MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939... / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939... / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 11, 3 septembre-2 octobre 1938. 1977.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Téléphone : 577-79-90 et 577-69-70
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XI

(3 SEPTEMBRE - 2 OCTOBRE 1938)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XI

(3 SEPTEMBRE - 2 OCTOBRE 1938)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1977

Guerre de 1939-1945. — 2e série, t. XI. — 5 018001 6 47 a ▲

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. DE LA FOURNIÈRE, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. René BROUILLET, ambassadeur de France, membre du Conseil constitutionnel.

M. CASTELLAN, professeur à l'Université de Paris-Vincennes.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. le Capitaine de Vaisseau DUVAL, chef du Service historique de la Marine.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LALOY, ministre plénipotentiaire, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon.

M. LE ROY, professeur à l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, secrétaire général du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale.

M. le général PORRET, chef du Service historique de l'Armée.

M. DEGROS, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume

établi sous la direction de

MM. Maurice BAUMONT, † Pierre RENOUVIN

et Jean-Baptiste DUROSELLE :

M. le colonel CHALMIN, docteur de l'Université de Paris;

M. Georges TABOULET, agrégé de l'Université;

M. Yvon LACAZE archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

Le tome XI (3 septembre-2 octobre 1938) est entièrement dominé par la grave crise opposant l'Allemagne à la Tchécoslovaquie sur la question sudète, crise parvenue à son paroxysme et que dénoue — expédient provisoire — l'accord de Munich. La négociation sudéto-tchécoslovaque entre alors dans sa dernière phase, Berlin se substituant aux porte-parole de la minorité allemande. Avec l'entrevue anglo-allemande de Berchtesgaden (15 septembre), le litige est désormais du ressort exclusif des grandes puissances et peut déboucher sur une guerre généralisée, du fait des obligations de la France (et de l'U.R.S.S.) envers Prague et de celles de Londres envers Paris.

Durant la première quinzaine de septembre, propositions tchécoslovaques et contre-propositions sudètes se succèdent, sans autre effet que de faire monter les enchères dans le camp allemand : si les hommes d'État tchécoslovaques se résignent à accroître l'autonomie des Sudètes dans le sens du programme de Carlsbad, ils refusent obstinément la solution plébiscitaire, prélude à la dislocation de leur pays. En Allemagne, l'horizon s'obscurcit, par suite de l'intensification des préparatifs militaires (la France a de son côté pris des mesures de précaution) et du conditionnement d'une opinion plus résignée qu'enthousiaste par les violents discours prononcés au congrès de Nuremberg (6-12 septembre). Le caractère d'ultimatum de l'allocution du Führer, du 12 septembre, ne laisse aucun espoir d'éviter les pires éventualités en cas d'incident (et de fait, des troubles éclatent en territoire sudète). C'est dans cette lourde atmosphère que débute le premier voyage en Allemagne de M. Chamberlain.

Du fait de la différence de leurs obligations envers Prague, Paris et Londres doivent concerter étroitement leur action. Pour la France, la Grande-Bretagne devrait faire savoir sans ambiguïté à Berlin qu'elle se trouverait en toutes circonstances aux côtés de Paris. L'Angleterre refuse par contre d'être entraînée dans une guerre provoquée par une agression contre la seule *Tchécoslovaquie, et exige d'être consultée par la France avant toute décision susceptible de déboucher sur un conflit. L'opinion britannique est partagée (la fermeté des Trade Unions contraste avec un article du* Times *favorable à une sécession des Sudètes) et les milieux officiels, tout en mettant en garde le Reich contre l'espoir d'une inaction britannique en cas de conflit germano-tchèque (déclaration de Chamberlain à la presse du 11 septembre), avertissent le gouvernement français que le caractère de l'intervention britannique dépendrait des circonstances (n° 145). A cette attitude ambiguë répond celle, qui ne l'est pas moins, du ministre français des Affaires étrangères, « surpris » de toute manifestation de fermeté du Foreign Office (n° 125), d'où les doutes de ce dernier quant à la détermination française (nos 66, 168). Le Premier britannique, fidèle à sa doctrine d'*appeasement, *veut en fait faire cavalier seul : à la suggestion de M. Daladier d'une réunion commune des chefs de gouvernements occidentaux, il préfère « une autre possibilité d'action directe » autrement dit un tête-à-tête à deux avec le Führer.*

Tandis que, dans l'esprit des dirigeants allemands, le plébiscite n'est qu'une étape sur la voie d'un Anschluss, la Tchécoslovaquie se refuse toujours à l'un comme à l'autre. Fermement invité par Bonnet à renoncer à ses illusions (n° 177), le président Benès se résigne, en cachette de son opinion publique et de son ministre à Paris, à la cession de trois territoires à l'Allemagne (n° 180; mission Nečas, n° 192); s'il ne mobilise pas, il réclame cependant l'aide d' « ami » et d' « allié » du gouvernement français (nos 204, 208). C'est également sur le principe d'une cession de territoires librement consentie que M. Chamberlain, retour de Berchtesgaden, et les ministres français s'entendent à Londres (promettant il est vrai en contrepartie leur garantie à la nouvelle Tchécoslovaquie). Après un premier refus, basé sur une référence au traité d'arbitrage germano-tchécoslovaque de 1925, le cabinet de Prague, doté de la « couverture » qu'il avait sollicitée de Paris — à savoir une déclaration aux termes de laquelle la France, « à cause de ses engagements envers l'Angleterre, ne marcherait pas » (n° 232) — s'incline le 21 septembre. L'opinion tchécoslovaque se déchaîne contre les puissances occidentales.

Le sacrifice est vain : lors de la seconde entrevue Hitler-Chamberlain à Godesberg, le 23 septembre (qui se déroule sur fond de nouveaux troubles chez les Sudètes), le Führer, jugeant « inacceptable » le plan franco-britannique, remet à son interlocuteur un mémorandum draconien, qui prévoit une cession de certains territoires et leur occupation par l'armée allemande dans les plus brefs délais, ainsi qu'un plébiscite dans d'autres régions (n° 340). Ce texte sera rejeté par les cabinets tchécoslovaque et français. Entre temps, Paris et Londres ont annulé le conseil donné à Prague de ne pas mobiliser et la France a procédé elle-même à une mobilisation partielle. Toutefois, lors de la seconde conversation de Londres (25-26 septembre) le président Daladier propose une occupation immédiate de certains districts, mais sous le contrôle d'une commission (n° 356).

Le ton menaçant du discours prononcé le 26 au soir par le Führer au Palais des sports de Berlin précipite les événements. Pour éviter l'entrée en Tchécoslovaquie des troupes allemandes dans l'après-midi du 28, Anglais et Français envisagent dans la soirée du 27 et la nuit suivante des plans allant de plus en plus loin dans la voie des concessions (nos 401, 413). Le plan français qui préconise une occupation partielle dès le 1er octobre sera soumis par l'ambassadeur au chancelier Hitler (nos 420, 426) au cours d'un entretien qu'interrompt une communication téléphonique du Duce, invité par M. Chamberlain à plaider la cause d'une conférence sur le transfert du territoire sudète (n° 443). Le Duce obtient l'ajournement de l'attaque allemande et la réunion de la conférence. Le président Benès réclamera d'être représenté à Munich (n° 430) — en vain — ainsi que d'obtenir une garantie internationale pour son pays (n° 461). La décision de Munich, « prise sans la Tchécoslovaquie et contre elle », est accueillie avec douleur à Prague (n° 482). L'ambassadeur de France à Berlin tente cependant de justifier un accord qui sauve Prague de l' « écrasement » et introduit une procédure internationale dont Berlin ne voulait pas.

Le conflit germano-tchécoslovaque constitue, pour la Pologne, l'occasion tant recherchée d'annexer le territoire de Teschen, où vit une importante minorité polonaise. Les revendications polonaises s'expriment parallèlement à celles de Berlin, Varsovie réclamant un plébiscite pour Teschen dès lors que cette procédure est envisagée pour les Sudètes, puis songeant à une action militaire en cas d'invasion allemande de la Tchécoslovaquie. La diplomatie française rechigne à prendre en compte ces revendications, exprimant l'espoir que Varsovie « ne voudra pas ajouter au trouble européen » (nº 315). L'ultimatum polonais du 30 septembre provoque les vives protestations de Paris tandis que Londres s'entremet — en vain : Prague s'incline le lendemain. Plus circonspecte, la Hongrie, sous la pression allemande, et fidèle à son rêve de frontière commune avec la Pologne, pose également la question des Hongrois de Slovaquie.

Au sein de l'Axe, l'Italie officielle adopte les thèses successives de son partenaire sur la question sudète et, dans une série de discours du Duce, proclame son choix en cas de conflit généralisé — choix qui va à contre-courant d'une opinion hostile à la guerre. En fait, les mesures de l'état-major italien, tardives et sans ampleur, concordent avec l'empressement du Duce à jouer le rôle de médiateur qu'il tiendra à Munich. Au lendemain de la Conférence, le chargé d'affaires de France à Rome estime l'heure venue de renouer des relations diplomatiques rompues depuis deux ans.

Les deux grandes puissances de l'avenir, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, restent en marge des préparatifs de la conférence de Munich. L'U.R.S.S., par la voix de M. Litvinov, tente — en vain — d'obtenir une manifestation de solidarité franco-anglo-soviétique et propose à la France l'ouverture d'entretiens militaires. Méfiante à l'égard des conversations de Berchtesgaden et des décisions de Londres — qualifiées « de capitulation » — elle accepte de fournir une aide militaire à Prague, mais dans la mesure où la France remplirait ses engagements (nos 266, 367). Elle menace la Pologne, masse des troupes à sa frontière ouest. Mais les contacts utiles entre un état-major français jusqu'alors réticent et l'attaché militaire soviétique ne débutent qu'au moment où s'engage le processus qui conduit à l'accord de Munich (nº 416), fort mal accueilli à Moscou.

Les États-Unis se refusent à toute apparence d'engagement aux côtés des puissances occidentales (les espoirs nés de la déclaration de l'ambassadeur Bullitt à la pointe de Grave sont démentis par la mise au point du président Roosevelt); l'opinion américaine s'ancre dans l'isolationnisme. Les suggestions des messages adressés, le 26 et le 28, par le Président aux hommes d'État européens en vue d'un règlement pacifique ou d'une conférence internationale sur le problème sudète (nos 368, 421) ne sont pas retenues. La diplomatie américaine espère cependant retourner contre le Japon l'état d'esprit né en Europe de la rencontre de Munich.

Un souci identique de non-engagement dans un éventuel conflit européen anime la Roumanie et la Yougoslavie, partenaires de Prague au sein de la Petite Entente, qui n'entendent n'intervenir qu'en cas d'attaque hongroise; la Belgique qui, soucieuse de ménager l'Allemagne, prend des mesures mili-

taires sur toutes ses frontières. Il n'est pas jusqu'à l'Espagne du général Franco qui ne fournisse à Londres et à Paris de fermes assurances de neutralité. Au Proche-Orient, un motif d'espoir se lève pour les démocraties, Ankara se déclarant favorable à un accord d'assistance mutuelle franco-anglo-turc. En Extrême-Orient, le Japon suit avec intérêt la crise européenne, dont il pourrait profiter contre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales.

En cette période d'extrême tension, la politique militaire de la France revêt une particulière importance. Reflet de l'activité diplomatique du Quai d'Orsay, cette politique est essentiellement orientée vers une étroite collaboration avec la Grande-Bretagne, dont l'attitude en cas de conflit suscite des demandes d'éclaircissement (nos 78, 379). Le général Gamelin souligne la nécessité d'une coordination des efforts des deux pays (no 376) et l'ancien président du Conseil Flandin ne conçoit pas l'entrée en guerre de la France sans une préparation intensive de l'Angleterre (no 341). En revanche, la collaboration militaire avec l'U.R.S.S., complément naturel de l'accord d'assistance mutuelle de mai 1935, reste lettre morte. Responsables civils (G. Bonnet au Conseil du 27 : no 400) ou militaires (général Vuillemin : no 377) sont en fait sans illusions sur l'issue d'un conflit malgré l'optimisme de façade affiché devant les Britanniques.

*
* *

La consultation des séries d'archives utilisées pour les tomes précédents s'est avérée toujours utile : archives émanant des Affaires étrangères; fonds rapatriés des postes (Rome, Berlin, Prague, Moscou); archives des services historiques militaires; papiers Daladier (1), *Bonnet, Massigli; « Reconstitution Fouques-Duparc ». La contribution essentielle à l'établissement de ce tome a été fournie par les papiers Bonnet* (2), *constitués de copies, effectuées durant l'occupation et souvent défectueuses, d'originaux actuellement disparus. Même si l'utilisation de ce fonds n'est pas sans poser certains problèmes* (3), *son apport reste irremplaçable : nous ne citerons que les résumés de certains entretiens téléphoniques fort utiles pour une période fiévreuse où le Département a particulièrement recouru à ce mode de communication. Il ne nous a pas été cependant possible de retrouver le document essentiel que serait le compte rendu par la délégation française de la conférence de Munich.*

---

(1) Il existe en fait deux fonds Daladier : l'un conservé aux Affaires étrangères (sous forme de photocopies par les Allemands de documents disparus); l'autre à la Fondation nationale des Sciences politiques (documents versés à cette fondation par la famille de l'ancien président du Conseil).

(2) Conservés dans les archives du cabinet du Ministre ou dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) On peut en effet se demander si les documents recopiés n'ont pas été préalablement sélectionnés. Par ailleurs, certains documents reproduisent-ils vraiment les originaux de septembre 1938 ou ne sont-ils que des résumés effectués après coup « pour mémoire »? (en cas de doute, nous avons tenu à le signaler).

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant : (1)

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. — LA SOCIÉTÉ DES NATIONS. RÉFORME DU PACTE. RÔLE ÉVENTUEL DANS UN CONFLIT GERMANO-TCHÉCOSLOVAQUE.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
7 sept.	Paris.....	Rôle de la Société dans l'hypothèse d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie : la direction politique souligne l'intérêt d'une réunion du Conseil.	N.	39
8	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Gde-Bretagne).	Observations du gouvernement français sur le problème de la réforme du pacte.	N.	51
10	Genève (délégat. franç.).	Le conflit germano-tchécoslovaque et la Société. Vues de M. Avenol.	N.	80
12	Paris.....	Procédure à suivre en cas d'attaque de la Tchécoslovaquie par le Reich selon le jurisconsulte du Département.	N.	106
13	Genève (délégat. franç.).	Réforme du pacte : conversations entre délégations française et anglaise.	N.	126

(1) Les lettres D., L., N., T., C.R., P.V., C.T. représentent respectivement une dépêche une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel, et une communication téléphonique. Le sigle C (F.O.) désigne toute communication au ministère des Affaires étrangères d'un document adressé par le Foreign Office aux représentants diplomatiques de la Grande-Bretagne.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 sept.	Paris (M. Massigli à M. Basdevant).	Commentaire par le directeur politique de la note précitée du Jurisconsulte (n° 106).	L.	146
20	Paris.....	Points de vue du Jurisconsulte sur la neutralité perpétuelle d'État.	N.	243
21	*Idem*.....	... ainsi que sur la garantie entre états, et sur un projet de neutralité garantie de la Tchécoslovaquie.	N.	270 (I-II)
23	Genève.....	Déclaration du gouvernement français sur l'article 16 : « Il appartient à chaque état de prendre lui-même, *sur la base de la foi due aux obligations du pacte et aux traités,* les décisions concernant sa propre action ». Mais l'application de l'article ressort d'un examen commun de la Société.	N.	320

II. — LA CRISE TCHÉCOSLOVAQUE (1)

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Les derniers essais de négociation sudéto-tchécoslovaques		
1938				
3 sept.	Berlin à Paris.....	Henlein aurait reçu mission du Führer de sonder M. Benès sur un projet de constitution fédérale.	T.	2
3	Paris à Prague....	Propositions présentées aux Sudètes le 24 août par M. Benès.	D (N)	5
5	Londres à Paris..	Entretien Corbin-Halifax. Henlein croirait à une solution pacifique après son entretien avec Hitler. M. Corbin met néanmoins en garde son interlocuteur. Possibilité d'un compromis entre thèses tchécoslovaques et sudètes.	T.	8
5	Prague à Paris....	Confrontation entre les propositions tchécoslovaques et le contre-projet sudète du 2 septembre : divergences sérieuses sur l'auto-administration.	D.	13
6	*Idem*.....	Entretien Lacroix-Benès. Nouvelles propositions tchécoslovaques : M. Benès affirme avoir été « au-delà de ce que permettait le maintien de l'intégrité de l'État » et requiert un « appui sans réserves » du gouvernement français.	T.	18
6	*Idem*.....	Les Sudètes estiment l'auto-administration revendiquée compatible avec l'intégrité de l'État.	T.	25
(6)	Paris (M. Scapini)..	Entretien d'un Ribbentrop belliqueux avec M. Scapini. Il y aurait intérêt à ce que M. Runciman propose un statut confédéral.	N.	28
6	Prague à Paris....	Analyse détaillée des nouvelles propositions tchécoslovaques (nº 18).	D.	31
7	Paris.....	Gravité de la situation à la suite de la rupture des pourparlers sudéto-tchécoslovaques.	CT	34

(1) Sur l'attitude des puissances autres que la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne face à cette crise, se reporter aux rubriques relatives à ces diverses puissances.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
7 sept.	Prague à Paris....	Comparaison du nouveau projet tchécoslovaque avec le programme de Carlsbad accepté dans une large mesure.	T.	37
9	*Idem*.....	Le Reich souhaiterait le retrait de la gendarmerie et de l'armée tchèque de la région sudète.	T.	57
9	*Idem*.....	Un communiqué des Sudètes fait état de mauvais traitements à l'égard des détenus politiques.	T.	60
9	Berlin à Paris....	La thèse allemande tend à dépasser le programme de Carlsbad pour réclamer le plébiscite.	T.	64
10	Prague à Paris....	Prague estime les chefs sudètes disposés à un accord, n'était leur crainte de Berlin.	T.	68
10	*Idem*.....	Les Sudètes seraient satisfaits par le dernier projet d'accord tchèque et ne désireraient pas l'Anschluss.	T.	69
11	*Idem*.....	Les arguments des dirigeants tchèques contre la solution plébiscitaire.	T.	87
12	Paris à Prague...	M. Brunet insiste sur la nécessité d'aller vite dans la réalisation d'un accord de principe tchéco-sudète.	N.	102
12	M. Osusky à M. Bonnet.	Le gouvernement de Prague exclut l'éventualité du plébiscite.	L.	103
13	Paris.....	Les conditions d'une réussite des pourparlers selon M. Brunet : exécution immédiate des promesses faites, publication rapide de son plan par lord Runciman.	N.	123
14	Prague à Paris....	Nombreux incidents en Tchécoslovaquie et aux frontières. Prague décrétera l'état de siège.	T.	131
14	Prague (Mission mil.) à Paris (Guerre).	Mesures militaires prises par le gouvernement de Prague.	T.	132
14	Prague à Paris....	Les Sudètes se dérobent à tout contact avec le gouvernement de Prague.	T.	139
14	*Idem*.....	Les Sudètes accepteraient la reprise des négociations sur une base élargie si leur ultimatum était accepté.	T.	140

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 sept.	Prague à Paris...	Les quatre conditions des Sudètes pour un retour au calme et la reprise des négociations.	T.	141
15	Prague (Mission mil.) à Paris (Guerre).	Au sujet de l' « état de siège » proclamé par le gouvernement de Prague.	D.	170
	B. — Mobilisation matérielle et morale du Reich			
1938				
3 sept.	Bucarest à Paris...	Selon le ministre de Roumanie à Berlin, le Reich, en cas de guerre, triompherait de ses adversaires et recevrait l'aide italienne.	T.	6
4	Paris à Londres...	Mesures militaires allemandes à la frontière française.	T.	7
5	Berlin à Paris.....	La presse s'en prend au « prétendu ton de menace » des discours prononcés à Bordeaux par MM. Bonnet, Bullitt et Marquet.	T.	9
5	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Renseignements sur les mouvements de troupes allemandes. Les mesures contre la Tchécoslovaquie débuteraient le 11.	C. R.	11
6	Munich à Paris...	Inquiétude et mécontentement de l'opinion bavaroise.	T.	19
6	Berlin à Paris.....	Un communiqué du *DNB* sur les mesures de précaution françaises contient une menace voilée, qui pourrait jouer demain.	T.	20
6	*Idem*.....	Hitler se serait décidé à régler par la force le conflit germano-tchécoslovaque. Les préparatifs militaires du Reich.	T.	21
6	*Idem*.....	La « mauvaise impression » de M. Scapini est partagée par M. François-Poncet. Indices inquiétants : prémobilisation allemande; désir de revanche du Führer. Le congrès de Nuremberg sera agité.	T.	22
6	*Idem*.....	Le maréchal Balbo aurait donné des conseils de prudence au Führer, qui en serait irrité.	T.	24

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
6 sept.	Le général Renondeau au général Dentz.	Propos alarmants de l'attaché militaire allemand à Helsinki. La situation est « sérieuse » en Allemagne.	L.	27
6	Vienne à Paris...	La solidarité germanique se renforce dans la population autrichienne.	D.	30
7	Berlin à Paris....	Le plan allemand contre la Tchécoslovaquie débuterait par une attaque aérienne « foudroyante ».	T.	38
8	*Idem*.....	Le congrès de Nuremberg : M. François-Poncet sent peser une « lourde incertitude ». Il craint que le discours du Führer prévu pour le 12 ne soit un ultimatum.	T.	48
8	Le général Renondeau au colonel Gauché.	Atmosphère lourde et résignation générale en Allemagne.	L.	50
8	Berlin à Paris....	Sentiment de l'opinion de se trouver à la veille de gestes décisifs : les négociations de Prague camouflent les préparatifs de guerre allemands.	D.	53
8	*Idem*.....	Les difficultés de la situation économique et financière du Reich. La politique du Führer est basée sur le bluff.	D(D)	54
9	Londres à Paris...	Renseignements militaires relatifs à l'Allemagne. La situation est grave pour le War Office.	T.	58
10	Berlin à Paris....	Discours de Goering à Nuremberg : bilan des ressources matérielles du Reich et conclusion menaçante.	T.	71
10	Londres à Paris...	Les préparatifs militaires du Reich seraient achevés entre le 20 et le 25.	T.	72
10	Berlin à Paris....	Violence grossière du discours de Goering	T.	73
11	*Idem*.....	Propos tenus à Nuremberg par un chef nazi, qui ne croit pas à une guerre prochaine.	T.	92
12	Londres à Paris...	Mouvements de troupes en Allemagne; identification de divisions de réserve.	T.	100
13	Berlin à Paris....	Caractère ultimatif du discours d'Hitler de la veille. On peut envisager les éventualités les plus graves en cas d'incident.	T.	108

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
13 sept.	Berlin à Paris.....	Les chances de la paix sont fragiles au lendemain de ce discours. Se tenir sur un qui-vive renforcé.	T.	114
13	*Idem*.....	Hitler et Goering ont ménagé la France dans leurs discours pour la neutraliser.	T.	115
13	*Idem*.....	Hitler serait décidé à agir militairement sans doute vers la fin septembre.	T.	116
13	*Idem*.....	Le Führer a parlé de frontières allemandes satisfaisantes « de beaucoup de côtés ».	T.	117
13	*Idem*.....	Pour un nazi de haut grade, la Tchécoslovaquie doit s'intégrer dans le système allemand.	T.	119
13	*Idem*.....	En cas de guerre, la situation économique et financière du Reich serait fort délicate.	D.	128
14	*Idem*.....	Le Führer cherche à gagner du temps...	T.	134
14	*Idem*.....	Silence étrange sur les intentions prochaines de l'Allemagne. Indices inquiétants.	T.	142
14	*Idem*.....	Redoublement de violence des attaques contre M. Benès.	T.	143
15	*Idem*.....	L'entrevue Chamberlain-Hitler a contribué à ajourner l'agression allemande contre la Tchécoslovaquie.	T.	151
15	*Idem*.....	La guerre aurait suscité des remous en Allemagne. La visite de M. Chamberlain a provoqué un revirement en faveur du Führer.	T.	160
15	*Idem*.....	La visite de M. Chamberlain au Führer donne gain de cause à l'intransigeance de M. von Ribbentrop.	T.	161
15	*Idem*.....	Soulagement de l'opinion et renforcement du prestige du Chancelier à la suite de l'annonce de son entrevue avec M. Chamberlain.	D.	171
17	*Idem*.....	Les préparatifs militaires allemands se poursuivent.	T.	182
17	*Idem*.....	Violence de la presse. L'atmosphère s'alourdit de nouveau.	T.	183

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
17 sept.	Munich à Paris....	La nouvelle du voyage de M. Chamberlain réjouit les officiers allemands, soucieux d'un règlement pacifique de l'affaire sudète.	T.	185
18	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Mouvements de troupes allemandes.	T.	197
18	Prague à Paris....	Mesures de représailles du Reich contre les ressortissants tchécoslovaques demeurant en Allemagne.	T.	199
18	Berlin à Paris....	Ce que serait le plan allemand d'intervention contre la Tchécoslovaquie.	T.	203
19	*Idem*.....	A Berlin, on se réjouit du discours prononcé par le Duce à Trieste (nº 210) et de l'hostilité polonaise et hongroise à Prague.	T.	214
20	*Idem*.....	Berlin, satisfait du fléchissement franco-britannique (visite de M. Chamberlain; conférence de Londres), croit à une guerre localisée et la souhaite.	T.	237
20	*Idem*.....	Berlin escompte l'appui de la Hongrie pour l'invasion de la Tchécoslovaquie.	T.	238
20	*Idem*.....	Goering se vante d'avoir « plus d'avions que l'Angleterre, la France, la Pologne et la Tchécoslovaquie réunies ».	T.	240
20	Le général Renondeau au général Dentz.	A Berlin, conviction que la guerre européenne est écartée, et décision d'intervenir par la force : « L'Allemagne n'est plus qu'un grand camp ».	L.	241
20	Berlin à Paris....	L'évolution de la question sudète du rejet du troisième plan tchèque à la récente constitution d'un corps franc. Le but des nazis est de « faire disparaître la Tchécoslovaquie de la carte européenne ».	D.	244
20	*Idem*.....	Les résultats de la conférence de Londres constituent un triomphe pour les partisans de la manière forte.	D.	245
20	*Idem*.....	Menaçantes concentrations de troupes allemandes.	T.	246
21	*Idem*.....	Langage catégorique de la presse à la veille de la réunion de Godesberg. L'armée allemande est prête et le temps presse.	T.	254

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
22 sept.	M. Osusky à M. Bonnet.	Les Allemands ont franchi la frontière et occupé Asch.	L.	278
22	Berlin à Paris....	L'action allemande entre les deux entrevues Chamberlain-Hitler (constitution d'un front commun avec Budapest et Varsovie; préparatifs militaires, etc.). L'Allemagne joue à la fois la carte de la paix et celle de la guerre localisée.	T.	291
22	*Idem*.....	Les ambitions de l'Allemagne — qui avance l'argument du péril bolcheviste — et les démarches polonaise et hongroise risquent d'aboutir au dépècement de la Tchécoslovaquie.	D.	297
22	*Idem*.....	Concentration de l'armée motomécanisée allemande autour de la Bohême.	D.	299
23	*Idem*.....	L'ordre de marche en avant à l'armée allemande serait imminent.	T.	304
25	*Idem*.....	Annonce pour le lendemain soir d'une grande manifestation et d'un discours du Führer.	T.	345
26	*Idem*.....	Le public allemand manifeste plus de résignation que d'enthousiasme à l'idée d'une guerre.	T.	362
27	*Idem*.....	Le discours du Führer de la veille au Palais des sports constitue une sorte d'appel aux armes.	T.	382
27	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	Danger d'une entrée des forces allemandes en Tchécoslovaquie pour le lendemain 14 heures.	N.	391
28	Berlin à Paris....	Accueil morne de la foule berlinoise au discours de M. Goebbels au Lustgarten.	T.	433
29	*Idem*.....	Modération relative de ce discours et froideur de l'assistance.	D.	474
29	*Idem*.....	Les autorités allemandes conseillent la «prudence» à l'attaché de l'Air français dans l'exécution de ses vols.	D.	476

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
C. — L'action diplomatique de la France et de la Grande-Bretagne et ses répercussions (1)				
a. Avant les entretiens de Berchtesgaden				
1938				
5 sept.	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	M. Newton insiste auprès de M. Benès en vue de concessions rapides, allant jusqu'à l'acceptation du programme de Carlsbad.	N.	10
6	Londres à Paris...	M. Corbin incite lord Halifax à dissiper l'optimisme allemand quant à la politique du Royaume-Uni.	T.	14
6	*Idem*.....	Éclaircissements fournis par le Foreign Office sur la récente démarche de M. Newton (nº 10).	T.	15
7	Paris à Londres....	Nécessité d'un avertissement de Londres à Berlin, qui doute de la présence britannique aux côtés de la France en cas de conflit.	T.	33
7	Paris.....	M. Bonnet et lord Halifax s'entretiennent par téléphone de la situation intérieure de la Tchécoslovaquie, aggravée par la rupture des pourparlers sudéto-tchécoslovaques.	C.T.	34
8	Londres à Paris....	Lord Halifax, réticent devant l'idée d'une démarche à Berlin, s'en tient au discours du 24 mars.	T.	41
8	*Idem*.....	Répercussions d'un article du *Times* (en faveur de la sécession des Sudètes).	T.	42
8	Paris à Prague....	Le gouvernement français appuiera auprès de Londres les récentes propositions tchécoslovaques (nº 18).	T.	44
8	Paris à Londres...	Obtenir de Londres que lord Runciman soit prêt à exercer en temps utile son rôle d'arbitre.	T.	45
8	Londres à Paris...	Poursuite des délibérations du cabinet britannique sur le problème tchécoslovaque.	T.	46

(1) Pour les implications militaires de cette action, se reporter à la rubrique XII : La politique militaire de la France.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
9 sept.	Paris à Londres...	Attirer l'attention de Londres sur la nécessité de « modifier la conviction » du Führer quant à l'irrésolution britannique.	T.	55
9	Londres à Paris....	Le congrès travailliste favorable à la résistance à l'Allemagne sur le problème tchécoslovaque.	T.	56
9	*Idem*.....	Justification de l'article précité du *Times*.	T.	59
10	*Idem*.....	Le cabinet britannique serait hésitant, en raison des incertitudes françaises. Lord Halifax rappelle que son pays n'a aucun engagement avec Prague.	T.	66
10	*Idem*.....	Lord Halifax répugne à intervenir dans l'action de lord Runciman.	T.	67
10	*Idem*.....	Mesures de sécurité prises par l'Amirauté britannique.	T.	70
10	Paris.....	M. Bonnet demande à sir Eric Phipps : la Grande-Bretagne marcherait-elle en cas de mobilisation française?	N.	78
10	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr)..	Compte-rendu par lord Halifax de son entretien du 7 avec M. Corbin (nº 41) : nécessité de ménager l'opinion britannique; impossibilité de prévoir les événements; Paris doit consulter Londres avant toute grave décision.	C. (F.O.)	79
11	Londres à Paris....	Déclaration de M. Chamberlain à la presse : Berlin ne doit pas escompter pouvoir entrer en campagne contre Prague « sans courir le risque d'une intervention de la France d'abord, et ensuite de l'Angleterre ».	T.	88
11	*Idem*.....	L'opinion britannique évolue dans le sens de la fermeté.	T.	91
11	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	Entretien Halifax-Corbin du 9 (nos 66, 67) lord Halifax rappelle la position anglaise (pas de guerre pour une agression allemande contre la Tchécoslovaquie) et tient à être consulté avant toute mesure française entraînant à la guerre.	C. (F.O.)	94

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
12 sept.	Londres à Paris....	Sir Nevile Henderson a exposé le point de vue britannique aux chefs nazis.	T.	99
12	*Idem*.....	Précisions du Foreign Office sur les assurances et les réticences de lord Halifax dans ses conversations du 7 et du 9 septembre.	T.	101
12	*Idem*.....	Le congrès des Trade Unions a réclamé une action énergique face aux mesures militaires du Reich contre Prague.	D.	107
13	Paris à Prague....	Le discours du Chancelier du 12 serait un « avertissement final » pour sir Nevile Henderson. M. Benès devrait se hâter de prouver ses intentions par des mesures d'ordre pratique.	T.	109
13	Londres à Paris...	Vis-à-vis de la France les récentes déclarations de lord Halifax vont plus loin que la formule donnée le 10 à la presse (nº 88).	T.	112
13	Berlin à Paris.....	Sir Nevile Henderson aurait tenu aux chefs nazis « un langage exempt de toute ambiguïté ».	T.	118
13	Paris.....	Dans un message à M. Chamberlain, le président Daladier suggère une réunion commune des chefs de gouvernement d'Angleterre, d'Allemagne et de France, pour « sauvegarder toutes les possibilités d'un règlement amiable ».	C.T.	122
13	*Idem*.....	Dans un télégramme à sir Eric Phipps, du 12, lord Halifax précise sur un point le compte rendu de son entretien du 9 (nos 94, 101).	C. (F.O.)	124
13	*Idem*.....	M. Bonnet marque à sir Eric Phipps sa « surprise » d'une note du Foreign Office, qui laisserait croire à l'acceptation par Londres de l'idée de guerre dans l'affaire tchécoslovaque (nº 88, note). Il rappelle les conclusions pessimistes du colonel Lindbergh.	N.	125
14	Paris à Prague....	Réserves du gouvernement français quant aux mesures militaires de Prague. Souligner l'urgence d'un accord entre Tchèques et Sudètes.	T.	129

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 sept.	Sir E. Phipps à M. G. Bonnet.	Réponse britannique à la question de M. Bonnet (nº 78) : le caractère de l'action britannique dépendrait des circonstances.	L.	145
	b. Des entretiens de Berchtesgaden (15 septembre) à l'acceptation tchécoslovaque du plan franco-britannique élaboré à Londres (21 septembre).			
1938				
14 sept.	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	Réponse de M. Chamberlain aux suggestions de M. Daladier (nº 122) : le Premier britannique songe à « une autre possibilité d'action directe à Berlin ».	C.T.	130
14	Londres à Paris...	A l'occasion de la nouvelle de la visite de Berchtesgaden, le Foreign Office demande que l'on « fasse crédit aux efforts » de M. Chamberlain. Sur quelles bases ce dernier négociera.	T.	133
14	*Idem*.....	Une atmosphère « d'inquiétude et de gravité » pèse sur Londres.	T.	136
15	Prague à Paris....	« Appel suprême » lancé à la France par M. Benès en vue de l'intégrité de l'État tchécoslovaque.	T.	150
15	Paris à Londres....	Le gouvernement français fait confiance à M. Chamberlain « pour concilier le ménagement des intérêts vitaux de l'État tchécoslovaque avec les nécessités de la paix européenne ».	T.	152
15	Berlin à Paris.....	Le plébiscite n'est plus qu'un prélude à l'Anschluss pour les sphères berlinoises.	T.	154
15	Prague à Paris....	M. de Lacroix souligne le danger de l'argumentation en faveur d'un plébiscite et du rattachement des Sudètes au Reich.	T.	155
15	Rome-Vatican à Paris.	Exhortation à la paix lancée par la secrétairerie d'État au Vatican.	T.	156
15	Paris à Prague....	En réponse à son appel (nº 150), assurer M. Benès de la profonde sympathie du gouvernement français.	T.	157

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
15 sept.	Berlin à Paris.....	Le plébiscite est pour Berlin une étape dépassée.	T.	162
15	Paris.....	M. Osusky demande à M. Massigli : la France a-t-elle renoncé à intervenir? Est-elle favorable au plébiscite?	N.	166
15	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	Mise au point par lord Halifax concernant ses déclarations du 7 et du 9 à M. Corbin.	N.	167
15	Paris.....	Devant le chef-adjoint du cabinet du Ministre, le premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne évoque un « flottement très net » de l'attitude française dans l'affaire tchécoslovaque. Réponse de M. Saint.	C.R.	168
15	*Idem*.....	Note du professeur Giraud. Les buts d'Hitler : disloquer la Tchécoslovaquie, puis dominer l'Europe centrale et orientale; enfin se retourner contre la France et la Grande-Bretagne. Force de la position française. Quelles seraient les conséquences d'un abandon de la Tchécoslovaquie ?	N.	169
15	Berlin à Paris.....	La proclamation de Henlein en faveur d'un rattachement des Sudètes au Reich met M. Chamberlain en présence « d'un fait accompli ».	D.	171
16	Prague à Paris....	Possibilité de réactions désespérées du peuple tchécoslovaque en cas de plébiscite. C'est alors que le Reich serait le maître de l'Europe centrale.	T.	174
16	*Idem*.....	M. Benès remercie le gouvernement français des assurances à lui fournies (nº 157). La France ne doit pas consentir au plébiscite.	T.	175
16	Paris.....	M. Bonnet invite M. Osusky à mettre en garde M. Benès contre ses illusions, et lui rappelle ses précédentes objurgations en faveur d'un règlement pacifique.	C.R.	177
16	Prague (M. Brunet).	Entrevue entre MM. Benès et Brunet. M. Benès refuse la solution plébiscitaire.	C.R.	178

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
17 sept.	Prague à Paris....	M. Benès envisagerait comme « esquisse d'une solution » la cession de trois territoires à l'Allemagne.	T.	180
17	*Idem*.....	Analyse d'un message de M. Benès à M. Chamberlain (échec des incidents suscités par Henlein; mise en garde contre la solution plébiscitaire).	T.	181
17	Berlin à Paris.....	Conversation François - Poncet - Henderson. Selon celui-ci, Chamberlain serait favorable à la thèse du plébiscite, à laquelle Paris et Londres doivent gagner Prague.	T.	186
17	Londres à Paris...	Conversation Halifax - Corbin. Les entretiens de Berchtesgaden laissent espérer une solution par voie plébiscitaire. M. Benès semble désirer se voir forcer la main, mais attire l'attention sur les réactions de son opinion.	T.	188
17	Prague à Paris....	Les autorités de Prague craignent une agression du Reich pour le 23. M. Osusky doit solliciter l'aide de la France contre cette éventualité.	T.	189
17	Prague.....	Instructions secrètes de M. Benès à M. Nečas : plan de cession de territoires avec transfert de populations.	N.	192
17	Paris.....	Il y aurait lieu d'invoquer l'article 19 du pacte genevois avant toute agression allemande.	N.	193
17	*Idem*.....	Avantages d'un remaniement de la frontière tchécoslovaque par rapport au plébiscite selon le directeur politique.	N.	195 (1)
17	.....	Les engagements de la France à l'égard de la Tchécoslovaquie : Paris ne peut porter assistance à celle-ci que par des « moyens pacifiques ».	N.	196
18	Prague à Paris....	La présence de lord Runciman à Prague est souhaitable ainsi que la constitution d'un parti regroupant les éléments sudètes modérés.	T.	198

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
18 sept.	Paris (M. Osusky à M. Bonnet).	M. Osusky demande au gouvernement français de « lui communiquer (sa) manière de voir et d'apporter à la Tchécoslovaquie (son) aide d'ami et d'allié » en raison des préparatifs d'agression allemands.	L.	204
18	Prague (Mission mil.) à Paris (Guerre).	M. Benès demande au général Gamelin de plaider auprès de son gouvernement la cause d'une prompte mobilisation tchécoslovaque.	T.	208
18	Paris à Prague....	Réponse au nº 189. Marquer au gouvernement tchécoslovaque l'importance qu'attache Paris à voir Prague ne pas se départir de son attitude d'expectative.	T.	209
18	Londres.....	Conversations franco-britanniques. M. Chamberlain rend compte des entretiens de Berchtesgaden : aucune autre solution n'est possible que la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les dangers du plébiscite selon M. Daladier. Entente sur le principe d'une démarche commune à Prague en vue d'une cession de territoire opérée de plein gré. Londres garantirait la Tchécoslovaquie, sous réserve de l'acceptation par Prague des propositions franco-anglaises.	P.V.	212
19	Londres à Paris.	Note destinée à Prague en conclusion des entretiens de Londres : la paix et la sécurité de la Tchécoslovaquie imposent le transfert des districts à majorité sudète au Reich.	T.	213
19	Prague à Paris....	La presse tchécoslovaque rejette les idées de plébiscite et d'annexion des Sudètes au Reich.	T.	215
19	*Idem*.....	Divers appels au calme sont lancés par les chefs des partis démocratiques allemands.	T.	216
19	*Idem*.....	Remise à M. Benès de la proposition franco-britannique élaborée à Londres (nº 213) : l'audience, « où il s'est échangé peu de mots, a été extrêmement pénible ».	T.	217

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938 19 sept.	Prague à Paris....	M. de Lacroix se conforme à ses instructions (nº 209). M. Krofta, inquiet des nouvelles de Londres, évoque l' « abandon » de la France.	T.	218
19	Paris.....	Remise à M. Osusky du plan franco britannique par le Ministre, qui rappelle la nécessité d'une entière solidarité franco-anglaise.	C.R.	222
19	*Idem*.....	Notes de la direction politique : garantie internationale à la Tchécoslovaquie prévue par le plan franco-britannique; conséquences pour la France de l'affaiblissement de la Tchécoslovaquie.	N.N.	223
19	Prague (M. Brunet) à Paris (M. Bonnet).	Profonde déception en Tchécoslovaquie devant l'attitude française à Londres.	L.	224
20	Paris.....	M. de Lacroix doit insister auprès de M. Benès pour obtenir une réponse précise et rapide au plan franco-britannique.	N.	225
20	Prague à Paris...	La réponse tchécoslovaque sera donnée dans l'après-midi.	T.	226
20 (19 h 10)	*Idem*.....	Le gouvernement de Prague tenterait de tergiverser. Nécessité d'un appel du général Gamelin à son homologue tchèque.	T.	228
20 (21 h 15)	*Idem*.....	Le gouvernement de Prague repousse le plan franco-anglais et propose un recours à l'arbitrage, sur la base du traité germano-tchécoslovaque de 1925 (cf. nº 234).	T.	229
20	*Idem*.....	On s'attend à Prague à une nouvelle démarche française et à l'acquiescement du gouvernement tchécoslovaque.	T.	230
20 (21 h 45)	*Idem*.....	M. Hodza, d'accord avec M. Benès, sollicite une « couverture » pour s'incliner : à savoir une déclaration aux termes de laquelle en cas de guerre, « la France, à cause de ses engagements envers l'Angeterre, ne marcherait pas ».	T.	232

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938 20 sept.	Prague à Paris...	Note du gouvernement de Prague demandant l'application du traité d'arbitrage germano-tchèque et priant Paris et Londres de « reconsidérer leur point de vue » (cf. nº 229).	T.	234
21 (0 h 30)	Paris à Prague....	Message téléphoné du Ministre à Prague : la France tirerait d'elle-même les conclusions d'un refus de la proposition franco-britannique.	C.T.	249
21 (3 h 30)	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	Communication téléphonique de l'ambassade de Grande-Bretagne : attirer l'attention de Prague sur l'importance de sa réponse.	C.T.	250
21	Paris.....	Devant les hésitations pragoises, M. de Lacroix est invité à faire une communication écrite du message téléphoné du matin (nº 249).	N.	252
21	Prague à Paris....	Le gouvernement tchécoslovaque accepte « avec des sentiments de douleur » le plan franco-anglais.	T.	257
21	*Idem*.....	L'acceptation orale de M. Benès. Ses réflexions sur le sujet (nécessité d'une garantie franco-anglaise).	T.	260
21	Paris (Cabinet du Ministre).	M. Bonnet ne voit pas d'inconvénient à l'établissement de la défense tchécoslovaque dans le couloir morave.	N.	268
22	Londres à Paris..	M. Churchill voit dans le partage de la Tchécoslovaquie « une capitulation complète des démocraties occidentales ».	T.	281
22	Prague à Paris...	Il y aurait intérêt à mettre sur pied la Commission internationale prévue par la proposition franco-anglaise.	T.	282
22	Londres à Paris...	Raidissement de l'opinion britannique au su des résultats de la conférence de Londres et du plan franco-anglais soumis à Prague.	D.	298
22	Prague (Mission mil.) à Paris (Guerre).	Indignation des milieux militaires tchécoslovaques contre les interventions franco-anglaises à Prague.	D.	300
23	Paris.....	Les récents troubles en territoire sudète.	N.	305

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
23 sept.	Prague à Paris...	Nombreux incidents durant la nuit précédente en territoire sudète.	T.	307
23	*Idem*.....	Les démarches franco-britanniques ont provoqué des manifestations à Prague.	T.	309
23	*Idem*.....	Évolution de la situation du 21 au 23 septembre : troubles, puis appels au calme des autorités.	T.	310
	c. Des entretiens anglo-allemands de Godesberg (22-23 septembre) aux seconds entretiens franco-britanniques de Londres (25-26 septembre). Mobilisations tchécoslovaque et française (23-24 septembre).			
1938				
21 sept.	Paris à Londres...	A Godesberg, au stade actuel, M. Chamberlain ne doit traiter avec le Führer que la question sudète.	T.	262
22	Londres à Paris...	Ce que M. Chamberlain demandera au Führer, une fois obtenue l'acceptation par Prague du plan franco-britannique. Problème de la garantie de la Tchécoslovaquie selon lord Halifax.	T.	277
22	Prague à Paris...	Contre certains indices d'essais de pénétration allemande (nº 278), Paris et Londres doivent intervenir à Berlin. Grande manifestation ouvrière à Prague.	T.	279
22	*Idem*.....	Démission du cabinet Hodza et prochaine formation d'un cabinet de concentration nationale.	C.T.	280
22	Berlin à Paris....	Intervention de M. François-Poncet à la Wilhelmstrasse : M. Woermann n'a pas eu connaissance de l'occupation d'Asch et reste optimiste.	T.	283
22	Prague à Paris....	Formation du cabinet Syrovy.....	C.T.	285
22	Londres à Paris...	Entrevue Hitler-Chamberlain. Hitler considère le plan franco-britannique comme inacceptable. Controverse au sujet de la ligne d'avancée des troupes allemandes.	C.T.	287

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
23 sept.	Berlin à Paris....	Malaise de la presse allemande devant l' « incident » de Godesberg. Ses attaques contre le cabinet Syrovy.	T.	306
23	Prague à Paris...	Exécution d'un message du Département relatif à la mobilisation tchécoslovaque.	T.	308
23	Londres à Paris..	Londres est dans le vague quant aux exigences hitlériennes formulées à Godesberg.	T.	311
23	Prague à Paris...	M. Benès attire l'attention du gouvernement français sur ses responsabilités, du fait des préparatifs allemands.	T.	313
23	Londres à Paris...	Londres ne maintient pas à Prague son conseil de ne pas mobiliser.	T.	314
23	*Idem*.....	Répercussions économiques du démembrement de la Tchécoslovaquie.	D.	321
23	*Idem*.....	Inquiétude et désarroi de la presse de province britannique devant l'évolution des événements.	D.	322
24	Paris (circulaire)..	Évolution de la situation depuis le premier entretien Chamberlain-Hitler du 15 septembre.	T.	324
24	Berlin à Paris....	La retenue de la presse quant aux conversations de Godesberg et à la mobilisation tchèque traduirait une certaine perplexité du Führer.	T.	326
24	*Idem*.....	Pourquoi le Führer semble en avoir un peu rebattu au cours de sa dernière conversation avec M. Chamberlain.	T.	329
24	*Idem*.....	Les raisons de la concession faite par Hitler à M. Chamberlain sur la question de l'occupation des territoires sudètes.	T.	331
24	Londres à Paris...	Envoi à Paris du mémorandum allemand remis le 23 à M. Chamberlain (nº 340).	T.	332
24	*Idem*.....	Le mémorandum précité et la carte annexe ont été transmis aux Tchèques.	T.	333
24	Prague à Paris....	Confrontation du mémorandum allemand avec le projet franco-britannique.	T.	336

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
24 sept.	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	Textes échangés le 23 entre le Premier britannique et le chancelier Hitler. Le mémorandum de ce dernier prévoit une cession de certains territoires et leur occupation par l'armée allemande dans les plus brefs délais, ainsi qu'un plébiscite dans d'autres régions.	L. (L.N.)	340
25	Berlin à Paris....	Le Führer a voulu faire endosser par Prague la responsabilité d'une guerre éventuelle.	T.	347
25	*Idem*.....	L'entrevue de Godesberg relatée par sir Nevile Henderson. Hitler ne reculerait pas devant l'éventualité d'une guerre européenne.	T.	349
25	Prague à Paris....	M. Benès vivement ému par le mémorandum allemand : il y voit « une énormité, l'assassinat de la Tchécoslovaquie et de la nation tchécoslovaque », dont M. de Lacroix conseille de ménager la fierté.	T.	350
25	Londres.....	Conversations franco-britanniques. Compte-rendu par M. Chamberlain des entretiens de Godesberg. Pourquoi les ministres français ont repoussé le mémorandum allemand. Discussion sur la stratégie de la France et ses moyens aériens en cas de conflit. M. Daladier propose une occupation immédiate de certains districts sudètes, sous contrôle d'une commission.	P.V.	356
26	Paris à Prague...	M. Massigli téléphone à M. de Lacroix : la communication personnelle de M. Chamberlain au Führer (nº 375) « ne touche en rien la position tchécoslovaque ».	C.T.	359
26	Prague à Paris....	Le mémorandum allemand dépasse de beaucoup le plan franco-anglais et vise à un « asservissement complet » de Prague.	T.	363
26	*Idem*.....	M. Benès demande au président Roosevelt de freiner Paris et Londres dans la voie des concessions.	T.	370

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
26 sept.	Londres.....	Conversations franco-britanniques. Le Premier britannique annonce l'envoi à Berlin de sir Horace Wilson avec un message personnel au Führer. Cette mission « ne touche en rien la position de la Tchécoslovaquie. ».	P.V.	375
d. Prémices, déroulement et conséquences de la Conférence de Munich [1].				
1938				
27 sept.	Berlin à Paris....	Dans son discours de la veille au Palais des sports, le Führer « n'a rien rabattu des termes de son mémorandum ».	T.	382
27	*Idem*.....	Le Führer se vante de connaître les intentions de M. Benès par l'écoute de ses communications téléphoniques.	T.	383
27	*Idem*.....	Pour éviter le pire, il faudrait proposer l'occupation du territoire sudète par une force internationale.	T.	385
27	*Idem*.....	L'extrême habileté du discours du Führer, qui se pose en apôtre de la paix.	T.	386
27	*Idem*.....	Selon sir Nevile Henderson, il n'est qu'une alternative : l'envoi d'un plénipotentiaire tchèque ou la guerre. Hitler n'aurait pas d'intention agressive vis-à-vis de la France.	T.	387
27	Londres à Paris...	Proposition envisagée par lord Halifax en réponse au récent discours du Führer (occupation de territoires sous la garantie morale franco-anglaise, commission internationale, etc.).	T.	388
27	Paris à Londres...	Pour empêcher l'invasion allemande, il faut suggérer à Prague l'évacuation de certains territoires, qui seraient occupés dès le 1er octobre par les Allemands.	T.	390

[1] Pour l'action diplomatique du président Roosevelt (messages des 26 et 28 septembre) et le rôle de l'Italie dans la préparation de la conférence de Munich, se reporter respectivement aux rubriques : XI. États-Unis d'Amérique et III. Italie.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
27 sept.	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	L'entrée des Allemands en Tchécoslovaquie serait pour le lendemain 14 heures, si Prague n'acceptait pas les propositions allemandes. Le gouvernement britannique « ne peut prendre la responsabilité de conseiller » ce que doit faire Paris.	C.T.	391
27	Londres à Paris...	M. Corbin s'acquitte auprès du Foreign Office de ses instructions (nº 390).	T.	393
27	*Idem*.....	Confirmation des renseignements sur la proche invasion de la Tchécoslovaquie par Goering devant sir Nevile Henderson.	T.	394
27	Berlin à Paris....	Ce qu'il faut retenir du discours du Palais des sports. Le Chancelier veut reporter sur M. Benès la responsabilité du choix entre guerre et paix.	T.	397
27	Paris.....	Au Conseil des ministres du même jour, M. Bonnet, compte tenu de la situation diplomatique et militaire, conseille à tout prix un arrangement. Il frôle la démission.	N.	400
27	Paris (Ambass. de Gde-Bretagne à Aff. étr.).	Transmission d'instructions adressées à sir Neville Henderson pour le transfert du territoire sudète (occupation progressive; rôle de la Commission internationale; négociations pour la garantie de la Tchécoslovaquie).	C. (F.O.)	401
27	*Idem*.....	Transmission d'instructions adressées à sir Eric Phipps : nécessité d'une action franco-anglaise « concertée » quant aux mesures pouvant conduire à la guerre.	C. (F.O.)	402
27	Berlin à Paris....	L'entrevue de Godesberg : les nouvelles exigences du Führer puis son revirement. Le discours du Palais des sports ne marque pas un recul par rapport aux conclusions de Godesberg.	D.	408
27 (?)	Londres à Paris...	Réactions de fermeté de la presse britannique de province.	D.	409
28 (1 h)	Paris à Berlin....	Proposition française en vue de permettre l'entrée des Allemands dans plusieurs zones sudètes dès le 1er octobre.	T.	413

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938 28 sept.	Londres à Paris...	Le Führer n'a fait aucune concession à sir Horace Wilson. Les récentes propositions franco-britanniques sont vouées à l'échec.	T.	414
28	Paris à Londres...	Demander à lord Halifax d'appuyer auprès de M. Mussolini une proposition de conférence avancée par le président Roosevelt.	T.	415
28	Prague à Paris...	Vives objections de M. Benès au mémorandum allemand. Il réclame la garantie franco-anglaise et refuse le plébiscite pour les régions à majorité tchèque.	T.	417
28	Paris (circulaire)..	L'opposition profonde du mémorandum allemand avec l'esprit du plan de paix franco-anglais.	T.	418
28 (3 h)	Prague à Paris....	Message personnel de M. Chamberlain à M. Benès sur l'ultimatum hitlérien (qui expire à 14 heures).	T.	419
28	Berlin.....	Mémorandum français remis au Führer par M. François-Poncet sur la procédure d'occupation de certains territoires dès le 1er octobre.	N.	420
28	Londres à Paris...	Action de M. Chamberlain auprès de MM. Hitler et Mussolini en vue de la réunion d'une conférence suggérée par M. Roosevelt.	T.	422
28	Rome-Vatican à Paris.	Le Pape se dispose à lancer au monde un appel pour la paix.	T.	423
28	Londres à Paris...	Sèance des Communes : exposé de M. Chamberlain sur l'historique de la crise; annonce de l'intervention de M. Mussolini et du consentement du Führer (nº 426). M. Chamberlain est ovationné.	T.	425
28	Berlin à Paris....	Entretien Hitler-François-Poncet à partir de 11 h 15. Remise du mémorandum français (nº 420); coup de fil de M. Mussolini, invitant le Führer à surseoir à l'attaque.	T.	426
28	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretien de l'attaché militaire français et du chef d'État-major général allemand sur les récentes propositions françaises.	T.	427

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
28 sept.	Londres à Paris...	M. Benès demande qu'un représentant de Prague assiste à la conférence de Munich.	T.	430
28	Prague à Paris...	Message de M. Benès à M. Daladier, exhortant ce dernier à prendre à Munich la défense de la Tchécoslovaquie.	T.	431
28	Paris (chef d'E.M.G. de la Déf. nat.) à Prague (Mission mil.)	Blâme infligé au général Faucher pour les renseignements donnés sur l'état d'esprit des Tchèques (nº 300).	T.	434
28	Londres à Paris...	Le Foreign Office s'engage à ce que M. Chamberlain pose la question de la présence d'une personnalité tchèque à Munich.	T.	435
28	Prague à Paris...	M. Benès regrette que n'ait pas été acceptée la procédure d'arbitrage proposée par Prague.	T.	438
28	*Idem*.....	M. de Lacroix presse le gouvernement de Prague de consentir au plan britannique (nº 401) visant à la réalisation de la proposition franco-britannique (nº 213).	T.	439
28-29	*Idem*.....	Entrevue Lacroix-Benès. Celui-ci craint que le Reich ne prenne prétexte du plan britannique susdit pour accroître ses exigences.	T.	440
28	Paris.....	Sur la façon dont devraient s'opérer l'occupation des territoires visés dans la proposition franco-britannique et les travaux de délimitation de la Commission internationale.	N.	449
28	M. François-Poncet.	Déroulement de la journée du 28 septembre à Berlin.	N.	450
29	Prague à Munich (pour le président du Conseil).	M. Benès réclame une garantie internationale avant d'évacuer les fortifications et de démobiliser.	T.	461
29	*Idem*.....	Envoyer à Prague un représentant qualifié pour y expliquer les résultats de la Conférence.	T.	462
29	Berlin à Paris....	Extrême réserve de la presse allemande sur la Conférence. Caractère irrévocable de l'échéance du 1er octobre.	T.	463

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
29 sept.	Paris à Prague....	Communication de la récente proposition française (nº 413). Mettre en valeur les principes essentiels communs aux projets français (nº 413) et anglais (nº 401).	T.	464
29	Munich à Paris....	Les négociations de Munich ne sont pas terminées : « il est difficile de savoir ce qui se passe ».	C.T.	465
29	Prague à Paris....	Prague risque « la révolution ou la guerre » : aussi faudrait-il obtenir des conditions acceptables pour la Tchécoslovaquie.	T.	469
29	*Idem*.....	Conditions posées par la réponse de Prague au plan britannique du 27 (date d'évacuation des territoires à céder, etc.).	T.	470
29	Paris.....	Au sujet des intérêts français en cause dans les territoires à céder.	N.	473
30	Munich à Paris....	Texte de l'accord conclu à Munich dans la nuit du 29 au 30 septembre.	T.	479
30	Munich (M. Daladier) à Paris (pour Prague).	Effectuer une démarche auprès de M. Benès pour s'assurer de son acceptation de l'accord et exprimer l'émotion de M. Daladier.	T.	480
30	Berlin à Paris.....	Demande de personnel et de crédits pour la Commission internationale chargée de l'application de l'accord.	T.	481
30	Prague à Paris....	M. Krofta : « Le gouvernement tchécoslovaque accepte avec douleur la décision de Munich prise sans la Tchécoslovaquie et contre elle ».	T.	482
30	Londres à Paris...	Précisions relatives au communiqué britannique du 26 sur une éventuelle aide anglo-russe à la France.	T.	484
30	Berlin à Paris.....	Justification par l'ambassadeur de l'accord de Munich : « il y a encore place pour un concert européen ».	T.	485
30	*Idem*.....	Accord d'application des conventions de Munich arrêté par la Commission internationale (sous-commission militaire).	T.	488

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
30 sept.	Ottawa à Paris.	Félicitations du gouvernement canadien pour l'accord conclu à Munich.	T.	489
30	Paris à Londres...	Quelle est la portée du communiqué Hitler-Chamberlain arrêté sans la France?	T.	490
30	Londres à Paris...	Soulagement de l'opinion anglaise à la nouvelle de Munich. M. Chamberlain est acclamé à son retour.	T.	492
30	Rome - Vatican à Paris.	Allocution émue du Pape en faveur de la paix et de la nation tchécoslovaque.	T.	495
30	Prague à Paris....	Le directeur politique tchécoslovaque souligne les conséquences de l'abandon des fortifications et de leur matériel.	T.	496
30	*Idem*.....	... et souhaite l'envoi de nombreux observateurs anglais dans la zone à évacuer, afin d'éviter des incidents.	T.	497
30	Munich.....	Récit d'une conversation Daladier-Goering. Les deux hommes se félicitent de l'accord intervenu.	C.R.	499
1er oct.	Londres à Paris...	Entretien Corbin-Halifax sur la récente déclaration anglo-allemande (nº 490). M. Corbin demande l'envoi d'un message explicatif du Premier ministre à M. Daladier. Quels ont pu être les mobiles de M. Chamberlain ?	T.	509
1er	Prague à Paris....	Comment subvenir aux besoins financiers de l'État tchécoslovaque par l'acquisition du matériel de guerre commandé chez Skoda.	T.	14
1er	*Idem*.....	La joie de la presse française fait un pénible effet en Tchécoslovaquie.	T.	516

III. — L'ATTITUDE DE L'ITALIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
3 sept.	Rome - Vatican à Paris.	L'Italie ne suivrait pas le Reich en cas de conflit pour la question sudète.	T.	3
3	*Idem*.....	L'attitude résolue de l'Angleterre aurait exercé sur l'Italie une influence modératrice.	T.	4
6	*Idem*.....	M. Mussolini, à la remorque du Führer pour l'antisémitisme, risque de l'être aussi en cas de grave complication européenne.	T.	26
8	Rome à Paris.....	Entretien Ciano-Blondel : explication confuse du premier sur la solidarité de l'Axe dans l'affaire tchécoslovaque; Prague doit accepter selon lui le programme de Carlsbad.	T.	49
9	*Idem*.....	Article de l'*Informazione diplomatica* en faveur du programme de Carlsbad.	T.	62
9	*Idem*.....	Commentaire de l'article précité. Il est à craindre que l'Italie ne soit amenée, même contre son gré, à soutenir le Reich.	T.	63
10	*Idem*.....	L'attitude italienne causerait une certaine déception dans les milieux allemands de Rome.	T.	77
10	*Idem*.....	Il n'y a pas de « concordance absolue » entre les positions italienne et allemande sur le problème sudète.	D.	83
10	*Idem*.....	Situation militaire et navale de l'Italie...	T.	84
11	Berlin à Paris.....	Démenti italien à de prétendus engagements d'assistance envers le Reich. Pessimisme de la délégation italienne à Nuremberg.	T.	86
13	Rome à Paris.....	Une nouvelle note de l'*Informazione diplomatica*, favorable au plébiscite, marque une évolution, vraisemblablement sous la pression allemande.	T.	120
13	*Idem*.....	Rome cherche à répandre le bruit de son entière solidarité aux côtés du Reich.	T.	121

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 sept.	Rome à Paris.....	... mais reste favorable à une solution pacifique.	T.	144
15	*Idem*.....	Réticences du comte Ciano sur le chapitre de la solidarité italo-allemande en cas de conflit.	T.	163
15	*Idem*.....	M. Ciano affirme que l'Italie a exercé une influence modératrice sur le Reich.	T.	164
17	*Idem*.....	Mise en garde de M. Blondel au comte Ciano contre l'évolution de la situation et le danger de l'attentisme.	T.	191
18	Genève (M. Arnal) à Paris.	Possibles suggestions italiennes quant au dépècement de la Tchécoslovaquie.	T.	202
18	Rome à Paris.	Le discours du Duce à Trieste affirme le choix de l'Italie en cas de conflit, mais reste assez modéré.	T.	210
18	Rome-Vatican à Paris.	Le discours de Trieste laisse subsister la possibilité d'un appui militaire italien au Reich dans un conflit « non localisé ».	T.	211
20	Rome à Paris.....	Le ton violent du discours d'Udine contraste avec celui de l'allocution triestine.	T.	235
20	Rome-Vatican à Paris.	Le discours de Trieste signifierait la présence de l'Italie aux côtés du Reich en cas de guerre européenne.	T.	239
20	Rome à Paris.....	Des mobiles opposés expliquent l' « incohérence » de la politique tchécoslovaque de l'Italie. Le discours de Trieste signifierait une certaine reprise par Rome de sa liberté d'action.	D.	247
21	*Idem*.....	Par ses discours, le Duce tente de galvaniser une opinion réticente.	T.	265
24	*Idem*.....	Le Duce reconnaît à Padoue l'existence en Italie de courants d'opinion opposés à une politique d'aventure.	T.	337
24	*Idem*.....	Dans un entretien avec lord Perth, le comte Ciano désire voir le problème tchécoslovaque résolu d'une façon « totalitaire ».	T.	338

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
25 sept.	Rome à Paris.....	L'opinion italienne est travaillée contre Prague; mais la presse se fait plus discrète sur les minorités polonaise et hongroise.	T.	352
25	*Idem*.....	Le chargé d'affaires de France sollicite des instructions pour l'éventualité d'un conflit.	T.	353
26	*Idem*.....	Le ministre italien de la Guerre est averti que les mesures militaires françaises du 24 visaient uniquement la frontière du Nord-est.	T.	372
26	*Idem*.....	La nation italienne ne s'enthousiasme guère pour les discours du Duce. Celui de Vérone n'est qu'un discours d'attente.	T.	373
26	*Idem*.....	La fermeté britannique face aux exigences hitlériennes cause en Italie malaise et désarroi.	T.	374
27	*Idem*.....	Certaines dispositions militaires ont été prises en Italie.	T.	398
27	*Idem*.....	Malgré les discours du Duce, la population italienne répugne à l'idée de guerre. Le gouvernement de Rome ne pourrait cependant rester dans l'expectative en cas de conflit.	T.	399
27	Trieste à Paris....	Les milieux fascistes triestins songeraient à des plans de chantage visant la France.	D.	410
27	Rome à Paris.....	Au sujet de propos rassurants tenus par le comte Ciano à l'ambassadeur de Belgique : il s'agirait d'une « manœuvre tactique ».	D.	411
28	*Idem*.....	L'état-major italien affirme que ses mesures ne sont pas dirigées contre la France.	T.	441
28	*Idem*.....	En cas de conflit, l'Italie serait aux côtés du Reich, a dit Ciano à lord Perth.	T.	442

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
28 sept.	Rome à Paris.....	Les entretiens Perth-Ciano dans la matinée du 28. Remise à ce dernier d'un message personnel de M. Chamberlain pour le Duce, en vue de la réunion d'une conférence. Hitler accepte de retarder de vingt-quatre heures son attaque et le Duce appuiera à Berlin l'initiative britannique.	T.	443
28	*Idem*.....	Le retard des préparatifs militaires italiens concorde avec l'empressement du Duce à jouer « un rôle de pacificateur ».	T.	444
28	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Il ne semble pas y avoir de consultations militaires entre le Reich et l'Italie.	D.	454
28	*Idem*.....	Opposition unanime de la population italienne à la guerre.	D.	455
28	Bruxelles à Paris..	Selon l'attaché militaire italien à Bruxelles, Rome n'a pas l'intention de bouger.	D. (D.)	459
28	Rome à Paris.....	Les discours prononcés par le Duce en Vénétie : passivité des réactions en dehors de la région.	D.	460
29	*Idem*.....	La nouvelle de la réunion de Munich est accueillie en Italie avec satisfaction et soulagement.	T.	471
2 oct.	*Idem*.....	Le moment serait venu de régulariser les rapports franco-italiens par la désignation d'un ambassadeur à Rome et la reconnaissance de l'Empire italien.	T.	521

IV. — LA POLOGNE ET LA QUESTION DE TESCHEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
8 sept.	Varsovie à Paris...	Entretien Beck-Noël. M. Beck affirme sa bonne volonté et se montre modéré sur la question tchécoslovaque.	T.	43
8	Paris.....	M. Bonnet demande à M. Lukasiewicz si Varsovie aidera à l'acceptation par le Reich d'une solution pacifique de la question sudète.	N.	52
11	Varsovie à Paris....	Attitude polonaise en cas de conflit germano-tchèque selon le ministre tchécoslovaque à Varsovie.	T.	89
11	*Idem*.....	L'U.R.S.S. doit s'en tenir à des modalités d'intervention qui n'entraînent pas la Pologne dans le camp allemand.	T.	90
14	*Idem*.....	Pourquoi l'opinion polonaise conteste la politique de M. Beck.	D.	149
15	Genève (M. Arnal) à Paris.	Selon M. Munters, le bloc des pays neutres de la Baltique projeté par M. Beck ne saurait avoir une orientation proallemande.	T.	159
16	Bucarest à Paris.	Attitude ambiguë de la Pologne, qui veut rester l'alliée de la France, tout en gardant une bienveillante neutralité vis-à-vis de Berlin.	T.	173
16	Londres à Paris....	La Pologne demanderait un plébiscite à Teschen en cas d'octroi de cette faculté aux Sudètes.	T.	176
17	Paris à Londres, Varsovie.	La Pologne revendique pour Teschen des dispositions analogues à celles qui seraient prises pour les Sudètes.	T.	187
17	Paris (M. Lukasiewicz à M. Bonnet).	La Pologne réclame un plébiscite pour la minorité polonaise de Tchécoslovaquie si cette solution est retenue pour la minorité allemande.	L.	194
18	Varsovie à Paris...	Crainte du général Stachiewicz d'une intervention soviétique à travers le territoire polonais.	T.	205
18	*Idem*.....	Les Polonais sont « ennuyés » de la mise en avant de l'idée de plébiscite, dangereuse pour leur propre pays.	T.	206

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
18 sept.	Varsovie à Paris ..	Prague ne souhaite pas voir une intervention russe faire passer la Pologne dans le camp allemand.	T.	207
20	*Idem*.....	Réticences de M. Beck, qui semblerait envisager d'intervenir militairement à Teschen.	T.	233
20	*Idem*.....	L'opinion polonaise unanime soutient M. Beck dans ses revendications.	T.	236
20	Paris.....	M. Bonnet souligne devant M. Lukasiewicz l'inopportunité de la démarche polonaise sur Teschen, s'ajoutant aux négociations sur la minorité sudète.	N.	242
21	Genève (M. Arnal) à Paris.	Varsovie désirerait une frontière commune avec la Hongrie par l'absorption de la Slovaquie.	T.	258
21	Varsovie à Paris...	Éviter de laisser le Reich et l'Italie « se faire les seuls champions de la thèse polonaise » et de fournir à Varsovie prétexte de recourir à la force.	T.	259
21	Paris (Ambass. de Pologne à Aff. étr.).	Varsovie maintient ses revendications sur la minorité polonaise de Tchécoslovaquie et refuse de se fier aux assurances de Prague.	N.	269
21	Paris (Finances à Aff. étr.)	Au sujet d'un manquement polonais dans l'application des dispositions financières de l'accord de Rambouillet.	D.	272
21	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretiens du général Musse avec le général Stachiewicz (achat de chars français; affaire de Teschen) et le chef du 2e bureau polonais (concentrations à la frontière polono-tchèque).	D.	274
22	Paris à Varsovie..	Indications supplémentaires sur l'entretien Bonnet-Lukasiewicz du 20 (nº 242).	T.	275
22	Varsovie à Paris...	Au sujet de démarches faites le 21 au soir par les représentants polonais à Paris, Londres et Prague.	T.	276
22	Londres à Paris...	Remise à Londres d'une note polonaise. Lord Halifax déconseille la force.	T.	289
22	Varsovie à Paris...	Remise à Prague d'une note polonaise, avec demande de réponse immédiate.	T.	290

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
22 sept.	Paris.....	Conjugaison des politiques allemande et polonaise vis-à-vis de Prague. Nécessité pour les puissances occidentales de prendre des mesures militaires afin d'éviter un engagement polonais contre la Tchécoslovaquie.	N.N.	293 (I-II)
23	Genève à Paris....	La délégation française à Genève conseille un arrangement à l'amiable pour Teschen dans les plus brefs délais.	C.T.	302
23	Londres à Paris.	Les représentants anglais à Varsovie et Budapest doivent « formuler l'espoir » que ces deux capitales s'abstiendront de tout acte d'agression contre Prague.	T.	312
23	Paris à Varsovie...	Assurer M. Beck que « l'heure venue, il trouvera le gouvernement français plein de compréhension pour une solution équitable » de l'affaire de Teschen, mais exprimer l'espoir que Varsovie « ne voudra pas, dans le moment actuel, ajouter encore au trouble européen ».	T.	315
24	Varsovie à Paris...	M. Léon Noël exécute ces instructions. M. Beck refuse tout engagement « susceptible de lui lier les mains à la veille d'éventualités imprévisibles ».	T.	323
24	*Idem*.....	Le maréchal Rydz-Smigly assure M. Léon Noël que si elles intervenaient, les troupes polonaises ne dépasseraient pas les limites de Teschen.	T.	327
24	Paris à Prague....	Communiquer au gouvernement de Prague les indications de la délégation française à Genève (n° 302).	T.	328
25	Paris à Moscou...	L'état-major polonais annonce son intention d'agir en cas d'entrée des troupes allemandes en Tchécoslovaquie.	T.	344
25	Prague à Paris....	M. Benès consentirait à une cession rapide de Teschen, à condition que Varsovie s'engageât préalablement dans une politique de collaboration bienveillante avec Prague. Il invite Paris à s'entremettre.	T.	346

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938 25 sept.	Varsovie à Paris...	La tendance hostile à l'aventure l'emporte à Varsovie. Amener Prague à plus de compréhension à l'égard des revendications polonaises.	T.	348
25	Paris à Varsovie...	Faire connaître au gouvernement polonais la récente proposition de M. Benès (n° 346).	T.	351
26	Prague à Paris....	La note relative aux intentions de Prague quant à Teschen (n° 346) a été remise.	T.	357
26	Varsovie à Paris...	La presse polonaise voudrait hâter le transfert de Teschen.	T.	360
26	*Idem*.....	M. Beck « apprécie » une note franco-britannique à lui remise relative à la cession de Teschen.	T.	371
26	Londres.....	Conversations franco-britanniques. Entente des deux pays sur la nécessité d'une démarche commune à Varsovie, pour marquer l'attitude qu'ils prendraient à son égard « dans certaines circonstances ».	C.R.	375
27	Varsovie à Paris...	La réponse polonaise à Prague proposerait une négociation immédiate de la question territoriale et serait modérée.	T.	395
28	Prague à Paris....	Le gouvernement de Prague discute de la cession de Teschen. M. de Lacroix a recommandé d'aller vite.	T.	432
28	Paris à Londres...	Analyse de la réponse tchécoslovaque à la note polonaise (n° 395).	T.	466
29	Varsovie à Paris...	Interférences entre la politique intérieure polonaise et la question de Teschen.	D.	475
30	*Idem*.....	Conditions de l'ultimatum polonais, qui sera remis à Prague avant minuit.	T.	491
30	*Idem*.....	Prague doit se hâter de répondre, avant que la Pologne ne passe à son programme maximum et n'occupe Teschen.	T.	498
30	Paris.....	L'ambassadeur de Pologne affirme à M. Bonnet que Prague n'a pas encore répondu.	N.	500

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
1er oct.	Paris à Varsovie...	Signaler à M. Beck que son ultimatum est « inadmissible » et comporte des risques pour la Pologne dans l'avenir.	T.	502
1er	Paris à Prague....	Souligner à Prague l'intérêt d'un règlement rapide et pacifique.	T.	503
1er	Paris à Londres....	Nécessité d'un concert franco-anglais sur le différend polono-tchèque.	T.	504
1er	Varsovie à Paris...	Il ne reste aucune chance de freiner la Pologne. Souligner à Prague la nécessité de céder pour éviter le pire.	T.	505
1er	*Idem*.....	A une offre de médiation britannique, M. Beck répond que l'occupation de Teschen aura lieu avant le lendemain midi.	T.	506
1er	Londres à Paris..	Entrevue Corbin-Halifax. Ce dernier s'efforcera d'intervenir à Prague par l'intermédiaire du Premier britannique et de Berlin.	T.	507
1er-2	Prague à Paris...	Les territoires revendiqués par la Pologne sont pour Prague d'un intérêt économique primordial.	T.	512
1er	Rome à Paris.....	Appel franco-anglais à Ciano afin qu'il intervienne auprès de Varsovie.	T.	513
2	Paris (Aff. étr. à Finances).	Il y aurait intérêt à consentir au gouvernement polonais une avance financière qu'il sollicite.	D.	522

V. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La Hongrie		
1938				
3 sept.	Budapest à Paris.	Aucun engagement n'aurait été pris lors du voyage à Berlin des dirigeants hongrois. Quelle serait leur attitude en cas d'attaque allemande contre Prague.	T.	1
7	Bucarest à Paris..	En cas de conflit germano-tchèque, la Hongrie souhaiterait rester neutre.	T.	35
8	Budapest à Paris...	Selon M. de Kanya, la Hongrie ne resterait neutre que si le conflit ne se généralisait pas.	T.	47
19	*Idem*.....	M. de Kanya réclame le plébiscite pour les Hongrois de Slovaquie. Désir d'une frontière commune avec la Pologne.	T.	219
20	*Idem*.....	Les hommes d'État hongrois invités à Berchtesgaden : danger de collusion germano-magyare.	T.	227
21	*Idem*.....	Le gouvernement hongrois est poussé à l'action par le Führer. Campagne de de presse antitchèque en Hongrie.	T.	256
21	*Idem*.....	Au cas où les Allemands entreraient en Tchécoslovaquie, les Hongrois suivraient leur exemple.	T.	264
22	*Idem*.....	Bruyantes revendications hongroises; souhait d'une frontière avec la Pologne.	T.	284
22	Londres à Paris...	Le ministre de Hongrie pose à Londres la question des Hongrois de Slovaquie.	T.	288
26	Budapest à Paris..	En Hongrie, on espère éviter un conflit général; sinon Budapest s'efforcerait de rester neutre.	T.	364
30	*Idem*.....	Déception de Budapest devant les résultats de Munich : les revendications hongroises sont ajournées, peut-être même compromises.	T.	493
2 oct.	*Idem*.....	Prague s'est déclaré prête à négocier avec la Hongrie sur la question minoritaire.	T.	519

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. Les états de la Petite entente : Roumanie et Yougoslavie		
1938				
6 sept.	Bucarest à Paris...	M. Comnène se déclare prêt à donner un avertissement au chargé d'affaires allemand sur le problème tchécoslovaque.	T.	16
6	*Idem*.....	Position de la Roumanie à l'égard de l'U.R.S.S. en cas de conflit. Bucarest en référerait à Varsovie.	T.	17
7	*Idem*.....	L'avertissement de M. Comnène au chargé d'affaires du Reich.	T.	32
10	Rome à Paris.....	L'attitude éventuelle de Bucarest dans un conflit général préoccupe le gouvernement de Rome.	D.	82
11	Genève.....	Devant M. Bonnet, M. Comnène manifeste de l'inquiétude à l'égard de l'Allemagne, et de la réticence vis-à-vis de l'aide soviétique.	N.	96
14	Belgrade à Paris..	Le gouvernement yougoslave, convaincu de la neutralité italienne, cherche à forcer la Hongrie à adopter une attitude identique.	T.	137
20	Bucarest à Paris..	Le gouvernement roumain est préoccupé par les revendications territoriales polonaises, mais surtout hongroises.	T.	231
21	Genève (M. Arnal) à Paris.	M. Comnène est inquiet de l'attitude hongroise, et de la possibilité d'incidents, pour lesquels jouerait le traité d'assistance mutuelle de la Petite Entente.	T.	251
21	Bucarest à Paris...	Inquiétude croissante de Bucarest : que feraient la France et l'Angleterre devant les revendications polonaises et hongroises?	T.	263
22	Belgrade à Paris..	Baisse du prestige de la France en Yougoslavie.	T.	286
24	Bucarest à Paris...	Le gouvernement roumain ne s'affirme lié par aucun engagement en cas de conflit, sauf si se produisait une attaque hongroise.	T.	334
24	Belgrade à Paris..	M. Stoyadinovitch est très monté contre les revendications hongroises.	T.	335

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
26 sept.	Bucarest à Paris...	Bucarest minimiserait les différences entre le plan franco-anglais du 19 septembre et le mémorandum allemand du 23.	T.	365
26	Belgrade à Paris..	Politique commerciale du Reich en Europe centrale et dans les Balkans : achats à de hauts cours et tarifs douaniers préférentiels.	D.	381
28	Belgrade (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Réactions observées à Belgrade durant la quinzaine écoulée; mesures prises par l'État-major. En cas de conflit, la Yougoslavie resterait neutre si M. Stoyadinovitch demeurait en place.	D.	456
28	Bucarest (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretien avec le général Ionesco, qui ne croit pas à la guerre. Sous la pression des événements, et contre certaines garanties, Bucarest pourrait laisser passer les troupes russes. Mesures militaires hongroises et soviétiques d'après l'état-major roumain.	(D (N)	457
1er oct.	Bucarest à Paris...	Bucarest s'efforce de modérer la brutalité des revendications polonaises à l'égard de Prague.	T.	510
1er	Belgrade à Paris...	Réflexions après la tourmente : ce qui est à porter au débit et au crédit de la France.	D.	517
		c. La Bulgarie		
1938				
26 sept.	Sofia à Paris.....	Pessimisme du président du Conseil bulgare, qui veut maintenir son pays dans la neutralité.	T.	366
28	*Idem*.....	M. Kiosseivanov est inquiet de l'intransigeance tchèque, « probablement provoquée par Moscou ».	T.	429
		d. L'Albanie		
1938				
29 sept.	Tirana à Paris....	En cas de conflit généralisé, l'Albanie s'efforcera de rester à l'écart.	D.	477

VI. — L'U.R.S.S.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
5 sept.	Moscou à Paris...	Entretien Litvinov-Schulenburg. Ce dernier, après avoir sondé l'U.R.S.S. sur son attitude en cas de conflit, affirme le désir de paix du Reich, mais craint une « provocation » tchèque.	D.	12
6	Berlin à Paris....	Les dirigeants du Reich, convaincus de la chute prochaine de Staline, songent déjà au partage de l'empire russe.	T.	23
6	Paris.....	Mise en œuvre éventuelle du pacte soviéto-tchécoslovaque. Le travail préliminaire à effectuer avant les conversations militaires suggérées par M. Litvinov.	N.	29
11	Moscou à Paris...	M. Coulondre justifie devant M. Potemkine l'attitude française face aux récentes suggestions de M. Litvinov.	T.	93
11	Genève.....	Conversation Bonnet-Litvinov sur l'attitude soviétique en cas d'agression du Reich contre Prague.	N.	95
15	Moscou à Paris...	Il y aurait lieu d'aborder les conversations militaires avec l'U.R.S.S. afin de dissiper toute équivoque.	T.	165
17	*Idem*.....	Crainte soviétique que les conversations de Berchtesgaden ne débouchent sur une formule hostile à l'U.R.S.S., qui dès lors changerait de politique.	T.	184
18	Genève (M. Arnal) à Paris.	M. Litvinov voit une « capitulation » dans le voyage de M. Chamberlain et agite la menace d'un repliement de l'U.R.S.S sur elle-même.	T.	201
21	Genève (M. Charvériat) à Paris.	Discours de M. Litvinov devant l'assemblée de Genève sur la politique de son pays dans le problème tchèque. Il déplore qu'il n'ait pas été donné suite à sa position, au profit d'autres mesures, contraires à l'esprit du pacte.	T.	253
21	Moscou à Paris...	A Moscou, stupeur provoquée par les décisions de Londres, interprétées comme une capitulation.	T.	255

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
21 sept.	Moscou à Paris....	Le gouvernement soviétique assure M. Benès de son intention d'aider militairement Prague si la France remplit ses engagements.	T.	266
21	*Idem*.....	Prague veut engager des conversations militaires avec l'U.R.S.S.; mais celle-ci désire la participation de la France.	T.	267
22	*Idem*.....	Moscou déclare le pacte tchéco-soviétique toujours valable et s'inquiète du jeu du pacte franco-tchèque.	T.	292
23	*Idem*.....	Avertissement de l'U.R.S.S. à Varsovie : en cas d'attaque polonaise contre Prague, Moscou dénoncerait le pacte de non-agression soviéto-polonais.	T.	318
24	*Idem*.....	Il est nécessaire d'engager de suite les conversations militaires proposées par M. Litvinov.	T.	339
26	Berlin à Paris....	Le bruit court dans le Reich que le régime de Staline ne résisterait pas à une guerre.	T.	358
26	Moscou à Paris...	L'U.R.S.S. annonce son intention de secourir Prague si la France en fait autant.	T.	367
26	Paris.....	L'attaché militaire d'U.R.S.S. annonce que l'armée soviétique masse des forces à sa frontière ouest. Utilité de conversations militaires avec Moscou.	N.	380
28	Paris à Moscou...	Les contacts utiles ont été pris entre l'état-major français et l'attaché militaire soviétique.	T.	416
29	Moscou à Paris...	Mauvaise impression causée à Moscou par l'accord de Munich, qui « sauve la mise » à Hitler. Regret que la conférence n'ait pas été élargie dans le sens suggéré par le président Roosevelt.	T.	467
30	*Idem*.....	Émotion des milieux gouvernementaux soviétiques à l'annonce de Munich.	T.	487

VII. — LA PÉNINSULE IBÉRIQUE
LA NEUTRALITÉ DU GÉNÉRAL FRANCO

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'Espagne		
1938				
10 sept.	Paris à Rome....	Au gouvernement britannique qui lui demande de l'assurer qu'il respecte la non-intervention et tient sa frontière fermée (30 août), le Département répond (7 sept.) par l'affirmative, opposant son attitude à celle de l'Italie.	D. (N. N.)	81
12	Saint-Sébastien à Paris	En cas de guerre européenne, Franco resterait neutre selon un de ses proches.	T.	98
13	Barcelone à Paris..	M. Negrin désire souligner devant M. Daladier l'importance de l'Espagne républicaine sur l'échiquier européen.	T.	110
13	*Idem*.....	M. Negrin souhaite le rétablissement des relations avec le Vatican, et M. Labonne propose la médiation française.	T.	111
20	Rome-Vatican à Paris.	Le gouvernement italien envisagerait de se retirer de l'affaire espagnole.	D.	248
26	Berlin à Paris...	L'ambassade espagnole à Berlin juge la situation de Franco désespérée en cas de guerre générale.	T.	369
27	Saint-Sébastien à Paris.	En cas de guerre, Franco est décidé à une neutralité absolue, selon son ministère des Affaires étrangères.	T.	389
28	Londres à Paris...	Franco a fait savoir à Londres son intention d'observer une rigoureuse neutralité, sous condition de réciprocité de la part de la France et de la Grande-Bretagne.	T.	428
28	Saint - Sébastien à Paris.	Il espère en contrepartie la cessation par Paris du ravitaillement de la zone républicaine.	T.	437
28	Saint - Jean de Luz à Paris	Assurance donnée par l'état-major franquiste à Paris. M. Mussolini voudrait entraîner Franco dans une guerre contre la France.	T.	445

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
30 sept.	Saint - Sébastien à Paris.	Le Conseil des ministres de Burgos se prononce à l'unanimité pour la neutralité.	T.	494
1er oct.	Rome à Paris.....	Le Duce, furieux de la décision franquiste de neutralité, aurait décidé de se retirer d'Espagne.	T.	508
1er	Saint - Jean - de - Luz à Paris.	Franco aurait fait part de son désir de neutralité absolue à son état-major.	T.	511
2	*Idem*.....	Franco espère que le gouvernement français enverra sous peu un représentant à Burgos.	T.	518
		b. Le Portugal		
29 sept.	Lisbonne à Paris..	En cas de conflit, le président Salazar resterait fidèle à l'alliance anglaise.	T.	468

VIII. — LES PETITES PUISSANCES DU NORD-OUEST EUROPÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La Belgique		
1938				
10 sept.	Bruxelles à Paris..	Entretien du chargé d'affaires allemand et de M. Spaak : mauvaise impression de ce dernier malgré l'affirmation des intentions pacifiques du Führer.	T.	75
12	*Idem*.....	Communication de M. Spaak sur la récente visite du chargé d'affaires allemand. Ce dernier songerait à un « geste » envers Bruxelles.	N.	104
13	*Idem*.....	Vigoureuse hostilité des nationalistes flamands au passage des Français par la Belgique.	D.	127
15	*Idem*.....	Campagne de presse flamingante contre le « droit de passage ».	D.	172
24	*Idem*.....	M. Spaak justifie les récentes mesures militaires de son pays, prises dans toutes les directions. Sa préoccupation de la situation générale.	T.	330
27	*Idem*.....	M. Spaak explique pourquoi l'armée belge vient d'être portée à l'effectif de « paix renforcée » et propose ses bons offices dans le litige sudète.	T.	392
27	Bruxelles (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La mise sur pied de paix renforcée de l'armée belge.	D.	407
28	Bruxelles à Paris..	M. Spaak propose l'occupation du territoire sudète contesté par des troupes belges.	T.	424
28	Bruxelles (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La mise sur pied de paix renforcée de l'armée belge a été décidée sur une intervention allemande.	D.	452
28	*Idem*.....	Indignation des Wallons devant les mesures militaires prises sur la frontière sud.	D.	453
29	Bruxelles à Paris...	La mise sur pied de paix renforcée, obtenue sous la pression allemande, a provoqué des incidents en Wallonie.	D.	478
30	Bruxelles (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Distinguer entre le déploiement de troupes et les travaux effectués sur les deux fronts, d'importance très inégale.	D.	501

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. LE LUXEMBOURG		
1938				
16 sept.	Luxembourg à Paris	Souci luxembourgeois de neutralité et mesures de précaution prises dans l'éventualité d'une guerre.	D.	179
		c. LE DANEMARK		
24 sept.	Copenhague à Paris.	Inquiétudes danoises relatives à d'éventuelles revendications allemandes sur le Slesvig.	T.	317

IX. — LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
10 sept.	Paris à Ankara, Beyrouth, Genève.	M. Bonnet désirerait justifier devant le Conseil genevois l'attitude française dans la question d'Alexandrette et s'en entretenir avec M. Aras.	T.	74
14	Paris (Circulaire)..	Points de vue de personnalités du monde arabe sur les problèmes du Levant (relations franco-syriennes; affaire d'Alexandrette; question juive; portée de l'accord anglo-italien du 16 avril).	T.	148
24	Paris (Ambass. de Turquie à Aff. étr.).	Ankara accepte un projet d'accord d'assistance mutuelle franco-turc, mais avec participation de l'Angleterre.	N.	342

X. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
11 sept.	Tokyo à Paris....	Pessimisme de l'opinion japonaise quant aux opérations de Chine, d'où son désintérêt pour la crise européenne...	T.	85
14	Changhaï à Paris..	En cas de guerre européenne, le Japon agirait-il contre la France et la Grande-Bretagne?	T.	135
15	Tokyo à Paris.....	Déclaration du Gaimusho favorable au récent discours du Führer : mais elle serait sans grande portée politique.	T.	153
22	Tchongking à Pékin	Opinion des Chinois sur l'attitude des grandes puissances à l'égard de leur pays.	D.	301
23	Paris.....	Position prise par le Japon au regard de la crise d'Europe centrale (déclaration du Gaimusho du 14).	N.	319
26	Changhaï à Paris..	En cas de guerre européenne, Tokyo essayerait d'obtenir la paix en Chine, pour avoir les mains libres contre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales.	T.	361
30	Tokyo à Paris.....	La démission du général Ugaki ne modifierait pas la politique nippone. Il est à craindre cependant que les rapports soient plus tendus avec les Français de Chine.	T.	483
30	Changhaï à Paris..	Ne pas se lancer dans une participation de la France à des sanctions contre le Japon.	T.	486

XI. — LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
7 sept.	Washington à Paris.	Le département d'État est sans illusions sur les conséquences d'un accord qui satisferait les Sudètes.	T.	36
9	*Idem*.....	La presse américaine fustige les rêves de domination du Reich.	T.	61
10	*Idem*.....	Par sa déclaration de la veille, le président Roosevelt aurait voulu dissiper l'impression d'engagements conclus entre son pays, la France et la Grande-Bretagne.	T.	76
13	*Idem*.....	Pessimisme du département d'État sur la situation tchécoslovaque.	T.	113
14	*Idem*.....	Le gouvernement américain suit de près l'évolution des événements, sur laquelle il ne croit pas possible d'exercer une influence utile.	T.	138
15	*Idem*.....	Vive impression causée aux États-Unis par la visite de Berchtesgaden : inquiétude et persistance des idées d'isolement.	T.	158
17	*Idem*.....	Le gouvernement est soucieux de maintenir les États-Unis en dehors d'un éventuel conflit.	T.	190
18	*Idem*.....	Désir général, aux États-Unis, de rester à l'écart d'une guerre européenne.	T.	200
19	*Idem*.....	Renforcement de l'isolationnisme dans la presse américaine.	T.	220
21	Paris à Washington	L'attitude à adopter face à la sévérité de la presse américaine pour les puissances occidentales.	T.	261
23	Washington à Paris.	Violence de l'opinion américaine devant les décisions de Londres, mais aussi hostilité croissante contre le Reich.	T.	303
23	*Idem*.....	Inquiétude de M. Cordell Hull devant les nouvelles d'Europe.	T.	316
26	*Idem*.....	Manifestations antiallemandes dans les grandes villes américaines. Le message du président Roosevelt a fait bonne impression.	T.	368

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
26 sept.	Prague à Paris....	M. Benès demande au président Roosevelt de freiner Paris et Londres dans leurs concessions.	T.	370
27	Washington à Paris.	M. Sumner Welles se félicite de la réponse française au message Roosevelt; l'administration a examiné les questions posées par la loi de neutralité.	T.	384
27	*Idem*.....	La réponse allemande au message présidentiel a déplu par son intransigeance, contrairement à celles de la France et de l'Angleterre.	T.	396
27	Paris (présidence du Conseil).	M. Bullitt évoque devant M. Daladier le projet Roosevelt de réunion d'une conférence internationale.	N.	403
27	Washington à Paris.	Déclaration de politique étrangère du sénateur Pittman. En cas de guerre européenne, le Président proclamerait la neutralité des États-Unis.	D.	412
28	*Idem*.....	Le nouveau message du président Roosevelt au Führer a produit une forte sensation. Il reconnaît les responsabilités des États-Unis en tant que « partie d'un monde où tous les états sont voisins ».	T.	421
28	*Idem*.....	Appréhension de M. Sumner Welles devant la conférence de Munich. Washington accepterait de participer à la conférence générale suggérée par M. Roosevelt.	T.	436
1er oct.	*Idem*.....	M. Sumner Welles espère voir mettre à profit l'atmosphère de Munich pour le règlement des questions dangereuses en Europe, ce qui permettrait aux puissances de tenir tête au Japon.	T.	515
2	*Idem*.....	M. Sumner Welles souligne le caractère décisif de l'intervention de M. Roosevelt dans la crise européenne.	T.	520

XII. — LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
7 sept.	Paris (E.M.A.,, 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle Affaires étrangères - Défense nationale.	C.R.	40
9	Paris (Chef d'E.M.G de la Défense nat).	Intérêt que présente pour la France, du point de vue militaire, le maintien de la Tchécoslovaquie. Réorganisation éventuelle de ce pays.	N. (N)	65
11	*Idem*.....	Déclaration du général Gamelin au général Kuhlenthal sur les mesures militaires françaises.	C.R.	97
12	Paris (S.R.).....	Visites d'attachés militaires étrangers relatives aux mesures militaires prises aux frontières.	C.R.	105
14	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	147
19	*Idem*.....	Renseignements sur la situation aux frontières occidentale et tchécoslovaque du Reich, et sur la mobilisation allemande.	N.	221
21	*Idem*.....	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	271
21	Paris (Chef d'E.M.G de la Défense nat. à Ministre Guerre).	Ripostes possibles de la France aux menaces contre Prague : mise en place de la couverture ou alerte renforcée.	D. (N)	273
22	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Il y aurait intérêt, selon M. Massigli, à faire connaître à la Pologne notre décision d'intervenir éventuellement par la force.	N. (C.T.)	294
22	Paris (E.M.A.)....	Suite donnée aux entretiens Benès-Faucher. Nécessité d'échanges de vues franco-tchécoslovaques pour définir les problèmes à aborder avec Moscou.	N.	295
22	Paris (Chef d'E.M.G de l'Air au général Mouchard).	Actions aériennes à entreprendre contre le Reich en cas de conflit.	D.	296
24	Paris(Présidence du Conseil).	Communiqué relatif au rappel d'urgence de certaines catégories de réservistes.	N.	325

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
24 sept.	M. Flandin à M. Bonnet.	Garanties exigées de la Grande-Bretagne par M. Flandin avant l'entrée éventuelle dans un conflit (mobilisation générale, établissement de la conscription, envoi de forces terrestres dans de brefs délais).	(L.)	341
24	Paris (E.M.A.)....	Mesures prises dans la nuit du 23 au 24 (extension de l'alerte, rappel de réservistes).	N.	343
25	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Le mémorandum allemand du 23 septembre modifie l'esprit de la proposition franco-anglaise. Les conditions du Reich ressemblent à celles d'un armistice imposé.	N.	354
25	*Idem*.....	Remarques sur le mémorandum allemand (transfert de territoires, abandon des fortifications, étranglement de la Bohême). Possibilités de résistance de l'armée tchécoslovaque.	N.	355
26	Londres à Paris....	Conversations techniques du général Gamelin au Cabinet Office (équilibre des forces; conduite de la guerre; rôle de la Pologne, de l'Italie, de l'U.R.S.S.; aviation allemande). Nécessité de connaître les possibilités d'envoi en France d'importantes forces britanniques et de coordonner les efforts des deux pays.	P.V.	376
26	Paris (Chef d'E.M.G de l'Air à Ministre Air).	Situation de l'armée de l'Air française. Conséquences en cas de conflit.	D.	377
26	Paris (Chef d'E.M.G de la Marine).	L'effort nécessaire de défense nationale (renforcement des fortifications et de la D.C.A., réalisation des programmes militaire et naval prévus).	N.	378
26	Paris.....	Conversation Bonnet - Phipps : questions à poser à lord Halifax sur la politique militaire de la Grande-Bretagne en cas de conflit.	N.	379
27	Paris (Ambass. de Gde - Bretagne à Aff. étr.).	Pour lord Halifax, il faut s'attendre à être mis devant le fait accompli, d'où la nécessité d'une action franco-anglaise « étroitement liée et concertée ».	C.T.	402

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
27 sept.	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Concessions possibles en vue de l'occupation de certaines régions sudètes par l'armée allemande.	N.	404
27	.....	Conversation Gamelin-Chamberlain du 26 (exposé relatif aux forces armées de la France, du Reich, de l'Italie, de la Tchécoslovaquie).	C.R.	405
27	Paris (Ministre Colonies à Chef d'E.M.G. de la Défense nat.).	Nécessité de conversations préalables pour une action combinée franco-anglaise en Extrême-Orient et en Afrique.	D.	406
28	Paris (Ambassade Gde - Bretagne à Aff. étr).	Réponse de lord Halifax aux questions de M. Bonnet (nº 379).	C. (F.O.)	446
28	Paris (vice-prés. Cons. sup. de la Guerre).	Conduite éventuelle à tenir par l'armée tchécoslovaque en cas d'attaque allemande.	N.	447
28	Paris (Chef d'E.M.G. de la Défense nat.).	Intérêts français à préserver dans le tracé des frontières tchécoslovaques.	N.	448
28	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Réunion hebdomadaire interministérielle.	C.R.	451
28	Londres (Att. mil.) à Paris (Ministre Air).	Mesures prises à Londres en vue d'une collaboration effective avec la France dans le domaine aérien.	D.	458
29	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Concessions qui pourraient être faites aux Allemands et aux Hongrois en Tchécoslovaquie.	N.	472

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME XI

1

M. DE CHARMASSE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 159 à 165, 167 à 170 (1). Réservé. *Budapest, 3 septembre 1938, 2 h., 0 h. 10, 0 h. 14, 1 h. 45, 1 h. 30, 1 h. 55, 23 h. 40.*

(*Reçu :* 3 h., 3 h. 40, 3 h. 29, 3 h. 50; le 4, 4 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme no 359 (2).

Les différentes personnalités qui accompagnaient le Régent à Berlin (3) ont été inabordables ou très réservées dans leurs propos. Je viens enfin d'avoir un entretien avec un des collaborateurs de M. de Kanya. Votre Excellence trouvera ci-après le résumé de ses paroles; je n'en prends naturellement pas la responsabilité, mais je puis dire que mon interlocuteur avait un réel accent de franchise et m'a donné l'impression d'être animé du désir de contribuer dans la mesure de ses moyens au maintien de la paix.

1o Attitude du gouvernement allemand.

Les milieux dirigeants se partagent en deux courants : le parti national-socialiste est pour la guerre; l'État-major et la Wilhelmstrasse, excepté M. von Ribbentrop, préconisent une solution pacifique. M. Hitler n'a pas encore pris parti; mais mon interlocuteur a appuyé sur ce point. Il considère qu'il a été

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome (T. nos 159-165) ou des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 31 août, non retrouvé.

(3) Sur la visite de l'amiral Horthy et des ministres hongrois à Berlin, du 22 au 27 août, voir au tome X de la présente série, les nos 412 (note), 503 (et note).

gravement humilié le 21 mai [1] et qu'il ne supportera pas une nouvelle épreuve de ce genre. « Qu'Hitler soit menacé de perdre à nouveau la face, c'est la guerre inévitable; on ne saurait trop insister sur la nécessité pour les gouvernements français et britannique d'éviter tout ce qui pourrait donner de nouveau à Hitler l'impression d'une humiliation ». La paix ne pourra être sauvée que si les solutions envisagées sauvegardent pleinement non seulement les intérêts allemands, mais l'amour-propre personnel d'Hitler.

Parmi les conseillers du Führer, le maréchal Goering est apparu aux Hongrois comme relativement modéré; par contre M. von Ribbentrop leur a fait une impression détestable : c'est un esprit médiocre et il ne cesse de pousser Hitler aux solutions extrêmes à l'égard de la Tchécoslovaquie, affirmant que la France et l'Angleterre n'interviendront pas.

Les sentiments qui se font jour parmi les Allemands sont une haine violente contre la Tchécoslovaquie et à peine moins forte contre l'U.R.S.S., une certaine amertume contre l'Angleterre, mais on ne trouve aucune trace d'animosité, on n'entend pas de paroles désobligeantes à l'égard de la France. (Je rappelle qu'à Rome il n'en était pas de même.) Quant à la Pologne, on voudrait surtout savoir quelle serait son attitude en cas de conflit; le gouvernement allemand n'a pu encore tirer ce point au clair.

Le congrès de Nuremberg apparaît comme le moment le plus dangereux pour la paix. Qui sait quelles résolutions, quelles paroles irréparables peut inspirer à Hitler l'ambiance de cette manifestation, l'hypnose qui se dégage de cette foule hystérique. La paix sera à la merci du moindre incident.

2° Relations germano-hongroises.

Le gouvernement hongrois revient d'Allemagne aussi dégagé de toutes obligations qu'il l'était au départ. Les Allemands n'ont rien demandé, mais ont affirmé à plusieurs reprises qu'ils n'avaient rien à demander à la Hongrie. Il n'a été question ni d'alliance militaire, ni d'union douanière, ni du passage éventuel des troupes allemandes à travers le territoire hongrois; on n'a pas davantage demandé à la Hongrie d'adhérer au pacte anticommuniste ou de quitter la Société des Nations. Enfin les Allemands n'ont manifesté aucun intérêt indiscret pour la politique intérieure hongroise et la répression des menées nazies en Hongrie.

J'ai alors posé deux questions précises, les voici avec les réponses qui ont été faites :

En cas d'attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, la Hongrie resterait-elle neutre?

C'est notre désir et notre intention. Nous nous bornerions à ravitailler l'Allemagne; mais il est évident qu'elle pourrait être tentée ultérieurement, suivant les circonstances, de nous imposer son alliance. Il est à craindre d'autre

[1] Lorsque, à la suite de mouvements de troupes allemandes sur la frontière tchécoslovaque, une mobilisation partielle avait été ordonnée par Prague et que le gouvernement français avait déclaré qu'il remplirait ses obligations en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie.

part, que la Tchécoslovaquie, pour faire jouer le pacte de la Petite Entente, ne simule une agression de la Hongrie contre elle.

Si les Allemands vous demandent le droit de passage sur votre territoire pour attaquer la Tchécoslovaquie, que ferez-vous?

Réponse : Nous refuserions et ne céderions qu'à la force.

En terminant, mon interlocuteur a démenti qu'il y ait eu comme on l'affirme ici des difficultés entre les Allemands et M. Imredy, difficultés qui auraient créé des dissentiments au sein du ministère hongrois. L'accord est complet sur la politique extérieure entre les membres du gouvernement comme avec le Régent.

Celui-ci s'est employé à donner à M. Hitler des conseils de modération. Le même fonctionnaire a tenu des propos à peu près identiques à mon collègue anglais. Il lui a dit en outre qu'il avait rapporté également de Berlin l'impression que le gouvernement italien poussait l'Allemagne vers le recours à la force.

Au cours d'une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. Ottlik, qui accompagnait le Régent en Allemagne, le directeur du *Pester Lloyd* m'a exposé que la politique de M. Imredy a consisté pendant le voyage à gagner la confiance de M. Hitler et du gouvernement allemand, en évitant de les heurter de front et en manifestant en toutes circonstances une parfaite communauté de vues avec eux, afin de pouvoir, dans l'atmosphère favorable ainsi créée, s'abstenir plus facilement de tout engagement et maintenir la liberté d'action de la Hongrie. Cette politique aurait été couronnée de succès puisque les Allemands ne lui ont rien demandé.

Finalement aucun engagement d'aucune sorte n'aurait été pris pendant le voyage à Berlin, pas plus au point de vue militaire qu'aux autres. Les questions économiques ont été effleurées, mais devront être réglées ultérieurement par des pourparlers entre experts. Quant à la politique extérieure hongroise, l'indifférence totale avec laquelle a été accueillie la condamnation de Szalassy [1] a démontré que le gouvernement allemand s'en désintéressait, du moins officiellement.

Suivant M. Ottlik, le danger de guerre est toujours très grand, surtout si M. Hitler peut se croire l'objet d'une provocation, d'où qu'elle vienne, et si l'on ne trouve pas une solution qui sauvegarde son amour-propre. En cas de guerre, le désir du gouvernement hongrois serait de rester neutre, mais il n'est pas certain de pouvoir se tenir en dehors du conflit.

Votre Excellence sait que M. Ottlik ne mérite pas une confiance sans limite. J'ai cru cependant intéressant de rapporter ses propos.

Confidentiel. D'autre part, d'après des informations recueillies dans les milieux militaires, le général Ratz aurait été l'objet d'ouvertures tendant à obtenir, pour l'armée allemande, une autorisation au moins tacite d'utiliser éventuellement le territoire hongrois. M. Imredy ayant refusé toute conversa-

[1] Le commandant Szalassy, agitateur politique et l'un des chefs du parti national-socialiste hongrois appelé « Mouvement hungariste », dont l'insigne était la croix fléchée, avait été condamné en août 1938 à trois ans de prison pour avoir fomenté un complot contre la sûreté de l'État.

tion sur ce point (contrairement d'ailleurs à l'avis du ministre de la Guerre), les Allemands n'auraient pas insisté. Cette conversation n'ayant rien eu d'officiel, les Hongrois peuvent affirmer maintenant qu'on n'a rien demandé de semblable.

2

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3336, 3337 (1). *Berlin, 3 septembre 1938, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Je crois savoir qu'après son entretien avec le chancelier du Reich (2), M. Henlein est rentré à Prague avec mission de sonder M. Benès et de se rendre compte dans quelle mesure celui-ci était disposé à revenir aux idées qui avaient été agitées en 1919 et en vertu desquelles la Tchécoslovaquie aurait reçu une constitution fédérale, analogue à celle de la Suisse.

Toute autre solution serait considérée comme insuffisante par l'Allemagne.

Je crois savoir aussi que, dans le cas où la Tchécoslovaquie prendrait de nouveau des mesures militaires exceptionnelles, du genre de celles qu'elle avait prises au moment du 20 mai dernier, le Reich se jugerait provoqué et menacé et s'estimerait en droit de passer à l'action.

3

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 462, 463. Réservé. *Rome, 3 septembre 1938, 22 h. 20, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 4, 0 h. 30, 2 h. 30.)

Le Cardinal secrétaire d'État m'a dit aujourd'hui que, d'après un renseignement de source italienne, non officiel mais considéré par lui comme bon,

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Cette entrevue avait eu lieu le 2 septembre à Berchtesgaden. Sur cette entrevue, voir également ci-après les nos 8 (et note), 18 ; au tome X de la présente série le no 535.

« l'Italie ne suivrait pas l'Allemagne » dans le cas d'une guerre amenée par la question tchécoslovaque. Son informateur a ajouté « d'autant qu'il n'y a pas d'alliance militaire germano-italienne ».

Le cardinal Pacelli m'a répété que ce renseignement ne lui était pas venu de source diplomatique, mais émanait d'une personnalité italienne dont les informations étaient généralement exactes. Il n'en prendrait donc pas la responsabilité, mais il y attribuerait tout de même de la valeur. C'est il y a quatre jours qu'il l'a reçu, mardi dernier m'a-t-il dit (1). Je lui ai demandé s'il mettait le fait en corrélation avec le récent discours de sir John Simon (2) et l'attitude ferme du gouvernement britannique. Il m'a répondu que ce pouvait y être pour quelque chose.

Dans la suite de l'entretien il a mentionné l'Abyssinie, où la pacification n'était pas réalisée et où se poursuivrait la guérilla, comme constituant pour l'Italie une raison de ne pas affronter sans nécessité une guerre européenne.

4

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 465. Réservé. *Rome, 3 septembre 1938* (3).

Il semble que ce qu'on a appris ces jours-ci en Italie de l'attitude des Anglais devant la situation en Europe centrale ait fait faire des réflexions salutaires aux gouvernants italiens.

Le cardinal Pacelli m'a rapporté ce matin qu'il avait vu très récemment une personnalité financière italienne, qui a des relations dans la Cité et qui revenait de Londres. Cette personnalité en avait rapporté l'impression que les Anglais étaient inquiets des progrès de la puissance allemande et que, même dans les cercles d'affaires, il était des gens qui se demandaient s'il ne vaudrait pas mieux régler son compte à l'Allemagne avant qu'elle se fût encore renforcée. Le Cardinal, qui reproduisait manifestement les dires de son interlocuteur, a poursuivi en montrant la méfiance britannique éveillée par l'éventualité, non seulement d'une mainmise allemande sur des industries tchèques, mais encore d'une avance de l'Allemagne par la Hongrie vers les richesses naturelles de la Roumanie, notamment son pétrole.

Évidemment des impressions de cette nature, rapportées de Londres à Rome,

(1) C'est-à-dire le 30 août.
(2) Prononcé à Lanark le 27 août : voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note), 486, 500.
(3) Par courrier, en clair.

au lendemain du discours de sir John Simon [1], n'ont pu avoir qu'une influence modératrice [2].

D'autre part, le Vatican me paraît avoir reçu, pendant ces dernières journées de grande tension internationale, certains échos des dispositions de la population rurale italienne. Mgr Tardini me la représentait ce matin comme préoccupée avant tout de la gêne matérielle dont elle souffre, mécontente de son propre malaise économique et pas favorable à des orientations aventureuses en politique extérieure.

En résumé, si l'on juge par ce que j'ai entendu ce matin, la coïncidence d'une attitude résolue et d'une grande activité diplomatique de la part de l'Angleterre avec une situation économique italienne qui pèse plutôt lourdement sur la classe paysanne, aurait exercé un effet calmant sur les cercles dirigeants italiens.

Cet effet aurait été plus complet si la reprise d'un peu d'agitation sociale et de querelle des partis en France n'avait pas influé en Italie dans le sens opposé.

5

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
à M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

D. nº 549 [3]. Secret. *Paris, 3 septembre 1938.*

Me référant à mon télégramme nos 718 à 720, du 1er septembre [4], j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, à titre d'information, une note reproduisant les indications qui m'ont été données le 31 août par le chargé d'affaires d'Angleterre au sujet des propositions présentées le 24 août aux représentants sudètes par M. Benès comme base de discussion.

NOTE ANNEXE

2 septembre 1938.

Au cours d'une visite qu'il a faite à M. Bonnet le 31 août, le chargé d'affaires d'Angleterre a fait part au Ministre des indications qu'il avait concernant les propositions formulées par M. Benès comme base des conversations à intervenir avec M. Henlein.

(1) Prononcé le 27 août à Lanark : voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note) 486, 500.
(2) Voir également le télégramme nos 462-463 du même jour, ci-dessus publié sous le nº 3.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(4) Reproduit au tome X de la présente série sous le nº 520.

Ces bases, offertes aux Sudètes au cours d'une réunion du 24 août, comportent sept points :

1° Trois districts locaux autonomes dans les territoires sudètes;

2° Échange immédiat des fonctionnaires, retrait des fonctionnaires tchèques des territoires allemands, renvoi dans les territoires allemands des fonctionnaires allemands se trouvant dans les territoires tchèques;

3° Budget indépendant pour les trois districts;

4° Emprunt de la part du gouvernement central aux trois districts;

5° Réunion dans un délai de un à trois mois d'une commission pour décider des changements constitutionnels nécessaires;

6° Armistice quant à la propagande et aux campagnes de presse;

7° Retrait, dans les districts allemands, de la police de l'État, si tout est calme [1].

6

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 669. Confidentiel. *Bucarest, 3 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 septembre; Dir. pol. 20 septembre).

Au cours d'un voyage de vingt-quatre heures qu'il vient d'effectuer à Bucarest à la demande de son gouvernement, M. Radu Djuvara, ministre de Roumanie à Berlin, a rencontré notre attaché militaire, auquel il a fait part du point de vue qu'il était venu exposer à M. Comnène et au Roi, relativement à l'attitude de l'Allemagne.

M. Djuvara, dont les tendances germanophiles sont notoires, se déclare persuadé que l'Allemagne ne désire pas faire la guerre, mais qu'elle ne peut plus tolérer les provocations dont seraient victimes les Allemands des Sudètes. En cas de conflit, le Reich possède une supériorité si écrasante dans tous les domaines, qu'il est sûr de triompher de ses adversaires. M. Djuvara est d'ailleurs certain qu'en cas de guerre, l'Italie se joindra aussitôt au Reich.

On retrouve dans de tels propos la reproduction exacte des clichés de propagande répandus ici par M. Fabricius et par M. Kurihara (ma dépêche n° 660 en date du 1er de ce mois) [2]. A un moment aussi grave, il est particulièrement regrettable que M. Djuvara ne se soit pas contenté de se faire l'interprète des

[1] Voir également au tome X précité les nos 512, 517, 533.

[2] Cette dépêche faisait état de la campagne acharnée menée contre la France et ses alliés présumés en cas de guerre par le ministre d'Allemagne à Bucarest, épaulé par son collègue nippon. La légation de France notait les réticences de l'opinion roumaine (peu nombreux étaient en effet les partisans décidés d'une intervention armée aux côtés des puissances occidentales) et déplorait « la réserve excessive » des consignes données à la presse par le gouvernement de Bucarest. Elle concluait que l'attitude de la Roumanie, en cas de guerre, « serait avant tout fonction de celle de ses voisins » (et notamment des Hongrois et des Soviétiques).

thèses allemandes, et surtout qu'il ait été en mesure d'exercer de façon directe auprès du gouvernement royal une influence si contraire à nos intérêts.

En raison de la personnalité des deux interlocuteurs ci-dessus mentionnés, je serais reconnaissant au Département de bien vouloir conserver un caractère confidentiel à cette communication.

7

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 2761. Urgent. *Paris, 4 septembre 1938, 17 h. 43* (1).

Je me refère à votre télégramme nº 2096 (2).

Le ministre de la Guerre a soin de communiquer à l'attaché militaire près de votre ambassade et également à l'attaché militaire britannique les indications qu'il possède sur les préparatifs allemands.

Les derniers renseignements recueillis et que je vous laisse le soin d'utiliser auprès du Foreign Office indiquent :

1º Un resserrement sur la frontière française du dispositif de plusieurs divisions allemandes stationnées dans la région rhénane.

2º L'apparition sur notre frontière d'éléments appartenant à d'autres divisions ainsi que d'éléments de réserve générale (artillerie, chars).

L'explication de ces faits donnée du côté allemand est que les troupes précitées sont employées à des travaux militaires. Si cette explication était exacte, elle prouverait que, en dépit de toutes les mesures déjà prises, il est jugé nécessaire de hâter encore les travaux de fortification. Il est permis de penser qu'en réalité ces troupes sont placées en couverture et en même temps employées aux travaux secrets.

(1) Par fil.
(2) Du 26 août, reproduit au tome X de la présente série sous le nº 467.

8

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2203 à 2212, 2220 à 2223 (1). Réservé. *Londres, 5 septembre 1938, 14 h., 16 h. 55; le 6, 1 h. 36.*

(*Reçu :* le 5, 15 h. 15, 18 h. 50; le 6, 3 h. 55.)

Lord Halifax m'a donné lecture ce matin du télégramme qu'il a reçu de M. Ashton-Gwatkin, rendant compte de sa dernière conversation avec M. Henlein. Le Führer des Sudètes lui a raconté qu'il aurait eu deux entrevues avec le chancelier Hitler (2).

La première aurait été très courte et il s'était borné à lui remettre le message préparé par lord Runciman (3). Dans la seconde, à laquelle assistait M. von Ribbentrop, qui d'ailleurs garda un silence complet, M. Henlein déclare qu'il a trouvé le Chancelier parfaitement calme et qu'il n'a pas été question des relations anglo-allemandes. M. Hitler a donné son assentiment au plan qui lui était soumis et a demandé quelle politique serait la plus appropriée pour faire aboutir ces revendications. Henlein répondit aussitôt qu'il souhaitait qu'il n'y eût pas de guerre. « Moi de même », dit le Chancelier.

Le chef des Sudètes exposa ensuite qu'il y avait deux conceptions en présence : la première tendait à obtenir l'autonomie dans le cadre de l'État tchécoslovaque; la seconde visait au plébiscite, ce qui conduirait à l'intégration de certaines provinces dans le Reich. M. Henlein a ajouté que ses préférences iraient à la première des deux hypothèses, déclaration que le Chancelier accueillit avec un certain scepticisme.

M. Henlein a marqué qu'en tout cas, il conviendrait d'y parvenir par des moyens pacifiques et sur ce point le Chancelier s'est montré tout à fait d'accord. Dans l'ensemble, M. Ashton-Gwatkin a trouvé M. Henlein en quelque sorte soulagé. Ce dernier lui a bien recommandé de ne pas présenter au gouvernement tchécoslovaque sa conversation avec le Chancelier sous des couleurs trop favorables, afin de ne pas encourager les résistances de Prague, mais il a manifesté la certitude que la question pourrait être résolue sans recourir à la guerre.

(1) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le 2 septembre à Berchtesgaden : voir ci-dessus le n° 2 ; au tome X le n° 535.
(3) Le leader du parti allemand des Sudètes devait remettre au chancelier allemand un message de lord Runciman aux termes duquel ce dernier espérait que « M. Hitler donnera(it) son approbation et son appui à la continuation des pourparlers » tant sur la base des huit points de Karlovy-Vary que sur celle des plus récentes propositions du gouvernement tchécoslovaque. Voir le télégramme nos 2183 à 2186 de Londres, du 2 septembre, reproduit au tome X de la présente série sous le n° 535.

En réponse à une question du diplomate britannique, M. Henlein a indiqué qu'aucune date n'avait été fixée pour le terme extrême des négociations, mais que le parti allemand de Bohême tiendrait pour la première fois un congrès le 15 ou le 16 octobre. M. Henlein, qui devra prononcer à cette occasion un important discours, souhaiterait particulièrement être à même d'annoncer la conclusion des pourparlers. En ce cas, il faudrait que l'arrangement pût intervenir avant la fin septembre.

Je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le caractère rigoureusement secret des renseignements qui précèdent.

La visite que j'ai faite ce matin à lord Halifax m'a fourni l'occasion de m'entretenir avec lui de l'aspect général du problème tchécoslovaque. Je lui ai signalé tout d'abord que, malgré le discours de sir John Simon [1], malgré les articles de la presse britannique, le gouvernement du Reich ne paraissait toujours pas ... [2] à une extension du conflit qui serait créé par un coup de force allemand contre la Tchécoslovaquie. A Berlin, on se figure volontiers que les déclarations ou les démarches britanniques ont surtout pour objet de rassurer la France, mais qu'elles ne répondent pas à une volonté bien arrêtée du gouvernement ni au sentiment profond du public. Entre temps, l'Allemagne ne cesse de développer ses préparatifs militaires et les indications que nous recevons à ce sujet ne peuvent que préoccuper vivement le gouvernement français. Il est fort à craindre en effet que, appuyé par la mobilisation d'une grande partie des forces nationales et entraîné par l'euphorie du congrès de Nuremberg, M. Hitler n'en vienne à prendre une position susceptible de conduire aux revendications extrêmement dangereuses. Seuls des avertissements du [gouvernement britannique], renouvelés en termes aussi clairs que possible, pourraient l'en détourner. C'est là d'ailleurs ce que souhaitent tous les partisans de la paix en Europe et même les éléments modérés en Allemagne.

D'autre part, ai-je dit, nous nous sommes prêtés volontiers aux démarches que le gouvernement anglais a souhaité nous voir effectuer à Prague comme à Londres pour amener M. Benès à ne pas laisser douter de sa bonne foi et à manifester nettement son intention de faire des concessions raisonnables. Toutefois nous ne saurions lui demander de renoncer à certaines attributions essentielles de la souveraineté nationale et de préparer ainsi, pour un avenir peut-être prochain, le démembrement de son pays.

Par ailleurs, les Sudètes s'en tiennent énergiquement au programme de Carlsbad, sur lequel il n'apparaît pas qu'ils aient consenti jusqu'à présent de modifications importantes. Ils aiment à croire que ce programme a toutes les sympathies de l'opinion anglaise, celle-ci ne pouvant faire d'objection à l'octroi à la population autonome d'un *home rule* analogue à celui qui a été accordé à l'Irlande, bien que les deux cas n'aient en réalité rien de commun. Est-il de l'intérêt de la France et de la Grande-Bretagne de laisser les choses

(1) Prononcé à Lanark, le 27 août : voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note), 486, 500.

(2) Lacune de déchiffrement.

en venir à un point où les Tchèques paraîtraient s'être mis dans leur tort parce qu'ils auraient refusé d'accepter toutes les revendications du parti allemand? On peut même se demander si, conformément à une tactique fréquemment appliquée par le Reich, ces exigences n'iront pas en croissant au fur et à mesure des concessions obtenues. Le gouvernement français a certes été confiant dans la haute impartialité de M. Runciman. Il est convaincu que celui-ci se refusera à exercer une pression unilatérale. Mais il serait bien désirable que les Allemands des Sudètes répondent également aux conseils qui leur sont donnés. Enfin en conseillant aux partisans de Prague de donner une large satisfaction aux demandes de la minorité allemande, nous ne devons pas perdre de vue les conséquences d'une transformation radicale de l'État tchécoslovaque, qui laissera celui-ci exposé aux entreprises de son puissant voisin et qui affaiblira peut-être d'autant le prestige de la France et de l'Angleterre en Europe.

Aux considérations résumées ci-dessus, lord Halifax a répondu avec son honnêteté habituelle que des réflexions analogues lui étaient venues à l'esprit et que, dans l'ensemble, il partageait notre manière de voir. Il a chargé ses services de faire la récapitulation des renseignements reçus de Prague et des instructions envoyées, afin de nous permettre de mieux apprécier la situation présente. Le Foreign Office avait renoncé à insister auprès de M. Benès pour publier les propositions du gouvernement tchécoslovaque avant le congrès de Nuremberg parce que celles-ci, à côté d'offres positives intéressantes, lui ménageaient tant de portes de sortie qu'on pouvait douter de la bonne foi de leur auteur.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'aucune action n'ait été exercée sur les représentants du parti des Sudètes, ni que ceux-ci se montrent irréductibles. Un des lieutenants de M. Henlein, M. Kundt, rapportant à M. Ashton-Gwatkin la conversation qu'il a eue le 2 septembre avec le président Benès, a exposé que l'accord s'était à peu près réalisé sur quatre ou cinq questions, telles que les nominations de fonctionnaires, l'emprunt, la question des langues, l'exercice de la police. Quelques ajustements devront être opérés, mais il n'y a point là de difficultés insurmontables. Sur la question de l'autonomie au contraire, la divergence est profonde. M. Benès offre une autonomie de districts au lieu d'une autonomie provinciale. Il en résulte, aux dires de M. Kundt, de graves inconvénients : dépenses beaucoup plus élevées, oppression des Allemands par une majorité tchèque dans certains districts etc. On ne voit aucune conciliation possible entre les deux systèmes. Cependant M. Kundt ajoute qu'il peut y avoir un compromis sur les principes mis en avant de part et d'autre. Lord Halifax se propose de demander des éclaircissements sur les possibilités d'entente auxquelles il a été ainsi fait allusion.

D'autre part, il n'est pas en mesure de calculer les conséquences des concessions qui sont demandées à la Tchécoslovaquie au point de vue de son avenir et de sa vie nationale. Il estime qu'il vaut mieux s'en remettre à M. Runciman, qui dispose de tous les éléments du problème et qui peut en juger mieux que personne. En ce qui concerne l'action à exercer à Berlin, lord Halifax m'a dit qu'il avait songé à confirmer par lui-même les déclarations de sir John

Simon avant de partir pour Genève. Il y a finalement renoncé. Il pense, en effet, qu'il faut toujours se souvenir de l'irritation causée à Berlin par la démarche britannique du 21 mai.

9

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3356, 3357. *Berlin, 5 septembre 1938, 20 h. 9, 20 h. 19.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 21 h. 30.)

Les discours prononcés hier à Bordeaux par M. Marquet, M. Bullitt et Votre Excellence [1] ont fortement déplu aux milieux dirigeants du Reich. Certains journaux et l'officieuse *Correspondance politique et diplomatique* l'ont clairement laissé voir. L'affirmation de Votre Excellence que la France remplirait ses engagements et serait fidèle à son pacte a causé de l'irritation et du dépit. On a voulu y voir, selon le procédé couramment employé, à la fois un encouragement qui pousserait Prague à l'intransigeance et une menace superflue à l'adresse de l'Allemagne.

C'est aussi un prétendu ton de menace que l'on reproche aux déclarations de M. Marquet et de M. Bullitt. Aussi les repousse-t-on avec humeur. Mais avec plus d'énergie encore on proteste contre la tentative à laquelle se seraient livrés les trois orateurs pour attribuer au gouvernement allemand la responsabilité de la guerre ou de la paix. Car toute la presse allemande s'efforce précisément à l'heure actuelle et comme si elle prévoyait l'imminence d'éventualités graves d'établir que le Reich n'a aucune responsabilité et que ce sont ses adversaires qui lui dictent sa ligne de conduite.

[1] Le 4, au matin, avait eu lieu à la pointe de Grave l'inauguration d'un monument commémoratif de l'intervention des États-Unis en 1917. M. Georges Bonnet, après avoir évoqué les souvenirs de la guerre mondiale, avait fait allusion aux « lourdes menaces » qui pesaient sur l'Europe centrale. Il avait ajouté : « La France, en tout cas, restera fidèle aux pactes et aux traités qu'elle a conclus; elle restera fidèle aux engagements qu'elle a pris ». L'ambassadeur Bullitt avait dit : « Si la guerre éclatait encore en Europe, personne ne pourrait déclarer si oui ou non les États-Unis seraient entraînés dans une telle guerre ». La grande presse parisienne n'avait pas signalé le discours de M. Marquet, maire de Bordeaux, qui, selon M. Bonnet, avait déclaré le samedi 3 : « M. le Ministre des Affaires étrangères ayant accompli son devoir attend une décision qui appartient à un seul gouvernement. Que fera l'Allemagne? C'est d'elle que dépend la guerre ou la paix ». (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 209).

10

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Aide-mémoire (1)

5 septembre 1938.

Le ministre de Sa Majesté à Prague a vu le président Benès le 4 septembre :

Après avoir expliqué que, depuis l'arrivée de lord Runciman, il avait évité de voir le Dr Benès, M. Newton déclara qu'on était arrivé aujourd'hui à une situation critique devant laquelle le gouvernement de Sa Majesté estimait nécessaire de mettre M. Benès au courant de ses vues et de son attitude.

M. Newton fit alors la déclaration suivante :

Les préparatifs militaires allemands et les informations qu'avait reçues le gouvernement de Sa Majesté de sources diverses relatives aux intentions du gouvernement allemand rendaient essentiel un accord sans nouveau délai entre le gouvernement tchécoslovaque et les Allemands des Sudètes sur la base d'un règlement général. Ceci paraissait le meilleur moyen d'empêcher M. Hitler de se livrer à quelque action extrême soit à Nuremberg, soit tout de suite après le Congrès.

Le gouvernement de Sa Majesté a reçu de nombreuses indications suivant lesquelles le gouvernement allemand était décidé à trouver un règlement au problème tchécoslovaque cet automne par l'emploi de la force si les circonstances le rendaient nécessaire. Il semble certain que M. Hitler parlera de la Tchécoslovaquie au congrès de Nuremberg et si à cette date aucun progrès n'a été réalisé, après cinq mois de négociations, il pourrait — ne serait-ce qu'en insistant sur ce délai — plaider une cause qui impressionnerait fortement l'opinion publique. M. Hitler pourrait demander l'autonomie territoriale comprise dans son sens le plus large ou il pourrait demander un plébiscite pour les Sudètes. Dans un cas comme dans l'autre, la demande allemande serait vraisemblablement accompagnée d'un appel au droit des Sudètes de librement disposer d'eux-mêmes et sa conséquence la plus générale pourrait bien être un appel à la force par lequel cette opération serait couverte.

Dans ces circonstances, le gouvernement de Sa Majesté estimait que le moment était venu d'imposer à l'attention de M. Benès ces faits désagréables mais inévitables et de l'avertir sincèrement que dans l'opinion du gouverne-

(1) Cet aide-mémoire, portant l'indication manuscrite : « Confidentiel. Pour le président Daladier » est extrait du fonds Daladier conservé dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

ment de Sa Majesté, le gouvernement tchécoslovaque devait se laver sans délai des soupçons trop répandus qui le représentent comme comptant sur l'appui d'une puissance étrangère et s'efforçant de manœuvrer en vue d'une position favorable en retardant les négociations sans aucune intention sincère de faire face à la réalité vitale et immédiate. Le seul moyen pour le gouvernement tchécoslovaque d'écarter ces soupçons était d'offrir immédiatement sans réserve des concessions sans lesquelles il serait impossible de régler pacifiquement la question des Sudètes. Le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas dire si, à l'heure actuelle, une concession moindre que le plan intégral de Carlsbad serait suffisante.

M. Newton rappela alors au Dr Benès les vues du gouvernement britannique sur la situation militaire défavorable de la Tchécoslovaquie et lui fit remarquer qu'en cas d'hostilités, que la Tchécoslovaquie bénéficiât ou non de l'alliance d'une grande puissance, son territoire serait envahi et occupé pendant une longue période. Il y aurait aussi le danger croissant des ruines que pourrait entraîner la guerre civile.

Quel que fût le résultat final, il était plus que douteux que la Tchécoslovaquie pourrait être reconstituée sous sa forme actuelle. Il était vital pour la Tchécoslovaquie d'accepter de grands sacrifices et même, si nécessaire, des risques qui apparaissent être tels à première vue, afin d'éviter d'autres risques plus grands encore, qui la conduiraient au désastre.

M. Newton ajouta que suivant l'interprétation qu'il donnait de ses propres instructions, la Tchécoslovaquie devait dès maintenant aller sans réserve à la limite des concessions et que la limite ne devait pas s'arrêter en deçà des huit points de Carlsbad [1], s'il s'avèrait qu'un règlement ne pouvait être obtenu d'une autre manière.

En réponse aux objections du Dr Benès sur l'acceptation du programme de Carlsbad, M. Newton déclara que, bien qu'il appréciât les difficultés, plusieurs mois s'étaient écoulés pendant lesquels elles auraient pu être surmontées et que l'attitude du Dr Benès laissait entendre qu'il était sans espoir d'attendre un progrès.

Le Dr Benès ayant remarqué que, bien que ses septs points [2] n'aient pas été acceptés, ils n'avaient pas été rejetés et que d'ailleurs les négociateurs sudètes avaient fait de nouvelles propositions — signes évidents d'un progrès — M. Newton montra que ces signes étaient d'après lui peu substantiels et non convaincants et suffiraient à peine à satisfaire l'opinion publique en général et encore moins les dirigeants du Reich, qu'un progrès rapide et réel s'imposait au point actuel de la situation et quand le sablier est presque entièrement vidé.

M. Newton conclut en rappelant au Dr Benès que le choix du gouvernement britannique serait certainement le programme de Carlsbad plutôt que la guerre et en exprimant l'espoir qu'au moins un communiqué sur lequel

(1) Énoncés le 24 avril précédent par M. Henlein : voir, au tome IX de la présente série, le n° 233 (et note).

(2) Voir ci-dessus le n° 5; au tome X de la présente série, les n°s 517, 520, 533.

les deux partis se seraient mis d'accord pût être publié au début de cette semaine marquant bien que, dans l'opinion des deux partis, un réel progrès était en train de se réaliser [1].

11

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de renseignements [2]

N. Secret. *5 septembre 1938.*

I. *Mouvements de troupe et identifications nouvelles.*

Aucun mouvement de troupe n'a été signalé dans la journée du 4 septembre.

Les identifications nouvelles portent sur :

le *56e R.I.* (5e D.I.) : Kehl (2 compagnies) (1 bataillon de ce régiment avait été précédemment identifié à Lorrach au nord de Bâle).

le *55e R.I.* (17e D.I. - XIIIe Corps), éléments à Kehl (renseignement non recoupé).

L'apparition d'un détachement du XIIe C.A. (Nuremberg) pourrait s'expliquer par des besoins de main d'œuvre pour les travaux de fortification.

Jusqu'ici les divisions intéressées par les mouvements de troupe précédemment signalés (5e et 35e D.I. du Ve C.A. — 33e et 34e D.I. du XIIe C.A. — 9e et 15e D.I. du IXe C.A.) n'ont pas été resserrées ou transportées en totalité.

Aucun renseignement nouveau concernant leur activité n'a été recueilli qui permette de définir les motifs des mouvements constatés (mise en place de la couverture ou travaux).

(1) Un compte rendu de l'entretien du président de la République tchécoslovaque et du ministre de Grande-Bretagne à Prague se retrouve dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, vol. II, nos 758 à 760, p. 226-229.

Par ailleurs, un télégramme de Prague nos 1934-1937, du 4 septembre, faisait état d'un entretien dans l'après-midi du même jour, entre MM. Benès et de Lacroix, le premier relatant la démarche effectuée dans la matinée par le ministre de Grande-Bretagne. Ce dernier avait « vivement engagé » M. Benès « à faire publier les propositions adéquates avant l'ouverture du congrès de Nuremberg », ce à quoi le président de la République avait objecté qu' «il serait difficile, vu la marche de la négociation, de faire la publication dans les délais voulus ». Aussi M. Benès demandait-il à M. de Lacroix « si les renseignements [reçus] de Paris étaient de nature à justifier l'alarme du ministre d'Angleterre et des conseils aussi radicaux ».

Le télégramme de Prague était retransmis à Londres dans la soirée du 4 par télégramme nos 2762 à 2766. M. Georges Bonnet écrivait à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne : « Veuillez vous efforcer de savoir dans quelles conditions a été prescrite cette démarche qui va au-delà de celle pour laquelle notre concours avait été antérieurement sollicité ».

(2) Extrait des archives de la Guerre. Ce compte rendu porte en marge l'annotation manuscrite suivante du général Gamelin : *Devant ces renseignements, je demande (?) voir étayée la défense de Strasbourg (convocations de réservistes des unités de formation (?)) M. G.*

II. *Préparation d'une action de force contre la Tchécoslovaquie.*

L'informateur qui avait communiqué les renseignements concernant la décision prise par Hitler d'intervenir en Tchécoslovaquie le 25 septembre, a confirmé que les premières mesures d'exécution seraient prises à partir du 11.*

III. *Congrès de Nuremberg.*

Le déplacement des troupes de formations du parti et des spectateurs participant au congrès de Nuremberg nécessite tant à l'aller qu'au retour, l'emploi de 600 trains spéciaux.

L'immobilisation du matériel roulant qui en résulte, s'ajoutant à la présence à Nuremberg d'une quantité non négligeable d'hommes mobilisables provenant des régions les plus diverses de l'Allemagne, apporterait une gêne certaine à une mobilisation qui débuterait pendant le Congrès que clôture, le 12 septembre, la journée de l'Armée.

Ce fait pourrait expliquer que les premières mesures concernant la préparation de l'opération contre la Tchécoslovaquie ne seraient prises qu'à partir du 11 septembre. **.

12

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 249 (1). Très confidentiel. *Moscou, 5 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 septembre.)

Dans ma communication du 29 août (2), j'ai cherché à mettre au point, sur la base de renseignements recueillis auprès du commissariat des Affaires étrangères, les rumeurs qui avaient circulé à l'étranger touchant une démarche que l'ambassadeur d'Allemagne aurait été chargé par son gouvernement de faire auprès de M. Litvinov à l'occasion de l'affaire tchécoslovaque. Le comte von der Schulenburg avait bien eu, le 22 août, un entretien avec le Commissaire du peuple; il avait d'ailleurs vu également, deux jours auparavant, M. Potemkine; il avait abordé avec l'un et avec l'autre de ses interlocuteurs la question des Sudètes. Il s'agissait là non pas de démarches proprement dites, effectuées sur instructions, mais simplement de conversations évoluant dans le cadre normal de la mission d'information et de liaison d'un chef de poste diplomatique (3).

L'orientation donnée par l'ambassadeur d'Allemagne à ses conversations

* Note manuscrite marginale : *A surveiller.*
** Note manuscrite marginale : *Très juste.*
(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Allusion au télégramme nos 640-642 de Moscou, du 30 août, reproduit au tome X de la présente série sous le nº 497.
(3) Sur ces démarches, voir, au tome X de la présente série, les nos 464, 471, 476, 493, 497.

de même que les formules qu'il avait employées, n'en présentaient pas moins un certain intérêt, dans la mesure où elles traduisaient les préoccupations et répercutaient les mots d'ordre du gouvernement de Berlin. Les ripostes de M. Litvinov contribuaient aussi pour leur part à éclairer la position du gouvernement soviétique.

J'ai déjà fait connaître au Département les grandes lignes de la discussion qui s'était engagée entre le Commissaire du peuple et l'ambassadeur. Voici quelques indications complémentaires que je tiens, sinon de source officielle, du moins de la meilleure source officieuse.

Le comte von der Schulenburg ayant questionné M. Litvinov sur l'attitude éventuelle de l'U.R.S.S. en cas de conflit, et sur son impression touchant la position que prendraient les grandes puissances occidentales, le Commissaire du peuple a répondu en substance : « En tout cas, si la guerre éclate entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, l'agression ne pourra venir que du côté du Reich. Il est bien certain alors que la France s'engagera et que l'Angleterre suivra. Le gouvernement britannique, en effet, ne pourrait plus reculer, même si M. Chamberlain le voulait. L'Union soviétique a promis son aide à la Tchécoslovaquie. Elle tiendra, dans la mesure de ses engagements, sa parole et fera de son mieux ».

L'ambassadeur ayant demandé à nouveau à M. Litvinov si vraiment il croyait que les grandes puissances feraient la guerre pour les Tchèques, M. Litvinov répliqua : « Ce n'est pas pour l'amour des Tchèques qu'elles se battront, mais pour des raisons de puissance, d'influence et d'équilibre de forces. En ce qui concerne l'Union soviétique, elle n'a pris aucune part dans la création de l'État tchécoslovaque, mais elle doit actuellement s'opposer à tout accroissement de l'Allemagne hitlérienne, qui est animée d'esprit d'agression et est toujours prête à recourir à la force. L'U.R.S.S. aurait sans doute pris, dans la crise, une attitude toute différente si l'ancienne démocratie de Weimar existait toujours; l'Union, en effet, a toujours été favorable en principe à l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

« La prétention des Sudètes, poursuivit le Commissaire, de constituer une enclave nationale-socialiste à l'intérieur de l'État tchèque se heurte d'ailleurs à des impossibilités logiques. Ce serait vouloir faire coexister dans un pays la monarchie et la république ».

Le comte von der Schulenburg cherche à répondre à l'argument en citant un certain nombre d'exemples tirés de l'histoire de l'Allemagne.

M. Litvinov reprit ensuite une déclaration que nous connaissons déjà comme ayant été faite à M. Coulondre : « A notre avis, la question des Sudètes est une question d'ordre intérieur tchèque et nous n'avons donné ni ne donnerons aucun conseil à ce sujet ». Il conclut : « En aucun cas, les Tchèques n'attaqueront l'Allemagne ». A quoi l'ambassadeur répliqua : « On ne peut prévoir l'avenir; nous voulons une solution pacifique, mais bien entendu nous ne pouvons tout admettre ». Il cita alors la déclaration, hostile à toute concession, des officiers de réserve tchèques [1], et indiqua que si le gouver-

[1] Sur cette manifestation des officiers de réserve tchécoslovaques, voir, au tome X de la présente série, les nos 368, 380.

nement de Prague se ralliait à un tel point de vue, il y aurait là un cas de provocation.

M. Litvinov ayant répété que les Tchèques ne provoqueraient pas les Allemands et qu'étant donné les circonstances, ceux-ci ne pourraient en tout état de cause qu'être tenus pour les agresseurs en cas de conflit, le comte Schulenburg insista :

« Nous voulons une solution pacifique, mais vous avez tort quand vous prétendez que nous serons dans tous les cas les agresseurs, car il peut se produire une provocation de la part des Tchèques. Nous ne pouvons pas tout supporter de leur part... »

Si j'ai cru devoir relater avec quelques détails la conversation qui s'est engagée entre M. Litvinov et le comte von der Schulenburg, c'est qu'elle me paraît caractériser clairement les positions prises de part et d'autre. Les Soviets ne font pas de sentiment, ils ne se couvrent pas d'une fumée d'idéologie et ils admettent nettement que s'ils doivent se battre, c'est en vertu de considérations tirées du rapport des forces et pour faire échec à une volonté d'expansion, qui croît avec le succès et dont ils craignent de devenir un jour les victimes. Si l'on peut discuter de l'ampleur des moyens que l'U.R.S.S., compte tenu des circonstances géographiques et diplomatiques, pourrait mettre en œuvre pour venir au secours des Tchèques, on peut difficilement mettre en doute son intention ferme d'exécuter ses engagements dans toute la mesure où elle se sentirait suffisamment appuyée par une action de l'Ouest et où elle ne compromettrait pas trop la défense de son propre territoire. La Tchécoslovaquie est un des bastions extérieurs de l'U.R.S.S. L'intérêt de celle-ci à la défendre paraît être le meilleur gage de la sincérité de ses intentions.

Du côté allemand, la conversation Litvinov-Schulenburg met en évidence le cynisme du gouvernement du Reich et en même temps son désir de se couvrir, vis-à-vis des grandes puissances antagonistes et dans l'espoir de les diviser, de l'argument qu'il pourrait tirer d'une « provocation » tchèque. Berlin entend d'ailleurs le terme dans le sens le plus large. Sont considérés comme provocation, dans la terminologie du comte von der Schulenburg, non seulement tout fait positif qui pourrait être reproché à la Tchécoslovaquie, mais même l'abstention de toute nouvelle concession.

C'est bien dans la ligne de la politique allemande, à la fois dynamique et subjective, qui, anticipant sur la réalisation de ses appétits et ne considérant qu'elle-même, fait grief à quiconque met obstacle à son propre développement.

13

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 221. Rigoureusement secret. *Prague, 5 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 septembre.)

J'ai l'honneur de faire parvenir sous ce pli à Votre Excellence une traduction de la réponse remise le 2 septembre par les délégués sudètes aux propositions que M. Benès leur avait adressées quelques jours auparavant [1].

Le mémoire gouvernemental, que j'ai communiqué au Département par lettre nº 220 du 2 septembre [2], était un projet d'accord portant sur les principes qui devaient servir de base à la solution du problème des nationalités. A ce document, le parti Henlein oppose un contre-projet. Pour faciliter la confrontation des deux textes, j'ai, dans la traduction ci-jointe, souligné les passages qui apportent à la rédaction préparée par le cabinet de Prague des modifications ou des additions.

Certaines de ces modifications ou additions ne font que préciser ou renforcer les suggestions du gouvernement.

Sur d'autres points, les divergences ne paraissent pas non plus difficiles à réduire; il en est ainsi, par exemple, au sujet de l'emprunt dont les Sudètes voudraient voir porter le montant à 1 milliard de couronnes sur lequel 700 millions (au lieu de 500 millions) devraient revenir à la population et à l'industrie allemandes. De même, la demande relative aux élections pour la gestion des établissements d'assurances sociales et autres organismes semble pouvoir être immédiatement acceptée sans grande difficulté.

[1] Sur ces propositions — qui consistaient en fait en un protocole des entretiens du 24 août entre M. Benès d'une part, les députés sudètes Kundt et Sebekowsky d'autre part, protocole remis à lord Runciman le 29 août (cf. Benès, *Munich*, trad. Sv. Pacejka, p. 126) — voir, au tome X de la présente série, les nºs 512, 517, 520, 533.

Le texte en est reproduit dans Benès, *Munich*, Documents nº 27, p. 328-331. Quant au texte de la réponse sudète il a paru superflu de le reproduire, la D. nº 221 en fournissant une analyse suffisante. Il est d'ailleurs publié dans Benès, *Munich*, Documents, nº 35 (p. 343-349).

Un télégramme de Prague du 3 septembre, retransmis à Londres le même jour, à 11 h 25, sous les nºs 2756 à 2758, relatait l'entretien de la veille entre MM. Benès, Kundt et Sebekowsky. Au cours de cette rencontre, les plénipotentiaires sudètes n'avaient pas repoussé « purement et simplement » le mémorandum relatant les entretiens précédents, mais « dans les commentaires qu'ils en ont fait, et dans les additions qu'ils ont demandées, ils ont prétendu, m'a dit le Président, faire entrer toutes leurs revendications du 8 juin [voir, au tome X de la présente série, le nº 11]. Ils se sont également montrés attachés aux huit points de Carlsbad, comme exemple de concessions demandées, et à ses yeux inacceptables. M. Benès m'a cité la prétention concernant la division du Parlement de l'État en curies nationales et celle (concernant) la répartition de la somme que prêterait l'État aux trois joupas allemands confiée à une commission de membres du parti des Sudètes ». M. Benès assurait M. de Lacroix qu'il n'avait « explicitement repoussé aucune des revendications sudètes » et qu'il étudierait « le moyen d'aller plus loin encore ». « Si la négociation paraissait, à un moment donné, ne plus guère présenter de chances d'aboutir, son projet serait de se mettre d'accord avec lord Runciman sur une proposition qui serait publiée, et qui démontrerait à l'opinion universelle la bonne volonté de l'État tchécoslovaque ».

[2] Cette lettre d'envoi n'a pas été retrouvée.

En ce qui concerne d'autres questions, l'écart entre les deux points de vue est déjà plus sensible. Au sujet des fonctionnaires de l'auto-administration, le document allemand réclame l'application de la proportionnalité locale intégrale alors que le gouvernement offrait de fixer un certain minimum (50 ou 60 %). Toutefois, M. Benès serait sans doute disposé à augmenter encore ce pourcentage, étant entendu que l'État conserverait, dans les régions habitées par les allogènes, un nombre de fonctionnaires suffisant pour assurer la liaison avec le pouvoir central; de son côté, le texte présenté par les Sudètes ne paraît pas tellement rigide qu'il exclue certains aménagements.

Plus délicate est la question de la police dans les régions allemandes. Les deux textes parlent d'une collaboration entre les organismes d'État et les organismes autonomes; mais les Sudètes précisent que, d'après eux, le pouvoir central doit être représenté par la seule gendarmerie et non par des formations de police proprement dites. Celles-ci dépendraient des autorités locales.

D'autre part, en ce qui concerne la répartition des adjudications et travaux publics, le parti Henlein soulève à nouveau la question de la « réparation des dommages subis dans le passé » et prétend obtenir, à ce titre, une augmentation pendant cinq ans, de la part à laquelle il a normalement droit d'après la règle de la proportionnalité. Cette exigence est d'autant plus inattendue qu'en juillet, un des chefs du parti avait indiqué que celui-ci serait prêt à abandonner ses revendications sur ce point. Peut-être y a-t-il là, de la part des Sudètes, une intention de marchandage.

Au sujet de l'usage des langues, le contre-projet remis à M. Benès demande que soit reconnu dès maintenant le principe de l'égalité absolue entre la langue tchèque et la langue allemande. Cette revendication paraît, d'ailleurs, inspirée surtout par des considérations de prestige et, avec de la bonne volonté, le problème n'est certainement pas insoluble.

Enfin, c'est sur la question capitale de l'auto-administration que subsistent les divergences les plus sérieuses. Les Sudètes ne se contentent pas d'un accord qui laisserait à une commission le soin de rechercher les bases d'un arrangement. Ils demandent que l'on pose comme point de départ une définition de l'auto-administration, définition qu'ils veulent sensiblement plus large que celle qui est esquissée dans le texte gouvernemental. Ce texte parle limitativement des « domaines scolaire, culturel, économique, social, de l'hygiène publique et des travaux publics ». Le document allemand suggère, dans une phrase beaucoup plus générale, que la compétence des organes d'auto-administration « s'étende à toutes les affaires concernant le développement, dans le cadre de l'État, sur la base de l'égalité des droits et d'une façon aussi complète que possible, des facultés et des forces morales (*Eigenschaften und Kräfte*) de chaque groupe ethnique ». Il ne repousse pas le système mais il maintient que le groupe germanique doit être reconnu comme une entité et comme une « personnalité de droit public ». Ces revendications demeurent donc à peu près sur la position prise dans le mémorandum du 8 juin [1].

[1] Sur ce mémorandum, voir, au tome X de la présente série, le n° 11 (annexe).

Toutefois, il n'y a peut-être pas lieu d'être surpris ni particulièrement alarmé de l'opposition qui subsiste entre les deux thèses. Au moment où les pourparlers entrent dans une phase nouvelle succédant au point mort qui a marqué la journée du 18 août [1], il n'est pas exclu que les Sudètes, pour des raisons tactiques, croient habile de reprendre l'ensemble de leurs exigences. En tout cas, au point de vue de la méthode, le fait que depuis que M. Benès assume personnellement la direction des pourparlers, ceux-ci se poursuivent sur deux textes précis, constitue déjà incontestablement un progrès. Si ces deux textes sont confrontés dans un esprit de bonne volonté mutuelle, il ne paraît pas impossible d'arriver à les rapprocher.

14

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2224 à 2227 [2]. Réservé. *Londres, 6 septembre 1938, 1 h. 36.*

(*Reçu :* 3 h. 15.)

Si une action nouvelle doit être exercée à Berlin, mieux vaut qu'elle le soit en privé. Il est vrai qu'on ne saurait accorder la moindre confiance à M. von Ribbentrop et, d'autre part, il est peu probable que sir N. Henderson ait la possibilité d'approcher le chancelier Hitler pour un entretien confidentiel durant son voyage à Nuremberg.

Le secrétaire d'État se rend toutefois bien compte des inconvénients que comporte le silence du gouvernement anglais : « Si M. Hitler ne cherche pas à provoquer la guerre, a-t-il ajouté, il poursuit à tout le moins une politique de vaste intimidation et il est irritant de penser qu'il garde le monopole du bluff ». Se référant ensuite aux impressions que le régent Horthy a rapportées de sa visite à Berlin [3], lord Halifax a reconnu que, d'après le chef de l'État hongrois lui-même, la décision de l'Allemagne dépendrait en dernier ressort de l'intervention qui pourra être exercée sur le Chancelier par la France et la Grande-Bretagne, bien que « la seule mention de l'Angleterre produisît sur M. Hitler un effet comparable à celui d'une étoffe rouge sur un taureau ».

Cependant il paraît impossible au ... [4] garder encore des illusions sur l'attitude que prendrait l'Angleterre en cas de conflit. « Que pouvons-nous

(1) A cette époque, les négociations avaient été suspendues entre le gouvernement de Prague et la délégation allemande sudète : voir, au tome X de la présente série, les nos 405, 408, 414.
(2) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Voir au tome X de la présente série, les nos 402 (note), 503 (et note).
(4) Lacune de déchiffrement.

faire de plus?, a-t-il poursuivi. Déclarer que si l'Allemagne entre en Tchécoslovaquie nous marcherons contre elle? Notre position devant le Parlement et les Dominions nous interdit d'aller jusque-là. Renouveler les déclarations faites à Lanark par sir John Simon (1)? Cette répétition ne ferait qu'en affaiblir la portée. Prescrire à notre représentant de prendre contact avec le Chancelier malgré les difficultés matérielles du moment et de lui donner un nouvel avertissement solennel? Une telle démarche ne serait pas très opportune aujourd'hui et ne susciterait chez M. Hitler qu'un accès de colère inutile ».

J'ai demandé néanmoins à lord Halifax de garder présentes à l'esprit les observations que je lui avais faites et que confirment ses propres renseignements et je l'ai prié de réfléchir aux moyens de dissiper l'optimisme dont l'Allemagne continue à se bercer en ce qui concerne la politique du Royaume-Uni.

15

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2230 à 2237. *Londres, 6 septembre 1938* (2).

J'avais demandé ce matin à lord Halifax des éclaircissements au sujet des conditions dans lesquelles le ministre d'Angleterre à Prague avait fait samedi une nouvelle démarche auprès du président Benès (3). Le secrétaire d'État ne paraissait pas se l'expliquer et m'a engagé à m'adresser à ses services qui pourraient me fournir tous les renseignements nécessaires.

Le conseiller de cette ambassade s'est donc rendu cet après-midi au Foreign Office pour en parler à sir Orme Sargent. La décision prise par M. Newton d'exécuter ses instructions nous avait été annoncée hier en fin de journée par le Foreign Office. Sir Eric Phipps, nous avait-il été dit, avait déjà été mis en mesure de renseigner le Quai d'Orsay à ce sujet.

M. Roger Cambon a fait remarquer que les indications très générales dont on nous avait fait part ne nous avaient pas permis de nous rendre exactement compte de l'action exercée sur le président de la République tchécoslovaque par le ministre d'Angleterre. A en juger par un télégramme de M. de Lacroix (4), cette action avait été particulièrement pressante. M. Newton aurait été jusqu'à représenter à M. Benès la nécessité d'accepter toutes les revendications des Sudètes, y compris au besoin les huit points de Carlsbad.

(1) Le 27 août : voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note), 486, 500.

(2) Le seul exemplaire retrouvé de ce télégramme (adressé par fil), qui se rencontre dans les archives de l'ambassade de France à Londres, est daté du 5 septembre, minuit.

(3) Sur cette démarche, voir ci-dessus le no 10.

(4) Allusion au télégramme nos 1934-1937 de Prague, du 4 septembre, ci-dessus analysé sous le no 10 (note).

Sir Orme Sargent, tout en admettant que la pression avait été vive, a cependant atténué la version fournie à notre ministre; en ce qui concerne par exemple les huit points de Carlsbad, l'observation a été faite à titre personnel et à la fin de l'entretien, elle a été présentée sous la forme d'une redoutable éventualité à prévoir.

Mon collaborateur a alors fait remarquer combien il était fâcheux que M. de Lacroix n'eût pas été avisé des intentions de son collègue britannique avec lequel il avait cependant toujours collaboré activement jusqu'ici. Pourquoi M. Newton n'avait-il pas vu, soit avant sa visite, soit à la rigueur après, le ministre de France? Les résultats de cette abstention ne nous faciliteraient pas les choses. Lorsque M. Benès avait mis au courant M. de Lacroix, celui-ci avait dû répondre qu'il n'avait reçu aucune nouvelle instruction du gouvernement français et qu'il ne s'expliquait pas la décision subite prise par son collègue anglais.

Ainsi que lord Halifax me l'avait déjà dit ce matin, le sous-secrétaire d'État a déclaré à M. Roger Cambon qu'on ne comprenait pas non plus au Foreign Office ce qui s'était passé. Un télégramme avait été envoyé de Londres à M. Newton pour exprimer l'espoir qu'il ait maintenu le contact avec le ministre de France [1]. C'était, il est vrai, à la demande de lord Runciman que la démarche avait eu lieu, mais ce fait ne changeait pas la position respective des deux légations.

Le conseiller de cette ambassade fit alors observer que la mission que remplissait lord Runciman supposait qu'une action constante et parallèle serait exercée sur les parties en cause. Or, jusqu'à présent, il semblait incontestable que des sacrifices considérables avaient été consentis, mais par le seul gouvernement tchèque. En plus de la mission anglaise à Prague, les deux légations avaient contribué à ce résultat. Nous n'en apercevions pas la contrepartie. Or, il était bien certain que des agents officiels étrangers n'étaient pas qualifiés pour amener les Sudètes à faire preuve de modération. C'était là essentiellement le rôle de lord Runciman. Il avait toute notre confiance, mais comment concevait-on au Foreign Office les conditions dans lesquelles il pourrait s'acquitter de la partie la plus difficile de sa mission?

Sir Orme Sargent répondit qu'il ne pouvait être question, selon le gouvernement britannique, et certainement selon lord Runciman, d'assurer aux Sudètes seuls des avantages, et aux Tchèques seuls des sacrifices. La pression exercée sur ces derniers clarifiait la situation. La loyauté et la correction des Tchèques apparaissent indiscutables. S'il n'en devait pas être de même pour l'autre partie, c'est sur elle que la pression de lord Ruciman s'exercerait à son tour.

Après avoir pris note de cette affirmation et relevé combien elle serait d'une application difficile, mon collaborateur fit remarquer que nous avions obligé les Tchèques à abandonner leurs lignes de défense et que nous assumions ainsi de plus en plus la responsabilité du sort qui se préparait pour eux.

(1) Voir les *Documents on british foreign policy. Third series*, vol. II, n° 762.

Sir Orme Sargent déclara ensuite qu'une pression qui ne s'exercerait que sur les Sudètes serait manifestement insuffisante. C'est à Berlin même et sur M. Hitler qu'il conviendrait d'agir. On ne se le dissimulait pas à Londres. Mais la décision était d'une telle gravité que toute erreur à son sujet devait être évitée. L'instant actuel était-il opportun pour formuler un nouvel avertissement? A la réflexion, le Foreign Office estimait qu'au moment même où Prague définissait sa position et où M. Henlein revenait de Berchtesgaden, les pourparlers entre Allemands et Tchèques allaient reprendre et mieux valait se réserver pour intervenir dès que la situation se révèlerait menaçante.

Sir Orme Sargent m'a remis aujourd'hui un mémorandum sur les activités de la mission Runciman depuis le 2 septembre. Je vous ai aussitôt envoyé ce document par la poste [1].

16

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 792,793 [2]. Réservé. *Bucarest, 6 septembre 1938, 1 h. 10.*
(*Reçu :* 3 h. 30.)

Dès mon retour, j'ai eu une longue conversation avec M. Comnène : j'ai fait part au ministre des informations que j'ai rapportées de Paris sur l'attitude de la France, la solidité des liens franco-anglais, l'importance des dispositions prises dans tous les domaines pour faire face aux préparatifs allemands. J'ai particulièrement souligné le danger qu'il y aurait à laisser à l'Allemagne l'impression qu'un conflit entre elle et la Tchécoslovaquie pourrait être localisé.

Enfin, j'ai rappelé combien l'attitude de la Roumanie le 21 mai dernier avait contribué au maintien de la paix [3].

« Si vous y voyez un avantage, m'a dit alors M. Comnène, je suis disposé à convoquer le chargé d'affaires d'Allemagne demain matin et à lui répéter les mêmes propos que j'ai tenus à cette époque à M. Fabricius ».

Je n'ai pas manqué d'encourager le ministre dans cette voie en lui marquant qu'il était en effet nécessaire que l'Allemagne ne pût en rien se méprendre sur la position éventuelle de la Roumanie. M. Comnène m'a répondu qu'il dirait au représentant du Reich que « le point de vue roumain n'avait pas changé d'un iota depuis le 21 mai ».

(1) Ce télégramme a été retransmis au ministre de France à Prague, le même jour, sous les nos 741 à 748.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Sur cette attitude, voir, au tome IX de la présente série, les nos 416, 422, 424.

17

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 794, 795 (1). Secret. Réservé. *Bucarest, 6 septembre 1938.*
1 h. 10.

(*Reçu :* 3 h. 35.)

Au cours de la conversation que j'ai eue ce soir avec M. Comnène, j'ai eu l'occasion d'insister sur l'importance du facteur russe et notamment sur le rôle que ne manquerait pas de jouer l'aviation soviétique dans la prochaine guerre. Afin d'éviter les habituelles réactions négatives en ce qui concerne le passage des troupes, je me suis borné à insinuer que la Roumanie pourrait tout au moins fermer les yeux en ce qui concerne le survol d'avions. « A trois mille mètres de hauteur, a laissé échapper M. Comnène, cela ne dépend plus de personne. » Il s'est aussitôt repris et s'est empressé d'ajouter que la Roumanie ne pourrait rien faire sans accord avec la Pologne et m'a rappelé les termes de l'article 4 du traité roumain-polonais stipulant que les deux gouvernements se concerteront sur toutes les questions de politique extérieure les intéressant.

Comme l'ont signalé notre ministre à Prague (2) et notre chargé d'affaires à Moscou (3) et ainsi également que je l'ai laissé entrevoir précédemment, il ne me semble donc pas exclu que le gouvernement roumain finisse par accepter de ne pas entraver l'aide aérienne que la Russie pourrait donner à la Tchécoslovaquie (4). Mais la susceptibilité toute spéciale témoignée ici vous indique combien il sera nécessaire de procéder avec une extrême prudence pour amener la Roumanie à prendre cette décision.

(1) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par télégramme no 1855, du 31 août, reproduit au tome X de la présente série sous le no 514.
(3) Par télégramme no 653, du 2 septembre, publié au tome X précité sous le no 534.
(4) Sur cette question, se reporter également à l'article de Georges Bonnet, *Un point d'histoire. L'attitude de la Roumanie en 1938*, paru dans *le Monde* du 17 décembre 1947.

18

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1961 à 1969 (1). Réservé. *Prague, 6 septembre 1938, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 7, 3 h. 15.)

Le président de la République m'a convoqué ce matin.

Il m'a déclaré qu'au cours d'un conseil des ministres, qui avait tenu dans la soirée d'hier une séance de plus de cinq heures, il était parvenu à convaincre chacun des membres du gouvernement d'accepter un projet de réplique à la réponse sudète que j'ai envoyée par avion à Votre Excellence (2). Il m'a remis ce document, après l'avoir commenté, sur le texte de la réponse des Sudètes.

J'ai donc pu me convaincre qu'étaient acceptés, dans les [propositions tchécoslovaques], certains principes importants et de nombreuses et importantes revendications matérielles exposées dans le mémoire de MM. Kundt et Sebekowsky. J'enverrai ces propositions demain par avion à Votre Excellence avec un commentaire (3).

Je ne donnerai donc ici que l'aspect politique de mon entretien avec le président de la République, avec quelques détails concernant l'organisation de cette phase de la négociation.

Avant de ma parler des propositions, le chef de l'État m'a dit que celles-ci étaient définitives, qu'il croyait avoir été au-delà des limites que comporte une instruction du mois de mai et de... (4) que permettait le maintien de l'intégrité de l'État. Il me priait donc de lui faire savoir si le gouvernement de la République était disposé à lui donner son appui sans réserves au sujet de ces propositions au-delà desquelles il ne pouvait aller et de faire agir l'influence française à Londres en vue d'obtenir que le gouvernement britannique fît de même.

J'ai répondu que je poserais la question et que je lui donnerais la réponse, dès que celle-ci me serait parvenue. J'ai ajouté que Votre Excellence m'avait précisément fait savoir ce matin, une heure avant notre entrevue, que l'état d'esprit du gouvernement français restait le même que celui qui avait donné lieu aux déclarations qui lui avaient été faites au milieu de juillet, à ma dernière

(1) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le texte de la réponse remise, le 2 septembre, par les délégués sudètes aux propositions qui leur avaient été adressées par le gouvernement tchécoslovaque le 29 août fut transmis le 5 par la dépêche n° 221, ci-dessus reproduite sous le n° 13.

(3) Elles furent transmises et commentées par la D. n° 223 du même jour, ci-après publiée sous le n° 31.

(4) Lacune de déchiffrement.

réception de Paris (mes télégrammes nos 1382-13[94], 1396, 1409 et 1467) (1), soit par mon entremise, soit par celle de M. Osusky. Le Président m'a demandé de lui répéter ces déclarations. J'ai dit que notamment je l'avais mis en garde contre le danger de rompre sur une formule dont la portée serait difficilement [compréhens]ible pour l'opinion française et anglaise; que, d'après ce qu'il m'avait dit lui-même, M. Osusky lui avait fait savoir que si une pareille rupture survenait dans ces conditions, il serait difficile au gouvernement français d'obtenir le soutien de l'opinion unanime pour une action militaire alors que la France ne serait pas attaquée, et qu'il ne serait pas assuré d'avoir l'Angleterre à ses côtés. M. Benès m'a fait observer qu'en réalité, aujourd'hui, il ne se trouvait plus en face de M. Henlein, mais de M. Hitler; que, si la France et l'Angleterre ne faisaient pas savoir qu'elles approuvaient sa proposition, M. Hitler la repousserait quelle qu'elle fût; qu'il s'agissait de savoir si la France et l'Angleterre abandonneraient la Tchécoslovaquie, que, dans ce cas, il devait en être informé, et qu'alors l'intérêt témoigné par la France et l'Angleterre depuis quatre mois était inutile et même nuisible, que mieux aurait valu lui conseiller dès l'abord de s'entendre directement avec M. Hitler, qu'il savait que, dans l'esprit du gouvernement du Reich, ce n'était pas seulement l'intégrité intérieure de l'État, mais la politique extérieure tchécoslovaque qui était en cause.

J'ai demandé si M. Benès avait donné connaissance de sa proposition à lord Runciman. Il a répondu se disposer à le faire, mais avoir voulu mettre au courant le gouvernement français le premier. Il m'a rappelé l'entretien que Votre Excellence avait eu avec M. Osusky au moment de l'envoi de la mission Runciman, le prix attaché par le gouvernement tchécoslovaque à ce que, dès l'abord, le gouvernement français fût en quelque sorte associé au travail du médiateur britannique, les assurances que Votre Excellence avait obtenues à Londres à ce sujet. Il a déclaré qu'il s'appuyait là-dessus pour demander notre intervention auprès du cabinet britannique, ainsi qu'il me l'a déclaré tout à l'heure.

J'ai exposé au Président qu'à mon avis, il serait très important que lord Runciman donnât son approbation à la dernière proposition tchécoslovaque. Si le médiateur britannique pouvait être persuadé de prendre celle-ci à son compte, ce serait un moyen indirect d'obtenir cet appui du ... (2) britannique que recherchait le Président.

M. Benès m'a dit que si lord Runciman ou nous-mêmes demandions quelques modifications de détail à son projet, il ne ferait pas de difficultés pour les y apporter.

Il a répété avoir été au delà de ce que permettait le maintien de l'intégrité de l'État et a ajouté que la France et l'Angleterre se repentiraient un jour de la pression qu'elles avaient exercée sur le gouvernement tchécoslovaque et qui avait amené celui-ci à ce résultat.

(1) Le télégramme nos 1382-1394, du 20 juillet, est reproduit au tome X de la présente série sous le no 235; le télégramme nos 1396-1409, du 21 juillet, l'est également audit tome sous le no 242. Quant au télégramme no 1467, du 23 juillet, il n'a pas été retrouvé.

(2) Lacune de déchiffrement.

J'ai demandé si, dans son audience d'hier, lord Runciman avait parlé de la visite de M. Henlein à Berchtesgaden et l'impression qu'avait eue le Président de ces renseignements. M. Benès m'a répondu d'un air morne : « Une impression équivoque, on veut toujours me mettre dans un sentiment pessimiste, et puis on me trompe ». Je n'ai rien répondu, puisque M. Ashton-Gwatkin m'avait confié que les indications implicites qui m'avaient été données avaient été intentionnellement cachées aux dirigeants tchécoslovaques et que ces renseignements ne m'appartenaient pas [1].

19

M. DE VAUX SAINT-CYR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 191 [2]. *Munich, 6 septembre 1938* [3].

(*Reçu :* le 7, 17 h.)

Depuis que la tension politique s'est accentuée au cours de cet été, l'inquiétude et le mécontentement s'accroissent dans toutes les classes de la population. Il est peu de personnes avec lesquelles on a l'occasion de s'entretenir depuis les petits boutiquiers, les conducteurs de tramways, les ouvriers, jusqu'aux chefs d'entreprises et aux grands propriétaires terriens, qui ne se plaignent du régime. La jeunesse elle-même est moins exaltée qu'autrefois.

Les ouvriers se plaignent d'être envoyés à la frontière pour y construire des fortifications, les industriels de ne plus trouver de travailleurs, les fonctionnaires d'être mobilisés et de ne pouvoir prendre de vacances. Les agriculteurs, auxquels on a retiré la main-d'œuvre agricole pour la remplacer par les enfants de la *Hitler-Jugend*, sont mécontents. L'industrie du tourisme souffre du manque d'étrangers.

Il est vrai que les Bavarois sont plus frondeurs et montrent moins d'enthousiasme pour le régime que les Allemands du Nord. Mais jamais cet enthousiasme n'a été aussi bas.

Ceux qui ont toujours été opposés au IIIe Reich, les Juifs et les catholiques fanatiques entre autres prévoient une défaite, souhaitant une guerre, seul moyen, pensent-ils, de renverser le régime actuel. En quoi, ils rejoignent les extrémistes du parti national-socialiste qui désirent également une guerre, mais qu'ils estiment devoir être victorieuse, pour accroître la grandeur et la puissance de l'Allemagne.

(1) Le même jour, dans une lettre personnelle adressée au secrétaire général du Ministère, le ministre de France à Prague écrivait : « Ma conversation de ce matin avec M. Benès a été pénible, par moments dramatique. M. Benès sent la méfiance dont il est entouré. Je crains que cela ne lui fasse commettre des fautes, car il en est atteint dans l'âme. Cela entre nous ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Par courrier, en clair.

20

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3361, 3362 (1). *Berlin, 6 septembre 1938, 14 h*

On aura remarqué la menace implicite que contient la dernière phrase de la « déclaration » publiée par le *D.N.B.* sur les instructions du gouvernement du Reich, en réponse aux mesures de sécurité, prises par la France et annoncées hier par l'agence Havas (2).

Cette menace est, d'ailleurs, exprimée en termes susceptibles de l'interprétation à la fois la plus étroite et la plus large. « La France, dit littéralement le communiqué du *D.N.B.*, fera bien d'éviter toutes les mesures qui sortiraient du cadre. »

Il s'agit évidemment du cadre des mesures normales. Mais que doit-on, en présence de l'attitude allemande, considérer comme normal ou comme anormal? C'est l'Allemagne qui se réserve de l'apprécier. Elle pourra ainsi, à tout moment, se prétendre menacée et provoquée. C'est probablement le procédé qu'elle emploiera quand elle aura décidé de tomber sur la Tchécoslovaquie.

21

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans no. (3) *Berlin, 6 septembre 1938* (4).

A plusieurs reprises, ma correspondance a fait état des informations, souvent intéressantes, d'un journaliste anglais. Celui-ci, qui est lié d'amitié avec une personnalité touchant de près les milieux de l'état-major allemand, a donné à l'un de mes collaborateurs, sur l'éventualité d'un conflit armé entre le Reich et la Tchécoslovaquie, les renseignements qu'on lira ci-dessous.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Une note Havas, publiée le 5 au soir dans la presse parisienne, avait annoncé le rappel des permissionnaires et un appel de réservistes « pour maintenir à effectif complet les troupes de forteresse ». Sur ces mesures, voir également au tome X de la présente série le no 536 (note).
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par courrier, en clair.

En transmettant ceux-ci sous toutes réserves, je crois toutefois devoir indiquer qu'ils se recoupent, dans une certaine mesure, avec d'autres informations recueillies à des sources différentes.

Selon ce journaliste, M. Hitler, après avoir longtemps balancé, aurait pris, il y a quelques jours, la décision ferme de régler par la force le conflit germano-tchécoslovaque. Il aurait informé de sa résolution ses collaborateurs immédiats, notamment M. von Ribbentrop. En conséquence, il aurait donné l'ordre à l'armée de hâter ses préparatifs. Sur ses instructions, l'État-major aurait étudié la possibilité d'avancer la date du « Jour X », actuellement fixé au 28 septembre. L'État-major aurait tout d'abord hésité, puis répondu que l'armée allemande pourrait, à la rigueur, entrer le 24 en action.

Dès le 14 août, le Chancelier aurait déjà laissé percer ses intentions. S'adressant aux officiers des régiments de Jüterbog, il leur aurait déclaré, à l'issue d'un exercice, que « lui seul avait à décider et déciderait de la guerre et de la paix ». « Si j'avais écouté mes généraux, aurait-il ajouté, je ne serais jamais entré en Rhénanie. A plus forte raison, n'aurions-nous jamais pénétré en Autriche ». C'est à la suite de cette allocution, considérée comme blessante pour l'État-major, que certains généraux auraient protesté et qu'un échange de propos assez vifs aurait eu lieu entre le Führer et quelques-uns des assistants. Le général von Rundstedt notamment serait, depuis lors, en disgrâce. On assurerait même que la situation du général Beck se trouverait également compromise [1].

Les préparatifs faits dans l'armée auraient eu leurs répercussions sur les usines travaillant pour l'aviation militaire. La production serait accélérée et les délais de livraison aussi limités que possible. Dans bien des cas, on ne procéderait plus qu'à des essais superficiels des nouveaux appareils avant de les attribuer aux unités, ce qui expliquerait le nombre croissant des accidents. La production pour le mois de septembre aurait été divisée en trois tranches, dont la première devrait être terminée au plus tard le 10. De même, on aurait fixé le nombre minimum d'avions à construire dans la période du 10 au 20 et dans celle du 20 au 30 septembre.

Préoccupés de s'assurer tous les avantages stratégiques dans leur plan de guerre contre la Tchécoslovaquie, les dirigeants nationaux-socialistes auraient profité de la récente visite du régent Horthy [2] pour reprendre le thème déjà abordé par le général Keitel à Budapest [3], et demander aux Hongrois s'ils

[1] Un télégramme sans n° de Berlin, du 7 septembre, déclarait que c'était au cours d'une tournée d'inspection du Führer sur la ligne Siegfried du 27 au 29 août (sur cette tournée, voir, au tome X de la présente série, les nos 506, 516) qu'une altercation se serait produite entre Hitler et le général Beck. Le Chancelier se serait montré « très mécontent » de l'état des travaux de fortification sur la frontière occidentale de l'Allemagne. Le général Beck aurait répliqué sur un ton très vif et « se serait élevé, au nom de l'État-major, contre les récentes mesures imposées par le gouvernement et notamment contre la convocation d'un trop grand nombre de réservistes », convocation provoquant un afflux d'hommes « pour la plupart mal instruits et sans entraînement militaire ». Le chef d'État-major général aurait offert sa démission, qui aurait été refusée, mais les rapports demeureraient tendus entre le Chancelier et lui.

[2] Sur la visite du Régent à Berlin, voir, au tome X de la présente série, les nos 412 (note), 503 (et note); ci-dessus le n° 1.

[3] Sur la visite du général allemand à Budapest, voir, au tome X précité, le n° 80.

accepteraient, en cas de conflit, d'accorder un droit de passage aux troupes du Reich sur leur territoire. L'usage du territoire hongrois permettrait à l'état-major allemand de prendre à revers, en Slovaquie, la résistance tchécoslovaque.

En ce qui concerne la Pologne, les chefs hitlériens ne seraient pas sans méfiance. Aussi, en prévision de complications internationales, le premier corps d'armée qui occupe la Prusse orientale aurait-il été, depuis peu,considérablement renforcé.

La préparation du *Kriegsspiel* contre la Tchécoslovaquie aurait été poussée avec tant de minutie que des dispositions seraient déjà prises en Autriche dans les régions voisines de la frontière tchécoslovaque pour évacuer rapidement, le cas échéant, la population paysanne des villages et, avec elle, tout le bétail. Plus de cinquante communes auraient déjà reçu des instructions détaillées à ce sujet.

Des mesures analogues auraient été prises sur la frontière occidentale pour les villages voisins de la France.

22

M. Francois-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº. Urgent [1]. *Berlin, 6 septembre 1938* [2].

M. Scapini, député de Paris, aura, sans doute, déjà rendu compte à Votre Excellence de l'entretien qu'il a eu, le 3 septembre, avec M. von Ribbentrop [3]. Il en a retiré la plus mauvaise impression. M. von Ribbentrop était fermé, laconique, visiblement préoccupé; il ne s'ouvrait que pour souligner avec emphase la force de l'armée allemande et le risque terrible auquel s'exposeraient ceux qui voudraient l'affronter. Couplet que j'avais déjà entendu de sa bouche, à la veille du 21 mai [4], et qui m'avait obligé à lui déclarer que ce langage menaçant n'était pas tout à fait celui d'un ministre des Affaires étrangères attaché à la paix. L'attitude de M. von Ribbentrop, qui revenait, précisément, de Berchtesgaden, où il avait assisté à l'entrevue du Führer avec M. Henlein [5] a donné à penser à son interlocuteur que M. Hitler était décidé au pire et que, dans son esprit, les dés étaient jetés.

Les contre-propositions soumises à Prague, le prolongement des négociations entre Sudètes et Tchèques sous l'égide de lord Runciman, ne seraient

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le compte rendu de cet entretien est ci-après reproduit sous le nº 28.
(4) Voir, au tome IX de la présente série, le nº 361.
(5) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nºs 2, 8 (et note), 18 ; au tome X, le nº 535.

donc qu'un moyen de gagner encore quelque temps. En réalité, et bien que M. Hitler, sentant les responsabilités que la visite du chef des Sudètes faisaient peser sur lui, ait affirmé qu'il s'était borné à écouter un compte rendu, il aurait invité Henlein à ne pas transiger. Ou bien le programme de Carlsbad serait intégralement accepté — et l'existence même de l'État tchécoslovaque serait mise en cause — ou bien l'Allemagne aurait recours à la violence, sous un prétexte, qui, en dehors de ceux dont il a déjà été question, pourrait bien être — M. von Ribbentrop a paru l'indiquer — les mesures que la Tchécoslovaquie se croirait en devoir d'arrêter pour répondre aux immenses préparatifs du Reich et que ce dernier feindrait de considérer comme des provocations.

Je dois dire que je partage les impressions de M. Scapini.

J'avais, dans un bref instant d'apparente éclaircie, espéré que la suggestion de créer des « cantons sudètes » dotés de l'autonomie administrative (1) constituerait, sous l'effet de la pression anglaise, un compromis valable, entre la position tchèque et les huit points de Carlsbad. Mais, soit que cette pression ait été insuffisante et que M. Hitler reste persuadé qu'il localisera le conflit et n'a rien à craindre de la Grande-Bretagne, soit qu'il ait résolu, dès maintenant, de passer outre, cette suggestion raisonnable a été rejetée. La thèse allemande, telle qu'elle semble être redescendue de Berchtesgaden, est qu'il n'y a pas matière à compromis, que le projet de Carlsbad est à prendre ou à laisser, ou plutôt que le programme de Carlsbad est déjà, par lui-même, un compromis; car il écarte l'hypothèse de l'annexion pure et simple des Sudètes, que le Reich s'estimerait en droit de réclamer, et celle du démembrement de la Tchécoslovaquie, qui répondrait à ses vœux; il ne saurait donc rien en être rabattu.

Où trouver, dans ces affirmations, trace du moindre désir de conciliation? Comment contenter l'Allemagne et l'empêcher d'user de la force, autrement qu'en cédant à ses exigences, ou en la laissant préconiser, ainsi que certains lui en prêtent l'intention, l'institution d'un plébiscite, qui ne serait, pour ses adversaires, qu'une capitulation déguisée? Et comment pousser M. Benès à l'acceptation de formules, qui ne sont proposées que parce qu'elles sont inacceptables et entraîneraient, à plus ou moins longue échéance, la mort de son pays?

J'avoue ne pas apercevoir l'issue honorable qui permettrait de sortir pacifiquement d'une telle situation; la logique des choses, à moins de circonstances imprévues et quasi miraculeuses, semble ainsi conduire à des événements dramatiques et prochains.

Les indices que l'on recueille, les bruits qui courent, les renseignements que l'on reçoit sont tous, d'ailleurs, de nature inquiétante.

Et d'abord, la pré-mobilisation allemande se poursuit sans relâche, sur le même rythme et avec la même ampleur qu'auparavant. Le trafic intense des camions sur les routes, les passages de trains remplis de troupes et de matériel d'armement n'ont pas ralenti. Les voyages de la « Force par la Joie » ont été

(1) Sur cette suggestion, voir, au tome X de la présente série, les nos 517, 520, 533; ci-dessus le no 5.

interrompus. Dans toutes les grandes agglomérations, il est procédé à des exercices de défense contre avions. On sait, de source à peu près sûre, que, dans les usines qui travaillent pour l'armée de l'Air, les fabrications sont poussées à une cadence accélérée. On raconte qu'en ces derniers jours, tous les fascicules de mobilisation auraient été vérifiés. Nos attachés militaires, toujours prudents et qui se tiennent à dessein plutôt en deçà qu'au-delà des faits, en étudiant le mécanisme des appels successifs de réservistes en trois tranches, sont arrivés à la conviction que, vers le 20 septembre, l'Allemagne aurait une vingtaine de divisions de réserve sous les drapeaux. Toutes les informations concordent à indiquer le milieu ou la fin de septembre, c'est-à-dire les lendemains du congrès de Nuremberg, comme la période dans laquelle se placera le fameux *X Tag*, le jour X, où Hitler exécutera le coup qu'il médite.

Attendra-t-il même jusque-là? Le ton plein de défi du discours prononcé, le dimanche 4 septembre, à Stuttgart par M. Goebbels (1), la fin menaçante du communiqué officiel lancé par le *DNB* et adressé à la France, en réponse à l'annonce des mesures de sécurité prises par notre pays (2), l'attitude des Sudètes, déclarant, après le retour de M. Henlein, que la situation serait devenue intolérable et exigeant dans le plus court délai que le gouvernement de Prague fasse connaître son dernier mot, n'excluent pas absolument l'hypothèse selon laquelle les événements se précipiteraient. Il apparaît bien, en tout cas, que les troupes allemandes ont reçu l'ordre de se tenir « en état d'alerte » dans leurs garnisons et sur leurs emplacements.

En même temps, se confirme, malgré les dénégations officielles, un bruit significatif, qui circulait depuis plusieurs jours. Il serait exact que le général Beck, chef d'État-major général, notoirement opposé à la guerre, a donné sa démission; ce qui n'implique pas, il est vrai, qu'elle ait été acceptée. Le général von Rundstedt, un autre des meilleurs chefs de l'armée, aurait également demandé de quitter le service, à la suite d'une controverse, sinon d'une altercation, qu'il aurait eue avec le Chancelier, au camp de Jüterbog (3). De ces divergences, on est tenté de conclure qu'une partie de l'État-major répugne à seconder des plans qu'il juge périlleux et voués à l'échec.

La presse, enfin, n'a aucunement tempéré sa violence. Quand nous disons qu'elle marque une détente, il faut entendre que ses diatribes furieuses contre la Tchécoslovaquie ont passé de la première page à la seconde. Mais ces attaques elles-mêmes n'ont jamais disparu; elles se renouvellent quotidiennement; elles entretiennent un feu, que les journaux se réservent de faire jaillir au premier signal.

La masse du public est, du reste, de plus en plus livrée à la hantise de la

(1) Au congrès des Allemands de l'étranger réuni à Stuttgart, le ministre de la Propagande s'était élevé contre les « mensonges » répandus à l'extérieur sur son pays, avait célébré ce dernier qui, de par l'Anschluss, avait « affirmé au monde sa qualité de grande puissance » et relevé la fidélité des liens unissant le peuple allemand au Führer. (T. nos 3352 et 3354-3355 de Berlin, du 5 septembre). Certains passages de ce discours étaient passés sous silence dans la presse allemande, tels que ceux-ci : « Nous connaissons nos adversaires... Ils ne tarderont pas d'ailleurs à nous connaître à leur tour ! » (T. sans n° de Berlin, du 6 septembre).

(2) Voir ci-dessus le n° 20.

(3) Sur ces heurts entre le Führer et son état-major, voir ci-dessus le n° 21 (et note).

guerre; c'est le sujet de toutes les conversations; elle est persuadée que le conflit est proche et inévitable. Elle en est, le plus souvent, désolée et accablée. Mais elle n'ose le laisser voir. Au fond, le sort des Sudètes ne l'intéresse qu'à moitié. Ce n'est pas elle qui est pressée d'en finir avec la Tchécoslovaquie; c'est le parti, et c'est Adolf Hitler, qui, une fois de plus, se comporte comme l'interprète et le guide des éléments les plus exaltés et les plus radicaux du national-socialisme.

J'ai déjà noté qu'il semblait être dans cet état de certitude somnambulique, qu'il a lui-même décrit dans un de ses discours. Il n'écoute plus que ceux qui abondent dans son sens; il écarte les objections et les conseils; il ferme sa porte aux contradicteurs; il rudoie les généraux qui lui font part de leurs scrupules. « Vous vous interposez entre moi et mon génie! » leur aurait-il lancé à la face, en un cri singulièrement révélateur. Il est sûr de lui, sûr de son fait, sûr de sa chance, gonflé d'un orgueil démesuré. Est-ce la voix de la race qui lui dicte ses résolutions? le souci de protéger des « frères » opprimés qui l'inspire? l'ambition d'accroître la puissance matérielle du Reich qui le stimule?

Il s'agit plutôt pour lui, par delà la question des Sudètes, de briser le dernier môle de résistance qu'avait dressé ce traité de Versailles, qu'il exècre, et dont il a juré la destruction intégrale, le dernier obstacle, qui s'oppose à l'hégémonie de l'Allemagne en Europe centrale. Il s'agit de prendre une éclatante revanche, pour « l'humiliation » du 21 mai et de faire payer aux puissances démocratiques leur insolent triomphe d'alors. Il s'agit, enfin, de plonger le monde dans le respect et la terreur, en lui administrant la preuve péremptoire de la force irrésistible du glaive allemand!

Hitler continue de spéculer sur la faiblesse française, pour laquelle il n'a que mépris, sur les atermoiements et les lenteurs d'une Angleterre, qui devrait être, selon lui, déconcertée par la rapidité foudroyante de l'opération que le général von Reichenau compte terminer en trois jours [1]. Il pense que la plupart des états qui l'entourent auront peur et resteront neutres, la Pologne, la Roumanie, la Yougoslavie et même les États-Unis, malgré les discours de Cordell Hull et du président Roosevelt [2], qu'il tient pour des rodomontades. Même l'avertissement que lui aurait apporté le maréchal Balbo, pour l'informer que M. Mussolini ne souhaitait pas de participer à une guerre dans laquelle il aurait à combattre l'Angleterre [3], ne paraît pas l'avoir détourné de son idée fixe.

[1] Par T. n° 188, du 6 septembre, le consul de France à Munich faisait allusion aux propos d'un informateur « digne de foi », d'après lequel l'état-major du corps d'armée de Munich avait reçu l'ordre d'entrer en Tchécoslovaquie à la fin du mois « Dans les milieux militaires, on estimerait pouvoir occuper la Tchécoslovaquie en dix jours. La France, qui n'a pas l'intention d'entrer en guerre pour défendre la Tchécoslovaquie, se contenterait de mobiliser sans agir. L'Angleterre enverrait quelques notes diplomatiques, la Russie serait incapable d'entreprendre une action militaire. On ne redouterait pas ici une offensive française, car on serait persuadé que l'armée française se bornera à occuper les frontières ». Ce télégramme était retransmis à l'ambassadeur de France à Londres, le 9, sous les n°s 2829-2830.

[2] Sur ces discours, prononcés respectivement les 16, 18 et 27 août, voir, au tome X de la présente série, les n°s 393 (et note), 488 (note), 509.

[3] Voir au tome X de la présente série, le n° 425; ci-après le n° 24.

Il sait, d'ailleurs, que s'il attend trop longtemps, l'heure, qu'il juge aujourd'hui favorable, ne se représentera peut-être plus. Il sait que, dans six mois ou un an, ses adversaires éventuels, mis en éveil, seront mieux préparés et plus forts, tandis que l'Allemagne, au contraire, sera plus faible. En dépit des belles assurances qu'il a prodiguées dans sa « proclamation » du 6 septembre [1], il est talonné, et ce n'est pas l'élément qui contribue le moins à rendre la situation si grave, par des difficultés intérieures qui ne peuvent aller qu'en s'accentuant jusqu'à devenir inextricables.

Et les dépenses énormes auxquelles il se livre, depuis trois mois, pour mobiliser son pays, seraient disproportionnées, écrasantes, absurdes et injustifiables s'il se bornait à un chantage et se contentait, finalement, d'un compromis!

Plus encore que la masse du public, qui en est réduite à puiser ses informations dans les journaux du régime, l'élite bourgeoise, instruite de l'état d'esprit du Führer, se montre atterrée. Dans un dîner qui réunissait récemment les directeurs de la Reichsbank, chacun exprimait ses craintes et son anxiété; l'un des directeurs, dont le frère est amiral de la flotte, confiait aux autres convives les appréhensions des milieux de la Marine, analogues à celles des militaires et des industriels. Le Dr. Schacht, prostré, n'avait pas paru. Et pourtant, tous ces hommes, en proie au sentiment de la fatalité, courbaient la tête sous leur destin.

En général, on ne croit pas que le drame éclate en plein congrès de Nuremberg; on pense qu'il éclatera peu après; mais on croit à un congrès agité et frémissant; malgré les démentis, on regarde comme toujours possible une convocation du Reichstag; on admet que le Congrès sera méthodiquement exploité pour chauffer l'enthousiasme et fouetter les passions, pour exciter les coursiers avant de lever les rubans et de les lancer sur la piste. Il est clair que les dirigeants du Reich s'efforceront d'en faire une démonstration massive de la cohésion, de la puissance de la nouvelle Allemagne, tout entière dressée derrière son Führer et prête à le suivre, où il lui plaira de la conduire.

M. Hitler prononcera-t-il des paroles violentes, sinon, comme beaucoup le redoutent, des paroles irréparables? Son premier discours (6 septembre), quand on l'examine de près, révèle l'orientation de sa pensée; il y prêche l'audace et l'énergie du caractère; il y affirme que le Reich a d'abondantes réserves et n'aurait pas à souffrir d'un blocus. Mais on doit convenir qu'il s'est abstenu de toute menace et de toute allusion aux problèmes les plus brûlants. Cependant, les journaux du Reich commencent une campagne assez suspecte. Ils repoussent, par avance, les responsabilités d'événements qu'ils ne précisent pas sur les gouvernements étrangers, notamment sur la France, dont ils dénoncent les paroles blessantes et les mesures inopportunes. A une ou deux semaines près, l'Europe approche, évidemment, du point culminant de la crise.

(1) Allusion au discours destiné aux membres du parti national-socialiste et prononcé au congrès de Nuremberg. Hitler avait insisté sur l'indépendance économique que l'Allemagne avait acquise grâce au système autarcique. Il n'avait rien dit de la Tchécoslovaquie et fait seulement une vague allusion à l'« unité » qui devait « englober tous les Allemands ». Voir également ci-après le n° 54 (note).

23

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 6 septembre 1938* [2].

Chez les dirigeants du Reich a reparu, depuis quelque temps, la conviction que la Russie des Soviets allait s'écrouler. Selon eux, Staline serait gravement malade; partout gronderait la révolte; la guerre en serait le signal. Et déjà ils travaillent à des plans de partage de l'empire russe et songent à renouer des liens avec les futurs états successeurs du bolchevisme.

24

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [3]. *Berlin, 6 septembre 1938* [4].

On avait prétendu, au lendemain de la visite en Allemagne du maréchal Balbo [5], que celui-ci avait été chargé de donner à Berlin des conseils de prudence et d'avertir que l'Italie n'entrerait pas volontiers dans une guerre où elle aurait l'Angleterre contre elle.

Cette version m'a été confirmée de bonne source. Mon informateur ajoute que M. Hitler en aurait éprouvé une violente colère, mais qu'il n'aurait pas, pour autant, modifié ses projets.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Qui eut lieu du 9 au 14 août. Voir au tome X de la présente série, les nos 344 (note), 360, 361, 391, 418, 425.

25

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1970, 1971 (1). *Prague, 6 septembre 1938* (2).

Comme je l'ai fait savoir à Votre Excellence, dans la conversation que j'ai eue hier avec lui, M. Ashton-Gwatkin a dit que, de l'avis des chefs sudètes l'auto-administration revendiquée par ceux-ci était compatible avec le maintien de l'intégrité de l'État. A l'appui de cette assertion, mon interlocuteur m'a rappelé que le programme sudète reconnaissait que l'État devait conserver la direction de la politique extérieure, de l'armée et des finances. Le fait est connu; mais il est bon, je crois, de noter la confirmation par la mission Runciman des limites que les Sudètes fixent à leurs revendications.

A la fin de notre conversation, M. Ashton-Gwatkin m'a dit : « Il faut espérer que les Sudètes consentiront des concessions sur leur programme; les pauvres Tchèques, eux, sont disposés à en faire beaucoup ».

26

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 473, 474. Réservé. *Rome, 6 septembre 1938* (3).

D'après ce que j'ai appris à la secrétairerie d'État du Vatican, le père Tacchi-Venturi a parlé à M. Mussolini du racisme et des mesures contre les Juifs (4). Il lui a dit, de la part du Pape, que celui-ci en était péniblement impressionné et choqué. Le P. Tacchi-Venturi, en causant de ce sujet avec le Duce, a constaté un contraste, une sorte de contradiction entre les récentes mesures racistes et les idées, les sentiments exprimés par M. Mussolini au

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par « courrier occasionnel » du 7 septembre, en clair.
(3) Par fil.
(4) Le 1er septembre, le gouvernement italien avait pris diverses mesures contre les Juifs. Il invitait les juifs étrangers entrés en Italie après le 1er janvier 1919 à quitter le Royaume et, à ceux qui auraient acquis la nationalité italienne, retirait cette qualité. Il interdisait à tout juif étranger de s'établir en Italie. Enfin, étaient considérées comme étant de race juive les personnes nées de parents juifs, même si elles avaient embrassé une autre religion.

cours de cette même conversation. Il a rapporté de cet entretien l'impression que le Duce n'avait pas agi spontanément et que cette action antisémite lui avait été demandée par le gouvernement allemand. Il a fait part de cette impression au Vatican, où elle a donné à penser.

Mon interlocuteur ce matin se montrait de nouveau frappé de l'espèce de subordination dont M. Mussolini fait preuve envers Berlin et de l'influence prise sur le gouvernement italien par M. Hitler. Il craignait que, dans le cas d'une complication européenne grave, le Duce ne sût pas rendre ses décisions plus indépendantes de celles de Berlin qu'elles ne l'ont été ces temps-ci sur le plan du racisme et de l'antisémitisme. Il déclarait trouver M. Mussolini aujourd'hui très différent de ce qu'il était avant l'Anschluss austro-allemand et il qualifiait sévèrement l'état d'esprit actuel du Duce : sans pondération ni équilibre, disait-il.

27

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin, au Général Dentz, sous-Chef d'État-major de l'Armée.

L. personnelle [1]. Très secret. *Berlin, 6 septembre 1938.*

Je suis obligé de recourir à une lettre privée pour vous adresser un renseignement. Je le tiens de mon collègue suédois, qui en a fait part au commandant Réa, mais avec prière de ne pas l'ébruiter. Or, il y a à peine quelques mois, un renseignement que les Suédois nous ont communiqué et dont j'avais rendu compte à l'ambassadeur, a été divulgué à Berlin, ce qui a failli entraîner de légères complications et, pis, nous priver d'une source excellente.

Au cours de manœuvres récentes (en Finlande?), le colonelRössing, attaché militaire allemand à Helsinki, parlait avec un officier suédois. Je connais Rössing, le tour volontiers brutal de ses propos. Comme l'officier suédois lui parlait de la mission que son armée se propose d'envoyer aux manœuvres de Prusse orientale, Rössing, faisant allusion à la situation générale, lui dit : « Croyez-vous qu'elles auront lieu? Il se passera sans doute bien des choses d'ici là ». Puis il ajouta : « Que dirait la Suède si, en cas de conflit, l'Allemagne occupait les îles d'Aland? ».

Si cette information était communiquée aux Affaires étrangères, on pourrait l'attribuer au S.R.

En ce moment les événements marchent vite, je ne puis guère vous envoyer que des télégrammes (sans machine à chiffrer!) et j'ai à peine le temps de

[1] Extraite des archives de la Guerre.

mettre sur le papier des impressions générales. Mais les bulletins de Gauché (1) me montrent que nous pensons exactement de même. La situation est sérieuse. Je crois Hitler absolument décidé à faire un coup sur la Tchécoslovaquie. Un très bon informateur de M. François-Poncet dit qu' « une seule raison le fait hésiter », sans laisser deviner laquelle.

L'échéance? Elle pourrait être très proche.

Je m'excuse d'être si bref, et reste, mon Général et cher ami, votre entièrement dévoué (2).

28

Note de M. G. Scapini

sur la situation franco-allemande
à la date du 4 septembre 1938 (3)

Mon cher Ministre,

Je crois devoir résumer dans la note ci-dessous, les renseignements que je rapporte d'Allemagne d'où je suis rentré hier 4 septembre.

Mes sources sont les suivantes :

1° M. Weizsäcker, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères;

2° M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich.

Le vendredi 2 septembre, j'ai eu avec M. Weizsäcker un entretien à la Wilhelmstrasse.

Le sous-secrétaire d'État m'a déclaré qu'un statut du type de la constitution helvétique serait de nature à donner satisfaction au gouvernement allemand.

Le samedi, 3 septembre, j'ai été prié par M. von Ribbentrop à déjeuner.

A ce déjeuner étaient présents M. von Ribbentrop, M. Abetz, son secrétaire particulier, et moi-même.

M. von Ribbentrop a longuement développé la thèse allemande sur la légitimité de l'attitude du Reich, et il en est arrivé à la situation actuelle,

(1) Chef du 2e bureau de l'état-major de l'Armée. Un compte rendu des renseignements fournis la veille par le S. R., faisant état des préparatifs de mobilisation allemands, est ci-dessus reproduit sous le n° 11. Un autre compte rendu, du 6, déclarait que les milieux dirigeants allemands étaient rassurés en ce qui concernait les intentions britanniques : « Telle serait surtout l'opinion de M. von Ribbentrop, qui entretient le Führer dans cette conviction, et écarte de lui tout informateur et tout renseignement pouvant lui suggérer une idée opposée »; l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, « qui travaille plus selon ses idées personnelles que selon les ordres reçus, et manifeste une sympathie certaine pour le Reich, serait en partie responsable de cette situation ».

(2) Indication manuscrite du document : *Communiquer à S. R. Fait 13-9-38.*

(3) Cette note, extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », a été remise au ministre des Affaires étrangères le 6 septembre 1938.

dont il m'a dit qu'elle était sérieuse du fait que le Reich avait l'impression que M. Benès cherchait à gagner du temps, et se refusait à aborder franchement le problème de fond. Que cependant les nouvelles propositions en sept points, que le président de la République tchécoslovaque venait de présenter [1], méritaient l'attention, qu'elles ont été accueillies avec scepticisme par le gouvernement allemand et que, pour en avoir le cœur net, M. Hitler et M. Henlein avec lesquels il s'était entretenu à Berchtesgaden, avaient décidé que M. Henlein se mettrait directement en rapport avec M. Benès afin de mettre la chose suffisamment au clair pour qu'il ne puisse pas y avoir de malentendus sur le fond des intentions de M. Benès [2].

J'ai demandé à M. von Ribbentrop quelques détails sur la matière des entretiens futurs Benès-Henlein, et sur les instructions données par Hitler à Henlein.

M. von Ribbentrop m'a indiqué que la conversation serait poussée dans le sens des déclarations de M. Benès lors de la création de la Tchécoslovaquie dans les discussions préliminaires aux traités de paix.

Ledit M. Benès aurait déclaré, à cette époque, que la Tchécoslovaquie ne serait viable qu'à la condition d'attribuer à chacune des minorités qui allaient la composer un statut d'autonomie extrêmement large.

J'ai demandé à M. von Ribbentrop s'il envisageait un statut du type constitution helvétique et si ce statut donnerait satisfaction tant aux Sudètes qu'au Reich.

M. von Ribbentrop m'a répondu par l'affirmative.

J'ai alors insisté en faisant valoir que si tel était le point de vue du Reich, il n'était peut-être pas incompatible avec les vues du gouvernement de Paris, non plus qu'avec celles du gouvernement de Londres; que, dans ces conditions et s'il m'y autorisait, je ferais part au gouvernement de Paris de cette conception du gouvernement allemand, et qu'alors, les gouvernements étant d'accord, il ne serait vraisemblablement pas impossible que l'arbitrage Runciman fût rendu dans ce sens, ce qui amènerait une détente immédiate dans la situation européenne.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich s'est, dès lors, montré infiniment plus réservé; il m'a indiqué qu'il préférait que cette conversation n'ait pas de prolongement trop officiel; qu'il m'autorisait volontiers à la rapporter au gouvernement de Paris, mais comme une conversation personnelle, et il ajoutait que, jusqu'ici le gouvernement allemand et lui personnellement avaient évité de prendre directement part aux négociations entre les Sudètes et le gouvernement tchécoslovaque, qu'il était toujours délicat d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays, et qu'il était préférable de laisser MM. Benès et Henlein régler directement ce point essentiel.

J'ai marqué mon étonnement de cette manière de contradiction que je relevais dans ces propos. Sur quoi M. von Ribbentrop a enchaîné sur un autre sujet étroitement lié au premier.

(1) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 10 (et renvois).
(2) Voir ci-dessus le n° 2.

Le ministre des Affaires étrangères allemand m'a informé que le 21 mai, sur des nouvelles dont il a la certitude qu'elles émanaient de Prague et de Londres, la presse internationale a mené grand bruit sur de prétendues démarches comminatoires effectuées par les gouvernements de Londres et de Paris auprès du gouvernement du Reich pour obtenir l'arrêt de prétendues mesures de mobilisation de l'armée allemande. M. von Ribbentrop a soutenu qu'aucun mouvement de troupes ni qu'aucune mesure de mobilisation n'avaient été prises à l'époque, mais que cette manœuvre du gouvernement de Prague n'avait pour but que d'ameuter contre l'Allemagne l'opinion publique et de permettre à la Tchécoslovaquie de procéder elle-même à certaines opérations militaires; qu'en tout état de cause, il déniait que ces démarches des gouvernements anglais et français eussent été jamais faites; que dans l'hypothèse où elles l'auraient été, le Reich n'aurait jamais cédé à un pareil ultimatum.

M. von Ribbentrop a alors insisté gravement sur le fait que, si de pareils événements devaient se reproduire, et que la Tchécoslovaquie crût devoir envisager de nouveau des mesures analogues ou approchantes — quelles que dussent en être les conséquences — l'Allemagne interviendrait immédiatement et la Tchécoslovaquie serait « vernichtet » (anéantie).

J'ai alors fait valoir qu'il n'était peut-être pas opportun d'envisager une telle éventualité, puisqu'aussi bien du début de notre entretien, il apparaissait qu'un accord pouvait intervenir relativement aisément, mais que, en tout état de cause, la position du gouvernement français était nette, qu'elle avait été affirmée et confirmée par tous les présidents du Conseil successifs, que, dans le cas d'une attaque allemande, la France remplirait les obligations qu'elle a contractées aux termes de son traité avec la Tchécoslovaquie.

M. von Ribbentrop s'est alors livré à un long développement sur la force militaire allemande, insistant sur la valeur de l'aviation et donnant son opinion sur la faiblesse de l'armée soviétique. Puis il a ajouté qu'il ne comprenait pas comment l'honneur français pouvait être engagé dans une affaire où trois millions et demi de sujets allemands composant une minorité demandaient au Reich de les aider à obtenir le respect de leurs droits et la tranquillité de leurs foyers, et enfin, il a conclu par les phrases suivantes que je traduis fidèlement :

« Si le malheur voulait que nos deux pays entrent en guerre à l'occasion d'un conflit entre nous et la Tchécoslovaquie, ce serait l'aventure la plus grotesque qui se puisse imaginer, mais soyez assuré, M. Scapini, que dans cette éventualité, la morale et le droit combattraient dans les rangs de l'armée allemande ».

C'est sur ces paroles que l'entretien a pris fin.

La conversation avait duré, sitôt le déjeuner terminé, de trois heures de l'après-midi à cinq heures et demie.

A son issue, M. von Ribbentrop prenait l'avion pour sa propriété privée.

Ceci est la substance de mon entretien avec le ministre des Affaires étrangères du Reich.

Je me permettrai, maintenant, de vous donner mon opinion sur le fond de l'affaire.

Le problème tchécoslovaque présente deux aspects bien distincts.

Son premier aspect est d'ordre technique. Il s'agit de la ou des modalités qui permettent le démembrement de la République pour l'attribution d'un statut autonome aux Sudètes.

S'il n'y avait que cela en cause, la solution en serait aisée ainsi qu'il apparaît clairement de la relation, que je vous ai faite ci-dessus, de mes entretiens tant avec M. Weizsäcker, qu'avec M. von Ribbentrop.

Le second aspect est infiniment plus complexe, mélangé de vues générales et de problèmes particuliers où le prestige joue un rôle considérable.

L'affaire du 21 mai a atteint profondément « l'amour-propre » allemand, voire même le prestige personnel des dirigeants.

Cette situation a été et est exploitée par une fraction avancée du haut personnel national-socialiste qui pousse le Chancelier à l'action de force pour ajouter aux lauriers diplomatiques du régime une manière de couronnement par la gloire des armes.

Les arguments mis en avant sont, d'une part, l'irrésolution anglaise (l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin tient un langage qui peut permettre cette interprétation) et, d'autre part, les signes qui peuvent être relevés d'une divergence de vues dans l'opinion française.

Voici donc, très résumées, les données du problème.

Quant à la solution, si vous voulez bien me le permettre, je vous en suggérerais une :

Hitler, le vieux personnel diplomatique et la Reichswehr paraissent être en faveur d'un dénouement amiable par la recherche d'un statut analogue au statut helvétique.

La fraction avancée du parti national-socialiste dont j'ai parlé ci-dessus, recherche une solution plus « dynamique », et je ne sais pas jusqu'à quel point le Führer lui-même est exactement informé.

Il semble bien, dans ces conditions, que si le gouvernement français et le gouvernement anglais amènent M. Runciman à présenter dans les huit jours qui vont suivre un arbitrage concluant à l'attribution d'un statut confédéral (type helvétique), le prétexte à incidents violents disparaîtra, ou bien alors si malgré cette proposition le Reich s'engageait dans une manière d'opération militaire, quel qu'en soit le prétexte, l'opinion publique internationale réagirait de telle sorte que la position du gouvernement allemand deviendrait intenable; mais personnellement, je pense que le gouvernement du Reich et surtout Hitler, accepterait la solution et l'incident serait clos, au moins momentanément.

Si une mesure de cette sorte n'intervient pas, je crois qu'il ne resterait qu'un seul moyen d'éviter la guerre et sur celui-là je ne pense pas que vous puissiez compter. Ce serait une déclaration formelle de l'Angleterre faite dans les huit jours.

Voici résumées et mes informations et la conclusion à laquelle je parviens.

Je vous les soumets et je vous prie de croire, mon cher Ministre, à l'expression de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

29

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [1]

Mise en œuvre éventuelle du pacte soviéto-tchécoslovaque

N. Secret. *Paris, 6 septembre 1938.*

Interrogé sur l'importance et la nature de l'appui militaire qu'en cas d'agression allemande, l'U.R.S.S. prêterait à la Tchécoslovaquie, la France venant elle-même au secours de ce dernier pays, M. Litvinov s'est borné à répondre à notre chargé d'affaires le 2 septembre que si la France intervenait, l'U.R.S.S. interviendrait également, et il a demandé à savoir en quoi consisterait exactement l'intervention française [2]. Pressé par M. Payart, il a invoqué la nécessité de recourir à la Société des Nations pour obtenir le droit de passage à travers la Pologne ou la Roumanie pour les troupes soviétiques, et a finalement rappelé le projet de conférence des états défenseurs de la paix, formulé par lui lors de l'affaire polono-lithuanienne [3].

La réponse du commissaire du peuple aux Affaires étrangères est évasive et marque une tendance à se réfugier derrière des arguments de procédure, qui fait mauvaise impression. Il ne semble pas cependant que l'on puisse en conclure, sans plus ample informé, que le gouvernement soviétique désire se dérober à une application « effective » de ses obligations d'assistance à la Tchécoslovaquie.

Au surplus, il est possible que M. Litvinov n'ait pas voulu s'engager plus avant sans avoir pris les directives de M. Staline.

Mais il faut surtout tenir compte de l'état d'esprit dans lequel se trouvent les dirigeants soviétiques au regard de la France. Les renseignements recueillis par l'ambassade soviétique dans certains milieux parisiens, aussi bien que ceux apportés à Moscou par les diplomates étrangers ont contribué à donner au gouvernement soviétique le sentiment que la France n'était pas résolue à entrer en guerre avec l'Allemagne pour la défense de la Tchécoslovaquie. Au cours d'un entretien que M. Coulondre a eu avec M. Litvinov sur la question, celui-ci lui a dit : « La France mobilisera peut-être, mais ira-t-elle jusqu'à la guerre et, si le gouvernement actuel y est résolu, ne sera-t-il pas renversé au dernier moment? »

(1) Pour le Ministre. Cette note se retrouve à la fois dans les papiers Bonnet et les papiers Massigli. Dans ce dernier cas, une annotation manuscrite du directeur politique porte : *Note de M. Coulondre.*

(2) Voir, au tome X de la présente série, le n° 534.

(3) Voir, au tome VIII de la présente série, le n° 479.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'à plusieurs reprises les Soviets nous ont proposé de négocier une entente militaire à laquelle nous nous sommes toujours refusé. En 1937, l'état-major français, après avoir lui-même provoqué des conversations, s'est finalement dérobé (1).

Les Soviets ont, de ce fait, à notre endroit, une certaine défiance qui peut expliquer, sinon justifier, une réserve qui n'est plus de mise dans les circonstances actuelles.

En fait, l'entretien Payart-Litvinov n'a pas suffi à élucider l'attitude de l'U.R.S.S. en cas d'agression de la Tchécoslovaquie et d'intervention de la France; la conversation doit être reprise et poussée plus avant.

Pour qu'elle le soit utilement, il faut avant tout que la fermeté de l'attitude française et la résolution du gouvernement de tenir effectivement ses engagements envers la Tchécoslovaquie ne fassent aucun doute pour Moscou; il faut donc, du côté français, dire clairement que le jeu du pacte franco-tchèque signifie l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne. L'U.R.S.S. est-elle prête de son côté à entrer en guerre avec le Reich et à intervenir avec toutes ses forces, de terre, de mer et de l'air, comme M. Staline, en mars 1937 (2), a fait dire à M. Blum par M. Potemkine qu'elle était prête à le faire dans le cas d'une agression de l'Allemagne contre la France? Par le jeu des pactes, l'agression de la Tchécoslovaquie s'identifie à l'agression de la France. A cette question, il faut que le gouvernement soviétique réponde clairement et nettement.

Par sa réponse, nous pourrons juger de ses dispositions réelles; il conviendra d'ailleurs de demander encore, en prenant un à un les trois éléments des forces militaires, des précisions nécessaires dans le cadre suivant :

a. L'U.R.S.S. est-elle prête à venir au secours de la Tchécoslovaquie avec l'ensemble de ses forces aériennes qui sont affectées au front occidental? La conversation Comnène-Krofta permet de penser que le survol du territoire roumain ne fera pas de difficultés (3).

b. L'U.R.S.S. est-elle prête à employer au secours de la Tchécoslovaquie sa flotte de guerre, notamment sa flotte sous-marine pour entraver le ravitaillement allemand en Baltique?

c. L'U.R.S.S. est-elle prête à mettre en action son armée de terre?

Ici se pose la question du passage des troupes soviétiques à travers la Roumanie et la Pologne.

Il est naturel que le gouvernement soviétique désire avoir la couverture morale de la Société des Nations et il semble que nous ne puissions qu'adhérer à la suggestion faite à ce sujet par M. Litvinov. Mais celui-ci a reconnu lui-même que l'unanimité ne serait pas obtenue et que la réponse de la Pologne serait

(1) Voir, au tome V de la présente série, les nos 285, 480; au tome VI le no 35.
(2) En fait, dès février 1937 : voir, au tome IV de la présente série, le no 457.
(3) Conversation qui eut lieu lors de la conférence de Bled : voir, au tome X de la présente série, le no 514.

négative. C'est donc en tenant compte de cette situation que l'U.R.S.S. doit préciser l'attitude qu'elle adoptera dans les trois éventualités suivantes :

1° La Pologne reste neutre.

2° La Pologne intervient aux côtés de la France.

3° La Pologne intervient contre la Tchécoslovaquie.

La réponse soviétique importe, non seulement du point de vue de l'efficacité de l'appui soviétique, mais sans doute aussi de celui de notre action à Varsovie. Il n'est pas indifférent, pour la détermination de sa politique, que la Pologne sache qu'elle serait garantie contre toute pénétration russe dans le cas où elle interviendrait à nos côtés.

En ce qui concerne la Roumanie, l'avis de nos techniciens est formel, le passage de troupes soviétiques à travers son territoire est sans intérêt pratique, en raison du mauvais état et du faible débit du réseau ferroviaire de Bukovine. Le général Loizeau estimait, dans son rapport de 1936, à une division au maximum les effectifs que l'U.R.S.S. pourrait, au bout de plusieurs mois seulement, envoyer en Tchécoslovaquie (1).

C'est seulement lorsque le terrain aura été ainsi déblayé et que la position *politique* de l'U.R.S.S. sera apparue nettement que les conversations militaires suggérées par M. Litvinov pourront être engagées utilement.

Il semble que ce travail préliminaire, indispensable et essentiel, puisse être effectué très rapidement.

Si le Ministre jugeait opportun d'y procéder durant son séjour à Genève, où sera M. Litvinov, et s'il était des points importants sur lesquels M. Litvinov se récusât, notre ambassadeur à Moscou pourrait le cas échéant demander à en entretenir le président du Conseil, M. Molotov.

30

M. Chauvel, Consul général de France à Vienne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 227. *Vienne, 6 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 septembre.)

J'ai trop souvent entretenu Votre Excellence de la désaffection croissante de la population autrichienne à l'égard des disciplines et des méthodes du IIIe Reich pour ne pas prendre soin aujourd'hui de Lui signaler un mouvement d'opinion qui se dessine en sens inverse.

(1) Sur la mission en U.R.S.S., du général Loizeau en septembre 1935 (et non 1936), voir Loizeau, *Une mission militaire en U.R.S.S.*, dans *Revue des deux mondes*, 15 septembre 1955, p. 252-276.

La violente campagne de presse poursuivie dans toute l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie a commencé ces temps derniers à produire ici ses effets. Aucune indication extérieure ne pouvant contredire cette propagande à l'extérieur des frontières du Reich, la population se représente le germanisme comme étant en butte à une coalition judéo-marxiste, réunissant en un seul faisceau Prague, Paris, Londres et Moscou. Cette menace supposée contre le germanisme ranime le sentiment de la solidarité grande-allemande que le contact avec les Allemands du Nord avait quelque peu atténué.

Au demeurant, le communisme a laissé, pour beaucoup, de fâcheux souvenirs à Vienne.

Ainsi se précise, devant la menace de guerre, l'opposition entre les deux termes de l'alternative dont j'entretenais récemment Votre Excellence. La solidarité germanique est un fait. Elle joue en faveur du national-socialisme contre le communisme. C'est une indication dont nous devons tenir compte pour le cas où les difficultés internationales présentes prendraient un ton plus vif encore que par le passé.

31

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 223. Tout à fait secret. *Prague, 6 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 septembre.)

J'ai l'honneur de faire parvenir sous ce pli à Votre Excellence la traduction d'un projet de protocole qui contient les nouvelles propositions formulées par le gouvernement tchécoslovaque. Ce document, arrêté hier par le Conseil des ministres, m'a été communiqué ce matin par le président Benès. J'y joins la traduction de trois notes explicatives que m'a envoyées le Président [1].

Ainsi que le montre l'analyse ci-dessous, le cabinet de Prague a fait de substantielles concessions. Il a, par exemple, sur la question de l'auto-administration, renoncé à certaines limitations et accepté certains principes à peu près dans les termes du projet des Sudètes. Sur d'autres points, il a fait un sérieux effort de conciliation.

La question des fonctionnaires. — Il faut distinguer entre les fonctionnaires de l'administration centrale et les fonctionnaires régionaux.

En ce qui concerne ces derniers, le gouvernement accepte le principe de la

[1] Il a paru superflu de reproduire le texte du projet de protocole dont la dépêche nº 223 constitue une analyse suffisamment détaillée. Ce texte est d'ailleurs publié dans Benès, *Munich, Documents*, nº 36, p. 350-357.

proportionnalité, alors que, dans son projet du 29 août [1], il offrait simplement que, dans les régions à majorité allemande, le nombre des fonctionnaires de nationalité allemande soit de 50 ou 60 % au minimum. Toutefois, il demande que le principe de la proportionnalité ne soit pas appliqué avec une rigueur absolue; il souligne qu'en effet, pour marquer et respecter l'unité de l'État, il faut que, dans toutes les régions du pays, chaque nationalité soit représentée par un nombre suffisant de fonctionnaires. Le projet gouvernemental laisse entendre, d'ailleurs, que cette règle doit jouer en faveur des Allemands aussi bien que des Tchèques et il indique que, dans les circonscriptions où la population germanique n'est pas en majorité, il doit néanmoins y avoir un certain nombre de fonctionnaires allemands. Il limite ce nombre à 30 %. La même règle s'appliquerait sans doute en sens inverse; M. Benès m'a en effet déclaré que dans les régions à majorité allemande le groupe germanique pourrait avoir au moins 70 % des fonctionnaires.

Pour l'application de la règle de la proportionnalité aux administrations centrales de l'État, il ne paraît pas y avoir de difficulté.

Il est à noter également que la règle s'applique à toutes les catégories et à tous les degrés de la hiérarchie.

D'autre part, une des divergences de vue qui subsistent entre les deux thèses porte sur la question du délai dans lequel la réforme pourra être réalisée. Il est évident qu'il est impossible d'engager immédiatement un nombre de fonctionnaires allemands suffisant pour atteindre la proportionnalité voulue. Les Sudètes proposaient un délai minimum de cinq ans. Le gouvernement demande que ce délai soit porté à dix ans. Il fait valoir, à l'appui de cette contre-proposition, que le nombre des fonctionnaires allemands à engager pour compenser la différence qui existe actuellement au détriment des Allemands est d'environ 40.000 (dont 22.000 petits fonctionnaires). Si l'on voulait répartir ce nombre sur cinq années, il faudrait en prendre 8.000 par an. A ces 8.000 viendraient s'ajouter 2.500 autres fonctionnaires allemands représentant la part normale du groupe germanique sur le contingent de recrutement annuel; c'est-à-dire qu'il faudrait engager annuellement 10.500 Allemands sur un recrutement total de 12.500 personnes.

Même si l'on voulait entrer dans cette voie, on aurait les plus grandes difficultés pratiques, car il n'y aurait sans doute pas assez de candidats qualifiés. Il est d'ailleurs impossible de congédier du jour au lendemain un nombre trop considérable de fonctionnaires tchèques.

Le point de vue adopté à ce sujet par le gouvernement tchécoslovaque paraît donc tout à fait défendable. D'ailleurs, les dirigeants de Prague ont montré leur bonne volonté en acceptant, pour arriver progressivement à la proportionnalité voulue, la réintégration de fonctionnaires allemands qui avaient été autrefois congédiés ou prématurément mis à la retraite pour des raisons politiques. Ils acceptent également de poser en principe que le fait d'appartenir au parti des Sudètes ou de déployer une activité d'ordre politique ou national ne saurait faire obstacle à la réintégration.

(1) Publié dans Benès, *Munich, Documents*, n° 27, p. 328-331.

Le contre-projet gouvernemental accompagne toutefois cette disposition d'une réserve qui, du reste, semble acceptable puisqu'elle se fonde sur « les prescriptions *actuellement* en vigueur ».

Enfin le gouvernement accepte intégralement les demandes des Sudètes relatives à la commission qui devra surveiller l'application de la règle de la proportionnalité des fonctionnaires. Il demande simplement que les membres allemands de cette commission soient désignés par les parlementaires, non pas à la majorité, mais suivant le système de la représentation proportionnelle. Cette modification est tout à fait juste; l'élection à la majorité aboutirait en effet à écarter toute représentation des Allemands qui n'adhèrent pas au parti des Sudètes.

Quant à la question de l'admission des Allemands aux carrières militaires, le texte arrêté par le cabinet de Prague ne comporte à ce sujet aucune disposition expresse alors que le premier projet gouvernemental prévoyait formellement que le principe de proportionnalité ne s'appliquerait pas à l'armée. J'avais, du reste, entre-temps, représenté à M. Benès l'inconvénient d'une exclusive aussi nette. Il a, semble-t-il, tenu compte de cette observation. Les textes aujourd'hui en discussion, pas plus celui des Sudètes que celui du gouvernement, ne soulèvent formellement la question. On peut en conclure, semble-t-il, que la pratique actuelle subsistera, c'est-à-dire que les pouvoirs publics agiront en l'espèce suivant les circonstances et en appréciant les cas individuels. Cependant on peut également se demander si, dans l'esprit des Allemands, le terme *öffentliche Angestellten* n'englobe pas toutes les personnes qui sont, à un titre quelconque, au service de l'État. De toute façon, pour éviter de se trouver rigoureusement lié sur ce point, le gouvernement, en reprenant le texte remis récemment par M. Kundt, a supprimé, à la fin du second paragraphe, le mot « temporairement » afin de laisser une porte de sortie. « Il est impossible par exemple, m'a dit le président de la République, d'ouvrir purement et simplement aux Allemands des carrières d'officiers d'État-major. »

La proportionnalité budgétaire. — La principale différence qui subsiste entre les deux textes est la suivante : le parti Henlein demande que cette proportionnalité s'étende sans restriction à toutes les dépenses publiques. Le gouvernement propose qu'elle soit tout d'abord appliquée au domaine scolaire culturel, à celui de la santé publique, de la prévoyance sociale et des recherches scientifiques. Il suggère que « la question de savoir dans quelle mesure le même principe peut techniquement s'appliquer à d'autres administrations fasse l'objet d'études et de décisions ultérieures ». Pour beaucoup de départements ministériels, en effet, notamment pour celui de l'Intérieur, la règle de la proportionnalité budgétaire n'a pas de sens.

En ce qui concerne la répartition des commandes publiques, la principale difficulté paraît aujourd'hui écartée puisque le gouvernement ne fait pas de réserve sur la question des fournitures destinées au ministère de la Guerre (cf. mon télégramme nº 1573 du 3 août dernier) [1].

[1] Reproduit au tome X de la présente série sous le nº 324.

Toutefois ce projet écarte la demande des Sudètes tendant à obtenir, « au cours des cinq prochaines années, une réparation du préjudice subi par l'industrie allemande en raison de l'insuffisance des commandes qui lui ont été attribuées dans le passé ».

Le cabinet de Prague justifie cette attitude en déclarant notamment que l'emprunt qu'il est disposé à consentir aura précisément pour effet de réparer ce préjudice.

Il y a lieu de noter, à ce propos, que les nouvelles propositions gouvernementales acceptent le chiffre de un milliard dont 700 millions pour les régions allemandes. En ce qui concerne le mode de répartition de ce montant, les autorités tchécoslovaques refusent à juste titre que les membres de la commission compétente soient désignés par la fraction parlementaire allemande. M. Benès observe que la question n'est en effet nullement politique, que si l'on donnait sur ce point au parti des Sudètes une influence prépondérante, il en userait pour favoriser ses amis, de sorte que l'effort financier consenti par le gouvernement servirait indirectement à la propagande du parti.

Réparation des préjudices subis dans le passé.

Sur ce point, les autorités tchécoslovaques refusent de constituer une commission spéciale, mais elles sont disposées à étudier par la procédure normale les réclamations concrètes qui seraient présentées. M. Benès considère que cette concession donne aux Allemands une satisfaction raisonnable. D'ailleurs, le groupe parlementaire allemand pourra lui-même, d'après ce que m'a dit le Président, introduire ses réclamations auprès de la juridiction compétente, même si la partie directement lésée n'élève pas de plainte.

D'autre part, soulignent les milieux officiels, l'emprunt qui sera accordé aux régions allemandes aura déjà pour effet de compenser, en quelque sorte forfaitairement, les désavantages dont la population germanique prétend avoir eu à souffrir.

L'organisation de la police. — De ce côté, la plupart des difficultés paraissent aplanies. Le gouvernement accepte, en effet, que l'État collabore au maintien de l'ordre dans les régions allemandes par la seule gendarmerie, la police proprement dite devant relever des autorités locales.

Toutefois, il reste à décider, en particulier, de qui dépendra la police politique. J'ai indiqué, dans ma correspondance précédente, l'importance de cette question. Le texte arrêté lundi dernier par le Conseil des ministres prévoit, comme celui qu'avaient proposé les Sudètes, que la compétence respective de l'État et des administrations autonomes sera fixée par des négociations ultérieures. D'après ce qui m'a été indiqué, l'intention du gouvernement serait d'organiser une police politique à côté de la gendarmerie.

L'usage des langues dans l'administration. — L'entente semble à peu près réalisée sur les dispositions de principe qui doivent être insérées à ce sujet dans le texte actuellement en discussion.

Cependant, le gouvernement, dans le passage qui stipule « l'égalité des

langues », a supprimé l'épithète « complète ». Il souligne que cet adjectif, pris au pied de la lettre, risquerait d'entraîner, dans l'application, des difficultés matérielles presque insolubles. Je suppose que le pouvoir central veut se réserver de donner à la langue tchèque, dans certains travaux législatifs ou administratifs, une situation prédominante.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement devra peut-être faire, sur ce point, encore un pas de plus pour se rapprocher des propositions sudètes.

La question de l'auto-administration. — Sur cette question essentielle, le nouveau projet gouvernemental marque déjà, incontestablement, un sérieux effort de conciliation. Il accepte, presque sans changement, la définition de principe extrêmement large posée dans le texte de M. Kundt, et d'après laquelle « l'auto-administration nationale doit s'étendre à toutes les affaires qui concernent le développement des facultés et des forces morales des différents groupes ethniques ». La réserve introduite dans le texte gouvernemental est fondée sur la nécessité de maintenir l'unité et d'assurer la sécurité de l'État; cette nécessité ayant toujours été admise par les Sudètes eux-mêmes, il ne devrait pas y avoir de ce côté de difficultés sérieuses.

Le gouvernement accepte également d'organiser l'auto-administration des nationalités « sur une base territoriale » ce qui représente une importante concession à la thèse germanique. Il ne peut, toutefois, aller jusqu'à admettre la constitution d'un territoire fermé; les raisons de fait qu'il invoque à l'appui de cette réserve sont fondées sur les données géographiques et économiques, et sur l'enchevêtrement des populations slave et allemande.

Les Sudètes demandaient d'autre part que l'auto-administration nationale soit organisée « sur une base personnelle », ce qui leur aurait permis de réclamer, par dessus toutes les circonscriptions administratives, un organisme central dont les attributions s'étendraient à tous les Allemands de Tchécoslovaquie. Une telle prétention portait en germe une véritable dislocation de l'État. Celui-ci n'a donc pu y donner satisfaction. Mais il a déjà fait une concession de principe en retenant l'idée de « cadastres nationaux ».

On conçoit qu'il lui est difficile d'aller plus loin. C'est pour cette raison qu'il a cru nécessaire de repousser la demande tendant à reconnaître au groupe allemand dans son ensemble la personnalité de droit public. Ainsi que me l'a indiqué M. Ashton-Gwatkin, cette reconnaissance n'aurait guère d'inconvénient si les Sudètes recherchaient surtout par là une satisfaction morale. Le cabinet de Prague accepte même, dans cet ordre d'idée, que le groupe puisse, par l'organe de ses représentants parlementaires, introduire des recours contre des mesures qui porteraient préjudice à l'un de ses membres, même si celui-ci refusait de porter personnellement plainte. Cette disposition implique en somme, dans le domaine judiciaire, la reconnaissance du groupe germanique en tant que collectivité. Mais, si cette reconnaissance devait avoir une portée générale et devait s'appliquer dans tous les domaines, elle aboutirait à une fragmentation de la puissance publique.

En ce qui concerne les pouvoirs des organes d'auto-administration, le projet gouvernemental écarte le terme « législatif » qui se trouvait dans le

texte des Sudètes. Ce terme pouvait, en effet, prêter à équivoque et laisser croire que les diètes des régions allemandes ont la faculté de légiférer d'une façon absolument indépendante des autorités centrales. Aussi, les nouvelles propositions de Prague indiquaient-elles que l'autonomie accordée aux nationalités comporte le droit de prendre des mesures « administratives et nominatives », c'est-à-dire des mesures rentrant dans le cadre tracé par les lois générales de l'État.

Enfin, pour les régions à population mixte, le gouvernement reprend l'idée de « curies » et — précision qui a sa valeur — indique que ces « curies » seront pourvues d'attributions effectives (*wirksame Kurialrechte*).

Préparation des projets de lois relatives à l'auto-administration. — Le parti Henlein avait demandé que la préparation des projets de lois relatives à l'auto-administration soit confiée à une commission qui comprendrait des membres de ce parti. Le gouvernement observe qu'une telle procédure ne serait pas conforme aux règles constitutionnelles. Il est, en effet, impossible de faire, dans le travail législatif, une place spéciale à un parti déterminé. L'objection est d'ailleurs plus théorique que pratique et le gouvernement tourne la difficulté en se déclarant prêt à associer les représentants des Sudètes à la préparation des projets en question.

32

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 797 à 800 (1). Confidentiel. Réservé. *Bucarest, 7 septembre 1938, 1 h. 35.*

(*Reçu :* 3 h. 25 (?), 3 h. 30.)

Suite à mon télégramme nos 792-793 (2).

M. Stelzer qui, en l'absence de M. Fabricius, actuellement à Nuremberg, gère la légation d'Allemagne, ayant de lui-même demandé audience à M. Comnène, celui-ci n'a pas eu à le convoquer.

Le représentant du Reich a remis au ministre des Affaires étrangères une note indiquant que le gouvernement allemand avait appris que la Roumanie négociait actuellement avec l'U.R.S.S. d'une part, et la Tchécoslovaquie de l'autre, le passage des troupes soviétiques sur le territoire roumain. M. Stelzer était chargé de demander au gouvernement roumain des informations à ce sujet.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Du 6 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 16.

« J'ai naturellement démenti », m'a dit M. Comnène, « mais j'ai saisi l'occasion pour passer en revue les divers aspects de la situation actuelle, répétant ce que j'avais dit précédemment à M. Fabricius, à savoir que l'Allemagne commettrait une grave erreur en croyant qu'une guerre avec la Tchécoslovaquie pourrait être localisée. « Au contraire, a ajouté le ministre, aujourd'hui plus qu'il y a trois mois, nous avons des raisons de croire que l'attaque contre la Tchécoslovaquie déclencherait immédiatement une intervention franco-anglo-russe, appuyée par les ressources financières et industrielles des États-Unis, et pourrait même entraîner *d'autres pays dans la mêlée*. Il y a donc toutes les chances, a poursuivi M. Comnène, que cette guerre devienne une guerre européenne, dont aucune puissance d'ordre ne pourrait tirer avantage et qui ne profiterait qu'aux forces obscures et révolutionnaires ».

M. Comnène a enfin marqué qu'il estimait possible que des défections se produisent de la part de certains pays sur lesquels l'Allemagne croyait pouvoir compter. Il ne les a pas nommés au chargé d'affaires d'Allemagne, mais il m'a dit qu'il entendait viser la Pologne, [la Yougoslavie] et même [l'Italie].

Comme je faisais observer au ministre que sa position pourrait être considérée comme moins catégorique que celle qu'il avait prise le 21 mai [1], puisqu'il avait alors dit à M. Fabricius que « le sort de la Tchécoslovaquie était une question vitale pour la Roumanie », il s'est défendu en assurant que, s'il n'avait pas employé ce matin exactement les mêmes termes qu'à cette époque, le ton de sa déclaration avait été absolument identique. M. Comnène a ajouté qu'il avait prié le chargé d'affaires d'Allemagne de rapporter ses propos à M. von Ribbentrop. « Tel que je connais celui-ci, a-t-il conclu, je suis certain qu'ils feront impression sur lui ».

Je crois devoir, à la demande du ministre des Affaires étrangères, insister sur le caractère confidentiel de cette conversation et rappeler à cette occasion l'indiscrétion de l'*Ordre*, le 28 mai dernier (mon télégramme nº 534) [2]. Toute publication de ce genre ne manquerait pas de provoquer ici les plus sérieuses difficultés, surtout au lendemain de la communication Havas, à laquelle se réfère votre télégramme nº 626 [3] et dont je signale d'autre part le fâcheux effet dans les milieux officiels roumains.

(1) Sur cette position, voir, au tome IX de la présente série, les nos 416, 422, 424.
(2) Non retrouvé.
(3) Du 5 septembre, non retrouvé. *Le Temps* du 6 septembre, p. 6, retransmettait le texte de la communication de l'agence Havas. Selon cette communication, « la Roumanie ne pourra pas rester neutre dans le cas d'un conflit généralisé en Europe. Sa place est aux côtés de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, non seulement par tradition et reconnaissance, mais par l'intérêt national du maintien du *statu quo* en Europe centrale». La Garde de fer, aux tendances proallemandes, avait été dissoute. Par ailleurs, « l'appui de la Roumanie est assuré à la Tchécoslovaquie, non seulement dans le cadre de l'alliance roumano-tchécoslovaque, qui date de 1921, et du pacte d'unification de la Petite Entente, signé le 16 février 1933 à Genève. La collaboration roumano-tchécoslovaque... est très intense sur le terrain militaire et économique... ». La Roumanie entrerait en action « en même temps que les autres puissances fidèles au pacte de la Société des Nations », en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie, et réagirait automatiquement en vertu de l'alliance de la Petite Entente à toute participation de la Hongrie à une telle agression.

33

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2786 à 2789 (1). Réservé. Priorité absolue. *Paris, 7 septembre 1938, 14 h.*

J'ai lu vos derniers télégrammes (2).

J'ai bien noté les réponses que lord Halifax vous avait faites il y a peu de jours, en réponse à la demande du gouvernement français de faire une démarche à Berlin pour appuyer avec une extrême fermeté le gouvernement tchécoslovaque et pour renouveler les avertissements que le gouvernement anglais avait donnés le 20 mai.

Je comprends la portée des objections faites par lord Halifax, mais je persiste à penser qu'à l'heure présente, et surtout au lendemain des propositions conciliantes faites par le gouvernement de Prague, il est indispensable qu'une pression soit exercée à Berlin. J'ai de bonnes raisons de penser que M. von Ribbentrop persiste à croire que l'Angleterre, en cas de conflit au sujet de la Tchécoslovaquie, ne serait pas aux côtés de la France.

Dans l'intérêt même de la paix, il importe que cette équivoque soit dissipée le plus rapidement possible. J'ai moi-même expliqué au comte Welczeck, lors de sa dernière visite, que la France était décidée à tenir effectivement ses engagements au cas où l'Allemagne tenterait un coup de force contre la Tchécoslovaquie (3).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Allusion aux télégrammes nos 2224-2227, du 6 septembre, ci-dessus reproduits sous le no 14.

(3) L'entrevue du Ministre et de l'ambassadeur d'Allemagne avait eu lieu le 2 septembre. (*Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, trad. M. Tournier. II. *L'Allemagne et la Tchécoslovaquie (1937-1938)*, no 235, p. 391 et suiv., G. Bonnet, *Dans la Tourmente*, p. 49-50). Aucun compte rendu n'en a été retrouvé dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

Après avoir retransmis à M. von Welczeck les remerciements du gouvernement français pour l'accueil réservé en Allemagne au général Vuillemin, M. Georges Bonnet attirait l'attention de son interlocuteur sur les mesures inquiétantes récemment prises par le gouvernement du Reich. Selon le compte rendu de l'ambassadeur, l'Allemagne, aux dires du Ministre, n'aurait pas rendu assez justice à « l'attitude compréhensive » du gouvernement et du peuple français vis-à-vis des aspirations allemandes. M. Bonnet aurait vu dans un attachement rigoureux aux clauses du traité de Versailles « l'obstacle principal à une entente avec la nouvelle Allemagne » et classé M. Daladier et d'autres membres du Cabinet « parmi les admirateurs sincères » de l'œuvre du Führer, œuvre qui cependant, « ne trouverait pas son couronnement logique dans la guerre... mais bien dans une évolution pacifique des choses, par voie de révision des traités de paix et grâce à une entente avec la France et l'Angleterre ».

Néanmoins — et c'est là le passage sur lequel M. Georges Bonnet attirait l'attention dans ses Mémoires — « dans la situation actuelle, il [le Ministre] ne voulait laisser subsister aucun doute sur la ferme détermination de la France, ayant l'Angleterre à ses côtés, de secourir les Tchèques si au cours des présentes négociations, ceux-ci étaient l'objet d'une attaque de la part de troupes ou de volontaires allemands. Il pouvait également donner l'assurance que l'Amérique, dans cette hypothèse, ne resterait pas à l'écart, pas plus que la Russie ».

(Suite de la note no 3, page 54).

J'ai donné le même avertissement public, au nom du gouvernement français, dans le discours que j'ai prononcé dimanche dernier à Bordeaux [1]. J'estime qu'à l'heure présente, il importe que le gouvernement britannique donne lui-même au gouvernement de Berlin, d'une manière non équivoque, l'avertissement nécessaire et que cet avertissement soit à la fois connu du chancelier Hitler et de M. von Ribbentrop.

L'épreuve extrême à laquelle se trouve maintenant soumis le sort de la paix européenne ne laisse plus place à un excès de ménagements formels, d'où pourrait résulter une fatale méprise. L'heure est trop décisive et les responsabilités encourues sont trop lourdes pour qu'on puisse aujourd'hui s'exposer au risque de n'avoir pas tout fait, en temps utile, de ce qui peut encore intéresser M. Hitler à une conclusion de sagesse et de conciliation [2].

34

Note du Département [3]

Conversation téléphonique de M. Georges Bonnet avec lord Halifax
20 h. 10

7 septembre 1938.

M. Georges Bonnet : Je tiens à appeler votre attention sur la communication que vous a faite ce soir M. Corbin [4].

Lord Halifax : Je viens de le voir ce soir.

M. Georges Bonnet : Comme vous le savez, un incident assez grave vient de

Selon l'ambassadeur, à l'affirmation de ce dernier que « la seule solution satisfaisante » serait un rattachement du territoire des Sudètes au Reich, M. Bonnet aurait répondu que « l'autonomie une fois réalisée, ce rattachement se ferait de lui-même»; toutefois « personne ne pouvait attendre de la France qu'elle sacrifiât son honneur et qu'elle s'humiliât à ce point » [au point de manquer à sa parole]. La politique de M. Bonnet « avait pour but, une fois résolue de façon satisfaisante la question des Allemands des Sudètes, de nous convier à des négociations de caractère général, au cours desquelles seraient considérés dans un esprit d'équité nos vœux en matière non seulement économique et financière, mais aussi coloniale ». M. von Welczeck ne laissait enfin aucun doute sur la volonté allemande de réaliser « notre bon droit, même par la force des armes ».

Le rapport de l'ambassadeur, évoqué devant la Commission d'enquête parlementaire, a été vivement contesté par Bonnet (*Témoignages*, IX, p. 2601-2602).

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 9 (et note).

[2] Une note conservée dans les papiers Bonnet laisse entendre que ce serait le président Daladier lui-même, à qui des renseignements étaient parvenus « de la source la plus sérieuse » sur la conviction du Führer quant au désintérêt britannique dans l'affaire tchécoslovaque et sur l'intention hitlérienne d'agir par la force, qui aurait insisté auprès de son ministre des Affaires étrangères « pour que le gouvernement britannique soit prévenu et que la question lui soit clairement posée ».

[3] Extraite des papiers Bonnet.

[4] Effectuée conformément au télégramme nos 2786 à 2789, envoyé à 14 heures par le Département à l'ambassadeur de France à Londres, et ci-dessus reproduit sous le n° 33. Des comptes rendus de leur entretien sont donnés par l'ambassadeur ou le secrétaire d'État au Foreign Office ci-après sous les nos 41, 42, 79.

se produire en Tchécoslovaquie [1]. Les Sudètes ont décidé de rompre les pourparlers.

Lord Halifax : Je suis au courant, c'est en effet très grave [2].

M. Georges Bonnet : La situation est difficile. Pour éviter le pire, nous avons besoin de toute notre vigilance.

Lord Halifax : J'ai dit à M. Corbin que j'allais voir le Premier ministre M. Chamberlain demain matin. J'aurai une consultation avec lui.

Nous sommes prêts à donner toute considération à la communication de M. Corbin, dont nous savons bien l'importance. J'ai expliqué notre point de vue à Corbin. Nous nous sommes trouvés d'accord. Vous pouvez compter sur nous, nous ferons de notre mieux. D'après nos informations, la situation est en effet très grave. Nous allons passer quelques jours très difficiles.

J'ai dit à M. Corbin que, dans les circonstances actuelles, il m'était impossible d'aller à Genève.

M. Georges Bonnet : Je pense que je ferai comme vous. Je prendrai une décision vendredi soir.

Lord Halifax : Combien de temps comptiez-vous rester à Genève?

M. Georges Bonnet : De vendredi à mercredi.

Lord Halifax : C'était également mon intention. Je causerai demain matin à M. Chamberlain et je vous ferai savoir aussitôt que possible le résultat de notre conversation, soit par M. Corbin, soit par Eric Phipps [3].

35

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 806 à 809 [4]. Réservé. *Bucarest, 7 septembre 1938, 22 h. 20, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 50.)

D'après une information qui m'a été donnée par M. Comnène, le ministre de Tchécoslovaquie à Budapest ayant demandé à M. de Kanya quelle serait

[1] A Moravska-Ostrawa, le 7 septembre, la police tchèque ayant arrêté des trafiquants d'armes allemands, une délégation d'Allemands des Sudètes avait demandé leur libération. La police montée avait dispersé une manifestation regroupant plusieurs centaines de membres du parti et frappé deux députés sudètes. Le bruit courait aussitôt que les chefs sudètes avaient décidé de rompre les négociations avec le gouvernement.

[2] Le même soir, lord Halifax prévenait lord Runciman que si la négociation était rompue, il se proposait d'adresser « un appel personnel » à Hitler (*Documents on british foreign Policy.* 3e série, II, no 799).

[3] Sur les conférences tenues par le Premier britannique durant toute la journée du lendemain, voir ci-après le no 46 (note).

[4] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

l'attitude de la Hongrie au cas où la Tchécoslovaquie serait attaquée par l'Allemagne, se serait attiré la réponse suivante : « Nous resterons neutres si on nous le rend possible ».

Selon M. Comnène, cela signifierait : « Si l'on nous fait certaines concessions ou si l'on nous aide à garder notre neutralité ».

Depuis la visite du général Keitel à Budapest [1], le gouvernement roumain vit dans la crainte d'une attaque allemande de la Tchécoslovaquie à travers le territoire hongrois. Selon M. Comnène, le gouvernement de Budapest se bornerait, dans ce cas, à une protestation platonique, arguant du fait que jusqu'au mois d'août de cette année la Hongrie se trouvait « désarmée » et n'était donc pas en état de résister militairement à une agression allemande.

Le ministre des Affaires étrangères m'a renouvelé à cet égard la question qu'il m'avait déjà posée il y a deux mois (mon télégramme nº 616) [2] sur l'attitude que prendrait la France en pareil cas. Je lui ai demandé à mon tour quelle serait la position adoptée par les pays de la Petite Entente, qui sont immédiatement intéressés. M. Comnène m'a alors répété ce qu'il avait dit à M. Spitzmuller (télégramme nº 776) [3] à savoir que les trois alliés comptaient examiner ensemble cette question à Genève.

L'information donnée à *Paris-Midi* par son correspondant M. Cahen (mon télégramme nos 801 à 804) [4] a fini par entraîner les conséquences particulièrement sérieuses qui étaient à redouter.

Si, dans ses dépêches destinées à l'intérieur du pays, l'agence Rador a publié le démenti du gouvernement sous la forme anodine et brève dont j'ai fait état dans le télégramme précité, elle lui a en revanche donné un caractère plus détaillé et catégoriquement négatif dans ses informations pour l'étranger, et l'accompagnant de commentaires très nets du ministre des Affaires étrangères lui-même. Je fais parvenir les deux textes à Votre Excellence par télégrammes séparés, au cas où ils n'auraient pas été communiqués au Département.

En ayant ainsi amené le gouvernement de Bucarest à déclarer que la Roumanie, appuyée sur la Pologne, est décidée à refuser le passage aux forces soviétiques, l'information de *Paris-Midi* vient de compromettre gravement les efforts que nous tentions depuis des mois pour tenir compte des susceptibilités roumaines... [5] point et pour éviter que le gouvernement royal n'accentuât son refus par une manifestation publique, qui le lie pour l'avenir et qui constitue en outre une satisfaction gratuite pour Berlin.

(1) Sur cette visite, en juin 1938, voir, au tome X de la présente série, le nº 80.

(2) Du 15 juillet, relatif au voyage du général Keitel en Hongrie. Le texte n'en a pas été retrouvé.

(3) Du 29 août, reproduit au tome X de la présente série sous le nº 490.

(4) Du 7 septembre, non retrouvé. Il est possible toutefois de savoir en quoi consistait cette information du journal français. En effet, le télégramme nos 811-812 de Bucarest, également du 7, reproduisait un communiqué roumain démentant la nouvelle parue dans *Paris-Midi*, concernant un accord qui serait intervenu entre la Roumanie et l'U.R.S.S. afin de permettre le libre passage sur le territoire roumain de troupes soviétiques en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie.

(5) Lacune de déchiffrement.

36

M. TRUELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 918 à 920. Réservé. *Washington, 7 septembre 1938, 21 h. 6, 21 h. 9, 21 h. 14*

(*Reçu :* le 8, 7 h.)

Les nouvelles parvenues ici sur la crise tchécoslovaque et le congrès de Nuremberg sont présentées au public de manière sensationnelle et sont de nature à augmenter la nervosité de l'opinion publique, déjà suffisamment inquiète. Cependant la plupart des journaux s'abstiennent jusqu'à présent de commenter ces informations contradictoires.

Bien qu'au département d'État, j'aie noté une grande réserve et toujours beaucoup d'inquiétudes, j'ai pu constater aujourd'hui chez mes interlocuteurs un léger sentiment de détente. On estimait que les dernières propositions tchèques (1) contenaient des concessions, dont le gouvernement allemand avait tout intérêt à conseiller l'acceptation aux Sudètes. D'autre part, il semblait que M. Hitler eût été personnellement impressionné par l'attitude du gouvernement américain. L'intérêt manifesté devant la crise par le président Roosevelt, les décisions qu'il avait prises auraient notamment produit un effet à Berlin (2).

Si j'ai discerné ainsi chez mes interlocuteurs l'espoir d'une solution pacifique intervenant dans un bref délai, je les ai trouvés, comme précédemment, désabusés totalement sur les conséquences d'un accord donnant une satisfaction presque complète aux Sudètes. Tout en se rendant compte des avantages qu'il y aurait à gagner du temps, il considèrent que, si la question sudète est provisoirement résolue, le gouvernement nazi fera sentir avec plus de force encore sa pression en Tchécoslovaquie et dans tous les pays de l'Europe centrale.

Enfin, au département d'État, on dissimule mal la crainte de voir se produire du côté britannique un certain fléchissement, et c'est pourquoi on y comprend et apprécie d'autant plus la fermeté du gouvernement français (3).

(1) Sur ces propositions, voir ci-dessus les nos 18 et 31.

(2) Par télégramme nos 910-913, du 2 septembre, le chargé d'affaires de France à Washington annonçait la formation, aux États-Unis, d'une division navale de l'Atlantique. Il ne déplaisait pas au gouvernement fédéral « de laisser son opinion et celles de l'étranger faire des suppositions sur ses intentions et sur le rôle qu'il pourrait être appelé à jouer dès l'ouverture d'un conflit. Il appuie indirectement ainsi les avertissements qu'il a déjà donnés publiquement ou que ses ambassadeurs ont formulés sous une forme plus discrète à Berlin et Rome ».

Le lendemain, le télégramme no 3334 de Berlin faisait état des réactions de la presse allemande devant les nouvelles venues d'outre-Atlantique et relatives aux mesures intervenues pour assurer une plus grande protection aux principaux centres de l'industrie des armements.

(3) Le même jour, par télégramme no 917, le chargé d'affaires indiquait que le département d'État avait « vivement apprécié » le discours prononcé le 4 septembre par M. Georges Bonnet à la pointe de Grave. [Sur ce discours, voir ci-dessus le no 9 (et note)].

37

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1982 (1). Réservé. *Prague, 7 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 8, 18 h. 55.)

Pour mesurer la portée exacte des concessions faites par le nouveau projet gouvernemental et pour dégager la conclusion des commentaires que j'ai adressés à ce sujet au Département par lettre nº 223 (3), la meilleure méthode me paraît être de comparer ce projet au programme de Carlsbad. Tout récemment encore, dans leurs discours du 4 septembre, plusieurs chefs sudètes ont, en effet, déclaré qu'il n'y avait de solution possible que sur la base des huit points posés le 23 avril par M. Henlein (4).

Le premier de ces points concerne « l'égalité absolue des droits entre le groupe ethnique allemand et le peuple tchèque ».

Une des conséquences immédiates de ce principe est que le groupe allemand doit pouvoir maintenir et affirmer son individualité nationale. Il a, à ce sujet, entière satisfaction puisque des dispositions précises le protégeront contre toute tentative de dénationalisation et d'oppression et donnent à la collectivité germanique en tant que telle des possibilités de recours contre toute mesure qui léserait un de ses membres, même si celui-ci ne porte pas plainte. Le nouveau texte gouvernemental précise même que le fait de se réclamer de telle ou telle appartenance ethnique ou de participer activement à une organisation de caractère nationalitaire ne saurait entraîner pour les intéressés un désavantage quelconque ni les empêcher d'accéder aux carrières de fonctionnaires.

Une autre conséquence, non moins importante, du principe de l'égalité des droits est que les diverses nationalités doivent participer à la vie économique et sociale du pays, dans la mesure qui résulte de leur importance numérique. C'est précisément à quoi tendent, d'une part, la règle de l'égalité des langues, d'autre part, celles de la proportionnalité des fonctionnaires, de la

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 6 septembre, ci-dessus reproduite sous le nº 31.
(4) Le dimanche 4 septembre, à l'occasion de la fête des Moissons, MM. Wollner et Sandner, lieutenants de M. Henlein, avaient prononcé des discours respectivement à Asch et Teschen. Le premier avait déclaré : « La condition préalable à un règlement pacifique est que les Tchèques installés dans les régions frontières *après* 1918 abandonnent le territoire allemand ». Il avait ajouté : « C'est par des moyens légaux que nous menons notre lutte : nous repoussons la guerre », mais cette dernière phrase n'avait pas été reproduite par la presse berlinoise. Le député sudète Sandner avait déclaré que les négociations en cours avec le gouvernement de Prague avaient pour but de « persuader le monde que, quel que puisse être le cours des événements, les Allemands des Sudètes n'en auraient pas la responsabilité » (T. nº 3347 de Berlin, du 5 septembre).

proportionnalité budgétaire, etc. Dans tous ces domaines, les dernières propositions du gouvernement donnent aux Allemands de larges et substantielles satisfactions.

La question la plus délicate est celle de l'égalité politique entre le groupe allemand et le peuple tchèque. Les Sudètes font valoir que le jeu du système parlementaire aboutit presque toujours à ce que les représentants de la population germanique sont majorisés par la coalition des partis tchécoslovaques. Il faut donc, suivant la thèse de M. Henlein, que cette population puisse s'administrer elle-même, étant entendu que l'unité et l'intégrité de l'État seront respectées. Mais il s'agit de savoir ce qu'on entend par « unité et intégrité de l'État ». Chacune des deux parties dénie à l'autre le droit d'en poser unilatéralement la définition. Si l'on en juge par les déclarations faites jusqu'à présent par les chefs sudètes, ceux-ci semblent considérer que l'unité de l'État est suffisamment assurée si le pouvoir central garde la direction de la politique étrangère, de l'armée, de la politique financière générale et de quelques grandes affaires similaires. M. Kundt s'est lui-même exprimé dans ce sens au cours d'une conversation qu'il a eue avec l'un de mes collaborateurs. Toutefois, il est permis d'espérer que du côté allemand, on apportera à ce point de vue certaines atténuations. Le cabinet de Prague, en ce qui le concerne, vient de faire une concession importante en acceptant, ainsi que je l'ai relevé, dans ma lettre de ce matin, une définition très large de l'auto-administration.

Des observations analogues peuvent s'appliquer au deuxième point du programme de Karlsbad. La reconnaissance du groupe ethnique allemand comme personnalité morale est acceptée *en fait* par le gouvernement lorsqu'il s'agit de recours judiciaires contre des mesures administratives jugées contraires aux droits des nationalités (voir ci-dessus à l'alinéa 3). Toutefois, le nouveau projet ne va pas plus loin. Les autorités tchécoslovaques craignent apparemment que, si elles acceptaient *le principe* de la personnalité morale, il en résulte des conséquences de trop vaste portée. C'est, en effet, en partant de cette idée qu'il constitue une entité politique et juridique que le groupe allemand élève des prétentions qui peuvent être dangereuses pour l'intégrité de l'État.

Le troisième point (fixation des limites du territoire allemand) est accepté en principe par le gouvernement sous réserve qu'il sera tenu compte de la complexité des données géographiques et des facteurs économiques (paragraphe VIII, alinéa 4 du projet du protocole).

Le quatrième point a trait à l'auto-administration. Le cabinet de Prague a fait à ce sujet une importante concession. Alors que son projet du 29 août limitait l'auto-administration aux domaines scolaire, culturel, économique, à celui de l'hygiène et de la prévoyance sociale et à certains travaux publics, les nouvelles propositions acceptent une définition beaucoup plus générale et non limitative. D'autre part, il est entendu que, dans les circonscriptions où les Allemands sont en minorité, leurs représentants dans les assemblées locales seront constitués en curies et celles-ci pourvues d'attributions effectives.

Le cinquième point est admis intégralement par le gouvernement.

En ce qui concerne la réparation des dommages subis dans le passé (point 6 du programme de Karlsbad), le gouvernement suggère que les réclamations soient présentées suivant la procédure normale. C'est là, semble-t-il, tout ce qu'on peut raisonnablement lui demander. Tout autre engagement de sa part apparaîtrait comme la reconnaissance d'une obligation précise avant même que les faits concrets qui peuvent, dans chaque cas, motiver cette obligation, aient été examinés.

Le septième point (fonctionnaires allemands en territoire allemand) est accepté en principe. Le gouvernement observe cependant que l'unité de l'État exige qu'il y ait, en toute région, des fonctionnaires de diverses nationalités; cette règle, d'ailleurs, est appelée à jouer en faveur des Allemands aussi bien qu'en faveur des Tchèques. Elle semble tout à fait raisonnable à condition qu'elle ne soit appliquée que dans la mesure strictement nécessaire. Le président de la République m'a indiqué qu'il était disposé à nommer, dans les régions allemandes jusqu'à 70 % de fonctionnaires allemands. Peut-être ce chiffre pourrait-il être encore augmenté pour arriver à un compromis.

Enfin, en ce qui concerne le huitième point (liberté d'adhérer à l' « idéologie allemande », c'est-à-dire au national-socialisme), le gouvernement remarque que le régime démocratique de la République tchécoslovaque permet à chaque citoyen de se réclamer, dans le respect de la légalité, de toute conception philosophique. Cette observation signifie évidemment que le national-socialisme est admissible s'il se présente comme une opinion politique individuelle ou même collective, mais que les Sudètes ne doivent pas, au nom de cette doctrine totalitaire, chercher à imposer leur point de vue à toute la population allemande ni brimer les autres éléments ethniques.

*
* *

En conclusion, le nouveau projet gouvernemental accepte, dans une large mesure, le programme exposé à Karlsbad par M. Henlein et, sur plusieurs points, il atteint les limites extrêmes qu'on ne saurait dépasser sans introduire dans l'État un élément de dislocation. Il importe d'autant plus que les puissances occidentales s'en rendent compte que l'opinion tchécoslovaque, lorsqu'elle apprendra la portée des nouvelles concessions, aura peut-être certaines réactions. Ces réactions, du reste, pourraient être aussi bien dans le sens d'une résistance qui gênerait le gouvernement, que d'un effondrement, qui risquerait de préparer un renversement de la politique extérieure.

38

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Réservé. *Berlin, 7 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 9, 13 h. 15.)

Un informateur qui touche de près les milieux militaires m'a rapporté que le plan d'attaque brusquée que le Führer avait ordonné à l'État-major de préparer contre la Tchécoslovaquie, envisageait, à l'origine des opérations, une attaque aérienne « foudroyante ». Il s'agirait, pour l'aviation allemande, de bouleverser, dès le premier jour, les champs d'atterrissage tchécoslovaques de façon à les rendre inutilisables aux escadres tchèques comme aux escadres qui pourraient venir, en renfort, de Russie.

Le Führer et son entourage persisteraient à croire que l'Angleterre ne se mêlera pas au conflit. Toutefois, par mesure de précaution ou d'intimidation, Hanovre et Brunswick auraient été choisis pour servir de bases de départ à une offensive aérienne éventuelle contre la Grande-Bretagne. Des forces considérables estimées à près de 1 500 appareils seraient en voie de concentration sur les terrains qui avoisinent ces deux villes.

Les services de notre attaché de l'Air s'occupent de vérifier cette dernière information.

39

Note du Directeur politique [3]

Rôle de la Société des Nations
dans l'hypothèse d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie

7 septembre 1938.

La présente note a été établie en envisageant l'éventualité d'une agression directe de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) M. Massigli. Cette note est extraite des papiers Bonnet et Massigli.

En présence de ce qu'on pourrait appeler une « agression indirecte » (insurrection des Sudètes soutenue par les envois d'hommes et de matériel d'Allemagne), la situation serait différente; elle réserverait d'ailleurs un rôle particulièrement actif au conseil de la Société des Nations.

*
* *

Les récentes communications de M. Payart ont signalé la préoccupation de M. Litvinov de provoquer l'intervention du conseil de la Société des Nations [1], soit dès maintenant sur la base de l'article 11 du pacte, motif pris de la menace de guerre qui existe en Europe centrale, soit ultérieurement, dans le cas d'une agression allemande.

Les deux cas doivent être examinés séparément.

En vertu de l'article 11, le conseil de la Société des Nations doit être convoqué à la demande de tout membre de la Société dès qu'existe une menace de guerre affectant directement ou non un des membres de la Société; il appartient alors au Conseil de « prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des nations ».

Sur la base de cet article, on aurait pu concevoir que le Conseil se saisît de la question des Sudètes dès le moment où la crise est devenue aiguë et qu'il est apparu que, par delà un problème interne de politique tchécoslovaque, existait une possibilité de conflit international. On n'a pas jugé opportun de le faire; dans l'état actuel de faiblesse de l'institution de Genève, cette abstention était certainement justifiée. Par contre, lord Runciman a été envoyé à Prague; il y exerce une activité de conciliateur : le conseil de la Société des Nations ne pourrait, à l'heure actuelle, rien faire de plus; son intervention paraîtrait au contraire tendre au dessaisissement du médiateur, qu'elle paralyserait en tout cas; elle serait donc inopportune au plus haut point. Au surplus, elle serait vaine, car l'Allemagne ne se prêterait certainement pas, dans la phase actuelle, à une action du Conseil.

Il convient donc de décourager M. Litvinov de donner suite, pour le présent, à son intention.

La situation serait tout autre le jour où l'Allemagne aurait déclenché une opération de force contre la Tchécoslovaquie.

En pareille hypothèse, il faut distinguer :

a. Le cas de la France et de l'U.R.S.S., liées à la Tchécoslovaquie par des engagements spéciaux;

b. Le cas des autres puissances membres de la Société des Nations, qui n'ont pas, envers la Tchécoslovaquie, d'obligations particulières, mais dont l'une, l'Angleterre, a des engagements spéciaux envers la France (traité de Locarno).

*
* *

(1) Voir, au tome X de la présente série, les nos 511, 534.

1° *Cas de la France et de l'U.R.S.S.*

La situation de l'U.R.S.S. par rapport à la Tchécoslovaquie est analogue à celle de la France, avec cette différence que les engagements d'assistance mutuelle existant entre Prague et Moscou ne jouent que dans la mesure où celui des deux pays qui est victime de l'agression est assuré de l'assistance de la France.

Dans l'éventualité envisagée, les obligations d'assistance de la France existent dès que les conditions suivantes sont réunies :

a. L'Allemagne attaque la Tchécoslovaquie;

b. Cette attaque n'est pas provoquée;

c. Cette attaque s'accompagne d'un manquement de l'Allemagne à ses obligations envers la Tchécoslovaquie en ce qui concerne le règlement des différends (observation du traité d'arbitrage germano-tchécoslovaque).

En pareil cas, la France, « agissant par application de l'article 16 du pacte » [1], est tenue de prêter immédiatement aide et assistance à la Tchécoslovaquie attaquée.

C'est à la France qu'il appartient d'apprécier si les circonstances existent où son assistance doit jouer. Il n'est pas indispensable que le conseil de la Société des Nations ait constaté les faits. Rien, en effet, dans le texte du traité, ne subordonne le jeu de notre assistance à pareille constatation. Au surplus, la jurisprudence admise concernant l'article 16 laisse à chaque état agissant pour son propre compte, et non au Conseil, la responsabilité de constater l'existence d'une agression donnant lieu à l'application de l'article 16.

C'est en effet à chaque membre qu'il appartient de déterminer s'il y a eu rupture du pacte. En ce sens donc, notre obligation d'assistance joue d'une manière automatique.

Mais si la France est fondée à intervenir sans attendre la délibération du Conseil, il n'en résulte pas qu'elle doive *nécessairement* agir sans attendre cette délibération. S'il appartient en effet à chaque membre de constater que le cas d'agression existe, il est conforme à l'esprit du pacte que la situation soit examinée en commun au sein du Conseil, ainsi qu'il a été fait en 1935. Il est même de l'intérêt de la France d'attendre, pour donner à son intervention une forme active, que cet examen ait eu lieu. En effet, notre intervention provoquera une riposte allemande; or, en pareil cas, le bénéfice de l'assistance anglaise ne nous est assuré que si la Grande-Bretagne reconnaît de son côté que notre action ne va pas à l'encontre des stipulations du traité de Locarno. Si l'assurance du soutien britannique nous a été donnée au préalable, nous n'avons donc pas besoin du Conseil. Mais, dans le cas contraire, la France, à s'engager activement trop vite, commettrait une grave imprudence, et la Tchécoslovaquie elle-même ne peut exiger de nous que nous nous exposions à la légère au danger que, faute d'avoir pris ces précautions, la situation comporterait pour nous.

(1) Sur cet article, voir ci-après le n° 51 (note).

La Tchécoslovaquie connaît, en effet, le traité rhénan qui est visé par le traité tchécoslovaque : l'un s'articule sur l'autre.

De cet ensemble de considérations, se dégage déjà la conclusion que, en cas d'agression inopinée de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, une réunion immédiate du Conseil serait à tout le moins opportune. Sans doute même y aurait-il avantage, dans certaines conditions et pour éviter toute perte de temps, à réunir le Conseil sans attendre que l'agression se soit produite. Le jour où la mission de lord Runciman serait terminée par un échec, soit que le médiateur doive constater qu'il n'a pu mettre les parties d'accord, soit qu'il ait formulé une recommandation que l'une des parties seulement accepterait, une réunion immédiate du Conseil, faite sur la base de l'article 11, permettrait au Conseil d'être à pied d'œuvre le jour où l'Allemagne déclencherait son action; on gagnerait ainsi un temps précieux.

2º *Cas des autres puissances membres de la Société des Nations.*

Des observations qui précèdent, il résulte que, même du point de vue de la France et de l'U.R.S.S., une réunion du Conseil en cas d'agression allemande ne serait point superflue; à plus forte raison doit-on considérer que cette réunion serait nécessaire pour mettre en mouvement l'action des autres membres de la Société.

Il est fait allusion plus haut à l'utilité de pareille réunion eu égard au jeu du traité de Locarno et nous pouvons tenir pour assuré que le gouvernement britannique la réclamerait, ne serait-ce que pour s'assurer le concours des Dominions. Quant aux autres puissances, l'autorité du Conseil n'est plus telle, assurément, qu'il soit permis d'espérer les entraîner malgré elles dans l'action. Par contre, on imagine mal des membres du Conseil, dans l'éventualité qu'il faut prévoir, venant déclarer qu'il n'y a pas eu agression : certains pourront se dérober et refuser de se prononcer; aucun, assurément, ne niera l'agression. De ces déclarations individuelles, même s'il y a des abstentions, se dégagera une constatation collective de l'agression. Dès ce moment, aux termes du pacte, et sans préjudice de l'action militaire à laquelle ils se décideraient individuellement (le vote d'une recommandation collective du Conseil pour une action militaire paraît hors du domaine des possibilités), les membres de la Société seront — théoriquement — dans l'obligation de prendre des sanctions économiques et de se prêter un mutuel appui; ils auront aussi l'obligation de faciliter le passage des forces de tout membre de la Société participant à une action commune. Il n'est que trop clair qu'un grand nombre d'entre eux se déroberont à leurs engagements; mais l'on comprend que M. Litvinov, soucieux d'exercer sur la Roumanie la pression qui l'amènerait à tolérer au moins le survol de son territoire, attache quelque importance à une délibération genevoise.

En tout cas, si nous négligions de provoquer la réunion du Conseil, nous fournirions par avance une excuse aux puissances dont, par la suite, nous chercherions à obtenir le concours, car les mauvaises volontés auraient beau jeu à prétendre que, si le cas d'application de l'article 16 avait existé, nous n'aurions pas manqué de le faire constater.

En résumé :

a. La réunion du Conseil n'est pas nécessaire pour qu'aient à jouer les engagements de la France et de l'U.R.S.S.;

b. Sauf le cas d'un complet accord préalable franco-britannique, cette réunion est cependant indispensable pour que la France ne soit pas exposée à voir l'Angleterre se dérober à ses propres engagements envers elle;

c. Cette réunion n'assurera pas à la Tchécoslovaquie les concours des puissances décidées à se dérober; par contre, elle rendra cette dérobade plus difficile et facilitera l'action des gouvernements qui, soucieux de prêter à la Tchécoslovaquie une assistance directe ou indirecte, rencontreraient pour le faire des obstacles intérieurs ou extérieurs. On comprend en particulier que, pour vaincre les résistances roumaines, le gouvernement soviétique attache à l'action de Genève un intérêt particulier. Elle peut même faciliter la tâche du gouvernement britannique pour entraîner dans l'action certains de ses Dominions (Canada, Afrique du sud).

En revanche, la carence du Conseil faciliterait la manœuvre des puissances désireuses de se réfugier dans la neutralité.

*
* *

Il va de soi, par contre, que toutes précautions devraient être prises pour éviter que la réunion du Conseil, par les retards qu'elle risque d'entraîner, ne fasse le jeu de l'Allemagne. La question fera l'objet d'une note spéciale.

40

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux affaires étrangères le 7 septembre 1938

Étaient présents :
— M. Massigli, directeur politique,
— M. Charvériat, directeur politique adjoint,
— Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
— Amiral Leluc, sous-chef de l'état-major de la Marine,
— Lieutenant-colonel Carayon, sous-chef de l'état-major de l'Air.

I. M. Massigli expose la situation générale :

Tchécoslovaquie. — On n'a pas encore le texte officiel des propositions

Benès [1], mais le gouvernement tchécoslovaque a été au bout des concessions. Si ces propositions ne sont pas acceptées, il ne restera plus qu'une ressource : les voir reprendre par M. Runciman.

Allemagne. — Rien à tirer du discours d'Hitler d'hier [2]. Les commentaires de la presse allemande sur les mesures militaires françaises sont équivoques.

Atmosphère lourde : les extrémistes semblent l'emporter. Le démenti au sujet de la démission du général Beck est controuvé. M. François-Poncet donne le fait comme certain; le général Beck serait remplacé par le général Halder [3]. C'est un élément modérateur du milieu militaire qui disparaît.

Goebbels se répand en rodomontades : « Ils apprendront bientôt à nous connaître », aurait-il dit en parlant des puissances occidentales.

On croit à un effondrement prochain de la Russie et on fait déjà des plans de partage [4].

L'ambassadeur d'Italie est très inquiet. Le maréchal Balbo avait prévenu l'Allemagne que l'Italie ne marcherait « pas volontiers », ce qui fit entrer Hitler dans une violente colère [5].

La décision d'intervenir par les armes est prise. Il a été demandé à l'Armée d'accélérer ses préparatifs. (*Nota :* là est peut-être l'explication du renseignement au sujet de l'alerte) [6].

L'État-major estime pouvoir gagner 4 jours et être prêt le 24.

La production des usines de guerre a été accélérée, les conditions de réception du matériel élargies.

Au 20 septembre, on compte avoir 20 grandes unités de réserve constituées.

L'attitude de la Pologne inquiète un peu : le 1er C. A. est renforcé.

Angleterre. — Grosse préoccupation en Angleterre. Mais, si le plan proposé par les Tchèques est exact, on les soutiendra sans hésitation.

Le congrès des Trade-Unions se déroule très favorablement, ce qui facilite la tâche du gouvernement.

Roumanie. — La dépêche Havas d'hier est une fausse manœuvre de quelqu'un [7].

Le chargé d'affaires allemand a posé au ministre des Affaires étrangères la question du passage des troupes russes sur le territoire roumain. Le ministre a démenti les bruits à ce sujet, mais il a déclaré que ce serait une erreur de croire que la guerre pourrait être localisée [8].

(1) Voir ci-dessus les nos 18, 31, 37.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le no 22 (note).
(3) *Note du document :* Exerçait à la date du 1er juillet 1938 les fonctions de *Oberquartiermeister I.*
(4) Voir ci-dessus le no 23.
(5) Voir au tome X de la présente série, le no 425; ci-dessus les nos 22, 24.
(6) Voir ci-dessous le no 97; Gamelin, *Servir*, II, p. 343.
(7) Sur cette dépêche, voir ci-dessus le no 32 (note).
(8) Voir ci-dessus le no 32.

Espagne. — Les mesures militaires prises au Maroc ont fortement impressionné les nationalistes : « S'ils avancent, nous sommes perdus » (1).

On signale de Saint-Sébastien des envois d'obus de gros calibre de Bilbao en Allemagne.

Pologne. — On ne signale pas de tentative officielle de freinage sur l'Allemagne.

Toutefois, pour la première fois, la presse a été invitée à ne pas mettre en vedette le congrès de Nuremberg et à s'abstenir d'attaques contre la Tchécoslovaquie.

Yougoslavie. — Aucune réaction.

II. Le général Dentz expose les mesures militaires prises en Allemagne et en France.

III. Le croiseur de bataille *Hood* est à Gibraltar, le *Repulse* est à la *Home Fleet*, le troisième en réparation.

La protection des navires marchands n'est qu'un prétexte à l'envoi du *Hood;* l'Amirauté estime primordial d'avoir un croiseur de bataille à Gibraltar.

(1) Le télégramme nº 326 de Saint-Jean-de-Luz, du 6 septembre, rapportait que c'était « avec une certaine inquiétude » que les milieux militaires envisageaient en Espagne nationaliste l'éventualité d'un conflit européen, qui modifierait « au détriment des nationaux la situation respective des belligérants dans la Péninsule ». De même, le télégramme nºs 312-314 du délégué de la Résidence générale à Rabat, du 6 septembre, évoquait la crainte des milieux nationalistes espagnols, qui voyaient dans le rappel des permissionnaires et d'autres mesures « une menace d'invasion de la zone rebelle ».

41

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2250 à 2257 (1). Réservé. *Londres, 8 septembre 1938, 0 h. 55.*

(*Reçu :* 2 h. 50

Je réponds à votre télégramme nos 2788-2789 (2).

Je viens de faire auprès de lord Halifax la démarche dont vous m'avez chargé. En rappelant les avertissements que vous avez renouvelés tant auprès de l'ambassadeur d'Allemagne (3) que dans votre discours de Bordeaux (4), j'ai insisté sur la nécessité pour le gouvernement britannique de ne laisser dans l'esprit du chancelier Hitler aucune équivoque sur la position que serait amenée à prendre l'Angleterre en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie. Les concessions comme vient d'en faire M. Benès (5) rendent d'ailleurs plus facile pour le gouvernement britannique l'action qu'il entreprendrait ainsi à Berlin.

Lord Halifax a commencé par observer qu'il n'avait encore aucun détail sur les nouvelles propositions de Prague. Il sait seulement par une brève communication de lord Runciman qu'elles représentent un grand pas en avant. Il attend pour les apprécier d'avoir quelques éclaircissements sur leur portée.

Concernant une nouvelle démarche à Berlin, le secrétaire d'État m'a demandé si votre désir était que le gouvernement britannique allât plus loin que dans le discours du 24 mars (6). J'ai répondu qu'une position plus pressante et plus nette de l'Angleterre aurait certainement un grand effet pour le

(1) Extrait du « Fonds 1940 ».
(2) Du 7 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 33.
(3) Le 2 septembre : voir ci-dessus le n° 33 (note).
(4) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 9 (et note).
(5) Allusion au plus récent mémorandum du gouvernement de Prague : voir ci-dessus les nos 18, 31, 37.
(6) Sur ce discours, voir au tome IX de la présente série les nos 40 (et note), 42, 48 (note).

Après avoir défini les engagements de la Grande-Bretagne, et notamment « la défense de la France et de la Belgique contre toute attaque non provoquée, en conformité de nos obligations existantes en vertu du traité de Locarno », le Premier britannique évoquait le cas découlant du covenant de la Société des Nations, cas qui « pourrait inclure la Tchécoslovaquie ». Si M. Chamberlain reconnaissait « que, dans les circonstances actuelles, la possibilité pour la Société des Nations de remplir toutes les fonctions qui lui étaient originellement assignées est réduite », il ne fallait pas « interpréter ceci comme signifiant que le gouvernement de Sa Majesté n'interviendrait en aucune circonstance en tant que membre de la Société des Nations pour le rétablissement de la paix ou le maintien de l'ordre international ». Le Premier britannique ajoutait cependant que si la France, en vertu de ses accords, se voyait appelée à remplir ses engagements à l'égard d'une Tchécoslovaquie attaquée par une tierce puissance, la Grande-Bretagne ne pouvait donner la garantie préalable de son intervention.

maintien de la paix. A tout le moins, il importait que les déclarations du Premier ministre renouvelées il y a quelques jours à Lanark [1] fussent clairement entendues et comprises par le chef de l'État du Reich avant qu'il n'en soit trop tard et qu'il n'ait pris une décision irrévocable.

Lord Halifax me parlant très confidentiellement a essayé alors de définir comment il envisageait la position de son pays vis-à-vis d'un conflit éventuel en Europe centrale. [Il n'est pas] besoin de rappeler que le cas de l'Angleterre et de la France n'est pas le même. La France est tenue par ses engagements d'entrer en guerre si l'Allemagne attaque la Tchécoslovaquie. Lord Halifax a le souci et le devoir de ne donner aucun caractère automatique aux décisions de son pays. Le peuple britannique ne saurait accepter l'obligation pour lui de se porter au secours de la Tchécoslovaquie. L'objet des déclarations du 24 mars était de marquer que l'Angleterre ne laisserait pas la France, puissance avec laquelle elle est étroitement liée, aux prises avec l'Allemagne sans venir à son aide. Il est difficile de savoir au juste comment se fera ce passage de la paix à la guerre. Les circonstances du moment joueront, bien entendu, un certain rôle.

Pour expliquer ses hésitations, le secrétaire d'État m'a donné l'exemple suivant. Il suppose que les propositions de M. Benès soient repoussées et que les chefs du parti des Sudètes constituent un gouvernement local en déclarant vouloir établir un *home rule* et en appelant l'Allemagne au secours. Il n'est pas impossible qu'en passant par la frontière autrichienne, les armées allemandes arrivent en quelques jours au cœur de la Tchécoslovaquie, peut-être avant que le conseil de la Société des Nations n'ait fini de délibérer et avant que la France n'ait entièrement achevé sa mobilisation. Si alors l'Allemagne était sommée par les puissances réunies à Genève d'arrêter son attaque sous peine d'être attaquée à son tour, il se peut que le Reich déclare qu'il n'a voulu que prêter assistance à ses frères de race, qu'il ne veut faire la guerre à aucune autre puissance et qu'il retirera ses troupes si les Allemands des Sudètes sont libres de disposer d'eux-mêmes. « Dans une telle hypothèse, a ajouté lord Halifax, je crains que l'opinion anglaise ne marque aucun empressement à participer au conflit et je ne voudrais pas que le gouvernement français considérât comme acquis un engagement de notre part de marcher de l'avant quelles que soient les circonstances. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle j'ai fait demander à M. Georges Bonnet le 22 mai de nous tenir informés des initiatives que la France serait appelée à prendre en cas de crise aiguë, ces initiatives étant susceptibles d'avoir pour l'Angleterre elle-même les conséquences les plus graves [2].

J'ai dit alors au secrétaire d'État que son hypothèse avait peu de chance d'être confirmée par les faits. La situation n'était pas la même qu'en Autriche. L'armée tchécoslovaque opposerait une sérieuse résistance. Et qui peut prévoir les réactions de l'opinion britannique devant un petit peuple défendant héroïquement son indépendance contre un agresseur plus puissant?

[1] Par sir John Simon : voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note), 486, 500.
[2] Voir, au tome IX de la présente série, le no 419.

Lord Halifax m'a aussitôt approuvé, déclarant qu'en effet nul ne pourrait savoir d'avance si l'indignation en présence de l'injustice commise ne changerait pas entièrement les dispositions de son pays. Il désirait simplement, m'a-t-il dit, me faire comprendre les difficultés de sa position. Une autre raison d'hésiter c'est qu'il se demande si une nouvelle démarche, même beaucoup plus explicite en ses termes, aurait grand effet sur M. Hitler au cas où celui-ci aurait déjà décidé de recourir à la force.

42

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2259, 2260 (1). *Londres, 8 septembre 1938, 0 h. 55*

(*Reçu :* 3 h. 30.)

J'ai attiré l'attention du secrétaire d'État sur l'effet déplorable que risque d'avoir l'éditorial du *Times*, que j'ai signalé ce matin dans mon analyse de presse (2). J'avais recueilli en effet l'écho des impressions produites par cet article dans les milieux hostiles à toute intervention qui s'étaient aussitôt emparés de ces arguments, ainsi qu'auprès des correspondants de presse allemande, qui n'avaient pas manqué d'en tirer les conclusions les plus favorables.

Lord Halifax m'a assuré qu'il partageait entièrement mon sentiment. Il a fait les remontrances nécessaires au rédacteur en chef du *Times*, qui s'est excusé en prétendant avoir été absent hier, et un communiqué officiel a été donné ce soir à la presse pour déclarer que de telles vues ne correspondaient aucunement à celles du gouvernement (3).

J'ai fait remarquer qu'un article pareil, dont les conséquences pouvaient être fâcheuses, accroissait les responsabilités britanniques à l'égard de Prague.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Cet article du *Times* a été reproduit dans *Le Temps* du 8, « à titre documentaire ». Si les Allemands des Sudètes, disait cet article, persistent à réclamer des concessions que le gouvernement de Prague ne peut leur accorder, « il vaudrait la peine » que ce gouvernement examine un projet « qui est en faveur dans certains milieux » : « faire de la Tchécoslovaquie un état plus homogène, en acceptant la sécession de cette population, qui mérite le nom d'étrangère ».

(3) Par télégramme no 2249, du 7 septembre, l'ambassadeur de France à Londres reproduisait un communiqué officiel aux termes duquel la suggestion du *Times* « ne représent[ait] en aucune façon les vues du gouvernement de Sa Majesté ».

43

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 784 à 788 [1]. Réservé. *Varsovie, 8 septembre 1938, 1 h. 38, 1 h. 39, 1 h. 40.*

(*Reçu :* 3 h. 50, 4 h. 10.)

J'ai attiré, à nouveau, toute l'attention de M. Beck sur l'importance primordiale que présentaient en ce moment l'attitude de la Pologne, l'action de sa diplomatie, le ton de sa presse.

Soulignant la responsabilité particulière qui lui incombait du fait non seulement de sa position géographique, mais aussi de l'activité dont elle fait preuve maintenant d'une façon générale, dans les affaires internationales, j'ai insisté sur l'attention avec laquelle le gouvernement de la République et l'opinion française observaient sa politique.

J'ai déclaré au ministre que nous attendions de son pays qu'au-delà même des limites étroites des accords qui nous lient, il nous apporte, comme l'Angleterre et comme les États-Unis et dans toute la mesure de ses moyens, sa collaboration pour assurer le maintien de la paix européenne.

M. Beck a accueilli mes paroles avec un peu de gêne sans doute et avec son habituel souci de se lier le moins possible, mais il n'a pu faire autrement que de me répondre par une déclaration de bonne volonté en m'exprimant son intention de faire tout ce qui dépendrait de lui pour contribuer à l'œuvre de paix.

A l'appui de ses dires, le ministre des Affaires étrangères m'a fait remarquer que la presse officieuse polonaise se contentait, pour l'instant, d'émettre le vœu que les Polonais de Tchécoslovaquie obtiennent les mêmes droits que ceux qui seront reconnus aux Allemands et qu'elle s'abstiendrait de tout ce qui pourrait être susceptible de compliquer les choses. Il ne m'a, du reste, parlé des questions tchécoslovaques qu'en des termes corrects et modérés.

Profitant de la latitude que Votre Excellence avait bien voulu me laisser pour cette reprise de contact, il m'a paru préférable de m'en tenir aujourd'hui aux propos résumés ci-dessus et de ne pas revenir en détail sur tout ce qui a fait l'objet des dernières conversations franco-polonaises. Cette tactique m'a semblé justifiée pour bien des raisons, et notamment par la modération inusitée dont fait preuve actuellement la presse officieuse et par les instructions que le gouvernement lui donne pour tenir compte du sentiment de l'opinion polonaise comme des représentations que nous lui avons adressées.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

Au sujet de la question de savoir si la Pologne poserait ou non sa candidature au conseil de la Société des Nations, M. Beck s'est borné à me confirmer ce qu'il avait dit, avant mon retour, à mon collègue anglais. Il ne prendra une décision qu'après en avoir conféré avec Votre Excellence, qu'il retrouvera à Genève samedi, et avec lord Halifax.

Il a observé, toutefois, que l'intérêt que pourrait avoir son pays à faire partie du Conseil avait diminué à mesure que le rôle de la Société des Nations était devenu moins important.

44

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 756 à 760 [1]. Urgent. Réservé. *Paris, 8 septembre 1938, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme no 1962 [2].

Je n'ai pu encore analyser et étudier assez complètement le texte des propositions tchécoslovaques pour en mesurer toute la portée. La largeur de vues dont elles s'inspirent à première vue me permet néanmoins de reconnaître dès maintenant l'effort considérable accompli par M. Benès et le gouvernement tchécoslovaque. Je suis heureux que les dirigeants tchèques, appréciant eux-mêmes les nécessités de la situation, en une heure aussi extrême, aient pu témoigner aussi clairement de leur esprit de conciliation aussi bien que de leur sens des réalités. J'attache naturellement du prix au fait que ces propositions ont été élaborées sans intervention particulière du gouvernement français, ce dernier n'ayant jamais eu à faire entendre que la recommandation, très générale, et toujours valable, d'engager en temps utile toutes les concessions jugées possibles.

Il va de soi, et je vous prie d'en donner l'assurance à M. Benès, que notre ambassadeur à Londres appuiera fortement auprès du gouvernement britannique les propositions tchécoslovaques et en fera ressortir toute la portée. On n'ignore d'ailleurs rien à Londres des préoccupations de la France dans sa position particulière au regard de la Tchécoslovaquie, c'est-à-dire dans son double souci de soustraire, à la fois, son alliée à tout sacrifice inutile comme à tout péril inéluctable.

C'est la claire vision des risques encourus par le peuple tchécoslovaque et de l'insuffisance des garanties collectives qui peuvent leur être opposées, qui a commandé à maintes reprises à l'amitié française de s'exercer auprès du gouvernement tchèque en faveur de la plus large et de la plus rapide contribution aux procédures de conciliation en cours.

(1) Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Du 6 septembre, ci-dessus publié sous le no 18.

Tel était notamment le sens du mémorandum remis le 9 juin à M. Osusky [1] et dont la suite des événements n'a fait que confirmer la portée. L'attention des autorités tchécoslovaques y était attirée sur les incidences que toute réticence ou ambiguïté de leur part risquerait d'exercer sur l'opinion franco-britannique.

Il est essentiel, dans les graves circonstances actuelles, que cette préoccupation reste présente à l'esprit des dirigeants tchécoslovaques. Ils ne doivent pas ignorer qu'à défaut d'entente amiable, l'opinion britannique ne comprendrait pas qu'aucune ressource fût négligée dans la recherche d'une nouvelle procédure pacifique. Pour éviter le pire recours, qui serait celui du plébiscite, il importerait de s'assurer d'avance qu'on pût compter éventuellement sur le bénéfice final d'une intervention arbitrale de lord Runciman. Le gouvernement et l'opinion française seraient certainement favorables, le moment venu, à l'utilisation de cette extrême ressource, en raison même de la personnalité de lord Runciman et de ce qu'elle engage d'autorité morale anglaise devant l'opinion internationale, aussi bien que de la conception qu'il s'est toujours faite de son rôle et des nécessités vitales de l'État tchécoslovaque.

Je vous prie donc de vous inspirer dès maintenant de ces dernières considérations au cours de vos prochains entretiens avec M. Benès ou M. Hodza.

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2843, 2844 [2]. Réservé. *Paris, 8 septembre 1938, 23 h. 15.*

Vous confirmant ma communication téléphonique de ce jour et me référant aux indications qui vous ont été données antérieurement à ce sujet, je vous prie d'aviser sans délai au meilleur aménagement des précautions à prendre auprès du gouvernement britannique pour vous assurer, dès maintenant, qu'en cas d'échec final de la procédure amiable à laquelle le gouvernement tchèque vient de consentir de si larges sacrifices, lord Runciman serait effectivement prêt à assumer *en temps utile*, sous une forme ou une autre, l'exercice immédiat du rôle arbitral, c'est-à-dire à formuler ses conclusions et ses propositions.

Il importe en effet grandement de ne pas laisser les événements s'enchaîner plus rapidement que l'aménagement de cette dernière procédure, la seule en fait qui pourrait éventuellement parer au danger d'une proposition de plébiscite, et qui, même en cas de décisions plus extrêmes de l'Allemagne,

(1) Mémorandum dont le texte est reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 535.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

garderait encore un intérêt considérable au regard de l'opinion internationale.

Vous voudrez donc ne rien négliger pour obtenir du gouvernement britannique qu'il emploie lui-même toute son autorité à convaincre lord Runciman. Cette assurance à prendre en toute hypothèse est d'autant plus urgente que la position du chancelier Hitler peut être prise publiquement dès lundi.

46

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2268, 2269 (1). Réservé. *Londres, 8 septembre 1938, 22 h. 48.*

(*Reçu :* 23 h. 57.)

A 7 heures passées j'étais informé que sir A. Cadogan était revenu dans son bureau. Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office m'a déclaré que les conférences tenues par le Premier ministre à la suite de ma démarche d'hier et du message de Votre Excellence à lord Halifax (2) n'avaient pas encore abouti à une conclusion et devaient reprendre demain matin. Sir A. Cadogan a ajouté que le Foreign Office n'avait pas encore reçu le texte intégral des propositions de M. Benès. Il n'est pas non plus en possession des appréciations de lord Runciman sur ce document. Il m'a semblé que mon interlocuteur considérait cet ensemble d'informations comme un élément important de la décision à prendre. Il est possible que les délibérations aient été remises pour avoir connaissance du document demandé et surtout de l'opinion du médiateur britannique à ce sujet.

Le haut fonctionnaire britannique m'a dit enfin que la crise avait pour aspect, d'abord celui des négociations engagées entre les Tchèques et les Allemands des Sudètes qui, si elles étaient menées entre interlocuteurs raisonnables, trouveraient une solution, ensuite un aspect international, qui dépend entièrement de la décision d'un demi-fou, dont personne ne peut contrôler les impulsions. Sir A. Cadogan semblait croire que la détermination du cabinet britannique s'inspirerait de cette double considération.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur la démarche de l'ambassadeur et ce message, voir ci-dessus les nos 33, 34, 41, 42, ci-après le no 79.

Par télégramme no 2267, l'ambassadeur de France faisait état de plusieurs conférences tenues tout au long de la journée du 8 avec certains des membres du Cabinet et les hauts fonctionnaires du Foreign Office. M. Corbin ajoutait : « Rien n'a transpiré jusqu'ici ni dans la presse ni dans les milieux politiques de l'objet et de la conclusion de ces conciliabules ».

47

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 172 à 174 (1). *Budapest, 8 septembre 1938, 21 h. 57, 21 h. 58.*

(*Reçu :* 23 h. 57; le 9, 3 h. 10.)

M. de Kanya était rentré d'Allemagne (2) assez ébranlé dans la confiance qu'il avait toujours montrée dans le pacifisme de M. Hitler : il avait constaté dans l'entourage du Führer deux forces à peu près égales. Les hommes du parti voulaient une victoire complète et immédiate sur la Tchécoslovaquie de quelque prix qu'on dût la payer; les militaires et les diplomates redoutaient une guerre et souhaitaient que l'Allemagne se satisfît de ce qu'elle pourrait obtenir par la négociation. Arbitre de ce différend, le Führer restait impénétrable, on ne pouvait deviner de quel côté il [inclin]ait.

Mais le dernier projet de règlement de la question sudète élaboré à Prague a ramené M. de Kanya à l'optimisme. Ce projet lui semble donner à peu près complètement satisfaction aux Allemands et, comme il l'a dit à un de mes collègues, préparer le rattachement des populations sudètes au Reich.

M. de Kanya est convaincu maintenant que l'Angleterre, « qui s'intéresse peu au sort de la Tchécoslovaquie, mais beaucoup au maintien de la paix » est décidée à exercer sur le gouvernement de Prague, par l'intermédiaire de lord Runciman, tout ce qu'il faut de pression pour qu'une guerre devienne injustifiable, même aux yeux des extrémistes allemands. Un conflit ne lui semblait pouvoir provenir désormais que des incidents que provoqueraient les éléments nationalistes tchèques pour prévenir ce qui leur apparaît comme une capitulation.

M. de Kanya m'a répété qu'il était revenu de Berlin sans y avoir souscrit aucun engagement et que, si une guerre éclatait, son pays resterait neutre à la condition qu'il ne fût pas attaqué; « mais si la guerre se généralisait et se prolongeait, a-t-il ajouté, notre situation géographique est telle que nous finirions inévitablement par être contraints d'y participer ».

M. de Kanya part [lundi] pour Genève.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Sur le voyage en Allemagne de l'homme d'État hongrois, voir, au tome X de la présente série, les nos 412 (note) 503 (et note); ci-dessus le no 1.

48

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Réservé. *Berlin, 8 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 9, 13 h. 15.)

J'ai passé la journée d'hier, 7 septembre, au congrès de Nuremberg.

Je n'y ai recueilli aucune indication qui fût de nature à m'éclairer sur les projets réels et les intentions définitives de l'Allemagne. Tous les personnages officiels avec lesquels je me suis entretenu avaient la bouche cousue; et comme, de leur côté, mes collègues du corps diplomatique et les journalistes français et étrangers ont fait la même observation, j'en ai conclu qu'une consigne de prudence et de silence avait été donnée à tous les Allemands qui devaient nous approcher.

M. von Ribbentrop, auprès duquel j'étais assis au déjeuner, m'a longuement exprimé l'admiration que lui avaient inspirée la verte réplique de M. Rosenberg aux évêques et au Pape et les développements de ce « maître à penser » du Reich sur les variations du christianisme [3]. Pressé par moi de passer à des sujets plus intéressants, il est devenu évasif et nuageux, affirmant, en termes généraux et vagues, les dispositions pacifiques du Reich et dissertant sur l'inutilité des guerres, dans le monde moderne.

M. Hitler, qui m'avait convié, dans l'après-midi, à prendre le thé à sa table en même temps que les ambassadeurs les plus anciens, s'est appliqué à parler de sujets sans rapport avec la crise politique présente. J'ai essayé de l'amener sur ce terrain. Je lui ai demandé quel était son pronostic, pour les jours qui allaient venir. Il a feint de croire que je songeais au temps qu'il ferait et s'est répandu en considérations sur la météorologie.

Le secrétaire d'État Weizsäcker est le seul qui ait été un peu plus communicatif. Il s'est, d'ailleurs, montré très sombre, très violent contre M. Benès et a répété à plusieurs reprises qu'il s'en fallait de beaucoup que le point le plus dangereux du conflit n'ait été atteint, et *a fortiori* dépassé.

Une lourde incertitude, un mystère angoissant pesaient donc sur l'atmosphère du Congrès. Les sourires et les poignées de mains échangés cachaient à peine un malaise indéfinissable.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le 6 septembre, au congrès de Nuremberg, M. Rosenberg avait prononcé un discours véhément contre les attaques dont les théories raciales du national-socialisme étaient l'objet de la part de l'Église catholique.

J'ai assisté, dans la matinée du 7, à la grande parade du service du Travail. Ce fut un spectacle magnifique et grandiose. 40.000 hommes, habillés et équipés comme des soldats, sauf qu'ils portaient sur l'épaule la bêche au lieu du fusil, défilèrent au pas de l'oie, pendant une heure et demie sous les yeux du Führer. Puis, ayant gagné au pas de gymnastique le fond du terrain, ils se présentèrent de nouveau en colonnes épaisses de 36 hommes de front et marchèrent, face à la tribune d'honneur, d'où le Führer les regardait, pour occuper, sur la prairie Zeppelin, les emplacements qui leur avaient été assignés. En avant d'eux, 5.000 hommes, le torse absolument nu, bravaient le froid et la pluie qui tombait sans arrêt. 1.500 jeunes filles, groupées en cercles aux deux angles de l'arène, autour du drapeau national, complétaient le tableau. Alors éclatèrent les marches, à la fois religieuses et martiales, jouées par un corps d'un millier de musiciens et coupées d'appels stridents de trompettes, les chants formidables, les chœurs dialogués entre un récitant et 40.000 répondants, qui donnent à ce genre de spectacle, familier aux nazis, mais sans cesse agrandi et perfectionné par eux, un caractère si profondément saisissant.

Le texte des chants, d'une poésie simple et rude, faisait largement allusion au retour de l'Autriche dans le sein de la mère-patrie et célébrait la naissance de la Grande-Allemagne. Et, du reste, dans une scène symbolique qui s'était déroulée aux pieds de la tribune du Führer, un milicien allemand du Travail avait remis solennellement une bêche aux mains d'un frère autrichien.

Mais les chants faisaient aussi allusion aux espoirs que l'Allemagne nourrit du côté des Sudètes et contribuaient ainsi à prêter tout son sens à la cérémonie. 40.000 poitrines entonnèrent, en effet, un lied dont voici la dernière strophe :

Beaucoup de souffrance brûle encore les cœurs,
Et des prières s'élèvent vers le Seigneur,
Pour qu'il mette fin à cette détresse.
Et voici que le Seigneur exauce la prière du peuple !
Il fait agir notre Führer !
Les murs, les frontières, qu'ont inventés les hommes,
Ne sauraient détruire le Reich.
Le sang est plus fort que la force de nos ennemis
Et tout ce qui est allemand doit appartenir à l'Allemagne !

J'observais Hitler, tandis que cette mélodie, cet appel montaient vers lui. Il était visiblement gagné par l'émotion extraordinaire, l'exaltation mystique qui se dégageait de ce bloc vivant rangé devant lui, qui manœuvrait comme un seul être, sans un accroc, avec une précision mécanique, sans une faute, dans un éclair de milliers de bêches, au commandement transmis par le haut-parleur, et qu'un même courant de ferveur semblait traverser. Les sourcils du Führer étaient froncés, ses poings serrés; son masque dur et tendu avait une expression de triomphe et de défi, et c'est d'une voix singulièrement rauque et farouche qu'il lança à ses miliciens du Travail quelques phrases d'éloge et de satisfaction.

Tout le monde remarqua, au surplus, qu'après leur avoir dit : « Votre bêche sert à conserver le Reich et à le défendre, au nord, au sud, à l'est... » il s'arrêta

un instant pour mieux détacher et mettre en relief les mots : « *à l'ouest aussi!* » par lesquels il finit.

L'après-midi, au thé qu'il offrait aux diplomates, Adolf Hitler avait, au contraire, un visage aimable et souriant, l'air d'un brave homme, bon et inoffensif, préoccupé surtout par son innocente manie d'architecture.

Il prononça quelques paroles pour nous remercier d'être venus et de nous intéresser au Congrès. Je lui répondis en ma qualité de doyen des ambassadeurs présents et le remerciai à son tour de l'hospitalité qu'il nous donnait.

J'ajoutai ceci, en le regardant dans les yeux : « Un sentiment nous anime tous. Il me sera permis de l'exprimer. C'est l'espoir que la paix sera conservée à une humanité qui souffre depuis tant d'années. Pour que cet espoir se réalise, nous sommes prêts à associer tous nos efforts. Car le plus beau laurier qu'un homme d'État puisse cueillir est celui qui ne fait pas couler les larmes des mères. Puisse ce laurier vous être dévolu ! C'est le vœu que nous formons tous ! ».

J'avais parlé en allemand. Le Chancelier m'avait parfaitement compris. Son visage resta impénétrable. Il ne broncha pas, me serra les mains et se retira.

En quittant Nuremberg, je n'en savais donc ni plus, ni moins qu'en y arrivant...

Mon collègue anglais demeure, pour sa part, relativement optimiste. Il assure, en tout cas, qu'il a rendu visite à M. von Ribbentrop avant que celui-ci ne partît pour Berchtesgaden, et qu'il ne lui a laissé aucune espèce de doute sur l'état d'esprit du gouvernement britannique et sa résolution de se porter, éventuellement, aux côtés de la France. Il estime qu'il a réussi à lui faire impression.

Sir Nevile Henderson croit que le Chancelier a le désir d'arracher à M. Benès les concessions les plus étendues, c'est-à-dire l'autonomie totale des Sudètes, et qu'à cet effet, il ne reculera devant aucune forme de pression, y compris les plus dramatiques, *mais qu'à moins d'incidents graves*, il n'ira pas jusqu'à la guerre. Entre la thèse du bluff, et celle de l'intention réelle d'employer la violence, qui peuvent expliquer l'attitude du Führer, sir Nevile penche encore pour la première.

Son jugement se fonde sur le récit qu'a présenté Konrad Henlein à lord Runciman de son entrevue, à Berchtesgaden, avec le Chancelier [1]. D'après le chef des Sudètes, Hitler aurait été modéré et raisonnable et il aurait déclaré qu'il seconderait les efforts de Henlein, pour régler le litige sans guerre.

Mais quelle confiance mérite cet Henlein ? Qui nous dit qu'il n'a pas rapporté à lord Runciman une fable convenue ? Qui nous garantit qu'il n'est pas aussi hypocrite que Seyss-Inquart, qui a joué, dans l'affaire autrichienne, un rôle analogue au sien ?

Sir Nevile n'approfondit pas ce problème.

Son opinion s'appuie également sur une brève conversation qu'il a eue, pendant le défilé du service du Travail, avec le maréchal Goering, et dans

[1] Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 2, 8 (et note), 18 ; au tome X de la présente série, no 535.

laquelle celui-ci qui n'est pas, non plus, d'ailleurs, un modèle de franchise, aurait tenu des propos rassurants.

Je crois deviner que l'ambassadeur d'Angleterre est également sensible à d'autres raisons. Il est persuadé que, si M. Benès ne se résoud pas à accepter complètement le programme de Carlsbad, Konrad Henlein et le Reich réclameront publiquement qu'il soit procédé à un plébiscite. Et il pense que la Grande-Bretagne finira par approuver cette solution, et qu'à la suite de la Grande-Bretagne, tous les états intéressés, la France, par conséquent, s'y rallieront. Le récent article du *Times*, qu'a reproduit avec empressement toute la presse allemande du 7 septembre, n'a pu, naturellement, que renforcer dans son opinion sir Nevile [1].

Ainsi s'expliquerait que ceux des nazis qui ont toujours prétendu que l'Allemagne se rendrait maîtresse de la Tchécoslovaquie sans guerre et sans se heurter à l'hostilité anglaise, persistent encore aujourd'hui dans ce pronostic.

Mon collègue italien est, quant à lui, beaucoup moins optimiste. La présence à Nuremberg de M. Farinacci et d'une mission fasciste spéciale le relègue, il est vrai, au second plan; et il en est assez déprimé. Mais c'est un homme sage et pacifique et il est sincèrement soucieux de l'évolution des choses. Dans les milieux italiens du Congrès, on recueillait deux versions entièrement contradictoires. L'une confirmait que le maréchal Balbo avait averti M. Hitler que l'Italie n'entrerait pas volontiers dans une guerre où elle aurait à combattre contre l'Angleterre [2]. L'autre certifiait, en revanche, que M. Farinacci avait apporté à M. Hitler la promesse solennelle d'un appui fidèle et total. L'ambassadeur Attolico s'est évidemment gardé de laisser entendre laquelle de ces deux versions est la vraie. (On prétend, d'ailleurs, qu'un fil téléphonique relie directement, de Berchtesgaden à Rome, les deux dictateurs). Mais, il déclarait que M. Hitler, jusqu'ici encore flottant, était en train d'arrêter ses décisions; il se montrait extrêmement inquiet du discours que M. Hitler doit prononcer lundi prochain, à la clôture du Congrès; il suggérait avec une insistance pleine d'anxiété que ni le gouvernement de Prague, ni ceux de Londres et de Paris n'attendissent ce jour, et qu'ils formulassent, le plus tôt possible, une proposition de nature à arrêter le poing levé et l'épée brandie du Führer.

Manifestement, M. Attolico redoute que le discours du 12 septembre ne revête la forme d'un ultimatum et ne contienne des paroles qui couperaient court à toute nouvelle négociation.

C'est bien, d'ailleurs, l'impression la plus répandue, et c'est aussi la mienne.

La promptitude et la violence avec lesquelles la presse du Reich s'est emparée des incidents qui ont éclaté à Moravska-Ostrava et à Troppau [3], le soin qu'elle a eu, en les grossissant, et avant toute enquête, de les annoncer, ce matin, en première page de ses feuilles, sous des manchettes qui dénonçaient « la brutalité des cravacheurs tchèques » et « l'impuissance absolue du gouvernement de Prague devant la sauvagerie de sa soldatesque », ne sont pas de bon augure. L'acharnement que cette même presse avait mis à répudier, avant de les

(1) Sur cet article du *Times*, voir ci-dessus le n° 42 (et note).
(2) Voir ci-dessus le n° 24.
(3) Sur ces incidents, voir ci-dessus le n° 34 (note).

connaître avec précision, les dernières concessions de M. Benès, à les déclarer dérisoires et scandaleuses, n'ouvrait pas non plus des perspectives très favorables.

Les pourparlers rompus entre Tchèques et Sudètes auraient été, il est vrai, renoués. On sentait, ce matin, à Nuremberg même, que les incidents en question ne seraient pas exploités à fond, comme si l'heure n'avait pas encore sonné et si l'on estimait, chez les nazis, que la situation devait encore mûrir un peu.

Mais, à moins d'un revirement soudain qui arrête Hitler sur la pente où il glisse avec rapidité et où la contagion qui émane du Congrès ne pourra que le précipiter, à moins d'une intervention britannique qui change l'aspect des choses, on ne peut se défendre du soupçon que les incidents de Moravska-Ostrawa et de Troppau ne soient en réalité que la répétition générale d'un scénario, qui ne tarderait plus à être joué pour de bon.

49

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1465 à 1469 (1). *Rome, 8 septembre 1938.*

Le comte Ciano m'a annoncé ce soir, au début de notre entretien, la publication imminente d'un bulletin de l'*Informazione diplomatica* qui exposerait le point de vue du gouvernement italien dans la présente conjoncture européenne. Le comte Ciano a précisé que ce bulletin ferait mention des entretiens qui ont eu lieu à Rome pendant la visite de M. Hitler en mai dernier (2) et des engagements qui ont été pris au cours de cette visite. Comme j'exprimais en souriant un doute sur l'étendue des révélations que ce communiqué pourrait apporter au public sur ces entretiens et ces engagements, le comte Ciano m'a expliqué que la position de l'Italie vis-à-vis de l'Allemagne était à base de sympathie, de cordialité et, a-t-il ajouté, en appuyant un peu moins que sur les deux termes précédents, de solidarité. En un mot, a-t-il résumé, notre attitude sera conforme à l'esprit de l'Axe. Il a ajouté que la conjoncture tchéco-sudète ne comportait pas pour le moment un immédiat intérêt italien. Et, dans une phrase quelque peu confuse, mon interlocuteur a enveloppé l'idée qu'une pleine solidarité italo-allemande n'entrerait en jeu que si un intérêt commun aux deux partenaires de l'Axe venait à se révéler. Le comte Ciano a continué en affirmant l'importance des conseils que Londres et Paris donnaient à Prague, car, a-t-il répété à plusieurs reprises, tout dépendra

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur cette visite, voir, au tome IX de la présente série, les nos 298, 308, 309 à 312, 317, 327, 349.

de Prague. Et comme je faisais allusion au caractère méritoire des conseils si pacifiques qu'avec nos amis anglais nous donnions au gouvernement tchèque, le ministre m'a dit avec force que dans certains cas, le conseil donné à un ami de se faire amputer des deux jambes était le plus sage et le plus utile. Il a toutefois émis l'opinion que le *Times* et la *République* étaient allés singulièrement loin dans la voie des remèdes à appliquer (1).

J'ai fait alors allusion aux impressions relativement optimistes que plusieurs de mes collègues avaient rapportées de leurs récentes conversations avec le ministre italien des Affaires étrangères. Celui-ci m'a répondu que la situation était assurément grave (à quoi je n'ai pas manqué d'acquiescer), mais qu'il s'était montré plutôt optimiste, car il croyait encore aujourd'hui à la possibilité d'éviter la guerre. D'après lui, il faudrait et il suffirait que le gouvernement de Prague acceptât les huit points du programme de Karlsbad. Comme je lui indiquais, non sans invoquer l'opinion exprimée hier par M. Gayda (voir mon télégramme nos 1458 à 1460) (2), que le gouvernement tchèque me paraissait être allé fort loin dans cette voie et que, par contre, la suspension, même momentanée, des négociations semblait bien insuffisamment motivée du côté sudète par l'incident de Morawska-Ostrawa (3), le comte Ciano m'a déclaré qu'à Berlin, les propositions de Prague avaient fait une très mauvaise impression. L'Allemagne, m'a-t-il dit, ne cédera pas. Toutefois, il a ajouté qu'à son avis, l'acquiescement de Prague aux huit conditions du programme de Karlsbad donnerait au Reich toute satisfaction.

L'entretien s'est terminé par une allusion que j'ai faite aux mesures de précaution prises en France, notamment pour garnir les forteresses de notre frontière du Nord-est (4). Le comte Ciano n'a point relevé les précisions que j'ai énoncées sur l'état tellement excessif des préparatifs militaires en Allemagne; il connaissait la communication faite par notre attaché militaire au ministère italien de la Guerre, (mon télégramme no 1455) (5) et je lui ai indiqué que, d'après les renseignements obtenus par le général Toussaint pour répondre à la question qu'on lui avait posée du côté italien, aucune innovation significative n'avait été adoptée par nous sur la frontière tunisienne; enfin, le comte Ciano n'a point contredit les indications que je lui donnais sur nos manœuvres et sur l'énorme disproportion qui les différenciait des manœuvres allemandes.

(1) Sur l'article du *Times*, voir ci-dessus le no 42 (et note).

Dans *la République* du 8 septembre, M. Émile Roche écrivait qu'il fallait « réfléchir à la disparité qu'il y a entre la querelle des Sudètes et des Tchèques et l'acceptation d'une guerre, où sombreraient des millions d'hommes, et la civilisation elle-même ».

(2) Du 7 septembre, non reproduit. D'après ce télégramme, le directeur du *Giornale d'Italia*, en présence des récentes propositions tchécoslovaques, affirmait avoir « la sensation d'aller vers une éclaircie ».

(3) Sur cet incident, voir ci-dessus le no 34 (note); ci-après le no 60.

(4) Sur ces mesures, voir, au tome X de la présente série, le no 536 (note); ci-dessus le no 20 (note).

(5) Du 6 septembre. Selon ce télégramme, l'attaché militaire avait été autorisé par son département à assurer les autorités militaires italiennes que les mesures de sécurité prises pour les troupes de forteresse ne concernaient que la frontière nord-est de la France. Il n'avait cependant pu répondre à la question posée sur l'éventuel rappel de réservistes sous les drapeaux en Algérie et en Tunisie.

50

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin, au Colonel Gauché, Chef du 2e Bureau de l'état-major de l'Armée.

L. [1]. *Berlin, 8 septembre 1938.*

Puis-je vous demander le service suivant ?

Dans des conditions normales, il est vraisemblable que je passerai le service au colonel Didelet vers la fin d'octobre.

Il est aussi possible que des complications me fassent partir en vitesse avec l'ambassade, une valise à la main, à une date beaucoup plus rapprochée.

Quelle que soit l'hypothèse qui se réalise, je vais expédier en France, dans le cours de la semaine prochaine, un premier échelon du mobilier partiel, mais tout de même important, que j'ai à Berlin.

Réa désire également renvoyer son mobilier en France en même temps.

Voulez-vous être assez bon pour demander à l'Intendance (je ne sais à quelle porte il convient de frapper) les formulaires nécessaires à ces transports pour qu'ils soient effectués par les chemins de fer français au tarif réduit appliqué aux militaires.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire remettre ces formulaires ou états à la valise qui nous arrivera le mardi 13.

Merci, d'autant plus marqué que l'agitation présente doit vous donner quelques autres sujets de préoccupations.

Autre chose. La section allemande a-t-elle déjà fait une étude d'ensemble sur les fortifications allemandes en cours? Ce que je désire est moins le détail des emplacements des ouvrages, que l'ensemble des positions, et *surtout*, les principes suivis par le commandement dans l'établissement d'une position.

Ainsi que je l'ai dit dans une lettre privée dont le général Dentz vous aura sans doute donné connaissance [2], je vous envoie les renseignements importants par télégrammes, au fur et à mesure de leur réception. Je n'ai guère le temps de faire des études plus élevées. Vous y retrouveriez d'ailleurs ce que vous avez mis dans les deux bulletins que vous m'avez envoyés. Dans toute l'Allemagne, l'atmosphère est lourde; beaucoup de gens s'attendent à la guerre, tous sont résignés; il y a des adversaires du régime, de droite comme de gauche, qui en arrivent à la souhaiter « parce que cela changerait peut-être quelque chose ».

L'opinion générale ne compte d'ailleurs guère. Ce qui compte ce sont les dirigeants du parti, et finalement, Hitler seul. Si les Tchèques ne cèdent pas sur tous les points, Hitler fera naître à l'heure qu'il voudra l'incident qui

(1) Lettre manuscrite extraite des archives de la Guerre.
(2) Du 6 septembre, ci-dessus reproduite sous le n° 27.

justifiera son action. Évidemment les choses ne sont pas, dans l'application, aussi simples, car tout l'avenir s'engagera d'après la nature de cet incident et la modalité de cette action, qui feront que la guerre sera générale ou qu'elle ne sera pas.

51

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

8 septembre 1938.

1. Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de remercier l'ambassade d'Angleterre de sa note du 30 août 1938 (1). Le gouvernement français sait gré au gouvernement britannique d'avoir bien voulu lui exposer si complètement et si clairement son point de vue sur le problème de la réforme du pacte, problème qui est en effet l'un de ceux qui paraissent devoir retenir le plus longuement l'attention de l'assemblée de la Société des Nations.

C'est avec la même netteté que le Ministère, répondant au vœu de l'ambassade, croit devoir lui soumettre ci-après les observations qu'un premier examen de la note britannique a suggérées au gouvernement de la République.

2. Le gouvernement britannique estime que la Société des Nations étant actuellement, de l'aveu général, hors d'état, pour des raisons diverses, de donner leur plein effet à certaines dispositions du pacte, l'autorité de la Société et son utilité en tant qu'instrument de paix se retrouveront augmentées si cet état de choses est franchement reconnu. Le gouvernement britannique observe toutefois que, quelles que soient les limites qui s'imposent en fait actuellement à l'application du pacte, celui-ci doit être néanmoins conservé dans son intégralité et qu'il n'y a pas lieu d'en envisager la modification substantielle.

Sur ces deux principes fondamentaux, le gouvernement de la République est heureux de constater son parfait accord avec le gouvernement britannique.

3. Le reproche principal adressé actuellement au pacte et notamment à l'article 16 (2), par nombre d'états membres, est de comporter des obliga-

(1) Reproduite, au tome X de la présente série, sous le nº 508.

(2) Aux termes duquel, en cas de recours d'un membre de la Société à la guerre, « contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15 » du pacte, les autres membres « s'engagent à rompre immédiatement avec lui toutes relations commerciales ou financières, à interdire tous rapports entre leurs nationaux et ceux de l'état en rupture de pacte». Le Conseil recommande aux divers gouvernements intéressés les effectifs militaires, navals ou aériens « destinés à faire respecter les engagements de la Société ». Les membres de cette dernière conviennent de se prêter un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières nécessaires, et prennent « les dispositions nécessaires pour faciliter le passage à travers leur territoire des forces de tout membre de la Société qui participe à une action commune pour faire respecter les engagements de la Société ».

tions qui risquent d'entraîner contre leur gré ces états dans un conflit armé. Cette critique traduit, en réalité, un profond affaiblissement du lien de solidarité qui devrait unir les peuples et de la conception de la sécurité collective, qui en est la conséquence. Elle est donc la négation même d'un des principes essentiels sur lesquels les fondateurs de la Société des Nations avaient entendu construire la nouvelle communauté des nations, puisqu'elle aboutit à abandonner les faibles aux entreprises d'un agresseur. Il faut toutefois admettre que les expériences décevantes des dernières années expliquent ces tendances si elles ne les excusent pas.

L'efficacité présente des garanties de sécurité offertes aux membres de la Société des Nations par le pacte se trouve, en fait, considérablement réduite; en le constatant, l'Assemblée ne ferait qu'acte de franchise.

4. Le gouvernement français ne serait donc nullement opposé à ce qu'une telle constatation fût faite. Convient-il qu'elle soit enregistrée dans une résolution? C'est une question qui devrait être examinée à Genève même. En tout cas, il est essentiel qu'une telle constatation apparaisse non comme une interprétation du pacte, ni même comme l'expression d'une opinion collective de l'Assemblée, mais simplement comme l'enregistrement d'une opinion que professent un certain nombre d'états membres et qui compte un assez grand nombre d'adhérents pour que, de ce fait, la pleine application de certains principes du pacte soit rendue pour le moment aléatoire.

5. Convaincu, en effet, comme le gouvernement britannique, que ces principes sont parfaitement sains, que seule une situation momentanée en diminue l'efficacité et soucieux, par suite, de réserver entièrement l'avenir, le gouvernement de la République attacherait la plus grande importance à ce que la constatation envisagée ci-dessus ne s'accompagnât pas d'une interprétation de l'article 16 qui parût construire, en face des dispositions de cet article, une théorie nouvelle des « obligations facultatives » des membres de la Ligue. Le gouvernement français ne croit donc pas opportun de « *définir les limites de ces obligations* » dans un *modus vivendi*, comme l'envisagent les points 10 et 11 de la note du 30 août. Non seulement, en effet, pareille définition risquerait d'être considérée par les intéressés comme une sorte « d'avenant » au pacte, ayant valeur définitive, mais elle irait à l'encontre des sentiments de plusieurs membres de la Société. A côté des états qui souhaitent un allégement des obligations du pacte, il y a ceux qui en désirent le renforcement. Pour retenir les uns, il ne convient pas de risquer de perdre les autres; si certains membres sont disposés à interpréter dans le sens le plus strict les stipulations du pacte en ce qui les concerne, est-il sage de les dégager, même momentanément, de leurs obligations?

Le gouvernement français ne le pense pas. Il serait, à son avis, préférable que l'Assemblée se bornât à constater une situation de fait, à savoir que certains pays ont, à titre individuel, déclaré qu'en ce qui les concernait l'observation des devoirs résultant pour eux de l'article 16 du pacte avait un caractère facultatif et que, en conséquence, ils entendaient réserver formellement leur liberté d'action en face d'un conflit éventuel.

Le fait de prendre acte de ces déclarations suffirait sans doute à donner satisfaction aux pays qui ne se contentent pas de voir rappeler, comme l'a déjà fait le représentant de la France au comité des Vingt-huit, la jurisprudence déjà observée dans l'application de l'article 16 du pacte [1], et qui souhaitent voir souligner le caractère non automatique des sanctions économiques. L'avenir, d'autre part, se trouverait entièrement réservé.

6. Telles sont les observations qu'appellent, de la part du gouvernement français, les suggestions britanniques concernant l'article 16 du pacte; il va de soi, par contre, qu'il est entièrement d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne l'intérêt de maintenir, dans un cas d'agression, et sans préjudice des décisions que pourraient prendre les membres de la Société, une obligation générale de consultation entre états membres, et d'affirmer le principe de la solidarité de ces états en face d'une attaque dirigée contre un autre membre. Toutefois, il importera de prendre toutes précautions pour que cette obligation de consultation générale n'apparaisse pas comme destinée à substituer la responsabilité de la collectivité des états membres à celle du Conseil, qui doit pouvoir continuer à s'acquitter, dans son intégralité, de la mission que le pacte lui a dévolue.

7. En présence des possibilités réduites qu'offre, pour le moment, le jeu des dispositions coercitives du pacte, le gouvernement britannique estime opportun de s'attacher à mettre en valeur celles de ses clauses dont la mise en œuvre est susceptible de prévenir les conflits ou d'en assurer le règlement pacifique.

Le principe est assurément juste et le gouvernement français a déjà pris position, en particulier, en faveur d'un assouplissement des dispositions de l'article 11 [2] relatives à la procédure de conciliation et d'arbitrage, qui permette éventuellement de déroger à la règle de l'unanimité dont l'expérience a déjà prouvé que son application pouvait mettre en échec le jeu de cet article; mais le gouvernement britannique n'a certainement pas oublié l'opposition irréductible que cette thèse a déjà rencontrée à Genève de la part de divers états.

Tout en étant favorable à un nouvel effort dans ce sens, bien que le rapport de M. Unden au comité des Vingt-huit ait pu faire naître quelque doute sur les avantages que comporterait une réforme dans ce domaine, le ministère des Affaires étrangères ne doit pas dissimuler à l'ambassade d'Angleterre qu'il appréhende que les mêmes obstacles ne soient aujourd'hui rencontrés.

Le pacte est, en effet, un tout parfaitement cohérent et dont les éléments ne sauraient être dissociés sans dommage. Pour l'avoir oublié, la Société des Nations a éprouvé les échecs dont on mesure aujourd'hui les consé-

(1) Voir, au tome IX de la présente série, le n° 34 (note).

(2) Aux termes duquel « toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des membres de la Société, intéresse la Société tout entière », qui dès lors « doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des nations ». Tout membre de la Société avait le droit, « à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales ».

quences : à méconnaître encore une fois cette vérité, on irait au devant d'autres échecs. Pour obtenir des états membres qu'ils consentent l'abandon de souveraineté que constituerait, lorsque leurs intérêts vitaux sont en jeu, la renonciation à la règle de l'unanimité, il serait apparemment nécessaire de pouvoir leur donner l'assurance que le sacrifice n'est pas unilatéral et que, en contrepartie, des garanties nouvelles de sécurité leur seraient assurées au cas où ils se trouveraient victimes d'une agression. Or, précisément, la proposition britannique, en même temps qu'elle réclame d'eux ce sacrifice, leur demande aussi d'enregistrer le fait qu'ils n'ont point à compter sur une application à leur profit des dispositions de l'article 16.

8. Le gouvernement de la République ne doit pas dissimuler au gouvernement britannique sa crainte que, sur ces bases, la proposition relative à l'article 11 ne se heurte à d'insurmontables objections. A plus forte raison, la remarque vaut-elle en ce qui concerne l'article 19 [1] puisque la proposition britannique tend pratiquement à faire admettre que la révision d'une clause d'un traité puisse être imposée à un état.

Dans les circonstances actuelles, le gouvernement de la République ne peut s'empêcher de penser qu'une telle proposition apparaîtrait comme destinée à provoquer des révisions territoriales en Europe. Elle suscitera donc — elle suscite déjà — dans les pays qui se sentent visés, les plus vives appréhensions et elle risque d'être interprétée, de la part des états absents de Genève, comme un encouragement à persister dans la politique de force puisque, sans qu'ils aient pour leur part à prendre aucun engagement, sans qu'aucune garantie leur soit demandée, de se prêter, en ce qui les concerne, à des méthodes de règlement pacifique, une voie leur serait ouverte pour obtenir, par l'intimidation, d'une assemblée d'où ils demeurent absents les votes qui légitimeraient leurs programmes de revendications et affaibliraient devant le monde la situation morale de leurs victimes.

Le gouvernement de la République ne pourrait, pour sa part, s'associer à une proposition de ce genre si elle ne comportait, dans l'ordre de l'assistance éventuelle à un état injustement attaqué, les contreparties qui paraissent, à l'heure actuelle, difficiles à obtenir de la part de la collectivité internationale. Au surplus, il n'est pas douteux que la suggestion britannique rencontrerait, au sein de l'Assemblée, des oppositions insurmontables.

9. En ce qui concerne le projet de séparation du covenant des traités de paix, le gouvernement français partage l'opinion exprimée par le gouvernement de Sa Majesté britannique et estime comme lui qu'une suite devrait être donnée aux suggestions présentées à cet égard par le Comité des juristes.

10. Telles sont les principales observations qu'a inspirées au gouvernement de la République l'examen du mémorandum que l'ambassade a bien voulu

[1] Aux termes duquel « l'Assemblée peut, de temps à autre, inviter les membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables ainsi que des situations internationales dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde ».

faire tenir au ministère des Affaires étrangères. Le Ministère croit devoir ajouter qu'il reste à la disposition de l'ambassade pour tous échanges de vues complémentaires que celle-ci souhaiterait.

52

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

Relations franco-polonaises

8 septembre 1938.

Le Ministre reçoit M. Lukasiewicz.

M. Georges Bonnet attire l'attention de l'ambassadeur de Pologne sur la gravité de la situation dans les mêmes termes qu'il l'a fait à M. Corbin, pour lui demander d'agir auprès du gouvernement anglais.

Devant les circonstances actuelles, M. Georges Bonnet demande à M. Lukasiewicz s'il peut compter sur l'appui du gouvernement polonais en vue de faire accepter par l'Allemagne une solution pacifique dans le conflit qui oppose le gouvernement de Prague aux Sudètes.

M. Lukasiewicz va en référer à son gouvernement.

53

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 967 [2]. *Berlin, 8 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 septembre.)

De plus en plus, en Allemagne, l'homme de la rue, le citoyen moyen, a le sentiment que le conflit germano-tchécoslovaque s'achemine vers sa phase finale et qu'il y a toutes probabilités pour que cette fin soit dramatique, sinon tragique. Bien peu croient encore, à Berlin, à l'éventualité d'un règlement pacifique et stable du problème et les pessimistes ne sont pas moins nombreux dans les couloirs de la Wilhelmstrasse que dans les milieux de l'armée.

[1] Extraite des papiers Bonnet. S'agit-il d'une note rédigée au moment même de l'audience ou d'un résumé effectué après-coup? Nous ne saurions nous prononcer.

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

Jamais encore on n'avait eu, aussi clairement qu'aujourd'hui, le sentiment que le destin tout entier du IIIe Reich et, avec lui peut-être également celui de l'Europe, dépendait de la volonté d'un seul homme ou, pour mieux dire, de l'idée qui a germé et se développe dans un seul cerveau. Les informations s'accordent pour indiquer que, de plus en plus, M. Hitler écarte les avis de ceux qui le contredisent pour n'écouter que les voix qui flattent ses espoirs et le confirment dans ses conceptions. Seuls, des conseillers habiles à encourager sa politique d'audace, comme M. von Ribbentrop, M. Goebbels ou M. Himmler, ont accès auprès de lui. Et, cependant, le nombre des opposants à une solution de force ne cesse de s'accroître s'il est vrai qu'après les chefs de l'armée allemande, après les généraux Beck et von Rundstedt, le maréchal Goering lui-même et certaines personnalités du parti national-socialiste inclineraient vers un compromis. Tenue dans l'ignorance, mais avertie par les préparatifs de guerre et renseignée par son instinct, la population allemande vit actuellement sous le signe d'une angoisse d'autant plus lourde que chacun, officier, intellectuel ou ouvrier, a conscience de son impuissance à détourner le cours des événements.

La presse hitlérienne elle-même, perdue dans les consignes obscures du ministère de la Propagande, manifeste, dans ses réactions et ses commentaires, une incertitude rare sous un régime de dictature. Parmi les rédacteurs, les uns parlent de paix, les autres ravivent d'anciennes rancunes et profèrent des menaces contre la Tchécoslovaquie, contre les puissances occidentales, contre le monde démocratique, et ces dissonances ne font que mieux souligner l'indécision de l'opinion et le sentiment qu'elle a de se trouver à la veille de gestes décisifs. Tel le dieu Wotan, M. Hitler s'entourerait de nuages avant de faire jaillir la foudre.

Le coup d'arrêt du discours de Lanark [1] n'a eu qu'un effet temporaire. On persiste à croire et à affirmer, dans l'entourage immédiat du Führer, que, si un conflit armé éclate au sujet de la Tchécoslovaquie, l'Angleterre s'abstiendra d'y prendre part. C'est cette thèse que soutiendrait opiniâtrement le ministre des Affaires étrangères du Reich. M. von Ribbentrop irait même jusqu'à celer au Chancelier une partie de ses informations pour ne lui communiquer que celles qui tendent à renforcer la version de la neutralité britannique. Le chef de la Wilhelmstrasse invoquerait comme argument les déclarations faites par lord Halifax au Führer en novembre 1937 [2] et certains propos que lui aurait tenus sir Nevile Henderson.

Sans vouloir porter un jugement sur l'attitude de mon collègue britannique, je dois signaler en passant qu'il ne jouit pas d'une très bonne presse parmi les journalistes anglais de Berlin, notamment, comme il est naturel, parmi ceux qui représentent les organes libéraux. A les en croire, sir Robert Vansittart se serait plaint récemment de n'être pas renseigné assez exactement par

(1) Prononcé par le chancelier de l'Échiquier le 27 août : voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note), 486, 500.

(2) Lors de la visite du ministre britannique à Berlin : voir, au tome VII de la présente série, les nos 229 (et note), 232, 233 (et note), 238, 240, 246, 251, 258, 260, 264, 269, 272, 277, 282, 287, 306.

sir Nevile, que ses tendances conduiraient souvent à présenter la situation sous un jour trop favorable au IIIe Reich.

D'après ces mêmes informateurs, l'ambassadeur d'Angleterre aurait été convoqué à Londres, le 30 août, moins pour y exposer ses vues sur le conflit germano-tchèque que pour s'y entendre reprocher le caractère « unilatéral » de sa correspondance et y être exhorté à ne pas se départir, à l'heure actuelle, de la fermeté qu'il avait su manifester lors des événements de mai.

Quoi qu'il en soit, depuis le commencement du mois, les milieux politiques berlinois ont affecté de se déclarer satisfaits de l'attitude anglaise. Il semble que, par leurs agents, soit de Prague, soit de Londres, ils aient eu vent du fâcheux effet produit sur lord Runciman et sur son gouvernement par le mémorandum du 29 août, dans lequel le président Benès serait revenu sur une partie importante de ses concessions (1). Aussi s'est-on flatté à Berlin de discerner une évolution dans les sentiments des cercles officiels et de l'opinion britannique à l'égard du problème tchécoslovaque. Dès le 2 septembre, les porte-parole du ministère de la Propagande ont prétendu qu'un revirement était en train de se produire en Angleterre, tout à l'avantage de la thèse soutenue par le IIIe Reich, et que les personnalités responsables commençaient à mieux comprendre le véritable aspect de la question, c'est-à-dire à reconnaître l'urgente nécessité, pour le gouvernement de Prague, de faire les plus larges concessions à M. Henlein et à ses partisans. A Londres, l'idée tendrait de plus en plus à se répandre que, seule, une réforme fondamentale de l'État tchécoslovaque pourrait apporter une paix durable.

Une nouvelle source de satisfaction a été, pour les dirigeants hitlériens, l'écho favorable qu'a suscité, en Angleterre, l'entrevue *officielle* de M. Hitler et de M. Henlein, le 2 septembre, à Berchtesgaden (2). Désormais, les droits et les devoirs du Führer envers la *Germanité* et la mission que lui confère sa qualité de protecteur de tous les Allemands se trouvaient consacrés aux yeux du monde entier et, ainsi que l'ont mis en relief les journaux berlinois, sur l'initiative de lord Runciman (3), soit d'un homme d'État britannique.

Dans ces témoignages d'amabilité, la France n'a pas été oubliée. La *Correspondance diplomatique et politique* consacrait son bulletin du 2 septembre à réfuter, par de bonnes paroles, l'idée, à son gré trop répandue chez nous, suivant laquelle la fidélité aux engagements qui lient la France à la Tchécoslovaquie constituait, pour Paris, une question d'honneur et que, si le gouvernement français ne remplissait pas ses obligations à l'égard de Prague, la France cesserait d'être une grande nation.

« Personne, écrivait l'organe de la Wilhelmstrasse, ne songe à contester que la France, qui, avec son empire colonial, compte 100 millions de sujets, ne soit et ne doive rester une puissance de premier ordre. Cela ne veut pas dire qu'elle soit chargée de perpétuer indéfiniment, en Europe, un état de choses malsain ni qu'elle doive faire, d'une telle politique, une question de prestige. »

(1) Sur ce mémorandum, voir, au tome X de la présente série, les nos 512, 517, 520, 533.
(2) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 2, 8 (et note), 18; au tome X, le no 535.
(3) C'est en effet ce dernier qui avait pris l'initiative de faire se rencontrer le Führer et le chef des Allemands des Sudètes.

Ces dispositions bienveillantes quoique intéressées vis-à-vis de notre pays ont, d'ailleurs, subi une éclipse à la suite du discours que Votre Excellence a prononcé à Bordeaux le 4 septembre [1]. La réplique que les chefs nationaux-socialistes y ont trouvée à leur « prudente » suggestion n'a guère été de leur goût et ils n'ont pas dissimulé l'irritation que leur causait l'affirmation, une fois de plus répétée, que la France resterait, en toutes circonstances, fidèle à ses engagements en Europe centrale. Les déclarations de Bordeaux auraient même eu le don de mettre le Chancelier dans un véritable accès de fureur.

Quoiqu'on ne sache encore que fort peu de choses sur les résultats de la conférence de Berchtesgaden entre M. Hitler et M. Henlein, il semble bien, à première vue, qu'ils ne soient rien moins qu'encourageants. On ne peut manquer de constater qu'à la suite de cette entrevue, l'intransigeance des Sudètes paraît s'être accrue et que le troisième projet élaboré par le gouvernement de Prague est allé rejoindre ses devanciers dans les cartons des projets morts-nés. Il n'est pas douteux que le chancelier Hitler ait insisté pour que M. Henlein et ses lieutenants maintiennent, sinon augmentent, leurs revendications. Les discours de M. Wollner à Asch et de M. Sandner à Teschen (4 septembre) [2] en sont une preuve éclatante. De plus en plus, on a l'impression que l'autonomie administrative sur laquelle les Sudètes insistent avec tant de force, n'est peut-être pas leur but essentiel et l'on est en droit de se demander, puisqu'ils prennent ouvertement leur mot d'ordre à l'étranger, si leurs exigences sont encore exactement mesurables. L'un d'entre eux, de passage à Berlin, avouait dernièrement que les concessions contenues dans le troisième projet tchécoslovaque auraient été considérées, il y a seulement quelques mois, comme extrêmement importantes et satisfaisantes. Mais les Allemands de Bohême sentent bien que, désormais, la décision ne leur incombe plus, à eux qui sont, cependant, les premiers intéressés, mais au Reich.

Toutefois, à Berlin, les milieux politiques s'attachent encore à combattre l'idée qu'une solution du litige entre les Tchèques et les Sudètes puisse dépendre de l'attitude de M. Hitler. C'est à Prague, affirmait l'*Angriff* le 3 septembre, qu'il appartient de prendre les résolutions définitives et l'entière responsabilité de l'évolution des événements.

Dans leurs discours de dimanche dernier, M. Wollner et M. Sandner ont proclamé, avec toute l'énergie dont ils étaient capables, que, seule, la réalisation intégrale du programme de Carlsbad pouvait assurer la paix intérieure en Tchécoslovaquie, que celui-ci était un minimum, non un maximum et qu'en conséquence, les Sudètes ne sauraient accepter aucune solution de compromis.

Sous quelle forme pratique M. Henlein et son entourage envisagent-ils maintenant la réalisation du programme de Carlsbad ? Est-ce dans le cadre de cantons autonomes allemands ? Ou dans celui d'une nouvelle Suisse tchécoslovaque où les Allemands seraient groupés dans un seul territoire compact ? Quelle portée faudrait-il, d'autre part, attribuer au ballon d'essai d'un plébiscite lancé par les services de M. Goebbels avec la complicité inconsciente des

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 9 (et note).
(2) Sur ces discours, voir ci-dessus le n° 37 (note).

agences étrangères ? (1). Il est difficile de le dire, car, à chaque concession nouvelle de la part de Prague, correspond un acte de surenchère chez les Sudètes et, dans les cercles diplomatiques berlinois, l'on n'est pas éloigné de penser que la suggestion publiée hier par le *Times* d'un rattachement pur et simple des Sudètes à l'Allemagne (2) n'a pas été étrangère à l'arrêt soudain des négociations sur le quatrième plan tchécoslovaque. Si cette hypothèse était la vraie, l'incident de Moravska-Ostrava (3) n'aurait été qu'un prétexte.

Si, comme on l'assure de différents côtés, M. Hitler a déjà pris la décision de résoudre par la force le problème tchécoslovaque, le jeu des négociations de Prague avec leurs échanges de propositions et de contre-propositions, jeu auquel les milieux politiques berlinois se vantent de ne plus attacher la moindre importance, servirait tout au plus au chef du IIIe Reich à terminer ses préparatifs militaires et à atteindre, sans bruit, la date qu'il s'est fixée pour agir. Ces préparatifs se poursuivent sur une échelle inconnue jusqu'ici. En dépit de l'opposition d'une partie de l'État-major, un monstrueux *Kriegsspiel* est mis sur pied, où rien n'est laissé au hasard, où l'on prévoit déjà la production des usines d'aviation pour les premières semaines des hostilités éventuelles, aussi bien que l'évacuation de la population et du bétail des villages des zones exposées.

Au congrès de Nuremberg où, d'après la formule consacrée, s'affirme, chaque année, la pensée de la nation allemande, on entend bien parler, chez les congressistes, de paix, mais il s'agit d'une paix conditionnelle. « La force de l'Allemagne n'est pas immobile, écrivait le *Montag* le 5 septembre, elle est toujours en mouvement. Elle pousse notre peuple en avant, non vers la guerre, mais vers la paix. Seuls, s'opposent à cette paix ceux qui font obstacle à la réalisation de ses conditions préalables et notamment de la complète égalité de droits du Reich Grand Allemand et de la Germanité dans le monde entier ».

Ce mot de paix, le Führer ne l'a pas mentionné une seule fois dans la proclamation que le gauleiter Wagner a lue en son nom (4). Bien au contraire, ce message a constitué un avertissement brutal à l'adresse de ceux qui prétendraient intimider le Reich par des menaces de guerre et le détourner des voies qu'il a choisies.

Le Congrès lui-même ne peut manquer de faire monter la température de l'opinion nationale-socialiste, d'exalter le fanatisme de l'armée noire et de l'armée brune, soutiens du régime. M. Hitler y parlera vraisemblablement du problème tchécoslovaque et il serait étonnant qu'il ne le fît pas en termes décisifs. Comme le remarquait un journaliste anglais, Nuremberg ne convient pas aux délibérations des hommes d'État. Le Führer n'y a jamais fait de discours modéré ou « pacifique ». Il s'y laisse entraîner par l'enthousiasme et la

(1) Sur ce « ballon d'essai », voir, au tome X de la présente série, le n° 445. L'idée du plébiscite avait également été agitée dans les milieux britanniques et français (voir, au tome X précité, les n°s 205, 235, 237, 242, 246).

(2) Sur l'article du *Times*, voir ci-dessus le n° 42 (et note).

(3) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 34 (note).

(4) Sur cette proclamation, voir ci-dessus le n° 22 (note).

psychose des masses et y a toujours trouvé l'atmosphère la plus favorable à ses philippiques les plus ardentes et les plus passionnées. Sans doute, les réalités de la situation ne changeront pas, mais, dans la fièvre de Nuremberg, la réalité elle-même perd de sa force. Il est à craindre qu'après une semaine de ferveur oratoire, Hitler ne soit amené à proférer des paroles irrémédiables, à adopter une attitude qu'il lui sera impossible ensuite de modifier.

Dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (5 septembre), M. Silex qui semble en prendre son parti, se console en constatant que, de tout temps, le peuple allemand a été accoutumé à « vivre dangereusement ».

54

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 971 (1). *Berlin, 8 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 septembre.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence copie d'une lettre adressée à son département par l'attaché financier près de cette ambassade et concernant la situation économique et financière du Reich.

Ce document complète les indications contenues dans ma dépêche nº 969 de ce jour (2). Je me permets de le signaler tout spécialement à l'attention du Département.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) La dépêche nº 968 Europe (969 Relations commerciales) de Berlin, également du 8 septembre, faisait état des préoccupations économiques traduites par la proclamation du Führer, le 6 septembre, au congrès de Nuremberg. [Sur cette proclamation, voir ci-dessus le nº 22 (note)].

Pour rassurer le peuple allemand sur les conséquences d'une expérience comportant des risques et des privations, le Führer célébrait les récents succès du régime (récolte 1938 surabondante, etc.); il voyait dans l'accroissement de la production le seul moyen de stabiliser le mark; et surtout il insistait sur la nécessité de tout faire pour éventuellement se passer de l'étranger, résister à un blocus.

ANNEXE

M. ARIS, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À BERLIN [1],
À M. MARCHANDEAU, MINISTRE DES FINANCES.

D. C nº 3312. *Berlin, 8 septembre 1938.*

Au moment où la tension politique s'accroît jusqu'à donner au moindre incident un caractère d'exceptionnelle gravité, il paraît de la plus haute importance d'avoir une idée aussi exacte que possible au sujet de la situation économique et financière de l'Allemagne, de façon à pouvoir apprécier quelle est, dans la politique actuelle du Reich, la part de fiction et de réalité.

La proclamation faite par le Führer au congrès de Nuremberg n'apporte point de précisions à cet égard : elle n'a d'autre objet que de donner confiance aux masses nationales-socialistes, à un moment décisif. En même temps, les paroles d'Hitler s'adressent à l'étranger, d'une part, elles visent la France, l'Angleterre et, en général, tous les pays qui pourraient ne pas admettre la réalisation du programme tendant à établir l'hégémonie allemande en Europe, d'autre part, tous les pays neutres. L'affirmation essentielle de la proclamation, c'est que l'Allemagne a maintenant la possibilité de recourir à la force sans que, comme ce fut le cas de 1914 à 1918, l'offensive, puis la résistance des armées germaniques puissent être brisées. Un blocus n'est plus possible, déclare-t-on solennellement : l'économie allemande s'est rendue indépendante de l'étranger et est prête à toute éventualité. D'ailleurs, le peuple allemand est disposé à toutes les restrictions et à tous les sacrifices qui seraient nécessaires pour créer la plus grande Allemagne.

L'assurance sans égale avec laquelle le Führer résoud les questions économiques est peut-être encore dépassée quand il traite les problèmes monétaires. Hitler n'hésite pas à affirmer que tout va pour le mieux. Le mark est parfaitement stable : il n'y a pas d'inflation, puisque chaque fois que l'on crée un mark de plus, on produit des marchandises pour une valeur supplémentaire de un mark. Dans ces conditions, il n'y a aucune crainte à avoir pour l'avenir de la monnaie, le Reichsmark est la plus précieuse des devises du monde, car sa base n'est pas l'or, mais le travail et l'on peut faire confiance au parti national-socialiste : la paresse n'aura jamais place dans le IIIe Reich.

Cet optimisme officiel au sujet de la situation économique et financière de l'Allemagne paraît n'être en réalité qu'un vaste bluff. Il n'est pas douteux que, depuis quelques mois, les difficultés se sont beaucoup accrues. D'après des renseignements qui viennent de m'être donnés par un banquier allemand, il est certain que le système de financement des dépenses publiques, tel qu'il avait été construit par le Dr. Schacht au printemps dernier, afin de remettre l'ordre dans les finances publiques, ne peut être maintenu. Il est exact que toutes les *Mefo* c'est-à-dire les traites spéciales d'armement, sont peu à peu reprises par la Reichsbank et qu'on les remplace par des *Lieferanweisungen* ou « bons de livraison ». En principe, ces bons sont payables à l'échéance, c'est-à-dire en six mois, la date du premier paiement de ces effets serait le 23 octobre prochain.

En fait, on peut déjà affirmer que les bons de livraison ne seront pas payés à la date prévue. Une partie notable des nouvelles traites déjà émises sera *prorogée*. On peut se demander quel est, dès lors, l'avantage du nouveau système puisqu'en fait, la différence essentielle entre les bons de livraison et les anciennes traites spéciales disparaît. Le Dr. Schacht n'aurait obtenu, s'il en était ainsi, qu'un changement d'étiquette. Le discours du Dr. Funk à Koenigsberg [2] laissait d'ailleurs prévoir cette « adaptation » aux circonstances nouvelles.

(1) Le rapport porte en fait la signature d'un de ses adjoints.

(2) Ce discours, prononcé le 21 août à la foire commerciale de Koenigsberg, était analysé par le télégramme nº 3133 de Berlin du 22 août, non reproduit. Cette allocution prononçait un éloge de la politique autarcique du IIIe Reich, qui permettait à ce dernier de développer ses échanges sur de solides bases; elle opposait à cette politique celle de certaines puissances, consistant en l'octroi de crédits, politique menée à coup de « boulets d'argent ». Enfin, elle réfutait certaines rumeurs engendrées par la dépression qui s'était récemment manifestée sur le marché des valeurs berlinois. Voir également, au tome X de la présente série, le nº 442.

D'autre part, il semble de plus en plus incertain qu'un emprunt de consolidation analogue aux précédents puisse être lancé vers le milieu de septembre, comme il en avait été question. Les banques déclarent qu'il serait difficile, dans les circonstances présentes, d'en assurer le placement. Dans certains milieux bien informés, on pense que l'opération pourrait être repoussée jusqu'en octobre, mais qu'elle ne pourrait néanmoins réussir que par des méthodes de pression sur les capitalistes et les petits épargnants. Des projets auraient même été préparés d'après lesquels des titres d'emprunt seraient souscrits par mensualités et par déduction sur les traitements et salaires dépassant un certain niveau.

Quoi qu'il en soit de ces informations, il est certain que le financement des dépenses publiques du Reich devient de plus en plus difficile. La baisse prolongée des cours en Bourse est, en partie, la conséquence de cette opinion pessimiste des milieux bancaires. De même, sur les places étrangères, la baisse du mark libre traduit, dans une certaine mesure, les mêmes préoccupations.

Tant que l'Allemagne continuera à dépenser sans compter pour ses armements, qu'elle construira de nouveaux stades, qu'elle rasera des quartiers entiers de ses villes pour rebâtir d'immenses édifices, qu'elle utilisera ses recettes fiscales pour de soi-disant manœuvres militaires, il ne pourra être question de revenir à l'équilibre financier.

Le Führer a toujours eu le plus profond mépris pour les difficultés financières et, à maintes reprises, il a affirmé qu'à son avis, il n'y avait pas de problème monétaire. La proclamation de Nuremberg indique qu'il en est resté à cette opinion. Le Dr. Schacht avait essayé de maintenir autant que possible les finances allemandes loin des dangers qu'il prévoyait, mais il a été écarté et paraît avoir renoncé à faire entendre la voix de la sagesse.

Du point de vue économique, la situation réelle de l'Allemagne apparaît également difficile. Bien des hommes responsables s'en émeuvent et s'en inquiètent, mais il semble que leurs voix soient étouffées et que le parti fasse de plus en plus le vide autour du Chancelier. M. Hitler perd toujours davantage le contact avec les réalités.

Que le Chancelier se rende compte ou non de la gravité des difficultés économiques et financières où commence à se débattre le Reich, le résultat reste à peu près le même. Il est possible qu'il se fasse des illusions sur la possibilité de prolonger très longtemps sa politique et qu'il ne croie pas avoir à se préoccuper d'autres problèmes en plus de ceux qui résultent de ses plans d'expansion de la puissance germanique. Mais il se peut également que les obstacles provenant des nécessités économiques et l'obligation où il serait de ralentir le rythme de ses conquêtes « pacifiques » le poussent précisément à obtenir coûte que coûte de grands succès extérieurs. Il semble bien que cette opinion corresponde à la réalité. Toute la politique du chancelier allemand est basée sur le bluff : il menace, grâce au puissant instrument militaire qu'il a reforgé, et il déclare qu'il n'a plus à craindre ni les forces adverses, ni le blocus.

En fait, le Reich devrait partir en guerre sans réserves d'or et de devises appréciables, sans approvisionnements de matières premières ni de produits alimentaires. Aussi beaucoup d'Allemands raisonnables estiment-ils que si le bluff ne réussit pas, le Chancelier aura mené son pays à la catastrophe.

55

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 2845 [1]. Réservé. *Paris, 9 septembre 1938, 14 h.*

D'une source extrêmement sûre et bien informée, dont les indications sont pour nous convaincantes, les précisions qui me parviennent à l'instant

[1] Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

établissent très nettement que M. Hitler serait maintenant résolu à recourir au coup de force contre la Tchécoslovaquie en raison de la conviction qu'il s'est faite de l'irrésolution britannique et de l'impuissance relative qui en résulterait pour la France. La conséquence en sera inéluctablement un conflit général en Europe.

Le gouvernement français a, dans ces conditions, le devoir d'appeler à nouveau l'attention du gouvernement britannique sur la nécessité d'examiner d'extrême urgence tout ce qui peut être encore fait, sous sa responsabilité, pour modifier en temps utile la conviction de M. Hitler.

Je vous prie de vous en entretenir sans délai avec lord Halifax.

56

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

T. nº 2272 (1). *Londres, 9 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 17 h. 15.)

J'ai rendu compte dans mon télégramme nº 2282 (3) de la déclaration élaborée par les organisations constituant le mouvement travailliste britannique. Cette motion est venue hier en discussion au congrès de Blackpool. M. Georges Hicks, député travailliste aux Communes, l'a commentée le premier. Il déclara notamment : « Nous sommes convaincus que la politique du gouvernement britannique au cours des années qui viennent de s'écouler a ruiné l'autorité et le prestige de la Société des Nations. Toute concession faite aux puissances fascistes n'est jamais considérée par elles comme un moyen d'apaisement. Le régime nazi ne veut pas un règlement de l'affaire tchécoslovaque. Nous sommes convaincus que si ses demandes étaient intégralement acceptées, les concessions ainsi faites seraient simplement considérées par lui comme un motif de demander autre chose dans l'avenir. Nous savons quelles sont les pressions diplomatiques exercées sur le gouvernement tchécoslovaque pour lui faire consentir des concessions encore plus grandes. Nous déclarons que ni le gouvernement britannique, ni aucun autre gouvernement n'a le droit d'user de son influence ou de sa force pour pousser le gouvernement de Prague dans cette voie ».

(1) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Lire en fait nº 2262. Le télégramme nº 2262 de Londres, du 8 septembre, retransmettait la déclaration élaborée au terme du congrès des Trade Unions, déclaration selon laquelle le gouvernement britannique ne devait « laisser aucun doute dans l'esprit du gouvernement allemand sur le fait qu'il s'unira[it] aux gouvernements français et soviétique afin de résister à toute attaque contre la Tchécoslovaquie ».

« La France et l'U.R.S.S. sont engagées par traité à secourir la Tchécoslovaquie. La Grande-Bretagne devrait se lier immédiatement aux côtés de la France et de l'U.R.S.S. afin de rendre son attitude absolument claire ».

M. F. C. Watkins, député travailliste, a appuyé cette suggestion et déclaré :

« Le gouvernement britannique ne doit pas laisser le moindre doute dans l'esprit du gouvernement allemand et à l'U.R.S.S. (1) pour résister à une attaque contre la Tchécoslovaquie ».

La motion fut alors adoptée par le Congrès à la quasi-unanimité et sans que beaucoup de voix d'opposition se soient fait entendre.

57

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1999, 2000. *Prague, 9 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 19 h. 35, 19 h. 40.)

Il a été rapporté au président du Conseil qu'hier soir à Nuremberg, M. Dietrich aurait fait à des journalistes, surtout français et anglais, des déclarations suivant lesquelles le gouvernement allemand porterait un moindre intérêt à la politique intérieure tchécoslovaque qu'au retrait de la région sudète de la la gendarmerie et de l'armée tchécoslovaques.

Je serais très reconnaissant si Votre Excellence voulait bien me faire savoir immédiatement par un oui ou par un non téléphoniquement si Elle a connaissance d'une pareille déclaration. Le président du Conseil a ajouté, en spécifiant qu'il me parlait encore à titre personnel, que, si Berlin élève une pareille revendication officielle ou même publique, le gouvernement de Prague la repousserait, puisque la reconnaissance dans une région de la gendarmerie et de l'armée était le signe même de la souveraineté de l'État, et parce que retirer l'armée et la gendarmerie de la région sudète serait ouvrir la porte aux éventualités les pires. A commencer par le plébiscite.

M. Hodza a exprimé l'espoir que le gouvernement français soutiendrait ce point de vue et qu'il voudrait bien exercer son influence à Londres pour que le gouvernement britannique fît de même.

Je prie Votre Excellence de remarquer que, d'après le président du Conseil, c'est de la *gendarmerie*, et non de la *police*, que M. Dietrich aurait en effet parlé.

(1) Il faut certainement rétablir : (dans l'esprit du gouvernement allemand) qu'il s'unirait à la France (et à l'U.R.S.S.).
(2) Par téléphone.

58

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2275 (1). Réservé. *Londres, 9 septembre 1938, 21 h. 4.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Le War Office a communiqué aujourd'hui à notre attaché militaire les renseignements suivants :

1º Le régiment de chars d'assaut normalement stationné à Kamenz, peut-être le 11e, a quitté sa garnison après avoir constitué un régiment de réserve.

2º Les travaux de voie ferrée de Breslau vers la Tchécoslovaquie sont poussés activement. De nombreux wagons-citernes ont été signalés sur cette voie.

3º D'une source sûre, des divisions de réserve ont été constituées dans les régions de corps d'armée : 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10 et probablement dans cinq autres.
Deux divisions de réserve ont été constituées dans le Ier corps, dont 1 à Kœnigsberg.

4º Le War Office considère la situation comme très grave.

59

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2274 (2). *Londres, 9 septembre 1938* (3).

(*Reçu :* le 10, 11 h. 20.)

Le correspondant diplomatique du *Times* vient de fournir à l'un de mes collaborateurs d'intéressantes indications sur la genèse du fameux éditorial paru dans son journal avant-hier matin (4).

(1) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par poste, en clair.
(4) Sur cet éditorial, voir ci-dessus le nº 42 (et note).

Il a expliqué que cet article ne devait pas être tenu pour une manifestation inconsidérée ou inspirée par les circonstances. Le point de vue ainsi exprimé est celui auquel toute la rédaction du *Times* est arrivée depuis déjà plusieurs mois et après une étude approfondie de tous les aspects du problème tchécoslovaque.

Selon le *Times*, la solution actuellement en faveur et d'après laquelle une autonomie plus ou moins large serait accordée aux Sudètes ne peut être que provisoire. Il lui paraît évident qu'une fois les Sudètes en possession d'un statut leur permettant d'influencer la politique générale de Prague, les Allemands se serviront d'eux comme d'un levier pour diriger cette politique dans le sens qui leur conviendra. En particulier, ils obligeront rapidement la Tchécoslovaquie à modifier sa politique extérieure actuelle et à sacrifier ses alliances avec la France et l'U.R.S.S. L'État tchèque ainsi miné par l'intérieur ne tardera pas à tomber complètement sous l'emprise du Reich, et celui-ci, débarrassé de l'obstacle tchèque, poussera progressivement ses tentacules vers la mer Noire, l'Ukraine et les Balkans.

Toujours d'après le correspondant diplomatique du *Times*, c'est afin d'endiguer l'expansion allemande que les rédacteurs du journal en sont arrivés, après mûre réflexion, à la conclusion qu'il serait préférable de donner purement et simplement à l'Allemagne les districts peuplés par les Sudètes, la Tchécoslovaquie proprement dite conservant dans ce cas sa pleine indépendance à la fois quant à son régime intérieur, et quant à sa politique étrangère. Le *Times* estimerait d'ailleurs qu'afin de compenser l'affaiblissement stratégique qui résulterait de la modification des frontières actuelles de l'État tchèque, celui-ci devrait recevoir une garantie formelle des puissances en ce qui concerne son indépendance et son intégrité.

M. Burns, qui partage le point de vue de sa rédaction et qui avait lui-même rédigé un mémorandum en ce sens quelques jours avant la publication de l'éditorial du 7 septembre, a ajouté qu'il était confirmé dans ses convictions par l'accueil qui a été fait en Allemagne à l'article dont il s'agit. D'après les informations envoyées par les correspondants du *Times* d'outre-Rhin, cet accueil aurait été des plus tièdes et ces correspondants seraient persuadés que, pour les raisons exposées ci-dessus, les dirigeants du Reich ne souhaitent pas actuellement incorporer les populations sudètes, mais désirent seulement voir donner à celles-ci, dans le cadre de l'État tchécoslovaque, des droits tels qu'elles puissent au bout d'un certain temps faire la loi à Prague.

Le correspondant diplomatique du *Times* prétend également que M. Hitler, pas plus d'ailleurs que les chefs sudètes eux-mêmes, ne désire actuellement un plébiscite et que, s'il se résolvait à une telle initiative, la question à laquelle les Sudètes seraient invités à répondre affirmativement serait non pas celle d'un rattachement au Reich, mais celle de l'octroi d'un *Home Rule*, conformément au programme de Carlsbad.

M. Burns estime, en définitive, que les concessions déjà consenties par les Tchèques suffisent à mettre en péril l'indépendance de leur état et qu'en poursuivant davantage la politique actuellement suivie, on ferait tout simplement le jeu de l'Allemagne. C'est pourquoi, selon lui, le *Times* n'aurait pas hésité,

bien que le moment fût sans doute mal choisi pour cela, à préconiser ouvertement une solution différente.

Je m'abstiens de reproduire les objections que mon collaborateur a fait valoir au cours de cette conversation.

Je note, pour finir, que, d'après le correspondant diplomatique du *Times*, la « réprimande » de lord Halifax à M. Dawson n'aurait pas été particulièrement vive et que le secrétaire d'État aurait surtout souligné l'inopportunité de la publication incriminée.

60

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1997 (1). *Prague, 9 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 10, 11 h. 30.)

Le parti des Allemands des Sudètes a publié hier soir le communiqué suivant :

« Le Comité politique de la direction centrale du parti des Allemands des Sudètes s'est réuni aujourd'hui en séance extraordinaire. Il a examiné les plaintes qui se sont élevées à plusieurs reprises ces temps derniers et tendent à prouver que les détenus politiques sont maltraités de la façon la plus terrible.

« A l'occasion des incidents de Moravska-Ostrava (3), le Comité politique a fait un examen général de l'ensemble des documents en possession des bureaux du parti; il a étudié la question de la légalité de notre action judiciaire. Puis le député Neuwirth, chef de l'Office du contrôle politique, a fait un rapport détaillé sur son enquête d'hier auprès de la direction de la police de Moravska-Ostrava.

« Sans publier pour l'instant les détails sur les mauvais traitements constatés à Moravska-Ostrava, le Comité politique relève en général que, contrairement à la loi, des détenus ont été soumis à des arrestations préventives, qui ont duré jusqu'à deux ans; que, depuis plus d'un an, des détenus politiques, qui ne sont pas de nationalité tchèque, ont été soumis aux pires des traitements. On a, par exemple, pu constater avec certitude que, pour leur arracher des aveux, on avait assommé des détenus à coup de matraques en caoutchouc.

« Le fait que ces méthodes monstrueuses ont été employées dans différents

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par avion, en clair.
(3) Sur ces incidents, voir ci-dessus le nº 34 (note).

établissements pénitentiaires à Pilzen, Prague, Olmutz, montre que l'influence de certains milieux est à l'origine de ces méthodes.

« Le parti des Allemands des Sudètes attache une importance politique à ces constatations, en particulier parce qu'elles ont dû être faites à l'heure présente, alors que le parti allemand des Sudètes avait depuis longtemps attiré l'attention des autorités compétentes sur cette intolérable situation. Le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur avaient d'ailleurs promis une enquête et des révocations.

« Le fait que ces méthodes ont été continuellement employées jusqu'à maintenant prouve que le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur n'ont pas su empêcher le système que nous dénonçons. Il faut d'autre part constater que le président du Conseil n'a pas été en mesure de faire inscrire un seul avocat membre du parti des Allemands des Sudètes dans la liste des défenseurs dans les procès en haute trahison militaire.

« Les événements de Moravska-Ostrava prouvent à nouveau que les facteurs constitutionnels ne paraissent plus suffire à faire respecter les droits fondamentaux en face des influences des milieux militaires et bureaucratiques.

« Il a été décidé d'envoyer au gouvernement un mémorandum dans lequel seront retracées toutes les circonstances qui ont amené une aggravation de la situation, aggravation dont le parti des Allemands des Sudètes décline toute la responsabilité ».

La censure n'a pas autorisé la publication de ce communiqué dans la presse de ce matin.

61

M. Truelle, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 928 à 932. *Washington, 9 septembre 1938, 19 h.*

(*Reçu :* le 10, 17 h. 15, 17 h. 40, 18 h. 56.)

La presse américaine du 9 septembre continue de rendre compte avec une visible satisfaction des précautions militaires prises par la France (1) et des efforts de conciliation du gouvernement tchécoslovaque. Elle s'attache d'autre part dans ses éditoriaux à analyser la position du gouvernement britannique.

Elle exprime de nouveau la crainte que le désir d'éviter à tout prix la guerre et le souci de ménager l'opinion des Dominions n'incitent le gouvernement anglais à faiblir dans son attitude. Elle souhaite que la motion du parti travailliste (2), d'autant plus remarquable qu'elle émane de milieux sincèrement

(1) Sur ces précautions militaires, voir au tome X de la présente série, le no 536 (note) ; ci-dessus les nos 20 (note), 40 (note), 49 (et note).

(2) Sur cette motion, voir ci-dessus le no 56 (et note).

pacifistes, constitue à la fois un encouragement pour M. Neville Chamberlain et un avertissement pour M. Hitler.

Revenant sur la suggestion du *Times* de détacher de la Tchécoslovaquie le territoire des Sudètes [1], la plupart des journaux font ressortir que le mélange intime des races rend difficilement réalisable une solution qui livrerait d'ailleurs à l'arbitraire des nazis les éléments libéraux de la population allemande. « Les demandes d'autonomie des Sudètes, écrit le *Baltimore Sun*, sont aussi inadmissibles que si l'on suggérait au gouvernement des États-Unis d'accorder l'autonomie aux Allemands répandus dans la banlieue de New York ».

Plusieurs journaux se demandent comment le chancelier Hitler peut justifier dans la question sudète une telle intransigeance tandis qu'il admet sans protester le régime auquel l'Italie soumet le Haut Tyrol. Il souligne que le temps n'est plus où l'Allemagne prétendait se libérer des chaînes de Versailles. « Elle poursuit aujourd'hui un dessein nettement agressif contre un état auquel elle n'a aucun reproche grave à adresser » (*Washington Post*).

« Un rêve impérial de domination, non seulement sur la Tchécoslovaquie, mais sur la Hongrie, la Yougoslavie et la Roumanie » (*Philadelphia Inquirer*). Les mêmes feuilles estiment que de nouvelles concessions ne feraient qu'augmenter l'appétit du Führer, tandis qu'un langage net et énergique de l'Angleterre l'obligerait immédiatement à rabattre ses prétentions.

Dans un article publié simultanément par plusieurs grands quotidiens, Dorothy Thompson, définissant la position des États-Unis souligne que cette position est bien plus claire qu'en 1914. Certes, la grande majorité de l'opinion américaine est opposée à la guerre; mais une forte majorité est restée également convaincue qu'en cas de conflit grave, l'Amérique se trouverait entraînée dans les hostilités. En 1914, l'Allemagne jouissait aux États-Unis de nombreuses sympathies, aujourd'hui, elle n'y rencontre qu'hostilité sur le terrain idéologique, sentimental et aussi économique, car la politique économique du IIIe Reich se heurte sur tous les continents, à celle de M. Cordell Hull. La neutralité américaine de 1938 est toute différente de celle de 1914. L'Angleterre n'aura à surmonter aucune difficulté diplomatique pour assurer le blocus des côtes allemandes. Le président Roosevelt a d'autre part le droit de déterminer dans quelle mesure l'acte de neutralité doit être appliqué et de faire jouer la clause du paiement comptant. En 1914 les premières commandes des alliés n'ont été passées à l'Amérique qu'au bout de huit mois. Aujourd'hui l'Angleterre et la France tiennent des commandes toutes prêtes et elles disposent d'assez de devises pour les payer pendant un an.

« Si la guerre éclatait en Europe, conclut Dorothy Thompson, tout semble indiquer que le plein appui moral et économique des États-Unis irait immédiatement aux démocraties occidentales. La politique de neutralité est en leur faveur, l'intérêt national américain, les intérêts financiers et industriels, les masses enfin sont en leur faveur. Autant d'excellentes raisons pour lesquelles les pays fascistes feraient bien de ne pas risquer une guerre de quelque importance ».

(1) Sur cette suggestion, voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.

62

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1470. *Rome, 9 septembre 1938* (1)

(*Reçu :* le 10, 18 h.)

Je crois devoir, à toutes fins utiles, transmettre ci-dessous à Votre Excellence la traduction *in extenso* du bulletin nº 19 de l'*Agenzia diplomatica*.

« Dans les milieux responsables de Rome, on suit avec la plus grande attention et en même temps avec le plus grand calme le développement de la situation dans le conflit entre le parti des Sudètes, qui représente les 3 millions et demi d'Allemands qui vivent en Tchécoslovaquie, et le gouvernement de Prague.

« L'attitude de l'Italie a été et est, conformément à la politique de l'Axe, nettement favorable aux revendications formulées par Henlein dans les fameux huit points de Carlsbad, revendications qui — tout en exigeant une autonomie territoriale pour les minorités — n'ont jamais mis en discussion leur appartenance à l'ensemble de l'État tchécoslovaque. Henlein n'est pas allé jusqu'à demander la séparation pure et simple des Allemands de l'état présidé par M. Benès : cette solution radicale est au contraire envisagée ces jours-ci par des organes influents comme le *Times* de Londres (2) ou la *République* de Paris (3).

« Il semble clair aux éléments responsables des milieux romains que, dans l'affaire des Sudètes, agissent des forces étrangères et irresponsables provenant de Moscou et de Paris, lesquelles forces exaspèrent les résistances du gouvernement de Prague en lui faisant entrevoir la possibilité d'aides — peut-être hypothétiques! — et en faisant passer les termes du différend sur le plan des idéologies opposées. Le discours de Cot (4) est symptomatique à cet égard.

« Dans les milieux responsables de Rome, on apprécie hautement l'attitude du peuple allemand — surtout en présence de la semi-mobilisation française — et la réserve dont a fait preuve le Führer dans son message au congrès de Nuremberg.

« Si Prague se rend à la réalité des choses, il est possible d'éviter une plus grande crise. L'attitude de l'Italie dans la question des Sudètes a été fixée

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur l'article du *Times* auquel il est ici fait allusion, voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.
(3) Sur l'article de la *République* ici évoqué, voir ci-dessus le nº 49 (note).
(4) Ne serait-il pas fait en réalité allusion ici à l'article de l'ancien ministre de l'Air paru en juillet dans le *News Chronicle*, et qui préconisait une guerre préventive contre l'Allemagne avec la coopération de Londres, Prague et Moscou? (voir, au tome X de la présente série, le nº 210, note) ?

dans les entretiens que le Führer a eus à Rome avec le Duce. L'Italie n'a pas procédé à des rappels de classes, et elle n'a pas pris d'autres dispositions de caractère militaire, avant tout, parce que, si l'action des courants démocratico-belliqueux ne prévaut pas, elle considère encore possible un accord et aussi parce que son mécanisme intérieur lui permet de faire face immédiatement à toute éventualité ».

63

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1474. *Rome, 9 septembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 10, 18 h.)

La note de l'*Information diplomatique* confirme en somme, en les résumant, les divers éléments de l'attitude italienne, tels qu'ils résultent aussi bien de l'attitude objective sous certains aspects manifestée depuis quelque temps par la presse italienne que des conclusions tirées par plusieurs de mes collègues et par moi-même de nos plus récents entretiens avec le comte Ciano (2).

Il serait assurément exagéré de juger que le gouvernement italien, en fixant au programme de Carlsbad les limites de l'approbation qu'il accorde aux revendications des Sudètes, ait entendu définir d'une manière plus générale les limites de sa solidarité avec l'Allemagne dans cette affaire. Il n'est pas concevable, en effet, qu'en l'état actuel des relations italo-allemandes, les dirigeants fascistes aient pu adresser au partenaire de l'Axe, par un « jusque-là et pas plus loin », une sorte d'injonction que très vraisemblablement le gouvernement italien ne serait pas en mesure de faire respecter ni de sanctionner au cas où Berlin aurait passé outre. Ce n'est donc pas à proprement parler une désolidarisation conditionnelle vis-à-vis du Reich que fait prévoir l'*Information diplomatique*, mais je crois qu'on peut voir dans plusieurs passages capitaux de ce document officieux l'expression d'une double préoccupation; d'une part, l'Italie devant les aléas d'une guerre qui pourrait être mal engagée par l'Allemagne du point de vue de l'opinion mondiale, tient à faire savoir de nouveau qu'elle souhaite un règlement pacifique de l'affaire sudète, et, d'autre part — cela un peu plus dans son for intérieur — l'Italie ne désire pas que l'Allemagne remporte en Europe centrale un succès trop éclatant, qui puisse marquer une accélération trop rapide de l'emprise du Reich dans cette zone de l'Europe, où les possibilités de conflits d'influence entre Rome et Berlin

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cette note, voir ci-dessus le nº 62.

demeurent possibles. Enfin, il n'est peut-être pas bon, pour le prestige du fascisme à l'intérieur, que la conjonction politique des deux états totalitaires, qui dure depuis deux ans, soit constamment jalonnée de succès allemands trop sensationnels, alors que l'actif italien demeure, sous ce rapport, singulièrement maigre pour ne pas dire inexistant. C'est, sans nul doute, dans cet esprit, et à cause de ces arrière-pensées, que les efforts pacifiques du gouvernement britannique et notamment l'action de lord Runciman sont suivis ici avec objectivité, et non sans sympathie, ni souhaits de réussite. A cet égard, il y a depuis quelque temps, à juger notamment d'après l'attitude de la presse italienne, discordance ou tout au moins concordance incomplète entre Rome et Berlin. N'est-il pas curieux, d'autre part, que la limite posée par la note officieuse italienne aux revendications des Sudètes coïncide à peu près exactement avec celle que, de son côté, le gouvernement anglais voudrait faire atteindre aux propositions tchèques? D'après la confidence que m'a faite hier mon collègue britannique, l'Angleterre ne secourrait en effet la Tchécoslovaquie que si celle-ci acceptait le programme de Carlsbad et si, l'ayant accepté, elle se trouvait en face d'exigences allemandes ultérieures.

Divers indices assez probants et notamment ceux qu'ont recueillis nos attachés militaire, aéronautique et naval, concourent d'ailleurs à faire penser que l'Italie à l'heure actuelle ne souhaite pas s'engager dans une guerre qu'au surplus l'attitude, incertaine à ses yeux, de plusieurs puissances (notamment la Pologne et la Roumanie) risquerait de rendre vraiment trop aléatoire. Mieux vaudrait donc, pense-t-on ici, que l'affaire tchèque se terminât sans conflit, par un succès substantiel, mais tout de même pas trop éclatant du Reich, et que l'Italie, cette crise une fois résolue, pût voir revenir au premier plan de l'actualité, une question qui lui est beaucoup plus à cœur que le sort des Sudètes, et où son prestige se trouve singulièrement plus engagé, à savoir l'affaire d'Espagne. Sur ce terrain l'Italie, ayant prudemment ménagé l'Angleterre pendant la crise tchèque, reviendrait aux perspectives de l'accord italo-anglais, et tenterait une fois de plus de diviser l'Angleterre et la France (les pointes dirigées contre notre pays par la note de l'*Information diplomatique* montrent suffisamment le soin que l'on prend d'entretenir avec nous une querelle idéologique). Par cette voie, le gouvernement fasciste, après avoir fait la courte échelle à l'Allemagne pour ses récentes et fructueuses escalades, essayerait à son tour de se tailler le succès de prestige dont le besoin se fait grandement sentir, aussi bien à l'usage de l'intérieur que de l'extérieur.

Sans doute sont-ce là les idées et les intentions que traduit la note de l'*Information diplomatique*. S'ensuit-il que de telles directives puissent prévaloir, notamment sur les conséquences d'un grave incident tchéco-sudète ou d'un coup de tête de M. Hitler? Je ne le crois nullement : peut-être le principal danger dans la situation présente du conflit tchéco-sudète réside-t-il dans la difficulté de combler, avant la clôture si proche du congrès de Nuremberg, le vide qui sépare encore les exigences sudètes et les propositions tchèques : un discours menaçant, une brutale mise en demeure de M. Hitler à l'adresse du gouvernement de Prague pourrait compromettre irrémédiablement toute entreprise de conciliation...

En ce cas, comme je l'ai exposé dans les deux derniers paragraphes de mon télégramme du 17 août dernier, n° 1336 *bis* (1), il serait à craindre que la solidarité des deux régimes totalitaires ou pour mieux dire la subordination du fascisme au nazisme n'obligeât l'Italie, même contre son gré, à assister militairement l'Allemagne hitlérienne. La séparation d'esprit, sinon de cœur, qui, semble-t-il, tend à s'accentuer entre la nation italienne et son chef ne produirait sans doute à l'heure actuelle d'autre résultat qu'un manque d'enthousiasme dans l'exécution mécanique des ordres par lesquels M. Mussolini jetterait ce pays dans les voies les plus extrêmes.

64

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3388 à 3390 (2). *Berlin, 9 septembre 1938, 18 h. 30.*

Profitant de l'attitude du *Times* et de celle de certains journaux français (3), la presse du Reich se livre aujourd'hui à une vigoureuse offensive et cherche de toutes ses forces à élargir la brèche.

Elle prétend qu'éclairée par les incidents répétés dont les provinces des Sudètes sont le théâtre (4), l'opinion mondiale serait en train de se retourner et commencerait, enfin, à comprendre que le problème germano-tchèque appelle une solution radicale. Cette solution ne saurait être trouvée dans une autonomie plus ou moins large, mais seulement dans une autonomie complète, entraînant la reconstruction de fond en comble de l'État tchécoslovaque, sinon la séparation du pays des Sudètes du reste de la Tchécoslovaquie. Après tout, déclare la presse allemande, ce que les Sudètes demandent c'est le droit de disposer d'eux-mêmes, qui a été solennellement proclamé à Versailles, et dont on ne voit pas pourquoi eux seuls seraient exclus.

Ainsi la thèse officielle allemande tend déjà à dépasser le programme de Carlsbad et à réclamer le plébiscite, dont, jusqu'ici, il n'avait jamais été publiquement question.

(1) Ce télégramme suggérait qu'avec la défense faite récemment aux ressortissants italiens de se rendre en France, « il [était] peut-être effectivement dans l'intention du gouvernement de Rome de créer ou plutôt de fortifier une sensation de malaise dans l'opinion publique italienne afin de la préparer de plus en plus à toute éventualité ». M. Blondel retraçait l'évolution du fascisme, depuis le discours de Gênes du 14 mai, vers une hostilité de plus en plus marquée à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne, ainsi que son alignement sur le nazisme : « ...On constate une certaine subordination du fascisme dans l'ordre politique comme dans l'économique », ce qui constituait une source d'inquiétude pour l'opinion italienne.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Allusion notamment à un article paru dans la *République* : voir ci-dessus le n° 49 (note).

(4) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 34 (note), 60.

Le rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* soutient même que la vanité des efforts de lord Runciman pour arriver à un compromis est désormais acquise, et que, si l'on veut aboutir, il faut changer de méthode. Selon lui, les méthodes nationales-socialistes, si amèrement critiquées par les démocraties, auraient prouvé leur supériorité.

65

Note du Chef d'État-major général de la Défense nationale (4)

Sur l'intérêt que présente pour la France, du point de vue militaire, le maintien de la Tchécoslovaquie

N. Secret. *9 septembre 1938.*

Le maintien d'un État tchécoslovaque offre au point de vue français un intérêt certain en cas d'hostilités en Europe.

Par sa position même, la Tchécoslovaquie est, en effet, un obstacle aux projets d'expansion allemande vers l'Est et, d'autre part, au point de vue stratégique, l'armée tchécoslovaque est assez forte pour attirer en Europe centrale une notable partie de l'armée allemande, affaiblissant d'autant cette dernière sur les autres théâtres d'opérations.

1° *La Tchécoslovaquie obstacle au « Drang nach Osten ».*

L'occupation par l'Allemagne de la Bohême et de la Moravie se traduirait par un fort accroissement du potentiel de guerre germanique. (Absorption des usines Skoda, de Brno, etc.).

La disparition de la Tchécoslovaquie amènerait l'Allemagne à pied d'œuvre pour s'emparer des richesses agricoles et industrielles de la Hongrie et de la Roumanie.

Mieux encore, elle lui ouvrirait le passage vers les ports de la mer Noire; elle lui permettrait de construire une « carte de guerre » initiale particulièrement favorable.

2° *L'armée tchécoslovaque sur l'échiquier militaire européen.*

Seule en Europe centrale à mériter le nom « d'armée occidentale », elle dispose à la fois de personnel instruit et de matériel moderne construit en territoire national.

Avec ses 17 divisions d'infanterie, rapidement dédoublées et ses 4 divisions rapides, elle peut nécessiter l'entrée en action sur le théâtre d'opérations de Bohême-Moravie de 15 à 20 divisions allemandes, au minimum.

(1) Le général Gamelin. Cette note est extraite du fonds Daladier conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères.

D'où affaiblissement correspondant des forces allemandes sur le front occidental, sécurité plus grande pour la mise en garde française et temps gagné pour la constitution d'une « coalition ». En même temps difficultés plus grandes pour l'Allemagne d'extension de sa manœuvre à l'Ouest (opérations par la Suisse, la Belgique ou la Hollande) et de création d'autres théâtres excentriques (Espagne, colonies, etc.).

Enfin, la Tchécoslovaquie menace l'Allemagne par les plates-formes de son aviation; l'efficacité de cette menace dépend d'ailleurs essentiellement de l'action d'unités venues en renforcement de l'aviation tchèque, unités dont l'entrée en action doit être d'ailleurs minutieusement préparée pour qu'on puisse en espérer un minimum d'efficacité.

*
* *

Tel est le rôle de la Tchécoslovaquie vu du point de vue militaire; la note annexée, ci-joint, étudie les conditions qui seraient nécessaires territorialement et militairement pour qu'une nouvelle Tchécoslovaquie puisse continuer à jouer ce rôle; elle envisage également les modalités générales de l'action militaire tchécoslovaque.

En tout cas, le maintien d'une puissance tchécoslovaque est d'un intérêt primordial pour la France, comme pour la Petite Entente, nous pouvons même dire pour la Pologne.

Note annexe

Sur la réorganisation éventuelle de la Tchécoslovaquie

Secret. *8 septembre 1938.*

Dans le cas où la question des Sudètes serait réglée dans le sens des revendications allemandes, il importe de se demander, dès maintenant, dans quelles conditions la Tchécoslovaquie pourrait demeurer une « puissance militaire ».

Au cours de cette courte étude dans laquelle il paraît impossible de passer sous silence la question des revendications hongroises et même polonaises, on s'efforcera de déterminer une limite de la « communauté allemande » sauvegardant au mieux les intérêts militaires du bloc tchécoslovaque. On étudiera ensuite le problème de la défense tchécoslovaque en considérant, en particulier, le système de fortifications et les répercussions qu'aurait la reconnaissance de l'autonomie des Sudètes sur l'organisation générale de l'armée tchécoslovaque.

1. *Les limites.*

Le croquis n° 1, ci-joint, donne les limites dans lesquelles devrait se maintenir la « communauté tchécoslovaque » pour donner satisfaction aux revendications allemandes et hongroises (éventuellement polonaises).

Étant donné l'interpénétration des races dans certaines régions, le tracé de la frontière des provinces tchécoslovaques ne semble pouvoir être réalisé que si on a recours, au moins dans une certaine mesure, au procédé des échanges de population.

Ce tracé devrait répondre aux conditions suivantes :

a. Ne pas resserrer exagérément le territoire tchécoslovaque à hauteur du couloir Silésie-Moravie;

b. Couvrir, à distance suffisante, les centres de Prague et de Plzen;

c. Sur le plan tactique, permettre aux troupes de campagne et de forteresse de défendre le territoire tchécoslovaque dans de bonnes conditions et en utilisant au maximum les fortifications actuellement existantes.

Dans ces conditions, les modifications suivantes seraient à apporter au tracé de la frontière linguistique :

a. Atténuation du caractère de saillant de la région tchèque de Moravska-Ostrava, par un tracé incurvé joignant Opava à Sumberk; il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler qu'un tel tracé de la frontière, dans cette région, présentera de grandes difficultés, car, outre qu'il englobe des populations allemandes le long de la frontière, il laisse subsister un gros îlot intérieur dans la région de Mor-Trebova.

Mais ce tracé est absolument nécessaire à une défense efficace du couloir de la Morava et à une protection des communications ferroviaires (ligne Olomouc-Moravska-Ostrava-nœud de Prerov).

b. Sur la ligne Zamberk-Nachod-Trutnov, aménagements de détail tendant à laisser, en territoire tchécoslovaque, la majorité des fortifications déjà construites;

c. Au nord de Prague, incorporation dans le territoire tchécoslovaque, de la partie située à l'ouest de l'Elbe, des hauteurs de Stredohori (région sud de Teplice Sanov), de façon à pouvoir disposer d'une zone élevée dominant les vallées de l'Elbe et de la Bilina et couvrant Prague à une distance d'une soixantaine de kilomètres.

L'aménagement des limites de province dans cette région nécessitera, vraisemblablement, des échanges de population.

d. A l'ouest de Plzen, recul de la limite des provinces à une distance d'une trentaine de kilomètres de façon à mettre l'agglomération à l'abri de l'action d'une artillerie lourde longue moderne;

e. Au sud de Brno, alignement de la limite derrière la Dyje [1].

En ce qui concerne la région de minorité hongroise :

a. Dans la région est de Bratislava, alignement de la limite derrière des lignes d'eau (Maly Dunaj, par exemple);

b. Dans toute la région à l'est de Kosice, la création de cantons hongrois autonomes offre un très grave inconvénient.

Il importe, en effet, d'assurer, en toutes circonstances, la protection de la *seule voie de jonction avec la Roumanie et les ports de la mer Noire.* (Voie ferrée Kosice-Cap-Berechovo) [2].

2. *Le problème de la défense tchécoslovaque.*

Dans les limites de la « communauté tchécoslovaque » ainsi déterminées, le problème de la défense du pays se présente comme suit :

— il faut d'abord tenir aux frontières pendant le temps nécessaire à la mise sur pied du pays;

— puis organiser comme réduit [3] la défense de l'arrière du pays (Slovaquie) en se plaçant derrière le couloir morave, en maintenant, à tout prix, la liaison avec la Roumanie;

— entre ces deux champs de bataille, mener une action retardatrice aussi efficace que possible et donner le temps d'évacuer l'essentiel.

[1] La Jihlava.
[2] Tchop et Beregovo, actuellement en U.R.S.S.
[3] *Note du document :* Situation analogue au réduit belge constitué par Anvers et l'Escaut.

A. La fraction de l'armée qui combattra aux frontières s'appuiera, pour une large part, sur des organisations déjà existantes, placées en pays tchécoslovaque.

Il n'en demeure pas moins que des organisations, certaines de grande valeur, demeurent dans les régions habitées par les minorités allemandes et hongroises.

Les principales sont citées ci-dessous :

a. Zone de fortification lourde du front Opava-Fryvaldov-Kraliky;

b. Partie de la zone de fortifications lourdes de la région de Trutnov;

c. Organisation de la région Liberec-Decin à l'est de l'Elbe;

d. Partie des organisations de la région Most-Chomutov;

e. En zone de population hongroise, organisation de Komarno et de la région de Parkan.

Des créations de fortifications seraient à effectuer, en particulier, face au nord et au sud, pour garantir l'efficacité de la défense, puis la retraite des éléments de première ligne.

En particulier :

— *établissement d'une courtine sur le front Opava-Sumberk;*
— aménagement d'une ligne Trutnov-Jablonec;
— construction d'ouvrages sur les hauteurs de Stredohoni, en couverture éloignée de Prague;
— renforcement des fortifications face à l'Autriche.

B. La défense de la Slovaquie ne peut être menée que par l'établissement d'une solide position, large et profonde à l'est du couloir morave.

Cette position devra être étayée, au sud, par une sorte de « crochet défensif » établi derrière les lignes d'eau à l'est de Bratislava.

L'organisation de l'armée

La question des contingents allemands.

Bien que l'État tchécoslovaque paraisse décidé à garder la haute main sur les questions de défense nationale, il faut bien admettre que toutes les mesures défavorables au contingent de race allemande seront, désormais, difficilement acceptées.

Il pourra devenir impossible, en particulier, d'incorporer une partie du contingent allemand loin de sa région d'origine ou de maintenir le système actuel dans lequel les contingents des minorités sont soigneusement répartis de manière à n'occuper aucun poste important. Actuellement, le contingent actif de ces minorités est un véritable otage, et, si les réservistes ne rejoignaient pas, on pourrait se passer d'eux (tel est du moins, le but poursuivi). Un tel état de choses pourra-t-il être conservé?

Dans ces conditions, l'armée tchécoslovaque sera placée devant ce dilemme :

— ou bien disposer, à la frontière, de contingents de race allemande de moins en moins sûrs, et *peut-être groupés en une armée sudète autonome* (cf. évolution actuelle de l'armée belge). On sent le danger de cette solution;

— ou bien admettre que la minorité allemande ne peut, sans danger grave, être incorporée et n'entretenir, dans les régions allemandes, qu'une sorte de milice à recrutement régional (principe qui serait peut-être difficilement admis par les Allemands malgré les avantages en résultant pour les populations). Cette solution serait, pourtant, la plus favorable. En tout cas, il faut éviter la garantie donnée aux Sudètes d'une part proportionnelle dans le commandement, ce qui amènerait la désorganisation de l'armée tchécoslovaque.

*
* *

Quant à l'organisation interne de l'armée tchécoslovaque, il lui faut, en tenant compte éventuellement du déchet de 23 % de recrues allemandes, satisfaire aux besoins de la manœuvre exposée plus haut.

Pour mener à bien cette manœuvre, il faudrait trois séries d'unités :

1° Des troupes type forteresse, pour tenir les positions frontière, troupes analogues aux nôtres, mais comportant une plus forte proportion d'éléments de manœuvre sur les frontières allemandes, de manière à pouvoir combattre en retraite;

2° Un certain nombre de grandes unités destinées à tenir la position de la Morava;

3° Un certain nombre d'unités aptes à l'action retardatrice, à laquelle les quatre divisions rapides de l'organisation actuelle paraissent adaptées.

Les grandes lignes de cette manœuvre étaient déjà envisagées pour la défense de la Tchécoslovaquie actuelle et, avant l'Anschluss, les effectifs de l'armée étaient jugés nécessaires pour la réaliser dans de bonnes conditions. Des mesures s'imposeront donc au gouvernement tchécoslovaque pour les effectifs indispensables dans la situation actuelle, compte tenu du déchet de 23 % possible (service trois ans).

Bénéficiant de ressources d'une industrie de guerre développée, l'armée tchécoslovaque aura d'ailleurs intérêt à accentuer encore son caractère d'armée de qualité en poursuivant la modernisation de son armement et de son matériel.

Mais elle devra accentuer encore le repli des éléments de son potentiel de guerre (industries) sur la Moravie, la Slovaquie, et même la Roumanie.

De toute façon, les transformations éventuelles de l'armée tchécoslovaque seraient à présenter comme ayant un caractère défensif.

*
* *

Si on venait à la solution d'une milice dans les régions de minorités, le problème de la neutralité de ces régions pourrait, en contrepartie, se trouver posé.

Cette solution serait évidemment avantageuse pour la Tchécoslovaquie, à laquelle elle assurerait le temps de se mobiliser et en tout cas un glacis.

Au point de vue de la collaboration avec l'armée française, ce serait sans doute une gêne, puisque l'armée tchécoslovaque ne serait plus en état d'attaquer; mais, d'une part, le serait-elle actuellement? et d'autre part, la dite neutralité résisterait-elle à un conflit?

L'essentiel est que la Tchécoslovaquie ne soit pas neutralisée en tant qu'État. D'ailleurs, la neutralité des Sudètes répondrait à celle de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg. Ceux qui y perdraient le plus seraient les Polonais.

Pour une France développant au maximum ses défenses sur ses frontières allemande, italienne, voire espagnole, disposant d'une bonne D.A.T., d'une bonne aviation, particulièrement de chasse, de puissants moyens en armes d'attaque de fortification et conservant le concours de la flotte anglaise, la Tchécoslovaquie demeurerait en état de jouer son rôle militaire, à son heure, dans une coalition.

66

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2281 à 2285 [1]. Réservé. *Londres, 10 septembre 1938, 0 h. 15.*

(*Reçu :* 2 h. 10.)

Diverses personnalités politiques m'ont approché ce matin pour me rapporter qu'une des raisons pour lesquelles le cabinet britannique éprouvait tant de peine à prendre une décision, était qu'il n'était pas tout fait fixé lui-même sur l'attitude éventuelle du gouvernement français en cas de conflit. J'ai répondu qu'il me paraissait impossible de déclarer plus clairement ses intentions que ne l'avaient fait Votre Excellence et le président du Conseil dans le récent discours et j'ai souligné toute la portée de l'allocution que vous avez prononcée il y a quelques jours à la pointe de Grave [2].

Dans l'entretien que j'ai eu tout à l'heure avec lord Halifax [3], il m'a paru utile de revenir sur ce point. J'ai exposé que si le gouvernement français était toujours prêt à examiner les transactions qui pourraient être présentées en vue d'obtenir un arrangement à Prague, par contre une agression de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie ne nous laisserait pas d'autre alternative que de procéder à la mobilisation de nos forces et d'agir militairement contre l'Allemagne conformément aux engagements formels que nous avons souscrits. Lord Halifax m'a dit qu'il n'ignorait pas notre position; que celle-ci avait été définie à M. Goebbels hier par ... [4] dans un entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre. Il m'a lu certains passages du télégramme de sir Eric Phipps [5]. Celui-ci, après avoir rendu compte des déclarations de M. Daladier, aurait évoqué la communication qu'il a faite le 22 mai [6], en exprimant l'espoir que le gouvernement français se conformerait à sa promesse.

Lord Halifax s'est associé très instamment à ce vœu. Il a éprouvé ensuite le besoin de me rappeler que la position du gouvernement anglais n'était pas la même que la nôtre. Aucun engagement ne le lie à la Tchécoslovaquie. Si la France croit devoir marcher au secours de celle-ci, une situation nouvelle se trouvera créée qui obligera sans doute l'Angleterre à participer au conflit, dans un délai qui ne peut être naturellement fixé à l'avance. Les circonstances elles-mêmes joueront un grand rôle dans la décision du gouvernement britannique

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette allocution, voir ci-dessus le n° 9 (note).
(3) Sur cet entretien, voir également ci-après le n° 67.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Le texte de ce télégramme est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, vol. III, n° 807.
(6) Reproduite au tome IX de la présente série sous le n° 419.

et dans celle des Dominions. Lord Halifax cite toujours le même exemple, celui où M. Hitler proposerait un plébiscite qui serait repoussé par M. Benès. « Les peuples anglo-saxons et les Dominions en particulier, ajouta-t-il, ne comprendraient guère qu'on dût se battre pour s'opposer à un plébiscite, d'autant plus que si un traité de paix intervenait par la suite, il est infiniment probable qu'on n'assignerait pas à la Tchécoslovaquie les frontières qu'elle a aujourd'hui ».

J'ai répondu que la France ne se battrait pas non plus pour s'opposer à un plébiscite. Si elle prend les armes, ce sera parce que le Reich aura lui-même recouru à la force et attaqué un petit peuple auquel nous lie un pacte d'assistance. Nous ne devons pas oublier non plus les incalculables conséquences que pourrait entraîner une défection de notre part à l'égard des Tchèques. Tous les petits peuples de l'est de l'Europe seraient obligés de s'incliner devant la puissance allemande, qui réaliserait de ce fait un progrès considérable.

Lord Halifax a contesté ce dernier point, en prétendant que l'annexion de l'Autriche avait au contraire éveillé des défiances qui n'existaient pas jusque là. Il a admis cependant que la disposition des mines et des usines de Tchécoslovaquie accroîtrait notablement la force militaire du Reich. Il a conclu en soulignant l'importance que gardait l'opinion publique pour toutes les décisions du cabinet britannique et en me demandant de recommander à mon gouvernement toute la prudence possible.

67

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2277 à 2280 (1). Réservé. *Londres, 10 septembre 1938, 0 h. 15.*

(*Reçu :* 3 h. 10, 3 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme nos 2843-2844 (2).

Lord Halifax m'a rappelé que le gouvernement britannique avait toujours laissé au médiateur toute liberté pour agir dans le sens qui lui paraîtrait le plus opportun. Sans vouloir lui dicter la conduite à suivre il lui ferait néanmoins part des vœux du gouvernement français et de l'importance qu'attache celui-ci à ce qu'une décision soit formulée en cas d'échec des négociations amiables.

Lord Halifax s'en tient donc toujours officiellement à cette position parfaitement fictive d'un médiateur dont l'attitude et les conclusions n'engagent pas la responsabilité du gouvernement anglais. Le secrétaire d'État a exprimé l'avis que lord Runciman pouvait hésiter à émettre des propositions s'il cons-

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 8 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 45.

tatait, du côté des Allemands des Sudètes, c'est-à-dire du côté de Berlin, la volonté bien arrêtée de ne se prêter à aucune tentative de conciliation. J'ai expliqué que c'était précisément dans une telle hypothèse que l'intervention de lord Runciman serait la plus nécessaire vis-à-vis de l'opinion internationale. Cette observation a été comprise par lord Halifax, qui m'a promis d'en saisir l'ancien président du *Board of Trade*. Malgré les réserves dont il a usé, j'ai lieu d'espérer qu'il recommandera à lord Runciman cette suggestion dont je me suis fait l'interprète.

J'ai donné lecture au secrétaire d'État de votre télégramme nº 2845 (1) en faisant ressortir la gravité de cette communication. Lord Halifax m'a dit que toutes les informations parvenues au Foreign Office concordaient avec les nôtres et tendaient à présenter M. Hitler comme résolu à agir par la force. Il a reconnu également la nécessité qui s'attache à faire d'urgence les démarches qui peuvent encore être tentées pour représenter au Chancelier l'extrême danger de la voie dans laquelle il s'engage. A ce sujet, le secrétaire d'État m'a assuré que des instructions avaient été préparées aujourd'hui, prescrivant à sir Henderson d'approcher sans délai M. Hitler pour lui marquer nettement la position du gouvernement britannique. Mais sur ces entrefaites, des nouvelles de presse étaient venues, aux termes desquelles l'ambassadeur d'Angleterre aurait eu cet après-midi même un long entretien avec le Chancelier. Avant de lui envoyer l'ordre d'agir, le Foreign Office cherche à élucider si une conversation a effectivement eu lieu entre l'ambassadeur et M. Hitler. Lord Halifax ne croit pas la nouvelle exacte. Dans ce cas, sir Nevile Henderson recevra le télégramme qui a été préparé d'accord avec le Premier ministre.

Le secrétaire d'État a ajouté que la presse allait être informée de certains mouvements de la flotte qui, sans présenter de signification grave, montreraient l'intention du gouvernement de se tenir prêt à toute éventualité.

68

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2005. *Prague, 10 septembre 1938, 1 h. 33.*
(*Reçu :* 3 h. 50.)

Le président du Conseil confirme que la majorité des chefs sudètes serait disposée à un accord, n'était sa crainte de Berlin et des éléments radicaux.

Il ajoute que si, ce qui lui paraît peu probable, M. Hitler ne parlait pas de la Tchécoslovaquie à Nuremberg, il penserait pouvoir faire aboutir les négociations en quinze jours.

(1) Du 9 septembre, ci-dessus publié sous le nº 55.

Mais même si M. Hitler se confinait dans le silence, il me semble qu'il pourrait continuer de laisser planer l'inquiétude et la menace sur la Tchécoslovaquie et donner des directives à cet effet.

69

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2007. Confidentiel. *Prague, 10 septembre 1938, 1 h. 33.*

(*Reçu :* 4 h. 25.)

M. Beran, président du parti agrarien, avec qui j'ai déjeuné dans la plus stricte intimité, m'a dit qu'à la réunion des Sudètes, des Hongrois, des [Polonais] et des populistes slovaques, que j'ai signalée dans un télégramme de presse [1], M. Frank, président du parti des Sudètes, avait dit que le dernier projet d'accord donnait satisfaction pour 90 % aux revendications de son parti et que celui-ci espérait bien obtenir encore 5 % par les négociations.

M. Beran a ajouté qu'à son avis, les Sudètes ne désiraient pas l'*Anschluss*.

70

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2287-2288 [2]. Très secret. Réservé.
Londres, 10 septembre 1938, 13 h. 30.

(*Reçu :* 15 h.)

Je me refère à ma lettre nº 790 du 8 de ce mois [3].

Les mesures de sécurité prises par l'Amirauté britannique et qu'elle tient à garder [secrètes] sont plus étendues qu'elles ne paraissent.

(1) Cette réunion avait eu lieu à Prague le 8. Les participants avaient décidé d'adopter « une attitude commune ».

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Non reproduite. D'après cette dépêche, l'état-major de la Marine anglaise procédait « discrètement » depuis une semaine à la mise en place du réseau naval anglais de l'Atlantique. « Sans préjuger des événements, l'Amirauté paraît décidée à ne pas se laisser prendre au dépourvu ».

Un communiqué officiel, reproduit ce matin dans la presse, annonce la mise à effectifs pleins de 11 dragueurs et mouilleurs de mine. En réalité, la décision concernant ces navires remonte déjà à quelque temps, puisque la flottille de dragueurs dont il s'agit était ces jours-ci au Danemark et a rallié directement les eaux britanniques.

D'autre part, un certain nombre de drifters sont remontés discrètement vers le Nord. La flotte dispose donc déjà des bâtiments nécessaires pour la pose des obstructions.

Il semble bien en outre que des officiers de réserve aient été convoqués et placés sur des unités armées pour permettre à des officiers de l'active de former éventuellement le noyau de l'[État-major] ... [1] formations qui seraient créées.

Par ailleurs, d'après des informations qu'il n'a pas été possible de vérifier, on envisagerait la réquisition d'une centaine de chalutiers.

Prière communiquer au ministère de la Marine.

71

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3408 [2]. *Berlin, 10 septembre 1938* [3].

(*Reçu :* 17 h.)

Le discours qu'a prononcé aujourd'hui le maréchal Goering à Nuremberg constitue la démonstration oratoire de beaucoup la plus frappante et la plus violente qui ait été faite depuis le début du Congrès. Pour la première fois, la question tchécoslovaque a été abordée.

Ce discours devait être primitivement prononcé par M. Funk, ministre de l'Économie nationale. Celui-ci, empêché, a été remplacé, au dernier moment, par M. Goering qui a parlé, d'ailleurs, autant en qualité de paladin du Führer, chargé d'exprimer la pensée de M. Hitler, que de grand-maître du plan de quatre ans. Le choix de M. Goering a, au surplus, donné une valeur particulièrement significative aux paroles véhémentes qu'il a lancées à la fin de ce discours et qui ont sonné comme un avertissement menaçant à l'adresse de Prague et de Moscou et comme un défi aux puissances occidentales.

Dans son ensemble, l'exposé du Maréchal, devant les 30.000 représentants du Front du travail, a été, comme la proclamation du Führer, une sorte de bilan des ressources naturelles et des réserves de forces de la nation allemande,

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par téléphone.

forces qui lui permettent de résister, sans se laisser ébranler, à toutes les entreprises et à toutes les attaques, y compris celles d'asphyxie économique. Cet orgueilleux relevé des énergies allemandes n'a eu pour objet que de servir d'introduction au couplet final sur la question tchécoslovaque. Avec une violence rarement atteinte, et jamais dépassée, l'orateur a laissé entendre que le Reich, certes, voulait encore la paix, mais qu'il n'hésiterait pas, s'il le fallait, à recourir à l'*ultima ratio* des armes pour secouer le joug des frères de race opprimés.

Son discours n'a jusqu'à présent été publié par les journaux que sous une forme très abrégée et très atténuée. Mais comme il a été diffusé par la radio, il a été possible d'en avoir exactement connaissance et d'en noter l'essentiel.

Le maréchal Goering a pris la parole après que, dans une courte allocution, le chef du Front du travail, M. Ley, l'eût présenté aux auditeurs comme l'incarnation même de l'énergie, le symbole vivant de l'action.

En commençant, M. Goering a fait une fois de plus l'apologie de l'économie national-socialiste, mais en spécifiant que cette économie n'avait pu se développer et prospérer que grâce au peuple allemand tout entier, à l'ardeur au travail de la communauté nationale. D'aucuns, a-t-il dit en substance, ont reproché aux dirigeants du IIIe Reich de fouler aux pieds tous les principes classiques dans ce domaine et d'être aussi mauvais économistes qu'ils savaient être bons propagandistes. Sans doute, s'est écrié M. Goering, n'avons-nous pas le moindre souci de leur stérile alchimie, à base de capitaux et de dividende. Nous la leur abandonnons bien volontiers. Pour nous, toute notre économie est fondée sur le peuple et sur la nation, sur la volonté d'agir de l'Allemagne... Ce n'est que grâce à la classe ouvrière allemande, à la confiance inébranlable qu'elle a dans ses chefs, à son unité, à son énergie, que la prospérité allemande a pu être rétablie et qu'un programme gigantesque se réalise chaque jour davantage.

Reprenant les grandes idées proclamées et mises à exécution par le national-socialisme dans le domaine du travail, la création des *Arbeits* et des *Betriebsgemeinschaften*, M. Goering a exalté l'union et la cohésion de la classe ouvrière et de toute la nation dont les énergies sont tendues pour mener à bien l'œuvre entreprise. A ce tableau d'une Allemagne consacrée tout entière au labeur, il a opposé l'image désolante des années où la classe ouvrière était livrée au socialisme, au communisme, à la tyrannie des syndicats. Aujourd'hui, sous la conduite de son Führer, sous l'impulsion de l'idée nationale-socialiste, l'Allemagne a gravi un rude chemin, portée à la fois par la volonté de ses dirigeants et par l'espoir silencieux des travailleurs.

« A l'étranger, on a longtemps cru à notre écroulement économique. On espère encore, aujourd'hui, a-t-il dit, que cet écroulement se produira et toute une catégorie de docteurs ès sciences économiques en veulent pour preuve notre refus d'appliquer les prétendues lois de l'économie. Et cependant, si l'on rapproche notre situation de celle des grandes démocraties, la comparaison est tout à notre avantage. D'un côté, en Allemagne, un peuple occupé à créer, voué au labeur, de l'autre, des pays où le nombre des chômeurs croît sans cesse. On objecte qu'en Allemagne la prospérité n'est que factice et qu'elle

n'est due qu'à l'ampleur inouie de nos armements. Mais, dans ces autres pays, on arme également et cependant chez eux les crises succèdent aux crises, on assiste à une course insensée des prix et des salaires. Nous avons connu, nous aussi, les effets de cette soi-disant sagesse économique. Nous avons connu les grèves, comme ils les connaissent aujourd'hui. Sans doute, iront-ils jusqu'à prétendre que ces grèves contribuent à l'augmentation de la production.

« Nous, nous avons rétabli l'ordre dans notre maison. Maintenant, une seule chose compte : l'intérêt du peuple. Tout se courbe sous cette loi. Je n'ai jamais prétendu être un génie économique, mais j'ai toujours eu la conviction que la volonté et l'énergie pouvaient soulever des montagnes ».

Parlant ensuite du plan de quatre ans, le maréchal Goering a déclaré que son but unique, son objet primordial étaient d'assurer la sécurité du Reich. Il a insisté longuement sur les raisons impérieuses qui l'avaient contraint de décréter l'ordonnance de mobilisation civile, en vertu de laquelle, suivant ses propres expressions, des centaines de milliers d'ouvriers ont été arrachés à leurs usines et à leurs ateliers pour être envoyés dans les régions frontières de l'Ouest et y construire des fortifications [1]. « J'ai dû signer cette ordonnance, a-t-il dit, et cette décision ne m'a pas été facile à prendre : mais il s'agissait d'élever un rempart à l'ouest et je n'ai pas hésité à mobiliser les ouvriers. J'ai introduit le travail obligatoire et tous les ouvriers m'ont suivi de bon gré. En agissant ainsi, je n'avais qu'une pensée : la sécurité de l'Allemagne. L'ordonnance elle-même n'a que cette fin et ne vaut que pour cet objet particulier. A l'étranger, on nous reproche de condamner notre population à des travaux forcés de jour et de nuit. Mais l'étranger ne nous comprend pas, ou ne veut pas nous comprendre. Ce ne sont pas pour nous des travaux forcés, mais l'expression même d'un devoir qui nous anime. Pour l'Allemand, le travail est un impératif catégorique, lorsqu'il s'agit d'assurer ses frontières. Si nos hommes travaillaient sous la contrainte, ils travailleraient sans joie. Mais il suffit d'aller voir ceux qui peinent à notre frontière pour comprendre qu'ils ont le sentiment d'être à un poste avancé. Un Allemand est toujours prêt à donner ses forces pour la sécurité de la nation, soit avec la bêche, soit avec le fusil ».

Le maréchal Goering a affirmé, ensuite, la nécessité d'élever le rendement du travail. Il a proclamé que l'Allemagne était devenue, aujourd'hui, le pays du labeur et que, de plus en plus, dans le domaine de la main-d'œuvre, il fallait remplacer le principe de la quantité par celui de la qualité. Adressant un appel à la jeunesse allemande, il a invité chacun à peser soigneusement le choix de la profession à laquelle il se destinait. Avant de prendre un métier, chaque jeune homme, chaque jeune fille, a-t-il dit, doit se poser la question de savoir quels sont les besoins du pays. C'est à cette pensée que répond l'organisation, de plus en plus perfectionnée, de l'enseignement technique dans le Reich.

Quant à la durée du travail, aucun sacrifice n'est trop grand lorsqu'il s'agit

(1) Sur cette ordonnance du 22 juin, voir, au tome X de la présente série, les nos 97 (et note), 412.

de l'intérêt commun. « Nous avons jugé nécessaire, a déclaré l'orateur, d'instituer la journée de dix heures. Nous travaillons même davantage. Le moment n'est plus où, dans les bureaux, on posait son porte-plume quand sonnaient six heures. Les fonctionnaires sont aujourd'hui en service d'une manière permanente. Mais je vous fais une promesse solennelle : vous qui travaillez, soyez assurés que jamais les heures supplémentaires ni les efforts qu'on exigera de vous, ne seront utilisés pour des profits personnels. Nous ne devons plus être exploités par des intérêts particuliers. Votre travail appartient au Reich et on n'y fera appel que pour la grandeur de la nation.

« Les autres pays européens ont peut-être une tâche plus facile. Ils ont des colonies, des réservoirs de matières premières outre-mer. Nous, nous n'avons que notre ardeur au travail. Si nous avions gardé nos possessions, si nous avions aujourd'hui des colonies, nous n'aurions sans doute pas besoin de nous condamner à ces travaux de force. Mais nous ne pouvons consommer que ce que nous produisons nous-mêmes. Et, surtout, nous voulons être maîtres, à chaque instant, de nos responsabilités, être libres de nos décisions. C'est pourquoi nous sommes prêts et nous voulons être prêts à tout faire pour sauvegarder notre indépendance économique ».

Le grand-maître du plan de quatre ans a poursuivi en faisant l'éloge de la politique sociale du régime national-socialiste. Il a souligné l'amélioration de la situation de la classe ouvrière, que naguère les luttes dites sociales déchiraient sans profit pour personne, si ce n'est pour les agitateurs. « Nous pouvons constater, a-t-il déclaré, que le niveau de vie de notre population s'est encore élevé cette année. Sans doute, il nous reste encore bien des choses à réaliser. Nous avons fait beaucoup dans tous les domaines, mais il y a quelques questions de détail à régler, notamment dans le domaine alimentaire. Il nous arrive qu'au lieu d'une livre de beurre, nous ne puissions en obtenir qu'une demi-livre, et qu'au lieu d'une côtelette de porc, on ne reçoive qu'un morceau de bœuf. Mais tout cela, ce sont des choses sans importance. L'intérêt commun et le Reich passent avant tout. D'ailleurs, on doit reconnaître que, dans l'ensemble, le peuple allemand vit aujourd'hui mieux qu'hier ».

Le maréchal Goering a été amené ainsi à parler de la question primordiale du ravitaillement de la population. Il a stigmatisé, à cet égard, les mensonges de l'étranger, les inventions des journalistes, qui ne voient que ce qu'ils veulent voir et s'inspirent de leurs préjugés plus que de leurs informations. « On raconte au dehors, a-t-il dit, que le problème du ravitaillement est pour nous insoluble, que, de ce point de vue, la situation est mauvaise. On sait que cette question a constitué, à certains moments, pour l'Allemagne le point faible. On rappelle que nous avons souffert des effets du blocus et que celui-ci a mis en lumière notre dépendance économique. Mais si l'étranger s'en souvient, nous, nous en souvenons aussi et nous remercions chaque jour les journalistes du dehors de nous y faire penser et de répéter leurs menaces dans les moments de tension politique. Rien ne peut mieux nous persuader de la nécessité d'assurer notre ravitaillement, de nous mettre en mesure d'alimenter notre population, quoi qu'il arrive, en toutes circonstances et même si une guerre devait se produire et durer des années ».

« Je vous dis les choses telles qu'elles sont, a ajouté M. Goering. J'ai fait serment de ne vous celer aucune vérité, fût-elle la plus dure à entendre, si cela était nécessaire. C'est une terrible responsabilité que de tenir le peuple dans l'incertitude. Soyez sûrs que je ne vous mentirai jamais, que je ne vous tromperai jamais. Le peuple est fort par essence. On doit avoir confiance dans cette force et tout lui dire. Si un jour il arrive le pire, le peuple doit être le premier averti, afin de se préparer et de prendre courageusement sa part de charge sur ses épaules ».

Puis M. Goering a insisté longuement sur les résultats qu'il a obtenus par le plan de quatre ans. Il a dressé le bilan des énergies accumulées pour assurer la sécurité du Reich, sauvegarder son indépendance et son honneur. « Notre honneur ne sera plus sacrifié, s'est-il écrié avec violence. Il ne sera plus jamais mis à l'encan. Jamais. Jamais. Ces temps-là sont révolus. Grâce à l'accroissement de notre production, à nos réserves de matières premières et de produits alimentaires, nous avons pu constituer des stocks qui suffisent à assurer la vie de l'Allemagne pour des années.

« En ce qui concerne les céréales, notamment, même si nous avons de mauvaises récoltes dans les années à venir, notre alimentation est assurée. Sans doute jusqu'ici, vous avez eu un pain de qualité inférieure; mais, en compensation, nos greniers regorgent de grains. La Providence est venue à notre aide et la récolte de cette année a été des plus abondantes. Pour une fois, j'ai fait ce que je défends de faire, j'ai entassé des provisions. Par décret, j'ai réquisitionné tous les entrepôts pour y accumuler le blé. La moisson de 1938 nous a apporté des réserves pour plus de deux ans. Si on joint à ces réserves les achats que nous avons faits à l'étranger, nous pouvons estimer que nous avons des stocks pour de nombreuses années. Il est difficile, par exemple, de loger toutes ces provisions. Il a fallu construire des silos. J'ai été obligé de réquisitionner des greniers privés. S'il le faut, je réquisitionnerai des salles de danse et l'on dansera un peu moins. Je réquisitionnerai des salles de gymnastique et l'on fera la gymnastique en plein air.

« Aussi, me suis-je décidé à vous faire un cadeau, et à supprimer un certain nombre de décrets concernant l'alimentation.

1° A partir du 1er octobre prochain, vous aurez de nouveau des petits pains blancs, et cet avantage sera cher à nos gourmets d'Autriche.

2° Vous aurez du pain frais et non plus du pain rassis;

3° Vous aurez de meilleure farine à votre disposition;

4° Toutes ces améliorations ne s'accompagneront d'aucune augmentation de prix.

5° La production de la bière sera accrue, pour plaire aux Bavarois.

« En matière de graisses alimentaires, l'Allemagne a des réserves pour sept mois et demi. Mais il faut bien entendre que si l'on compte, en outre, l'apport de la production normale, l'Allemagne a son ravitaillement en graisses assuré pour des années.

« La récolte de pommes de terre sera également bonne. Nous avons de tels stocks de sucre que nous pourrions presque en exporter. Enfin, nous avons accumulé des conserves de toutes sortes, notamment des conserves de poisson. Tous les greniers, tous les entrepôts sont pleins. Le peuple allemand n'a rien à craindre. J'ai amassé ces provisions pour que, dans les temps de pire détresse, il soit certain de ne pas crever de faim.

« Dans le domaine industriel, nous avons aussi d'énormes réserves de matières premières qui nous permettent de résister au blocus le plus rigoureux : du fer, des métaux, des caoutchoucs, de l'essence, tout ce qui est nécessaire, s'il le faut, à la guerre. Tout ce qui peut contenir quelque chose en Allemagne est rempli. Actuellement, on ne trouverait plus, pour ainsi dire, un tonneau à remplir d'essence ou de benzol. Tels sont les résultats qu'à déjà obtenus le plan de quatre ans. L'Allemagne est forte et deviendra, chaque année, plus forte. Notre potentiel croît et croîtra sans cesse, qu'il y ait la paix ou la guerre. Sachez que les établissements Goering, de Linz, seront les plus grands du monde. Nous avons travaillé comme aucun peuple n'a jamais travaillé en aucun temps.

« Cependant, nous devons être économes. Ne jetez rien, tout peut servir. J'ai besoin de tout, je prends tout, aussi bien le vieux fer que les vieux chiffons et les moqueries ne me détourneront pas de cette récolte salutaire.

« En matière d'armements également, nous avons fait tout ce qu'il a été possible de faire. La production de notre industrie, à cet égard, s'accroît de jour en jour. Des fabriques d'avions, des fabriques de moteurs ont été construites. Nous avons maintenant une énorme capacité de production. Nos docks lancent de nouveaux navires. Dans la question des armements, nous avons une chance immense, car ayant commencé les derniers la course aux armements, nous sommes arrivés les premiers ».

Le maréchal Goering a abordé enfin ce qu'il a ironiquement appelé le problème financier qui, a-t-il déclaré au milieu des rires, ne l'intéresse guère. Il a voulu cependant en parler à cause des rumeurs que fait courir en Allemagne et à l'étranger la baisse des cours de la Bourse. « Dans une économie dirigée, telle que le régime national-socialiste la conçoit, a-t-il dit, la Bourse ne signifie plus rien, elle n'a plus aucune importance. Les actions ne sont que du papier un peu plus dur qu'un autre. En fait, c'est le travail qui est la base stable de notre économie et il ne nous intéresse nullement de savoir ce que quelques actionnaires font entre eux. Les jeux de la Bourse n'ont aucune répercussion sur notre économie. Il y en a cependant qui vont jusqu'à vendre leurs emprunts d'État. Je rappelle que ces emprunts sont garantis par le IIIe Reich et on sait ce que vaut une telle garantie. Vendre ses emprunts du Reich, cela veut dire qu'on accepte bien tout ce qu'il y a de bon en Allemagne, mais qu'on ne veut pas donner au pays en retour une once de confiance ».

« Enfin, il y a des gens qui se mettent à thésauriser les billets. Je vais surveiller cela de très près et d'un œil très vigilant, afin que l'État n'en subisse pas de tort. Il pourrait arriver à ceux qui amassent des billets que, du matin au soir, ces billets soient mis hors de circulation. Personne ne doit thésauriser pour essayer d'échapper au destin commun. Il s'agit de concentrer toutes

ses forces comme nous concentrons nos forces pour élever les fortifications de l'Ouest. C'est la tâche principale. Partout où il y aura des devoirs urgents, je concentrerai toutes nos forces et c'est ainsi que nous pourrons accomplir des tâches immenses. Aussi, avons-nous le droit de regarder l'avenir avec confiance. Quand un peuple, pendant cinq ans, a mené à bien une tâche aussi gigantesque, on peut être sûr qu'il ne s'arrêtera pas. Vous, fonctionnaires du Front du travail, devez être ceux qui représentez avant tout cette confiance dans l'avenir. Vous devez suivre aveuglément le Führer, où qu'il vous conduise ».

La conclusion du discours du maréchal Goering, prononcée d'une voix enflammée et sans cesse coupée d'applaudissements enthousiastes, a été d'une rare violence. Elle constitue la manifestation la plus menaçante à laquelle se soit livré, jusqu'ici, au congrès de Nuremberg, un dirigeant de la politique du Reich.

« Il y a des nuages au firmament, a déclaré en substance M. Goering. Près de nous, un peuple moleste une minorité qui lui est confiée. Nous savons que c'est là un état de choses intolérable. Il est intolérable que des gens sans culture dont on ignore d'où ils sont venus oppriment un peuple de haute culture. Mais nous savons aussi qu'il ne s'agit pas tant de ces nabots ridicules qui siègent à Prague. Derrière eux, nous apercevons la grimace des gens de Moscou. Naturellement, les puissances démocratiques tombent dans les pièges que ceux-ci leur tendent. On parle, de nouveau, de la guerre; et déjà les puissances démocratiques en dénoncent bruyamment les responsables. Comme toujours, on prétend que ce sont les pays d'ordre : l'Allemagne, et l'Italie, c'est-à-dire les pays qui sont les seuls qui aient su établir la paix chez eux. Il ne s'agit pas de savoir qui a le plus péroré au sujet de la paix, mais qui a fait le plus pour celle-ci. Que l'Angleterre, qui aime tant à donner des leçons aux autres, commence donc par pacifier son vieil État juif ! Car, de là-bas, ne parviennent que des nouvelles d'assassinats et de fusillades. Et quand c'est fini sur un point de son empire, cela recommence sur un autre.

« Quant à nous, nous sommes habitués à ces campagnes ! Nous demeurons parfaitement tranquilles et nous attendons avec sang-froid ce qui est inévitable. Nous avons accompli tout ce qui était possible. Nous avons des alliés sûrs. En dépit de tous les efforts qui cherchent à les rompre, l'Axe tient, l'Axe est solide. Les deux états qu'il unit, et le Japon à l'arrière-plan, sont le meilleur rempart qui arrête la peste du bolchevisme. Nous avons constitué des stocks; nous avons organisé une industrie de matières premières, une industrie d'armements; nous avons accumulé des réserves pour notre alimentation, de manière à pouvoir défier tout blocus; nous possédons une armée, une marine, une aviation qui en quantité, en qualité, en esprit combatif, est la première du monde et qui est animée d'une audace incomparable, d'une foi inébranlable dans la victoire. Jamais l'Allemagne n'a été plus puissante; jamais elle n'a été plus inviolable; sa frontière de l'Ouest ne pourra jamais plus être franchie; le parti national-socialiste est uni, discipliné, prêt à toutes les épreuves, appuyé sur les paysans et les ouvriers. Telle est, aujourd'hui, la Grande Allemagne ! Elle est au-dessus des mensonges, des flatteries et des menaces ! Aux tentatives ridicules qui sont faites pour nous intimider,

je réponds par le mot du général Roon : « Nous savons faire feu autrement que dans nos culottes » (*wir sind Schiesser und nicht Scheisser*). Nous ne voulons de mal à personne. Mais nous ne souffrirons pas qu'on fasse du mal à nos frères allemands. Nous voulons la paix. Mais ce sont les gens de Versailles qui ont détruit la paix du monde. Ce sont les pays d'ordre qui la lui ont rendue : l'Allemagne et l'Italie. Ces deux peuples veulent fonder une paix nouvelle. Raison ou haine? Nous sommes prêts à intervenir en tout temps pour la raison. Mais si la haine l'emporte, nous suivrons les ordres du Führer, quels qu'ils soient. Nous savons que le Führer a toujours fait ce qui était juste. C'est la confiance aveugle que nous avons en lui qui nous rend forts... Sa puissante volonté soulève des montagnes. Il connaît la voie qu'il doit suivre. Il ne se trompe pas. Le peuple allemand n'a aucun doute sur la politique du Führer. Il croit en cette politique, il croit en son Führer et cette foi est un gage infaillible de succès. Si le Führer élève la voix, la nation allemande le suivra tout entière jusqu'au dernier homme ».

72

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2294. Réservé. *Londres, 10 septembre 1938, 17 h.* (1).

Je me réfère à mon télégramme nº 2292 (2).

L'attaché militaire adjoint a recueilli au War Office des bruits qui confirment les pronostics de l'Air Ministry. Les préparatifs militaires de l'Allemagne, lui a-t-on dit, pourraient être terminés entre le 20 et le 25 septembre. Prière communiquer Air et Défense nationale.

(1) Par fil.

(2) Par télégrammes nos 2292-2293, du même jour, l'ambassadeur faisait état d'un entretien du colonel Fournier, attaché de l'Air français à Londres, avec le chef-adjoint de l'Intelligence Service au ministère britannique de l'Air. Il en résultait que les préparatifs allemands « se poursuivent sur un rythme de plus en plus fiévreux. Des troupes allemandes se massent progressivement en Autriche contre la frontière tchèque. Certains indices permettent de croire que tout sera prêt pour le 25 septembre ».

73

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3411 à 3416. *Berlin, 10 septembre 1938, 21 h. 3, 21 h. 4, 21 h. 6, 21 h. 7.*

(*Reçu :* 22 h. 10, 22 h. 20, 22 h. 11, 22 h. 25, 22 h. 40.)

Le discours que le maréchal Goering a prononcé aujourd'hui à midi paraît avoir causé une vive sensation parmi les étrangers, diplomates et journalistes, qui assistaient au congrès de Nuremberg (1).

Il est de fait que les paroles singulièrement brutales et dénuées de précautions oratoires du Commissaire au plan de quatre ans ont, après celles d'Hitler lui-même et de M. Rudolf Hess, achevé de donner l'impression que les chefs du national-socialisme considéraient le Congrès comme une occasion de passer en revue les meilleures troupes du national-socialisme et d'exciter leur enthousiasme, avant l'heure de l'assaut.

Le thème du discours du Maréchal est facile à résumer. C'est, dans un langage plus crû, le même que celui de la proclamation du premier jour (2) : l'Allemagne, au prix d'un effort magnifique, dispose aujourd'hui de tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre; elle ne dépend en rien de l'étranger; elle a des réserves de céréales et de denrées alimentaires qui lui permettraient même d'envisager sans peur l'hypothèse d'une guerre de 30 ans (*sic*); elle a des stocks énormes de matières premières et le moyen de fabriquer tout ce qui viendrait à lui manquer; elle n'a rien à craindre d'un blocus éventuel, elle n'a jamais été plus puissante; elle a une armée, une flotte et surtout une aviation sans égales, elle a un allié solide et fidèle, qui est l'Italie, elle se moque des remontrances et des menaces; elle ne laissera pas molester des frères de la région des Sudètes; elle est prête à la paix, mais aussi à la guerre et elle suivra jusqu'au bout un Führer qui ne se trompe jamais et n'agit que pour le bien de la patrie.

La citation qu'a faite le Maréchal d'un mot du général Roon : « Nous sommes des gens qui tirent le fusil et ne chient pas dans leur culotte », donne une idée du ton qu'a employé l'orateur. Il n'a pas été plus diplomate dans ses allusions à la Tchécoslovaquie. On aura remarqué l'expression dont il s'est servi quand il a parlé des nabots ou des pygmées ridicules qui siègent à Prague, et de ces gens dont on ne sait même pas d'où ils viennent et qui se permettent

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 71.
(2) Sur la « proclamation » du Führer devant le Congrès à la date du 6 septembre, voir ci-dessus les nos 22 (note), 54 (note).

de molester un peuple de haute culture. Il n'a même pas épargné l'Angleterre, qui prêche la paix aux autres et n'est pas capable de pacifier ni l'État juif, dont elle est responsable, ni toutes les parties de son empire. S'il faut voir dans ce coup de pied tout l'effet des entretiens que M. Goering a eu avec sir Nevile Henderson, on aura lieu de craindre que ce dernier n'ait perdu sa peine.

En revanche, l'affirmation insistante et répétée de la stabilité de l'axe Rome-Berlin et de la fidélité italienne semble avoir eu pour but d'indiquer que l'Allemagne aurait reçu de M. Mussolini des assurances formelles d'appui inconditionné.

Ainsi l'atmosphère du congrès de Nuremberg ne cesse de s'alourdir.

Lundi [1] sera le jour consacré à l'armée. A cette occasion tous les généraux importants de la Reichswehr seront rassemblés autour du Chancelier.

Entre 7 heures et 9 heures du soir, M. Hitler tiendra le discours final. S'il n'y fait connaître ses décisions, celles-ci apparaîtront au cours des jours suivants.

Je garde l'impression qu'un suprême effort sera tenté, sinon de l'extérieur, du moins du dedans, par les partisans de la paix, pour retenir le Chancelier au bord du drame.

74

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Ankara et Beyrouth [2]; à la délégation française à Genève.

T. nos 526 à 529; 661 à 664; 100. *Paris, 10 septembre 1938, 22 h. 30* [3].

Pour Beyrouth : J'adresse à M. Ponsot le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Encore que la question d'Alexandrette ne figure pas à l'ordre du jour de la prochaine session du conseil de la S.D.N., il suffirait de la demande d'une puissance y siégeant pour qu'elle dût être inscrite. Il semble que nous ayons intérêt à prévenir une démarche de ce genre pour ne pas paraître redouter un débat à ce propos et pour nous réserver le moyen d'orienter à notre gré la discussion. De la sorte, nous pourrions éviter un

(1) C'est-à-dire le 12 septembre.
(2) Respectivement MM. Ponsot, ambassadeur à Ankara, et M. de Martel, haut-commissaire de France au Liban.
(3) En clair (par courrier pour Genève).

débat inopportun, qui risquerait de dériver ou de s'amplifier. La procédure pour laquelle je pencherais serait de saisir l'occasion offerte par l'examen du rapport de la commission des Mandats pour éclairer le Conseil sur les raisons de l'attitude que nous avons adoptée dans le Sandjak. Il n'y aurait, dans ces conditions, aucun motif de faire figurer à l'ordre du jour le rapport de la Commission électorale [1].

C'est à moi qu'il appartiendrait d'intervenir par la voie d'un exposé que je m'attacherais à rendre aussi bref et condensé que possible. J'aurais évidemment à montrer comment, tenus à la fois par nos engagements politiques de 1921 envers la Turquie, par la tutelle dont nous n'étions pas momentanément déchargés, enfin par les textes du 29 mai 1937 [2], nous avons à concilier des obligations disparates, voire divergentes et comment nous nous sommes efforcés de les harmoniser. Pour dissiper l'équivoque à laquelle certains se sont laissés prendre, je soulignerais que la consultation n'avait pas les caractéristiques dont il est généralement d'usage d'affecter les opérations de ce genre. Cette différence fondamentale est mise en relief par le fait que c'est l'une des parties en cause, et non une tierce puissance, qui était responsable du maintien de l'ordre pendant les élections. Au demeurant, ces dernières se sont déroulées dans une atmosphère relativement tranquille. La paix locale et la paix extérieure ont été sauvegardées. Ce double objectif n'a jamais cessé de nous guider. Si nous ne lui avions pas donné la première place dans nos soucis, nous aurions failli à nos engagements envers Genève. Aussi les ajustements que les nécessités nous ont astreints à apporter à certaines dispositions de la loi fondamentale et du statut l'ont-elles été dans le cadre et dans l'esprit de ces actes. L'installation des pouvoirs publics est en voie d'achèvement. Le moment venu, les intéressés ne manqueront pas de faire part au Conseil de l'ensemble des mises au point qui ont paru indispensables.

Je compte m'entretenir de la question avec M. Aras à Genève. J'attacherais du prix à connaître d'urgence votre manière de voir.

Pour Istanbul : Communiqué à Beyrouth.

(1) La commission chargée d'organiser et de surveiller les premières élections dans le Sandjak avait estimé que l'attitude des autorités locales risquait de fausser le jeu des opérations électorales par des mesures de pression et l'arrestation des représentants de certaines communautés. Aussi, à la demande de la Turquie comme de la France, la Commission clôturait définitivement ses travaux fin juin 1938.

(2) Sur ces textes, voir, au tome V de la présente série, le n° 409 (note).

75

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 330, 331. *Bruxelles, 10 septembre 1938, 22 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme no 304 (1).

Le chargé d'affaires d'Allemagne a été, sur sa demande, reçu hier soir par M. Spaak. Il lui a dit être venu le voir de son propre chef. Il a affirmé les intentions pacifiques de M. Hitler, mais a ajouté que le gouvernement tchécoslovaque devrait faire de plus amples concessions s'il voulait éviter un conflit. Il a indiqué que les suggestions du *Times* lui paraissaient correspondre à la solution désirée par Berlin (2).

M. Spaak n'a pas eu bonne impression de cette conversation, où l'éventualité d'une guerre était par trop admise par son interlocuteur. Ces renseignements ont été fournis à mon conseiller par un collaborateur immédiat et qualifié du ministre, qui a dit n'en pas savoir actuellement plus sur cet entretien.

Au cours de la conversation, ce même collaborateur a dit incidemment que le survol du territoire belge par des avions allemands serait considéré comme une violation de celui-ci et que l'artillerie antiaérienne s'y opposerait.

76

M. Truelle, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 941 à 946. *Washington, 10 septembre 1938, 19 h. 21, 19 h. 30, 19 h. 26, 19 h. 19, 20 h. 20, 20 h. 23.*

(*Reçu :* le 11, 5 h.)

Aux journalistes qui sont venus l'interroger hier soir à Hyde Park au moment où il partait en voyage pour voir un de ses fils gravement malade, le président

(1) D'après le télégramme nos 304-306, du 1er septembre, M. Spaak avait affirmé à l'ambassadeur de France à Bruxelles n'avoir eu aucune communication du chargé d'affaires allemand sur le problème tchécoslovaque.

(2) Sur ces « suggestions », voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.

Roosevelt a fait de courtes déclarations parues dans la presse de ce matin. Elles étaient destinées à combattre l'impression produite par certains articles qui représentaient les États-Unis comme « alliés tout au moins moralement avec les démocraties européennes contre le nazisme ».

Ces articles avaient comme point de départ les paroles prononcées par le Président, M. Cordell Hull et M. Bullitt lors de son discours à Bordeaux (1).

En ce qui concerne ce dernier point, le Président a rappelé le démenti catégorique donné par l'ambassadeur des États-Unis à Paris aux paroles qui lui avaient été prêtées, d'après lesquelles l'appui de l'Amérique était promis à la France au cas où cette puissance serait engagée dans une guerre européenne. Le Président a ajouté que son gouvernement ne s'était engagé envers aucune puissance étrangère quant à la ligne de conduite qu'il adopterait en cas de guerre (2). M. Roosevelt s'est refusé à ajouter rien d'autre. Il a simplement suggéré à ses interlocuteurs de se reporter aux déclarations qu'il avait faites ainsi que son secrétaire d'État concernant la politique de son gouvernement à l'égard des rapports entre démocraties et dictatures en Europe.

Bien qu'elles n'aient donné lieu à aucun commentaire, ces paroles prononcées sur un ton d'agacement et de manière quelque peu elliptique, annoncées ensuite dans la presse par des titres sensationnels, ont créé ce matin une certaine émotion à Washington et à New York. Quelques-uns les interprétaient déjà comme un recul du gouvernement américain et s'inquiétaient de l'effet qu'elles pourraient produire en Europe.

Au département d'État, j'ai signalé ces interprétations et les demandes d'explication dont j'avais été l'objet de la part de quelques-uns de nos correspondants.

Le chef du département d'Europe m'a répondu que le Président, particulièrement irrité par des articles tendancieux parus dans la presse américaine, avait voulu dissiper l'impression qu'ils donnaient quant à l'existence d'engagements entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, point sur lequel l'opinion américaine demeurait pleine de susceptibilité. Les paroles du Président ne changeaient rien à ce qu'il avait indiqué précédemment, notamment dans son discours de Kingston (3), ni aux déclarations de M. Cordell Hull (4) puisque le Président s'y était personnellement référé.

Le département d'État a été, je crois, contrarié de l'équivoque qui s'est ainsi produite et qui, en ce moment, pourrait être mise à profit de manière particulièrement regrettable en Allemagne. Tout son effort n'a tendu qu'à atténuer l'effet de ces déclarations auprès des journalistes américains et étran-

(1) Sur le discours de l'ambassadeur des États-Unis à la pointe de Grave, le 4 septembre, voir ci-dessus le n° 9 (et note).

(2) A la question : « Les États-Unis sont-ils moralement liés aux démocraties de l'Europe dans le mouvement qui tend à arrêter Hitler? », le Président répondait en substance : « Inclure les États-Unis dans un front France-Grande-Bretagne contre Hitler est une interprétation cent pour cent fausse de chroniqueurs politiques » (*Havas*).

(3) Sur ce discours, prononcé le 18 août, voir, au tome X de la présente série, les n°s 393 (note), 509.

(4) Sur les déclarations précitées du secrétaire d'État, voir, au tome précité, les n°s 393, 488 (note).

gers. La presse de ce soir est très prudente et réservée sur les paroles présidentielles, qui passent presque inaperçues au milieu des informations multiples et contradictoires venant d'Europe.

Bien que le département d'État demeure plein d'inquiétude et de réserve à l'égard du développement de la crise internationale, il persiste à croire une détente encore possible.

Les nouvelles qu'il a reçues de Londres hier et ce matin lui font croire qu'il existe désormais en Angleterre un mouvement d'opinion tel qu'il obligera le gouvernement britannique à maintenir une attitude des plus fermes, ce qui constitue à ses yeux le seul moyen d'éviter la guerre. Il croit aussi qu'en dépit des apparences, il existe encore beaucoup de flottement et d'hésitation chez les chefs nazis. C'est l'impression qu'aurait remportée l'ambassadeur des États-Unis de son voyage à Nuremberg.

77

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1475 (1). *Rome, 10 septembre 1938* (2).

Dans les télégrammes que j'ai adressés à Votre Excellence en clair et par courrier le 17 août (3) et hier (4), ainsi que dans le télégramme relatif à mon entretien d'avant-hier avec le comte Ciano (5), j'ai rapporté aussi exactement que possible l'essentiel des impressions ou informations recueillies par cette ambassade depuis l'ouverture de la crise tchéco-sudète en ce qui concerne particulièrement l'attitude italienne dans la conjoncture européenne actuelle.

Il me revient aujourd'hui, de source habituellement assez bien informée, que plusieurs Allemands de Rome laisseraient percer dans des conversations privées une certaine déception au sujet de la note de l'*Informazione diplomatica* : ce document officiel, qu'on attribue d'ailleurs à la plume même de M. Mussolini, serait jugé, au point de vue allemand, « trop prudent » et pouvant « constituer une arme à double tranchant ». On me dit aussi que les journaux du Reich, au lieu de publier intégralement la note italienne, auraient supprimé le passage relatif aux huit points de M. Henlein à Karlsbad ainsi que la phrase où il est déclaré que Henlein n'est pas allé jusqu'à demander la séparation pure et simple des Allemands de l'état présidé par M. Benès.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Allusion vraisemblablement au télégramme nº 1336 *bis*, analysé ci-dessus sous le nº 63 (note).
(4) Il s'agit des télégrammes nos 1470 et 1474, ci-dessus reproduits sous les nos 62, 63.
(5) Allusion au télégramme de Rome nos 1465-1469, du 8 septembre, ci-dessus publié sous le nº 49.

Enfin, on ferait remarquer, dans les mêmes milieux allemands de Rome, qu'il n'était pas adroit de révéler que M. Mussolini et Hitler s'étaient mis d'accord dès le mois de mai dernier sur la question tchécoslovaque, une telle déclaration niant, en effet, au mouvement du parti des Sudètes, tout caractère de spontanéité.

Dans les cercles diplomatiques de Rome, on n'a pas été sans remarquer (et je n'ai pas manqué de souligner ce point dans la plupart des entretiens que j'ai eus ces jours derniers avec mes collègues étrangers) qu'en présence de la crise tchéco-sudète on voyait un certain nombre de nations européennes, et non des moindres, élever la voix pour annoncer leur intention de combattre, militairement s'il le fallait, d'inadmissibles ambitions allemandes, mais que, par contre, personne en Europe ne s'était jusqu'à présent ouvertement compromis en faveur de l'Allemagne. C'est de source presque directe que m'a été rapportée la plainte d'un des principaux membres de l'ambassade d'Allemagne exprimant son amertume d'assister « une fois encore à l'isolement de la pauvre Allemagne ».

Sans doute aussi certains propos plus sérieux ont-ils dû impressionner les dirigeants italiens. L'ambassadeur des États-Unis m'a rapporté l'énergique avertissement qu'il avait donné au comte Ciano : « Ce ne sont pas, a affirmé M. Phillips au gendre de Mussolini, les nations qui *frappent* qui gagnent la guerre, mais bien les nations que leurs ressources mettent en mesure de la *soutenir* indéfiniment »; et il a ajouté : « Nous sommes peut-être le peuple de la terre le plus émotif... Nous pouvons être en quelques heures portés irrésistiblement aux décisions les plus graves ». Toutefois, c'est vainement que M. Phillips avait fait appel, d'ailleurs à titre personnel, aux sentiments d'humanité du comte Ciano et à l'entremise du gouvernement fasciste en vue d'exercer une action modératrice sur l'Allemagne, pays avec lequel, avait précisé l'ambassadeur, les États-Unis étaient à peine *on speaking terms*. D'autre part, il est à présumer que le gouvernement royal ne tardera pas à avoir connaissance et à recevoir quelque impression de l'enquête officiellement menée par M. Charles-Roux au Vatican pour éclaircir la situation qui serait faite, en temps de guerre, aux missions diplomatiques accréditées auprès du Saint-Siège.

J'examine, dans un rapport séparé en date de ce jour, ce que sont actuellement, et en particulier sous l'aspect de la crise tchéco-sudète, les relations italo-roumaines [1]. Je crois savoir qu'on est assez impressionné à la légation de Roumanie par les dernières informations qui sont parvenues à Bucarest. Le ministre, tout en montrant de la prudence dans ses conversations avec moi, m'a néanmoins assez nettement indiqué que, dans son opinion, la politique roumaine s'adapterait plus volontiers aux tendances de l'allié polonais qu'à celles de l'allié yougoslave. De son côté, mon collègue polonais, passablement réservé lui aussi, m'a néanmoins déclaré qu'en tout cas, son pays devait, avant tout, redouter tout accroissement nouveau de la puissance allemande.

[1] Allusion à la dépêche n° 417, ci-dessous reproduite sous le n° 82.

Je dois enfin noter que la conviction se répand de plus en plus dans les milieux étrangers de Rome, que l'attitude du gouvernement fasciste en matière d'antisémitisme répond à une intention bien arrêtée de M. Mussolini lui-même et que, si l'extrême impopularité de la persécution raciste en Italie le laisse indifférent, le chef du gouvernement doit obéir à quelque intérêt profond, calculé en étroit rapport avec le fonctionnement de l'axe Rome-Berlin. Pour certains, le gouvernement italien, en donnant au monde le spectacle le plus éclatant et d'ailleurs le plus choquant d'une solidarité idéologique parfaitement gratuite entre Rome et Berlin, se réserverait par là le moyen de dissimuler éventuellement une sorte de retraite vis-à-vis de son trop puissant partenaire dans le domaine plus réel de la politique et de la diplomatie.

78

Note du Ministre [1]

Conversation du Ministre
avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris
le 10 septembre 1938

J'ai reçu ce matin l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, sir Eric Phipps. Je ne lui ai pas caché que la situation me paraissait de plus en plus grave.

J'ai trouvé comme toujours l'ambassadeur d'Angleterre à Paris extrêmement compréhensif. Je lui ai dit alors que nous arrivons à un moment où il fallait parler clairement. Je lui pose la question suivante : « Si les Allemands attaquaient la Tchécoslovaquie et si la France mobilisait, comme elle le ferait, et se tournait vers la Grande-Bretagne en lui disant : Nous marchons, marchez-vous avec nous? quelle serait la réponse du gouvernement britannique? »

Je faisais appel à sir Eric Phipps plus encore comme ami de longue date que comme ambassadeur de Grande-Bretagne. Il devait comprendre l'importance de cette question. Je souhaitais qu'une réponse pût nous être donnée de suite clairement.

L'ambassadeur m'indique qu'il y avait là une question de circonstance mais qu'il comprenait admirablement ma préoccupation et qu'il allait écrire le jour même à lord Halifax en vue d'obtenir, suivant mon désir, une prompte et claire réponse [2].

[1] Ce document est extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] Pour la réponse du secrétaire d'État au Foreign Office, voir ci-après le n° 145 annexe.

79

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT

Compte rendu par le secrétaire d'État au Foreign Office d'un entretien avec l'ambassadeur de France à Londres le 7 septembre 1938 (1)

Traduction.

L'ambassadeur de France a demandé à me voir aujourd'hui. Son Excellence a commencé par me dire qu'il avait fait part à M. Bonnet des doutes que j'avais exprimés il y a quelques jours en ce qui concerne l'opportunité d'adresser à nouveau à Berlin de nouvelles représentations semblables à celles qui avaient été faites plus d'une fois (2). M. Bonnet apprécia pleinement ces considérations; toutefois, il pensait qu'il était important, spécialement après l'offre conciliante faite par le gouvernement tchécoslovaque, de dissiper une illusion qui semblait prévaloir à Berlin, à savoir que dans aucune circonstance, l'Angleterre n'agirait au cas où l'Allemagne recourrait à la force. M. Bonnet lui-même avait de nouveau défini la position française à l'occasion d'une conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne (3) et dans son récent discours à Bordeaux (4). Il était, en conséquence, pensait-il, important de ne laisser aucun doute en ce qui concerne la position de l'Angleterre et, par des représentations très claires, de rendre notre position très nette à M. Hitler lui-même. Quand la paix européenne était en jeu, rien, dans la pensée de M. Bonnet, ne devait être négligé qui soit de nature à dissiper de dangereux malentendus ou à amener M. Hitler à apprécier pleinement les risques que comprendrait l'adoption de mesures extrêmes.

II. J'ai demandé à l'ambassadeur si, en soulignant l'importance de dissiper toute ambiguïté, M. Bonnet entendait suggérer que l'Angleterre devrait aller plus loin que la position prise par le Premier ministre le 24 mars (5). M. Corbin

(1) Ce document est extrait des papiers Bonnet. L'original anglais, adressé par le secrétaire d'État au Foreign Office à sir Eric Phipps, a été reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 798. Une copie de ce compte rendu avait été remise à M. Georges Bonnet le 10 septembre (ainsi qu'en témoigne la communication de l'ambassade de Grande-Bretagne du 15 septembre, ci-après reproduite sous le n° 167). Le compte rendu de l'ambassadeur est ci-dessus publié sous le n° 41.

(2) Voir ci-dessus le n° 14.

(3) Allusion à la conversation du Ministre avec M. von Welczeck le 2 septembre, conversation analysée ci-dessus sous le n° 33 (note).

(4) Sur le discours de Bordeaux, du 4 septembre, voir ci-dessus le n° 9 (et note).

(5) Sur le discours du Premier britannique du 24 mars, voir, au tome IX de la présente série, les n°s 40 (et note), 42, 48; ci-dessus le n° 41 (note).

assura que M. Bonnet n'avait aucune intention de cet ordre, mais suggéra que les mêmes choses pouvaient être répétées de manière extrêmement utile.

III. J'ai dit que j'examinerai volontiers cette suggestion et que le gouvernement de Sa Majesté tiendrait naturellement à donner tout son poids à la suggestion faite par M. Bonnet. A la vérité, cette suggestion était l'une de celles que nous avions toujours présentes à l'esprit. J'ai déclaré à l'ambassadeur que, comme je l'avais plus d'une fois dit à M. Bonnet, nous étions constamment obligés de ménager l'opinion publique de ce pays et celle de l'Empire. Comme je me représentais la question actuellement et en réservant entièrement les problèmes plus larges que, d'après l'opinion publique, pourrait poser une attaque contre la Tchécoslovaquie, j'estimais qu'il y avait une distinction à faire. Je ne croyais pas que l'opinion publique britannique, bien qu'elle puisse se modifier à mesure que la situation évoluait, accepterait d'envisager d'être entraînée dans une guerre directement à cause de la Tchécoslovaquie. Bien que cela était vrai sans aucun doute, je pensais qu'il était également probable que, si la France était contrainte d'agir conformément à ses obligations, l'opinion publique britannique comprendrait que nous ne pouvions permettre que la France fût en difficulté sans souhaiter faire de notre mieux pour l'aider. Cette distinction signifiait que, bien que la Grande-Bretagne pourrait se sentir obligée de venir au secours de la France en cas de conflit — ne serait-ce que parce qu'elle reconnaîtrait qu'une menace quelconque à la sécurité française mettait en cause les intérêts britanniques — il ne fallait pas en conclure que nous étions disposés à nous trouver automatiquement en guerre avec l'Allemagne parce que la France pourrait être entraînée dans une guerre, conformément à des obligations que la Grande-Bretagne ne partageait pas et qu'une partie importante de l'opinion publique britannique avait toujours désapprouvées.

IV. Il était impossible de prévoir les événements, mais il n'était peut-être pas tout à fait inutile, bien que je reconnaissais que tout ce que je disais était une pure spéculation de l'esprit, de chercher à se représenter ce qui pourrait possiblement arriver. Supposons qu'à un certain moment, M. Henlein, sur un ordre de Berlin, vienne dire qu'il a terminé les négociations avec Prague, qu'il est en train d'établir son propre gouvernement autonome, qu'il invite M. Hitler à lui venir en aide contre l'oppression de Prague; supposons que, dans une telle éventualité, M. Hitler pénètre en Tchécoslovaquie par la frontière autrichienne, et qu'après une courte période, il puisse déclarer avoir terminé sa tâche immédiate d'assurer la protection des Sudètes et qu'il est prêt à arrêter les hostilités. Dans une telle éventualité, je pouvais difficilement croire que le peuple français — j'étais bien sûr de mon fait en ce qui concerne le peuple britannique — souhaiterait commencer de longues hostilités contre ce qui semblerait être un mouvement de sécession de la part des Sudètes. Il était bien entendu impossible de prédire comment la situation se développerait mais si, comme je ne pouvais m'empêcher de penser, M. Hitler avait dans l'esprit, sur un prétexte quelconque et sous une forme ou sous une autre, [d'] agir rapidement, je doutais qu'un avertissement donné par l'Angle-

terre, même si nous avions pu, et nous ne pouvions pas aller aussi loin que de déclarer que, dans l'éventualité d'une agression contre la Tchécoslovaquie, nous déclarerions immédiatement la guerre, aurait un effet pour la raison que les positions prises par M. Hitler auraient un caractère différent.

V. C'était pour cette raison et aussi parce que, comme nous l'avons toujours reconnu, toutes les actions de la France avaient une influence si directe sur les nôtres que je souhaitais très sincèrement que le gouvernement français, si une telle situation se présentait et quand elle se présenterait, serait encore prêt à nous consulter avant de prendre une décision qui l'entraînerait dans une guerre avec l'Allemagne. M. Corbin répondit qu'il était certain que le gouvernement français aurait tout cela très présent à l'esprit et, comme je pouvais le reconnaître, qu'il avait agi, et qu'il continuerait à agir, il pouvait me l'assurer, avec la plus grande prudence. Nous fûmes tous deux d'accord pour penser que dans une situation comme celle que je venais de décrire, les événements se présenteraient d'une manière très différente que dans le cas de l'Autriche. Il y aurait des batailles et un petit peuple défendrait son indépendance; il serait très possible que le sentiment populaire fût très rapidement et très profondément remué.

VI. Du point de vue français, M. Corbin souligna à nouveau la gravité des obligations contractées par la France par traité; il dit que, même du point de vue des intérêts français, il convenait de peser avec beaucoup de soin si la meilleure manière de sauvegarder la paix était de s'abstenir de relever un défi si un défi vous était purement et simplement jeté. Il fallait toujours en revenir à la situation actuelle. Cette situation comportait une pression extérieure très forte de l'Allemagne sur la Tchécoslovaquie, qui était due à la conviction que personne ne s'opposerait sérieusement à l'Allemagne au cas où celle-ci agirait. De plus, la mesure dans laquelle le gouvernement tchécoslovaque avait accepté de céder à la pression conjointe de lord Runciman, des Français et de nous-mêmes, rendait évidemment la position française beaucoup difficile. Je répondis à M. Corbin que je ne manquerai pas de porter ce qu'il venait de me dire à la connaissance de mes collègues.

80

Note de la délégation française à Genève [1]

Le conflit germano-tchécoslovaque et la Société des Nations
Entretien avec M. Avenol

Genève, 10 septembre 1938.

En raison des dispositions présumées de l'Allemagne, M. Avenol considère comme exclu le recours à l'article 17 [2]. A supposer que la gouvernement du Reich réponde à la convocation, sa réponse serait sans doute intentionnellement différée.

L'article 19 du traité d'arbitrage germano-tchèque de 1925 prévoit qu'« il appartiendra au conseil de la Société des Nations, s'il est saisi, de pourvoir à des mesures provisoires appropriées ». Mais cette disposition concertée entre les deux parties ne lie pas le Conseil et ne donne pas pouvoir de provoquer sa réunion.

Quant à l'article 18, il ne peut jouer que « dans le mois qui suivra la clôture des travaux de la Commission permanente de conciliation ». Ce délai rend vaine l'application de cette disposition dans le cas actuel.

M. Avenol retient donc seulement la solution du recours à l'article 11 du pacte (convocation immédiate par le Secrétaire général à la demande de tout membre de la Société) [3].

M. Avenol doute qu'il soit possible de convoquer le Conseil à Genève. Alors que de nombreux membres seront intimidés par la force allemande, il lui paraît douteux que la Suisse se soucie de voir réunir le Conseil sur son territoire. Peut-être aussi, le Secrétaire général croit-il préférable, pour l'avenir des établissements de la Société des Nations, de ne pas associer aux sièges permanents de la Société le souvenir de cette réunion. Toujours est-il qu'il suggère le choix de Londres.

Quant aux pronostics sur les résultats d'une délibération du Conseil, le pointage auquel on peut procéder varie, suivant les hypothèses d'une agres-

(1) Pour M. Massigli.

(2) Ainsi stipulé : « En cas de différend entre deux états, dont un seulement est membre de la Société ou dont aucun n'en fait partie, l'état ou les états étrangers à la Société sont invités à se soumettre aux obligations qui s'imposent à ses membres aux fins de règlement du différend, aux conditions estimées justes par le Conseil. Si cette invitation est acceptée, les dispositions des articles 12 à 16 s'appliquent sous réserve des modifications jugées nécessaires par le Conseil.

« Dès l'envoi de cette invitation, le Conseil ouvre une enquête sur les circonstances du différend et propose telle mesure qui lui paraît la meilleure et la plus efficace dans le cas particulier.

« Si l'état invité, refusant d'accepter les obligations de membre de la Société aux fins de règlement du différend, recourt à la guerre contre un membre de la Société, les dispositions de l'article 16 lui sont applicables... ».

(3) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 39.

sion allemande, d'un appui prêté à un soulèvement ou d'une insurrection sans appui ouvert des troupes du Reich.

Le groupe sud-américain (Bolivie, Pérou, Équateur) s'abstiendrait en toute hypothèse. Un vote positif de la Belgique est bien douteux; la Lettonie sera intimidée. Parmi les nouveaux membres éventuels, l'attitude de la Yougoslavie est incertaine. Au lieu de la Pologne, M. Avenol souhaiterait voir élire la Turquie.

Mais, quoi qu'il en soit, le groupe des états qui condamneront expressément l'agression sera restreint. Il le sera davantage dans le cas d'un appui prêté à un soulèvement, éventualité qui offrirait à beaucoup un prétexte pour s'abstenir. Quant au cas de l'insurrection sans aide des troupes allemandes, M. Avenol estime qu'il serait imprudent, dans cette hypothèse, de réunir le Conseil.

Quant à l'éventualité dans laquelle le Reich provoquerait lui-même un débat à Genève, M. Avenol ne l'avait pas envisagée; il considère que la manœuvre serait habile, sans d'ailleurs pouvoir en déterminer exactement la portée.

En ce qui concerne l'attitude polonaise, M. Komarnicki aurait dit récemment que la Pologne occuperait Teschen « pour empêcher les Allemands d'y entrer ».

81

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome.

D. nº 934 [1]. *Paris, 10 septembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint à titre d'information copie d'une note par laquelle l'ambassade d'Angleterre m'a informé, le 30 août dernier, de l'entretien qui a eu lieu le 20 août entre le chargé d'affaires britannique à Rome et le comte Ciano au sujet de l'attitude adoptée par le gouvernement italien à l'égard du conflit espagnol [2].

Vous trouverez également sous ce pli copie de la réponse que j'ai adressée à l'ambassade d'Angleterre le 7 septembre.

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

[2] L'entrevue accordée par le ministre italien des Affaires étrangères au chargé d'affaires britannique le 20 août est relatée par le télégramme de Rome nos 1407-1408, du 29 août. Le comte Ciano avait « implicitement » admis que le gouvernement italien continuait à ravitailler ses contingents en Espagne. Il avait manifesté à sir Noel Charles son scepticisme quant à la portée pratique de la fermeture de la frontière franco-espagnole décidée par le gouvernement français deux mois auparavant. Enfin, à une demande du chargé d'affaires britannique sur le point de savoir si le gouvernement n'envoyait plus de troupes en Espagne, le comte Ciano, « après quelque hésitation, avait répondu qu'aucun envoi de troupes n'avait eu lieu depuis longtemps, « sauf un certain va-et-vient pour les permissions ».

ANNEXES

I

Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Traduction [1]. *30 août 1938*

L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur de faire savoir que, le 4 août, lord Halifax a remis au chargé d'affaires d'Italie à Londres un aide-mémoire, informant le gouvernement italien de l'anxiété du gouvernement de Sa Majesté devant la poursuite de la participation des forces italiennes en Espagne aux opérations militaires, ainsi que devant les informations selon lesquelles ces forces avaient reçu de nouveaux approvisionnements et, à cette fin, plus que des pièces de rechange en certains cas. Il fit savoir qu'il était nécessaire, surtout en considération du fait que la frontière française était fermée depuis sept semaines [2], d'attirer l'attention du gouvernement italien sur la situation existante aux termes de ses informations. Lord Halifax mentionna qu'il avait différé cette démarche dans l'espoir que, une fois satisfait de la stricte fermeture de la frontière française au passage du matériel de guerre en Espagne, le gouvernement italien cesserait pour sa part d'envoyer à nouveau dans ce pays des hommes et du matériel.

2. Le 20 août, le ministre italien des Affaires étrangères informa le chargé d'affaires de Sa Majesté à Rome, en réponse à la communication susdite, que les volontaires italiens combattaient et mouraient pour le général Franco et que tant que ces volontaires seraient en Espagne, ils devraient être approvisionnés en munitions et matériels. Le gouvernement italien, disait le comte Ciano, était particulièrement disposé à remplir ses engagements en accord avec les propositions britanniques pour le retrait des volontaires lorsque les autres gouvernements feraient de même, et il cesserait d'envoyer des matériels dès lors que les autres gouvernements, surtout le gouvernement de la République, cesseraient l'envoi par mer de matériels au gouvernement de Barcelone. Lorsque sir N. Charles fit remarquer au comte Ciano que le gouvernement de la République avait solennellement assuré au gouvernement de Sa Majesté que la frontière pyrénéenne était fermée depuis plus de [dix] semaines, le comte Ciano répondit qu'il avait de grandes raisons de penser que des quantités de matériels franchissaient la frontière chaque jour, et Son Excellence ajouta que même la presse française l'admettait.

3. L'ambassade de Sa Majesté doit établir que le gouvernement de Sa Majesté n'a aucune raison de croire que les assertions du comte Ciano sur le point susdit sont exactes, et qu'il est soucieux de répondre en conséquence au gouvernement italien. Le gouvernement de Sa Majesté serait dès lors reconnaissant si, afin de discuter pour le mieux sur ce point avec le gouvernement italien, il pouvait lui être clairement assuré que le gouvernement de la République remplit à l'heure actuelle entièrement ses obligations conformément à l'accord de non-intervention, c'est-à-dire que la frontière est toujours gardée fermée de façon que ni des hommes ni des matériels ne puissent pénétrer en Espagne venant de France ou y transitant, et que de strictes mesures sont prises pour éviter le trafic côtier en armes, etc., des ports français à ceux du gouvernement espagnol.

4. Une assurance de cette nature renforcerait toutes représentations ultérieures sur ce sujet que le gouvernement de Sa Majesté pourrait décider d'effectuer à Rome.

[1] Effectuée par les membres de la Commission.

[2] Sur cette fermeture, intervenue dans la première quinzaine de juin, voir, au tome X de la présente série, le n° 28 (note). Voir également ci-après annexe II(note).

II

Communication de la Direction politique à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris

7 septembre 1938

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur d'accuser réception à l'ambassade d'Angleterre de la note nº 559 du 30 août dernier par laquelle elle a bien voulu l'informer des conversations qui ont eu lieu récemment entre le chargé d'affaires britannique à Rome et le comte Ciano au sujet de l'attitude adoptée par l'Italie à l'égard du conflit espagnol.

Se référant à cette communication, le ministère des Affaires étrangères tient à confirmer à l'ambassade d'Angleterre que, depuis la décision prise par le gouvernement français le 28 mai dernier, aucun passage d'armes de guerre ou d'articles prohibés par le Comité de non-intervention n'a eu lieu à la frontière des Pyrénées et aucune marchandise déclarée à destination de l'Espagne n'a été débarquée dans un port français [1].

Il rappelle d'autre part que, conformément à la même décision, les mesures les plus strictes ont été prises par les autorités françaises pour renforcer la surveillance de la frontière entre la France et l'Espagne et mettre obstacle, dans toute la mesure du possible, au passage de volontaires par cette frontière. Ces dispositions qui n'ont cessé d'être appliquées ont été encore récemment accentuées par les autorités compétentes. Par ailleurs, une surveillance constante est exercée par un bâtiment de la Marine militaire dans les eaux territoriales françaises à la limite des eaux territoriales espagnoles, aussi bien dans la région de Port-Vendres que dans la région de Saint-Jean-de-Luz, afin de prévenir tout transport par ces eaux de volontaires et de matériel de guerre à destination de l'Espagne. Le gouvernement français n'a aucune objection à ce qu'il soit fait état de ces indications auprès du gouvernement italien.

Le ministère des Affaires étrangères croit devoir ajouter que le témoignage ainsi donné par le gouvernement français de son attachement à la politique de non-intervention et de sa volonté de respecter loyalement les engagements qui en découlent, revêt une signification particulière, alors que le gouvernement italien, de son propre aveu, ravitaille les forces nationalistes espagnoles en armes et munitions et que, d'autre part, le plan élaboré par le comité de Londres en vue du retrait d'Espagne des combattants étrangers et du renforcement du contrôle international, n'a pu être encore mis en vigueur.

[1] Allusion est faite à la décision du Comité prise, sur initiative franco-britannique, le 26 mai, en vue du rétablissement du contrôle terrestre, du renforcement du contrôle naval et du retrait des volontaires par catégories : voir, au tome IX de la présente série, les nos 385 (note), 453.

82

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 417. *Rome, 10 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 septembre.)

Une des inconnues qui, dans la crise actuelle, préoccupent indubitablement le plus le gouvernement italien, est l'attitude que prendrait la Roumanie au cas où l'affaire tchéco-sudète viendrait à déterminer un conflit armé dans lequel l'Italie se rangerait aux côtés de l'Allemagne.

Il faut noter tout d'abord à ce propos que les relations italo-roumaines n'ont pu être, au cours de ces derniers mois, portées de nouveau au degré de cordialité qu'elles avaient précédemment atteint. L'échec de l'expérience Goga, puis la suppression du mouvement de la Garde de fer, sur lequel l'action italienne avait misé un peu imprudemment, ont laissé ici un souvenir cuisant, dont les efforts du nouveau représentant de la Roumanie à Rome n'ont pu réussir encore à faire disparaître les effets. C'est d'ailleurs M. Zamfiresco lui-même qui me disait encore, il y a peu de jours, à quel point les avances qu'il avait faites au comte Ciano, d'accord avec son gouvernement, étaient régulièrement tombées dans le vide. Et la désillusion est visible chez le ministre de Roumanie qui, né d'une mère italienne et fort italophile, s'imaginait sans doute pouvoir réussir rapidement à redresser, en ce qui concerne les relations des deux pays, une situation quelque peu compromise.

Aussi bien les accords de Salonique [1], puis plus récemment ceux de Bled [2], n'ont-ils guère pu contribuer à dissiper l'atmosphère de demi-bouderie qui règne dans les milieux officiels italiens à l'égard de la Roumanie. On est trop soucieux ici en ce moment de ménager la Yougoslavie de M. Stoyadinovitch pour lui avoir tenu rigueur, au moins extérieurement, de s'être peu employée, lors de la réunion de Bled, à réaliser cette dislocation de la Petite Entente, qui eût répondu aux vœux ardents du gouvernement fasciste. Aussi est-ce plutôt vers la Roumanie (la mesure étant déjà comble envers Prague!) que la mauvaise humeur italienne s'est orientée, d'autant plus naturellement que la Roumanie, en agissant elle-même vis-à-vis de la Hongrie dans le cadre de la Petite Entente, démontrait l'inutilité de l'intermédiaire dont l'Italie s'était efforcée de jouer le rôle, notamment lors du voyage du comte Ciano à Budapest [3]. De là, une autre petite déception d'amour-propre pour l'Italie

[1] Sur ces accords, signés le 31 juillet 1938, voir, au tome X de la présente série, les nos 313 (et note), 315, 330.

[2] Conclus à l'issue de la conférence de la Petite Entente qui s'était tenue dans cette ville du 21 au 23 août : voir, au tome X précité, les nos 437 (note), 448, 463, 490, 503.

[3] Qui s'était déroulée du 9 au 12 janvier précédent : voir, au tome VII de la présente série, les nos 446 (et note), 448 (et note), 455, 459, 462; au tome VIII le nº 18.

fasciste, déception d'autant plus sensible que les succès de la politique italienne en Europe centrale et orientale n'ont pas été, depuis quelque temps, bien nombreux.

Mais c'est surtout l'attitude éventuelle de la Roumanie dans un conflit général qui préoccupe présentement le gouvernement de Rome. La presse italienne a suivi avec humeur l'action de la Grande-Bretagne et de la France à Bucarest. Elle a enregistré les bruits relatifs à une alliance anglo-roumaine et également le voyage en Roumanie du maréchal de l'Air anglais Joubert de la Ferté. Puis elle a cru trouver une bonne occasion de brouiller un peu les cartes en dénonçant les « menées » de certains journaux français, coupables d'avoir faussement annoncé la conclusion d'un accord russo-roumain pour le passage des avions soviétiques qui se rendraient en Tchécoslovaquie. Dans cette circonstance, les journaux de la Péninsule ont jeté feu et flammes, mais le malheur a voulu pour eux que le passage de 300 avions allant de l'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie ait été, en dépit de précédents démentis à la nouvelle de l'accord, annoncé hier par un journal allemand, et la presse italienne s'est bornée à reproduire l'information avec une carence de commentaires qui peut, semble-t-il, être interprétée dans ce cas particulier, comme le signe d'un certain désarroi.

On assure, dans les milieux qui touchent d'assez près à la légation de Roumanie, que les dernières instructions de Bucarest représenteraient le gouvernement roumain comme étant de plus en plus enclin à se ranger aux côtés des puissances occidentales en cas de conflit. Si cette indication, que je transmets d'ailleurs sous toutes réserves, se trouvait être exacte, une telle attitude constituerait un des éléments les plus propres à faire réfléchir utilement l'Italie, aussi bien que l'Allemagne, dans la redoutable conjoncture présente. En s'affirmant ainsi, le gouvernement roumain ne hâterait peut-être pas le moment où lui reviendront toutes les bonnes grâces de l'Italie fasciste, mais par contre, il contribuerait de la manière la plus efficace à sauvegarder la paix.

83

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 410 [1]. *Rome, 10 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir pol., 16 septembre.)

Les milieux diplomatiques allemands n'ont pas été satisfaits du contenu de la note publiée par l'*Informazione diplomatica* du 8 septembre [2]. Sans donner des explications de leur désappointement, ils se sont bornés, dans des conversations privées, à affirmer que cette note est « trop prudente », et qu'en tout cas, elle peut constituer une arme à double tranchant. En réalité, les journaux du Reich n'ont pas publié la note intégralement. Ils en ont supprimé les passages concernant les huits points de Carlsbad, où il est souligné que M. Henlein n'est pas allé jusqu'à demander le détachement de la région des Sudètes du reste de l'État tchécoslovaque. L'omission de la reproduction desdits passages a été aussitôt signalée au ministère italien des Affaires étrangères, qui en a paru surpris. Un fonctionnaire du ministère de la Culture populaire, avec qui je m'en suis entretenu ce matin, m'a dit : « C'est que les Allemands n'ont pas compris toute l'habileté de cette note ». Les mêmes milieux allemands trouvent qu'il a été imprudent d'affirmer que M. Mussolini et M. Hitler étaient d'accord dès le mois de mai, sur la question tchécoslovaque, parce que cela montrerait qu'il ne s'agit pas d'un mouvement spontané de la part du parti des Sudètes, le sort de la Tchécoslovaquie ayant été réglé par Rome et Berlin. Enfin, toujours dans les milieux allemands, on croit que la note de l'*Informazione diplomatica* et les articles de la presse fasciste qui l'ont commentée répondent aux déclarations que le comte Ciano a dû faire aux représentants des puissances intéressées ces jours derniers. L'Italie serait donc contraire à un démembrement de la Tchécoslovaquie.

D'autre part, les cercles diplomatiques italiens émettent différentes hypothèses au sujet des mobiles dont s'est inspiré le *Times*, en suggérant d'attribuer aux Allemands des Sudètes la bande de territoire qu'ils habitent [3]. Première hypothèse : le *Times* n'exprime des points de vue officieux que lorsque les tendances de son conseil d'administration coïncident avec celles du gouvernement britannique. Or, ce conseil d'administration se compose pour la plupart de germanophiles convaincus, tels que lord Lothian, et dans le cas présent, il a exprimé la thèse de ces derniers. Deuxième hypothèse :

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette note, voir ci-dessus les nos 49, 62, 63.
(3) Sur l'article précité du *Times*, voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.

l'Angleterre veut à tout prix éviter une guerre européenne à cause de la Tchécoslovaquie et l'article du *Times* en question constitue un ballon d'essai : il s'agissait de sonder l'opinion publique et de voir si les réactions de la part de cette dernière auraient été favorables à une guerre ou non. Troisième hypothèse : l'article répondrait à un dessein que la Grande-Bretagne se réserverait de révéler plus tard. Sachant que les Allemands des Sudètes se contenteraient pour l'instant de l'autonomie dans le cadre de l'État tchécoslovaque, mais que, dans six mois peut-être, un nouveau mouvement se dessinerait pour détacher le territoire des Sudètes de cet état, l'Angleterre voudrait prendre les devants. On créerait un État fédéral tchécoslovaque sur le modèle de la Suisse et neutre comme cette dernière; mais sa neutralité serait garantie par les puissances, y compris l'Allemagne, et cela pour mettre la Tchécoslovaquie de demain à l'abri de nouvelles convoitises du Reich.

En tout cas, les cercles italiens estiment que la solution du problème tchécoslovaque d'après les huit points de Carlsbad doit entraîner la fin du pacte tchéco-soviétique; car, s'il est vrai qu'une minorité ne saurait pas vouloir dicter sa propre politique à tout le reste de la nation, il est aussi vrai qu'il serait absurde, dit-on, de prétendre que les Allemands des Sudètes soutiennent une politique extérieure d'amitié et de collaboration avec une puissance ennemie de l'Allemagne. Cela répond évidemment aux vues de Berlin; mais on a l'impression que dans l'ensemble, dans le moment actuel du moins, il n'y a pas de concordance absolue entre les positions de l'Italie et de l'Allemagne.

84

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 421. *Rome, 10 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 septembre.)

J'ai indiqué dans mon télégramme d'hier n° 1474 [1] que l'Italie ne semble à l'heure actuelle recourir à aucune mesure technique préparatoire à des hostilités. Notre attaché naval expose, dans le rapport ci-joint, les constatations qui l'amènent à conclure « que l'Italie, au cours de ces derniers mois, n'a pas accéléré le rythme de ses fabrications de matériel de guerre et qu'elle ne fait pas actuellement de préparatifs militaires » [2]. Telle est également l'opinion de notre attaché de l'Air, qui m'a notamment signalé le voyage que le

[1] Télégramme ci-dessus reproduit sous le n° 63.
[2] Rapport non retrouvé.

chef d'État-major général de l'aéronautique italienne projette de faire en France avec sa famille. J'ai d'ailleurs fait remettre au général Pinna un laissez-passer pour nos officiers des douanes et il y aurait intérêt, si le général Pinna franchit effectivement notre frontière, à ce qu'il fût l'objet d'égards spéciaux et par la même occasion d'une spéciale attention.

De son côté, notre attaché militaire a reçu ce matin même du chef du 2e bureau italien l'assurance formelle qu'aucun mouvement de troupes, qu'aucun appel de réservistes n'avaient eu lieu récemment ni en Italie, ni en Libye. Toutefois, l'interlocuteur du général Toussaint lui a signalé certaines mesures militaires qui auraient été prises sur notre frontière des Alpes et en Tunisie (1) et il a ajouté que le gouvernement italien pourrait être amené à prendre de son côté d'éventuelles mesures de réciprocité.

85

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 493 à 499. *Tokyo, 11 septembre 1938, 21 h. 30, 21 h. 35.*
(*Reçu :* 17 h. 30, 17 h. 45, 17 h. 17, 18 h. 30, 18 h. 50, 18 h. 25, 17 h. 20.)

A mesure que les colonnes japonaises se rapprochent de leur objectif actuel, la prise d'Hankéou, on se demande ici avec une inquiétude grandissante ce qui se passera après l'occupation de la ville, dont personne ne doute. Les diverses tendances que vous signale mon télégramme no 462 du 27 août (2) s'affirment et évoluent en somme de la façon prévue. Le public se convainc chaque jour davantage que la prise d'Hankéou ne finira pas la guerre et ne sera qu'un grand épisode analogue à la prise de Changhaï, de Nankin, de Suchow. La mauvaise tenue générale de la Bourse est une indication d'esprit de la population. Les autorités ne manquent d'ailleurs pas l'occasion de lui faire entendre qu'il ne faut pas se faire d'illusion sur la durée des hostilités. Le gouverneur de la Banque, M. Yuki, vient d'exposer longuement que la situation financière du Japon permet d'envisager sans appréhension une guerre de plusieurs années. L'état-major des armées du Nord a cru devoir publier que « le Japon ne ralentira pas les opérations militaires avec la chute de Hankéou, mais au contraire continuera son action jusqu'à ce que l'objectif final de la campagne actuelle soit atteint ». Ces diverses déclarations augmentent l'anxiété.

(1) L'attaché militaire de France à Rome avait cependant assuré les autorités militaires italiennes que les mesures de mobilisation prises au début du mois ne concernaient que la frontière nord-est de la France : voir ci-dessus le no 49 (note).
(2) Du 27 août, reproduit au tome X de la présente série sous le no 475.

Trois débarquements successifs dans la région de Tien-Tsin de troupes fraîches venues du Japon montrent que les militaires tiennent à affirmer que l'importance du front nord n'a pas diminué à leurs yeux. Il semble que la publicité inusitée donnée à l'... [1] de renforts ait en partie en vue de contrebattre la propagande chinoise qui affirmait que le Japon ne pouvait plus mobiliser de troupes fraîches. Cependant la destination de ces convois et le bruit fait autour d'eux me paraissent tout de même devoir être retenus.

Par contre, le groupe de la Marine continue la campagne que je vous ai déjà signalée pour attirer les hostilités vers le sud. Les mêmes journaux extrémistes réclament régulièrement l'occupation de Canton et de Haïnan pour couper définitivement Tchang-Kaï-Chek de l'Angleterre et de la France, qui n'ont pas cessé de le soutenir et sans l'appui desquelles il se serait déjà écroulé. Je persiste à croire que, pour le moment, le gouvernement japonais n'est pas rallié à cette politique.

Le seul élément nouveau de la situation serait (d'après un renseignement qui n'est pas invraisemblable, mais que je n'ai pu recouper) que l'armée de Hankéou évoluerait vers les conceptions de la Marine. On m'a dit que l'État-major affirmerait que rien ne serait fait tant que Canton obéirait à Tchang-Kaï-Chek et qu'il envisagerait, après la prise de Hankéou, une expédition partant de cette ville et descendant le chemin de fer Hankéou-Canton. Cette opération pourrait évidemment être conjuguée avec une attaque de Canton par la flotte. Je ne sais pas cependant si l'armée disposerait des effectifs nécessaires pour entreprendre la conquête de nouveaux territoires aussi étendus.

Comme on pouvait s'y attendre, les extrémistes prennent prétexte de la crise européenne pour réclamer avec plus de violence encore une politique « nationale ». Ils font valoir que les circonstances sont plus favorables que jamais pour affirmer le droit des peuples d'Extrême-Orient à ne plus tolérer d'immixtion étrangère.

En ce qui concerne les réactions générales des Japonais en présence de la crise européenne, voici comment il y a lieu, je crois, de voir les choses.

Les Japonais sont avant tout préoccupés de leurs propres difficultés qui leur paraissent vraiment angoissantes, et ils ne s'occupent des affaires d'Europe qu'en raison des répercussions qu'elles pourraient avoir en Extrême-Orient. Ils se disent que si les puissances sont entraînées là-bas dans un conflit qui absorbera toutes leurs forces, elles ne pourront pas réagir ici. Les Japonais auraient donc les mains absolument libres au moins pendant tout le temps que durerait une guerre européenne.

Ils la souhaitent donc en principe. Mais toutes les personnes avec qui j'ai pu causer ces derniers jours sont d'avis comme moi que, si les Japonais souhaitent une guerre européenne, il est vraisemblable qu'ils ne désirent pas y prendre part, car l'abandon de leur neutralité signifierait pour eux la guerre avec la Russie et l'incident de Tchang-Kou-Feng [2] a démontré qu'ils la

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Sur cet incident, qui avait opposé durement les troupes soviétiques aux forces nippones sur les frontières de la Mandchourie, et ses suites, voir, au tome X de la présente série, les nos 232 (note), 243, 262, 308, 314, 358, 383.

redoutent. J'ajoute pour être complet qu'il faut malheureusement toujours prévoir les initiatives folles de militaires déchaînés : une coterie d'excités pourrait, sans se soucier des conséquences, vouloir par exemple envahir les concessions étrangères.

Naturellement la propagande allemande et italienne fait présenter ici les événements de Tchécoslovaquie sous un jour très tendancieux. Elle ne semble cependant pas réussir à passionner l'opinion pour une affaire qui en réalité est profondément indifférente aux Japonais. Elle obtient quelques articles sympathiques dans les revues et journaux extrémistes sur les deux thèmes suivants : 1° l'Allemagne est notre alliée, nous lui devons donc notre appui moral. 2° L'Allemagne est resserrée dans ses frontières; elle a donc le droit de conquérir des terres nouvelles comme l'Italie l'a fait en Éthiopie, comme nous le faisons sur le continent.

Enfin, je vous signale à titre d'information que j'ai appris d'une source en laquelle j'ai toute confiance que l'ambassadeur d'Allemagne a, ces temps derniers, réuni deux fois ses compatriotes. A la dernière de ces réunions qui a eu lieu il y a une dizaine de jours, il a dit que les nouvelles d'Europe étaient si inquiétantes qu'il fallait s'attendre au pire. Le jour même, un commerçant allemand qui avait de l'argent à Londres l'a transféré télégraphiquement à Amsterdam.

Il y a un mois, le général Ott a dit aux Allemands qu'il leur demandait au nom de la patrie de se montrer plus amis du Japon (en fait les Allemands d'Extrême-Orient, qu'ils habitent le Japon ou la Chine, sont violemment anti-japonais). Il leur a dit que, dans les négociations commerciales actuelles entre le Japon et l'Allemagne, celle-ci consentirait des sacrifices considérables dans un intérêt supérieur; que donc les Allemands installés en Extrême-Orient devaient accepter par patriotisme une situation fâcheuse pour leurs intérêts personnels. Il est bien difficile de savoir quels sont les intérêts supérieurs qui constitueraient la contrepartie des sacrifices allemands. On peut penser à une action politique ou même militaire. On peut imaginer aussi qu'un accord économique germano-japonais reconnaîtrait à chacune des deux parties des zones géographiques où toute concurrence serait ... [1] et qu'ainsi en échange d'avantages sur tel autre marché, l'Allemagne aiderait le Japon dans le cas où ... [2] constituerait tout l'Extrême-Orient en monopole économique.

Communiqué à Changhaï sous les nos 245 à 251.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Lacune de déchiffrement.

86

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3432, 3433. *Berlin, 11 septembre 1938, 15 h. 59.*

(*Reçu :* 17 h. 45, 17 h. 55.)

Le bruit qui a couru hier, au sujet d'un message qui aurait été adressé par le gouvernement italien au gouvernement allemand et dans lequel l'Italie prendrait des engagements d'assistance à l'égard de l'Allemagne, est démenti catégoriquement par les personnalités italiennes qui assistent au Congrès.

On prétend parmi les Italiens que ce bruit a été répandu intentionnellement par les Allemands pour réagir contre l'impression défavorable qu'avait produite la note concernant l'attitude italienne dans l'affaire tchèque publiée le 7 par *l'Informazione diplomatica* (1).

On ajoute que le gouvernement italien aurait fait paraître cette note à la suite d'un rapport envoyé de Nuremberg par M. Farinacci, rapport qui ne laisse guère de doute sur les intentions agressives de l'Allemagne à l'égard de Prague.

Il est à noter que si, parmi la délégation italienne à Nuremberg, on demeure très pessimiste en ce qui concerne l'évolution prochaine de la crise, on est beaucoup plus affirmatif et aussi moins inquiet au sujet de la position qu'adopterait l'Italie en cas de conflit.

On se montre d'autre part assez agacé de l'insistance qu'apportent les chefs hitlériens à présenter dans tous leurs discours le sort de l'Italie comme lié à celui du Reich.

(1) Sur cette note, voir ci-dessus les nos 49, 62, 63, 83.

87

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2040 à 2044 [1]. Réservé. *Prague, 11 septembre 1938, 15 h. 40.*

(*Reçu :* 18 h. 25, 18 h. 45, 18 h. 35, 18 h. 50.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a prié ce matin de venir le voir immédiatement. Il m'a dit avoir reçu des rapports de M. Osusky et de M. Masaryk, suivant lesquels les milieux français et anglais admettraient à nouveau l'éventualité d'un plébiscite des Sudètes. Cette disposition se manifesterait dans l'entourage de sir John Simon.

Comme les dirigeants tchécoslovaques n'excluent pas l'hypothèse où, à Nuremberg, M. Hitler demanderait publiquement ce plébiscite, le président de la République avait chargé M. Krofta de me prier de télégraphier immédiatement pour faire ressortir à nouveau auprès de Votre Excellence les raisons pour lesquelles un plébiscite était impossible et déclencherait la guerre [2]. Le président de la République serait très reconnaissant à Votre Excellence d'exercer ...[3] sans aucun délai à Londres pour que cette ... [4] soit résolument et immédiatement écartée tant par le gouvernement que par la presse britannique, si M. Hitler venait à la proposer demain. Il va sans dire que la même requête est présentée pour ce qui concerne notre gouvernement et notre point de vue.

M. Krofta m'a répété les arguments que M. Benès avait fait valoir auprès de M. Runciman, et qui sont exposés dans mon télégramme nos 2017 à 2026 [5]. Il a ajouté les considérations et raisons suivantes.

Le peuple tchécoslovaque tout entier se soulèverait contre le plébiscite. Il y aurait donc un risque grave de révolution. Aucune pression internationale ne pourrait détourner ce péril.

Un plébiscite dont le résultat éventuel serait le démembrement de l'État ne pourrait être limité aux Sudètes. Il faudrait y associer tous les citoyens.

Techniquement le plébiscite des Sudètes n'est pas réalisable. En effet, la minorité allemande n'habite pas un territoire compact. Il serait impossible d'admettre le vote des Allemands dispersés sur tout le territoire de la République en vue de régler le sort d'une région déterminée.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Une démarche symétrique de celle-ci était effectuée à Paris auprès du Ministre par M. Osusky : voir ci-après le no 103.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Du 10 septembre, non retrouvé.

Beaucoup de membres de la minorité allemande opposés au rattachement à l'Allemagne voteraient néanmoins en ce sens parce qu'ils redouteraient la vengeance de M. Hitler si l'*Anschluss* survenait, alors qu'ils ne redouteraient pas les représailles du gouvernement tchécoslovaque s'il était repoussé.

Historiquement, géographiquement et économiquement la Bohême et la Moravie-Silésie constituent une région une et solidaire.

Le rattachement au Reich des régions bohémiennes ou moraves aurait pour résultat la vassalisation de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne et, par conséquence, la suppression de l'obstacle s'opposant encore à l'extension de l'hégémonie allemande à l'Europe centrale et sud-orientale.

88

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2311 à 2314. *Londres, 11 septembre 1938, 22 h. 25.*

(*Reçu :* le 12, 0 h. 20; le 11, 23 h. 55; le 12, 0 h. 25.)

Le Premier ministre a reçu cet après-midi les correspondants politiques et parlementaires de la presse anglaise et leur a fait un tableau d'ensemble de la situation qu'il présente comme grave, mais non désespérée.

Le gouvernement britannique, a-t-il déclaré, poursuit ses efforts pour le maintien de la paix et ne voit aucune raison pour que la question tchèque soit tranchée par la force étant donné qu'un très faible écart seulement sépare maintenant les revendications de M. Henlein des propositions de M. Benès. M. Neville Chamberlain a souligné le caractère extrêmement libéral, presque « inattendu » de ces dernières (1) et il a tenu à rendre hommage, à cette occasion, à lord Runciman qui a bien mérité non seulement de l'Angleterre, mais de l'Europe tout entière.

Le Premier ministre a précisé ensuite que sir N. Henderson, au cours de son séjour à Nuremberg, avait eu l'occasion d'exposer à un grand nombre de dirigeants nationaux-socialistes la position du gouvernement britannique et que M. Hitler la connaissait donc exactement. Après avoir rappelé son propre discours de mars dernier (2) et celui de sir John Simon à Lanark (3), M. Neville Chamberlain a ajouté que l'Angleterre n'avait pas d'engagements en Europe centrale ou vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, mais qu'elle ne pourrait rester à l'écart d'un conflit général en Europe.

(1) Sur les dernières propositions tchécoslovaques, voir ci-dessus les nos 18, 31, 37.

(2) Du 24 mars exactement. (Sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, les nos 40 (et note), 42; ci-dessus le no 41 (note).

(3) Prononcé le 27 août : voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note), 486, 500.

Il a parlé ensuite de l'amitié ancienne et étroite qui lie la Grande-Bretagne à la France, amitié particulièrement étroite à l'heure actuelle et qui rend la sécurité de la France identique à celle de l'Angleterre.

Suivant les uns, il a poursuivi en déclarant que, *si l'intégrité du territoire français était menacée, la Grande-Bretagne se porterait immédiatement au secours de la France.* (Les correspondants de presse allemande se sont immédiatement emparés de cette version en déclarant que « l'intégrité » du territoire français ne serait menacée que par la faute de la France si celle-ci se portait au secours de la Tchécoslovaquie).

Suivant les autres, le Premier ministre a déclaré que si la France intervenait pour aider la Tchécoslovaquie à se défendre contre une agression, la Grande-Bretagne serait immédiatement *involved* (engagée).

M. Neville Chamberlain a ajouté qu'il était « d'une extrême importance que le gouvernement allemand fût sans illusions sur la possibilité de s'embarquer dans une brève et victorieuse campagne contre la Tchécoslovaquie sans courir le risque d'une intervention de la France d'abord et ensuite de l'Angleterre ».

Après une brève évocation des horreurs de la guerre moderne et de ses conséquences pour les populations civiles, le Premier ministre a déclaré qu'il faisait pleine confiance aux intentions pacifiques de M. Hitler, mais que des incidents sanglants pouvaient toujours se produire d'où sortirait un conflit armé. Il a insisté sur le caractère précieux pour la Grande-Bretagne de l'amitié française, sur l'appui des Dominions et sur le soutien moral que la politique anglaise trouve actuellement aux États-Unis. Ce dernier point a été particulièrement mis en valeur. (Il est à noter que l'U.R.S.S. n'a pas été mentionnée une seule fois dans l'exposé des concours sur lesquels peuvent compter les puissances occidentales).

Des déclarations analogues ont été faites aux correspondants étrangers par les représentants du Foreign Office [1].

[1] Le texte de la déclaration faite à la presse par le Premier britannique est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, App. III, p. 680-682.

La déclaration effectuée par le Foreign Office aux représentants de la presse internationale ne présentait que des différences insignifiantes avec le texte remis aux journalistes britanniques.

Après l'évocation des « excellents résultats » de la mission Runciman et le rappel des déclarations du 24 mars et du 27 août précédents, elle affirmait que « la Grande-Bretagne ne saurait se désintéresser d'un conflit dans lequel l'intégrité de la France pourrait se trouver menacée ». Le gouvernement allemand ne devait nourrir aucune illusion quant à la faculté d'attaquer victorieusement la Tchécoslovaquie « sans déterminer la possibilité de l'intervention de la France et par suite de la Grande-Bretagne ». La note faisait état de l'accord des Dominions, des contacts entretenus avec la France, « pays voisin et grande démocratie dont la sécurité et l'intégrité sont étroitement liées à celles de la Grande-Bretagne » et les États-Unis (*Le Temps* du 13 septembre, p. 1).

D'après Louis Lévy, correspondant diplomatique du *Populaire*, le ministre français des Affaires étrangères fit téléphoner à tous les correspondants diplomatiques de la presse française pour leur demander de minimiser l'importance de la déclaration britannique (Wheeler-Bennett, *Munich. Prologue to tragedy*, Londres, 1948, p. 97-98, note).

89

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 802-803 (1). Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 11 septembre 1938, 22 h.*

(*Reçu :* le 12, 1 h. 20, 1 h. 10.)

Au cours d'un récent voyage à Prague, le ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie a été questionné par le président Benès sur l'attitude que lui paraîtrait devoir prendre la Pologne en cas de conflit armé.

M. Slavik a répondu au Président que selon lui :

1° Si l'Allemagne attaquait la Tchécoslovaquie, la Pologne resterait neutre au début, à condition toutefois que l'U.R.S.S. « ne commette pas d'imprudences à son égard »;

2° Sous la même condition, on pourrait voir l'espoir d'amener au bout d'un certain temps la Pologne à intervenir aux côtés des défenseurs de l'ordre européen.

D'après mon collègue, M. Benès lui aurait répondu qu'il partageait sa manière de voir.

Prière de communiquer ce télégramme et les suivants à Genève si le Ministre s'y trouve encore (2).

90

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 804 à 806 (3). Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 11 septembre 1938, 22 h.*

(*Reçu :* le 12, 1 h. 35, 1 h. 50, 2 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 802-803 (4).
M. Slavik me paraît apprécier sainement les choses.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) M. Georges Bonnet se trouvait alors à Genève.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(4) Ci-dessus reproduit sous le n° 89.

Si les contingents allemands intervenaient en Tchécoslovaquie à la suite par exemple de certains événements d'ordre intérieur et dans des conditions telles que les accords conclus par Prague ne joueraient pas, on peut toujours supposer que la Pologne occuperait le territoire de Tesin.

Si au contraire les accords jouaient au profit de la Tchécoslovaquie, la Pologne garderait, semble-t-il pour commencer la neutralité et elle n'en sortirait, dans la première période du conflit, que si l'U.R.S.S. tentait pour agir d'utiliser son territoire.

Dans ce dernier cas, et je ne saurais trop le répéter, avec l'assentiment à peu près unanime du pays, la Pologne s'opposerait par la force à toute action soviétique.

Il est donc essentiel, j'y insiste une fois de plus, que l'U.R.S.S. s'en tienne éventuellement à des modalités d'intervention au profit de Prague ne permettant pas pour première conséquence d'amener la Pologne à intervenir en fait, dans le conflit, du même côté que l'Allemagne.

S'il en était ainsi et étant donné l'évolution progressive de l'opinion polonaise, nous pourrions espérer entraîner, au bout de quelque temps, la Pologne à abandonner la neutralité et la voir se ranger dans notre camp.

J'ajoute que l'ambassadeur d'Angleterre est entièrement de mon avis sur tous ces points et qu'il en fait part au Foreign Office.

91

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2301 à 2307. *Londres, 11 septembre 1938.*

Les hésitations que trahissent les délibérations prolongées de Downing Street pourraient donner à croire que le gouvernement aperçoit dans l'opinion des signes de résistance à une politique plus active et plus énergique vis-à-vis du Reich. On ne peut nier pourtant que le ton général des journaux de Londres, à très peu d'exceptions près, ne soit un encouragement dans le sens de la fermeté. Sous ce rapport, un progrès considérable a été réalisé depuis l'Anschluss. La presse a conscience de la valeur réelle du problème posé par le différend germano-tchèque et des dangers que la politique hitlérienne fait courir à l'Europe. Il est significatif qu'un journal comme le *Daily Express* ne souffle pas mot en ce moment de l'isolationnisme et qu'un homme comme M. Garvin déclare ouvertement qu'en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie, la neutralité anglaise serait inconcevable. Sans doute, le *Times* a-t-il publié avant-hier un article extrêmement fâcheux [1], mais la réprobation presque universelle qu'il a suscitée montre bien que ses conclusions ne correspondent aucunement à celles de ses confrères.

[1] Sur cet article, voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.

Toutefois, nous ne pouvons nous fier à la presse de Londres pour traduire fidèlement les vues de la masse. La plupart des chroniqueurs ont des questions de politique internationale une connaissance trop étendue pour être sujets aux préjugés qui peuvent encore dominer leurs lecteurs. De plus, ils reflètent l'influence du bureau de presse du Foreign Office, dont les tendances dépassent sensiblement celles du gouvernement lui-même. On sait que la Tchécoslovaquie n'éveille dans l'esprit de l'homme de la rue que des idées assez vagues. Mais il est visible que la politique comminatoire du Reich à l'égard d'un petit état cause une irritation générale, d'autant plus que la présence de lord Runciman à Prague est pour l'opinion une garantie de la sincérité du gouvernement tchèque et de la valeur des sacrifices auxquels il a consenti. Il faut noter que l'aide à apporter à la France en cas de conflit n'est pas l'élément principal dans les réflexions du public, car la conscience profonde de la solidarité franco-britannique existe surtout dans une minorité politique avertie. Ce qui domine actuellement, c'est l'impatience causée par les procédés des états totalitaires, le ton perpétuellement menaçant des dictateurs, leur chantage à la guerre, leurs brimades à l'égard des faibles. Il peut venir un moment où la mesure sera comble.

Il va de soi que l'excitation ainsi soulevée se manifeste particulièrement dans les milieux soumis à l'influence des partis de gauche, qui ont depuis longtemps pris position dans ce sens. La résolution unanime votée par les Trade-unions à Blackpool (1) traduit clairement la volonté de la classe ouvrière et la presse de droite elle-même en approuve la prudente fermeté. On peut facilement imaginer que les milieux libéraux suivent les mêmes inspirations. Il est beaucoup plus difficile de se rendre compte de ce que pensent les diverses fractions du parti conservateur. Les vacances parlementaires ne permettent guère de faire une enquête parmi elles. On peut présumer que la discipline de la majorité les inclinera, comme toujours, à accepter docilement les directives du chef du gouvernement jusqu'au jour où des tendances assez nettes se manifesteraient dans leurs circonscriptions pour les obliger à se prononcer eux-mêmes. Bien entendu, il faut faire exception pour les soixante ou quatre-vingt députés qui sont prêts à se grouper autour de M. Winston Churchill et de M. Eden et dont on connaît les sentiments au regard de la crise actuelle (2).

(1) Voir ci-dessus le n° 56 (et note); ci-après le n° 107.

(2) Par télégramme n° 2328, du 12 septembre, l'ambassadeur de France à Londres analysait le texte d'une lettre que venait d'adresser M. Eden au *Times*. L'ancien secrétaire d'État au Foreign Office, évoquant la guerre de 1914-1918, qui n'aurait pas eu lieu, selon certains, si l'attitude britannique eût été « mieux comprise », y déclarait : « Il est du devoir de chacun d'entre nous, de la presse et du public aussi bien que du gouvernement, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher la répétition d'un semblable drame ». Les « points essentiels » de la situation en Europe centrale étaient les suivants :

1° Il fallait « régler par la conciliation » le litige germano-tchécoslovaque;

2° « Il ne devrait pas être impossible de tirer de ces propositions (du gouvernement tchécoslovaque) un règlement acceptable pour tout le monde »;

3° « Affirmer que si un conflit éclatait en Europe centrale, il pourrait être localisé, est une dangereuse illusion »;

4° « Dans toute crise internationale qui menacerait la sécurité de la France, on verrait ce pays-ci (la Grande-Bretagne) aux côtés de la République française quelles que soient les conséquences », parce qu'« en définitive, la sécurité de ce pays-ci dépend de la sécurité de la France »

Parmi les autres, on ne voit aucune indication qui laisse prévoir une désapprobation vis-à-vis de l'attitude officielle. L'orientation du parti et la préparation de l'opinion dépendent donc dans la plus large mesure des décisions mêmes du gouvernement.

92

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3428 à 3430 (1). *Berlin, 11 septembre 1938, 14 h. 30.*

Je vous communique sous les numéros suivants les informations que j'ai reçues, à la date du 10 septembre, de celui de mes collaborateurs qui assiste au congrès de Nuremberg :

« A la suite de l'allocution prononcée par le Führer devant les *Politische Leiter* (2), je me suis longtemps entretenu avec le chef nazi qui approche assez souvent le Chancelier et lui ai demandé ce qu'il fallait penser de ces accents belliqueux. « Ne croyez pas, a dit mon interlocuteur, à une guerre prochaine. Gardez-vous d'interpréter comme une menace les paroles du Chancelier. Celui-ci entend utiliser au maximum le court délai qui lui reste jusqu'au discours de clôture de lundi (3), pour exercer par tous les moyens, sa pression sur Prague ». Comme je faisais remarquer que Prague avait accepté à peu près intégralement les huit points de Carlsbad, mon interlocuteur m'a déclaré que le problème n'était plus là : « Ce que nous voulons, a-t-il dit, puisque M. Benès sous la pression de la France et de l'Angleterre est entré dans la voie des concessions, c'est une solution définitive et radicale qui supprime pour toujours les causes de friction. C'est dans les jours prochains que se précisera, dans notre esprit, la forme que doit revêtir cette solution. En tout cas, dès maintenant, ce problème ne se trouve plus entre Prague et les Sudètes, mais entre Berlin et Londres, ce dernier étant, en même temps, le porte-parole de Paris ... Si ces trois capitales se mettaient d'accord sur un règlement de la question tchèque, ce règlement pourait devenir le point de départ d'une meilleure entente entre les puissances européennes. L'activité actuelle déployée dans les coulisses importe plus que celle qui apparaît sur la scène. Soyez certain qu'il n'y aura pas de guerre mondiale. Croyez-vous que, lorsque l'on a l'intention de faire la guerre, on en parle des semaines à l'avance? ».

« J'ai répondu que, malheureusement, l'attitude de l'Allemagne et le langage de ses chefs ne me paraissaient guère justifier un tel optimisme ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Le 6 septembre : voir ci-dessus les nos 22 (note), 54 (note).
(3) C'est-à-dire le 12 septembre : sur ce discours, voir ci-après les nos 108 (et note), 114 à 117.

93

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 670 à 677 [1]. *Moscou, 11 septembre 1938.*

Le ministre de Tchécoslovaquie m'a rapporté un entretien qu'il a eu récemment avec M. Potemkine et où ce dernier, se faisant l'écho des doléances des milieux gouvernementaux, a pris à partie non seulement la politique de Londres, mais aussi celle de Paris. « La France se laissait entraîner par les conservateurs anglais; elle était en train d'abdiquer... Le meilleur indice de sa passivité était qu'en dépit de la gravité de la situation, elle n'avait pas encore répondu aux suggestions de M. Litvinov tendant à une manifestation de solidarité franco-britanno-soviétique (mon télégramme nº 659) [2] et à l'ouverture de conversations militaires (mon télégramme nº 651) [3]... La France, avait ajouté le Commissaire du peuple par intérim, n'avait pas été sincère lorsqu'elle avait conclu le pacte franco-soviétique. Elle n'avait vu dans ce dernier qu'un élément de manœuvre destiné à élargir le fossé entre Moscou et Berlin. Pour des raisons d'ordre intérieur, le gouvernement français ne voulait pas, de crainte de renforcer les éléments de gauche en France, que l'U.R.S.S. participât au règlement d'un problème européen »...

J'avais l'intention de ne prendre contact avec le gouvernement soviétique qu'à l'issue des conversations que Votre Excellence va avoir avec M. Litvinov. Il m'a paru toutefois qu'étant donné la rapidité avec laquelle peuvent se dérouler les événements et pour seconder l'action qu'entend exercer Votre Excellence, il convenait de ne pas laisser se développer à Moscou le malaise que paraît traduire le langage du Commissaire du peuple par intérim et de mettre les choses au point.

J'ai donc vu ce matin M. Potemkine. Je lui ai tout d'abord marqué avec une amicale franchise ma surprise que lui, qui connaissait si bien la France, appréciât de façon aussi partisane l'attitude de notre pays. Il savait bien que notre position de politique extérieure était nécessairement la résultante de

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Du 2 septembre, reproduit au tome X de la présente série sous le nº 534.

(3) Il faut lire en fait : nº 661 (du 4 septembre) — le télégramme nº 651, du 31 août, faisant en réalité état des suggestions du *Journal de Moscou* pour la reprise, par les puissances intéressées au maintien de la paix, de la proposition émise, au début de la crise tchécoslovaque, par M. Litvinov [sur cette proposition, voir, au tome VIII de la présente série, le nº 479], afin « qu'elles procèdent à un examen en commun de la situation et adoptent de concert des mesures pratiques dictées par les circonstances ».

Par le télégramme nº 661, M. Payart se référait à son télégramme précité nos 653-659. Il ajoutait : « Le Commissaire du peuple m'a laissé entendre qu'au stade actuel de l'évolution de l'affaire des Sudètes, il verrait avec intérêt s'ouvrir des conversations militaires franco-soviéto-tchécoslovaques ».

nos tendances propres et de celles de l'Angleterre, dont la participation à un conflit éventuel était essentielle pour l'issue de la lutte. Il savait bien aussi que ce qui avait nui à la pratique du pacte franco-soviétique, c'était l'ingérence continue de la IIIe Internationale dans les affaires intérieures de la France. S'il trouvait suspecte notre attitude au regard de ce pacte, que dire de l'attitude actuelle du parti moscoutaire français, qui préconise à la fois une politique d'affaiblissement du pays à l'intérieur, dans la question des quarante heures notamment, et une politique de risque tout à l'extérieur.

L'heure n'était pas d'ailleurs aux récriminations négatives mais à l'action positive. Le moment était venu de se compter, de savoir si, dans le cas où nos deux pays auraient à exécuter leurs engagements envers la Tchécoslovaquie, l'U.R.S.S. comme la France mettraient l'ensemble de leurs forces au service de la cause commune.

Sans vouloir anticiper sur les entretiens de Votre Excellence avec le Commissaire du peuple mais pour dissiper le malentendu que laissaient craindre les paroles de M. Potemkine et pour éviter un raidissement du gouvernement soviétique, j'ai alors indiqué que si les suggestions de M. Litvinov n'avaient pas encore reçu de réponse, c'était que sa déclaration sur le point dominant indiqué plus haut n'était pas suffisamment explicite. Mais j'étais convaincu que les conversations de Genève feraient disparaître à cet égard toute équivoque; l'examen des dispositions adéquates de procédure internationale de même que l'ouverture des conversations militaires pourraient alors intervenir sans délai. Mon interlocuteur, un peu nerveux au début de notre entretien, s'est visiblement détendu à la fin de mon exposé. « Je suis heureux, m'a-t-il dit, comme Commissaire du peuple et comme ami de la France, des précisions que vous m'apportez et vous en remercie ». A plusieurs reprises, M. Potemkine avait approuvé énergiquement de la tête lorsque j'avais marqué la nécessité d'une collaboration « effective ». « Nous avions, m'a-t-il dit, le sentiment que la réponse de M. Litvinov était précise et constructive. Il a formulé trois suggestions concrètes :

a. Agir à la Société des Nations par la voie de l'article 11;

b. Procéder à une consultation, à une manifestation de solidarité des trois grandes puissances intéressées à la paix (Genève en fournira peut-être une occasion. Je souligne cette idée);

c. Engager des conversations d'État-major. Et cependant des journaux tchèques et français ont parlé du vague de la réponse soviétique, comme ils avaient précédemment travesti la signification de l'entretien de M. Litvinov avec M. von der Schulenburg [1]. Nous avons eu l'impression que l'on cherchait à Paris dans certains milieux à minimiser la collaboration soviétique. C'est pourquoi le silence de votre gouvernement après la réponse de M. Litvinov nous préoccupait gravement. Après ce que vous m'avez dit, je comprends

[1] Sur cet entretien, voir, au tome X de la présente série, les nos 464, 471, 476, 477, 493, 497; ci-dessus le no 12.

qu'il s'agit d'un malentendu et je suis assuré qu'il sera aisément dissipé à Genève ».

J'ai retiré bonne impression de ma conversation avec M. Potemkine; elle m'a donné à espérer que Votre Excellence obtiendrait des précisions satisfaisantes de M. Litvinov au cours d'entretiens poursuivis sur une base plus large que ceux qu'avait eus notre chargé d'affaires et qui, dans le cadre de ses instructions, avaient été plus spécialement orientés sur la question du passage des troupes soviétiques par pays tiers.

J'estime au surplus, comme Votre Excellence, que l'élucidation de l'attitude et surtout de « l'action effective » de l'U.R.S.S. en cas de jeu direct ou indirect du pacte franco-soviétique ne doit pas être recherchée seulement en fonction de l'acuité actuelle de la crise tchécoslovaque et qu'il convient de la poursuivre sans délai de quelque manière qu'évolue cette dernière. Il y a lieu en effet en tout état de cause, de déterminer le plus tôt possible les modalités d'une collaboration positive des forces soviétiques à une action commune qui devrait être envisagée si l'on veut faire échec à la poussée contenue du dynamisme hitlérien en direction de l'Est [1].

94

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Compte rendu par le secrétaire d'État au Foreign Office d'une conversation avec l'ambassadeur de France à Londres le 9 septembre 1938 [2]

I. L'ambassadeur de France est venu me voir ce soir. Son Excellence commença par me dire que M. Bonnet avait souhaité vivement insister auprès du gouvernement de Sa Majesté que dans le cas où tous les efforts en vue d'une conciliation échouaient à Prague, lord Runciman devait être prêt à formuler ses propres propositions et conclusions.

II. Le but de cette proposition, dans l'esprit de M. Bonnet, était d'anticiper sur la proposition de M. Hitler, telle par exemple qu'une proposition en vue d'un plébiscite qui, à l'avance, serait connue être inacceptable par les Tchécoslovaques et créerait de ce fait une situation très difficile. Les contacts qu'entre-

[1] Ce télégramme a été communiqué sous les nos 1 à 8 à Genève, où se trouvait le Ministre.

[2] Ce document est extrait des papiers Bonnet. Il fut lu par l'ambassadeur de Grande-Bretagne devant M. Léger, le 11 septembre (Cf. *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, no 834; aide-mémoire de l'ambassade de Grande-Bretagne communiqué au Département le 15 septembre, et ci-après reproduit sous le no 167) et une copie devait en être remise le 13 à M. Georges Bonnet (Aide-mémoire précité du 15). Pour le compte rendu de la conversation par l'ambassadeur, voir ci-dessus les nos 66, 67.

tient lord Runciman avec les deux parties le qualifiaient tout particulièrement pour savoir ce qui devait être fait et le gouvernement français était toujours prêt à considérer et, à l'avis de M. Corbin, à accepter toute proposition de conciliation que lord Runciman pourrait faire.

III. M. Corbin m'a alors montré un télégramme qu'il avait reçu de M. Bonnet qui déclarait que, selon les informations reçues par le gouvernement français, celui-ci avait maintenant l'assurance que M. Hitler avait décidé d'intervenir par force en Tchécoslovaquie, spéculant sur ce qu'il considère être l'incertitude de la politique anglaise et l'effet paralysant que celle-ci exercerait sur la France [1]. Il était donc urgent, à l'avis de M. Bonnet, que le gouvernement de Sa Majesté fît tout ce qui était en son pouvoir pour corriger cette impression par des démarches directes au gouvernement allemand et à M. Hitler.

IV. M. Corbin fit alors quelques remarques sur la position de la France. Il avait été souvent surpris par les doutes qu'avaient exprimés ses amis anglais quant à l'attitude que prendrait la France si un conflit survenait. Il pensait que nous avions dû recevoir votre récit de votre conversation avec M. Daladier hier [2], et, si une attaque allemande se produisait contre la Tchécoslovaquie, le gouvernement français n'avait en réalité pas le choix entre deux attitudes. La France devait mobiliser et déclarer la guerre, mais il souligna que ceci ne se produirait qu'en cas d'attaque délibérée de l'Allemagne.

V. J'ai déclaré à M. Corbin qu'en ce qui concernait sa première suggestion, je la transmettrai certainement à lord Runciman, mais que je ne pouvais prédire quelle serait sa réaction. Celui-ci a pris beaucoup de soin à se maintenir dans son rôle de médiateur et il se pourrait que, si on arrivait à une situation dans laquelle la poursuite des négociations serait impossible en raison de l'intervention allemande, lord Runciman pourrait estimer qu'une nouvelle contribution de sa part ne servirait à rien. M. Corbin en a convenu, mais a encore insisté sur l'utilité d'une telle déclaration par lord Runciman, même dans cette situation, en raison de l'effet qu'elle produirait sur l'opinion publique et des difficultés plus grandes qu'elle créerait au gouvernement allemand.

(1) Allusion au T. n° 2845 pour Londres, du 9 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 55.

(2) Le compte rendu de l'entretien du 8 septembre entre le président du Conseil et l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris n'a pas été retrouvé dans les archives françaises. Nous en retrouvons un en revanche sous la plume de sir Eric Phipps, publié dans les *Documents on british foreign Policy, Third series*, II, n° 807, p. 269-270.

Le président Daladier affirmait à son interlocuteur qu'en cas de franchissement par les troupes allemandes de la frontière tchécoslovaque, les Français marcheraient « comme un seul homme » *(The French will march to a man)*, non pour « les beaux yeux » des Tchèques, mais « pour sauver leur propre peau » *(for their own skins)*. Il estimait la France capable de lancer des offensives en cas de guerre, la ligne Siegfried n'étant en rien comparable à la ligne Maginot. Si l'état d'« alerte » avait été vraiment déclenché en Allemagne, Paris prendrait des mesures similaires. La situation intérieure de la France était excellente, et les Allemands avaient commis une grave erreur en procédant à des concentrations de troupes sur leur frontière occidentale. Après avoir confirmé qu'il observerait la promesse faite à la Grande-Bretagne de la tenir informée et de la consulter avant de prendre des mesures irrémédiables, le président du Conseil semblait nourrir un certain espoir dans l'efficacité d'une aide soviétique.

VI. Quant au télégramme relatant les informations françaises des intentions de M. Hitler, je lui ai dit qu'une grande partie de nos informations correspondait avec celles qu'avait le gouvernement français. Nous avions donc aujourd'hui envisagé le projet de nouvelles instructions pour l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, en vertu desquelles il pourrait faire de nouvelles représentations au gouvernement allemand (1). Si et quand celles-ci étaient faites, elles souligneraient, j'espère, aux yeux du gouvernement allemand, d'une manière exempte de toute équivoque, la gravité de la situation, telle que nous la considérions et les grands dangers d'un conflit généralisé qu'entraîneraient inévitablement toutes les violences de l'Allemagne.

VII. Nous avions toutefois reçu une information de presse, aux termes de laquelle notre ambassadeur avait eu une longue entrevue avec M. Hitler cet après-midi même (2). Nous estimions que s'il en était ainsi, il serait certainement préférable d'attendre son rapport de cet entretien avant d'agir à nouveau et nous étions actuellement en train de nous informer de l'exactitude de cette information de presse. Si celle-ci était exacte, nous examinerions le rapport de sir Nevile Henderson dès que nous l'aurions. Si l'information était fausse, je pensais que nous lui donnerions probablement des instructions en vue de faire les représentations sur lesquelles nous étions tombés d'accord. Il avait été aussi décidé ce soir de prendre certaines mesures en ce qui concerne la flotte qui, je l'espérais, produiraient un effet utile sur le gouvernement allemand quand elles seraient annoncées.

VIII. Quant à ce que M. Corbin a déclaré sur la position française, je lui ai dit que je n'avais pas besoin de l'assurer combien j'appréciais la force de tout ce qu'avait dit M. Daladier quant aux engagements français qui se poseraient dans certain cas. La position du gouvernement français, en vertu de ses obligations envers la Tchécoslovaquie, était parfaitement comprise dans ce pays. En même temps, je ne devais lui laisser aucun doute, bien que je pensasse qu'aucun doute n'existait dans son esprit ni dans celui de son gouvernement, quant à la position anglaise. Quoi que nous puissions penser d'une action que l'Allemagne pourrait entreprendre contre la Tchécoslovaquie, je ne pensais pas que l'opinion anglaise serait prête, pas plus que je ne pensais que le gouvernement de Sa Majesté était prêt, à entrer en guerre contre l'Allemagne en raison de l'agression allemande contre la Tchécoslovaquie. Comme je lui avais dit plus d'une fois, bien que nous avions naturellement les engagements français clairement à l'esprit, il n'en était pas moins vrai que la Tchécoslovaquie ne pourrait être effectivement protégée contre une attaque allemande, si elle se produisait, par quelque action que prît un pays en sa faveur.

(1) Le texte d'un message, aux termes duquel, en cas d'attaque de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne entraînant l'assistance de la France, la Grande-Bretagne ne saurait rester indifférente, fut transmis à l'ambassade britannique à Berlin à 10 h 30 du soir. Il est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, t. II, n° 815.

(2) La nouvelle d'une telle rencontre était démentie le lendemain par l'ambassadeur de France à Berlin (T. n° 3397).

Il était également vrai, si l'on pouvait imaginer les hommes d'État européens s'asseyant autour d'une table après une nouvelle guerre pour tracer les frontières de la Tchécoslovaquie à l'occasion de l'établissement d'un nouveau traité de paix, que personne ne pouvait supposer que l'exacte frontière telle qu'elle était établie aujourd'hui serait maintenue. Se lancer dans une guerre européenne pour quelque chose qu'en fait on ne peut protéger et que par ailleurs on ne peut espérer régler, était d'un certain point de vue une initiative qui méritait la plus sérieuse réflexion avant qu'elle ne fût entreprise. En outre, supposons que M. Hitler demande un plébiscite, une grande masse de l'opinion de tous les pays penserait certainement qu'il était déraisonnable de s'embarquer dans une guerre européenne pour empêcher un peuple de voter [son] statut futur. M. Corbin me fit remarquer qu'il ne pensait pas que les Français souhaiteraient combattre contre le plébiscite, mais seulement dans le cas d'une attaque allemande directe. Je fis alors observer à M. Corbin que si et lorsque la solution du plébiciste se présenterait et était refusée par M. Benès, la position ne serait plus très claire et l'opinion publique de ce pays au moins serait certainement confuse. Je l'ai prié en conséquence d'insister auprès de son gouvernement à nouveau sur notre désir urgent que le gouvernement français nous tînt parfaitement au courant et nous consultât avant de s'engager dans des mesures qui devaient l'entraîner à la guerre. M. Corbin déclara que son gouvernement agirait certainement ainsi et c'est parce qu'il réalisait l'extrême gravité de la situation qu'il désirait insister sur l'importance qui s'attachait à ce que nous fassions tout ce que nous pouvions pour produire un changement psychologique dans l'esprit qui dirige l'Allemagne et qui seul pourrait assurer une fin pacifique à nos présentes inquiétudes.

IX. A un moment donné de notre conversation, M. Corbin dit que, s'il s'agissait seulement de la Tchécoslovaquie, il serait possible de juger la situation différemment; le gouvernement français toutefois estimait que si on laissait s'effectuer, sans y résister, l'agression envisagée, le tour de la France viendrait après. Je lui répondis qu'en vérité, il s'agissait là d'un argument en faveur d'une guerre certaine aujourd'hui contre une guerre possible demain, qui s'effectuerait certainement dans des circonstances plus défavorables. Je n'avais jamais pu éprouver aucune sympathie pour cet argument et je n'estimais pas que sa fin le justifiât.

95

NOTES DU MINISTRE [1]

Conversation avec M. Litvinov

Genève, 11 septembre 1938

I

J'ai interrogé M. Litvinov sur l'attitude que prendrait l'U.R.S.S. en cas d'agression allemande contre la Tchécoslovaquie, la France tenant les engagements prévus par ses pactes.

M. Litvinov m'a rappelé la conversation récente qu'il avait eue avec M. Payart [2]. Il lui paraît impossible de ne pas faire appel tout d'abord au conseil de la S.D.N. et obtenir de lui une recommandation qui serait faite à la majorité pour demander à la Roumanie de laisser passer les troupes soviétiques et les avions russes sur son territoire. C'est seulement cette autorisation obtenue — il faudrait se préoccuper de l'obtenir très rapidement — que l'action soviétique pourrait s'exercer.

J'ai demandé à M. Litvinov s'il pouvait m'indiquer quelle serait l'importance de cette aide, notamment en matière d'aviation. Il m'a répondu que c'était une question qui devait être discutée par les spécialistes.

M. Litvinov attira ensuite mon attention sur une déclaration commune France-Grande-Bretagne-U.R.S.S.

Je lui ai répondu que j'avais saisi lord Halifax de cette suggestion, mais qu'il estimait ne pouvoir y donner suite [3]. J'étais prêt à renouveler ma démarche.

M. Litvinov a enfin insisté sur son hostilité au projet anglais de réforme du pacte [4] et en particulier sur l'importance qu'il attachait à ne pas voir modifier l'article 11, la règle de l'unanimité lui paraissant la meilleure.

Nous avons engagé une discussion à ce sujet et M. Litvinov est resté ferme sur son point de vue.

J'ai envisagé avec M. Litvinov la candidature de M. Comnène à la présidence du conseil de la S.D.N.

(1) La première de ces notes est extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc »; la seconde du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Sur cette conversation, voir au t. X de la présente série, le n° 534.

(3) Le 6 septembre, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris laissait entendre que le ministre français des Affaires étrangères ne manifestait aucun enthousiasme pour la suggestion soviétique. *Documents on ɛritish foreign Policy. Third series*, II, n° 791.

(4) Le projet anglais de réforme du pacte est longuement exposé dans une communication de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, du 30 août précédent, dont le texte est reproduit au tome X de la présente série sous le n° 508. (La réponse française à cette communication est ci-dessus publiée sous le n° 51.)

Les délégations polonaise et yougoslave s'opposent toutefois à cette candidature [1].

II

J'ai interrogé M. Litvinov sur l'attitude que prendrait l'U.R.S.S. en cas d'agression allemande contre la Tchécoslovaquie, la France tenant les engagements prévus par ses pactes.

M. Litvinov m'a rappelé la conversation récente qu'il avait eue avec M. Payart. Il lui paraît indispensable de faire appel tout d'abord au conseil de la S.D.N. et d'obtenir de lui une recommandation pour demander à la Roumanie de laisser passer les troupes soviétiques et les avions russes sur son territoire. Il exclut complètement toute action militaire de l'U.R.S.S. contre l'Allemagne tant que le conseil de la S.D.N. n'aurait pas commencé par recommander à la Roumanie de laisser le passage aux avions et aux troupes russes, et tant que la Roumanie n'aurait pas été consentante à ce passage. Mais il croyait qu'un avis du conseil de la S.D.N. pourrait avoir une influence sur les décisions du gouvernement roumain.

Dans cette hypothèse, j'ai demandé à M. Litvinov quelle pouvait être l'importance de cette aide militaire. M. Litvinov m'a dit que c'était là une question qui ne pouvait être discutée qu'entre techniciens.

J'ai marqué à M. Litvinov :

1° Que les décisions du Conseil devant être prises à l'unanimité, il paraissait très douteux que le conseil de la S.D.N., dont on connaissait par les précédents l'extrême réserve, fît la recommandation exigée par l'U.R.S.S. pour intervenir.

2° Que, même si cette recommandation était faite, le gouvernement roumain me paraissait décidé à refuser catégoriquement le passage sur son territoire.

J'ai surtout insisté sur le fait que les délais demandés par toute cette procédure étaient tels que le sort de l'armée tchécoslovaque serait déjà réglé depuis longtemps et la Tchécoslovaquie occupée au moment où le Conseil aurait statué.

M. Litvinov a maintenu néanmoins la position de son gouvernement.

Il est certain que, dans ces conditions, l'intervention soviétique étant subordonnée à la fois à l'avis conforme du conseil de la S.D.N. et au consentement de la Roumanie, il apparaissait que le gouvernement soviétique pourrait aisément trouver une échappatoire pour justifier son abstention à une heure où la France, elle, se serait déjà engagée.

(1) Le contenu de cette note jusqu'aux mots: « renouveler ma démarche » a été communiqué par T. nos 516-517, à l'ambassadeur à Londres, le 12 septembre, à 23 h. 55.

96

NOTE DU MINISTRE [1]

Conversation avec M. Comnène

Genève, 11 septembre 1938.

M. Comnène ne m'a pas caché qu'il était extrêmement inquiet de l'attitude de l'Allemagne. Il considère que cette attitude constitue un danger véritable dans toute l'Europe centrale. Il en est très préoccupé.

Il a attiré mon attention sur la nécessité de lui livrer les armements commandés il y a plusieurs mois. Cette non-livraison produit un effet déplorable dans les milieux roumains et sur l'esprit du Roi.

J'ai interrogé M. Comnène sur ses rapports avec la Russie. Ils sont meilleurs, m'a-t-il dit, bien que le gouvernement soviétique nous cherche trop souvent de petites querelles sans fondement. Il m'a cité quelques exemples.

Je lui ai parlé alors de l'aide que pouvait apporter l'armée soviétique à la Tchécoslovaquie. M. Comnène a pris une carte et il m'a démontré avec cette carte qu'il était impossible d'envisager un passage de troupes par voie ferrée. Il considère qu'il faudrait au moins vingt jours pour faire passer une division en interrompant tout autre trafic. Même impossibilité pour une division motorisée. Les routes ne le permettent pas. Il ne s'agit donc pas de se poser, en droit, une question qui est irréalisable en fait.

Reste le problème de l'aviation. Ici M. Comnène m'a fait remarquer qu'il y avait le droit et qu'il y avait le fait, mais que, quand des avions passaient, on pouvait tirer quelques coups de canon qui n'atteindraient pas leur but. Mais il estime que la Roumanie est dans cette affaire gênée par son pacte avec la Pologne. C'est à Varsovie, me dit-il, qu'il faut agir. Il n'y aurait aucune question, déclare M. Comnène, si l'on était ferme à Londres et à Varsovie. Ce sont là deux points d'importance capitale. M. Comnène estime que la situation peut évoluer favorablement en Pologne et que l'appui russe ne peut se concevoir d'une manière très importante et très fructueuse, que s'il y a un accord avec la Pologne. Il ne juge pas la chose impossible.

Il pense qu'il faut éviter, dans une guerre générale, un conflit polono-russe, qui aurait pour effet de favoriser l'Allemagne et il estime que l'évolution de l'opinion publique polonaise devrait nous permettre de réussir à changer la politique extérieure suivie par la Pologne depuis quelque temps.

J'ai parlé à M. Comnène de la question de sa présidence à la Société des Nations. Je lui ai dit que je le soutiendrais le cas échéant. Il m'a paru satisfait et m'en a vivement remercié.

(1) Extraite de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

97

Compte rendu

Déclaration faite par le général Gamelin au général Kuhlenthal (1)

11 septembre 1938, 10 h.

Le général Colson, agissant sur le plan de la camaraderie, vous a mis au courant des mesures que nous prenions.

Continuant d'agir avec la même loyauté, je tiens à vous dire aujourd'hui que nous sommes en voie d'intensifier nos mesures de précautions.

Nous avons en effet l'impression très nette que vous intensifiez votre effort de véritable mobilisation. Et, notre président du Conseil ayant demandé il y a quelques jours à votre chargé d'affaires ce que signifiaient les dispositions d'alerte prises en Allemagne (2), il n'y a pas été répondu.

Pour le moment, nous nous sommes contentés de rappeler tous nos permissionnaires — nous nommons officiers nos jeunes gens sortant des écoles, qui étaient en vacances et ne devaient être promus qu'en octobre et nous intensifions nos convocations de réservistes. Nous sommes loin d'ailleurs à cet égard d'être sur le même plan que vous.

Je tiens d'ailleurs à ajouter que, si la situation paraît s'aggraver, nous serons amenés à ne pas nous arrêter là, notamment dans le domaine du rappel des classes, — voire même de la mise en garde de certains éléments.

Vous savez mes sentiments personnels sur ce que serait un conflit. Je n'en ai point changé. Mais il est certain que nous sommes obligés en France de prendre les choses très au sérieux : bien entendu, je ne me place pas sur le plan gouvernemental, mais sur le plan militaire.

Étant donné la correction que votre commandement a toujours eue à notre égard, je vous demande de lui transmettre sans tarder notre conversation.

(1) On trouvera dans Gamelin, *Servir*, t. II, *Le prologue du drame*, p. 342-343, un compte rendu par le chef d'État-major général de la Défense nationale de son entrevue avec l'attaché militaire allemand. Un autre compte rendu par le chargé d'affaires et l'attaché militaire allemand s'en trouve reproduit dans *Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*. II. *L'Allemagne et la Tchécoslovaquie (1937-1938)*, trad. Tournier, n° 262 (p. 431-432). Quant au texte ici publié, il est extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Aucune trace de l'entretien entre le président du Conseil français et le chargé d'affaires allemand auquel il est fait ici allusion n'a été retrouvée dans les archives françaises. En revanche, les archives de la Wilhelmstrasse contiennent le rapport adressé à Berlin par le chargé d'affaires (*Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, II, n° 249 (p. 408-410). Après avoir demandé en quoi consistait l'état d'alerte en Allemagne, le président Daladier avait attiré l'attention de son interlocuteur sur les graves conséquences d'une guerre européenne, et affirmé que si la France ne s'opposait pas à la réalisation pacifique des aspirations allemandes, toute intervention violente du Reich en Tchécoslovaquie la contraindrait à tenir ses engagements d'alliance.

98

M. Lasmartres, Consul général de France à Saint-Sébastien,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 227 (1). *Saint-Sébastien, 12 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 13, 17 h. 45.)

Au cours d'un récent entretien que j'ai eu avant-hier avec une personnalité espagnole approchant de très près le général Franco, elle m'a tenu ce propos au sujet d'un conflit armé en Europe centrale :

« Aun si no lo quisiera, no hay más remedio, tiene que quedarse neutral ».

Ce qui veut dire :

« Même s'il ne le voulait pas, il ne peut pas faire autrement, il doit rester neutre ».

Ces quelques mots reflètent l'opinion en général.

99

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2332 à 2334. *Londres, 12 septembre 1938* (3).

Interrogé sur les conversations de l'ambassadeur d'Angleterre à Nuremberg, le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office m'a dit que sir Nevile Henderson avait parlé successivement à M. von Ribbentrop, au maréchal Goering, à MM. Goebbels et Himmler et à quelques autres. Ses instructions antérieures lui ont permis de développer avec force le point de vue britannique et il estime qu'aujourd'hui les dirigeants du Reich ne peuvent plus se tromper sur les dispositions de l'Angleterre. J'ai demandé si sir Nevile Henderson a des raisons de penser que ses messages aient été communiqués fidèlement au chancelier Hitler. Il m'a été répondu qu'il en avait prié expressément M. von

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade de France à Madrid.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Par fil.

Ribbentrop et que, d'autre part, M. Goebbels s'était offert à transmettre au Chancelier ce qu'il avait lui-même entendu.

Le Foreign Office n'a cependant pas la certitude absolue que les propos du représentant britannique seront exactement rapportés au Führer. Mais le Cabinet, tenant compte des arguments donnés par l'ambassadeur d'Angleterre, a jugé inopportun d'insister pour une audience personnelle qui risquerait d'avoir un effet plus nuisible qu'utile.

Sir Alexander Cadogan ne s'attend pas à ce que le discours de ce soir comporte des menaces ou des exigences qui modifient notablement la situation. Sans doute, le Chancelier invoquera-t-il comme d'habitude son amour de la paix. Mais il réservera entièrement l'avenir et rien ne dit que des incidents ultérieurs ou des revendications nouvelles n'entraîneront pas dans quelques jours une soudaine aggravation du conflit.

Le comité ministériel restreint, qui a délibéré la semaine dernière, doit se réunir à nouveau après le dîner à Downing Street pour prendre connaissance des déclarations du Chancelier.

100

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2335 à 2337. Urgent. *Londres, 12 septembre 1938* (1).

Le War Office vient de communiquer les renseignements suivants à notre attaché militaire :

1° On signale de bonne source de nouveaux mouvements de troupe en Allemagne. La 13e D.I. motorisée et la 1re D.I. légère sont arrivées en Autriche et peut-être aussi la 27e D.I. Seraient donc en Autriche : le 18e corps d'armée de montagne, 1 D.I. blindée, 2 D.I. légères, 1 D.I. motorisée, 2 ou 3 D.I. d'infanterie;

2° Les corps d'armée normalement stationnés sur la frontière nord et ouest de la Tchécoslovaquie restent sur place. Ils seront peut-être renforcés par 12.000 hommes du 2e corps et peut-être la 3e D.I. blindée;

3° Aucun mouvement confirmé sur la frontière ouest. Il est possible que des éléments du 11e corps d'armée se trouvent dans la Sarre et la 20e D.I. à Worms;

4° On signale que les formations de bombardement en Silésie, Saxe et Autriche auraient été plus que doublées au cours de la semaine dernière,

(1) Par fil.

2 nouvelles escadrilles de bombardement sont signalées en Saxe et 4 en Autriche.

5° Indépendamment de la réserve n° 2 et de la Landwehr on commencerait à rappeler la réserve n° 1;

6° 18 divisions de réserve ont été plus ou moins identifiées :
— 2 aux 1er, 4e et 9e corps d'armée;
— 4 au 4e corps d'armée;
— 1 aux 2e, 6e, 7e, 8e, 10e, 11e, 13e, 17e corps d'armée.

101

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2338. *Londres, 12 septembre 1938.*

A la suite de la dernière conversation de l'ambassadeur d'Angleterre avec le secrétaire général du Département (1), le Foreign Office vient de donner à sir Eric Phipps l'instruction de compléter le compte rendu qu'il a été chargé de transmettre au Quai d'Orsay. Le secrétaire d'État avait bien dit effectivement que « l'opinion britannique envisagerait peu favorablement la participation à une guerre engagée directement pour le compte de la Tchécoslovaquie ». Mais il ne retire nullement les assurances qu'il m'avait données l'avant-veille, à savoir que, « si la France était obligée d'agir conformément au traité qui la lie à la Tchécoslovaquie, l'opinion se rendrait compte qu'il n'est pas possible à l'Angleterre de laisser la France en difficulté (*in trouble*) sans venir à son secours ». Ce texte est plus précis dans la forme, mais correspond dans le fond au langage que m'a tenu lord Halifax le 7 de ce mois (voir mon télégramme n° 2253) (2).

(1) Le compte rendu de cette conversation ne se trouve pas dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Elle eut lieu dans la matinée du 11 septembre, et sir Eric Phipps la relatait le jour même à l'intention du secrétaire d'État au Foreign Office (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 534, p. 292-293).

M. Léger paraissait très affecté par le § 8 du compte rendu qu'avait établi lord Halifax de sa conversation du 9 septembre avec M. Corbin [Compte rendu ci-dessus reproduit sous le n° 94 : « ...Quoi que nous puissions penser d'une action que l'Allemagne pourrait entreprendre contre la Tchécoslovaquie »]. Ce passage, selon le secrétaire général au Département s'avérait incompatible avec le désir du gouvernement britannique d'être consulté par le gouvernement français préalablement à toute mesure susceptible de conduire à la guerre. Aussi sir Eric Phipps conseillait-il à son interlocuteur de se reporter au passage correspondant du rapport de M. Corbin [cf. le T. nos 2281-2285 du 10 septembre, ci-dessus publié sous le n° 66 : « ... La position du gouvernement anglais n'était pas la même que la nôtre. Aucun engagement ne le lie à la Tchécoslovaquie... »].

Sur cette divergence d'interprétation, voir également ci-après le n° 167.

(2) Le T. de Londres nos 2250-2257, du 8 septembre, est ci-dessus publié sous le n° 41.

102

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 768 à 773 [1]. Urgent. Secret. *Paris, 12 septembre 1938.*

M. René Brunet, député, ancien sous-secrétaire d'État, qui a eu des contacts avec les chefs sudètes [2], m'a remis la note que je vous communique sous les numéros suivants.

Veuillez en porter d'urgence la teneur à la connaissance de M. Benès.

Je ne suis pas en situation d'apprécier dans quelle mesure les suggestions relatives notamment au port d'armes et au désarmement de la population peuvent être réalisables, ni si les amendements relatifs au point 8 [3] peuvent être intégralement envisagés. J'ai du moins confiance que le maximum de possibilités sera recherché dans ce sens.

De toute manière, les remarques relatives à la nécessité d'aller très vite et de donner sans désemparer une forme concrète à une entente de principe aussitôt qu'elle aura pu être réalisée me paraissent devoir retenir toute l'attention du Président.

Note de M. Brunet

Les Sudètes désirent aboutir dans le plus bref délai à la conclusion d'un accord sur la base du dernier projet Benès.

Il semble possible d'aboutir à ce résultat sans apporter de modification trop sensible à ce projet. Mais les Sudètes réclament que la conclusion de l'accord soit accompagnée des mesures suivantes :

1° Application immédiate des mesures promises par le président du Conseil, à la suite des incidents de Moravska-Ostrawa [4] : sanctions contre fonctionnaires de la police, libération des prisonniers, etc.;

(1) Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Député de la Drôme, qu'il représentait au nom du parti socialiste, M. René Brunet avait occupé, du 22 juin 1937 au 14 janvier 1938, le poste de sous-secrétaire d'État aux Finances dans le cabinet Chautemps. De sa mission en Tchécoslovaquie — que ne permettent pas d'éclairer d'éventuels papiers personnels — nous trouvons d'autres traces ci-après sous les nos 123, 178, 224, 252. G. Bonnet a évoqué cette mission devant la Commission d'enquête parlementaire (*Témoignages*, t. IX, p. 2611, 2725).

(3) Le point 8 des dernières propositions tchécoslovaques concernait le problème de l'autoadministration : voir la dépêche de Prague n° 223 du 6 septembre, ci-dessus reproduite sous le n° 31.

(4) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 34 (note), 60.

2° Ordres donnés à la police d'État de se tenir sur la plus grande réserve;

3° Ordonnance du gouvernement interdisant le port des armes en public et prescrivant la restitution ou le dépôt des armes dans les arsenaux ou gendarmeries.

Pour que l'accord qui sera conclu revête dès maintenant toute sa signification, et que les Sudètes aient confiance dans son exécution ultérieure, il importe qu'une action énergique soit exercée dès maintenant sur l'opinion publique pour qu'elle soutienne et fortifie la signature donnée par le Président.

En ce qui concerne le projet lui-même, il semble qu'il ne subsiste de divergence véritablement importante que sur le point 8 de ce projet.

Il est sans doute possible, tout en conservant la rédaction actuelle de cet article, d'y introduire, au besoin sous une forme un peu générale, les dispotions que demandent les Sudètes en ce qui concerne la personnalité des nationalités, la représentation de ces dernières dans les organismes centraux et le partage, au moins à grands traits, des activités administratives entre les organismes autonomes et le pouvoir central.

Sur cette dernière question, la délégation des Sudètes doit prendre position au cours d'une réunion qui se tiendra demain mardi et se prolongerait éventuellement mercredi matin.

Il est de la plus grande importance qu'aussitôt la décision de cette délégation prise, le président Benès convoque les délégués sudètes, s'installe avec eux autour d'une table et mette au point, sur-le-champ, et définitivement, les textes sur lesquels ils seront tombés d'accord, afin qu'on puisse, dès la fin de la réunion, annoncer l'entente intervenue.

On peut éventuellement prévoir que les négociateurs se réservent d'obtenir, dans le plus bref délai, soit la ratification de leurs mandants, soit l'assentiment du gouvernement ou du Parlement, ratification et assentiment qu'ils s'engageront d'ailleurs à obtenir par tous les moyens en leur pouvoir.

Pour faciliter et accélérer cette négociation, il est opportun que M. Lamarle entre aussitôt que possible, de façon discrète, en rapports avec le Dr. Kundt, président du groupe parlementaire des Sudètes.

103

M. Osusky, Ministre de Tchécoslovaquie à Paris,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L [1]. *Paris, 12 septembre 1938.*

Ces jours-ci, la question de plébiscite est devenue un sujet de conversations de certains milieux internationaux comme un moyen approprié pour résoudre

[1] Extraite des papiers Bonnet.

le problème des Sudètes en Tchécoslovaquie. La propagation de cette idée renferme en elle-même un grave danger pour la paix.

Pour prévenir tout doute quant à la manière de voir de la Tchécoslovaquie, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous communiquer ce qui suit :

Il est de notoriété publique que le gouvernement tchécoslovaque n'a absolument aucune base juridique pour prendre en considération l'idée du plébiscite sur une partie de son territoire. Tout geste ou acte de sa part, en faveur d'une telle idée, serait illégal et inconstitutionnel. Aucun gouvernement tchécoslovaque ne saurait donc entretenir cette idée.

En outre, il est certain que le gouvernement ne saurait trouver une majorité parlementaire pour l'acceptation d'une telle idée, étant donné que la grande majorité de la population tchécoslovaque — et cela non seulement les Tchèques et les Slovaques (*sic*) — s'y opposerait, y voyant une attaque directe contre l'intégrité territoriale de son état.

Il s'ensuit que tout gouvernement qui serait tenté d'entretenir l'idée du plébiscite, serait instantanément chassé du pouvoir et aucune pression internationale n'y pourrait rien changer, étant donné qu'alors il n'existerait dans le pays aucun organe constitutionnel contre lequel une telle pression pourrait être exercée. Dans ces conditions, demander à la Tchécoslovaquie d'accepter le plébiscite équivaudrait à lui demander un acte qui est non seulement illégal, mais encore matériellement et politiquement impossible à exécuter. Si donc on le lui demandait quand même, tout en sachant que c'est impossible, ce serait une preuve manifeste que ce qu'on cherche, c'est d'avoir un prétexte pour commettre l'agression contre son territoire national.

Puis j'ai le devoir d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le fait qu'un plébiscite pour résoudre la question sudète est techniquement impossible à réaliser, étant donné qu'il n'existe aucun territoire des Sudètes délimité dans lequel le plébiscite pourrait avoir lieu. Comme les Allemands eux-mêmes sont dispersés sur le territoire de Tchécoslovaquie, il n'est sûrement pas possible d'admettre que les Allemands seuls soient autorisés à décider de ce qui doit advenir du territoire frontalier habité par les Allemands des Sudètes. Il est à retenir que la population allemande habitant la région frontalière représente à peine la moitié des sujets tchécoslovaques de nationalité allemande.

Ensuite, qu'il me soit permis de rappeler à Votre Excellence que le territoire frontalier habité par la population allemande des Sudètes faisait partie de l'antique État de Bohême depuis mille ans, donc il fait, aussi bien géographiquement qu'économiquement, partie intégrante de la Tchécoslovaquie.

La situation géographique de la Tchécoslovaquie est telle que le détachement des régions frontalières habitées par les Sudètes et leur annexion à l'Allemagne auraient pour inéluctable conséquence de préparer la voie par laquelle la Tchécoslovaquie tomberait inévitablement sous la domination de l'Allemagne, ce qui ouvrirait à celle-ci le chemin complètement libre pour sa marche vers le Sud-est et l'Est européen.

Enfin, les expériences de plébiscite sont là pour prouver qu'il est incapable

de rendre à la population la justice objective qu'on attend de lui. La terreur allemande telle qu'elle s'exerce à notre frontière dans ce temps, vicierait entièrement le résultat du plébiscite, d'autant plus que la Tchécoslovaquie n'a ni le goût, ni la conscience d'organiser une terreur pour contrebalancer la terreur allemande.

Pour toutes les raisons qui précèdent, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le gouvernement tchécoslovaque ne saurait entretenir l'idée du plébiscite. Pour résoudre le problème sudète loyalement, il a élaboré des propositions larges et généreuses, qui sont publiques et sur lesquelles l'opinion publique du monde entier peut porter un jugement objectif et désintéressé.

104

Note du Ministre [1]

Communication de M. Spaak

12 septembre 1938.

M. von Bargen, chargé d'affaires d'Allemagne, a dit à Spaak qu'il n'était chargé d'aucune démarche officielle.

En ce qui concerne le problème tchécoslovaque, les instructions de Berlin lui permettaient de dire qu'il n'y avait rien de nouveau dans les intentions du Reich. Le Führer veut la paix. Il a fait remarquer que l'article du *Times* [2] répondait aux vues du Reich. Nous cherchons à rendre les relations aussi amicales que possible. Peut-être serait-il bon de faire un geste aussi amical que celui de novembre 1937 (neutralité) [3].

[1] Ce document, extrait des papiers Bonnet, relate l'entretien qu'eurent, le 9 septembre au soir, le ministre belge des Affaires étrangères et le chargé d'affaires allemand à Bruxelles, entretien dont le compte rendu par M. Spaak est reproduit dans les *Documents diplomatiques belges, 1920-1940*, t. V. *1938-1940*, n° 24, p. 90-91. Le lendemain, M. Spaak transmettait ce compte rendu à M. Le Tellier, son ambassadeur à Paris; il lui enjoignait de demander une audience soit à M. Bonnet, soit à M. Daladier, et d'attirer leur attention sur la situation délicate où se trouverait Bruxelles, « dans l'éventualité où le gouvernement du Reich ferait, ces jours prochains, une déclaration affirmant son intention de respecter notre territoire aussi longtemps que toutes les autres puissances en feraient autant » et où la France, « dans le souci de ne pas rendre encore plus difficile la situation de la Tchécoslovaquie, hésit[erait] à déclarer publiquement qu'elle en ferait autant » (*Documents diplomatiques belges* précités, t. V, n° 27, p. 97-99).

M. Le Tellier faisait état, le 12, de son entrevue avec M. Bonnet retour de Genève, au cours de laquelle le Ministre avait cru percevoir « une atmosphère de détente ». (*Documents précités*, t. V, n° 28). C'est durant cette entrevue que l'ambassadeur de Belgique avait effectué la communication dont rend compte la note ci-dessus publiée.

[2] Sur cet article, voir ci-dessus les n°s 42 (et note), 59.

[3] Lire en fait non pas : novembre, mais : octobre. Il s'agit de la déclaration allemande rendue publique le 14 octobre 1937, par laquelle le Reich s'engageait à respecter l'inviolabilité et l'intégrité de la Belgique et à lui accorder son assistance au cas où cette dernière serait victime d'une attaque ou invasion. Le texte de cette déclaration est reproduit au tome VII de la présente série sous le n° 51 (annexe).

M. Spaak a dit : Quel geste?

M. von Bargen a répondu qu'il s'agissait pour l'Allemagne de réaffirmer sa position vis-à-vis de la Belgique.

M. Spaak a répondu qu'une telle déclaration serait très importante, et qu'elle serait très apaisante pour la Belgique, mais que faite maintenant, elle serait inquiétante pour l'Europe.

M. von Bargen en a convenu et a déclaré que la chose serait mal interprétée. Il a ajouté que cela avait un caractère personnel.

M. Spaak se demande quelle est l'idée de l'Allemagne. L'Allemagne veut apaiser la Belgique.

Si les Allemands font prochainement cette déclaration, elle produira un grand effet. Si elle n'est pas suivie par une déclaration française, mauvaise impression en Belgique.

M. Spaak craint que si la France ne fait pas la même déclaration, l'Allemagne modifierait sa politique.

Le gouvernement belge est absolument décidé à repousser de toutes ses forces toute invasion par l'Allemagne. Il a pris toutes les mesures nécessaires pour parer à une attaque brusquée. Il n'a pas convoqué de réservistes. Peut-être prendra-t-il des mesures de précaution plus importantes.

105

Compte rendu de renseignements du S. R. [1]

Le général Dentz a reçu le 12 matin :

1° La visite du général Visconti, attaché militaire d'Italie, qui l'a chargé de remercier le général Colson de la communication qu'il lui avait faite le 5 au sujet de l'absence de toute mesure militaire française sur le front sud-est [2], communication qui a été hautement appréciée par l'état-major général italien;

2° La visite du coloner Fuller, attaché militaire des États-Unis à qui avaient été communiqués la semaine dernière des renseignements sur les mesures prises par les Allemands à la frontière nord-est et le sens général des mesures prises en France.

En lui accusant réception, l'état-major de l'armée U.S.A. lui a demandé quelle serait l'attitude de la France en cas d'agression allemande contre la Tchécoslovaquie.

Le colonel Fuller a télégraphié que la France mobiliserait et porterait secours à la Tchécoslovaquie.

Le général Dentz a répondu qu'il ne pouvait que se borner à prendre acte de la communication que le colonel Fuller avait bien voulu lui faire.

(1) Extrait des archives de la Guerre.

(2) Sur les rumeurs relatives aux mesures militaires françaises à la frontière franco-italienne, voir ci-dessus les nos 49 (note), 84 (note).

106

Note du Jurisconsulte du Département [1]

Paris, 12 septembre 1938

Dans le cas d'une attaque de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie, il appartiendra à la Tchécoslovaquie de saisir immédiatement le conseil de la S.D.N.

Le Conseil pourra être saisi également par un membre quelconque de la Société des Nations (France, Angleterre, etc.).

*
* *

Dans la demande adressée au Secrétaire général, il y aura lieu de se référer aux dispositions du pacte et spécialement à l'article 4, paragraphe 4 [2] et à l'article 11 [3]. D'une part, cette indication générale permettra d'invoquer ensuite toutes dispositions du pacte et notamment l'article 10 [4]; d'autre part, la référence spéciale à l'article 11 fait que le Secrétaire général doit, sur ladite demande, convoquer immédiatement le Conseil.

Le Conseil se trouvant réuni et appelé « à prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des nations (art. 11) et à aviser aux moyens (*advise upon the means*) d'assurer l'exécution de l'obligation », incombant aux membres de la Société, de « maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique » de la Tchécoslovaquie, la France rappellera au Conseil qu'elle est tenue à l'obligation de prêter immédiatement aide et assistance à la Tchécoslovaquie si celle-ci vient à souffrir d'un manquement aux engagements pris par l'Allemagne envers la Tchécoslovaquie pour le règlement arbitral, judiciaire, par procédure de conciliation ou par examen du Conseil, des différends lorsque ce manquement est accompagné d'un recours aux armes qui n'a pas été provoqué; elle ajoutera qu'elle entend s'efforcer de coordonner l'exécution de cette obligation avec les décisions du Conseil tendant tant à sauvegarder la paix du monde (art. 11) qu'à maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Tchécoslovaquie contre l'agression dont elle a été l'objet (art. 10).

(1) M. Basdevant. Cette note a été rédigée à l'intention du directeur politique.

(2) Ainsi formulé : « Le Conseil connaît de toute question rentrant dans la sphère d'activité de la Société ou affectant la paix du monde ».

(3) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 51 (note).

(4) Aux termes duquel les membres de la Société s'engageaient « à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société », le Conseil avisant « aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation ».

L'avantage de cette procédure est : 1° que l'article 11 prescrit et est le seul à prescrire la réunion immédiate du Conseil; 2° que cet article est très souple.

L'inconvénient est que l'article 11 ne comporte aucun engagement d'agir pour les membres de la Société. L'article 10 comporte bien pour eux l'engagement de *maintenir* l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chacun d'eux contre toute agression extérieure, mais il semble qu'ils ne soient guère disposés à remplir une obligation aussi lourde.

*
* *

On peut alors songer à faire jouer l'article 16 [1], ce qui nécessite — l'Allemagne n'étant pas membre de la Société des Nations — de passer par l'application de l'article 17 [2]. A cet effet et une fois le Conseil réuni dans les conditions ci-dessus prévues, le Conseil adresserait à l'Allemagne une invitation d'accepter les obligations du pacte pour le règlement de son différend avec la Tchécoslovaquie : l'acceptation de l'Allemagne lui rendrait applicables les articles 12 à 16; son refus donnerait lieu également à l'application de l'article 16. Cela étant, si l'Allemagne, dans l'une ou l'autre hypothèse, persistait dans son agression, les membres de la Société des Nations auraient à lui appliquer l'article 16.

Cette procédure aurait un double avantage :

1° Elle mettrait incontestablement la France en règle avec le traité général de Locarno, par lequel (art. 2) elle est, en principe, tenue de ne pas recourir à la guerre contre l'Allemagne, ce principe comportant exception dans le cas « d'une action en application de l'article 16 du pacte ». L'action de la France rentrerait dans cette exception et serait donc légitime.

2° L'article 16 se trouvant applicable, tous les membres de la Société des Nations seraient dans l'obligation d'exercer une pression économique contre l'agresseur, cela sous réserve des thèses du groupe d'Oslo sur le caractère facultatif de ladite obligation.

Mais le recours à l'article 17 pour en arriver à l'article 16 fait surgir de très graves inconvénients.

1° Il comporte nécessairement des lenteurs (délibération sur l'invitation, envoi de l'invitation, réponse à celle-ci, éventuellement délibération sur le litige, etc.) qu'il sera aisé à l'Allemagne d'accroître si elle croit avoir intérêt à faire de la procédure.

2° Le principe même de l'invitation peut donner lieu à bien des débats au sein du Conseil. Le Conseil peut être divisé sur l'opportunité d'envoyer l'invitation. On peut soutenir — voire faire prévaloir l'opinion — que lorsqu'on

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 51 (note).

(2) Qui prévoyait le cas d'un différend entre deux états dont un n'était pas membre de la Société des Nations. Ce dernier était invité à se soumettre aux obligations des membres aux fins de règlement du différend; en cas de refus de sa part et d'attaque contre l'autre membre, sociétaire, les dispositions de l'article 16 lui étaient applicables.

a dépassé la phase du différend pour arriver à celle de l'action armée (et c'est l'hypothèse envisagée), l'article 17 devient hors de cause et d'autres dispositions entrent en jeu : les articles 10 et 11. On peut aussi différer d'opinion sur la nécessité d'une résolution unanime pour une telle invitation : la position que la France a prise, au lendemain du pacte à Quatre, en faveur de l'unanimité pour l'invitation visée par l'article 19 du pacte [1], ne lui donnerait guère de crédit pour insister ici en faveur d'une décision prise seulement à la majorité.

Ainsi, le recours à l'article 17 comporte des lenteurs et risque de conduire à une impasse. C'est pourquoi sans doute le professeur Drost, dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, du 2 juin 1938, l'a présenté comme nécessaire pour que joue le traité d'assistance franco-tchécoslovaque dans le cas considéré, thèse qui a peut-être inspiré le propos du maréchal Goering, indiquant que, dans ce cas, il appartenait à la Société des Nations de constater l'agression [2].

*
* *

La procédure de l'article 17 étant supposée mise de côté, le risque existe que l'assistance militaire prêtée par la France à la Tchécoslovaquie ne soit critiquée comme contraire à l'engagement pris par la France à Locarno de ne pas recourir à la guerre contre l'Allemagne, sauf dans trois cas : légitime défense, action en application de l'article 16, cas de l'article 15, alinéa 7 [3] (auquel on ne peut également aboutir que par la voie de l'article 17). L'opinion énoncée par le professeur Drost donne lieu de prévoir qu'une telle critique pourra être tentée en vue d'établir que, la France ayant manqué à l'engagement de Locarno, c'est contre elle que l'assistance est due par l'Angleterre et par l'Italie.

Si semblable thèse était formulée, il pourrait y être répondu :

1° Cette thèse pèche par la base parce que l'Allemagne, en violant elle-même, par la remilitarisation des territoires rhénans, le traité de Locarno, a perdu le bénéfice de celui-ci. Cela étant, les limites que la France avait consenti à apporter à son droit de recourir à la guerre contre l'Allemagne sont devenues caduques, ce qui fait perdre tout intérêt aux modalités que comportaient ces limites.

2° Dans l'article 2 du traité général de Locarno, l'action armée de la France contre l'Allemagne (ou réciproquement, de l'Allemagne contre la France) est licite s'il s'agit d'une action en application de l'article 16 du pacte, c'est-à-dire d'une action contre un état qui a manqué à l'obligation de ne recourir aux armes qu'après épuisement des procédures de règlement pacifique (arbitrage,

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 51 (note).

(2) Propos prononcé devant le général Vuillemin, lors de sa mission en Allemagne : voir, au tome X de la présente série, le n° 444.

(3) Ainsi formulé : « Dans le cas où le Conseil ne réussit pas à faire accepter son rapport par tous ses membres autres que les représentants de toute partie au différend, les membres de la Société se réservent le droit d'agir comme ils le jugeront nécessaire pour le maintien du droit et de la justice ».

juridiction, examen du Conseil) auxquelles il était juridiquement tenu de recourir d'après le pacte. Or, dans le cas envisagé, l'Allemagne aurait manqué à l'obligation de ne recourir aux armes qu'après épuisement des procédures de conciliation, examen du Conseil auxquelles elle est juridiquement tenue de recourir d'après le traité d'arbitrage germano-tchécoslovaque. On est donc exactement dans le cas prévu par l'article 2, comme un cas dans lequel l'action armée de la France est licite, sauf cette différence purement formelle que les procédures de règlement pacifique dédaignées par l'Allemagne lui sont prescrites, non par le pacte (puisqu'elle n'est plus membre de la Société des Nations), mais par le traité germano-tchécoslovaque. A moins de vouloir faire prévaloir la forme sur le fond des choses, il faut considérer que l'on est ici en présence d'un cas où le recours aux armes de la France contre l'Allemagne rentre dans l'exception visée par l'article 2, 2° du traité général de Locarno.

3° Tant que l'Allemagne était membre de la Société des Nations, il est clair que le cas ici envisagé rentrait dans ladite exception et laissait ouverte la liberté pour la France d'assister une puissance attaquée par l'Allemagne en violation des obligations assumées par celle-ci pour le règlement des différends. Le droit de la France à cet égard n'a pas pu être diminué par la sortie de l'Allemagne de la Société des Nations alors que subsistent lesdites obligations de l'Allemagne et que, si l'entrée en vigueur du traité de Locarno est subordonnée à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations (art. 10), l'effet dudit traité n'est pas affecté par sa sortie de la Société.

4° Que le manquement de l'Allemagne à ses engagements de règlement pacifique des différends avec la France ou la Tchécoslovaquie (ou la Pologne) constitue un cas donnant lieu à l'application de l'article 16, c'est ce que la France et la Tchécoslovaquie (et aussi la Pologne) ont admis dès le 16 octobre 1925. En effet, dans le traité de cette date, ces puissances, visant un tel manquement et « agissant par application de l'article 16 » se sont engagées à se prêter aide et assistance. Elles ne se sont pas promis de se prêter assistance « en agissant par application de l'article 16 », mais, dès le 16 octobre 1925 « agissant en application de l'article 16 », elles ont pris un engagement d'assistance. Elles ont donc, dès ce moment, considéré que ledit manquement donnait lieu à l'application de l'article 16 et, en conséquence, elles ont pris l'engagement d'assistance. Cette interprétation qu'impliquent le traité d'assistance franco-tchécoslovaque et le traité d'assistance franco-polonais, traités connus de l'Allemagne dès 1925, n'a pas été contestée par celle-ci.

Telles sont les considérations qui pourraient être opposées à la critique ci-dessus envisagée. Il ne faut pas se dissimuler que, sur le plan juridique, le débat pourrait se poursuivre. Sur le plan politique, plus il sera clair qu'une agression allemande a été commise et qu'elle a été accompagnée d'un manquement au traité d'arbitrage germano-tchécoslovaque de Locarno, mieux le caractère de l'agression aura été rendu manifeste au sein de la Société des Nations et plus sera forte la conviction touchant la légitimité de l'action de la France apportant à la Tchécoslovaquie l'aide et assistance qu'elle lui a promise en 1925.

107

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 808. *Londres, 12 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 septembre).

Le soixante-dixième congrès des Trade-Unions s'est tenu à Blackpool du 5 au 9 septembre.

En raison de la situation extérieure, ce congrès revêtait une importance toute particulière, car il permettait d'apprécier, à travers l'opinion des milieux syndicaux, le sentiment des masses ouvrières de Grande-Bretagne dans une période particulièrement critique. Le discours inaugural de M. H. H. Elvin, Président, aurait pu laisser croire à une violente opposition des milieux de gauche à la politique du gouvernement national.

J'ai rendu compte dans mon télégramme nº 2216, du 5 septembre [1], des déclarations de M. Elvin relatives à la politique étrangère. L'orateur s'était livré à cette occasion à un violent réquisitoire contre la politique des dictatures, favorisée, selon lui, par la faiblesse du gouvernement britannique. Il avait réclamé une action concertée de l'Angleterre, de la France et de la République des Soviets afin de sauver la Tchécoslovaquie. Ces trois puissances devaient, selon lui, déclarer nettement au Reich qu'elles ne toléreraient pas d'atteinte à l'intégrité tchécoslovaque.

Dans une autre partie de sa harangue, M. Elvin avait violemment attaqué le régime capitaliste, refusant toute compromission avec lui. Débarrasser le monde du capitalisme, tel était l'objet des Trade-Unions. Par eux, les méfaits du capitalisme seraient extirpés de la société.

Cette virulente intervention pouvait laisser présager que le congrès des Trade-Unions allait se montrer nettement hostile à la politique du gouvernement britannique. En réalité, ces manifestations oratoires inaugurales ne devaient pas faire école. Les déclarations et les motions votées pendant ces cinq jours de congrès traduisent dans l'ensemble une volonté de modération.

Les questions de politique intérieure et extérieure, ainsi que les problèmes propres au syndicalisme ont occupé alternativement les réunions de Blackpool.

L'amélioration du sort des travailleurs fut discutée au cours de la première séance.

(1) Non reproduit. Selon ce télégramme, le président du congrès des Trade Unions aurait déclaré : « Après l'Abyssinie, la Chine et l'Espagne, la Tchécoslovaquie sera-t-elle la prochaine victime de l'égoïsme national qui est la parfaite négation du patriotisme ? Pourquoi l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. n'ont-elles pas déclaré clairement à l'Allemagne qu'elle ne doit pas se mêler de cette question ? ».

De l'ensemble des motions et des propositions, il convient surtout de retenir les quelques points suivants. A la faveur de discussions entre employeurs et organisations syndicales, le principe des congés payés pénètre progressivement dans la vie ouvrière en Grande-Bretagne. Environ trois millions de travailleurs en ont déjà bénéficié cet été. Il en reste encore dix millions qui n'ont pu jouir des mêmes avantages. Certains congressistes se sont d'autre part déclarés convaincus de la possibilité d'établir en Grande-Bretagne la semaine des quarante heures. Enfin, la création d'un ministère des Loisirs a été réclamée par M. Elvin au cours de son discours d'inauguration. Le même jour, il a écarté l'idée de la collaboration avec les communistes, idée qui ne fut pas reprise par la suite.

Les discussions concernant la politique propre du syndicalisme ont été beaucoup plus animées. Des tendances opposées se sont affrontées avec une certaine vigueur à propos de l'attitude du conseil des Trade-Unions en mars et avril dernier, lors de ses entretiens avec le chef du gouvernement en vue de hâter l'exécution du programme de réarmement, et, en second lieu, à propos de la ligne à suivre pour incorporer éventuellement les syndicats de l'Union soviétique dans la Confédération internationale des travailleurs.

J'ai indiqué dans ma dépêche nº 275, du 24 mars [1], les conditions dans lesquelles M. Neville Chamberlain avait reçu sir Walter Citrine, au mois de mars, et l'appel qu'il avait ainsi adressé à la classe ouvrière pour obtenir sa collaboration active à l'exécution du programme de réarmement de la Grande-Bretagne. J'avais souligné la volonté du conseil exécutif des Trade-Unions de ne pas se laisser entraîner sur le terrain politique, mais de garder la discussion sur le terrain purement syndical. Certains délégués ont émis l'opinion, au cours du congrès de Blackpool, que le Conseil avait eu alors une occasion unique d'imposer au gouvernement les vues de la classe ouvrière en matière de politique étrangère. Sir Walter Citrine a réfuté cette argumentation et rappelé que c'était à un congrès précédent que la classe ouvrière avait accepté le programme de réarmement décidé par le gouvernement d'Union nationale. Cette acceptation une fois donnée, il n'appartenait pas au Conseil exécutif de poser des conditions particulières. Son rôle devait se borner à faire respecter les principes du syndicalisme par le gouvernement et par les représentants patronaux.

C'est ce qu'il a fait, a déclaré sir Walter Citrine, en ne revenant pas sur le vote prononcé par les Unions contre la pratique de la « dilution ». On sait que les cloisons entre « ouvriers spécialisés », « ouvriers qualifiés » et « demi-spécialisés » sont absolument étanches en Grande-Bretagne. Le syndicalisme s'est toujours opposé au passage d'un ouvrier d'une classe dans l'autre avant l'accomplissement des délais normaux. En 1917 seulement, cette opposition fut levée pour la durée de la guerre. Le nom de « dilution » fut donné à cette dérogation. Le secrétaire a au contraire indiqué dès le début que les Unions

[1] Qui faisait allusion à la convocation par le Premier britannique, dans l'après-midi du 23 mars, des dirigeants du conseil des Trade Unions afin de solliciter leur concours à l'œuvre de réarmement. Les représentants des Trade Unions n'avaient fait aucune promesse, mais insisté sur la nécessité de ne pas bouleverser l'organisation syndicale anglaise.

devraient être autorisées à guider cette politique de réarmement intensif. « Nous sommes convaincus, a-t-il poursuivi, que, si les ressources de l'industrie étaient convenablement employées, il serait absolument inutile de recourir à la " dilution " ».

En ce qui concerne l'entrée des syndicats soviétiques dans la Confédération internationale des travailleurs, le Congrès avait à se prononcer sur la décision du Conseil qui, conformément aux conclusions de la conférence d'Oslo, avait refusé de poursuivre les négociations avec le conseil central des syndicats de l'U.R.S.S. Les conditions posées par les négociateurs soviétiques étaient les suivantes : intensification de la lutte contre le fascisme et la guerre, sanction de la classe ouvrière contre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, refus de transporter des marchandises, et interdiction de fabriquer du matériel de guerre destiné à ces pays, aide à la Chine et à l'Espagne, unité syndicale aux États-Unis, au Canada, en Tchécoslovaquie, approbation des coalitions de Front populaire. Enfin, les syndicats soviétiques demandaient une participation à la direction de la Confédération internationale des travailleurs sur une base telle que leur influence eût été prédominante.

La conférence d'Oslo avait fait apparaître que l'acceptation de ces conditions eût mis fin à la collaboration des syndicats de plusieurs pays. Autrement dit, l'introduction de 22 millions d'ouvriers syndiqués soviétiques valait-elle de perdre la collaboration de plusieurs millions d'ouvriers de différents pays. Le congrès de Blackpool a approuvé l'attitude de la délégation britannique à Oslo par 2.600.000 voix contre 1.500.000.

J'ai rendu compte dans mes télégrammes nos 2216-2239, des 5 et 6 septembre [1], des principales déclarations faites au Congrès au sujet de la politique étrangère et notamment de la Tchécoslovaquie. Les délégués ont réclamé constamment une action énergique de la Grande-Bretagne en face des mesures militaires du Reich. L'idée de la sécurité collective est restée très vivante dans les milieux syndicalistes anglais, et diverses motions ont réclamé que l'Angleterre fasse clairement savoir à Berlin que toute attaque du Reich contre Prague lui vaudrait l'hostilité de la Grande-Bretagne. Certains orateurs ont même été jusqu'à réclamer que l'Angleterre s'engage par traité à défendre le gouvernement tchèque. En fait, le Congrès n'a critiqué la politique étrangère du gouvernement de M. Neville Chamberlain que dans la mesure où celui-ci paraît être hésitant. On peut donc compter que toute disposition énergique que celui-ci viendrait à prendre dans l'affaire tchèque recueillerait l'approbation des milieux ouvriers.

Le Congrès a, d'autre part, émis un vœu en faveur du retrait de l'embargo sur les armes à destination d'Espagne, déclaration toute platonique et dont les délégués n'attendaient certainement aucun résultat puisqu'ils l'ont approuvée sans discussion.

De la lecture des débats du congrès des Trade-Unions, se dégage l'impression

[1] Lire : nos 2216 [analysé plus haut] et 2239-2241. Ce dernier télégramme faisait état de déclarations préliminaires au débat de politique étrangère qui devait avoir lieu au Congrès trade-unioniste, déclarations favorables à une attitude commune de la Grande-Bretagne, de la France, de l'U.R.S.S. et des États-Unis pour défendre la Tchécoslovaquie contre les visées hitlériennes.

que, d'une manière générale, les orateurs ont fait preuve d'un réalisme politique, sans doute inspiré par la gravité de l'heure, mais dont il y a lieu cependant de leur savoir gré. La plupart ont montré qu'ils se rendaient compte des difficultés auxquelles le gouvernement doit faire face. La politique de réarmement qu'il poursuit n'a fait l'objet d'aucune critique. La coopération qu'il maintient en politique étrangère avec la France et les États-Unis a été approuvée. Enfin, l'opposition à la création d'un front populaire reste aussi vivante que par le passé.

En résumé, le congrès de Blackpool n'a pas fait apparaître de tendances bien nouvelles dans le syndicalisme britannique, qui s'en tient à ses anciennes positions. En dépit de l'anathème jeté le premier jour par M. Elvin contre le régime capitaliste, il ne semble pas que les Trade-Unions soient à l'heure actuelle animés d'un esprit très combatif, soit que les dirigeants du mouvement se laissent gagner par un certain embourgeoisement, soit que, pénétrés de la gravité de la situation extérieure, ils s'abstiennent de toute agitation et cherchent à faciliter ainsi la tâche du gouvernement pour sauvegarder la paix.

108

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3446 à 3451 (1). Secret. *Berlin, 13 septembre 1938* (2).

Comme je l'ai indiqué dans mon message téléphoné no 3445 (3), le discours de M. Hitler est surtout frappant par l'extrême frénésie du ton sur lequel il a été prononcé.

Après avoir fait un procès de la démocratie aussi injurieux et méprisant que celui auquel s'était livré avant-hier M. Goebbels (4), le Chancelier a signifié qu'en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, il était à bout de patience. Il a exigé « qu'on en finît à Prague et que cessât, de l'autre côté de la frontière, l'oppression des frères allemands des Sudètes ». Sinon, l'Allemagne interviendra et, si la France et l'Angleterre s'en mêlent, tant pis! Le Führer a pris soigneusement ses précautions et dressé à l'ouest un rempart infranchissable.

Comme on le voit, le discours a des allures d'ultimatum.

Mais lorsqu'on y regarde de plus près, et qu'on cherche à préciser la solution que désire M. Hitler, on ne trouve, dans ses paroles, que l'affirmation générale du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Sous quelle forme pratique le Führer envisage-t-il cette solution? Il ne l'a pas dit clairement. Il n'a pas prononcé le mot de plébiscite. Il n'a pas non plus déclaré que la période des négociations devait être considérée comme close. Il semble plutôt

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Daté par erreur du *12* septembre 1938, 3 h du matin.

(3) Par ce télégramme, téléphoné le 12 septembre à 22 h 30 (d'après l'exemplaire des archives de l'ambassade de France à Berlin), M. François-Poncet analysait longuement le discours prononcé dans la soirée par le Führer devant le congrès de Nuremberg, discours qui « avait les allures d'un ultimatum». Après avoir relaté, dans la première partie de son allocution, les anciennes luttes du parti national-socialiste, le Führer en venait à la Tchécoslovaquie, état « démocratique» où, « bien que les sentiments de la majorité fussent violentés on lui a ordonné de se taire». Les Allemands y étaient livrés à l'arbitraire tchèque : « Si ces gens n'ont ni droit, ni secours, ni appui, ils les recevront de nous... La privation de droits dont sont frappés ces gens doit cesser». Pourtant, « l'État national-socialiste a fait pour la paix les plus grands sacrifices. Il n'y a plus chez nous d'idée de revanche » — ici, le Führer faisait allusion au cas de l'Alsace-Lorraine — « L'Allemagne a aujourd'hui des frontières qui la satisfont. Elle les regarde comme définitives».
Le Führer rappelait les élections tchécoslovaques de mai, au cours desquelles « M. Benès a inventé le mensonge de la mobilisation allemande». « On a dit alors que l'Allemagne avait reculé devant la pression de l'Angleterre et de la France... Une grande puissance ne peut pas accepter cela deux fois ». Il évoquait les travaux de fortification effectués à la frontière occidentale de l'Allemagne, puis, revenant aux Sudètes, déclarait : « C'est l'affaire du gouvernement tchèque de faire en sorte qu'une solution intervienne sur la base du droit de libre disposition». Il achevait enfin en faisant état de l'amitié italo-allemande : l'Italie et l'Allemagne étaient des « nations régénérées » qu'« aucune force au monde ne séparera ».

(4) Ce discours est analysé par le télégramme nos 3424-3427 de Berlin, du 11 septembre, non reproduit. Selon l'ambassadeur, le ministre allemand de la Propagande avait représenté Prague comme « le confluent le plus typique de la démocratie et du bolchevisme, le centre d'où partent les attaques que les forces d'anarchie dirigent contre les forces d'ordre ».

avoir réclamé que les pourparlers aboutissent rapidement, sans toutefois fixer de délai, à une conclusion acceptée par les Sudètes. Il faut noter, d'autre part, qu'il a rappelé les sacrifices qu'il a consentis pour la paix, en renonçant à l'Alsace-Lorraine, en pacifiant ses relations avec la Pologne et en acceptant, par un accord naval avec l'Angleterre, de limiter la flotte allemande. Il n'a pas dit qu'il révoquait ces sacrifices. Il a assuré au contraire que l'Allemagne ne songeait pas à modifier ses frontières actuelles et qu'elle les considérait comme définitives.

S'agit-il de toutes les frontières allemandes, y compris celle qui sépare le Reich de la Tchécoslovaquie? Ou bien le Chancelier n'a-t-il visé que les frontières communes avec la France et la Pologne? Le passage est obscur. Là encore, le discours de M. Hitler laisse une marge à l'interprétation.

On voudrait y découvrir les indices d'un désir de ne pas fermer toutes les portes et quelques éléments qui rendissent encore possible d'aboutir à une issue pacifique. On ne doit pas se dissimuler, cependant, que, couronnant un congrès qui, du commencement à la fin, a été semblable à une veillée d'armes, plus brutal encore que la harangue enflammée du maréchal Goering [1], le discours de ce soir nous oblige à envisager les éventualités les plus graves. Si un incident sanglant se produisait ces jours-ci, il y aurait lieu de craindre que le Chancelier ne donnât le signal de passer à l'action directe.

D'après certains bruits qui me sont revenus, le Führer aurait été très irrité par la communication officieuse faite hier, à Londres, aux représentants de la presse [2] et ce serait là l'une des causes de la fureur dont il a semblé animé.

109

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 776, 777 [3]. *Paris, 13 septembre 1938, 16 h. 45* [4].

L'ambassadeur d'Angleterre considère que le discours du Chancelier [5] ne ferme pas toutes les portes. Il l'interprète comme un avertissement final, dont il devrait être encore possible de tirer parti. Selon lui, M. Benès devrait, sans perdre un seul jour, prouver par quelques mesures d'ordre pratique — installation de maires sudètes, retraits de policiers — ses intentions, car il reste l'objet auprès des chefs nazis d'une méfiance profonde; il remarque que M. Hitler, en parlant du droit de libre disposition des peuples, a évité le mot

(1) Sur le discours de ce dernier, voir ci-dessus les nos 71, 73.
(2) Sur cette communication, voir ci-dessus le no 88 (note).
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(4) Par fil.
(5) Sur ce discours, voir ci-dessus le no 108 (et note).

de plébiscite, probablement afin de laisser encore une certaine marge à la discussion. Mais, d'ici peu, à son contrôle [1], le Chancelier posera le problème sous la forme d'un ultimatum plus catégorique encore : le plébiscite ou la guerre.

110

M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 663 à 666 [2]. *Barcelone, 13 septembre 1938* [3].

Je me réfère à mon télégramme nos 640-641 du 7 septembre [4].

M. Negrin m'a demandé de nouveau ce matin si j'avais reçu une indication concernant l'entretien qu'il souhaite avoir avec M. le Président du Conseil.

Je lui ai demandé, de mon côté, si M. del Vayo en avait entretenu Votre Excellence à Genève. Le président du Conseil m'a répondu : « Je ne sais, M. del Vayo ne m'en a encore rien dit ».

Sans préjuger de ce que Votre Excellence a pu dire à cet égard à M. del Vayo, j'ai cherché à savoir comment M. Negrin, dans les circonstances actuelles concevait cette rencontre. A Paris même, un voyage avec but de visite officielle prêterait à bien des interprétations. A Genève, M. Daladier ne semble pas devoir se rendre. Ailleurs, l'affaire prendrait un tour singulier.

Et, au surplus, y a-t-il nécessité absolue et urgence d'un tel entretien, alors que précisément Votre Excellence a contact direct avec M. del Vayo et que je suis ici même à la disposition du président du Conseil et en contact constant avec lui.

Sans doute, M. Negrin n'entend-il pas apporter à M. Daladier des renseignements inconnus, ou lui présenter des propositions sensationnelles ou nouvelles.

Mais, reprenant l'exposé qu'il a développé à plusieurs reprises devant moi au cours des derniers jours sur la situation générale, souhaite-t-il pénétrer le ministre de la Défense nationale française de ses propres convictions. Votre Excellence en a déjà entendu l'écho dans la bouche de M. del Vayo.

(1) *Sic.*

(2) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.

(3) Par téléphone.

(4) Non reproduit. Ce télégramme faisait état du désir du président du Conseil espagnol de s'entretenir très prochainement avec M. Daladier. M. Negrin s'était désigné comme chef de la délégation de son gouvernement à Genève, et pensait pouvoir se trouver dans cette cité les 12 et 13 septembre. L'ambassadeur de France estimait comprendre ce désir, mais, « la question était délicate. Une visite officielle à Paris serait peu opportune. Une rencontre ailleurs, ouvertement ou discrètement, présenterait bien des inconvénients ». Aussi M. Negrin insistait-il à nouveau en faveur de Genève.

L'Allemagne est encouragée dans ses initiatives agressives par l'inertie des puissances démocratiques sur tous les terrains, sur le terrain espagnol en premier lieu. Si, comme elles pouvaient et devaient le faire, ces puissances avaient interdit à l'Allemagne et à l'Italie d'aider la révolte d'un général espagnol à leur service, l'Anchluss ne serait sans doute pas un fait accompli et la tentative sudète menée au point où elle est présentement. (Je ne puis que rapporter textuellement ces propos que M. Negrin ponctue d'une souriante véhémence).

Les affaires d'Espagne et celles de Tchécoslovaquie ne sont que les faces d'un même problème. Il importe de traiter également les unes et les autres. Or, la résistance républicaine qui s'affirme, tandis que piétinent ou fléchissent les armées nationalistes, est un arc-boutant puissant du système de défense des démocraties.

Non content de ce concours, le gouvernement espagnol, en dépit de la non-intervention, qui lui a été et lui est si dommageable, est prêt à envisager tout ce qui peut renforcer maintenant comme dans l'avenir le système de défense contre les agresseurs.

Fort des résultats obtenus par sa décision et sa volonté personnelle, fort de sa situation à l'intérieur, qui est pratiquement dictatoriale, M. Negrin voudrait donc rappeler au chef du gouvernement français, maître de l'ensemble de nos forces militaires, ce que représente l'Espagne républicaine dans l'ensemble stratégique et politique, ce qu'il est lui-même en mesure d'offrir maintenant, quels éléments il peut mettre à notre disposition.

Il voudra rappeler aussi qu'en politique, tout va par contreparties et que ces contreparties au bénéfice de l'Espagne républicaine devraient être immédiates.

Ai-je besoin de dire que sur un tel plan, je me borne à écouter mon interlocuteur.

111

M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 671 à 673. *Barcelone, 13 septembre 1938* (1).

(*Reçu* : 19 h. 20, 18 h. 55, 11 h. 20.)

Me référant à la dépêche du Département no 749 du 31 août (2) et mettant à profit les renseignements de M. Charles-Roux, j'ai procédé avec M. Negrin à un examen attentif de la question.

(1) Par téléphone.
(2) Reproduite au tome X de la présente série sous le no 518.

Le président du Conseil ne m'a pas caché qu'en raison des délais écoulés depuis la fin du mois de juin, il est entré en contact par d'autres voies que cette ambassade avec le Vatican.

« Dans ces conditions, lui ai-je dit, l'entremise française est-elle superflue ou ne répond-elle plus, suivant vos vues, à l'opportunité? »

« Je vous demande instamment au contraire de vouloir bien nous en laisser le bénéfice et le gouvernement espagnol sera très reconnaissant au gouvernement français de ce qu'il voudra bien faire pour mener rapidement les choses dans la voie où elles doivent s'engager ».

Il résulte, en résumé, des indications données à M. Charles-Roux, comme des nombreux pourparlers privés ou officieux du gouvernement espagnol au cours des dernières semaines que le Vatican et Barcelone hésitent également à faire les premiers pas et à prendre des mesures appelés à être connues de l'opinion et à être discutées dans la presse.

En vue de sortir de cette sorte d'impasse et de faire progresser les choses suivant le rythme qui paraît désirable au Vatican, et qui a été indiqué à M. Charles-Roux, je me suis permis de suggérer ceci :

Puisque le Vatican demande des témoignages préalables et concrets quant au rétablissement du culte, au libre départ des religieux, à la présence d'aumôniers dans les corps de troupe, etc., etc., serait-il possible de fixer, au moins à peu près la consistance souhaitée de ces témoignages? Que faudrait-il, en d'autres termes, pour que le Vatican acceptât de nouer ouvertement une conversation, toutes réserves étant maintenues sur la reprise des relations diplomatiques et sur le caractère des représentants? Ceci serait en quelque sorte... [1] du Vatican.

Parallèlement, le gouvernement espagnol, d'une manière spontanée laisserait se développer l'apaisement religieux, s'accroître sensiblement le nombre des aumôniers aux armées, se multiplier les lieux de célébration du culte (de tous les cultes, bien entendu) et permettrait aux religieux de quitter le territoire. Ceci étant l'apport de Barcelone.

Le président du Conseil m'a répondu :

« Je souhaite certainement qu'une suggestion de ce genre soit présentée au Vatican. Pour ma part, je suis décidé à me montrer de plus en plus libéral et je serai suivi par l'opinion, par les syndicats ouvriers eux-mêmes.

« Mais je vous serais reconnaissant de bien souligner en même temps que ce qui est souhaitable, que ce qui peut réellement faire progresser rapidement toutes choses est le rétablissement de relations diplomatiques, sous quelque forme que ces relations puissent, au début, s'entendre ».

[1] Lacune de déchiffrement.

112

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2345 à 2351. Réservé. *Londres, 13 septembre 1938, 20 h. 48.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 30, 22 h. 26, 22 h. 50.)

Suite à mon télégramme nº 2327 (1).

Vis-à-vis de la France, les déclarations qui ont été faites par lord Halifax et dont une version revue et mise au point doit vous être communiquée par l'ambassadeur d'Angleterre (2), nous apportent une définition de l'attitude du gouvernement britannique, qui est considérée ici comme aussi précise que possible.

Ces déclarations vont plus loin que la formule donnée dimanche soir à la presse (3). Elles affirment sans équivoque que l'Angleterre viendrait à notre secours, non pas [seulement] si la France était menacée, mais si la France se trouvait engagée dans une [guerre] avec l'Allemagne pour avoir exécuté ses engagements avec la Tchécoslovaquie.

Il est vrai que le secrétaire d'État [ajout] ait que l'assistance pourrait n'être pas immédiate, ce qui peut s'expliquer par le désir de consulter le Parlement et les Dominions, ou même de préparer l'opinion si la guerre naissait dans des conditions qui ne fussent pas entièrement comprises ici. Il est vrai aussi qu'il m'a rappelé à plusieurs reprises notre pacte de non-agression du 22 mai. Mais cette insistance peut être regardée comme la contrepartie du grave engagement que le gouvernement anglais a pris vis-à-vis de nous. Cet engagement, donné spontanément, dépasse de beaucoup l'accord du 19 mars 1936, subordonné comme la garantie de Locarno, à une agression allemande contre la France. Il dépasse aussi le discours prononcé par le Premier ministre le 24 mars 1938 (4), qui annonçait une éventualité, affirmait même une nécessité, mais n'impliquait pas une obligation au même titre qu'une déclaration faite au gouvernement français.

(1) Le télégramme de Londres nos 2323-2327, du 12 septembre, rendait compte des tendances qui animaient les conférences interministérielles récemment tenues en Grande-Bretagne (désir de ménager l'amour-propre du Führer tout en faisant preuve de fermeté dans les avertissements à l'Allemagne; souci de ne pas donner l'impression d'encourager Prague à la résistance). Le Foreign Office ne s'était pas prononcé catégoriquement sur les récentes propositions de M. Benès; le secrétaire d'État avait transmis à lord Runciman le désir français de voir ce dernier formuler des conclusions, mais sans pour autant appuyer ce désir; il tenait à se réserver « jusqu'à la dernière limite possible » la faculté d'intervenir entre les parties en litige.

(2) Aucune trace des déclarations du secrétaire d'État au Foreign Office n'a été retrouvée dans les archives françaises.

(3) Soit le 11 septembre. Sur cette formule, voir ci-dessus le nº 88 (note).

(4) Sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, les nos 40 (et note), 42; ci-dessus le nº 41 (note).

On ne peut donc s'étonner que M. Neville Chamberlain ait désiré prendre certaines précautions ne serait-ce que pour justifier son attitude devant le pays.

Il est obligé de tenir compte de ce tribunal silencieux de l'opinion, qui commande en dernier ressort la politique extérieure du Royaume-Uni.

Nous savons que le Cabinet craint des résistances de la part de certains Dominions, et c'est pourquoi les Français ont été invités à saisir toute occasion pour souligner la liaison instituée entre Londres et Washington. Mais, en Angleterre même, il peut y avoir des doutes sur les tendances des masses provinciales, dont le patriotisme indiscutable n'est pas toujours très éclairé. Or, la Tchécoslovaquie ne signifie à peu près rien pour les foules anglaises, tandis que la sécurité de la France peut être présentée comme un élément essentiel de la sécurité de la Grande-Bretagne. Les délibérations ministérielles de ces derniers jours n'ont donc nullement affaibli la politique de coordination et d'étroit accord que le gouvernement anglais entend poursuivre avec la France et les réserves mêmes dont nous avons été saisis montrent à quel point il se juge lié vis-à-vis de nous aujourd'hui.

Secret. D'informations recueillies à bonne source, il résulte que les membres du Cabinet qui n'avaient pas pris part aux consultations des jours précédents et qui auraient souhaité que le gouvernement britannique prît une attitude encore plus nette vis-à-vis de l'Allemagne, sont sortis satisfaits de la réunion d'hier. Ils ont en effet recueilli l'impression que le Premier ministre et lord Halifax étaient tout disposés à renouveler les avertissements à l'adresse de M. Hitler si le discours de Nuremberg leur paraissait nettement belliqueux.

Reste à savoir si M. Neville Chamberlain et ses conseillers interpréteraient ainsi les déclarations du Führer. Il m'a été rapporté que lord Halifax, au cours d'une conversation tenue ce matin, se serait exprimé sans aucun optimisme à ce sujet, mais aurait ajouté qu'après ce discours, l'on pouvait espérer gagner une quinzaine de jours. Les incidents sanglants dont la région des Sudètes vient d'être le théâtre suffisent à rendre ce calcul bien précaire [1].

Il semble, d'autre part, que le Cabinet ait également discuté hier la question d'un plébiscite éventuel en Tchécoslovaquie. Il aurait abouti à la conclusion que, si l'on devait jamais envisager une telle consultation populaire, elle ne pourrait intervenir que deux mois après la démobilisation complète de l'armée allemande, et ne porterait que sur une solution dans le cadre des frontières actuelles de l'État tchécoslovaque.

[1] Sur ces incidents, voir ci-après le n° 116 (et note).

113

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 955 à 957. *Washington, 13 septembre 1938, 20 h. 16, 20 h. 22, 20 h. 17.*

(*Reçu :* le 14, 6 h. 10, 6 h.)

Le secrétaire d'État me recevra demain.

J'ai vu aujourd'hui ses principaux collaborateurs, mais tous franchement pessimistes. Certaines indications qui leur étaient parvenues sur les efforts des chefs de l'armée allemande pour éviter la guerre ne pouvaient atténuer les appréhensions que leur causait la manœuvre nazie, renouvelée du précédent autrichien, pour désagréger la Tchécoslovaquie par une explosion intérieure.

MM. Messersmith et Moffat m'ont exprimé pour notre pays dans ces heures difficiles les chaleureuses sympathies dont les télégrammes de l'ambassade se sont fait l'écho en ces derniers temps. Ils se sont félicités de ce que l'opinion américaine fût tout entière aux côtés de l'Angleterre et de la France. Comme je soulignais l'importance de ne [laisser] aucun doute sur ce point subsister à Berlin, ils ont opiné l'un et l'autre qu'il leur paraissait difficile d'aller plus loin dans la voie des déclarations publiques que ne l'avaient fait récemment le Président (1) et le secrétaire d'État (2).

J'ai fait alors allusion aux possibilités que présentait la voie diplomatique. Ils m'ont dit que M. Wilson s'était déjà exprimé nettement, sinon avec Hitler, qui lui était inaccessible, ni avec M. von Ribbentrop, qui n'était pas un interprète sûr, du moins avec M. von Weizsäcker. Ils ont d'ailleurs réservé les décisions que pourrait prendre en présence d'une situation aggravée le président Roosevelt, dont ils ont paru regretter l'éloignement de [Washington].

L'ambassadeur d'Angleterre de son côté m'a dit ne pas considérer comme impossible que le Président, qui a un sentiment élevé de ses responsabilités internationales, tente un effort direct auprès du gouvernement allemand.

(1) Allusion au discours prononcé à Kingston le 18 août (voir, au tome X de la présente série, les nos 393 (note), 509) ainsi qu'aux paroles du 9 septembre refusant l'inclusion des États-Unis dans un front antihitlérien (voir ci-dessus le no 76).

(2) Voir, au tome X de la présente série, les nos 393, 488 (note).

114

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3454 à 3459. (1) Secret. *Berlin, 13 septembre 1938, 14 h.*

Pris à la lettre, peut-être le discours d'Adolf Hitler laisse-t-il encore place à une solution du conflit germano-tchèque, qui respecterait les frontières de l'État tchécoslovaque, pourvu qu'à l'intérieur de ces frontières, les Sudètes fussent dotés d'une autonomie complète.

Et si l'on veut sauver la négociation en cours et ménager l'éventualité d'une intervention de lord Runciman, dont le Chancelier, d'ailleurs, n'a pas dit un mot, sans doute convient-il d'examiner au plus vite dans quelle mesure Prague, au cas où le respect de ses frontières lui serait garanti, serait disposé à accorder aux Sudètes l'autonomie qu'ils réclament.

Mais il ne faut pas non plus se faire trop d'illusions. Bien qu'il y ait, dans le discours du Chancelier, comme dans celui de Goering qui l'avait précédé (2), une part d'intimidation et de fanfaronnade, et que la cuirasse de l'Allemagne soit loin d'être sans défaut, les chances de la paix restent fragiles.

Car ce qu'il y a de plus frappant dans le discours d'hier, c'est qu'il ne s'explique pas, comme certains, tels que l'ambassadeur d'Angleterre, l'admettraient volontiers, par des causes occasionnelles.

L'état d'esprit dont Hitler a offert le spectacle est celui dans lequel il se trouve depuis le 21 mai; les sentiments qui l'animent sont ceux que j'ai maintes fois décrits depuis deux mois. Le discours de Nuremberg est l'aboutissement d'une action méthodiquement poursuivie à travers juin, juillet et août. Il est rigoureusement dans la ligne d'une politique inspirée par l'ambition de supprimer un voisin gênant et le désir de prendre une revanche sur les puissances occidentales, politique dont on voit depuis longtemps qu'elle conduit à une opération de force, vers le milieu ou la fin de septembre.

Est-il concevable qu'Hitler puisse encore s'en laisser détourner? N'aurait-il remué tant de terre et tant d'hommes, bouleversé son pays, tendu à l'extrême les nerfs de son peuple et de tous les peuples, que pour se contenter d'assurer aux Sudètes le droit de nommer leurs maires, d'avoir leur police et de porter à leur aise des bas blancs? On a peine à le croire.

J'ai parlé d'une ultime tentative des éléments qui demeurent, en Allemagne, attachés à la paix (3). J'ignore si elle a déjà eu lieu et doit être considérée comme ayant échoué, ou si, au contraire, elle s'accomplit en ce moment.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur le discours de ce dernier, voir ci-dessus les nos 71, 73.
(3) Allusion vraisemblablement à la mission londonienne du général von Kleist le mois précédent : voir, au tome X de la présente série le no 392 (et note).

Quoi qu'il en soit, nous sommes obligés de nous tenir, plus encore qu'auparavant, sur un qui-vive renforcé.

Le discours prononcé hier par M. Hitler dispense celui-ci de tout avertissement nouveau. Il peut agir à toute heure, en disant : « Je vous avais prévenus; vous ne m'avez pas écouté; vous êtes les responsables ». Au gré de son humeur, ou plutôt selon l'état de ses préparatifs militaires, il peut s'emparer demain, dans huit, ou dans quinze jours, d'un de ces incidents dont la rubrique, abondamment garnie, est tenue quotidiennement à sa disposition, et donner le signal de l'agression.

Forts de l'appui qu'il leur a promis, les Sudètes les plus radicaux sont, d'ailleurs, maîtres de faire éclater l'orage quand il leur plaira.

115

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° (1). *Berlin, 13 septembre 1938* (2).

On aura remarqué qu'aussi bien M. Hitler dans son discours final que le maréchal Goering dans le sien avaient paru soucieux de ménager la France, et l'avaient, en tout cas, moins directement prise pour cible de leurs ironies ou de leurs reproches que l'Angleterre.

M. Hitler a même eu soin, en rappelant son renoncement à l'Alsace-Lorraine, d'évoquer son désir de mettre un terme à une lutte qui n'avait que trop duré entre les deux peuples. Convient-il de voir dans ces phrases un souci de détente, une invite au rapprochement?

Il est malheureusement à craindre que les égards, d'ailleurs relatifs, qui nous sont ainsi témoignés, ne soient, comme ceux dont a été entouré le général Vuillemin (3), inspirés surtout par la préoccupation de localiser le conflit germano-tchèque, de troubler notre opinion publique et de nous convaincre de rester tranquilles derrière nos frontières, moyennant quoi l'Allemagne ne nous voudra et ne nous fera aucun mal.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Lors de son voyage en Allemagne, au mois d'août 1938 : voir, au tome X de la présente série, les nos 401, 402, 429, 432, 441, 444, 537.

116

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Secret. Urgent. *Berlin, 13 septembre 1938* [2].

On doit considérer, à mon avis, après son discours d'hier, qu'Hitler est décidé à l'intervention militaire contre la Tchécoslovaquie.

Les troubles qui ont éclaté, dès cette nuit, dans le pays des Sudètes [3], ne sont pas seulement la conséquence naturelle des paroles que le Chancelier a prononcées à Nuremberg. Je l'ai déjà dit : ils font partie d'un plan.

Je ne pense pas qu'ils suffisent à déclencher immédiatement l'action du Reich. Mais ils seront suivis d'autres, qui iront sans doute en s'aggravant. On parle à mots couverts à Berlin d'une agression simulée contre Henlein. *Je souhaite, pour ma part, qu'aussitôt reçu le présent télégramme, le conseil pressant soit donné à lord Runciman de veiller à sa propre sécurité; car il n'est pas impossible que le médiateur anglais lui-même soit l'objet d'un attentat dont la responsabilité serait attribuée aux Tchèques.*

Je crois savoir qu'Hitler voudrait attendre jusqu'au 25 ou 27 septembre avant de donner le signal de l'intervention. Mais les choses sont entraînées par le mécanisme qu'il a lui-même mis en marche et il n'est pas sûr qu'il soit encore maître de les contrôler et de les diriger à sa guise. Il pourrait donc se voir amené à en précipiter le cours et à avancer l'heure de sa décision [4].

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Ces troubles sont rapportés dans le télégramme nº 2061 de Prague, du 13 également, qu'il a paru superflu de reproduire. D'autres troubles avaient déjà eu lieu dans la soirée du 10 et la journée du 11, dont faisaient état les télégrammes de Prague nos 2049-2050 et 2052, échauffourées dont le ministre de France en Tchécoslovaquie soulignait le caractère concerté.

(4) Dans un autre télégramme, du même jour, où il donnait l'atmosphère du congrès de Nuremberg, l'ambassadeur de France ajoutait : « En quittant Nuremberg, tous les assistants avaient l'impression qu'un drame ne se ferait pas attendre et que l'irruption militaire de l'Allemagne en Tchécoslovaquie se produirait à brève échéance. S'il était possible, par miracle, de retenir encore M. Hitler, ce ne serait probablement que partie remise. Il n'est pas seulement le guide, il est l'esclave des forces qu'il a évoquées, organisées, fanatisées et qui ne le comprendraient plus s'il devenait, tout à coup, accessible à cette sagesse bourgeoise qu'il a accablée de ses sarcasmes ».

117

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 13 septembre 1938* [2].

Dans un passage très important de son discours du 12 septembre, M. Hitler a parlé des frontières allemandes.

Il s'est exprimé dans les termes que voici, littéralement traduits : « L'Allemagne a, aujourd'hui, *de tous les côtés*, des frontières absolument satisfaites [3], et elle a assuré qu'elle prenait et acceptait désormais ces frontières comme invariables et définitives, pour donner ainsi à l'Europe le sentiment de la sécurité et de la paix! »

On saisit tout l'intérêt de ce passage. Si M. Hitler déclare qu'il accepte les frontières allemandes, telles qu'elles sont aujourd'hui, *de tous les côtés*, on devrait pouvoir en conclure qu'il ne met pas en cause la frontière du Reich du côté des Sudètes, et que, par conséquent, il ne revendique pas l'annexion des Sudètes et se contenterait que fût octroyée à ceux-ci une autonomie assez large, à l'intérieur des frontières de la Tchécoslovaquie.

Mais, tandis que, dans certains textes du discours du 12 septembre, par exemple dans la version de l'*Observateur raciste*, on lit : « *de tous les côtés* », dans d'autres, par exemple dans la version de la *Berliner Börsenzeitung*, il est écrit : « *de beaucoup de côtés* » (*nach vielen Seiten*).

La nuance est considérable. « *De tous les côtés* » inclut la Tchécoslovaquie. « *De beaucoup de côtés* » la laisse en dehors.

Il est vrai que quand M. Hitler a exécuté, ou est sur le point d'exécuter un mauvais coup, il est volontiers prodigue en déclarations apaisantes et rassurantes, en offres tentantes et conciliantes. Mais, le coup fait, il n'en est plus question et le Chancelier formule sans sourciller les revendications mêmes auxquelles il avait renoncé.

P. S. A l'instant, l'agence officielle *DNB*, dans un rectificatif qu'elle envoie à ses abonnés, fait savoir qu'il faut lire : *de beaucoup de côtés* et non : *de tous les côtés*.

[1] Extrait des archives de l'ambassade.
[2] Par courrier, en clair.
[3] Lire en fait : pacifiées.

118

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Secret. *Berlin, 13 septembre 1938* [2].

L'ambassadeur d'Angleterre est resté au congrès de Nuremberg jusqu'à l'avant-dernier jour.

Il ne l'a pas fait de son propre gré. C'est son gouvernement qui l'y a invité. D'après ce que m'a dit sir Nevile, le cabinet de Londres aurait voulu qu'il demandât audience au Chancelier et lui expliquât directement et personnellement quelle serait la position de la Grande-Bretagne dans le cas d'un conflit généralisé. L'ambassadeur s'y est refusé. Il a exprimé la crainte qu'une telle démarche ne fût interprétée par M. Hitler comme une menace ou une tentative d'intimidation et qu'au lieu de l'incliner à la modération et à la prudence, elle ne le jetât, comme le 21 mai, dans une crise de colère violente. Le cabinet de Londres s'est rendu aux raisons de sir Nevile et s'est alors borné à souhaiter que l'ambassadeur fît aux personnalités de l'entourage du Führer des déclarations non équivoques et qui fussent rapportées à M. Hitler. Sir Nevile Henderson s'est donc entretenu avec le maréchal Gœring, avec MM. von Ribbentrop, Gœbbels, von Neurath et von Weizsäcker.

Il assure qu'il a usé, vis-à-vis d'eux, d'un langage exempt de toute ambiguïté, conforme, d'ailleurs, à celui du communiqué officieux qui a été donné à Londres aux journalistes anglais et étrangers [3]. Il avait l'impression d'avoir réussi à les frapper et à les faire réfléchir. Aussi a-t-il été un peu étonné de la violence qu'au moins M. Gœring a apportée dans son discours. Parmi ses interlocuteurs, seul, M. von Neurath lui a paru réellement disposé à exercer une influence dans le sens de la modération. Il est vrai que l'ancien ministre a dû lui avouer qu'il n'avait pas encore été reçu par le Chancelier et qu'il était laissé complètement à l'écart. L'ambassadeur a trouvé, d'autre part, en M. von Weizsäcker, un homme profondément pessimiste et convaincu que plus rien n'arrêterait les événements sur la pente qui les entraîne vers la guerre générale.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le nº 88 (note).

119

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 13 septembre 1938* [2].

Un nazi de haut grade, appartenant à l'entourage des grands chefs, a exposé à l'un de nos compatriotes comment sera réglée, d'après les vues de ses maîtres, la question tchèque.

« Nous appliquerons, a-t-il dit, à l'Europe centrale une doctrine de Monroe germanique. En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, elle devra s'intégrer dans le système allemand, de même que l'Irlande s'est intégrée dans l'Empire britannique. Les Sudètes joueront dans cette Irlande le rôle de l'Ulster et il se trouvera bien un de Valera tchèque. Peut-être sera-ce M. Hodza. En tout cas, M. Benès est fini et ses jours sont comptés ».

120

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1493 à 1498 [3]. *Rome, 13 septembre 1938.*

La note de l'*Information diplomatique*, qui vient de paraître à l'instant et dont j'ai communiqué la traduction au Département sous le nº 1491 [4], marque un stade nouveau d'une évolution qui semble, à première vue, n'avoir pas été sans présenter depuis hier quelques à-coups dans son développement chronologique.

Dès ce matin, en effet, à propos de la conclusion de l'éditorial du *Popolo di Roma* en faveur d'un plébiscite (mon télégramme nos 1488-1489) [5], on

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) La note de *L'Information diplomatique* du 13 septembre voyait dans le discours du Führer « un puissant apport de clarification du problème des Sudètes », insistait sur la mosaïque que constituait la Tchécoslovaquie, et ajoutait notamment : « En donnant aux Sudètes la possibilité de se séparer de Prague, on choisit la voie de la justice et surtout celle de la paix. L'autre solution est celle du désordre et de la guerre ».
(5) Du 13 septembre, non reproduit, notait la prise de position du journal italien dans le sens d'un plébiscite.

laissait entendre dans des milieux officiels touchant de très près au gouvernement, que la situation avait changé depuis quelques jours et que le point de vue italien exprimé par la note de l'*Information diplomatique* du 8 septembre (1) et par les commentaires subséquents des journaux en ce qui concerne les limites des revendications des Sudètes, pouvait être modifié. On ajoutait que la manière de voir actuelle serait vraisemblablement exposée dans l'après-midi par le *Giornale d'Italia* sous la plume de M. Gayda.

Or, dans cet éditorial, le directeur du *Giornale d'Italia* ne semble pas indiquer un changement de position substantiel, puisqu'il admet qu'on pourrait encore envisager un accord direct entre les Sudètes et le gouvernement de Prague : « Par quelle méthode, écrivait-il, devra être donnée la satisfaction réclamée? Hitler l'indique nettement. Elle devra être donnée sur la base de l'auto-décision des 3 millions et demi d'Allemands sudètes — qu'il faut comprendre dans tous les cas comme une autonomie réalisée au moyen d'un accord direct entre ces Allemands et le gouvernement de Prague, et si cet accord ne pouvait se réaliser par suite de l'impossibilité des Allemands de faire valoir leurs droits, avec l'aide directe de l'Allemagne ». Cette interprétation de M. Gayda se trouve donc elle-même largement dépassée par la note de l'*Information diplomatique*, qui mentionne notamment par deux fois le droit des Sudètes à se séparer de Prague.

Comment peut-on s'expliquer cette évolution, qui laisse voir une contradiction entre la version officieuse de M. Gayda et celle beaucoup plus autorisée, qui devait être donnée quelques heures plus tard? La première hypothèse qui vient à l'esprit (et que confirment maints indices qu'on a pu observer tant ici qu'en Allemagne, et dans le discours même du Führer allemand, muet sur le compte du dictateur italien) est celle de pressions du gouvernement allemand qui, évidemment mécontent des limites que l'*Information diplomatique* du 8 septembre semblait assigner aux revendications des Sudètes, se serait assez naturellement efforcé d'obtenir que le gouvernement italien levât toute hypothèque sur des développements nouveaux du problème sudète dans un sens plus favorable aux visées du Reich. On m'a indiqué d'assez bonne source que, samedi dernier 10 septembre, le prince de Hesse, gendre du Roi, avait été reçu en audience par le comte Ciano. Si l'on se rappelle que déjà le Prince était venu au moment de l'Anschluss porter à M. Mussolini un message du chancelier Hitler (2), on est tenté de penser qu'il a rempli de nouveau le même office et que sa visite au comte Ciano a pu constituer la première manifestation d'une action pressante exercée par le gouvernement allemand sur son partenaire italien, en vue de l'amener à observer une attitude de solidarité plus complète.

D'autre part, il paraît fort probable, d'après les termes mêmes de la note de l'*Information diplomatique*, que cette nouvelle prise de position italienne a également pour but, dans l'esprit de M. Mussolini, de faire triompher, en s'y associant publiquement, l'attaque violente à laquelle le chancelier allemand

(1) Analysée ci-dessus sous les nos 49, 62, 63, 83.
(2) Voir, au tome VIII de la présente série, le no 388 (note).

s'est livré hier contre M. Benès. Ce dernier a toujours été la bête noire du fascisme et de son chef et l'occasion est trop bonne pour qu'on ne tente pas ici d'en profiter pour le démolir.

121

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1499, 1500. *Rome, 13 septembre 1938.*

Des propos qui sont tenus de manière plus ou moins autorisée, dans les divers ministères, il résulte que le gouvernement italien cherche pour le moment à répandre partout et notamment dans les milieux de presse étrangère de Rome, la conviction que son entière solidarité aux côtés de l'Allemagne dans l'hypothèse d'un conflit serait certaine et que ce serait se faire une illusion que de penser que l'Italie pourrait en pareil cas garder sa neutralité.

On semble vouloir répandre aussi l'idée que, si les développements de la crise tchéco-sudète devaient avoir pour résultat de grouper la France, l'Angleterre et la Russie dans une lutte armée contre l'Allemagne avec l'aide des États-Unis, un tel conflit assumerait de la part des ennemis du Reich l'aspect bien net d'une guerre idéologique, et que ce serait là pour l'Italie une raison capitale de ne pouvoir rester neutre [1].

[1] Les archives de l'ambassade de France à Rome détiennent une note d'information du même jour, non signée, qui contient les mêmes considérations que le télégramme nos 1499-1500. Cette note signalait le « pessimisme » des milieux officiels italiens : « On croit, dans certaines sphères, que le gouvernement de Prague refusera d'accéder aux vues du Führer », pessimisme justifié par les incidents de la nuit précédente dans certains districts sudètes et la proclamation de l'état de siège [Sur ces faits, voir ci-dessus le no 116 (et note)]. La note soulignait l'apathie de l'opinion publique de la Péninsule devant l'éventualité d'une guerre idéologique aux côtés de l'Allemagne : « Que cette opinion soit contraire à la guerre, c'est un fait. Mais sur aucun secteur, ne se manifesterait la moindre vélléité de résistance. On est d'ailleurs porté à envisager les événements avec un sentiment de résignation passive et de fatalisme ».

122

Message du Président Daladier au Premier Ministre de Grande-Bretagne [1]

13 septembre 1938.

Les événements se déroulent en Tchécoslovaquie avec une telle rapidité, et dans des conditions tellement graves, qu'ils risquent de nous dépasser très vite, et d'emporter en quelques heures toutes les mesures raisonnables que l'Angleterre et la France avaient établies.

Je continue à penser aujourd'hui comme dans les semaines précédentes qu'il faut éviter par tous les moyens possibles l'entrée des troupes allemandes en Tchécoslovaquie. Sinon, la France se trouvera placée immédiatement devant ses obligations. Il importe de faire tous les efforts pour arrêter cette dangereuse évolution.

Nous avons déjà demandé que lord Runciman veuille bien faire connaître publiquement ses propositions avant tout abandon éventuel de la négociation. Il serait nécessaire qu'il s'efforçât aussi de mettre en présence les représentants des Sudètes et le gouvernement tchèque.

Mais ces mesures mêmes, à supposer qu'elles soient encore possibles, ne seraient pas décisives. Il faut donc recourir, vu l'extrême urgence, à une procédure exceptionnelle. Je ne vois pour ma part qu'une proposition immédiate, faite à M. Hitler, d'une réunion commune des chefs des gouvernements d'Angleterre, d'Allemagne et de France. Cette réunion aurait pour but de sauvegarder encore toutes les possibilités d'un règlement amiable en faveur duquel M. Hitler lui-même s'est prononcé publiquement dans son discours de Nuremberg [2].

Cet objet réalisé, il serait possible d'étendre cet examen aux questions plus générales dont le règlement intéresse l'organisation de la paix.

Je serais reconnaissant à M. Chamberlain de me faire connaître son avis sur ces différents points ou toute autre suggestion susceptible de faire face à l'aggravation rapide de la situation présente.

[1] Ce message a été transmis par téléphone, le 13, à 21 heures, à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris pour être communiqué à M. Chamberlain. Le texte s'en retrouve dans les deux fonds Daladier.

[2] Dont le contenu est ci-dessus analysé sous le n° 108 (et note).

123

NOTE DE M. BRUNET

sur son voyage en Tchécoslovaquie (1)

Paris, 13 septembre 1938.

I. Il faut que les pourparlers, qui viennent d'être repris entre M. Benès et les représentants des Sudètes, aboutissent d'ici deux ou trois jours.

Je suis convaincu que c'est possible.

Les Sudètes, en effet, consentiront à ce que les questions non essentielles (il n'en reste guère plus que trois ou quatre qui soient sérieuses) ou nécessitant des précisions qu'il serait trop long de régler dans leur détail, soient réservées pour faire l'objet d'un protocole ultérieur ou renvoyées à l'examen d'une commission.

Mais il ne faut pas qu'ils puissent craindre que les engagements pris par M. Benès ne seront pas tenus ou que M. Benès sera ultérieurement désavoué par le gouvernement, le Parlement ou l'opinion publique tchèque.

C'est pourquoi l'exécution immédiate par le gouvernement des promesses déjà faites aux Sudètes et l'action énergique du Président et du gouvernement sur les partis, les ligues, les milieux politiques et la presse, apparaissent aujourd'hui comme aussi importantes que la conclusion de l'accord lui-même.

C'est donc au fond d'une question d'ordre gouvernemental tchécoslovaque qu'il s'agit.

II. Si l'accord entre M. Benès et les Sudètes n'intervient pas dans un très bref délai lord Runciman fera connaître le plan qu'il est en train de mettre au point. On affirme qu'il aurait fixé au 15 septembre la date à laquelle ce plan serait communiqué aux intéressés.

Il est très important qu'avant toute publication, lord Runciman permette à ces derniers de présenter leurs observations et au besoin d'en discuter devant lui les dispositions. Faute de quoi, on risque de voir s'engager, cette fois sur le plan international, de nouvelles discussions et de nouveaux pourparlers ou même s'organiser des résistances; or :

a. Il n'est pas certain que l'autorité de M. Benès puisse résister au déchaînement de passions qui ne manquerait pas de se donner alors libre cours;

b. Le parti des Sudètes doit tenir son congrès le 15 octobre prochain. C'est à peine si les chefs pourront retenir leurs troupes jusque là. Si, à cette époque, le compromis n'est pas réglé (et dans des conditions qui permettent d'espérer l'exécution loyale des deux côtés) l'idée du plébiscite ou du rattachement pur et simple au Reich sera probablement irrésistible.

(1) Cette note, reproduite sur papier à en-tête de la Chambre des députés, est extraite des papiers Bonnet. Sur l'auteur du document, voir ci-dessus le n° 102 (note).

124

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT [1]

Télégramme du Secrétaire d'État au Foreign Office à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris (12 septembre 1938)

Important (Traduction) [2].

Je suis navré et vraiment surpris de l'effet qu'a produit sur M. Léger le compte rendu de ma conversation du 9 septembre avec l'ambassadeur de France [3].

M. Léger semble n'avoir remarqué qu'un passage, sans tenir compte du contexte, et il semble ignorer d'autres observations, que j'ai faites à l'ambassadeur de France tant ce jour-là que dans notre conversation antérieure le 7 septembre [4].

Le passage que critique M. Léger est celui dans lequel je mets en doute que « le gouvernement de Sa Majesté soit prêt à entamer les hostilités avec l'Allemagne du fait d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie ».

Le 7 septembre, j'avais dit clairement : « Je ne crois pas que l'opinion publique britannique, bien qu'elle puisse se modifier à mesure que la situation évolue, envisage volontiers d'être entraînée dans une guerre directement à cause de la Tchécoslovaquie ».

Si M. Léger préfère cette version, j'y reviens bien volontiers, car dans les deux versions j'ai entendu exprimer — et je crois qu'elles expriment en effet — exactement la même idée.

M. Léger peut s'être ému du fait que, le 9 septembre, je n'ai pas précisé mon observation par une déclaration analogue à celle que j'ai faite le 7 septembre, à savoir que : « Bien que cela fût incontestablement vrai, je pensais, d'autre part, qu'il était aussi probable que, si la France était contrainte d'agir pour s'acquitter de ses obligations, l'opinion publique britannique comprendrait que nous ne pouvions permettre que la France fût en difficulté; nous souhaitons faire de notre mieux pour lui venir en aide ». Mais il va de soi que cette déclaration demeure et le fait que j'ai omis de la répéter ne saurait l'avoir supprimée.

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) L'original de ce télégramme est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, t. II, n° 842. Selon sir Eric Phipps (*ibid.*, p. 302, note), une copie de ce télégramme fut remise le 13 septembre à M. Léger.

(3) Compte rendu ci-dessus reproduit sous le n° 94. Voir également le n° 101 (note). Pour le compte rendu de l'ambassadeur, se reporter aux n°s 66, 67.

(4) Dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le n° 79. (Voir également le n° 41.)

« En fait, parlant hier à la presse, le Premier ministre a réaffirmé sa déclaration du 24 mars, à savoir que le gouvernement de Sa Majesté envisageait la possibilité que ce pays ne se tînt pas à l'écart dans le cas d'un conflit général dans lequel la sécurité de la France se trouverait menacée. Il a aussi décrit les efforts faits par le gouvernement de Sa Majesté « pour dissiper l'impression, qui pouvait être celle du gouvernement allemand, qu'il avait toute liberté pour entreprendre une brève et victorieuse campagne contre les Tchèques, sans risquer une intervention, d'abord de la France et ensuite de la Grande-Bretagne » [1].

Il est sans doute difficile, lorsque l'on a de fréquentes conversations, de reprendre chaque fois l'ensemble de la question et des fragments d'une conversation, ou même une conversation qui ne vise pas à embrasser l'ensemble d'une question, prêtant toujours à malentendu.

Mais je ne crois pas qu'il y ait place pour aucun malentendu touchant la position britannique, que je croyais bien comprise à Paris et qui n'a été modifiée en aucune manière.

Prière d'éclaircir ceci le plus tôt possible avec M. Léger ou avec M. Bonnet lui-même.

125

Note du Ministre [2]

13 septembre 1938.

Je viens de voir l'ambassadeur d'Angleterre et je lui ai fait part d'une manière très ferme de la surprise que j'avais éprouvée en lisant hier une note qui semblait inspirée par le Foreign Office et qui tendait à donner à l'opinion publique l'impression que l'Angleterre acceptait volontiers l'idée de la guerre à propos de l'affaire tchécoslovaque [3]. Certes, j'avais trop demandé la solidarité de la Grande-Bretagne pour ne pas me réjouir de la trouver quand elle s'affirmait. Mais je ne pouvais oublier que, tout récemment encore, le gouvernement britannique m'avait fait rappeler les termes de la note qu'il m'avait remise le 22 mai précédent [4], d'après laquelle il estimait que la guerre pour la Tchécoslovaquie ne pourrait pas permettre de sauver la Tchécoslovaquie et aboutirait à une guerre mondiale dont l'issue était extrêmement douteuse. En outre il n'avait affirmé sa solidarité vis-à-vis de la France que si la sécurité de celle-ci était menacée.

Comment, dans ces conditions, à une heure où le gouvernement britannique prenait dans les conversations diplomatiques qu'il avait avec moi une position

(1) Sur la déclaration à la presse du Premier ministre, voir ci-dessus le n° 88.
(2) Extraite de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Voir ci-dessus le n° 88 (note).
(4) Reproduite au tome IX de la présente série sous le n° 419.

aussi réservée, pouvait-il prendre brusquement une position pour l'opinion publique aussi audacieuse ? J'en étais d'autant plus frappé que, par une coïncidence mystérieuse, je remarquais que cette note d'allure officieuse avait été orchestrée le même jour par une partie de la presse anglaise et française comme s'il s'agissait d'un retournement total de la position du gouvernement britannique, qui aurait décidé de passer brusquement de l'abstention à l'action vigoureuse. Il fallait redouter que l'opinion publique dans nos deux pays, convaincue à tort de la supériorité de nos armements, poussât aveuglément les gouvernements à une guerre qui pourrait être un désastre.

A cette occasion, je rappelai à sir Eric Phipps que j'avais reçu un résumé très précis d'une visite qui avait été faite par Lindbergh en Europe [1].

Lindberg faisait dire sa sympathie pour la France. Il était prêt, même si une guerre éclatait, à accepter de donner des conseils ou des avis; mais il avait tenu à nous renseigner, après sa tournée en Europe, que l'aviation russe était nombreuse, mais démodée, l'aviation française inexistante, l'aviation anglaise à peu près aussi. L'Allemagne avait à la fois les meilleurs avions modernes de guerre et un potentiel de construction qui atteignait déjà des chiffres formidables.

Je répétai tout cela avec émotion à sir Eric Phipps en lui disant qu'il ne fallait à aucun prix que nous fussions entraînés dans une guerre sans en avoir mesuré toutes les conséquences et sans avoir pesé, en particulier, l'état de nos forces militaires.

Sir Eric Phipps me répondit qu'il était convaincu que le Premier ministre et lord Halifax étaient au fond parfaitement d'accord avec moi. Il me dit qu'il ne manquerait pas de transmettre à son gouvernement, d'une manière précise, la conversation que j'avais eue avec lui. Il ajouta que la position réelle du gouvernement britannique, telle qu'elle avait été définie dans les conversations secrètes de M. Chamberlain ou de lord Halifax avec M. Corbin, n'était nullement modifiée.

Enfin, parlant à titre personnel, sir Eric Phipps ne me cacha pas qu'il y avait au Foreign Office deux tendances et que ces tendances étaient tout à fait opposées sur la question de la paix ou de la guerre.

(1) Le résumé de cette visite n'a pas été retrouvé dans les archives françaises. Il existe cependant, dans les archives américaines, un compte rendu établi par le célèbre aviateur relatif à l'état des forces aériennes respectives des pays européens et transmis à la Maison Blanche le 22 septembre 1938 par l'ambassadeur des États-Unis à Londres (*Foreign Relations of the United States. Diplomatic papers 1938*, vol. I. *General*, p. 72-73; J. Mc Vickar Haight, *American Aid to France 1938-1940*, New York, 1970, p. 15).

Au terme d'une tournée de trois semaines en Pologne, en U.R.S.S., en Tchécoslovaquie, en Allemagne, Charles Lindbergh avait rencontré, dans la soirée du 9 septembre, chez l'ambassadeur Bullitt, à Chantilly, M. Guy La Chambre, ministre de l'Air, à la demande du président du Conseil. M. Guy La Chambre avait dressé un sombre tableau de l'état de l'aviation française, et avancé des estimations que reprendra Lindbergh dans son *Journal du temps de guerre* ainsi que dans le compte rendu transmis à la Maison Blanche (Le Reich produisait entre 500 et 800 avions de combat par mois, la France 45 à 50, la Grande-Bretagne 70, etc.). Lindbergh, au cours de cette rencontre, confirmait les vues de son interlocuteur quant à la supériorité aérienne de l'Allemagne, estimant la situation française « désespérée » et considérant la flotte aérienne du Reich « comme plus forte que celle de tous les autres pays européens réunis ». (Wheeler-Bennett, *Munich : Prologue to Tragedy*, New York, 1948, p. 99). Voir également Orville H. Bullitt, *For the President. Personal a Secret. Correspondence between Franklin D. Roosevelt a. William C. Bullitt*, Boston, 1972, pp. 276 et 421.

126

Note de la Délégation française à la S.D.N.

Réforme du pacte
Conversations entre les délégations française et anglaise
le 13 septembre 1938

Genève, 13 septembre 1938.

a. Article 16. — La délégation anglaise envisage :

1° Des discours des premiers délégués à l'Assemblée;

2° Un débat à la sixième Commission, qui appellerait des déclarations individuelles;

3° Un rapport qui prendrait acte des déclarations individuelles des représentants de chaque puissance.

D'après M. Butler, M. Litvinov serait opposé à toute procédure de ce genre tendant à légitimer l'attitude des pays nordiques.

M. Paul-Boncour préférerait, pour sa part, éviter de constater même une situation de fait qui enregistre une atteinte à l'esprit de la Société des Nations. Il indique que M. Sandler lui a déclaré que les états nordiques feraient une déclaration au cours de la discussion générale et que leur attitude ultérieure dépendrait de l'orientation du débat. Cette éventualité a été confirmée à M. Basdevant par un membre de la délégation luxembourgeoise. Dans ces conditions, M. Paul-Boncour attendra pour fixer la ligne de conduite de la délégation française la suite du débat.

b. Article 11 [1]. — M. Paul-Boncour est d'accord avec la délégation anglaise sur l'intérêt qu'il y aurait à trouver le moyen d'éviter que le jeu de l'article 11 (§ 1) soit entièrement paralysé par le défaut d'unanimité. Il rappelle que l'U.R.S.S. et la Roumanie sont hostiles à toute atteinte portée au principe de l'unanimité. La Roumanie craint en effet qu'une telle atteinte ne soit invoquée à l'occasion du jeu d'autres articles du pacte.

M. Paul-Boncour fera une démarche à ce sujet auprès des délégués soviétique et roumain.

c. Article 19 [2]. — M. Paul-Boncour indique les raisons d'opportunité politique qu'il y a à ne pas encourager des espoirs révisionnistes par un débat sur cet article. La délégation anglaise comprend cette préoccupation d'ordre

[1] Dont le contenu est analysé ci-dessus sous le n° 51 (note).
[2] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 51 (note).

politique. Toutefois, lord Halifax tient à marquer dans le discours qu'il prononcera, que le rôle de la Société des Nations ne consiste pas exclusivement à assurer le maintien du *statu quo*. M. Paul-Boncour n'y voit aucun inconvénient. La Société des Nations possède en vertu du pacte tous les moyens de modifier pacifiquement les situations dangereuses. C'est le motif pour lequel elle doit se montrer ferme lorsque certaines puissances recherchent ces modifications en dehors des procédures pacifiques offertes par le pacte.

127

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 568 (1). *Bruxelles, 13 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 septembre.)

Le démenti catégorique que le gouvernement lui a donné le 9 septembre (2) ne lui permettant guère de maintenir l'allégation que le gouvernement français ait jamais demandé à la Belgique le droit de passage, le leader nationaliste flamand de Clercq s'en prend maintenant à M. Spaak et cherche à se placer sur un terrain où, tout en poursuivant sa campagne, il ait chance de trouver de l'écho ailleurs que chez ses habituels partisans.

Accusant le Premier ministre d'équivoques, il lui demande de déclarer qu'en aucun cas, et plus spécialement à propos de la Tchécoslovaquie, la Belgique n'accorderait le droit de passage à des troupes étrangères.

Bien que posée alors dans un esprit diamétralement opposé par le plus ardent député wallon, M. Truffaut, la question n'est pas nouvelle.

Je crois utile de rappeler la position définie à cet égard par le gouvernement belge au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères au mois de mars dernier.

Le rapport sur le budget des Affaires étrangères rappelait comme suit le point de vue précédemment exposé par le ministre des Affaires étrangères : aucun membre de la Société ne peut être contraint malgré lui à prendre part à des opérations militaires contre un état agresseur et cela vise également l'autorisation de passage armé... Le droit de passage ne peut être imposé à la Belgique en dehors de son consentement.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Sous la signature de M. de Clercq, parlant au nom d'un groupement extrémiste flamand, le *Volk en Staat* avait publié un placard, reproduit en affiches à Anvers, dénonçant le danger auquel serait exposée la Belgique par le fait du passage des troupes françaises à travers son territoire pour venir en aide à la Tchécoslovaquie, acte qui entraînerait inévitablement la Belgique dans la guerre (T. de Bruxelles nº 325, du 9 septembre). A cette allégation Paris avait riposté par un démenti catégorique et immédiat.

Au cours de la discussion, à la séance du 22 mars, M. Spaak déclarait [1] :

« M. Truffaut m'a demandé : si l'Allemagne attaquait la Tchécoslovaquie et que la France, pour défendre celle-ci, demandait le libre passage de notre pays, l'accorderiez-vous ?

« Je m'élève énergiquement contre cette pensée qui paraît traduire la pensée de M. Truffaut et qui tendrait à faire croire que nos voisins ont le droit de passer par la Belgique ou même le droit de demander ce passage pour exécuter des obligations prises en dehors de nous dans des traités auxquels nous ne sommes pas partie.

« Rien n'est plus faux.

« Dans l'hypothèse envisagée par M. Truffaut, la Belgique n'est tenue par aucune obligation ni par aucune promesse. Dès lors, cette hypothèse, je la considère, par respect même pour la France, comme une hypothèse inconcevable.

« J'ajoute encore une fois que seul l'article 16 du pacte de la Société des Nations mentionne les facilités de passage. J'ai déjà donné, de cet article, une interprétation, qui n'a été contestée par personne, ni au Parlement belge, ni au dehors.

« Je n'ai qu'une observation à ajouter à ce que j'ai déclaré précédemment : par son adhésion à la Société des Nations, la Belgique n'a pas souscrit des obligations plus lourdes que celles qui sont acceptées par l'ensemble des pays sociétaires. Il serait vraiment inconcevable de prétendre qu'il y a, de l'article 16, plusieurs interprétations, les unes larges et les autres strictes, et que la Belgique, déjà si menacée par sa position géographique, doit accepter un ensemble de risques que d'autres nations sociétaires refuseraient de supporter.

« La discussion récente du comité des Vingt-huit à Genève, et spécialement l'échange de vues qui s'est produit entre M. Unden, délégué de la Suède, et M. Paul-Boncour, délégué de la France, permet d'affirmer que le caractère facultatif de l'article 16 tout entier a été expressément reconnu [2].

« C'est à cette interprétation, confirmée récemment à la Chambre des Communes par M. Chamberlain, que s'est rallié aussi le gouvernement belge. »

Bien que les dernières appréciations touchant la reconnaissance de la thèse belge fussent contestables, la position du gouvernement de Bruxelles était ainsi assez nettement définie. Elle l'était alors par un gouvernement présidé par M. Janson, l'un des auteurs de l'accord militaire franco-belge de 1920. Devenu Premier ministre, M. Spaak s'est borné à se référer en matière de politique extérieure aux déclarations que, ministre des Affaires étrangères, il avait faites au Parlement.

Rien ne donne à penser que depuis lors la position du gouvernement belge se soit modifiée et il est probable que, s'il croyait devoir répondre à la question posée par M. de Clercq, il s'y référerait une fois de plus.

[1] Tout ce passage est extrait de la D. n° 180 de Bruxelles, du 23 mars, reproduite au tome IX de la présente série sous le n° 34.

[2] Voir, au tome IX précité, le n° 34 (note).

Non content de reprendre sous cette forme nouvelle sa campagne dans son journal, M. de Clercq cherche à lui donner de l'ampleur dans des réunions organisées pour son parti. Si cette campagne ne trouve pas d'écho, elle le devra, non au fait que l'opinion belge ait modifié son opposition à l'entrée de toute force étrangère, mais au fait qu'elle juge inopportun à l'heure actuelle d'évoquer un sujet sur lequel elle a son siège fait.

J'ajoute que les préoccupations que le gouvernement belge doit avoir au sujet des moyens de défense à la frontière allemande ne peuvent qu'accroître son souci de ne fournir aucun prétexte à son dangereux voisin.

128

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 976 (1). *Berlin, 13 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

On n'avait pas attendu jusqu'à ce jour, tant en Allemagne qu'à l'étranger, pour calculer le potentiel de guerre du Reich, pour supputer les possibilités de son approvisionnement en cas de conflit généralisé et pour faire ressortir les avantages et les inconvénients à cet égard d'une politique autarcique (*).

Les conclusions auxquelles avaient pu aboutir les économistes préoccupés de résoudre ce problème sont-elles controuvées par les retentissantes déclarations auxquelles viennent de se livrer, successivement, à Nuremberg, le chancelier Hitler, le maréchal Goering et le ministre de l'Agriculture du Reich, M. Darré? Ne faut-il voir, au contraire, dans ces récentes manifestations, qu'un bluff destiné à la fois à rassurer la population allemande et à intimider l'étranger? C'est ce qu'un examen de quelques données et chiffres fondamentaux doit permettre d'élucider :

Dès l'ouverture du Congrès national-socialiste, le Führer a affirmé, dans sa proclamation, qu'un blocus économique contre l'Allemagne ne saurait plus constituer désormais qu'une arme inefficace. Il a ajouté que, grâce aux

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

* *Note du document :* Notamment les récentes dépêches de l'ambassade nº 655, du 22 juin, et 945, du 1er septembre.

[La dépêche nº 655 Relations commerciales (ou 656 Europe) de Berlin, du 23 (et non du 22) juin, consacrée au potentiel de guerre allemand, est reproduite au tome X de la présente série sous le nº 84. Quant à la dépêche nº 945 Relations commerciales (946 Europe), elle transmet au Département un article paru dans le *Deutsche Volkswirt*, revue inspirée par le Dr Schacht. L'article constituait un « réquisitoire » contre le système autarcique allemand et concluait que le Reich était « hors d'état de soutenir l'effort économique que lui imposerait une guerre. »]

réserves de céréales constituées par le maréchal Goering et à l'abondance de la dernière récolte, l'Allemagne avait pu assurer un approvisionnement qui la préservait, *quoi qu'il advînt*, de tous soucis, *pour des années* (1).

Avec une égale assurance, le délégué au « plan de quatre ans » a confirmé que l'Allemagne avait des « provisions de céréales pour plus de deux ans, des provisions de pommes de terre, de sucre, de grains, de conserves alimentaires, des provisions de toutes sortes « pour de nombreuses années », « pour des années innombrables », que tous les greniers et les silos étaient pleins, qu'il avait dû réquisitionner jusqu'aux salles de danses pour entasser ces réserves, qu'on ne trouverait plus, à l'heure actuelle, un tonneau qui ne fût rempli d'essence ou de nozol. Il a ajouté qu'en présence d'une telle abondance, la population allemande pourrait, dès octobre prochain, goûter de nouveau au pain frais, aux petits pains blancs, sans mélange de farine de maïs, et disposerait d'une plus grande quantité de bière (2).

Il appartenait au ministre de l'Agriculture de fournir quelques chiffres à l'appui de ces réconfortantes affirmations. De fait, son exposé a été empreint du même optimisme. M. Darré a annoncé que, d'après les estimations les plus récentes, la récolte de 1938 se monterait à 25,5 millions de tonnes, contre 22,2 en 1937 et que ce surplus de trois millions de tonnes représentait la consommation de l'Allemagne pour cinq mois. Il a ajouté que les réserves de céréales accumulées étaient passées de 1,6 million de tonnes en 1937 à 3,2 en 1938, et représentaient également cinq mois de consommation. D'après ces calculs, le Reich disposerait donc, sa consommation étant d'ores et déjà assurée par la récolte, d'un stock assurant son approvisionnement normal pour dix mois. Cela ramène déjà à des proportions plus modestes l'affirmation de MM. Hitler et Goering, d'après lesquelles l'Allemagne disposerait de réserves pour des années.

En réalité, pour fournir une pareille démonstration, M. Darré a dû recourir au plus grossier des stratagèmes. Le chiffre de 25,5 millions de tonnes qu'il a cité ne représente pas, en effet, celui de la récolte des céréales panifiables, mais de toute la récolte de céréales, fourrages y compris. La même remarque s'applique à la différence de 3,3 millions de tonnes, que présente la récolte de 1938 par rapport à celle de 1937 et aux stocks mentionnés par lui.

A la vérité, d'après les chiffres les plus récents fournis par l'Office de statistique du Reich, la récolte allemande de céréales panifiables atteindra, cette année, environ 13 millions de tonnes, soit 1,5 million de tonnes de plus que celle de l'année dernière, qui avait représenté 11,49 millions de tonnes, dont 6,82 de seigle et 4,57 de froment. D'autre part, les réserves entreposées dans le Reich ne dépassaient pas un million de tonnes au mois de juillet dernier. L'Allemagne disposera donc d'environ 14 millions de tonnes jusqu'à la récolte de 1939. La consommation annuelle moyenne du Reich, au cours de ces dernières années, s'est élevée à 13,86 millions de tonnes de céréales panifiables, dont 6,78 millions de tonnes de froment et 7,08 de millions de tonnes

(1) Voir ci-dessus les nos 22 (note), 54 (note).
(2) Voir ci-dessus les nos 71, 73.

de seigle. Il en résulte que la prochaine soudure doit normalement s'accomplir sans qu'il faille recourir à de nouvelles importations et en laissant une réserve de 200 à 300.000 tonnes. C'est assurément un progrès considérable par rapport à l'exercice 1937, pendant lequel les besoins de la consommation et la nécessité de reconstituer des stocks avaient déterminé l'importation de 1,75 million de tonnes de céréales panifiables.

Il ne faut pas oublier, non plus, les prescriptions rigoureuses, en vertu desquelles a pu être réduite la consommation du blé et du seigle : incorporation de maïs, de poudre de lait et de farine de poisson à la farine, interdiction de vendre du pain frais, etc. S'il est exact que ces mesures doivent être levées dès octobre prochain, on peut s'attendre à une augmentation de la consommation, qui portera atteinte au faible excédent sur lequel le Reich semble pouvoir compter.

Pour pouvoir déclarer, en tout cas, que l'Allemagne dispose actuellement de réserves pour deux ans, il faudrait qu'au mois de novembre prochain, elle eût entreposé dans ses greniers, non point 14 millions de tonnes, comme ce sera le cas, mais 28 millions. C'est seulement dans ces conditions que M. Hitler ou le maréchal Goering serait en droit d'affirmer que, quoi qu'il advienne, la population allemande est approvisionnée de pain pour deux ans.

En annonçant que les stocks de viande congelée et de viandes de bœuf étaient passés de 5.000 tonnes en 1936 à 62.500 tonnes en 1938, M. Darré a fourni des précisions dans un domaine où l'on n'en avait jusqu'ici aucune. Aucune statistique du Reich ne livre, en effet, de renseignements sur les stocks de viande accumulés dans les entrepôts. Mais les chiffres ainsi proclamés sont plutôt faits pour décevoir que pour rassurer ceux qui en calculent l'importance, comparée à celle de la consommation. 62,5 millions de kilos de bœuf pour la population du Reich qui compte 75 millions d'habitants, cela ne représente guère, en effet, plus d'un kilo par tête. Le même calcul appliqué aux 44.000 tonnes de graisses alimentaires et aux 750.000 porcs congelés ne donne pas, non plus, une idée très convaincante de l'importance des réserves accumulées par le Reich dans ce domaine.

Il convient, d'ailleurs, de souligner certaines divergences entre les déclarations du maréchal Goering et celles de M. Darré. Le premier a signalé que les réserves de graisses animales de l'Allemagne correspondaient à une consommation de sept mois. Le second a parlé de la même durée, mais en spécifiant qu'il s'agissait des graisses et huiles végétales.

Ces diverses remarques suffisent à faire ressortir avec quelle fantaisie le problème de l'approvisionnement de l'Allemagne en produits alimentaires a été traité, au récent congrès national-socialiste, par des orateurs plus soucieux d'impressionner des auditeurs profanes par des arguments-massues que de se conformer à une exactitude rigoureusement arithmétique.

*
* *

L'assurance avec laquelle le Führer et le maréchal Goering ont résolu, à la tribune de Nuremberg, les questions des réserves alimentaires trouve

son pendant dans l'optimisme officiel qu'ils ont affiché au sujet de la situation financière de l'Allemagne. M. Hitler n'a pas hésité à affirmer que le mark était la monnaie la plus stable du monde puisque chaque unité monétaire créée par le régime national-socialiste correspondait à une production réelle, que la base sur laquelle reposait la devise allemande n'était pas l'or, mais le travail, seule valeur effective à une époque où l' « escroquerie monétaire » se trouverait pratiquée dans le monde entier.

Le maréchal Goering, de son côté, oubliant les origines de la fortune scandaleuse qu'il a édifiée en moins de cinq ans, a déclaré que le régime national-socialiste ne se souciait nullement des jeux fallacieux du capitalisme, de ses calculs d'intérêts, de dividendes et d'amortissements, et qu'une baisse des valeurs à la bourse de Berlin n'affectait en rien la solidité financière du Reich.

Dans sa lettre du 8 septembre dernier, nº 971 (1), l'ambassade a signalé les difficultés accrues auxquelles le Reich se trouve en butte depuis qu'il a dû renoncer au système des traites spéciales qui ont masqué, depuis cinq ans, l'inflation massive à laquelle il a procédé. Le Dr. Schacht avait essayé de maintenir autant que possible les finances allemandes à l'abri des dangers qu'il prévoyait, mais il paraît, à l'heure actuelle, avoir renoncé à faire entendre la voix de la sagesse.

Que le Chancelier se rende compte ou non de la gravité des difficultés économiques et financières où commence à se débattre le Reich, il n'en est pas moins vrai qu'au cas d'un conflit européen, le Reich devrait partir en guerre sans réserves d'or et de devises appréciables et avec un approvisionnement tout à fait insuffisant de matières premières et de produits alimentaires.

Il est frappant que peu de temps avant le congrès de Nuremberg, le *Deutscher Volkswirt* (*), organe inspiré par le Dr. Schacht, ait publié une étude extrêmement documentée qui s'attachait à démontrer qu'aucun pays, pas même les États-Unis, ne possède en quantités suffisantes les matières premières et les vivres nécessaires pour soutenir une guerre et qui dénonçait, en termes catégoriques, les illusions et les dangers, à cet égard, de toute politique d'autarcie.

Dans une conférence, prononcée le 21 juin dernier, d'ailleurs, le général Thomas, chef de l'état-major de l'Économie de guerre du Reich, s'exprimait lui-même dans les termes suivants :

« Ni l'économie mondiale, ni l'autarcie ne peuvent suffire aux besoins de la défense nationale. La formule exigée par ceux qui ont la charge de la défense nationale n'est pas : économie mondiale *ou* autarcie, mais bien économie mondiale *et* autarcie ». De tels avertissements ont une autre valeur que les affirmations gratuites du Führer ou du maréchal Goering.

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 54.

* *Note du document* : Lettre de l'ambassade du 1er septembre 1938, nº 941 [Erreur pour nº 945 (voir note ci-dessus p. 203). La D. nº 941 était consacrée au récent congrès des Allemands de l'étranger à Stuttgart].

129

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 787 [1]. Secret. Extrême urgence. *Paris, 14 septembre 1938, 1 h. 50.*

Je vous confirme mes trois communications téléphoniques [2]. J'avais été surpris que nous n'ayons pas été prévenus des mesures graves prises par le gouvernement tchécoslovaque [3] étant donné les conséquences qu'elles ont. Le gouvernement français est obligé de faire à ce sujet les plus expresses réserves.

Vous l'avez indiqué avec fermeté à M. Hodza suivant mes instructions. Vous lui avez dit aussi la nécessité d'agir vite. Mais j'insiste encore pour que d'urgence une formule d'accord soit réalisée entre les Sudètes et le gouvernement.

Les événements démontrent combien il est regrettable que, malgré les objurgations si fréquemment formulées du gouvernement français, les dernières propositions tchèques n'aient pas été plus tôt présentées. Il est en tout cas évident qu'il n'y a plus maintenant un instant à perdre si l'on veut aboutir.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

[2] Selon les papiers Bonnet, le Ministre, dans la journée du 13, aurait téléphoné à deux reprises (vers 9 h 30, puis 12 h 45-12 h 50) à Prague, afin de demander à M. de Lacroix si des incidents s'étaient produits dans la nuit précédente à la suite du discours du Führer à Nuremberg — ce à quoi M. de Lacroix aurait alors répondu par la négative. Vers 20 h-20 h 10, M. Georges Bonnet aurait téléphoné de nouveau, réclamant que M. de Lacroix effectuât immédiatement une démarche auprès de M. Hodza afin que le gouvernement de Prague rapportât les mesures militaires par lui prises en réponse aux incidents précités et acceptât l'ultimatum que venait de lancer le parti des Sudètes en vue de l'institution d'un plébiscite. Le ministre de France à Prague devait rencontrer lord Runciman : la différence entre les thèses tchèques et sudètes était minime, il fallait de toute urgence accorder immédiatement les deux parties.

Toujours selon les papiers Bonnet, M. de Lacroix aurait, vers 22 h-22 h 10, téléphoné au Ministre pour lui annoncer qu'il avait fait la démarche prescrite auprès de M. Hodza pour protester de n'avoir pas été prévenu des mesures prises par le gouvernement tchécoslovaque, demander qu'on les levât et insister pour que l'on aboutît à tout prix à mettre fin à l'effervescence. Vers 23 h 50, M. Bonnet aurait encore téléphoné à Prague.

[3] Ces mesures (auxquelles nous faisons allusion dans la note précédente) consistaient dans l'institution de l'état de siège dans certains districts situés à la frontière allemande, ainsi que dans le rappel ou le maintien sous les drapeaux de certaines classes : se reporter au télégramme nos 2065 à 2069 de Prague du même jour, ci-après publié sous le nº 131.

130

COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS [1]

14 septembre 1938, 3 h. 20.

Prière de communiquer d'urgence au président Daladier la réponse ci-après de M. Chamberlain [2] :

« Le Premier ministre reconnaît pleinement l'urgence d'une action immédiate vu la rapidité avec laquelle les événements se produisent. Il a examiné les deux moyens d'action proposés par vous et il pense comme vous que l'un ou l'autre ou tous les deux pourraient être utiles. Mais, avant de prendre une décision sur vos propositions, le Premier ministre étudie cette nuit une autre possibilité d'action directe à Berlin, sur laquelle il espère être à même de vous renseigner complètement demain.

« Nous avons quelque espoir que cette action serait utile dans les lignes plus larges que vous me suggérez. »

131

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2065 à 2069 [3]. Réservé. *Prague, 14 septembre 1938, 2 h. 50.*

(*Reçu :* 3 h. 40, 4 h., 3 h. 30).

Le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué ainsi que plusieurs de mes collègues pour nous exposer la situation à chacun individuellement. Il m'a dit que depuis hier dans la soirée, l'état de choses s'était aggravé par suite de la multiplication et de la similitude des incidents. Une cinquantaine aurait eu lieu. Dans plusieurs cas, des gares, des hôtels, des postes et d'autres locaux publics auraient été occupés. La gendarmerie aurait partout repris possession des locaux sans faire usage de ses armes à feu. La présence serait certaine

(1) Le texte de cette communication se retrouve dans les deux fonds Daladier ou dans les papiers Bonnet.
(2) Au message du président du Conseil français, ci-dessus reproduit sous le n° 122.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

de manifestants venus d'Allemagne. Aujourd'hui dans la matinée des Allemands en [rangs] serrés auraient tenté de traverser la frontière : des formations de la légion sudète, des *S.A.* ou *S.S.*, croit-on.

Dans ces conditions, le gouvernement est décidé à établir l'état de siège dans un certain nombre de districts dont le nombre va d'ailleurs croissant : il y en a actuellement au moins 11, la plupart entre Most et Karlovy Vary, deux ou trois autres le long de la frontière bavaroise, un autre ce soir au sud-ouest de la Tchécoslovaquie. La loi concernant l'état de siège est caractérisée par l'institution de [peines all]ant fréquemment jusqu'à la mort pour punir les attentats à la sûreté politique et par une procédure extrêmement rapide n'excluant d'ailleurs pas le droit de grâce du Président.

Le ministre a ajouté que plusieurs ouvrages fortifiés étant inoccupés il avait été décidé d'envoyer vers la frontière une douzaine de milliers d'hommes pour y tenir garnison. Cette mesure ne serait pas publiée.

De plus une classe serait probablement rappelée d'ici quelques jours. Enfin l'intention du gouvernement était de retenir jusqu'à nouvel ordre sous les drapeaux la classe de l'active, qui va avoir fini son temps.

L'état-major français serait au courant de ces mesures.

J'ai fortement insisté auprès du ministre aussi bien sur la nécessité d'éviter à tout prix les incidents que sur celle de ne pas donner à M. Hitler des prétextes d'intervention en appliquant avec rigueur le régime d'état de siège.

J'ai également conseillé la reprise aussi rapide que possible des négociations concernant le statut.

Mon collègue roumain, qui a passé la journée d'hier dans la région de Karlovy Vary, y a trouvé la population allemande dans un état d'excitation extraordinaire.

Mon collègue yougoslave se demande si le gouvernement du Reich n'exigera pas par ultimatum le retrait des mesures prises par le gouvernement tchécoslovaque.

On me dit qu'il y aurait de nouveaux incidents et qu'on craindrait une nuit agitée.

Je me demande si le gouvernement français et le gouvernement britannique ne devraient pas étudier une procédure d'intervention dans un conflit qui peut naître à chaque instant et rapidement s'aggraver.

132

LE GÉNÉRAL FAUCHER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 105 (1). Secret. *Prague, 14 septembre 1938, 1 h. 35.*

(*Reçu :* 4 h. 45.)

Dispositions suivantes viennent d'être prises :

1º Les éléments motorisés des première et quatrième divisions rapides dirigés sur la région Falknov, Karlovy-Vary; éléments à cheval de la première division rapide sur Kladno, éléments à cheval de la quatrième division rapide au sud de Prague. Mise en place terminée le 14 septembre au lever du jour;

2º Infanterie des régions frontières de Bohême et de Moravie renforcée par des convocations individuelles de réservistes.

133

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2376 à 2381. Réservé. *Londres, 14 septembre 1938, 11 h. 15* (2).

Quelques instants avant que le communiqué relatif à la visite du Premier ministre à Berchtesgaden ne fût remis à la presse (3), sir A. Cadogan m'a informé de cette décision, qui a dû être au même moment portée à la connaissance de Votre Excellence par l'ambassadeur d'Angleterre à Paris. Au nom du secrétaire d'État, il a exprimé l'espoir que cette tentative sera envisagée avec confiance par le gouvernement français. Celui-ci doit être bien convaincu que la nécessité d'une étroite coopération entre nos deux pays est ressentie à Londres plus fortement que jamais. M. Neville Chamberlain demande donc qu'on fasse crédit à ses efforts. Il croit que la presse britannique accueillera favorablement la nouvelle et ne portera sur l'objet de son voyage que des appréciations prudentes et mesurées, s'abstenant de ce qui pourrait en gâter

(1) Extrait des papiers Daladier conservés au ministère des Affaires étrangères.
(2) Par fil.
(3) Dans un message au chancelier du Reich, le Premier ministre britannique proposait « étant donné que la situation critique ne fait qu'accroître... de venir immédiatement en Allemagne pour vous voir afin d'essayer de trouver une solution pacifique » et lui demandait de lui faire connaître instamment la date la plus proche possible et de lui suggérer l'endroit de la rencontre.

l'effet, comme d'annoncer par exemple qu'il va renouveler lui-même au Chancelier des déclarations d'un caractère menaçant. Lord Halifax souhaite que les journaux français se montrent également raisonnables.

Sir A. Cadogan m'a dit que le message du Premier ministre avait été reçu avec courtoisie et suivi d'une prompte acceptation du Chancelier. Le gouvernement du Reich a demandé que les termes du communiqué fussent concertés entre les deux capitales, mais il n'a soulevé pour sa rédaction aucune difficulté. M. Neville Chamberlain part demain matin en aéroplane pour Munich, où il s'arrêtera quelques heures avant de gagner Berchtesgaden. Un premier contact entre les deux hommes d'État aura lieu demain vers 4 ou 5 heures. La conversation reprendra vendredi toute la journée. Le Premier ministre espère être en mesure de repartir samedi.

Il lui est bien entendu impossible de prévoir comment se dérouleront les entretiens. Tout dépend de l'humeur qu'il trouvera chez M. Hitler. Il peut se heurter à des difficultés qui rendront sa tâche presque impossible. Il fera de son mieux pour les surmonter et s'inspirera de ce qu'il croit être l'intérêt commun de nos deux pays. Pendant son séjour en Allemagne, il restera en contact avec Londres par le téléphone, ainsi qu'avec lord Runciman à Prague.

L'objet essentiel de la rencontre sera de rechercher une solution pacifique du conflit tchécoslovaque. M. Neville Chamberlain essaiera de faire comprendre à M. Hitler, qu'à moins de vouloir un recours à la force, il doit être possible d'obtenir un arrangement sur la base des propositions tchèques ou d'une formule qui pourrait être suggérée par lord Runciman. J'ai demandé si le Chancelier n'allait pas s'en tenir exclusivement au plébiscite. Mon interlocuteur pense qu'il serait impossible au Premier ministre de se prêter à cette solution sans réclamer des garanties pour la liberté du vote, pour les zones d'application, pour les indemnités à accorder aux minorités dépossédées, etc.

J'ai soulevé ensuite la question des incidents locaux qui pouvaient éclater. Le Foreign Office a été très préoccupé cet après-midi des nouvelles qui ont circulé au sujet de batailles engagées entre la population allemande et la gendarmerie tchèque. Mais elles ont été en grande partie démenties et lord Runciman croit que les chefs sudètes tiendront à honneur de prouver qu'ils gardent leurs troupes en mains. Quant au gouvernement tchèque, il n'avait pas encore été informé du voyage et il est difficile de prévoir ses réactions. Mais on a lieu de penser ici qu'il sentira combien il est de son intérêt de s'y montrer favorable.

Le Premier ministre, m'a-t-il été dit, a pris sa décision sans le moindre enthousiasme. Il se rend compte de l'immense responsabilité qu'il assume. Il sait que dans certains milieux, on traitera son voyage de « Canossa diplomatique », mais il est prêt à encourir ce reproche, s'il a quelque chance de sauvegarder la paix. J'ai fait observer que personne ne peut méconnaître le courage que comporte une telle entreprise, et que tout le monde en France en souhaitera le succès. Sir A. Cadogan croit que c'est bien ainsi que son initiative sera appréciée dans le Royaume-Uni, dans les Dominions et même aux États-Unis.

134

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3469 [1]. *Berlin, 14 septembre 1938, 12 h. 12.*

(*Reçu :* 13 h. 10.)

Il me semble que, si le Führer voulait passer tout de suite à l'action militaire, les troubles que la journée d'hier a vu se produire dans la région des Sudètes [2] lui en auraient suffisamment fourni le prétexte.

Je me trouve donc renforcé dans l'impression que M. Hitler, à moins que les événements ne lui forcent la main, désire gagner encore quelques jours.

135

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1305 S à 1307 S. Urgent. Priorité. Réservé.
Changhaï, 14 septembre 1938, 18 h. 30, 18 h. 45.

(*Reçu :* 14 h. 35, 15 h. 30.)

Mon collègue anglais croit qu'en cas de guerre en Europe, le Japon agira contre la France et l'Angleterre en Extrême-Orient, à moins d'une action extrêmement ferme du gouvernement américain à Tokyo.

Entre autres éléments d'appréciation, il fait état de certaines confidences échappées à des officiers de la marine impériale. L'un d'entre eux aurait dit récemment que le règlement des questions en suspens entre l'Angleterre et le Japon, et auquel se réfère votre télégramme nº 396 du 28 juillet [3], dépendait de la situation en Europe.

Une guerre en Occident ou même seulement une tension persistante de nature à paralyser surtout davantage la France et l'Angleterre en Extrême-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur ces troubles, voir ci-dessus les nos 116 (et note), 131.
(3) Ce télégramme transmettait en fait à Changhaï un télégramme nº 252, destiné à l'ambassadeur de France à Tokyo, aux termes duquel M. Charles-Arsène Henry était invité à s'informer du sort réservé à la démarche de son collègue britannique, chargé de veiller au règlement favorable de questions litigieuses entre Londres et Tokyo dans la Chine du nord.

Orient, constituerait pour les extrémistes de l'armée et de la Marine une chance inespérée de mettre fin à la résistance chinoise en chassant de la Chine la France et l'Angleterre, accusées de soutenir Tchang-Kaï-Chek.

De l'avis de mon collègue, un des premiers actes serait d'occuper les concessions sous prétexte de mesures de sécurité et compte tenu de la thèse indiquée par mon télégramme nº 1249 (1).

Je vous serais donc très reconnaissant de répondre le plus tôt possible sur ce point au télégramme nos 1292-1293 (2) et de me donner les ordres du gouvernement tant en ce qui concerne le commandement que l'emploi des armes.

Sans avoir encore reçu d'instructions à ce sujet, mon collègue pense qu'il faut prévoir l'internement par les Japonais des troupes britanniques, la Marine s'efforçant par contre de ramener ses principales unités dans le Sud. Pour le moment cependant, l'amiral commandant en chef des forces navales poursuit sa croisière dans le golfe du Petchili et n'envisage pas son arrivée à Changhaï avant octobre.

136

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2357 à 2360 (3). *Londres, 14 septembre 1938, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h. 10.)

Le discours de M. Hitler avait donné lieu au premier abord à Londres à un certain mouvement d'optimisme, qui devait d'ailleurs céder peu à peu, en partie sous l'inspiration du Foreign Office, à une lecture plus approfondie. Néanmoins l'on pensait communément hier matin que l'on avait gagné quelques jours, que la crise se trouvait sinon résolue du moins suspendue et que les négociations allaient pouvoir reprendre prochainement entre les Allemands des Sudètes et le gouvernement de Prague.

Les nouvelles qui sont arrivées au cours de la journée ont rapidement dissipé l'illusion d'un répit (4). Au fur et à mesure que les ministres de la

(1) Du 3 septembre, le télégramme nos 1249-1250 faisait état des menaces proférées par le consul adjoint du Japon à Changhaï, menaces selon lesquelles l'armée nippone était prête à s'emparer des concessions si elle n'obtenait pas satisfaction, les militaires japonais ayant à cœur « de faire fléchir notre conception de la neutralité ».

(2) Du 11 septembre, non reproduit. D'après ce télégramme, l'ambassadeur estimait qu'en cas de conflit général étendu à l'Extrême-Orient, chacun des détachements français en Chine, du fait qu'il était coupé des autres, devait être commandé sur place par l'officier des troupes coloniales le plus ancien (ou à Pékin-Tientsin, par le colonel supérieur). En temps utile, M. Naggiar ferait parvenir à chaque commandant les instructions du gouvernement.

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Sur les récents incidents en pays sudète, voir ci-dessus les nos 116 (et note), 131.

Défense se réunissaient à Downing Street, que les chefs d'états-majors des trois armes y étaient convoqués et que des informations de plus en plus alarmantes parvenaient de Prague, une atmosphère d'inquiétude et de gravité s'est mise à peser peu à peu sur la ville. Comme en 1914, un certain nombre de gens stationnent en permanence à Downing Street et devant le Foreign Office pour assister aux allées et venues des ministres et des ambassadeurs. Le public anglais, qui s'éveillait déjà depuis quelques jours aux réalités, en a pris pleine conscience dans la soirée.

Ce matin, la presse ne dissimule point que la situation est la plus grave que l'Europe ait connue depuis la grande guerre. Les journaux illustrés, qui sont dépourvus d'influence politique, mais possèdent un grand tirage, présentent les nouvelles de la façon la plus sensationnelle : c'est ainsi que le *Daily Mirror* consacre sa première page à déclarer en lettres énormes que la guerre est inévitable à moins que la Grande-Bretagne ne fasse preuve de la fermeté et de l'énergie nécessaires.

Il n'est pas douteux que l'hostilité du grand public envers l'Allemagne nationale-socialiste ne soit en train de se développer rapidement. Les Anglais, lents à s'émouvoir, s'exaspèrent peu à peu contre un parti et un pays qui multiplient les coups de force sans laisser aux peuples le temps de reprendre haleine; et dans la Cité, où la sympathie envers l'Allemagne était traditionnelle jusqu'à une date récente encore, l'on en veut de plus en plus à un régime dont la politique compromet le mouvement des affaires et empêche toute existence normale dans le monde entier.

137

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 364, 365 (1). Réservé. *Belgrade, 14 septembre 1938, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

D'après des informations qui me sont communiquées par l'entremise de l'attaché militaire, le ministère de la Guerre yougoslave prend des dispositions basées sur la quasi-certitude d'une neutralité italienne. Cela permet à l'État-major d'envisager la concentration de forces importantes à la frontière hongroise et d'obliger de la sorte la Hongrie à adopter elle aussi, à l'exemple de l'Italie, une attitude de neutralité. Il me semble qu'en cherchant ainsi à assurer la double neutralité de l'Italie et de la Hongrie, la Yougoslavie rend à la cause de la paix un service appréciable.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

A l'occasion du passage de M. Bastid [1], M. Stoyadinovitch est venu déjeuner ce matin à la légation. Il y a rencontré les ministres de Roumanie et de Tchécoslovaquie.

Il n'y a aucun doute qu'il se rend parfaitement compte de l'orientation des sentiments de son opinion publique, favorable à la Tchécoslovaquie. Il semble bien qu'au cas où la neutralité de l'Italie et celle de la Hongrie ne soient pas observées, la Yougoslavie serait résolue à se ranger à nos côtés. Je dois ajouter que l'opinion publique ne me paraît pas encore suffisamment alertée pour prendre clairement conscience du danger qui menace la paix de l'Europe. Le contrôle exercé sur les informations d'agences et de presse en est cause.

138

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 968 à 970.

Washington, 14 septembre 1938, 20 h 37, 18 h. 42, 20 h. 47.
(*Reçu :* le 15, 6 h. 20.)

Après avoir écouté avec satisfaction le message personnel de Votre Excellence [2] et le rappel que je lui faisais de l'accueil très favorable rencontré en France par son discours de Washington [3], le secrétaire d'État s'est attardé moins longtemps que de coutume aux considérations doctrinales.

Il m'a dit qu'informé par ses collaborateurs des entretiens que j'avais eus avec eux, il n'avait rien à ajouter à leur réponse [4]. La crise européenne évoluait avec une telle rapidité que le gouvernement américain ne croyait pas pouvoir exercer pour le moment une influence utile sur le cours des événements. Les manifestations publiques risquaient de surexciter davantage encore M. Hitler. Le discours de Nuremberg n'avait-il pas fait écho aux dernières déclarations de M. Neville Chamberlain? [5]. Quant à une démarche diplomatique elle serait certainement mal accueillie à Berlin de la part d'un gou-

(1) L'ancien ministre du Commerce inaugurait le pavillon français à la Foire internationale de Belgrade, ouverte le 10 septembre.

(2) Le texte de ce message de M. Georges Bonnet n'a pas été retrouvé. Peut-être faisait-il état de la déception du Ministre à la suite du récent discours de M. Roosevelt [sur ce discours, voir ci-dessus le n° 76 (et note)] : sans espérer l'entrée en guerre immédiate des États-Unis à nos côtés, la France ne pouvait-elle pas s'attendre à une affirmation discrète de solidarité diplomatique? (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 211-212).

(3) Prononcé le 27 août à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du pacte Briand-Kellogg : voir, au tome X de la présente série, le n° 488 (note).

(4) Voir ci-dessus le n° 113.

(5) Déclarations effectuées devant les représentants de la presse : voir ci-dessus le n° 88.

vernement qu'on y considérait à raison comme résolument hostile au régime nazi. J'ai observé que la mauvaise humeur des extrémistes pourrait en pareil cas être avantageusement contrebalancée par les réflexions de quelques hommes raisonnables tant à la Wilhelmstrasse que dans l'armée. Mais M. Cordell Hull m'a objecté... (1) les intransigeants pourraient facilement ruiner la démarche en la rendant publique. Ce disant, il m'a paru craindre les réactions qui se produiraient dans certains milieux américains. Il m'a en effet parlé de la force du mouvement isolationniste que, dans notre dernière conversation le 1er août dernier, il affectait de tenir désormais comme négligeable (2).

Le secrétaire d'État a d'ailleurs insisté sur le fait que l'attitude qu'il venait de définir était celle de l'heure présente et que le gouvernement américain suivait les événements avec la plus grande attention.

M. Cordell Hull m'a posé sur la situation de notre pays un certain nombre de questions, dont une seule trahissait quelques inquiétudes : « Est-il exact que l'Allemagne produise 500 avions par mois, l'Angleterre 250 et la France 80 seulement? ». J'ai affirmé le vigoureux renouveau de notre fabrication.

Au cours de notre conversation, M. Cordell Hull a été appelé au téléphone par le Président, qui lui a annoncé son retour à Washington pour demain soir.

139

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2075 à 2078 (3). *Prague, 14 septembre 1938* (4).

Je réponds au télégramme no 787 de Votre Excellence (5).

Comme je l'ai téléphoné à Votre Excellence, à trois reprises dans la soirée et la nuit, j'ai instamment conseillé au président du Conseil de faire savoir à M. Kundt que les mesures prises dans l'après-midi étaient rapportées et qu'il comptait sur les chefs sudètes pour le maintien de l'ordre. M. Hodza a fait rechercher M. Kundt dans les districts sudètes pour lui téléphoner à ce sujet, mais n'a pu le découvrir. C'est ce que m'a dit à 1 h. 30 cette nuit un des collaborateurs du Président.

J'ai renouvelé mon conseil ce matin en termes pressants et répété notre étonnement de n'avoir pas été avisés préalablement des mesures que le gouvernement tchécoslovaque a prises hier après-midi (6).

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Voir à cet égard le télégramme nos 769-774 de Washington du 3 août, reproduit au tome X de la présente série sous le no 320.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(4) Par fil.
(5) Envoyé à Prague le 14 septembre à 1 h. 50 du matin, et ci-dessus publié sous le no 129.
(6) Sur ces mesures, voir ci-dessus les nos 129 (note), 131, 132.

J'ai d'autre part insisté vivement dans la nuit, et je viens de renouveler mes instances, auprès du président du Conseil pour que soient reprises dans le plus bref délai avec les Sudètes les négociations sur le statut.

Comme je l'ai téléphoné cette nuit à Votre Excellence, M. Henlein avait fait notifier la rupture de ces négociations [1].

Mon impression, d'après ce qui m'a été dit hier soir et ce matin, est que les Sudètes se dérobent à toute entrée en rapport avec le gouvernement. Je vais me renseigner sur le résultat de la mission de M. Ashton-Gwatkin et demander à voir le président de la République.

Je répète que si Votre Excellence le jugeait possible, une entremise immédiate franco-anglaise ou franco-anglo-américaine me paraîtrait indiquée. Peut-être les districts sudètes pourraient-ils être placés sous la garantie de fonctionnaires anglais ou anglais et américains.

140

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2089, 2090 [2]. *Prague, 14 septembre 1938* [3].

Je me réfère à mon télégramme nos 2081 à 2085 [4].

Je vous envoie en clair par avion la traduction du rapport de M. Ashton-Gwatkin à la suite de son entretien avec M. Frank.

Le chef des Sudètes a déclaré au collaborateur de lord Runciman que, si le gouvernement acceptait les conditions de l'ultimatum et les mettait en application, le *Sudetendeutsche Partei* publierait aussitôt un appel au calme et serait prêt à reprendre les négociations, « mais pas sur les bases envisagées jusqu'à présent ». M. Frank estime que « le terme « *Volksbestimmungsrecht* », employé dans le discours de Nuremberg, signifie plus que ce que les bases actuelles pourraient donner ».

(1) C'est par télégramme nos 2071 et 2072, du 14, reçus à Paris à 12 h. 45, que le ministre de France à Prague retransmettait l'ultimatum du parti des Sudètes qui, annonçant la rupture des pourparlers consécutive aux récents incidents, exigeait également le retrait de la loi martiale et la remise des pouvoirs de police aux autorités allemandes locales.

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(3) Par fil.

(4) Également du 14 septembre, non retrouvé.

141

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2086 (1). Réservé. *Prague, 14 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 15, 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2089-2090 (3).

Voici la traduction du rapport de M. Ashton-Gwatkin.

M. Ashton-Gwatkin m'a téléphoné ce matin à 9 heures pour dire qu'il avait vu M. Frank dans le courant de la nuit et qu'il espérait voir M. Henlein ce matin, mais que, de toutes façons, il avait l'intention de rentrer à Prague aujourd'hui après le déjeuner, à moins que d'autres instructions lui soient adressées.

Les quatre points lui ont été communiqués comme suit :

1º L'abrogation de l'état de siège;

2º Le retrait de toute la police d'État des districts à majorité allemande;

3º La gendarmerie et les forces locales de police dites S.O.S. doivent se confiner dans leur activité normale;

4º L'armée doit être confinée dans ses postes et attributions purement militaires.

M. Frank a exigé que les quatre points ne soient pas seulement acceptés, mais mis en vigueur, avant qu'aucun membre du parti des Sudètes ne vienne à Prague pour discuter avec le gouvernement. M. Frank pensait que si cette revendication était acceptée et mise en vigueur, la direction du parti des Sudètes publierait immédiatement un appel au calme et le parti serait prêt à recommander des négociations pour un règlement, mais pas sur les bases envisagées jusqu'à présent. M. Frank estime que le mot *Volksbestimmungsrecht* du discours [de Nuremberg] signifie plus que ce que les bases actuelles pourraient donner; et cela est confirmé par les termes d'une note remise à M. Ashton-Gwatkin, à 1 h. 30 : « à savoir que les conditions pour la continuation des négociations présentes n'existent plus sur la base des propositions actuelles. En conséquence, la délégation du parti des Sudètes est maintenant déchargée de sa mission ».

M. Gwatkin a souligné que l'information ci-dessus ne faisait que répéter

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier-avion, en clair.
(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 140.

ce que M. Frank lui avait dit, mais qu'il espérait obtenir de plus amples informations d'Henlein s'il le voyait ce matin. Il a ajouté qu'on lui avait montré certains messages radiodiffusés par le gouvernement, la nuit dernière, qui rejetaient toutes les fautes sur les Sudètes et faisaient appel au soutien des sociaux-démocrates.

142

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3470 à 3472 (1). *Berlin, 14 septembre 1938.*

Un silence étrange plane ici sur les intentions prochaines de l'Allemagne. Les journaux reviennent sur les incidents d'hier (2), en soulignent le bilan sanglant et déclarent que ces treize victimes allemandes de la barbarie tchèque crient vengeance. Ils ne relatent pas, d'ailleurs, de nouvelles collisions. Mais ils ne font pas connaître quelle a été la réponse du gouvernement de Prague à l'ultimatum des Sudètes (3).

Ils se bornent à indiquer que M. Henlein, n'ayant pas obtenu satisfaction, a remercié et dissous la délégation des Sudètes qui était chargée de négocier avec le gouvernement tchécoslovaque.

Ce qui paraît retenir toute leur attention, c'est le mouvement d'opinion qu'ils croient constater en Angleterre et en France en faveur du recours à un plébiscite. Ils exploitent à fond, à cet égard, l'article du *Times* (4) et celui du *Matin* (5). Ils y voient la preuve qu'à Londres et à Paris, on commencerait à comprendre que la vie commune des Tchèques et des Sudètes est devenue impossible. Il est bien temps ! ajoutent-ils. Ils semblent, du reste, s'attendre à ce qu'une pression s'exerce à Prague pour l'amener à consentir au plébiscite, et compter, de nouveau, sur une initiative anglaise. Cependant, les défilés de convois militaires dans les rues et sur les routes sont devenus plus nombreux que les jours précédents. Aux premières heures de la matinée, une cinquantaine d'avions de bombardement ont survolé Berlin, se dirigeant vers le sud-est.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 116 (et note), 131.
(3) Sur cet ultimatum, voir ci-dessus les nos 139 (note), 140, 141.
(4) Sur cet article, voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.
(5) A la suite de l'allocution du Führer, le *Matin* déclarait que la France n'avait aucune raison de faire la guerre si les Sudètes désiraient un plébiscite.

143

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3475 (1). Secret. *Berlin, 14 septembre 1938, 17 h. 30.*

La personne de M. Benès est l'objet d'attaques de plus en plus nombreuses et violentes. Dans son discours, M. Hitler a, d'ailleurs, à cet égard, donné le ton. On semble espérer ici qu'une crise intérieure éclatera en Tchécoslovaquie et qu'elle amènera M. Benès à se retirer.

144

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1507, 1508 (2). *Rome, 14 septembre 1938.*

Les impressions et indices divers que j'ai recueillis dans la journée d'aujourd'hui concourent avec le ton général de la presse à faire penser que le gouvernement italien, tout en maintenant fermement et en pleine solidarité avec l'Allemagne, la position nouvelle qu'il a prise publiquement hier en faveur d'une solution plus radicale du problème sudète (3), ne cherche guère à préparer le pays à une guerre immédiate et inévitable, et même qu'il est sans doute disposé à seconder les efforts nouveaux qui pourraient être tentés pour éviter un conflit.

La capitale présente son animation et son aspect accoutumés, sans nulle fièvre, et aucun indice de préparatifs militaires sensibles n'a été recueilli par nos attachés techniques, non plus que par ceux de plusieurs missions diplomatiques étrangères avec lesquelles je me tiens fréquemment en contact.

Il faut assurément se garder de penser que le gouvernement fasciste ait écarté la guerre des éventualités de ces jours prochains; et le danger de le voir se ranger, le cas échéant, immédiatement aux côtés de l'Allemagne ne s'est pas atténué. Du moins peut-on raisonnablement estimer qu'à l'heure actuelle, il ne pousse pas au conflit de propos délibéré et dans un esprit d'intransigeance.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Allusion à la récente note de l'*Informazione diplomatica* : voir ci-dessus le nº 120 (et note).

145

SIR ERIC PHIPPS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L [1]. *Paris, 14 septembre 1938.*

Pour répondre au désir que vous avez bien voulu m'exprimer ce matin, voici le texte de la lettre particulière que lord Halifax m'a adressée en réponse à la question que vous m'avez posée le 10 septembre, à savoir : « Si les Allemands attaquaient la Tchécoslovaquie et si la France mobilisait, comme elle le ferait de suite, et si la France se tournait à la Grande-Bretagne en disant : « Nous marchons : marchez-vous avec nous ? » [2], quelle serait la réponse de la Grande-Bretagne ?» Vous avez ajouté qu'il serait de la plus haute importance de connaître notre réponse, et que cette réponse fût donnée de suite et clairement.

ANNEXE

LORD HALIFAX, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU FOREIGN OFFICE,
À SIR ERIC PHIPPS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

L. personnelle [3]. Traduction. *Foreign Office, 12 septembre 1938.*

J'ai reçu hier soir votre lettre personnelle et confidentielle du 10 septembre, me transmettant la question que Bonnet, s'adressant, non pas à l'ambassadeur, mais à un ami, vous a posée.

Je me rends naturellement compte de l'importance qu'il y aurait pour le gouvernement français à recevoir une réponse nette à une telle question. Mais, ainsi que vous l'avez fait remarquer à Bonnet (et je pense, si je peux le dire, que votre langage a été admirable), la question en elle-même bien que claire en sa forme ne peut être dissociée des circonstances dans lesquelles elle pourrait être posée, circonstances, qui, en ce moment, sont nécessairement tout à fait hypothétiques.

En outre, dans cette question, il est impossible pour le gouvernement de Sa Majesté de considérer seulement sa propre situation, d'autant plus que dans toute décision ou action qu'il peut arrêter ou prendre, il engagerait en fait les Dominions. Leur gouvernement s'opposerait certainement à ce que leur position fût décidée pour eux antérieurement à des circonstances dont ils désireraient nécessairement être juges eux-mêmes.

C'est pourquoi, en ce moment, la seule réponse que je suis en mesure de faire à la question de M. Bonnet est la suivante : alors que le gouvernement de Sa Majesté ne permettrait jamais que la sécurité de la France fût menacée, il n'est pas en mesure de fournir des précisions sur le caractère de son action future ou sur le moment auquel elle serait prise, dans des circonstances qu'il ne peut prévoir à présent.

(1) Ce document est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur la question du ministre français des Affaires étrangères, voir ci-dessus le n° 78.

(3) Le texte anglais de cette lettre est publié dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, n° 843.

146

M. MASSIGLI, DIRECTEUR POLITIQUE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. BASDEVANT, JURISCONSULTE DU DÉPARTEMENT [1].

L [2]. *Paris, 14 septembre 1938.*

Je me réfère à votre note du 12 septembre sur la procédure à suivre pour porter l'affaire tchécoslovaque devant le Conseil [3].

Je comprends pleinement l'avantage que nous avons, au point de vue rapidité, à nous placer sur le terrain de l'article 11; mais je ne vois pas comment, dans ce système, l'intervention française pourrait être justifiée en l'absence d'un vote du Conseil puisque, dans le traité franco-tchécoslovaque, il y a une référence à l'article 16. Il me paraît en effet impossible que, si les Chambres sont appelées à autoriser le gouvernement à entrer éventuellement en guerre avec l'Allemagne, elles ne se réfèrent pas expressément à cet article puisque notre engagement existe en liaison avec lui.

J'entends bien que votre note donne (p. 5 à 7, et notamment p. 7) des arguments très valables pour répondre à l'objection sur le plan international; mais je ne sais si ces arguments auraient la même portée sur le plan de la politique intérieure. L'extrait de *La République* que je vous envoie ci-joint [4] me paraît, à cet égard, bien caractéristique, surtout si l'on connaît les attaches qu'a son signataire avec divers hommes politiques. (Je suppose naturellement que notre gouvernement, comme vous me l'avez fait remarquer, n'a pas multiplié les références à ses obligations sans avoir l'intention de les tenir et que nous devons avoir le souci de le mettre en mesure de déblayer les obstacles juridiques que d'autres peuvent placer sur sa route.)

Voilà pourquoi il serait, à mon avis, à tout le moins nécessaire que vous découvriez un moyen de faire constater l'agression par les membres du Conseil ou par certains d'entre eux. Peut-on faire cette constatation sans recourir à l'article 16 qui n'interviendrait que pour mettre la communauté internationale en situation de tirer éventuellement les conséquences de ladite constatation ? Ou bien la constatation ne peut-elle être faite que si le Conseil est convoqué en vertu de l'article 16 ?

C'est la question que je me permets de vous poser. Si la première solution était juridiquement acceptable, nous aurions peut-être là l'amorce d'une solution.

(1) Qui faisait partie de la délégation française à la dix-neuvième assemblée de la Société des Nations.

(2) Extraite des papiers Massigli.

(3) Ci-dessus reproduite sous le n° 106.

(4) L'extrait de journal ne se retrouve pas en fait dans les papiers Massigli. Sur les tendances de ce quotidien vis-à-vis du problème tchécoslovaque, voir ci-dessus le n° 49 (note).

Puis-je vous demander de bien vouloir examiner ce point d'urgence et, éventuellement, de faire état de vos conclusions dans une nouvelle édition de la note que vous avez bien voulu m'envoyer ?

147

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de la réunion [interministérielle] hebdomadaire aux Affaires étrangères le 14 septembre 1938

N. Secret.

Étaient présents :

— M. Massigli, directeur politique,
— M. Rochat, directeur d'Europe,
— Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
— Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine,
— Lieutenant-colonel Carayon, sous-chef de l'état-major de l'Air.

I. M. Massigli expose la situation :

Tchécoslovaquie. — Pas encore de nouvelles au sujet d'une reprise des négociations.

Comme mesures militaires (copie envoyée dès ce matin à la Guerre), les ouvrages sont occupés, rappel de 120.000 réservistes, suivi dans quelques jours d'une classe puis, s'il y a lieu, du maintien de la classe libérable. (1)

Italie. — On signale qu'il serait question de l'envoi, en cas de conflit mettant en jeu l'axe Rome-Berlin, d'un C. A. (Bolzano) sur le Rhin.

Au point de vue politique, on a l'impression que le Duce recherche toute solution qui sans trop favoriser l'Allemagne affaiblirait politiquement et stratégiquement la France.

Allemagne. — Télégramme de M. François-Poncet.

La maladie du maréchal Goering serait la traduction diplomatique d'une vive altercation avec le Führer à la suite de son discours, dont la violence et la vulgarité ont irrité Hitler (2).

En tout cas, celui-ci est décidé à intervenir; les troubles se déroulent suivant un plan concerté, il n'est pas impossible de prévoir un attentat contre Henlein et Runciman.

La date de l'intervention est du 25 au 27, précédée par l'interdiction du survol de la Rhénanie à partir du 20.

(1) Sur ces mesures, voir ci-dessus les nos 129, 131.
(2) Altercation signalée par un télégramme de Berlin du 13 septembre, dont la reproduction a paru superflue.

Les dirigeants allemands ne sont plus maîtres de la mécanique qu'ils ont déclenchée.

II. Le général Dentz expose la situation militaire en Allemagne, telle qu'elle ressort du bulletin du 14 et l'ensemble des mesures prises en France.

III. *Marine.*

Le contre-amiral Bourragué dément le passage de *l'Emden* à Gibraltar annoncé par le consul de cette ville.

Le *Deutschland* rentre à Wilhelmshaven. Des chalutiers allemands sont requis sous prétexte de manœuvres et patrouillent en mer du Nord.

Du côté français, la D.C.A. et les dispositifs d'obstruction sont en place dans les ports militaires.

4.000 réservistes sont prêts à être convoqués.

La flotte est à 24 heures d'appareillage.

148

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

Lettre circulaire [1]. Confidentiel. *Paris, 14 septembre 1938.*

Au cours de leur séjour à Paris, Fouad Hamza et Tewfik Soueidi ont tenu à me faire part de leurs vues sur les problèmes du Levant.

Tous deux ont souligné l'intérêt que le monde arabe porte à la prompte ratification par nous du traité du 22 décembre 1936 [2]. Chacun l'a fait avec la dialectique que lui inspirait son tempérament respectif : le premier, maquignon-né, offrant ses bons offices, mais attendant son courtage ; le second, impétueux et entier, se prévalant de sa formation française et rappelant qu'à la première heure et au péril de sa vie, il s'était posé, contre l'oppression turque, en champion de la cause arabe.

A l'un et à l'autre, il a été répondu par un rappel des nombreux témoignages que notre pays a également donnés de sentiments analogues. Notre amitié n'était certes pas près de se démentir. Quant au règlement de nos rapports avec la Syrie, il devait rester, entre elle et nous, un problème circonscrit par les frontières du pays et relevant de ses données propres. Toute tentative de l'en faire déborder ne pourrait que nuire à l'évolution des pourparlers

(1) Cette dépêche a été notamment communiquée aux postes de Beyrouth, Londres, Istanbul, Berlin, Moscou, Varsovie, Washington, Rome-Quirinal et Rome Saint-Siège, Bucarest et Belgrade.

(2) Un projet de traité franco-syrien pour la substitution au régime du mandat d'un régime contractuel basé sur le libre consentement des autochtones avait été signé à Paris le 9 septembre 1936. Les pourparlers se poursuivirent pour aboutir à un accord qui comportait une charte d'alliance, une convention militaire et divers autres documents. Ce traité fut ratifié en décembre 1936 à l'unanimité par le Parlement syrien, mais le Parlement français ne l'examina pas.

en cours. J'ai des raisons de croire que ces assurances ont été bien accueillies, mais que l'allusion, elle aussi, a été comprise.

Au surplus, Tewfik Soueidi a tenu à revenir sur l'affaire d'Alexandrette. Renchérissant sur les arguments que, non sans insistance, Djemil Mardam avait déjà repris à son compte, il s'est évertué, avec véhémence, à prouver que le partage du Sandjak était indispensable à l'établissement de relations confiantes entre Damas et Ankara. Tout en ménageant son amour-propre d'auteur, je lui ai répondu que, si l'ajustement empirique auquel, en juillet dernier, nous avions dû nous rallier ne nous était apparu que comme un pis-aller, la solution radicale que Bagdad nous pressait d'adopter était loin, de son côté, de ne comporter que des avantages [1]. Aussi bien l'initiative dont, à présent, le gouvernement irakien cherche à tirer gloire ne nous avait-elle été soumise qu'alors que la négociation, engagée dans une orientation différente, était à la veille de sa conclusion. Quoi qu'il en soit, j'ai marqué tant à l'un qu'à l'autre des champions tardifs de cette thèse que nous n'entendions nullement nous montrer intransigeants ou obstinés sur ce chapitre. En tout cas, le moment n'était sûrement pas venu de passer à l'examen d'un tel projet. Ultérieurement et si les circonstances s'y prêtaient, nous ne nous refuserions pas à l'étudier. Ainsi se trouve ajourné *sine die* un débat dont l'ouverture ne laisserait pas d'être grosse de conséquences directes ou indirectes. Il m'a paru politique, cependant, de ne pas fermer *de plano* la porte à une discussion que le cours des événements peut demain faire apparaître opportune.

C'est à propos de la question juive de Palestine que l'unité arabe semble devoir se manifester avec le plus de force. A Genève se sont donné rendez-vous les représentants des pays du Levant. Nous aurons à suivre avec attention leurs échanges de vues. Nul doute que les projets britanniques n'y soient soumis à une exégèse rigoureuse. A cet égard, j'ai été frappé de l'âpreté des récriminations de Tewfik Soueidi et de Fouad Hamza contre l'Angleterre.

Le second, surtout, s'exprime sans indulgence sur le compte de nos voisins, qu'il accuse d'égoïsme. Inquiet sur la portée des accords signés à Rome le 16 avril dernier [2], il craint que, par des clauses secrètes, les deux partenaires ne se soient réciproquement adjugé une zone d'influence dans la péninsule arabique. Sur un ton amer, il reproche au Royaume-Uni, hier encore régnant souverainement sur la mer Rouge, de n'avoir pas hésité à chercher à désarmer l'hostilité de l'Italie en lui offrant de larges compensations au détriment des riverains paisibles. Dans une telle ambiance, les querelles de frontières ne peuvent que s'exacerber. Le litige d'Akaba n'est pas réglé que, déjà, la délimitation récente du protectorat d'Aden suscite une nouvelle cause de discorde. Rien de plus naturel que le gouvernement de Riad se félicite doublement d'avoir concédé à des intérêts américains l'exploitation des gîtes pétrolifères du Hasa.

[1] Sur le projet irakien de partage du Sandjak par une rectification de frontière entre la Turquie et la Syrie, projet soutenu par le gouvernement damascène et que les accords franco-turcs du 4 juillet (dont le texte est reproduit au tome X de la présente série sous le n° 145) réduisirent à néant, voir, au tome X précité, les n°s 185 (et note), 186 (et note).

[2] Entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Le texte en est analysé au tome IX de la présente série sous le n° 194 (note).

Que les remous de la politique européenne aient leur écho là-bas, je n'en veux, enfin, pour preuve que les efforts de l'Allemagne pour se rallier la sympathie du monde arabe. Tewfik Soueidi avait été invité au congrès de Nuremberg. Encore qu'il se sentît flatté et qu'il fût vivement tenté, il a, sous la pression du Foreign Office, invoqué d'autres obligations pour se dérober. Les deux fils d'Ibn Saoud avaient été également conviés. Ils se sont récusés. En revanche, le ministre de leur père, après avoir longuement tergiversé, n'a pas su résister à l'attrait de l'hospitalité de M. Hitler. Il est vrai que ce dernier, après l'insuccès d'une démarche du comte von Welczeck, n'avait pas hésité à intervenir personnellement par l'entremise d'une personnalité de son entourage immédiat. Ce message téléphonique eut raison des scrupules de Fouad Hamza, qui, cependant, chercha à nous donner le change sur l'objet de son départ. Comme toujours, les princes arabes misent sur plusieurs tableaux et jouent des puissances les unes contre les autres.

Au demeurant, il m'est revenu que le souverain de Riad n'a plus la même confiance que précédemment en son collaborateur. Celui-ci se plaint de l'austérité et de l'insalubrité de Djeddah. Malade, il aspire à des cieux plus cléments. Il est candidat à une mission diplomatique en Occident. Sans doute, le roi trouvera-t-il, dans la parcimonie avec laquelle il a coutume de gérer son patrimoine, un moyen commode d'atténuer l'éclat d'une disgrâce qui semble se confirmer. De Nuremberg, notre hôte a gagné Genève, d'où, après un bref séjour, il partira pour Gênes et, de là, pour Beyrouth par le bateau italien *Hesperia*.

149

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 494 [1]. *Varsovie, 14 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

Ainsi que je l'ai signalé (mon télégramme n° 772) [2] on entend, en ce moment, formuler en Pologne des critiques de plus en plus nombreuses contre la politique de M. Beck. Parfois ces critiques sont directes et visent des points précis. Le plus souvent elles sont enveloppées et indirectes : elles expriment, par exemple, la crainte que la politique polonaise ne soit mal comprise et demandent que l'on éclaire, à son sujet, l'opinion internationale et l'opinion polonaise. Quelle que soit leur forme, elles n'en témoignent pas

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
[2] Du 6 septembre, non reproduit. L'ambassadeur faisait état de la vive polémique d'une partie de la presse polonaise contre le ministre des Affaires étrangères. Il considérait cependant « comme essentiel que les journaux français fassent le silence sur le mouvement d'opinion, qui se manifeste aussi nettement contre M. Beck ».

moins d'un malaise certain, qui tend à gagner des milieux où, naguère encore, la politique extérieure du gouvernement polonais rencontrait l'approbation générale.

Pour mieux saisir la portée de cette évolution, il n'est peut-être pas inutile de rappeler comment se définit la politique polonaise devant l'opinion de ce pays.

D'après la thèse officielle, la politique polonaise est « indépendante » et « réaliste ». On aurait tort de sourire de ces épithètes : elles sont faites pour plaire au public polonais. Le mot « indépendance » sonne agréablement aux oreilles de ceux pour qui les souvenirs de la servitude sont toujours vivaces et précis. Il flatte — et il rassure aussi — puisqu'il rappelle qu'on ne se laissera pas entraîner, même par des amis, là où on ne se soucie pas d'aller. Le mot de « réalisme » ne plaît pas moins. Il s'oppose au romantisme des générations anciennes, à la légèreté de ceux qui, au cours du XVIIIe siècle, ont conduit la Pologne à sa perte.

Passant des principes à la procédure d'application, la politique polonaise vante le système « bilatéral ». A première vue, il n'y a rien là d'exaltant; mais, en réalité, c'est une manière d'indiquer que la Pologne n'a nul besoin de « sécurité collective » pour assurer sa propre sécurité et que son existence ne dépend pas du système de paix instauré en 1919. Les déceptions qu'a causées la Société des Nations à ceux qui fondaient de trop grands espoirs sur elle n'a pu que renforcer la position de ceux des Polonais qui, comme M. Beck, ont laissé entendre depuis longtemps qu'ils n'avaient pas besoin de Genève pour régler les problèmes extérieurs propres à leur pays.

Enfin, pour prouver l'excellence de ses méthodes, M. Beck rappelle toujours l'accord germano-polonais de 1934. C'est un argument de poids qui a porté. il faut le dire, sur l'ensemble de l'opinion et qui garde, encore aujourd'hui, à ses yeux, une bonne partie de sa valeur. Il ne faut pas oublier en effet que la perspective de dix ans de paix paraît un avantage considérable pour un pays qui n'avait, en 1934, que seize ans d'existence. C'est d'autant plus qu'à cette époque on disait un peu partout en Europe que la Pologne ne pouvait pas ne pas être une ennemie pour l'Allemagne et que le « Corridor » constituait une anomalie géographique à qui l'on ne pouvait raisonnablement prédire une longue vie. Et comme M. Beck se déclare en même temps fidèle aux alliances de la Pologne avec la France et avec la Roumanie, il a amené beaucoup de ses compatriotes à considérer qu'il avait parfait le système de sécurité de la Pologne sans rien sacrifier de ce qui existait avant lui.

Quelles sont donc les raisons pour lesquelles on voit un nombre croissant de Polonais douter de l'excellence de la politique ainsi définie? Elles sont, à mon avis, de trois sortes : la crainte que le traité de 1934 ne soit un marché de dupes. L'impression de ne pas comprendre certains aspects de la politique polonaise. La crainte de l'isolement.

Sur le premier point, les craintes se sont pas nouvelles, mais elles sont beaucoup plus répandues que par le passé. On voit des partisans fervents de l'accord germano-polonais comme M. Mackiewicz, rédacteur en chef au *Slowo*, journal conservateur de Wilno, très lu à Varsovie, répéter depuis

quelque temps que l'accord polono-allemand, tel qu'il est pratiqué, bénéficie à l'Allemagne seulement et non à la Pologne. Selon lui, à l'Anschluss austro-allemand aurait dû correspondre le rattachement de la Lithuanie à la Pologne. Certes, la conclusion à laquelle l'amènent des vues aussi hardies n'est pas le relâchement des liens polono-allemands, mais bien leur resserrement. Il les conçoit sous la forme d'une alliance active, rémunératrice pour les deux parties. Mais, sur l'opinion de ceux qui comprennent la difficulté de fonder une alliance de ce genre, la partie critique de ces observations porte seule : on retient qu'au prix d'une trève de dix ans, le national-socialisme, garanti sur sa frontière de l'est, a pu organiser son expansion dans d'autres directions et que, si rien ne vient modifier le cours des choses, le Reich de 1944 sera un interlocuteur beaucoup moins maniable que le Reich de 1934.

Par ailleurs, même sur le terrain des rapports « bilatéraux », les circonstances conduisent beaucoup de Polonais à des réflexions désabusées : la mainmise progressive du parti national-socialiste sur la vie de Dantzig, l'agitation indéniable et croissante de la minorité allemande de Pologne sont ressenties d'autant plus vivement que le sentiment patriotique — voire même chauvin — est plus fort. Ainsi, beaucoup de nationalistes qui, pour des raisons idéologiques, sympathisaient avec l'hitlérisme, découvrent maintenant le danger allemand. De plus, l'agitation minoritaire inquiète en premier lieu les Polonais qui vivent au contact de la minorité allemande, quelles que soient leurs opinions sur d'autres sujets : on voit la *Polonia*, organe du parti chrétien-social de Silésie, dont le chef M. Korfanty, est en exil, rejoindre sur ce point la *Polska Zachodnia*, journal de M. Grazynski, pilsudskiste éminent et voiévode de Silésie. De même l'*Ilustrowany Kurjer Codzienny*, le grand journal d'information de Cracovie, dont nous n'avions guère à nous louer dans le passé, se montre de plus en plus en éveil à l'égard du danger allemand. En Posnanie aussi, pour les mêmes raisons, on voit se produire le même phénomène.

Le second point consiste dans le fait que certaines manifestations de la politique de M. Beck paraissent aujourd'hui causer quelque gêne dans l'opinion, qui en discerne mal la justification. La politique de M. Beck dans l'Europe danubienne est dans ce cas. Du temps où la Petite Entente « jouait à la grande puissance » comme on disait dans l'entourage de M. Beck, la jalousie se comprenait dans une certaine mesure. Les événements ont marché : l'Anschluss s'est produit. L'antipathie pour les Tchèques a beau être un sentiment qui — j'ai eu à maintes reprises l'occasion de m'étendre sur ce sujet — a des racines profondes dans l'âme polonaise, la presse officieuse n'en a pas moins été depuis quelques mois la seule à s'acharner sur la Tchécoslovaquie. Même des gens dont la tchécophobie ne fait pas de doute, comme M. Kozicki, ou les nationalistes-radicaux de l'A.B.C., ne s'associent pas à l'espèce de joie haineuse avec laquelle les journaux inspirés par le palais Bruhl rendent compte des difficultés dans lesquelles se débat le gouvernement de Prague. La majeure partie de l'opinion n'a visiblement pas compris pourquoi l'on devait se réjouir des malheurs d'un petit peuple qui est, à tout prendre, un peuple slave.

Un sentiment analogue se fait jour en ce qui concerne la politique de M. Beck à l'égard de la Société des Nations. Tout en se réjouissant de n'avoir pas à compter sur Genève pour les défendre, beaucoup de Polonais s'expliquent mal les raisons qui poussent M. Beck à tourner systématiquement en dérision une institution dont on ne voit pas que la Pologne ait grand chose à redouter.

Enfin, l'on voit poindre depuis quelque temps un sentiment d'inquiétude qui ressemble fort à une crainte de l'isolement. Il semble que l'on commence à comprendre que l'isolement risque d'être le terme final de cette politique d' « indépendance » que M. Beck s'honore de pratiquer. Nombreux sont ceux qui se rendent compte — M. Mackiewicz l'a reconnu dans le *Slowo* — que les rapports franco-polonais ne sont pas tels qu'ils devraient exister entre deux puissances alliées : certains articles de journaux français comme celui que M. Lucien Romier a publié au lendemain du 21 mai [1], ont été remarqués. Par ailleurs, le redressement de la politique française, le réarmement britannique, les manifestations de solidarité des deux puissances occidentales ont fait impression. L'opinion polonaise, qui suit les manifestations de l'activité diplomatique des deux pays en Europe centrale, s'étonne du silence de la diplomatie polonaise. Pour masquer ce vide, pour ne pas paraître adopter une attitude simplement négative, M. Beck a imaginé la « IIIe Europe », dont la Pologne devrait être le centre, et malgré l'effort de publicité dont il a entouré ses voyages en Baltique, il ne paraît pas avoir réussi à persuader ses compatriotes de la réalité de cette création — qu'il a d'ailleurs reniée lui-même [2] et dont on ne parle plus.

Tel est le point où se trouve, à mon avis, une fraction importante de l'opinion, y compris beaucoup de ceux qui ne sont pas, en principe, hostiles à M. Beck. C'est à cause de ce sentiment d'inquiétude qu'on presse le ministre des Affaires étrangères de s'expliquer.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, tirer de ces constatations des conclusions trop hâtives. Parmi ceux de ses compatriotes qui lui demandent de les éclairer, il y en a sans doute qui désirent l'embarrasser. D'autres sont sincères et seraient heureux de s'entendre donner des raisons de rester fidèles à leurs opinions, à une politique qui donne à beaucoup l'illusion de la sécurité et de garder confiance dans la personne du chef de la politique extérieure polonaise. Mais

[1] Dans le *Figaro* du 26 mai 1938, p. 1, sous le titre « Pologne et Italie». M. Romier y soulignait les analogies dans l'attitude de ces deux puissances lors de la récente crise germano-tchécoslovaque : affirmation identique qu'elles ne secourraient ni n'attaqueraient la Tchécoslovaquie, mais qu'elles resteraient fidèles à leurs alliées respectives; animosité commune vis-à-vis de Prague, sans pour autant être « démesurément enthousiastes d'une hégémonie allemande ». Il énumérait les raisons de l'animosité polonaise : ce n'était ni « ce que firent ou ne firent pas les Tchèques à l'égard des Polonais lors de la guerre polono-soviétique de 1920 », car « les souvenirs entre états sont, comme les tentures, éclairés selon le goût et l'heure », ni Teschen, « éraflure douloureuse, mais à force d'être grattée de part et d'autre ». Le vrai conflit concernait « la prééminence politique dans l'Europe orientale et danubienne » : la Pologne avait combattu la Petite Entente de M. Benès parce qu'« elle s'estimait plus qualifiée qu'aucun état pour prendre la direction d'une Entente orientale ». M. Romier n'en expliquait pas moins pourquoi tant la Pologne que l'Italie n'avaient pas avantage « à la destruction ni même à l'affaiblissement trop marqué de l'État tchécoslovaque » et concluait : « On aurait donc tort de croire que l'expansion allemande dans l'Europe danubienne et orientale... puisse se faire sans aucun ménagement ».

[2] Au cours de son voyage en juillet dans les états baltes : voir, au tome X de la présente série, le n° 219 (note).

jusqu'à présent, M. Beck se contente de se défendre vis-à-vis de ses collègues du gouvernement. Vis-à-vis de l'opinion, il garde le silence.

150

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2108, 2109 [1]. Extrême urgence. *Prague, 15 septembre 1938* [2]

M. Benès m'a téléphoné à neuf heures de venir le voir immédiatement, ce que j'ai fait. Le Président a reçu de Paris et de Londres des renseignements suivant lesquels se manifesterait un certain flottement au sein du gouvernement français en ce qui concerne l'attitude à prendre à l'égard de la question tchécoslovaque [3].

M. Benès m'a prié « dans cette heure historique » d'adresser de sa part à M. le Président du Conseil, à Votre Excellence et au gouvernement tout entier « un appel suprême ». Il a toujours cru et il croit encore que la France sera fidèle aux engagements portés au traité franco-tchécoslovaque. Il rappelle la fidélité de son pays et la sienne propre, alors que la Tchécoslovaquie a été à plusieurs reprises l'objet d'avances allemandes. Il déclare une fois de plus que toute l'Europe est intéressée à ce que la crise actuelle ne se dénoue pas par l'abandon à l'Allemagne de l'intégrité tchécoslovaque.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(2) Par téléphone.

(3) Au cours de la réunion du Conseil des ministres français du 13 septembre, MM. Paul Reynaud (garde des Sceaux) et Mandel (Colonies), soutenus entre autres par MM. Champetier de Ribes (Pensions) et Campinchi (Marine) s'étaient prononcés pour la résistance à l'Allemagne, pour une mobilisation partielle immédiate. En revanche, le clan pacifiste, conduit par M. Georges Bonnet, et qui comprenait notamment MM. Chautemps (vice-président du Conseil), de Monzie (Travaux publics) et Pomaret (Travail) insistaient sur le faible taux de la natalité française, l'absence de préparation de l'opinion à l'idée d'une guerre aux côtés de la Tchécoslovaquie, l'infériorité de l'aviation française. M. Daladier pour sa part hésitait. Il fut décidé, à l'issue du Conseil, le rappel de nouveaux réservistes, l'interdiction de l'exportation d'une longue liste de matières premières, ainsi que des réunions politiques consacrées à la situation internationale. A. Werth, *France a. Munich, before a. after the surrender*, Londres, 1939, p. 251 et suiv.

151

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3480 à 3483 [1]. Secret. *Berlin, 15 septembre 1938, 14 h.*

Comme il était à craindre, les événements, dans la région des Sudètes, ont été plus vite et plus loin que M. Hitler lui-même ne l'aurait souhaité. Il pensait que les troubles, prévus et préparés, devaient se prolonger, en s'aggravant, jusque vers la fin du mois de septembre, où il était résolu à procéder à l'intervention militaire.

Mais, sous l'impression des incidents qui se sont passés hier et avant-hier [2], devant le nombre des morts et le caractère, tout de suite inexpiable, qu'avait revêtu la lutte, il avait reconnu qu'il était impossible d'attendre plus longtemps.

Hier soir, à six heures, il n'avait pas encore donné l'ordre d'entrer en Tchécoslovaquie. Mais, sans la démarche de sir Neville Chamberlain [3], je tiens pour certain qu'il l'aurait donné ce matin.

La détermination du Premier anglais a donc contribué, à tout le moins, à ajourner un geste fatal.

On ne doit pas se dissimuler, d'autre part, que le fait que le chef du plus grand empire du monde ait demandé audience au chancelier du Reich et ait accepté d'aller en personne, non pas même dans la capitale allemande, mais jusqu'à Berchtesgaden, est considéré par Hitler lui-même, par son entourage et par l'opinion allemande, comme un immense succès.

Ce succès rendra-t-il le Führer plus conciliant? Ce n'est pas certain. Le Führer demeure très tenté de faire sentir sa force et de frapper un coup qui retentisse longuement dans tout le Sud-est européen et dans le monde, en général.

M. Chamberlain n'aura pas la tâche facile.

Je dois dire, pourtant, que dans les milieux politiques de la capitale allemande, on se montre, ce matin, optimiste. On paraît supposer que les conversations de M. Chamberlain avec M. Hitler ne seront pas épuisées en une après-midi, qu'elles sont destinées à étendre leur champ et pourraient fort bien durer jusqu'à demain.

D'avance, on met en garde contre les nouvelles prématurées, les bruits incontrôlés et l'on assure que l'on ne saura rien avant la publication d'un communiqué officiel.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 116 (et note), 131.
(3) Sur cette démarche, voir ci-dessus le no 133 (note).

152

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2923, 2924 (1). Réservé.

Paris, 15 septembre 1938, 16 h. 36.

Je me réfère à votre télégramme nos 2376 à 2381 (2).

Sir Eric Phipps a déjà dû faire connaître au Foreign Office dans quels sentiments a été accueillie ici la décision du Premier ministre.

Veuillez, de votre côté, marquer au secrétaire d'État que le gouvernement français mesure toute la portée de l'entreprise exceptionnelle où M. Neville Chamberlain, avec autant de noblesse et de hauteur de vue que de décision, a engagé sans délai toute son autorité morale et sa responsabilité publique au service de la paix. L'opinion française tout entière y voit une nouvelle manifestation de la solidarité qui n'a cessé d'unir les deux gouvernements au cours de la crise actuelle et dont la pratique constante demeure plus que jamais nécessaire.

Sachant que c'est dans ce sentiment que le Premier ministre entreprend cette grande tâche, nous lui faisons pleine confiance pour la recherche de la meilleure procédure propre à sauvegarder la certitude d'un arrangement amiable et pour concilier dans cette recherche le ménagement des intérêts vitaux de l'État tchécoslovaque avec les nécessités de la paix européenne. Il va de soi que le concours du gouvernement français est d'avance acquis à M. Neville Chamberlain pour toute action complémentaire qu'il estimerait de nature à faciliter le succès de sa mission.

Dans le même esprit, le nécessaire a été fait d'urgence pour donner à la presse les directives souhaitées par lord Halifax.

(1) Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Du 14 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 133.

153

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 503. *Tokyo, 15 septembre 1938, 17 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h.)

Le porte-parole du Gaimusho a fait hier une déclaration concernant la situation européenne. Il a dit que le discours de M. Hitler est une explosion d'ardent patriotisme et qu'il demande « une solution de justice », pour laquelle la nation japonaise n'a que de l'admiration et de la sympathie. Il met sur le compte des intrigues bolcheviques toutes les difficultés qui ont surgi et à ce propos déclare que le Japon sera toujours prêt à se joindre à l'Allemagne et à l'Italie pour combattre le péril rouge dans l'esprit du pacte anti-komintern.

Mon collègue d'Angleterre est assez inquiet de cette déclaration; il a demandé à son gouvernement s'il ne devait pas demander des explications au Gaimusho. Je ne partage pas son impression. Il me semble que la déclaration du porte-parole, qui a dû être sollicitée par les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie, est la simple répétition de la phraséologie coutumière et qu'elle n'a pas grande portée politique. Elle ne semble avoir fait aucune impression sur les journaux japonais qui, jusqu'à présent, ne la mentionnent même pas. Ils n'ont pas paru ce matin s'intéresser beaucoup aux nouvelles d'Europe; seul le *Miyako* publie un petit article sur le thème que je vous ai déjà signalé : « Nous devons notre appui moral à l'Allemagne parce qu'elle est notre alliée ».

154

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3485, 3486. *Berlin, 15 septembre 1938, 17 h. 49.*

(*Reçu :* 19 h. 1(?), 19 h. 50.)

Comment conçoit-on actuellement à Berlin la solution du problème tchécoslovaque ?

Depuis trois jours, on s'en tenait à la formule lancée par M. Hitler à Nuremberg : « Droit de libre disposition ». On ne disait pas « plébiscite ».

Aujourd'hui le plébiscite est considéré comme un minimum et, bien entendu, on ne l'envisage que comme le prélude du rattachement à l'Allemagne, que M. Henlein vient, d'ailleurs, de revendiquer dans sa proclamation aux Sudètes, au peuple allemand et au monde (1).

Il est douteux cependant, malgré la diffusion donnée à la lettre adressée à lord Runciman par M. Mussolini (2), que l'initiative de la procédure, qui a été appliquée à la Sarre avec envoi d'un contingent de troupes internationales, et qui est recommandée par le Duce, soit du goût des Allemands.

Ceux-ci paraissent surtout désirer de voir l'armée du Reich occuper le plus tôt possible la région des Sudètes. Selon eux, le rattachement serait déjà presque un fait acquis.

155

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2116 (3). Réservé. *Prague, 15 septembre 1938* (4).

(*Reçu :* 20 h.)

La manœuvre allemande en vue d'arriver à un plébiscite et à une annexion de la Bohême allemande se développe maintenant ouvertement. On la voyait déjà se dessiner depuis quelque temps. Elle s'est précisée dans le discours de Nuremberg. Certes, M. Hitler n'a pas posé expressément cette revendication, mais il l'a laissé entendre en parlant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; sans doute, a-t-il voulu faire ainsi un sondage et voir les réactions des puissances étrangères. Le discours paraît même avoir été habilement calculé, d'une part pour donner l'impression que la porte restait ouverte à un arrangement, d'autre part pour augmenter encore l'excitation et l'audace de la popu-

(1) Le texte de cette proclamation est reproduit par télégramme nº 2119 de Prague (dont le texte fut téléphoné à Paris le même jour à 19 heures). Après avoir affirmé que « l'oppression du peuple sudète a(vait) atteint son point culminant par l'emploi de mitrailleuses, d'autos blindées et de tanks contre la communauté allemande des Sudètes» et rappelé que celle-ci avait été incluse de force en 1919 dans l'État tchécoslovaque, Henlein déclarait : « En cette heure de détresse sudète, je fais appel pour vous au peuple allemand et à tout le monde civilisé et je déclare : nous voulons vivre comme des hommes allemands libres... Nous voulons rentrer chez nous en liberté ».

(2) Le 14 septembre, le *Popolo d'Italia* publiait une lettre ouverte au médiateur britannique, attribuée au Duce. Mussolini déclarait qu'après le discours du Führer à Nuremberg, « le temps des compromis de Carlsbad était dépassé ». Aussi suggérait-il à lord Runciman de « proposer à M. Benès un plébiscite non seulement pour les Sudètes, mais pour toutes les nationalités qui le demandent». Le Führer se préoccupait de trois millions et demi d'Allemands, « et rien que d'eux». Le contrôle du plébiscite pourrait être d'ordre international, comme cela s'était fait pour la Sarre. Après quoi « la nouvelle situation politico-territoriale déterminerait de nouvelles possibilités, et surtout l'Europe ferait l'économie d'une guerre ».

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Par avion, en clair.

lation des Sudètes. Ce dernier résultat, en tout cas, a été atteint et on peut y voir la cause directe des graves incidents qui se sont produits depuis trois jours. Ces incidents sont exploités aujourd'hui par la propagande germanique qui soutient en substance la thèse suivante : si l'on veut vraiment rétablir l'ordre et éviter que la région sudète ne soit à bref délai le théâtre d'effroyables massacres, il n'y a plus qu'un moyen, c'est de la séparer du reste de la Bohême, ce qui signifierait ou préparerait le rattachement au Reich.

En même temps, l'idée est lancée et semble déjà faire son chemin dans certaines fractions de l'opinion internationale. Les arguments dont se servent, pour l'appuyer, certains publicistes anglais et français peuvent se résumer en trois points :

1° Dans les circonstances actuelles, et étant donné les exigences du groupe allemand de Tchécoslovaquie, la présence de cette masse ethnique à l'intérieur de l'État ne peut être qu'une cause de faiblesse. Le gouvernement de Prague ne déclare-t-il pas lui-même que la réalisation du mémorandum du 8 juin [1] amènerait la vassalisation du pays tout entier ? Ne serait-ce pas, dans ces conditions, un moindre mal que d'accepter une amputation ? En d'autres termes, la chirurgie ne doit-elle pas intervenir là où la médecine est près d'échouer et risque d'entretenir le mal ?

2° La Tchécoslovaquie, continuent les mêmes publicistes, a déjà perdu la plus grande partie de sa valeur stratégique. Elle était un chaînon dans le système défensif continental, organisé en 1919 contre l'Allemagne et qui comprenait la Belgique, la Petite Entente et la Pologne. Or, ce système, prétend-on, est fortement ébranlé depuis un an ou deux. La Tchécoslovaquie n'est donc plus guère qu'un bastion isolé, dont la défense, politiquement et stratégiquement, coûterait plus cher et présenterait plus de risques qu'elle ne comporterait d'avantages.

3° Enfin, on souligne que le Führer a formellement répété que le Reich considérait la question d'Alsace-Lorraine comme réglée [2] et qu'il n'y avait plus, entre la France et l'Allemagne, aucune raison de conflit.

Je crois de mon devoir de relever ce qu'il y a de spécieux et de dangereux dans cette argumentation.

1° Tout d'abord, croire que la Tchécoslovaquie éviterait la vassalisation en abandonnant les Sudètes et que, du même coup, l'Europe verrait disparaître entièrement un de ses plus graves soucis est une illusion.

Une frontière qui serait reportée de quelques dizaines de kilomètres vers l'intérieur serait beaucoup plus difficile à défendre. Toutes les fortifications seraient perdues; elles profiteraient à l'adversaire et si le gouvernement tchécoslovaque voulait les remplacer, il ne pourrait le faire qu'au prix d'un effort financier écrasant et seulement dans un assez long délai. Le pays, qui serait

[1] Reproduit au tome X de la présente série sous le n° 11 (annexe).
[2] Dans son discours de clôture du congrès de Nuremberg : voir ci-dessus les n°s 108 (et note), 115.

déjà réduit géographiquement, serait, militairement, livré au bon plaisir de son puissant voisin.

De plus, ainsi que l'a reconnu M. Hitler lui-même, il est impossible de tracer une démarcation nette entre la population slave et la population germanique et de les séparer entièrement l'une de l'autre. La solution extrême consisterait à annexer à l'Allemagne une fraction importante de la population tchèque, laquelle subirait tôt ou tard le sort des Tchèques de Saxe et d'Autriche ou des Serbes de Lusace. Dans l'hypothèse où le Reich accepterait que des Allemands restassent en Tchécoslovaquie, il conserverait un moyen d'agitation ou de pression, qui ne serait guère moindre que celui qu'il possède actuellement.

D'autre part, considération importante qui vient augmenter la force des précédentes, la sécession des Sudètes aggraverait les tendances centrifuges des autres allogènes et risquerait d'entraîner une dislocation presque complète de la Tchécoslovaquie.

2° Il est incontestable que la Tchécoslovaquie a perdu de sa valeur relative par suite du fléchissement de certaines alliances conclues par notre pays sur le continent. Mais est-ce là une raison pour sacrifier délibérément le facteur qu'elle représente encore actuellement ? Autant vaudrait, toutes proportions gardées, au nom des mêmes considérations, sacrifier ou diminuer notre propre puissance militaire ! Du reste, ce bastion tchécoslovaque est, en raison des données géographiques et psychologiques, un des plus résistants. C'est bien pour cela que l'Allemagne s'acharne contre lui, pensant que, si elle le supprime, les autres tomberont d'eux-mêmes.

Au surplus, il n'est pas certain que, si la résistance de certains états contre l'impérialisme germanique s'est atténuée depuis quelque temps, elle soit définitivement abolie. Il est difficile, en ce domaine, de distancer les effets des causes et l'attitude des grandes puissances contribue à influencer celle des petites, ainsi que l'a déjà montré récemment en Europe orientale le redressement amorcé par les diplomaties britannique et française.

3° Quant au degré de sécurité que peuvent nous donner les déclarations de M. Hitler concernant l'Alsace-Lorraine, il ne m'appartient pas de l'apprécier. Je remarquerai simplement que le IIIe Reich avait précédemment accepté comme « un sacrifice à la paix », le maintien des frontières tchécoslovaques de 1919.

Par ailleurs, l'Allemagne n'est pas notre seul adversaire possible. Son chef vient d'affirmer de façon éclatante son entente étroite avec l'Italie et, quant aux revendications que cette puissance pourrait faire valoir envers la France, il ne nous a donné évidemment aucune garantie. Il a, au contraire, parlé de l'Empire romain dans les mêmes termes enthousiastes que de l'Empire germanique. Pourquoi la presse italienne, et le propre journal de M. Mussolini, seconde-t-elle de son mieux la demande allemande d'un plébiscite dans les Sudètes [1] ? Sans doute y a-t-il à cela des raisons précises et intéressées.

[1] Allusion à la lettre du Duce à lord Runciman, publiée dans le *Popolo d'Italia* du 14 septembre : voir ci-dessus le n° 154 (note).

En outre, l'Allemagne a posé, comme l'Italie, des prétentions coloniales. Les assurances qu'elle nous donne ne valent pas dans ce domaine; au contraire elle formule, à ce sujet, des demandes catégoriques.

En face de la solidarité germano-italienne, la solidarité de la France avec ses alliés continentaux ne paraît pas négligeable, même si elle n'est qu'un appoint à l'entente franco-anglaise. Si, un jour, nous nous trouvions aux prises avec de redoutables éventualités, il ne serait pas indifférent que l'Europe centrale gardât des possibilités de résistance au germanisme ou qu'elle lui soit entièrement livrée, ainsi qu'il arriverait après la « liquidation » de la Tchécoslovaquie.

Je ne me dissimule pas que ces considérations ne sont pas tous les éléments du problème international qui se pose aujourd'hui au gouvernement français Mon devoir était cependant de les exposer.

156

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 497. *Rome, 15 septembre 1938, 21 h.*
(*Reçu :* 22 h. 20.)

A défaut d'une manifestation personnelle du Pape, qui serait si souhaitable dans les circonstances actuelles, le directeur de l'*Osservatore romano*, agissant sur instructions de la secrétairerie d'État, je viens de l'apprendre de lui-même, fait paraître ce soir dans son journal une émouvante exhortation à la paix, une invitation pressante à s'abstenir de tout recours à la force.

J'adresse par le télégramme suivant au Département une analyse de ce document [1]. Je n'ai pas besoin de recommander qu'il y soit donné la plus large publicité.

[1] Il a paru superflu de reproduire le télégramme nos 498-500 de l'ambassadeur. Dans un article intitulé « La démarche suprême », le directeur de l'*Osservatore romano* soulignait « la haute signification de l'initiative prise par le Premier ministre britannique d'aller s'entretenir avec Hitler ».

157

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 803 (1). *Paris, 15 septembre 1938* (2).

Je réponds à votre télégramme nº 2108 (3).

Le gouvernement français mesure toutes les difficultés rencontrées par M. Benès dans la lourde tâche qu'il accomplit.

Il vous prie de lui marquer sa profonde sympathie dans l'épreuve nationale à laquelle il fait face avec tant de courage et d'abnégation. Vous pouvez l'assurer que rien n'est changé dans les dispositions du gouvernement français telles qu'elles lui ont toujours été représentées, ni dans les recommandations que vous avez dû lui faire en exécution, notamment, de mes instructions du 17 juillet (4).

158

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 971 à 974. *Washington, 15 septembre 1938, 23 h. 51, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 16, 8 h. 26.)

L'opinion est vivement frappée par le caractère dramatique de la visite de M. Neville Chamberlain à Hitler.

D'après mes informations, les télégrammes reçus d'Europe par les grands journaux interprètent généralement ce coup de théâtre comme un brusque fléchissement de la résistance franco-anglaise à la poussée allemande centrale.

Mais les éditoriaux du 15 septembre, qui paraissaient avoir pris le ton au département d'État, font un tableau plus nuancé de la situation. Ils rendent unanimement hommage au courage du vieil homme d'État britannique, qui risque son prestige et celui de son pays dans un effort suprême. Il s'agit d'éviter une catastrophe, et c'est en termes mesurés qu'ils expriment généralement

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par fil.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 150.
(4) Reproduites au tome X de la présente série sous le nº 222.

leurs inquiétudes sur les conséquences immédiates ou lointaines de cette démarche.

Le *New York Herald Tribune* s'interdit de formuler explicitement... (1) opinion jusqu'à la fin de la réunion de Berchtesgaden, mais affirme cependant : « Si quelque accord peut intervenir, il n'y aura pas de guerre générale; une autre question est de savoir s'il existera longtemps encore une nation tchécoslovaque ».

Pour le *New York Times*, si la mission de M. Neville Chamberlain devait échouer, les conséquences immédiates sont impossibles à prévoir, mais jamais la culpabilité de la guerre n'aurait été plus fermement et plus dramatiquement fixée. Le même organe souligne d'ailleurs la « signification incroyable » du fait que le chef du gouvernement britannique reconnaît Hitler comme l'arbitre ou le coarbitre de l'Europe.

Le *Sun* de Baltimore craint que l'Angleterre et, sous sa pression, la France ne veuillent offrir à l'Allemagne la zone des Sudètes. « En pareil cas, le gouvernement nazi n'aura pas seulement gagné sa plus grande victoire, il sera extraordinairement renforcé pour affronter à la prochaine occasion la France et l'Angleterre ».

Même inquiétude plus discrète du *Washington Post*, qui se demande si, « en se rendant le chapeau à la main en Allemagne », M. Neville Chamberlain ne risque pas d'augmenter les prétentions des nazis; et plus accusée de la part du *Philadelphia Record* démocratique d'extrême gauche, qui constate : « Même la France, armée au maximum et déterminée jusqu'ici à maintenir l'intégrité de son alliée de l'Europe centrale, paraît avoir décidé de sacrifier la Tchécoslovaquie ».

Aucun des journaux qui précèdent et dont les idées sont en général acquises aux démocraties européennes ne fait d'ailleurs allusion au rôle que les États-Unis doivent observer à l'égard de la crise européenne. Les partisans habituels de l'isolement sont moins réservés. Le *Philadelphia Inquirer* donne le conseil à M. Roosevelt et M. Cordell Hull de s'abstenir de tout geste et de tout discours qui pourraient faire croire en Europe à la possibilité d'une intervention américaine. Le *Washington Herald*, qui a conservé la tradition de son ancien propriétaire M. Hearst... (2) la même thèse de reproche à la prétendue ingratitude de l'Angleterre et de la France envers les États-Unis après la dernière guerre

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

159

M. ARNAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS [1],

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 129 [2]. *Genève, 15 septembre 1938* [3].

(*Reçu :* le 16, 10 h. 25.)

Au cours d'un entretien qu'il a eu hier, 14 septembre, avec l'un de nos informateurs, le ministre des Affaires étrangères de Lettonie a parlé du projet de M. Beck d'organiser un bloc de pays neutres de la Baltique [4]. M. Munters a dit que si les états baltes avaient antérieurement décliné ce projet, c'est parce qu'il avait été mal accueilli par toutes les grandes puissances, aussi bien totalitaires que démocratiques. Mais, après l'Anschluss, et surtout depuis que se pose le problème tchécoslovaque, la question d'un bloc des pays menacés par l'expansion et la domination allemandes était devenue urgente. Elle s'imposait désormais à l'examen. La Lettonie était actuellement menacée beaucoup plus par le Reich que par les Soviets. Les gouvernements des autres pays baltes l'ont compris et sont d'avis comme lui-même qu'il y a lieu aujourd'hui de reprendre les suggestions de la Pologne.

M. Munters estime que, quelle que soit la solution du problème sudète, la Tchécoslovaquie cessera dorénavant de jouer un rôle politique en Europe centrale. La Petite Entente peut déjà être considérée comme morte. Pour les états de l'Europe orientale et des Balkans, se pose donc dès maintenant le problème de l'hégémonie allemande. Ce problème se pose pour la Hongrie malgré son amitié pour le Reich, avec la même acuité que pour la Roumanie ou les états baltes. Il est bien évident que ces états ne peuvent se grouper autour de l'U.R.S.S., ils craignent les Soviets, autant, sinon plus que le Reich. D'ailleurs, M. Munters estime qu'en cas d'agression allemande, la Russie ne saurait être d'un grand secours. Si l'Allemagne envahissait la Tchécoslovaquie, les Soviets enverraient peut-être des avions, mais pas de troupes, sous prétexte que les voies de communications font défaut.

Au sujet de la Pologne, M. Munters a dit qu'il ne croyait pas que la Pologne pût faire une politique vraiment pro-allemande. A plus forte raison, ne croit-il pas que la Pologne puisse entrer en guerre aux côtés de l'Allemagne. Même Pilsudski, a-t-il observé, n'aurait pas pu inciter les Polonais à se battre à côté

(1) M. Arnal assumait au Département la direction du service français de la Société des Nations.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Exposé notamment lors du voyage du ministre polonais dans les pays baltes en juillet. sur ce voyage, voir, au tome X de la présente série, le nº 219 (note).

des Allemands contre les Français. Il doute même que les Polonais veuillent se battre contre les Russes dans une guerre entre l'Allemagne et la Russie. Quelles que soient donc les sympathies de M. Beck pour le Reich et son antipathie (antipathie, d'ailleurs, que M. Munters met en doute) pour la France, ce n'est pas le ministre des Affaires étrangères polonais actuel qui ferait ou pourrait faire de son pays une alliée militaire de l'Allemagne. Il n'y a par suite, d'après M. Munters, aucun danger que M. Beck fasse du bloc des neutres de la Baltique un instrument de politique proallemande. D'ailleurs, dans toutes les conversations que M. Munters a eues avec M. Beck à ce sujet, le ministre polonais a toujours beaucoup plus insisté sur le danger allemand que sur le danger soviétique.

En résumé, M. Munters croit possible la formation, avec le consentement de la Grande-Bretagne et de la France, d'un bloc des neutres englobant les états baltes, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie. Ce groupement, lié à l'Entente balkanique, opposerait une barrière efficace à l'expansion allemande. M. Munters récuse par contre nettement le concours de l'U.R.S.S., ce pays pouvant avoir tout autant de raisons que l'Allemagne, de s'opposer à la formation d'un tel bloc.

Le ministre a signalé l'urgence de ce problème et a conclu qu'il fallait se hâter de le résoudre avant qu'il ne soit trop tard.

160

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 15 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 16, 12 h. 30.)

Les correspondants de la presse allemande à Paris ont écrit que l'idée de faire la guerre pour aider les Tchèques à triompher des Sudètes était impopulaire en France.

L'idée de faire la guerre pour aider les Sudètes à triompher des Tchèques n'est certainement pas plus populaire en Allemagne.

On en a eu, au cours des semaines que nous venons de traverser, d'abondantes preuves, à défaut desquelles le soulagement affiché par le public à la nouvelle de la visite de sir Neville Chamberlain, serait par lui-même un témoignage suffisant.

L'entrée en guerre aurait provoqué en Allemagne de singuliers remous, à la fois en bas et en haut. Car c'est aux deux bouts de l'échelle sociale, dans

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

le peuple et dans ce qui reste de l'élite, que la guerre est considérée comme une occasion valable de se débarrasser du régime.

Mais aujourd'hui, on observe dans l'opinion allemande le début d'un revirement; la visite du Premier anglais, l'éventualité d'une annexion des Sudètes *sans guerre* donnent, de nouveau, à l'homme de la rue, l'impression que le Führer est vraiment doué d'une habileté exceptionnelle et d'un génie prodigieux.

161

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° (1). *Berlin, 15 septembre 1938* (2).

Dans l'entourage du Führer, la visite de M. Neville Chamberlain est considérée comme donnant gain de cause à M. von Ribbentrop. Celui-ci, contrairement à l'avis des militaires, d'une partie des diplomates et même, dit-on, du maréchal Goering, avait, à Nuremberg, conseillé à M. Hitler de tenir un langage catégorique et de ne pas avoir peur de la Grande-Bretagne, dont le ministre des Affaires étrangères continuait à affirmer qu'elle ne ferait la guerre en aucun cas.

Aujourd'hui, l'événement semble ratifier les prévisions de M. von Ribbentrop. De là, la satisfaction qui s'étale dans l'interview qu'il a accordée à M. Ward Price, correspondant du *Daily Mail* (3).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) L'interview est brièvement évoquée par le télégramme n° 2356 de Londres, du 14 septembre. Au cours de leur entretien, M. von Ribbentrop s'était montré fort « arrogant » à l'égard de la Grande-Bretagne, dont il « savait » qu'elle n'interviendrait pas dans un conflit armé en Europe : d'ailleurs, « si elle changeait d'avis », l'Allemagne « tenait quelque surprise en réserve pour elle ».

162

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 15 septembre 1938* [2].

Ce que l'on entend dire dans les bureaux de la Chancellerie berlinoise confirme les termes de mon télégramme chiffré nos 3485, 3486 [3].

A ce qu'on prétend dans ces bureaux, le plébiscite serait considéré comme une étape déjà dépassée. C'est ce que signifierait l'appel lancé par Henlein pour « le retour au Reich » [4]. L'Allemagne demanderait qu'il fût procédé à une rectification de frontière.

Elle resterait, en outre, décidée à occuper militairement, d'ici à quelques jours, la région des Sudètes, qu'elle regarde comme devant lui revenir. Elle espérerait le faire avec l'assentiment de M. Chamberlain. Au besoin, dit-on, elle s'en passerait. D'ailleurs, comme dans le cas de l'Autriche, elle sera probablement appelée par la population elle-même.

163

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1509, 1510 [5]. *Rome, 15 septembre 1938.*

L'ambassadeur de Belgique m'a rapporté qu'au cours d'un entretien qu'il avait eu hier soir avec le comte Ciano, il avait nettement posé la question de savoir si, en cas de conflit, l'Italie interviendrait militairement aux côtés de l'Allemagne. Tout en admettant que la guerre ne lui paraissait pas inévitable, le ministre avait déclaré au comte de Kerchove : « Je ne puis pas répondre encore d'une manière positive à votre question; chacun sait qu'il n'y a entre l'Allemagne et l'Italie ni traité d'alliance, ni accord militaire, mais chaque heure qui passe rend les liens qui nous unissent encore plus étroits et l'axe Rome-Berlin s'est renforcé définitivement au cours des derniers événements ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 154.
(4) Sur la proclamation du chef du parti des Sudètes, voir ci-dessus le nº 154 (note).
(5) Extrait des archives de l'ambassade.

De son côté, le ministre de Lithuanie m'a dit avoir, lui aussi, posé la même question ce matin au ministre italien des Affaires étrangères, et il a résumé en ces termes la réponse qu'il a obtenue du comte Ciano : « Nous n'abandonnerons pas notre camarade allemand. Mais je ne puis pas dire si nous interviendrons ou non; ni, dans le premier cas, si nous interviendrons tout de suite ou plus tard. »

164

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1524 (1). *Rome, 15 septembre 1938.*

Au cours de l'entretien qu'il a eu hier après-midi avec le ministre italien des Affaires étrangères et auquel se réfère mon télégramme précédent (2), le chargé d'affaires britannique a recueilli, en ce qui concerne les décisions que pourrait prendre l'Italie en cas de conflit, des indications qui concordent à peu près exactement avec celles que l'ambassadeur de Belgique et le ministre de Lithuanie ont eux-mêmes obtenues hier et ce matin du comte Ciano (mon télégramme nos 1509-1510) (3). Toutefois, sir Noel Charles a été assez frappé d'entendre le comte Ciano affirmer que l'Italie avait exercé avec empressement sur l'Allemagne une influence modératrice : « Jamais, a précisé mon collègue, le comte Ciano ne nous avait dit pareille chose, ni à lord Perth ni à moi ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par télégramme nos 1522-1523, du même jour, le chargé d'affaires faisait état d'une information italienne aux termes de laquelle sir Noel Charles avait demandé audience la veille au comte Ciano pour lui annoncer le projet de voyage en Allemagne du Premier britannique (le but de cette démarche avait été démenti par le chargé d'affaires britannique). Il s'agissait là d'une information « fabriquée à Rome », mais « datée de Paris, afin d'éviter un caractère trop flagrant à une contre-vérité, qui néanmoins en dit long sur la nécessité que l'on ressent ici de sauver la face ».

(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 163.

165

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 687 à 690 (1). Secret. *Moscou, 15 septembre 1938.*

Le ministre de Tchécoslovaquie vient de me rapporter les indications que lui a fournies M. Potemkine sur le rapport adressé par M. Litvinov au sujet de l'entretien de ce dernier avec Votre Excellence à Genève (2).

Suivant le Commissaire du peuple, vous auriez écarté les suggestions soviétiques relatives à l'application de l'article 11 ainsi qu'à une déclaration commune des trois grandes puissances intéressées à la paix et vous n'auriez ni repris la suggestion de conversations militaires ni formulé d'autres propositions concrètes.

Mon collègue tchécoslovaque, avec qui je m'étais entretenu ces jours derniers de l'attitude soviétique, a alors demandé à son interlocuteur si l'U.R.S.S. était prête à s'engager avec tous ses moyens, sur terre, sur mer et dans l'air. « Une fois de plus je réponds affirmativement », lui a dit M. Potemkine. « Les conversations militaires que nous proposons ne sont d'ailleurs pas liées dans notre esprit à nos suggestions d'ordre politique et devraient être traitées indépendamment de ces dernières ». Le Commissaire du peuple par intérim a conclu l'entretien en déclarant que la conversation de Genève le confirmait dans l'impression qu'il n'y avait pas de malentendu, mais une divergence de fond et que le gouvernement français ne désirait pas de collaboration avec l'U.R.S.S. Il a ajouté, répondant à une question du ministre de Tchécoslovaquie, que si son gouvernement ne voulait pas de conversations limitées à l'U.R.S.S. et à la Tchécoslovaquie, c'était pour ne pas donner l'impression à Londres qu'il poussait ce dernier pays à la guerre. (La vérité, à mon sens, est que les Soviets ne veulent pas risquer d'être en flèche par rapport à nous.)

Ayant reçu instructions de garder pour mon information strictement personnelle les indications contenues dans vote télégramme nos 516-517 (3), je n'ai pu que dire à mon collègue de Tchécoslovaquie que le rapport de M. Litvinov s'accordait mal avec ce que je savais.

Comme le ministre de Tchécoslovaquie rend compte télégraphiquement à son gouvernement de sa conversation avec M. Potemkine, il me paraît qu'il y aurait intérêt, notamment pour ne pas laisser renverser les responsabilités, à mettre les choses au point à Prague.

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Le 11 septembre précédent. Deux comptes rendus de cet entretien sont ci-dessus reproduits sous le no 95.
(3) Du 12 septembre, 23 h. 55, qui retransmettait quasiment mot pour mot le compte rendu de l'entretien Bonnet-Litvinov du 11 septembre.

Il conviendrait sans doute également de les préciser ici.

Si l'on peut comprendre que les Soviets subordonnent leur action terrestre soit à une autorisation du pays de passage soit à une décision de Genève, il est difficilement admissible qu'ils prétendent adopter la même procédure pour leur action navale et même aérienne. Il est au surplus singulier que M. Potemkine déclare que l'U.R.S.S. est prête à s'engager avec tous ses moyens, et que M. Litvinov, dans sa conversation avec vous, renvoie aux techniciens le soin de déterminer l'ampleur de l'aide aérienne.

Je crois par ailleurs qu'il y aurait lieu d'aborder sans autre délai les conversations militaires, ne fût-ce qu'afin d'épuiser les moyens de dissiper toute équivoque.

166

Note du Directeur politique [1]

Visite de M. Osusky

15 septembre 1938.

M. Osusky vient officieusement demander si M. de Lacroix s'est acquitté de la démarche dont le président Benès l'avait chargé et il désire savoir quand la réponse sera envoyée [2].

Il explique que la démarche du Président est la conséquence d'un rapport reçu du ministre de Tchécoslovaquie à Londres : M. Jan Masaryk aurait en effet appris que, le 12 septembre, le ministre des Affaires étrangères aurait déclaré à sir Eric Phipps que la France n'interviendrait pas, même en cas d'agression allemande [3].

M. Osusky indique aussi confidentiellement que M. Stucki aurait eu ce matin une conversation avec le Ministre [4] au cours de laquelle celui-ci se serait déclaré favorable au plébiscite. Il ajoute : si le gouvernement français est pour le plébiscite, pourquoi ne nous le dit-il pas?

(1) M. Massigli. Cette pièce est extraite des papiers Massigli.

(2) Allusion à la requête du président de la République tchécoslovaque en vue d'amener le ministre de France à Prague à adresser au gouvernement français un « appel suprême » à plus de fermeté (T. nos 2108-2109 de Prague du 15 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 150).

(3) Allusion est faite ici à l'entretien au cours duquel M. Georges Bonnet s'était montré surpris d'une note « d'allure officieuse » « qui tendait à donner... l'impression que l'Angleterre acceptait volontiers l'idée de la guerre à propos de l'affaire tchécoslovaque » : voir ci-dessus le no 125.

(4) Un bref résumé de cette visite est donné dans les papiers Bonnet. « 1o Il [M. Stucki] demande que la France répète son engagement de ne pas violer la neutralité suisse; 2o Qu'elle permette le ravitaillement de la Suisse en temps de guerre; 3o Qu'elle l'avise de sa mobilisation éventuelle pour qu'elle puisse prendre elle-même des mesures de précaution ».

167

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Aide-mémoire

Traduction [1]. *15 septembre 1938.*

Sir Eric Phipps a lu à M. Léger le 11 septembre le compte rendu par le vicomte Halifax de sa conversation du 9 septembre avec M. Corbin [2]. Au paragraphe 8 de ce compte rendu (dont une copie fut remise par sir Eric Phipps à M. Bonnet le 13 septembre), lord Halifax disait : « Quel que puisse être notre sentiment sur toute action que l'Allemagne pourrait entreprendre en Tchécoslovaquie, je ne pensais pas que l'opinion britannique fût plus préparée que ne l'était à mon avis le gouvernement de Sa Majesté à entrer en guerre avec l'Allemagne en raison d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie ».

M. Corbin, dans son compte rendu de cette partie de la conversation que M. Léger eut la bonté de lire à sir Eric Phipps, attribue la phrase suivante à lord Halifax : « Dans le cas où la France se trouverait dans l'obligation de venir au secours de la Tchécoslovaquie, on se trouverait devant une situation nouvelle en raison de laquelle l'Angleterre serait sans doute amenée à participer au conflit dans un délai qui ne pourrait être évidemment fixé à l'avance ». [3]

Lord Halifax, à qui sir Eric Phipps relata sa conversation avec M. Léger, a récemment marqué qu'il n'y a rien dans le compte rendu de sa conversation avec M. Corbin qui corresponde au passage précité du rapport de M. Corbin, mais qu'il y a, au paragraphe 3 du compte rendu de sa conversation du 7 septembre avec M. Corbin (dont une copie fut remise à M. Bonnet le 10 septembre par sir Eric Phipps) [4], un passage couvrant le même terrain que la phrase précitée de M. Corbin. Ce passage se lit comme suit : « Bien que ce fût vrai sans aucun doute, je pensais qu'il était également probable que si la France était contrainte d'agir conformément à ses obligations, l'opinion publique britannique comprendrait que nous ne pourrions laisser la France en difficulté sans souhaiter faire de notre mieux pour l'aider. Cette distinction

(1) Effectuée par les membres de la Commission. Le texte original est conservé dans les papiers Bonnet.

(2) Le compte rendu du secrétaire d'État au Foreign Office est ci-dessus publié sous le n° 94. Voir également ci-dessus le n° 124.

(3) Cette phrase est en français dans l'original. Le compte rendu de l'ambassadeur de France à Londres, transmis à Paris par télégramme n°s 2281-2285 du 10 septembre, est ci-dessus publié sous le n° 66.

(4) Le compte rendu de cette conversation du 7 septembre est ci-dessus reproduit sous le n° 79.

signifiait que, bien que la Grande-Bretagne pût se sentir obligée de venir au secours de la France dans un conflit, dans la mesure où elle reconnaîtrait que les intérêts britanniques fussent concernés par une menace quelconque à la sécurité française, cela ne voulait pas dire que nous étions disposés à nous trouver automatiquement en guerre avec l'Allemagne sous prétexte que la France pût être amenée à remplir [des obligations que la Grande-Bretagne ne partageait pas et qu'une partie importante de l'opinion publique britannique] avait toujours désapprouvées ».

En raison de la discordance entre les deux comptes rendus, lord Halifax demande que son propre compte rendu soit considéré comme représentant le point de vue du gouvernement de Sa Majesté [1].

168

Compte rendu

d'une conversation entre le chef adjoint du Cabinet du Ministre [2]
et le premier secrétaire de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris [3]

N [4] *15 septembre 1938.*

J'ai eu ce matin une longue conversation avec M. X...

La conversation s'est d'abord engagée sur la visite que venait d'entreprendre M. Chamberlain à Berchtesgaden. J'ai déclaré à M. X... qu'ainsi qu'il avait pu le constater, à l'exception des communistes, l'opinion française était unanime à reconnaître la noblesse du geste de M. Chamberlain et son utilité à un moment où les événements paraissaient se précipiter vers une catastrophe.

M. X... s'est montré plus réservé sur cette initiative du Premier anglais. Il a alors commencé à me décrire l'inquiétude croissante de l'opinion britannique à l'égard de l'attitude de l'Allemagne. Au delà même du cadre du problème tchécoslovaque, le statut des relations futures entre l'Allemagne et l'Angleterre est envisagé avec un pessimisme de plus en plus grand. L'Anschluss — déclara-t-il — a produit en Angleterre une profonde impression, mais on attendait le prochain coup de force de l'Allemagne pour juger définitivement si les relations étaient possibles avec ce pays. Les mesures prises par M. Hitler depuis quelques semaines et son attitude dans le conflit tchèque

(1) C'est le 14 septembre, à 17 h. 15, que le secrétaire d'État au Foreign Office avait adressé cette mise au point à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, par un télégramme qui devait servir de base à la communication ici reproduite (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 879, p. 326-327).

(2) M. Charles Saint.

(3) M. Wright (Michael Robert), désigné dans ce rapport sous la dénomination de M. X...

(4) Ce document est extrait des papiers Bonnet.

ne laissent plus aucune illusion à ce sujet. L'opinion tend de plus en plus à le considérer comme un « gangster », avec qui toute entente est impossible.

Au cours de ces dernières semaines, les rapports de sir Nevile Henderson ont été particulièrement pessimistes et concorderaient en tous points avec ceux de M. François-Poncet. Par ailleurs, si Hitler n'est pas un fou, il a certainement des crises pathologiques. A ce sujet, mon interlocuteur m'a raconté le fait suivant :

Au cours du récent congrès de Nuremberg, M. Hitler a invité à goûter la journaliste américaine Miss Virginia Cowles. Celle-ci a rapporté à M. X... qu'elle avait trouvé le Führer dans un état d'extrême agitation tout à fait anormal. Il lui aurait déclaré en riant que les moments qu'il vivait étaient pour lui passionnants, qu'il ne pouvait se passer de l'excitation que lui causaient les dangers qu'il sentait monter de toutes parts, etc., etc.

Sir Nevile Henderson a d'ailleurs confirmé, dans le rapport qu'il a envoyé au Foreign Office, l'état anormal dans lequel se trouvait M. Hitler au cours du congrès de Nuremberg.

Parlant des préparatifs de guerre allemands, mon interlocuteur m'a alors demandé si j'avais eu connaissance du rapport secret de Lindbergh sur l'aviation allemande (1). Je lui ai répondu que non et que nous ne connaissions que celui qu'avait rédigé le général Vuillemin à la suite de sa récente visite en Allemagne (2). M. X... en est venu alors à me parler de la position française à l'égard du problème tchèque.

« Nous avons l'impression que depuis quelques jours, un flottement très net se fait sentir dans l'attitude française. De nombreux articles d'allure inspirée, et notamment celui du *Temps* d'hier soir (3), paraissent indiquer que la France cherche une position de repli. Cette évolution de votre attitude nous étonne. Il y a trois jours, le gouvernement anglais a fait une déclaration à l'usage de la presse mondiale par laquelle nous avons eu l'impression que nous remettions entre les mains du gouvernement français le sort de l'Empire britannique (4). Depuis ce moment, malgré les affirmations répétées de vos dirigeants au cours de ces derniers mois sur l'inébranlable décision de la France de soutenir ses engagements à l'égard de la Tchécoslovaquie, vous paraissez, au moment où le conflit approche, vouloir reculer et trouver à tout prix une solution pacifique au conflit actuel.

(1) Sur ce rapport, voir ci-dessus le n° 125 (note).

(2) Reproduit au tome X de la présente série sous le n° 537. Un autre compte rendu s'en trouve publié au tome précité sous le n° 444.

(3) Allusion au « Bulletin du jour » du 14 septembre (reproduit par *Le Temps* du 15, p. 1). L'auteur de ce bulletin évoquait les récents incidents tchéco-sudètes et la rupture des pourparlers. « Le drame de la situation » venait « du heurt de deux principes » : la souveraineté des états; le principe des nationalités sur lequel avait été fondée la République tchécoslovaque, ce qui rendait « difficile aux hommes d'État de Prague de résister à des prétentions voisines de celles qu'ils formulaient naguère avec véhémence aux dépens de la monarchie austro-hongroise ». Deux initiatives risqueraient de contrecarrer les efforts des « ouvriers de paix » : : « l'une serait... une intervention armée de l'Allemagne; l'autre consisterait dans des mesures de coercition prises intempestivement par le gouvernement de Prague dans les régions dissidentes ».

(4) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 88 (note).

« L'attitude de M. Georges Bonnet dans les dernières vingt-quatre heures paraît avoir changé ».

Je demandais alors à mon interlocuteur de me préciser en quoi exactement celle-ci lui paraissait avoir changé.

Il s'agit d'une question de nuances et de ton. Jusqu'ici, M. Georges Bonnet paraissait décidé non seulement à ce que son pays remplît ses engagements éventuels à l'égard du gouvernement de Prague en cas d'agression allemande; mais également à maintenir sans discussion le principe de l'intégrité de l'État tchèque. Aujourd'hui, si cette première éventualité ne paraissait pas être mise en doute, il semblait que pour la seconde, son attitude fût moins formelle et qu'à ses dires, le gouvernement français transigerait sur le principe de l'intégrité tchèque pour trouver une solution pacifique au conflit.

Je lui répondis alors, à la suite de la conversation que j'avais eue le matin même avec M. Georges Bonnet en vue de cet entretien [1], que la position française était la suivante :

1° La France désire avant tout qu'une solution soit trouvée pour régler le problème tchécoslovaque;

2° Qu'en cas d'agression allemande, il ne faisait pas l'ombre d'un doute que la France remplirait immédiatement ses engagements;

3° Que la France se rangerait à toutes propositions que pourrait faire le gouvernement anglais en vue de régler le problème sudète.

M. X... me demanda alors si j'entendais par là que la France accepterait n'importe quelle solution proposée par son gouvernement, même si celle-ci devait entraîner la désintégration de l'État.

Je lui répondis très nettement que s'il s'agissait d'un plébiscite, il me paraissait difficile que l'opinion française acceptât de combattre contre un principe appartenant à sa tradition historique.

Jusqu'ici, cependant le gouvernement français n'a cherché de solution que pour le problème sudète proprement dit et n'a jamais encore envisagé une solution allant au-delà de ce cadre. Il m'était donc absolument impossible de lui fournir une réponse précise à ce sujet.

Je demandais alors à M. X... si la position de l'Angleterre à l'égard du problème tchèque était bien exactement telle que la comprenait aujourd'hui le gouvernement français, à savoir :

1° L'Angleterre interviendra dans un conflit où l'intégrité de la France sera menacée;

2° Mais elle ne peut préciser quand se fera son intervention en raison du compte qu'elle doit tenir de son opinion publique et de celle de ses Dominions.

M. X... me répondit que telle était effectivement et très précisément la position de son gouvernement à ce jour.

[1] Dont aucune trace n'a été retrouvée dans les archives.

169

NOTE DU PROFESSEUR GIRAUD

au sujet du problème tchécoslovaque (1)

15 septembre 1938.

Dans la crise présente la pire des éventualités à redouter est un abandon franc ou déguisé de la Tchécoslovaquie qui permettrait à Hitler d'atteindre le but immédiat qu'il poursuit et de pouvoir, en 1939 ou 1940, engager contre la France et l'Angleterre une guerre qu'il aurait des chances sérieuses de gagner.

1. *Le but immédiat* d'Hitler est clair. Il ne s'agit pas le moins du monde d'améliorer la situation des Sudètes, de permettre la cohabitation paisible des Sudètes et des Tchèques, de faire de la Tchécoslovaquie une autre Suisse.

Ce que veut Hitler c'est, d'une part, annexer les Sudètes, d'autre part, démembrer ou vassaliser la Tchécoslovaquie de sorte qu'au lieu d'être un obstacle aux entreprises futures de l'Allemagne, elle soit une aide pour leur réalisation.

Si Hitler se résoud à accepter une solution de conciliation qui respecte l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie, ce ne pourra être que devant la menace d'une guerre générale qui le ferait reculer et avec l'espoir d'arriver à ses fins plus tard en utilisant au mieux les concessions obtenues.

2. *Les buts prochains* d'Hitler sont non moins clairs. Il s'agit d'abord d'assurer la domination de l'Allemagne à la fois par la crainte et la séduction sur l'Europe centrale et orientale. Ensuite il sera possible de s'attaquer à la France et à l'Angleterre et d'assurer à l'Allemagne la maîtrise de l'Europe.

Le malheur est que les Français, peu informés, peu compréhensifs dans l'ordre des choses non rationnelles, arrivent mal à réaliser la mentalité des pays totalitaires. Timorés, épris de modération, assoiffés de tranquillité et de bien-être, ils ne comprennent pas la mentalité frénétique, les ambitions démesurées et le dynamisme prodigieux des pays totalitaires et surtout de leurs dirigeants. Ils versent dans l'illusion qu'il s'agit d'exagérations verbales, que les succès obtenus doivent produire et la satiété et l'apaisement; ils croient qu'en faisant eux, Français, la part du feu, encore qu'ils n'en sont pas

(1) Cette note, qui porte la signature du professeur Émile Giraud, membre de la Section juridique au secrétariat de la Société des Nations, professeur à la Faculté de droit de Rennes, a été rédigée à l'intention du président Daladier. Elle se trouve d'ailleurs dans le fonds Daladier conservé au ministère des Affaires étrangères et a été publiée par le professeur Giraud dans son ouvrage *La nullité de la politique internationale des grandes démocraties (1919-1939). L'échec de la Société des Nations. La guerre*, Recueil Sirey, 1948, Annexe, p. 267-273.

absolument certains, ils auront de sérieuses chances de conserver ce qu'ils possèdent et d'être épargnés.

Il s'agit d'une erreur colossale, d'autant plus dangereuse que le dictateur allemand, qui est un politique de premier ordre, connaît, lui, la mentalité de ses futures victimes et sait par conséquent sur quelle corde appuyer pour les endormir et les tromper. Cet homme est remarquable à la fois par la fidélité qu'il a montrée à son programme et l'adresse avec laquelle il a trompé tous ses adversaires, intérieurs et extérieurs.

Croire que l'annexion des Allemands des Sudètes fera de l'Allemagne un pays satisfait et marquera la fin de ses entreprises contre le statut territorial européen, est une absurdité.

Il faut maintenant montrer quelle est la force de la France si aujourd'hui elle soutient la Tchécoslovaquie, les avantages considérables qu'Hitler tirerait d'un abandon de notre part et les raisons de redouter un tel abandon.

La force de la position française

Comme on l'a dit, ce n'est que la menace d'une guerre générale qui peut amener Hitler à renoncer à régler le problème tchécoslovaque selon ses désirs. Il n'est évidemment pas sûr qu'il reculera devant cette menace, même s'il est convaincu qu'elle est réelle. Il peut, en effet, commettre une erreur de jugement, se laisser influencer par des conseillers malavisés et engager une guerre qu'il aurait plus de chances de perdre que de gagner. Cependant, si Hitler reste égal à lui-même, il est *a priori* normal de supposer qu'il en soit ainsi, il ne fera pas la guerre dans des conditions mauvaises ou trop hasardeuses pour lui.

Telles seraient les conditions actuelles : l'Allemagne, appuyée de l'Italie, trouverait en face d'elles les forces unies de la France, de l'Angleterre, de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie, sans mentionner la Roumanie, qui prêterait un certain concours. Cela serait suffisant sans doute pour empêcher le premier effort germano-italien d'être décisif et une guerre qui durerait aurait toute chance d'être fatale aux puissances de l'Axe.

Il faut tenir le plus grand compte de l'attitude des autres pays qui ne participeraient pas immédiatement aux hostilités.

La Hongrie, qui logiquement doit être l'alliée de l'Allemagne, s'abstiendrait à la fois par crainte de miser sur le mauvais cheval et pour des raisons de politique intérieure.

La Pologne serait vraisemblablement neutre au début. Mais, une fois que le conflit serait déclenché, que par conséquent elle n'aurait pas la crainte que la France et l'Angleterre la laissassent tomber après l'avoir mise en avant, la poussée de l'opinion publique aurait les plus grandes chances d'amener la retraite du colonel Beck et l'intervention de la Pologne aux côtés des alliés.

La situation de la Yougoslavie serait plus favorable encore. Ce n'est pas de gaîté de cœur que le gouvernement yougoslave s'est éloigné de la France. Il l'a fait parce que la France, dans la poursuite vaine de l'amitié italienne, a heurté à diverses reprises ses susceptibilités, qu'elle a donné l'impression

de faiblesse et d'abandon vis-à-vis de ses principes et de ses intérêts (réarmement allemand, conflit italo-éthiopien, réoccupation de la Rhénanie). Une fois la France engagée, la Yougoslavie où l'opinion continue à aimer la France, à détester l'Italie et redoute l'Allemagne, se joindrait à nous à la première occasion favorable.

Il en serait de même pour la Turquie et la Grèce, dont les intérêts coïncident avec les nôtres, mais qui sont mal impressionnées par notre faiblesse et la force et les succès allemands.

Il est à noter que le Japon, empêtré en Chine, ne pourrait apporter qu'un concours limité à l'axe Berlin-Rome, que l'Espagne, où la guerre civile se poursuit, ne pourrait fournir une base sûre et surtout durable pour des opérations dirigées contre la France et l'Angleterre.

La force militaire et morale de l'Allemagne et de l'Italie. Cet élément est à considérer.

a. Pour ce qui est des facteurs proprement militaires (armements et effectifs), il existe, dit-on, une certaine avance de l'Allemagne et de l'Italie sur la France et l'Angleterre quoique l'appareil militaire allemand présente encore quelques imperfections.

Cependant, cette supériorité qui, de toute façon, est limitée, ne saurait vraisemblablement assurer aux assaillants le succès rapide qui leur serait nécessaire.

D'autre part, il y a la puissance militaire russe que l'on tend à la légère à minimiser. L'appareil militaire russe peut offrir des faiblesses, de même que son armature politique; il n'empêche qu'il est considérable. Quant à l'armature politique de l'U.R.S.S., il n'y a pas plus de raisons de prévoir son effondrement que [de] celle de l'Italie ou de l'Allemagne. Il y en a même moins, le peuple russe étant plus passif, plus facile à gouverner, plus endurant que l'allemand et l'italien.

b. Il reste un facteur moral très important à considérer, c'est l'état d'esprit des populations allemandes et italiennes.

L'opinion allemande, de l'avis de tous, suit avec anxiété le développement de la situation actuelle. La peur de la guerre est très forte dans de larges couches de la population allemande.

Quant à l'opinion italienne, qui a été très mal impressionnée par la réalisation de l'Anschluss, elle désapprouve dans son for intérieur la politique proallemande du Duce et c'est à contrecœur qu'elle entrerait en guerre aux côtés de l'Allemagne. Ce qui ne signifie pas du tout du reste que Mussolini modifiera sa ligne, ni qu'il ne sera pas obéi.

Il reste que dans ces deux pays, où la vie est de plus en plus difficile et qui endurent des privations, un effondrement moral aurait toutes chances de se produire au premier revers. Cet élément de faiblesse doit être retenu.

CHAPITRE II

Ce que seraient les conséquences d'un abandon de la Tchécoslovaquie

Les conséquences d'un abandon de la Tchécoslovaquie, qui signifierait l'amputation de celle-ci du territoire des Sudètes, sinon son démembrement, et l'impossibilité pour la France de compter, dans l'avenir, sur ce qui pourrait en subsister pour l'aider à contenir l'Allemagne hitlérienne, doivent être soigneusement notées dans les divers domaines.

1. *Au point de vue moral et psychologique*, l'opinion du monde que les entreprises hitlériennes sont irrésistibles et que toutes les barrières sont appelées à être emportées les unes après les autres s'enracinerait profondément.

a. C'est en Allemagne d'abord que la confiance dans le Führer serait renforcée. Plus que jamais on s'en remettrait à lui. En Italie, ce succès qui serait inscrit à l'actif de l'Axe produirait une vive sensation. C'est sur Berlin irrésistible, invincible qu'on finirait par compter pour obtenir, au détriment de la France, les compensations aux positions cédées à l'Allemagne en Europe centrale et orientale.

b. L'attitude des hésitants, c'est-à-dire de tous ceux qui n'ont pas encore partie liée avec l'Allemagne et que nous pourrions retenir ou ressaisir comme alliés, se fixerait dans le sens proallemand. On ne se range pas du côté des perdants, de ceux dont la vocation est de céder.

La Hongrie qui, comme nous l'avons dit, est retenue dans l'abstention, tant par la crainte d'un échec que par l'opposition d'une partie de son opinion (Église et propriétaires fonciers) précipiterait son évolution vers le national-socialisme et deviendrait une alliée active et enthousiaste de l'Allemagne.

La Pologne et la Yougoslavie seraient de plus en plus convaincues de l'incapacité de résistance des démocraties occidentales et de plus en plus décidées à jouer la carte allemande, celle qui doit gagner.

La Turquie et la Grèce verraient difficilement le moyen de prendre une autre attitude, de telle sorte que les ressources de l'Europe centrale et orientale seraient mises à la disposition de l'Allemagne, à laquelle nos anciens alliés et amis renonceraient à s'opposer.

Quant à l'U.R.S.S., en laquelle l'opinion française dindonnée (*sic*) par les campagnes « idéologiques » qui recouvrent des ambitions nationales, se plaît, dans son ignorance, à voir l'ennemie irréductible de l'Allemagne, rien ne permet de penser que c'est entre elle et l'Allemagne que se produirait le prochain choc. Ce qui caractérise la politique des états totalitaires, c'est en effet leur faculté de retournement rapide et leur réalisme effectif. L'anti-communisme est actuellement pour l'Allemagne un moyen de politique intérieure et surtout de politique extérieure. Il permet en effet de masquer les

véritables buts de la politique allemande, d'obtenir des sympathies actives et des complicités précieuses dans les pays qu'on projette de dépouiller, notamment la France et l'Angleterre, de troubler leur jugement, d'endormir leur vigilance.

Plutôt que de donner suite au projet fantastique d'invasion et de colonisation d'une Ukraine lointaine et assez peuplée, Hitler pourrait s'assurer la neutralité bienveillante de la Russie, et celle-ci naturellement plus sûre de l'avenir et, à tous points de vue, beaucoup moins vulnérable que la France protégée comme elle l'est par son immensité et la masse de sa population, pourrait conclure un accord avec l'Allemagne hitlérienne, en abandonnant à leur sort les deux grands impotents de l'Occident : France et Angleterre.

Sans doute il serait exagéré de représenter une telle évolution de la politique russo-allemande comme une grande probabilité, mais c'est une possibilité dont il faut tenir compte.

2. *Au point de vue des concours à utiliser contre la France et l'Angleterre.*

Nous avons déjà parlé de la Hongrie et aussi des puissances hésitantes qui, sans aller sans doute jusqu'à prendre les armes contre la France et l'Angleterre, seraient amenées à aider économiquement l'Allemagne en la fournissant de matières premières.

Il reste deux théâtres d'opérations sur lesquels les affaires de l'axe Berlin-Rome peuvent progresser considérablement.

En Espagne, il est plus que possible, presque probable que Franco l'emporte l'an prochain. Sans doute on caresse l'espoir de détacher Franco des pays qui lui auront fourni une aide décisive. S'il ne s'agissait que de reconnaissance à l'égard des sauveurs, la chose serait possible. Mais il est évident que dans le cas d'un conflit européen, la chute d'Hitler et de Mussolini aurait des répercussions rapides en Espagne, et que la dictature franquiste aurait très peu de chance de survivre à un tel événement. C'est prêter à Franco une forte dose d'aveuglement que de croire qu'il ne s'en rendra pas compte. Il faut donc envisager qu'en cas de guerre franco-allemande, il prêtera son territoire comme base d'opérations contre nous.

Le Japon est actuellement empêtré en Chine. Certains en concluent que la résistance chinoise ne sera pas brisée et que la force offensive du Japon sera considérablement diminuée. Hypothèse gratuite et paresseuse. Que l'on se souvienne de ceux qui déclaraient en 1935 que la résistance éthiopienne serait pour l'Italie la plus efficace des sanctions!

3. *Au point de vue de la force militaire de l'Allemagne et de l'Italie.*

La France et l'Angleterre ont un retard à rattraper sur l'Allemagne et l'Italie. Elles renforceront leurs armements au cours des mois prochains. Sans doute, mais toute la question est de savoir si pendant la même période de temps Berlin et Rome ne feront pas un effort supérieur.

En effet, la puissance des armements est fonction de deux facteurs : d'une part, les ressources économiques, matières premières et développement

industriel, d'autre part, la proportion de ces ressources affectée à la préparation de la guerre.

Sous le rapport des ressources économiques, l'Allemagne verrait sa situation renforcée par l'absorption d'une partie de la Tchécoslovaquie et la vassalisation plus ou moins marquée des pays de l'Europe centrale.

Sous le rapport des conditions de préparation de la guerre, les circonstances qui donnent aujourd'hui à l'Allemagne et à l'Italie un avantage considérable sont appelées à subsister. En effet, le régime de dictature et l'exaltation nationaliste permettent de travailler en temps de paix comme on le ferait en temps de guerre à la production des armements et à l'entraînement des futurs combattants. Il est presque impossible aux gouvernements de France et d'Angleterre de faire un effort correspondant qui supposerait qu'on dépouille les possédants, que l'on prolonge la journée de travail et que l'on paie des salaires faibles, c'est-à-dire qu'on impose à l'ensemble du pays des sacrifices inouïs.

4. *Au point de vue de la volonté de résistance et de la capacité de la France et de l'Angleterre.*

Il y a tout lieu de penser que quand la France serait elle-même directement menacée, elle accepterait la bataille, alors même qu'elle serait en état d'infériorité au point de vue militaire.

Cependant il y a des circonstances qui peuvent diminuer, voire annihiler la capacité de résistance de la France. L'opinion française, en dépit d'un apaisement que l'on est heureux de constater reste profondément divisée, les éléments foncièrement attachés à la démocratie diminuent, l'opinion si indifférente et si ignorante vis-à-vis de l'étranger est cependant à son insu manœuvrée et inspirée de plus en plus par des influences étrangères. Rien ne permet de dire que de graves crises intérieures ne se produiront pas les années prochaines, fournissant aux ennemis de la France une occasion de l'abattre. Mussolini et Hitler ont éprouvé quelques déceptions à cet égard; ils peuvent cependant faire entrer dans leurs prévisions des occasions nouvelles et meilleures, et ils ne sont malheureusement pas sans pouvoir sur les journaux et les partis pour favoriser la naissance de telles occasions.

Nous n'avons pas fait état de la possibilité de désaccords anglo-français. Il y a lieu de penser, en effet, que plus l'Allemagne sera dangereuse, plus le péril les rapprochera. Cependant, on peut toujours craindre, encore que ce ne soit le moins probable des dangers, que les échecs subis provoquent des aigreurs et que l'on s'en attribue mutuellement la responsabilité.

CHAPITRE III

Appréhensions

La clef de la situation actuelle est dans les mains de la France. Sans doute il n'appartient pas à la France d'écarter la menace de guerre. Mais elle peut faire que l'initiative de la guerre dans laquelle se lancerait Hitler soit une

erreur tragique pour celui-ci. Pour cela elle doit, tout en conseillant aux Tchèques la conciliation et la modération, maintenir, dans les circonstances présentes, l'intégrité de la Tchécoslovaquie et remplir les devoirs de l'alliance. Si la France reste ferme sur ce point, l'Angleterre ne nous abandonnera pas et l'U.R.S.S. remplira également ses devoirs d'alliée.

Cependant, on peut nourrir les plus graves appréhensions à ce sujet.

Il est patent qu'une fraction notable de la droite, inspirée par ses sympathies plus ou moins avouées à l'égard d'Hitler et de Mussolini, toute pleine de son aversion pour le Front populaire, et peu préoccupée du reste, désire qu'on abandonne la Tchécoslovaquie.

D'un autre côté, il y a toujours à gauche une tradition de pacifisme outrancier.

Il y a surtout une immense ignorance des conditions actuelles de l'Europe dans l'ensemble de l'opinion. L'illusion subsiste qu'on peut arriver à sauver la France en abandonnant le reste de l'Europe à l'Allemagne. Hitler, en affirmant qu'il ne demande rien à la France, en dissipant la crainte que l'on a éprouvée ces jours derniers, sans doute à tort, d'une attaque dirigée contre la France (ce qui serait de sa part une énorme bêtise) peut obtenir de notre faiblesse l'abandon qui lui vaudra un immense triomphe et créera la possibilité d'une agression victorieuse dirigée contre une France et une Angleterre isolées. Des deux côtés de la Manche, on impressionnera des gens bien intentionnés en leur disant qu'on ne peut pas faire la guerre pour s'opposer au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Comme s'il s'agissait de cela! En effet, il est indifférent en soi que les Autrichiens ou les Allemands des Sudètes soient rattachés au Reich. Ce qu'il faut voir, c'est qu'une telle annexion sera et ne peut être qu'une préface, une préface à une guerre qui deviendra inévitable et au bout des horreurs de laquelle la France courra le plus grand risque de connaître la défaite, le démembrement et la vassalisation de ce qui subsistera du territoire national comme état en apparence indépendant.

170

LE GÉNÉRAL FAUCHER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 3102/SE [1]. Secret. *Prague, 15 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A., 17 septembre.)

Les désordres dont certaines régions à majorité allemande ont été le théâtre immédiatement après le discours d'Hitler, dans la nuit du 12 au 13 septembre et dans la journée du 13 [2] ont déterminé le gouvernement tchécoslovaque :

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Sur ces désordres, voir ci-dessus les nos 116 (et note), 131.

1° A interdire, sur tout le territoire de la République, toute réunion de quelque caractère qu'elle soit (politique ou non), qu'elle soit prévue en local fermé ou en plein air;

2° A proclamer le *stanné pravo* (état de siège) (voir ci-après le sens à donner à cette expression) dans les huit districts suivants : Cheb (Eger), Falknov (Falknau), Nejdek (Neudek), Loket (Elbogen), Karlovy Vary (Karlsbad), Prisegnice (Pressnitz), Kadan (Kaaden) et Cesky Krumlov (Krumau) [1].

L'état de siège ne s'étend par conséquent pour le moment qu'à la pointe nord-ouest de la Bohême et au district de Ceske Krumlov (ville située près de la frontière sud, approximativement sur le méridien de Prague), c'est-à-dire une partie relativement faible des régions à majorité allemande.

L'expression *stanné pravo* est généralement traduite en français, faute de mieux, par « état de siège ». Mais il convient alors de ne pas perdre de vue qu'il s'agit en réalité de quelque chose d'assez différent de l'état de siège au sens français.

La proclamation du *stanné pravo* a pour base légale les articles — toujours en vigueur — de l'ancien code pénal autrichien relatifs au *Standrecht*. *Stanné pravo* n'est pas autre chose que l'ancien *Standrecht* autrichien.

Ce n'est pas une mesure de caractère militaire ayant pour effet de faire passer à l'autorité militaire une partie des pouvoirs exercés en temps normal par l'autorité civile. Elle entraîne seulement une aggravation des sanctions et une accélération de la procédure.

Le *stanné pravo* est proclamé suivant les circonstances par le chef du district, par le président de la province ou par le ministre de l'Intérieur d'accord avec le ministre de la Justice.

Le gouvernement est tenu d'informer le *Parlement sans retard;* le *stanné pravo* est levé si l'une des Chambres le demande.

Les personnes accusées d'actes visés dans la proclamation du *Stanné pravo* sont traduites devant un tribunal spécial composé de quatre juges, dont un président. La procédure doit être terminée dans les trois jours. L'inculpé est défendu par un avocat de son choix ou à défaut désigné par le tribunal.

Les décisions du tribunal peuvent être :

— l'acquittement;

— la condamnation à la peine de mort (ne peut être prononcée qu'à l'unanimité);

— le renvoi devant un tribunal ordinaire.

Toutefois, lorsque la condamnation à mort de certains coupables ayant joué un rôle particulièrement important a déjà donné un avertissement salutaire, la peine des travaux forcés (de 5 à 20 ans) peut être prononcée pour les autres.

[1] *Note du document :* Le premier compte rendu adressé à ce sujet donne des indications un peu différentes. Il reproduisait les renseignements fournis par le ministère de la Défense nationale, sans doute d'après une première décision du gouvernement qui aura été ultérieurement modifiée. Aux dernières nouvelles, l'état de siège aurait été en outre proclamé dans les districts de Kraslice, Jachymov et Horsovsky-Tyn (nord-ouest de la Bohême).

La même peine des travaux forcés est également prononcée lorsque le coupable est âgé de moins de vingt ans.

Le condamné à la peine de mort est exécuté dans les trois heures qui suivent le prononcé du jugement.

171

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères

D. nº 991 (1). *Berlin, 15 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 septembre.)

C'est à 21 h. 15, hier soir, que les postes de radiodiffusion allemands, interrompant leurs programmes, ont annoncé au public l'offre inopinée faite par M. Chamberlain (2) à M. Hitler de venir, sans délai, s'entretenir avec lui en tête-à-tête, afin d'étudier les moyens de résoudre pacifiquement la crise actuelle et la réponse du Führer fixant l'entrevue pour aujourd'hui à Obersalzberg (3). En Allemagne, cette nouvelle a fait une impression extraordinaire. Dans les rues de la capitale, où elle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair, la foule s'arrachait les éditions spéciales des journaux et, par groupes compacts, discutait la portée de cette visite sans précédent d'un Premier ministre britannique au Führer et chancelier du Reich. Jamais information sensationnelle n'a été accueillie avec un tel sentiment de soulagement. A l'homme de la rue, elle est apparue comme une lueur inespérée dans un ciel sombre et tragique.

Dans les milieux politiques allemands et particulièrement dans ceux qui réprouvent secrètement la politique aventureuse de M. Hitler, le sentiment d'allègement n'a pas été moins grand. A la lumière des incidents extrêmement graves qui, au cours des journées de mardi et de mercredi (4), ont dressé Tchèques et Sudètes les uns contre les autres, les dirigeants nationaux-socialistes eux-mêmes se sont rendu compte qu'ils risquaient d'être débordés par les événements. Sans doute, on peut penser que ces incidents tels qu'ils se sont produits à Habersbirk, à Schwaderbach et à Breitenbach, étaient prévus dans le plan d'ensemble qui devait aboutir au soulèvement général des Allemands de Bohême et fournir au Reich un prétexte d'intervenir militairement. Mais leur déclenchement a été prématuré et il semble bien qu'en la circonstance, la fameuse « discipline » des Sudètes n'ait pas joué. Le Führer comptait vraisemblablement sur une graduation plus nuancée, plus savante aussi qui

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette offre, voir ci-dessus le nº 133 (note).
(3) La conversation du Premier britannique et du Führer est relatée en détail dans les *British documents on foreign policy. Third series*, II, nos 895 et 896.
(4) C'est-à-dire des 13 et 14 septembre. Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 116 (et note), 131.

lui aurait permis d'attendre le terme de ses préparatifs et de faire éclater la bombe vers la fin de septembre, époque que tous les renseignements se sont accordés, jusqu'ici, à présenter comme devant être des plus critiques. Survenant juste au lendemain du discours menaçant de Nuremberg, la manœuvre apparaissait comme trop grossière.

Bousculé par l'ardeur excessive des troupes de M. Henlein, qui donnent l'impression d'avoir échappé à la main de leur chef, le Führer a marqué un temps d'incertitude et son indécision s'est reflétée curieusement dans la presse allemande. Privée de consignes précises, celle-ci, en présence des échauffourées sanglantes du 13 septembre, n'a pas réagi aussitôt avec la violence qu'on aurait pu craindre. Il est vrai qu'en mars dernier, on avait observé une réserve analogue chez les rédacteurs berlinois, au lendemain de la résolution du chancelier Schuschnigg de procéder à un plébiscite en Autriche.

Cependant, il est hors de doute que M. Hitler, entraîné par ses promesses solennelles et lié par ses déclarations enflammées de lundi soir, n'aurait pu différer plus longtemps sa décision. D'après certaines informations, malgré le trouble apporté dans ses plans par le zèle intempestif des Sudètes, en dépit de l'encombrement des voies ferrées provoqué par la dislocation du congrès de Nuremberg, il se serait résigné à agir avant l'heure qu'il s'était fixée. Il y a même lieu de croire que, sans l'initiative de M. Chamberlain, l'ordre de marcher aurait été donné aux troupes allemandes la nuit dernière.

L'offre subite de M. Chamberlain, avec tout ce qu'elle a de flatteur pour le chef du IIIe Reich, serait donc arrivée juste à temps pour arrêter un geste irrémédiable. En même temps qu'elle a libéré — tout au moins provisoirement — M. Hitler du soin de prendre une décision singulièrement lourde de conséquences, elle a produit sur l'esprit du Führer et dans l'opinion allemande des effets psychologiques qui ne sont pas négligeables.

Qu'après les invectives lancées à Nuremberg contre l'Angleterre, le Premier ministre britannique vienne lui demander audience, une telle démarche ne pouvait que satisfaire vivement l'orgueil — sinon la vanité — toujours prompte à s'éveiller du Führer. Peut-être même n'est-il pas éloigné d'y voir — dans une certaine mesure — une réparation de « l'affront » du 21 mai si, comme ses conseillers, dont M. von Ribbentrop, cherchent à l'en persuader, Londres, répudiant ses faiblesses passées pour Prague et M. Benès, s'engage sur le chemin qui mène à Canossa.

Il n'est pas non plus indifférent à M. Hitler qu'en présence du monde attentif, le problème tchécoslovaque soit débattu à Berchtesgaden entre le Reich et la Grande-Bretagne, celle-ci munie d'un blanc-seing de la France. Il n'aurait pu souhaiter plus éclatante consécration de sa mission pangermanique ni affirmation plus significative du grand rôle européen que tient désormais l'Allemagne. D'autre part, le côté « publicitaire » de ces entrevues, où, dans le cadre familier d'Obersalzberg, se détruisent ou s'édifient de nouvelles frontières n'est pas pour lui déplaire. En annonçant hier soir à l'ambassade le succès de sa démarche, sir Nevile Henderson a souligné le contentement manifeste avec lequel elle avait été accueillie dans l'entourage de M. Hitler. Celui-ci a même demandé si Mrs. Chamberlain n'accompagnerait pas son mari.

Quant à l'opinion allemande, sa première réaction a été de soulagement et de détente. Une fois de plus, le spectre de la guerre semblait reculer et l'angoisse, qui pèse depuis plusieurs mois sur la population du Reich d'un poids toujours plus lourd, s'est, pour un soir, dissipée. Au surplus, la proposition de M. Chamberlain constitue, aux yeux de la foule, un succès pour M. Hitler. Le prestige du Führer s'en trouve rehaussé et confirmé. Son autorité en sera peut-être également consolidée auprès des « opposants », qu'ils appartiennent à l'armée ou aux milieux économiques. A ces contradicteurs de l'État-major, à ceux qui, avec le général Beck, dont la démission serait, paraît-il, définitive, lui reprochent les côtés inquiétants de sa politique, le Chancelier peut, jusqu'à nouvel ordre, se flatter d'avoir démontré que l'audace réussit et que l'intimidation porte presque toujours ses fruits.

Avec la visite de M. Chamberlain, la proclamation, par laquelle M. Henlein a signifié au monde la volonté des Sudètes de revenir au sein du « Reich ». allemand [1], a été le second événement sensationnel des dernières vingt-quatre heures. On ne risque guère de se tromper en supposant qu'il y a, entre ces deux faits, un lien de cause à effet. Quelque satisfaction intime que lui ait apportée la suggestion du ministre anglais, M. Hitler a pris ses précautions. Tout en acceptant avec empressement l'intervention du chef du gouvernement britannique, le chancelier allemand s'est préoccupé d'en émousser la pointe éventuelle. Il a recouru, pour ce faire, à une méthode chère à la politique national-socialiste. En débarquant de son avion à l'aéroport de Munich, M. Chamberlain s'est trouvé en présence d'un « fait accompli », qui modifie entièrement la situation, comme elle modifie peut-être les suggestions qu'il comptait proposer à son interlocuteur. Désormais, le programme de Carlsbad est définitivement enterré. Il n'est plus question, pour les Sudètes, d'autonomie plus ou moins large dans le cadre de la République tchécoslovaque. Avant même que leur soit reconnu le droit de libre disposition, M. Henlein et ses partisans entendent en user. Seul, un rattachement des Sudètes au Reich, une solution « annexionniste » à base ou non de plébiscite, paraissent être à la mesure de leurs aspirations actuelles. On doit reconnaître que la manœuvre a été habilement exécutée.

Réussira-t-elle aussi bien que l'espèrent ses auteurs ? Il est difficile de le dire. Quelles ont été les impressions de M. Chamberlain en présence de ce nouvel élément ? Jusqu'à quel point celui-ci influera-t-il sur le cours des conversations de Berchtesgaden ? Ce sont là autant d'inconnues. Enfin, il convient aussi de faire entrer en ligne de compte les réactions de Prague. Le gouvernement tchécoslovaque peut, en vertu de la loi de sûreté de l'État, déclarer M. Henlein coupable de haute trahison et le faire arrêter. Dans ce cas, les rencontres sanglantes qui se multiplient depuis deux jours dans les Sudètes risqueraient de prendre un caractère de lutte implacable et de dégénérer en une guerre civile à outrance, qui annihilerait tous les efforts tentés en vue d'une solution pacifique et déchaînerait l'action de force que prépare l'Allemagne.

C'est de la fermeté et de la force de persuasion de M. Chamberlain ainsi que

[1] Sur cette proclamation, voir ci-dessus le n° 154 (note).

du sang-froid du gouvernement de Prague que dépend, en cette heure, la paix de l'Europe.

P. S. — Depuis 8 heures ce soir, les postes allemands répètent à intervalles réguliers une information d'après laquelle l'incorporation des réservistes tchèques non encore sous les drapeaux se serait poursuivie au cours des journées d'hier et d'aujourd'hui [1]. Les classes rappelées s'étendraient jusqu'à la classe 1894. Dans toutes les usines et entreprises, la moitié du personnel aurait déjà été mobilisé. Les casernes seraient combles et les autorités militaires tchèques réquisitionneraient des bâtiments pour loger les hommes. A la frontière germano-tchécoslovaque, des mesures analogues à celles du 21 mai auraient été prises : fermeture des routes, occupation des ponts, barrages dans les vallées.

En terminant, les communiqués allemands rappellent que, dans son discours de Nuremberg, le Führer a nettement signifié que l'Allemagne ne tolèrerait pas un second 21 mai.

172

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 581 [2]. Confidentiel. *Bruxelles, 15 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

Dans ma lettre nº 568 du 13 de ce mois [3], je signalais que M. de Clercq, pouvant difficilement après le démenti du gouvernement, maintenir l'allégation que des démarches eussent été faites par cette ambassade au sujet du droit de passage, tendait, pour poursuivre sa campagne d'excitation contre la France, à se placer sur un autre terrain.

Cette manœuvre apparaît plus clairement aujourd'hui où, dans son organe habituel, le *Volk en Staat*, le député flamingant assure que, dans le conflit qui peut surgir de la crise tchécoslovaque, l'Allemagne n'a aucun intérêt à violer la position belge et à ajouter 400.000 Belges à l'armée française. L'Allemagne, l'Angleterre et la France ont pris l'engagement de respecter le territoire belge, mais, ajoute M. de Clercq, l'article 16 du pacte subsiste en vertu duquel la France estime pouvoir passer à travers la Belgique. De la part de 'Allemagne, il y a engagement inconditionnel; du côté de la France, il y a une réserve. C'est donc de ce côté que la Belgique est menacée. Il faut que

(1) Sur la mobilisation tchécoslovaque, voir ci-dessus les nºs 129 (note), 131, 132, 170.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 127.

M. Spaak déclare dès maintenant et inconditionnellement que le droit de passage sera refusé à n'importe quelle troupe étrangère.

Il faut convenir que cette argumentation est de nature à faire impression sur une partie importante de l'opinion belge, soucieuse dans son ensemble de voir le pays demeurer en dehors d'un conflit et qu'à voir les choses du seul point de vue de notre défense contre la propagande allemande, il y aurait intérêt à ne pas laisser peser sur notre pays la suspicion qu'elle cherche à créer. Cette considération peut cependant être tenue pour secondaire en regard du souci de ne pas affaiblir un des principes essentiels du pacte de la Société des Nations.

La manœuvre de M. de Clercq doit cependant retenir plus particulièrement l'attention du fait qu'elle se relie directement et se développe parallèlement à l'action du gouvernement du Reich.

J'ai déjà communiqué à Votre Excellence (télégrammes nos 330 et 349) (1) les renseignements que j'avais pu recueillir sur une démarche faite il y a quelques jours auprès de M. Spaak par le chargé d'affaires d'Allemagne. Je puis aujourd'hui les compléter en ajoutant que celui-ci avait au moins, à titre personnel, suggéré que, pour tranquilliser l'opinion belge, le gouvernement du Reich réaffirmât sa détermination — déjà enregistrée dans sa déclaration du 13 octobre 1937 (2) — de ne porter atteinte en aucune circonstance à l'inviolabilité du territoire belge.

Je doute que le gouvernement belge accueille cette suggestion et juge opportune une déclaration qui, sans donner plus de force en y revenant aux engagements existants, donnerait à l'opinion l'impression qu'un conflit à l'Occident serait imminent.

Je ne sais si, de cette suggestion du chargé d'affaires d'Allemagne, doit être rapprochée l'information, parue aujourd'hui dans quelques journaux de Bruxelles, selon laquelle « le gouvernement belge, à la suite de certaines demandes, aurait reçu de Paris, de Londres et de Berlin des assurances que le territoire belge serait respecté en cas de conflit ».

Il semble que si cette assurance pouvait être donnée verbalement par la France au gouvernement belge, elle pourrait enlever toute portée, au moins dans les milieux informés, à la campagne que M. de Clercq entreprend.

(1) Le premier de ces télégrammes, du 10 septembre, est ci-dessus publié sous le n° 75. Selon le télégramme n° 349, du 14 septembre, l'ambassadeur d'Italie à Bruxelles, interrogé sur de récents contacts avec le chargé d'affaires allemand, rapportait la déclaration faite à ce dernier par M. Spaak, aux termes de laquelle la Belgique, fidèle à sa politique d'indépendance, demeurerait à l'écart de tout conflit.

(2) Reproduite au tome VII de la présente série sous le n° 51 (annexe).

173

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 843, 844 [1]. Réservé. *Bucarest, 16 septembre 1938, 1 h., 1 h. 5.*

(*Reçu :* 4 h. 10, 4 h. 15.)

L'ambassadeur de Pologne a fait ce matin une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères par intérim afin de lui donner quelques précisions sur les récentes décisions prises à Varsovie auxquelles, d'après M. Raczynski, il y aurait eu lieu de ne pas attribuer d'autre sens que celui de mesures d'ordre purement intérieur [2]. Mon collègue a affirmé que la politique étrangère de la Pologne ne serait en rien modifiée.

Interrogeant ensuite M. Cancicov sur mes récentes démarches au palais Sturdza, M. Raczynski lui a notamment demandé s'il était exact que j'aie été chargé d'intervenir auprès du gouvernement de Bucarest en vue d'obtenir l'autorisation du passage des troupes russes à travers le territoire roumain.

M. Cancicov, qui venait de recevoir de Genève un télégramme de presse contenant la même information de source allemande l'a mise sous les yeux de son interlocuteur et lui a demandé ironiquement si telle était l'origine de ces renseignements. L'ambassadeur a reconnu que les bruits qu'il avait recueillis à ce sujet lui avaient été confirmés par l'attaché militaire allemand à Bucarest et n'a pas insisté.

Je n'ai pas eu besoin de souligner au ministre l'incorrection d'une pareille démarche. Tout en me priant de garder à ses paroles un caractère strictement confidentiel, il s'est lui-même exprimé en termes sévères sur la « duplicité » de la Pologne qui, d'après lui, aurait promis à l'Allemagne sa neutralité bienveillante, tout en restant l'alliée de la France.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

[2] Le 13 septembre, une ordonnance du président de la République polonaise prononçait la dissolution des Chambres et fixait au 6 novembre les nouvelles élections à la Diète.

174

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2124. *Prague, 16 septembre 1938* [1].

(*Reçu :* 20 h.)

Plusieurs hauts fonctionnaires tchécoslovaques avec qui mes collaborateurs et moi nous sommes entretenus hier, se montrent très inquiets des réactions que pourrait avoir le peuple tchécoslovaque au cas où l'Allemagne prétendrait imposer un plébiscite. Il y a peut-être, disent-ils, certaines fractions de l'opinion conservatrice qui resteraient passives, mais la masse serait capable de se soulever et même de balayer le gouvernement. Elle trouverait très probablement des chefs parmi les personnalités actuellement encore peu connues qui dirigent les associations patriotiques. Un tel mouvement populaire ne se préoccuperait pas de savoir dans quelle mesure le pays pourrait compter sur les puissances occidentales. Il risquerait de se déchaîner avec l'énergie désespérée dont on a vu de nombreux exemples dans l'histoire tchèque.

Ces indications me paraissent devoir être prises au sérieux. Je ne crois pas qu'elles s'expliquent ni par l'émotion patriotique, ni par le désir de nous impressionner. Les fonctionnaires qui ont tenu ce langage sont, d'ailleurs, des hommes pondérés et ils déplorent vivement un pareil état d'esprit. Ils s'inquiètent, en particulier, du rôle que jouent dans cette excitation les campagnes démagogiques du parti communiste, appuyé par les émissions, en langue tchèque, des postes de radio soviétiques. Ils considèrent que si leur nation se laissait entraîner à des actes irréfléchis, le seul bénéficiaire de cette situation serait l'Allemagne, qui dénoncerait aux yeux du monde entier « cette guerre hussite » et en prendrait prétexte pour asservir et détruire complètement la Tchécoslovaquie.

Pour le moment, le peuple tchécoslovaque n'en est pas arrivé à ce point. Ce qui le retient encore, c'est la confiance qu'il garde dans les puissances occidentales et le sentiment que celles-ci ne l'ont pas définitivement abandonné à l'impérialisme et à la vengeance de l'Allemagne. Mais si ses doutes d'aujourd'hui allaient en augmentant et aboutissaient au désespoir, l'ampleur et les conséquences de ses réactions seraient imprévisibles. Du reste, que ces réactions soient dans le sens d'une résistance violente ou d'un effondrement moral immédiat, le résultat final serait le même : le Reich serait le maître absolu de l'Europe centrale.

Il le serait d'autant plus que d'autres états s'associeraient à lui pour partager

(1) Par avion, en clair.

les dépouilles de la Tchécoslovaquie. La complicité de la Pologne et de la Hongrie serait presque automatique puisque Prague s'est engagé à accorder aux minorités polonaise et magyare le même traitement qu'à la minorité allemande. Un plébiscite dans les Sudètes et le démembrement consécutif de l'État tchécoslovaque aboutiraient donc à créer entre les pays qui se seraient réparti des dépouilles, une communauté d'intérêt et une entente analogue à celles qui ont lié pendant un siècle la Prusse, l'Autriche et la Russie à la suite des partages de la Pologne.

175

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2127, 2128 (1). *Prague, 16 septembre 1938* (2).

Je me suis acquitté ce matin auprès de M. Benès du message faisant l'objet du télégramme no 803 de Votre Excellence (3). Le président de la République m'a chargé de remercier le gouvernement français des sentiments qu'il lui témoigne dans l'épreuve traversée par la Tchécoslovaquie ainsi que de l'assurance qui lui est donnée de la constance des dispositions du cabinet de Paris à son égard. Quant aux recommandations mentionnées à la fin du télégramme de Votre Excellence, M. Benès m'a demandé de les lui répéter. Je l'ai fait encore une fois. Quant au plébiscite, dont l'éventualité n'était pas mentionnée dans la note instructive que m'avait remise Votre Excellence le 16 juillet (4), mais au sujet duquel le président de la République m'avait à l'époque rapporté ce que Votre Excellence avait dit à M. Osusky des déclarations de M. Daladier (5), M. Benès m'a déclaré que, si la France y consentait, elle abandonnerait la politique suivie depuis vingt ans à l'égard de Prague, puisque, dans la situation actuelle, cette consultation aurait pour conséquence inéluctable le démembrement de la Tchécoslovaquie. La France abandonnerait donc ce pays.

Le président de la République m'a dit avoir avant moi reçu lord Runciman partant pour Londres, et l'avoir chargé pour M. Chamberlain du message qui est analysé dans mes télégrammes suivants (6). Ce message développe la dernière assertion de M. Benès.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par fil.
(3) Du 15 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 157.
(4) Reproduite au tome X de la présente série sous le no 222. (La note a été remise en fait le 17.)
(5) Allusion aux déclarations faites par ce dernier au banquet des Provençaux de Paris, le 12 juillet (voir au tome X précité le no 200, note)?
(6) Allusion aux télégrammes nos 2140 à 2149, du 17 septembre, ci-après reproduits sous le no 181.

176

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2399. *Londres, 16 septembre 1938, 23 h. 46.*

(*Reçu :* le 17, 1 h. 30.)

L'ambassadeur de Pologne a remis aujourd'hui au Foreign Office une communication de son gouvernement déclarant que si un plébiscite était institué en Tchécoslovaquie en faveur des Allemands des Sudètes, la Pologne demanderait que les mêmes dispositions fussent appliquées à la minorité polonaise de Teschen.

Le comte Raczynski m'a dit qu'il comprenait personnellement tous les inconvénients d'une consultation populaire, qui excite les passions et suscite inévitablement des incidents, mais qu'il était impossible à son gouvernement de ne pas poser dès à présent cette revendication, à laquelle la Pologne attache une grande importance. Le précédent ainsi créé ne lui paraît pas réellement dangereux pour son pays, où il n'existe nulle part d'agglomérations allemandes homogènes comparables à celles qui vivent dans la région d'Eger et de Karlovy-Vary [1].

177

COMPTE RENDU

d'un entretien du Ministre avec M. Osusky,
Ministre de Tchécoslovaquie à Paris [2]

Paris, 16 septembre 1938.

J'ai vu aujourd'hui M. Osusky, qui était venu me voir spontanément pour me dire qu'il était inexact qu'on eût lancé un mandat d'arrêt contre M. Henlein. Je lui ai rappelé que la nouvelle avait été donnée par la T.S.F. d'État tchécoslovaque.

Nous avons eu ensuite une longue et confiante conversation. Au cours de cette conversation, j'ai dit à M. Osusky qu'il ne fallait pas se méprendre

[1] Ce télégramme a été transmis à Varsovie sous le nº 592.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

sur l'état de l'opinion publique française, profondément pacifiste : celle-ci désirerait avant tout un arrangement pacifique du conflit. Je lui ai rappelé que ce n'était pas seulement l'intérêt de la France, mais celui de la Tchécoslovaquie elle-même. Je lui ai répété qu'il était exclu que la France pût marcher dans cette affaire si elle n'avait pas un accord complet sur tous les points avec la Grande-Bretagne. Je lui ai rappelé mes précédentes objurgations : si, au mois de juin, on avait, comme je l'avais demandé, déposé des propositions aussi favorables que les dernières, l'affaire serait depuis longtemps réglée. Maintenant, il fallait aboutir. On m'avait parlé d'un projet de règlement, qui rattacherait à l'Allemagne certains cantons, entièrement sudètes, et qui, pour les autres cantons, prévoierait un régime mixte [1]. Ce n'était là qu'une suggestion, mais je demandais à M. Osusky de l'examiner comme une éventualité qui pourrait donner à la Tchécoslovaquie, dont les frontières seraient garanties ensuite par les grandes puissances, une vie meilleure que sa vie actuelle. La Tchécoslovaquie pouvait avoir intérêt à se débarrasser rapidement des Sudètes.

J'ai prié instamment M. Osusky d'avertir M. Benès à Prague de ne pas continuer à avoir les illusions dans lesquelles il avait vécu depuis tant de mois.

M. Osusky, dans la conversation qu'il a eue avec moi, m'a dit qu'il allait réfléchir aux suggestions que je lui faisais et m'a rappelé tous ses efforts pour arriver lui-même à une solution pacifique de cette affaire. Il a convenu qu'une guerre mondiale ne serait ni de l'intérêt de la France ni de celui de la Tchécoslovaquie elle-même. Il m'a paru en un mot tout à fait convaincu par mon argumentation, mais mon impression depuis longtemps est que ses conseils ne sont pas suivis du tout par M. Benès. Je lui ai répété que je ne voulais pas que la France fût entraînée dans une guerre où, dans l'ordre diplomatique, elle était tout à fait isolée, et où militairement elle ne paraissait pas prête, au moins en ce qui concerne l'aviation. Je lui ai rappelé une fois de plus que j'avais défini au gouvernement de M. Benès, très loyalement, et en temps utile — en juin et en juillet — la position du gouvernement français, qui voulait que l'affaire sudète se terminât par une conciliation. J'ai prié M. Osusky de répéter intégralement toute ma conversation au gouvernement tchécoslovaque de la part du gouvernement français, et d'attirer l'attention de M. Benès sur l'extrême importance de cette communication.

[1] Allusion vraisemblablement au projet de règlement de lord Runciman, transmis le même jour au cabinet britannique. Il prévoyait le transfert immédiat au Reich après plébiscite des districts à forte majorité sudète; dans les régions où les Allemands, sans constituer la majorité, étaient assez nombreux, une autonomie locale devait être constituée sur la base du « quatrième plan » tchécoslovaque (analysé ci-dessus sous le n° 31). Voir également ci-après le n° 213 (note).

178

Compte rendu par M. René Brunet

de sa visite au président Benès

N [1]. *Prague, 16 septembre 1938.*

J'ai été reçu hier par M. Benès à 17 heures et demie et je suis resté avec lui plus d'une heure.

Je lui ai d'abord dit que M. Georges Bonnet, au moment où je quittais Paris, m'avait recommandé de ne pas manquer d'aller saluer le Président, en son nom; et que j'avais saisi cette occasion de visiter M. Benès avec d'autant plus d'empressement que, dans les circonstances difficiles de l'heure, les contacts ne seront jamais assez étroits entre deux pays aussi liés que les nôtres.

M. Benès m'ayant déclaré que je pouvais lui poser toutes les questions que je voudrais et qu'il me répondrait avec la plus entière franchise, je lui ai dit que je désirais seulement m'entretenir avec lui de la situation. En France, le discours du Führer a donné lieu à des interprétations variées; le départ de Chamberlain pour Berchtesgaden a soulevé un enthousiasme quasi unanime; je me demande avec inquiétude quelle signification on doit aujourd'hui attribuer au brusque retour du Premier anglais à Londres.

M. Benès ne sait rien de l'entretien unique qu'ont eu M. Chamberlain et Hitler, mais il croît en deviner cependant le contenu essentiel.

Dans une lettre adressée par Goering à lord Londonderry et communiquée par celui-ci au ministre de Tchécoslovaquie à Londres, Goering déclare que le Reich exigera de la Tchécoslovaquie : 1° l'annexion (sans plébiscite) du territoire sudète; 2° la rupture du pacte avec les Soviets. Il ne paraît pas douteux à M. Benès que ces deux exigences ont été reprises par Hitler devant Chamberlain d'une manière et sur un ton tels que Chamberlain a préféré retourner aussitôt dans son pays.

Or, continue le Président, nous ne pouvons accepter ni l'annexion ni le plébiscite.

Et M. Benès déploie sur sa table plusieurs cartes qu'il commente une à une en détail, pour démontrer qu'en raison de l'enchevêtrement des populations tchèque et allemande sur le territoire des Sudètes, céder au Reich, directement ou après un vote, toutes les communes où le pourcentage des voix allemandes dépasse 50 % équivaudrait à livrer à Hitler 500.000 Tchèques. « Jamais je ne consentirai à un tel abandon ».

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Des notes établies par l'ancien sous-secrétaire d'État aux Finances du cabinet Chautemps lors de son voyage en Tchécoslovaquie sont ci-dessus reproduites sous les nos 102, 123.

— Au moment où j'ai quitté Paris, j'avais eu l'impression que Chamberlain, bien qu'à contrecœur, accepterait le plébiscite et dans ce cas, il est impossible à la France de ne pas partager ce point de vue.

M. Benès m'interrompant : « Je crois même que l'idée du plébiscite est née et a grandi dans certains milieux français, d'où elle a ensuite gagné l'Angleterre ».

— Je ne le pense pas. La vérité est que depuis quelques jours, il s'est produit dans l'opinion publique une évolution sensible. Le pays ignorait jusqu'à ces derniers temps l'existence et même le nom des Sudètes. Maintenant qu'il a senti le péril et qu'on lui a expliqué la situation, il se laisse séduire par l'idée, simpliste assurément, mais séduisante par sa simplicité même que si les Sudètes veulent être allemands, nous n'avons pas le droit de les en empêcher.

— J'ai toujours été fidèle à la France, déclare le Président, j'ai vécu en France de longues années; elle est ma seconde patrie; après l'affaire rhénane, je suis resté, le dernier, à ses côtés. Il y a deux ans, à deux reprises différentes, Hitler m'avait proposé son amitié à condition que je me range sous l'influence du Reich : j'ai répondu : « Sans la France et l'Angleterre, jamais ». Mais nous voyons tous où il veut en venir : dominer d'abord l'Europe centrale, puis s'allier avec les Soviets. Que ferez-vous alors?

— Vous avez sans doute raison sur les buts ultérieurs d'Hitler, mais actuellement la France et l'Angleterre peuvent-elles l'arrêter? Tout dépend de ce qui va se décider à Londres. Je sais seulement que l'idée qui domine dans l'esprit des deux gouvernements et des deux peuples, c'est la volonté de maintenir la paix.

— Je ne suis pas responsable, reprend M. Benès, de l'ordre européen; c'est affaire aux grandes puissances, mais si ces dernières cédent encore, elles ne doivent pas ignorer que leur tour viendra.

— La France entend d'abord agir d'accord avec l'Angleterre.

— Certes, mais si elle prend en face de l'Angleterre une position assez nette et assez ferme, il est hors de doute qu'elle sera suivie par Londres.

— En admettant — ce qui n'est pas certain — que l'Angleterre suive, la France est, sans doute, pour le moment, hors d'état, étant donné l'insuffisance de certains de ses armements et les divisions qui se manifestent dans son opinion publique, de prendre une initiative de cette sorte.

Aussi bien il ne s'agit ni pour l'un ni pour l'autre des deux pays de prendre la tête d'un mouvement et de demander à l'autre de suivre, mais de décider et de prendre ensemble les mesures nécessaires.

En France, où le Parlement doit nécessairement être consulté, il n'y aurait certainement aucune majorité en faveur d'une action quelconque sans l'Angleterre; par contre, je pense qu'il y en aurait une si les gouvernements français et anglais proposaient d'accord une solution telle que par exemple le plébiscite.

— Mais je ne peux pas, s'écrie M. Benès, non sans émotion. J'ai eu toutes les peines du monde à faire accepter par le gouvernement le dernier projet de compromis sur l'autonomie; en réalité, j'avais capitulé; enfin, « ils l'ont accepté ». Mais le plébiscite ... Regardez ce peuple admirable, son énergie,

sa ténacité, son courage. Tous préfèrent se battre plutôt que de tomber sous l'esclavage allemand. Ils savent que la moitié d'entre eux sera massacrée, mais ils entendent défendre leur territoire et ils le défendront. Accepter le plébiscite, ce serait la révolution. Au reste, dans cette affaire, c'est pour l'Europe que nous combattons, même si elle nous abandonne.

« Au fond, c'est l'histoire autrichienne qui se répète. Les mêmes procédés de propagande, de pénétration, de désorganisation dont Hitler s'est servi en Autriche sont de nouveau employés ici. Au moment décisif, l'Autriche, qui comptait sur l'Italie, a été trahie par Mussolini, mais moi, je ne suis pas Schusschnigg et je ne me laisserai pas faire ».

J'ai répondu au Président que je pensais bien qu'on n'en arriverait pas là : j'espérais avoir l'occasion, après les conversations de Londres, de téléphoner ou de correspondre avec M. Georges Bonnet et si M. Benès le permettait, je lui demanderai de m'accorder un nouvel entretien — ce à quoi il a consenti.

En partant et sur le pas de la porte, je lui ai transmis une suggestion, qui m'avait été exprimée dans la matinée par M. Kundt. Ce dernier demandait que pour faire preuve d'une volonté d'apaisement pendant la période intermédiaire qui doit s'écouler entre les deux entretiens Chamberlain-Hitler, le gouvernement tchécoslovaque levât l'état de siège au moins dans deux des districts où il a été décrété, étant entendu que ces deux districts seraient ceux où il n'y a jamais eu ni effusion de sang ni échaffourés : Karlsbad et Reichenberg.

Le Président a refusé. « Si je tolère des incidents, si minimes soient-ils, en pays sudète, on dit que le gouvernement tchécoslovaque est incapable de maintenir l'ordre; si je prends les mesures indispensables pour assurer la tranquillité publique, on dit que le gouvernement tchécoslovaque excite les esprits et trouble la paix. En l'espèce, je dois maintenir l'état de siège car si je le levais, les troubles recommenceraient ».

Je dois ajouter que suivant certains bruits provenant des milieux adversaires de M. Benès, les partis de l'opposition seraient dans un état d'extrême agitation; M. Beran, le chef des agrariens, aurait déclaré que M. Benès serait le principal obstacle à un arrangement avec l'Allemagne et que lui parti, cet arrangement serait réalisé en trois jours.

Dans ces mêmes milieux, on déclare que le *statu quo* serait maintenu encore pendant trois jours, mais [qu'on] devrait s'attendre à partir de mardi [1] à des mesures radicales qui seraient prises par M. Benès, soit qu'il constitue un ministère de fonctionnaires et de militaires sans le concours de M. Hodza, soit qu'il mobilise de nouveau, afin de renouveler le 21 mai.

Je vais essayer de vérifier si ces bruits, qui ont déjà circulé il y a une dizaine de jours, sont mieux fondés qu'alors.

[1] C'est-à-dire du 20 septembre.

179

M. Henri Cambon, Ministre de France à Luxembourg,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 84. *Luxembourg, 16 septembre 1938*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 septembre).

M. Bech, le ministre des Affaires étrangères, doit rentrer ce soir de Genève où il était allé assister à l'assemblée de la Société des Nations. A son défaut, j'ai demandé au chef du gouvernement M. Dupong quelles étaient les réactions de la population luxembourgeoise en présence des événements actuels et si le gouvernement avait envisagé des dispositions spéciales en vue de certaines éventualités.

Le ministre d'État m'a répondu que dans les centres urbains du Grand-Duché, il avait constaté une certaine nervosité de la population. Cette nervosité est d'ailleurs explicable par la situation spéciale de ce pays qui avait amené le gouvernement à prendre certaines dispositions. Que le Luxembourg soit ou non occupé par l'un de ses voisins, ou par les deux, les problèmes à résoudre pour sa population resteront les mêmes : la seule différence est qu'en cas d'occupation, l'autorité civile aurait à s'entendre avec le commandement militaire de l'envahisseur et lui demander son concours. Un rapide inventaire des ressources locales a été effectué pour pouvoir prendre quelques précautions. Au point de vue alimentaire, le pays peut vivre sur lui-même, sauf pour ce qui concerne le sel, dont tout l'approvisionnement vient de Dieuze. Il en était déjà ainsi en 1914. Aussi des dispositions spéciales ont-elles été prises ces jours-ci (probablement des importations massives) pour parer à la pénurie de cette denrée.

Quant à la sécurité de la population, c'est surtout dans les centres industriels qu'elle serait menacée. D'ores et déjà, le gouvernement par l'entremise des municipalités a invité les ouvriers des usines qui ont des parents à la campagne à renvoyer chez ceux-ci les membres de leur famille dont la présence n'est pas indispensable auprès d'eux. Si ces déplacements et ces séjours doivent occasionner des frais, le gouvernement s'est déclaré disposé à en prendre une partie à sa charge.

Au cas où les hostilités s'ouvriraient, le gouvernement a vivement recommandé aux industriels d'arrêter immédiatement tout travail dans leurs usines et ceci pour deux raisons. La première est de ménager des vies humaines en cas de bombardement de ces usines; la seconde est d'enlever tout prétexte à ces bombardements en écartant l'accusation de travailler pour l'un ou l'autre belligérant. Cet avertissement a été très spécialement donné à la Radio-Luxembourg.

Cette préoccupation de neutralité s'est manifestée la semaine dernière dans une question spéciale. Le gouvernement français a donné l'ordre aux services des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine de ne laisser partir en Allemagne aucun matériel roulant. Cette prescription a été appliquée automatiquement au réseau du Guillaume-Luxembourg qui est exploité par l'Alsace-Lorraine. On a donc acheminé les marchandises à destination de l'Allemagne sur du matériel de la compagnie du Prince-Henri, généreusement prêté par celle-ci au Guillaume-Luxembourg. Mais la situation se prolongeant déjà depuis quelques semaines, le Prince-Henri s'est vu menacé, en cas de conflit, de perdre tout le matériel déjà engagé sur les voies du Reich. Un arrangement qui vient d'être mis sur pied à Strasbourg a apaisé les craintes de cette compagnie. La Société nationale des chemins de fer français et le gouvernement luxembourgeois se sont mis d'accord pour indemniser le cas échéant le Prince-Henri du matériel qu'il aurait éventuellement perdu. Dans cette affaire, la hâte qu'a mise le gouvernement luxembourgeois à la régler en consentant d'avance certains sacrifices, provient de la crainte qu'il éprouvait de voir le gouvernement allemand prendre à sa frontière une mesure analogue à celle du Guillaume-Luxembourg, de sorte que privé des wagons du Prince-Henri sans recevoir en échange des wagons allemands, le Luxembourg se serait trouvé démuni du matériel nécessaire à son économie.

D'une façon générale, tous les maires du Grand-Duché ont été invités à étudier sur place les moyens d'assurer la sécurité de leurs administrés et de prendre les dispositions qui leur paraîtraient appropriées.

180

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2131 à 2139 [1]. Réservé. Strictement secret.
Prague, 17 septembre 1938, 2 h. 40.

Après avoir remercié M. Benès des renseignements qu'il me donnait sur son message à M. Neville Chamberlain [2], j'ai observé que le gouvernement et l'opinion publique en France et en Angleterre, mesurant toutes les conséquences d'une guerre pour ces deux pays et pour la civilisation européenne en général, étaient opposés à cette extrêmité jusqu'à l'ultime limite des possibilités et à moins de danger [tangible]. J'ai ajouté que j'avais souvent médité sur la possibilité de donner à la population sudète et même à l'Allemagne des satis-

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » et du fonds Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Reproduit ci-après sous le n° 181.

factions ne mettant pas en péril l'existence et la vitalité d'un état tchécoslova que indépendant; que j'avais songé à un échange de populations. J'ai remarqué toutefois que M. Hitler réclamait non seulement le sang, mais le sol. J'ai fait appel à l'ingéniosité et aux ressources du négociateur émérite qu'est M. Benès pour me venir en [soutien].

Le Président a fini par se laisser arracher, non sans de grandes hésitations, l'esquisse d'une solution, qu'il a rattachée à certaines éventualités envisagées par lui, m'a t-il dit, pendant la Conférence de la paix (1). Il s'agirait de la cession de trois territoires d'une superficie totale de 8.000 kilomètres carrés et peuplés de 8 à 900.000 Allemands.

L'un de ces territoires, situé à l'angle nord-ouest de la Bohême, serait délimité par la frontière saxonne et bavaroise et par une ligne nord-sud laissant Karlovy-Vary à la Tchécoslovaquie et aboutirait vers Pobezovice.

L'autre, au nord-est du quadrilatère, comprendrait les deux pointes tchécoslovaques et serait délimité au sud par une ligne passant un peu au sud de la racine de ces pointes.

Le troisième, en bordure de la frontière silésienne, et au sud de la pointe de Glatz, comprendrait la région bornée par ce territoire, par la frontière silésienne jusqu'à un point situé entre Krnov et Opava, par une ligne à peu près parallèle à celle de la frontière nord-est sud-ouest de la pointe de Glatz et par les hauteurs situées en ... (2) Moravie et courant parallèlement à la frontière silésienne, à partir de la pointe sud de l'enclave de Glatz.

La délimitation des régions dont la cession est envisagée est esquissée [en vue de] laisser les fortifications sur le territoire tchécoslovaque.

Le Président compte qu'une partie des Allemands habitant ces territoires les quitteraient pour échapper au régime nazi et pourraient être remplacés par des membres du parti des Sudètes habitant d'autres régions tchécoslovaques. D'autre part, et vu la cession de territoire qui serait consentie, le gouvernement du Reich devrait accepter d'installer sur son territoire propre environ 1 million d'Allemands des Sudètes pris sur le territoire tchécoslovaque. La minorité allemande en Tchécoslovaquie serait ainsi réduite à 1 million ou 1.200.000 personnes, dont la moitié au moins, Juifs ou du parti social-démocratique, serait opposée au régime national-socialiste. Cette minorité ainsi diminuée ne constituerait plus un danger pour l'État tchécoslovaque.

M. Benès ne m'a pas défendu de faire part à Votre Excellence des confidences auxquelles il s'était laissé aller devant moi, mais il m'a conjuré que ne fût dévoilée à personne l'idée qu'il venait de développer ... (3) problème, tant il craignait les revendications des autres nationalités.

J'ai demandé à M. Benès si naguère M. Masaryk n'avait pas envisagé une cession de territoire au profit de la Hongrie. Le Président m'a répondu affirmativement, mais a ajouté que, malgré toute son autorité, son prédécesseur

(1) Sur cette « esquisse de solution », se reporter également aux instructions du président tchécoslovaque à son ministre Nečas, en mission officieuse à Paris : voir ci-après le n° 192.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Lacune de déchiffrement. Le texte conservé dans les archives de l'ambassade de France à Prague porte : (à personne) que (l'idée... développer) venait de lui (tant il craignait...).

s'était toujours heurté à une résistance qu'il avait jugée trop forte pour être vaincue. Il a ajouté que, dans les circonstances actuelles, une pareille rectification de frontière serait particulièrement dangereuse en raison de l'état d'esprit des Slovaques.

J'ai confiance que Votre Excellence tiendra un compte scrupuleux de la recommandation de M. Benès quant au secret. ... [1] si la combinaison esquissée dans le présent télégramme paraissait à Votre Excellence offrir une solution possible au problème tchécoslovaque. Je suppose qu'elle fût suggérée au gouvernement de Prague comme venant de ses amis. Je pourrais alors l'étudier de plus près avec M. Benès.

Le gouvernement appréciera, j'en suis sûr, la hauteur de vues et le souci de conciliation dont fait preuve le Président [2].

181

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2140 à 2149 [3]. *Prague, 17 septembre 1938* [4].

Suite à mes télégrammes nos 2127 - 2128 [5].

Voici l'analyse que m'a donnée M. Benès de son message à M. Chamberlain.

Le Président remercie tout d'abord le Premier ministre de ses efforts pour sauver la paix. Il affirme qu'il s'est associé et continuera à s'associer à ces efforts au succès desquels la Tchécoslovaquie est intéressée en tout premier lieu.

Constatation de l'échec de la révolte organisée par Henlein. [6] Aujourd'hui, à part quelques incidents sans importance, le calme règne sur tout le territoire.

La proclamation lancée hier par Henlein pendant le vol de M. Chamberlain [7] illustre l'intention de mettre le Premier anglais devant le fait accompli. Elle montre que lord Runciman lui-même a été trompé par les radicaux du parti

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Le texte de ce télégramme a été contesté devant la Commission d'enquête parlementaire par Lacroix, qui accuse le Département de l'avoir « falsifié » (*Rapports*, t. II, p. 267). Pour la réponse de Bonnet, voir *Témoignages*, t. IX, p. 2713, 2714. La conformité de l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade à Prague, avec ceux qui se trouvent à Paris prouve l'erreur de Lacroix.

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(4) Par fil.

(5) Du 16 septembre, ci-dessus publiés sous le n° 175.

(6) Le 17 septembre, le gouvernement tchécoslovaque décidait la dissolution du parti, et une instruction était ouverte contre Henlein, pour intrigues et menaces contre la sûreté de l'État tchécoslovaque.

(7) Sur cette proclamation, voir ci-dessus le n° 154 (note).

des Sudètes qui n'ont jamais voulu l'accord. D'ailleurs, les modérés ont répudié explicitement toute responsabilité en ce qui concerne le manifeste d'Henlein, ainsi qu'ils l'ont fait dire à M. Benès et l'ont dit au ministre de l'Intérieur; ainsi d'ailleurs que cela résulte de plusieurs déclarations reproduites dans la presse locale de langue allemande de ce matin. Les modérés ont rappelé que le parti des Sudètes avait été constitué sur une base loyaliste, et que les élections de 1935 étaient faites sur un programme loyaliste. Le parti des Sudètes traverse donc une crise profonde

Les derniers événements ont démontré que le gouvernement tchécoslovaque était obligé de négocier avec un partenaire non maître de son action et dirigé par Berlin. Le but du gouvernement du Reich est d'annexer du territoire et de vassaliser la Tchécoslovaquie. Il est donc impossible de négocier avec Henlein, Frank et leurs amis. Au surplus, ceux-ci se sont enfuis. Si le chef sudète rentrait en Tchécoslovaquie, le gouvernement tchécoslovaque le ferait reconduire à la frontière pour éviter un procès et des incidents.

M. Benès rappelle les efforts qu'il a faits et fait encore pour amener l'opinion publique tchèque à faire les concessions nécessaires. Il constate qu'aucun Allemand n'a été tué en dehors de la région allemande.

Hitler ne s'est pas associé aux efforts du Président. Il veut annexer le territoire sudète et y traiter les Allemands sociaux-démocrates et juifs comme ils le sont dans le Reich. Le gouvernement tchécoslovaque peut-il y consentir?

Venant à la question du plébiscite, M. Benès expose que celui-ci ne réglerait rien, car dès à présent tous les Allemands dissidents s'enfuient du territoire dont ils prévoient l'annexion pour se réfugier en territoire tchèque. Le problème de la minorité allemande se poserait donc à nouveau.

Le Président rappelle les impossibilités politiques, légales, techniques du plébiscite (voir mes télégrammes à ce sujet) [1].

Lord Runciman ayant posé la question de l'occupation du territoire sudète par un contingent international, M. Benès a répondu que si cette occupation avait pour but de préparer un plébiscite, elle était inutile, puisque le gouvernement était sans pouvoirs pour faire accepter cette consultation.

Que si l'occupation internationale avait pour but de donner l'assurance qu'aucune agression n'était préparée contre l'Allemagne, il pourrait y consentir. M. Benès souhaiterait alors que l'occupation fût franco-anglaise.

Il a remarqué que si l'occupation avait pour but de maintenir l'ordre, elle était inutile, car l'État tchécoslovaque était en état de le faire s'il n'y avait pas d'intervention extérieure comme en Espagne.

L'assurance formelle est ensuite donnée qu'en Tchécoslovaquie, ni le président de la République, ni le gouvernement ni personne ne veut la guerre; que l'armée n'a aucune influence sur le gouvernement.

Par ailleurs, le Président déclare qu'il n'y a ni n'y aura aucune participation communiste au gouvernement, que les communistes sont sans influence, qu'aucun parti ne s'unira à eux; qu'il n'y aura pas de front populaire.

Il déclare qu'en dehors du pacte d'assistance mutuelle, dont la mise à exécution dépend de celle du pacte franco-russe, Prague n'est lié avec Moscou par

(1) Voir à ce sujet notamment les nos 155, 174, 175.

aucun arrangement ni accord spécial. Terminant sur ce chapitre, M. Benès marque qu'il n'est pas le maître de la paix ou de la guerre; que son serment lui interdit de laisser démembrer le pays. Il conclut que si la France et l'Angleterre se mettaient d'accord avec l'Allemagne, sans consulter le cabinet de Prague sur une solution du problème tchécoslovaque, et que cette solution fût le plébiscite, le président de la République et le gouvernement ne pourraient réaliser cette solution parce qu'ils seraient hors d'état de le faire pour les raisons exposées plus haut.

Il conclut que l'affaire tchécoslovaque n'est qu'une manifestation d'un état international intolérable et qui, si la France et l'Angleterre le laissaient se prolonger, acculerait sans tarder ces puissances à une guerre dans des conditions plus défavorables que celles existant actuellement.

182

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3497 à 3498 *bis* (1). *Berlin, 17 septembre 1938, 11 h. 20.*

Les préparatifs militaires allemands se poursuivent sans arrêt (2). Un automobiliste, qui est venu de Vienne à Berlin par Linz, Ratisbonne, Nuremberg, dans la journée d'hier 16 septembre, nous a rapporté que sur toute la partie de cet itinéraire comprise entre Vienne et Nuremberg, il n'avait cessé de croiser d'interminables colonnes motorisées.

L'autostrade de Leipzig à Nuremberg était également livrée à un trafic militaire intense.

A l'heure actuelle, toutes les unités de l'armée active allemande paraissent avoir été portées à l'effectif de guerre par convocation des réservistes et avoir procédé aux réquisitions de véhicules nécessaires pour compléter leurs trains. On constate également la mise sur pied de certaines formations des services de l'arrière, telles que des compagnies d'atelier. Nos attachés militaires ont l'impression que certaines divisions, qui sont encore dans leurs garnisons se préparent à partir. Par ailleurs, deux groupes d'avions de transport de troupes sont constitués et tenus en état d'alerte, à proximité de Berlin.

Prière de communiquer à Guerre et Air.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Sur ces préparatifs militaires, voir également ci-après les nos 189 (et note), 197, 204 (et note), 208.

183

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3502, 3503. *Berlin, 17 septembre 1938, 18 h. 42.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

La situation, vue d'ici, est sans changement. L'attitude de la presse demeure aussi violente et aussi menaçante, comme s'il fallait s'attendre, d'un instant à l'autre, à l'irruption de la Reichswehr en Tchécoslovaquie.

La campagne contre la personne de M. Benès redouble de vigueur. L'état qu'il dirige est représenté comme discrédité et croulant et, dès maintenant passé, au surplus, sous l'inspiration directe de Moscou.

Dans les milieux diplomatiques, où l'on souhaite presque unanimement, que la nouvelle rencontre projetée de M. Chamberlain et de M. Hitler puisse avoir lieu, on craint beaucoup que le gouvernement de Prague ne prenne des mesures telles que la mobilisation, en présence desquelles M. Hitler s'estimerait dégagé des assurances provisoires qu'il a pu donner au Premier britannique. L'atmosphère, qui s'était relativement améliorée, s'est de nouveau alourdie.

184

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 694 à 696 (1). *Moscou, 17 septembre 1938, 18 h. 30, 18 h. 33*

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 50.)

J'ignore la teneur des conversations Chamberlain-Hitler. Je ne puis préjuger non plus l'influence qu'elles exerceront sur l'orientation de notre politique extérieure. Mais étant donné la gravité de la situation, j'imagine que les solutions envisagées auront une certaine ampleur. Dans cette éventualité, je crois de mon devoir de fournir à Votre Excellence un élément d'appréciation et une indication.

(1) Ce télégramme est extrait des archives rapatriées de l'ambassade. L'horaire en est connu grâce à un exemplaire (incomplet) du Chiffre conservé dans les archives de l'ambassade de France à Rome.

Ici, on craint la mise en œuvre d'une formule de même nature que celle du pacte à Quatre et dont la pointe serait en fait tournée contre l'U.R.S.S. (1). On laisse entendre que, s'il devait en être ainsi, l'on en tirerait aussitôt les conséquences : l'on réviserait ses positions, et l'on dénoncerait les pactes avec la France.

Dans ce cas, l'alternative suivante s'offrirait aux Soviets :

— soit rompre les ponts avec l'Europe, mais en même temps intensifier la propagande révolutionnaire, notamment en France, dans l'espoir de nous affaiblir, de détourner sur nous provisoirement le dynamisme allemand et de gagner du temps;

— soit, pour éviter un isolement redoutable face à une Allemagne hostile, chercher à nous devancer dans un accord avec le Reich, fût-ce au prix de sacrifices substantiels d'ordre matériel et même idéologique.

L'U.R.S.S. pourrait d'ailleurs adopter successivement ces deux politiques ou les combiner.

Je n'ai pas à rappeler à Paris, mais il importerait qu'on n'oubliât pas à Londres, ce qu'apporterait à l'Allemagne, pour une politique d'hégémonie mondiale, le concours ou même la complicité de la Russie.

En tout état de cause, pour éviter ici des réactions inopportunes et surtout une volte-face, il conviendrait de faire tout ce qui dépendra de nous pour que Moscou n'ait pas l'impression d'être mise à l'écart et reçoive, au fur et à mesure du développement des pourparlers, tous apaisements possibles (2).

(1) Par télégrammes nos 691-693 du 16 septembre au soir (reçu le 17 vers 9 h. 30-10 h.), l'ambassadeur de France en U.R.S.S. faisait état des appréhensions des autorités soviétiques devant le voyage en Allemagne de M. Chamberlain, telles qu'elles s'exprimaient sous la plume d'un correspondant à Genève des *Izvestia*. Les autorités soviétiques craignaient que l'on ne forçât Prague « à dénoncer les pactes d'assistance qui garantissent l'autonomie de sa politique extérieure et que l'on ne s'orient[ât] vers une neutralisation apparente qui équivaudrait en réalité à la vassalisation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, priverait la France du principal point d'appui en Europe centrale et ouvrirait la voie à l'hégémonie du Reich en Europe». Elles redoutaient l'éventualité d'une conférence à quatre où l'U.R.S.S. ne figurerait pas : « Il est facile d'imaginer le sens dans lequel ces dernières [les puissances qui participeraient à la conférence] résoudraient le sort de la Tchécoslovaquie, la France malgré toute sa bonne volonté étant mise en minorité ».

(2) Communiqué à Londres.

185

M. DE VAUX-SAINT-CYR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 204. *Munich, 17 septembre 1938, 18 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Au cours d'un déjeuner donné aujourd'hui à l'Hôtel de Ville et auquel j'assistais, une personnalité du parti a avisé le maire de Munich que, d'après certaines informations, une conférence aurait lieu mardi ou mercredi prochain (1) à Godesberg entre M. Hitler, M. Chamberlain, M. Mussolini et M. Daladier.

A l'annonce de cette nouvelle une joie évidente s'est manifestée parmi les représentants du parti national-socialiste et surtout parmi les officiers présents, qui désiraient ardemment que la question des Sudètes fût réglée sans intervention militaire.

186

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3506 à 3513 (2). Réservé. *Berlin, 17 septembre 1938, 21 h. 20, 21 h., 21 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 25; le 18, 0 h. 40, 3 h. 55, 0 h. 50.)

J'ai pu avoir enfin, ce soir. une conversation avec mon collègue britannique.

Celui-ci, troublé par les nouvelles qui lui parviennent de Tchécoslovaquie, craignait que M. Hitler ne donnât aux troupes allemandes le signal de l'action, bien que le Chancelier se fût engagé envers M. Neville Chamberlain à ne pas le faire, sauf si des événements particulièrement graves l'y contraignaient. Sir Nevile Henderson s'était donc rendu auprès du maréchal Goering, qui achève de se remettre de son indisposition dans sa maison de Schorheide, afin de s'enquérir de la situation et de conseiller la patience. Le Maréchal a déclaré à l'ambassadeur que M. Hitler tiendrait sa promesse et ne s'en juge-

(1) C'est-à-dire le 20 ou 21 septembre.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

rait libéré que si une véritable catastrophe se produisait, c'est-à-dire, par exemple, si des centaines, et non plus des dizaines de Sudètes étaient massacrés, ou si les troupes tchèques violaient la frontière ou tiraient sur des soldats du Reich.

Au reste, le maréchal Goering se serait montré plein de calme et de sang-froid, animé de dispositions pacifiques, très attentif à surveiller ce qui se passe à Berchtesgaden ... (1) qui est demeuré seulement avec M. von Ribbentrop, dont l'influence, on le sait, n'est pas souvent heureuse, mais persuadé, quant au fond des choses, qu'une solution du conflit germano-tchèque n'est plus concevable, à l'heure actuelle, que si l'on reconnaît le droit des Sudètes à disposer d'eux-mêmes et si l'on donne à ceux-ci la possibilité d'en user, en d'autres termes, si l'on a recours au plébiscite.

Mon collègue m'a informé sommairement à ce propos du sens de l'entretien qu'a eu M. Chamberlain avec le Führer. Selon lui, le Premier anglais ne s'attendait pas à trouver le Chancelier si ferme dans sa revendication du plébiscite pour les Allemands des Sudètes ni si résolu à écarter toute autre hypothèse ni si déterminé à ne pas reculer au besoin devant le risque d'une guerre générale, dans laquelle l'Allemagne aurait à affronter l'hostilité de l'Angleterre, unie à la France.

M. Neville Chamberlain, pour sa part, inclinerait à accepter la thèse du Führer, mais n'y étant pas autorisé par son gouvernement et n'ayant pas consulté le gouvernement français, il a jugé nécessaire de rentrer au plus vite, afin de tirer au clair, tout d'abord, la question de principe.

Sir Nevile Henderson prévoit que le Premier ministre rencontrera des difficultés auprès de son propre cabinet, auprès de lord Runciman, dont l'opinion aura, en l'espèce, grande importance, sans doute aussi auprès du gouvernement français, mais plus encore et d'une façon peut-être insurmontable auprès du gouvernement de Prague et de M. Benès.

L'ambassadeur estime d'ailleurs qu'il serait absolument vain de chercher à obtenir du gouvernement du Reich des concessions ou un compromis. M. Hitler l'a laissé entendre à Berchtesgaden. M. Goering l'a confirmé ce matin, l'Allemagne considère qu'en restant l'arme au pied, en ajournant d'aller au secours des Sudètes, elle fait, en réalité, des concessions et souscrit à une sorte de compromis permanent.

Dans ces conditions, l'avis très net de sir [N.] Henderson est que si les deux gouvernements de Londres et de Paris veulent éviter la guerre, ils doivent se rallier au principe de la libre consultation des Sudètes; tout le problème sera alors de gagner les Tchèques à cette solution.

Comment y parviendra-t-on?

Sir [N.] Henderson ne se dissimule pas la gravité de l'obstacle auquel on se heurtera; il croit pourtant qu'une pression simultanée de Londres et de Paris ferait fléchir les résistances de Prague. S'il n'en était pas ainsi, il conseillerait à l'Angleterre de se tenir hors du conflit.

Mon collègue attend avec anxiété le résultat des délibérations en cours à

(1) Lacune de déchiffrement

Londres. Il a noté, dans sa conversation de ce matin avec le maréchal Goering, que celui-ci paraissait très content de la loyauté de l'attitude italienne. Le Maréchal s'est beaucoup loué de M. Mussolini. Il a annoncé à son interlocuteur que le Duce prononcerait demain un grand discours (1), dont évidemment, les lignes principales étaient déjà connues de lui, et dans lequel M. Mussolini s'engagerait à fond également pour la solution du plébiscite.

187

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Varsovie.

T. nos 2949; 594 (2). *Paris, 17 septembre 1938, 22 h. 45.*

Pour Londres. — Je me réfère à votre télégramme no 2399 (3).

Pour Varsovie. — Je me réfère à vos télégrammes nos 835 et 837 (4).

Pour les deux postes. — L'ambassadeur de Pologne est venu me faire part, à titre officieux, de l'intention de son gouvernement de réclamer l'extension à la minorité polonaise de Teschen des dispositions qui pourraient être prises (notamment l'organisation d'un plébiscite) en faveur des Allemands des Sudètes (5).

J'ai marqué très nettement à M. Lukasiewicz mon regret de voir le gouvernement polonais formuler, dans les circonstances actuelles, une telle exigence dont l'inopportunité ne pouvait qu'aggraver la situation.

(1) Qui sera prononcé à Trieste : voir ci-après les nos 210 (et note), 211.

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Du 16 septembre, ci-dessus publié sous le no 176.

(4) Du 16 septembre, non reproduits. Le premier document faisait allusion à un article du *Kuryer Poranny* qui estimait le moment venu de régler le sort des Polonais de la Silésie tchécoslovaque. Le second annonçait la décision de Varsovie d'adresser à Paris, Londres, Berlin et Rome une note réclamant un plébiscite dans la région de Teschen s'il en était effectué un en Bohême allemande.

(5) Il est fait allusion ici à une démarche effectuée le 16 septembre, dans l'après-midi, au cours de laquelle l'ambassadeur de Pologne s'exprima « à titre personnel ». Le Ministre relev : « vivement » ces propos « qui — l'ambassadeur l'a souligné, — ne sortaient pas du cadre d'une conversation personnelle et amicale » (papiers Bonnet). Dans la journée du 17, devait être remise au Ministre une note officielle de l'ambassade qui réitérait les revendications polonaises, et dont le texte est ci-après reproduit sous le no 194.

188

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2412 à 2417 [1]. Réservé. *Londres, 17 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* 23 h. 5 [?], 23 h. 25, 24 h.)

Lord Halifax est venu me voir à l'ambassade après le dîner. Il m'a prié de l'excuser pour n'avoir pu vous renseigner plus tôt et plus complètement sur le voyage du Premier ministre en Allemagne [3]. M. Neville Chamberlain tiendra sans doute à exposer lui-même demain matin les impressions qu'il rapporte de Berchtesgaden. La conversation des deux hommes d'État paraît avoir commencé par des témoignages de cordiale ... [4], auxquels succéda un échange de vérités aussi nettement ... [5] que possible. Le Chancelier ayant déclaré avec violence qu'il lui fallait récupérer les trois millions d'Allemands des Sudètes et qu'il était décidé à y arriver par tous les moyens, M. Chamberlain a répondu sur le même ton qu'il ne voyait pas dans ces conditions pourquoi on l'avait laissé venir et qu'il n'avait qu'à s'en retourner. Le calme est revenu ensuite, mais quelques instants plus tard, M. Hitler, à qui le Premier ministre faisait observer qu'il exposait son pays à une guerre générale avec le monde entier contre lui, répondit qu'il était prêt à affronter ce risque et qu'en ce cas, mieux valait à son avis que la guerre éclatât immédiatement, car il avait quarante-neuf ans et il désirait présider lui-même aux destinées de l'Allemagne durant cette crise.

La conversation a permis cependant de mettre en lumière que si le principe

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Par téléphone.

(3) Par télégrammes nos 2402-2406, du même jour, l'ambassadeur de France à Londres faisait état des indications fournies par sir Alexander Cadogan au nom de lord Halifax sur la situation que le cabinet britannique devait examiner dans la matinée. M. Chamberlain avait « exprimé à son retour l'avis que l'on pouvait garder l'espoir d'une solution, mais que les difficultés à vaincre étaient considérables ». Il avait trouvé le Chancelier « très agité par les nouvelles des conflits survenus entre Tchèques et Allemands », nouvelles qui s'étaient révélées par la suite inexactes. Hitler avait cependant accepté, sur ses instances, « de surseoir à toute intervention militaire en Tchécoslovaquie tant que les conversations internationales étaient en cours», avec cette réserve :« Si je le puis».« Quant aux conditions d'un règlement pacifique du conflit, M. Hitler s'est borné à déclarer que les Allemands des Sudètes demandaient à reprendre leur place dans leur mère-patrie et qu'il fallait leur donner satisfaction. Toute la question qui se pose pour les pays étrangers est de savoir s'ils acceptent ou non le principe de la libre détermination des peuples. Si un arrangement n'était pas obtenu dans les jours qui vont venir... M. Hitler a clairement donné à entendre que les forces armées du Reich envahiraient la Tchécoslovaquie ». Conscient des difficultés soulevées par l'application du principe de libre détermination, le Führer avait fait allusion à « la possibilité de laisser ceux qui seraient compris dans la zone rattachée au Reich opter ensuite pour la nationalité de leur choix ».

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Lacune de déchiffrement.

de la *self determination* était accepté, le gouvernement du Reich accepterait d'envisager des modalités et des garanties pour son application. Elles n'ont pas été précisées entre les deux chefs de gouvernement, mais il résulte de propos émanant de hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse que le chancelier Hitler ne se refuserait pas à un arrangement destiné à fixer des limites par l'exercice du plébiscite, à prévoir l'établissement d'une force internationale durant les opérations électorales et à admettre une compensation pour ceux qui devraient quitter le pays. Ces divers points sont étudiés actuellement par le Foreign Office, mais il est peu probable que ce travail soit terminé pour demain et puisse être utilisé au cours des conversations franco-britanniques.

J'ai dit à lord Halifax que les ministres français s'attendaient à ce que des propositions précises leur fussent présentées; il m'a répondu qu'il pensait bien que ce fût l'intention du Premier ministre, mais qu'il ne savait pas si elles prendraient une autre forme bien concrète. En tout cas, le gouvernement anglais n'a finalement pris aucune décision et ne s'est en résumé pas prononcé sur le principe du plébiscite. Mon avis ... [1] divers ont été exprimés et le Cabinet a préféré attendre la consultation franco-britannique dans l'espoir d'y trouver des arguments concluants.

J'ai fait remarquer que le temps pressait et qu'à tout moment des incidents graves pouvaient éclater. Lord Halifax croit que M. Neville Chamberlain doit repartir pour l'Allemagne mardi, mais la date n'est peut-être pas définitivement fixée. Quant aux troubles en Tchécoslovaquie, M. Runciman n'est pas trop pessimiste à ce sujet. Depuis les mesures prises par le gouvernement tchécoslovaque [2], les extrémistes se sont enfuis et les autres chefs du parti allemand prêchent la modération. Lord Runciman a vu longuement M. Benès avant de revenir à Londres. Il semble que ce dernier ait fini par dire que si la France et l'Angleterre lui imposaient le plébiscite, il devrait s'incliner, mais qu'il lui était impossible de prévoir la réaction de l'armée et de la population devant une détermination aussi grave.

J'ai demandé si lord Runciman n'était pas mieux à même que personne de tracer les lignes générales d'une solution équitable. Le secrétaire d'État ne m'a pas répondu avec netteté : il a indiqué seulement qu'étant donné l'étroite coopération qui se poursuit entre la France et la Grande-Bretagne, il semblait normal que la décision fût arrêtée d'un commun accord entre les deux gouvernements.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Sur ces mesures, voir ci-dessus le n° 181 (note).

189

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2177 à 2179 (1). Extrême urgence. *Prague, 17 septembre 1938* (2).

M. Krofta vient de me communiquer, par le directeur politique, un télégramme adressé à l'instant à M. Osusky à l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu ce soir.

D'après les renseignements qui leur ont été donnés récemment par le Quai d'Orsay et d'après ceux qu'elles ont recueillis elles-mêmes, sur des concentrations de troupes allemandes à proximité immédiate de la frontière (3), les autorités tchécoslovaques redoutent dans le plus bref délai, le 23 septembre, une agression de la part du Reich (4). Devant cette menace, l'État-major considérait comme nécessaires des mesures de mobilisation immédiate. Toutefois, le président de la République et les membres du gouvernement, soucieux de ne pas gêner l'action pacifique entreprise actuellement par les puissances occidentales et désireux aussi de se concerter avec les pays alliés ainsi qu'il est prévu par les traités, ont tenu au préalable à informer Paris de la situation. M. Osusky a donc été chargé de prendre l'avis du gouvernement et de l'état-major français et de solliciter l'aide de notre pays dans l'éventualité d'une attaque allemande.

Le ministre de Tchécoslovaquie à Londres a reçu, de son côté, l'ordre d'informer le Foreign Office de la démarche faite à Paris. Cette démarche sera également portée à la connaissance du gouvernement soviétique et des états de la Petite Entente.

Le directeur politique m'a fait savoir, d'autre part, que le secrétaire d'état à la Wilhelmstrasse avait fait venir aujourd'hui le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie. Il avait appelé son attention sur les bruits d'après lesquels Prague aurait mobilisé huit classes (5) et « rappelé que l'Allemagne ne tolérerait pas une réédition du 21 mai ». Ces bruits de mobilisation de huit classes sont évidemment faux.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par fil.
(3) Sur ces concentrations, voir ci-dessus le nº 182; ci-après les nos 197. 204 (et note), 208.
(4) Par télégramme nº 31, du 17 septembre également (21 h. 30), le général Faucher, chef de la mission militaire française à Prague, écrivait : « L'état-major tchécoslovaque considère que l'ensemble des renseignements parvenus fait apparaître possible une intervention allemande à très brève échéance ».
(5) Sur les mesures militaires prises par le gouvernement tchécoslovaque, voir ci-dessus les nos 129 (note), 131, 132, 170.

190

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 983. *Washington, 17 septembre 1938, 18 h. 34.*

(*Reçu :* le 18, 8 h. 40.)

Le président Roosevelt, rentré avant-hier soir 15 septembre à Washington, a eu hier de nombreuses conférences avec le secrétaire d'État, le secrétaire d'État du Trésor et M. Norman Davis. L'après-midi, un conseil de Cabinet s'est réuni en vue d'examiner la situation internationale et les mesures que pourrait être amené à prendre le gouvernement américain en cas de guerre européenne. Aucun commentaire n'a été donné à la presse à l'issue de cette réunion. Cependant les journaux indiquent que l'administration a pour principal but de maintenir le pays en dehors d'un conflit. Ils ajoutent que si toutefois le Président et le secrétaire d'État voyaient une chance de pouvoir contribuer à empêcher une guerre, ils seraient heureux d'agir, mais qu'ils ne jugent pas le moment actuel propice à une telle initiative.

191

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1535 à 1537 (1). *Rome, 17 septembre 1938.*

J'ai eu hier l'occasion de rencontrer, en même temps que le conseiller soviétique, le ministre italien des Affaires étrangères; nous avons eu une conversation assez longue, mais pendant laquelle le ministre est resté sur la défensive pour éluder les insistantes interrogations de M. Helfand. Il nous a dit qu'il devait se rendre aujourd'hui auprès de M. Mussolini à Rocca delle Caminate et l'accompagner demain à Trieste.

J'ai pour ma part souligné l'extrême importance que, dans mon opinion, le voyage non moins symbolique que pratique, du Premier ministre britannique à Berchtesgaden et ses résultats éventuels, ne pouvaient pas ne pas avoir sur l'évolution de l'opinion anglo-saxonne non seulement dans tout

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

l'Empire britannique mais encore aux États-Unis (peut-être le comte Ciano s'est-il souvenu en m'écoutant des paroles de M. Phillips que j'ai rapportées dans mon télégramme nº 1475) (1). J'ai en outre rappelé comment on avait vu en 1914 se former, grossir et finalement éclater la menace d'une guerre que pourtant l'immense majorité des Européens tenait alors pour incroyable. « Vous comptez peut-être, ai-je dit au comte Ciano, que ni les Français ni les Anglais ne voudront se battre pour les Tchèques? Eh bien, je puis vous assurer que personne en 1914 ne tenait à se battre pour les Serbes ». Et j'ai ajouté que dans l'Europe heureuse et stable de cette époque, la guerre apparaissait bien plus qu'aujourd'hui comme une impossibilité.

Reprenant enfin l'expression dont le comte Ciano s'était servi à plusieurs reprises pour éviter de répondre à mon collègue soviétique, j'ai fait observer qu'il pouvait être dangereux de se borner à « attendre les événements », et j'ai exprimé le souhait que le chef du gouvernement italien prononçât dans son discours de demain à Trieste (2) de fortes paroles de paix.

J'ajoute qu'au cours de cette conversation, le comte Ciano a précisé que la dernière visite du prince de Hesse au palais Chigi remontait à une quinzaine de jours, antérieurement au congrès de Nuremberg.

(1) Du 10 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 77.
(2) Sur ce discours, voir ci-après les nºs 210 (et note), 211.

192

Instructions du Président Benès à son émissaire officieux à Paris, le Ministre Nečas [1]

Traduction. [*17 septembre 1938.*]

« Monsieur le Ministre Nečas,

Ne jamais tolérer que l'on puisse prétendre que ce plan émane des Tchécoslovaques.

L'entourer du secret le plus absolu; rien ne doit en être publié.

Les termes devraient en être négociés confidentiellement entre la France et l'Angleterre, après une délimitation rigoureuse de notre part de l'étendue territoriale qu'il nous serait possible de céder; il y a lieu en effet de redouter qu'une fois le principe admis par nous, ces puissances reculent devant Hitler et abandonnent tout en bloc [2].

Cela reviendrait à accorder à l'Allemagne tant et tant de milliers de km² de territoire. (Personnellement, je ne sais pas au juste combien, mais probablement quelque chose comme 4.000 ou 6.000 km².) Ne s'engager sur ce point

[1] Ce document est extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Il fut remis le samedi 17 septembre par le président Benès à son ministre de la Santé publique, le social-démocrate Jaromir Nečas (Neczas), en vue d'orienter la mission de ce dernier à Paris auprès de M. Léon Blum, avec lequel M. Nečas se trouvait « en rapports très familiers » (selon le témoignage du leader socialiste devant la Commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 : *Rapports*, t. I, p. 256). M. Léon Blum, qui devait servir d'intermédiaire entre M. Benès et le gouvernement français, fit porter le 18 septembre par le truchement d'André Blumel, à M. Daladier, en partance pour la conférence de Londres, un document qu'il définissait comme une *carte* indiquant les territoires dont le président tchécoslovaque envisageait la cession.

Dans ses Mémoires (*De Munich à la guerre*, p. 149; *Dans la Tourmente*, p. 52), Georges Bonnet fait état également de la remise à Daladier d'« un mémorandum de six feuillets dactylographiés », non signés, mais portant des indications marginales de Benès et une recommandation de discrétion vis-à-vis de M. Osusky. Le texte de ce « mémorandum » développait vraisemblablement « l'esquisse de solution » récemment transmise de vive voix par M. Benès à M. de Lacroix (voir à ce sujet le télégramme de Prague nos 2131 à 2139, du 17 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 180). « Mémorandum » et carte ne nous sont pas parvenus, il ne nous reste plus que les instructions de M. Benès à son émissaire officieux.

Le président Benès devait, par la suite, nier avoir, « officiellement ou officieusement », proposé ou donné son accord à la cession de territoires tchécoslovaques avant l'intervention franco-britannique à Prague dans la nuit du 20 au 21 septembre (Lettre adressée de Londres le 20 janvier 1939 : Éd. Benès, *Munich*, trad. Sv. Pacejka, p. 416). Quant aux gouvernements français et britannique (M. Nečas avait été également chargé de poursuivre sa mission à Londres), ils ne tinrent pas compte du « tracé Benès », mais tombèrent d'accord « sur un tracé bien autrement dur et dangereux pour la Tchécoslovaquie » lors de la conférence de Londres, toujours selon le témoignage de M. Léon Blum.

[2] Une autre traduction de la note remise au ministre Nečas insère ici le passage suivant : « Ensuite, il faudrait que, une fois la proposition complète établie, elle soit imposée à Hitler comme dernière concession avec les autres concessions ».

qu'à la condition d'un départ intéressant au minimum 1.500.000 ou 2.000.000 d'habitants de langue allemande. Autrement dit, on procéderait à un transfert de population, les démocrates, les socialistes et les Israélites demeurant à l'intérieur de notre communauté.

Ne pas révéler que tout ceci est de moi.

Ne pas souffler mot à Osusky et exiger que l'on ne lui en parle pas.

Détruire ces notes ».

193

NOTE DU DÉPARTEMENT (1)

17 septembre 1938.

M. Jean-Paul Boncour téléphone à midi moins le quart.

Il paraît se dessiner dans l'opinion française, dans ces dernières heures, un certain flottement à l'égard de la position qu'a adoptée notre pays devant le problème tchèque.

Dans le cas où le gouvernement envisagerait une position de repli, il faudrait, avant que les troupes allemandes n'entrent en Tchécoslovaquie, invoquer l'article 19 du pacte de la Société des Nations (2).

194

M. LUKASIEWICZ, AMBASSADEUR DE POLOGNE À PARIS, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L (3). *Paris, 17 septembre 1938.*

N'ayant pas pu vous joindre aujourd'hui et en confirmant notre conversation d'hier (4), je tiens à vous informer, avant votre départ pour Londres, que j'ai

(1) Cette note, extraite des papiers Bonnet, est-elle le résumé rédigé sur-le-champ de la communication téléphonique ou une analyse effectuée« pour mémoire» ultérieurement par le Ministre ? Nous ne saurions nous prononcer.

(2) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 51 (note).

Le 18, une brève note, destinée à M. Massigli, déclarait qu'au cours d'un entretien, le président Paul-Boncour avait estimé qu'en cas de conflit franco-allemand, « il pourrait n'être pas sans utilité de rappeler, ne fût-ce que pour l'édification de l'opinion étrangère, la légitimation que trouverait une action militaire de la France — exercée il est vrai tardivement — dans l'article 2 du traité général de Locarno (notamment, cas du rassemblement des forces armées dans la zone démilitarisée) ».

(3) Extraite des papiers Bonnet.

(4) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 187 (note).

reçu des instructions de mon gouvernement pour vous communiquer ce qui suit :

Le gouvernement polonais, en rappelant ses déclarations du 27 mai dernier, concernant la question de la minorité polonaise en Tchécoslovaquie [1] et en constatant qu'un plébiscite devra être probablement organisé pour la minorité allemande de la Tchécoslovaquie, réclame catégoriquement que la même procédure soit simultanément accordée à la minorité polonaise de Tchécoslovaquie.

En me référant à la déclaration susmentionnée que je vous ai faite le 27 mai, je dois constater que si le plébiscite n'était pas accordé aux Polonais en même temps qu'aux Allemands, cela provoquerait immédiatement une tension grave entre la Pologne et la Tchécoslovaquie.

195

Notes du Directeur politique [2]

I

Remaniement de la frontière tchécoslovaque

17 septembre 1938.

Comparée à l'institution d'un plébiscite, la recherche d'une solution du conflit germano-tchécoslovaque dans un remaniement de la frontière entre le Reich et la Tchécoslovaquie, présente d'incontestables avantages :

1° Elle permet d'éviter une dislocation de l'État tchécoslovaque;

2° Elle permet de rechercher un tracé qui ne compromette pas irrémédiablement la défense du plateau tchèque et ne mette pas, par conséquent, la Tchécoslovaquie à la merci de l'Allemagne;

3° Elle permet des ajustements et des échanges, sans excepter des échanges de population, beaucoup plus difficiles à réaliser après un plébiscite pour lequel aurait été affirmé le droit absolu des votants à décider de leur sort;

4° Elle ménage, en un mot, l'avenir; l'Allemagne, censée raisonnable, reçoit de très larges satisfactions, mais le minimum vital nécessaire à un état tchécoslovaque demeure préservé.

[1] Allusion en fait à la communication effectuée le 26 mai au nom du ministre polonais des Affaires étrangères, et dont le texte est reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 458.

[2] M. Massigli qui a porté *in fine* le paraphe R. M. sur le premier document. Les deux notes sont extraites des papiers Massigli et ont été rédigées vraisemblablement en prévision des entretiens franco-britanniques du lendemain (dont le compte rendu est ci-après reproduit sous le n° 212).

Les remarques qui suivent sont destinées à justifier cette quadruple affirmation.

1° Dans l'état actuel des esprits, il serait extrêmement difficile de résister à des demandes de plébiscite que présenteraient les autres minorités vivant dans les frontières de l'État tchécoslovaque. Déjà les démarches polonaises (1) et le langage que l'on tient à Budapest (2) nous en avertissent. Or, en ce moment, la menace qui pèse sur la Tchécoslovaquie ne pourrait qu'accroître les tendances centrifuges d'autant que, comme conséquence même de la crise, les éléments qui composent le noyau tchèque, découragés, divisés, seraient moins capables d'organiser eux-mêmes leur propagande et de défendre le principe d'un état commun; en particulier, les manœuvres des Hongrois pour attirer à eux les Slovaques, qui n'ont cependant rien de commun avec la Hongrie, sinon d'avoir été longtemps compris dans ses frontières et, par ailleurs, exploités et méprisés par les Magyars, trouveraient pour se développer un terrain très propice.

Si un plébiscite est organisé, il est difficile de refuser à tous les habitants de la Tchécoslovaquie de prendre position. Au contraire, si la question est placée sur le terrain d'un règlement territorial entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, le dégât peut être limité et l'on peut parvenir à détourner les autres demandeurs d'insister sur leurs revendications. Par exemple, si la Pologne réclame une correction de frontière dans la région de Teschen, on peut faire valoir que si une pareille question est posée, elle ne doit pas se limiter, en ce qui concerne la Pologne, à sa frontière avec la Tchécoslovaquie et que c'est tout le problème des confins germano-polonais qui doit être remis en cause : la Pologne ne le désire certainement pas. De même, si la Hongrie insiste pour une révision de sa frontière avec la Tchécoslovaquie, on lui demandera si elle est prête, à ce prix, à renoncer à d'autres revendications territoriales à l'égard de la Yougoslavie ou de la Roumanie. Elle ne pourra certainement pas le faire. Du même coup, on intéresse la Roumanie et la Yougoslavie à prendre position contre la prétention hongroise.

2° Une carte ethnographique des confins germano-tchécoslovaques montre que, sur toute la face nord-ouest, ainsi que sur la quasi-totalité de la face nord-est, les lignes de fortification qui couvrent le plateau tchèque sont en territoire sudète. Une ligne frontière suivant la limite ethnographique ferait donc tomber aux mains de l'Allemagne la plus grande partie du système de défense de l'État tchèque. Or, d'une étude faite du point de vue militaire, il résulte qu'il est possible de donner à l'Allemagne de très amples satisfactions, sans compromettre irrémédiablement la défense du plateau de Bohême.

On ne peut, en particulier, concevoir un état tchèque si la capitale ne se trouve à guère plus d'une quarantaine de kilomètres de la frontière. Or,

(1) Sur ces démarches, voir ci-dessus le n° 194.

(2) Par télégramme n° 184 du 16 septembre, le ministre de France à Budapest déclarait que l'article d'un journal italien préconisant des plébiscites dans toutes les régions de Tchécoslovaquie où vivaient des minorités avait été accueilli en Hongrie « avec une immense satisfaction ».

un tracé qui, dans cette région, incorporerait dans l'État tchèque une population allemande relativement peu nombreuse, permettrait d'assurer à Prague une bonne ligne de défense.

D'un mot, il paraît possible de donner aux frontières germano-tchécoslovaques un tracé qui ne donne pas au gouvernement tchèque la sensation d'être irrémédiablement à la merci de l'Allemagne. Il n'est pas besoin de souligner l'importance d'une pareille situation du point de vue général de l'équilibre en Europe.

3° Des élections communales en Tchécoslovaquie, il résulte que, non seulement on trouve dans la plupart des communes allemandes d'importantes minorités tchèques, mais que des communes à majorité tchèque se trouvent noyées dans la masse allemande. Un tracé de frontière, fondé sur le résultat du plébiscite, englobera donc certainement dans les frontières allemandes un nombre de Tchèques non négligeable; il aura, d'autre part, l'inconvénient d'y englober les citoyens allemands qui, aux dernières élections, ont pris position contre le parti Henlein. Il n'est pas malaisé de prévoir que ces deux éléments chercheront à émigrer dans les provinces tchèques : en fait, ils le font en ce moment même.

Si la frontière est tracée en fonction des résultats d'un plébiscite, il est difficile de tenir compte de cette situation : les éléments tchèques, contraints à l'émigration, se trouvent sacrifiés sans contrepartie. Au contraire, si le tracé de la frontière résulte d'une détermination politico-stratégique, il devient possible d'établir des compensations, au besoin même d'envisager, suivant une méthode qui paraît barbare, mais qui, en fait, a assuré la paix entre la Grèce et la Bulgarie, comme entre la Grèce et la Turquie, de véritables transferts de population. Les éléments tchèques et les éléments allemands, hostiles au nazisme, pourraient être transférés dans des communes demeurant tchèques, tandis que les noyaux allemands qui demeureraient englobés dans les frontières tchèques pourraient prendre leur place dans les territoires devenant allemands.

Il est évidemment impossible de se rendre compte sans un minutieux travail des limites dans lesquelles un équilibre pourrait être ainsi établi. A titre d'indication, on remarquera toutefois qu'il est probable que l'on pourrait parvenir à un résultat satisfaisant si l'on faisait entrer en ligne de compte notamment l'importante colonie tchèque de Vienne, dont la situation risque de devenir de plus en plus précaire sous le régime allemand. A plus forte raison, si d'autres noyaux slaves actuellement compris en Allemagne (Serbes de Lusace) pouvaient trouver, dans pareille opération, le moyen de rallier la masse slave.

4° Le gouvernement allemand objectera certainement qu'une pareille solution ne donne pas satisfaction 100 % aux revendications sudètes. Il ne pourra nier, du moins, qu'elle en tient compte dans la mesure la plus large et que le Reich censé raisonnable y trouverait d'immenses avantages.

Il est incontestable, d'autre part, que les sacrifices qui seraient demandés

à la Tchécoslovaquie seraient très étendus et que la solution que peut envisager le président Benès est encore très loin de celle qui vient d'être esquissée plus haut. Il n'est donc nullement certain que l'élément militaire s'y résignerait. On ne peut non plus méconnaître l'importance de la perte de substance économique qui résulterait, pour l'État tchécoslovaque, du transfert à l'Allemagne d'une grande partie de la région industrielle et l'on voit mal comment vivra l'industrie qui deviendrait allemande et qui, jusqu'ici, trouvait la plupart de ses débouchés dans les régions agricoles de la Bohême, de la Moravie et de la Slovaquie.

Quoi qu'il en soit, l'État tchèque verrait sauvegardées ses nécessités vitales essentielles; il conserverait une frontière défendable; il conserverait des richesses industrielles importantes; Prague pourrait demeurer une capitale; l'État diminué, amputé, demeurerait viable. Les sacrifices qu'il faudrait consentir seraient certes très lourds, mais ceux qu'entraînerait une guerre le seraient bien davantage. Si, en même temps, le nouvel État tchécoslovaque pouvait obtenir de solides garanties internationales, il semble que ses dirigeants ne devraient pas hésiter.

II

Conséquences pour la France de l'affaiblissement tchécoslovaque

17 septembre 1938.

Quelque solution que reçoive le problème tchécoslovaque — plébiscite ou réajustement de frontières — (on exclut, si vraisemblable qu'elle soit, l'hypothèse d'une occupation en fait par l'Allemagne de toute la région contestée), elle consacrera un notable affaiblissement de l'État tchécoslovaque; elle galvanisera les énergies allemandes et accentuera encore la prépondérance politique et économique de l'Allemagne dans la vallée du Danube.

L'industrie sudète incorporée au Reich fortifiera la puissance économique de celui-ci et facilitera le développement de l'autarcie dans la mesure où la production devenue allemande ne sera pas employée à mieux assurer la prédominance économique de l'Allemagne sur le bas Danube. A ce titre, elle modifie l'équilibre des forces et affaiblit notre position par rapport au Reich. Elle atteint nos intérêts beaucoup plus directement encore.

Dans la crise actuelle, où l'opinion est naturellement amenée à considérer le poids de la charge que constituent les engagements pris par la France à l'égard de l'État tchécoslovaque, on perd de vue les éléments de sécurité que, dans la pensée des auteurs des traités de paix et de leurs successeurs, l'alliance tchécoslovaque devait nous apporter.

Si la France, dès le début, a assumé l'instruction de l'armée tchèque, si nous avons fait, en Tchécoslovaquie, un gros effort pour développer notre influence économique, intellectuelle et morale, c'est en partie parce que l'on considérait que l'existence d'une Tchécoslovaquie forte était susceptible,

en cas d'attaque allemande contre nous, d'immobiliser au moins une trentaine de divisions allemandes. C'est aussi qu'on y voyait la possibilité de menacer, par l'aviation, les régions industrielles de l'Allemagne centrale, difficilement accessibles du territoire français et qui jouent dans la vie économique allemande et dans son industrie de guerre, un rôle croissant [1].

Toute considération des perspectives de développement de la politique européenne étant écartée, il n'est pas douteux que la force française face à l'Allemagne peut se trouver très sensiblement affaiblie.

Si le gouvernement anglais nous pousse dans la voie des abandons, que ce soit par l'affaiblissement territorial de l'État tchécoslovaque, que ce soit par sa neutralisation sur le plan politique, il doit mesurer l'affaiblissement qui en résulte pour la défense française déclarée par lui, à maintes reprises, inséparable de la défense britannique. Dans quelle mesure un resserrement des liens de collaboration franco-anglaise peut-il compenser cet affaiblissement dans l'intérêt commun des deux pays? C'est une question sur laquelle il importerait que l'attention des dirigeants britanniques fût dès maintenant attirée.

196

Note juridique [2]

Interprétation des engagements de la France à l'égard de la Tchécoslovaquie

17 septembre 1938.

1° *Le traité du 16 octobre 1925 accessoire des traités de Locarno.*

On a pu soutenir que, l'accessoire suivant le principal, le traité franco-tchécoslovaque était devenu nul à la suite de la dénonciation par l'Allemagne du pacte de Locarno. Cet argument est discutable, ce pacte continuant à servir de base à l'accord de garantie franco-britannique.

2° *Argument « rebus sic stantibus ».*

La garantie donnée par la France à la Tchécoslovaquie est antérieure à l'Anschluss. Celui-ci ayant créé une frontière nouvelle entre l'Allemagne et la

[1] Sur certaines conventions visant à assurer la collaboration des forces aériennes françaises et tchécoslovaques contre l'Allemagne à partir du territoire tchécoslovaque, voir ci-après le n° 212-II (note).

[2] Cette note, extraite des papiers Bonnet, ne porte aucune indication d'origine. On ne saurait dès lors dire si elle émane de la section juridique du Département ou d'un jurisconsulte extérieur consulté à titre officieux. Le texte s'accorde en tout cas avec les prédispositions « pacifistes » du Ministre.

Tchécoslovaquie, un état de fait nouveau a été créé invalidant les dispositions du 16 octobre 1925.

3° *Objet de la garantie.*

Le traité de 1925 garantit la Tchécoslovaquie contre les manquements commis par l'Allemagne aux engagements pris le même jour par celle-ci envers la Tchécoslovaquie. Ces engagements consistent, non dans un traité de non-agression, mais dans un traité d'arbitrage, toujours en vigueur.

Or ce traité exclut les litiges déjà nés lors de la signature. On peut soutenir que c'était le cas du conflit relatif aux Sudètes. Donc la garantie de la France ne jouerait pas.

D'autre part, les conflits relatifs aux minorités sont en tous cas justiciables d'une procédure spéciale prévue par le traité des minorités.

4° *Pacte Briand-Kellogg.*

De par ce pacte, daté du 28 août 1928, les parties contractantes s'interdisent « le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux ».

Ces mêmes parties ajoutent que « la solution de tous les différends ou conflits, de quelque nature ou de quelque origine qu'ils puissent être, qui peuvent surgir entre elles, ne devra jamais être recherchée que par des moyens pacifiques ».

Ces dispositions semblent interdire à la France de pouvoir porter à la Tchécoslovaquie, en vertu du traité du 16 octobre 1925, « aide et assistance » autrement que par « des moyens pacifiques ».

197

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nos 32, 33 [1]. Secret. *Berlin, 18 septembre 1938, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h. 10.)

Reconnaissance Air a décelé le 17 sur autoroute Leipzig-Nuremberg importante colonne motorisée, quatre cents véhicules environ en mouvement vers le sud, tête à 13 h. 30 à Eisenberg, longueur quarante kilomètres.

Grande activité constatée quai gare Chemnitz avec très important mouvement automobile auprès des rames. Paraît indiquer débarquement unités paraissant prêtes partir dans trois casernes Chemnitz et deux casernes Dresde.

[1] Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

Éléments de formations étrangères vus sur terrains de Leipzig et Grossenhain.

Dans village près Magdebourg, attaché militaire tchécoslovaque a vu cet après-midi formation D.C.A. de réserve valeur un groupe sans canons mais avec camions. Pancarte indiquait *Sammelstelle* « 71356 », pourrait être formation D.C.A. territoire.

Quatre compagnies antichars de *S.S.* mouvement vers l'est entre Magdebourg et Brandebourg, tenue de campagne.

A Berlin et environs, constaté aujourd'hui présence permissionnaires.

Communiquer à Air.

198

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2167 à 2170 (1). *Prague, 18 septembre 1938* (2).

Je me réfère à mon télégramme nos 2157 à 2160 (3).

J'ai eu l'impression, en causant avec mon collègue d'Angleterre, que le retour à Prague de lord Runciman n'était pas certain. Il paraît que lady Runciman doit, de son côté, partir lundi (4).

J'ai fortement marqué auprès de M. Newton les raisons qui recommandaient, non seulement, le moment venu, la présentation par lord Runciman d'un projet personnel de règlement, mais encore la présence à Prague du médiateur britannique pour expliquer ce projet aux deux parties.

Le ministre d'Angleterre m'a objecté la dissolution par le gouvernement du parti des Sudètes (5) : lord Runciman n'avait donc plus à qui parler du côté allemand. J'ai répondu que nous devions tenter de persuader le cabinet de Prague de provoquer la reconstitution d'une formation qui comprendrait les éléments modérés du parti des Sudètes.

J'ai ajouté que, dans la mesure de nos moyens, nous pourrions agir dans le même sens auprès des éléments sudètes et que la mission Runciman pourrait nous être d'un grand secours à cet effet. J'ai remarqué que la formation d'un tel parti paraîtrait présenter plus d'utilité que la résurrection des anciens partis activistes, à quoi pense peut-être le gouvernement.

M. Newton en est tombé d'accord avec moi.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(2) Par fil.

(3) Ce télégramme, dont l'analyse n'est pas donnée par le registre d'arrivée de la Direction politique, n'a pas été retrouvé.

(4) C'est-à-dire le 19 septembre.

(5) Voir ci-dessus le no 181 (note).

Il a paru sensible au très grand éloge que je lui ai fait de la personnalité et de l'influence de lord Runciman qui, ai-je dit, est respecté et écouté des deux parties. Il a dit que si le médiateur britannique sentait qu'il pouvait encore être utile, les intérêts dont il a la charge en Angleterre céderaient dans son esprit le pas à l'importance mondiale de la mission qu'il a acceptée ici.

Mon collègue a émis l'avis que, si le gouvernement français marquait son désir de voir lord Runciman continuer son activité à Prague, le cabinet de Londres et lord Runciman lui-même seraient très frappés certainement de cette manifestation.

199

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2175, 2176. *Prague, 18 septembre 1938, 2 h. 20.*

(*Reçu :* 4 h. 15, 4 h. 43.)

Le chargé d'affaires d'Allemagne a fait cet après-midi au ministère des Affaires étrangères une démarche aux termes de laquelle :

1° Seraient arrêtés en Allemagne autant de ressortissants tchécoslovaques de race tchèque qu'ont été arrêtés la semaine dernière en Tchécoslovaquie d'Allemands des Sudètes.

2° En cas d'exécution de sentences de mort contre des Allemands des Sudètes, en suite des mesures exceptionnelles prises la semaine dernière par le cabinet de Prague, seraient mis à mort en Allemagne autant de Tchécoslovaques de race tchèque que de ces Sudètes en Tchécoslovaquie.

Le fonctionnaire tchécoslovaque qui était chargé de me donner cette nouvelle a ajouté qu'à l'heure actuelle, aucune sentence de mort de la catégorie visée n'avait été prononcée en Tchécoslovaquie. Un seul cas était pendant; mais il n'avait pas été décidé encore si le délinquant serait déféré au tribunal exceptionnel où à un tribunal ordinaire.

J'ai conseillé de déférer ce délinquant en tribunal ordinaire.

200

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 988 à 991. *Washington, 18 septembre 1938, 1 h. 16, 1 h. 10.*

(*Reçu :* 10 h. 19, 10 h. 25.)

L'ambassade est en contact quotidien avec le département d'État où elle rencontre toujours un accueil confiant et sympathique. On y explique la réserve officielle de l'administration par la conviction qu'en présence de l'évolution cyclonique de la situation européenne, toute action diplomatique serait inutile et toute manifestation publique inopportune, surtout au regard de l'opinion américaine.

Comme on pouvait s'y attendre en effet, l'imminence du danger et l'incertitude que dégagent les correspondances de Londres et de Paris ont ranimé les partisans de l'isolement que le succès de la résistance tchécoslovaque avec l'appui franco-britannique avait réduits au silence depuis quelque temps. Ces voix ont d'autant plus de résonance que les organes et les groupes les plus convaincus de la solidarité des États-Unis avec les démocraties européennes craignent de compromettre leur cause en s'affirmant prématurément.

Le *New York Times*, le *Sun* de Baltimore, le *Christian Science Monitor* et à plus forte raison le *New York Herald Tribune* dans leurs éditoriaux évitent de discuter la présente attitude des États-Unis en cas de guerre européenne. Les journalistes, écrivant sous leur responsabilité personnelle, comme Dorothy Thompson, adjurent l'Angleterre et la France de rester solidaires. ... (1) les soldats de l'idéal se gardent de leur promettre l'appui matériel des États-Unis.

Il ne faut pas en conclure à un renversement du sentiment public américain. La doctrine de l'isolement n'a pas fait de nouveaux adeptes. Les journaux qui la soutiennent, organes de la presse Hearst, pacifiques de gauche, comme le *Philadelphia Record*, théoriciens de l'égoïsme continental, comme le *Chicago Daily Tribune*, sont depuis longtemps convaincus.

Les personnalités qui ont fait des déclarations dans ce sens au cours des jours derniers sont en général des isolés. Tel le sénateur Borah. Tel encore le député Hamilton Fish, qui a renouvelé publiquement hier à New-York la proposition de soumettre à un référendum populaire toute entrée des États-Unis en guerre.

(1) Lacune de déchiffrement.

D'après mes informations, M. Fish s'est vanté à tort d'être le porte-parole du même parti républicain. Celui-ci a résisté jusqu'ici à la tentation de porter sur le terrain de la politique extérieure la campagne électorale très vive qu'il mène contre le président Roosevelt.

Les démocrates conservateurs, qui ont réagi avec une extrême vivacité contre l'ostracisme de la Maison blanche, ont agi de même.

D'autre part, si l'on excepte quelques feuilles Hearst, les partisans de l'isolement n'essayent pas de contrarier les sympathies générales de l'opinion pour la Tchécoslovaquie et pour ses protecteurs européens. L'un des plus résolus d'entre eux, le *Chicago Daily News*, a consacré ces jours-ci des articles très sévères au régime nazi.

Le sentiment américain au regard de la crise européenne semble pouvoir se résumer ainsi : désir très général de rester à l'écart d'une guerre européenne; chez le plus grand nombre, conviction que les États-Unis finiront tôt ou tard par être entraînés malgré eux dans le conflit; enfin, nul doute que, dans ce cas, les États-Unis se retrouvent aux côtés de l'Angleterre et de la France.

201

M. ARNAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 144 [1]. Réservé. *Genève, 18 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* 11 h.)

Le voyage de M. Chamberlain à Berchtesgaden et les développements qu'il provoque ont plongé la délégation soviétique à Genève dans la consternation. Le correspondant de l'agence Tass, qui s'est entretenu à ce sujet avec M. Litvinov, nous a rapporté que le point de vue du chef de la délégation de l'U.R.S.S. serait le suivant :

L'initiative de M. Chamberlain est une nouvelle capitulation de la Grande-Bretagne devant M. Hitler. Cette capitulation était d'ailleurs à prévoir et les Tchèques, tout comme les Abyssins, ont eu tort de se fier aux promesses anglaises. Elle est le couronnement de toute l'activité de la mission Runciman, qui est arrivée à Prague avec l'idée préconçue de donner raison aux Sudètes. M. Chamberlain acceptera très vraisemblablement l'idée du plébiscite à la-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone, en clair.

quelle, d'après les renseignements parvenus de Prague à Moscou, était favorable lord Runciman dès le premier jour de sa mission. Mais si M. Chamberlain espère sauver la paix par une nouvelle capitulation et par la dislocation de la Tchécoslovaquie (car selon M. Litvinov le rattachement des Sudètes au Reich sera le commencement de la disparition de la Tchécoslovaquie), il se trompe étrangement. M. Hitler ne s'arrêtera pas et ne se contentera pas de ce nouveau succès. Il posera de nouvelles revendications et la guerre entre la France et la Grande-Bretagne d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre éclatera infailliblement dans un avenir assez proche. Le résultat de la nouvelle capitulation des puissances démocratiques sera sûrement une nouvelle perte de leur prestige et de leur influence en Europe. La guerre éclatera finalement dans des conditions très défavorables pour la France et la Grande-Bretagne.

En présence de ces événements, la Russie devra certainement procéder à la révision de sa politique et se demander s'il ne sera pas préférable pour elle d'abandonner les principes de la sécurité collective et peut-être la Société des Nations pour se replier sur elle-même.

202

M. ARNAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 145-146 [1]. Réservé. *Genève, 18 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* 11 h. 50, 11 h. 40.)

L'un de nos meilleurs informateurs vient d'avoir avec M. Bova-Scoppa, consul général d'Italie à Genève, une conversation d'où il résulterait :

1° Que les Italiens s'efforceraient de suggérer et de faire accepter, dans le cas du rattachement de la région des Sudètes au Reich et de la reconstruction de la Tchécoslovaquie, l'annexion de la Slovaquie et de la Russie subcarpathique à la Hongrie;

2° Que le Reich aurait accepté cette solution et même renoncé à demander l'inclusion dans la région sudète de la ville et du district de Bratislava, en raison du fait que cette ville avait autrefois appartenu à la Hongrie;

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
[2] Par téléphone.

3° Que la Pologne aurait accepté aussi le rattachement de la Slovaquie à la Hongrie;

4° Que dans le cas où la Slovaquie resterait partie de l'État tchécoslovaque, la Hongrie demanderait la rétrocession des districts hongrois et la Pologne une rectification des frontières et la restitution des Hauts Tatras;

5° Que toutes ces alternatives ont été déjà envisagées et discutées à Rome et à Berlin.

203

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3514 à 3518 [1]. Réservé. *Berlin, 18 septembre 1938, 11 h. 56, 12 h. 36.*

(*Reçu :* 13 h. 10, 13 h. 50, 13 h. 15.)

On ne cache pas, dans les milieux politiques berlinois, que la formation des corps francs, annoncée hier, dans des conditions d'ailleurs bizarres, par le nouveau manifeste de Konrad Henlein [2], va être très rapidement poussée et que ces corps francs, qui ne seront évidemment pas composés que de Sudètes, ne tarderont pas à entrer en action.

Le plan qu'on s'apprêterait ainsi à exécuter serait donc celui qui a été depuis longtemps signalé et qui comportait, ... [3] dans une première phase, une réédition de la guerre civile d'Espagne.

Après quoi entrerait en scène, pour protéger les Sudètes, pour en finir et rétablir l'ordre et la paix, la Reichswehr.

Entre temps, la presse allemande persévère, jour après jour, dans sa campagne frénétique contre la Tchécoslovaquie. Elle met ce pays et son chef au ban de l'humanité; elle en dénonce, par une accumulation de nouvelles plus ou moins vraisemblables, la cruauté monstrueuse; elle s'applique à les représenter comme dès maintenant livrés aux directives du bolchevisme russe, qu'elle accuse de travailler à déclencher par tous les moyens une guerre européenne.

Elle prépare de la sorte son terrain, afin de pouvoir soutenir, le cas échéant, que l'intervention allemande ne constituera pas une agression non provoquée,

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Selon le télégramme n° 3505 de Berlin, du 17 septembre, 18 h. 52, Henlein avait « fait appel au droit sacré d'insurrection et invité ses compatriotes à constituer des corps francs pour occuper « les frontières de la patrie ».

(3) Lacune de déchiffrement.

faisant jouer les pactes existants, mais, au contraire, une riposte à des provocations prolongées et intolérables.

Elle veut aussi amener l'opinion allemande, peu favorable à l'idée d'une intervention militaire, à admettre qu'il n'y a pas moyen de faire autrement et que le gouvernement du Reich est vraiment allé jusqu'aux dernières limites de la patience.

Après l'entrevue de Berchtesgaden, ... [1] des dirigeants des principaux ministères, celui du ministère de la Propagande, en particulier, affichent une entière sérénité. Ils se disent plus certains que jamais, que ni l'Angleterre ni la France, dont la situation militaire serait jugée médiocre par ses chefs eux-mêmes, n'envisagent l'hypothèse d'une guerre contre l'Allemagne.

204

Communications de la Légation de Tchécoslovaquie à Paris au Département

I

Lettre du Ministre de Tchécoslovaquie au Ministre français des Affaires étrangères [2]

Paris, 18 septembre 1938 [3].

Je suis chargé par mon gouvernement de porter à la connaissance du gouvernement de la République française que, vu les renseignements que vos services ont bien voulu communiquer, par mon intermédiaire, à mon gouvernement et qui confirment pleinement les renseignements que le général Faucher avait déjà envoyés au général Gamelin, chef d'État-major de l'armée française [4], le gouvernement de la République tchécoslovaque se trouve obligé de penser que l'Allemagne est en train de préparer une agression contre la Tchécoslovaquie immédiatement après le 20 septembre.

Il est du devoir du gouvernement de Prague de vous informer que, par une attaque brusquée, la Tchécoslovaquie se trouverait exposée à un très grave

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Extraite des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques ou au ministère des Affaires étrangères.

(3) D'après une communication téléphonique de M. Massigli à l'ambassade de France à Londres, de peu postérieure, c'est à 12 h. 30 que M. Osusky se rendit au Quai d'Orsay pour effectuer la remise du document. L'original du message devait être adressé au Secrétaire général, qui accompagnait le Ministre dans la capitale britannique par l'avion d'une heure.

(4) Voir ci-dessus le n° 189 (note). Se reporter également à une lettre personnelle du chef de la mission militaire à Gamelin, du 15 septembre, qui justifiait l'adoption de mesures militaires par Prague, sans entente préalable avec la France (*Témoignages recueillis par la Commission d'enquête parlementaire*, t. V, p. 1203).

danger, étant donné qu'un tel acte lui rendrait la mobilisation impossible. Le gouvernement de la République française sait bien que mon gouvernement s'est refusé à recourir à des mesures de mobilisation, étant scrupuleusement soucieux de ne rien faire qui pourrait nuire aux négociations en cours entre le gouvernement français et le gouvernement britannique, et ne voulant rien entreprendre qui pourrait gêner leurs efforts pour maintenir la paix.

Cependant le gouvernement tchécoslovaque adresse une demande urgente au gouvernement de la République française pour qu'il se rende compte de la gravité de notre situation qui en résulte, et de la responsabilité qu'il assume ainsi pour le sort de la Tchécoslovaquie et de ses propres intérêts vitaux.

Il me charge de vous demander, en conséquence, de lui communiquer le plus rapidement possible, votre manière de voir et d'apporter à la Tchécoslovaquie votre aide d'ami et d'allié [1].

II

Aide-Mémoire [2]

18 septembre 1938.

On organise en ce moment en Allemagne, comme on le fit pour l'Autriche, 4 régiments de police, qui seront chargés, lors de l'occupation, de l'organisation des territoires occupés.

Une dépêche allemande qui vient d'être interceptée, datée du 13 septembre, ordonne à ces formations de se tenir prêtes de suite. Sous la protection des formations *S.S.*, les corps francs des Sudètes, à l'imitation de l'ancienne Légion autrichienne, sont organisés, et Henlein vient de leur lancer une proclamation leur enjoignant d'être sur le pied de guerre à partir de demain 19 septembre.

Il est démontré clairement par ce qui précède que l'attaque est prévue pour la date du 23 septembre.

En outre, les Allemands ont dirigé, à proximité immédiate de la frontière, plus de 10 divisions toutes prêtes et la plus grande partie de l'aviation.

Tous ces préparatifs touchant l'aviation sont en cours d'exécution. En revanche, le gouvernement tchèque, par égard pour les gouvernements de Paris et de Londres, ne peut pas mettre à exécution les préparatifs principaux de sa mobilisation.

[1] Un message téléphonique adressé dans l'après-midi par M. Massigli au Secrétaire général et parvenu à 16 h. 55, déclarait :

« M. Osusky me confirme qu'en attendant notre réponse, le gouvernement tchécoslovaque ne prend aucune mesure de mobilisation; mais il ajoute que le temps presse.

« Je rapproche cette réflexion de la conclusion du bulletin de renseignements de notre état-major du 17 septembre, 23 heures, et dont voici la teneur :

« De l'ensemble des renseignements recueillis jusqu'au 17 au soir, on peut conclure à la présence à la proximité de la frontière tchécoslovaque d'un minimum d'une vingtaine de divisions d'active, y compris des divisions blindées.

« Ce nombre de divisions actives se rapproche de celui qui avait été retenu, dans un exercice de l'état-major allemand, comme nécessaire pour mener à bien l'opération contre la Tchécoslovaquie ».

[2] L'aide-mémoire parvint entre les mains de M. Massigli à 17 h. 30.

205

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 848 (1). Réservé. *Varsovie, 18 septembre 1938, 14 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 45.

Au cours d'un entretien qui portait sur des questions d'ordre technique, le général Stachiewicz a fait part hier à notre attaché militaire des vives inquiétudes que lui faisait éprouver la situation.

Il redoute qu'à l'appel de la Tchécoslovaquie, l'U.R.S.S. tente d'intervenir en utilisant le territoire polonais, ce qui obligerait la Pologne à lui faire la guerre.

Le chef du grand État-major a décrit avec une très vive émotion au général Musse « la situation absurde dans laquelle serait alors la Pologne », qui se trouverait ainsi entraînée malgré elle, contrairement à tous ses sentiments, à prendre parti dans le conflit d'un côté autre que le nôtre. « Ce serait, a-t-il dit, à devenir fou ! ».

206

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 849. *Varsovie, 18 septembre 1938, 14 h. 50.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Je me réfère au télégramme de Londres qui m'a été communiqué sous le nº 592 (2).

Contrairement à ce que dit le comte Raczynski les Polonais sont ennuyés que l'idée de plébiscite ait été mise en avant, et M. Arciszewski ne s'en est pas caché au cours d'un entretien qu'il a eu hier soir avec le ministre de Tchécoslovaquie.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Il s'agit du télégramme de Londres nº 2399, du 16 septembre, ci-dessus publié sous le nº 176.

Ils se rendent compte du danger que pourrait présenter dans l'avenir un tel précédent pour un état comme la Pologne qui englobe dans ses frontières d'importantes minorités.

La perspective de voir les grandes puissances imposer à un autre état une mesure aussi grave qu'un plébiscite n'est pas non plus sans les inquiéter.

207

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 850 [1]. Secret. Réservé. *Varsovie, 18 septembre 1938, 14 h. 50.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Dans une conversation qu'il a eue avec lui hier soir, le ministre de Tchécoslovaquie a dit à M. Arciszewski que son pays souhaitait éviter que l'U.R.S.S. ne mette, en cas de conflit, « la Pologne dans l'embarras », qu'on comprenait très bien à Prague sa position à cet égard et qu'on savait parfaitement que la Tchécoslovaquie ne gagnerait rien à une intervention russe si elle devait faire passer les Polonais dans l'autre camp.

M. Slavik a ajouté qu'il parlait ainsi en son nom personnel, mais que le président Benès et M. Hodza partageaient, il en était certain, sa manière de voir.

208

Le Général Faucher, Chef de la Mission militaire française à Prague,
à M. Daladier, Ministre de la Guerre et de la Défense nationale.

T. [2]. Secret. *Prague, 18 septembre 1938, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

Pour le général Gamelin.

Le président Benès vient de m'exposer comment il voit la situation. Les forces allemandes sont en mesure d'intervenir à très brève échéance. Pour se conformer à l'esprit des conseils donnés par la France et l'Angleterre et

(1) Archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Extrait des archives de la Guerre. Ce texte est également reproduit dans la publication de M.V. Kral, *Das Abkommen von München 1938. Dokumente*, nº 187, p. 230.

pour éviter tout ce qui peut être interprété comme une provocation, les mesures militaires ont été aussi réduites que possible. Mais on est ainsi exposé à une infériorité initiale qui peut avoir de très graves conséquences. Cette situation ne peut se prolonger. Il est possible que, demain lundi ou au plus tard mardi, on soit amené à ordonner la mobilisation. Le président Benès serait désireux d'avoir votre avis immédiatement et vous demande de faire ressortir auprès du gouvernement les raisons impérieuses d'ordre militaire qui obligent à prendre la décision susvisée.

209

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 824 à 826 (1). Priorité absolue. *Paris, 18 septembre 1938, 20 h. 10.*

Je me réfère à votre télégramme nos 2177 à 2179 (2).

Le ministre de Tchécoslovaquie à Paris m'a fait savoir que malgré les informations qui l'obligeaient à envisager la possibilité d'une attaque allemande brusquée, le gouvernement de Prague s'est refusé jusqu'ici à recourir à des mesures de mobilisation, afin de ne pas gêner les efforts pacifiques actuellement poursuivis par les gouvernements britannique et français.

Le gouvernement tchécoslovaque demande au gouvernement français de se rendre compte de la gravité de la situation et de lui faire connaître sa manière de voir.

Le ministre de Tchécoslovaquie à Londres ayant fait une demande analogue auprès du gouvernement britannique, des instructions sont adressées à M. Newton pour le prier d'intervenir d'urgence auprès du gouvernement de Prague pour lui demander de ne pas se départir de cette attitude et d'éviter toute mesure qui pourrait servir de prétexte à une action allemande pendant les négociations en cours (3).

Veuillez effectuer d'urgence auprès du gouvernement tchécoslovaque une démarche dans le même sens. Après l'avoir remercié de l'attitude compréhensive dont il a fait preuve, vous lui marquerez de la façon la plus amicale, mais aussi la plus nette, l'importance capitale qu'attache le gouvernement français à pouvoir poursuivre dans une atmosphère qui en permette le succès les efforts qu'il déploie pour le maintien de la paix et la sauvegarde des intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie.

J'ai, d'autre part, fait savoir au gouvernement de Prague que l'ambassade d'Angleterre à Berlin a reçu aujourd'hui l'instruction d'insister auprès du

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Du 17 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 189.
(3) Voir dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 927.

chancelier Hitler, en se référant à l'assurance qui a été donnée par lui au Premier ministre britannique à Berchtesgaden, pour obtenir qu'aucune mesure de force ne soit prise par le gouvernement allemand pendant la durée des négociations [1].

210

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1547 à 1549 [2]. *Rome, 18 septembre 1938.*

En dehors des considérations qu'il formule sur la nécessité *des* plébiscites, et qui ne constituent que le développement de la thèse exposée dans la « lettre à Runciman » [3], le discours de M. Mussolini [4] apporte dans le domaine de la politique étrangère une indication, à savoir que « la place de l'Italie est déjà choisie » pour le cas où, l'affaire tchécoslovaque ne pouvant être réglée pacifiquement et où le conflit, ne pouvant être « circonscrit », deviendrait « universel ».

L'affirmation d'un tel « choix » n'est pas pour surprendre, si même on peut admettre que l'imprécision voulue du terme de conflit « universel » par rapport à un conflit « circonscrit », implique chez M. Mussolini la volonté de se réserver pour une pareille éventualité quelque liberté de manœuvre.

En tout cas, l'ensemble du discours reste, dans le ton comme dans la substance, assez en deçà de ce à quoi l'on pouvait s'attendre dans les circonstances actuelles. Les paroles de M. Mussolini ne laissent pas l'impression d'avoir été destinées à préparer, en vue d'éventualités extrêmes, une opinion publique nationale qui est, dans sa très grande majorité, profondément opposée à l'idée d'une guerre. Sans doute, la récente communication britannique concernant la mise en vigueur de l'accord du 16 avril [5] n'a-t-elle pas été étrangère à la modération relative du discours du chef du gouvernement italien.

(1) Voir les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 926.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Sur ce document, voir ci-dessus le n° 154 (note).

(4) Prononcé le 18 septembre à Trieste. Au cours de cette allocution, le Duce, faisant allusion au problème tchécoslovaque, déclarait : « En face du problème qui trouble en ce moment l'Europe, la solution a un nom seulement : plébiscites. Plébiscites pour toutes les nationalités qui les demandent, pour les nationalités qui furent contraintes à se réunir à la Tchécoslovaquie...». Il fallait agir vite. Mussolini concluait : « Nous souhaitons qu'en ces dernières heures, on atteigne à une solution pacifique. Nous souhaitons aussi que si cela n'est pas possible, le conflit éventuel soit limité et circonscrit. Mais si cela n'arrivait pas et qu'un conflit universel éclate, qu'on sache bien que la place de l'Italie est déjà choisie ».

(5) C'est en effet la veille, 17 septembre, que le chargé d'affaires britannique à Rome était venu annoncer au ministre italien des Affaires étrangères le désir du gouvernement de Londres de voir mettre en vigueur l'accord réalisé le 16 avril (T. n° 1538 de Rome, du 17).

211

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 505, 506. Réservé. *Rome, 18 septembre 1938* (1).

Le passage le plus important du discours de Trieste (2) est celui où M. Mussolini indique quelle sera l'attitude de l'Italie si la question tchécoslovaque ne reçoit pas une solution pacifique. La réponse du Duce à cette question consiste à déclarer qu'en cas de « conflit localisé et circonscrit », l'Italie n'y interviendra pas, mais qu'en cas de « déploiement militaire universel », le gouvernement italien a déjà « choisi sa place », ce qui revient à dire que sa place sera aux côtés de l'Allemagne.

Cette déclaration laisse à l'interprétation de chacun le soin de déterminer où finit pour M. Mussolini le « conflit localisé » et où commence pour lui le « déploiement universel ».

A mon avis, il ne faudrait pas nous hâter d'interpréter ce langage dans un sens rassurant pour nous. Il me semble à craindre que le caractère « universel » d'un conflit armé ne soit réalisé aux yeux de M. Mussolini par le fait que l'Allemagne se trouverait aux prises avec des grandes puissances.

En tout cas, un renseignement de source ecclésiastique étrangère m'a appris hier que, dans la soirée de mercredi dernier 14 de ce mois, l'on avait été fort anxieux au palais Chigi et que cette anxiété avait eu pour cause l'imminence d'une guerre à laquelle l'Italie pût être amenée à participer.

Donc le discours de ce matin laisse subsister selon moi l'éventualité d'un appui militaire de l'Italie à l'Allemagne dans un conflit qui ne serait pas limité à celle-ci et à la Tchécoslovaquie.

(1) Par fil.
(2) Sur ce discours, voir également ci-dessus le n° 210 (note).

212

COMPTE RENDU

des conversations franco-britanniques du 18 septembre 1938 (1)
(tenues à Londres)

M. Neville Chamberlain.
Lord Halifax.
Sir John Simon.
Sir Samuel Hoare.
Sir Horace Wilson.
Sir Robert Vansittart.
Sir Alexander Cadogan.
Mr. Bridges.
Mr. Strang.
Mr. Roberts.
M. Daladier.
M. Bonnet.
M. Corbin.
M. Léger.
M. Rochat.
M. Henry.
M. de Margerie.

Le Premier ministre ouvre la séance en déclarant qu'il est heureux de voir à nouveau en face de lui ses amis français, avec lesquels il désire procéder à un échange de vues. Il exprime sa gratitude personnelle à M. Daladier et à M. Bonnet pour les généreuses paroles qu'ils ont trouvées à l'occasion de son aventureux voyage en Allemagne (2). Il tient à leur donner l'assurance que sa visite n'a jamais eu d'autre but que de servir la cause commune de la paix.

M. Daladier, après avoir remercié M. Neville Chamberlain de ses paroles de bienvenue, répète que le peuple français tout entier, comme il l'a encore dit ce matin même au Premier ministre lors de l'arrivée à Croydon, a donné

(1) Un exemplaire de ce compte rendu, conservé dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », est incomplet. D'autres exemplaires, complets eux, se retrouvent dans certains fonds des archives du ministère des Affaires étrangères ou dans le fonds Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

Quant au compte rendu britannique de ces entretiens, il est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, vol. II, nº 928, p. 373 et suiv.

(2) Le président du Conseil déclarait, le mercredi 14 septembre, à 21 h. 30, aux représentants de la presse, avoir pris l'initiative « d'établir un contact personnel et direct avec le Premier ministre anglais en vue d'examiner avec lui la possibilité d'évoquer une procédure exceptionnelle qui permette d'examiner avec l'Allemagne les moyens les plus efficaces d'assurer la solution amiable du différend qui sépare les Allemands des Sudètes et le gouvernement de Prague et, par conséquent, de maintenir la paix de l'Europe ». Il se disait « particulièrement heureux de l'accord des conceptions des deux gouvernements amis ». (*Le Temps* du 16 septembre, p. 1.)

son approbation au geste courageux de M. Neville Chamberlain, qui a causé l'admiration des hommes de cœur dans le monde tout entier.

Le Premier ministre signale que le gouvernement britannique a reçu de Prague, tôt ce matin, un message aux termes duquel le gouvernement tchécoslovaque, à la suite d'informations reçues sur l'attitude de l'Allemagne, juge nécessaire la mobilisation générale, mais, en vue des conversations qui s'ouvrent à Londres, attendra jusqu'à ce que les gouvernements français et britannique aient fait connaître leurs vues (1). Il y a là une question d'une extrême gravité, à laquelle il conviendra de répondre dans la journée. M. Neville Chamberlain propose toutefois d'ajourner cette discussion jusqu'à ce qu'il ait pu rendre compte du voyage qu'il vient de faire en Allemagne.

Le Premier ministre tient à dire aussitôt que dès le début d'une conversation qui a duré trois heures, et à laquelle assistaient seulement le Chancelier, M. Neville Chamberlain et un interprète, il lui est apparu que la situation était beaucoup plus grave et beaucoup plus critique encore qu'il ne le supposait lui-même en s'embarquant pour sa mission. Une extraordinaire atmosphère d'excitation entoure le Chancelier. Les histoires les plus fantastiques surviennent à tout moment de Tchécoslovaquie, et sont acceptées avec un véritable enthousiasme, de façon à faire monter la température jusqu'au maximum; M. Hitler lui-même en fait usage pour souligner le caractère particulièrement urgent de la solution qu'il juge nécessaire. En même temps, le Premier ministre tient à faire ressortir que la plus grande partie de la conversation s'est déroulée sur un ton tranquille, et qu'à l'occasion seulement, le Chancelier est monté jusqu'à un tel degré d'excitation que, visiblement, dans le torrent de paroles qu'il prononçait, il oubliait le sujet même de la discussion.

M. Neville Chamberlain avait supposé qu'il pourrait au début de l'entretien, présenter quelques considérations d'ordre général sur les rapports anglo-allemands. Le Chancelier a très rapidement donné à entendre que seule la question tchèque présentait un caractère urgent. Il a déclaré que, le jour précédent, trois cents Allemands des Sudètes avaient été tués. (Le Premier ministre rappelant aussitôt que, dans le passé, de telles informations s'étaient déjà révélées inexactes), et qu'un grand nombre de réfugiés prenaient la fuite à destination de l'Allemagne.

M. Neville Chamberlain s'est prêté, puisqu'il en était ainsi, à la discussion du problème des Sudètes. Il a été un peu surpris de constater que M. Hitler jugeait nécessaire, en guise de préface, d'exposer des vues historiques destinées à préciser son attitude générale vis-à-vis des divers voisins de l'Allemagne.

Le Premier ministre croit utile de répéter ces vues, ne fût-ce que pour montrer l'impression que le Führer se propose de donner. Ce dernier a passé en revue tour à tour tous les voisins de l'Allemagne; il a souligné l'importance du pacte conclu avec la Pologne (2), qui donne toute sécurité à la frontière allemande de l'est. Quant à la France, il a fait observer que si celle-ci avait

(1) **Voir ci-dessus les n° 204, 209.**
Se reporter également aux *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 920.
(2) **Le 26 janvier 1934.**

conservé le territoire de la Sarre, il en eût résulté une source perpétuelle de friction entre les deux pays; mais, puisqu'il en était autrement, l'Allemagne n'a plus aucune revendication à formuler à l'égard de la France, et le Führer a répété, à cette occasion, que son pays avait renoncé à toute visée sur l'Alsace-Lorraine et que, par conséquent, la frontière occidentale du Reich, elle aussi, ne prêtait plus à aucune revendication.

Le Chancelier a mentionné ensuite la Belgique et la Hollande, pays avec lesquels des traités ont été conclus, qui garantissent leur sécurité contre toute agression de la part du Reich; il a évoqué le traité naval anglo-allemand (1) conclu, a-t-il déclaré, pour que la guerre devienne à jamais impossible entre le Reich et la Grande-Bretagne. Pour ce qui est de Memel, il s'est déclaré disposé à laisser les choses en l'état, aussi longtemps que la Lithuanie respectera les dispositions du statut.

Le Führer a ensuite exposé ses vues sur la doctrine de l'unité de la race. Il s'est livré, sur ce point, à de longs développements, déclarant que la question le préoccupait depuis son enfance. Dans ses ambitions pour réunir à l'Allemagne tous les hommes de race allemande, il a distingué entre le possible et l'impossible; beaucoup d'Allemands, a-t-il dit, ne peuvent être ramenés à la mère-patrie, parce qu'ils demeurent trop loin de ses frontières; mais dix millions d'Allemands se trouvent en pays adjacents et, pour eux, le Reich constitue le seul refuge possible. Sept millions, grâce à l'Anschluss, ont déjà trouvé ce refuge. Restent les trois millions d'Allemands des Sudètes, qui constituent à l'heure actuelle la préoccupation dominante du Chancelier.

Au moment où M. Hitler a évoqué la question des Allemands des Sudètes, il est devenu très animé, et s'est attaché à faire ressortir leurs souffrances, ou les torts des Tchèques à leur égard. Le Premier ministre pourrait-il admettre, a-t-il dit à M. Neville Chamberlain, que trois millions d'Anglais fussent soumis à un traitement aussi intolérable? Les Allemands des Sudètes doivent retourner au Reich, s'ils ne peuvent le faire de leur libre consentement, l'appui de l'Allemagne leur a été promis et M. Hitler a déclaré nettement, à cette occasion, qu'il était prêt à risquer une guerre mondiale pour arriver à ce résultat.

M. Neville Chamberlain, à ce moment de l'entretien, a interrompu son interlocuteur pour lui poser une question qu'il juge importante : « Afin de faciliter la discussion, supposons, a déclaré le Premier ministre, que les Allemands des Sudètes puissent proclamer leur adhésion au Reich. Seriez-vous alors satisfait, et serait-ce la fin de vos revendications, ou bien en auriez-vous d'autres à formuler plus tard? ». Le Premier ministre a tenu à indiquer très franchement que de nombreux Anglais ne croyaient pas que le Führer se tiendrait pour satisfait d'un tel succès, et qu'il cherchait au contraire à tromper l'opinion quand il assigne, dans des déclarations publiques, des limites à son ambition, alors qu'on lui prête des plans dont l'exécution, par étapes successives, serait incompatible avec ses discours. M. Neville Chamberlain a donc posé formellement la question : « L'absorption des Allemands des Sudètes représenterait-elle éventuellement la limite des ambitions allemandes, ou

(1) Du 18 juin 1935.

bien M. Hitler veut-il le démembrement de la Tchécoslovaquie et l'occupation de vastes territoires ? ».

Le Chancelier n'a pas paru blessé par cette question, à laquelle il a répondu aussitôt. Il a affirmé ne penser qu'aux seuls Allemands des Sudètes, n'avoir aucune autre ambition en Europe centrale ou dans l'Europe du sud-ouest, ni aucune intention sur d'autres races : l'unité raciale des Allemands constitue son seul but, il ne tient pas à incorporer à l'Allemagne des Tchèques ou des Magyars; mais il considère comme intolérable que la Tchécoslovaquie puisse rester attachée comme un fer à son flanc, et il s'est employé à exposer les conséquences dangereuses pour l'Allemagne du traité entre la Tchécoslovaquie et la Russie des Soviets, qui expose le cœur même du Reich aux plus graves périls.

Le Premier ministre ayant alors demandé si, en admettant l'incorporation des Allemands des Sudètes au Reich, M. Hitler se sentirait sérieusement menacé par un état devenu beaucoup plus petit et beaucoup plus faible, le Führer a commencé par répondre énergiquement de façon affirmative. Mais, un peu plus tard dans la conversation, il est revenu sur ce point en déclarant que, si les Allemands des Sudètes recevaient le droit à disposer d'eux-mêmes, les Hongrois, les Polonais, d'autres encore, l'exigeraient ensuite également, et que ce qui resterait alors de la Tchécoslovaquie serait si insignifiant qu'il n'aurait plus aucunement à s'en préoccuper.

M. Neville Chamberlain n'a pas poursuivi la discussion sur ce sujet, mais, se plaçant sur un terrain pratique, il a fait observer que, toute théorie mise à part (« Comment pourriez-vous nous refuser l'exercice d'un droit que je n'ai pas inventé », a dit à ce propos le Chancelier), et même en supposant accordées à l'Allemagne des régions dont la population est allemande, à la majorité de 80 %, il n'en resterait pas moins un nombre considérable d'Allemands en territoire dénommé tchèque, ainsi que beaucoup d'éléments tchèques dans les districts éventuellement transférés au Reich. « Comment, a demandé le Premier ministre, résoudre ce problème ? ».

Le Chancelier a répondu en faisant allusion à la possibilité de transférer les éléments minoritaires. Les Allemands de Tchécoslovaquie pourraient s'établir dans les régions attribuées à l'Allemagne, les éléments tchèques de cette partie du pays prenant à leur tour la place ainsi laissée libre; ou bien encore, les deux minorités pourraient rester sur place, leurs droits devant être sauvegardés et ceux des Allemands sur la même base que ceux des Tchèques.

M. Neville Chamberlain était sur le point de signaler d'autres difficultés d'ordre pratique quand M. Hitler a déclaré que la discussion était d'un intérêt purement académique, et qu'il fallait en revenir aux réalités : ces réalités, ce sont les Allemands opprimés, les trois cents morts de la veille auxquels il est revenu, les villages assiégés — en un mot, une situation qui ne peut pas durer, qu'il convient de régler immédiatement, et ne peut être résolue que par le retour au Reich de ces populations allemandes, enfin libérées de l'oppression dont elles souffrent depuis si longtemps.

Le Premier ministre confesse qu'à ce moment de l'entretien il s'est senti un peu ennuyé. Il est alors intervenu pour affirmer nettement que, si M. Hitler

était résolu à user de la force, il ne voyait point pourquoi on l'avait laissé venir à Berchtesgaden, où il risquait de perdre son temps; si le Führer était prêt à envisager une discussion sérieuse, il y avait intérêt à poursuivre les pourparlers; sinon, M. Neville Chamberlain préférait repartir; si, enfin, c'étaient les incidents quotidiens, auxquels faisait allusion le Chancelier qui rendaient impossible une conversation, pourquoi ne pas adresser aux deux parties un appel commun, signé du Führer et du Premier ministre, pour permettre de continuer les échanges de vues dans des conditions raisonnables de temps?

M. Hitler a répondu, sans y apporter de chaleur particulière, qu'il ne voyait pas, pour sa part, la possibilité d'adresser un tel appel, et il s'est lancé alors dans une envolée de rhétorique : comment recommander le calme à des réfugiés, à des victimes, à des populations sur lesquelles on tire des coups de fusil? C'est aux Tchèques qu'il appartient de faire le nécessaire pour mettre un terme à ces excès intolérables. Après une courte discussion sur ce point, le Premier ministre n'a pas insisté, tout en faisant observer qu'il ne voyait guère ce que les deux hommes d'État pourraient faire de plus utile que d'inviter au calme les populations.

A ce moment de l'entretien, la manière du Führer a changé, il s'est mis à parler de façon tranquille et réfléchie, en ces termes : « Tout dépend du gouvernement britannique. Si vous me dites, si vous me certifiez qu'en aucune circonstance l'Angleterre ne pourra accepter l'idée du droit des peuples à déterminer leur propre sort, alors toute négociation est inutile; si, au contraire, vous pouvez m'assurer que vous accepteriez en principe cette doctrine, alors nous pourrions discuter en commun la méthode à suivre et les procédures à appliquer.

Le Premier ministre a fait à cette déclaration la seule réponse qui était en son pouvoir : il lui était impossible, a-t-il dit, de parler au nom de ses collègues absents, et de donner une telle assurance sans consultation avec eux; d'autres encore auraient à donner leur avis, le gouvernement français par exemple, et aussi lord Runciman, auquel son séjour en Tchécoslovaquie donne le droit de professer et d'exprimer des idées à ce sujet. M. Neville Chamberlain a donc proposé d'arrêter là l'entretien et de retourner en Angleterre, d'y avoir les consultations nécessaires, et de revenir ensuite en Allemagne pour une nouvelle entrevue. M. Hitler a donné son accord à cette procédure. Au début de l'entretien, il avait déclaré à son interlocuteur que, pour épargner à ce dernier un voyage long et fatigant, il avait songé un instant à se rendre lui-même à Londres, et avait ensuite écarté cette idée comme présentant un caractère peu pratique; il a suggéré que la deuxième rencontre eût lieu dans des conditions plus faciles pour le chef du gouvernement britannique, à proximité de la frontière allemande, en quelque lieu où le Chancelier se rendrait lui-même au devant de son visiteur.

Le Premier ministre s'est alors enquis du meilleur moyen d'empêcher que, pendant ces consultations, la situation en Tchécoslovaquie, qui lui avait été représentée un peu plus tôt comme si tendue qu'une explosion était imminente, ne s'aggravât davantage encore.

« Je vois votre point de vue, a répondu M. Hitler, et j'espère que vous ferez

votre possible auprès des Tchèques pour que ceux-ci prennent les mesures nécessaires afin que la crise n'empire point. Il conviendrait de retirer la police d'État des régions sudètes, de cantonner les troupes dans les casernes, et d'interrompre les mesures de mobilisation ».

« Pourquoi, a fait valoir M. Neville Chamberlain, M. Hitler ne ferait-il pas aussi quelque chose de son côté? ».

Le Führer a répondu en ces termes : « La machine militaire allemande est un instrument très puissant; une fois lancé, il est impossible de l'arrêter; mais, jusqu'à la reprise des conversations, je ne donnerai pas d'ordres pour que cette machine soit mise en marche, sous cette réserve que je suis obligé de faire, qu'il ne se produira point d'événements terribles en Tchécoslovaquie ».

Sur ce point, le Premier ministre a eu l'impression que l'on pouvait avoir confiance dans les assurances données par M. Hitler, et que la déclaration de ce dernier se trouvait plutôt en deçà de ce qu'on pouvait attendre de lui.

Néanmoins, l'instruction a été adressée à sir Nevile Henderson de saisir la première occasion possible pour avoir un entretien avec le maréchal Goering, qu'en dépit de ses discours, l'on tient à Londres pour modéré, et pour insister auprès de lui sur la nécessité de ne permettre aucun geste qui fût propre, de la part de l'Allemagne, à détruire les chances d'une conversation pacifique. Voici un compte rendu du rapport que vient d'adresser au Foreign Office l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin [1] :

Sir Nevile Henderson a fait valoir que, si les efforts pacifiques du chef du gouvernement britannique étaient ruinés par une intervention allemande, l'exaspération du public anglais, qui tiendrait pour détruite la seule chance subsistante de paix, ne connaîtrait plus de limites. Le Maréchal a répondu que toute anxiété paraissait superflue à cet égard, et que M. Hitler avait donné sa parole, en laquelle on pouvait avoir pleine confiance, de ne rien faire jusqu'à la prochaine rencontre, à moins que ne survînt une catastrophe.

Qu'entendez-vous par catastrophe? s'est enquis l'ambassadeur de Grande-Bretagne. « J'entends par là, a répondu le maréchal Goering, non pas de petits incidents, mais une révolution militaire, le renversement du gouvernement, le massacre d'une centaine d'Allemands des Sudètes, le bombardement des postes allemands au-delà des frontières, ou des réfugiés qui se rendent en Allemagne ». Le Premier ministre de Prusse a renouvelé les assurances les plus catégoriques sur ce point, en revenant toujours avec insistance sur le fait qu'il n'existait point d'autre solution à la crise actuelle que le droit pour les Allemands des Sudètes à disposer d'eux-mêmes et en ajoutant que, si les deux gouvernements pouvaient se mettre d'accord sur ce point, l'on pourrait alors discuter les méthodes d'exécution; mais qu'il serait futile d'envisager un projet quelconque en dehors de ce principe.

(D'après un autre télégramme du représentant britannique à Berlin, le langage tenu par le maréchal Goering a certainement pour raison l'impression produite en Allemagne par la visite de M. Neville Chamberlain, dont, aux

(1) Le rapport de l'ambassadeur de Grande-Bretagne est publié dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 910, p. 362.

yeux de l'opinion allemande, ni la Grande-Bretagne ni le Reich ne peuvent risquer de voir compromettre le résultat).

Le Premier ministre ayant ainsi, suivant sa propre expression, « vidé son sac », tient à résumer ses impressions. La conversation de Berchtesgaden s'est déroulée dans une atmosphère difficile pour le visiteur anglais, celui-ci ne pouvant se défendre de l'impression que M. Hitler était en mesure de provoquer une catastrophe à tout moment, et que, même s'il ne voulait point le faire sans être à l'avance sûr des résultats, il risquait de se mettre, lui et ses amis, dans une position telle que l'on ne pût plus rien faire pour l'arrêter. Les assurances données par le Führer accordent un bref délai pour prendre une décision. Il est clair que la seule condition qui permette de trouver une base pour éviter un conflit, aux yeux du Chancelier, doit être cherchée dans une reconnaissance du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Si une telle vue peut être acceptée par les gouvernements français et britannique, une démarche prochaine servirait à discuter les méthodes de son application régulière.

La question essentielle est donc de savoir si les cabinets de Londres et de Paris sont prêts à accepter ce principe et à reprendre la discussion sur la base du droit des peuples à déterminer leur propre sort, ou bien s'ils le jugent impossible : en pareil cas, la réplique du Reich serait sans doute un ordre de marche aux armées allemandes, dont le Premier ministre a toutes les raisons de croire qu'elles ont pris depuis longtemps les dispositions nécessaires pour agir à bref délai. Telle est la position à l'heure présente, et le gouvernement britannique attacherait du prix à connaître les vues de ses collègues français en face de cette situation.

M. Daladier déclare que les ministres français ont entendu avec le plus vif intérêt l'exposé que le Premier ministre vient de faire de sa conversation avec M. Hitler. Il pense bien qu'un tel entretien a manqué d'agrément; d'après les explications données par M. Neville Chamberlain, il règne, tout particulièrement autour du Führer, une atmosphère spéciale d'excitation et d'exaltation. Alors que nous savons qu'en Allemagne la majorité des généraux de l'armée sont plutôt pacifiques, ainsi que les milieux industriels et d'autres cercles de la population, auprès du Chancelier, au contraire, l'exaltation de la race triomphe; on trouve dans ses propos une passion et un mysticisme qui n'excluent d'ailleurs pas l'habileté, et l'on reconnaît au passage, dans ses déclarations, le disque habituel de la propagande nationale-socialiste : les Allemands ne veulent que la paix, leur pays est entièrement pacifique, leur Führer professe les meilleures intentions du monde; seuls leurs voisins préparent l'encerclement du Reich et sa destruction : comment ne pas se rappeler, dans ces conditions, qu'il y a bien peu de temps encore le maréchal Goering a dit lui-même à lord Halifax que l'Allemagne ne songeait aucunement à s'annexer les Allemands des Sudètes? (1) L'on est bien forcé de constater

(1) Lors du voyage, l'année précédente, de l'homme d'État britannique à Berlin : sur ce voyage, voir, au tome VII de la présente série les nos 229 (et note), 232, 233 (et note), 238, 240, 246, 251, 258, 260, 264, 269, 272, 277, 282, 287, 306.

aujourd'hui que, en dépit d'assurances données tout récemment encore, c'est d'annexion qu'il s'agit aujourd'hui, et probablement de bien davantage encore.

Le président du Conseil français reconnaît qu'un certain temps s'est écoulé, et que nous nous trouvons aujourd'hui dans des circonstances où il est inutile de revenir sur le passé; il partage l'avis du Premier ministre sur le caractère décisif de l'heure à laquelle nous sommes parvenus. Les Français, en particulier, se trouvent en face de faits et de propositions qu'ils n'ont encore jamais eu l'occasion de considérer jusqu'ici. Le gouvernement britannique en a déjà longuement délibéré, il connaît les impressions et les opinions de lord Runciman, qui vient de séjourner en Tchécoslovaquie, et qui y a pris contact avec les personnalités les plus importantes des partis tchèques et allemands. Étant donné l'existence de toute cette documentation dont le gouvernement britannique a pu user, et que les ministres français ne possèdent point, comment la Grande-Bretagne envisage-t-elle la possibilité de certaines concessions et comment conçoit-elle la situation?

Le Premier ministre indique qu'aussitôt après la conversation de Berchtesgaden, il a prié lord Runciman de se rendre à Londres et d'apporter au gouvernement britannique, pour préparer les décisions à prendre, le bénéfice de ses vues et de l'expérience qu'il vient d'acquérir en Tchécoslovaquie.

Lord Runciman a rendu compte, en toute liberté et en toute franchise, d'une conversation avec M. Benès, qui a dû être singulièrement pénible pour ce dernier. Le Président s'étant montré nerveux en évoquant la possibilité de voir certains intérêts tchèques sacrifiés au cours de l'entretien de Berchtesgaden, lord Runciman a riposté que si les intérêts de la Tchécoslovaquie se trouvaient sacrifiés, c'était par M. Benès lui-même qui, par des manœuvres dilatoires, a retardé ses propositions jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour qu'elles eussent une chance d'être acceptées; la situation n'a pas cessé d'empirer parce que M. Benès s'est trouvé toujours en retard sur les événements au lieu de les anticiper.

M. Neville Chamberlain pense qu'il n'est pas inutile de se rappeler cette observation de lord Runciman lorsque l'on fait remarquer que les Allemands ont changé d'attitude à l'égard de l'annexion : si M. Benès s'était montré un peu plus prompt, peut-être ses suggestions auraient-elles pu être acceptées, et la situation présente évitée. Après les événements de la semaine dernière, lord Runciman a acquis la conviction qu'aucune tentative de médiation entre Tchèques et Allemands des Sudètes ne présentait la moindre chance de succès, que la seule issue possible résidait dans la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et qu'il était vain d'espérer qu'Allemands des Sudètes et Tchèques pussent désormais collaborer au sein d'un même état.

La situation peut donc se réduire à des termes très simples, il est évident que si le principe de *self-determination* est accepté, il existe mille possibilités d'application, et mille vues différentes à cet égard, qu'il pourrait être nécessaire d'examiner. Mais est-on prêt ou non à accepter ce principe? Sur ce point, la position du gouvernement français est différente de celle du gouvernement britannique; la France est liée à la Tchécoslovaquie par un traité, l'Angleterre

ne l'est pas; c'est donc aux ministres français de dire, en raison de ces obligations, ce qu'ils pensent de la situation. Si l'on décide de résister à la condition posée par M. Hitler, les chances de paix disparaissent. Les conversations doivent servir à faire la lumière sur ce point.

M. Daladier fait observer que, s'il a bien retenu la pensée de M. Neville Chamberlain, l'Angleterre n'étant pas engagée envers la Tchécoslovaquie et la France étant liée à ce pays par des engagements précis, il serait naturel que le gouvernement français se prononçât d'abord. Il semble, au contraire, au président du Conseil français que la position de son gouvernement est beaucoup plus délicate, puisqu'il s'agit, en l'espèce, d'un pays ami et allié, et qu'il est toujours difficile de proposer à un ami de se faire couper une jambe, ou même les deux. La position de la France est donc particulièrement pénible et délicate à cet égard.

M. Daladier constate qu'au cours de l'entrevue que M. Neville Chamberlain vient d'avoir avec M. Hitler en Allemagne, il ne semble pas que le Führer ait placé au premier plan le point de vue doctrinal et théorique, mais qu'il ait surtout envisagé la question des Allemands des Sudètes, c'est-à-dire la position de gens de race germanique à l'intérieur d'un autre état. Peut-être serait-il plus raisonnable de se limiter à la discussion de la question des Sudètes, plutôt que d'examiner des problèmes de doctrine sur lesquels il ne semble pas que M. Hitler lui-même ait insisté de façon particulière. La théorie du plébiscite est un moyen d'entretenir dans toute l'Europe centrale, où se trouvent juxtaposées des races diverses, une atmosphère de fièvre favorable à des revendications d'autonomie d'abord et d'annexion ensuite. Si ce principe est admis par les gouvernements français et britannique, il sera appliqué partout où l'Allemagne aura intérêt à le réclamer. La procédure est d'autant plus dangereuse qu'il existe des minorités allemandes ailleurs qu'en Tchécoslovaquie. Suivre l'Allemagne dans ses prétentions au lieu de s'associer simplement au règlement pacifique d'incidents particulièrement graves, ce serait faire une politique d'où naîtrait un jour une guerre européenne.

Dans le cas de la Tchécoslovaquie, il ne s'agit pas seulement d'obtenir que des populations allemandes trouvent leur place dans la grande Allemagne du Führer : il s'agit surtout de faire disparaître l'État tchécoslovaque. L'agitation qui résulterait d'une propagande plébiscitaire s'étendrait à deux ou trois cent mille Polonais, à des populations slovaques qui ne demandent rien pour l'instant et qui viennent même de proclamer leur loyalisme envers le gouvernement de Prague, ainsi qu'à d'autres éléments qui réclameraient leur annexion à des pays voisins; s'aventurer dans cette voie, ce ne serait pas entrer dans celle d'un règlement pacifique, mais ouvrir la porte à de nouveaux dangers. Déjà, l'on connaît l'existence d'un Führer des Allemands de Transylvanie. Un jour, l'on en trouvera dans le corridor polonais; le président du Conseil français a même eu à faire déjà à un prétendu Führer des Alsaciens-Lorrains, qu'il a dû faire soigner dans un hôpital, où il se trouve évidemment à sa place. Accepter le plébiscite, ce serait placer la vie politique de l'Europe dans une atmosphère d'une extrême gravité et préparer d'inévitables conflits futurs qui mèneront fatalement, qu'on le veuille ou non, à la

guerre européenne, alors qu'il s'agit de maintenir la paix par un règlement de l'affaire des Allemands des Sudètes, même au prix de grands sacrifices.

Le Premier ministre se dit d'accord avec M. Daladier. Au cours de sa conversation avec M. Hitler, il a entendu ce dernier répéter qu'il ne s'intéressait qu'aux Allemands des Sudètes, et il a eu l'impression que si le Führer les réclamait en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce n'était pas pour obéir à un principe, mais parce qu'il pensait que sur cette base, il serait plus difficile aux gouvernements français et britannique de s'opposer à ses revendications : comment, dit le Chancelier, des démocraties pourraient-elles refuser un plébiscite?

S'il apparaît que la question des Allemands des Sudètes peut être traitée sans adhésion formelle au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais en l'appliquant de façon pratique, il ne semble pas qu'il y ait lieu de prévoir des difficultés du côté de Berlin.

M. Daladier avait cependant cru comprendre que M. Hitler avait dit au Premier ministre qu'après l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes aux Allemands des Sudètes, il ne resterait presque plus rien de la Tchécoslovaquie, puisque les autres minorités demanderaient évidemment à bénéficier des mêmes avantages, et que les puissances seraient obligées de s'incliner devant les applications successives d'un principe qu'elles auraient déjà reconnu. Il est évident que M. Hitler est en droit de penser qu'il y a là un moyen de faire disparaître l'État tchécoslovaque, et il est explicable que dans ces conditions, il imagine qu'à l'avenir elle ne pourra plus lui causer aucun souci.

Le Premier ministre confirme qu'au cas où le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes serait reconnu aux Allemands des Sudètes, le Führer a certainement envisagé l'application du même principe aux Hongrois et aux Polonais; il n'a pas mentionné les Slovaques, et a précisé qu'il ne s'intéressait pas aux autres minorités. Il y a lieu, cependant, d'anticiper des revendications de ces dernières, Hongrois et Polonais ayant déjà fait connaître qu'ils avaient des revendications analogues.

M. Daladier répète qu'il lui paraît très difficile pour le gouvernement français d'accepter le principe et la méthode du plébiscite; il pourrait d'autant moins prendre position à ce sujet qu'il n'a pas encore eu l'occasion d'en délibérer avec ses collègues. Le président du Conseil demande si le gouvernement britannique, qui a déjà discuté la question, considère qu'une telle méthode réponde aux événements qui sont en train de se dérouler et aux faits de la situation.

Le Premier ministre, se référant à un document qu'on vient de lui apporter, déclare que, d'après les informations qu'il reçoit [1], les préparatifs militaires de l'Allemagne, loin de diminuer après sa visite à Berchtesgaden, ont été encore intensifiés. Il demande, dans ces conditions, si M. Daladier a envisagé quelle alternative l'on pourrait concevoir à l'acceptation et à l'application du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

[1] Allusion sans doute à un télégramme de sir Nevile Henderson reçu le 18 à 13 h. (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 923, p. 370).

M. Daladier rappelle que le gouvernement français a déjà défini sa position. La France est liée à la Tchécoslovaquie par un traité, qui a été conclu par M. Briand et, malgré les commentaires de certains juristes [1], elle ne saurait considérer ses engagements comme nuls et non avenus. Depuis longtemps les troupes allemandes se concentrent autour de la Tchécoslovaquie; un certain nombre de divisions ont été dirigées vers les frontières de la Bohême, où vingt-deux d'entre elles ont déjà fait leur apparition. C'est là un fait déjà ancien, connu depuis quelque temps; les concentrations se poursuivent au fur et à mesure que continuent les négociations, et déjà une division blindée est en position devant la Moravie. Les obligations contractées par la France sont claires et inévitables. Dans des conversations ou dans des articles de journaux, on a pu dire que la République française ne ferait pas honneur à ses engagements. Le président du Conseil n'en croit rien; il est persuadé, au contraire, que le gouvernement et le peuple français adopteraient une autre attitude, car il n'y a pas un de ses compatriotes qui accepterait de commettre une félonie. Si un coup de force venait à se produire pendant les pourparlers et tandis que Paris et Londres recherchent un terrain de conciliation, aucun Français n'aurait la lâcheté de se dérober. Ni le gouvernement, ni le peuple français ne désirent la guerre, dont ils savent qu'elle entraînerait les pires catastrophes et les conséquences les plus cruelles pour les populations civiles; c'est pourquoi les deux puissances s'emploient actuellement à rechercher un règlement pacifique et une solution transactionnelle; mais il ne peut être question pour la France de renoncer à sa parole.

M. Daladier revient ensuite sur les efforts de médiation tentés depuis quelque temps par lord Runciman. Peut-être M. Benès s'est-il, en effet, montré trop lent et a-t-il perdu trop de temps après la réunion franco-britannique du mois d'avril dernier [2], mais il se heurte à de graves difficultés et il n'est certes pas aidé par M. Hitler qui prétend vouloir la paix, ni par les représentants de M. Hitler parmi les Allemands des Sudètes, qui multiplient les menaces et les provocations.

Le président du Conseil n'est pas de l'avis de lord Runciman quand celui-ci affirme qu'Allemands et Tchèques ne peuvent pas vivre ensemble; ils l'ont fait pendant vingt ans sans excès ni révolutions! Sans doute, la Tchécoslovaquie a commis des fautes, mais elles restent bien moins lourdes que les fautes contre la paix commises par les excitateurs nationaux-socialistes. Depuis quelques jours, aucun événement grave ne s'est déroulé en territoire sudète, ainsi que les observateurs étrangers, les Anglais en particulier, ont pu en témoigner. M. Hitler a parlé de trois cents morts; le fait est faux. Depuis que M. Henlein et la plupart des chefs sudètes sont en fuite, le calme a régné dans les régions allemandes. Les paysans et les ouvriers allemands ont intérêt à vivre en bonne harmonie avec les Tchèques. On peut aller loin dans la voie de l'autonomie; mais la sécession ne ferait qu'entraîner la destruction de la Tchécoslovaquie; ce serait une victoire nouvelle du pangermanisme, une étape de la marche vers

(1) Voir ci-dessus le n° 196.

(2) Dont les comptes rendus sont reproduits au tome IX de la présente série sous le n° 258 (annexes).

l'Est. M. Hitler ne se propose pas autre chose que de faire pression sur la Roumanie, à travers la Transylvanie; quand il pourra disposer du blé, du pétrole et du maïs roumain, dans un an, il se retournera vers la France et vers la Grande-Bretagne, qui devront alors se défendre dans des conditions singulièrement plus difficiles.

Il est donc essentiel de trouver, en dehors de tout plébiscite, dont le caractère serait si dangereux pour la Tchécoslovaquie et pour l'avenir de l'Europe, un mode de règlement pacifique qui tienne compte, dans la mesure du possible, des exigences de M. Hitler en ce qui concerne les Allemands des Sudètes.

En l'absence des renseignements dont dispose le cabinet anglais et des études préalables auxquelles il s'est livré, les ministres français se trouvent dans la nécessité d'improviser quelque peu leurs déclarations. M. Daladier répète donc qu'il serait heureux de connaître les conclusions auxquelles le gouvernement britannique est parvenu après un examen objectif de la question.

Lord Halifax remercie le président du Conseil de l'exposé si franc et si complet qu'il vient de faire. Il tient à préciser que rien n'est plus loin de sa pensée, comme de celle du Premier ministre et de ses collègues, que de suggérer au gouvernement français de manquer à remplir les engagements que la France a contractés envers la Tchécoslovaquie. Il comprend et apprécie pleinement les sentiments qu'éprouve actuellement le gouvernement français, et que le gouvernement britannique éprouverait également en pareil cas.

C'est largement pour cela que le cabinet britannique a jugé impossible d'aboutir à une décision avant d'avoir eu la chance d'une consultation avec le gouvernement français, plus directement et plus immédiatement engagé. D'autre part, les ministres anglais, comme, sans doute, leurs collègues français, tiennent pour vital que les deux gouvernements agissent dans l'accord le plus étroit et le plus confiant possible.

A cet égard, il est important de savoir si, aux yeux du gouvernement français, il est possible, et de quelle manière, de concilier les obligations contractuelles de la France envers la Tchécoslovaquie avec la condition que le Premier ministre a présentée comme essentielle pour la poursuite des négociations qui seraient menées d'accord entre les deux cabinets.

Désireux de parler en toute franchise, le secrétaire d'État ajoute qu'à son avis et à celui du Premier ministre, l'existence même de ces obligations permet au gouvernement français, ou lui fait peut-être un devoir, de considérer le problème tout entier de son point de vue, et de dire s'il peut ou non envisager la condition mise à des pourparlers ultérieurs.

Lord Halifax partage entièrement les doutes émis par M. Daladier, et reconnaît les dangers que comporte le principe général du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Tout dépend de l'interprétation que l'on donne à de telles doctrines, et les dangers qu'entraînerait un plébiscite sont évidents. Mais dans la recherche d'une solution, il faut se rappeler l'impression très nette que le Premier ministre a rapportée de Berchtesgaden, suivant laquelle un règlement pacifique ne paraît possible que sur cette seule base de la *self determination*. Le président du Conseil français a indiqué qu'il était impossible à la France de manquer à ses obligations si M. Hitler intervenait militaire-

ment pendant les négociations; il semble au secrétaire d'État que ce dernier mot constitue précisément le problème : il s'agit de savoir comment établir la base de telles négociations et comment les mettre en marche.

Les ministres britanniques partagent toutes les anxiétés et toutes les préoccupations du président du Conseil français en ce qui concerne les conséquences pour l'avenir de l'Europe de toute solution qui pourra être envisagée, étant donné les intentions possibles de M. Hitler ou les projets d'agrandissement éventuels de l'Allemagne. D'autre part, il faut bien faire face aux réalités pratiques de la situation qui se présente.

Tout le monde sera sans doute d'accord pour penser que, quoi que les Russes, les Anglais ou les Français puissent faire, il est pratiquement impossible de protéger la Tchécoslovaquie. Il ne pourrait guère y avoir qu'une guerre générale contre l'agresseur, et il est bien évident qu'au moment où il s'agira de rédiger un nouveau traité de paix, les frontières de la Tchécoslovaquie ne seront pas tracées comme elles le sont aujourd'hui.

Étant donné ces faits brutaux et le désir des deux gouvernements d'épargner une catastrophe à l'Europe, les ministres britanniques ont pensé qu'il convenait de rechercher, d'accord avec leurs collègues français, une solution pacifique, et le premier point à décider est de savoir si la seule condition qui paraît encore propre à garantir peut-être la paix peut ou non être remplie.

Le *Premier ministre* suggère que la réunion soit ajournée pour permettre aux ministres français de délibérer de leur réponse, qu'il ne souhaite pas solliciter immédiatement, et de se mettre éventuellement en rapport avec leurs collègues à Paris. Il tient à ajouter ce qui suit aux déclarations faites par lord Halifax :

Du contact personnel que M. Neville Chamberlain vient d'avoir avec M. Hitler, le Premier ministre a retiré l'impression qu'il serait tout à fait inutile de suggérer un plan quelconque qui ne fût pas fondé sur le droit des peuples à décider d'eux-mêmes. Il s'agit donc de savoir si, sur ce point, les deux gouvernements répondront par un oui ou par un non. Si c'est un non, cela voudra dire la guerre.

Il semble au Premier ministre que si le gouvernement français a contracté des obligations qui deviendraient opératives dans certaines circonstances, il a le droit de donner au gouvernement tchécoslovaque un avis sur la façon dont ce dernier doit se comporter en pareil cas; c'est même là un devoir pour le gouvernement français; mais le gouvernement britannique n'entend pas se séparer de la France si celle-ci croit devoir faire certaines représentations à Prague pour permettre aux négociations de continuer. Il tiendrait au contraire à rester avec le gouvernement français et à s'associer à une telle démarche.

M. *Daladier* voudrait, en réponse, ne faire qu'une brève déclaration. Les obligations de la France vis-à-vis de la Tchécoslovaquie ne constituent pas une formule vague; elles résultent d'un traité conclu par M. Briand avec le gouvernement de Prague après les accords de Locarno. Quelle est la limite de ces engagements ? Ils obligent la France à s'opposer à une agression non provoquée de l'Allemagne, agression qui constituerait elle-même une violation

du traité qui existe toujours entre le Reich et la Tchécoslovaquie. En effet, à la même époque où le gouvernement français contractait les engagements dont il est question, Berlin et Prague signaient un traité d'arbitrage qui prévoit, à l'exemple de beaucoup d'autres conventions similaires, que les différends survenus entre les deux pays devront être soumis à une Cour internationale.

Si donc la France est amenée à remplir ses obligations, ce ne sera pas le résultat d'une initiative française, mais d'un acte d'agression non provoquée commis par l'Allemagne au mépris de sa propre signature.

Les ministres britanniques déclarent que, si la France tient ses engagements et refuse d'envisager les bases de négociations que fait apparaître l'entretien de M. Neville Chamberlain avec M. Hitler, une guerre européenne deviendra fatale, qui, même victorieuse, n'entraînera pas la reconstruction d'une Tchécoslovaquie semblable à celle qui est sortie du traité de Versailles. M. Daladier n'est pas un partisan fanatique du traité de Versailles, ainsi qu'il a eu l'occasion de le montrer bien souvent depuis vingt ans, mais, dans le cas présent, il pense beaucoup moins à la question tchèque proprement dite qu'au problème général de la politique européenne. Si l'on obéit à une sommation allemande, et si l'on accepte toutes les exigences de M. Hitler, le Reich sera fondé à croire que les puissances s'inclineront à nouveau dans quelques mois. Les ministres français se sont rendus à Londres avec le but le plus simple : il s'agit pour eux de savoir ce qui peut être fait en faveur de la paix, sans cependant porter atteinte à l'existence de la Tchécoslovaquie. Avant les événements actuels, le gouvernement français et le gouvernement britannique se sont déclarés d'accord pour maintenir l'unité de cet état. Il faut évidemment tenir compte des faits survenus dans l'intervalle, mais il n'en reste pas moins qu'il faut chercher à sauver de la Tchécoslovaquie tout ce qui peut en être conservé, tout en évitant l'entrée en guerre de la France. En répondant par un oui ou par un non à la question posée sur la condition préalable qui a été mentionnée d'une négociation pacifique avec M. Hitler, on pose mal la question, car une réponse affirmative entraînerait la destruction de la Tchécoslovaquie et ultérieurement d'autres états. Il s'agit de savoir ce qu'il convient de faire à la fois pour éviter un conflit européen et pour préserver l'État tchèque. Ce dernier a sans doute commis des erreurs, mais il s'agit d'un pays ami, envers lequel la France a des responsabilités et qu'elle ne saurait abandonner sans félonie.

Le *Premier ministre* fait observer que l'on en est au premier stade seulement de la discussion, qu'il s'agit d'une décision de principe à prendre, et que, si les deux gouvernements se déclarent prêts à continuer la négociation, de nombreuses questions auront ensuite à être évoquées.

M. *Daladier* fait observer que, sans être en mesure de consulter les ministres français, actuellement dispersés, il souhaite cependant se mettre en rapport téléphonique avec Paris, et notamment avec l'État-major, au sujet des nouvelles relatives aux mouvements des troupes allemandes, et de la communication du gouvernement tchèque reçue ce matin. Il serait dangereux de se laisser dépasser par les événements et de se trouver soudain en présence d'un fait accompli. Si l'on obtient du gouvernement tchèque qu'il suspende la mobilisation envisagée pour répondre à une attaque allemande brusquée, l'on pourrait

peut-être rappeler au gouvernement de Berlin qu'il a promis de ne pas recourir à la force pendant la durée des négociations.

La séance est ajournée à 3 h. et demie

II

Séance de l'après-midi

M. *Daladier* indique que le ministre de Tchécoslovaquie à Paris a fait savoir que son gouvernement avait des raisons de craindre une agression brusquée de l'Allemagne, mais se refusait cependant à décréter la mobilisation générale pour attendre le résultat des efforts pacifiques du gouvernement britannique et du gouvernement français, tout en attirant d'urgence l'attention de ce dernier sur la gravité de la situation qui en résulte et les responsabilités que la France encourt en ce qui concerne ses propres intérêts et le sort de la Tchécoslovaquie. M. Osusky, en faisant part de cette manière de voir au gouvernement français, a demandé pour son pays l'appui de la France amie et alliée [1].

Il ressort de cette communication que le gouvernement de Prague, contrairement aux affirmations allemandes, n'a pas encore mobilisé huit classes, mais a des raisons sérieuses de redouter une agression brusquée. Des conseils de prudence et de modération ont été donnés à M. Osusky, et l'on peut avoir confiance qu'ils seront suivis. Mais il importe que cette sagesse n'ait pas un caractère unilatéral, et que l'on veille à l'exécution des garanties promises par le maréchal Goering [2]. Il faudrait notamment s'informer de la réalité des concentrations de forces allemandes contre la Tchécoslovaquie, et veiller à ce qu'un fait accompli ne se produise pas pendant les négociations. Le président du Conseil français pense que Londres pourrait adresser une communication semblable au gouvernement tchécoslovaque.

Le *Premier ministre* fait remarquer que, jusqu'ici, aucune démarche officielle n'a été effectuée auprès du gouvernement britannique par le ministre de Tchécoslovaquie à Londres. Le ministre d'Angleterre à Prague a simplement télégraphié qu'un représentant du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque l'avait prévenu de la démarche faite à Paris [3].

M. *Daladier* pense que dans l'hypothèse d'une démarche officielle, il serait bon que le gouvernement britannique répondît en termes analogues à ceux dont a usé le gouvernement français. Tandis que se poursuit une négociation pacifique, il est essentiel qu'aucune provocation n'intervienne de part et d'autre.

(1) Voir ci-dessus le n° 204-I.

(2) Fournies au lendemain de l'Anschluss au gouvernement de Prague par le Maréchal et M. von Neurath : voir, au tome VIII, de la présente série, les n°s 398 (et note), 406, 408, 418.

(3) Allusion à un télégramme adressé par le représentant britannique à Prague au Foreign Office et reçu à Londres le 18, à 14 h. (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 920, p. 369).

M. Neville Chamberlain estime qu'on pourrait indiquer au gouvernement du Reich que la Tchécoslovaquie, en présence d'informations qui provoquent ses inquiétudes, envisage de mobiliser, que le gouvernement britannique, ayant toute confiance dans les assurances données par M. Hitler, a conseillé au gouvernement de Prague de s'abstenir de toutes mesures semblables pendant les négociations, et que le gouvernement français est du même avis. M. *Daladier* se déclare d'accord.

La conférence en revient alors à l'examen du problème principal. Le *président du Conseil* déclare qu'après discussion avec ses collaborateurs, il doit préciser que toutes ses objections, telles qu'il les a exposées dans la matinée, contre un plébiscite restent valables, et qu'il serait à peu près impossible au gouvernement français d'accepter une semblable formule.

Le *Premier ministre* demande alors si M. Daladier voit, pour trancher la question, un autre moyen que la formule du plébiscite. Le *président du Conseil* répète que celle-ci est pour le gouvernement de la République extrêmement difficile à accepter; il y a tout lieu de croire, en effet, que cette doctrine ne se propose point le règlement du problème des Sudètes, mais vise à détruire la Tchécoslovaquie, à préparer des difficultés supplémentaires dans de nombreux états, et à aggraver encore une situation européenne déjà assez tendue.

Le *Premier ministre* reconnaît toutes les difficultés signalées par M. Daladier; mais, à défaut de la formule du plébiscite, il faut trouver quelque autre solution si l'on veut prévenir un conflit, et cette solution devra comporter des cessions territoriales au Reich. Le gouvernement britannique ne voit guère comment proposer des remaniements du territoire tchécoslovaque, à moins que les Tchèques eux-mêmes ne soient prêts à accepter la nécessité d'une révision de leurs frontières. Ne pourrait-on conseiller au gouvernement de Prague un arrangement applicable aux seuls Allemands des Sudètes, sans soulever la question de la *self-determination*, avec toutes les conséquences dangereuses signalées par le président du Conseil français ?

M. *Daladier*, sous réserve de l'avis du gouvernement tchèque, auprès duquel on ferait ressortir les grandes difficultés que rencontrerait le maintien des Allemands des Sudètes à l'intérieur de l'État tchécoslovaque, pense, en effet, que la Grande-Bretagne et la France pourraient user de leurs bons offices, par exemple pour amener Prague à envisager la sécession d'une partie des régions occupées par les Allemands des Sudètes; mais il faudra insister auprès des Tchèques et user de persuasion, pour qu'une telle solution ne leur soit pas imposée par la force. Les relations, les traités de la France avec la Tchécoslovaquie imposent de tels ménagements. Si les deux gouvernements britannique et français accomplissaient en plein accord un effort semblable, il ne serait peut-être pas impossible d'obtenir du gouvernement tchèque qu'il entre dans cette voie et abandonne la position d'intransigeance qu'il a conservée jusqu'ici.

Le Premier ministre se demande, au cas où une sécession paraîtrait nécessaire ou inévitable, si la Tchécoslovaquie ne préférerait pas qu'une telle opération intervînt en vertu d'une délimitation générale des territoires cédés, accompagnée d'arrangements convenables pour les populations, plutôt que par la voie d'un plébiscite, avec tous les dangers que comporte cette procédure.

M. *Daladier* répond que le gouvernement tchèque a exposé à plusieurs reprises son intention de s'opposer à un plébiscite et d'y résister par la force, quel que soit le résultat d'un tel geste, la Tchécoslovaquie n'ignorant pas qu'elle ne peut arrêter les forces allemandes que pour un mois ou deux au maximum. Les Tchèques ont toujours déclaré que le plébiscite n'était qu'un moyen de détruire leur état. Le président du Conseil a donc l'impression, sans vouloir rien affirmer, qu'une pression amicale pourrait avoir un certain effet sur le gouvernement de Prague, et qu'en lui montrant les difficultés de la situation, on pourrait peut-être l'amener à accepter les suggestions qui lui seraient faites. Mais il devrait se résigner à des sacrifices pénibles et demanderait certainement, au cas où il donnerait son agrément, la garantie que l'indépendance de son pays serait respectée à l'avenir.

Il est un autre point qu'il convient de ne pas perdre de vue. Les Allemands des Sudètes habitent des régions où les Tchèques ont édifié des fortifications et effectué de grandes dépenses pour établir un système d'organisation défensive; toute cession territoriale fera tomber une grande partie de ce système, et il faut donner aux Tchèques la possibilité d'en reconstituer un autre.

Le *Premier ministre*, avant d'évoquer la question des garanties, voudrait dire encore un mot de la question du plébiscite. Les ministres français comprendront aisément qu'il soit plus facile de faire accepter par l'opinion publique une cession qui peut être représentée comme l'effet d'une libre décision de la Tchécoslovaquie qui, sur l'offre d'un plébiscite, aurait manifesté sa préférence en faveur de la cession. L'opinion anglaise aurait ainsi la conviction qu'aucune décision n'a été prise sans le consentement des intéressés. Si les Tchèques sont décidés à la guerre plutôt que d'accepter un plébiscite, il est évident que la méthode de la cession est préférable.

M. *Daladier* s'étant déclaré d'accord, M. Neville Chamberlain poursuit en se demandant, au cas où le gouvernement tchécoslovaque accepterait le principe d'une cession de territoire accompagnée de garanties, s'il n'y aurait pas lieu de lui donner quelque idée des dimensions et de l'étendue des cessions à envisager. Quand le Premier ministre a parlé à M. Hitler des districts dont la population compte 80 % d'Allemands, le Führer s'est récrié et a déclaré que ce n'était point suffisant, et que partout où il y avait une majorité allemande, et où, par conséquent, la proportion des éléments germaniques dépassait 50 %, il fallait prévoir le rattachement à l'Allemagne.

M. *Daladier* rappelle que M. Hitler lui-même, dans les entretiens de Berchtesgaden, a admis des transferts de populations. Il reconnaît donc que la formule du plébiscite, que la *self-determination* (le mot français correspondant n'existe pas encore) offrent des correctifs physiques (il faut qu'un corps puisse vivre après amputation) et des correctifs humains (il faut que des populations puissent être transférées). Il y a là deux points dont il conviendra de tenir compte si l'on veut obtenir l'assentiment du gouvernement tchécoslovaque à des cessions de territoires : d'une part, le pays ne devra pas rester exagérément ouvert à l'invasion; et, de l'autre, des populations devront pouvoir être échangées. La question est d'autant plus compliquée qu'il existe de grands mélanges ethniques dans la région des Sudètes, que des majorités

allemandes résident à quelques kilomètres de majorités tchèques voisines, et que le principe envisagé est donc d'une application très délicate.

Le *Premier ministre* admet qu'il est évidemment impossible de décider à l'avance quelle sera la délimitation; le problème soulèvera des difficultés qui pourraient être avantageusement étudiées par un organisme international. Encore conviendrait-il de donner à M. Benès une idée générale de ce qu'il doit envisager; on ne saurait évidemment le faire avec précision, et la question des îlots de population devra prêter à des ajustements avec le temps; il ne faut pas oublier, à cet égard, que M. Hitler s'est déclaré prêt à envisager des transferts de populations.

M. *Georges Bonnet* pense que, si un accord avec les Tchèques paraît possible, l'on pourrait proposer aux Allemands deux principes. Il s'agirait de distinguer entre la population et le territoire. En ce qui concerne la première, tous les éléments germaniques, par des transferts convenables, pourraient être rattachés aux territoires cédés; pour ce qui est du second, il faudrait tenir compte des circonstances géographiques, et adapter le tracé des frontières aux nécessités de fait d'un État tchécoslovaque qui doit pouvoir se défendre, même amputé de la région qu'habitent les Allemands des Sudètes.

Ainsi, toute la population allemande serait rattachée au Reich; quant au sol, il ferait l'objet d'une délimitation conçue de façon à permettre la défense des frontières.

Des solutions semblables et des transferts de population sont intervenus déjà entre la Grèce, la Bulgarie et la Turquie. Les Tchèques et les éléments allemands qui sont anti-nationaux-socialistes pourraient être transportés à l'intérieur de l'État tchèque, les noyaux germaniques, au contraire, être transférés dans les territoires destinés à devenir allemands.

Le *Premier ministre* pense qu'il convient d'être prudent dans ce domaine et de ne point soulever des problèmes trop vastes pour être résolus dès maintenant. Il croit se rappeler, notamment, en ce qui concerne les transferts de populations balkaniques évoqués plus haut, qu'ils portaient sur des éléments inférieurs, qui ne peuvent guère être comparés aux habitants de la Tchécoslovaquie.

Il paraît très important à M. Neville Chamberlain, si une nouvelle conversation avec M. Hitler doit avoir lieu, que M. Benès ait une idée des concessions envisagées, de manière à éviter une impasse, si l'on apprenait soudain que le président de l'État tchécoslovaque n'a accepté que le principe d'une petite cession, alors que le Führer en réclame une beaucoup plus grande. Sous réserve d'ajustements stratégiques, il semble bien que la proportion de la population soit le seul guide dont on puisse se servir à cet égard. M. Hitler a parlé des districts où les Allemands sont en majorité. Il conviendrait donc d'indiquer à M. Benès, d'une façon générale, que l'on songe, comme ligne de démarcation, à celle au-delà de laquelle les éléments germaniques dépassent 50 % de la population. Des ajustements pourraient être effectués plus tard par la commission prévue.

M. Daladier craint que M. Hitler, qui dit vouloir les régions de majorité allemande, pour permettre le rattachement des éléments germaniques au

Reich, ne souhaite en réalité obtenir et la population et le territoire. Il paraît juste de décider que les Allemands des Sudètes qui veulent être rattachés au Reich le seront, et qu'en matière de territoire, l'on s'efforcera de faire coïncider la nouvelle frontière territoriale avec la frontière ethnique, mais en tenant compte de la nécessité pour la Tchécoslovaquie de se regrouper derrière ses nouvelles limites, et de pouvoir compter sur un certain nombre de sécurités.

M. *Neville Chamberlain* souligne toutes les difficultés que soulèvent les transferts de populations. Si l'on transporte les habitants d'un village, que deviendront leurs propriétés, leurs travaux, leurs occupations, qu'ils ne retrouveront pas ailleurs ? Il est impossible de décider à l'avance le tracé de la nouvelle frontière. On peut seulement indiquer à M. Benès l'échelle sur laquelle il doit envisager une cession de territoire, sans le lier, ni lier les deux gouvernements à aucune délimitation; ainsi, M. Benès ne pourrait se plaindre plus tard.

Reste la question de la sécurité de la Tchécoslovaquie. Le problème des Sudètes étant réglé, l'on laisserait aux Tchèques le soin de régler ultérieurement leurs rapports avec les minorités polonaise et hongroise; mais le gouvernement britannique croit interpréter correctement la pensée du gouvernement français en estimant que ce dernier juge nécessaire une garantie internationale en faveur du reste de l'État tchécoslovaque, contre une agression par l'Allemagne de la Hongrie ou de la Pologne, et demande si la Grande-Bretagne est disposée à entrer dans un système semblable de garanties.

M. *Daladier* répond qu'il y a là en effet une question vitale. Il serait impossible de demander aux Tchèques d'envisager des cessions territoriales si l'on n'était en mesure d'apporter une garantie internationale à ce qui subsisterait, après cette opération, de leur territoire. Il y a là une contrepartie indispensable, et l'Allemagne devrait également y participer.

En ce qui concerne le Reich, M. *Neville Chamberlain* ne peut se prononcer. Dans des occasions antérieures, M. Hitler avait déclaré qu'il était prêt à donner une telle garantie s'il recevait satisfaction en ce qui concerne les Allemands des Sudètes. Maintiendrait-il aujourd'hui ce point de vue ?

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, elle s'écarterait notablement de sa politique traditionnelle en accordant une pareille garantie, et elle assumerait une lourde charge. La Tchécoslovaquie est loin, les moyens de traduire cette garantie dans les faits ne sont pas faciles à discerner. L'Angleterre n'a pas d'armée qu'elle puisse envoyer à l'aide des Tchèques; même pour l'aviation, la distance est grande; en fait, on ne voit guère en quoi la sécurité de la Tchécoslovaquie se trouverait renforcée par une telle garantie, si un puissant voisin décidait de l'envahir. La valeur d'un tel engagement réside plutôt dans le fait que, dans le cadre d'arrangements généraux, il contribuerait à décourager un agresseur éventuel. C'est une grave décision à prendre; le Premier ministre, toutefois, ne peut pas en exclure la possibilité; mais il y aurait à considérer les conditions à poser pour limiter la nature de cette garantie, notamment en ce qui concerne les relations de l'U.R.S.S. avec la Tchécoslovaquie. Le gouvernement britannique aimerait savoir si le gouvernement français croit possible que les arrangements actuels soient modifiés en raison des nouvelles garanties

qui pourraient être concédées à la Tchécoslovaquie, celle-ci devant adopter une position de neutralité analogue à celle qu'occupe la Belgique.

M. *Daladier* tient la formule de la neutralité garantie pour heureuse; il lui semble que la Tchécoslovaquie devrait s'inspirer de l'exemple de la Belgique et de la Suisse.

M. *Georges Bonnet* tient à insister sur ce point, qu'il considère comme capital. La France fait une grande concession en permettant à la région des Sudètes de se rattacher à l'Allemagne, et en acceptant la transformation de l'État tchécoslovaque, pourvu jusqu'ici de deux pactes positifs, par la substitution à ceux-ci d'un état de neutralité. Ces sacrifices ne sont concevables pour l'opinion française que si la Grande-Bretagne peut donner appui et garantie à cette Tchécoslovaquie neutre. L'argument de l'éloignement, dont s'est servi le Premier ministre, n'est pas concluant; il s'agit surtout, en échange des sacrifices demandés à la Tchécoslovaquie, de lui accorder l'appui moral et la garantie de la France et de la Grande-Bretagne. Le ministre des Affaires étrangères insiste donc pour que M. Daladier et lui-même puissent rapporter à Paris une affirmation très nette de la Grande-Bretagne sur ce point.

Lord Halifax reconnaît pleinement l'importance de la question, tant du point de vue général qu'en ce qui concerne la position du gouvernement français. Il est d'accord pour penser que la question est un tout et qu'il faut l'envisager à la fois sous l'angle d'une garantie possible en faveur de la Tchécoslovaquie, et de l'orientation générale de la politique étrangère tchécoslovaque. Sur ce dernier point, le gouvernement britannique a déjà formulé des propositions dont MM. Daladier et Bonnet doivent se souvenir [1]; si la question venait à être traitée plus en détail, le secrétaire d'État pense que les directives contenues dans la note à laquelle il vient de faire allusion permettraient d'espérer certains progrès.

De même que lord Halifax ne méconnaît point la force des arguments en faveur d'une garantie britannique, ses collègues français n'en sous-estimeront pas les difficultés. Certaines ont trait à la politique étrangère de la Tchécoslovaquie. Le Premier ministre a fait allusion, dans son discours du 24 mars dernier [2], à l'impossibilité où se trouve le gouvernement britannique de placer sa politique extérieure entre les mains de pays étrangers. Cet argument est d'autant plus fort que le gouvernement britannique doit toujours songer aux Dominions qui, en fait sinon en droit, se trouvent engagés quand le gouvernement de Londres donne sa parole. Si la Grande-Bretagne accordait sa garantie à la Tchécoslovaquie, lord Halifax voudrait voir un tel engagement combiné avec l'obligation, pour le gouvernement de Prague, d'accepter l'avis de la Grande-Bretagne quand il s'agit de décider de la paix ou de la guerre, faute de quoi l'Angleterre se considérerait comme libérée de ses obligations.

Le secrétaire d'État n'a voulu énumérer ces différents points, sur lesquels aucune consultation n'a eu lieu encore, qu'à titre d'indication. Si, le cas échéant, ils étaient réglés d'une manière convenable, lord Halifax, pour sa part, se

(1) Voir, au tome X de la présente série, le n° 170 (note).
(2) Sur ce discours, voir au tome IX de la présente série, les n°s 40 (et note), 42; ci-dessus le n° 41 (note).

tiendrait pour satisfait. En attendant, pas plus que le Premier ministre, il ne veut exclure la possibilité d'une garantie.

M. *Neville Chamberlain*, devant l'importance capitale, d'après les ministres français, que la question présente pour eux, et étant donné le caractère extrêmement sérieux qu'elle offre pour le gouvernement britannique, propose une suspension de séance, afin que les ministres anglais puissent en délibérer.

M. *Daladier* souhaite présenter auparavant de brèves observations d'un caractère plus technique que politique. Il ne peut dissimuler que, pour la France, la Tchécoslovaquie, tout en n'étant qu'une petite puissance, représente néanmoins un allié très important. En face des masses germaniques qui la menacent depuis l'époque romaine, la France a toujours cherché à se ménager des possibilités d'action à l'est pour ne pas courir le danger de se trouver seule devant la ruée allemande; à travers les siècles, elle a cherché à ménager à l'Allemagne des préoccupations orientales telles que le torrent germanique ne puisse déferler de toute sa force contre la France, dont la population ne correspond plus aujourd'hui qu'à la moitié de celle du Reich. Voilà pourquoi l'existence de la Tchécoslovaquie, telle qu'elle est actuellement constituée, représente pour la sécurité militaire de la France un fait très important; en raison de la position géographique de l'Allemagne, la Tchécoslovaquie offrait la possibilité d'agir militairement à l'est du Reich. Si les propositions que les ministres français et britanniques ont discutées pendant la journée viennent à être réalisées, la neutralisation de la Tchécoslovaquie fera perdre à la France un élément important de sa sécurité. Il en a été ainsi déjà de la Belgique : si cette dernière était restée liée à l'article 16 et à la Société des Nations, la question de l'assistance militaire de la France à la Tchécoslovaquie se trouverait singulièrement facilitée par la possibilité d'agir à travers le territoire belge pour empêcher la destruction de l'État tchécoslovaque. Du fait de la neutralité de la Belgique, la France se trouve privée d'un moyen d'action capital; il en sera de même avec la transformation de la Tchécoslovaquie. Le principe de la politique militaire française a toujours été de diviser les forces allemandes. A un moment où la Pologne se montre de plus en plus réticente, et où personne ne peut savoir la politique qu'elle mènera dans deux ou trois ans, le fait qu'un élément essentiel de la sécurité française, déjà très ébranlée, va peut-être disparaître, présente une importance capitale pour le gouvernement de la République. Un facteur important de la sécurité militaire de la France disparaît dans l'éventualité d'une agression allemande contre le pays. Ce sont là des considérations dont on ne peut faire abstraction à Paris; l'Empire britannique se trouve dans une autre position, singulièrement privilégiée par rapport à la France, qui préférerait ne pas avoir pour voisin un peuple militaire et même militariste. Avec une garantie de la neutralité tchécoslovaque, l'on peut aller de l'avant, mais, si les choses restaient en l'état, M. Daladier ne voit pas comment le gouvernement français pourrait consentir à un affaiblissement considérable de la sécurité de son pays.

Le *Premier ministre* déclare n'avoir pas complètement suivi les arguments exposés par le président du Conseil. Il croit se rappeler que les engagements franco-tchèques présentent un caractère mutuel et comportent donc des avan-

tages et des charges, et il pense qu'à l'heure présente ce sont précisément ces charges qui causent de graves préoccupations au gouvernement français. Pour sa part, il ne voit pas comment une garantie britannique en faveur de la Tchécoslovaquie contribuerait à la sécurité de la France : elle n'empêcherait point l'Allemagne de concentrer ses forces, si elle le voulait, contre sa voisine de l'ouest, et il se demande en quoi celle-ci trouverait un surcroît de sécurité dans un engagement pris par la Grande-Bretagne envers la Tchécoslovaquie. Sans doute, le traité franco-tchèque ne représentait pas qu'une charge avant l'Anschluss et l'évolution qui s'est produite en U.R.S.S.; mais M. Neville Chamberlain n'aurait pas cru que la sécurité de la France serait atteinte du fait de la neutralisation de la Tchécoslovaquie, et il avoue qu'il ne conçoit pas comment elle pourrait être augmentée du fait d'une garantie anglaise au gouvernement de Prague.

M. *Daladier* constate que le traité franco-tchèque constituait peut-être une charge, comme disent les hommes politiques, mais apportait aussi des avantages, comme disent les états-majors. Il suffit de regarder la carte pour constater que Berlin est plus près des frontières tchèques que Paris des frontières allemandes; en cas de guerre, il y aurait de grandes possibilités d'action contre l'Allemagne à travers le territoire tchèque. Le président du Conseil indique à ce propos que si demain un coup de force du Reich venait à se produire, les plans français prévoient le départ immédiat d'un certain nombre d'escadrilles françaises pour la Tchécoslovaquie, où elles se trouveraient plus près de Berlin que les Allemands de Paris, de même que les grandes régions industrielles de la Saxe sont moins éloignées des frontières tchécoslovaques que celles du nord de la France ne le sont du territoire allemand [1]. En vertu de ces considérations géographiques indéniables, la Tchécoslovaquie apportait à la France des avantages militaires certains.

[1] Les archives du service historique de l'armée de l'Air contiennent le texte de la convention « F.T.A. » conclue à Prague le 1er juillet 1935 pour l'application de l'accord intervenu, en mai 1933, entre gouvernements français et tchécoslovaque, au sujet de leur collaboration aérienne en cas de conflit : collaboration envisagée sous forme d'un engagement des forces aériennes françaises en Tchécoslovaquie.

Par la suite, une convention annexe, signée à Prague le 1er juillet 1937, fixait les modalités de l'intervention éventuelle en Tchécoslovaquie d'une armée aérienne française. « Celle-ci serait basée suivant la situation et pour une durée limitée : soit en Bohême; soit dans la région des collines de Moravie; soit encore en basse Moravie. Elle serait ainsi en mesure d'engager contre les objectifs de coalition, que leur éloignement des frontières françaises rend d'un accès difficile, une action plus efficace que des formations d'aviation partant des bases françaises et y revenant, leur mission terminée ». Aussi la convention étudiait-elle divers points : mouvement des unités; leur stationnement et leur couverture; leur composition, etc.

Les « plans français » auxquels il est fait ici allusion consistent essentiellement dans cette convention F.T.A., dont certaines annexes sont particulièrement intéressantes (I : Mouvement de l'aviation vers ses bases; II : Emploi des forces aériennes françaises détachées en Tchécoslovaquie : détermination et répartition des missions pour les aviations de reconnaissance et de bombardement; V : collaboration des services de renseignements des deux pays, etc.), ainsi que dans la convention du 1er juillet 1937. Par dépêche. nº 358 du 9 septembre 1938, le ministre de la Défense nationale faisait savoir au ministre de l'Air que l'éventualité de l'envoi d'une escadre aérienne française en Tchécoslovaquie devait faire l'objet d'une décision gouvernementale, décision qui n'interviendrait d'ailleurs « qu'après la mobilisation générale des forces aériennes françaises ».

Sur le sujet, se reporter également au témoignage du général Faucher devant la Commission d'enquête parlementaire (*Témoignages*, t. IV, p. 1209-1210).

Quant à l'argument suivant lequel la garantie britannique n'offrirait aucune utilité pour la sécurité française, le président du Conseil croit qu'il en est tout le contraire. S'il était sûr que M. Hitler dise la vérité dans le disque de propagande qu'il fait tourner et qu'il ne veuille rien de plus que les Allemands des Sudètes, M. Daladier n'insisterait point, mais il est convaincu, en toute conscience, que l'Allemagne entreprend une vaste opération, esquissée dans *Mein Kampf*, et plus étendue que les projets de Guillaume II. La dictature de M. Hitler rappelle la domination de Napoléon. C'est un chef religieux, comme Mahomet, et il ne s'arrêtera pas. La garantie britannique serait un élément de la sécurité française en ceci qu'elle ferait hésiter M. Hitler dans sa marche vers l'est et dans ses opérations en Europe centrale.

Si les propositions formulées pendant la journée sont ratifiées, la France perd beaucoup du point de vue militaire, puisqu'elle doit renoncer à des moyens d'attaque contre les centres militaires allemands, qui offrent plus de facilités en territoire tchécoslovaque qu'en territoire français : elle perdrait davantage encore si la nouvelle Tchécoslovaquie n'était pas garantie, et garantie par la Grande-Bretagne.

Après que M. Neville Chamberlain eût remercié M. Daladier de cet exposé si clair, la séance a été levée à 5 heures pour permettre aux ministres anglais de délibérer.

*
* *

La séance est reprise à 7 heures et demie.

Le Premier ministre s'excuse vivement auprès de ses visiteurs de ce long délai dû au fait qu'il a examiné avec ses collègues des décisions d'un caractère grave et sérieux. En raison du temps si court dont disposent les ministres français et anglais, M. Neville Chamberlain a pensé qu'il valait mieux formuler le texte du message commun que les deux gouvernements se préparent à adresser à M. Benès et que MM. Daladier et Bonnet pourront examiner après le dîner.

(Des copies de ce document sont distribuées.)

Le Premier ministre ajoute qu'après une discussion très attentive avec ses collègues, il est arrivé à la conclusion qu'en raison des grands changements prévus en Tchécoslovaquie et de la position de la France telle que l'a soulignée M. Daladier, le gouvernement britannique est disposé à donner l'assurance que, si le gouvernement tchèque accepte les propositions qui vont lui être adressées, et sous réserve qu'il ne se produira point de « coup » militaire de l'Allemagne dans l'intervalle, il est prêt à se joindre à la garantie prévue en faveur de la Tchécoslovaquie.

Le *président du Conseil* remercie M. Neville Chamberlain de sa déclaration. Si les ministres anglais ont bien voulu comprendre les sacrifices que les cessions envisagées comportent pour les ministres français, ceux-ci comprennent également l'importance des suggestions faites par le gouvernement britannique. Sous réserve du résultat des délibérations du Conseil des ministres à Paris, M. Daladier tient à rendre hommage à l'esprit qui

anime les décisions prises par les ministres anglais et il se déclare prêt à discuter après le dîner le texte qui vient de lui être soumis.

*
* *

La séance est reprise à 10 h. 15.

M. *Daladier* déclare avoir examiné le texte communiqué par les ministres britanniques. Il constate combien il est pénible pour les représentants du gouvernement français, étant donné les liens d'amitié qui unissent la France à la Tchécoslovaquie, d'avoir à envisager une solution qui créera dans les deux pays une émotion certaine; mais le devoir est d'envisager à l'heure actuelle les intérêts supérieurs de la paix, et de sauvegarder l'existence de la Tchécoslovaquie en ce moment de l'histoire de l'Europe. Si pénible que soit pour lui ce devoir, il défendra cette thèse devant le gouvernement français. En attendant, le président du Conseil propose quelques modifications de forme au document présenté par ses collègues anglais. Elles sont destinées à tenir compte de l'émotion à laquelle il vient de faire allusion et à rendre certaines propositions plus acceptables pour les Tchèques, en les présentant sous une forme adoucie.

M. *Georges Bonnet* donne lecture du texte qui contient les amendements proposés par les ministres français.

Après discussion entre les deux délégations, celles-ci tombent d'accord sur le texte annexé au présent compte-rendu [1]. A la demande des ministres français, il est notamment fait mention de la mission de lord Runciman. Une allusion à l'assistance économique qui pourrait être éventuellement accordée à la Tchécoslovaquie est finalement écartée pour ne pas prêter, de la part du gouvernement de Prague, à des questions qui pourraient retarder l'envoi d'une réponse définitive, dont le caractère est d'autant plus urgent que M. Neville Chamberlain souhaite pouvoir rencontrer bientôt M. Hitler.

Le Premier ministre ayant demandé si les instructions adressées aux ministres de France et de Grande-Bretagne à Prague ne pourraient être envoyées cette nuit, il est finalement convenu qu'elles leur seront expédiées aussitôt, mais qu'ils ne devront effectuer leur démarche qu'après confirmation. M. Daladier déclare vouloir convoquer demain matin le Conseil des ministres, sans l'approbation duquel il ne peut prendre sur lui d'engager définitivement le gouvernement français. Il pense pouvoir donner à midi sa réponse définitive, de manière à permettre aux représentants anglais et français à Prague d'exécuter les instructions précitées une heure après.

Après une courte discussion, et après que les ministres français y aient fait ajouter le second paragraphe relatif à un règlement plus général dans l'intérêt de la paix européenne, le projet de communiqué annexé au présent compte rendu est adopté.

[1] Il s'agit de la note franco-britannique qui résume, le lendemain, à l'intention de Prague, les conclusions de la conférence : voir ci-après le n° 213.

Avant de lever la séance, le *Premier ministre* évoque le cas où M. Benès répondrait négativement aux propositions qui lui sont adressées.

M. *Daladier* tient cette éventualité pour improbable. Si M. Benès refuse, c'est qu'il admet l'idée de la guerre. C'est une question dont devra s'occuper demain le Conseil des ministres français. Dans une telle hypothèse, il n'y aurait plus de projet de règlement de la question des Allemands des Sudètes, et le traité d'assistance mutuelle franco-tchécoslovaque serait en vigueur.

M. *Neville Chamberlain* demande si le président du Conseil envisage, en pareil cas, de laisser M. Benès engager la France certainement et l'Angleterre peut-être, dans une guerre, après avoir refusé les avis qui lui étaient donnés.

Le *président du Conseil* répond qu'il appartient aux deux gouvernements d'exercer une action très vive à Prague pour que la Tchécoslovaquie accepte la solution qui lui est proposée par deux puissances amies.

Le *Premier ministre* déclare qu'il a seulement voulu soulever le point, mais n'entend pas y insister davantage. Il serait difficile, pour ne pas dire plus, fait observer M. *Daladier*, de laisser M. Benès juge d'une décision à prendre sur la paix ou la guerre.

Le *Premier ministre* insiste ensuite sur la nécessité de conserver un caractère entièrement secret aux instructions qui vont être adressées à Prague, afin que l'attitude de M. Hitler ne soit pas influencée par les indications préalables qu'il pourrait recevoir à ce sujet. En ce qui concerne son propre voyage en Allemagne, M. Neville Chamberlain indique qu'il le prévoit pour mercredi [1], sans vouloir toutefois prendre d'engagement définitif avant d'avoir reçu la réponse de Prague.

M. Neville Chamberlain termine en adressant tous ses remerciements à ses collègues français pour leur visite, qui a permis de constater une fois de plus qu'en de pareilles réunions, les représentants français et anglais tombaient toujours d'accord, et dont il est permis d'espérer qu'elle entraînera des résultats heureux pour la paix. M. *Daladier* s'associe à ces vœux, et rend hommage à l'esprit qui n'a pas cessé d'animer le Premier ministre et ses collaborateurs pendant toutes les discussions.

Annexe

Communiqué

Après une discussion complète de la situation internationale actuelle, les représentants des gouvernements français et britannique sont tombés entièrement d'accord sur la politique à suivre en vue de faciliter une solution pacifique de la question tchécoslovaque.

Les deux gouvernements espèrent qu'ensuite il sera possible d'envisager un règlement plus général dans l'intérêt de la paix européenne.

[1] C'est-à-dire le 21 septembre.

213

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 2418 à 2424 [1]. *Londres, 19 septembre 1938, 3 h. 15.*

(*Reçu :* 5 h. 30, 6 h.)

Prière communiquer d'urgence en priorité absolue à notre légation à Prague le télégramme suivant qui doit être retransmis ainsi que son annexe à Prague en chiffre secret :

Très urgent, priorité absolue. Veuillez vous mettre d'urgence d'accord avec votre collègue britannique pour remettre conjointement au président Benès la note dont je vous envoie le texte sous les numéros suivants et sur le caractère secret de laquelle je vous prie d'attirer l'attention du Président.

D'accord avec le gouvernement britannique, cette démarche franco-anglaise ne devra être faite que vers midi sur un ordre téléphonique que je me réserve de vous donner à l'issue du Conseil des ministres qui aura lieu à Paris ce matin [2]. Mais elle devra être effectuée sans délai dès réception de cette communication téléphonique. Je vous prie donc de prendre dès maintenant toutes dispositions matérielles à cet effet.

Réservé.

I. Les représentants des gouvernements français et britannique se sont réunis aujourd'hui en consultation sur la situation générale et ont examiné le rapport du Premier ministre de Grande-Bretagne sur sa conversation avec M. Hitler. Les ministres britanniques ont également présenté à leurs collègues français les conclusions tirées du compte rendu qui leur a été fourni

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Ce Conseil des ministres devait se tenir à partir de 10 h. 30 (*Le Temps* du 20 sept., p. 6). Le président du Conseil donna un compte rendu des entretiens de Londres, rappelant l'évolution de la position des Britanniques qui, d'abord favorables à la solution plébiscitaire, s'étaient prononcés en fin de compte pour une cession de territoire et l'octroi d'une garantie au nouvel État tchécoslovaque. Les ministres prirent conscience que l'on ne pouvait se passer du concours anglais, et ce fut, selon les termes du communiqué officiel, « à l'unanimité que le Conseil des ministres donn[a] son approbation aux solutions proposées, d'accord avec le gouvernement britannique». Des réserves avaient été néanmoins émises par MM. Reynaud et Mandel; le premier demanda à M. Georges Bonnet de s'engager à ne pas exercer de pression sur le gouvernement tchécoslovaque, qui devait rester libre de déterminer son attitude, ce à quoi consentit le ministre des Affaires étrangères. A. Werth, *France a. Munich*, p. 263; Bonnet, *De Washington au Quai d'Orsay*, p. 243. Voir également les versions de de Monzie (*Ci-devant*, p. 31-32) et de J. Zay (*Carnets secrets*, p. 3 et suiv.).

de l'œuvre accomplie pendant sa mission par lord Runciman [1]. Nous sommes convaincus, de part et d'autre qu'après les événements récents, le point se trouve maintenant atteint où le maintien ultérieur dans le cadre des frontières de l'État tchécoslovaque des districts habités principalement par les Allemands des Sudètes ne peut plus, en fait, se prolonger désormais sans mettre en péril les intérêts de la Tchécoslovaquie elle-même et ceux de la paix européenne.

1. A la lumière de ces considérations, les deux gouvernements se sont trouvés contraints de conclure que le maintien de la paix et la sauvegarde des intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie ne peuvent être effectivement assurés que si ces districts sont maintenant transférés au Reich.

2. Ce résultat pourrait être atteint ou par un transfert direct ou à la suite d'un plébiscite. Nous avons conscience des difficultés que comporte un plébiscite, et nous connaissons bien les objections que vous avez déjà opposées à une telle procédure, particulièrement en ce qui concerne la possibilité de répercussions d'une grande portée si l'affaire venait à être traitée sur la base d'un principe aussi étendu. Pour cette raison, nous supposons, sauf indication contraire, que vous préférez traiter le problème des Allemands des Sudètes par la méthode d'un transfert direct, et en considérant l'affaire en elle-même.

3. Les districts à transférer auraient sans doute à comprendre les régions qui comportent plus de 50 % d'habitants allemands, mais nous avons tout lieu d'espérer obtenir par voie de négociations, sous la direction d'une commission internationale qui compterait un représentant tchécoslovaque, un ajustement de frontières là où il pourrait être nécessaire. Nous sommes convaincus que le transfert de districts moins étendus sur la base d'un pourcentage supérieur ne constituerait pas une solution.

4. L'organisme international dont il s'agit pourrait aussi être chargé des questions concernant un échange éventuel de populations sur la base d'un droit d'option dans une limite de temps déterminé.

5. Nous reconnaissons que, si le gouvernement tchécoslovaque est disposé à accepter les mesures suggérées comprenant des modifications maté-

[1] Voir ci-dessus le n° 177 (note).
Lord Runciman recommandait : 1° Que le gouvernement de Prague mît fin sur son territoire à toute agitation hostile aux voisins de la Tchécoslovaquie. 2° Qu'il revisât sa politique étrangère de façon à donner à ses voisins l'assurance qu'il ne participerait à aucune action agressive contre eux. 3° Que les principales puissances européennes donnassent à la Tchécoslovaquie des garanties d'assistance dans le cas d'une agression non provoquée. 4° Qu'un traité de commerce sur une base préférentielle fût négocié entre Berlin et Prague.
Il suggérait par ailleurs : 1° Qu'un représentant des Sudètes eût un siège permanent dans le cabinet tchécoslovaque. 2° Qu'une commission présidée par un neutre traitât de la délimitation des régions à transférer à l'Allemagne. 3° Qu'une force internationale fût organisée pour maintenir l'ordre dans les districts à transférer jusqu'à l'exécution du transfert.
C'est au cours d'un conseil restreint de Cabinet, dans l'après-midi du 16, que lord Runciman avait ainsi présenté ses vues de vive voix. Ses observations et conclusions furent consignées dans des lettres adressées le 21 septembre, respectivement au Premier britannique et, par l'intermédiaire de la légation tchécoslovaque à Londres, à M. Benès, et dont le texte est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, Appendix II, p. 675 et suiv.

rielles aux conditions de l'État, il est justifié à demander des assurances pour sa sécurité future.

6. En conséquence, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni serait prêt, comme contribution à la pacification de l'Europe, à participer à une garantie internationale des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque contre une agression non provoquée. L'une des principales conditions de cette garantie serait la sauvegarde de l'indépendance de l'État tchécoslovaque par la substitution d'une garantie générale contre toute agression non provoquée aux traités actuellement en vigueur et qui comportent des obligations réciproques d'un caractère militaire.

7. Les gouvernements français et britannique reconnaissent l'un et l'autre l'étendue du sacrifice qui est ainsi demandé au gouvernement tchécoslovaque dans l'intérêt de la paix. Mais, précisément parce que c'est là un intérêt commun à l'Europe en général et à la Tchécoslovaquie en particulier, ils ont jugé qu'il était de leur devoir d'exposer franchement et conjointement les conditions essentielles de la sauvegarde de la paix.

8. Le Premier ministre doit reprendre ses conversations avec M. Hitler mercredi [1] au plus tard et plus tôt si possible. Nous considérons donc que nous devons vous demander de nous fournir une réponse le plus tôt possible [2].

214

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3521, 3522 [3]. *Berlin, 19 septembre 1938, 12 h. 20.*

Le discours de Trieste [4] a causé ici la plus vive satisfaction. Les milieux politiques se félicitent de constater que M. Mussolini, qui, hier, avait préconisé, pour résoudre le problème tchèque, la solution cantonaliste, recommandait aujourd'hui avec une égale conviction la solution du plébiscite et réclamait que le plébiscite fût appliqué à toutes les nationalités incluses dans l'État tchécoslovaque, c'est-à-dire se déclarait, en fait, partisan du démembrement de cet état.

(1) C'est-à-dire le 21 septembre.

(2) Ce télégramme a été transmis à Prague sous les nos 827 à 836. M. de Lacroix devait effectuer la communication de cette note en compagnie de son collègue britannique et en rendre compte à Paris par télégrammes nos 2191 à 2194, du 19 septembre (ci-après reproduit sous le no 217). Le sens de cette note a par ailleurs été communiqué à M. Osusky le 19 également. (Voir ci-après le compte rendu de la conversation Bonnet-Osusky reproduit sous le no 222.)

(3) Extrait des archives de l'ambassade.

(4) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 210 (note), 211.

On sait également gré au Duce d'avoir fait ressortir la nécessité absolue d'une action immédiate, nécessité que la presse allemande souligne, elle-même, avec insistance.

Mais on se réjouit, surtout, d'avoir entendu M. Mussolini aussi clairement affirmer que, pour le cas d'un conflit généralisé, l'Italie avait, dès maintenant, retenu sa place aux côtés de l'Allemagne. On considère que cette affirmation met fin aux hésitations et aux bruits contradictoires qu'on avait pu enregistrer récemment.

L'attitude de la Pologne et de la Hongrie, qui accentuent leur hostilité envers la Tchécoslovaquie et laissent comprendre qu'elles ne perdent pas de vue, elles non plus, les droits de leurs minorités nationales et sauront, le moment venu, les revendiquer, n'est pas accueillie avec moins de faveur. On y voit la preuve que l'État tchécoslovaque commence à craquer de toutes parts.

215

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2186. *Prague, 19 septembre 1938* [1].

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Toute la presse tchécoslovaque d'hier dimanche, depuis l'organe social-démocrate *Pravo Lidu* jusqu'au journal agrarien *Venkov*, repousse unanimement et catégoriquement l'idée d'un plébiscite et d'une annexion des Sudètes [2].

La plupart des feuilles soulignent en premier lieu qu'un plébiscite serait radicalement faussé par les méthodes de propagande hallucinante et de terreur larvée qui sont propres au national-socialisme. « Ce serait un mensonge ou une stupidité », écrit le *Narodni Osvobozeni*.

« La façon incompréhensible dont les grandes puissances ont laissé faire l'Anschluss de l'Autriche au Reich, déclare le *Ceské Slovo*, est à la base des erreurs tragiques que l'on commet actuellement et dont les conséquences

(1) Par avion, en clair.

(2) D'après les papiers Bonnet, le ministre de Tchécoslovaquie à Londres avait fait déclarer à MM. Daladier et Bonnet, par le truchement de M. Corbin, le 18 septembre, de la part du président Benès, qu'il était impossible au gouvernement de Prague d'organiser un plébiscite, et que ce gouvernement ne pensait pas qu'une décision quelconque pût être prise sans qu'on l'eût consulté au préalable. Aucune trace de cette démarche n'a été retrouvée dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

Par télégramme nº 2185, du 19, le ministre de France à Prague faisait allusion à un appel à la nation tchécoslovaque au cours duquel M. Benès avait pris catégoriquement position contre le plébiscite et réclamé l'union de tous.

se révèleront de plus en plus graves. Certains hommes d'État occidentaux s'imaginent que la politique de l'Allemagne est inspirée par l'intérêt porté aux Sudètes. En réalité, il ne s'agit pas tellement, pour les dirigeants de Berlin, de discuter du sort d'une minorité que de préparer une annexion. Si l'on examine, à la lumière des événements actuels, l'évolution de la crise de ces derniers mois, on voit que cette volonté d'annexion était bien arrêtée, dès l'origine, dans l'esprit des chefs nazis. La seconde étape sera l'établissement de la domination germanique dans tout le bassin danubien. L'Allemagne veut faire croire et arrive à convaincre certains hommes d'État que le plébiscite est une solution juste et pacifique. Bientôt elle réclamera le plébiscite dans d'autres pays de l'Europe centrale, partout où il y a des Allemands, puis dans le monde entier, partout où il y a des représentants d'une race germanique ».

« Un plébiscite ou une atteinte portée aux frontières de la République sont des solutions impossibles, écrit de son côté le *Venkov*. D'ailleurs, ajoute l'organe du parti agrarien, la presse française et anglaise se rend compte de l'énergique résistance que la Tchécoslovaquie oppose à de pareils projets ».

Plusieurs autres journaux développent cette idée sous une forme plus catégorique et affirment qu'un plébiscite ou une annexion provoquerait le soulèvement de la nation tout entière.

Le *Narodni Politika* (journal indépendant de grande information) souligne tout d'abord qu'au lendemain de l'Anschluss, le IIIe Reich avait marqué qu'il n'avait aucune intention agressive contre l'intégrité de l'État tchécoslovaque [1]. « Cette déclaration, remarque le *Journal de Prague*, est aujourd'hui oubliée, mais nous devons mettre en garde contre les dangers d'un plébiscite. Tout d'abord, il y aurait environ un million d'Allemands qui se réfugieraient à l'intérieur du pays et cette nouvelle minorité serait tôt ou tard travaillée par la propagande pangermaniste. En outre, nos frontières actuelles ont une importance stratégique. Une question de cette portée ne peut être réglée par un plébiscite; elle ne peut l'être que par une guerre. Si l'on portait atteinte à l'état de choses actuel, l'État et la nation tout entière résisteraient avec toute leur énergie. Nos dirigeants n'ont pas laissé de doute à ce sujet, ni à nos amis, ni à nos ennemis ».

De son côté, le journal catholique *Lidové Listy* souligne que les régions frontières ont, pour la Tchécoslovaquie, un intérêt économique considérable et qu'à ce point de vue, elles sont étroitement liées au reste de la Bohême. La même feuille met également en relief des arguments historiques et déclare que « personne ne permettra de porter atteinte à des frontières millénaires ».

Enfin, le social-démocrate *Pravo Lidu* écrit en termes catégoriques : « Nous avons toujours dit que nous ne permettrions pas la séparation d'une seule partie de notre territoire. Il y a, dans les pays occidentaux, des gens qui se figurent que nous pourrions admettre un plébiscite. Ils savent que l'armée tchécoslovaque ne quittera pas volontairement les régions sudètes et c'est

[1] Sur ces assurances, voir, au tome VIII de la présente série, les n°s 398 (et note), 406, 408, 418.

pourquoi ils proposent de placer provisoirement ces régions sous le contrôle d'une police internationale. Tout le monde sait ce que cela signifierait. Il n'y a pas d'hésitation possible. Nous ne devons accepter ni plébiscite, ni Anschluss ».

216

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2187. *Prague, 19 septembre 1938* [1].

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Le président du parti social-démocrate allemand, le député Jaksch, et certains chefs des anciens partis démocratiques allemands, parmi lesquels le prélat Reichenberger et l'ancien député agrarien Kohler, viennent d'adresser un appel à la population germanique de Tchécoslovaquie pour l'exhorter à ne pas se faire l'instrument d'une politique de force, mais au contraire, à travailler à la réconciliation.

« Les derniers projets gouvernementaux, dit cette proclamation, ne répondent pas encore à tous les vœux du groupe allemand, mais ils constituent du moins — le parti des Sudètes l'a reconnu — une base utile de négociations. Il faut poursuivre les efforts dans ce sens et ne pas écouter ceux qui ont essayé de déchaîner la guerre civile ».

La proclamation annonce ensuite la constitution d'un « Conseil national » qui doit grouper, sans distinction de parti, « tous les Allemands des Sudètes désireux de maintenir la paix ».

D'autre part, un groupe d'universitaires allemands ayant à sa tête un professeur à l'Université allemande de Prague a lancé également un appel en faveur de la paix et a exprimé « sa confiance dans les promesses qu'a faites le gouvernement tchécoslovaque d'assurer au groupe allemand la complète égalité de droits ».

Enfin, l'association des légionnaires tchécoslovaques et des groupements analogues viennent d'adresser « aux concitoyens allemands » un appel extrêmement pressant pour les supplier de croire à la bonne volonté du peuple tchécoslovaque.

(1) Par avion, en clair.

217

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2191 à 2194 (1). *Prague, 19 septembre 1938* (2).

Mon collègue d'Angleterre et moi-même avons fait ensemble à 14 h. 15 auprès du président de la République la démarche prescrite par les télégrammes nos 827 à 836 de Votre Excellence (3). M. Benès a pris connaissance de la communication écrite que j'étais chargé de lui faire, et dont M. Newton lui a remis un texte anglais. Il a dit qu'il ne comprenait pas très bien le paragraphe relatif à la garantie collective qui serait donnée à la Tchécoslovaquie et a demandé par qui serait donnée cette garantie. Mon collègue a pris la parole pour déclarer que l'Angleterre serait au nombre des puissances garantes, ce qui n'avait jamais été le cas jusqu'ici.

Le Président n'a plus insisté sur sa demande d'explications. Il a poursuivi que constitutionnellement il n'était pas en son pouvoir de nous donner une réponse immédiate. Il a dit qu'il devrait consulter le gouvernement et même le Parlement.

Nous avons alors insisté sur le caractère urgent de la réponse que nous demandions, exposant que M. Chamberlain devait se rencontrer mercredi au plus tard avec M. Hitler. Mon collègue a donné lecture de deux télégrammes (4) exposant les raisons de l'urgence et dont le second qualifiait de désastreuse l'hypothèse où le Premier ministre britannique devrait se rendre à ce rendez-vous sans cette réponse. M. Newton a marqué également la résolution de M. Hitler d'aboutir, quelles que fussent les circonstances, à une solution immédiate.

Notre sentiment est que M. Benès nous répondra demain, mais certainement pas ce soir.

Notre audience, où il s'est échangé peu de mots, a été extrêmement pénible.

Nous avons cherché à détourner le Président d'une résolution de désespoir comportant le recours aux armes, disant que si la proposition que nous étions chargés de présenter était adoptée, les Tchèques et les Slovaques conserveraient la liberté que la guerre leur avait donnée, et qu'ils risqueraient, s'ils la repoussaient, de tomber dans une condition pire qu'avant 1914.

Le Président a objecté un article du *Daily Mail*, suivant lequel M. Hitler ne se contenterait que d'une autonomie tchèque ou tchèque et slovaque dans

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par fil.
(3) Reproduits ci-dessus sous le no 213.
(4) Reproduits dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nos 937 et 938 (p. 404 et 406).

le cadre du Reich [1]. Nous avons répondu que la proposition franco-anglaise ne contenait rien de pareil.

M. Benès a exprimé la conviction que M. Hitler ne se tiendrait satisfait que pour un temps. Par ailleurs, il a marqué que la Tchécoslovaquie n'avait été aucunement consultée sur des dispositions cependant vitales pour elle. « Je ne vous dis pas, a-t-il continué, ce que je pense de la proposition que vous m'apportez. Vous le savez très bien vous-même ».

Il a fait une sobre mention de « son pauvre peuple qui avait fait avec bonne volonté tant d'efforts pour le maintien de la paix, et qui, subitement, se trouvait privé de toutes les garanties sur lesquelles il croyait pouvoir compter ».

218

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2195 à 2198 [2]. *Prague, 19 septembre 1938* [3].

J'ai reçu le télégramme nos 824 à 826 [4] dans la nuit et j'ai fait auprès de M. Krofta la démarche prescrite ce matin à 10 heures.

Le ministre a noté que les efforts en vue desquels le gouvernement français conseillait au gouvernement tchécoslovaque de ne pas prendre les mesures de mobilisation immédiates recommandées par l'État-major avaient pour but non seulement le maintien de la paix, mais aussi la sauvegarde des intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie.

Les nouvelles qui se sont répandues ici dans la nuit au sujet des résultats de la conférence de Londres avaient mis le ministre au comble de l'émotion.

Il m'a parlé d'abandon de la France, de conseils dont le résultat serait de mettre la Tchécoslovaquie dans l'impossibilité de se défendre en cas d'agression.

J'ai répondu qu'au moment où je parlais, je ne savais rien de la visite de M. Chamberlain à M. Hitler, ni des résultats de la conférence de Londres; qu'il était oiseux de discuter des nouvelles de presse; que le gouvernement

[1] Allusion à un article paru le 19 septembre et qui relatait un entretien, la veille, à Berchtesgaden, entre le Chancelier et M. Ward Price, envoyé spécial du journal. Au cours de cet entretien, le Chancelier affirmait que l'affaire tchèque, « tumeur qui empoisonne tout l'organisme européen», était à l'origine d'une course générale aux armements. Il ne voyait dans la République tchécoslovaque « aucune des caractéristiques d'une nation, que ce soit du point de vue ethnique, stratégique, économique ou linguistique » et concluait : « Si les Tchèques avaient eu un grand homme d'État, il y a longtemps qu'ils auraient permis aux Allemands des Sudètes de se joindre au Reich, et qu'ils se seraient contentés d'assurer ainsi aux Tchèques eux-mêmes un nouveau bail d'autonomie ».

[2] Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

[3] Par fil.

[4] Du 18 septembre, ci-dessus publié sous le n° 209.

tchécoslovaque avait demandé au gouvernement français un conseil précis, que ce conseil le gouvernement français le lui donnait par ma bouche; que c'était tout pour l'instant.

Mon collègue d'Angleterre avait reçu hier après-midi les instructions dont parle Votre Excellence. Il a jugé utile de ne pas les exécuter avant que j'eusse reçu et exécuté les miennes. Je lui ai dit ce matin que je l'avais fait et l'ai pressé de s'acquitter de ses instructions, M. Krofta m'ayant dit qu'il allait se rendre à un Conseil des ministres.

D'après les renseignements qui nous parviennent de tous côtés, on s'attend à une explosion d'indignation populaire contre la France et aussi contre l'Angleterre [1].

219

M. GASTON MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 192 à 194 [2]. Réservé. *Budapest, 19 septembre 1938, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 20, 2 h. 30, 1 h. 30.)

M. de Kanya m'a prié de venir le voir ce matin. Il tenait à me faire part de ses inquiétudes. On semblait oublier à Londres, à Paris (et à Berlin aussi, donnait-il l'impression de penser) qu'il existait en Tchécoslovaquie d'autres problèmes que celui des Sudètes. Faire bénéficier une minorité d'avantages qu'on refuserait aux autres, ce serait offenser la justice et travailler contre la paix. Les Hongrois de la Slovaquie, s'ils se voyaient sacrifiés, se porteraient probablement à quelque geste de désespoir. Par souci de sa responsabilité internationale, le gouvernement hongrois tenait à en avertir les gouvernements étrangers.

J'ai demandé à M. de Kanya si l'égalité de traitement qu'il réclamait pour toutes les minorités impliquait qu'au cas où une cession de territoires sans consultation populaire serait faite à l'Allemagne, il en dût être fait une aussi à la Hongrie. Sa réponse a été vague. Il revenait toujours à l'idée du plébiscite, sans d'ailleurs préciser si ce plébiscite s'appliquerait aux seuls districts hongrois ou à toute la Slovaquie. Inutile de dire que ce que souhaitent les Hongrois, c'est que la Slovaquie entière et la Ruthénie soient traitées en territoire

(1) Selon des informations de Prague du même jour, transmises par téléphone à l'Institut d'études européennes de Strasbourg, l'atmosphère, dans cette ville, « à la suite du plan anglo-français, est un mélange de stupeur et de fureur », au point qu'il avait été envisagé « de prendre éventuellement des mesures de police en vue d'éviter des incidents devant la légation de France. Jusqu'à présent, rien ne justifie de pareilles mesures mais l'opinion publique est très montée contre la France ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

minoritaire et qu'à la faveur des plébiscites qui y seraient organisés, le rêve de la frontière commune polono-hongroise eût chance de se réaliser.

220

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 997 à 1000. *Washington, 19 septembre 1938, 23 h. 10, 23 h. 08, 23 h. 12, 23 h. 16.*

(*Reçu :* le 20, 9 h. 10, 9 h. 20.)

Le recul apparent des démocraties européennes (1) continue à enhardir les partisans de l'isolement.

Les principales organisations pacifistes adjurent le Président de signifier nettement aux puissances européennes que la nation américaine se refuse à combattre pour des causes étrangères.

Le *Philadelphia Record* soutient que les États-Unis serviront mieux la cause de la démocratie en se tenant à l'écart d'un conflit qu'en s'y mêlant.

Fait plus grave, le sénateur Pittman ne semble pas éloigné de souscrire à ce sophisme. Le président de la commission des Affaires étrangères du Sénat avait fait, il y a deux jours, à la radio une déclaration sympathique à la Tchécoslovaquie et aux puissances qui la soutenaient. Hier soir, il a dénoncé à nouveau avec rigueur le danger totalitaire, mais a conclu que le Sénat combattrait résolument tout traité ou toute résolution qui pourrait avoir pour conséquence d'engager les États-Unis dans la guerre. Or il ne cachait pas en juillet qu'il préparait, d'accord avec le département d'État, une modification de la loi de neutralité pour la rendre conciliable avec les sympathies de l'opinion américaine (2).

Des voix s'élèvent d'ailleurs aujourd'hui, qui réclament non seulement le maintien de la loi de neutralité, comme le fait le journal de Wall Street, mais encore son aggravation. Telle est la tendance d'une correspondance libre publiée par le *Washington Post*. Le sénateur Borah vient de faire une déclaration insolente en réponse à l'appel que M. Léon Blum aurait adressé à l'intervention américaine dans le *Populaire* d'aujourd'hui. Il invite en effet la France à examiner si l'honneur national, dont son histoire offre tant d'exemples, ne

(1) Par télégramme n° 992, du même jour, reçu le lendemain à 15 h. 45, l'ambassadeur de France à Washington relatait ainsi les réactions aux États-Unis devant l'évolution de la crise tchécoslovaque : « En l'absence de renseignements précis sur les entretiens de Berchtesgaden et de Londres, les milieux politiques américains sont portés à croire que les gouvernements britannique et français ont accepté intégralement les exigences allemandes. Leur surprise est grande et plus encore leur inquiétude que l'Angleterre et la France ne puissent plus arrêter l'Allemagne dans la conquête de l'hégémonie sur l'Europe centrale et balkanique ».

(2) Voir, au tome X de la présente série, le n° 252 (note).

lui commande pas de venir au secours de la Tchécoslovaquie plutôt que de donner des conseils aux États-Unis [1].

Si injustes que soient certains jugements de l'opinion américaine, il convient que notre presse s'abstienne de les relever. Car une polémique de cette nature risquerait de transformer en malentendus durables entre les deux pays une réaction sentimentale où entre pour une large part la déception ou l'anxiété. Les dispositions favorables du président Roosevelt, dont M. Jouhaux a recueilli aujourd'hui l'expression [2] et celles du département d'État s'en trouveraient paralysées.

[1] Dans *le Populaire* du 18 septembre (p. 1), le leader du parti socialiste français publiait un éditorial où il évoquait la récente formation, en Tchécoslovaquie, de corps francs sudètes, qui plaçait devant un « fait accompli » les ministres français et anglais, avant leurs délibérations de Londres. Il ajoutait : « Comment... se défendre d'un grave émoi quand on constate que la proclamation de Heinlein est une déclaration de guerre civile et que la guerre civile en pays sudète serait le plus grand des périls qui menacent la paix européenne? ». Aussi les puisssances pacifiques devaient-elles faire preuve de fermeté face au péril. Puis il poursuivait : « J'ai fait allusion avant-hier à une intervention plus lointaine et encore plus haute que celle de M. Neville Chamberlain. Tout le monde a compris que je désignais le président Roosevelt. N'est-il pas temps qu'il s'adresse à l'Europe, avec tout le prestige de sa personne, avec toute l'autorité de l'état dont l'appui moral ou matériel déciderait finalement de toute guerre générale?». M. Léon Blum enchaînait immédiatement : « Dans des impasses semblables, la vieille diplomatie avait recouru, non sans succès, aux conférences internationales. N'est-ce plus possible? Dans l'intervalle, le maintien de l'ordre en pays sudète ne pourrait-il pas être placé sous caution anglo-française ou sous caution internationale? »

Le 20 septembre, le sénateur Borah répliquait que « les citoyens des États-Unis n'étaient pas intéressés aux questions de frontières en Europe ni aux plans des nations européennes relatifs aux problèmes [du vieux continent] ». *Survey of International Affairs 1938*, t. I, p. 601.

[2] La rencontre du Président et du secrétaire général de la C.G.T. est relatée par les télégrammes nos 1027-1028 de Washington, du 23 septembre. Le Président avait, selon M. Jouhaux, exprimé son regret de ne pouvoir répondre utilement, « dans les circonstances actuelles » à l'appel que lui avait lancé M. Léon Blum « en vue d'une intervention dans le règlement de la situation européenne ». M. Jouhaux ayant suggéré la convocation d'une conférence internationale, le Président répondit « qu'il ne pouvait prendre une telle initiative, mais qu'il ne refuserait pas sa participation s'il recevait une invitation de l'Angleterre et de la France ». Or, au matin du 23 septembre, le secrétaire d'État américain laissait entendre que M. Jouhaux avait mal interprété les paroles du Président.

221

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Bulletin de renseignements du 19 septembre 1938, 19 heures (1)

I. *Situation aux frontières occidentales.*

A. *Identifications.*

1° *Armée de terre :* depuis le 15 septembre 1938, aucun changement important n'a été signalé.

2° *Armée de l'Air :* les unités stationnées en Rhénanie ont été renforcées par 4 groupes de chasse.

B. *Divers :*

1° Des renforcements en artillerie et des apports de munitions d'infanterie et d'artillerie ont été signalés sur les frontières françaises. Ces renforcements ont été particulièrement perçus dans la région du Bienwald.

2° Un renseignement signale que les ouvrages de la région du Bienwald ne seraient pas encore armés.

II. *Situation aux frontières tchécoslovaques.*

De l'ensemble des renseignements recueillis jusqu'au 19 au soir, on peut conclure à la présence, à proximité de la frontière tchécoslovaque, d'un minimum de 26 divisions (16 actives, 3 divisions blindées, 2 divisions légères, 5 divisions de formation). Ces divisions paraissent réparties comme suit :

Silésie :

4 divisions actives (8e, 18e, 28e, 2e motorisée).

Saxe :

4 divisions actives (4e, 14e, 24e, 13e motorisée);
1 division blindée (3e division blindée);
1 division légère (1re division légère);
1 division de formation.

Bavière :

3 divisions actives (10e, 17e, 27e);
1 division blindée (1re division blindée);
3 divisions de formation.

(1) **Extrait des archives de la Guerre.**

Autriche :

3 divisions actives (44e, 45e et, probablement, 7e);
1 division légère (4e division légère);
1 division blindée (2e division blindée);
1 division de formation.

Les 20e et 29e divisions motorisées, dont le départ de leurs garnisons a été signalé, n'ont pu, jusqu'à présent, être localisées.

Ce nombre de grandes unités se rapproche de celui qui avait été retenu, dans un exercice de l'état-major allemand comme nécessaire pour mener à bien l'opération contre la Tchécoslovaquie.

A ces grandes unités, il y a lieu d'ajouter les effectifs du corps franc sudète, récemment formé, et qui s'élèvent, d'après les indications de presse allemande, à 40.000 hommes environ.

III. *Mesures de mobilisation.*

Tous les renseignements reçus indiquant que les mesures de mobilisation se poursuivent activement. Les mesures signalées comportent :

— réquisition de véhicules automobiles;

— réquisition, en Autriche, des pneus d'automobiles se trouvant dans les magasins de vente;

— interdiction, aux distributeurs d'essence, de délivrer plus de 30 litres de carburant par consommateur;

— mise en œuvre, depuis le 16 septembre du contrôle postal, sous la direction du *Reichskontrolldienst;*

— évacuation, sur Vienne, les 8, 9, 10 septembre, des malades civils de l'hôpital de Horn (60 kilomètres nord-ouest de Vienne) et préparatifs, dans les hôpitaux de Vienne, pour recevoir des blessés;

— distribution, à Leipzig, d'ordres d'appel aux femmes et aux hommes non mobilisables;

— ajournement, *sine die*, dans certaines localités, de la rentrée des classes, les locaux pouvant être incessamment utilisés pour tout autre objet;

— présence, dans la région d'Ingolstadt, de trains sanitaires dotés de leur personnel traitant et de leur matériel;

— apparition, dans toutes les localités, d'affiches faisant connaître à la population les prescriptions à suivre en cas d'attaques aériennes;

— repliement, dans la région de Rastadt, de travailleurs civils, originaires de Silésie, et destinés à être incorporés dans des régiments de formation qui doivent être mis sur pied en Silésie;

— enfin, un renseignement d'écoutes, de forme encore imprécise, laisse supposer que la mobilisation des réserves serait généralisée et accélérée.

CONCLUSION

De l'ensemble des renseignements recueillis sur les préparatifs militaires de l'Allemagne et dont les derniers datent de la nuit du 17 au 18 septembre,

il semble que la concentration allemande face à la Tchécoslovaquie est en voie d'achèvement et qu'il suffira, à l'Allemagne, d'un délai de deux à trois jours, pour porter les grandes unités d'invasion sur leur base de départ et pour achever les transports des services nécessaires à ces grandes unités.

222

COMPTES RENDUS

d'un entretien de M. Georges Bonnet avec M. Osusky à 12 h. 30 (1)

19 septembre 1938.

I

Au cours de la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Osusky (2), je lui ai déclaré que la communication officielle du gouvernement français serait faite à Prague par l'entremise de M. de Lacroix.

J'ai tenu ensuite à résumer très exactement au ministre de Tchécoslovaquie les conversations qui se sont déroulées hier à Londres. Je lui ai marqué notamment l'extrême difficulté que nous avions rencontrée à obtenir des Anglais une garantie pour la Tchécoslovaquie. En outre, nous avions tenu à laisser à M. Benès le choix entre la solution du plébiscite et celle du transfert direct. J'ai tenu à rappeler à M. Osusky à ce sujet que M. Benès avait proposé lui-même une solution de transfert direct (3).

A la fin de notre conversation, j'ai souligné à M. Osusky le caractère de gravité que comportait la réponse de son gouvernement. Le gouvernement britannique nous a en effet informé que, si Prague refusait, il ne pourrait que se désintéresser du litige qui oppose actuellement le gouvernement tchèque au gouvernement du Reich. Cette affirmation du gouvernement de Londres obligerait le gouvernement français à apprécier *en fait* la situation. Il était certain que dans ces conditions, l'assistance que la France pourrait porter à la Tchécoslovaquie ne pourrait avoir aucune efficacité si elle n'était complétée par la solidarité anglaise.

J'ai rappelé à M. Osusky que j'avais eu maintes fois l'occasion d'insister sur ce point auprès du président Benès, mais il était capital de le rappeler à l'heure présente car, si l'Angleterre n'était pas aux côtés de la

(1) Le premier de ces comptes rendus est extrait des papiers Bonnet; le second du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) A l'issue du Conseil des ministres de 10 h. : voir ci-dessus le n° 213 (note).

(3) Allusion semblerait être faite à « l'esquisse de solution » présentée le 17 septembre au ministre de France à Prague par M. Benès (voir ci-dessus le n° 180) et qui prévoyait le transfert à l'Allemagne des régions contenant une forte majorité sudète, solution transmise également à Paris à l'insu de M. Osusky par un émissaire officieux du président tchécoslovaque (voir ci-dessus le n° 192, et note).

France dans l'affaire tchécoslovaque, il était certain que l'assistance française ne pourrait plus jouer utilement en fait. J'ai donc prié M. Osusky de tenir compte de cette considération primordiale que si la réponse de Prague était un refus, l'Angleterre se désintéresserait de l'affaire.

M. Osusky m'a promis de faire part immédiatement à son gouvernement de cette déclaration.

II

A l'issue du Conseil des ministres, j'ai remis à M. Osusky le plan franco-britannique. Je lui ai rappelé nos conversations antérieures, en juin et en juillet. Si j'avais continué, ainsi que le souhaitait le gouvernement tchécoslovaque, à affirmer publiquement notre solidarité avec Prague, Prague savait très bien que c'était non en vue de la guerre, que l'Angleterre et nous-mêmes ne voulions pas faire, mais en vue de permettre au gouvernement de Prague d'arriver à un arrangement pacifique; de cela, il avait été depuis longtemps prévenu. Je regrettais qu'une solution n'eût pas été réalisée plus tôt. En tout cas le plan franco-britannique représentait pour la Tchécoslovaquie la solution la moins mauvaise à l'heure présente. Je priais M. Osusky de la transmettre immédiatement à son gouvernement, en lui donnant le conseil de l'accepter.

M. Osusky me répondit qu'il allait transmettre le plan et notre conversation à Prague. En me quittant, il ne dissimulait pas une émotion que je comprenais fort bien. (1)

223

Notes du Directeur politique (2)

I

Garantie internationale à la Tchécoslovaquie

19 septembre 1938.

Les observations qui suivent sont présentées sur le vu du télégramme franco-britannique adressé cette nuit à Prague (3) et dans l'ignorance des discussions qui ont eu lieu hier et au cours desquelles les questions qui vont être signalées ont sans doute été traitées :

(1) Une note manuscrite du président Daladier : *Contraire à la décision du Conseil des ministres* renvoie au titre de ce document « Conversation de M. Georges Bonnet le 19 septembre 1938 avec M. Osusky à 12 h. 30 ».

(2) M. Massigli, dont les papiers contiennent ces deux notes. Les documents sont destinés au Ministre (le second porte la mention manuscrite: *Remis pour le Ministre au secrétaire général*).

(3) Allusion au télégramme nos 827-836, ci-dessus reproduit sous le no 213.

1° Garantie internationale des frontières de l'État tchécoslovaque.

Cette formule semble s'appliquer à l'ensemble des frontières de l'État en question. Il est donc essentiel de déterminer quelles sont les puissances qui y participeront. Si, comme certains journaux l'indiquent, on appelle à cette garantie des puissances limitrophes autres que l'Allemagne, il est certain que celles-ci subordonneront elles-mêmes leur garantie à des réajustements territoriaux. La Pologne réclamera Teschen et la Hongrie demandera la révision de ses frontières. On risque d'aboutir ainsi au même résultat que par le plébiscite, à savoir : démembrement total de l'État tchécoslovaque.

2° La garantie internationale sera-t-elle individuelle ou seulement conjointe ou conjointe et individuelle. La dernière formule est celle du traité de Locarno qui engage tous les garants même si l'un d'eux manque à ses obligations.

Si, au contraire, la garantie n'est que conjointe, elle est parfaitement vaine. Il suffit en effet, que l'un des garants manque à ses engagements pour que les autres se trouvent immédiatement déliés des leurs. Si, par conséquent, l'Allemagne, malgré ses engagements, attaque la Tchécoslovaquie, la France et la Grande-Bretagne n'ont plus d'obligations envers Prague.

Ce n'est pas là une vue de l'esprit. La garantie conjointe était précisément la garantie donnée au Grand Duché de Luxembourg par le traité de 1867 et, dans un discours célèbre lord Clarendon, au lendemain de la signature du traité, exposait la théorie qui vient d'être esquissée, ce qui a fait dire en Angleterre que le traité de 1867 n'était qu'une farce. En effet, d'ailleurs, il en a bien été une : en 1914, la violation par l'Allemagne du Grand-Duché n'a pas été pour la Grande-Bretagne un motif à intervention; c'est la violation de la Belgique qui a déclenché l'entrée en guerre de l'Angleterre.

II

Conséquences pour la France de l'affaiblissement de la Tchécoslovaquie.

19 septembre 1938.

Le gouvernement possède seul l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier l'état de nos forces militaires et leur valeur relative par rapport aux forces — et aux faiblesses — de nos adversaires éventuels : il est donc seul en mesure d'apprécier l'étendue des risques auxquels telle ou telle politique exposerait le pays.

C'est sous la réserve de cette observation essentielle qu'a été établie la présente note et que doivent être lues ses conclusions.

La Tchécoslovaquie représentait, pour la France :

— un allié et un bastion au flanc de l'Allemagne;

— un centre d'influence économique, intellectuelle et morale;

— une démocratie amie et saine au milieu d'états plus ou moins acquis à l'idéologie totalitaire.

Un « arrangement » qui sacrifierait à la perspective incertaine d'une paix que l'on espère durable l'intégrité territoriale, sinon les possibilités d'existence de l'État tchécoslovaque, aurait, *du point de vue français*, des conséquences infiniment graves qui ne pourront être mesurées pleinement que plus tard, mais dont il n'est pas malaisé de discerner dès maintenant les principales.

1° La Tchécoslovaquie avait été l'objet, à diverses reprises, d'ouvertures de la part de l'Allemagne pour conclure avec elle un arrangement bilatéral, suivant l'exemple polonais. Le gouvernement de Prague a toujours refusé, pour rester fidèle à la politique collective que préconisaient la France et l'Angleterre et il a marqué à différentes reprises, à Berlin, qu'il ne traiterait pas en dehors de la France.

Le jour où le gouvernement et l'opinion tchécoslovaques constateront qu'en dépit de leur loyauté le gouvernement français n'a pas tenu les engagements très précis qu'il avait lui-même contractés, leur ressentiment à notre égard prendra une ampleur qui ne peut être encore mesurée. La propagande allemande y trouverait immédiatement un argument qu'elle ne manquera pas d'utiliser, soit en Tchécoslovaquie même, soit dans les pays qui n'ont pas avec nous des liens aussi étroits que ceux que nous avions avec la Tchécoslovaquie et qui, depuis un an, résistent plus ou moins bien à l'emprise hitlérienne : le contre-coup, en Roumanie et en Yougoslavie, serait, il ne faut pas se le dissimuler, des plus graves pour notre influence. En Pologne, par contre, ce serait la victoire de M. Beck. Les partisans de celui-ci ont toujours dit pour justifier sa politique que, au moment décisif, la France ferait défection. Ils trouveraient donc, dans l'événement, une justification totale. Des extraits de presse, transmis par M. Léon Noël dans son télégramme 854 à 858 du 18 septembre [1], témoignent que déjà on s'emploie, à Varsovie, à tirer des faits cette leçon.

Nous ne devons donc pas nous dissimuler que la diminution du prestige français, en Europe centrale et orientale, atteindrait des proportions plus grandes qu'on n'aurait jamais pu le supposer. Il va de soi, au surplus, qu'il ne saurait plus être question, pour le gouvernement français, de se prononcer, à Genève, en faveur de la « sécurité collective ». Ce serait l'ensemble de notre position européenne qui devrait être alors revisée, donc, également, l'ensemble de nos engagements internationaux.

2° C'est aussi l'ensemble de notre statut militaire qui devrait être révisé. En cas d'une attaque allemande contre la France, l'armée tchèque, dans la position stratégique qu'elle occupe, était susceptible de retenir au moins une trentaine de divisions allemandes. Une aviation basée sur le plateau de Bohême pouvait atteindre, avec un maximum de facilité, des centres vitaux de l'industrie du Reich et attaquer Berlin plus facilement encore qu'une aviation allemande partant des bords du Rhin ne peut attaquer Paris [2].

[1] Non reproduit. Ce télégramme, qui exposait quel parallélisme la presse polonaise établissait entre les politiques étrangères de Varsovie et de Prague au profit de la première, a été analysé ci-après sous le n° 233 (note).

[2] Raisonnement que l'on rencontre la veille dans la bouche du président du Conseil français lors des entretiens franco-britanniques de Londres : voir ci-dessus le n° 212-II.

L'affaiblissement tchèque constituerait donc un affaiblissement direct de notre force militaire. Cela est particulièrement grave au moment où les méthodes employées par l'Allemagne pour se mettre en état de semi-mobilisation et préparer la concentration de ses forces autour des frontières tchèques prouvent que le Reich a mis au point un système de mobilisation infiniment plus souple que le nôtre et qui, en cas de conflit, lui assurerait sur nous d'immenses avantages.

La France se trouverait militairement affaiblie, ce n'est pas cela qui rendrait dans le monde son amitié plus précieuse.

3° Il y avait un pays qui, au centre de l'Europe, avait fait, depuis vingt ans, un effort remarquable pour s'occidentaliser et pour substituer la culture française à la culture allemande : le développement de l'enseignement du français, sous toutes ses formes, la prospérité de nos établissements en Tchécoslovaquie, le nombre de lycéens et d'étudiants que ce pays envoyait tous les ans en France en témoignent. Il va de soi que cet élan va être arrêté et que nous devons prévoir un recul rapide et sensible de notre influence intellectuelle.

L'affaiblissement, sinon la ruine totale (tout dépendra du tracé de la frontière) de la seule puissance industrielle, — la seule depuis l'Anschluss — qui ne fût pas dans la dépendance de l'Allemagne, aurait de même d'incalculables conséquences. L'annexion à l'Allemagne de l'industrie sudète donnera au Reich de nouvelles possibilités d'expansion industrielle en Europe orientale et rendra plus malaisée la lutte menée par la Roumanie et la Yougoslavie pour échapper à un asservissement économique complet par rapport au Reich. Quels que soient les efforts que puisse tenter l'Angleterre, on peut dire que l'Europe danubienne entrera tout entière dans l'orbite allemande. Il est possible que cette évolution hâte un conflit germano-russe; il est possible aussi, si Moscou adopte la politique de repliement que laissent prévoir les dernières communications de M. Coulondre [1], que l'Allemagne, assurée du pétrole, du maïs et du blé roumains comme du blé et du maïs hongrois et yougoslave, ne cherche pas à pousser son expansion plus loin vers l'est et qu'au contraire elle se retourne du côté de l'Occident avec des forces accrues.

Ce qui est vrai de l'Europe danubienne l'est aussi de l'Europe nord-orientale. La Pologne et les états baltes vont subir de plus en plus l'emprise germanique : aussi bien, n'y aura-t-il plus de contrepoids; on n'osera plus compter sur la France et l'on ne peut pas compter sur l'Angleterre.

4° Il est une autre conséquence que nous ne saurions nous dissimuler : la querelle franco-italienne ne pourra désormais que s'envenimer. La politique de l'Axe a rapporté, coup sur coup, à l'Allemagne, l'Anschluss, les Allemands des Sudètes et la ruine du « système français ». A l'Italie elle n'a rapporté encore que l'affaiblissement de la France, dans la mesure où la ruine tchèque nous affaiblira.

Ce n'est sans doute pas assez. Or, plus que jamais l'Europe danubienne se trouve barrée à l'expansion italienne. En Méditerranée orientale, elle ne peut

(1) Voir ci-dessus le n° 184.

non plus rien espérer : elle est donc nécessairement rejetée vers la Méditerranée occidentale; nous devons nous attendre à voir ses revendications s'affirmer d'une manière d'autant plus hautaine et désagréable qu'elle aura mieux constaté notre manque de réaction dans l'affaire tchèque.

La question tunisienne, et peut-être la question corse, entreront bientôt de nouveau dans une phase aiguë.

5° Dans l'immédiat, un nouvel effort italien en Espagne doit être prévu. Les puissances démocratiques, va penser M. Mussolini, viennent de reculer une fois de plus devant la politique de force, et elles ont sacrifié la démocratie tchèque alors que, sur le fond du problème, elles étaient cependant solidaires et que ni l'une ni l'autre n'avaient de sympathie pour l'hitlérisme. Dans la question espagnole, elles sont, au fond, divisées. On ne manquera pas d'en conclure, à Rome, que leurs réactions seront encore plus faibles et qu'on ne risque donc rien à oser.

Il est, au surplus, permis de se demander si le général Franco lui-même ne va pas modifier, dans un sens défavorable à nos intérêts, les jugements qu'il a pu porter sur la force respective des deux groupements. Il est à craindre que nous ne le trouvions, demain, peu disposé à s'entendre avec nous. Nous risquons donc de voir se créer d'une manière durable, sur notre frontière des Pyrénées, une situation inquiétante pour nous.

6° Enfin, nous ne saurions oublier le retentissement qu'aurait, aux États-Unis, un réglement de l'affaire tchécoslovaque qui assurerait à l'hitlérisme un nouveau succès. Nous sommes déjà avertis que nous devrions en attendre un nouveau repliement de l'opinion américaine sur elle-même : nous verrions celle-ci se détourner davantage des affaires d'Europe et se confirmer dans la conviction que l'isolement répond seul à l'intérêt américain.

7° Cette brève énumération montre assez la gravité des conséquences. On peut estimer qu'elles ne sont pas telles qu'un grand sacrifice ne devrait pas être consenti pour assurer en Europe un régime de paix durable; mais il ne s'agit pas de cela puisque les avantages qui seraient accordés au Reich le seraient sous la menace de l'emploi de la force et sans aucune assurance de voir l'Allemagne renoncer, pour l'avenir, à la même méthode lorsqu'il s'agirait de faire valoir de nouvelles revendications, qu'il s'agisse de questions territoriales ou d'autres. Loin de ramener l'Allemagne à une politique de coopération, le succès de sa méthode ne pourra que l'encourager à y persévérer. L'énorme sacrifice consenti par les puissances occidentales le sera sans contrepartie : l'on est, une fois de plus, réduit à un acte de foi dans l'évolution pacifique du nouveau pangermanisme.

Or, un singulier hasard veut que, le jour même de l'entrevue de Londres, l'agence Havas a reproduit des déclarations particulièrement significatives du Dr. Hans Frank, ministre d'État, commissaire à la Justice du Reich. Dans une conférence à l'institut des Sciences politiques du parti national socialiste, le ministre aurait dit :

« Ce qui est décisif pour l'action politique nationale socialiste, c'est que la

force créatrice de la race germanique puisse produire ses effets en toute sécurité. Le service suprême que puisse rendre notre action dans le domaine du droit international, ce sont les services rendus au droit vital de notre peuple. Tous les traités du Reich allemand qui concordent avec ce droit vital du peuple allemand seront observés avec une fidélité inébranlable par le Reich d'Hitler ».

La conclusion est aisée, car nous savons déjà que l'interprétation de son « droit vital » n'appartient qu'au peuple allemand lui-même et qu'elle peut donc varier à chaque instant.

224

M. René Brunet, Député,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [1]. *Prague, 19 septembre 1938.*

Je pense que la légation vous tient complètement au courant des événements et des changements qui se produisent constamment dans la situation politique, et que je n'ai pas à vous les répéter. Je me borne donc à vous exposer à grands traits l'état de choses tel qu'il se présente au moment où le ministère Hodza délibère sur le plan franco-anglais.

Jusqu'à ce matin, l'unanimité de l'opinion publique s'était faite sur la conviction que, quoiqu'il arrive et quelque attitude que choisisse le gouvernement de Prague, la France et l'Angleterre seraient, avec toute leur force et dès le premier instant, aux côtés de la Tchécoslovaquie. On était persuadé en particulier que la France et l'Angleterre n'admettraient pas que la question du rattachement au Reich du territoire des Sudètes pût être soumise à un plébiscite; on répétait partout que, récemment encore, la France avait donné sur ce point à Prague les assurances les plus formelles, si bien que, si un doute pouvait effleurer les esprits en ce qui concerne la position que prendrait l'Angleterre, on avait en tout cas, sur la conduite éventuelle de la France, une certitude quasi absolue.

Depuis mon arrivée, je me suis efforcé auprès de toutes les personnalités que j'ai pu rencontrer (y compris M. Benès lui-même et au cours de toutes mes conversations) de définir le point de vue français d'une façon plus exacte. J'ai dit partout que le gouvernement français ne pouvait absolument pas se séparer du gouvernement anglais et que ces deux gouvernements poursuivaient une politique tendant avant tout au maintien de la paix; j'ai dit à M. Benès et répété partout que le gouvernement français se rallierait au plébiscite si

[1] Cette lettre, dont le texte a été retrouvé dans les archives de l'ambassade de France à Prague, ne semble pas avoir été acheminée à Paris par la voie officielle, aucune trace ne s'en rencontrant dans les registres de la Direction politique.

c'était nécessaire pour conserver l'accord avec l'Angleterre et la sauvegarde de la paix.

Malgré ces avertissements (et il lui en venait évidemment de plus nombreux d'autres sources), le gouvernement a continué de croire ou a voulu croire que les cabinets de Londres et de Paris (surtout ce dernier) n'accepteraient jamais ni cession territoriale ni plébiscite. Les journaux, strictement censurés, ont continué jusqu'à la dernière heure, à laisser croire que l'appui anglais et français était certain, et que, par conséquent, aucune concession autre que l'autonomie ne pouvait être envisagée; hier encore, M. Hodza prononçait à la radio un discours dans lequel il maintenait avec force cette position [1].

Sans doute, dans certains milieux financiers ou politiques, l'opinion commençait-elle à se répandre qu'en fin de compte, il faudrait bien en passer par un plébiscite; mais, dans l'immense majorité du peuple, sous l'influence d'une presse « chauffée à blanc », sous l'impression aussi de la campagne acharnée menée par les autorités publiques (voir les déclarations et professions de foi de la noblesse bohémienne, des partis sudètes autres que le S.D.P., des médecins et professeurs, etc.) on était aussi convaincu que jamais que, quand le gouvernement déclarait, hier encore, le plébiscite inacceptable, il n'accepterait en effet jamais le plébiscite, et cela en plein accord avec les gouvernements français et anglais.

Il est compréhensible, dans ces conditions, que lorsque la radio et les journaux de ce matin ont publié un résumé des décisions de Londres, la déception ait été profonde. Mais il est encore difficile, à cette heure, de prévoir quelles seront, dans les jours qui vont venir, les réactions du peuple tchèque.

Je me suis entretenu ce matin à ce sujet avec M. Krejci, président du Tribunal constitutionnel, ami et conseiller écouté de M. Benès. Les premiers mots qu'il a prononcés ont été : « Puisque la France nous abandonne, nous n'avons plus qu'à céder ». Mais ce n'est là, a-t-il ajouté, qu'une opinion personnelle; M. Benès, à qui il avait téléphoné dès 9 heures du matin, lui avait dit qu'il ne savait pas encore quelle décision il prendrait. M. Krejci croit que, sans nul doute, les milieux dirigeants comprendront, tout en en souffrant, l'attitude de la France, mais il craint, de la part des masses populaires et des adversaires politiques de M. Benès, des réactions inquiétantes; il redoute que les hommes et les partis qui ont antérieurement pris position contre la France en faveur d'un rapprochement avec l'Allemagne ne tirent parti de la situation.

Je lui ai expliqué, une fois de plus, avec la certitude que mes paroles seraient répétées à M. Benès, la position dans laquelle s'était trouvée la France; qu'elle ne pouvait agir que de concert avec l'Angleterre; que c'est en Angleterre par un article fameux du *Times* [2] qu'est née l'idée du plébiscite; que les ministres français avaient dû déployer les plus grands efforts pour obtenir de l'Angleterre qu'elle consentît pour la première fois à s'engager en Europe en accordant sa garantie aux frontières d'un état; que la France était prête à aider

[1] Discours par lequel le président du Conseil tchécoslovaque annonçait ne rien changer à sa politique d'entente avec les Sudètes sur la base de ses dernières propositions, malgré le refus opposé par Henlein, la masse des Sudètes désirant l'entente et la paix entre nationalités dans sa grande majorité.

[2] Sur cet article, voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.

financièrement et économiquement la Tchécoslovaquie; qu'au surplus, la Tchécoslovaquie, libérée d'éléments qui étaient plutôt pour elle une cause de faiblesse, devait rapidement se relever de la crise qu'elle traversait. Je lui ai dit aussi combien me paraissait fâcheuse l'attitude figée et intransigeante du gouvernement, qui par les discours de ses membres et les directives données à la presse, avait si délibérement et si imprudemment coupé les ponts derrière lui.

M. Krejci a paru assez impressionné par ce que je lui disais et m'a demandé de revenir le voir demain.

En attendant que soit connue la réponse du gouvernement, j'ai pensé que nous devions dans toute la mesure du possible éviter que le ressentiment actuel des Tchèques à notre égard les pousse à se détourner définitivement de la France et à se jeter dans les bras de l'Allemagne. J'ai donc convié pour demain quelques journalistes tchèques, à qui j'ai l'intention d'expliquer les mobiles qui ont déterminé la France à adopter l'attitude qu'elle a prise ainsi que les compensations que le gouvernement français a obtenues et accordera ultérieurement à la Tchécoslovaquie.

D'un autre côté, comme tout ce qui paraît dans les journaux français concernant la Tchécoslovaquie excite toujours ici le plus vif intérêt et est plus ou moins reproduit dans les journaux tchèques, je ne saurais trop insister, bien que je sois assuré que vous avez déjà donné les instructions nécessaires, pour que votre service de presse fasse publier le plus grand nombre d'articles possible expliquant et justifiant l'attitude de la France.

225

Note du Ministre [1]

Négociations de Prague

20 septembre 1938, 13 h. 30 [2].

M. de Lacroix téléphone au ministre à [13] h. 30 que le gouvernement tchèque hésiterait entre deux solutions, une acceptation de principe du plan franco-britannique avec toutefois certaines réserves, ou une proposition d'arbitrage.

[1] Extraite des papiers Bonnet. Ce document a été publié en annexe à la déposition, le 16 mars 1948, de M. de Lacroix devant la Commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 (*Rapports*, t. II, p. 270).

[2] L'original porte comme date 1 h. 30. En fait, il faut lire 13 h. 30, comme l'indique d'ailleurs M. Georges Bonnet dans ses mémoires (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 246). Cette datation est confirmée par le fait que sir Eric Phipps déclare, dans un télégramme téléphoné à Londres à 14 h. 15 (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 967, p. 419), que le ministre français des Affaires étrangères venait d'apprendre du représentant tchécoslovaque à Paris l'alternative à laquelle était confronté le gouvernement de Prague. B. Celovsky, *Das Münchener Abkommen v. 1938*, Stuttgart, 1958, p. 359; H. G. Rönnefarth, *Die Sudetenkrise in der internationalen Politik*, Wiesbaden, I, 1961, p. 565-566. *(Suite en p. 356)*

M. Georges Bonnet a immédiatement prié M. de Lacroix d'intervenir de la façon la plus pressante auprès du président Benès pour lui faire comprendre qu'il s'agissait de ne plus perdre de temps et de donner une réponse précise à la communication franco-britannique [1].

M. Georges Bonnet a en même temps prié l'ambassadeur d'Angleterre à Paris d'informer le gouvernement anglais de cette attitude du gouvernement tchécoslovaque, afin que celui-ci puisse donner à son représentant à Prague des instructions analogues [2].

226

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2210, 2211 [3]. Réservé. *Prague, 20 septembre 1938* [4].

(*Reçu :* 15 h. 05.)

Le directeur politique a été chargé de me faire savoir que la réponse du gouvernement tchécoslovaque à la proposition franco-anglaise nous serait remise dans l'après-midi.

Profitant de cette occasion pour renouveler auprès de M. Krofta les instants conseils que j'avais donnés dans la soirée d'hier au président de la République [5], je me suis servi des indications que Votre Excellence m'avait données ce matin par le téléphone [6], notamment quant à l'aide économique et financière que le gouvernement français était disposé à accorder au gouvernement tchécoslovaque. J'ai allégué par ailleurs l'impossibilité dans les circonstances présentes pour la Tchécoslovaquie de conserver dans ses frontières un élément de population animé actuellement d'une véritable haine

Aucune trace du message de M. de Lacroix à M. Bonnet n'a été retrouvée dans les archives françaises (sans doute s'agissait-il d'une simple communication téléphonique et non d'un télégramme transmis par fil). Toutefois, la publication des documents diplomatiques tchèques de cette période (Kral, *Das Abkommen v. München 1938. Tschechoslowakische diplomatische Dokumente 1937-1939*) mentionne la démarche effectuée par M. de Lacroix vers 13 h. 30, auprès du ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères pour indiquer qu'il avait été chargé par M. Bonnet, par téléphone, de dire « que l'appel à l'arbitrage serait une chose très dangereuse, que ce serait une faute irréparable, grave, qui permettrait à l'Angleterre de se dégager, compromettrait les négociations et ouvrirait la voie à l'arbitrage de M. Hitler », d'où la nécessité pour le gouvernement tchécoslovaque d'accepter la proposition franco-britannique (*Das Abkommen v. München*, no 200, p. 237-238).

(1) Ci-dessus reproduite sous le no 213.

(2) Sur la démarche requise par M. Bonnet, du représentant de la Grande-Bretagne à Prague, voir les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, no 968 (p. 420).

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Par téléphone.

(5) Lors de l'entrevue relatée par le télégramme de Prague, nos 2191 à 2194 du 19 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 217.

(6) Dont la trace n'a pas été retrouvée.

contre l'État et adossé par ailleurs à l'immense Allemagne. Sur une question de mon interlocuteur, j'ai dit qu'à mon sentiment personnel, le gouvernement français ne modifierait en aucun cas le point de vue exposé dans la note que M. Newton et moi-même avions remise hier.

227

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 196 à 198 (1). Très secret. Réservé. *Budapest, 20 septembre 1938, 16 h. 39, 17 h. 18, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h., 20 h., 19 h. 50.)

Une personnalité politique vient de me faire savoir qu'hier soir M. von Ribbentrop avait lui-même téléphoné à M. Imredy pour l'inviter, ainsi que M. de Kanya, à se rendre aujourd'hui à Berchtesgaden. Le Führer a envoyé ce matin son avion personnel chercher les deux ministres, qui rentreront par la même voie à Budapest. La nouvelle est absolument secrète. On pense que ce sont les conversations du Régent avec M. Goering (2) qui ont provoqué l'invitation à Berchtesgaden.

Mon informateur, qui est très défiant à l'égard de l'Allemagne, m'a dit redouter extrêmement les conséquences de cette entrevue. D'après lui, M. Hitler ne se contenterait que très à regret de la cession de quelques districts sudètes. C'est la Tchécoslovaquie tout entière qu'il voudrait réduire en vassale. S'il offre à la Hongrie de soutenir ses revendications, ce sera pour se servir d'elle comme d'une nouvelle machine de guerre contre la Tchécoslovaquie et aussi pour obtenir l'installation à Budapest d'un gouvernement naziste.

Mon informateur ne voit qu'un moyen d'échapper au péril de cette collusion hongro-allemande, c'est que la France et l'Angleterre se déclarent immédiatement prêtes à donner à la Hongrie de justes satisfactions et la dispensent ainsi de conclure avec l'Allemagne un marché qui risque d'être ruineux pour l'indépendance du pays et pour la paix.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur la récente rencontre des deux hommes lors d'une partie de chasse, voir ci-après le n° 238 (et note).

228

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2213, 2214 (1). Réservé. *Prague, 20 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Une personne qui peut être bien renseignée me dit que la réponse qui doit être remise tout à l'heure serait sinon négative, du moins inspirée d'une idée d'atermoiement. On spéculerait sur la chute du cabinet français, sur le renversement que pourrait causer dans l'opinion française une résistance tchécoslovaque.

Cette personne indique que d'après son information, l'état d'esprit des dirigeants tchécoslovaques pourrait encore être modifié par un avertissement immédiat et très catégorique des gouvernements de Paris et de Londres.

Elle ajoute que serait surtout efficace un appel très net adressé par le général Gamelin au général Krejci. Cet appel exposerait pourquoi est indispensable l'acceptation intégrale et immédiate de la proposition franco-anglaise. Je me suis acquitté à 13 h. 20 du précédent message que Votre Excellence m'a confié par le téléphone (3). Mon collègue anglais a fait une démarche analogue à 14 heures.

(1) Des exemplaires de ce télégramme se rencontrent aussi bien dans les dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » que dans le fonds Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Par téléphone. La date d'arrivée serait, d'après les Mémoires de Bonnet (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 246) 19 h. 30 et non 19 h. 10, heure indiquée par les exemplaires auxquels la note précédente fait allusion.

(3) Voir ci-dessus le n° 225 (note).

229

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2215 à 2217 (1). Réservé. *Prague, 20 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 21 h. 15.)

M. Krofta vient de me remettre la contre-proposition du gouvernement tchécoslovaque à la démarche que j'ai faite hier matin avec mon collègue britannique (3). Celui-ci a été reçu par le ministre des Affaires étrangères immédiatement après moi. Le gouvernement tchécoslovaque se déclare dans l'impossibilité d'accepter une solution qui a été arrêtée en dehors de lui, qui, d'après lui, ne mettrait pas fin au conflit, mais ouvrirait au contraire la porte à de nouvelles exigences de l'Allemagne, aboutirait à la vassalisation complète de la Tchécoslovaquie, entraînerait une rupture d'équilibre dans le bassin danubien et dans l'Europe tout entière (4).

Il invoque la largeur des concessions qu'il a faites en dernier lieu aux Sudètes, de l'aveu même de ces derniers.

Il propose un recours à l'arbitrage sur la base du traité germano-tchécoslovaque du 16 octobre 1925 et il conclut en faisant appel à l'alliance de la France et à l'amitié de la Grande-Bretagne pour demander à ces deux grandes puissances de reconsidérer la question.

(1) Extrait des dossiers Bonnet ou des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. L'exemplaire conservé dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » porte (par erreur) 20 h. 50 comme heure de réception. Voir en effet Bonnet, *De Washington au Quai d'Orsay*, p. 247.

(2) Par téléphone.

(3) Le texte de cette contre-proposition est retransmis par télégramme nos 2223 à 2235, ci-après reproduit sous le no 234.

(4) Par télégramme no 2207, du même jour, reçu à 19 heures, le ministre de France à Prague relatait les vives réactions de la presse tchécoslovaque au plan franco-anglais, dont elle soulignait « le caractère inacceptable ».

230

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2218 (1). *Prague, 20 septembre 1938.*

Suivant la personnalité dont les renseignements font l'objet de mon télégramme nos 2213-2214 (2), on s'attend ici pour cette nuit à une démarche du grand état-major français et si cette démarche est effectuée, tout est préparé pour un acquiescement immédiat à la proposition franco-anglaise.

231

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 855, 856. *Bucarest, 20 septembre 1938, 19 h. 50.*
(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h. 10.)

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, que j'ai vu ce matin, se montre particulièrement préoccupé de l'attitude de la Hongrie. Le ministre de Roumanie à Budapest aurait appris en effet par son collègue polonais que les gouvernements de Budapest et de Varsovie se disposeraient à demander que le régime de faveur réservé aux Allemands sudètes fût étendu aux minorités hongroises et polonaises de Tchécoslovaquie.

Comme M. Bossy lui demandait s'il existait à cet égard une entente formelle entre les deux gouvernements, le ministre de Pologne aurait répondu négativement; mais l'on reste persuadé au palais Sturdza qu'à défaut d'accord préalable, la Pologne et la Hongrie adopteront une attitude identique.

... (3) qu'au cas où les Hongrois occuperaient militairement les provinces qu'ils revendiquent en Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie seraient, d'après le pacte de la Petite Entente, dans l'obligation d'intervenir. Le gouvernement de Bucarest s'apprête à consulter Belgrade à ce sujet.

Même au cas où il s'agirait d'une solution pacifique n'entraînant pas l'application de l'accord de 1933, il n'en reste pas moins qu'un agrandissement territorial de la Hongrie sur sa frontière nord ne laisserait pas d'être considéré

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 228.
(3) Lacune de déchiffrement.

par le gouvernement de Bucarest comme un précédent éminemment dangereux pour la Roumanie.

D'après les renseignements parvenus au ministère des Affaires étrangères, le gouvernement polonais aurait déjà demandé à Paris et à Londres que l'on appliquât également au territoire de Teschen les principes envisagés pour la région des Sudètes [1], mais l'on croit ici que si, en cas de conflit, le gouvernement polonais réclamait le retour de Teschen, il serait prêt, par contre, à contribuer à la défense des « frontières ethniques » de la Tchécoslovaquie.

232

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2219, 2220 [2]. Réservé. *Prague, 20 septembre 1938* [3].

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Le président du Conseil vient de me convoquer. D'accord, m'a-t-il dit, avec le président de la République, il m'a déclaré que si je venais, cette nuit même, déclarer à M. Benès qu'en cas de guerre entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie à propos des Allemands des Sudètes, la France, à cause de ses engagements avec l'Angleterre, ne marcherait pas, le président de la République prendrait acte de cette déclaration; le président du Conseil convoquerait immédiatement le Cabinet, dont tous les membres étaient dès à présent d'accord avec le président de la République et avec lui-même pour s'incliner. Les dirigeants tchécoslovaques ont besoin de cette couverture pour accepter la proposition franco-anglaise. Ils sont sûrs de l'armée, dont les chefs ont déclaré qu'un conflit seul à seul avec l'Allemagne serait un suicide. M. Hodza déclare que la démarche qu'il suggère est le seul moyen de sauver la paix.

Il désire que tout soit fini avant minuit ou, en tout cas, dans le courant de la nuit. Le président du Conseil fera la même communication au ministre d'Angleterre [4].

[1] Le 16 septembre, l'ambassadeur de Pologne à Paris avait fait connaître au Ministre les réclamations polonaises sur Teschen (voir ci-dessus le n° 194).

[2] Le texte de ce télégramme se retrouve aussi bien dans les dossiers Bonnet de la « Reconstitution Fouques-Duparc » que dans le fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[3] Par téléphone.

[4] Dans ses mémoires (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 247 et suiv.), M. Georges Bonnet nous apprend que postérieurement au télégramme nos 2215-2217 (reçu à 21 h. 15 : voir ci-dessus le n° 229) et antérieurement au télégramme nos 2219-2220, s'était intercalée une communication téléphonique de M. de Lacroix, qui priait le Département de ne pas considérer comme définitive la réponse de Prague demandant l'application du traité d'arbitrage. Ce serait après avoir prévenu le président Daladier de venir le retrouver au Quai d'Orsay que le Ministre aurait reçu le télégramme nos 2219-2220.

Suite de la note n° 4, page suivante.

233

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 873, 874 [1]. Réservé. *Varsovie, 20 septembre 1938, 20 h. 51.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Dans un bref entretien que je viens d'avoir avec lui, M. Beck s'est montré plus réticent, plus fermé que jamais.

Il n'a retrouvé sa loquacité que quand, conformément aux instructions de Votre Excellence (votre télégramme no 595) [2], je lui ai parlé de l'attitude éventuelle de l'U.R.S.S. en cas d'agression allemande contre la Tchécoslovaquie.

Il m'a dit la très grande importance qu'il attachait à cette communication et m'a prié d'en remercier vivement Votre Excellence.

En ce qui concerne la démarche faite ce matin par M. Lukasiewicz [3], « Le gouvernement polonais, m'a-t-il dit, fidèle à sa ligne de conduite, suit le cours des événements : quand il était question en Tchécoslovaquie d'autonomie, il demandait l'autonomie pour les Polonais; on a parlé de plébiscite, il a réclamé pour eux un plébiscite; on envisage maintenant des rectifications de frontière : la Pologne demande à en bénéficier, faute de quoi elle se croirait en droit de reprendre son entière liberté d'action ».

M. Beck s'est plaint à moi de trouver à cet égard « plus de compréhension à Londres qu'à Paris », malgré, m'a-t-il dit encore, tout ce qui justifie la position prise par son pays.

De ses propos, mais plus encore de son ton, de son attitude et de ses réticences mêmes, s'est dégagée pour moi l'impression que le gouvernement

Malgré l'insistance de ce dernier, le président du Conseil estima inutile (ou impossible) de convoquer un Conseil des ministres, d'autant que le président de la République se trouvait à Rambouillet. Les instructions adressées en fin de compte à M. de Lacroix le furent après une discussion entre le Ministre, MM. Daladier, Léger et Jules Henry. (Le texte des instructions est ci-après reproduit sous le no 249) et l'aval de M. Lebrun, prévenu par téléphone.

Le récit des événements tel qu'il est présenté dans les mémoires de Bonnet diffère des affirmations de M. Comert, chef du service de presse au Département qui, au cours de son témoignage devant la Commission d'enquête parlementaire (*Témoignages*, VII, p. 2178) déclara que le Ministre prit sa décision de télégraphier les instructions destinées à M. de Lacroix après consultation non de M. Léger, mais de son propre *brain-trust*.

Dernier point : le reproche adressé par M. de Lacroix au Département, devant la Commission d'enquête parlementaire, d'avoir « amputé » son télégramme (cf. *Rapports*, t. II, p. 268). Les archives du ministère des Affaires étrangères — que M. de Lacroix déclare avoir consultées — ne permettent pas d'étayer cette affirmation.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 19 septembre, non reproduit.

(3) Sur cette démarche, voir ci-après le no 242.

polonais envisagerait très sérieusement de procéder éventuellement à une action militaire dans la région de Teschen.

Je me réfère d'ailleurs à mes télégrammes nos 855-856 (1) et 869-870 (2).

234

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2223 à 2235 (3). *Prague, 20 septembre 1938.*

Le gouvernement tchécoslovaque remercie les gouvernements britannique et français de la communication qu'ils lui ont faite, en formulant leur façon de voir sur la solution des difficultés internationales actuelles concernant la Tchécoslovaquie. Conscient de sa responsabilité, qui découle pour lui des intérêts de la Tchécoslovaquie, des intérêts des amis et alliés de cette dernière, ainsi que des intérêts de la paix générale, il exprime sa conviction que les projets qui y sont contenus ne sont pas à même de réaliser le but que poursuivent les gouvernements britannique et français dans les grands efforts qu'ils déploient en faveur de la paix.

Ces projets ont été conçus sans consultation préalable avec les représentants de la Tchécoslovaquie et un point de vue a été adopté contre elle, sans qu'elle ait été entendue, bien que le gouvernement tchécoslovaque ait attiré l'attention sur le fait qu'il ne pourrait accepter la responsabilité d'une déclaration qui serait prise sans lui. Aussi est-il également compréhensible que lesdits projets n'aient pu être conçus de façon à correspondre aux possibilités de la Tchécoslovaquie.

En effet, le gouvernement tchécoslovaque n'a même pas la possibilité au point de vue de la Constitution de pouvoir prendre une décision concernant les frontières. Une décision de ce genre ne serait point possible aujourd'hui sans porter atteinte au régime démocratique du pays et à tout son système juridique. Dans tous les cas, le Parlement devrait être entendu.

(1) Du 18 septembre, non reproduit. Le télégramme nos 854-858 de Varsovie relatait comment la presse polonaise établissait un parallélisme entre les politiques tchécoslovaque — la Tchécoslovaquie n'étant jamais parvenue « à sortir de son rôle de vassale » — et polonaise, marquée par un souci d'indépendance.

(2) Du 20 septembre, non retrouvé.

(3) Ce texte, extrait des archives de l'ambassade de France à Prague, est celui même dont font état les télégrammes nos 2213-2214 et 2215-2217, ci-dessus reproduits sous les nos 228 et 229. Il aurait été remis entre 19 et 20 heures d'abord à M. de Lacroix (si nous en croyons les registres d'arrivée de la Direction politique), puis au ministre de Grande-Bretagne (Cf. *Documents on british foreign Policy*, II, no 981) — du moins dans sa version française (reproduite dans les *Documents* précités sous le no 987).

L'exemplaire ici publié porte la mention manuscrite : *Par le téléphone du 20-9-1938.* Rien n'indique cependant l'heure exacte à laquelle ce texte (qui ne présentait plus aucun intérêt dès lors que le Département recevait le télégramme nos 2219-2220, ci-dessus reproduit sous le no 232) serait parvenu au Département.

De l'avis du gouvernement, l'acceptation d'un projet de cette nature équivaudrait à laisser mutiler entièrement l'État à tous égards. Au point de vue économique et des transports, la Tchécoslovaquie serait complètement paralysée et, au point de vue stratégique, elle se trouverait dans une situation extrêmement difficile; notamment, elle tomberait tôt ou tard sous l'influence absolue de l'Allemagne.

Même si le gouvernement tchécoslovaque se résignait aux sacrifices proposés, la question de la paix n'en serait nullement résolue :

a. De nombreux Allemands des Sudètes préféreraient, pour des raisons bien connues, quitter les frontières du Reich pour s'établir dans l'atmosphère démocratique de l'État tchécoslovaque. Il en résulterait immédiatement de nouvelles difficultés et de nouveaux conflits nationalitaires.

b. Paralyser la Tchécoslovaquie entraînerait un changement politique profond dans toute l'Europe centrale et du sud-est. L'équilibre des forces en Europe centrale et dans l'Europe en général s'en trouverait détruit; cela ne manquerait pas de faire surgir des conséquences de portée considérable pour tous les autres états et notamment aussi pour la France.

c. Le gouvernement tchécoslovaque est sincèrement reconnaissant de l'intention des grandes puissances de garantir l'intégrité de la Tchécoslovaquie; il l'estime et l'apprécie hautement. Une telle garantie ouvrirait certainement la voie à une entente entre tous les intéressés, si les conflits nationalitaires actuels se réglaient à l'amiable sans imposer à la Tchécoslovaquie des sacrifices inacceptables.

La Tchécoslovaquie a donné au cours des dernières années des preuves nombreuses de son dévouement inébranlable à la cause de la paix. Sur les insistances de ses amis, le gouvernement tchécoslovaque, à l'occasion des négociations sur la question allemande des Sudètes, est allé si loin que son attitude a été reconnue et approuvée par le monde entier — même une des déclarations du gouvernement britannique a souligné qu'il conviendrait de rester dans le cadre de la Constitution tchécoslovaque — et le parti des Allemands des Sudètes, lui-même, lors de la présentation des dernières propositions du gouvernement, ne les a pas repoussées et a manifesté ouvertement sa conviction que les intentions qui les inspiraient étaient sérieuses et sincères. Malgré la révolte suscitée du dehors dans une partie de la population allemande des Sudètes, le gouvernement a déclaré solennellement qu'il maintenait les propositions dans lesquelles il allait au-devant des vœux de la nationalité allemande des Sudètes. Il considère encore comme possible ce mode d'agir en ce qui concerne les problèmes nationalitaires dans la République.

La Tchécoslovaquie est toujours restée fidèle aux traités et a rempli les engagements qui en découlaient pour elle a l'égard soit de ses amis, soit de la Société des Nations et de ses membres, soit des autres peuples. Elle a été et est toujours prête à y faire honneur dans toutes les circonstances. Si elle se défend aujourd'hui contre la possibilité de violences, elle le fait en s'appuyant sur les engagements encore récents et les déclarations de son voisin, ainsi que sur le traité d'arbitrage du 16 octobre 1925, que plusieurs

déclarations du gouvernement allemand actuel ont reconnu être encore en vigueur. Le gouvernement tchécoslovaque souligne la possibilité d'appliquer ce traité et en demande l'application. Faisant honneur à sa signature, il est prêt à accepter la sentence d'arbitrage qui serait prononcée. Toute espèce de conflit pourrait être ainsi conjurée. Cela rendrait possible une solution rapide, conforme à l'honneur et à la dignité de tous les états intéressés.

La Tchécoslovaquie a toujours été liée avec la France par l'estime et l'amitié la plus dévouée ainsi que par une alliance à laquelle aucun gouvernement et aucun Tchécoslovaque ne failliront jamais. Elle a vécu et continue à vivre dans sa foi en la grande nation française, dont le gouvernement lui a si souvent assuré la solidité de son amitié. Elle est liée à la Grande-Bretagne par un dévouement et une amitié traditionnels, par le respect et l'estime, dont s'inspirera toujours la Tchécoslovaquie dans la collaboration indissoluble entre les deux pays et dans leurs efforts communs en faveur de la paix, quelles que soient les conditions qui règnent en Europe.

Le gouvernement tchécoslovaque sait que les efforts déployés par les gouvernements britannique et français découlent d'un véritable intérêt. Il les en remercie bien sincèrement. Mais, pour les motifs déjà énumérés, il leur adresse de nouveau un appel suprême et les prie de reconsidérer leur point de vue. En ce faisant, il croit servir non seulement ses propres intérêts, mais encore ceux de ses amis, ainsi que l'intérêt de la paix et de la saine évolution de l'Europe. Dans ces moments décisifs, ce n'est pas seulement le sort de la Tchécoslovaquie qui est en jeu, mais aussi celui des autres pays et notamment de la France.

235

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1556. *Rome, 20 septembre 1938, 22 h. 55 (?)*

(*Reçu :* le 21, 1 h. 20 (?).

Le discours assez bref et dépourvu de toute indication positive que le chef du gouvernement vient de prononcer à Udine [1], apparaît surtout comme une consigne donnée au peuple italien sur l'interprétation de son comportement dans la crise actuelle. En effet, M. Mussolini a exalté la force matérielle de l'Italie de 1938 ainsi que l'union du peuple avec son gouvernement, sans se priver d'évoquer, avec une désobligeante insistance, la malignité et la

[1] Prononcé le 20 septembre lors d'une tournée d'inspection à la frontière italo-yougoslave. Le sens en est indiqué par le présent télégramme.

faiblesse des étrangers. Il n'a pas manqué d'affirmer que la nation fasciste est de la plus forte trempe et qu'en somme, sa récente attitude devant un conflit possible n'était que le calme des braves.

Le ton extrêmement violent et même parfois haineux de l'orateur a présenté un contraste marquant avec celui du discours qu'il avait prononcé avant hier à Trieste [1].

236

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 878. *Varsovie, 20 septembre 1938, 22 h. 30*

(*Reçu :* le 21, 1 h. 30.)

Ainsi que l'indique le ton de l'ensemble des journaux polonais, on ne saurait se dissimuler qu'en ce qui touche les revendications de la Pologne à l'égard des régions où vivent les Polonais en Tchécoslovaquie, M. Beck a derrière lui l'opinion unanime de son pays.

237

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3534 [2]. Réservé. *Berlin, 20 septembre 1938* [3].

(*Reçu :* le 21, 12 h. 30.)

A l'heure où est rédigé le présent télégramme, la situation vue de Berlin peut être résumée dans les termes suivants :

1º L'annonce de la visite de M. Chamberlain à Berchtesgaden avait été interprétée par les nazis comme une preuve du fléchissement britannique.

Le cours même de l'entretien du Premier anglais avec le Führer a renforcé cette impression. M. Chamberlain a semblé, en effet, plus frappé par l'attitude de M. Hitler déclarant qu'il ne reculerait pas devant une guerre générale

(1) Sur le discours de Trieste, voir ci-dessus les nos 210 (note), 211, 214.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par courrier, en clair.

pour arracher les Sudètes à la domination de Prague, que M. Hitler n'a paru intimidé, lorsque M. Chamberlain lui a signifié que l'emploi de la violence contre les Tchèques l'exposerait à une conflagration, dans laquelle il aurait le monde entier contre lui.

2° Ce que l'on sait ici de la conférence franco-anglaise de Londres a mis le comble à la satisfaction des dirigeants du Reich. Ces derniers, bien que l'évolution récente de l'opinion française n'eût pas échappé à leur attention, ne s'attendaient pas à ce que notre pays se rangeât si aisément aux vues du gouvernement de la Grande-Bretagne.

Ainsi se sont trouvés vérifiés les pronostics obstinés auxquels se livraient les partisans de l'audace et que combattaient, en Allemagne, en même temps que nous-mêmes, les partisans de la prudence. Pour les nazis les plus radicaux, pour M. von Ribbentrop en particulier, et du moins jusqu'à nouvel ordre, c'est un succès, sinon une consécration.

3° Quoi que décide le gouvernement tchécoslovaque, on considère, à Berlin, l'éventualité d'une guerre générale comme désormais exclue.

4° Mais on y tient toujours pour vraisemblable et prochaine une guerre localisée.

Car on ne suppose pas que M. Benès accepte bénévolement la cession du territoire des Sudètes, à laquelle il faudra joindre sans doute le district de Teschen et une portion de la Slovaquie, que la Pologne et la Hongrie ne manqueront pas d'exiger, c'est-à-dire le démembrement de la Tchécoslovaquie. On pense que M. Benès, plutôt que de se résigner à l'écroulement de son œuvre, préfèrera recourir à la guerre.

Ou alors, il démissionnera; et l'on pousse tant que l'on peut à cette démission, qui serait le prélude de la capitulation.

Ou bien encore, M. Benès rusera, feindra de céder, négociera et voudra gagner du temps; et dans ce cas, on devra couper court à sa tactique par un geste brutal.

Mais surtout, on croit à la guerre localisée, *parce qu'on la souhaite.*

Hitler brûle de faire sentir sa puissance militaire, non seulement pour se venger des Tchèques et les punir, mais encore pour effrayer les états de l'Europe centrale, pour accroître son prestige au dehors et au dedans.

Il est convaincu, d'ailleurs, que les discussions futures, relatives au tracé des nouvelles frontières, et au statut de la Tchécoslovaquie, ne seront rapides et fécondes que si elles sont dominées par un fait accompli et une manifestation de la force allemande.

5° C'est pourquoi la campagne d'excitation forcenée que mène la presse du Reich se poursuit sans répit contre les Tchèques, qualifiés couramment de *Hussites*, ou de complices de Moscou. C'est pourquoi les corps francs sont organisés. C'est pourquoi, enfin, la mise en place de l'armée d'invasion s'achève.

Une période d'escarmouches, de coups de mains, d'incidents de frontières, réédition de la guerre d'Espagne, est déjà pratiquement ouverte; elle fournira à point nommé les prétextes nécessaires.

6° Si, comme il en est impatient, M. Hitler lance son attaque, s'arrêtera-t-il aux frontières qui répondent à ses vœux? Ce n'est pas sûr. Il voudra plutôt aller jusqu'à Prague, s'emparer de Prague, anéantir Prague.

7° De la même manière, on pourrait être tenté de se demander si les sacrifices consentis pour sauver la paix par la Tchécoslovaquie, l'Angleterre et la France aboutiront effectivement à délivrer l'Europe de l'atmosphère qui l'étouffe depuis trois ans et à lui rendre la possibilité d'une existence pacifique.

On ne saurait, de prime abord, en écarter la chance et il y aura lieu, bien entendu, de ne rien négliger pour que celle-ci se réalise. Il est, sans doute, superflu d'insister sur l'aspect douloureux et pénible que revêt, à nos yeux, le drame tchécoslovaque. La contrepartie devrait être trouvée dans l'établissement d'un *modus vivendi*, d'un règlement général, valable pour plusieurs années, entre les états démocratiques et les états autoritaires.

Mais, si l'on considère que l'opération allemande contre les Tchèques n'est, comme l'annexion de l'Autriche, que la mise à exécution d'une entreprise conçue depuis longtemps, comme le sac d'une bijouterie, et méthodiquement poursuivie, par les procédés d'un cynisme révoltant, si l'on tient compte de la mentalité d'Adolf Hitler et de ses proches collaborateurs, il semblera également probable, et peut-être plus probable encore, que les chefs nazis retireront surtout des événements un intense sentiment de triomphe, un orgueil débordant, une sûreté de soi, un mépris des autres, qui se traduiront par un redoublement d'ambition et d'appétits.

Le dynamisme, dont le IIIe Reich se vante, c'est l'insatiabilité, l'élimination de tout souci de la mesure.

Dans leurs conversations familières entre eux, je l'ai déjà noté, les dirigeants nazis disposent de l'Europe et du monde comme de leur chose.

Le récent congrès de Nuremberg a du reste, posé en principe qu'entre les démocraties et les dictatures, le conflit était fatal.

8° Évitée aujourd'hui, la guerre demeure donc possible pour demain.

Et si l'Angleterre et la France évitent aujourd'hui la guerre, parce qu'elles y sont mal préparées, sans doute feront-elles bien de hâter et d'achever leurs préparatifs, dans le domaine militaire, économique et diplomatique.

Car il pourrait arriver que le destin de l'Europe se jouât finalement dans une nouvelle bataille des Champs catalauniques ou dans une bataille de Poitiers.

238

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3546 (1). Réservé. *Berlin, 20 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 21, 12 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 3533 (3).

D'après ce qui m'est rapporté, la Hongrie aurait été catégoriquement invitée par l'Allemagne à sortir de l'imprécision où elle se cantonnait jusqu'ici, à abandonner son attitude de neutralité relative et à se ranger ouvertement aux côtés du Reich, sous peine de se voir oubliée lors du règlement final du problème tchécoslovaque.

C'est la réponse à cette mise en demeure que MM. Imredy et Kanya auraient apportée aujourd'hui à M. Hitler. On suppose que cette réponse aura été affirmative.

Au surplus, l'entrevue du régent Horthy avec M. Goering n'est pas, comme on l'avait d'abord indiqué, un fait passé; elle a dû avoir lieu aujourd'hui même et se prolongera demain; M. Beck doit rejoindre à Rominten les deux autres chasseurs.

De la même source allemande, on assure que l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'armée du Reich avec l'appui probable de la Hongrie, est toujours envisagée.

La décision dépendrait de l'issue de la prochaine conversation de M. Chamberlain avec M. Hitler, au sujet de laquelle on se montre assez sceptique à Berlin, où déjà l'on reproche à l'Angleterre et à la France de n'avoir pas su aller assez vite ni profiter assez tôt de l'occasion. Les regards des chefs nazis paraissent, d'ailleurs, se diriger surtout sur Prague, où ils escomptent l'arrivée au pouvoir d'un agrarien. Si celui-ci ne se montrait pas tout de suite disposé à traiter sur les bases désirées par l'Allemagne, l'intervention militaire ne tarderait pas. C'est, du moins, ce que l'on déclare dans l'entourage du maréchal Goering.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Du même jour, et qui faisait état de rumeurs relatives à une récente rencontre entre le régent Horthy, le ministre polonais des Affaires étrangères et M. Goering, ou à une visite de MM. Imredy et de Kanya au chancelier Hitler à Berchtesgaden. L'ambassadeur concluait : « L'une et l'autre [de ces nouvelles] prouvent... que la Pologne et la Hongrie se préoccupent de n'être pas négligées dans le partage escompté des dépouilles de la Tchécoslovaquie ».

239

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 511 [1]. Réservé. *Rome, 20 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 22, 12 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nos 505-506 [3].

La manière dont la presse italienne a commenté le discours de M. Mussolini à Trieste confirme qu'on doit l'interpréter comme signifiant que l'Italie sera aux côtés de l'Allemagne dans une guerre européenne.

Du reste, mon télégramme nº 510 du présent courrier [4] vous fait savoir que, parlant avec un ecclésiastique français un instant après la radiodiffusion du discours de M. Mussolini, le cardinal Pacelli l'interprétait de la sorte.

Ceci n'empêche pas, d'ailleurs, que cette déclaration, au moment et dans les termes où elle a été faite, n'ait eu pour but de peser sur les décisions et sur la conduite de la France et de l'Angleterre, en annonçant que la solidarité de l'Italie avec l'Allemagne subsisterait dans l'éventualité d'une guerre européenne. Il y a évidemment là de la manœuvre, comme il y en a eu de la part de l'Angleterre, quand elle a laissé entendre que la France, dans une guerre européenne, ne serait pas isolée. Mais cette manœuvre a engagé l'Italie, à moins même qu'elle n'ait simplement traduit un engagement préexistant et rappelé.

Elle a aussi répondu très probablement au désir de ne pas paraître tenue à l'écart ou reléguée au second plan, dans une affaire centre-européenne où le prestige de l'Italie fasciste prétend à un premier rôle, ou au moins à l'apparence d'un premier rôle.

Dans les phases ultérieures de l'affaire en cours, l'on doit s'attendre à ce que le gouvernement italien continue, comme il l'a déjà fait par sa seconde note officieuse de l'*Informazione diplomatica* [5], à élargir la question au profit de la Hongrie, sa protégée particulière, et par suite à étendre le démembrement de la Tchécoslovaquie aux régions magyares sur lesquelles Budapest élève des revendications.

Procurer une satisfaction aux revendications hongroises a toujours été le vœu du gouvernement fasciste, avant même que son intimité avec Berlin le mît au service de la revendication allemande sur les Sudètes.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome-Quirinal.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 18 septembre, ci-dessus publié sous le nº 211.
(4) Dont le sens est indiqué ci-dessus.
(5) Sur cette note, voir ci-dessus le nº 120 (et note).

Dès avant cette époque aussi, son antipathie foncière envers la Tchécoslovaquie et les dirigeants de l'État tchécoslovaque lui faisait considérer avec une faveur presque pas dissimulée l'éventualité de disloquer largement cet état et de le réduire en somme aux proportions d'un conglomérat spécifiquement tchèque et slovaque.

Le but dernier de cette politique italienne, qui a existé à l'état latent depuis l'origine même du fascisme et qui s'est dégagé avec plus d'évidence au fur et à mesure que la volonté allemande de récupérer les Sudètes est devenue plus patente, consiste à réaliser en Europe centrale un nouvel équilibre, fondé sur une Hongrie reconstituée et sur une Yougoslavie réconciliée avec Rome : ceci avec l'arrière-pensée de dresser de la sorte, au-delà des Carpathes, une digue devant la puissance de l'Allemagne accrue de l'Autriche et des Sudètes.

240

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3540 (1). *Berlin, 20 septembre 1938.*

Au cours de la conversation qu'il a eue le 17 septembre avec M. Goering, et que j'ai relatée (2), sir Nevile Henderson a dit au Maréchal : « On prétend que vous avez huit mille avions. Est-ce vrai? »

Le maréchal Goering a répondu : « C'est un peu exagéré. Mais vous pouvez être assuré que nous avons plus d'avions que l'Angleterre, la France, la Pologne et la Tchécoslovaquie réunies! »

Le Maréchal a ajouté qu'il connaissait parfaitement l'état des aviations des autres pays. L'Angleterre aurait une excellente aviation, mais pas avant deux ans. Quant à l'Allemagne, elle avait, à l'heure actuelle, à tous les égards, la supériorité.

M. Goering a vanté, en particulier, les mérites exceptionnels de l'appareil Junkers 80, qui commencerait à être produit en série et dépasserait tous ses rivaux.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par télégramme nos 3506 à 3513, du 17, ci-dessus reproduit sous le nº 186.

241

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin, au Général Dentz, sous-Chef de l'état-major de l'Armée [1].

L. [2]. *Berlin, 20 septembre 1938.*

Merci de m'avoir mis au courant. Je n'ai communiqué vos renseignements qu'à l'ambassadeur.

Je suis tout à fait d'accord avec le bulletin de Gauché du 15 septembre, à quelques nouveautés près, notamment les mouvements de la 20e D.I. motorisée, des S.S., etc.

Je fais faire des reconnaissances par Réa et nos aviateurs et suis au courant de celles des Anglais et des Tchèques. J'ai confiance dans les tuyaux tchèques recueillis par l'attaché militaire, ou plus exactement dans ses reconnaissances; l'expérience m'a appris à me méfier de ce que Prague lui apprend.

Ici la température du jour est celle-ci : les Allemands du parti se disent convaincus que les Français et les Anglais ne marcheront pas, donc que la crainte d'une guerre européenne est écartée. Mais ils semblent décidés à intervenir par la force. L'incident ne sera pas difficile à provoquer.

L'Allemagne n'est plus qu'un grand camp. A Berlin même et aux environs, on me signale nombre de points de rassemblement de véhicules automobiles de réquisition; mêmes renseignements de nos consuls. On continue de me signaler des hommes convoqués pour des exercices de durée variable, certains pour une période de durée indéterminée. On continue de même à me signaler des gens qui sont envoyés au travail dans l'Ouest.

Je m'excuse d'être bref et suis votre bien dévoué.

(1) Le destinataire, qualifié de « Mon général et cher ami », n'est pas indiqué. Selon toute vraisemblance, il doit s'agir du général Dentz.

(2) Lettre manuscrite extraite des archives de la Guerre.

242

NOTE D'AUDIENCE [1]

Entretien entre M. Georges Bonnet et M. Lukasiewicz

20 septembre 1938.

M. Lukasiewicz est venu me confirmer la lettre qu'il m'avait adressée au nom de son gouvernement et dans laquelle étaient indiquées les revendications de celui-ci à l'égard des minorités polonaises de Teschen [2].

Je lui ai répondu que je prenais acte de cette communication et que je n'ignorais pas que le gouvernement anglais avait pris également acte de la communication analogue que lui avait faite l'ambassadeur de Pologne à Londres.

J'ai tenu cependant à lui faire remarquer combien cette démarche était inopportune au moment où une négociation est engagée entre Londres, Paris et Berlin pour régler le statut de la minorité sudète, dont l'importance pose un cas très différent. J'ai souligné qu'il convenait de laisser le problème se régler dans ce cadre local et de ne pas chercher à compliquer une situation dangereuse en y mêlant des revendications qui, en raison de la faible importance des minorités sur lesquelles elles portent, en ce qui concerne la Pologne, présentent un caractère difficilement comparable.

J'ai tenu enfin à rappeler à l'ambassadeur de Pologne le traité d'amitié qui lie nos deux pays et qu'il n'était que trop évident que, si toutes les nations pacifiques ne s'unissaient pas contre la volonté d'hégémonie de l'Allemagne, celle-ci ne pourrait que profiter de leur division.

L'intérêt du gouvernement polonais était donc de rester en dehors de ce débat qui, s'il s'amplifiait, risquait de provoquer les complications les plus dangereuses pour la paix de l'Europe.

M. Lukasiewicz me répondit que son gouvernement estimait au contraire que le débat devait porter sur toutes les minorités de Tchécoslovaquie, mais que néanmoins il ne manquerait pas de lui faire part des arguments que je lui avais fait valoir au cours de notre entretien [3].

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Lettre du 17 septembre, ci-dessus publiée sous le n° 194.
(3) Le compte rendu de cet entretien a été retransmis pour l'essentiel à l'ambassadeur de France à Varsovie par télégramme n°s 599-600 le même jour, à 23 h. 45. Aussi a-t-il paru superflu de le reproduire.

243

NOTE DU JURISCONSULTE DU DÉPARTEMENT [1]

Sur la neutralité perpétuelle d'État

20 septembre 1938.

La neutralité perpétuelle ou permanente est le régime juridique qui, au XIXe siècle, a été appliqué à la Suisse, à la Belgique et au Luxembourg. Ce régime subsiste pour la Suisse.

Ce régime est établi par traité entre l'état qui se soumet à la neutralité et les états intéressés à l'établissement de ce régime. Il est arrivé qu'un état se soit déclaré neutre par acte unilatéral (par exemple l'Islande) : cela est l'affirmation de son intention de suivre une politique de neutralité, mais cela ne crée aucune obligation particulière de cet état envers les autres et des autres envers lui. Ce cas particulier ne sera donc pas examiné : on ne considérera que la neutralité établie par traité, qui seule fait de l'état que ce traité concerne, un état perpétuellement neutre.

On ne considérera pas non plus le cas d'un état qui, en fait, pratique une politique de neutralité en s'abstenant de participer à la guerre et en orientant sa politique de manière à éviter d'être impliqué dans une guerre. A l'assemblée de la Société des Nations de septembre 1938, les Pays-Bas ont annoncé l'intention, en cas de guerre, de rester neutres et de ne pas appliquer les sanctions économiques de l'article 16 : c'est là une ligne politique dont cet état est libre de se départir. De même la Belgique, jusque-là perpétuellement neutre, a cessé de l'être depuis ou à la suite de la guerre de 1914; puis, et à partir de 1937, elle a marqué l'intention de revenir à la neutralité; c'est encore là une ligne politique dont cet état est libre de se départir et qui ne la replace pas sous le régime des traités de 1839 qui l'avait neutralisée.

Les traités ne sont pas très explicites sur les effets de la neutralité perpétuelle.

Pour la Suisse, la déclaration du 20 mars 1815 et l'acte d'accession de la Confédération du 27 mai 1815 parlent sans plus de la neutralité perpétuelle; l'acte du 20 novembre 1815 reprend cette expression en y ajoutant la garantie par les puissances de l'intégrité et de l'inviolabilité du territoire de la Confédération [2].

[1] M. Basdevant.

[2] Les actes établissant en 1815 la neutralité de la Confédération helvétique étaient les suivants : 1. Une déclaration des puissances représentées au Congrès de Vienne, et qui réglait les affaires internes de la Suisse, l'étendue de son territoire, etc. Cette déclaration, du 20 mars, notait déjà que « l'intérêt général réclamait en faveur de la Suisse l'avantage de la neutralité perpétuelle ». 2. L'acte d'accession de la Confédération à la précédente déclaration (27 mai). 3. Enfin, l'acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle et de l'inviolabilité de la Suisse (20 novembre), acte stipulant que « la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère [étaient] dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière ».

Pour la Belgique, l'article 7 du traité du 19 avril 1839 se bornait à dire qu'elle « formera un état indépendant et perpétuellement neutre » et qu'elle « sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres états ».

Le traité du 11 mai 1867 contenait pour le Luxembourg des dispositions analogues à celles de 1839 pour la Belgique.

La neutralité perpétuelle comporte directement pour l'état neutre l'obligation de ne pas faire la guerre à un autre état, sauf pour sa propre défense s'il est attaqué par celui-ci. Corrélativement, les états qui ont établi ou reconnu ce régime doivent s'abstenir de faire la guerre à l'état perpétuellement neutre.

L'état neutre doit s'abstenir d'entrer dans des rapports politiques qui risquent de l'impliquer dans une guerre. Il ne peut pas s'engager à garantir un autre état : la Belgique neutre, signataire du traité du 11 mai 1867, n'a pas garanti la neutralité du Luxembourg. Il ne peut contracter d'alliance réciproque : la seule alliance à lui permise est une alliance défensive à son profit exclusif, encore peut-on demander si, le plaçant ainsi sous la protection d'un état déterminé, elle n'est pas incompatible avec son statut de neutralité établi dans un intérêt collectif.

L'état neutre peut être membre de la Société des Nations et ses obligations comme membre (articles 10, 16) priment ses obligations de neutralité, du moins dans ses rapports avec les autres membres de la Société des Nations. La question ne s'est posée que pour la Suisse, seul état neutre qui soit membre de la Société des Nations : pour elle, un arrangement particulier est intervenu lors de son entrée dans la Société des Nations, puis, en mai 1938 [1], arrangement qui, à l'heure actuelle, fait prédominer son statut de neutralité. Pour le Luxembourg, les questions de cet ordre qui ont été parfois soulevées sont d'une nature particulière et peuvent ici être laissées de côté.

On s'est demandé si l'état neutre peut entrer dans une union douanière. Comme la neutralité perpétuelle est un moyen de garantir un état contre la mainmise d'un puissant voisin, on peut à bon droit soutenir qu'elle est incompatible avec l'union douanière entre l'état neutre et un tel voisin. Cette opinion a été émise au milieu du XIXe siècle à l'égard d'une union douanière entre la Belgique et la France, et cela a été rappelé lors des débats devant le conseil de la Société des Nations et la cour permanente de Justice internationale au sujet du projet d'union douanière austro-allemande. Cette incompatibilité serait moins probable si l'union douanière, étant conclue entre petits états, n'apparaissait pas comme pouvant affecter l'indépendance de l'état neutre : ainsi, la Suisse a pu entrer en union douanière avec le Liechtenstein. Le cas du Luxembourg qui, en 1867, au moment où il est devenu neutre, est resté membre du Zollverein, est assez particulier : on n'a pas cru à propos de mettre fin à sa participation déjà ancienne à cette union douanière.

La neutralité perpétuelle n'affecte pas directement et nécessairement en droit le statut militaire de l'état neutre. La Suisse et la Belgique ont conservé

(1) Sur ce dernier arrangement et ses préliminaires, voir, au tome IX de la présente série, les n°s 258-IV (note), 264; au tome X les n°s 111 (note), 190 (note).

toute liberté quant à leur organisation militaire et à l'établissement de fortifications. En fait, la neutralité orientera l'état neutre vers une organisation militaire défensive (Suisse), peut-être même insuffisante (Belgique en 1914).

La neutralité du Luxembourg en 1867 était une neutralité désarmée, comportant interdiction d'avoir une armée et des fortifications et destruction de la forteresse de Luxembourg. Mais c'était une situation tout à fait particulière, s'expliquant : 1° par l'exiguïté de ce pays; 2° par le fait que sa neutralisation n'a été qu'un artifice diplomatique pour servir de prétexte au retrait de la garnison prussienne de Luxembourg après dissolution de la Confédération germanique et fournir le paravent destiné à masquer la reculade de la Prusse, qui avait tout d'abord refusé ce retrait.

La neutralité perpétuelle est une forme juridique et politique qui présente d'importants traits communs pour la Suisse, la Belgique, le Luxembourg. C'est un procédé destiné à assurer l'indépendance d'un petit état que sa position géographique expose aux entreprises de puissants voisins, chacun d'eux cherchant par là à prémunir ce petit état contre la mainmise des autres. C'est un instrument de la politique d'équilibre : elle est établie plus dans l'intérêt général que dans celui de l'état neutralisé.

Mais, sous une forme juridique commune, les réalités historiques et politiques peuvent être très diverses.

La neutralité de la Suisse, reconnue par l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Prusse et la Russie dans l'acte du 20 novembre 1815, auquel la Suède — et Norvège — a adhéré, reposait, lors de son institution, sur une politique de neutralité suivie depuis deux siècles par les cantons suisses en tant que Confédération. Cette politique de neutralité avait été dictée aux Cantons par leurs divisions mêmes (ethniques et religieuses) et par leur commune volonté de maintenir leur indépendance à l'encontre de leurs puissants voisins. En 1815, la France, l'Autriche et les états de l'Allemagne du sud trouvaient leur intérêt à voir une partie de leurs frontières garantie par le rempart suisse. Le peuple suisse avait la volonté de maintenir tout à la fois son indépendance et sa neutralité : la position géographique de la Suisse (région montagneuse, pluralité d'états voisins) lui rendait cette tâche aisée. On a dit, à juste titre, que la neutralité n'était pas seulement dans la lettre des traités, mais qu'elle était dans le sang des Suisses. Appuyée sur la Suisse elle-même et sur l'intérêt des puissances, la neutralité de la Suisse a été un élément effectif de la vie internationale et de l'équilibre européen : elle a été respectée.

La neutralité de la Belgique est d'origine bien différente. Pas de tradition historique à sa base avant son établissement : tout au contraire, en 1830, la Belgique est un état nouveau et la terre belge a été, aux XVIIe et XVIIIe siècles et jusqu'à Waterloo, le champ de bataille des puissances. En 1815, par une adaptation de la politique de la barrière, les puissances avaient constitué le grand royaume des Pays-Bas, destiné à servir de barrière contre la France. Ce royaume ayant été divisé en 1830 par la sécession belge, la neutralité fut un moyen de maintenir une barrière tout à la fois contre la France comme en 1815, mais aussi au profit de la France. La nation belge, favorisée par

l'accès à la mer et ses richesses naturelles, a ensuite affirmé sa vitalité et est ainsi devenue le support d'un état dont la neutralité a pu avoir une certaine effectivité, appuyée en 1870 et en 1914 par l'Angleterre, dont les intérêts sont à cet égard directement engagés et dont la proximité facilite l'action. La neutralité belge, de base moins forte que celle de la Suisse, a été tout de même, bien qu'à un moindre degré, une réalité de la vie internationale et de l'équilibre européen jusqu'à ce qu'elle ait été emportée dans la tourmente de 1914. A cette époque du moins, l'Angleterre a pris les armes pour défendre cette neutralité qu'elle avait garantie.

La neutralisation du Luxembourg en 1867 a été, au contraire, un pur artifice diplomatique destiné à résoudre un conflit du moment. Après Sadowa, la dissolution de la Confédération germanique, au titre de laquelle la Prusse tenait garnison à Luxembourg, après échec des velléités françaises d'annexion du Grand-Duché, pour arriver au moins à obtenir le départ de la garnison prussienne, puisque le Luxembourg ne faisait pas partie de la nouvelle organisation allemande (Confédération de l'Allemagne du nord), on a imaginé, en vue d'expliquer ce départ en évitant toute apparence de recul prussien, la neutralisation du Luxembourg, en rattachant à celle-ci le démantèlement de la forteresse et, par voie de conséquence, le départ de la garnison prussienne. Le Luxembourg étant démilitarisé, a été toujours incapable de défendre sa neutralité. Cette neutralité ne pouvait jouer qu'en cas de conflit franco-allemand : or, la France et l'Allemagne étaient les seules puissances tierces qui y fussent intéressées. Cette neutralité était assortie, d'après le traité du 11 mai 1867, de la garantie collective de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Prusse. Par voie d'interprétation, la Grande-Bretagne n'a pas tardé à chercher à affaiblir son obligation de garantie : en 1914, la neutralité du Luxembourg ayant été violée avant celle de la Belgique, la Grande-Bretagne a été émue pour celle-ci plutôt que pour celle-là. Quant à l'Italie et aux Pays-Bas, ils n'ont, en 1914, pas paru troublés par la violation de la neutralité du Luxembourg. La neutralité du Luxembourg, artifice diplomatique, n'a jamais été, en temps de crise, c'est-à-dire au seul moment où la neutralité est importante, un élément effectif de la vie internationale et de l'équilibre européen.

En 1815, par une convention du 3 mai, l'Autriche, la Prusse et la Russie ont fait de la ville de Cracovie une république indépendante et neutre sous la protection des trois puissances et elles ont garanti cette neutralité. Néanmoins, la ville de Cracovie fut l'objet, à plusieurs reprises, d'une occupation militaire de la part d'une ou plusieurs des trois puissances et, en 1846, elle fut annexée par l'Autriche : la France et la Grande-Bretagne protestèrent en vain en s'appuyant sur l'Acte final de 1815.

On voit ainsi que la neutralité perpétuelle est loin d'avoir, en toutes circonstances, la même valeur effective. Institution destinée à jouer en temps de crise, c'est-à-dire dans des conditions difficiles, son efficacité dépend de la vigueur et de la volonté d'indépendance de l'état neutralisé, des conditions géographiques et des appuis extérieurs que des états non impliqués directement dans la crise sont disposés à lui apporter, des facilités que ces

états possèdent pour le faire. La valeur très différente des neutralités suisse, belge, luxembourgeoise (c'est là le classement correspondant aux faits) est pleine d'enseignement et ce serait, en toutes circonstances, se leurrer d'apparences que de chercher à résoudre une difficulté du moment par un artifice ne correspondant pas aux données de fait, comme il a été procédé en 1867 en neutralisant le Luxembourg : ce serait, en même temps, contribuer à affaiblir l'autorité pratique des engagements internationaux.

244

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1003 [1]. *Berlin, 20 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 septembre.)

Depuis l'ouverture du congrès de Nuremberg et surtout depuis le discours de clôture prononcé par le Chancelier le 12 septembre, la question tchèque a évolué avec une rapidité vertigineuse. Débordant son cadre primitif, celui d'un litige entre les dirigeants de Prague et les chefs du parti sudète au sujet du degré d'autonomie à accorder aux populations allemandes de Tchécoslovaquie, elle s'est transformée subitement en un conflit aigu mettant directement aux prises Prague et Berlin. Il a fallu que M. Chamberlain s'interposât avec tout le prestige qui s'attache à son nom et à sa qualité de chef du gouvernement de l'Empire britannique, pour empêcher entre ces deux adversaires une collision sanglante qui semblait imminente. A l'heure actuelle, malgré les efforts déployés par les cabinets de Londres et Paris en vue d'une solution pacifique. l'Allemagne poursuit activement ses préparatifs militaires et procède à d'importantes concentrations de troupes en vue d'une opération éventuelle contre la Tchécoslovaquie [2]. A la veille de la seconde entrevue entre M. Chamberlain et le Führer, un corps franc, avant-garde de la Wehrmacht, est déjà rassemblé en bordure de la Bohême, prêt à passer la frontière au premier signal de Berlin.

Si variés qu'ils soient, si précipitée qu'en ait été la cadence, les événements qui ont marqué cette dramatique évolution révèlent un plan soigneusement arrêté, exécuté avec autant de méthode que de cynisme et dans le déroulement duquel on peut aisément discerner trois phases :

— torpillage des négociations en vue de l'établissement d'un régime d'autonomie dans le cadre de l'État tchèque;

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Voir ci-dessus les nºr 182, 197, 204 (et note), 208, 221.

— démonstration de l'impossibilité d'une coexistence entre Sudètes et Tchèques et, par conséquent, de la nécessité de rattacher les Sudètes au Reich, rattachement qui préluderait au démembrement de la Tchécoslovaquie;

— accentuation de la pression militaire et de la menace d'intervention brutale au moment où Paris et Londres s'ingénient à trouver une solution pacifique et à la faire accepter par Prague. En même temps, renversement des responsabilités pour le cas où, malgré les efforts de la France et de l'Angleterre et les sacrifices de Prague, l'armée allemande entrerait en action.

C'est à partir de l'élaboration du troisième plan du gouvernement de Prague (*), c'est-à-dire depuis le moment où les dirigeants tchèques sont résolument entrés dans la voie des concessions que la tactique de sabotage des délégués du parti sudète est apparue clairement.

Le plan nº 3, porté le 21 août à la connaissance de lord Runciman, prévoyait la création de trois cantons allemands autonomes. Le 24 août, ce plan était accepté comme base de négociation par les délégués de M. Henlein, MM. Kundt et Sebekowsky, au cours d'une séance qui se déroulait dans une atmosphère de conciliation et d'apaisement (1). Communiqué à Londres, il y était accueilli avec beaucoup de faveur par les milieux officiels britanniques. Le discours prononcé le 27 août à Lanark par sir John Simon (2) et le communiqué publié le même jour par le Foreign Office, témoignent de cette approbation.

Entre temps, les chefs sudètes avaient manifesté leur volonté de brouiller les cartes et d'entraver la marche des pourparlers par des incidents perpétuels. Caractéristique à cet égard est l'appel à la violence lancé le 26 août par le député Köllner, qui invitait les Sudètes à faire usage du droit de légitime défense (3). En même temps, la *Rundschau,* l'un des organes du parti sudète publiait un document apocryphe tendant à prouver que, sur les ordres de Moscou, les communistes tchèques s'apprêtaient à déclencher la guerre civile. En fait, ce document était l'œuvre d'un certain Riedel, qui, devant les autorités tchèques, a reconnu la supercherie et a avoué avoir reçu pour prix de cette besogne la somme de 800 couronnes.

Après l'élaboration du plan nº 3, le discours de sir John Simon et le communiqué du Foreign Office reconnaissant la bonne volonté du gouvernement de Prague et blâmant l'appel à la force lancé par le parti sudète, le gouvernement de Prague se trouvait dans une situation morale assez avantageuse et, à Berlin, les milieux politiques ne cachaient pas leur dépit. Malheureusement, le 29 août, M. Benès a remis à lord Runciman un mémorandum dans lequel il revenait sur une partie importante des concessions faites huit jours plus tôt (4). Ce recul a produit sur le médiateur britannique et sur les milieux officiels anglais une impression assez fâcheuse, dont les dirigeants de Berlin ont recueilli l'écho dans la soirée du 30. A partir de ce moment, ils n'ont cessé d'affirmer

* *Note du document* : Le plan nº 1 (plan Hodza) avait été rejeté par les Sudètes le 11 août. Le plan nº 2 avait été repoussé le 19 août 1938.

(1) Sur ce plan nº 3, voir, au tome X de la présente série, les nos 517, 520, 533; ci-dessus le nº 5.

(2) Sur ce discours, voir, au tome X précité, les nos 484 (note), 486, 500.

(3) Voir au tome X précité les nos 468 (et note), 483.

(4) Voir au tome X précité les nos 512, 517, 520, 533.

qu'un revirement s'était produit dans l'attitude de la Grande-Bretagne, que celle-ci était beaucoup moins favorable aux Tchèques que ne permettaient de le penser le discours de Lanark et le communiqué du Foreign Office, que ces dernières manifestations n'étaient que du bluff et qu'en réalité, le gouvernement anglais ne songeait nullement à se lancer dans une guerre à propos de la Tchécoslovaquie.

A partir de ce moment, les chefs du IIIe Reich ne se sont plus départis de cette conviction qu'ont à peine ébranlée la communication verbale donnée à la presse le 11 septembre par M. Chamberlain (1) et les déclarations plus catégoriques encore faites le lendemain 12 — avant le discours du Führer — par le secrétaire d'État au Foreign Office (2).

Avec une absence totale de scrupules, les délégués sudètes ont exploité le flottement qui s'était ainsi produit dans l'attitude du gouvernement tchèque et l'impression fâcheuse passagèrement ressentie à Londres pour accroître leurs revendications et faire preuve de l'intransigeance la plus absolue.

Il n'est, d'ailleurs, pas permis de douter que ce ne soit sur l'ordre des dirigeants du Reich — et sur les instructions formelles du Führer lui-même — que les chefs sudètes ont adopté cette attitude, qu'ils devaient maintenir jusqu'à la rupture complète des négociations.

Sur le conseil de M. Ashton-Gwatkin, avec lequel il avait eu le 31 août, un entretien à Marienbad, M. Henlein s'était rendu, le 1er septembre, à Berchtesgaden (3), d'où il est reparti le lendemain pour Asch et Prague. De M. Hitler, dont lord Runciman avait cherché à engager ainsi la responsabilité personnelle, il est certain que le chef du parti sudète n'a pas reçu des conseils de modération. On a prétendu que le Führer lui avait prescrit non seulement d'insister pour l'acceptation intégrale des revendications de Carlsbad, mais encore de sonder dans quelle mesure M. Benès serait disposé à s'orienter vers la transformation de son pays en une confédération sur le modèle suisse.

Quoi qu'il en soit, dès le 3 septembre, M. Benès constatait, au cours d'une entrevue de plusieurs heures avec MM. Kundt et Sebekowsky, que ceux-ci n'étaient plus animés des dispositions relativement conciliantes dont ils avaient fait preuve le 24 août, qu'ils reprenaient intégralement toutes leurs revendications, y compris celles que Prague avait toujours considérées comme inadmissibles.

Dans la journée du 4, M. Henlein faisait connaître à lord Runciman que le parti sudète avait rejeté le plan nº 3 comme inacceptable (4). Toutefois, il se déclarait disposé à poursuivre les négociations.

Les 5 et 6 septembre, M. Henlein a eu de nouveaux entretiens avec le Führer, qu'il est venu rejoindre à Nuremberg. C'est ce même 6 septembre, aussitôt après le retour de M. Henlein en Tchécoslovaquie, que le gouvernement de Prague a proposé son quatrième plan, présenté comme définitif et comme comportant le maximum de concessions que pouvait faire le gou-

(1) Sur ce communiqué du Premier britannique à la presse, voir ci-dessus le nº 88.
(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le nº 88 (note).
(3) Voir ci-dessus les nºs 2, 8 (et note), 18; au tome X le nº 535.
(4) Sur le refus du « troisième plan » par les Sudètes, voir ci-dessus le nº 13 (note).

vernement de Prague [1]. De fait, M. Benès s'était décidé à accepter dans la proportion de 80 à 90 % le programme de Carlsbad.

Les chefs nazis, réunis à Nuremberg, n'en voulaient pas croire leurs oreilles. Lorsqu'on leur a annoncé la nouvelle, plusieurs d'entre eux se sont écrié : « Ce n'est pas possible! » Ce n'est point, d'ailleurs, la satisfaction qu'exprimaient leurs visages, mais une vive préoccupation. Il était clair que les très larges concessions auxquelles, en dernière heure, s'était résolu M. Benès, dérangeaient leurs prévisions et leurs calculs.

Un incident surgit à point pour les tirer d'embarras. Dans la matinée du 7 septembre, une manifestation organisée par la population allemande de Mährisch-Ostrau devant une prison où sont détenus des Sudètes chez lesquels on a trouvé des fusils et d'autres armes, met aux prises un policier tchèque avec les députés allemands Köllner et May. Ceux-ci sont insultés et menacés par des agents [2]. Les chefs sudètes trouvent ainsi le prétexte qu'ils cherchaient pour interrompre les négociations.

Reçus le 6 septembre par M. Benès, les délégués Kundt et Sebekowsky avaient été informés, dans les grandes lignes, du plan nº 4. Le lendemain, la direction du parti sudète faisait connaître qu'elle acceptait ce plan comme base de discussion, mais qu'elle se voyait obligée d'interrompre les pourparlers tant que ne serait pas liquidé l'incident de Mährisch-Ostrau [3].

Le 8 septembre, le ministère tchèque de l'Intérieur annonçait que des sanctions avaient été prises contre les fonctionnaires coupables impliqués dans les incidents de Mährisch-Ostrau; en même temps, était publié, à Prague, le plan nº 4.

Mais c'est seulement le samedi 10 que le parti sudète s'est déclaré prêt à reprendre les négociations et le projet tchèque n'a été porté à la connaissance du public allemand que par une dépêche du D.N.B. en date du 10, qui a paru dans les journaux allemands du 11. Ceux-ci affirmaient, d'ailleurs, que les propositions tchèques ne tenaient pas un compte suffisant des revendications essentielles du parti sudète.

Il est, du reste, à noter, que M. Henlein se trouvait encore à Nuremberg le 11 septembre, où — détail symbolique — il a assisté au défilé des *S.A.* en compagnie de M. Seyss-Inquart, ce dernier revêtu de l'uniforme de *S.S.*

Au moment où le Führer s'apprêtait à prononcer le grand discours qui devait marquer la fin du Congrès, la situation restait donc très tendue; toutefois, on avait annoncé, pour le 13, la reprise des négociations entre Sudètes et Tchèques. Le discours du Führer lui-même, si violent qu'il fût, si plein de ressentiment et de haine contre Prague, n'avait pas fermé la porte à une poursuite des pourparlers. Au contraire, le Chancelier avait tenu à spécifier que ceux-ci se poursuivraient entre le gouvernement tchèque et le parti de M. Henlein. Mais la suite des événements n'allait pas tarder à dissiper les espoirs, bien faibles il est vrai, qu'avait laissé subsisté le discours du 12 septembre.

(1) Ce « quatrième plan » est analysé par la dépêche nº 223 de Prague, du 6 septembre, ci-dessus publiée sous le nº 31.

(2) Sur cet incident, voir ci-dessus les nºs 34 (note), 60.

(3) Voir ci-dessus le nº 34 (et note).

Dès la matinée du 13, d'assez graves incidents éclatent dans les pays sudètes, notamment à Tachau, à Schwadenbach, à Eger, à Habersbirk [1]. De ces incidents, les journaux du Reich donnent toujours la même version. D'inoffensifs Sudètes, dont le seul crime est de porter des bas blancs, de faire le salut hitlérien ou même de vaquer purement et simplement à leurs occupations, sont attaqués sans raison par des militaires tchèques : ceux-ci, comme s'ils étaient soudain pris de folie, tirent dans toutes les directions; des mitrailleuses, des autos blindées, des tanks sont mis en action contre des habitants sans défense; des communistes revêtus d'uniformes se joignent aux soldats réguliers. C'est par dizaines que tombent les hommes, les femmes et les enfants. Le pillage accroît encore l'horreur de ces scènes de massacre. Lorsque les journaux allemands sont obligés de reconnaître qu'un certain nombre de Tchèques se trouvent parmi les victimes, ils expliquent qu'il s'agit de soldats ou de fonctionnaires maladroits ou affolés qui se sont entretués, ou encore d'Allemands des Sudètes portant des noms slaves.

Comme il est difficile de présenter sous ce jour l'incident de Habersbirk, où un poste de gendarmerie a été littéralement assiégé par deux mille Allemands armés de fusils, la presse berlinoise diffère pendant vingt-quatre heures le compte rendu de cette sanglante échauffourée et n'est en mesure d'en donner qu'un récit plein d'invraisemblances et d'incohérences.

Pour tout observateur objectif, il est clair que la responsabilité de ces incidents incombe avant tout aux Allemands des Sudètes, qui, en plusieurs circonstances ont procédé à de véritables coups de main contre les postes de douaniers ou de gendarmes. Excités par les discours de Nuremberg et par le langage incendiaire de la presse allemande, ces éléments sont peut-être passés à l'action plus tôt que ne l'eussent souhaité leurs chefs. Mais il n'est pas douteux que ces incidents n'aient été voulus et préparés par les nazis des Sudètes et du Reich.

Quoi qu'il en soit, ils fournissent de nouveau un excellent prétexte pour interrompre les négociations avec Prague. Le gouvernement tchèque s'est vu obligé de proclamer l'état d'exception dans un certain nombre de districts allemands [2]. Dans la soirée du 13, M. Henlein adresse à Prague un ultimatum par lequel il le somme de suspendre l'état d'exception et de retirer des régions allemandes la police d'État. Cet ultimatum expire le lendemain matin (14 septembre) à une heure. Les autorités de Prague n'ayant pas répondu à cette sommation, M. Henlein déclare les négociations avec Prague définitivement rompues, retire aux délégués sudètes le mandat qu'il leur avait confié [3]. Le 14 septembre, vers 11 heures du matin, M. Henlein confirme à M. Ashton-Gwatkin que les huit points de Carlsbad ne sauraient plus, désormais, former la base des négociations et que celles-ci ne pourraient être reprises que sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; il laisse entendre

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 116 (note), 131.
(2) Voir ci-dessus les nos 129 (note), 131, 132.
(3) Sur l'ultimatum sudète et la nouvelle rupture des pourparlers sudéto-tchécoslovaques, voir ci-dessus les nos 139 (note), 140, 141.

également au diplomate britannique que, par la faute des Tchèques, la mission de lord Runciman n'a plus d'objet [1].

L'atmosphère était donc plus lourde que jamais et plus chargée de matières explosives lorsque la nouvelle de la visite de M. Chamberlain à Berchtesgaden est venue conjurer, au moins pour un temps, la menace de conflagration.

Connue à Berlin, dans la soirée du 14, la décision subite prise par le Premier britannique a provoqué un profond soulagement parmi la population, qui entrevoyait déjà une issue fatale et une vive satisfaction parmi les dirigeants du Reich.

Les chefs nazis n'ont peut-être pas été insensibles à ce qu'il y avait de grand dans la démarche entreprise, en un moment extrêmement critique, par un vieillard de soixante-dix ans représentant un Empire de 500 millions d'hommes, pour sauver la paix. Mais ils y ont vu, avant tout, l'indice d'un fléchissement dans l'attitude anglaise et ils ont décidé de l'exploiter immédiatement. Dans la journée du 15 pendant que M. Chamberlain se rendait en avion de Londres à Berchtesgaden, les postes officiels allemands de radiophonie ont diffusé un manifeste, signé de Konrad Henlein et réclamant ouvertement le rattachement des Sudètes au Reich. « *Wir wollen heim ins Reich* », tel était le nouveau mot d'ordre; telle était la situation nouvelle en face de laquelle se trouvait le Premier britannique, le 15 à 12 h. 30, à sa descente d'avion.

Prague ayant, le 16 septembre, interdit le parti sudète, M. Henlein répliquait, le 17, par un appel, daté de Asch, invitant les Allemands des Sudètes à prendre les armes contre le gouvernement de Prague et à s'enrôler dans les rangs du « corps franc des Sudètes » [2], dont il assumait le commandement.

De chef de parti politique, M. Henlein, jetant définitivement le masque, se faisait chef de bande. Il va sans dire que le « corps franc » ainsi mis sur pied et qui compterait déjà 40.000 hommes choisis parmi un nombre beaucoup plus grand de volontaires est surtout recruté parmi les *SA* et les *SS*. La mission qui lui a été officiellement assignée est de délivrer les Allemands des Sudètes de la terreur tchèque. Autant dire qu'il est chargé de précéder en Bohême l'armée allemande, soit pour y assurer l'ordre dans les territoires que pourraient évacuer volontairement les troupes tchèques, soit pour préparer ce « bain de sang » dont les chefs hitlériens parlent depuis des mois et qui justifierait l'intervention militaire du Reich.

Du rejet du troisième plan du gouvernement tchèque à la rébellion ouverte de M. Henlein contre Prague et à la constitution d'un « corps franc » prêt à entrer en Bohême, on assiste donc à l'exécution — peut-être un peu précipitée, mais systématique — d'un plan dont les grandes lignes apparaissaient depuis plusieurs mois déjà et qui comportait, en particulier, avant l'entrée en action de la Wehrmacht, une phase inspirée de la guerre d'Espagne. En l'espèce, cette phase pourrait n'être que très courte; mais elle permettrait au Reich de soutenir qu'il n'est intervenu en Tchécoslovaquie que pour se porter au secours de ses frères de race et pour rétablir l'ordre et la paix.

(1) Sur la rencontre de MM. Ashton-Gwatkin et Frank, qui devait précéder celle entre le collaborateur de lord Runciman et Henlein, voir ci-dessus les nos 140, 141.

(2) Voir ci-dessus le no 203 (note).

Quels que puissent être les résultats de la seconde entrevue entre le Führer et le Premier britannique et des démarches actuellement effectuées à Prague par la France et l'Angleterre, la constitution d'un corps franc montre, en tout cas, que les dirigeants du Reich n'ont pas encore renoncé à un recours à la force.

Au contraire, il semble qu'à la veille des graves décisions qui doivent intervenir, ils sont plus que jamais soucieux d'accentuer leur pression militaire sur la Tchécoslovaquie et de bien prouver aux puissances que c'est le Reich, et lui seul, qui est le maître des destinées de ce pays. A l'heure actuelle, plusieurs grandes unités allemandes, notamment des formations mécanisées ou motorisées, ont déjà été acheminées vers les frontières tchèques ou sont maintenues sur pied de guerre, dans les casernes ou dans les camps, prêtes à partir au premier signal.

Dans ces conditions, on ne saurait oublier que le but avoué des dirigeants hitlériens les plus fanatiques, c'est-à-dire de ceux dont les événements de ces derniers jours viennent de renforcer la position, est suivant l'expression de M. Himmler, de « faire disparaître la Tchécoslovaquie de la carte européenne ». Le cynisme et la brutalité avec lesquels les chefs nazis ont, depuis quinze jours, brûlé les étapes du plan qui doit les mener à cet objectif, ne permettent guère de penser que, de leur gré, ils s'arrêteront en chemin.

245

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1004 [1]. *Berlin, 20 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 septembre.)

Jusqu'à présent, la presse et l'opinion allemandes ne connaissent du résultat de la conférence de Londres que ce qu'en ont révélé le bref communiqué officiel de lundi matin et les indications plus ou moins hypothétiques des agences et des journaux anglais et français. Ces indications se ramènent d'ailleurs aux trois points suivants que les rédacteurs berlinois empruntent, soit directement, soit indirectement à une dépêche Havas. Le projet franco-britannique envisagerait :

1º Le rattachement au Reich, sans plébiscite, de tous les secteurs de la zone allemande de Tchécoslovaquie où la population lors des dernières élections municipales, a accordé au moins 75 % de ses suffrages au parti de M. Henlein.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

2° L'institution d'un système de cantons tchécoslovaques autonomes pour les régions mixtes où les Allemands constitueraient au moins 50 % de la population.

3° En échange, l'État tchécoslovaque, ainsi réduit, mais devenu plus homogène, bénéficierait d'une garantie internationale que souscriraient notamment l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

Les feuilles nationales-socialistes qui se prétendent bien renseignées ajoutent que, selon les conceptions de Londres et de Paris, le soin de délimiter une nouvelle frontière tchécoslovaque devrait être confié à une commission internationale. Pour éviter un tracé trop compliqué, il serait recommandé aux deux parties d'effectuer, à l'occasion, des échanges de population.

Ce projet, ou du moins ce qu'on croit en savoir, a été reproduit sans commentaires par les journaux allemands, qui témoignent en l'occurrence d'une prudente réserve. La position d'expectative qu'ont visiblement adoptée les milieux politiques du Reich s'explique d'ailleurs au premier chef par le souci protocolaire qu'ils affichent d'attendre la seconde visite de M. Chamberlain et les précisions officielles que doit apporter le Premier ministre britannique à M. Hitler sur le plan anglo-français. Dans l'ignorance où l'on est encore en Allemagne de la portée exacte et des détails de ce plan, il est compréhensible qu'on veuille s'abstenir de tout jugement pour ou contre.

Toutefois, dans la mesure même où la campagne antitchèque grandit en violence et en acuité, une tendance très nette se manifeste chez les porte-parole du ministère de la Propagande à épargner la France et l'Angleterre, à féliciter poliment les cabinets de Londres et de Paris de leur action en faveur de la paix et à couvrir de fleurs M. Chamberlain, moins pour sa généreuse initiative que pour avoir « ouvert les yeux », à la dernière heure et reconnu le bien-fondé des revendications allemandes. Le ton de cette courtoisie, trop affectée pour être honnête, a été donné par l'interview que le Führer a accordée au journaliste Ward Price [1] et dans lequel Adolf Hitler, d'un pas égal, loue M. Chamberlain de sa parfaite loyauté et affirme que l'Allemagne, loin d'éprouver du ressentiment à l'égard de la France, nourrirait plutôt une véritable sympathie à son endroit.

En réalité, et sous des dehors de sang-froid et de calme, on exulte à Berlin. Les partisans de la manière forte, de l'intimidation, de l'audace pour l'audace triomphent et, dans l'entourage du Führer, M. von Ribbentrop, enivré de voir l'attitude des gouvernements anglais et français si bien répondre à ses pronostics, considère que l'état actuel de la situation consacre « sa » victoire personnelle. Du coup, sa position, un instant ébranlée, s'en trouve raffermie et son crédit restauré.

La satisfaction de ceux qui, avec le ministre des Affaires étrangères, n'ont cessé de préconiser la politique de bluff agressif, voire d'action brutale est d'autant plus vive qu'au fond d'eux-mêmes, ils ont douté, jusqu'à ces derniers jours, du succès diplomatique de leur jeu. Le 10 septembre [2] encore, la

(1) Analysée ci-dessus sous le n° 217 (note).
(2) Du 11 exactement : voir ci-dessus le n° 88 (note).

déclaration officieuse du gouvernement britannique leur laissait peu d'espoir. En leur rappelant les risques qu'ils couraient, les interventions répétées de sir Nevile Henderson à Nuremberg auprès du maréchal Goering, de M. von Ribbentrop, de M. Hess, les irritaient. Les dirigeants hitlériens étaient placés devant l'alternative ou de renoncer à leurs plans ou d'affronter une guerre européenne avec l'aide aléatoire de l'Italie. En dépit d'un optimisme de commande, dont l'expression la plus arrogante restera l'incroyable discours qu'a prononcé M. Goering au congrès du parti [1], cette seconde éventualité comportait, ils le savaient, une lourde part d'incertitude et de danger. De là, de sérieuses appréhensions chez les moins exaltés. De là aussi, l'impopularité des projets belliqueux contre la Tchécoslovaquie dans la masse du peuple allemand et certains indices de résistance dans les milieux militaires et économiques.

Moins d'une semaine après, ils constatent, avec autant de soulagement que de contentement, que la situation est entièrement transformée à leur avantage : la volonté de paix des puissances occidentales les autorise à croire que l'hypothèse d'une guerre européenne est désormais enterrée en même temps que la Tchécoslovaquie, abandonnée à ses propres forces, doit assister à la ruine totale de toutes ses illusions. Dans son ampleur, ce revirement a tellement étonné les rédacteurs allemands que beaucoup d'entre eux ont exagéré, à cet égard, l'influence du discours de Mussolini à Trieste [2] oubliant que les jeux étaient déjà faits lorsqu'a parlé le Duce et que celui-ci s'était tout au plus ménagé, au dernier moment, une rentrée bruyante sur la scène européenne.

Ainsi, déclare-t-on dans les milieux politiques berlinois, non seulement Benès a perdu définitivement la dramatique partie de bridge qu'il avait entamée contre Henlein et Hitler et dans laquelle — on le souligne ironiquement — la France a tenu le rôle passif du « mort », mais encore le désintéressement — pour tout dire assez inespéré — de Londres et de Paris laisse le champ libre aux ambitions allemandes en Europe centrale et sud-orientale.

Ces ambitions s'affirment déjà dans la manière dont les Allemands discutent entre eux des différentes hypothèses que l'on a échafaudées autour des propositions franco-britanniques. Au centre d'un cercle d'augures de son espèce, M. Silex, dont on connaît les attaches officieuses, se préoccupait hier soir de l'application pratique du plan de Londres. Reflétant en cela la pensée des dirigeants nationaux-socialistes, le rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* se félicitait de ce que la conférence du 18 septembre n'ait pas cru, pour autant qu'on sache, retenir la solution d'un plébiscite, solution « trop longue et trop compliquée » quand elle n'est pas appliquée par le IIIe Reich. Pour délimiter la nouvelle frontière, on parle d'une commission internationale, déclarait M. Silex, mais comment constituer une telle commission et sur quoi fondera-t-elle son autorité? Toute la thèse du journaliste berlinois — *qui, à n'en pas douter, est celle du Führer et de son entourage.* — tendait à démontrer que seule l'Allemagne a actuellement qualité pour fixer la nouvelle frontière des Sudètes annexés au Reich.

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les n°s 71, 73.
(2) Sur l'allocution prononcée par le Duce à Trieste, voir ci-dessus les n°s 210 (note), 211, 214.

Dans les milieux responsables de la politique allemande, on en revient ainsi insensiblement à l'idée d'un conflit localisé qui permettrait au Führer de cueillir sans risques des lauriers militaires et d'imposer, par la force des armes, à la Tchécoslovaquie — et à l'Europe indifférente — la solution de son gré. C'est pour justifier cette action brutale, qui apparaît au peuple allemand de plus en plus vraisemblable, de plus en plus nécessaire, en faire une sorte d'expédition punitive, que les services de M. Goebbels répandent chaque jour contre Prague leurs torrents de calomnie et d'injures, décrivent la Tchécoslovaquie comme vouée au meurtre, à l'anarchie et au bolchevisme et présentent l'État tchécoslovaque comme incapable de négocier, et M. Benès comme un homme politique disqualifié et privé de toute responsabilité.

On espère, d'ailleurs, en secret que ce qu'on nomme ici le « parti de la guerre » se révoltera, à Prague, contre les conditions franco-britanniques, que les Tchèques préfèreront la guerre à la capitulation et fourniront d'eux-mêmes le prétexte de ce conflit localisé, « frais et joyeux ». Au demeurant, avant l'entrevue de Godesberg, les incidents à la frontière germano-tchécoslovaque peuvent se multiplier et s'aggraver et il est aisé de comprendre ce qu'on attend, à Berlin, du fameux « corps franc » des Sudètes qui quarante-huit heures après sa création, serait paraît-il, prêt à entrer en campagne. La concentration des divisions blindées et motorisées qui se poursuit actuellement sur le pourtour de la Tchécoslovaquie est, en soi, un indice qui se passe de commentaires.

Dans l'esprit des dirigeants nazis, une intervention rapide et irrésistible du formidable outil de guerre allemand en Tchécoslovaquie demeure l'unique moyen d'en finir, d'éviter les palabres et les conférences, de venger dans le sang l'affront du 21 mai et d'imposer aux Tchèques, sur leur propre sol, la loi de fer du vainqueur. Une fois cette nouvelle invasion germanique déclenchée sur la plaine de Bohême, nul ne peut dire où elle s'arrêterait.

246

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1005 [1]. Secret. *Berlin, 20 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 octobre.)

Votre Excellence trouvera ci-joint une lettre adressée par notre attaché de l'Air à son département et dans laquelle le colonel de Geffrier a rassemblé les renseignements recueillis ces jours-ci sur la concentration des troupes allemandes actuellement en cours [2].

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Le texte de la lettre jointe n'a pas été retrouvé.

Il résulte de ces indications que l'armée allemande continue à prendre ses dispositions comme si des hostilités devaient éclater prochainement entre le Reich et la Tchécoslovaquie.

247

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 430. *Rome, 20 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 octobre.)

Il est naturellement trop tôt encore pour pouvoir établir, avec quelque certitude, ce qu'ont été, tout au long de cette première phase de la crise provoquée par l'affaire tchéco-sudète, les sentiments et les intentions véritables du gouvernement fasciste, notamment pour le cas où un conflit aurait éclaté. Quelques conjectures semblent néanmoins permises dès maintenant à cet égard.

Depuis le moment où, dûment stylés par leur puissant voisin, les Sudètes ont commencé à juger intolérable le régime dont ils s'accommodaient depuis vingt ans, le gouvernement italien s'est borné à tenir la ligne de conduite dictée par ses engagements généraux avec l'Allemagne. A maintes reprises d'ailleurs, les dirigeants fascistes, et notamment le ministre des Affaires étrangères, ont déclaré sans ambiguïté que la Tchécoslovaquie était zone d'intérêts allemands et que l'Italie laisserait donc au Reich toute liberté d'action, dans les développements ultérieurs de ses relations avec Prague. En fait, le point de vue allemand a été, depuis le début de la crise, soutenu par le gouvernement fasciste et par sa presse avec une constance, une violence et un parti pris qui n'ont pas laissé de choquer même beaucoup d'Italiens. J'ai tenu le Département au courant des manifestations de cette campagne, poursuivie ici avec d'autant plus d'acharnement qu'elle présentait le double avantage d'être agréable au partenaire allemand et de permettre en même temps l'assouvissement, sans frais et sans risques, de vieilles rancunes accumulées contre la Tchécoslovaquie, à qui, depuis quinze ans, le fascisme a tout reproché, ses tendances démocratiques, son rôle prépondérant dans la Petite Entente et son attachement à la Société des Nations, ses alliances avec la France et avec la Russie soviétique, les liens avec la franc-maçonnerie que l'on prête ici à ses dirigeants, et enfin la personnalité même de M. Benès, qui a toujours été considéré par le fascisme comme un ennemi.

Aussi bien la presse italienne s'en est-elle donné à cœur joie, sans éviter les excès déplaisants par lesquels elle s'était déjà signalée dans son ardeur à accabler les nations plus faibles, notamment lors des campagnes menées il y

a quelques années, contre la Suisse à propos de l'incident Cesare Rossi [1], et contre l'Autriche, à l'occasion de démonstrations anti-italiennes survenues dans le Tyrol.

Mais la tournure prise par les événements est venue modifier singulièrement le caractère et les éventualités de cette collaboration. Il s'est agi de savoir si, dans l'attelage assez inégal qui couple actuellement Rome et Berlin, le petit cheval, voyant son compagnon plus fort précipiter l'allure et prêt à s'emballer, s'efforcerait de le suivre et de sauter avec lui le fossé, au risque d'une complète et mortelle culbute. Dans l'évaluation des diverses hypothèses avec les avantages et les risques de chacune d'elles, plusieurs éléments ont pu, dans l'esprit des dirigeants fascistes, entrer en ligne de compte. Tout d'abord, l'intérêt national italien proprement dit. Il n'est pas possible qu'à ce point de vue, M. Mussolini et ceux qui, dans son entourage immédiat, peuvent être en situation de lui exprimer un avis n'aient pas mesuré le risque immense de ruine totale que comportait, pour la nation comme pour le régime, l'éventualité d'une guerre malheureuse. Sans doute, aux yeux des fascistes les plus enflammés, les appâts d'une grande politique impériale ne sont-ils évidemment que dans des conquêtes aux dépens de l'Angleterre et surtout de la France. Mais peut-on imaginer que les expériences actuelles de Chine et d'Espagne n'aient pas ouvert maintenant tous les yeux sur l'impossibilité d'une guerre courte et sur le caractère tout à fait chimérique d'espoirs fondés sur une lutte menée par l'Allemagne et l'Italie, appuyée par le Japon et aboutissant à une sorte de partage du monde entre les trois grands états totalitaires? En outre, l'attitude incertaine de certaines puissances, notamment la Pologne et la Roumanie et aussi l'évolution du sentiment public aux États-Unis n'ont pu manquer de faire réfléchir. D'autre part, il y a tout de même, en dehors des excogitations ou calculs des dirigeants fascistes, l'opinion publique du pays. Assurément, elle compte peu et je n'ai pas à modifier ici l'avis que j'ai déjà maintes fois exprimé, à savoir qu'elle ne suffirait [pas] pour empêcher l'adoption, par M. Mussolini, d'une décision extrême. Mais cependant, si cette opinion a peu compté jusqu'à présent, c'est en partie parce que nulle circonstance ne l'a trouvée en désaccord profond et surtout durable avec ses dirigeants et que donc la question se pose somme toute pour la première fois maintenant sous cet aspect. Or, il est certain qu'au cours de la période de crise aiguë que nous venons de traverser, la nation italienne dans son immense majorité et l'on peut même dire dans sa presque totalité, ne voulait pas la guerre et que la perspective d'un conflit armé où l'Italie eût pris part avec l'Allemagne, contre la France et l'Angleterre, et à propos de l'affaire sudète, ne suscitait partout dans le pays qu'un sentiment de morne résignation.

A quelque degré que le gouvernement fasciste ait pu tenir ou ne pas tenir compte de ces deux éléments (calculs sur l'issue probable d'un conflit et

(1) Chef du service de presse du Duce, Rossi, impliqué dans l'assassinat du député Matteotti, s'était enfui en France en 1926. En août 1928, il fut attiré dans la zone frontière italo-helvétique, enlevé et condamné par un tribunal d'exception fasciste. L'endroit et les circonstances de l'enlèvement avaient provoqué des polémiques de presse entre la Suisse et l'Italie.

orientation fortement accusée de l'opinion publique contre la guerre), un troisième facteur est intervenu de manière prépondérante, à savoir la solidarité des deux régimes totalitaires et la conviction que le fascisme ne pouvait, sans encourir sa propre perte, laisser écraser par une coalition d'ennemis le Reich hitlérien. C'est la considération qui aurait, je crois, prévalu si le geste de M. Chamberlain n'avait interrompu le développement d'une situation, à laquelle l'aggravation extrême de la tension dans la région des Sudètes finissait par ne plus pouvoir laisser d'autre issue que la guerre. Or, le gouvernement italien qui ne souhaitait pas cette guerre y serait sans doute néanmoins entré, probablement même tout de suite, et sans l'étape provisoire d'une neutralité qui, étant donné le déroulement particulièrement brutal des événements eût comporté, pour les relations italo-allemandes, des conséquences infiniment plus graves que la « trahison » de 1914 et peut-être même immédiatement définitives. Pouvait-on courir ce risque, après avoir fait si complètement bloc avec l'Allemagne jusqu'au jour du conflit, et avec la perspective de trouver de l'autre côté une coalition peu encline peut-être, dans de telles circonstances, à acheter d'un bon prix à l'Italie la prolongation de sa neutralité?

Ce sont sans doute les remous successifs de ces éléments opposés qui expliquent l'attitude assez incohérente que le gouvernement fasciste a observée depuis un mois. D'une part, il s'abstenait de préparatifs militaires substantiels et, tout en proclamant son entière solidarité avec le Reich par la voix d'une presse qui néanmoins se montrait quelque peu objective et par exemple cessait brusquement ses virulentes attaques contre la France, il prenait soin de ne pas « chauffer à blanc » en vue d'éventualités extrêmes une opinion publique passablement rétive. Puis, il y a quinze jours, une note de l'*Information diplomatique* semblait manifester l'opinion que les revendications des Sudètes devraient être limitées au programme de Karlovy Vary [1], et une semaine après, une deuxième note [2], bientôt suivie de la « Lettre à Runciman » [3], venait au contraire dépasser la position allemande du moment et marquer le début d'une campagne, poursuivie depuis lors sans relâche, en faveur d'un dépècement plus radical de la Tchécoslovaquie par l'institution de plébiscites au profit des minorités autres que les Sudètes.

Il est vrai qu'en se mettant aussi nettement en flèche, notamment pour plaider la cause des minorités hongroises et polonaises et pour préconiser la solution radicale dite « mussolinienne », le gouvernement fasciste a eu sans aucun doute aussi le souci de réparer, par une action de surenchère en quelque sorte individuelle, l'atteinte certaine subie par son prestige du fait que le coup de théâtre de l'entrevue Chamberlain-Hitler s'était combiné et réalisé en dehors de l'Italie. Le semi-faux de la presse italienne à propos de la démarche de sir Noel Charles (mon télégramme nos 1522-1523) [4] et les efforts que les journaux de la Péninsule ont déployés pour démontrer que le gouvernement

(1) Voir ci-dessus les nos 49, 62, 63, 83.
(2) Analysée ci-dessus sous le no 120 (et note).
(3) Sur ce document, voir ci-dessus le no 154 (note).
(4) Du 15 septembre, analysé ci-dessus sous le no 164 (note).

français n'avait pas été mis au courant, laissent clairement comprendre à quel point l'amour-propre italien a été heurté à cette occasion. On a beaucoup discuté depuis lors sur le point de savoir si le gouvernement de Rome avait été ensuite informé soit par une communication directe de M. Hitler à M. Mussolini, soit autrement, des résultats de l'entrevue de Berchtesgaden. Pour ma part, j'incline à croire que cette information n'a pas été dans tous les cas immédiate (voir mon télégramme nos 1538-1539) (1). Il n'est pas douteux en effet que, si quelque contact s'était tout de suite établi entre Berlin et Rome ou au moins entre Berchtesgaden et la Rocca delle Caminate (où se trouvait M. Mussolini), la presse italienne aurait eu garde de passer sous silence une si réconfortante nouvelle. Il semble bien, en réalité, que dans cette circonstance, l'axe fameux n'a pas fonctionné d'une manière parfaitement satisfaisante pour l'associé méridional.

De tout ce qui précède, que résulte-t-il et quelle conclusion peut-on tirer pour l'avenir? Le sentiment des dirigeants fascistes paraît se résumer pour l'instant, d'une part, en une blessure d'amour-propre causée par une perte de prestige que l'on s'efforce de rattraper comme on peut, d'autre part, en un immense soulagement, parallèle à celui de toute la nation, devant l'éloignement de la perspective d'une guerre qui apparaissait immédiate. Pour avoir touché du doigt ce danger, à l'approche duquel on n'a pas par ailleurs failli aux devoirs de la solidarité avec Berlin, on considère ici, je crois, que cette épreuve du feu presque complète, ou du moins virtuellement acceptée, devrait peut-être autoriser maintenant l'Italie à reprendre dans sa politique européenne un peu plus d'indépendance et de liberté d'action. Telle est du moins l'interprétation que donnent bien des observateurs romains du discours de Trieste, où l'affirmation du « choix » qu'a fait l'Italie, pour le cas de conflit, ne leur apparaît que comme une sorte de clause de style, alors qu'ils considèrent surtout l'ensemble, certainement modéré d'un discours qui, suivant de près ceux de Nuremberg, n'est assurément pas à leur diapason pas plus d'ailleurs qu'à celui du discours prononcé par M. Mussolini à Gênes le 14 mai dernier (2). Faut-il adopter de telles interprétations et estimer que l'Italie fasciste s'achemine vers une position politique moins absolue que celle de ces derniers mois et plus proche de son attitude classique, intermédiaire entre l'Allemagne et les puissances occidentales? Il est encore trop tôt pour se prononcer nettement sur ce point, mais un fait est en tout cas certain à savoir que (ainsi que je l'indique dans une autre dépêche envoyée par le

(1) Du 17 septembre, non reproduit. Devant le chargé d'affaires britannique, venu la veille lui annoncer le désir de son gouvernement de mettre en vigueur l'accord anglo-italien du 16 avril, le comte Ciano n'avait pas fait la moindre allusion aux résultats de la visite de M. Chamberlain au chancelier allemand. Sir Noel Charles avait eu l'impression que le ministre italien ignorait ce qui s'était passé à Berchtesgaden. M. Blondel terminait : « En écartant même l'hypothèse de quelque erreur dans les informations et impressions qui précèdent, ou d'une feinte dans l'ignorance manifestée par le comte Ciano, il reste encore naturellement l'éventualité assez vraisemblable où l'entretien de Berchtesgaden aurait fait l'objet d'une communication directe de Hitler à Mussolini ».

(2) Sur ce discours qui, tout en confirmant l'identité de vues de l'Italie et du Reich, soulignait l'opposition des politiques italienne et française en Espagne, voir, au tome IX de la présente série, les nos 335, 339 (et note), 355, 357, 360, 372, 377.

présent courrier) [1] les dispositions italiennes à l'égard de l'affaire d'Espagne évoluent, et que l'on souhaite vivement ici pouvoir aboutir promptement de ce côté à un règlement honorable, en plein accord avec l'Angleterre. J'ajoute que la nation italienne, qui a comme les autres peuples de l'Europe pleinement conscience du tournant si grave de l'heure actuelle, applaudirait sans aucun doute à un rapprochement avec Londres et aussi avec Paris.

248

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 433. *Rome, 20 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 octobre.)

Divers indices concordants permettent de penser que, devant la prolongation de la guerre civile en Espagne, et la perspective d'une troisième campagne d'hiver, le gouvernement italien souhaite de plus en plus vivement arriver sans délai à une solution qui lui permette de se retirer aux moindres frais et sans perdre la face, de l'engrenage où il se trouve engagé d'une manière de plus en plus gênante.

J'ai indiqué en effet à plusieurs reprises le dilemne où l'échec des grandes espérances d'avril dernier en ce qui concerne la victoire du général Franco [2] avait placé l'Italie fasciste. Ou bien procéder ouvertement à des envois massifs de troupes ou de matériel, avec toutes les graves conséquences d'une violation flagrante des engagements de non-intervention. Ou bien laisser les effectifs du corps expéditionnaire italien s'amenuiser peu à peu jusqu'à perdre tout rôle marquant, toute perspective de retour triomphal en Italie se trouvant ainsi pratiquement exclue pour l'heure, d'ailleurs lointaine et hypothétique, d'une victoire totale des nationalistes.

Or, il semble bien que c'est de plus en plus le deuxième terme du dilemme qui prévaut. Assurément, le « va-et-vient » avoué par le comte Ciano au chargé d'affaires d'Angleterre (mon télégramme nos 1407-1408) [3] implique-t-il que le gouvernement italien s'efforce encore de maintenir au moins dans une assez large mesure, les effectifs de ses « volontaires ». Mais il y a sans nul doute, à l'heure actuelle, dans les milieux responsables, une tendance croissante à réduire ces effectifs. J'ai su d'une part et de très bonne source que des voix

(1) Allusion à la dépêche nº 433, ci-après reproduite sous le nº 248.
(2) Au début d'avril, une offensive nationaliste, enfonçant les lignes républicaines, atteignait la Méditerranée et séparait la Catalogne de la région de Valence. Mais l'avance franquiste avait été stoppée en juillet par une contre-attaque gouvernementale. Voir, au tome IX de la présente série, les nos 201, 205; au tome X, les nos 260, 294 (et note).
(3) Du 29 août, analysé ci-dessus sous le nº 81 (note).

italiennes particulièrement compétentes allaient jusqu'à conseiller et avec insistance un retrait total. Et dans tous les cas, ici même, notre attaché militaire a recueilli récemment au ministère italien de la Guerre, l'intéressante confidence aux termes de laquelle une réorganisation des forces italiennes en Espagne « plutôt dans le sens d'une réduction », serait actuellement en cours d'étude. Enfin, toutes les indications qui me parviennent sur l'état d'esprit des milieux dirigeants italiens concordent à représenter le gouvernement fasciste comme particulièrement désireux de trouver un terrain d'entente avec l'Angleterre et forcément aussi avec la France, en vue du règlement de cette épineuse question, qui a jusqu'à présent opposé l'Italie à ces deux pays.

Incontestablement la lassitude que les rapports de nos agents en Espagne nationaliste représentent comme régnant dans les milieux franquistes, est éprouvée également ici. Sans doute, s'y mêle-t-il en outre un sentiment de déception devant les difficultés qui s'élèvent entre les deux états-majors et aussi devant l'insuccès (imputable d'ailleurs en partie à la concurrence allemande) qu'auraient subi récemment les tentatives italiennes de développer le volume des échanges économiques entre l'Italie et la zone nationaliste de l'Espagne. Au surplus, l'entretien du corps expéditionnaire coûte cher et cette dépense tend à devenir, si l'on peut dire, de moins en moins « payante ». Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la nécessité de sortir de cette impasse s'impose avec une force croissante au gouvernement fasciste, d'autant plus que l'opinion se lasse elle-même de plus en plus de l'aventure. Le recrutement, en réalité forcé, des soi-disant volontaires, rencontre une opposition chaque jour plus grande et j'ai recueilli d'un témoin direct et digne de foi des informations passablement significatives sur une scène violente qui s'était passée récemment dans une caserne de Rome. Un officier de la milice s'était rebellé comme un forcené contre la désignation d'office pour l'Espagne dont il venait d'être l'objet.

Le tout est de savoir si, peut-être à la faveur d'un arrangement général européen, le gouvernement fasciste peut trouver la possibilité d'une retraite espagnole honorable. Qu'il cherche dès maintenant une porte de sortie, et que cette recherche l'incline à se rapprocher au moins de l'Angleterre, en saisissant la main qu'on paraît vouloir lui tendre de Londres (mon télégramme nos 1538-1539) [1], c'est là un fait qui, en attendant même des avances plus explicites, ne me paraît pas pouvoir être mis en doute.

[1] Du 17 septembre, analysé ci-dessus sous le n° 247 (note,)

249

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

21 septembre 1938.

En réponse au télégramme nº 2219 de Prague [2], le Ministre a téléphoné le 21 septembre, à 0 h. 30, le message suivant à M. de Lacroix :

« La France, d'accord avec l'Angleterre, a mis sur pied la seule procédure qu'elle a jugé en fait, dans les circonstances actuelles, propre à empêcher l'entrée des Allemands en Tchécoslovaquie.

« En repoussant la proposition franco-britannique, le gouvernement tchèque prend la responsabilité de déterminer le recours à la force de l'Allemagne. Il rompt par là même la solidarité franco-britannique qui vient d'être établie et par là, il enlève toute efficacité pratique à une assistance de la France.

« Ce sont là des avertissements que nous avons déjà donnés, notamment dans mes instructions du 16 juillet [3] et dans ma conversation d'hier avec M. Osusky [4].

« La Tchécoslovaquie assume donc un risque auquel nous avions conscience de l'avoir soustraite. Elle doit comprendre elle-même les conclusions que la France est en droit d'en tirer si le gouvernement tchécoslovaque n'accepte pas immédiatement la proposition franco-britannique » [5].

[1] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Du 20 septembre, 21 h. 45, ci-dessus publié sous le nº 232.

[3] Reproduites au tome X de la présente série sous les nºs 218, 222.

[4] Il s'agit en fait de la conversation du 19; voir ci-dessus le nº 222.

[5] Le texte de ces instructions ne fut pas remis par écrit lorsque, peu après deux heures du matin, MM. Newton et de Lacroix furent reçus par M. Benès (Wheeler-Bennett, p. 123; Celovsky, *Das Münchener Abkommen v. 1938*, p. 370; Rönnefarth, *Die Sudetenkrise in der internationalen Politik*, p. 567). Contrairement à son collègue britannique, M. de Lacroix effectua une simple communication orale, sous une forme un peu brutale (En cas de guerre due au refus par Prague du plan franco-britannique, « la France ne s'y associerait pas »). M. Benès réclama au ministre français à Prague une confirmation écrite.

S'il faut en croire Wheeler-Bennett (*Munich .Prologue to tragedy*, p. 124), qui se base sur les témoignages du ministre de Monzie et du journaliste Pertinax, cette confirmation écrite, représentée par le texte ci-dessus reproduit aurait été dictée par téléphone, à la demande de M. de Lacroix, ainsi talonné par M. Benès, alors que M. Georges Bonnet se trouvait en conférence avec le président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Cette confirmation n'était pas encore parvenue à M. de Lacroix à 14 h 10 (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 996).

Si nous en croyons par contre Georges Bonnet, en se basant sur ses dossiers conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères (voir ci-après le nº 252), le Ministre, dans l'après-midi du 21, n'aurait fait qu'*autoriser* M. de Lacroix à *donner par écrit* au gouvernement de Prague *la formule arrêtée dans la nuit*. (« Formule », note qui, toujours selon les papiers Bonnet, aurait été téléphonée, après que M. Georges Bonnet en eût parlé avec MM. Daladier et Léger et prévenu pour approbation le président de la République, M. Lebrun : voir ci-dessus le nº 232, note).

250

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

21 septembre 1938.

A 3 h. 30 du matin, le 21 septembre, l'ambassadeur d'Angleterre a téléphoné à M. Jules Henry pour le prier de donner au Ministre connaissance du télégramme suivant envoyé par le gouvernement britannique à Prague :

« Veuillez vous joindre à votre collègue français pour faire savoir au gouvernement tchécoslovaque que la réponse qu'il adresse à la proposition franco-britannique [2] n'a rien fait pour empêcher la situation que les propositions anglo-françaises devaient empêcher. Priez le gouvernement tchécoslovaque de relire cette réponse et de prendre en considération urgente une autre réponse qui tiendrait compte des réalités. Les propositions franco-anglaises, dans notre pensée, constituent la seule chance d'empêcher une attaque allemande immédiate. Sur la base de la réponse maintenant reçue, je n'aurais aucun espoir de quelque résultat utile d'une seconde visite à M. Hitler et le Premier ministre serait obligé de renoncer à cette visite.

« Nous prions donc le gouvernement tchécoslovaque de réfléchir de suite et sérieusement avant que ne se produise une situation pour laquelle nous ne pourrions accepter aucune responsabilité .

« Nous aurions naturellement accepté de porter les propositions tchécoslovaques d'arbitrage à la connaissance du gouvernement allemand si nous avions pensé qu'il y eût la moindre chance qu'elles fussent prises en considération. Mais il n'est pas possible de croire que le gouvernement allemand les accepterait et nous ne pensons pas qu'il serait d'avis que la position actuelle fût capable d'être réglée par la voie de l'arbitrage comme le soutient le gouvernement de Prague.

« Si celui-ci, après avoir réfléchi de nouveau, se sent forcé de rejeter nos conseils, il devra évidemment être libre de prendre telle action qu'il jugerait appropriée pour faire face à la situation qui pourra se développer par la suite.

« Je vous prie d'agir immédiatement dès réception de ce télégramme à n'importe quelle heure.

« Je prie le gouvernement français de donner des instructions analogues à son ministre à Prague pour agir de concert avec lui » [3].

(1) Extraite des papiers Bonnet.

(2) Le texte de la réponse tchécoslovaque précitée est retransmis par télégramme nos 2223 à 2235, de la veille, télégramme ci-dessus reproduit sous le no 234.

(3) Le texte original de cette communication du secrétaire d'État au Foreign Office, daté du 21 septembre, 1 h. 20, est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, no 991.

251

M. Arnal, Secrétaire général de la délégation française à l'Assemblée de la Société des Nations,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 154, 155. *Genève, 21 septembre 1938* (1).

(*Reçu :* 10 h. 25.)

M. Comnène se montre extrêmement préoccupé de l'attitude de la Hongrie. La visite du Régent et des ministres hongrois en Allemagne (2) l'inquiète. Sans doute la Roumanie et la Yougoslavie n'auraient-elles pas à s'opposer à la rétrocession à la Hongrie de territoires tchécoslovaques habités par des Hongrois si le gouvernement de Prague y consentait, mais ce que, à son avis, les gouvernements de Belgrade et de Bucarest ne pourraient tolérer, c'est la formation sur leurs frontières de bandes armées hongroises sur le modèle des corps francs sudètes en formation en Allemagne. Il ne faudrait pas qu'après avoir évité la guerre d'un côté, elle risquât d'éclater d'un autre par la faute d'éléments irresponsables. Selon lui, il n'y a pas lieu d'exclure le cas où un coup de tête de la Hongrie obligerait la Petite Entente à faire jouer contre cette puissance son traité d'assistance mutuelle. Le ministre des Affaires étrangères roumain m'a dit avoir fait transmettre à lord Halifax les inquiétudes qu'il nourrit à cet égard ainsi que tous avertissements utiles et il m'a prié d'en faire part au Département.

(1) Par téléphone.
(2) Sur cette visite à Berchtesgaden, voir ci-dessus les nos 227, 238; ci-après le no 256.

252

NOTE DU MINISTRE [1]

Coup de téléphone de M. de Lacroix sur les hésitations tchèques

21 septembre 1938.

J'ai reçu à 12 h. 30 un coup de téléphone de M. de Lacroix, ministre de France à Prague.

M. de Lacroix m'avait dit cette nuit que la réponse affirmative de Prague ne faisait aucun doute; que M. René Brunet lui avait téléphoné ce matin de bonne heure et lui avait indiqué que la réponse de Prague serait affirmative sans qu'il y ait à nouveau à s'en préoccuper.

M. de Lacroix m'a téléphoné en me disant qu'il y avait eu plusieurs échanges de coups de téléphone entre Prague et Paris [2]. Au cours de ces conversations téléphoniques, on aurait eu l'impression à Prague que le ministère était menacé et qu'un changement de politique extérieure pouvait intervenir, notamment à la suite d'une réunion de la délégation des Gauches [3]. A la suite de ces coups de téléphone, M. Benès et les ministres seraient devenus très hésitants et seraient revenus sur la position qu'ils avaient prise spontanément cette nuit. En tout cas, ils demandent qu'on leur donne par écrit la communication orale que M. de Lacroix avait été chargé de leur faire.

Après avoir consulté M. Léger, j'ai autorisé M. de Lacroix à donner par écrit la formule que nous avions arrêtée hier soir de même que le ministre d'Angleterre donnerait par écrit les instructions qu'il avait reçues. J'ai ajouté que je pensais que le gouvernement tchèque était l'objet de manœuvres de

(1) Cette note est extraite des papiers Bonnet. Elle porte *15 heures* dans sa datation. Il s'agit vraisemblablement en fait de l'heure à laquelle le ministre de France à Prague remit — pour se conformer aux demandes de M. Benès — le texte écrit du message adressé à 0 h. 30 par le Ministre à M. de Lacroix, texte ci-dessus publié sous le n° 249.

(2) Il est vraisemblablement fait allusion ici aux coups de téléphone donnés à plusieurs reprises par M. Mandel au président Benès. Le ministre français des Colonies y incitait l'homme d'État tchécoslovaque à la résistance : « Vous êtes à la tête d'une nation libre et indépendante. Ni Paris ni Londres n'ont à vous dicter votre conduite»; M. Benès sauverait ainsi l'Europe de l'hitlérisme en obtenant l'appui de la France, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S. Cf. R. Bollack : *Au moment de Munich, Mandel et Churchill étaient d'accord pour engager Benès à la résistance* (L'*Intransigeant*, 9-10 mai 1948); Helmuth K. G. Rönnefarth, *Die Sudetenkrise in der internationalen Politik*, I, p. 565.

(3) Les papiers Bonnet conservent une note relative à un coup de fil donné par le Ministre à M. Herriot vers 12 h. 30. Devant les hésitations de Prague provoquées par « des nouvelles émanant de Paris, selon lesquelles des dissentiments existeraient au sein du Conseil des ministres français qui pourraient provoquer une crise gouvernementale en France », M. Georges Bonnet s'informait auprès du président de la Chambre des députés. M. Herriot confirmait que M. Osusky lui avait rendu visite le matin, à 11 heures, mais « qu'il s'é[tait] contenté de lui répondre que c'était le gouvernement français et plus particulièrement le ministre des Affaires étrangères, qui avait en mains la conduite de la politique étrangère française ».

politique intérieure dont il serait la première victime. Il n'y avait plus une minute à perdre. J'avais téléphoné à ce sujet au président Daladier qui était exactement d'accord avec moi.

J'ai prié M. de Lacroix de faire de toute urgence la communication dont il était chargé [1].

253

M. Charvériat, Membre de la Délégation française à l'Assemblée de la Société des Nations [2],
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 156. *Genève, 21 septembre 1938* [3].

(*Reçu :* 12 h. 45.)

Voici la fin du discours que M. Litvinov va prononcer dans quelques minutes devant l'assemblée de la Société des Nations [4] :

« Lorsque quelques jours avant mon départ pour Genève, le gouvernement français s'adressa à nous pour la première fois pour savoir quelle serait notre position en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie [5], j'ai donné au nom de mon gouvernement une réponse parfaitement claire et nette c'est-à-dire :

« Nous sommes décidés à remplir nos engagements d'après le pacte et de prêter assistance à la Tchécoslovaquie en même temps que la France par les moyens dont nous disposons. Les autorités militaires sont prêtes à participer immédiatement à une conférence avec les représentants militaires de France

(1) A 16 heures, l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France, au cours d'une conversation téléphonique avec le Ministre, se plaignait que M. Benès n'eût pas encore répondu : « Ce silence s'expliquerait... par des communications téléphoniques de M. Osusky, qui a indiqué à Prague qu'il n'y avait pas lieu de se presser, en raison de dissentiments dans le cabinet français qui pouvaient amener une crise et une modification de la politique suivie jusqu'ici ». Sir Eric Phipps soulignait le mécontentement de son gouvernement devant « l'incompréhension » de Prague et indiquait « que le ministre anglais à Prague, M. Newton, avait prévenu le gouvernement tchécoslovaque que, dans ces conditions, il allait se mettre en rapport avec le gouvernement de Londres en vue d'être autorisé à quitter la Tchécoslovaquie ».

(2) M. Charvériat, directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au Département, faisait partie de la délégation française à la dix-neuvième session de l'Assemblée en qualité de délégué adjoint.

(3) Par téléphone, en clair.

(4) Avant de prononcer les paroles ici reproduites, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères affirmait énergiquement que son pays s'était gardé de toute intervention dans les pourparlers sudéto-tchécoslovaques : « Nous nous sommes abstenus de donner des conseils au gouvernement tchécoslovaque, estimant inadmissible de lui demander qu'il fasse des concessions aux éléments qu'il juge coupables de porter préjudice à ses intérêts nationaux, simplement pour être délivrés de la nécessité de remplir nos engagements d'après le pacte. Nous n'avons pas donné non plus de conseils dans le sens opposé ».

(5) Voir, au tome X de la présente série, les nos 511, 534.

et de Tchécoslovaquie pour envisager les mesures qu'exige la situation. Indépendamment de cela, nous estimerions souhaitable que la question soit posée devant la Société des Nations ne serait-ce en attendant qu'en vertu de l'article 11 et ceci dans le but :

« 1° De mobiliser l'opinion publique;

« 2° De tirer au clair la position de certains autres états et de leur assistance éventuelle active ou tout au moins passive.

« Cependant, il est nécessaire d'épuiser tous les moyens capables de conjurer un conflit armé et nous estimons qu'une des mesures répondant à ce but serait de convoquer immédiatement une conférence des grandes puissances européennes et d'autres états intéressés pour préparer une démarche collective éventuelle.

« C'était là notre réponse. Il y a trois jours à peine, le gouvernement tchécoslovaque a demandé au gouvernement soviétique s'il était prêt, conformément au pacte soviéto-tchécoslovaque, de lui apporter une assistance immédiate et efficace dans le cas où la France, fidèle à ses engagements, ferait de même : en quoi le gouvernement soviétique a immédiatement donné une réponse absolument claire et positive [1]. Je pense que l'on conviendra que c'étaient là les réponses d'un signataire loyal d'un traité international et d'un défenseur fidèle de la Société des Nations. Ce n'est pas notre faute si l'on n'a pas donné suite à notre position laquelle, j'en suis convaincu, pouvait donner les résultats espérés aussi bien dans l'intérêt de la Tchécoslovaquie que de toute l'Europe et de la paix générale. Par malheur, on adopta d'autres mesures qui ont conduit et ne pouvaient pas ne pas conduire à une capitulation telle que ses conséquences deviendront tôt ou tard totalement catastrophiques.

« Ce n'est pas agir dans l'esprit du pacte de la Société des Nations que d'éviter aujourd'hui une guerre problématique pour en recevoir une certaine et générale demain, surtout lorsqu'on fait cela pour satisfaire l'appétit d'agresseurs insatiables et au prix de l'anéantissement ou de la mutilation d'états souverains. Ce n'est pas agir dans l'esprit du pacte Briand-Kellogg que d'accorder des primes au [cliquetis] des armes, à l'emploi de ces armes, pour résoudre des problèmes internationaux, autrement dit d'accorder des primes et d'encourager le super-impérialisme offensif.

« Le gouvernement soviétique qui est fier de n'avoir rien de commun avec cette politique et qui a toujours suivi les principes de ces deux pactes approuvés par presque tous les peuples du monde, n'a pas l'intention de s'en écarter à l'avenir étant convaincu que, dans les conditions actuelles, il est impossible de garantir la paix véritable et une véritable justice internationale en s'écartant de cette voix. C'est sur cette voie qu'il convie les autres gouvernements à revenir ».

(1) Se reporter à cet égard au télégramme nos 701-702 de Moscou, du 21 septembre, reproduit ci-après sous le n° 266.

254

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3549, 3550 (1). *Berlin, 21 septembre 1938, 17 h.*

A la veille de la seconde entrevue de M. Chamberlain avec M. Hitler, les journalistes berlinois les plus officieux continuent à tenir un langage catégorique et manaçant.

Il ne faudrait pas croire, disent-ils, que la conférence de Godesberg ressemblera en quoi que ce soit aux innombrables conférences de l'après-guerre. On n'y élaborera pas de compromis. On y prendra des décisions, que cela plaise ou non au gouvernement de Prague, qui s'obstine encore à chercher son salut dans des subterfuges.

La question qui sera tranchée à Godesberg concernera l'existence même de la Tchécoslovaquie. Si le cabinet de Prague n'avait pas, une fois de plus, tergiversé et rusé, il aurait pu s'en tirer à meilleur compte. Mais aujourd'hui, les revendications des Hongrois et celles des Polonais appuient et renforcent celles de l'Allemagne. La Tchécoslovaquie ne saurait, désormais, échapper à son sort. L'armée allemande est prête, le cas échéant, à lui en administrer la preuve. Le temps presse et la patience du Reich est à bout.

255

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 703-704 (2). *Moscou, 21 septembre 1938, 15 h. 12, 15 h. 10.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Les décisions de Londres (3) ont provoqué à Moscou une impression de stupeur dont la presse se fait l'écho. Dans les cercles officieux, on parle couramment de capitulation franco-anglaise et en ce qui concerne plus particulièrement la France, de violation de ses engagements et de liquidation de son influence et de son prestige européen.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Prises à l'issue des conversations franco-britanniques du 18 septembre : voir ci-dessus les nos 212, 213.

Dans un article de Genève, inspiré sans doute par M. Litvinov, les *Izvestia* d'hier notent que « quelles que fussent les concessions faites jusqu'ici à l'agresseur, personne ne s'imaginait qu'elles pussent prendre les proportions monstrueuses qu'elles prennent actuellement ».

Il s'agirait de capituler sans conditions. Les puissances occidentales auraient perdu jusqu'à « l'honneur au sens où l'on entend le terme en politique internationale ».

On voit, dans la politique de concessions pratiquée par l'Angleterre à la suite du 21 mai, politique qui a été interprétée à Berlin comme une preuve de crainte et de faiblesse, la raison de l'audace croissante d'Hitler. On blâme l'Angleterre de n'avoir pas compris que la capitulation devant Hitler atteindrait en premier lieu la France dans ses positions européennes et que le gouvernement britannique ne pourrait que perdre à l'affaiblissement de son alliée.

256

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 200 à 204 [1]. Réservé. *Budapest, 21 septembre 1938, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

La nouvelle de l'entrevue d'hier à Berchtesgaden [2] que les Hongrois voulaient garder secrète a été divulguée par les Allemands dans une intention qu'il est facile de comprendre.

Sur cette entrevue, j'ai eu d'une source absolument sûre les renseignements suivants.

Le Führer a parlé aux ministres hongrois en homme qui se sent «le maître du monde ». C'est un « cas pathologique », m'a dit mon informateur. Il prétend ne pas savoir au juste ce que sont les propositions que va lui faire M. Chamberlain. Mais, ayant déploré au printemps dernier que 10 millions d'Allemands restassent encore en dehors du Reich, il est absolument décidé à ne rien rabattre de son compte et à exiger par conséquent que 3 millions et demi de Sudètes soient détachés de la Tchécoslovaquie. Il a dit comme un homme à qui le temps serait mesuré : « Je n'ajournerai pas ma tâche à mes vieux jours; c'est maintenant que je dois la réaliser ». Bien que le chef de l'État-major ait accompagné les ministres, on assure qu'aucun accord militaire n'a été discuté, mais M. Hitler a promis aux ministres qu' « en aucune cir-

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Entre le Führer et les hommes d'État hongrois : voir ci-dessus les nos 227, 238.

constance », il ne laisserait leur pays sans appui. Il leur a reproché la passivité dans laquelle ils s'étaient jusqu'à présent cantonnés et leur a dit : « Pour obtenir, il faut demander, pourquoi vous taisez-vous? Pourquoi n'agiriez-vous pas? » Les ministres ont eu l'impression que M. Hitler cherchait maintenant à pousser les Sudètes et à s'en servir comme la Russie s'était servie de la Serbie en 1914. « Mais les ministres, tout en se rendant compte de ce qu'a de périlleux le rôle qu'on leur réserve, ne sont plus en situation de s'y dérober. La fièvre monte dans le pays et la nouvelle de l'entrevue de Berchtesgaden lui donne une ardeur nouvelle. Le gouvernement, qui craint d'être taxé de faiblesse par les agitateurs nazis, est emporté par un mouvement dont le contrôle lui échappe. La presse aggrave la violence de son ton et traite couramment les Tchèques de bourreaux, bien que M. de Kanya m'avait dit, la semaine dernière encore, qu'il fallait bien reconnaître qu'ils en avaient usé avec leurs minorités hongroises « beaucoup mieux » que ne l'avaient fait les Yougoslaves et les Roumains ». Toute la population de Budapest est convoquée ce soir à une manifestations monstre. Le président du Conseil a dit hier soir en descendant d'avion : « Le gouvernement a conscience de son devoir et assurera par tous les moyens à sa disposition le triomphe du droit de libre disposition qui appartient à la minorité hongroise ». On laisse entendre au ministère des Affaires étrangères que le sang ne peut tarder à couler dans la région de Bratislava où les « éléments communistes », pourvus d'armes par les Tchèques, prépareraient des attentats contre les Hongrois. Quelque part qu'il faille faire dans ces rumeurs alarmistes au souci d'impressionner l'opinion étrangère, il est à craindre que les encouragements qu'ils ont reçus à Berchtesgaden ne poussent les Hongrois dans la voie des aventures.

257

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2241 à 2243 (1). Réservé. *Prague, 21 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Je vous adresse sous le numéro suivant la réponse du gouvernement tchécoslovaque aux propositions franco-britanniques, telles qu'elles m'ont été remises à 17 heures par M. Krofta.

Le texte de cette note ne doit pas être publié sans entente préalable avec le gouvernement tchécoslovaque.

« Communication du gouvernement tchécoslovaque.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.

« Forcé par les circonstances et les insistances successives et pressantes des gouvernements français et britannique et à la suite de la communication du 21 septembre 1938 (1), dans laquelle les deux gouvernements ont exprimé leur manière de voir au sujet de l'assistance à la Tchécoslovaquie, si elle refusait d'accepter les propositions franco-britanniques et serait à la suite de cela attaquée par l'Allemagne, le gouvernement tchécoslovaque accepte dans ces conditions avec des sentiments de douleur les propositions françaises et britanniques en supposant que les deux gouvernements feront tout pour les faire appliquer avec toute sauvegarde des intérêts vitaux de l'État tchécoslovaque. Il constate avec regret que ces propositions ont été élaborées sans l'acceptation préalable du gouvernement tchécoslovaque.

« Regrettant profondément que sa proposition d'arbitrage (2) n'ait pas été acceptée, il les accepte comme un tout, en soulignant le principe de la garantie, comme il est formulé dans la note et les accepte en supposant que les deux gouvernements ne toléreront pas l'invasion allemande sur le territoire tchécoslovaque, qui restera tchécoslovaque jusqu'au moment où le transfert du territoire après la fixation de la nouvelle frontière par la commission internationale, dont on parle dans les propositions, pourra être effectué.

« Il est d'avis que la proposition franco-britannique suppose que tous les détails de la réalisation pratique des propositions franco-britanniques seront fixés d'accord avec le gouvernement tchécoslovaque » (3).

(1) Effectuée le matin du 21 à 0 h. 30, et ci-dessus publiée sous le n° 249.

(2) Présentée dans le document retransmis de Prague à Paris le 20 sous les nos 2223 à 2235, publiés ci-dessus sous le n° 234.

(3) La remise du document qui consacrait l'acceptation par Prague du plan franco-anglais faisait suite à une ultime tentative du président Benès en début d'après-midi, pour obtenir un ferme engagement des gouvernements de Paris et Londres en faveur de son pays. Au cours d'une démarche des ministres de France et de Grande-Bretagne, le président tchécoslovaque tentait de subordonner son acceptation à une promesse par écrit d'assistance franco-anglaise au cas où, en dépit de cette acceptation, l'Allemagne attaquerait la Tchécoslovaquie — cette demande revêtant, à l'égard de la Grande-Bretagne, l'expression d'un simple « vœu ». Cf. *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 998, p. 441-442.

A 17 heures en revanche, le gouvernement tchécoslovaque ne posait plus de conditions, acceptant les propositions franco-britanniques « comme un tout » (voir ci-dessus et les *Documents* précités, II, n° 1002, p. 444-445).

258

M. Arnal, Secrétaire général de la délégation française à l'Assemblée de la Société des Nations,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 158, 159 (1). Secret. Réservé. *Genève, 21 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 18 h. 35, 18 h. 45.)

Le délégué permanent de la Pologne, dont on connaît les attaches avec M. Beck, m'a dit ce matin 21 septembre que les revendications de la Pologne relatives au territoire de Teschen étaient déjà dépassées par les événements. Ce que désire obtenir Varsovie, c'est en réalité une frontière commune avec la Hongrie par l'absorption de la Slovaquie et de la région subcarpathique.

Comme j'émettais des doutes sérieux sur la possibilité d'une telle solution qui paraît contraire aux vœux des populations slovaques, M. Komarnicki m'a répondu avec un accent de grand optimisme : « Nous en reparlerons dans huit jours, mais d'ici là vous verrez... ».

Je rapproche ces indications d'une confidence que vient de me faire indirectement le haut-commissaire à [Dantzig] qui entretient, comme le sait le Département, des rapports étroits et fructueux avec les milieux du parti nazi et de l'armée allemande. Le gauleiter de Dantzig, M. Forster, au retour de son récent voyage à Berchtesgaden où il est traité par le Führer en ami et en confident, aurait fait prévoir à M. Burckhardt les événements qui se déroulent actuellement. Il aurait émis l'opinion au cours de la conversation que l'Allemagne n'avait rien à craindre des Polonais, le chancelier Hitler leur ayant promis la Slovaquie en cas de dislocation de la Tchécoslovaquie.

Ces renseignements confirment les appréhensions de nombreuses délégations, qui redoutent de voir les appétits de la Hongrie et de la Pologne croître d'heure en heure.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.

259

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 883 à 885 [1]. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 21 septembre 1938, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 05.)

Tout en me référant à mes télégrammes nos 865-866 et 870 [2], je crois indispensable de revenir sur la question des Polonais de Tchécoslovaquie.

La thèse polonaise est certes en grande partie discutable : le territoire que revendique la Pologne ne saurait lui être attribué en totalité sans injustice à l'égard de la Tchécoslovaquie et il sera malaisé de trouver une solution équitable; mais, que nous le voulions ou non, le problème existe et il est posé, nous ne saurions sérieusement le négliger sans imprudence, ni l'écarter sans risque.

S'il est exact, comme le disent les journaux, que les propositions franco-britanniques prévoient une garantie internationale pour les frontières nouvelles de la Tchécoslovaquie, on ne voit pas d'ailleurs comment on réussirait à l'éluder.

Les Polonais sont prêts à aller jusqu'à une action militaire pour obtenir satisfaction; cela d'autant plus qu'ils ... [3] n'avoir plus à redouter un conflit général, à l'écart duquel ils auraient tenté de demeurer. Ils sont sur cette question, et je le répète, absolument unanimes.

Pas un d'entre eux, même parmi nos plus fidèles amis, ne comprendrait qu'après avoir consenti à la cause de la paix de si lourds sacrifices, après avoir reconnu à l'Allemagne d'aussi considérables avantages et au moment où la Tchécoslovaquie se voit imposer d'aussi lourdes pertes, nous nous refuserions à tenir compte de la petite minorité polonaise de Tesin.

Si justifiés que soient nos griefs contre la politique de M. Beck et si graves ses responsabilités, nous devons, en pensant à l'avenir et à l'heure où il nous faudra reconstruire une politique nouvelle, éviter aujourd'hui de laisser l'Allemagne et l'Italie se faire les seuls champions de la thèse polonaise et de fournir à la Pologne un prétexte pour recourir à la force et pratiquer la méthode du fait accompli, de concert avec la Hongrie et sans doute aussi avec le Reich.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Les télégrammes nos 865-866 de Varsovie, du 20 septembre, n'ont pu être retrouvés. Quant à ce qui concerne le télégramme nos 869-870, voir ci-dessus le no 233 (note).

(3) Lacune de déchiffrement.

260

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2244 à 2255. Réservé. *Prague, 21 septembre 1938* (1).

(*Reçu :* 20 h. 15, 21 h. 20, 21 h. 15, 21 h. 40, 21 h. 30, 21 h. 50, 22 h. 45, 22 h. 50.)

Suite à mon télégramme no 2238 (2).

A l'issue de la séance du Comité des ministres convoqué ce matin à 6 heures 15, le président du Conseil m'a fait savoir à titre confidentiel que la réponse du gouvernement tchécoslovaque constituerait une approbation de la proposition franco-anglaise (3). Le Conseil des ministres devait se réunir quelques instants après pour entériner cette résolution.

A huit heures trente, le président de la République m'a téléphoné lui-même de venir le voir. Je l'ai fait aussitôt. M. Benès m'a répété que pour le moment, la réponse tchécoslovaque était une acceptation. Il a ajouté que le document nous serait remis officiellement par le président du Conseil ou le ministre des Affaires étrangères. Il m'a prié de soumettre à l'attention du gouvernement britannique les réflexions et commentaires ci-après au sujet de cette réponse.

1o Le Président rappelle que lorsque le gouvernement a promis à la minorité polonaise et hongroise le même traitement qu'à la minorité allemande, il s'agissait d'une autonomie plus ou moins étendue à l'intérieur de l'État. Il conjure le gouvernement français de le défendre contre les revendications sécessionnistes polonaises et hongroises qui, dit-il, réduiraient son peuple au désespoir et amèneraient la guerre.

2o M. Benès compte que les transferts de territoire seront effectués par le gouvernement tchécoslovaque entre les mains de la commission internationale prévue au paragraphe 3 de la proposition franco-anglaise.

3o Il attend que les gouvernements de Paris et de Londres obtiennent du gouvernement allemand qu'aucune invasion allemande n'ait lieu puisque les territoires demeureront tchécoslovaques jusqu'au transfert.

4o Il demande une garantie contre l'invasion allemande pendant les négociations et la réalisation de la proposition franco-anglaise. S'il n'était pas tenu compte des requêtes faisant l'objet des points 2, 3 et 4, des massacres et la guerre pourraient en résulter.

(1) Par téléphone.
(2) Le télégramme nos 2238-2240 de Prague, également du 21 septembre, n'a pas été retrouvé.
(3) Le texte de la réponse tchécoslovaque fut téléphoné à 18 h. 30 à Paris. Il est ci-dessus reproduit sous le no 257.

5° Puisque le gouvernement tchécoslovaque a accepté la proposition franco-anglaise, il estime et attend que la garantie française et anglaise, prévue dans ce document pour le territoire tchécoslovaque réduit, joue dès à présent.

6° Quant à la garantie allemande, le Président demande qu'elle soit négociée avec le Reich par la France et l'Angleterre. Il attend que le Reich prenne au moins les engagements qu'il assume à l'égard de la Belgique.

7° Le Président demande quelle sera l'attitude de la France et de l'Angleterre si M. Hitler n'accepte pas la proposition franco-britannique. Il attend que la Tchécoslovaquie soit défendue par la France et l'Angleterre.

8° Le Président déclare que le texte de la proposition franco-anglaise est très général et peu précis. Il demande que ce document dans son état actuel ne soit pas communiqué à M. Hitler. D'après lui, les textes doivent être précisés après consultation de l'état-major français et aussi de l'état-major britannique. Ils doivent l'être suivant des principes moins rigides que ceux inspirant la proposition franco-anglaise. Il demande d'autre part que cet effort de précision tienne compte de l'emplacement des fortifications en vue de sauvegarder le plus possible de celles-ci, qui ont coûté des milliards et dont l'édification a nécessité plusieurs années. Comme à propos du point suivant, j'ai fait savoir au Président, suivant les instructions de Votre Excellence, que la Tchécoslovaquie pouvait compter sur le concours économique et financier de la France.

Au point de vue de l'existence future de l'État tchécoslovaque, M. Benès avait déjà insisté cette nuit auprès de mon collègue anglais et de moi sur le fait que le partage à effectuer suivant le pourcentage des populations ne tient aucun compte des nécessités d'existence de l'État tchécoslovaque tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique et des transports. Il conseille en particulier l'étranglement du nouveau territoire de l'État suivant une perpendiculaire un peu à l'ouest de Brno. La capitale de la Moravie se trouverait à 30 kilomètres de la frontière allemande. A l'extrême nord de cette perpendiculaire, les régions de Lanskroun-Moravska-Trebova serviront de passage à toutes les voies importantes de communications. M. Benès souhaiterait que le territoire allemand nouveau n'empiétât pas au-delà des montagnes entre l'enclave de Glatz et la région d'Opava. Il demanderait de garder la ligne de faîte en certains endroits des monts des Géants et dans la région des monts de Bohême depuis le parallèle de Nyr Sko jusqu'en face de Passau suivant la direction prolongée du cours de l'Inn.

Il note avec regret que le gouvernement tchécoslovaque n'a pas été consulté sur l'établissement de propositions vitales pour l'État et demande que celles-ci soient modifiées en faveur de la Tchécoslovaquie dans la plus large mesure possible.

Le Président souhaite que M. Chamberlain soit mis au courant des commentaires faisant l'objet du présent télégramme afin de pouvoir en tenir compte éventuellement dans sa conversation avec M. Hitler. Le présent télégramme devrait donc être communiqué incontinent à Londres [1].

[1] Ce télégramme a été effectivement communiqué à Londres sous les nos 3023 à 3031.

261

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 660, 661. *Paris, 21 septembre 1938, 21 h.*

Les dépêches parvenant des États-Unis rendent compte de la violente réaction de la presse américaine aux décisions de Londres dans l'affaire tchécoslovaque et plus particulièrement à la ligne de conduite du gouvernement français (1). Quelques commentaires sont particulièrement désobligeants.

Je ne me dissimule pas que cette réaction est due en partie à la haine de l'hitlérisme, qui trouve son expression dans une presse soucieuse de ménager l'élément israélite avec lequel elle possède des attaches étroites. Néanmoins la sévérité de l'opinion publique américaine appelle quelques observations. Malgré les déclarations du président Roosevelt et du secrétaire d'État (2), le pays dans l'ensemble demeure hostile à toute intervention dans les affaires d'Europe : c'est ce que M. Sumner Welles nous exposait la semaine dernière. Conscient de ce sentiment, M. Roosevelt n'a pas jugé possible, comme nous l'aurions souhaité (3), de se rendre aux sollicitations dont il était l'objet en vue d'adresser à M. Hitler un avertissement solennel qui eût pu contribuer au maintien de la paix.

Dans ces conditions, il semble que la presse américaine devrait s'abstenir de critiquer comme elle le fait la politique et les décisions de la Grande-Bretagne et de la France puisque les États-Unis ne sont nullement disposés à partager avec les puissances ni responsabilité ni risque.

C'est pourquoi je souhaite que vous ne laissiez échapper aucune occasion pour faire valoir les considérations qui précèdent, soit dans les milieux officiels, soit auprès des journalistes en contact avec votre ambassade et nos postes consulaires.

(1) Se reporter à cet égard aux télégrammes nos 997-1000 de Washington, du 19 septembre (ci-dessus reproduit sous le no 220) ou aux télégrammes nos 1002-1005, du lendemain (d'après lesquels toutefois les journaux du 20 septembre se faisaient « plus modérés » dans leurs critiques de la France et de la Grande-Bretagne).

(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus les no 76 (renvois), 113 (renvois).

(3) Voir à cet égard le télégramme de Washington nos 955-957, du 13 septembre, publié ci-dessus sous le no 113.

262

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3021 à 3023 (1). Urgent. Réservé. *Paris, 21 septembre 1938, 23 h.*

Le ministre de Hongrie a notifié cet après-midi au Département qu'il avait reçu instruction de s'associer, en ce qui concerne la minorité hongroise, à la démarche effectuée le 20 septembre par l'ambassadeur de Pologne au sujet de la minorité polonaise de Tchécoslovaquie (2), démarche dont vous êtes informé d'autre part.

Il a été simplement pris acte de sa déclaration.

Il est clair que, lorsque sera abordé le règlement de fond du problème de la minorité allemande par un réajustement territorial, il sera impossible de laisser hors du débat la question des minorités polonaises et hongroises. Aussi bien, ne sera-t-il pas possible d'aborder le problème des garanties à accorder à l'État tchécoslovaque sans avoir, au préalable, l'accord des voisins sur la délimitation de ses frontières; mais au stade actuel, il s'agit simplement d'empêcher un coup de force et d'obtenir l'accord de principe de M. Hitler pour une procédure de règlement pacifique sur la base des principes généraux énoncés dans la communication franco-britannique à Prague (3).

J'estime, en conséquence, que, dans l'entrevue de Godesberg, M. Chamberlain doit s'efforcer d'écarter, pour l'instant, la discussion d'autres problèmes que le problème sudète; c'est d'ailleurs celui-ci seul que, à Berchtesgaden, le Chancelier a mis en avant et à propos duquel la possibilité du recours à la force a été évoquée par lui.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur la démarche polonaise, voir ci-dessus le n° 242 ; ci-après le n° 275.
(3) Du 19 septembre, ci-dessus reproduite sous le n° 213.

263

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 857 à 860 [1]. Réservé. *Bucarest, 21 septembre 1938, 22 h. 20.*

(*Reçu :* le 22, 0 h. 5; le 21, 23 h. 25; le 22, 1 h.)

Comme je l'ai signalé hier à Votre Excellence [2], l'inquiétude continue de croître ici en raison tant de l'étendue des sacrifices demandés à la Tchécoslovaquie que de l'attitude de la Pologne et de la Hongrie. Dans son ensemble la presse d'aujourd'hui accentue le revirement indiqué par mon télégramme nos 853-854 [3] et ne ménage plus ses critiques aux puissances occidentales.

M. Cancicov m'a dit ce matin que M. Comnène avait été chargé de demander aux gouvernements français et britannique si, dans les solutions qu'ils envisagent, ils n'ont pris en considération que la seule question des Sudètes ou bien s'ils entendent régler en même temps celle des autres minorités.

Une dissociation de l'ensemble des problèmes des minorités de la Tchécoslovaquie est en effet particulièrement redoutée par le gouvernement roumain; au cas où la question sudète serait seule résolue, la Roumanie désirerait savoir ce que feraient les deux puissances occidentales dans l'hypothèse où la Hongrie et la Pologne réclameraient pour leurs minorités un régime analogue à celui qui serait accordé aux Allemands.

Si les autres questions minoritaires restaient ouvertes dans ces conditions, m'a dit M. Cancicov, les petits états privés du concours des grandes puissances seraient abandonnés à eux-mêmes. Au cas où les traités en cause seraient modifiés par le *consensus universalis*, nous nous résignerions sans doute, mais nous désirerions avant tout connaître les intentions de la France et de l'Angleterre et ne pas être laissés seuls face à face avec l'Allemagne.

Le ministre des Affaires étrangères par intérim m'a fait valoir que la Roumanie, malgré ses craintes, n'avait pris jusqu'à ce jour aucune disposition d'ordre militaire importante, afin de ne pas s'exposer aux reproches d'ajouter par de telles mesures à l'inquiétude générale.

Comme je faisais remarquer à mon interlocuteur combien il était regrettable que, depuis quelques mois, la Roumanie ait cru devoir plus aligner sa politique sur celle d'une alliée telle que la Pologne, qui semblait aujourd'hui faire

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Voir ci-dessus le n° 231.
(3) Du 20 septembre, non reproduit. D'après ce télégramme, « tous ceux qui autrefois préconisaient pour la Roumanie une politique indépendante, calquée sur celle de la Pologne, demandent aux gouvernements français et britannique de bien mesurer les conséquences que ne manquerait pas d'avoir, pour les puissances occidentales comme pour les états de l'Europe centrale, toute solution portant atteinte à l'intégrité de la Tchécoslovaquie ».

cause commune avec la Hongrie, il m'a répondu que des observations avaient été adressées à Varsovie par M. Franassovici, en même temps que des éclaircissements étaient demandés à l'ambassadeur de Pologne sur l'attitude de son pays à l'égard des minorités de Tchécoslovaquie.

264

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 205 (1). *Budapest, 21 septembre 1938, 23 h.*

(*Reçu :* le 22, 4 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme nº 368 (2).

L'hypothèse qu'envisage M. Comnène, à savoir la formation aux frontières roumaines et yougoslaves de corps francs hongrois, est dépourvue de vraisemblance. La Hongrie se gardera de rien faire qui puisse indisposer ces deux puissances. D'ailleurs, un haut fonctionnaire des Affaires étrangères m'a dit ce matin que le gouvernement avait l'assurance qu'en cas de conflit, la Yougoslavie ne bougerait pas et que la Pologne tiendrait en respect la Roumanie. On a l'impression ici qu'un recours aux armes de la part des puissances occidentales n'est maintenant plus guère à craindre. Aussi, si les Allemands entrent en Tchécoslovaquie, est-il fort probable que les Hongrois sont d'accord avec les Polonais pour imiter cet exemple et essayer de mettre la main sur les territoires à leur convenance.

265

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1557-1558 (3). *Rome, 21 septembre 1938.*

Les paroles prononcées hier par le chef du gouvernement italien à Gorizia ont surtout tendu, de même que le discours d'Udine (4), à glorifier la force

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) L'objet de ce télégramme n'est pas porté dans le registre des arrivées de la Direction politique. Il semble cependant qu'il s'agisse de la communication à Budapest du télégramme de Genève nº 154, du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 251.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Prononcé le 20 septembre : voir ci-dessus le nº 235.

d'âme dont M. Mussolini affirme qu'elle a soutenu tous les Italiens en face de l'éventualité de la guerre. Se référant aux paroles de son discours de Trieste [1], M. Mussolini a dit notamment à Gorizia : « J'ai parlé clair : il est donc inutile d'insister et de courir derrière ceux qui feignent d'être sourds pour ne pas entendre. Il y a maintenant quelques signes d'éclaircissement à l'horizon, mais comme nous, fascistes, avons toujours été contraires aux optimismes prématurés et intempestifs, avant de nous prononcer, attendons que le rideau soit tombé sur tous les actes du drame. J'ajoute toutefois, sûr d'interpréter votre pensée et votre sentiment, que s'il y avait un drame, nous l'affronterions ».

En multipliant, ainsi qu'il le fait actuellement, les contacts oratoires avec la population et en se prévalant avec insistance de son union intime avec elle, il semble que M. Mussolini s'efforce de ressaisir, de convaincre et de galvaniser une opinion publique qui a suivi ses dirigeants avec réticence lors des derniers événements et qui n'a pas été par ailleurs sans juger que les récents développements de l'affaire tchéco-sudète n'avaient rien ajouté au prestige de l'Italie fasciste.

266

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 701, 702 [2]. *Moscou, 21 septembre 1938.*

Le ministre de Tchécoslovaquie me fait connaître ce qui suit :

M. Benès a posé au représentant de l'U.R.S.S. à Prague les deux questions suivantes :

1° Si la France remplit ses engagements, les Soviets sont-ils prêts à apporter une aide militaire immédiate et efficace à la Tchécoslovaquie?

2° Si la Tchécoslovaquie porte la question devant la Société des Nations, l'U.R.S.S. lui accordera-t-elle l'assistance prévue par les articles 16 et 17?

Le gouvernement soviétique, après avoir siégé dans la nuit du 19 au 20, a répondu *oui* aux deux questions posées.

Se référant au premier point, le ministre de Tchécoslovaquie a ajouté que, sur sa demande, M. Potemkine lui avait donné, après consultation de l'État-major, l'assurance que toutes mesures avaient été prises pour permettre à l'aviation soviétique de se transporter sans délai en Tchécoslovaquie et d'y agir.

(1) Sur ce discours, du 18 septembre, voir ci-dessus les nos 210 (note), 211, 214.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.

267

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 709 [1]. Secret. *Moscou, 21 septembre 1938* [2].

Je tiens de la meilleure source qu'en présence de l'imminence d'une agression allemande, le gouvernement tchécoslovaque a cherché à engager des conversations militaires à deux avec l'U.R.S.S. sans attendre notre participation.

Voici ce qui m'a été dit :

Une commission soviétique était déjà allée en Tchécoslovaquie, il y a quelque temps, pour y examiner l'état des aérodromes et se rendre compte des possibilités exactes qu'offrait ce pays pour un appui aérien de l'U.R.S.S.

Tout récemment, en vue de hâter l'organisation de ce concours, le général commandant l'aviation tchécoslovaque s'est rendu à Moscou. Il y est arrivé au moment où le commissaire du peuple aux Affaires étrangères venait de suggérer à notre chargé d'affaires l'ouverture de conversations militaires (télégramme nº 661 de l'ambassade) [3]. Il a été très bien reçu, mais ses interlocuteurs se sont dérobés à toutes discussions sur la coopération aérienne de l'U.R.S.S. et il est reparti sans avoir pu remplir sa mission. Interrogé sur le motif de cette attitude, M. Litvinov a déclaré que la visite du général avait été décidée à son insu, par les états-majors, et il a laissé entendre que les conversations militaires devaient se poursuivre à trois, avec la participation de la France, et non à deux.

J'ai promis de garder le secret sur cette information et je serais reconnaissant à Votre Excellence de ne pas me découvrir, mais il m'a paru nécessaire de vous la rapporter, car elle fait apparaître à la fois la volonté de l'U.R.S.S. de ne pas s'engager en dehors de nous pour la défense de la Tchécoslovaquie et la responsabilité qui nous incombe dans l'organisation du secours à prêter éventuellement à ce dernier pays.

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Par courrier.
(3) Du 4 septembre : voir ci-dessus le nº 93 (note).

268

Note du Cabinet du Ministre [1]

Paris, 21 septembre 1938.

M. Léger vient me prévenir que l'état-major tchécoslovaque doit demander conseil à l'état-major français en vue de savoir quel sera le dispositif à prendre en cas d'une agression allemande.

La pensée des deux états-majors est que depuis l'Anschluss, si l'on veut éviter une opération stratégique décisive de la part de l'Allemagne, la défense de l'armée tchécoslovaque devra être établie dans le couloir morave.

M. Léger demande si l'état-major français peut être autorisé à donner cette indication dans l'ordre diplomatique.

Je réserve le point de vue technique, mais du point de vue diplomatique, je déclare n'y pas voir d'inconvénient.

269

Communication de l'Ambassade de Pologne à Paris au Département [2]

[*Note verbale*]

D'ordre et au nom de son gouvernement, l'ambassadeur de Pologne a l'honneur de communiquer ce qui suit :

« Faisant suite aux démarches réitérées faites ces derniers jours par l'ambassadeur de Pologne auprès du gouvernement français, le gouvernement polonais déclare maintenir dans toute son ampleur la demande de sauvegarder les intérêts des populations polonaises en Tchécoslovaquie de façon identique à celle qui a été prévue par la décision de Londres du 18 courant, par rapport aux territoires des Sudètes aux majorités allemandes.

« Le gouvernement polonais ne peut se fier aux promesses et assurances de la Tchécoslovaquie. Après les expériences des années 1919-1921, dans le domaine des rapports polono-tchèques, et en présence du fait que le gouvernement français a cru pouvoir omettre, pendant les négociations de Londres du 18 courant, les justes revendications polonaises, il est difficile au gouver

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

nement polonais de croire en toute confiance que les interventions du gouvernement français à elles seules seraient à même d'amener une solution équitable du problème en question.

« *Paris, le 21 septembre 1938* ».

270

Notes du Jurisconsulte du Département [1]

I

Sur la garantie entre états

21 septembre 1938.

La garantie donnée par un état à un autre se présente sous des formes et avec des modalités diverses; son objet varie; son effet ne répond pas toujours aux apparences q'uelle revêt.

La garantie est, d'ordinaire, promise par traité. Quelquefois elle résultera d'une déclaration unilatérale qui, parfois, sera seulement l'énoncé d'une politique sans que soit assumé un engagement international (par exemple message du président des États-Unis, du 2 décembre 1823, énonçant ce qu'on a appelé dans la suite la doctrine de Monroe).

La garantie peut être individuelle, c'est-à-dire assumée par un seul état ou, si elle est assumée par plusieurs états, sans lien juridique entre ceux-ci. C'est, par exemple, la garantie actuellement promise par la France à la Belgique, par la Grande-Bretagne à la Belgique, par l'Allemagne à la Belgique.

La garantie peut être collective : la promesse de la fournir est faite par plusieurs états, non pas seulement à l'état garanti, mais chacun d'eux s'engage envers les autres. Ainsi l'engagement de respecter la neutralité du Luxembourg est placé, par l'article 2, alinéa 3, du traité du 11 mai 1867 « sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires ».

On pourrait croire que la garantie collective est quelque chose de plus fort que la garantie individuelle. Mais, à propos de la garantie du Luxembourg, la Grande-Bretagne a soutenu qu'une des puissances signataires n'était point par là tenue d'agir seule ou séparément. Cette interprétation paraît se rattacher au faible intérêt que l'Angleterre porte à la neutralité du Luxembourg, dont l'établissement n'a été qu'un artifice du moment. Le reflet de cette interprétation restrictive de la garantie collective se retrouve dans certaines paroles britanniques concernant les garanties découlant du pacte de la Société des

[1] M. Basdevant. Ces notes sont rédigées à l'intention de la Direction politique.

Nations. Aussi a-t-il été parfois jugé prudent d'y pourvoir. C'est ce que fait l'article 1er du traité général de Locarno en disposant : « Les Hautes Parties contractantes garantissent individuellement et collectivement... ». En outre, l'article 4, après avoir précisé comment est constaté le *casus foederis*, ajoute : « ... Chacune d'elles s'engage à prêter..., immédiatement son assistance... ».

Bien souvent, les traités énoncent que plusieurs états assument une obligation de garantie, ne spécifiant rien touchant le caractère individuel ou collectif de la garantie. Ce peut être la source de difficultés d'interprétation et, à cet égard, la formule de Locarno se recommande par sa précision. Si l'on entendait, d'ailleurs, n'assumer d'obligation que dans la mesure où tels autres états apporteraient aussi leur concours, il serait facile de trouver une formule pour l'exprimer. On rappellera que la garantie soviétique à la Tchécoslovaquie a été expressément subordonnée à la mise en jeu de la garantie française promise à ce pays.

*
* *

L'octroi de la garantie peut se rattacher à tout un ensemble de rapports politiques et juridiques. Tel est le cas de la garantie promise dans un traité de protectorat.

Elle peut, au contraire, ne pas se rattacher à de tels rapports.

La garantie peut être promise par un état à un autre sans que celui-ci la promette à celui-là. Tel est le cas de la garantie promise par l'Angleterre et l'Italie à l'Allemagne, la France et la Belgique dans le traité général de Locarno. Elle peut, au contraire, être réciproque comme la garantie que se promettent réciproquement la France et la Pologne, la France et la Tchécoslovaquie dans les traités signés entre elles à Locarno : c'est le cas des traités d'assistance mutuelle.

La promesse de garantie, tout en émanant d'un seul état, peut, sous un autre aspect, revêtir un caractère de réciprocité. C'est le cas de la garantie promise à la France contre l'Allemagne, à l'Allemagne contre la France, par la Grande-Bretagne et l'Italie dans le traité général de Locarno.

L'objet de la garantie peut être très divers et l'on donnera seulement ici quelques exemples.

La garantie peut viser la neutralité d'un état établie par traité. Elle créera l'obligation pour le garant d'agir si la neutralité de cet état est méconnue par un état tiers, c'est-à-dire qu'elle implique une garantie de l'inviolabilité du territoire neutre ainsi que l'obligation de protéger l'état neutre si un état tiers lui demande avec trop d'insistance de prendre, une attitude contraire à la neutralité. D'autre part, l'état garant se prévaudra de sa qualité de garant pour intervenir auprès de l'état neutre garanti s'il estime que celui-ci, par sa politique soit extérieure soit intérieure, agit en contradiction de ses devoirs d'état neutre. La garantie de la neutralité n'est donc pas à l'entier bénéfice de l'état neutre.

Le traité de Paris de 1856, art. 7, énonce la garantie, par les puissances, de l'engagement pris par elle de « respecter l'indépendance et l'intégrité

territoriale de l'Empire ottoman ». De même l'article 10 du pacte de la Société des Nations énonce l'engagement des membres de la Société des Nations de « maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. » Cela peut paraître un engagement très compréhensif : toutefois on peut se demander quand jouera cet engagement : sera-ce dès la première attaque ou seulement après un développement tel des opérations que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique paraissent mises en question?

La garantie d'inviolabilité du territoire est, à cet égard, plus précise : elle jouera dès qu'une atteinte sera portée au territoire garanti, dès le premier acte d'agression.

Parfois, on a introduit des précisions sous une autre forme. La déclaration du 2 novembre 1907 (aujourd'hui dénoncée) par laquelle l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et la Russie se sont engagées à respecter l'intégrité de la Norvège ajoute que « si l'intégrité de la Norvège est menacée ou lésée par une puissance quelconque, les gouvernements allemand, français, britannique et russe s'engagent, après une communication préalable à cet effet de la part du gouvernement norvégien, à prêter, par les moyens qui seraient jugés les plus appropriés, leur appui à ce gouvernement en vue de sauvegarder l'intégrité de la Norvège ».

Par le traité général de Locarno, les Hautes Parties contractantes garantissent « le maintien du *statu quo* territorial résultant des frontières » entre l'Allemagne d'une part, la Belgique et la France de l'autre, « l'inviolabilité desdites frontières » et « l'observation des dispositions des articles 42 et 43 dudit traité, concernant la zone démilitarisée ». La suite du traité précise la garantie par les Hautes Parties contractantes du respect des engagements pris par l'Allemagne, la Belgique et la France de ne se livrer à aucune attaque ou invasion et de ne pas recourir à la guerre.

La garantie énoncée dans les traités franco-polonais et franco-tchécoslovaque de Locarno ont un objet autrement défini : c'est une garantie, dans un cas, contre un manquement de l'Allemagne à son traité d'arbitrage si ce manquement est accompagné d'un recours aux armes qui n'aurait pas été provoqué, dans un autre cas, contre une attaque sans provocation dans certaines conditions spécifiées.

D'autres exemples touchant l'objet de la garantie pourraient être donnés. La garantie peut être la garantie contre une attaque, contre une atteinte à tel ou tel droit, à telle ou telle situation, contre un manquement à tel ou tel engagement incombant à d'autres états.

Le contenu de la garantie n'est souvent pas autrement spécifié que par le terme de garantie.

Parfois, des précisions sont données. Les traités de Locarno spécifient qu'il s'agit par elle de prêter assistance ou de prêter aide et assistance. La convention du 15 avril 1856 entre la France, l'Autriche et la Grande-Bretagne expliquait la garantie promise à l'Empire ottoman en spécifiant que toute infraction au traité de Paris serait considérée par elles comme *casus belli*, que ces puissances s'entendraient avec la Sublime porte sur les mesures

devenues nécessaires et détermineraient sans retard entre elles l'emploi de leurs forces militaires et navales. Beuacoup plus réservée, la déclaration signée le 23 avril 1908 par l'Allemagne, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède pour le maintien du *statu quo* territorial dans les régions limitrophes de la mer du Nord, dispose que si, dans l'opinion d'un des gouvernements, ce *statu quo* est menacé, les puissances signataires « entreront en communication pour se concerter, par la voie d'un accord à conclure entre elles, sur des mesures qu'elles jugeraient utile de prendre dans l'intérêt du maintien du *statu quo* de leurs possessions. »

La garantie étant promise par un ou plusieurs états, comment sera-t-elle mise en jeu? Il s'agit de savoir qui aura qualité pour constater l'existence du cas de garantie.

Le principe, lorsque rien d'autre n'est spécifié, est que l'état garant fait pour son propre compte les constatations nécessaires : il constate s'il est en présence du cas en vue duquel il a promis sa garantie. Bien entendu, il doit faire cette constatation de bonne foi, sur la base de l'obligation par lui assumée : il ne s'agit pas d'une appréciation politique sur l'opportunité d'agir, ce qui annulerait l'obligation.

Le plus souvent, c'est sous cette forme que la garantie doit être mise en jeu. Cette forme découle de l'application des principes généraux « du droit international ». C'est la forme qui a été admise en pratique pour l'application de l'article 16 du pacte.

Cette forme est celle qui peut procurer l'action la plus prompte. Aussi est-elle prescrite pour le cas dit de violation flagrante, par l'article 4, 3°, du traité général de Locarno.

Parfois, on a prescrit que le cas de garantie serait reconnu en commun par les garants. Ainsi en est-il dans la convention précitée du 15 avril 1856 et dans la déclaration du 23 avril 1908. Ce peut être là un moyen d'éviter les initiatives intempestives d'un état garant et, notamment, de fournir à l'état garanti lui-même l'occasion de contrecarrer ces initiatives. La déclaration du 2 novembre 1907 concernant la garantie de l'intégrité de la Norvège réservait même expressément l'initiative au gouvernement norvégien et, sous le régime du traité général de Locarno, le gouvernement belge a cherché, pour ce qui concernait la garantie à lui promise, à se faire reconnaître cette initiative par voie d'interprétation.

Dans les traités de ces vingt dernières années, on a, plusieurs fois, chargé le conseil de la Société des Nations de faire les constatations qui déclencheront la garantie. Cela sous des formes diverses. L'article 10 du pacte — sans exclure, semble-t-il, la constatation faite par chaque membre de la Société en vue de fournir sa garantie à un membre victime d'une agression dirigée contre son intégrité territoriale ou son indépendance politique — charge le Conseil d'aviser aux moyens d'assurer l'exécution de l'obligation de garantie. L'article 18 de la convention des Détroits signée à Lausanne le 24 juillet 1923 (aujourd'hui abrogée) chargeait le Conseil de décider les moyens à prendre par la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon pour garantir la liberté des Détroits ou la sécurité des zones démilitarisées. Selon le traité général de

Locarno, c'est, en principe, le conseil de la Société des Nations qui doit constater la violation ou contravention, en suite de quoi l'assistance doit être immédiatement prêtée.

Ce procédé de constatation par le Conseil est une cause de retard : nécessité de réunir le Conseil, temps requis pour sa délibération. Dans le cas très simple de la contravention aux dispositions des traités de Versailles et de Locarno concernant la démilitarisation des territoires rhénans, le Conseil n'a fait sa constatation qu'au bout de douze jours (contravention commise le 7 mars, réunion du Conseil le 14, vote de la constatation le 19 mars 1936). D'autre part et surtout, ce procédé risque de conduire à une impasse par le jeu de la règle de l'unanimité pour les décisions du Conseil.

Il convient de rappeler que même lorsque la constatation doit être faite par le garant pour son propre compte et sous sa propre responsabilité, si le jeu de la garantie doit le conduire à agir éventuellement par la force il doit, s'il est membre de la Société des Nations, porter l'affaire devant le Conseil, celui-ci devant, aux termes de l'article 11 du pacte, en face de toute guerre ou menace de guerre, prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des nations.

La garantie se présente comme étant l'objet d'une obligation du garant envers le garanti. Selon la lettre des traités, elle apparaît comme établie au bénéfice du garanti et à la charge du garant.

L'application pratique est loin de répondre à cette vue théorique.

Le plus souvent, la garantie est interprétée par le garant comme un titre à intervenir — dans une mesure plus ou moins large — dans les affaires de l'état garanti : titre à intervenir si le garanti est en face du péril qu'on a voulu prévenir, si le garanti oriente sa politique de manière à faire naître ce péril, si l'état neutre garanti suit une ligne politique jugée par un garant contraire aux exigences de la neutralité, s'il fait tel ou tel préparatif militaire, etc. Il s'en déduit un titre à refuser la garantie si, après coup, le garant estime que le garanti a créé lui-même ou n'a pas su prévenir à temps le péril en face duquel il se trouve.

Le garant, enclin à voir dans la garantie moins une obligation à sa charge qu'un titre à intervenir, une arme politique, sera porté à fournir ou refuser sa garantie selon son intérêt politique. Il sera porté également et préventivement à diriger de ses conseils, de son influence ou de son autorité la politique du garanti. Il en résulte un sérieux danger pour l'indépendance réelle du garanti.

Ce danger apparaît surtout si un état est garanti sans qu'il garantisse lui-même ses co-contractants. La conscience de ce danger inspirait certaines objections faites, le 23 janvier 1922, à l'offre que venait de faire la Grande-Bretagne d'un traité de garantie de la France. Le péril peut être atténué si la garantie est donnée par plusieurs : encore n'en sera-t-il pas ainsi si l'un des garants est, en raison de sa situation géographique, économique, politique ou militaire, à même d'acquérir sur l'état garanti une influence prépondérante.

La garantie d'indépendance et d'intégrité territoriale promise à l'Empire ottoman en 1856 n'a pas sauvegardé son intégrité territoriale, qui a subi de

successives atteintes. Elle a fourni un titre à des interventions répétées des puissances. Et, si la prépondérance d'un garant sur le garanti ne s'est pas établie d'une façon constante, c'est que l'Empire ottoman se trouvait, par sa position géographique, en contact au moins avec quatre puissances garantes, circonstance favorable à l'établissement d'un équilibre entre elles.

Du point de vue de l'état garanti, du point de vue du maintien de ce qu'on a promis de lui maintenir, l'expérience conduit à constater que, le plus souvent, le système de la garantie s'est montré peu efficace. C'est de ce point de vue que Frédéric II approchait de la vérité lorsqu'il disait que : « Toutes les garanties sont comme de l'ouvrage de filigrane, plus propres à satisfaire les yeux qu'à être de quelque utilité ».

Du point de vue des états garants, ceux-ci trouvent dans le traité de garantie un titre à traiter ensemble les questions rentrant dans l'objet de la garantie. Quant au maintien de cet objet, il dépendra, en fait, de l'attitude politique et de l'influence respective des états garants.

II

Sur un projet de neutralité garantie de la Tchécoslovaquie

21 septembre 1938

Le jurisconsulte du Département, après avoir fourni les notes qui lui ont été demandées sur la neutralité perpétuelle et sur la garantie [1], se référant aux indications fournies par la presse touchant un projet de neutralité garantie de l'État tchécoslovaque, croit devoir attirer l'attention du directeur des Affaires politiques et, si celui-ci le juge à propos, du Ministre, sur quelques questions que ferait surgir et sur quelques conséquences que semblerait comporter ce projet.

1. Dans la liste des états garants, l'U.R.S.S. sera-t-elle invitée à figurer? Sa situation de grande puissance, de membre de la Société des Nations à siège permanent au Conseil, son traité avec la Tchécoslovaquie lui donnent, à cet effet, les mêmes titres qu'à la France. Sa situation géographique ne la disqualifie pas plus que la Grande-Bretagne, à peine plus que la France et l'Italie. La Russie a, dans le passé, signé les traités concernant la neutralité de la Suisse, de la Belgique et du Luxembourg : faut-il ajouter que l'acte du 20 novembre 1815 portant reconnaissance et garantie de la neutralité de la Suisse a reçu aussi la signature du Portugal et l'adhésion de la Hesse-Cassel et de la Suède et Norvège?

On aperçoit bien que l'Allemagne et l'Italie s'efforceront de faire écarter l'U.R.S.S., mais est-il possible à la France et à la Grande-Bretagne d'y souscrire?

[1] Ces notes ont été reproduites ci-dessus sous les nos 243, 270-I.

2. La neutralisation de la Tchécoslovaquie entraînerait la caducité des traités d'assistance franco-tchécoslovaque et soviéto-tchécoslovaque, un état neutre ne pouvant assumer une obligation d'assistance. La caducité du traité entre l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie nécessiterait une négociation entre elles si l'U.R.S.S. ne participait pas aux accords fixant le statut nouveau de la Tchécoslovaquie.

D'autre part, il ne serait guère compatible avec la neutralisation de maintenir les susdits traités en se bornant à en éliminer la promesse d'assistance à la charge de la Tchécoslovaquie.

3. La neutralisation de la Tchécoslovaquie entraînerait caducité de la Petite Entente, la Tchécoslovaquie ne pouvant plus assumer l'obligation de garantir les frontières des deux autres états vis-à-vis de la Hongrie.

Elle serait difficilement compatible avec le maintien d'une Petite Entente subsistant sans promesse d'assistance.

4. Cette neutralisation nécessiterait la détermination du statut de la Tchécoslovaquie dans la Société des Nations. Lui appliquerait-on le régime dont profite la Suisse?

5. La Tchécoslovaquie, à moins d'être tout à fait réduite, ne s'accommoderait guère de la politique d'abstention que comporte la neutralité. Concentrée sur son noyau tchèque, elle n'aurait ni la complexité de structure ni les traditions qui font que la neutralité convient si bien à la Suisse.

6. La position géographique de la Tchécoslovaquie n'a rien d'analogue avec celle de la Suisse et de la Belgique, pays intermédiaires entre plusieurs grands états et qui, à ce titre, s'ils sont menacés par l'un, trouvent facilement appui chez les autres voisins.

7. La garantie de la neutralité fournit aux garants des prétextes — ou de justes motifs — d'intervenir si la politique de l'état garanti leur paraît contraire à la neutralité. L'Allemagne trouvera là l'occasion de s'immiscer dans les affaires de la Tchécoslovaquie à propos de ses armements, de ses relations avec les pays étrangers, voire de sa politique intérieure. La Suisse a été parfois en butte à des pressions allemandes, notamment au sujet de la présence de réfugiés, de la liberté de la presse, etc.

8. La situation géographique de l'Allemagne risque, malgré l'existence de plusieurs garants, de lui permettre de trouver, dans la neutralité garantie, des moyens d'influence sur la Tchécoslovaquie. L'égalité des garants risque d'être vaine.

9. Les considérations qui précèdent amènent à se demander si la neutralité de la Tchécoslovaquie ne se réduira pas, comme celle du Luxembourg, à être un pur artifice diplomatique et non, comme celle de la Suisse, une des bases de l'équilibre européen. Si elle ne doit être qu'un artifice du moment, l'autorité des engagements internationaux s'en trouvera encore affaiblie.

10. Quelques-unes des difficultés ci-dessus signalées seraient écartées ou atténuées si, au lieu de neutralité, on s'attachait à consacrer l'indépendance

politique, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité du territoire de la Tchécoslovaquie. Au surplus, la France, directement intéressée au respect de la neutralité de la Suisse, a intérêt à ce que celle-ci ne soit pas imitée dans des milieux différents et convenant mal à cette institution, ce qui contribuerait à la discréditer même là où elle a de fortes assises.

11. Il y aurait lieu de se demander si la liberté sera laissée à la Tchécoslovaquie d'entrer dans une union économique ou douanière. Une telle union avec l'Allemagne compromettrait gravement son indépendance. Une union avec les pays danubiens ne présenterait pas le même danger. Mais ne rendrait-elle pas quasi-fictive la neutralité!

12. Le traité d'arbitrage de Locarno entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie subsistera-t-il? Malgré tout, il paraît d'un grand intérêt qu'il subsiste : 1° Pour faciliter l'ajustement des rapports entre les deux pays, réduire les pressions de l'un sur l'autre; 2° Pour maintenir le prestige des méthodes d'arbitrage, conformément d'ailleurs aux vues énoncées par le comte de la Warr [1] devant l'Assemblée : on ne contribue que trop, à l'heure actuelle, à diminuer ce prestige par mauvaise volonté, oubli ou prétérition.

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 21 septembre 1938

Secret.

Étaient présents :

— M. Massigli, directeur des Affaires politiques;
— M. Rochat, sous-directeur d'Europe;
— Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
— Commandant de Vitrolles, chef du 2e bureau de l'Air.

I. M. Massigli expose la situation européenne :

Tchécoslovaquie. — Le gouvernement tchécoslovaque a accepté ce matin les propositions franco-anglaises [2].

[1] Le lord du Sceau privé dirigeait la délégation britannique à l'Assemblée en remplacement du secrétaire d'État au Foreign Office.
[2] Voir ci-dessus le n° 257.

Italie. — Attitude toujours suspecte. On signale des rassemblements de troupes dans les ports : 3 bateaux chargés de troupes sont partis de Naples le 9 septembre pour une destination encore inconnue. Les consuls français en Angleterre signalent le grand nombre de visas pour l'Italie d'Italiens mobilisables.

(*Nota :* Vérification est demandée au S.R.).

Pologne. — A fait une demande officielle pour le plébiscite dans la région de Teschen (1).

Hongrie. — Hitler aurait promis au gouvernement hongrois sa part dans le dépècement de la Tchécoslovaquie (2).

Roumanie. — Grosse préoccupation au sujet de cette collusion germano-hongroise, qui devrait mettre en action la Petite Entente. La Roumanie va consulter Belgrade (3).

Allemagne. — Un télégramme de M. François-Poncet dépeint les dirigeants allemands comme ayant perdu toute retenue et décidés à une intervention militaire (4).

De l'avis personnel de M. Massigli, la question des Sudètes est largement dépassée; il s'agit maintenant de la destruction de la Tchécoslovaquie et de son dépècement et Hitler veut un gros succès militaire et politique.

II. Le général Dentz expose la situation militaire telle qu'elle ressort du bulletin de renseignements du 19 soir (5).

L'Allemagne y apparaît en mesure d'agir militairement dès le 23 ou 24, dates fixées depuis longtemps, et avec les 26 divisions que les études antérieures avaient prévues pour l'opération contre la Tchécoslovaquie.

(1) Voir ci-dessus le n° 269.
(2) Voir ci-dessus les n°s 227, 238, 256.
(3) Voir ci-dessus les n°s 231, 263.
(4) Voir ci-dessus le n° 237.
(5) Bulletin ci-après reproduit sous le n° 221.

272

M. MARCHANDEAU, MINISTRE DES FINANCES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 13869. *Paris, 21 septembre 1938.*

Par lettre du 13 septembre [1], je vous ai informé de la demande que le gouvernement polonais avait fait présenter à mon département par la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer en vue d'obtenir dès maintenant, en anticipation sur le montant de 135 millions qui doit lui être fourni au mois de novembre en exécution de l'accord de Rambouillet [2], une avance de 35 millions destinée à lui faciliter le transfert du coupon à échéance du 1er octobre 1938 des obligations 6,5 % 1931 de la Compagnie. Je vous exposais les raisons pour lesquelles j'étais d'avis de ne pas accorder cette faveur.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que depuis lors, le conseiller financier de l'ambassade de Pologne a de son côté fait part à mon département du désir de son gouvernement. Il lui a été indiqué que la question était à l'étude. M. Mohl a transmis cette réponse à Varsovie, après quoi il a indiqué qu'il était chargé de nous informer qu'au cas où l'avance sollicitée ne serait pas accordée, le gouvernement polonais était décidé à ne pas autoriser le transfert de la provision nécessaire à la mise en paiement le 1er octobre du coupon dont il s'agit. Le transfert aurait lieu seulement au mois de novembre, par prélèvement sur les fonds que nous verserions alors.

Je crois devoir attirer particulièrement votre attention sur le fait que l'exécution par le gouvernement polonais de cette décision constituerait une violation de l'un des engagements qu'il a pris lors de la conclusion des accords de Rambouillet. Le protocole annexe à l'avenant du 30 novembre 1936 à l'accord de Rambouillet comporte en effet, en son paragraphe 2, la disposition suivante :

« Il (le gouvernement polonais) ne mettra aucun obstacle au transfert des sommes nécessaires au service et à l'amortissement des emprunts déjà émis de la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer, étant entendu que les transferts correspondants pourront éventuellement être imputés sur les moyens de transfert indiqués à l'alinéa précédent ». (Les moyens de transfert résultant des avances en zlotys prévues par l'accord de Rambouillet).

Le gouvernement polonais annonce donc dès maintenant son intention de ne pas respecter l'un des engagements qu'il a pris dans l'accord. J'estime

[1] Dont le sens est résumé par le présent paragraphe.
[2] Accord conclu en septembre 1936, et dont le texte est publié au tome III de la présente série sous le nº 259 (annexe).

que cette attitude doit logiquement nous conduire à refuser de lui fournir aujourd'hui des fonds à une date plus avancée que celle qui avait été prévue dans l'accord.

J'ajoute que le manquement polonais poserait à mon avis dans son ensemble la question de savoir dans quelles conditions doivent se poursuivre de notre part les versements à effectuer en exécution de l'accord. De toutes façons, si, pour une raison ou pour une autre, le gouvernement français désirait réexaminer les obligations financières qu'il a contractées, le manquement polonais lui fournirait, semble-t-il, sur le terrain purement financier, le droit de le faire.

273

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 4145/S [1]. Secret et urgent. *Paris, 21 septembre 1938.*

En réponse à la question que vous avez bien voulu me poser par votre lettre 8/201 D du 20 septembre dernier [2], j'ai l'honneur de vous adresser la note ci-jointe.

NOTE ANNEXE [3]

Paris, 21 septembre 1938.

Le Bulletin de renseignements du 19 septembre, 19 heures, comporte la conclusion suivante :

De l'ensemble des renseignements recueillis sur les préparatifs militaires de l'Allemagne et dont les derniers datent de la nuit du 17 au 18 septembre, il semble que la concentration allemande face à la Tchécoslovaquie est en voie d'achèvement et qu'il suffira, à l'Allemagne, d'un délai de 2 à 3 jours pour porter les grandes unités d'invasion sur leur base de départ et pour achever les transports des services nécessaires à ces grandes unités [4].

Par ailleurs, la Tchécoslovaquie n'a pris d'autres mesures que la convocation d'environ 200.000 réservistes [5].

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Il s'agit vraisemblablement de la lettre adressée par le président Daladier, retour de Londres, par laquelle ce dernier priait le chef d'État-major de la Défense nationale de lui indiquer, « d'extrême urgence », les mesures dont il envisageait l'adoption dans la perspective d'un conflit germano-tchécoslovaque. (Cf. Gamelin, *Servir*, t. II, p. 349).

(3) Le texte de cette note fut communiqué au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères le jour même, à 19 h. 10.

(4) Le bulletin de renseignements précité est ci-dessus publié sous le nº 221.

(5) *Note du document* : La Tchécoslovaquie dispose de 17 D.I. actives, se dédoublant à la mobilisation pour en former 34, plus 4 divisions légères.

Dans ces conditions, l'Allemagne serait en état, à bref délai, d'attaquer avec des forces, qui pourront se monter à 30 ou 40 divisions, l'armée tchécoslovaque réduite à ses forces actives simplement renforcées comme il est dit ci-dessus, et contrainte à mobiliser en pleine action.

Du point de vue français :

— l'armée tchécoslovaque ainsi attaquée dans des conditions, pour elle, défavorables, ne pourra jouer son rôle de retenir, pendant un temps appréciable, un lot important de forces allemandes.

— par ailleurs, l'Allemagne continuera à prendre des mesures de mobilisation de nature, non seulement à améliorer la valeur de ses divisions de formation, mais à accélérer sa concentration (qui, dans la situation normale, se présenterait dans des conditions analogues à celles de la France).

De notre côté, les mesures que nous avons prises ont amélioré la situation du premier échelon de notre couverture [1], mais n'ont aucune conséquence en ce qui concerne la concentration.

— enfin, il ne faut pas oublier qu'une défection de la Pologne serait de nature à réagir sur notre position, puisque celle-ci ne retiendrait aucune force allemande importante, comme elle pourrait le faire, ne fût-ce que par une attitude douteuse à l'égard de l'Allemagne.

Dans ces conditions, *sur le plan militaire terrestre,* le seul acte qui mettrait la France en état de réaliser une menace face à l'Allemagne, comme l'Allemagne en réalise une face à la Tchécoslovaquie, serait la mise en place de la couverture, y compris son renfort éventuel.

Étant donné le caractère confidentiel que conserve cette question, je ne crois pas devoir, jusqu'à nouvel avis de votre part, demander leurs opinions aux deux autres chefs d'État-majors généraux.

A défaut de cette mesure (la seule réellement efficace), on pourrait, à titre préparatoire, réaliser :

— l'alerte renforcée [2] (sans toutefois rappeler les réservistes B^1, mesure qui ne pourrait, logiquement, être prise sans l'évacuation des populations en avant de notre ligne fortifiée). Cette mesure vaut d'ailleurs comme une première menace de notre part, puisqu'elle rassemble derrière notre système fortifié une première série de divisions prêtes à entrer en action;

— le rappel de la plus jeune classe de disponibles que, de toutes façons, nous devions réaliser avant la fin du mois pour relever les réservistes convoqués pour une période. Entre-temps d'ailleurs, le ministre de la Guerre pourra, s'il est nécessaire faire jouer l'article 49 de la loi de recrutement pour maintenir ces réservistes sous les drapeaux.

Il ne m'appartient pas, personnellement, de juger si ces mesures sont en accord avec la position prise par le gouvernement français à la conférence de Londres.

Toutefois, de la conversation que je viens d'avoir avec M. le Secrétaire général des Affaires étrangères, il résulte qu'il serait intéressant qu'un geste soit fait par la France pour appuyer les conversations délicates imminentes entre M. Chamberlain et le Führer.

A cet égard, la mesure d'alerte renforcée a l'avantage d'être rapide (mise en place en moins de 12 heures) et d'être déclenchée par simple décision du ministre de la Guerre, sans avoir besoin d'être annoncée au pays. Mais, pour qu'elle puisse être connue en temps utile des Allemands [3], il faudrait qu'elle soit annoncée sans tarder, ce qui permettrait d'ailleurs à la majeure partie des troupes d'être en place avant la nuit [4].

(1) Sur ces mesures, voir au tome X de la présente série le n° 536 (note); ci-dessus le n° 20.

(2) *Note du document :* C'est-à-dire mise en place non seulement des échelons *a* mais des échelons *b* réalisée grâce à des mesures de réquisition. A cette mesure pourrait correspondre la prise du dispositif réduit de D.A.T. dans la région parisienne.

(3) Annotation manuscrite du chef d'état-major général de la Défense nationale : *Par leurs agents, voire nos agents doubles. Il n'est pas question ici de prévenir l'attaché militaire : le stade est dépassé.*

(4) Une note manuscrite, jointe au document à titre de réponse, recommandait de « ne pas prononcer le mot alerte ». Elle concluait ainsi : « Les mesures que nous nous proposons de réaliser consistent à faire verser en arrière de la pointe fortifiée actuellement tenue par les troupes spéciales les divisions de nos C.A. frontière. La mesure portera sur 7 divisions sur l'ensemble de la frontière franco-allemande ».

274

Le Général Musse, Attaché militaire de France à Varsovie, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 98/S. *Varsovie, 21 septembre 1938.*

Samedi 17 septembre, j'ai eu une longue conversation avec le général Stachiewicz, chef du grand État-major, que je n'avais pas revu depuis sa maladie; il n'avait en effet quitté la chambre que pour aller en convalescence à Hel, et depuis son retour, fin août, il était presque toujours en inspection hors de Varsovie. Son accueil a été, comme toujours, très amical. Entre autres questions, nous avons parlé des chars pour l'armée polonaise et de la situation internationale.

Chars

La question de l'achat des chars français, depuis longtemps en sommeil, avait paru reprendre quelque actualité en fin août dernier, lors de l'envoi en France d'une commission technique et de la présentation de matériel qui, depuis, a fait l'objet de votre D.M. 2178-2/EMA/SAE du 8 septembre 1938 (1). En l'absence du général Stachiewicz, le général Malinowski, sous-chef du grand État-major, qui n'était pas au courant de la question, n'avait pu me préciser les intentions de l'état-major polonais. J'ai demandé au général Stachiewicz de le faire.

Il m'a exposé qu'en envoyant une commission technique à Paris, son but était d'étudier les possibilités de passer une commande de chars à l'industrie française, au titre des accords de Rambouillet (2); l'état-major polonais aurait employé à cette commande le crédit précédemment destiné à l'acquisition du matériel de 75 antiaérien.

Malheureusement, la totalité de la production française de chars étant actuellement absorbée par les besoins de l'armée française — nécessité que le général comprend fort bien et contre laquelle il ne récrimine pas — il n'a pas été possible de donner suite au projet de commande en faveur de l'armée polonaise.

Une autre solution avait été envisagée : celle d'acheter la licence du R. 35 et du D. 2 en vue d'en monter la fabrication en Pologne; mais cette solution ne permettait pas au gouvernement polonais d'utiliser les fonds restant disponibles sur les crédits de Rambouillet; la fabrication des chars en Pologne

(1) Dont le sujet est suffisamment indiqué ici.

(2) Accords paraphés en septembre 1938, et dont le texte est reproduit au tome III de la série sous le nº 259 (annexe).

aurait dû être financée par le ministère des Affaires militaires, sur son propre budget. Or, ce budget ne présente aucune ressource disponible; le général Stachiewicz est même très embarrassé pour trouver les fonds nécessaires à la fabrication du 75 antiaérien, type Starochowice, qui est pour l'armée polonaise d'un intérêt plus pressant encore que ne l'est le besoin de chars.

Le général ne se fait aucune illusion sur l'insuffisance de l'armement dont il dispose en fait d'engins blindés; il sait que le matériel le plus récent, le 7 T.P., est inapte à l'accompagnement de l'infanterie; il ne compte d'ailleurs pas poursuivre la fabrication de ce matériel au-delà de la série qui sort actuellement. Mais, faute de ressources budgétaires, il devra se contenter de faire continuer les études de prototype en cours (sans grand succès, je crois); il ne voit pas la possibilité de passer une commande de chars ni aux établissements d'État Ursus, ni à une usine qui pourrait être montée par l'industrie privée avec le concours de Renault, solution qui avait été étudiée l'an dernier (mon rapport 57/S du 8 juillet 1937) (1).

Le général reste très favorable à la création en Pologne d'une usine qui résulterait de cette collaboration, mais il ne peut lui promettre une commande de chars (2).

Ainsi, le problème des chars pour l'armée polonaise paraît devoir encore rester sans solution. Il est probable qu'il soit repris à nouveau quand le ministre des Affaires militaires disposera de quelques fonds, mais je crois que, même alors, le général Stachiewicz ne se décidera à acheter la licence du R. 35 (dont il connaît d'ailleurs les améliorations récentes) que s'il a l'espoir d'obtenir également la cession du canon de 37 « puissant ».

Pour le moment, il songe à utiliser les crédits disponibles de l'accord de Rambouillet; il envisage d'augmenter la commande d'aluminium et d'acheter des ferrailles.

Situation internationale

Le général Stachiewicz m'a d'abord dit que la préoccupation actuelle du gouvernement polonais était d'obtenir, pour la minorité polonaise de Teschen, tous les avantages qui seraient concédés aux Allemands des Sudètes : « Le gouvernement tchèque s'y est engagé, dit-il, M. Slavik (ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie) l'a confirmé à notre ministre des Affaires étrangères » (3).

(1) Dont le sens est suffisamment résumé ici.

(2) *Note du document.* — Le projet actuel d'accord entre Renault et la Société polonaise de Chzanow se limite d'ailleurs à obtenir du gouvernement polonais (Commission de motorisation) une concession pour la fabrication d'autos de tourisme et de camions.

Parallèlement, une concession pour la fabrication d'autos d'un type différent sera très probablement accordée à la Communauté des intérêts, société polonaise, qui créerait une usine avec la collaboration technique de l'industrie allemande, ceci pour éviter que cette dernière ne monte à Dantzig une fabrication d'autos qui inonderait le marché polonais.

(3) *Note du document.* — C'est exact. On sait d'ailleurs que le gouvernement polonais vient de formuler officiellement cette demande d'égalité de traitement pour la minorité polonaise, dans une note circulaire adressée aux différentes capitales intéressées (Sur cette demande, voir ci-dessus les nos 194, 242, 269; ci-après le no 275).

S'il y a plébiscite dans les Sudètes, le plébiscite s'imposera aussi en Silésie de Teschen; quant à la Slovaquie, le général n'a pas d'opinion, ce sera aux Slovaques à décider de leurs préférences; il reconnaît que, dans le passé, ils n'ont pas été bien traités par les autorités hongroises.

Le général reprend — sans acrimonie d'ailleurs — les reproches faits maintes fois au gouvernement de Prague : il n'a pas compris que la Tchécoslovaquie, assemblage de minorités, ne pouvait être un état comme la France, où l'unité nationale est parfaite, ou comme la Pologne, où la nationalité polonaise s'impose par une large majorité; il a fait une politique qui n'était pas en rapport avec ses moyens; il n'a pas tenu les promesses de la convention de Pittsburg; en 1925, il a repoussé les offres d'accord que lui faisait la Pologne; il y a trois mois, il pouvait encore se tirer d'affaire en acceptant les huit points de Karlovy-Vary; maintenant, il est trop tard, la solution ne peut être que radicale.

« Et elle ne peut plus tarder, a continué le général Stachiewicz, car la situation actuelle ne peut pas durer, elle est intenable, elle est pleine de dangers, elle est absurde ».

Ici, le chef du grand État-major s'est animé jusqu'à parvenir à une très vive émotion : « Cette situation est absurde; elle peut mener à une guerre absurde; supposez qu'à l'appel des Tchèques, les Soviets veuillent passer par notre territoire... nous serions obligés de leur faire la guerre, nous ne pourrions absolument pas faire autrement! Et alors, quelle situation! ».

Le général cherchait en vain les mots pour dépeindre l'horreur d'une telle situation, qui mettrait la Pologne dans le même camp que l'Allemagne : « Quand j'y pense, c'est à devenir fou, c'est à devenir fou », a-t-il répété.

La sincérité du général était évidente; elle traduisait d'ailleurs le sentiment général de la nation et plus encore de l'armée, qui ne peut voir dans les Allemands que des ennemis, mais qui ne peut songer un instant à laisser pénétrer les troupes soviétiques sur son territoire.

Sur ma demande, le général Stachiewicz a précisé qu'il n'avait actuellement aucun indice particulier qui pût lui faire craindre une tentative de pression sur la Pologne, de la part du gouvernement soviétique; je lui ai représenté qu'il n'était pas de l'intérêt de l'U.R.S.S., et encore moins de celui de la Tchécoslovaquie, de courir le risque de mettre la Pologne dans le camp adverse; le général l'a reconnu, « mais, dit-il, avec les Russes, peut-on jamais savoir! ».

Le général m'a paru en bonne santé; il se dit assez rétabli pour n'avoir pas besoin d'une saison d'eaux; par contre, il regrette de ne pouvoir assister aux grandes manœuvres actuelles en Volhynie; la situation générale l'oblige à rester à Varsovie. L'état-major polonais a finalement renoncé à inviter les attachés militaires à la grande revue qui doit couronner les manœuvres (mon rapport 94/S du 15 septembre) [1].

(1) Il a paru superflu de reproduire ce rapport qui, en dehors de considérations de politique intérieure ou extérieure connues par ailleurs grâce à la correspondance de l'ambassadeur de France à Varsovie, traitait des récentes manœuvres de l'armée polonaise.

Entretien avec le chef du 2e Bureau

Dans la matinée du 20 septembre, je vois le chef du 2e bureau, qui me précise que les mesures prises à la frontière [1] se réduisent à l'envoi de détachements de K.O.P. (corps de protection des frontières) dans la région de Teschen et la justifie par l'accroissement des effectifs tchèques qui, à proximité de la frontière, occupent des organisations de campagne et par un début d'afflux de déserteurs (20 à 30 environ).

Nous causons longuement; de ses renseignements il ne peut encore conclure à la réalité de concentrations allemandes sur les frontières tchécoslovaques, mais toutes les dispositions préparatoires à ces concentrations (approvisionnements, liaisons, etc.) sont en cours; en Silésie, il suffirait de vingt-quatre heures pour porter les troupes allemandes de leurs garnisons à la frontière.

Du côté tchèque, il croit que l'armée atteint un effectif d'environ 600.000 hommes.

Il ne me cache pas que la Pologne est décidée à récupérer les cantons polonais : « L'Allemagne a obtenu gain de cause en frappant du poing sur la table : il serait inadmissible que nous ne recevions pas satisfaction parce que nous ne l'avons pas fait ».

Sur les voies et moyens, il me dit : « Cela dépendra de la tournure que prendront les événements »; il n'exclut pas que les troupes polonaises devront pénétrer sur le territoire tchécoslovaque si les Allemands le font : les Polonais ne devront pas se laisser devancer par les Allemands en Silésie de Teschen.

Il ne croit pas que la situation soit encore éclaircie; un coup de force allemand lui paraît très possible, mais il est persuadé que le conflit resterait localisé; je le mets en garde contre une pareille appréciation, lui indiquant toutes les raisons pour lesquelles, si le canon parle, le conflit risque de se généraliser; il comprend bien qu'une telle perspective doit inciter la Pologne à être prudente dans son action éventuelle, mais visiblement, il doute que les puissances occidentales puissent se décider à agir militairement.

En ce qui concerne la Slovaquie, il dit seulement que c'est aux Slovaques à décider de leur sort.

Au sujet d'une action hongroise, il croit que la Hongrie elle aussi revendiquera ses populations.

Il se préoccupe encore d'une possibilité d'intervention russe, menaçant le territoire polonais : la position prise récemment à Genève par M. Litvinov, vis-à-vis de M. Bonnet [2], semble écarter complètement cette éventualité; cela me permet de donner au colonel Pelczynski des assurances qu'il apprécie au plus haut point.

[1] Mesures annoncées également par un communiqué de l'agence *Pat* : la Pologne, en raison de l'importance des mesures militaires prises par la Tchécoslovaquie, renforçait la surveillance de sa frontière grâce à des détachements spéciaux de sécurité (T. n° 863 de Varsovie, du 20 septembre).

[2] Lors d'un entretien le 11 septembre entre les deux hommes d'État, entretien dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le n° 95.

En résumé, il considère comme inéluctable une révision complète des frontières de la Tchécoslovaquie; réduite à ses éléments tchèques et peut-être slovaques, elle représentera une force plus réelle qu'actuellement.

Pour l'avenir, il ne se dissimule pas que des questions graves pour la Pologne pourront se poser, mais il croit à l'union de tous les états entre Baltique et mer Noire contre la menace allemande; il reste persuadé que la Hongrie se rangera aussi dans ce camp.

275

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. nos 607, 608 (1). *Paris, 22 septembre 1938, 1 h.*

Au cours de l'entretien que j'ai eu le 20 septembre avec l'ambassadeur de Pologne (2), ce dernier m'a fait la déclaration suivante dont les termes lui avaient été envoyés de Varsovie : « Vu les informations sur le règlement projeté de la question des Sudètes par voie d'une nouvelle délimitation au lieu d'un plébiscite, présentant peut-être trop de difficultés, le gouvernement polonais est forcé d'exiger une procédure analogue par rapport au territoire polonais de la Silésie de Cieszyn ». L'ambassadeur a ajouté que, « de l'avis du gouvernement polonais, si l'on traite la crise actuelle tchécoslovaque d'une manière trop restreinte, on ne saurait espérer une pacification de la situation et, si l'on omet les questions intéressant la Pologne, on ne fera que maintenir la tension entre la Pologne et la Tchécoslovaquie ».

Je crois devoir ajouter les précisions ci-dessus aux indications qui vous ont été transmises par mes télégrammes nos 599 et 600 (3).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le no 242.
(3) Du 20 septembre, qui transmettaient la substance du compte rendu précité.

276

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 889 (1). *Varsovie, 22 septembre 1938, 1 h.*

Un communiqué officieux annonce que des démarches ont été effectuées dans la soirée à Paris (2), à Londres et à Prague par les représentants de la Pologne pour demander que les Polonais de Tchécoslovaquie soient traités de la même façon que les Allemands des Sudètes.

Le communiqué ajoute qu'à Paris, M. Lukasiewicz a demandé au gouvernement français de faire connaître son point de vue sur la question au gouvernement polonais et d'en informer également l'Angleterre et que M. Papée a notifié à la Tchécoslovaquie la dénonciation par son pays de l'accord polono-tchécoslovaque de 1925 (minorités, questions frontalières) (3).

277

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2445 à 2449 (4). Réservé. *Londres, 22 septembre 1938, 1 h. 18.*

(*Reçu :* 3 h.)

21 septembre.

Le secrétaire d'État n'avait pas encore [reçu] le texte de la réponse tchèque (5), mais il ne paraissait pas douter que celle-ci ne fût finalement satisfaisante et que le Premier ministre fût en mesure d'apporter demain au chancelier Hitler une acceptation qui devrait éviter tout recours à la force.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Voir ci-dessus le nº 269.
(3) Par télégramme nº 2260 de Prague, du même jour, le ministre de France dans la capitale tchécoslovaque faisait état du contenu de la lettre adressée par M. Papée à M. Krofta. La démarche du gouvernement polonais se fondait sur des déclarations remontant à quelques mois et par lesquelles « le cabinet de Prague a[vait] ... donné l'assurance que le groupe polonais serait traité au moins aussi bien que le groupe allemand ». La Pologne dénonçait comme « inutiles » les clauses de la convention polono-tchécoslovaque du 24 avril 1925 prévoyant le recours à l'arbitrage pour les différends surgissant sur le problème des minorités; toutefois, la convention générale d'arbitrage conclue entre les deux états dans le cadre des accords de Locarno demeurait en vigueur.
(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Ci-dessus reproduite sous le nº 257.

M. Neville Chamberlain, a-t-il ajouté, a l'intention de poser la question avec beaucoup de netteté. Il dira au Chancelier qu'ayant maintenant obtenu les concessions demandées par le Reich, il était en droit d'attendre du gouvernement allemand des actes qui ne laissent aucun doute sur sa bonne foi et sa bonne volonté. Pour répondre aux présomptions dont je lui ai fait part hier [1], le Premier ministre cherchera à obtenir d'abord le retrait d'une partie au moins des troupes allemandes concentrées autour de la frontière tchécoslovaque. Il voudrait ensuite que le chancelier Hitler s'associât à lui, et même — ce qui paraît présenter plus de difficultés — au président Benès, pour adresser un appel au calme à toutes les populations intéressées.

M. Neville Chamberlain s'efforcera enfin de préciser les modalités d'exécution de la formule franco-britannique, notamment en ce qui concerne la délimitation de la nouvelle frontière.

J'ai déclaré alors que mon gouvernement formait les vœux les plus sincères pour le succès de la mission que s'est assignée M. Neville Chamberlain. « Nous faisons, ai-je ajouté, pleinement confiance au Premier ministre, convaincu qu'il restera strictement dans les termes que nos deux gouvernements ont fixé d'un commun accord ». Lord Halifax m'a aussitôt donné l'assurance que c'était bien ainsi que le Premier ministre entendait poursuivre la négociation à Godesberg. Je m'en suis félicité d'autant plus que la presse du Reich prête maintenant au gouvernement allemand des intentions qui dépassent singulièrement celles que manifestait M. Hitler à Berchtesgaden.

J'ai cru devoir dire ensuite que si le temps avait manqué pour approfondir certains points de l'accord franco-britannique, nous avions tout lieu d'espérer qu'ils ne soulèveraient pas de difficultés par la suite. J'ai fait allusion en particulier à la garantie promise par la Grande-Bretagne à l'État tchécoslovaque, garantie qui, suivant le texte même des instructions envoyées à Prague, devait s'exercer sans réserve, comme elle joue pour la Belgique. Lord Halifax m'a dit que cette ... [2] donnerait sans doute lieu à des échanges de vues entre les deux gouvernements, mais qu'il avait bien pensé en effet au cas de la Belgique. Son idée était d'organiser une garantie conjointe à laquelle s'associeraient tous les états qui le souhaiteraient. « La France et très probablement la Russie, a-t-il expliqué, commenceront par accorder à la Tchécoslovaquie leur garantie contre une agression non provoquée, pour remplacer leurs anciens pactes. L'Angleterre donnera la même assurance à son tour. L'Allemagne signera une déclaration ou un pacte de non-agression ».

Le secrétaire d'État avoua que ses conceptions à ce sujet n'étaient pas encore très claires, mais il m'a donné l'impression qu'il n'y avait aucune réticence, en ce qui le concerne, à la promesse faite dimanche par les ministres anglais.

(1) Dans une lettre adressée le 20 septembre au Foreign Office (en l'occurrence sir Alexander Cadogan), M. Corbin rappelait que les nouvelles reçues de source militaire « montr[aient] une accentuation rapide de la mobilisation allemande sur la frontière tchécoslovaque ». Or, le gouvernement français tentait d'empêcher celui de Prague de prendre des dispositions militaires qui précipiteraient les événements. Aussi le gouvernement de Paris attachait-il beaucoup de prix « à ce que le Premier ministre, s'appuyant sur les déclarations faites par le Chancelier, essayât de retenir le Reich en lui représentant que la concentration à laquelle se livre l'état-major allemand compromet l'œuvre de conciliation amorcée à Berchtesgaden ». Voir les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 982 (p. 427).

(2) Lacune de déchiffrement.

278

M. Osusky, Ministre de Tchécoslovaquie à Paris,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [1] *Paris, 22 septembre 1938.*

D'après une communication que je viens de recevoir de mon gouvernement, les formations militaires des Allemands des Sudètes ont franchi la frontière tchécoslovaque et ont occupé la nuit dernière la ville d'Asch [2].

Le gouvernement tchécoslovaque prie instamment le gouvernement français de faire une intervention auprès du gouvernement allemand pour éviter des incidents [3].

279

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2256 [4]. *Prague, 22 septembre 1938, 11 h.* [5]

Suivant les indications parvenues du côté de la frontière allemande, les formations commenceraient à bouger. Des essais de pénétration sur le territoire tchécoslovaque ne seraient pas exclus. De pareils procédés de la part des Allemands sont contraires à la proposition qui a été imposée au gouvernement tchécoslovaque [6] et aux conditions dans lesquelles M. Benès les a acceptées.

(1) Extraite des papiers Bonnet.

(2) C'est à 5 h. 45 du matin que M. Lamarle avait téléphoné la nouvelle de la prise d'Asch par la légion des Sudètes; le gouvernement tchécoslovaque demandait que la France se mît immédiatement en rapport avec Londres et Berlin — ce qui fut fait (M. François-Poncet déclarait que la France n'avait pas à intervenir et qu'il n'effectuerait aucune démarche sans l'avis du Ministre). Après une nouvelle communication avec Prague, la note de la légation de Tchécoslovaquie à Paris ci-dessus publiée était remise à 8 h. Vers 8 h. 35, M. François-Poncet téléphonait : selon lui, le coup de main sur la ville d'Asch était destiné à éviter que, lors de l'occupation de la localité par les troupes allemandes, les Tchèques ne fissent exploser des mines qui l'anéantiraient; d'ailleurs Asch était le siège de l'état-major de M. Henlein. Vers 8 h. 40, un télégramme d'instructions était adressé à M. François-Poncet. Telle est la chronologie des événements que nous donnent les papiers Bonnet.

(3) Sur l'intervention de M. François-Poncet auprès du gouvernement de Berlin, voir ci-après le nº 283 (et note).

(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(5) Par téléphone, en clair.

(6) Sur cette proposition, voir ci-dessus le nº 213.

Priez donc le gouvernement français de s'entendre immédiatement avec Londres pour que M. Chamberlain soit prévenu de cette situation et pour que les deux gouvernements s'entendent avec le gouvernement allemand pour que les conditions indiquées dans la proposition franco-anglaise et sous lesquelles cette proposition a été acceptée soient observées, c'est-à-dire encore une fois aucune pénétration camouflée ou non sur le territoire tchécoslovaque.

C'est au gouvernement français et au gouvernement anglais d'arranger avec le gouvernement allemand cette affaire. Si la pénétration avait lieu, elle amènerait la guerre et rapidement l'Europe au désastre (1).

D'un autre côté, manifestation constante dès hier soir. Aujourd'hui, une manifestation de plus de 100.000 ouvriers est en cours dans Prague. Le gouvernement tchécoslovaque fera son possible pour maintenir l'ordre mais si quelque chose se passait à la frontière qui soit en contradiction avec les propositions imposées, la situation serait extrêmement critique.

280

Note du Département (2)

Deuxième communication de la part de M. Benès (3)

Prague, 22 septembre 1938.

Le gouvernement tchécoslovaque vient de donner sa démission (4). Le nouveau cabinet sera un cabinet de concentration nationale, dans lequel tous les partis seront représentés par leurs chefs. Il y aura en plus 1 ou 2 généraux et des fonctionnaires.

Le chef du gouvernement sera un général. Tous les représentants des partis du précédent gouvernement seront également membres du cabinet en formation pour marquer que l'acceptation des arrangements franco-britanniques est maintenue.

Prévenir Londres pour que M. Chamberlain le sache.

(1) Selon les papiers Bonnet, le Ministre, vers 12 h. 30, téléphonait à l'ambassadeur de France à Londres qui, quelques instants après, répondait que le gouvernement britannique avait transmis le message à M. Chamberlain, alors à Godesberg.

(2) Document extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Cette communication a été selon toute vraisemblance effectuée par le truchement d'un coup de fil du ministre de France à Prague, la « première communication » consistant en fait dans le télégramme de Prague n° 2256, parti à 11 h., et ci-dessus reproduit sous le n° 279.

(4) Ce fut à 11 h. du matin que fut annoncée la démission du cabinet Hodza (*Le Temps* du 23 septembre, p. 8).

281

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2457. *Londres, 22 septembre 1938, 13 h. 10* [1].

A son retour de Paris [2], M. Winston Churchill a fait la déclaration suivante :

« Il est nécessaire que le pays se rende compte de l'étendue du désastre vers lequel on nous conduit. Le partage de la Tchécoslovaquie sous la pression franco-anglaise équivaut à une capitulation complète des démocraties occidentales devant la menace nazie.

« Un tel effondrement ne donnera pas la paix et la sécurité à la Grande-Bretagne ni à la France. Au contraire, elle mettra les deux pays dans une position chaque jour aggravée de faiblesse et de danger.

« La neutralisation de la Tchécoslovaquie entraîne à elle seule la libération de vingt-cinq divisions allemandes qui pourront menacer le front occidental. Le chemin de la mer Noire va être grand ouvert à l'hitlérisme triomphant. L'acceptation des conditions imposées par le Chancelier entraîne l'abdication de l'Europe devant la puissance nazie, qui en tirera certainement le plus grand parti.

« Dans ces conditions, la menace n'est pas dirigée contre la Tchécoslovaquie, mais contre la cause de la liberté et de la démocratie dans chaque pays. La conception que la sécurité peut être achetée en jetant un petit pays aux loups est une illusion fatale. La puissance de guerre allemande s'accroîtra plus vite que les préparatifs de défense français et britanniques.

« Si la paix doit être préservée sur une base durable, ce peut seulement être par une combinaison de toutes les puissances dont les convictions et les intérêts vitaux sont opposés à la domination nazie. Il y a un mois, cela aurait été possible. Mais l'effort nécessaire n'a pas été fait. Le Parlement devrait être appelé sans plus de délai et dûment informé de cette lamentable situation qui affecte toute la vie et tout l'avenir de notre pays ».

(1) Par téléphone.

(2) Le 20 septembre, M. Winston Churchill était venu passer deux jours à Paris, pour rencontrer MM. Reynaud et Mandel, ses amis au sein du gouvernement français, sur le point de donner leur démission, ce dont il les aurait dissuadés à l'en croire. W. Churchill, *La deuxième guerre mondiale*. I. *L'orage approche 1919-1939*, p. 309. Sans doute était-il fait allusion à lui dans un télégramme de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris au secrétaire d'État au Foreign Office, du 21 septembre, lorsque sir Eric Phipps parlait de « deux éminents membres du Parlement anglais » qui « donnaient de mauvais conseils à M. Osusky et à certains hommes politiques français » (*Documents on british foreign Policy 1919-1939. Third series*, II, nº 1001, p. 444).

282

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2258, 2259 (1). *Prague, 22 septembre 1938, 14 h. 30* (2).

J'ai l'honneur de confirmer la suggestion que je viens de faire à Votre Excellence par téléphone :

Il y aurait à mon avis un intérêt peut-être vital pour la paix à ce que fût constituée et mise en fonction instantanément la Commission internationale prévue au paragraphe 3 de la proposition franco-anglaise.

Je verrais une commission composée de Hollandais, de Suisses, de Norvégiens, de Suédois; pas de Danois, parce qu'au Danemark il y a une minorité allemande; peut-être d'Américains. Je recommanderais également que des contingents de police internationale, sans doute empruntés aux mêmes états, fussent envoyés dans la région sudète.

Tout cela devrait être fait d'un jour à l'autre. Il serait désirable que M. Chamberlain en parlât à M. Hitler aujourd'hui, sous réserve bien entendu de l'assentiment du gouvernement tchécoslovaque.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Reçu par téléphone.

283

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3554 à 3556 (1). *Berlin, 22 septembre 1938, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h. 30).

Je viens de faire la démarche prescrite par le télégramme no 804 (2).

J'ai été reçu à la Wilhelmstrasse par le sous-secrétaire d'État Woermann en l'absence de MM. von Ribbentrop et von Weizsäcker, tous deux à Godesberg.

J'avais d'ailleurs été précédé dans le cabinet du sous-secrétaire d'État par le chargé d'affaires anglais qui s'y était déjà acquitté, sur les instructions de son gouvernement, de la même tâche que moi.

M. Woermann n'avait pas connaissance de l'occupation de la ville d'Asch par la légion des Sudètes. C'est, du moins, ce qu'il m'a déclaré. Il s'informera donc; et dès maintenant, il avisera par téléphone ses chefs à Godesberg de la nouvelle démarche effectuée auprès de lui ce matin.

Mon interlocuteur a paru comprendre les craintes et les avertissements que je lui exprimais. Il a protesté qu'il n'y avait, du côté allemand, aucune intention de créer des faits accomplis. Selon lui, le Führer jouerait sincèrement la carte de la paix. Sinon, il ne serait pas allé à Godesberg. Les concentrations de troupes dont je signalais le danger n'avaient pour but que de faire face au conflit qui résulterait d'un incident particulièrement grave, par exemple si la légation d'Allemagne à Prague, comme le bruit, heureusement faux, en avait couru dans la matinée, était assaillie et incendiée par la foule.

J'ai demandé à M. Woermann ce que signifiait le langage des journaux qui écrivent que l'acceptation des Tchèques vient trop tard et que déjà la situation n'est plus la même. Il m'a répondu que ce *trop tard* visait surtout la personne de M. Benès, dont on souhaite ici la démission, si vivement qu'on l'annonce deux fois par jour comme acquise.

Le sous-secrétaire d'État n'a pas nié que la situation actuelle ne présentât encore un caractère critique et dangereux; mais il a semblé croire à une évolution pacifique des choses et envisagé l'avenir avec un certain optimisme.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Allusion vraisemblablemeet à un télégramme retransmis à la légation de France à Prague sous le no 863. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France à Berlin était invité à intervenir à la Wilhelmstrasse pour demander que M. von Ribbentrop et le Chancelier, alors à Godesberg, fussent « immédiatement informés » de l'occupation d'Asch par la légion sudète. M. François-Poncet devait faire valoir le ferme espoir du gouvernement français « que le gouvernement allemand prendra[it] toutes mesures en son pouvoir, notamment par une surveillance sévère de la frontière germano-tchèque, pour éviter des incidents qui risqueraient de compromettre les résultats obtenus et rendraient plus difficile l'arrangement pacifique unanimement souhaité».

284

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 206, 207 [1]. *Budapest, 22 septembre 1938, 13 h. 35; le 23, 13 h. 15.*

(*Reçu :* le 22, 16 h. 46; le 23, 18 h. 30.)

Une réunion monstre s'est tenue hier soir à Budapest. Une résolution y a été votée par laquelle le peuple hongrois s'engage à « ne plus prendre de repos tant qu'il n'aura pas recouvré ses frères de la Hongrie du nord ».

Les journaux de ce matin revendiquent tous en termes menaçants « la Hongrie du nord », ce qui peut aussi bien désigner la Slovaquie et la Ruthénie tout entière que les seuls territoires peuplés de Hongrois.

Je dois signaler qu'ici, parmi les gens raisonnables, la crainte augmente qu'une ruine totale de la Tchécoslovaquie servirait bien plutôt les rancunes de la Hongrie que ses intérêts. Ces gens-là seraient enclins à faire leur deuil de la Slovaquie (abstraction faite des districts hongrois) et à concentrer leurs ambitions sur la Ruthénie, qui pourrait créer une frontière commune avec la Pologne, qui servirait de digue à l'invasion germanique. Mais on ne se leurre pas ici sur la difficulté qu'il y aurait à faire accepter ces vues à Berlin.

285

Note du Département [2]

Troisième communication de la part de M. Benès

22 septembre 1938, 20 h. 30.

Le ministère est formé, M. Benès n'a pu réaliser un cabinet de concentration militaire [3]. Il a fait un cabinet de spécialistes et de militaires.

Le général Syrovy prend la présidence du Conseil. C'est un homme très

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

[2] Ce document est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Il s'agit vraisemblablement, comme pour le document ci-dessus reproduit sous le nº 280, d'une communication téléphonique du ministre de France à Prague.

[3] Ne faudrait-il pas lire : nationale?

calme et très populaire. Certains ministres ont été choisis parmi de hauts fonctionnaires. Un organe a été constitué en dehors du Cabinet, qui est composé de tous les anciens ministres de l'ancien cabinet [1].

La journée a été calme. Des manifestations ont eu lieu dans l'ordre le plus complet. Aucune confirmation de la nouvelle de l'occupation de Asch par les légions sudètes [2].

286

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 377 à 381 [3]. Réservé. *Belgrade, 22 septembre 1938, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h. 15, 22 h.)

Il est clair que l'amputation à laquelle, sur nos propres conseils, devra se soumettre la Tchécoslovaquie, constitue pour tous ceux qui, en Europe centrale, défendent les intérêts et le prestige de la France, une douloureuse épreuve. Des amis yougoslaves de ... [4] m'en ont, tous ces jours-ci, apporté l'écho dans des termes les plus dignes.

Il en est d'autres, et malheureusement ce sont les plus nombreux et les plus bruyants, qui jugent notre attitude sous l'angle de leur déception politique personnelle. Nombre d'eux comptaient sur la guerre et sur le mouvement d'opinion qui en serait résulté pour mettre un terme au gouvernement de M. Stoyadinovitch dont la roublardise et la force déjouent sur le plan intérieur toutes leurs combinaisons et leurs espoirs.

Plus désintéressée est la démarche faite auprès de moi par le président des étudiants de l'Université de Belgrade qui est venu hier m'entretenir de l'émotion causée parmi les jeunes par le prétendu abandon de la Tchécoslovaquie par la France et dans lequel la plupart d'entre eux verraient avec un pénible regret une justification de la politique extérieure de M. Stoyadinovitch.

J'ai tenu à expliquer à mon jeune interlocuteur que les événements présents, loin d'être une justification, étaient la plus éclatante des condamnations de la

(1) Par télégramme n° 2263, du lendemain, M. de Lacroix donnait la composition du nouveau cabinet, et le *curriculum vitæ* du nouveau chef de gouvernement (auparavant inspecteur général de l'armée). Aux yeux de M. Benès, le Cabinet constituait « un ministère de défense de l'ordre intérieur ».

(2) Par télégramme n° 3 559 de Berlin, également du 22 septembre, l'ambassadeur de France à Berlin laissait entendre que cette nouvelle était fausse : c'étaient les habitants d'Asch en personne qui avaient décidé d'assumer les fonctions de police. Sur cette affaire, voir également ci-dessus les nos 278 (et note), 283 (et note) ; ci-après le n° 305.

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Lacune de déchiffrement.

politique dite réaliste pratiquée depuis deux ans par la Yougoslavie. Celle-ci, lui ai-je dit, doit se considérer comme directement responsable des dangers que court actuellement la Tchécoslovaquie et qui seront demain ceux de toute l'Europe danubienne. Loin de faire grief à la France de son attitude actuelle, l'opinion yougoslave devrait lui en savoir enfin gré de s'employer avec tant d'activité et de risque à limiter les dégâts déjà incommensurables causés par la politique de désolidarisation poursuivie depuis deux ans ici. Je lui ai fait remarquer que si j'avais la certitude qu'en cas de guerre prolongée la Yougoslavie se rangerait à nos côtés, je n'avais noté à Belgrade depuis le début de la crise aucune poussée d'opinion publique, aucun fait diplomatique pouvant ...(1) intégrité de la Tchécoslovaquie. Bien au contraire, la Yougoslavie a été le premier pays allié de la Tchécoslovaquie qui lui ait conseillé de céder à l'Allemagne une partie des territoires des Sudètes (voir mon télégramme nº 359 du 10 septembre) (2). Par ailleurs, c'est elle qui depuis deux ans, par ses positions équivoques et dans le but égoïste d'assurer sa tranquillité momentanée, a fait le plus obstacle à la consolidation de ce qui, après la malheureuse affaire éthiopienne, aurait pu subsister du système de sécurité collective.

La Yougoslavie, en faveur de qui tant de sang avait été répandu, me paraissait donc la dernière à pouvoir, en la circonstance présente, adresser un reproche à la France.

Pour me résumer, si nos compatriotes vivant en Yougoslavie et au nom desquels je me crois autorisé de parler, se rendent parfaitement compte du côté douloureux des négociations actuelles, ils ne se sentent en rien diminués ni à plus forte raison « dégradés » par les insinuations dont la politique française est actuellement l'objet.

287

Communication téléphonique de l'Ambassadeur de France à Londres (3)

Secret. *22 septembre, 23 h. 30.*

Lord Halifax vient d'avoir une conversation directe par téléphone avec le Premier ministre.

L'entrevue de cet après-midi n'a pas été satisfaisante. M. Hitler regarde le plan franco-britannique comme inacceptable. A son avis, les opérations

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Lire en fait : du *12* septembre. Par télégramme nos 359-360, le ministre de France à Belgrade relatait la suggestion faite au ministre de Tchécoslovaquie par le ministre adjoint des Affaires étrangères yougoslave « probablement influencé par l'article du *Times* » [du 7 septembre : voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59], suggestion visant à la cession à Berlin d'une partie du territoire sudète.

(3) Extraite des papiers Bonnet.

seraient trop lentes et il insiste pour que les troupes allemandes occupent tout de suite le territoire des Sudètes jusqu'à une ligne à déterminer d'un commun accord.

Une longue discussion s'est engagée sur la ligne en question qui paraît devoir correspondre à celle de la carte que le gouvernement anglais avait en sa possession. M. Hitler accepte cependant que la délimitation finale soit réglée par commission internationale.

Le Premier ministre a répondu qu'il ne pouvait se ranger à cette proposition, mais n'a pas réussi à persuader son interlocuteur que l'opinion française et anglaise considérerait une telle solution comme inacceptable. Il se demande s'il ne va pas écrire ce soir une lettre au Chancelier pour lui exposer son point de vue avec plus de netteté et pour ne lui laisser aucun doute sur l'impossibilité où nous serions de considérer cette solution comme satisfaisante. Il n'a pas encore pris de décision et examine l'opportunité qu'il y aurait à agir ainsi.

D'après les arrangements qui ont été faits hier, le Premier ministre doit rencontrer de nouveau le chancelier Hitler demain matin. Il se peut que M. Chamberlain doive repartir demain. D'après les assurances données par le Chancelier, aucune action immédiate ne serait entreprise par les troupes allemandes contre la Tchécoslovaquie. Ce mot « immédiat » doit s'entendre dans un délai extrêmement court [1].

288

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2463. *Londres, 22 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 23, 10 h. 20.)

Le ministre de Hongrie est venu remettre au Foreign Office une note analogue à celle qu'a reçue le Quai d'Orsay à propos de l'attitude du gouvernement de Budapest concernant la question des Hongrois de Slovaquie [3].

En voyant lord Halifax le 20 septembre, M. de Barcza a dit qu'il connaissait les préoccupations dont s'inspirait le gouvernement britannique en vue de maintenir la paix, et qu'il avait souligné à Budapest la nécessité de faire observer par la presse et l'opinion une attitude parfaitement calme. Ceci

(1) Ces renseignements avaient été fournis par téléphone à M. Corbin qui les retransmettait par la même voie à Paris.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Cette note est publiée dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, t. III, nº 15, p. 9. Sur la communication faite au Quai d'Orsay, voir ci-dessus le nº 262.

avait été fait, mais le gouvernement hongrois espérait qu'il n'aurait pas à se reprocher de s'être montré raisonnable. « On ne saurait en effet, a dit le ministre, exagérer l'importance de cette démarche hongroise à Londres et les dangers que pourrait faire naître l'opposition en Hongrie si le pays avait l'impression que son gouvernement se montre indifférent aux revendications de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie ».

Lord Halifax a répondu en remettant au ministre de Hongrie le document que je vous communique sous le nº 833 (1). Il a émis l'espoir que le gouvernement hongrois serait satisfait par l'assurance que cette affaire reste bien présente à l'esprit du gouvernement britannique. Elle concerne toutefois également d'autres gouvernements. La question qu'elle soulève est celle d'une révision pacifique des traités à propos de laquelle une procédure existe. Le ministre hongrois fit remarquer qu'un recours à Genève était toujours très lent. Il réitéra le désir de son gouvernement de voir cette question pacifiquement réglée et souligna la force des revendications hongroises. Celles-ci étaient d'ailleurs formulées d'une manière pacifique et sans s'appuyer sur la force des baïonnettes.

289

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2464. *Londres, 22 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 23, 10 h. 20.

La note polonaise sur les minorités adressée au Foreign Office est d'un ton plus vif que la note hongroise (3). En la commentant, l'ambassadeur de Pologne a affirmé que son gouvernement insistait très vivement sur la nécessité de conférer à la minorité polonaise de Tchécoslovaquie un traitement correspondant à celui qui allait être accordé aux Sudètes.

Lord Halifax a répondu à l'ambassadeur en lui lisant la note dont copie vous a été communiquée (4). A propos de la révision pacifique des traités, il a fait observer qu'il serait loisible au gouvernement polonais d'exposer ses vues en temps opportun et en s'appuyant sur l'article 19.

(1) Du 22 septembre également, non reproduit. La note verbale britannique formulait l'espoir que le gouvernement hongrois ne ferait rien pour aggraver la crise et se contenterait de voir son point de vue retenu pour être pris en considération au moment approprié.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Sur la note hongroise, voir ci-dessus le nº 288.

(4) Le texte de la note polonaise et de la réponse anglaise se trouve dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, vol. III, nº 20, p. 13 à 16. Voir également le télégramme nºs 2471-2472 de Londres, du 23 septembre, ci-après reproduit sous le nº 312.

Le comte Raczynski répondit que ceci équivaudrait à enterrer la question.

Lord Halifax déclara alors que le gouvernement de Varsovie pouvait employer deux méthodes, soit la force, soit la négociation. Le recours à la première ne serait peut-être pas dans l'intérêt véritable de la Pologne. L'opinion publique pourrait avoir l'impression, si cette puissance agissait ainsi et évitait des négociations, qu'elle se plaçait dans son tort. Les questions intéressant l'avenir de la Pologne qui viendraient à se poser risqueraient d'en subir les conséquences. Le secrétaire d'État a vivement conseillé à l'ambassadeur de faire connaître ce point de vue à son gouvernement.

290

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 907 [1]. Réservé. *Varsovie, 22 septembre 1938, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 23, 16 h. 20.)

La note polonaise, qui vient d'être remise au gouvernement tchécoslovaque, demande à celui-ci une réponse immédiate.

M. de Franassovici a interrogé M. Beck sur ce qu'il entendait par là.

Le ministre des Affaires étrangères lui aurait répondu qu'il ne fallait pas prendre cette expression à la lettre, qu'il ne s'agissait pas cette fois d'un ultimatum comme celui adressé au mois de mars à la Lithuanie [2], mais que, cependant, la Pologne entendait obtenir une réponse le plus rapidement possible.

291

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3557 [3]. *Berlin, 22 septembre 1938.*

Entre la première entrevue de M. Neville Chamberlain avec M. Hitler et la seconde, qui a eu lieu aujourd'hui, une semaine s'est écoulée.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur l'affaire lithuanienne, voir, au tome VIII de la présente série, les nºs 437 (et notes), 465, 471, 487, 488, 492, 500 à 503, 505, 507, 514, 521, 522.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.

En vertu même de l'accord intervenu à Berchtesgaden, cette semaine devait être consacrée à obtenir l'agrément du cabinet britannique, celui du gouvernement français, enfin celui du gouvernement de Prague, au principe d'une cession pacifique au Reich des territoires de l'État tchécoslovaque peuplés en majorité d'Allemands des Sudètes.

Durant le temps que nécessitaient ces laborieuses négociations, il eût été naturel et convenable que l'Allemagne marquât un arrêt, et s'en tînt à une sorte de point de suspension.

Il n'en a rien été. L'Allemagne, au contraire, n'a rien négligé pour que la crise s'accélérât et s'accentuât, et lui fournît l'occasion d'élever de nouvelles et plus considérables prétentions.

1° C'est ainsi qu'elle a provoqué l'entrée en scène de la Hongrie.

Il semble bien, en effet, que ce soit elle qui ait poussé Budapest à sortir de sa réserve et ait averti les Hongrois que s'ils ne prenaient pas immédiatement position aux côtés du Reich, ils resteraient à l'écart du partage de la proie [1]. Mis par-là, au regard de l'opinion publique de leur pays, dans une position intenable, M. Imredy et M. de Kanya ne pouvaient faire autrement que d'apporter, en hâte, leur hommage et leur collaboration à Berchtesgaden.

Quant à la Pologne, point n'était besoin de la stimuler. Depuis longtemps, M. Beck était dans la confidence des intentions et des projets du Reich. Il les approuvait. Il s'y associait. Au premier signe, il n'eut qu'à déclencher le jeu de démarches diplomatiques, de propagande par la presse et de mesures militaires qu'il avait préparé.

Un front commun s'est constitué, de cette façon; il unit, désormais, les Hongrois, les Polonais et les Allemands, si bien que ces derniers pourront dire à M. Chamberlain, à Godesberg : « Il ne s'agit plus seulement des Sudètes. Il y a maintenant un autre problème qui est posé par les Polonais de Teschen et un autre qui est posé par les Magyars de Slovaquie. C'est toute la carte de la Tchécoslovaquie qui est à refaire! »

2° Pendant l'intervalle qui a séparé la rencontre de Berchtesgaden de la réunion de Godesberg, la presse du Reich n'a pas cessé de prétendre que Moscou et les communistes étaient, de plus en plus, les véritables inspirateurs et instigateurs de la politique tchécoslovaque, qu'ainsi la Tchécoslovaquie était devenue un péril, un péril rouge pour l'Europe et qu'enfin, M. Benès, instrument du bolchevisme, chef discrédité et suspect d'un pays en pleine désagrégation, n'était plus un partenaire avec lequel on pût traiter.

En prenant appui sur ces campagnes, l'Allemagne compte obtenir la formation à Prague d'un autre gouvernement (on annonce à l'instant que ce résultat est déjà atteint) [2]; elle compte obtenir aussi la démission de M. Benès. Elle exigera alors des hommes nouveaux qu'ils pratiquent une politique, et surtout une politique extérieure, nouvelle, affranchie de toute attache avec la Russie, théoriquement neutre et pratiquement inféodée au Reich.

[1] Voir ci-dessus les nos 227, 238 (et note), 256.

[2] C'est en effet le même jour qu'était constitué le cabinet Syrovy : voir ci-dessus le n° 285 (note).

3° Enfin, au lendemain de la rencontre de Berchtesgaden, l'Allemagne a constitué, autour du noyau de la légion des Sudètes, un « corps franc » [1], qui s'est trouvé immédiatement armé et équipé et a commencé, sur les lisières du territoire, une véritable guérilla, d'où pourront, à tout moment, surgir les incidents dramatiques et les prétextes à intervention qui sont, sans doute, souhaités.

Cependant, l'armée d'invasion de la Reichswehr gagne ses emplacements, achève sa concentration et se tient prête à la marche en avant.

L'Allemagne, en même temps que la carte de la paix, joue la carte de la guerre, du moins celle de la guerre localisée.

Tout a donc été disposé pour que M. Neville Chamberlain soit soumis, dès son arrivée à Godesberg, à une pression formidable. M. von Ribbentrop, M. Goebbels, M. Himmler, c'est-à-dire les protagonistes du parti de la guerre, ayant rejoint M. Hitler, le Premier ministre anglais aura en face de lui une troupe de loups aux dents aiguisées.

On lui fera fête, pourtant. On le recevra en grande pompe, avec une débauche de drapeaux et de Heil! On célébrera en lui, avec fracas, le héros de la paix. On l'assourdira d'acclamations.

La tactique n'est pas neuve. Elle est typiquement allemande.

M. Neville Chamberlain a, sans doute, trop d'expérience pour s'y laisser prendre. Les procédés de l'Allemagne agiront sur lui comme sur tout bon Anglais; ils augmenteront sa méfiance et durciront son énergie.

Arrivera-t-il à arracher au Reich ce qui devrait être, dès maintenant, la compensation normale des sacrifices de la Tchécoslovaquie, à savoir la promesse d'arrêter la guérilla des frontières, la renonciation à l'invasion militaire et un commencement de démobilisation?.

On voudrait l'espérer. On n'ose y croire.

292

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 710 à 712 [2]. *Moscou, 22 septembre 1938.*

Le ministre de Tchécoslovaquie me fait connaître ce qui suit :

A la suite des informations qu'il a reçues de Prague, il s'est rendu ce matin auprès de M. Potemkine. Il lui a indiqué que son gouvernement avait accepté les propositions franco-britanniques avec la réserve que le nouveau statut

(1) Voir ci-dessus le n° 203 (note).
(2) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.

international et territorial de la Tchécoslovaquie n'entrerait en vigueur qu'après règlement définitif de l'ensemble du problème (1), et il a exprimé la conviction que le pacte tchéco-soviétique restait toujours valable.

Le Commissaire du peuple (2) lui a répondu affirmativement. Il a en même temps indiqué qu'il aimerait avoir des précisions sur l'attitude du gouvernement français au regard du pacte franco-tchèque, spécialement dans l'éventualité d'une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie ou d'une aggravation des exigences du Reich.

M. Potemkine a ensuite exprimé la surprise et le regret que le gouvernement tchécoslovaque n'eût pas demandé assistance militaire aux Soviets indépendamment du jeu du pacte franco-tchèque. Mon collègue a répondu qu'à son avis, il fallait en chercher la raison, d'une part, dans les difficultés d'accès résultant pour les Soviets de la situation géographique, d'autre part, dans le risque d'interventions hongroise et polonaise.

Sur ce dernier point, M. Potemkine a rappelé la question posée en juin dernier par les Soviets à Paris touchant le jeu de l'alliance franco-polonaise en cas d'attaque de la Tchécoslovaquie par la Pologne (3) et il a indiqué que son gouvernement avait pris des mesures militaires à la frontière polonaise pour montrer à Varsovie qu'il était prêt à faire face à cette dernière éventualité (4).

Mon collègue de Tchécoslovaquie a insisté, en me donnant ces indications, sur l'importance qu'il attachait à ce que les déclarations de M. Potemkine fussent interprétées dans l'esprit dans lequel il est convaincu qu'elles ont été faites, à savoir, non pas détourner Prague d'une solution pacifique, mais lui marquer la résolution de l'U.R.S.S. de prêter son appui à la Tchécoslovaquie au cas où la situation l'exigerait.

(1) Voir ci-dessus les nos 257, 260.

(2) Adjoint aux Affaires étrangères. M. Potemkine assurait l'intérim en l'absence de M. Litvinov, retenu à Genève.

(3) Se reporter au télégramme nos 423-425 de Moscou du 10 juin, reproduit au tome X de la présente série sous le no 5.

(4) Par dépêche no 255, du 21 septembre, le représentant de la France à Moscou faisait état de renseignements recueillis par l'attaché militaire — de seconde main il est vrai — sur le renforcement des circonscriptions militaires de Russie blanche et de Kiev. Le colonel Palasse avait cependant constaté par lui-même, dans ces deux circonscriptions, que des unités avaient été poussées en avant sur une ligne Vinnitza-Vitebsk et que des stocks importants d'approvisionnements avaient été constitués.

293

NOTES DU DIRECTEUR POLITIQUE [1]

I

Attitude de la Pologne

22 septembre 1938.

Pour apprécier l'attitude de la Pologne à l'heure actuelle, le bulletin de renseignements de l'état-major de l'Armée du 22 septembre contient des indications importantes. « Si certains renseignements se confirment, dit-il, il apparaîtrait que l'Allemagne dégarnit la frontière polonaise pour renforcer les forces placées face à la Tchécoslovaquie ».

D'après ces renseignements, en effet, la 3e division d'infanterie (Francfort/Oder), normalement en couverture sur la frontière polonaise, glissait le 21 septembre vers le sud pour aller renforcer les unités allemandes se trouvant en Silésie, face à la Tchécoslovaquie.

Si ces informations sont exactes, c'est donc que l'état-major allemand, dès le 21 septembre, se considérait comme sûr de l'attitude de la Pologne. La note remise le même jour par l'ambassade de Pologne [2], dans laquelle celle-ci annonce que le gouvernement polonais se réserve de régler lui-même les questions de minorités qui l'intéressent, prendrait donc toute sa portée.

Les renseignements reçus d'autre part se trouvent ainsi confirmés : les politiques allemande et polonaise sont, dès maintenant, conjuguées.

II [3]

Affaire tchécoslovaque. — Mesures militaires éventuelles

22 septembre 1938.

Si le gouvernement n'a pas décidé que, quelles que soient les circonstances, la France ne sera pas entraînée dans un conflit armé germano-tchécoslovaque, l'attitude prise par la Pologne et par la Hongrie vient à l'appui des autres raisons qui commandent de ne pas attendre plus longtemps pour prendre telles mesures qui pourraient être interprétées comme le prodrome d'une action plus énergique.

Tout se passe, à l'heure actuelle, comme si ces deux pays avaient partie liée

(1) M. Massigli.
(2) Note ci-dessus reproduite sous le n° 269.
(3) Cette seconde note est extraite des papiers Massigli.

avec l'Allemagne et rien ne nous assure que la Pologne ne prendra pas, au moins à Teschen, des mesures militaires, en même temps que des troupes allemandes entreront en pays sudète. Des coups de fusil peuvent même être échangés.

Si, à ce moment, l'on a, à Varsovie l'impression qu'une intervention des puissances occidentales est encore possible, et *cette impression, dans les conditions actuelles, ne peut résulter que de mesures militaires prises par celles-ci,* on sera sans doute prudent et on évitera d'aller plus loin, car il est peu probable, quelles que soient les tendances de la politique de M. Beck, que l'armée polonaise en soit à envisager un conflit où la France et la Pologne seraient dans des camps différents.

Si cette impression n'existe pas, il est au contraire à craindre que l'appétit des Polonais ne les entraîne plus loin en vue de s'assurer une part de butin plus étendue (Slovaquie). Dans cette hypothèse, la Pologne, au cas où, par la suite, nous interviendrions, se trouverait trop engagée pour reculer; de notre point de vue, les conséquences seraient graves.

La conclusion est que non seulement il peut être opportun de hâter les mesures militaires qui n'interviendraient normalement que quelques jours plus tard, mais encore qu'il serait bon d'informer sans délai l'état-major polonais que ces mesures vont être prises.

294

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu (1)

Secret. *22 septembre 1938.*

M. Massigli téléphone au général Dentz (2) :

« Le glissement signalé dans votre bulletin d'unités allemandes en couverture sur la frontière polonaise en direction de la Silésie est extrêmement important (3).

« Il coïncide avec une démarche presque insolente de la Pologne se plaignant qu'on n'ait pas tenu compte de ses intérêts dans les conversations de Londres (4).

« Mon opinion est que la Pologne a fait son jeu, mais en spéculant sur l'hypothèse que nous n'interviendrons pas.

« Si nous prenons une décision de force, il y aurait intérêt à la faire connaître

(1) Extrait des archives de la Guerre.

(2) La communication téléphonique du directeur politique est datée de 17 h. 30 par le document.

(3) Sur ce « glissement », voir ci-dessus le n° 293-I.

(4) Allusion à la communication de l'ambassadeur de Pologne à Paris effectuée la veille au Département, et ci-dessus reproduite sous le n° 269.

le plus tôt possible aux Polonais, car je ne crois pas que ni l'armée, ni la nation polonaise ne se lancent aux côtés de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie dans une guerre où la France serait engagée ».

295

NOTE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE [1]

sur la suite donnée aux entretiens Benès-Faucher

Très secret. *22 septembre 1938.*

I. *Questions posées par le général Faucher.*

A la suite d'un entretien (12 juillet) avec M. Benès [2], le général Faucher a remis au général Gamelin une note portant sur les trois points suivants :

1° Adoption du service de 3 ans en Tchécoslovaquie;

2° Collaboration militaire tchèque avec l'U.R.S.S.;

3° Collaboration France-U.R.S.S. sur le plan technique (participation des établissements Schneider au programme russe d'armement naval).

II. *Avis donnés par le général Gamelin le 18 juillet.*

Par lettre 559 DN.3 du 18 juillet [3], le général Gamelin a donné au président du Conseil les avis suivants :

1° Service de 3 ans nécessaire militairement, mais il y a un aspect politique de la question;

2° L'état-major français peut discuter avec les Tchèques les problèmes posés par la collaboration militaire avec l'U.R.S.S. mais là encore, côté politique de la question;

3° Participation des usines Schneider : à étudier sur le plan diplomatique, au titre de la Défense nationale et en accord avec la Marine.

III. *Mission donnée par le président du Conseil au général Gamelin.*

Par lettre 306 DN du 20 août [4], le président du Conseil prie le général Gamelin :

1° D'organiser des conversations préliminaires entre les états-majors français et tchécoslovaque au sujet des modalités éventuelles d'un appui de l'U.R.S.S. à la Tchécoslovaquie;

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Dont le compte rendu est reproduit au tome X de la présente série sous le n° 258 (annexe).
(3) Même référence.
(4) Reproduite au tome X précité sous le n° 424.

2° De lui fournir les éléments justificatifs d'une augmentation de la durée du service en Tchécoslovaquie (la réponse faite à cette question par le général Gamelin n'est pas sortie sous le timbre du secrétariat).

Le président du Conseil joignait à sa lettre copie d'une lettre du 12 août du ministre des Affaires étrangères [1] qui estime :

1° Que le service de trois ans en Tchécoslovaquie n'est à appuyer à Londres qu'au moment où la décision sera prise;

2° Que la négociation tripartite entre états-majors envisagée avant le 21 mai ayant été ensuite différée, il y a avantage à procéder à des échanges de vues préliminaires entre états-majors français et tchèque (en particulier sur les questions à poser à l'état-major soviétique concernant la nature, l'importance et la forme de son concours éventuel). Ultérieurement il y aurait à déterminer si l'affaire doit être poussée sur le plan politique (action à Varsovie et Bucarest; conversations entre états-majors français et soviétique).

IV. *Avis du général Vuillemin.*

Par lettre 624 DN 3 du 24 août [2], le général Gamelin a demandé au général Vuillemin son avis sur l'aide que l'U.R.S.S. serait en mesure de fournir à la Tchécoslovaquie au point de vue aérien.

Par lettre 1862-2/E.M.A.A. C.S. du 1er septembre, le général Vuillemin émet l'avis que l'U.R.S.S. ne peut, malgré des moyens aériens importants, accorder à la Tchécoslovaquie qu'une aide limitée :

— longs délais de préparation si l'U.R.S.S. agit en partant de la Tchécoslovaquie; infrastructure tchécoslovaque peu développée et très vulnérable;

— action importante, en partant de bases russes, possible seulement en Prusse orientale en raison du rayon d'action des appareils.

Dans les deux cas, problème politique intéressant la Pologne et la Roumanie (survol);

— aide en personnel et matériel pour permettre à la Tchécoslovaquie de maintenir son potentiel en aviation.

Le général Vuillemin conclut à la nécessité de connaître le degré de préparation matérielle de l'intervention russe par l'état-major tchécoslovaque.

Par lettre n° 691 du 7 septembre, le général Gamelin demande au général Vuillemin de lui faire connaître les conditions dans lesquelles la Roumanie pourrait favoriser une action aérienne de l'U.R.S.S. au profit de la Tchécoslovaquie (survol, escales, bases aériennes soviétiques en territoire roumain).

Le général Vuillemin dans le document joint à sa lettre n° 1994 2B E.M.A.A. S. du 16 septembre donne une étude très complète de ces questions.

(1) Publiée au tome X sous le n° 372.

(2) Non publiée. Il a paru superflu de reproduire cette pièce, ainsi que les trois documents des 1er, 7 et 16 septembre mentionnés par la suite, la présente synthèse en constituant une analyse suffisamment détaillée.

D'où il résulte que :

— l'aviation soviétique a une puissance suffisante en qualité et quantité pour apporter une aide efficace à une nation étrangère, aide cependant limitée par la qualité du personnel (État-major, officiers) et l'impossibilité d'accroître la production industrielle en temps de guerre;

— le survol du territoire roumain permettrait aux seuls avions de bombardement d'atteindre un terrain tchèque;

— le survol avec escales permettrait à la chasse de passer en Tchécoslovaquie; il serait utile aux bombardiers en cas de mauvais temps sur les Carpathes;

— le stationnement d'unités aériennes soviétiques en territoire roumain exige une préparation matérielle qui ne semble pas avoir été effectuée (choix des terrains, stocks de carburants et de munitions, réparation du matériel). A noter la pauvreté des réseaux routier et ferré à utiliser pour le ravitaillement.

La Roumanie n'a que 12 terrains de 1.000 mètres × 1.000 mètres, dont 5 en Transylvanie (4 reconnus et choisis par la mission aéronautique de 1937).

Si la Roumanie prête 3 terrains, l'U.R.S.S. peut y baser 2 groupes par terrain (au total 6 groupes).

Si la préparation matérielle indispensable était effectuée, l'aviation soviétique pourrait arriver sur les terrains roumains à H + 10 heures et partir pour sa première intervention à H + 20 heures; dans le cas contraire, il est impossible de donner une indication même approximative en ce qui concerne les délais d'intervention.

V. *Conclusions et propositions.*

Pour secourir efficacement la Tchécoslovaquie, les forces aériennes d'intervention de l'U.R.S.S. doivent être basées en Roumanie ou en Pologne. C'est vers la préparation matérielle de l'installation des bases nécessaires dans ces pays qu'il est logique d'orienter les conversations d'états-majors.

Le moment d'entrer à ce sujet en relation avec la Pologne ne paraissant pas opportun, seuls les échanges de vue préliminaires franco-tchécoslovaques préconisés par le ministre des Affaires étrangères et dont le président du Conseil a chargé le général Gamelin peuvent avoir lieu.

L'état-major français prêterait à l'état-major tchécoslovaque son concours pour définir le problème que l'État tchécoslovaque aurait à aborder avec Moscou; le général Gamelin convoquerait à cet effet à Paris les représentants de l'armée tchécoslovaque (solution proposée par le ministre des Affaires étrangères).

La convocation à Paris de ces représentants serait à demander à M. le Ministre des Affaires étrangères. Les échanges de vue seraient dirigés par le général Vuillemin représentant le général Gamelin.

Le problème à aborder par les Tchèques avec Moscou serait défini selon les conclusions du rapport du général Vuillemin.

296

LE GÉNÉRAL VUILLEMIN, CHEF D'ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR, AU GÉNÉRAL MOUCHARD, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AIR.

D. nº 2.171 3-O.S. EMAA [1]. Très secret. *Paris, 22 septembre 1938.*

En cas de conflit nous rangeant aux côtés de la Tchécoslovaquie contre l'Allemagne, et dans l'éventualité où l'Allemagne viendrait alors à exercer son effort principal terrestre et aérien contre la Tchécoslovaquie, l'armée de l'Air pourrait, *mais seulement à la suite d'une décision du gouvernement*, recevoir l'ordre d'attaquer certains objectifs de coalition en vue de venir en aide à nos alliés d'Europe centrale [2].

De contacts pris entre l'état-major de l'armée de l'Air et l'état-major général de l'armée tchécoslovaque, il résulte que l'aide la plus efficace qui pourrait être apportée à la Tchécoslovaquie consisterait :

1º A jeter la perturbation dans le trafic ferroviaire en Bavière de façon à freiner le glissement de forces allemandes de l'Allemagne centrale vers l'Autriche, et de gêner ainsi l'exécution ou l'exploitation d'une attaque allemande en direction sud-nord contre la Bohême et la Moravie;

2º A attaquer les bases d'aviation allemande de bombardement où seraient stationnées les formations aériennes engagées dans la lutte contre la Tchécoslovaquie.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire procéder dès maintenant aux études suivantes par votre état-major et par les unités convenablement équipées pour pouvoir agir avec efficacité (et qu'il vous appartient de désigner).

(1) Extraite des archives du service historique de l'Air.

(2) Une note nº 2122 3-O-S/EMAA de l'état-major de l'armée de l'Air, en date du 17 septembre, et destinée au général Vuillemin, transmettait le texte d'un « plan de bombardement de collaboration » que l'état-major général de l'armée tchécoslovaque lui avait fait parvenir. Ce plan désignait les objectifs à attaquer par les forces aériennes françaises pour venir en aide à la Tchécoslovaquie objet d'une agression allemande; « il [était] bien entendu que ce plan ne jouerait que si l'effort principal allemand, terrestre et aérien, s'exerçait contre la Tchécoslovaquie, et qu'après décision du gouvernement ».

Le plan prévoyait deux hypothèses sur l'attitude probable de l'ennemi : « *a*. Attaque brusquée; *b*. offensive faisant suite à une période de tension politique avec mobilisation », dont la seconde était « seule à retenir » aux yeux de l'état-major de l'armée de l'Air. Il ne pouvait être question pour les Français, avant de connaître l'attitude de l'Allemagne à leur égard, « d'intervenir dès l'ouverture de l'offensive, mais plutôt au cours du développement de l'opération menée contre la Tchécoslovaquie ». L'état-major de l'armée de l'Air observait : « En conséquence, ce qu'il y a lieu de retenir de la demande de l'état-major général de l'armée tchécoslovaque, c'est la possibilité de lui venir en aide en attaquant les voies ferrées allemandes en Bavière et l'aviation allemande de bombardement stationnée sur les terrains de Bavière et de Saxe ».

Quant au texte même du « plan de bombardement de collaboration », il s'agit d'un document essentiellement technique sur lequel nous ne nous attarderons pas.

1° Attaque des communications ferroviaires :

Étant donnés les facteurs suivants :

— distances importantes séparant les objectifs des bases de l'aviation française;

— obligation pour cette aviation de ne procéder à ces attaques que de nuit;

— état actuel des effectifs de l'aviation française de bombardement.

L'intervention de la 1re armée aérienne se bornera à attaquer les voies ferrées suivantes : München-Rosenheim, Regensburg-Straubing, Regensburg-Landshut.

Une coupure triple sera à exécuter sur chacune de ces deux voies et sera à entretenir tous les 2 jours pendant 8 jours.

Il est à remarquer que, dans l'état actuel des choses, il semble bien que la concentration du premier échelon de forces que l'Allemagne a mis sur pied en vue d'une attaque éventuelle de la Tchécoslovaquie est déjà un fait accompli.

Aussi l'action contre les voies ferrées que je vous demande de faire étudier ne serait entreprise, sur mon ordre, que dans le cas où l'Allemagne, après avoir engagé une action contre la Tchécoslovaquie, serait amenée à procéder à un renforcement des forces déjà massées en Autriche.

2° Attaque de l'aviation allemande de bombardement :

Cette aviation sera attaquée de nuit sur les terrains de Bavière orientale et de Saxe occidentale [1] que je vous signalerai comme étant occupés au moment où cette action sera décidée.

Par ailleurs, je donne des ordres pour que soient établies des fiches correspondant aux différents objectifs que je viens de vous indiquer ci-dessus : voies ferrées et aérodromes de Bavière et de Saxe susceptibles d'être utilisés par l'aviation allemande de bombardement.

297

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1014 [2]. *Berlin, 22 septembre 1938.*

(*Reçu* : Dir. pol., 26 septembre.)

Entre l'entrevue de Berchtesgaden (15 septembre) et celle qui réunit, une seconde fois, aujourd'hui (22 septembre), à Godesberg, le Premier britannique et le Führer, un fait important est venu fournir aux dirigeants du Reich un

(1) *Note du document* : A moins de 350 kilomètres de notre frontière.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.

nouveau prétexte pour abandonner le terrain sur lequel un accord paraissait sur le point de se réaliser et pour formuler de nouvelles exigences. Il s'agit des démarches effectuées dans la journée du 20 septembre par la Pologne et la Hongrie auprès du Führer et à Londres (1) pour marquer que Varsovie et Budapest ne sauraient accepter, pour leurs minorités ethniques englobées dans l'État tchécoslovaque, un traitement plus défavorable que celui qui serait octroyé aux Allemands des Sudètes. C'était prétendre que la cession des territoires habités par une majorité allemande devait entraîner également l'abandon par Prague du territoire de Teschen et des 700.000 Magyars de Slovaquie. L'amputation projetée se transformerait ainsi en un dépècement.

Rien ne pouvait être plus agréable au Reich. La Pologne et la Hongrie s'unissaient à l'Allemagne pour sonner l'hallali de la Tchécoslovaquie. En face de la France et de l'Angleterre, qui cherchaient à faire la part du feu, et tout en satisfaisant aux revendications allemandes, à sauver l'existence de l'État tchèque, se formait un front unique de trois puissances réclamant la dislocation de ce pays.

Les dirigeants du Reich, qui ne font pas mystère que leur but est de faire disparaître la Tchécoslovaquie de la carte de l'Europe, ont immédiatement mis à profit les démarches polonaises et hongroises pour annoncer, dès le 21, par l'organe de leurs journaux officieux, qu'un nouvel état de choses était créé et qu'une nouvelle solution était nécessaire. Au moment même où le cabinet de Prague, après de longues et douloureuses discussions, se décidait à accepter la proposition franco-britannique (2), la presse du Reich proclamait que cette acceptation n'avait plus aucun sens, qu'elle arrivait « trop tard », et que le projet franco-britannique lui-même — dont la base avait, sans doute, été arrêtée à Berchtesgaden entre M. Hitler et M. Chamberlain — ne répondait plus aux exigences de la situation nouvelle. A la veille même de son départ pour Godesberg, le Premier britannique était donc averti que, depuis le 15, la situation avait évolué d'une façon décisive et que les solutions qui avaient pu être envisagées, il y a huit jours, devaient être considérées, désormais, comme inopérantes. En d'autres termes, ni les démarches énergiques effectuées à Prague par la France et l'Angleterre, ni le sacrifice d'une partie du territoire national auquel s'était résigné le gouvernement tchèque ne servaient plus de rien. Ce n'est plus d'une rectification de frontière qu'il s'agissait; c'est l'existence même de la Tchécoslovaquie qui était en jeu. L'intérêt des puissances et des Tchèques, affirmaient en chœur les journaux du Reich, était de le comprendre et de ne pas essayer d'entraver une évolution naturelle et irrésistible. Le temps pressait, d'ailleurs. Si les méthodes diplomatiques ne conduisaient pas assez rapidement au but, d'autres méthodes seraient employées. Sans scrupules, les porte-parole les plus qualifiés des services officiels agitaient le spectre de la guerre et laissaient percer, à l'égard de Prague, des menaces d'intervention militaire à peine dissimulées. Au reste, ajoutaient les organes officieux, la patience des Polonais et des Hongrois est, elle-même,

(1) Démarches faites également à Paris, voire même à Prague : voir ci-dessus les nos 194, 242, 262, 275, 276, 288, 289, 290.

(2) Voir ci-dessus les nos 257, 260.

à bout. En Pologne, on parle déjà de recourir à tous les moyens, même à la force.

Que la Pologne ait manifesté ses appétits au moment où elle sentait s'approcher l'heure de la curée ne saurait surprendre quiconque était au courant de l'état d'esprit de M. Beck. Tout en se montrant, ces derniers temps, plus prudent dans son attitude à l'égard de l'Allemagne, M. Beck, grâce, en particulier, aux relations suivies qu'il entretient avec M. Goering, était parfaitement informé des projets des dirigeants hitlériens. Depuis des mois déjà, le ministre polonais des Affaires étrangères considérait que le partage de la Tchécoslovaquie était inévitable, qu'il se produirait sans guerre et qu'il aurait lieu avant la fin de l'année 1938. M. Beck n'avait pas, non plus, fait mystère de ses intentions de revendiquer Teschen, ni même de l'occuper, au besoin, militairement.

Il voyait manifestement dans la récupération de ce territoire, un premier pas vers l'établissement d'une frontière commune avec la Hongrie et un acheminement vers la réalisation du bloc des états de la Baltique à la mer Noire, dont son ami, M. Gömbös, était le chaud partisan, et qui demeure, sans doute, sa grande idée politique.

Mais la Hongrie, dont le concours est indispensable à la réalisation de cet ambitieux projet, avait observé, depuis que le conflit germano-tchèque est entré dans une crise aiguë, une attitude pleine de réserve. Lors de leur visite à Berlin, l'amiral Horthy [1] n'avaient, semble-t-il, contracté à l'égard du Reich aucun engagement. Ils auraient, au contraire, obtenu la promesse que les troupes allemandes n'emprunteraient pas le territoire hongrois pour attaquer la Tchécoslovaquie et ils auraient manifesté leur intention d'observer, en cas de guerre, une stricte neutralité, ne fût-ce que pour empêcher l'entrée en jeu du pacte de la Petite Entente.

Si, en se rendant, le 20 septembre, auprès du Führer [2], MM. Imredy et de Kanya ont résolu de sortir de l'expectative gardée jusque-là, c'est, sans doute, qu'informés des projets de Varsovie, ils ont appréhendé les reproches de leur opinion publique qui aurait, probablement, mal compris que la Hongrie fût la seule à ne pas revendiquer ses minorités. Peut-être ont-ils craint d'être devancés par les événements et de se trouver forclos? Plus probablement encore, ont-ils reçu de Berlin un avertissement sur le sens duquel ils ne pouvaient se méprendre. M. Hitler les aurait-il envoyé chercher par son propre avion, s'il ne les avait lui-même invités à venir s'expliquer?

Quoi qu'il en soit, en imitant l'exemple de la Pologne, les Hongrois ont renoncé, en fait, à leur attitude de réserve, et se sont faits les complices des adversaires les plus acharnés de la Tchécoslovaquie, de ceux qui sont résolus à poursuivre, par tous les moyens, l'offensive en cours, jusqu'à la dislocation de ce pays.

Que tel soit encore, à l'heure actuelle, le dessein arrêté des dirigeants hitlé-

(1) Sans doute un passage a-t-il été omis lors de la frappe de ce document, tel que : « et ceux de ses ministres qui l'accompagnaient». Sur ce voyage, qui se déroula du 22 au 27, voir au tome X de la présente série, les nos 412 (note), 503 (et note).

(2) Voir ci-dessus les nos 227, 238 (et note), 256, 291.

riens, c'est là un point sur lequel, malheureusement, il est difficile d'avoir des doutes.

De l'attitude observée par le Reich durant les négociations entre les dirigeants tchèques et les délégués du parti sudète, il ressort avec évidence qu'à aucun moment, les chefs nazis n'ont souhaité le succès de ces pourparlers et n'ont cherché à en faciliter l'aboutissement. Au contraire, chaque fois que l'on pouvait entrevoir la conclusion d'un accord, ils se sont prévalus de quelque incident pour suspendre ou interrompre la discussion. Il est clair que peu leur importait, dans le fond, le degré d'autonomie qui serait octroyé ou refusé aux Sudètes.

Le litige entre le parti de M. Henlein et les Tchèques n'a été, pour le Reich, qu'un prétexte et un point de départ. L'objectif principal était, tout en châtiant les gens de Prague, de démanteler le rempart que la Tchécoslovaquie, alliée de la France et de la Russie, opposait, en Europe centrale, à la poussée du germanisme.

Si large qu'elle fût, une autonomie accordée aux Sudètes, qui aurait laissé subsister les prérogatives de Prague dans les domaines de la défense nationale et de la politique extérieure, ne pouvait donc satisfaire les dirigeants hitlériens. C'est pourquoi, au moment où il était sur le point d'obtenir gain de cause, le parti sudète a été invité à cesser les négociations.

Tout permet de penser également que, dans la solution qui paraît avoir été envisagée par Londres et Paris, un point est considéré d'un œil très défavorable par les Allemands : c'est la garantie franco-britannique en faveur d'une nouvelle frontière tchèque. Des organes officieux tels que le *Hamburger Fremdenblatt* (*) dont le rédacteur diplomatique est l'un des habitués de la Wilhelmstrasse et la *Gazette de la Bourse* (**), l'ont clairement laissé entendre. Le Reich ne veut tolérer qu'une Tchécoslovaquie qui cesserait d'être un facteur politique en Europe et qui serait entièrement à sa merci.

Telle est évidemment la raison pour laquelle, malgré la poursuite des pourparlers avec l'Angleterre, le Reich ne s'est pas relâché un seul instant dans ses attaques contre la Tchécoslovaquie. Il a tout mis en œuvre, au contraire, pour accroître la pression exercée sur Prague.

Après avoir mené l'assaut au nom de la solidarité entre tous les membres du peuple allemand, les chefs nazis font valoir, aujourd'hui, leur second argument favori, lorsqu'il s'agit pour eux de trouver un motif à intervention : celui du péril bolcheviste.

A en croire les feuilles hitlériennes, le gouvernement de Prague ne serait plus maître de la situation; c'est la « populace rouge » qui régnerait, dès maintenant, sur tout le territoire de la République; l'armée elle-même serait contaminée; elle se mêlerait aux bandes de miliciens communistes; ses chefs seraient entièrement à la dévotion de Moscou. Certains journaux ont même parlé d'une « Répulbique soviétique de la Moldava », qui serait sur le point de s'installer au cœur de l'Europe et dont le Reich ne pourrait évidemment tolérer l'existence.

* *Note du document* : n° du 21 mai (lire certainement : 21 septembre).
** *Note du document* : n° du 21 mai (lire vraisemblablement : 21 septembre).

On ne peut manquer d'être frappé de l'analogie du langage que tient aujourd'hui la presse du Reich avec celui qu'elle avait adopté à la veille de l'invasion de l'Autriche. Alors, aussi, M. Schuschnigg avait été représenté comme complètement débordé par les marxistes et Vienne dépeinte comme livrée aux hordes bolchevistes, à la « populace rouge » (*Roter Mob*).

Le spectacle des préparatifs militaires qui se poursuivent à travers toute l'Allemagne n'est pas non plus de nature à rassurer sur les intentions prochaines du Reich à l'égard de la Tchécoslovaquie. La concentration des troupes allemandes s'est considérablement accélérée au cours de ces derniers jours. Les trois divisions blindées se trouvent, désormais, à proximité des frontières tchèques. C'est également vers la Saxe et le nord de la Bavière (région d'Eger) qu'ont été acheminées la 1re division légère et les quatre divisions motorisées que compte l'armée allemande. Toute l'armée motomécanisée du Reich se trouve donc aujourd'hui rassemblée à proximité de la Tchécoslovaquie. Des incidents, plus ou moins graves, dus, pour la plupart, à l'action de bandes armées par les soins des autorités allemandes se sont déjà produits sur les frontières.

D'autre part, les démarches effectuées à Prague par la France et par l'Angleterre dans l'intérêt d'une solution pacifique ont été interprétées ici comme la preuve que Londres et Paris, non seulement ne voulaient pas la guerre, *mais qu'ils n'étaient pas en état de la faire*. La conviction se répand qu'avant 1940, les puissances occidentales n'oseront pas se mesurer avec le Reich.

Enfin, un certain revirement s'est produit au sein même de l'opinion allemande. Il y a une huitaine de jours, celle-ci redoutait encore une guerre, qu'elle concevait sous la forme d'une conflagration générale accompagnée d'un blocus rigoureux. Elle était hantée par l'idée de l'isolement et la peur de la famine. Aujourd'hui, on envisage l'avenir sous des couleurs moins sombres. On considère que le conflit serait localisé et qu'il se terminerait nécessairement par une victoire rapide. On a le sentiment que le Reich pourrait compter sur le concours ou, du moins, sur l'attitude bienveillante de pays tels que l'Italie, la Pologne, la Hongrie, tandis que la Tchécoslovaquie serait abandonnée de tous.

Autant de raisons qui permettent de craindre que la tentation de recourir à la violence pour vider la querelle avec la Tchécoslovaquie ne soit plus forte que jamais sur l'esprit des dirigeants hitlériens. M. Chamberlain n'en aurait que plus de mérite si, dans ses échanges de vues avec le Führer, il parvenait à empêcher celui-ci de recueillir, en même temps que les avantages d'une paix générale sauvegardée, les profits d'une guerre locale déchaînée.

298

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 842. *Londres, 22 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

Au moment où le Premier ministre vient d'arriver à Godesberg et où commencent des entretiens dont peut sortir la paix ou la guerre, il n'est pas sans intérêt de retracer l'évolution qui s'est produite en Angleterre depuis le début de la semaine pendant laquelle, en présence d'un péril imminent, M. Neville Chamberlain a pris la décision de se rendre une première fois en Allemagne.

Le lundi 12 septembre dans l'après-midi, parvenaient à Londres les premières nouvelles relatives aux incidents survenus dans la région des Sudètes (1); devant ces informations, dont beaucoup présentaient d'ailleurs, comme on le sut plus tard, un caractère nettement exagéré, l'intervention des armées allemandes paraissait si probable et si imminente que le Premier ministre, au cours de la nuit, se résolut à tenter en personne un dernier effort auprès de M. Hitler pour sauver la paix.

Connue le lendemain dans la soirée, après les échanges de vues nécessaires entre Paris, Londres et Berlin, la décision de M. Neville Chamberlain (2) produisit en Angleterre une impression profonde. Les hommes publics de tous les partis, les journaux de l'opposition comme ceux de la majorité, furent unanimes à s'incliner devant le courage et l'abnégation de l'homme d'État qui n'hésitait pas, dans une situation aussi difficile, à engager son prestige personnel et son autorité au service de la paix. Les conditions matérielles de son voyage elles-mêmes ont servi à souligner le caractère émouvant de ce voyage aventureux et à amplifier le concert de louanges adressé au chef du gouvernement anglais. Derrière cet éloge universel, se dissimulait sans doute aussi, dans une certaine mesure, le désir de dissimuler l'humiliation ressentie devant un geste peut-être nécessaire, mais peu agréable à l'amour-propre anglais. Jamais l'attachement de l'opinion à la paix n'est apparu plus clairement que dans les circonstances où on l'a vu accepter sans hésitation un pélerinage que les Castlereagh ou les Palmerston n'auraient pas envisagé un seul instant.

Quant au Premier ministre lui-même, son obstination naturelle le conduit à croire qu'il peut réussir là où d'autres ont échoué, c'est-à-dire à ce point où

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 116 (et note), 131.
(2) Sur cette décision, voir ci-dessus le nº 133 (note).

les techniciens, à force de contempler les arbres, cessent de voir la forêt. Aussi le voyage de Berchtesgaden, malgré tout ce que M. Chamberlain pouvait craindre de cette épreuve, n'a-t-il sans doute pas présenté pour lui un caractère tout à fait aussi pénible qu'on pourrait le croire au premier abord. En revanche, la rencontre n'a certainement pas répondu à son attente. Le Premier ministre, se sentant soutenu par toute l'opinion anglaise et approuvé par le gouvernement français, avait l'intention, comme il l'a brièvement indiqué au début du compte-rendu qu'il a fait de son entretien avec M. Hitler devant M. le Président du Conseil et devant Votre Excellence [1], d'exposer au Chancelier un programme politique d'un caractère général, portant sur l'ensemble des relations anglo-allemandes. Son interlocuteur ne lui en a pas laissé l'occasion. Au milieu des clameurs du Führer, la voix courtoise et discrète du Premier ministre de l'Empire n'a guère pu se faire entendre. Loin de mener le jeu, M. Neville Chamberlain a dû se borner à enregistrer un certain nombre d'affirmations et de menaces, et à rentrer à Londres pour les soumettre à ses collègues du Cabinet. L'entrevue de Berchtesgaden, où le fondateur du IIIe Reich s'est contenté d'accueillir dans un cottage de montagne un Premier ministre de vingt ans plus âgé que lui, ainsi contraint à quatre heures d'avion et à quatre heures de chemin de fer, s'est achevée dans des conditions qui n'ont certes pas diminué le prestige de M. Neville Chamberlain, mais qui ont démesurément grandi, aux yeux du peuple allemand, celui du Chancelier, et qui ont du moins servi à jeter une lumière encore plus crue sur le caractère et l'étendue des exigences hitlériennes.

Revenu à Londres dans la journée du jeudi 15 septembre, M. Neville Chamberlain a aussitôt réuni ses conseillers les plus immédiats, parmi lesquels on compte, aux côtés de hauts fonctionnaires comme sir Robert Vansittart, sir Horace Wilson, et sir Alexander Cadogan, trois ministres, dont l'un, lord Halifax, occupe actuellement le Foreign Office, et dont les deux autres, sir John Simon, chancelier de l'Échiquier, et sir Samuel Hoare, secrétaire d'État pour l'Intérieur, l'ont occupé tour à tour; c'est là ce cercle intime d'hommes d'État influents que le rédacteur diplomatique du *News Chronicle*, M. Vernon Bartlett, a qualifié sans bienveillance de « cercle vicieux ». En collaboration avec ces quelques personnalités, le Premier ministre dirige, depuis quelques semaines, la politique étrangère de son pays, le Cabinet, qui comporte vingt-deux membres, n'étant convoqué que pour entériner les décisions prises. On pourrait comparer le fonctionnement actuel du gouvernement britannique à celui d'une entreprise pourvue d'un conseil d'administration nombreux, qui approuverait à intervalles réguliers les décisions d'un comité de direction restreint.

A en juger par les informations assez rares que l'on parvient à se procurer sur les délibérations du Cabinet, celui-ci, au cours de la séance du 17 septembre, ne parvint pas à se mettre entièrement d'accord sur la réponse qu'il convenait d'adresser aux exigences du Chancelier; d'autre part, dans l'ignorance des vues du gouvernement français, les ministres ont préféré attendre

[1] **Voir ci-dessus le n° 212-I.**

la visite annoncée de M. Daladier et de Votre Excellence pour adopter une attitude définitive. Il semble bien, cependant, si j'en crois certains renseignements venus de l'entourage du Premier ministre et de sir Horace Wilson, que M. Neville Chamberlain et ses collaborateurs aient esquissé les grandes lignes d'une solution assez analogue à celle qu'ont précisée les délibérations franco-anglaises du jour suivant. La question de la garantie qu'il conviendrait d'accorder éventuellement au futur État de Tchécoslovaquie, en compensation des concessions à demander au gouvernement de Prague actuel, paraît notamment avoir donné lieu à d'assez sérieuses difficultés.

Quant à l'opinion, pendant ce temps, elle était laissée dans une ignorance complète des propos tenus à Berchtesgaden, et les journaux conservaient donc, en attendant la rencontre des ministres français et anglais, une position d'attente.

C'est dans cette atmosphère que s'ouvrirent les conversations du 18 septembre, dont la délégation française a emporté les procès-verbaux le lendemain matin [1] et sur lesquels je n'ai donc pas besoin d'insister. La présence à ces entretiens de sir John Simon et de sir Samuel Hoare a démontré l'importance que le Premier ministre attache à leur collaboration; il est permis de penser aussi qu'elle avait pour but de permettre une décision accompagnée d'une déclaration formelle en ce qui concerne le problème de la garantie. La longue suspension de séance qui a mis à l'épreuve la patience de nos délégués suffit à prouver que sans cette discussion serrée et sans la présence du chancelier de l'Échiquier et du secrétaire d'État à l'Intérieur, M. Neville Chamberlain et lord Halifax ne se seraient sans doute pas trouvés en mesure de donner les assurances catégoriques qu'ont pu rapporter à Paris les ministres français.

Pendant la journée du lundi, en vertu de certaines indiscrétions de source encore mal connue, et grâce, notamment, à une dépêche de l'agence Havas, les milieux politiques, la presse et l'opinion ont commencé d'être informés des résultats de la rencontre, et ont conçu, peu à peu, l'étendue et les conséquences de la solution que les gouvernements français et britannique recommandaient à M. Benès et au cabinet de Prague. J'ai noté dans mes télégrammes quotidiens, les sentiments du public devant ces révélations progressives. Dès le mardi matin, un malaise, une gêne à peine dissimulée se manifestaient dans les éditoriaux et les articles des correspondants diplomatiques; le lendemain, devant l'attitude de plus en plus violente adoptée par la presse allemande, qui réclamait la disparition complète de la Tchécoslovaquie, une certaine révolte se mêla à la stupeur, et l'on commença de se demander si les sacrifices exigés du gouvernement de Prague au détriment de ses intérêts vitaux, qui sont peut-être aussi ceux des puissances occidentales, loin d'apaiser les prétentions allemandes, n'allaient pas renforcer encore les exigences du Chancelier.

La pression exercée sur M. Benès et le cabinet Hodza pour obtenir leur consentement sans réserve au plan franco-anglais avant le départ de M. Neville

[1] Procès-verbaux ci-dessus publiés sous le n° 212.

Chamberlain pour Godesberg, entraîna une volte-face de l'opinion en leur faveur, volte-face que l'attitude du Président et de ses collaborateurs n'a fait qu'accentuer depuis lors. On rend universellement hommage à Londres, dans tous les milieux politiques, et même dans les journaux comme le *Daily Mail*, qui ne cessaient d'attaquer la Tchécoslovaquie ou de prôner les revendications hongroises, au sang-froid et à la correction dont les autorités tchèques font preuve dans ces circonstances tragiques et à l'esprit de sacrifice avec lequel les dirigeants de Prague ont accepté, dans l'intérêt de la paix européenne, la plus cruelle amputation.

Depuis le début de la semaine, on a ainsi assisté à un raidissement progressif de l'opinion, marqué par les articles de la presse, des discours d'hommes politiques, notamment celui de M. Eden [1], des lettres aux journaux et des manifestations de groupements politiques et d'organisations variées. Ce mouvement s'élevait vigoureusement contre l'attitude prise par l'Allemagne, critiquait à mots plus ou moins couverts les concessions consenties par les ministres français et anglais et invitait le gouvernement à prendre désormais une position plus ferme.

Il est bien entendu assez difficile de jauger exactement la force de ce courant, et, à plus forte raison, d'en prévoir les développements ultérieurs. L'opinion de gauche paraît bien s'être associée unanimement aux vues exprimées par les chefs des groupes parlementaires libéral et travailliste et par les dirigeants des Trade-Unions. Une fraction importante des conservateurs obéit, d'autre part, aux tendances dont MM. Eden et Churchill [2] se sont fait les porte-parole. Je sais enfin que de nombreux députés de la majorité reçoivent quotidiennement des lettres de leurs électeurs les invitant à une attitude de résistance à l'Allemagne et qu'ils en sont assez impressionnés.

Sur le papier, il existe donc les éléments d'une coalition, peut-être plus puissante que les éléments groupés aveuglément derrière M. Neville Chamberlain. Mais une telle coalition n'aurait pratiquement aucune force constructive. Travaillistes et libéraux manquent de chefs et les amis de M. Churchill demeurent malgré tout sensibles à la discipline du parti conservateur. La masse de ce parti, qui demeure silencieuse, et cela sans doute parce qu'elle ne possède pas des vues très nettes, conserve donc, au point de vue strictement politique, tout son poids. Les hommes qui la composent sont pour le moment décidés à faire confiance au Premier ministre, un peu comme ils s'en remettaient, sous le gouvernement précédent, à M. Baldwin. Ils comptent que M. Chamberlain saurait, le moment venu, s'élever à la hauteur des circonstances, de même que son prédécesseur rétablit d'un seul coup une situation personnelle fort discutée par la manière dont il sut régler la crise de l'abdication.

Il ne faut pas d'ailleurs oublier que cette masse, habituellement passive et fidèlement soumise à son chef, peut, sous l'influence de certaines émotions,

(1) Prononcé le 21 septembre à Stratford-sur-Avon. Sur ce discours, voir ci-après le n° 322 (note).

(2) Sur la déclaration faite par ce dernier le 21 septembre retour de Paris, voir ci-dessus le n° 281.

se transformer en une force d'un dynamisme puissant et provoquer un véritable raz de marée plus fort que toutes les consignes. On l'a vu au moment de l'affaire d'Abyssinie lorsque M. Baldwin a dû battre précipitamment en retraite devant la tempête soulevée par l'accord Hoare-Laval. Les germes d'un phénomène semblable existent certainement aujourd'hui et, en dépit de l'autorité réelle dont il bénéficie auprès de sa majorité, le gouvernement est obligé d'en tenir compte dans les décisions d'importance vitale qu'il a ou peut avoir à prendre à chaque instant de la crise actuelle.

Telle apparaissait la situation lorsque M. Neville Chamberlain est parti le 22 septembre pour Godesberg. Il s'est certainement inspiré des réflexions qu'elle peut appeler au cours des entretiens qu'il a eus avec le Chancelier dans la petite ville rhénane.

299

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1015. *Berlin, 22 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 octobre.)

Le Département trouvera ci-joint la copie d'une lettre adressée au ministère de l'Air et dans laquelle le colonel de Geffrier [1], après avoir relaté les nouvelles indications recueillies ces jours-ci sur les mouvements de troupes, dresse la liste des grandes unités actuellement stationnées à proximité des frontières tchèques.

Cette liste fait apparaître, en particulier, que toute l'armée motomécanisée du Reich est actuellement concentrée ou en voie de concentration autour de la Bohême.

[1] La lettre « ci-joint » n'a été retrouvée, ni dans les archives de l'ambassade, ni dans celles du service historique de l'Air.

300

Le Général Faucher, Chef de la Mission militaire française à Prague, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 3196/Cab. [1] Confidentiel. *Prague, 22 septembre 1938.*

Les interventions de la France et de la Grande-Bretagne à Prague ont produit dans le pays et en particulier dans les milieux militaires une violente indignation, qui s'est encore accrue lorsqu'a été connue l'acceptation de l'ultimatum par le gouvernement tchécoslovaque.

L'Inspecteur général, le chef d'État-major général, m'ont fait part de leurs sentiments en termes clairs bien que mesurés, parce qu'ils savent la peine immense que j'éprouve avec eux. D'autres officiers m'ont écrit ou sont venus me voir spontanément. Pour tous, la France est la principale coupable : c'était l'alliée. L'offre de la garantie des nouvelles frontières est jugée avec une ironie sévère.

L'armée tchécoslovaque savait les terribles épreuves qui l'attendaient en cas de conflit, mais elle était prête à tous les sacrifices. Il est compréhensible qu'elle éprouve aujourd'hui une immense indignation d'avoir à déposer les armes sans avoir tiré un coup de fusil.

La perte des frontières historiques et naturelles par la cession de régions où habite d'ailleurs une minorité tchèque importante, la livraison sans combat de la presque totalité du système fortifié, qui venait d'être édifié avec tant d'ardeur et au prix de tant de sacrifices, rendent toute défense impossible et portent à la nation tchécoslovaque un coup moral terrible. Désormais la nation tchécoslovaque sera indépendante dans la mesure où le Reich le permettra.

On n'admet point l'argument que l'on ne pouvait, en vérité, contester aux Allemands de Tchécoslovaquie le droit de disposer d'eux-mêmes. Ce droit, comme tous les droits, est limité par le droit des autres. La nation tchécoslovaque a droit à l'existence et elle ne peut vraiment vivre sans les territoires qu'on lui enlève.

Allemands de Tchécoslovaquie et Tchèques ont vécu pendant plus de mille ans dans le cadre d'une même unité politique. Ils pouvaient encore y vivre en bonne harmonie si les excitations de l'extérieur avaient cessé.

Il existait en Tchécoslovaquie des sentiments anciens, profonds, touchants, d'amour et d'admiration pour la France. Je connais assez le pays pour l'affirmer, en me basant sur autre chose que sur des propos ou des manifestations attribuables à la simple politesse.

A ces sentiments succèdent haine et mépris : nous avons trahi, avec cette circonstance aggravante que nous avons essayé de camoufler la trahison.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

« Vous aurez peut-être un jour contre vous des canons de Skoda et des soldats tchécoslovaques », m'a dit un ami de longue date.

Déjà, on ne salue plus les officiers français et, pour éviter tout incident, le personnel de la mission ne sort plus qu'en civil.

Un officier est venu rendre à la mission sa croix de chevalier de la Légion d'honneur et sa croix de guerre. Il ne sera pas le seul, certainement, à faire ce geste [1].

La vie des Français en Tchécoslovaquie sera désormais infiniment pénible. Il est certain que toutes les institutions culturelles françaises créées après la guerre vont disparaître ou ne vont plus vivre que d'une vie misérable. Elles seront remplacées par autre chose.

Mais d'autres conséquences, d'une portée beaucoup plus générale et bien plus graves encore, vont suivre inévitablement.

301

M. GEORGES-PICOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TCHONG-KING,
À M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN.

D. nº 219. *Tchong-King, 22 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

L'attitude de l'Allemagne et de l'Italie est, généralement, jugée sévèrement par l'opinion chinoise. Non seulement, en effet, ces deux puissances ont rappelé, depuis le début du conflit sino-japonais, leurs conseillers ou leurs missions militaires, navales ou aéronautiques, mais elles ont reconnu le Mandchoukouo et traité avec lui, donnant ainsi l'impression qu'elles reconnaîtraient de même, le moment venu, le gouvernement que le Japon s'efforce avec peine, semble-t-il, de constituer dans la Chine occupée.

L'Allemagne et l'Italie se voient reprocher, d'autre part, d'avoir agi comme des agents du Japon. Les Chinois soupçonnent naturellement leurs anciens conseillers d'avoir communiqué aux Japonais tous les renseignements qu'ils avaient pu recueillir sur la Chine pendant qu'ils étaient à son service; on a même été jusqu'à prétendre que des aviateurs italiens, après avoir été rappelés de Chine par leur gouvernement, étaient entrés dans l'aviation japonaise et avaient combattu contre la Chine; ce serait la raison pour laquelle un aviateur soviétique, atterrissant en parachute après avoir sauté de son avion endommagé, au cours d'un combat aérien à la fin d'avril sur Hankéou, a été lynché par la foule chinoise, qui l'a pris pour un Italien.

(1) *Note du document :* Je viens d'apprendre que l'association des anciens légionnaires de France allait décider le renvoi des décorations françaises à la légation et que la décision n'a été ajournée que grâce à l'intervention énergique d'un ami dévoué.

Même dans leurs tentatives dites de médiation, l'Allemagne et l'Italie ont donné à la Chine l'impression d'agir en faveur du Japon. Elles ne sont pas intervenues, en effet, à proprement parler, comme des puissances médiatrices essayant de trouver une solution moyenne permettant de mettre fin au conflit; elles se sont bornées à transmettre des propositions du Japon jugées inadmissibles par la Chine, propositions qu'elles avaient l'air d'approuver et d'appuyer de leur autorité, du moment qu'elles acceptaient de s'en faire les agents de transmission.

Toutefois, l'Allemagne n'est pas aussi discréditée que l'Italie pour plusieurs raisons, dont la plus importante me paraît être l'attitude de ses représentants et de ses conseillers au service du gouvernement chinois presque tous sincèrement prochinois et comptant de nombreux amis chinois. L'Allemagne a su ménager les transitions et n'a pas paru rappeler ses conseillers militaires spontanément, mais seulement après avoir eu, en quelque sorte, la main forcée par le Japon. Enfin, la situation de l'Allemagne en Chine n'avait pas le même caractère artificiel que la situation de l'Italie, elle n'était pas fondée sur des manifestations d'une propagande un peu forcée, elle résultait de relations économiques étroites, d'une participation importante de l'Allemagne au développement économique de la Chine et des relations amicales que la plupart des nombreux Allemands de Chine avaient su se créer dans les milieux chinois.

Toutefois, les manifestations projaponaises des gouvernements allemand et italien ont été suivies, ces derniers temps, de marques d'intérêt témoignées au gouvernement chinois, celles-ci atténuant légèrement les effets de celles-là. L'Italie, après avoir rappelé à Rome son ambassadeur M. Cora, qui occupera à la Cour un des postes confiés à des diplomates, n'a pas laissé son ambassade sans titulaire comme on aurait pu s'y attendre, si elle avait été décidée à reconnaître le futur gouvernement uni de la Chine du nord et du centre; elle a, au contraire, nommé ambassadeur de Chine son ministre à La Haye et ce dernier, au lieu de différer indéfiniment son arrivée, viendrait prochainement, paraît-il, remettre ses lettres de créances au président du gouvernement chinois à Tchongking. D'autre part, le conseiller de l'ambassade d'Italie, parti pour Changhaï à la fin de juin pour prendre la gérance de l'ambassade au moment où M. Cora partirait, est revenu à Hankéou quelques jours plus tard, avec instructions reçues de Rome de se rendre à Tchongking. De même, le gouvernement allemand, après avoir rappelé son ambassadeur en congé à Berlin, au moment du départ des conseillers militaires allemands de Hankéou, a désigné comme chargé d'affaires, non pas le conseiller de l'ambassade présent à Hankéou, M. Lautenschlager, mais le consul à Changhaï, M. Fischer, beaucoup plus prochinois que son collègue, mais également plus au courant des affaires chinoises. M. Fischer, au lieu de profiter du départ du Wai-Kiao-Pou de Hankéou pour transporter le siège de l'ambassade d'Allemagne à Changhaï, est venu, sur instructions de son gouvernement, s'établir ostensiblement à Tchongking. Une fois cette intention bien marquée, il fera sans doute la navette entre Tchongking et Changhaï. L'Allemagne et l'Italie ont montré ainsi leur désir de ne pas rompre avec le gouvernement chinois; c'est ainsi

du moins qu'a été interprétée ici leur attitude. Enfin, il semble qu'au moment de l'incident de Tchang-Kou-Feng à la frontière soviéto-mandchoue [1], les Allemands et les Italiens aient donné l'impression qu'ils n'accorderaient au Japon que leur soutien moral, si ce dernier entrait en guerre avec l'U.R.S.S.

La politique de l'Angleterre et des États-Unis est évidemment loin de satisfaire entièrement la Chine. Les Anglais sont accusés d'être trop réalistes, trop préoccupés de la défense de leurs intérêts dans la Chine occupée. L'accord sur les douanes, les négociations actuelles menées à Tokyo par l'ambassadeur d'Angleterre au Japon sont considérés par les Chinois comme une reconnaissance de fait de la domination japonaise dans la Chine du nord et du centre amèrement ressentie ici. Le gouvernement chinois, m'a dit le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Hsu-Mo, a d'ailleurs attiré l'attention de l'Angleterre sur le fait que la seule façon pour elle de défendre ses intérêts dans la Chine du nord et du centre était d'en chasser les Japonais, tout le reste n'étant qu'illusion.

La Chine reproche aux États-Unis leur attitude passive, leur crainte de s'engager et la responsabilité qu'ils portent de l'inaction des autres. En effet, en maintes circonstances, la France a assuré la Chine de sa sympathie, lui disant qu'elle était toute prête à lui donner son appui si l'Angleterre et les États-Unis adoptaient la même attitude. L'Angleterre, de son côté, a montré sa sollicitude pour la Chine par des manifestations diverses, mais dès qu'il s'est agi d'aller plus loin, elle a déclaré qu'elle ne pouvait intervenir si les États-Unis restaient inactifs. Les Anglais qui ont, comme nous, des intérêts territoriaux sur le continent asiatique, sont exaspérés de l'apathie de l'opinion américaine, qui professe à l'égard de ce qui se passe sur ce continent une indifférence d'insulaire : la position des Anglais en Chine vis-à-vis des États-Unis se trouve à cet égard comparable à notre position vis-à-vis de l'Angleterre en Europe. A une journaliste anglaise assez excitée Mrs. Freda Utley, qui lui demandait pourquoi l'Angleterre ne s'entendait pas avec les Américains pour boycotter le Japon, ce qui ne pourrait manquer de mettre fin à la guerre, l'ambassadeur d'Angleterre aurait répondu : « Go and see my American colleague and then you shall realise how hopeless they are ». J'ai rencontré le lendemain Mrs. Freda Utley et elle m'a dit qu'elle réalisait pleinement la situation. Les États-Unis ne pourraient guère trouver, en effet, un autre ambassadeur qui symbolise mieux leur inertie que M. Nelson T. Johnson. Le président Roosevelt et M. Cordell Hull sont peut-être forcés, un peu malgré eux, de conserver actuellement une attitude essentiellement passive pour des raisons de politique intérieure. Les Chinois les plus éclairés le comprennent, comme ils admettent également que l'Angleterre se trouve obligée d'épuiser toutes les possibilités d'entente et de compromis avec les Japonais, si elle veut pouvoir rallier plus tard la quasi unanimité de l'opinion à une politique de force. Mais l'opinion publique s'étonne que tout en manifestant leur sympathie à la Chine, les États-Unis et l'Angleterre aident le Japon. Le message que Mme Sun Yat-Sen a envoyé le 24 août, par la radio de Canton, au congrès

(1) Sur cet incident et ses suites, voir, au tome X de la présente série, les n°s 232 (note), 243, 262, 308, 314, 358, 383.

réunissant aux États-Unis les représentants de la jeunesse de cinquante-deux pays, est symptomatique à cet égard. Notre consul à Canton en a sans doute rendu compte, je ne citerai donc que les passages les plus caractéristiques.

A la jeunesse américaine, Mme Sun Yat-Sen a demandé : « Réalisez-vous pleinement que vos mains sont tachées du sang d'une population pacifique, dont des centaines de milliers sont actuellement massacrés? Comprenez-vous pleinement que c'est avec du matériel de mort et de destruction fourni à des fous japonais par votre propre pays que les corps de notre population sont mis en pièces, brûlés et affreusement mutilés?

« Les exportateurs américains et anglais fournissent au Japon des matériaux, à défaut desquels ses massacres en Chine seraient impossibles. Les militaires japonais envahissent notre pays dans des camions et des automitrailleuses américaines et dans des tanks dont les moteurs sont américains. Ils utilisent de l'essence américaine, car votre pays fournit 64 % de toutes les importations japonaises de pétrole. Les bombes que le Japon lâche sur la Chine sont faites en utilisant de la ferraille ou de l'acier américains; votre pays fournit au Japon 33 % de ses importations de fer. Les avions japonais, qui portent la mort dans nos villes, utilisent des pièces détachées américaines ou sont construits avec des machines vendues au Japon par des fabricants américains. Des dizaines de milliers de nos travailleurs ont été tués par des cargaisons de puissants explosifs qui nous ont été lancées par le Japon. Les auteurs de ces raids, dont les exploits vous remplissent d'horreur, ont encore été armés avec des produits manufacturés par la main-d'œuvre américaine, financés par le capital américain, chargés par des dockers américains, et souvent transportés au Japon par des mains américaines sur des navires américains.

« Tous ces faits ne peuvent être cachés à notre peuple. Vous étonnerez-vous, dans ces conditions, que certains Chinois considèrent les protestations de votre gouvernement contre les bombardements japonais de nos villes ouvertes comme une sainte hypocrisie? Vous étonnerez-vous que certains Chinois considèrent la neutralité professée par les Américains comme une étiquette destinée à cacher les faits à la conscience de la nation?

« La responsabilité morale de l'Amérique est immense et ne peut être éludée. Dans les corps de nos morts, il y a des morceaux de ferraille qui ont été enfoncés en eux par du coton-poudre américain ou des produits chimiques américains. Dans les ruines de nos cités détruites, les Japonais font parade de leur puissance militaire, édifiée avec le produit de la vente de leurs cargaisons de soie et l'Amérique consomme 85 % de toute la production de soie japonaise. A l'heure actuelle, l'Amérique est supposée fournir au Japon 54,4 % des matériaux de base nécessaires à la guerre. Vos pères qui trafiquent ainsi avec le sang de la Chine, pensent-ils vraiment pratiquer une politique d'isolement et de neutralité? »

A la jeunesse de Grande-Bretagne, Mme Sun Yat-Sen a déclaré : « La culpabilité de votre nation est aussi grave. Les possessions britanniques vendent au Japon 34 % de tout le caoutchouc dont il a besoin, et 41 % de tout le coton qu'il achète. La Grande-Bretagne contrôle 30 % et l'Amérique 32 % de toutes les matières premières indispensables à l'agression japonaise. La

Grande-Bretagne et l'Amérique absorbent chacune un quart du total des exportations japonaises. L'ensemble de leurs possessions représente 51 % des marchés d'exportation du Japon, à défaut desquels l'économie japonaise se verrait menacée d'un rapide effondrement.

« Sans le commerce anglo-américain, sans vos matières premières, sans votre technique et le soutien que vous donnez aux industries japonaises, le *Juggernaut* (1) japonais ne pourrait se déplacer en Chine plus de quelques mois. Sans cette sorte d'aide étrangère, tout le cadre hideux de l'impérialisme japonais s'effondrerait, rongé par sa pourriture intérieure et une démocratie nouvelle et éclairée verrait le jour dans les gracieuses îles du Japon ».

Quoiqu'ils ressentent vivement les complicités de fait entre les États-Unis, l'Angleterre et le Japon, dénoncées par Mme Sun-Yat-Sen, les Chinois apprécient les précieuses facilités de transit que les Anglais leur ont données à Hongkong et l'appui que représente l'accord concernant l'achat d'argent conclu avec les États-Unis. Ils observent l'évolution qui paraît se faire dans ces pays, trop lentement à leur gré, et ne désespèrent pas d'obtenir un jour un concours plus direct et plus complet.

En ce qui nous concerne, il semble que l'opinion chinoise estime l'aide donnée par la France à la Chine supérieure à ce qu'elle est en réalité. Les campagnes périodiques de la presse et des agences télégraphiques japonaises, au sujet du transit de matériel de guerre qui se ferait par l'Indochine, auxquelles les journaux chinois donnent toujours une large publicité, les échanges de notes qui ont eu lieu avec le Japon à propos des îles Paracels (2), la présence en Chine d'aviateurs français, font croire aux Chinois que nous leur donnons un appui important et que nous sommes, à cause d'eux, en conflit avec le Japon. Les démentis que nous publions et les assurances que nous donnons au Japon sont ignorés de la masse des Chinois ou leur apparaissent comme la manifestation d'un adroit machiavélisme. Évidemment, le gouvernement chinois qui sait à quoi s'en tenir ne partage pas entièrement l'opinion bienveillante à notre égard du public non averti. Il a l'impression que nous nous préoccupons de rester neutres, que nous avons pris à l'égard du Japon, en ce qui concerne le transit par l'Indochine, des engagements qui ne concordent pas avec l'esprit des résolutions adoptées à Genève. Mais le gouvernement chinois se rend compte aussi que nous sommes dès maintenant disposés à intervenir aux côtés de l'Angleterre et des États-Unis, le jour où ces puissances s'y décideront. D'autre part, par la manière dont la France a défendu jusqu'à présent ses concessions de Changhaï et de Tientsin, en tenant tête aux Japonais, elle a maintenu en Chine occupée des îlots chinois échappant à la domination japonaise et, de cela, le gouvernement chinois nous est particulièrement reconnaissant.

Mais, de toutes les puissances, la seule qui ait donné ouvertement à la Chine un appui réel est l'U.R.S.S. Elle ne se préoccupe pas de ce qui se passe en Chine occupée où elle n'a pas d'intérêts particuliers à sauvegarder, d'autre

(1) *Note du document :* Idole de Krishna promenée dans les processions annuelles sur un char sous les roues duquel les fidèles se jetaient autrefois.

(2) Voir notamment, au tome X de la présente série, les nos 128, 141, 147, 173.

part, elle a conscience que toute l'organisation militaire du Japon et l'effort réalisé actuellement par ce pays est tourné contre elle en même temps que contre la Chine; pour cette raison, elle a intérêt à suivre de près tout ce qui se passe sur le front chinois et à voir à l'œuvre l'armée japonaise qu'elle pourra avoir à combattre, de sorte que l'on ne sait jamais très bien si les officiers de l'armée rouge sont auprès de l'armée chinoise comme conseillers ou comme observateurs. Cette situation crée entre la Chine et l'U.R.S.S. une sorte de communauté d'intérêts et de points de vue. L'U.R.S.S. n'a pas attendu que la France, l'Angleterre et les États-Unis interviennent pour envoyer à la Chine des instructeurs et du matériel, surtout des avions avec le personnel nécessaire et du matériel motorisé avec des techniciens. Dans le discours qu'il a prononcé hier à la Société des Nations, le président de la délégation chinoise, le Dr. Wellington Koo, a rendu hommage à l'attitude de l'U.R.S.S. dans les termes suivants : « A la fin de chaque session du Conseil, une résolution formelle a été adoptée, mais, en fait, les états membres, à l'exception d'un seul, ont manqué à l'exécution des résolutions adoptées et paraissent n'avoir pas tenu compte de la décision de la Société des Nations ». On peut dire que, par son action indépendante, l'U.R.S.S. est seule à faire ici figure de grande puissance; elle s'attache d'ailleurs à donner cette impression dans les petites choses comme dans les grandes. Par exemple, elle a à Hankéou, où réside encore l'ambassadeur, la plus grande ambassade; elle a loué ici, pour installer son bureau diplomatique, un immeuble au loyer de 3.000 dollars par mois, alors que les autres pays louent en rechignant, en discutant et en se plaignant des immeubles au loyer de 500 à 1.000 dollars .De même, l'ambassade soviétique s'est acquis la réputation de payer à ses boys les gages les plus élevés. Elle fait une politique de prestige et, comme cette politique repose sur des réalités, elle produit sur l'opinion chinoise un effet certain, dont divers membres du Kouomingtang commencent à s'inquiéter.

Toutefois, les Chinois avertis n'oublient pas que l'U.R.S.S. a des visées territoriales en Chine et qu'en aidant le gouvernement central, elle défend les voies d'accès au territoire soviétique et son influence en Asie centrale. Ils connaissent, par expérience, les inconvénients d'une trop grande intimité avec les conseillers soviétiques et ils se rendent compte que cette intimité éloignerait d'eux l'Angleterre et peut-être les États-Unis. Enfin, ils comprennent que si l'U.R.S.S. a pu prêter un appui très réel à la Chine parce que ses intérêts étaient moins complexes que ceux des autres puissances, son intervention n'en restera pas moins limitée tant qu'elle agira seule. L'incident de Chang-koufeng, à la frontière soviéto-mandchoue, avait fait naître bien des espoirs, même, paraît-il, dans l'esprit du Généralissime, mais la solution pacifique de ce conflit a remis les choses au point et a montré aux Chinois que l'U.R.S.S., elle non plus, ne s'engagerait pas à fond, dans une action isolée. Le secrétaire général du Yuan exécutif, M. Wei-Tao-Ming me disait récemment, à propos d'un bruit qui avait couru, d'après lequel l'U.R.S.S. donnerait à la Chine un concours plus important, si les communistes chinois recevaient un plus grand nombre de places dans l'administration : « Pourquoi accorderions-nous aux communistes un plus grand nombre de places en

échange d'un renforcement de l'appui que nous donne l'U.R.S.S., du moment que ce pays a intérêt, en tout état de cause, à continuer à nous donner cet appui et qu'il ne peut pas l'augmenter sans garantie des autres puissances? »

C'est précisément cette garantie qui résulterait d'une action concertée des puissances démocratiques que la Chine espère organiser en ce moment à Genève, en obtenant au moins, pour commencer, un concours financier.

302

Note du Département [1]

Communication téléphonique de la délégation française à Genève

23 septembre 1938, 0 h. 20.

M. Charvériat a téléphoné de Genève à minuit 20.

« Au cours de conversations avec la délégation polonaise, les membres de la délégation française ont été frappés que l'importance attachée à l'affaire de Teschen paraît dépasser de beaucoup la valeur réelle d'un territoire, qui a été contesté depuis de longues années.

« A juger des choses de Genève, il nous paraît, dit M. Charvériat, — et nous croyons devoir le signaler — qu'un arrangement amiable de l'affaire de Teschen, offert ou accepté par le gouvernement tchèque, pourrait avoir une importance considérable et retourner l'opinion polonaise.

« Impression, ajoute M. Charvériat, approuvée par M. Paul-Boncour ».

M. Charvériat termine par ces mots :

« Il s'agirait d'aller très vite ».

(1) Extraite des papiers Bonnet.

303

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1011 à 1016 [1]. Secret. Réservé. *Washington, 23 septembre 1938, 0 h. 27, 0 h. 50, 0 h. 23, 0 h. 21.*

(*Reçu :* 9 h. 15.)

Les décisions de Londres ont incontestablement surpris les milieux américains, même officiels, qui ont été sous l'impression qu'à Berchtesgaden le Premier ministre britannique s'était borné à enregistrer les conditions de M. Hitler.

La réaction de l'opinion a été une des plus violentes qu'on ait connues en ces dernières années. Elle a été dirigée de deux camps opposés, d'un côté par tous ceux qui, vouant à l'hitlérisme une haine de doctrine ou de race, ont été consternés de voir céder sous sa poussée la barrière franco-anglaise; d'un autre côté, par les isolationnistes trop heureux de représenter les démocraties européennes comme indignes de l'appui américain.

Dans cette campagne, notre pays a subi plus durement le choc de la sympathie déçue que l'Angleterre, préservée dans une certaine mesure par sa réputation manifestement égoïste justifiée.

Devant une émotion portée au paroxysme, certaines justifications de l'attitude franco-anglaise sont restées vaines. L'affirmation du ministère (*sic*) des minorités en Tchécoslovaquie et le rappel des maladresses commises par le gouvernement de Prague n'ont suscité que des commentaires malveillants.

Par contre, l'idée que les États-Unis n'ont pas le droit de dicter à la France et à l'Angleterre une politique dont ils n'entendaient partager ni les responsabilités ni les risques, s'est imposée rapidement aux esprits de bonne foi. Et l'on peut espérer qu'elle chassera bientôt de la plupart des grands journaux les récriminations et les reproches injustes [avec] lesquels elle [s'élève] aujourd'hui (*sic*). Depuis deux jours déjà, si l'on excepte les isolationnistes fanatiques, qui ne reculeront devant aucun argument pour détourner de l'Europe les sympathies américaines, le ton de la presse s'est fait sensiblement plus objectif.

Parmi les facteurs qui peuvent hâter le retour de l'opinion sur elle-même, il serait imprudent de trop compter pour le moment sur l'action du Président et du département d'État qui, s'ils manifestaient publiquement leurs dispositions favorables aux démocraties européennes, seraient immédiatement accusés par l'opposition de vouloir entraîner le pays à la guerre.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

Il est important de constater que le sentiment public est plus que jamais hostile à l'Allemagne. Respectueux du succès, il voudra sans doute, avant de prendre à nouveau parti dans les affaires d'Europe, attendre de mesurer l'étendue des concessions que l'Angleterre et la France devront faire au Reich. Mais, dès maintenant... (1) éventualité de la concurrence économique et de la rivalité politique des dictatures européennes en Amérique du sud. En sorte que ce continent, considéré par les isolationnistes comme le bastion de leur système, est celui où les États-Unis, bon gré, mal gré, reprendront très vite conscience de leur solidarité avec l'Europe démocratique.

Il va sans dire que l'ambassade et les Français qui suivent son inspiration, en particulier les correspondants de l'agence Havas, n'ont rien négligé au cours de ces derniers jours pour amener les milieux de presse sur lesquels nous avons quelque action à une plus juste appréciation de la position française. Cet effort était rendu particulièrement difficile par la violente crise d'émotion dont je viens d'analyser les éléments. Il sera poursuivi conformément aux instructions de Votre Excellence.

304

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3561 à 3563 (2). *Berlin, 23 septembre 1938, 12 h. 30.*

La presse allemande est rédigée ce matin en des termes destinés à laisser clairement entendre que l'ordre de marche en avant va être incessamment donné à l'armée du Reich.

Les journaux annoncent, en effet, qu'alors que les Tchèques avaient paru vouloir se retirer bénévolement des villes des Sudètes, le nouveau gouvernement de Prague a, au contraire, ordonné, hier soir, à ses troupes de reprendre par la force possession de ces villes (3). Déjà, ces troupes seraient en mouvement. On compterait déjà, du côté allemand, une cinquantaine de morts.

On serait donc en présence, d'après la presse berlinoise, à la fois d'un guet-apens odieux, d'une agression véritable et d'une menace d'abominables représailles à l'égard de la population trop confiante des Sudètes.

L'Allemagne, ajoutent les feuilles les plus officieuses, telles que l'*Observateur raciste* et le *Berliner Tageblatt*, ne saurait livrer ses compatriotes sans défense à la barbarie tchèque. Les Sudètes recevront le secours qui leur a été promis à Nuremberg.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Voir ci-après le no 305.

Pour apprécier exactement la valeur de ces menaces et déterminer si et à quel moment elles seront mises à exécution, il faudrait savoir ce qui se passe à Godesberg, où M. Chamberlain cherche évidemment à retenir M. Hitler. Mais sur ce point, je n'ai, jusqu'à présent, aucun renseignement. Je constate qu'à Berlin même, toutes les dispositions sont de nouveau prises, depuis hier, pour procéder à un exercice de défense aérienne. Des canons ont été de nouveau installés sur le toit de l'immeuble contigu à l'ambassade. Or, depuis une semaine, le bruit court en ville que le jour où l'exercice de défense contre avions aura lieu sera celui où l'armée allemande pénétrera en Tchécoslovaquie [1].

305

Note du Département [2]

Communication téléphonique du ministre de France à Prague

23 septembre 1938.

A 14 heures, M. de Lacroix téléphone de Prague : le ministre de France annonce tout d'abord que la nouvelle de la réoccupation d'Eger et de Asch par les Tchèques est exacte.

D'autre part, M. de Lacroix dresse le bilan de la nuit et des premières heures de la matinée. Des troubles graves ont éclaté dans plusieurs villes de la région des Sudètes. On compte une douzaine de morts et on a même mis en avant le chiffre de 50, mais la chose n'est pas officiellement contrôlée.

M. de Lacroix fait un tableau de la situation; il montre les Allemands des Sudètes contraignant les fonctionnaires tchèques à abandonner leurs postes et tentant de leur substituer des organes officiels allemands. Les troupes allemandes appuieraient cette action mais, là encore, ce point n'est pas officiellement contrôlé.

Il reste néanmoins certain que de nombreux fonctionnaires tchèques, appartenant principalement à l'administration des douanes et des finances, ont été emprisonnés. Aux dernières nouvelles, l'agitation continuerait.

[1] Par télégramme n° 3569 envoyé le même jour à 18 h. 25, l'ambassadeur déclarait : « Les autorités militaires allemandes viennent d'interdire à tous les avions civils de survoler les districts de Breslau, Dresde, Nuremberg, Munich, Vienne, ainsi que l'agglomération de Berlin dans un rayon de 50 kilomètres autour de la capitale, à une altitude supérieure à 1.000 mètres. On justifie cette mesure en alléguant l'exécution prochaine d'un exercice de défense aérienne. En réalité, on semble craindre des incursions prochaines d'avions ennemis et l'on désire, pour éviter des méprises, obliger les appareils à ne pas dépasser la hauteur qui permet de les identifier avec certitude ».

[2] Extrait des papiers Bonnet.

M. de Lacroix nous fera parvenir bientôt, par télégramme téléphoné, des précisions plus grandes [1].

306

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3566 à 3568 [2]. *Berlin, 23 septembre 1938, 17 h. 40.*

Dans leurs éditions de cet après-midi, les journaux berlinois ne parlent pas d'une interruption des négociations de Godesberg; quelques-uns d'entre eux seulement rapportent que M. Chamberlain aurait précisé ses vues par écrit dans une lettre qu'il aurait adressée à M. Hitler [3]; mais aucun d'eux ne semble admettre que la continuation de l'entretien puisse dépendre de la réponse que le Führer enverra au Premier britannique; aucun d'eux, non plus, ne dit un mot, ni ne hasarde la moindre supposition au sujet du contenu de la lettre du chef du gouvernement anglais.

C'est la preuve que l'incident a, tout de même, causé dans les milieux dirigeants un certain malaise.

La presse allemande se dédommage, d'ailleurs, de la retenue qui lui a été imposée, en redoublant ses attaques contre le nouveau cabinet de Prague. Elle dénonce dans la personne du général Syrovy un véritable chef de brigands, un émule en brutalité cruelle du chef hussite Zizka, un suppôt de Moscou. Elle prétend que ce cabinet, soumis aux directives d'un petit triumvirat, est en réalité un gouvernement de guerre, décidé à jouer le jeu du bolchevisme; elle déclare que le premier geste du général Syrovy, qui a déjà fait couler le sang dans la région des Sudètes, révèle son orientation et ses intentions.

On doit noter aussi que la presse du Reich souligne de son mieux, depuis hier, l'attitude de la Pologne et semble y attacher de grandes espérances.

(1) Ces précisions seront fournies par télégramme n° 2271 de Prague, du même jour, ci-après reproduit sous le n° 307.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Cette lettre avait été adressée dans la matinée du 23 au Führer. M. Chamberlain y admettait l'idée du plébiscite, déconseillait une intervention allemande dans le territoire sudète et suggérait de confier aux Sudètes eux-mêmes la tâche du maintien de l'ordre. Pour plus de détails sur les échanges de lettres entre le Führer et le Premier britannique, voir ci-après le n° 340 (note).

307

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2271 [1]. *Prague, 23 septembre 1938*[2]

Ainsi que je l'ai signalé à 14 heures par téléphone au Département [3], la nuit dernière a été marquée, dans les régions allemandes par des incidents assez graves. D'après les rapports qui m'ont été donnés à ce sujet de source tchécoslovaque, ces incidents ont tous pour origine des agressions commises par les Sudètes.

A Freiwaldau (Fryvaldow), des Sudètes venant du Reich ont occupé la ville en annonçant que des autorités envoyées par le Reich arrivaient à leur suite. Le même fait s'est produit à Vyssi Brod (Hohenfurt) et le bruit a couru que 3.000 hommes de troupe régulière allemande allaient arriver à la suite des légions sudètes. Jusqu'à ce matin, d'ailleurs, ces troupes n'étaient pas arrivées.

A Schluknov, des Sudètes et des *S.S.* en uniforme ont occupé plusieurs coins de la ville.

A Libena, un poste de contrôle financier (douane et devises) a été attaqué par des Sudètes. Ceux-ci ont arrêté, puis tué le commandant de la police.

A Bojidar, des Sudètes ont arrêté 18 douaniers tchécoslovaques;

A Weipert, un fonctionnaire des finances tchécoslovaque a été tué.

A Ceske Hamry, dix fonctionnaires tchécoslovaques et huit soldats ont été arrêtés par des gardes des finances du Reich.

A Albresice, et dans la région, des collisions se sont produites. Il y a eu 4 morts et 12 blessées.

A Stonov, la population a attaqué des soldats. Il y a eu des morts et des blessés.

A Chervena Voda, les Sudètes ont occupé des bureaux de postes.

P.S. 18 heures. — Le ministère des Affaires étrangères me fait savoir que l'information Reuter, d'après laquelle les légions sudètes passeraient en masse la frontière venant du Reich, est absolument inexacte. La situation, m'a dit le haut fonctionnaire que j'ai interrogé, demeure très grave; elle n'est cependant pas plus grave que ce matin.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Voir ci-dessus le nº 305.

308

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2272 (1). *Prague, 23 septembre 1938* (2).

Je me réfère à ma dernière conversation par téléphone avec M. Léger. J'ai fait la démarche prescrite à terme par le message d'hier soir (3). J'y ai ajouté le commentaire que m'avait indiqué le secrétaire général et la recommandation de discrétion faite par mon collègue britannique.

309

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2261. *Prague, 23 septembre 1938* (4).

(*Reçu :* 19 h.)

Les démarches franco-britanniques, dès qu'elles ont été connues de la population, ont provoqué ici une série de manifestations, qui exprimaient à la fois une douleur profonde et une violente indignation.

Dans la soirée du 21 septembre, de très nombreux cortèges se sont formés en plusieurs points de la ville. La situation était très confuse et plusieurs personnes redoutaient qu'un « noyautage » communiste donnât à ces démonstrations un véritable caractère révolutionnaire. La colère populaire se tournait, non seulement contre la France et l'Angleterre, mais contre le gouvernement tchécoslovaque lui-même. Dans la matinée du 22, la nouvelle s'étant répandue que le cabinet de Prague avait accepté « l'ultimatum » des puissances (5), les

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(2) Par fil.

(3) Il est vraisemblablement fait allusion au message (dont aucune trace n'a été retrouvée dans les archives françaises) visant à annuler le conseil donné au gouvernement de Prague de ne pas procéder à des mobilisations de troupes. [Sur cette affaire, voir ci-dessous les nos 313 (note), 314 (note)].

Si nous en croyons les papiers Bonnet, le 23, à 13 heures, M. Daladier déclarait à l'attaché militaire tchécoslovaque à Paris qu'il ne maintenait plus ledit conseil, et à 18 heures, M. Léger adressait à cet effet ses instructions au ministre de France à Prague. A partir de 22 h. 30, le gouvernement tchécoslovaque ordonnait la mobilisation générale.

(4) Par courrier avion.

(5) Voir ci-dessus les nos 257, 260.

manifestations se répétaient, la situation semblait s'aggraver et l'inquiétude augmentait.

Les dirigeants déployèrent alors les plus grands efforts pour ramener le calme et conserver leur autorité. Secondés par les chefs militaires, par les associations patriotiques et par les groupements intellectuels, ils multiplièrent les appels au sang-froid et à la discipline. Ils firent comprendre à l'opinion que l'intérêt national exigeait que l'on se gardât d'actes irréfléchis qui ne pourraient que fournir des prétextes à l'Allemagne et amener peut-être une catastrophe plus grande encore.

Ces exhortations ont été entendues et la soirée d'hier, qui s'annonçait comme devant être orageuse a été extrêmement tranquille. Le nouveau chef du gouvernement, le général Syrovy, dans un appel qu'il a adressé par radio, a demandé à tous les citoyens de retourner à leur travail, d'affirmer par leur discipline la cohésion et le patriotisme de la nation et de s'abstenir de toute nouvelle manifestation. De son côté, le président de la République a adjuré le peuple de ne pas s'abandonner au pessimisme, d'avoir foi dans le relèvement du pays, dans l'énergie et dans la clairvoyance du gouvernement.

310

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2262. *Prague, 23 septembre 1938* (1)

(*Reçu :* 19 h.)

Pour compléter les indications données dans mon télégramme nº 2261 (2), je crois devoir dresser ci-dessous un tableau chronologique de la situation à Prague, telle qu'elle a évolué depuis la soirée du mercredi 21 septembre jusqu'à ce matin.

Dès les premières heures de l'après-midi de mercredi, des groupes très nombreux se sont formés spontanément en plusieurs endroits de la ville. Un cortège d'environ 10.000 personnes s'est formé dans l'avenue Saint-Wenceslas. La manifestation a gardé, d'ailleurs, une très grande dignité. Elle s'est bornée à exprimer la douleur patriotique d'une nation, « dont amis et ennemis exigeaient le sacrifice, la dislocation moins de vingt ans après sa résurrection ». Un de mes collaborateurs a vu, dans un magasin, l'assistance tout entière, parmi laquelle des hommes de quarante-cinq ans, pleurer en écoutant les informations données par la radio.

Au cours de la soirée, la situation est devenue plus trouble. Des défilés, composés notamment de jeunes gens, prenaient parfois un caractère presque

(1) Par courrier avion.
(2) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 309.

révolutionnaire. Dans la rue *Na Prikopy*, un groupe important de manifestants a voulu arracher le drapeau français de notre bureau de tourisme. Il en a été détourné par la police, tandis qu'un orateur improvisé déclarait à la foule que « la compagnie Air-France était une compagnie privée, qu'elle ne devait pas être rendue responsable des erreurs des politiciens de Paris et que, d'ailleurs, ceux de Prague ne valaient pas mieux ».

Dans les rangs des manifestants, on pouvait entendre des jugements extrêmements durs sur l'attitude de la France et de l'Angleterre et aussi des paroles hostiles à l'adresse du gouvernement tchécoslovaque et du président Benès lui-même. En même temps, les communistes faisaient circuler des tracts, qui prenaient vivement à partie la fraction conservatrice de la coalition, accusaient les agrariens de trahison et affirmaient que l'armée soviétique était prête à entrer en action.

Le lendemain matin, 22 septembre, l'impression de trouble s'accentuait. Des cortèges, composés surtout d'ouvriers et de leurs femmes, sillonnaient les rues principales. Les taxis ne circulaient à peu près plus. Les rues qui montent au Château étaient fortement gardées. Une manifestation s'est formée aux abords de la légation de Grande-Bretagne et c'est peut-être ce qui a décidé M. Newton à faire venir le soir même un gros avion quadrimoteurs de la *Royal Air Force* pour emmener les dames-dactylographes de sa légation et les femmes de la colonie britannique qui se trouvaient encore à Prague.

Cependant, aux environs de midi, la situation a commencé à évoluer. Le maire de Prague, M. Zenkl, appuyant les efforts du gouvernement, a adressé à la population un pressant appel au calme. « Nous ne devons pas, a-t-il dit, exprimer dans la confusion et le désordre la douleur qui étreint nos cœurs. Ceux qui aiment vraiment leur pays doivent mettre toutes leurs forces au service de l'ordre et de la discipline. Ils doivent mettre leur confiance dans notre Président et l'aider à surmonter l'épreuve qui frappe notre nation ».

D'autre part, un grand nombre d'hommes politiques, appartenant à différents partis haranguaient dans le même sens la foule qui s'était massée devant le Parlement.

Puis, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, le général Syrovy, inspecteur général de l'Armée, qui venait d'être appelé à la tête du gouvernement, adressait, par radio, à tous les citoyens un appel extrêmement bref et impérieux dont voici la substance : « L'armée veille à votre sécurité. Elle ne peut remplir sa tâche que si la nation est unie et disciplinée. Que chacun fasse son devoir. Le soldat doit être à son poste, le paysan à sa charrue, l'ouvrier à la fabrique, l'employé à son bureau. De nouvelles manifestations ne feraient que servir les intérêts de l'ennemi ».

Cette proclamation du nouveau gouvernement a trouvé aussitôt après son écho dans de nombreux appels lancés par l'Association des officiers, par les légionnaires, par l'Organisation de la jeunesse, par les recteurs des facultés et écoles supérieures de Prague et par l'Association des écrivains.

L'Association des légionnaires souligne, en particulier, la force que représente, aujourd'hui encore, l'armée tchécoslovaque. « Nous ne devons rien faire, proclame-t-elle, qui puisse aider l'ennemi. L'union de notre nation est

une chose sacrée. Ne nous laissons pas illusionner. Notre grand espoir est dans le front puissant des peuples qui restent fidèles à l'idéal de liberté et de paix. Une retraite disciplinée en accord avec nos alliés amènera la victoire de ce front de la paix. Au jour anniversaire de la mort de notre président libérateur, ayons confiance dans l'homme qui a travaillé avec lui à la résurrection de notre nation ».

Enfin, M. Benès lui-même a, à 19 heures, adressé un appel à la confiance et au courage de la nation. « J'envisage l'avenir, a-t-il dit, avec fermeté et sans peur. J'ai mon plan pour toutes les éventualités. Nous souhaitons un accord entre les grandes nations. Si cet accord ne porte pas atteinte à notre honneur, nous y aurons nous-mêmes avantage. Il amènera une réconciliation de l'Angleterre et de la France avec l'Allemagne, une réconciliation de notre pays avec l'Allemagne et aussi notre collaboration avec les états de l'Europe orientale. Il faut pour arriver à ce résultat garder notre calme. Gardons-nous de semer entre nous la méfiance et la passion. Notre peuple a montré qu'il sait garder sa raison et qu'il sait distinguer entre les moments où il faut négocier et ceux où il faut combattre ».

311

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2475 à 2480 (1). Secret. *Londres, 23 septembre 1938, 20 h.*

Sir Alexander Cadogan m'a reçu à six heures, mais n'a pas été en mesure d'ajouter grand chose aux informations que j'ai déjà téléphonées à Votre Excellence. La réponse du Chancelier est entre les mains du Premier ministre. On sait ici qu'elle n'est pas satisfaisante, mais on n'a aucun détail sur son contenu (2). Le Foreign Office n'est d'ailleurs pas pleinement éclairé sur les demandes du Chancelier. Celui-ci aurait non seulement exigé l'entrée de ses troupes dans les districts de langue allemande, mais réclamé un plébiscite sinon pour la totalité du territoire revendiqué, du moins pour les régions où les éléments allemands et tchèques sont mélangés en proportions indécises. Ceci équivaudrait à l'organisation d'un plébiscite sans aucune garantie et sous le contrôle de l'armée allemande, ce que M. Neville Chamberlain considère comme inacceptable en soi et inconciliable d'autre part avec les décisions prises dimanche à Londres (3).

Toutes ces demandes ont été énoncées avec autant de force que de confusion

(1) Par fil.

(2) Cette réponse avait été remise vers 15 h. 30. Elle est reproduite dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 1053. Pour plus de détails, voir ci-après le n° 340 (note).

(3) Lors des conversations franco-anglaises dans la capitale britannique, le 18 septembre : voir ci-dessus les nos 212, 213.

et le Premier ministre qui s'efforce de démêler les objectifs de M. Hitler va sans doute lui demander de les consigner par écrit, mais il n'est pas sûr qu'il obtienne ces précisions.

Sir Alexander Cadogan m'a assuré qu'à sa connaissance il n'avait pas été question, comme l'ont dit certains journaux, de demandes spéciales concernant le gouvernement ou l'organisation intérieure tchécoslovaque. Il ne croit pas non plus que les prétentions polonaises et hongroises aient été examinées. Il n'en a pas moins l'impression que les conversations de Godesberg vont rapidement arriver à un point mort et que M. Neville Chamberlain n'aura plus qu'à reprendre son avion. Mon interlocuteur estime que le sentiment public en Angleterre se raidit de plus en plus. Je lui ai demandé si les Dominions avaient manifesté des tendances particulières depuis le début de la crise.

Il m'a répondu que l'opinion de M. MacDonald, ministre des Dominions, était toujours la même. Les plus tièdes, comme le Canada et l'Afrique du sud, seraient toujours prêts à se joindre à la métropole dans une guerre entreprise pour venir au secours de la France. S'il s'agissait de sauver la Tchécoslovaquie, leur détermination resterait d'abord flottante, mais tôt ou tard, ils uniraient leurs efforts à ceux de l'Angleterre.

Sir Alexander Cadogan me communiquera dans la soirée les nouvelles informations qui pourront lui parvenir. De toute façon, le Premier ministre passera la nuit à Godesberg et c'est demain matin seulement qu'il saura s'il peut ou non poursuivre les conversations. Ce que l'on craint, c'est que M. Hitler ne déclare brusquement qu'en raison d'incidents réels ou imaginaires, dans le pays sudète, il ne peut retarder davantage l'entrée de ses troupes et que le conflit ne se trouve ainsi soudainement engagé.

312

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2471, 2472. *Londres, 23 septembre 1938, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 20, 20 h. 10.)

Le gouvernement britannique a fait téléphoner hier soir, 22 septembre, à 19 h. 30 aux représentants anglais à Budapest et à Varsovie un message leur prescrivant d'attirer d'une façon très pressante l'attention des deux gouvernements sur les mesures militaires prises par eux et dont le seul objet paraît être d'intimider le gouvernement tchécoslovaque [1].

(1) Le texte de ces messages se trouve reproduit dans les *Documents on british foreign Policy, Third series*, III, n° 1024.

La fin de cette communication peut se résumer de la manière suivante : le gouvernement britannique estime, pour sa part, qu'une politique d'intimidation n'est pas justifiée. Les représentants anglais doivent formuler l'espoir que les deux pays ne persisteront pas dans la voie qu'ils paraissent vouloir adopter, qu'on tout cas ils s'abstiendront de tout acte d'agression.

Leur position a d'ailleurs été déjà clairement et complètement exposée au gouvernement britannique.

Aucune justification ne semble permettre d'exiger un règlement immédiat des difficultés pendantes avec la Tchécoslovaquie, et surtout un règlement par l'action directe en dehors de toute négociation normale. Au cas où il serait recouru à une action directe, le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait être tenu pour responsable des conséquences qui s'ensuivraient.

313

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2269, 2270 (1). *Prague, 23 septembre 1938* (2).

Le président de la République me téléphone à 16 h. 30 que le gouvernement tchécoslovaque a connaissance de préparatifs pouvant signifier que l'Allemagne s'est décidée à l'invasion : notamment concentration du côté de Dresde et en Bavière de régiments de police analogues à ceux qui ont été employés en Autriche à organiser le pays après l'entrée des troupes.

Il me prie de le faire savoir à Votre Excellence.

D'autre part, il a eu de Paris des nouvelles relatives aux instructions qui m'avaient été données hier soir et qui ont été suspendues (3).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(2) Par téléphone.

(3) Il est fait ici allusion à des instructions dont le texte n'a pas été retrouvé dans les archives françaises, mais qui concernaient le conseil récemment donné par les gouvernements de Londres et de Paris à celui de Prague de ne pas mobiliser pour envenimer la situation (voir ci-dessus le no 209).

Le 22 septembre, à 17 h. 15, le Foreign Office adressait, par l'intermédiaire de sir Eric Phipps, un message à M. Léger, afin de connaître son avis quant à l'éventualité de tenir ce conseil pour caduc, en raison des incursions d'organisations sudètes dans l'Egerland et dans l'attente des résultats des entretiens de Godesberg (*Documents on british foreign Policy, Third series*, II, no 1020). M. Léger, à titre personnel, puis après avoir consulté MM. Daladier et Bonnet, estimait qu'il fallait annuler ce conseil (d'autant que l'attaché militaire tchécoslovaque à Paris avait informé l'état-major français de l'intention de son pays de se défendre par les armes.) *Documents* précités, nos 1022, 1023. A 21 heures, le Foreign Office enjoignait à M. Newton de faire part au gouvernement tchécoslovaque de l'accord franco-anglais en ce domaine (*Ibid.*, nos 1025, 1027).

Pour sa part, le Département effectuait une démarche analogue à Prague en vue de l'annulation de ses précédents conseils d'après sir Eric Phipps (*Ibid.*, no 1032) avant de revenir sur sa décision — si nous en croyons le télégramme de Prague nos 2269-2270 — dans des circonstances qui restent pour nous inconnues.

Sur la suite de l'affaire, voir ci-après le no 314 (note).

Il attire l'attention du gouvernement français sur la responsabilité que celui-ci encourrait si ce n'était pas à bon escient qu'il ne revenait pas sur les conseils donnés par les télégrammes nos 824 à 826 [1]; cette responsabilité serait accrue par la proximité de la fin de la semaine.

M. Benès a terminé ne me disant : « La France peut encore sauver tout ».

314

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 2481 [2]. Réservé. *Londres, 23 septembre 1938, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 57.)

Le ministre d'Angleterre à Prague a reçu l'instruction de faire savoir au gouvernement tchécoslovaque qu'en raison des mouvements de troupes allemandes, le gouvernement britannique ne croyait pas pouvoir maintenir le conseil donné antérieurement au gouvernement tchécoslovaque de s'abstenir de la mobilisation des forces jugées nécessaires pour sa sécurité [3]. Cette démarche a été effectuée cet après-midi vers 5 heures et demie.

(1) Du 18 septembre, ci-dessus reproduits sous le no 209.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Voir ci-dessus le no 313 (note). Si la délégation britannique à Godesberg insistait pour que la suspension des instructions adressées à M. Newton fût maintenue pendant la durée des conversations Chamberlain-Hitler (*Documents on british foreign Policy, Third series*, II, no 1035), le président du Conseil français revenait à la charge auprès de sir Eric Phipps pour obtenir l'annulation du conseil donné au gouvernement de Prague (*Documents* précités, no 1047, 23 septembre, 14 h.). Aussi le Foreign Office laissait-il, à 16 heures, à son représentant à Prague, toute liberté pour effectuer la communication initialement suspendue (*Documents* précités, no 1049), mais en marquant, conformément aux souhaits du Premier britannique, que le gouvernement tchécoslovaque devait s'abstenir de toute publicité inutile.
Par télégramme reçu à 21 h. 15, le ministre de Grande-Bretagne avertissait le Foreign Office qu'il avait effectué la communication un instant différée, et qu'il en avait averti son collègue français (*Documents* précités, no 1055).

315

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 619 à 622 (1). Extrême urgence. *Paris, 23 septembre 1938* (2).

Je réponds à vos télégrammes nos 906 à 908 et 909 (3).

Il est en effet nécessaire que vous marquiez d'urgence l'inquiétude que doit inspirer au gouvernement français, aussi bien qu'au gouvernement britannique, la concentration de troupes polonaises à la frontière de Teschen et nos préoccupations quant aux conséquences qui en peuvent résulter. L'intervention du gouvernement français est d'autant plus justifiée que les accords liant la France et la Pologne, notamment celui de 1921, auquel on se réfère si volontiers à Varsovie, sont fondés sur un commun souci de sauvegarder la paix par le maintien des traités signés en commun.

En s'associant à l'action allemande à l'heure actuelle, la Pologne prendrait sans raisons valables la responsabilité d'un bouleversement général des frontières de l'Europe centrale, bouleversement dont il est impossible de prévoir où il s'arrêterait.

Lorsque sera abordé le règlement de fond du problème des Sudètes, il est clair qu'il sera impossible en fait d'ignorer les revendications de la minorité polonaise; le problème devra donc recevoir une solution et M. Beck sait déjà, par les assurances formelles qu'il a reçues du gouvernement tchécoslovaque, que celui-ci est prêt à l'envisager dans le plus large esprit. Mais au stade actuel, il s'agit simplement d'empêcher un coup de force et d'obtenir l'accord de principe de M. Hitler pour une procédure de règlement pacifique sur la base de quelques principes généraux.

L'objet de l'entretien de Londres était d'envisager les moyens dont nous pouvions encore disposer pour parer à une menace immédiate de guerre générale en Europe. La question des minorités polonaises et hongroises n'avait pas à y être évoquée et je dois m'étonner, dans ces conditions, des termes de la communication écrite faite le 21 septembre par l'ambassade de Pologne (4) et que je vous transmets d'autre part. Elle est de nature à justifier bien des soupçons sur le but que l'on poursuit à Varsovie.

A l'heure actuelle, des déclarations officielles relatives à Teschen ne feraient que pousser la Tchécoslovaquie au désespoir et accroître les chances d'un bouleversement.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par avion.
(3) Du 22 septembre. Ces documents (à l'exception du télégramme. no 907, ci-dessus reproduit sous le no 290) n'ont pas été retrouvés. Par ces télégrammes, l'ambassadeur de France à Varsovie réclamait des instructions au sujet de la position de Paris dans l'affaire de Teschen.
(4) Communication ci-dessus publiée sous le no 269

En assurant au ministre des Affaires étrangères que, l'heure venue, il trouvera le gouvernement français plein de compréhension pour une solution équitable de l'affaire de Teschen, vous exprimerez l'espoir que la Pologne ne voudra pas, dans le moment actuel, ajouter encore au trouble européen et diminuer les chances de paix qui subsistent.

316

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1024 à 1026. Réservé. *Washington, 23 septembre 1938, 20 h. 8, 20 h. 4, 20 h. 10.*

(*Reçu :* le 24, 6 h., 5 h. 20, 7 h.

Le secrétaire d'État m'a communiqué et commenté avec émotion les nouvelles d'Europe prêtant à l'Allemagne l'intention d'... (1) et ... (2) la Tchécoslovaquie. « Trois puissances de proie, — m'a-t-il dit, — veulent asservir le monde. Je n'ai cessé depuis douze mois de les dénoncer aux hommes politiques de ce pays et, quand j'ai eu l'occasion, aux hommes d'État étrangers. Beaucoup n'ont pas voulu me croire. Heureusement, j'ai réussi à convaincre l'opinion américaine de la nécessité d'armer à toute éventualité. Nous construirons autant de bâtiments de guerre qu'il le faudra ».

J'ai demandé à M. Cordell Hull s'il ne craignait pas que l'opinion américaine, dans la confusion où elle se trouve depuis quelques jours, n'échappe aux directions que le Président et lui-même avaient su lui imprimer. Il a déploré l'injustice de la réaction de certains milieux contre l'Angleterre et la France. Il a regretté que le gouvernement n'ait pas, dans l'état des lois et coutumes du pays, d'autorité sur la presse dont les sautes d'humeur seraient d'ailleurs, d'après lui, sans grande conséquence.

J'ai cependant marqué l'inquiétude que pouvait causer aux états européens menacés par l'hitlérisme le mouvement qui paraissait se dessiner ici non seulement pour maintenir la loi de neutralité, mais pour en rendre les dispositions plus rigoureuses. Tout en reconnaissant la légitimité de cette préoccupation, le secrétaire d'État a décliné de me donner un avis qui pourrait n'être [plus valable] demain.

(1) et (2) Lacunes de déchiffrement. Une copie de ce télégramme porte : (l'intention) d'écraser (la T.).

317

M. Bonnefoy-Sibour, Ministre de France à Copenhague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 471. *Copenhague, 23 septembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 24, 18 h. 25.)

En raison du développement pris par l'affaire tchécoslovaque, des préoccupations commencent à se faire jour et à se préciser, non seulement au sein de l'opinion publique, mais dans certains milieux officiels touchant la possibilité de revendications allemandes prochaines au sujet de la rectification de la frontière et de la question des minorités allemandes au Schleswig danois.

Mes entretiens antérieurs, notamment avec des personnalités appartenant à la presse, m'avaient donné à penser que le mot d'ordre, d'ailleurs logique et respecté par tous jusqu'ici (voir mon télégramme nº 470 (2) : analyse du journal *Berlingske Tidende*) était de ne faire aucune allusion dans la période présente à la question du Schleswig.

Aussi bien apparaît-il plus que jamais hors de doute qu'en cas de revendications allemandes de cette sorte, le Danemark n'opposerait aucune espèce de résistance.

318

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 713 à 716 (3). *Moscou, 23 septembre 1938.*

M. Potemkine m'a appelé ce matin pour me remettre le texte d'une note, que je vous communique sous les nos 715-716, par laquelle l'U.R.S.S. fait savoir à la Pologne que, dans le cas où les troupes polonaises franchiraient la frontière de la Tchécoslovaquie et occuperaient une partie du territoire de ce pays, le gouvernement soviétique dénoncerait sans préavis le pacte de non-agression soviéto-polonais du 25 juillet 1932 en application de l'article 2 de cet accord (4).

(1) Par avion.
(2) Analyse de presse dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Sur ce pacte, voir, au tome I de la première série, les nos 50, 61.

J'ai demandé au Commissaire du peuple [1] quelle signification exacte s'attachait à cette démarche.

« Ce sera, m'a-t-il dit, la dénonciation du pacte avec toutes les conséquences qui pourront s'ensuivre ».

«— Dois-je comprendre que l'U.R.S.S., dans cette éventualité, interviendra militairement contre la Pologne? ».

«— La note ne le dit pas, m'a-t-il répondu, mais c'est un avertissement donné à la Pologne. Le gouvernement soviétique a tenu à ce que sa position soit aussitôt portée à la connaissance de la France en raison de l'importance qu'elle présente pour votre gouvernement ».

M. Potemkine a précisé, sur ma demande, que la note couvrait à la fois le cas d'une agression simultanée de la Pologne et de l'Allemagne et celui d'une attaque polonaise isolée.

«Le gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes est informé de sources différentes que les troupes du gouvernement de la Pologne se concentrent à la frontière de la Pologne et de Tchécoslovaquie [2], se préparent à franchir cette frontière et à occuper de force une partie du territoire de la République de Tchécoslovaquie. Malgré la propagation persistante et le caractère alarmant de ces informations, le gouvernement de la Pologne ne les a pas démenties jusqu'à présent. Le gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes attend qu'un pareil démenti soit donné immédiatement. Cependant, pour le cas où un pareil démenti ne serait pas donné et qu'en confirmation de ces informations les troupes polonaises franchiraient réellement la frontière de la République de Tchécoslovaquie et occuperaient son territoire, le gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes trouve opportun et indispensable de prévenir le gouvernement de la République de Pologne qu'en vertu de l'article 2 du pacte de non-agression conclu entre l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la Pologne le 25 juillet 1932, le gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, vu l'acte d'agression commis par la Pologne envers la Tchécoslovaquie, serait obligé de dénoncer sans préavis le traité sus-indiqué » [3].

(1) Adjoint, assurant l'intérim des Affaires étrangères en l'absence de M. Litvinov.

(2) Sur ces concentrations de troupes, voir ci-dessus le n° 315.

(3) A cette communication, le chargé d'affaires de Pologne adressait immédiatement une réponse aux termes de laquelle « les mesures prises pour la défense de l'État polonais dépend[aient] exclusivement du gouvernement de la République polonaise, qui n'[était] tenu à donner d'explications à personne; le gouvernement de la République polonaise connai[ssait] exactement le texte des traités qu'il a[vait] conclus ».

319

Note de la sous-direction d'Asie-Océanie

Position prise par le Japon au regard de la crise de l'Europe centrale

23 septembre 1938.

Au moment où la crise tchécoslovaque menaçait de diviser l'Europe en deux camps, le Japon a cru nécessaire de prendre nettement position en faveur de l'Allemagne et de l'Italie.

Dans une déclaration que le porte-parole du Gaimusho a lue à la presse le 14 septembre, il est dit que l'attitude prise par le Führer à l'égard du problème des Sudètes reçoit toute l'admiration et la sympathie de la nation japonaise. La Tchécoslovaquie est accusée de servir de base aux machinations du Komintern pour la bolchevisation de l'Europe, jouant ainsi sur notre continent un rôle analogue à celui imputé à la Chine en Extrême-Orient.

La conclusion de la déclaration est la suivante :

« Le Japon est aussi prêt que jamais à unir ses forces à celles de l'Allemagne et de l'Italie pour combattre les machinations des rouges, conformément à l'esprit du pacte antikomintern. En présence de l'actuelle crise de l'Europe, nous espérons que des grandes puissances comme la France et l'Angleterre prendront une connaissance définitive de cet état de choses et agiront en conséquence pour la paix du monde ».

Cette menace à peine voilée a causé de l'inquiétude à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo; il a demandé à son gouvernement s'il ne devait pas demander des explications au Gaimusho. M. Arsène Henry, pour sa part, n'attribue pas à la déclaration du 14 septembre une grande portée politique.

Trois conclusions peuvent cependant se dégager de cette déclaration et des commentaires dont elle a été accompagnée :

1° Le Japon a tenu à faire un geste de solidarité à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie, sans aller cependant jusqu'à une promesse d'intervention immédiate et automatique;

2° Cette intervention serait pourtant très vraisemblable si le conflit se généralisait et au cas où la Russie serait amenée à y prendre part;

3° Le Japon ne s'attaquerait pas seulement à la Russie, il se tournerait également contre la France et la Grande-Bretagne.

Cette dernière conclusion se trouve confirmée par les bruits qu'ont recueillis les ambassadeurs de France et d'Angleterre en Chine, au sujet de l'attitude

menaçante que le Japon adopterait à l'égard de nos intérêts en Extrême-Orient en cas de guerre européenne ou même de tension persistante [1].

320

Déclaration du Gouvernement français

Genève, 23 septembre 1938.

Le gouvernement de la République considère que les dispositions de l'article 16 [2] ne doivent pas faire oublier les autres prescriptions du pacte; il estime, en particulier, que si la Société avait été plus hardie pour régler les différends ayant surgi entre ses membres, les hésitations touchant l'article 16, article indispensable à l'équilibre du pacte et au maintien de la paix, n'auraient pas acquis la gravité qu'elles ont actuellement.

Le gouvernement de la République n'entend pas discuter ici les interprétations diverses qui ont été présentées au sujet des obligations découlant de l'article 16 [3]. Il rend hommage à la loyauté des états qui les ont émises, sans se dissimuler les dangers que peuvent constituer pour l'ordre international certaines de ces interprétations.

Il reconnaît que, pour apprécier la situation d'un état à cet égard, il peut y avoir lieu, ainsi que l'Assemblée de 1921 l'avait pris en considération et conformément à la jurisprudence qui fut appliquée le 7 octobre 1935 [4], de tenir équitablement compte de sa position géographique, de son économie ou même des déterminations de tel ou tel autre état.

Sous cette réserve, le gouvernement de la République considère que les obligations résultant de l'article 16 pour les membres de la Société doivent être entendues en ce sens que chacun des états membres est tenu de collaborer loyalement et efficacement pour faire respecter le pacte et s'opposer à l'agression.

Il appartient à chaque état de prendre lui-même, *sur la base de la foi due*

(1) A l'occasion de troubles fomentés par les Nippons dans la concession française de Tientsin, l'ambassadeur de France en Chine déclarait, le 23 septembre, par télégramme n° 1373/s : « Je pense qu'il faut voir dans les manœuvres japonaises la contagion créée par l'affaire tchécoslovaque ».

(2) Article analysé ci-dessus sous le n° 51 (note).

(3) Sur ces « interprétations diverses », visant généralement à accorder un caractère facultatif aux obligations découlant de l'article 16, voir au tome VIII de la présente série les nos 2 (et note), 20 (et note), 270 (et note); au tome IX, le n° 34 (note); au tome X, les nos 190, 273, 351, 495, 508 ci-dessus le n° 51.

(4) Le 7 octobre 1935, le conseil de la Société des Nations adoptait les conclusions du rapport établi par un Comité des six, chargé de procéder à l'étude de la situation dans le conflit italo-éthiopien. Les membres du Conseil autres que les parties en cause estimaient se trouver dans le cas d'une guerre engagée contrairement aux stipulations du pacte et décidaient d'adresser le rapport à tous les membres de la Société, dont les obligations en la matière découlaient de l'article 16.

aux obligations du pacte et aux traités, les décisions concernant sa propre action.

L'article 16 restant tel qu'il est, les principes qu'il exprime et dont une situation momentanée diminue l'efficacité, recouvreront celle-ci dans des circonstances plus favorables.

Dès maintenant et quels que soient les assouplissements de fait que l'on entende reconnaître aux obligations de l'article 16, toutes les fois que se pose la question de l'application de cet article, la situation doit être examinée en commun par les membres de la Société et ceux-ci ne sont pas autorisés à adopter une attitude d'indifférence à l'égard d'un recours à la guerre, que celui-ci affecte directement ou non l'un des membres de la Société.

321

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 835. *Londres, 23 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 septembre; Dir. pol., 27 septembre.)

Le problème de la rétrocession à l'Allemagne de la région des Monts sudètes n'a pas seulement, remarque-t-on à Londres, un caractère politique, mais bien aussi un aspect économique.

Un équilibre à peu près parfait avait été réalisé en Tchécoslovaquie. D'une part, la population agricole des plaines de Bohême et de Moravie subvenait aux besoins des régions industrielles en denrées alimentaires, en matières premières et en textiles. D'autre part, ces dernières régions, orientées vers l'exportation, trouvaient sur les marchés étrangers des ressources suffisantes pour offrir de larges débouchés aux produits de l'agriculture tchécoslovaque. En fait, la population agricole représentait à peu près 24 % du chiffre total des travailleurs en Tchécoslovaquie, cependant que la population proprement ouvrière représentait 38 % de ce chiffre.

Mais, alors que le pourcentage de la population tchécoslovaque atteint presque 100 % dans les régions agricoles, les centres industriels échelonnés le long de la frontière du Reich sont surtout peuplés d'Allemands (entre 30 % et 100 %). Par suite, l'abandon à l'Allemagne des districts où la population germanique prédomine est appelé à détruire cet équilibre économique dont la Tchécoslovaquie était justement fière. L'intégralité de ses ressources en charbon et en lignite, de son industrie chimique, la presque totalité de ses verreries et de ses imprimeries, enfin, la moitié au moins de son industrie textile, se trouve dans la région des Monts sudètes. Ainsi, les districts agricoles vont se trouver privés de leurs débouchés naturels. Par ailleurs, les autres

industries tchèques, telles que les fabriques de chaussures de Zlin, les usines de constructions mécaniques et les fabriques d'armements de Brno, les usines de produits chimiques de Bratislava, les raffineries de sucre de Slovaquie, se trouveront sous la dépendance des charbonnages étrangers.

Enfin, la question des transports va soulever de nombreuses difficultés. Pays essentiellement exportateur, la Tchécoslovaquie avait hérité de l'ancien empire austro-hongrois un système de chemins de fer orienté vers l'extérieur. Une seule grande voie ferrée est propre au trafic industriel lourd : la ligne de Prague à Moravska-Ostrava, avec embranchements sur Brno et sur Bratislava. Cette grande voie de communication va probablement se trouver coupée par des postes douaniers en trois points. En effet, la ville de Breclav au sud de Brno a une population en majorité allemande; l'influence germano-polonaise s'exerce à Moravska-Ostrava, et les Hongrois prédominent au sud et à l'est de Bratislava.

De ces considérations, on conclut à Londres que le démembrement de la Tchécoslovaquie va, au seul point de vue économique, poser dans un proche avenir des problèmes très délicats.

322

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 847. *Londres, 23 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

La presse de province britannique, qui s'adresse à une opinion moins sensible que celle de la capitale et surtout moins au courant des questions continentales, marque depuis le début de la crise un remarquable intérêt pour le problème tchécoslovaque.

L'évolution de ses tendances est d'autre part intéressante à analyser.

Jusqu'au voyage de M. Chamberlain à Berchtesgaden, les feuilles provinciales se raidissaient chaque jour davantage contre la politique de M. Hitler. On peut même dire qu'elles s'exprimaient, en ce qui concerne la nécessité de sauvegarder l'indépendance de la Tchécoslovaquie, avec plus de fermeté que certains de leurs confrères londoniens.

C'est ainsi que l'évocation à propos des Sudètes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la mise en circulation de l'idée d'un plébiscite, qui provoquèrent pendant quelques jours un certain malaise dans la presse de Londres, n'ont paru guère impressionner celle de la province.

Le *Scotsman*, qui obéit cependant à des tendances isolationnistes, écrivait par exemple le 13 septembre :

« A première vue, il semble que ce que demande Hitler est raisonnable, mais un examen plus attentif montre que c'est là une apparence trompeuse. Le plébiscite ne figurait pas parmi les revendications présentées par les Sudètes eux-mêmes. S'ils le demandent maintenant, c'est à l'instigation des Allemands, et Hitler a sans doute été encouragé dans ce sens par l'idée d'une sécession éventuelle des Allemands des Sudètes que le *Times* a émise inconsidérément il y a quelque temps » (1).

Le voyage de M. Chamberlain à Berchtesgaden a sans aucun doute recueilli l'approbation de la presse de province. Cependant, et sauf une ou deux défections, celle-ci a continué à développer la thèse de la résistance aux prétentions allemandes. Un éditorial de la *Birmingham Post* du 16 septembre est significatif à cet égard :

« La Tchécoslovaquie, écrivait ce journal conservateur, doit demeurer intacte et indépendante, quelles que puissent être les concessions à faire aux Allemands des Sudètes; telle est la condition fondamentale de toutes discussions au sujet de ses minorités et de ses frontières ».

Les termes de l'accord franco-anglais du 18 septembre tels qu'ils furent publiés par la presse londonienne provoquèrent dès les 19 et 20 septembre un malaise certain dans les journaux de province. L'espoir de voir la paix assurée l'emportait pourtant sur le regret du prix élevé dont il fallait acheter cet espoir. Au même moment, le fléchissement d'une partie de l'opinion française, le discours de M. Mussolini (2) se ralliant ouvertement à la thèse du plébiscite, obligeaient la presse provinciale à admettre l'amputation du territoire tchécoslovaque. Aussi, au désir de ces journaux de ne pas contrecarrer l'action du Premier ministre, se mêlait une certaine déception de la faiblesse des gouvernements de Londres et de Paris.

Le *Liverpool Post* écrivait : « On ne peut pas dire que les propositions franco-britanniques qui ont été soumises à Prague soient de nature à provoquer chez nous une grande satisfaction. Bien que nous n'ayons conclu aucun engagement à l'égard de la Tchécoslovaquie, il est impossible que l'ensemble du public n'éprouve pas le sentiment que nous avons abandonné un petit pays ami. La plupart d'entre nous, quelle que soit leur satisfaction d'avoir évité la guerre, pensent que nous avons acheté la paix à un prix dont nous n'avons pas à être fiers ».

Prague ayant accepté ces propositions, le second voyage du Premier ministre en Allemagne ne recueillait pourtant pas la même approbation que le premier.

Devant les violences renouvelées de la presse allemande, et en présence des mesures militaires du Reich, l'opinion eut le sentiment que le chancelier Hitler avait seulement voulu gagner du temps et que toute concession faite à l'Allemagne entraînait de sa part de nouvelles exigences.

Les critiques adressées par MM. Eden, Churchill et par sir Archibald Sin-

(1) Sur l'article du *Times* ici évoqué, voir ci-dessus les nos 42 (et note), 59.
(2) Prononcé le 18 septembre à Trieste : voir ci-dessus les nos 210 (note), 211, 214.

clair au plan franco-anglais [1] ont certainement frappé une partie de l'opinion. Aussi le Premier ministre, qui avait eu le pays entier derrière lui lors de son voyage à Berchtesgaden, ne peut se flatter de représenter la même unanimité en partant pour Godesberg.

De grandes divergences d'opinions apparaissent qui correspondent en gros à celles qui s'étaient cristallisées au moment de la démission de M. Eden.

L'expérience des six derniers mois avait montré que les opposants demeuraient une minorité, jusqu'ici incapable de menacer le gouvernement solidement établi sur la volonté de paix de la grande masse de la population d'une part, sur la discipline du parti conservateur, de l'autre. On a aujourd'hui l'impression que par delà cette minorité, se trouve une masse flottante très indécise dont le désarroi est assez grave et le nombre assez considérable pour que toutes les éventualités apparaissent possibles.

Pour le moment, cette masse ne sait littéralement que penser. Elle veut la paix et elle veut croire que le Premier ministre ne s'est pas trompé et finira par réussir. Mais elle est profondément troublée dans sa conscience morale. Elle trouve que la peur nous a rendus brutaux à l'égard des Tchèques et à ce sujet, on peut noter que la dernière démarche française et anglaise à Prague a produit une mauvaise impression.

Les journaux de province reflètent ce désarroi, alors qu'il y a huit jours encore, ils manifestaient tous leur volonté de résistance aux exigences nazies. Trois tendances principales se manifestent dans la presse du 22 septembre. La première est celle de ceux qui approuvent M. Chamberlain et les propositions franco-britanniques du 18; la seconde comprend ceux qui les condamnent sans réserve; la troisième enfin exprime assez bien les sentiments des hésitants et adopte une attitude d'attente et d'opposition modérée.

Le premier groupe comprend essentiellement la plupart des journaux d'importance secondaire, comme l'*Aberdeen Press and Journal*, le *Daily Independent* (Sheffield) et le *Sheffield Telegraph*.

A ces journaux s'ajoutent des organes beaucoup plus influents comme le *Scotsman* d'Edimbourg, et le *Western Mail & South Wales News* de Cardiff, journaux très conservateurs dont l'évolution paraît avoir été précipitée par une sorte de réaction contre la vigueur des attaques du parti travailliste et des Trade-Unions.

Le deuxième groupe, qui comprend les opposants les plus ardents, est représenté par les journaux qui ont toujours défendu la politique de M. Eden, *Birmingham Gazette* et *Yorkshire Post*, et par le *Manchester Guardian*.

[1] Ces critiques sont relatées par les télégrammes nos 2455, 2456, 2457, 2458 de Londres, du 22 septembre. Le télégramme no 2456 faisait état d'un discours de M. Eden à Stratford-sur-Avon qui déclarait notamment : « Notre conviction se précise qu'une reculade perpétuelle ne peut mener qu'à une confusion de plus en plus générale. Nous savons que nous serons obligés de crier « halte ». Nous prions pour que ce ne soit pas trop tard ». Le télégramme no 2457, qui relatait une allocution de M. Churchill retour de Paris, est ci-dessus publié sous le no 281. Enfin, le télégramme no 2458 analysait le discours prononcé la veille par le chef de l'opposition libérale aux Communes, sir Archibald Sinclair, devant une réunion de son parti, contre la politique du Premier britannique : pour lui, l'entrevue de Berchtesgaden avait « toutes les apparences d'une déroute précipitée, désordonnée et humiliante ».

J'ai rendu compte dans mes télégrammes de presse de l'attitude particulièrement ferme adoptée par ces deux grands organes.

La *Birmingham Gazette*, dans un éditorial amer pour l'attitude adoptée par les ministres français et anglais à l'égard du gouvernement de Prague et notamment pour « l'ultimatum supplémentaire que l'on a cru devoir lui adresser avant hier », insiste sur les avertissements et les appels de sir Archibald Sinclair, de M. Churchill et de M. Eden.

L'attitude de l'ensemble du public semble, pour l'instant, plus exactement reflétée dans les éditoriaux des journaux qu'on peut grouper dans une dernière catégorie. Leurs inquiétudes ne sont pas moins vives, mais le ton est beaucoup moins assuré. Ils sont encore disposés à suspendre leur jugement jusqu'au retour du Premier ministre et en attendant, ils se refusent à abandonner tout espoir.

Peut-être cette incertitude même et le fait qu'il s'agit là d'organes qui ont toujours été fidèlement attachés au Premier ministre n'en rendent que plus intéressants les symptômes d'anxiété, voire de mécontentement, qui sont particulièrement apparents dans ce commentaire du *Liverpool Post* :

« Tout le monde se réjouit d'éviter la guerre — si tant est qu'elle ait été évitée — mais le prix que l'on nous demande de payer pour ce soulagement n'est pas de nature à plaire à la grande majorité des Anglais.

« Mais il semble qu'on ne puisse revenir sur ce que la Grande-Bretagne et la France ont décidé. Dans les deux pays, il y a une division d'opinions très nette, qui rend à peu près impossible cette solidarité nationale qu'exige une résistance aux dictateurs ».

La *Birmingham Post* exprime l'idée que la force de l'opposition qui vient de se déclarer en Angleterre peut aider M. Chamberlain dans ses négociations avec M. Hitler. Le journal conservateur insiste sur l'erreur que commettraient MM. Hitler et von Ribbentrop si, sur la foi des apparences, ils pensaient qu'il n'y a pas de limites aux concessions de la Grande-Bretagne.

323

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 929 à 931 [1]. Réservé. *Varsovie, 24 septembre 1938* [2]

(*Reçu :* 1 h. 50.)

Je viens de faire auprès de M. Beck la démarche prescrite par les instructions que m'a téléphonées M. Massigli [3].

J'ai insisté particulièrement sur la disproportion qui existerait entre le but poursuivi par la Pologne et les incalculables conséquences qu'entraînerait une action inconsidérée de nature à la placer automatiquement dans un camp opposé au nôtre.

J'ai adjuré le ministre de ne pas lancer inutilement son pays dans une aventure pour obtenir qu'il soit satisfait à une revendication précise, limitée et dont, d'après ses propres déclarations, le gouvernement tchécoslovaque lui-même reconnaît en principe la légitimité.

Avec le calme d'un homme qui considère sans doute que « les jeux sont faits » et qui paraît s'obstiner d'ailleurs à penser malgré tout qu'il n'y aura pas de conflit général « pour la Tchécoslovaquie », M. Beck m'a répondu, comme à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il ne pouvait prendre aucun engagement susceptible de lui lier les mains, à la veille d'éventualités imprévisibles, mais que :

1° Le gouvernement polonais n'avait nul désir de recourir à la force et qu'il comptait bien obtenir satisfaction autrement;

2° Qu'il ne voulait rien entreprendre qui pût aggraver la situation;

3° Qu'il espérait recevoir sans tarder, de la part de la Tchécoslovaquie, confirmation de la déclaration faite verbalement à M. Papée (mon T. nos 927-928) [4] ;

4° Enfin, que la Pologne souhaitait, une fois cette crise terminée, pouvoir pratiquer en collaboration amicale avec la France, une politique constructive en Europe.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet).
(2) Par téléphone.
(3) La substance de ces instructions se trouve indiquée dans le télégramme nos 619 à 622 de Paris à Varsovie, du 23 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 315.
(4) Du 24 septembre, non retrouvé. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France à Varsovie indiquait que le gouvernement tchécoslovaque avait fait connaître verbalement au représentant polonais à Prague son acceptation de principe d'une cession territoriale à la Pologne.

J'ai évoqué, cela va sans dire, et autant qu'il m'a été possible, l'extrême gravité des responsabilités qui incomberaient au gouvernement polonais en la circonstance et insisté sur le fait que, si ses sentiments étaient tels que M. Beck me les indiquait, il lui appartenait d'en tirer immédiatement les conséquences en évitant l'irréparable.

324

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire [1]. *Paris, 24 septembre 1938.*

L'aggravation de la situation en Tchécoslovaquie et l'attitude de plus en plus menaçante de l'Allemagne, ainsi que le développement chaque jour plus inquiétant des mesures militaires allemandes, ont amené les gouvernements français et britannique à tenter la semaine dernière une nouvelle action en vue de rechercher les bases d'un règlement pacifique de la question des Sudètes, assurant à la fois la sauvegarde des intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie et ceux de la paix générale.

C'est dans ces conditions que M. Neville Chamberlain s'est rendu le 15 septembre à Berchtesgaden pour s'y entretenir avec Hitler et que, le 18 septembre, s'est tenue à Londres une réunion des ministres français et britanniques.

Au cours de cette réunion, il a été procédé à un examen approfondi de la situation et de toutes les conséquences qu'elle pouvait comporter, en fonction en particulier du rapport fait par le Premier ministre britannique de sa conversation avec Hitler et des impressions rapportées de Prague par lord Runciman. Après une longue discussion, à laquelle les circonstances ont donné un caractère particulièrement grave et parfois émouvant, il a été reconnu que la paix ne pouvait être maintenue et les intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie sauvegardés que si les districts habités par plus de 50 % d'Allemands des Sudètes étaient transférés au Reich. Pour une telle opération, l'établissement d'une nouvelle frontière était préférable à un plébiscite qui dans l'état actuel de l'Europe constituerait un dangereux précédent. Le tracé serait déterminé par voie de négociation sous la direction d'une commission internationale, qui compterait un représentant tchèque; dans certains districts, des échanges de population pourraient même être envisagés. En contrepartie de ce lourd sacrifice demandé à la Tchécoslovaquie, une garantie internationale des nouvelles frontières contre une agression non provoquée serait accordée au nouvel

[1] Ce télégramme a été adressé dans les premières heures de la journée du 24 (l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade de France à Rome porte comme heure de départ 3 h. 20). Il a été communiqué notamment aux postes de Rome sous les nos 810 à 815, et de Moscou sous les nos 530 à 534.

État tchécoslovaque, le gouvernement britannique se déclarant dès maintenant prêt, comme contribution à la pacification de l'Europe, à participer à cette garantie unilatérale, qui se substituerait aux traités actuels en vigueur, qui comportent des obligations militaires de la part de la Tchécoslovaquie.

Ces recommandations ont été communiquées dès le lendemain 19 septembre à M. Benès (1), à qui une réponse était demandée pour le 21 septembre, date à laquelle M. Chamberlain devait rencontrer de nouveau M. Hitler à Godesberg. Elles ont fait l'objet à Prague d'un long examen, dont les résultats définitifs, après un nouvel échange de communications avec Paris et Londres, n'ont été transmis à M. Lacroix et sir Basil Newton que le 21 septembre dans l'après-midi (2).

Aux termes de sa réponse, le gouvernement tchécoslovaque accepte « avec des sentiments de douleur les propositions françaises et britanniques en supposant que les deux gouvernements feront tout pour les faire appliquer avec toute sauvegarde des intérêts vitaux tchécoslovaques » et qu'ils ne toléreront pas l'invasion allemande sur le territoire tchécoslovaque jusqu'au moment où le transfert du territoire après fixation de la nouvelles frontière par la Commission internationale pourra être effectué. De plus, la proposition franco-britannique suppose, de l'avis du gouvernement de Prague, que tous les détails de la réalisation pratique des propositions franco-britanniques seront fixés d'accord avec le gouvernement tchécoslovaque.

Dans une communication verbale faite en fin de journée (3), M. Benès a insisté sur l'impossibilité pour la Tchécoslovaquie de se prêter à la scission des régions revendiquées par la Pologne et la Hongrie : ce serait réduire le peuple au désespoir et amener la guerre; il a insisté en outre sur la nécessité de ne pas laisser l'Allemagne procéder, sans attendre l'arrangement international, à l'occupation des territoires devant lui être attribués.

M. Neville Chamberlain, parti hier pour Godesberg pour reprendre avec M. Hitler l'entretien commencé à Berchtesgaden le 15 septembre, rentre demain à Londres. Je vous enverrai ultérieurement des informations sur cette conversation.

(1) Voir ci-dessus le n° 213.
(2) Voir ci-dessus les n° 257, 260.
(3) Dont aucune trace n'a été retrouvée dans les archives françaises.

325

COMMUNIQUÉ DE L'AGENCE HAVAS (1)

Paris, 24 septembre, 10 h.

La présidence du Conseil communique :

En raison de l'évolution de la situation extérieure, le gouvernement a été amené à renforcer les mesures de précaution déjà prises pour assurer la sécurité de nos frontières du Nord-est. Il a, en particulier, décidé le rappel d'urgence de certaines catégories de réservistes de toutes classes.

Il ne s'agit nullement de la mobilisation générale.

Ce rappel, qui a donné lieu à l'apposition d'affiches spéciales, concerne essentiellement les réservistes détenteurs du fascicule de mobilisation portant en surcharge les chiffres « 2 » et « 3 ». Les intéressés doivent rejoindre sans délai.

Parallèlement à cette mesure, et dans le but d'assurer aux troupes les moyens qui leur sont nécessaires, il est procédé à des réquisitions sur une partie du territoire national.

326

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3571, 3572 (2). *Berlin, 24 septembre 1938, 12 h.*

Deux faits, ce matin, retiennent particulièrement l'attention :

1° Persévérant dans l'attitude qu'elle avait adoptée hier, la presse allemande évite tout ce qui pourrait laisser entendre à son public que les conversations de Godesberg ont donné lieu à des divergences de vues et pris fin sans qu'un accord ait été obtenu. Elle souligne, au contraire, « l'esprit amical » qui, jusqu'au bout, aux termes mêmes du communiqué final, aurait présidé à ces entretiens et elle représente la remise du mémorandum, qui précise les positions de l'Allemagne et doit être transmis à Prague par les soins de M. Cham-

(1) Extrait du « fonds Daladier » conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.

berlain [1], comme un acte positif et un progrès sur la voie qui doit conduire à une solution pacifique.

D'où l'on semble en droit de conclure qu'ou bien le gouvernement du Reich a le sentiment que l'opinion allemande serait déçue et mécontente si elle apprenait que l'exagération des prétentions du Führer a fait échouer, si près du port, la tentative de conciliation de l'homme d'État anglais; ou bien que les éléments allemands qui restent attachés à la paix exercent encore une pression sur l'esprit du Chancelier.

2° L'annonce de la mobilisation générale tchèque [2] n'a pas provoqué, jusqu'à présent, la réaction à laquelle il semblait que l'on dût s'attendre.

Pour des événements de portée plus limitée, la presse du Reich avait, ces jours derniers, proféré des imprécations autrement frénétiques et brandi des menaces d'un ton autrement furieux. Cependant, la mobilisation générale tchèque est un de ces gestes qu'elle avait à l'avance qualifiés de provocation intolérable, devant entraîner une riposte immédiate et foudroyante.

Comment interpréter cette réserve relative? Il peut s'agir d'un retard dans la distribution des consignes, retard explicable par l'heure tardive où la nouvelle de la mobilisation tchèque a été connue.

Il peut s'agir aussi d'un de ces moments d'accalmie qui, dans les mœurs du IIIe Reich, précèdent le déchaînement des orages.

Mais il n'est pas impossible non plus qu'on soit en présence d'un certain fléchissement du Führer qui, sous l'action de facteurs divers, voudrait éviter d'apparaître comme un homme qui, pouvant obtenir sans guerre l'essentiel de ce qu'il désire, aurait, en dernière heure, tout compromis par son intransigeance.

C'est à ce souci que répondrait la remise d'un mémorandum et l'ajournement de l'ultime décision.

[1] Mémorandum ci-dessous reproduit sous le n° 340, annexe II.
[2] Voir ci-dessous les nos 308 (note), 313 (note,) 314 (note).

327

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 936 à 938 (1). Extrême urgence. Réservé.

Varsovie, 24 septembre 1938 (2).

(*Reçu :* 14 h. 10, 14 h.)

Je viens d'avoir un entretien avec le maréchal Rydz-Smigly. Je lui ai répété ce que j'avais dit à M. Beck.

Je ne retiens de sa réponse que l'essentiel :

1° Il a affirmé qu'en aucun cas, les troupes polonaises ne dépasseraient les limites de la région de Teschen si contrairement, m'a-t-il dit, à son désir et à son intention, elles étaient amenées par les circonstances à y pénétrer.

2° Avec une grande émotion, il m'a déclaré que si la Tchécoslovaquie reconnaissait tout de suite formellement que la revendication polonaise doit être satisfaite, il n'y aurait plus de question, que la Pologne se tiendrait tranquille et que de son fait, il ne se passerait rien.

Confidentiel. — Pour justifier l'attitude de la Pologne, le Maréchal invoque deux arguments :

1° « Le territoire contesté nous a été, rappelle-t-il, enlevé par les Tchèques, contrairement à tous droits, alors que nous nous battions, à l'est, et Prague n'a tenu aucune des promesses qu'elle n'a cessé de nous faire depuis lors au sujet des Polonais ainsi englobés dans les frontières tchécoslovaques ».

2° Le peuple polonais entend que son gouvernement profite des circonstances pour régler la question.

Je ne reviens pas sur le premier argument : le Département connaît en détail toute cette histoire, mais j'insiste sur le second : il est exact que tous les Polonais sont unanimes quant à la revendication, y compris les éléments démocrates et socialistes; l'armée surtout, qui éprouverait une répugnance profonde — et j'en recueille bien des témoignages — à se battre dans le même camp que l'Allemagne, est intransigeante sur ce point (3).

(1) L'ensemble de ce télégramme, tel qu'il a été retrouvé dans les dossiers Bonnet de la « Reconstitution Fouques-Duparc », porte les nos 936 et 939-940. Il semble en fait qu'il s'agisse d'un *télégramme nos 936 à 938* (Cf. le texte du télégramme no 939, retransmis à Moscou le 25 sous les nos 536-537, et ci-après reproduit sous le no 344).

(2) Par téléphone.

(3) Par télégramme no 20, téléphoné le 24 à 14 h. 40, l'attaché militaire de France à Varsovie déclarait également : « Il serait capital d'obtenir du gouvernement tchécoslovaque l'assurance qu'il accepte la réclamation polonaise sur la Silésie de Teschen. Le maréchal Rydz-Smigly affirme que la Pologne ne demandera rien de plus et que l'incident sera clos. Si, contrairement à son désir, il est obligé d'entrer dans le territoire réclamé, il n'en franchira en aucun cas les limites ».

328

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 881 [1]. Très urgent. Réservé. *Paris, 24 septembre 1938, 14 h. 15.*

A la suite de plusieurs conversations avec les membres de la délégation polonaise, la délégation française à Genève arrivait hier à la conclusion que l'importance attachée à l'affaire de Teschen par le gouvernement polonais dépassait de beaucoup la valeur réelle du territoire [2]. Elle considérait qu'un arrangement amiable offert ou accepté en temps utile, c'est-à-dire dans un très bref délai, par le gouvernement tchèque pourrait encore exercer une influence considérable sur l'opinion polonaise en faveur de la Tchécoslovaquie.

Après avoir fait tout ce qui pouvait dépendre du gouvernement français pour arrêter, détourner ou contenir la revendication polonaise, j'estime ne pas avoir le droit de soustraire à la connaissance du gouvernement tchèque ce dernier élément d'appréciation. Vous voudrez donc bien lui communiquer d'urgence ces informations en soulignant que vous n'entendez pas par là peser en aucune manière sur sa libre décision.

329

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3575 à 3578 [3]. *Berlin, 24 septembre 1938, 14 h. 30.*

Il semble que la décision prise par M. Chamberlain, après la conversation sans résultat de sir Nevile Henderson et de sir Horace Wilson avec M. von Ribbentrop, de partir, dès le lendemain matin, ait été pour le Führer et ses conseillers une surprise et un choc.

C'est pourquoi l'entrevue d'adieu, qui devait durer quelques minutes, s'est changée en une conversation qui s'est prolongée tard dans la nuit et

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
[2] Cette conclusion était transmise téléphoniquement par M. Charvériat le 23 septembre, à 0 h. 20 (Voir ci-dessus le nº 302).
[3] Extrait des archives de l'ambassade.

dans laquelle M. Hitler paraît bien avoir un peu rabattu de son attitude intransigeante.

Je ne dispose pas encore d'informations directes sur le cours réel de ces événements.

Mais les indices que je relève ici et que j'ai signalés dans mon télégramme nos 3571 à 3574 (1) me semblent assez caractéristiques. L'ordre de marche en avant, qui devait être donné à la Reichswehr cette nuit ou ce matin, n'a pas été donné.

En dehors de la crainte de se mettre en mauvaise posture devant l'opinion allemande, s'il rompait brutalement avec M. Chamberlain, il est possible que M. Hitler ait été amené par le Premier britannique à comprendre qu'une guerre localisée provoquée par l'Allemagne entraînerait tout de même cette guerre généralisée, avec la participation de l'Angleterre et de la France, que le chancelier du Reich croyait avoir réussi à écarter définitivement.

Il est certain, d'autre part, que l'avertissement très net donné par la Russie à la Pologne a produit ici beaucoup d'effet, chez ceux qui réfléchissent (2).

La mobilisation tchèque s'y ajoutant, l'aspect de la situation militaire a changé tout à coup. L'Allemagne s'est trouvée brusquement en face de la perspective d'un effort maximum et sur plusieurs fronts, pour lequel elle n'est peut-être pas encore au point. Si M. Hitler ne l'a pas vu de lui-même, il y a, sans doute, des gens qui le lui auront montré. Et c'est peut-être ce qui l'aura décidé à accepter l'idée d'un délai supplémentaire, si tant est qu'il ait accepté cette idée.

330

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 382 à 388 (3). *Bruxelles, 24 septembre 1938, 20 h. 15* (4).

Je viens de quitter M. Spaak, qui m'avait demandé de venir le voir. Le Premier ministre tenait à ce que le gouvernement français connût exactement le sens et la portée des mesures militaires qui avaient été prises dans la nuit et qui ont fait l'objet du communiqué à la presse au début de l'après-midi et signalé par mon télégramme no 380 (5). M. Spaak tenait spécialement

(1) Du même jour, partiellement reproduit ci-dessus sous le no 326.
(2) Voir ci-dessus le no 318.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par fil.
(5) Le télégramme nos 378-380 de Bruxelles, du 24 septembre, faisait état de mesures militaires prises en Belgique (rappels de réservistes, exercices d'alerte) par suite de nouvelles inquiétantes parvenues la veille d'Allemagne. Des trains de troupes circulaient entre Aix-la-Chapelle et Cologne et l'aviation se renforçait dans cette région. Sur les mesures belges ultérieures, se reporter aux rapports de l'attaché militaire de France à Bruxelles, reproduits ou analysés ci-après sous les nos 407, 452, 453, 459.

à me dire que le rappel des réservistes de la classe 1937 du régiment d'artillerie stationné à Tournai avait été motivé par une situation particulière à ce corps de troupe qui, privé par le renvoi de cette classe il y a quelques jours, manquait actuellement du nombre d'hommes instruits indispensable. Il fallait bien entendu ne voir dans ce fait aucune appréhension à l'égard de la France.

J'ai remercié M. Spaak de m'avoir lui-même donné une explication de ce fait qui n'avait pas échappé à mon attention. (J'ai demandé à notre attaché militaire de rechercher des précisions à ce sujet). J'ai ajouté qu'en ce qui concernait nos propres mesures, notre attaché militaire venait de faire savoir au chef d'État-major belge que celles-ci ne pouvaient en rien préoccuper le gouvernement belge. M. Spaak m'a répondu qu'il connaissait cette démarche, qui venait à l'appui de ce que le général Gamelin avait dit à l'attaché militaire belge à Paris.

M. Spaak tenait également à me faire savoir que les préparatifs de destructions auxquelles le communiqué faisait allusion avait dû être ordonnés en direction de notre frontière et sur les canaux parallèles à la frontière hollandaise comme en direction de l'Allemagne et du Grand-Duché. Il allait d'ailleurs aujourd'hui donner également une explication sur le communiqué à mon collègue anglais, au ministre des Pays-Bas et au chargé d'affaires d'Allemagne.

Du côté de l'est, a-t-il continué, nous savions qu'en tout temps les destructions à la frontière étaient prêtes et qu'il s'agissait maintenant de les renforcer. (Je note que le colonel Laurent a été en effet informé aujourd'hui qu'une seconde ligne de destructions était préparée dans cette direction en arrière de la première).

Le gouvernement n'avait jugé nécessaire de prendre des mesures dans toutes les directions que pour ne donner au gouvernement allemand aucun prétexte à une mauvaise querelle. Il s'empressait d'ajouter qu'il avait en ce qui concerne la France une entière confiance, ajoutant qu'il n'en pouvait dire autant de tous.

Je demandai à M. Spaak si le souci d'équilibre était motivé par quelque démarche du gouvernement du Reich. M. Spaak me déclara aussitôt qu'aucune communication approchant cette question ne lui avait été faite du côté allemand depuis la conversation qu'il avait eue, il y a quelques jours, avec M. von Bargen [1], conversation dont il avait chargé M. Le Tellier de vous faire part et dont je devais être informé. (Je suppose que M. Spaak avait eu connaissance d'un propos que M. von Ribbentrop aurait tenu il y a peu de jours à un industriel belge, auquel il aurait dit que la Belgique n'avait rien à craindre si elle ne se compromettait pas avec la France et l'Angleterre).

Je demandai également à M. Spaak ce qu'il pensait de l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la Belgique. Il m'a répondu qu'actuellement il y avait dans la région voisine de la Belgique au plus 40.000 hommes n'appartenant pas à des formations motorisées susceptibles d'une action offensive. Pour cette raison, le gouvernement avait estimé et le Roi s'en était montré d'accord ce

(1) Conversation relatée ci-dessus sous le n° 104.

matin qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de porter l'armée aux effectifs de paix « renforcés », ce qui comporterait l'appel de six classes.

M. Spaak n'en semble pas moins très préoccupé de la situation générale. Il se demandait s'il y avait quelque sérieux dans le délai de 10 jours, de 8 selon le discours de M. Mussolini [1], que M. Hitler aurait donné pour recevoir satisfaction.

331

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3580 à 3583 [2]. Réservé. *Berlin, 24 septembre 1938, 19 h. 41.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

A travers le récit tendancieux que les journaux allemands de ce soir (24 septembre) présentent de la seconde journée de Godesberg (cf. mon message téléphoné no 3579) [3], il est tout de même visible que M. Hitler a fait à M. Chamberlain une importante concession. Au lieu de l'occupation immédiate des territoires des Sudètes, à laquelle il voulait procéder *manu militari*, et malgré la mobilisation générale tchèque [4] qui lui fournissait un assez bon prétexte pour intervenir, il a accepté de laisser courir un délai de six jours, pendant lequel l'évacuation de ces territoires pourrait être organisée de gré à gré. J'ai déjà indiqué les principales raisons qui semblaient lui avoir dicté sa conduite. Il est possible qu'il ait eu besoin de quelques jours de plus pour achever les préparatifs techniques d'une opération de force qui offrait des difficultés croissantes. Mais il paraît surtout avoir été frappé par la crainte que la guerre locale qu'il avait en vue ne tournât, quand même, étant donné les circonstances, en guerre générale. La décision qu'il a prise lui ouvre, au contraire, l'espoir que si le gouvernement tchécoslovaque ne se prête pas à un arrangement rapide relatif aux territoires des Sudètes, l'Angleterre et la France donneront tort à Prague et ne se jugeront plus obligées de lui porter

(1) Allusion est faite vraisemblablement au discours prononcé le même jour à Padoue, par le Duce, où ce dernier reprochait au nouveau gouvernement tchécoslovaque les mesures prises en vue de la mobilisation générale. Sur ce discours, voir ci-après le no 337 (et note).

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Du 23 septembre, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur relatait notamment l'interprétation donnée par la presse allemande à la seconde journée de Godesberg. Selon elle, il était inexact qu'une grave crise eût failli compromettre le sort de la négociation; le plan apporté par M. Chamberlain ayant été reconnu inapplicable, le Führer aurait à son tour fait une proposition, sous forme de mémorandum, proposition « si sage et si empreinte de bonne volonté que M. Chamberlain l'a accueillie et s'est chargé de la transmettre et de la recommander à Prague ».

(4) Qui eut lieu dans la nuit du 23 au 24 septembre : voir ci-dessus les nos 308 (note), 313 (note), 314 (note).

secours. Ainsi la situation se retournerait, une fois de plus, et de générale qu'elle aurait risqué d'être, la guerre, si elle éclatait, redeviendrait locale.

Il appartient maintenant au gouvernement tchécoslovaque de ne pas tomber dans l'espèce de piège qui lui est tendu et de ne pas s'exposer au reproche de mauvaise foi.

On a également l'impression que M. Hitler a été sensible aux reproches qui lui ont été probablement adressés à propos de l'attitude forcenée de la presse allemande, car la température de celle-ci a baissé soudainement ce soir de plusieurs degrés.

332

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2488, 2489 (1). Réservé. *Londres, 24 septembre 1938, 21 h. 05.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

J'ai adressé à Votre Excellence par courrier spécial le texte du mémorandum remis hier soir par M. Hitler (2) avec la carte linguistique qui est indispensable pour comprendre la portée des exigences allemandes. Ces deux documents ne m'ayant été communiqués par le Foreign Office qu'après le départ du dernier avion, le courrier se rend à Paris par le train de nuit.

Ils ont été également remis cet après-midi au ministre de Tchécoslovaquie, tandis qu'un courrier britannique, expédié de Berlin, les apportait de son côté à Prague. Il a simplement été indiqué que le Premier ministre s'était engagé à les placer sous les yeux du gouvernement tchécoslovaque et que ces propositions constituaient le dernier mot du chancelier Hitler.

Aucune autre appréciation n'a été formulée devant moi par les fonctionnaires du Foreign Office que j'ai pu approcher. Lord Halifax s'est enfermé avec le Premier ministre et les membres du Comité restreint sitôt après le déjeuner, et à 5 heures 30, un conseil de Cabinet a commencé à délibérer sur les dernières offres du Reich (3).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ci-après reproduit sous le no 340, annexe II.
(3) Il a paru superflu de reproduire la suite de ce télégramme, qui, sous les nos 2490 à 2494, analysait mot à mot le mémorandum allemand sans y rien ajouter.

333

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2495 (1). *Londres, 24 septembre 1938, 11 h. 50* (2).

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Le ministre de Tchécoslovaquie a eu une entrevue cet après-midi avec lord Halifax, qui lui a remis le mémorandum (3), mais sans la carte annexe. Il assure que M. Benès n'a pas reçu non plus ce dernier document. Le secrétaire d'État ne lui a donné aucun conseil, ni aucun avis au sujet des offres allemandes. M. Masaryk déclare que dans son opinion, le mémorandum du Chancelier est inacceptable et il ne fait aucun doute pour lui que le gouvernement tchécoslovaque repoussera ces conditions.

334

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 869, 870 (4). Réservé. *Bucarest, 24 septembre 1938, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 40.)

Le gouvernement continue d'observer, en ce qui concerne les problèmes de politique extérieure, une attitude très réservée, qui correspond d'ailleurs aux consignes données à la presse (mon télégramme nos 866 à 868) (5). Comme je demandais hier au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères si la Roumanie s'était entretenue avec le gouvernement yougoslave des décisions qui pourraient être prises par les deux puissances conformément au pacte de la Petite Entente, M. Basliano (6) m'a répondu que toutes les négociations en cours avec Belgrade avaient été menées à Genève par M. Comnène, qui ne revient que demain soir en Roumanie.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Il faut lire vraisemblablement 21 h. 50 (les T. nos 2488-2489 et 2490-2494 ont été expédiés à 21 h. 05).
(3) Ci-après reproduit sous le nº 340, annexe II.
(4) Extrait des papiers Bonnet.
(5) Également du 24 septembre, non retrouvé.
(6) Erreur dans le nom du secrétaire général. Ce dernier s'appelle non : M. Basliano (?), mais : M. Paraschivesco.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement roumain a évité jusqu'ici toutes déclarations et toutes mesures trop nettes, d'ordre militaire ou autres, qui pourraient laisser préjuger de sa décision en cas de conflit. A la frontière hongroise, on se borne à poursuivre jour et nuit les travaux de fortification en cours. Aucun nouvel appel de réservistes n'a eu lieu, en plus de celui originairement prévu pour l'instruction et les manœuvres royales d'automne; les seules initiatives d'ordre militaire apparemment dignes d'être signalées ne peuvent être considérées que comme des mesures de précaution d'un caractère très général.

Toutefois, notre attaché militaire est persuadé que des préparatifs d'État-major sont en cours pour faire face à une attitude hostile de la Hongrie.

335

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 389 à 394 (1). Réservé. *Belgrade, 24 septembre 1938, 20 h. 50*

(*Reçu :* le 25, 1 h.)

Je viens d'avoir avec M. Stoyadinovitch un long entretien, au cours duquel il m'a donné ses vues et impressions sur la situation générale. Il est d'avis que les Anglais et nous en sommes arrivés à la limite que nous n'avons ni le pouvoir ni le droit de dépasser. Il est décidé à le faire savoir à Berlin : je doute qu'il y ajoute quoi que ce soit, qui puisse revêtir la forme d'une démarche de menace ou même d'avertissement. Par contre, j'ai trouvé M. Stoyadinovitch très monté contre Budapest et tout à fait décidé à prendre une position de veto contre les revendications hongroises dont il a eu l'écho et d'après lesquelles Budapest songerait, en accord avec Berlin, à s'annexer la Slovaquie en vue de former un vaste état hungaro-slovaque (2). Il envisage d'envoyer aujourd'hui ou demain une note circulaire aux gouvernements étrangers pour les prévenir que la Yougoslavie s'opposera à la réalisation d'un tel projet. Il me propose en outre d'en parler ce soir même à M. Comnène qui, à son retour de Genève doit, pour rentrer à Bucarest, passer par la Yougoslavie.

Pour le cas où, contrairement aux assurances qui lui auraient été données (voir mon télégramme no 385) (3), la Hongrie attaquerait la Tchécoslovaquie,

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur les récents entretiens germano-hongrois, voir ci-dessus les nos 227, 238 (et note), 256, 291, 297.
(3) Erreur, pour no 383. Par ce télégramme, du 23 septembre, le ministre de France à Belgrade annonçait au Département que son collègue hongrois avait fait à M. Stoyadinovitch des déclarations « rassurantes » sur les intentions de son gouvernement en ce qui concernait la Tchécoslovaquie.

il m'a répété sa ferme résolution de tenir l'engagement d'assistance prévu par le pacte de la Petite Entente. Dès maintenant, ainsi que notre attaché militaire l'a fait savoir au ministre de la Guerre, des mesures nécessaires de précaution, à caractère d'ailleurs plus passif qu'actif, ont été décidées, Il n'a rien pu ou voulu me dire pour le cas où, sans intervenir directement, les Hongrois laisseraient passer des troupes allemandes sur leur territoire.

Je lui ai naturellement exposé avec force le tort considérable qu'il faisait à la cause de la paix, à la sienne et à celle de son pays en laissant des journaux, qui relèvent directement de lui, prendre ouvertement parti pour les thèses allemandes. Il est inadmissible, ai-je déclaré, qu'un journal comme *Samou Prava* écrive que : « Le communisme est installé à Prague et à la veille de l'être à Paris et que, dans ces conditions, le choix de la Yougoslavie est fait ». Le président du Conseil m'a assuré qu'il avait été fort mécontent de l'article en question et qu'il avait pris immédiatement des sanctions contre son auteur. M. Zvetoski a reçu ordre de ne plus écrire d'articles de politique étrangère et d'autre part, *Samou Prava* publiera un article rectificatif.

Pour ce qui est de la position qu'en cas de conflit général la Yougoslavie prendrait, M. Stoyadinovitch m'a rappelé que, sauf en cas d'attaque hongroise, elle n'était liée par aucun engagement et qu'elle ne sortirait de la neutralité pour se ranger à nos côtés que lorsqu'elle se sentirait assez forte pour le faire.

Prenant une expression dont il s'était servi il y a quelques mois, je lui ai dit qu'il aurait tort de ne reconnaître à la France qu'une force statique. Maintenant que grâce aux sacrifices consentis par Prague, la question des Sudètes ne présente plus du point de vue moral aucun aspect de nature à troubler l'opinion publique française, celle-ci, restant fidèle à ses plus hautes traditions, était unanimement résolue avec la certitude d'être soutenue, non seulement par l'Empire britannique, mais par le monde anglo-saxon, à faire, en cas de besoin, un effort au moins égal à celui de 1914-1918. Mon interlocuteur, sur l'esprit duquel les arguments-forces l'emportent sur les considérations de sentiments, a paru fort impressionné par cette déclaration.

Il l'est également par les mouvements d'opinion qui commencent ici en faveur de la Tchécoslovaquie et aussi par un communiqué donné ce matin par la légation d'Allemagne et aux termes duquel Berlin, malgré la mobilisation tchécoslovaque, « poursuivra ses efforts pour éviter le danger de guerre ».

Mon collègue anglais a eu ce matin avec le président du Conseil un entretien de même nature.

336

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2278 à 2283 (1). *Prague, 24 septembre 1938.*

La légation d'Angleterre m'a communiqué la traduction anglaise du mémorandum de M. Hitler (2). Ce texte présente certaines obscurités, qui sans doute seront dissipées à la lumière du texte original allemand et des cartes annexes. Ces derniers documents n'arriveront à Prague que dans le courant de la nuit; les cartes, en particulier, sont essentielles pour juger de la portée des revendications allemandes.

Toutefois, je crois devoir formuler dès maintenant les observations suivantes :

1o Le plan allemand comporte un plébiscite, alors que le projet franco-britannique de cession de territoire (3) avait pour but d'éviter les inconvénients d'une consultation populaire : celle-ci risque de déchaîner une agitation; en outre, les autres minorités invoqueront elles aussi le droit de libre disposition. Autrement dit, l'idée d'un plébiscite contient en germe un démembrement de la Tchécoslovaquie;

2o Le plan allemand admet bien la constitution d'une commission internationale, mais il la confine dans un rôle de surveillance des opérations de plébiscite. Au contraire, la Commission internationale est la clé de voûte dans la proposition franco-britannique puisque son rôle devrait être de délimiter les nouvelles frontières, en tenant compte non seulement des conditions ethniques, mais aussi des facteurs stratégiques et des intérêts économiques.
D'autre part, le gouvernement tchécoslovaque tient, pour des raisons de prestige et afin de ne pas blesser davantage le sentiment national, à ce que le transfert de souveraineté se fasse par l'entreprise de la Commission. Une autre procédure pourrait susciter, semble-t-il, de graves conséquences, vue la surexcitation des populations tchèques et sudètes;

3o Le mémorandum du Reich refuse le droit de participer au plébiscite aux personnes qui se sont établies dans les régions sudètes depuis 1918. Ainsi se trouveraient écartés la plus grande partie des Tchèques habitant ces régions;

4o L'Allemagne réclame d'autre part que, dans les territoires qui lui seront cédés, l'équipement militaire, économique, ferroviaire, etc., reste absolument

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Ci-après reproduit sous le no 340, annexe II.
(3) Projet reproduit ci-dessus sous le no 213.

intact. Cette condition paraîtra évidemment très dure au gouvernement tchécoslovaque, car celui-ci répugnera à livrer à l'Allemagne des lignes de fortifications qui lui ont coûté un énorme effort financier et qui se retourneraient contre lui;

5° La clause d'après laquelle les Allemands des Sudètes ne devraient pas faire de service militaire paraît obscure dans le texte anglais. Il ne semble pas qu'il puisse s'agir des Allemands *originaires* des Sudètes et qui, habitant l'intérieur de la Tchécoslovaquie, resteraient citoyens de cet état ? Cela paraîtrait difficilement acceptable.

D'après ce que le premier secrétaire de la légation de Grande-Bretagne a indiqué à l'un de mes collaborateurs, M. Newton a simplement pour instruction de remettre le mémorandum allemand au gouvernement tchécoslovaque.

337

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1577 à 1579. *Rome, 24 septembre 1938.*

Il est à remarquer que dans le discours prononcé ce matin à Padoue par le chef du gouvernement (1), celui-ci a reconnu l'existence, en Italie, de courants opposés à une politique d'aventure. A ce nouveau stade, plus grave encore que le précédent, de la crise européenne, l'opinion italienne persiste à ne pas vouloir la guerre. On m'assure que les milieux militaires envisageraient avec beaucoup de pessimisme l'éventualité d'un conflit, pour lequel ils se jugeraient insuffisamment préparés. D'autre part, de nombreuses critiques s'expriment assez librement dans les conversations à l'égard de M. Mussolini, pour la responsabilité qu'il a prise d'étendre et d'aggraver la crise en mettant en avant la nécessité d'un règlement immédiat de la question des minorités hongroise et polonaise. « Il est, disait un Italien devant un de mes collaborateurs, aigri d'avoir joué depuis quelque temps un rôle de comparse ».

Mais mon avis sur les effets pratiques de ces tendances de l'opinion n'a pas varié. Elles ne sauraient suffire à empêcher M. Mussolini de lancer le cas échéant son pays dans le conflit. Mais un fait demeure pour l'instant, à savoir que jusqu'à présent, l'absence de préparatifs militaires visibles se prolonge.

Les journaux italiens de ce matin se montrent très sobres de commentaires

(1) Dans cette allocution, le Duce estimait que le problème tchécoslovaque devait être réglé « de manière intégrale et définitive ». Faisant allusion aux « tendances plus ou moins dirigeantes » qui, en Occident, estimaient le moment venu de faire plier les états totalitaires, il déclarait que ces tendances trouveraient devant elles « non seulement deux pays, mais deux pays qui former[aient] un seul bloc ». Sur ce discours, voir également ci-dessus le n° 330 (note).

sur les événements. Pas d'éditorial dans le *Messagero*. Mais par contre, le *Popolo di Roma* s'en prend en termes très vifs à M. Benès, à qui il reproche son « plan diabolique et monstrueux », qui « porte la marque de fabrique de Moscou », et qui consiste à « mettre le feu à l'Europe avec l'espoir qu'il s'étende et emporte tout ».

338

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1580. *Rome, 24 septembre 1938.*

Dans l'entrevue qu'il a eue avec le comte Ciano à son retour de congé avant-hier, l'ambassadeur d'Angleterre m'a dit avoir trouvé le ministre des Affaires étrangères animé du désir le plus ferme de voir résoudre le problème tchécoslovaque d'une façon « totalitaire » qui ne laisserait en dehors aucune minorité.

Lord Perth n'a pas manqué en réponse d'indiquer la résolution du gouvernement anglais de ne pas franchir une certaine limite dans les concessions, au-delà de laquelle le peuple anglais était d'accord avec la nation française, malgré leur répugnance à la guerre, pour résister par la violence.

Par ailleurs, le comte Ciano a éludé une tentative qu'a faite l'ambassadeur d'introduire dans l'entretien la question d'Espagne.

339

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 720 [1]. *Moscou, 24 septembre 1938.*

Devant l'imminence du conflit, j'estime qu'il convient d'engager immédiatement les conversations militaires suggérées par M. Litvinov [2], afin de préciser dans les différentes hypothèses l'ampleur du concours soviétique. Il importe également de prendre les dispositions nécessaires en vue de coordonner dans le moindre délai l'action des deux pays pour la défense de la Tchécoslovaquie.

[1] Extrait des archives de l'ambassade.
[2] Sur cette suggestion, voir ci-dessus le nº 93 (note)

Les résultats des échanges de vues, qui ont déjà eu lieu à ce sujet entre états-majors français et tchécoslovaque, pourraient sans doute fournir une première base d'étude [1].

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien m'adresser toutes instructions utiles.

340

Sir Eric Phipps, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [2] *Paris, 24 septembre 1938.*

Voici les textes de la lettre du Premier ministre au chancelier du Reich et de l'aide-mémoire de celui-ci [3].

Notre ministre à Prague a reçu pour instruction, en remettant l'aide-mémoire au gouvernement tchécoslovaque, d'informer celui-ci que M. Hitler a informé M. Chamberlain que cette réponse était son dernier mot.

[1] Sur ces échanges de vues, voir ci-dessus les nos 295, 296 (et note); au tome X de la présente série les nos 161, 258, 372, 424, 436, 505.

[2] Extraite des papiers Bonnet.

[3] Il faut s'arrêter ici aux échanges de lettres intervenus tout au long de la journée du 23 septembre entre le Führer et le Premier ministre britannique.

A la suite des entretiens infructueux du 22 (voir ci-dessus les nos 306, 311, 326, 329, 331; ci-après le compte rendu par M. Chamberlain de sa mission, le 25, devant MM. Daladier et Bonnet : no 356), le Premier britannique adressait une première lettre au Führer dans la matinée du 23 (dont le texte est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, no 1048).

Dans cette lettre, M. Chamberlain déclarait qu'il soumettrait les revendications territoriales du Führer au gouvernement tchécoslovaque, et ne voyait pas de difficulté à ce que ce gouvernement donnât son accord à un plébiscite visant à l'ajustement de nouvelles frontières. Il attirait l'attention du Führer sur le fait que l'opinion publique en Grande-Bretagne, en France et dans le monde entier verrait dans une occupation militaire immédiate par les Allemands du pays sudète « un inutile déploiement de forces » auquel les troupes tchécoslovaques seraient fondées à résister et qui détruirait l'accord réalisé à Berchtesgaden. M. Chamberlain proposait en revanche que le maintien de l'ordre fût confié aux Sudètes eux-mêmes.

Vers 15 h. 30, le Führer répondait à son interlocuteur (*Documents* précités, II, no 1053). Il évoquait la persécution de la minorité sudète depuis vingt ans par l'État tchécoslovaque, sans que la Grande-Bretagne et la France eussent fait quelque effort pour modifier la situation, et faisait état de l'afflux de nombreux réfugiés sudètes en Allemagne. Il rappelait que les quatorze points du président Wilson — qui comportaient implicitement la reconnaissance du principe du transfert des territoires sudètes au Reich — avaient été méconnus; les Sudètes revenaient au Reich en vertu de leur propre volonté, fondée sur un droit d'autodétermination. Le Führer évoquait sa proposition d'une frontière de nationalités, se déclarait disposé à admettre des plébiscites sous le contrôle d'une commission internationale ou germano-tchèque. Il n'admettait cependant pas qu'un territoire que l'on devait considérer comme appartenant à l'Allemagne fût laissé hors la protection du Reich, et repoussait la suggestion britannique de confier le maintien de l'ordre aux Sudètes : il était en effet question « du droit essentiel et de la sécurité » de ces derniers et « de l'honneur national d'un grand peuple ». Craignant que le principe du transfert du territoire sudète au Reich n'eût été accepté par les Tchèques que pour gagner du temps, il concluait que, si l'Allemagne était dans l'impossibilité de faire reconnaître par la négociation les droits des Sudètes, elle épuiserait « toutes les autres possibilités qui restaient ouvertes ».

Suite de la note no 3, page suivante.

ANNEXES

I

LETTRE DU PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE AU CHANCELIER DU REICH

Traduction. *23 septembre 1938.*

J'ai reçu la communication de Votre Excellence en réponse à ma lettre de ce matin et j'ai pris note de son contenu.

En ma capacité d'intermédiaire, mon devoir est évidemment aujourd'hui — puisque Votre Excellence maintient entièrement la position qu'Elle a prise hier soir — de soumettre ces propositions au gouvernement tchécoslovaque.

En conséquence, je demande à Votre Excellence d'avoir la bonté de me remettre un mémorandum qui expose ces propositions ainsi qu'une carte précisant la région qui doit être l'objet d'un transfert après avoir été soumise aux résultats du plébiscite envisagé.

Dès réception de ce mémorandum, je l'enverrai immédiatement à Prague et je demanderai que le gouvernement tchécoslovaque réponde dans le plus bref délai.

En attendant et jusqu'à réception de leur réponse, je serais heureux d'avoir l'assurance de Votre Excellence qu'elle continuera à maintenir l'accord établi lors de notre réunion du 14 septembre et renouvelé hier soir aux termes duquel aucune action ne sera entreprise particulièrement dans le territoire sudète par les forces du Reich et qui porterait préjudice à toute médiation éventuelle que l'on reconnaîtrait possible.

Puisque l'acceptation ou le refus des propositions de Votre Excellence est maintenant sujet à la décision du gouvernement tchécoslovaque, je ne vois pas que ma présence soit encore utile ici, d'autant plus que par ailleurs il est nécessaire pour moi d'exposer la situation actuelle immédiatement à mes collègues et au gouvernement français. Je me propose en conséquence de retourner en Angleterre [1].

C'est alors qu'intervenait l'échange de lettres que nous reproduisons ci-dessus (et dont les textes anglais sont reproduits dans les *Documents* précités sous les nos 1057 et 1068). Probablement faut-il en effet voir dans « la lettre du Premier ministre au chancelier du Reich » la seconde lettre adressée par M. Chamberlain, à laquelle le Führer répondit immédiatement par l'envoi de son mémorandum, et non la première que l'on trouve parfois jointe dans les papiers Bonnet à la brève lettre d'envoi de sir Eric Phipps.

D'après sir Eric Phipps, ce fut le 24, à 22 h. 20, que fut remis le texte du mémorandum allemand au ministère des Affaires étrangères. Peut-être, lorsque MM. Daladier et Bonnet déclarèrent, au cours des négociations franco-britanniques du 25 au soir, n'avoir pris connaissance du mémorandum allemand que le matin même vers 11 h. 30 (voir ci-après), voulaient-ils dire que ce ne fut qu'alors qu'ils en auraient reçu le texte par le truchement de l'ambassade de France à Londres, qui l'expédia par le train dans la nuit du 24 au 25 septembre (cf. le T. de Londres, nos 2488-2489, du 24, ci-dessus publié sous le no 332). Sur l'explication qu'en donnait ultérieurement sir Eric Phipps, voir les *Documents* britanniques, no 1152.

Le 24 septembre en effet, par dépêche no 839, l'ambassadeur de France à Londres transmettait au Département la traduction anglaise du mémorandum allemand. Il y joignait « une carte dressée par M. Strong d'après les travaux portés sur la carte allemande remise aux délégués anglais, ainsi qu'un exposé des indications qui permettent d'interpréter cette carte » (Carte reproduite en annexe au 2e volume des *Documents on british foreign Policy. Third series*).

[1] Cette lettre fut adressée vers 17 heures au Führer.

4° Le gouvernement tchécoslovaque libérera tous les prisonniers politiques de race allemande;

5° Le gouvernement allemand accepte de permettre qu'un plébiscite ait lieu dans les régions qui seront déterminées ultérieurement, au plus tard le 25 novembre. Les modifications de la nouvelle frontière résultant du plébiscite seront effectuées par une commission germano-tchèque ou par une commission internationale;

6° Le plébiscite lui-même aura lieu sous le contrôle d'une commission internationale. Toutes les personnes qui résidaient dans les régions en question le 28 octobre 1918, ou qui naquirent dans ces régions avant cette date, auront le droit de voter. Une simple majorité de tous les votants, hommes et femmes, déterminera le désir de la population d'appartenir, soit au Reich allemand, soit à l'État tchécoslovaque. Durant le plébiscite, les deux parties retireront leurs forces militaires des régions qui doivent être définies d'une façon plus précise. La date et la durée seront déterminées mutuellement par les gouvernements allemand et tchécoslovaque;

7° Le gouvernement allemand propose qu'une commission germano-tchécoslovaque autorisée soit constituée pour régler tous les autres détails.

Note. — L'évacuation de la région allemande des Sudètes devra être faite de manière à remettre ce territoire sans que soient détruits ou rendus inutilisables d'aucune manière les établissements militaires, économiques ou de transport (usines). Ces établissements comprennent l'infrastructure des services aériens et les postes radio-télégraphiques. Tout le matériel économique de transport, en particulier le matériel roulant du système ferroviaire dans les régions précitées, devra être remis sans être endommagé. Ces mêmes conditions s'appliquent à tous les services publics (usines à gaz, usines électriques, etc.). Enfin, ni les approvisionnements alimentaires, ni les biens, ni le bétail, ni les matières premières, etc. ne devront être retirés [1].

341

M. Flandin, ancien Président du Conseil,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [2] *Paris, 24 septembre 1938.*

J'ai pensé qu'il pouvait être intéressant pour vous de connaître les termes d'une lettre que j'ai fait remettre aujourd'hui à M. Daladier.

Vous en trouverez ci-joint copie.

[1] C'est au cours de la dernière conversation entre le Premier britannique et le Führer, conversation qui devait se dérouler de 22 h. 30 (le 23 septembre) à 1 h. 30 du matin (le 24) que devait être remis le mémorandum ci-dessus reproduit à M. Chamberlain.

[2] Extraite des papiers Bonnet.

ANNEXE

M. FLANDIN, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Paris, 24 septembre 1938.

Je tiens à vous confirmer ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer, dans votre cabinet, le mardi 13 septembre.

J'estime que si la lettre des textes législatifs autorise le gouvernement à décréter la mobilisation générale, l'esprit de la loi constitutionnelle, dans son article 9, ne permet pas, au gouvernement, de prendre des mesures qui peuvent devenir irréparables et qui engagent la guerre sans avoir recueilli l'assentiment préalable des Chambres [1].

Je me permets de vous rappeler qu'aucun débat de politique extérieure n'a eu lieu devant les Chambres depuis la formation de votre gouvernement; que vous avez clos la session au moment où allait s'instaurer un débat de cet ordre; qu'enfin, les Chambres sont en vacances depuis trois mois. Rien ne permet ainsi de préjuger que le gouvernement soit d'accord avec le pays s'il prenait des mesures qui devraient rendre fatale la guerre.

Il doit donc être bien établi que votre responsabilité personnelle serait engagée si la France se trouvait entraînée dans un conflit armé par le jeu des mesures et de contre-mesures respectivement prises par les différentes parties au conflit. A ce point de vue, la gravité de la mobilisation générale en Tchécoslovaquie, alors que ce pays ne semble pas avoir été l'objet d'une agression directe venant de l'Allemagne, ne vous a certainement pas échappé.

Une autre question se pose sur laquelle je désire appeler votre attention.

Vous serez sans doute amené à vous concerter avec le gouvernement britannique sur les conditions de l'assistance que vous avez annoncé hier vouloir prêter à la Tchécoslovaquie, éventuellement victime d'une agression non provoquée [2].

J'ignore comment vous concevez cette assistance; mais, ne pouvant vous poser, devant la Chambre, certaines questions à ce sujet, je désire préciser que, si, par malheur et, selon moi, à tort, la France était impliquée dans un conflit armé à propos des minorités en Tchécoslovaquie, elle ne saurait l'être dans d'autres conditions que l'Empire britannique. Ceci suppose que vous auriez donc obtenu les garanties préalables :

1° Que la Grande-Bretagne procéderait, d'accord avec ses Dominions, à une mobilisation générale de toutes ses forces concomitamment avec la France;

2° Que la Grande-Bretagne établirait immédiatement la conscription et prendrait des engagements précis, comportant des délais très courts, à l'égard de l'envoi sur le continent d'armées de terre destinées à coopérer avec les forces militaires françaises et à soulager celles-ci d'efforts et de sacrifices qui, à défaut de cette entente préalable, risqueraient de rester à notre charge exclusive.

[1] L'article 9 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 stipulait formellement que le président de la République ne pouvait déclarer la guerre sans l'assentiment des deux Chambres. La doctrine juridique considérait cependant que le Parlement pouvait donner son assentiment par n'importe quelle manifestation de sa volonté (tel qu'un vote de crédits). C'est ainsi que la seconde guerre mondiale fut engagée par l'ouverture de crédits « au titre du budget général et du compte des investissements en capital de l'exercice 1939 ».

[2] Cette déclaration avait été faite lors d'entretiens, le 23, à partir de 17 heures, entre le président du Conseil et une délégation du parti radical-socialiste. M. Daladier s'était félicité de son accord avec M. Chamberlain sur la question des garanties relatives à la Tchécoslovaquie que ce dernier voulait obtenir du chancelier Hitler; il avait affirmé qu'en cas d'agression allemande non provoquée, la France remplirait ses engagements d'assistance envers Prague, et évoqué l'éventualité de la convocation des Chambres et de l'adoption de mesures militaires de précaution (Le *Temps* du 25 septembre, p. 2).

Enfin, et sans que cela puisse impliquer autre chose qu'une précaution élémentaire, dans toutes les hypothèses, même les plus douloureuses, j'estime que la France devrait être garantie que, dans le cas où la paix devrait être rétablie sans victoire de nos armes, et où, pour cela, des avantages ou des concessions devraient être faits à nos ennemis, l'Empire britannique s'engagerait à supporter une part strictement égale à celle de la France dans ces concessions ou ces abandons, l'engagement valant aussi bien pour les cessions de territoires, même coloniaux, que pour les frais de la guerre et la réparation des dommages.

J'ai adressé copie de cette lettre à M. le Ministre des Affaires étrangères.

342

Communication de l'Ambassadeur de Turquie à Paris au Département [1]

Le gouvernement de la République estime que le développement des relations turco-françaises, parallèlement avec celles qui existent de fait entre la Turquie et l'Angleterre, est éminemment désirable.

En conséquence, le gouvernement turc accepte en principe la combinaison suggérée par M. Bonnet [2], à condition que l'Angleterre y participe également et que l'assistance ne soit dirigée contre aucune autre puissance. Dès que la première de ces deux conditions sera acquise, la forme à donner à cet accord de principe et les modalités d'application s'y rattachant seront déterminées entre les gouvernements intéressés.

Les conversations nécessaires seront engagées à Londres par chacun des deux gouvernements turc et français en vue de déterminer les dispositions du gouvernement britannique à cet égard et de rechercher avec lui les possibilités de réalisation d'une combinaison de ce genre.

Entre temps, une situation de fait répondant à l'esprit de la collaboration envisagée pourra être établie entre la Turquie et la France et les deux gouvernements pourront se communiquer les informations intéressant leur politique générale en vue du développement de leurs relations dans le sens d'un rapprochement toujours plus étroit*.

[1] Cette communication, extraite des papiers Massigli, a été remise, d'après une annotation du Ministre, par M. Suad le 24 septembre 1938.

[2] Au mois d'août, le ministre français des Affaires étrangères avait expliqué à l'ambassadeur de Turquie à Paris qu'il verrait volontiers le règlement de l'affaire du Sandjak mis à profit pour affermir la base des rapports franco-turcs : il songeait notamment à la conclusion d'un traité d'assistance mutuelle entre les deux pays. Cf. Massigli, *La Turquie devant la guerre*, p. 50.

*L'annotation du Ministre précitée porte également : *Le gouvernement turc, si notre réponse est favorable, saisirait le conseil de l'Entente balkanique.*

343

NOTE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE [1]

Mesures prises au cours de la nuit du 23 au 24 septembre 1938

Très secret. *24 septembre 1938.*

1° *Extension de l'alerte* (mesure 21) à la totalité des éléments des 2e, 6e et 7e régions.

NOTA. — Tous les éléments de la 20e région avaient été précédemment touchés sans restrictions.

2° *Ordres pour le mouvement V.F. de la 3e D.I.N.A.* sur la 2e région.

3° *Rappel des réservistes de la gendarmerie* (mesure 51).

4° *Envoi sur leur C.M. des noyaux actifs fournis par les corps de troupe* (mesure 24).

5° *Préparation du mouvement de la 12e D.I. par la réunion des échelons* « a » *des escadrons du train de réserve générale.*

6° *Sûreté Nord-est* (mesure 41).

A. Elle comporte principalement :

a. Pour l'ensemble des troupes de forteresse :

— la mise en place de la totalité des éléments organiques portés aux effectifs de guerre, y compris la 52e D.I. (échelons a + b) et de la 4e D.I. fraction avancée (au titre du S.D. Ardennes).

b. La mise en place aux emplacements de couverture des échelons « a » des G.U. actives ci-après :

3e, 11e, 14e, 42e, 43e D.I.;
2e, 4e D.I.N.A.;
2e D.C.;
1re brigade de spahis.

c. L'alerte sur place en garnison des échelons « a » des G.U. actives ci-après :

1re, 5e, 10e, 12e, 13e, 15e D.I.;
1re, 3e D.I.N.A.;
1re, 2e, 4e D.I.C.;
1re, 2e D.L.M.;
2e, 3e D.C.;
2e brigade de spahis.

[1] Cette note est extraite du « fonds Daladier » conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères.

d. L'alerte des échelons « a » d'éléments de réserve générale :

12 bataillons de chars modernes;
2 régiments de 105 (309 - 305 R.A.);
1 régiment de G.P.F. (188e R.A.);
83 pelotons de G.R.M.;
6 groupes autos de transport.

e. Pour mémoire, la mise en œuvre du plan de garde complet dans les régions frontières du nord-est, la 8e région et la région de Paris.

B. Elle entraîne :

a. Pour mémoire, l'alerte N.E. (mesure 21), l'alerte renforcée N.E. (mesure 27);

b. La prise du dispositif réduit de D.A.T. (mesure 29).

*
* *

Effectifs

La mesure 41 touche : 763.000 hommes [1].
Active : 287.000 hommes; réserve : 466.000 hommes.
Ces effectifs s'appliquent : aux R.F., aux G.U. en alerte, à la D.A.T., au Territoire.

I. *Formations des armées.*

1° *Active* (échelons « a » des R.F. et des G.U. en alerte) : 275.000 hommes

2° *Réservistes* (forteresse « b^1 » : 80.000 hommes; forteresse « b^2 » : 166.00 hommes) : 246.000 hommes.

II. *Formations du territoire.*

a. *D.A.T.* [dispositif réduit] (active : 12.000 hommes; réserve : 30.000 hommes) : 42.000 hommes.

b. *Territoire* [plan de garde et travailleurs] (en grande majorité réserve) : 190.000 hommes.

(1) *Note du document* : officiers non compris.

344

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 536, 537 [1]. *Paris, 25 septembre 1938, 0 h. 30.*

Je vous communique sous le présent numéro et le numéro suivant un télégramme que je reçois de Varsovie sous le no 939.

Confidentiel. — Lorsqu'il s'est présenté ce matin [2] à l'état-major de l'Armée pour y échanger suivant l'usage des informations, notre attaché militaire s'est entendu dire qu'en raison de la position prise par la France à l'encontre des revendications polonaises relatives à Teschen, il ne pouvait lui être donné sur l'armée allemande d'autres renseignements que ceux qui concerneraient des mouvements de troupes susceptibles d'intéresser l'application éventuelle de l'alliance défensive franco-polonaise [3].

Le chef du 2e Bureau a ajouté que l'armée polonaise se préparait à toute éventualité et que si les troupes allemandes entraient en Tchécoslovaquie — bien qu'il n'y ait aucun accord d'aucune sorte entre la Pologne et l'Allemagne — la Pologne guidée par le seul souci de ses intérêts serait amenée à en profiter pour agir [4].

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Il s'agit du matin du 24 septembre.
(3) Ce passage reproduit quasi textuellement une communication adressée le 24 septembre, à une heure du matin, par le 2e Bureau au cabinet du ministre des Affaires étrangères : en raison de « la position opposée aux intérêts polonais » prise par la France, le 2e bureau polonais croyait « devoir se limiter à propos des événements allemands aux seuls renseignements intéressant directement notre alliance défensive ». La communication s'achevait ainsi : « L'attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, possible à tout moment, aurait probablement pour conséquence une action polonaise ».
(4) Par télégramme no 21, reçu par téléphone le 24 septembre, à 15 heures, l'attaché militaire de France à Varsovie déclarait : « L'état-major polonais, comprenant la gravité de la situation, a recommencé à nous donner tous renseignements sur les préparatifs allemands. Si le gouvernement tchécoslovaque faisait, à notre instigation, le geste nécessaire acceptant la réclamation sur Teschen, les sentiments polonais nous redeviendraient immédiatement favorables ».

345

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3595 (1). *Berlin, 25 septembre 1938, 6 h. 5.*

La radio allemande vient d'annoncer qu'une grande manifestation publique aurait lieu, demain soir, à Berlin, au Palais des sports. M. Hitler y prendra la parole. La population est invitée à s'y rendre en masse et à se porter dans les rues sur le passage du Führer pour l'acclamer *en cette heure historique.*

Il est probable que cette démonstration et ce discours précéderont de peu les décisions que laisse prévoir le mémorandum remis à M. Chamberlain (2).

346

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2284 à 2294 (3). Réservé. *Prague, 25 septembre 1938, 5 h., 5 h. 5, 5 h. 10.*

(*Reçu :* 8 h. 30, 8 h. 50, 9 h. 10, 9 h. 20, 9 h. 45, 9 h. 15, 9 h. 50, 10 h. 15.)

J'ai posé d'abord au directeur politique, puis au président de la République lui-même la question faisant l'objet du télégramme nº 880, j'ai donné les informations et impressions de Votre Excellence exposées dans le télégramme nº 881 (4); j'ai fait part de l'avis de M. Léon Noël, tel que l'ambassadeur me l'a fait connaître directement.

La conversation du directeur politique m'a donné le sentiment que dans son entretien avec M. Papée, M. Krno ne s'était pas montré opposé à la cession du territoire de Tesin. Mon interlocuteur a ensuite montré la note qui allait être remise au ministre de Pologne par M. Krofta : après avoir réfuté le point de vue juridique polonais par l'argumentation que m'avait précédemment

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 340, annexe II.
(3) Ce document a été retrouvé dans les archives du service historique de l'Armée : il avait été communiqué pour information aux hautes instances militaires.
(4) Des télégrammes nos 880 et 881 pour Prague n'a été retrouvé que le second, du 24 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 328.

exposée M. Benès pour combattre les prétentions polonaises et hongroises (mes télégrammes nos 2244 à 2255) [1], ce document poursuit ainsi qu'il suit. « Cependant, dans son désir de placer les relations des deux états sur une base solide et durable et de trouver des solutions pratiques et stables pour les deux états, le gouvernement tchécoslovaque est disposé à engager des négociations amicales avec le gouvernement polonais sur toutes les questions, afin d'établir une entente véritable entre la Pologne et la Tchécoslovaquie ».

J'ai remarqué que, tout en témoignant des intentions les plus conciliantes, une pareille réponse impliquait des négociations assez longues, alors que de l'avis de M. Léon Noël, seule une concession immédiate et publique pourrait peut-être amener un changement d'attitude de la part du gouvernement de Varsovie. M. Krno a été frappé de cette observation, mais il m'a laissé entendre que la question ainsi posée le dépassait, et que c'était au président de la République lui-même qu'elle devrait être soumise. Le directeur politique a ajouté que M. Benès tenait M. Léon Noël en haute estime et que l'avis de mon prédécesseur serait sans doute d'un grand poids pour lui.

J'ai donc été voir M. Benès. Les renseignements et impressions que je lui ai apportés l'ont plongé dans une longue réflexion à laquelle il a donné le prétexte d'écouter devant moi les informations que donnait la radio.

Le Président, quand il a pris la parole, m'a remercié de lui avoir fait connaître les réflexions de Votre Excellence et de M. Léon Noël, et a tenu à marquer que notre conversation constituait un simple échange de vues. Cela dit, il m'a déclaré que si la cession de Tesin devait amener la Pologne à changer de camp dans le conflit actuellement en question et à une collaboration bienveillante avec la Tchécoslovaquie, même si cette collaboration ne devait pas aller jusqu'à une coopération militaire, il considérait, malgré la dureté du nouveau sacrifice suggéré, que la cession de Tesin ne serait pas un prix trop élevé. L'opinion publique tchécoslovaque comprendrait qu'elle fût consentie. Mais, a ajouté le Président, il ne faudrait pas que ce sacrifice fût fait en pure perte, que le gouvernement de Varsovie déclarât qu'il avait simplement obtenu qu'il fût fait droit à ses légitimes revendications, et que cela ne l'engageait nullement. Or les habitudes de M. Beck justifieraient malheureusement une pareille crainte. Tel était le motif de la forme donnée à la note destinée au gouvernement polonais.

M. Benès m'a donc laissé entendre que la cession de Teschen pourrait être consentie rapidement et sans doute annoncée publiquement si le gouvernement de Varsovie s'engageait préalablement et précisément à suivre dans ce cas la politique décrite ci-dessus. Le Président estime que le gouvernement français pourrait contribuer très efficacement à la conclusion d'un pareil arrangement. Il m'a déclaré avec force que tout en appréciant hautement le concours que par sa démarche récente à Varsovie le gouvernement russe avait donné à la Tchécoslovaquie [2], il n'avait jamais eu en vue de nuire à cet état au moyen du pacte russo-tchécoslovaque, que sa pensée n'était pas que la Pologne

(1) Du 21 septembre, ci-dessus reproduits sous le n° 260.
(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 318.

servît de champ de bataille à la Russie et à l'Allemagne, et que le concours russe qu'il escomptait il le voyait se réalisant au travers de la Roumanie et non de la Pologne.

J'ai fait part à M. Benès du renseignement que j'ai rapporté à Votre Excellence dans mon télégramme nº 2182 (1) et suivant lequel des avions achetés en Russie par la Tchécoslovaquie étaient parvenus à destination en survolant le territoire polonais sans que ce fait eût donné lieu à une protestation du gouvernement de Varsovie.

J'ai dit que ce vol était un indice intéressant d'une possible évolution polonaise.

Le Président n'a pas nié l'exactitude de mon information, mais il n'a pas non plus confirmé celle-ci. Il m'a dit qu'il ne savait pas, qu'il croyait savoir que les avions russes survoleraient plutôt la Roumanie.

347

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet. Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3585 à 3587 (2). *Berlin, 25 septembre 1938, 11 h. 30.*

Les commentaires de la presse berlinoise du 25 septembre achèvent d'éclairer le sens de l'attitude allemande.

M. Hitler n'a pas voulu être celui dont le « non » définitif eût provoqué une guerre locale, qui se fût elle-même changée en une guerre générale. Il a voulu faire endosser cette responsabilité par le gouvernement de Prague, avec l'espoir qu'un « non » tchèque n'entraînerait qu'une guerre locale, les torts devant, en pareil cas, être attribués aux Tchèques.

C'est pourquoi, ce matin, tous les journaux du Reich, après avoir célébré l'esprit pacifique qui a présidé à la rédaction et à la remise du mémorandum allemand (3), et sauvé, une fois de plus, la paix, déclarent à l'unisson que la parole est désormais à Prague et que la paix et la guerre dépendent uniquement de Prague.

Dans la capitale du Reich, où l'on s'attendait à l'entrée de l'armée en Tchécoslovaquie hier, 24 septembre, le fait que l'ordre de marcher ait été ajourné, que les interlocuteurs de Godesberg se soient séparés en bons termes et que le mémorandum du Führer dont, d'ailleurs, le contenu exact reste ignoré, ait été communiqué à Prague par les soins de l'Angleterre, a réveillé un certain optimisme et une certaine confiance dans l'avenir. Mais on ne s'y dissimule pas

(1) Du 18 septembre, non retrouvé.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 340, annexe II.

ce que cette confiance a de précaire. On n'est pas sûr des sentiments ni des arrière-pensées du Führer. On sait bien que des incidents nouveaux qui surviendraient dans le territoire des Sudètes pourraient tout remettre en cause et de tels incidents sont faciles à produire.

On craint aussi que le cabinet Syrovy ne soit déterminé à jouer le tout pour le tout. Enfin, on constate que l'activité militaire du Reich demeure intense.

348

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 942 à 945. Réservé. *Varsovie, 25 septembre 1938* (1).

(*Reçu :* 14 h. 45, 15 h., 15 h. 15, 16 h. 30.)

Deux tendances se partagent ces jours-ci dans les milieux dirigeants polonais : l'une, basée sur l'idée qu'un conflit serait en tout cas localisé, souhaiterait profiter des circonstances au maximum, pour collaborer avec la Hongrie et sans qu'on l'avouât avec l'Allemagne, l'autre ne viserait qu'un résultat limité : le règlement de la question de Tesin.

La première tendait d'abord à l'emporter, d'où l'exploitation du fait que les propositions franco-anglaises étaient muettes sur la revendication polonaise ainsi que des attaques des journaux français contre la Pologne (nous ne pourrons jamais compter sur la France) ; d'où également les mesures militaires prises, les réticences de l'État-major vis-à-vis des autorités françaises (2) et l'intransigeance manifestée au ministère des Affaires étrangères.

Depuis deux jours, il y a un revirement certain ; la tendance raisonnable l'emporte ; on se rend compte que la Pologne était sur le point de s'engager dans une aventure d'un tout autre ordre que l'affaire lithuanienne et susceptible de l'entraîner dans une guerre générale, alors qu'elle souhaite avant tout en éviter les risques, dans un camp vers lequel n'iraient pas les sympathies de la majorité des Polonais ; on comprend mieux la gravité de la situation, d'après les déclarations qui m'ont été faites par le Maréchal (3), certains faits d'ordre militaire (libération de réservistes et même d'un certain nombre d'hommes de la classe libérable, etc...).

Il importe d'en profiter, d'amener la Tchécoslovaquie à prendre immédiatement à l'égard des revendications polonaises une position qui enlève au gouvernement de Varsovie toute tentation de revenir à sa position première et qui sépare son action de celle de la Hongrie ; si la Tchécoslovaquie ne le

(1) Reçu par téléphone (de Londres, le Ministre se trouvant alors dans la capitale britannique).
(2) Réticences signalées par le télégramme n° 939, télégramme ci-dessus publié sous le n° 344.
(3) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 327.

comprenait pas, elle donnerait l'impression qu'elle ne redoute pas, qu'elle souhaite peut-être, qu'une action polonaise amène l'U.R.S.S. à intervenir, ce qui rejetterait immédiatement la Pologne dans le camp de l'Allemagne et aboutirait à une guerre idéologique de nature à fournir à M. Mussolini le prétexte qu'il cherche ou l'occasion qu'il voudrait (1).

J'ajoute *très confidentiellement* que ma manière de voir est entièrement partagée notamment par mes collègues britanniques et américains.

349

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3588 à 3594 (2). Réservé. *Berlin, 25 septembre 1938, 14 h. 19, 14 h. 18, 14 h. 17, 14 h. 16, 14 h. 15, 14 h. 14, 14 h. 13.*

(*Reçu :* 16 h. 15, 16 h. 20, 15 h. 45, 16 h. 30.)

D'après ce que vient de me dire l'ambassadeur d'Angleterre, rentré cette nuit de Godesberg, M. Hitler se serait, dans ses conversations avec M. Chamberlain, montré accommodant sur une série de questions de détail, mais absolument intransigeant sur un point : il veut, le plus tôt possible, procéder à l'occupation militaire du territoire ethnographique des Sudètes, afin d'y faire cesser les persécutions dont les Allemands seraient victimes et d'y ramener l'ordre; il ne croit ni à la bonne volonté, ni à la loyauté de M. Benès et du nouveau cabinet de Prague. Les assurances, les promesses que ceux-ci pourraient donner n'ont à ses yeux aucune valeur. Il réclame des actes et des gages qu'il tienne dans ses propres mains. Aussi, M. Hitler, écartant d'emblée les demandes que M. Chamberlain lui présentait, a-t-il surtout réclamé d'une manière catégorique l'évacuation des territoires des Sudètes par les forces de gendarmerie et de police et les troupes tchèques, évacuation qui devrait être immédiatement suivie de l'entrée des troupes allemandes.

Dans la première version du mémorandum qu'il a soumis à M. Chamberlain (3), le Führer fixait comme date extrême au-delà de laquelle, faute d'un accord, la Reichswehr interviendrait, le 26 septembre. Au cours de sa dernière rencontre nocturne avec le chef du gouvernement anglais, il a consenti à remplacer cette date par celle du 1er octobre. Je l'ai vue écrite au crayon de sa main sur le texte du mémorandum; il a adouci, en même temps, une série d'expressions et d'exigences du texte primitif. A cela se résument ses concessions. Pour le reste, de même qu'à Berchtesgaden, le chancelier Hitler

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Mémorandum ci-dessus publié sous le no 340 annexe II.

s'est montré, à Godesberg, relativement insensible au risque d'une guerre générale.

Il préférerait évidemment que la guerre fût localisée et il espère qu'elle le sera. Mais il ne reculera pas devant l'éventualité d'une conflagration européenne. C'est du moins l'impression très nette de sir Nevile Henderson, auquel le Führer a déclaré qu'il était certain de l'appui militaire total de l'Italie, de la Hongrie et de la Pologne.

Si la Tchécoslovaquie se résout à tirer les conséquences logiques de son acceptation des suggestions franco-anglaises et évacue bénévolement les régions qu'elle s'est résignée à perdre, M. Hitler bornera ses prétentions aux frontières ethniques; il se prêtera à la formation d'une commission, ou germano-tchèque ou internationale, et à l'organisation de plébiscites; il retirera ses troupes avant qu'il ne soit procédé à ces plébiscites. Mais si les Tchèques résistent, s'ils opposent la force à la force, s'ils font la guerre, le Führer ne se contentera pas des frontières ethniques; il poussera ses avantages aussi loin que la guerre le lui permettra et ne tiendra plus compte que des frontières stratégiques que lui indiqueront ses généraux.

Il n'a laissé dans ses conversations avec M. Chamberlain aucun doute à cet égard.

Dans ces conditions, l'avis de sir Nevile Henderson, qui est convaincu que M. Hitler a dit son dernier mot, est que si la Tchécoslovaquie veut éviter la destruction et l'écrasement, elle devrait envoyer sans délai à Berlin, comme le demande M. Hitler, un plénipotentiaire militaire, qui réglerait directement avec le commandement allemand la question de l'évacuation des territoires des Sudètes.

Sir Nevile Henderson pense que le Führer respectera le délai qu'il a prévu et fixé, mais il pense aussi que si, avant l'expiration de ce délai, il devenait clair que Prague est décidé à un refus, le Führer, sans plus attendre, lancerait à ses armées l'ordre de marche.

Le maréchal Goering estimerait que sept jours seraient suffisants pour anéantir la Tchécoslovaquie. En tout cas, M. Hitler, qui devait, en quittant Godesberg, se rendre à Munich, est arrivé aujourd'hui à Berlin. Ses principaux collaborateurs et les membres du gouvernement du Reich s'y trouvent également réunis.

C'est de Berlin sans doute que, selon l'attitude de Prague, partira le signal de la guerre ou celui de la paix [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres sous les nos 3080 à 3086.
Le même jour, l'ambassadeur de Grande-Bretagne, au cours d'une démarche auprès de la Wilhelmstrasse, priait le Chancelier, sur les instructions de Londres, « de ne considérer comme valable la réponse de Prague que dans la version qui lui serait communiquée par M. Neville Chamberlain lui-même » (T. de Berlin no 3603, du 26 septembre).

350

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2295 à 2307 (1). Priorité absolue. *Prague, 25 septembre 1938* (2).

Le président de la République m'a convoqué ce matin à 8 heures. Il avait eu connaissance dans la nuit du mémorandum allemand (3) et de la carte annexée, qui était posée sur la table entre nous. Il était au comble de l'émotion la plus violente. Je ne l'ai jamais vu dans un état pareil. De son indignation qui s'exprimait en phrases hachées, j'extrais les précisions suivantes. M. Benès connaît les difficultés de la France et l'état d'une partie de l'opinion française. Il ne veut accroître les difficultés ni pour la France ni pour l'Angleterre. Il maintient avec son gouvernement l'acceptation de la proposition franco-anglaise remise lundi dernier (4). Mais il ne peut aller plus loin. L'opinion publique tchécoslovaque et son honneur personnel ne le lui permettraient pas. Il n'ira pas plus loin.

Le plébiscite lui est inacceptable : c'est un moyen de désorganiser et d'humilier l'État. Il donnerait lieu aux troubles les plus graves, le sang serait versé.

Il ne peut accepter non plus ni la cession immédiate de territoires, ni la remise directe de ceux-ci entre des mains allemandes, ni aucun arrangement qui ne soit pas fixé dans le sens et dans la lettre de la proposition franco-britannique, ni, à plus forte raison, le plébiscite sur la base du dernier recensement autrichien. Il m'a montré sur la carte allemande les conséquences des propositions de M. Hitler : Plzen cerné ou à peu près, Brno soumise au plébiscite, l'étranglement entre le nord-ouest et le sud de l'État diminué, réduit à une largeur de 60 kilomètres, la région de Moravska-Ostrava encerclée. Les mines de charbon perdues en grande partie, presque toutes les fortifications à abandonner. Il m'a rappelé que la proposition franco-anglaise faisait de la Commission internationale la cheville ouvrière des nouvelles limites à fixer et l'organe du transfert de souveraineté; qu'étaient prévus des échanges de populations et des aménagements de frontières tenant compte des nécessités militaires, économiques et de transfert.

Il n'est tenu compte de rien de tout cela dans le mémorandum allemand. De plus, suivant l'usage universellement suivi dans des négociations menant à des cessions amiables de territoires, les territoires ne sont transférés qu'après

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par téléphone.
(3) Ci-dessus reproduit sous le n° 340 annexe II.
(4) Ci-dessus publiée sous le n° 213.

règlement des questions résultant de ce transfert, telles que partage de la dette, etc. Le mémorandum allemand ne contient aucune allusion à l'antériorité nécessaire de ces règlements.

J'insiste beaucoup sur les considérations de prestige et de fierté nationale. Je les ai senties primordiales dans l'esprit du Président. Elles joueront aussi un rôle décisif auprès de l'opinion publique et de l'armée. M. Benès l'avait déjà marqué fortement dans la conversation où il a commenté auprès de moi la proposition franco-britannique (mes télégrammes nos 2244 à 2255) (1). Or, pour que soient ménagées la face du gouvernement et la fierté nationale, il est indispensable que soit maintenu à la Commission internationale dans toute son étendue le rôle prévu par la proposition franco-britannique. Je le pense comme le Président. C'est un point capital.

M. Benès met en garde M. le Président du Conseil et Votre Excellence, ainsi que tout le gouvernement français et le gouvernement britannique contre une campagne suivant laquelle le mémorandum de M. Hitler différerait en somme fort peu de la proposition franco-britannique. Il répète que cette proposition a été élaborée hâtivement, sans consulter le gouvernement tchécoslovaque, en ignorance de cause. Il pense que la campagne qu'il prévoit pourrait être étayée sur la même ignorance.

Suivant son sentiment, le mémorandum de M. Hitler constitue « une énormité, l'assassinat de la Tchécoslovaquie et de la nation tchécoslovaque. Il conjure M. le Président de la République et le gouvernement français de s'en rendre compte. Il fait appel à M. le Président du Conseil et à Votre Excellence pour déclarer à Londres que la France n'admettra pas un crime aussi épouvantable. La Tchécoslovaquie égorgée, la France et l'Angleterre perdent non seulement leur situation en Europe, mais leur honneur. Le mémorandum et la carte annexée le prouvent noir sur blanc. La France et l'Angleterre veulent-elles démolir sciemment cette force, la Tchécoslovaquie et son armée, dont un million et demi d'hommes sont sous les armes et qui restent malgré tout à leur disposition? Quant à la Tchécoslovaquie et à son président, ils ne se résigneront pas à cette mort déshonorante. Ils combattront pour sauver du moins l'honneur ».

Je crois utile de rapporter tel quel le ton passionné des déclarations de M. Benès qui trahissait aussi la conviction du Président de défendre le dernier réduit de l'indépendance nationale.

Il me paraît nécessaire pour éviter une catastrophe que les termes de la proposition franco-britannique soient maintenus et qu'entre immédiatement en fonction la Commission internationale, appuyée par une police internationale. Je l'ai déjà dit. Votre Excellence sait que mon style n'est pas pathétique. Si je donne à ce télégramme une tournure extrêmement vive, c'est que je crois vraiment que nous côtoyons une catastrophe. Il est absolument indispensable de ménager la fierté de la nation tchécoslovaque, de l'armée et de M. Benès. Je crois qu'ils sont au bout de ce qu'ils peuvent supporter d'amertume, et nous les acculerions au désespoir. La correspondance de

(1) Du 21 septembre, ci-dessus publiés sous le n° 260.

M. François-Poncet qui m'a été communiquée par le dernier courrier me laisse l'impression que la volonté allemande est d'acculer la Tchécoslovaquie à la guerre (1).

Si c'était ensuite le tour de la France, nous devrions nous demander si nous n'aurions pas intérêt à faire face à cette épreuve qui nous serait imposée avec le concours de l'armée tchécoslovaque, encore solide, alors que celle-ci perdra sans doute toute efficacité si les conditions du mémorandum de M. Hitler sont acceptées.

Communiqué à Londres (2).

351

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nº 650, 651 (3). Très urgent. Réservé. *Paris, 25 septembre 1938, 21 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 936 et 937 (4).

M. de Lacroix a mis dès hier le président Benès au courant de votre entretien avec le maréchal Rydz-Smigly. De la conversation, il a retiré l'impression que si la cession de Teschen devait amener réellement la Pologne à changer de camp et la conduire à une collaboration bienveillante avec la Tchécoslovaquie, même si cette collaboration ne devait pas aller jusqu'à une coopération militaire, M. Benès pourrait envisager ce nouveau sacrifice, malgré toute sa dureté. Si donc le gouvernement polonais s'engageait préalablement, de façon formelle et précise, à suivre la politique décrite ci-dessus, M. Benès a laissé entendre à M. de Lacroix que la cession de Teschen pourrait être consentie rapidement et sans doute annoncée publiquement.

Veuillez porter d'extrême urgence ces indications à la connaissance de M. Beck et du maréchal Rydz-Smigly. Vous ajouterez que le gouvernement français est prêt à continuer à s'entremettre en vue de faciliter la conclusion d'un tel arrangement. Il paraît en effet certain que si le gouvernement français était mis en mesure de faire état à Prague des assurances polonaises sollicitées par M. Benès, le gouvernement de Prague examinerait dans le plus sincère esprit de détente et de conciliation les moyens de donner satisfaction aux revendications polonaises de Teschen.

Je n'ai pas besoin de souligner le prix que j'attache, dans les circonstances actuelles à connaître d'extrême urgence l'accueil réservé à vos démarches,

(1) Voir ci-dessus les nos 291, 297, 299, 304, 306.
(2) Ce télégramme a été effectivement communiqué à Londres le même jour, à partir de 18 h. 20, par télégrammes nos 3087 à 3099.
(3) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Du 24 septembre, ci-dessus reproduits sous le nº 327.

qui ont pour objet de parer à une situation dont vous m'avez signalé vous-même à plusieurs reprises toute la gravité.

352

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1593 à 1597. *Rome, 25 septembre 1938.*

L'insistance presque quotidienne mise par M. Gayda à dénoncer les dangers suscités par l'activité des « partis de la guerre » dans le camp opposé à celui de l'Italie et de l'Allemagne, et à situer de manière tendancieuse et unilatérale les responsabilités du moment, accuse bien le souci qu'éprouve le gouvernement italien de profiter de la période d'attente « des six jours » de M. Hitler pour opérer sur son opinion publique une préparation intensive en vue d'éventualités extrêmes pour lesquelles elle n'est, de toute évidence, pas encore prête moralement à l'heure actuelle. C'est aussi un des aspects de cette préparation que représente la série des discours prononcés par M. Mussolini dans le nord de l'Italie (1). Le ton toujours violent (parfois même injurieux comme à Bellune hier) de ces harangues répétées, et leur insistance manifeste à exciter les foules, montrent clairement que M. Mussolini, pressé par le temps, est résolu à brûler les étapes de cette action indispensable sur son opinion publique.

Il faut noter également le soin que l'on prend ici à représenter sans relâche la Tchécoslovaquie comme étant en train de se bolcheviser graduellement, en se mettant, sous l'impulsion de M. Benès, de plus en plus dans la dépendance de Moscou. C'est ainsi, par exemple, que ce matin, la *Voce d'Italia* reproduit, sous le titre « Syrovy bolchevise la Tchécoslovaquie », une information donnée soi-disant par des réfugiés et aux termes de laquelle les soldats tchèques porteraient sur la poitrine l'emblème de la faucille et du marteau et défileraient sous des étendards rouges, en acclamant Staline et la dictature du prolétariat. Ce côté de la campagne de presse italienne, surtout si l'on songe au précédent espagnol, évoque assez fâcheusement l'idée d'un alibi préventif en vue d'interventions plus marquées en Tchécoslovaquie, sous couleur de lutte contre le bolchevisme.

On pourrait assurément considérer l'ensemble de cette préparation de

(1) Allusion aux allocutions prononcées par le Duce le 18 à Trieste, le 20 à Gorizia et Udine, le 21 à Trévise, le 24 à Padoue : voir ci-dessus les nos 210 (note), 211, 214, 235, 239, 265, 330 (note), 337 (et note); ci-après le no 460.

Les 25 et 26, le Duce prononçait enfin deux nouveaux discours à Vicence et Vérone, laissant entendre notamment, au cours du premier, que l'Italie pourrait être amenée à prendre des mesures militaires.

l'opinion publique italienne comme constituant, plus que le signe d'intentions réelles ou dès à présent arrêtées, une sorte de mesure de précaution prise à toutes éventualités et destinée à rattraper dans ce domaine un retard certain. Mais de tels symptômes n'en apparaissent pas moins comme fort inquiétants.

J'ajoute que la publicité personnelle de M. Mussolini bat plus que jamais son plein, mais il faut noter par contre que depuis deux jours la presse italienne manifeste une discrétion plus grande dans ses affirmations touchant la nécessité de donner immédiatement satisfaction aux minorités hongroise et polonaise de Tchécoslovaquie. Faut-il admettre que de ce côté, et après entretiens avec Berlin et aussi avec Belgrade, un peu plus de prudence ait été reconnue ici nécessaire? Je vais d'ailleurs m'efforcer de vérifier indirectement le bien-fondé d'une telle hypothèse.

353

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1601. *Rome, 25 septembre 1938.*

Je ne crois plus devoir dissuader de quitter sans retard l'Italie ceux de nos compatriotes qui viennent me consulter et que de graves raisons ne retiennent pas ici. Je serais obligé au Département de m'indiquer s'il y a lieu de prescrire à nos consuls de s'exprimer dans le même sens auprès de leurs ressortissants.

D'une manière plus générale, je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir, le cas échéant, me communiquer aussitôt que possible toutes les instructions ou indications utiles pour l'éventualité d'un conflit, notamment en ce qui concerne le choix du pays (la Suisse par exemple) à qui nos intérêts en Italie devraient être confiés et l'opportunité d'une démarche tendant au maintien d'un fonctionnaire du Département au Palais Farnèse et également aussi d'un Français à la Villa Médicis.

354

Note du 2e Bureau de l'état-major de l'Armée [1]

Au sujet du mémorandum allemand du 23 septembre 1938 [2]

25 septembre 1938.

La proposition franco-anglaise tendait à réaliser dès maintenant un accord sur quelques principes qui pouvaient servir de base à la négociation d'une paix définitive entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

Ces principes étaient les suivants :

a. Transfert, comme conclusion des travaux d'une commission internationale, des territoires comptant plus de 50 % d'Allemands, sous réserve justement de cette commission (*sic*);

b. Pas de plébiscite;

c. Échanges de populations;

d. Garantie internationale des nouvelles frontières.

Le transfert effectif des territoires supposait donc une négociation et un accord préalables.

En acceptant ces propositions, le gouvernement tchécoslovaque a souligné toute l'importance qu'il attachait à ce que le transfert, conformément au plan, fût une conclusion et non pas un point de départ. En d'autres termes, le transfert de territoires ne pouvait intervenir qu'une fois réglées, au moins en principe, toutes les questions délicates qui résultent d'un changement de souveraineté (sort des propriétés d'État, droits des optants, transfert des biens des optants, etc.).

A ce plan de paix, le gouvernement allemand répond par des propositions qui en modifient profondément, non seulement les termes, mais encore l'esprit :

a. Le transfert des territoires à titre provisoire doit être immédiat (le délai de sept jours est dérisoire pour une opération de cette importance);

b. L'amputation ne sauverait pas la Tchécoslovaquie d'un plébiscite qui, manifestement, devra s'étendre à d'autres régions;

c. Elle ne la sauve pas davantage de nouvelles revendications allemandes;

(1) Cette note est extraite des archives de la Guerre.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 340 (annexe II).

d. Il n'est pas question de garantie internationale.

Il s'agit donc pour l'Allemagne de mettre la main, dans un délai de sept jours, sur tout le pays sudète; moyennant quoi l'Allemagne accepte de ne pas engager d'action militaire. Mais rien ne garantit les Tchèques contre d'ultérieures prétentions du Reich. Rien ne préjuge non plus de l'attitude qu'adopterait le Reich à l'égard des autres problèmes en discussion (revendications d'autres nationalités, statut international de la Tchécoslovaquie mutilée).

L'Allemagne ne préjuge pas son attitude à l'égard de ces questions, mais, à l'avance, elle se met en mesure d'imposer la solution de son choix pour tous les problèmes.

En effet :

a. Exigeant la livraison immédiate des fortifications situées en pays sudète, l'Allemagne prive la Tchécoslovaquie de toute possibilité de résister à une avance ultérieure de l'armée allemande. De même, occupant les têtes de pont du Rhin, nous avons mis l'Allemagne, en 1918, à notre merci en cas de reprise d'hostilités;

b. La proposition allemande, excluant du droit de vote au plébiscite les individus établis dans le pays depuis le 28 octobre 1918, mettrait, dans bien des régions du plébiscite, l'élément tchèque en minorité. La carte de l'occupation ne serait donc pas la carte définitive des annexions de l'Allemagne;

c. En revanche, les Tchèques n'auraient aucune chance de récupérer aucun territoire dans la zone occupée par l'armée allemande puisque, durant l'occupation, la Gestapo aurait toute latitude pour préparer un plébiscite suivant les formules en cours dans le Reich. A noter que si l'armée allemande devait se retirer de la zone du plébiscite, la police allemande, elle, ne serait pas retirée. Il n'est prévu, d'autre part, aucune occupation internationale;

d. L'aménagement du plébiscite serait laissé à des négociations germano-tchèques. C'est dire que l'Allemagne serait en mesure d'imposer ses conditions, la Commission internationale n'intervenant que pour le contrôle des opérations de vote;

e. Le Reich aurait toute possibilité d'intervenir pour imposer le plébiscite dans d'autres parties du pays;

f. Sans garantie internationale, ce qui resterait de l'État tchèque serait à la merci de l'Allemagne. On remarquera, au surplus, que si une garantie internationale était accordée dans ces conditions, elle nous imposerait sans contrepartie des charges très lourdes puisque nous aurions à défendre éventuellement contre l'Allemagne une Tchécoslovaquie affaiblie et indéfendable qui, au surplus, n'aurait envers nous aucune obligation.

En réalité, les conditions communiquées à M. Chamberlain ressemblent étrangement aux conditions de l'armistice que l'armée allemande aurait pu imposer à l'armée tchèque si, après une courte résistance, celle-ci avait mis bas les armes, et il est permis de se demander si nous ne sommes pas simplement en présence d'un remaniement rapide des clauses d'armistice

déjà rédigées par l'état-major allemand. Cette hypothèse expliquerait d'ailleurs les lacunes et les obscurités d'un document hâtivement préparé. On ne peut échapper à l'impression que, pour rédiger les clauses de cet armistice, on s'est même souvenu des clauses de celui de Rethondes... Caractéristique à cet égard est la comparaison de la lettre avec celle des clauses de l'armistice de 1918 réglant l'avance sur le Rhin. On notera, en outre, le souci des Allemands d'avoir un plénipotentiaire militaire tchèque au quartier général allemand.

A ces observations générales, il convient d'ajouter quelques observations particulières :

a. Le souci d'avoir la Tchécoslovaquie à sa merci dans la suite de la négociation résulte du fait qu'à en juger par la carte jointe au mémorandum, le gouvernement allemand se réserve d'occuper immédiatement Brno (Brunn) et Olmutz, les deux places qui commandent les communications entre le pays tchèque et le pays slovaque. Le souci de rendre non viable à l'avenir le futur État tchèque résulte du fait que, dans le couloir morave, le tracé des zones de plébiscite réduit à une trentaine de kilomètres la largeur du territoire devant en tout cas demeurer tchèque;

b. Dans une zone située en plein territoire tchèque (Iglava) et qui contient en effet une minorité allemande assez dense, un plébiscite est prévu. Entend-on constituer ce [noyau] isolé en région autonome? On remarquera que la ville d'Iglava se trouve située sur une des deux voies de chemin de fer qui relient Prague à la Slovaquie par Brno;

c. Dans le même ordre d'idées, on constate que les zones de plébiscite prévues autour d'Olmutz et autour de Brno mettraient éventuellement aux mains de l'Allemagne les deux voies ferrées reliant la partie ouest et est du pays.

355

NOTE DU 2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE (1)

Au sujet du mémorandum allemand présenté à M. Chamberlain le 23 septembre 1938 (2)

Secret. *25 septembre 1938.*

L'examen du mémorandum allemand appelle les remarques suivantes :

I. Les différences présentées par le mémorandum avec les propositions franco-britanniques du 18 septembre portent essentiellement sur les *conditions de transfert* des territoires sudètes à l'Allemagne.

Le mémorandum franco-anglais proposait la constitution d'une Commission internationale chargée de délimiter la nouvelle frontière, après négociations dans les cas litigieux; ceux-ci, loin d'être l'exception, sont, au contraire, très nombreux.

Les Allemands, par contre, réclament *initialement* une nouvelle frontière sur laquelle ils porteraient *sans délai* leurs forces militaires; or, cette nouvelle englobe des territoires, où d'après la carte allemande *elle-même*, la population est, en majorité, tchèque : ce fait est particulièrement patent dans la trouée morave, et dans la zone de Brno, où l'Allemagne prétend, sans plébiscite, s'adjuger des territoires formant ilôt, reprenant ainsi la traditionnelle politique prussienne des enclaves, et créant, par là-même, une situation susceptible d'amener des complications ultérieures.

II. Une précédente note a déjà fait ressortir les pertes que subirait la Tchécoslovaquie dans le *domaine économique*, du seul fait des propositions franco-britanniques (3).

(1) Extraite du « fonds Daladier » conservé dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

(2) Ci-dessus publié sous le n° 340, annexe II.

(3) Cette note, rédigée par le 2e Bureau, le 19 septembre, est conservée dans les archives de la Guerre. Il a paru superflu de la reproduire, le paragraphe suivant en constituant une brève analyse.

Par ailleurs, une note établie par la sous-direction des Relations commerciales, le 22 septembre, énumérait les répercussions sur les économies allemande et tchécoslovaque de la rectification de frontière prévue par les propositions franco-britanniques. Elle déclarait, pour l'État tchécoslovaque : « ... L'équilibre de son économie en sera profondément troublé. Alors qu'actuellement il existe une heureuse harmonie entre les productions agricoles et industrielles de la République, avec un léger excédent en faveur de l'industrie, la situation sera sensiblement modifiée. Privée de ses principaux produits d'exportation, l'économie tchécoslovaque prendra un caractère agricole accentué et sera amenée, pour de nombreux produits industriels, à se placer sous la dépendance de ses voisins les plus puissants ...». L'adaptation aux nouvelles conditions devant être « très pénible » pour certaines industries, « il existe de sérieuses raisons de croire que le volume du commerce extérieur de la Tchécoslovaquie, par suite de la seule perte du septième de sa population, subira un abattement de 45 à 50 °/₀ ». « ... Cette situation serait considérablement aggravée, et conduirait la Tchécoslovaquie à une perte presque totale de son indépendance économique, s'il était fait droit aux demandes hongroises et surtout polonaises de rectification de frontières... ». L'indépendance économique de la Tchécoslovaquie resterait à l'avenir « aussi étroitement conditionnée que par le passé, par ses conditions d'accès, par la voie de l'Elbe, à la mer du Nord ».

Si cet état conserve la plupart de ses matières premières (à l'exception du lignite), son potentiel industriel s'affaiblit considérablement (industries textiles, chimiques, métallurgiques; fabrication d'armement). Il perd également d'importantes voies de communication.

Les exigences allemandes actuelles ne font qu'aggraver cette diminution, surtout dans la région de Brno et de Moravska-Ostrava.

III. *Au point de vue militaire*, l'acceptation intégrale du mémorandum allemand consacracrerait, pour la Tchécoslovaquie, l'abandon quasi-total de son système de fortifications, et, en particulier, de ses fortifications lourdes (ligne Trutnov-Zamberk-Moravska-Ostrava).

Si les propositions franco-anglaises envisageaient déjà la cession de certaines de ses fortifications, c'était comme résultat d'une négociation, et non comme consécration d'un état de fait. L'armée tchécoslovaque aurait sans doute accepté la cession de ses fortifications à une commission internationale; *admettrait-elle de les abandonner sans combat à une armée étrangère?*

IV. On peut objecter qu'une guerre générale risque d'éclater pour une raison de *prestige tchécoslovaque*. Ce raisonnement est difficilement défendable; la cession des territoires sudètes, telle qu'elle résulterait du projet franco-britannique, donne déjà à l'Allemagne une satisfaction sans précédent. Cette dernière puissance pourrait, semble-t-il, sans déchoir, *abandonner la prétention d'une occupation militaire immédiate*. Les revendications allemandes concernant les régions de la trouée morave, si elles étaient acceptées, marqueraient, en outre, *l'étranglement de la Bohême* et favoriseraient à peu de frais sa séparation de la Slovaquie (*couloir réduit à 20 kilomètres, privé, en cas de rattachement de Brno à l'Allemagne, de toutes voies ferrées d'ouest en est*).

V. *L'Armée.*

L'armée tchécoslovaque est, actuellement, en garde, derrière des fortifications; une fois sa mobilisation terminée, elle représentera *une force sérieuse de 35 divisions, équipées à la moderne, décidées à résister et à livrer bataille à l'envahisseur. Rien que cette certitude d'une rencontre très meurtrière entre Allemands et Tchèques, devrait donner à réfléchir au gouvernement hitlérien.*

On admettait jusqu'ici que la résistance tchèque pouvait être estimée à un mois environ, dans le quadrilatère de Bohême, pour être reportée ensuite sur la trouée morave, en attendant l'aide de ses alliées.

Bien que certains facteurs nouveaux se soient introduits (défection possible de certains contingents minoritaires), on peut encore compter sur la résistance tchécoslovaque, mais *à condition que la Tchécoslovaquie ne soit aux prises qu'avec la seule Allemagne.*

La situation serait totalement changée si la Pologne et la Hongrie devaient apporter à l'Allemagne l'appui effectif de leur concours militaire.

356

CONVERSATIONS FRANCO-BRITANNIQUES DU 25 SEPTEMBRE 1938
(tenues à Londres)

Compte rendu (1)

Secret.

— M. Neville Chamberlain.
— Lord Halifax.
— Sir John Simon.
— Sir Samuel Hoare.
— Sir Horace Wilson.
— Sir Robert Vansittart.
— Sir Alexander Cadogan.
— Mr Bridges.
— Mr Strang.
— Mr Roberts.
— M. Daladier.
— M. Bonnet.
— M. Corbin.
— M. Léger.
— M. Rochat.
— M. Henry.
— M. de Margerie.

Le Premier ministre ouvre la séance en déclarant que les ministres français désireront sans doute avoir un compte rendu des entretiens de Godesberg, et que, pour gagner du temps, il en a fait préparer un bref compte rendu écrit, dont lecture est donnée et dont le texte suit :

1° Pendant la première entrevue du Premier ministre avec Hitler (jeudi après-midi 22 septembre), le Chancelier commença par déclarer qu'il ignorait quelles étaient les propositions qui avaient été soumises au gouvernement tchécoslovaque. Le Premier ministre lui explique la nature des propositions franco-britanniques (2);

2° Hitler déclara apprécier les efforts faits pour arriver à un règlement et demanda si ces propositions avaient déjà été soumises aux Tchèques. Sur réponse affirmative, il déclara le regretter, ces propositions étant inacceptables;

3° La raison qu'Hitler donna fut que le plan franco-britannique pour le transfert des territoires était trop lent et donnerait aux Tchèques l'occasion de

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 213.

le tourner et d'en ralentir l'exécution. Il prétendait qu'à la suite d'une série d'incidents, les sentiments s'étaient exaspérés et que la situation était, à son avis, trop dangereuse pour un règlement fait comme à loisir. La seule chose à faire était d'effectuer un transfert rapide et effectif;

4° Hitler expliqua alors son autre plan et fit voir sa carte, en montrant les régions qui devraient être remises immédiatement à l'Allemagne et donnant des détails sur quelques-unes des autres dispositions inscrites maintenant au mémorandum [1];

5° Le Premier ministre critiqua le projet d'Hitler en se basant sur le fait que l'opinion publique jugeait inacceptable, dans les circonstances présentes, l'occupation immédiate par les troupes allemandes des territoires à transférer et estimerait qu'une telle occupation serait analogue à la saisie d'un territoire conquis. L'arrangement projeté par les Français et les Anglais et qu'ils ont recommandé à l'acceptation des Tchèques était un transfert pacifique de la région sudète suivant les dispositions d'un plan ayant fait l'objet d'un accord. L'entrée immédiate des troupes allemandes n'était pas une méthode indiquée pour la bonne exécution de cet arrangement;

6° Hitler persista à déclarer que, pour les raisons qu'il avait déjà exposées, l'entrée immédiate des troupes allemandes était bien la méthode nécessaire et le meilleur moyen d'assurer le respect du droit et le maintien de l'ordre. Afin d'éviter qu'on prétende que le plébiscite proposé dans les régions en bordure ne soit influencé par une pression inopportune, les forces armées allemandes seraient retirées de ces régions avant que le plébiscite n'ait lieu;

7° Hitler devint très vague dans ses propos et il y eut de fréquentes interruptions. A la fin, la conversation de jeudi soir prit fin sur les ordres donnés par Hitler au général Keitel, sur la demande du Premier ministre et en sa présence, afin que les troubles de nature à conduire à une provocation fussent découragés. Le Premier ministre lança son appel public aux Tchèques leur demandant avec insistance de faire preuve de patience et d'éviter les incidents tant que les négociations étaient en cours;

8° Vendredi matin, au lieu de reprendre la conversation, le Premier ministre envoya une lettre à Hitler rappelant les difficultés qu'il voyait à ce que les régions fussent immédiatement occupées par les troupes allemandes.

Hitler fut déçu et surpris de recevoir une lettre au lieu d'avoir l'occasion de continuer ses observations confuses, mais il décida d'envoyer une réponse écrite et le rendez-vous de vendredi matin pour la reprise des conversations fut annulé. La réponse d'Hitler avait été promise pour avant le déjeuner, mais elle ne parvint pas au Premier ministre avant quatre heures de l'après-midi [2];

9° La substance de la lettre, outre une longue répétition des plaintes relatives aux mauvais traitements infligés par le passé aux Sudètes allemands et

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 340, annexe II.

[2] La lettre du Premier britannique et la réponse du Chancelier sont analysées ci-dessus sous le n° 340 (note).

du peu de confiance éprouvé dans les promesses tchèques, consistait à maintenir l'attitude précédemment adoptée par Hitler. Ce n'était pas la reconnaissance du principe qu'un transfert de ce territoire devait avoir lieu qui intéressait Hitler, mais uniquement la réalisation de ce principe dans le plus bref délai;

10° Au cours de la conversation de jeudi après-midi, en insistant pour l'acceptation de sa proposition, Hitler la décrivait comme une « solution pacifique » et laissait entendre qu'à moins d'une acceptation de ses propositions, il serait obligé de rechercher une « solution militaire » et que, dans cette éventualité, il tracerait, non pas une « frontière de nationalités », mais une « frontière militaire stratégique ». Il ne peut y avoir de doute que cette alternative signifie, dans l'esprit du Chancelier, tracer une ligne au point le plus rapproché englobant Prague et la Bohême tout entière. Dans sa lettre de vendredi, il fait de nouveau allusion à la frontière de nationalités comme à l'offre qu'il présente dans le cas d'une solution pacifique;

11° Après avoir reçu et examiné la lettre d'Hitler, le vendredi après-midi, le Premier ministre aboutit à la conclusion qu'en sa qualité d'intermédiaire, il était de son devoir de transmettre les propositions d'Hitler au gouvernement tchèque. En conséquence, le Premier ministre lui demanda un mémorandum ainsi qu'une carte qui lui furent remis par la suite. Le but du Premier ministre était d'obtenir par écrit les détails qui pussent être communiqués à Prague et aussi d'obtenir une extension de l'assurance qu'il avait reçue à Berchtesgaden et d'après laquelle Hitler n'attaquerait pas la Tchécoslovaquie tant que les négociations se poursuivraient;

12° Un nouvel entretien eut lieu tard dans cette même soirée. Le mémorandum fut alors remis au Premier ministre en allemand et un premier examen en révéla aussitôt les termes rigoureux. Quelques-uns d'entre eux furent modifiés par Hitler, bien que le Premier ministre ait bien entendu pris soin de n'exprimer aucune satisfaction à l'égard du document ainsi amendé. Au contraire, il souligna la folie des risques que courait Hitler en insistant sur de telles conditions et sur les terribles conséquences pour tous si elles devaient conduire à la guerre. Il reprocha à Hitler d'avoir refusé de faire les concessions appropriées, malgré ses propres efforts, et Hitler répondit que la frontière stratégique qui serait tracée si les Allemands faisaient la conquête du pays serait très différente de la frontière de nationalités actuellement proposée;

13° Le Premier ministre ne laissa dans l'esprit d'Hitler aucun doute en ce qui concerne le jugement qui serait porté par l'opinion publique sur les termes de son mémorandum. Il déclara qu'il enverrait le mémorandum au gouvernement tchèque et rendrait compte au gouvernement français le plus tôt possible.

M. Daladier remercie le Premier ministre et tient à lui exprimer son admiration pour la clarté et la netteté de son attitude en présence d'exigences aussi inconsidérées. Les ministres français n'ont pas eu le temps d'examiner de très près tous les détails du mémorandum de M. Hitler, qu'ils ont reçu seule-

ment dans la matinée vers 11 h. 30; le président du Conseil, à ce propos, marque son regret que cette communication ait eu lieu si tard. Le Conseil des ministres a néanmoins pu en délibérer cet après-midi [1]; il s'est montré unanime à repousser l'idée de supprimer la Commission internationale, dont la procédure et les modalités avaient été adoptées à Londres le 18 septembre dernier; il a considéré également que les cessions de territoires envisagées représentent un lourd sacrifice de la part du gouvernement de Prague et du gouvernement français et qu'il n'avait pas le droit d'autoriser M. Hitler à prendre possession de ces territoires par la force. D'ailleurs, si le Chancelier recourrait à la force, il est bien évident que l'armée tchèque résisterait également par la force, et il en résulterait précisément le conflit que les ministres français et anglais s'efforcent, depuis dimanche dernier, d'éviter.

Le Conseil s'est également montré unanime à repousser les plébiscites demandés par M. Hitler suivant les indications portées sur la carte, dont le gouvernement français a eu communication. Les zones coloriées en vert sur cette carte, en effet, comme M. Hitler le reconnaît lui-même, possèdent une majorité tchèque. Il ne s'agit donc pas d'un règlement équitable réalisé au prix de lourds sacrifices, mais, en réalité, de l'exécution du plan conçu par M. Hitler et son régime, non pour récupérer trois millions d'Allemands, mais pour détruire la Tchécoslovaquie par la force, asservir et établir la domination de l'Allemagne sur l'Europe. Les propositions de M. Hitler montrent quelle est sur ce point la véritable pensée du Reich, et les déclarations que vient de faire le président du Conseil traduisent, à cet égard, l'opinion unanime des ministres français.

M. Neville Chamberlain après avoir marqué ses regrets du retard apporté à la transmission des documents, ajoute qu'il lui paraît important qu'aucun malentendu ne puisse se produire sur les propositions de M. Hitler. Ce que celui-ci suggère, ce n'est pas de s'emparer de certains territoires par la force, mais d'en prendre livraison en vertu d'un arrangement, et d'y faire entrer les troupes allemandes afin qu'y règnent l'ordre et la loi qui, au dire des Allemands, ne pourraient y être respectés autrement.

En raison du court délai, auquel M. Daladier a fait allusion plus haut, dont les ministres français ont disposé pour étudier le document allemand, le Premier ministre souhaite rappeler que la zone coloriée en rouge est celle qui doit être occupée par les troupes allemandes, et que les limites n'en

[1] Le Conseil se réunit le 25 à partir de 15 h. Le président du Conseil lut la traduction du mémorandum allemand remis au Premier britannique (ci-dessus reproduit sous le n° 340, annexe II), montra la carte annexée, mais laissa peu d'espoir de voir les Tchèques accepter ces documents. S'il admettait l'idée d'une occupation préalable par les troupes allemandes des zones qui devaient être cédées aux termes des propositions franco-britanniques du 18 septembre (zones marquées de rouge sur la carte), le Conseil refusait en revanche la cession des zones marquées de vert, habitées surtout par des Tchèques et qu'Henlein n'avait pas réclamées. Les ministres s'entendirent également pour le maintien du principe de la Commission internationale. Interrogé sur le point de savoir ce qu'il répondrait au gouvernement britannique sur l'attitude de Paris en cas d'usage de la force par Hitler, le président Daladier répondit que les Chambres seraient convoquées et que la France remplirait ses engagements (*Carnets secrets de Jean Zay*, p. 11-17).

présentent point de caractère définitif, mais dépendent d'un plébiscite, qui doit avoir lieu sous contrôle international. Quant aux zones vertes, d'après M. Hitler, s'il apparaît à la lumière du plébiscite qu'elles contiennent une majorité qui ne souhaite pas le rattachement au Reich il ne serait pas question de les ajouter à la zone rouge. Quand M. Neville Chamberlain a fait observer au Chancelier que cette dernière zone comprenait des territoires où la majorité ne souhaitait sans doute pas la fusion avec le Reich, M. Hitler a répondu qu'il ne le croyait pas, que le plébiscite en déciderait et qu'il s'inclinerait devant les résultats de la consultation populaire. Il a précisé, en montrant une certaine partie de la zone verte, qu'il ne s'attendait point à y voir apparaître une majorité allemande, qu'il ne le souhaitait même pas, mais qu'il voulait seulement prouver qu'il y avait là plus d'Allemands qu'on ne le pensait d'habitude, afin de pouvoir réclamer pour eux un traitement plus favorable.

M. Daladier rappelle que le mémorandum de M. Hitler présente deux points essentiels : sur la carte figure une zone rouge, que M. Hitler considère comme appartenant déjà sans discussion à l'Allemagne puisqu'il s'y trouve une majorité de plus de 50 % d'Allemands, confirmée par les récentes élections municipales. Afin d'éviter un conflit et des combats qui pourraient dégénérer en guerre, il avait été décidé que l'on nommerait une commission chargée d'assurer l'entrée progressive des troupes allemandes dans le territoire. M. Hitler déclare aujourd'hui qu'il entend que les Tchèques se retirent immédiatement, et que ses troupes pénètrent dans cette région sans que la Commission ait pu étudier les conditions et les étapes de cette entreprise. Or, il se trouve là des Allemands démocrates qui ne souhaitent pas subir le joug de M. Hitler, qu'une commission pourrait protéger, et dont il faut tenir à honneur de défendre les intérêts. Il convient qu'ils puissent partir avant l'arrivée des armées allemandes.

De plus, le Chancelier a ajouté une revendication qui n'avait été prévue par personne; il a désigné d'autres régions où il réclame un plébiscite et où, comme par hasard, il suffirait que l'Allemagne s'installât pour que la Tchécoslovaquie fût ruinée en tant qu'État, la Bohême coupée de la Slovaquie, et les habitants du pays mis dans l'impossibilité de circuler sur leur propre territoire sans l'autorisation allemande. Il y a là une prétention nouvelle, dont il n'avait jamais été question jusqu'ici; elle correspond à un véritable plan de démembrement, c'est là ce que le Conseil des ministres français a compris et ce qu'il a été unanime à rejeter, M. Daladier lui-même n'opinant qu'en dernier.

M. Neville Chamberlain précise que, suivant le mémorandum allemand, la zone rouge ne serait point cédée à l'Allemagne de façon permanente et définitive, mais ferait l'objet d'un plébiscite sous le contrôle d'une commission internationale, le Reich retirant ses troupes pendant la consultation populaire. Les ministres français et anglais avaient prévu des arrangements de frontières par les soins d'une commission, ce qui se retrouve dans le mémorandum. La différence principale qui existe entre les suggestions franco-anglaises et celles du Führer, c'est que ce dernier réclame l'occupation immédiate, alors que le plan franco-britannique n'envisageait pas l'entrée des troupes alle-

mandes avant la délimitation finale; le Chancelier déclarant que, si l'on doit attendre cette délimitation, des désordres et des conflits sont inévitables.

D'autre part, en ce qui concerne les Allemands qui souhaiteraient quitter la zone rouge pour se rendre en Tchécoslovaquie ou vice-versa, la question ne doit, d'après le mémorandum, être réglée que plus tard, et non pas immédiatement. Quant à la zone verte, elle ne doit pas être occupée par les troupes allemandes. Pour ce qui est de la zone rouge, M. Hitler s'est déclaré prêt à accepter les résultats du plébiscite, la frontière pouvant être éventuellement reculée si la consultation populaire en décide de cette façon.

Le Premier ministre ajoute qu'il ne souhaite point discuter longuement ces détails; même s'ils ont pu prêter à quelques malentendus, l'attitude du gouvernement français vis-à-vis du projet n'en serait pas moins la même selon toute vraisemblance, et il demande ce que le président du Conseil croit pouvoir suggérer en réponse au mémorandum allemand.

M. Daladier pense qu'il conviendrait d'indiquer à M. Hitler que l'on s'en tient aux propositions de la conférence franco-anglaise du 18 septembre dernier. « Que faire en cas de refus? » interroge *M. Neville Chamberlain* En pareil cas, répond *M. Daladier*, « il y a lieu de penser que chacun fera son devoir ».

Le Premier ministre pense qu'il convient de se mettre en face des graves réalités de l'heure présente.

Dans l'hypothèse où le gouvernement tchèque repousserait les propositions allemandes, sa réponse devra être transmise par la Grande-Bretagne au gouvernement du Reich. Elle pourrait être accompagnée d'une contre-proposition tendant à la convocation d'une conférence, mais le Premier ministre croit que M. Hitler a dit maintenant son dernier mot, qu'il s'attend à une réponse par un oui ou par un non, et qu'en cas de refus, il prendra aussitôt des mesures militaires, sans se borner à vouloir atteindre la frontière portée sur la carte, mais en cherchant à imposer à la Tchécoslovaquie une frontière d'ordre stratégique et militaire. Il ne faut pas s'attendre à voir le Führer temporiser dans sa réponse, mais plutôt décider aussitôt l'invasion de la Tchécoslovaquie. Dans quel cas se trouverait-on alors?

Le président du Conseil répond qu'en telle hypothèse, l'on se trouverait en présence d'une agression provoquée par M. Hitler, et répète qu'alors chacun devra faire son devoir. « Cela veut dire, s'enquiert *M. Neville Chamberlain*, que la France déclarera la guerre? ». « La situation est claire, répond *M. Daladier*. Le président du Conseil rappelle qu'il a répété, il y a deux jours encore, qu'en cas d'agression non provoquée, la France remplirait ses obligations d'assistance [1]. S'il a cru devoir renouveler cette déclaration, c'est que les nouvelles de Godesberg étaient mauvaises, et c'est pourquoi il a également demandé à un million de Français de se porter sur la frontière, ce qu'ils ont fait dans un calme complet et avec le sentiment de servir une cause juste.

Le Premier ministre pense que le gouvernement français a certainement

[1] **Voir ci-dessus le n° 341 (note).**

examiné les conséquences possibles d'une telle décision, et ajoute que les ministres britanniques attacheraient le plus grand prix à savoir quel serait, en pareil cas, le plan de l'état-major français; étant donné qu'il paraît en tout cas impossible de porter une assistance directe à la Tchécoslovaquie, l'on a dû envisager le moyen de mener autrement les hostilités.

M. Daladier répète, en rappelant qu'il l'a déjà indiqué au cours de la conférence du mois d'avril dernier, qu'en effet, il n'y a point de possibilité d'assistance directe par voie de terre, mais que la France apporterait une aide indirecte à la Tchécoslovaquie en attirant sur elle le gros des armées allemandes.

Le Premier ministre ayant invité sir John Simon à présenter quelques observations à ce sujet, le *chancelier de l'Échiquier* expose qu'il souhaiterait connaître si, dans le cas d'un emploi des forces militaires françaises, l'invasion de l'Allemagne serait envisagée.

M. Daladier répond que le général Gamelin pourrait donner sur ce point, et sur les plans étudiés par l'état-major français, toutes explications techniques nécessaires.

Sir John Simon, tout en se défendant de vouloir faire le stratège, déclare qu'il y a là un problème d'ordre général d'une grande importance, que le gouvernement français a certainement dû examiner; au cas où les troupes françaises seraient appelées à faire leur devoir, serait-ce en occupant la ligne Maginot et en y restant passives, ou en menant des opérations actives? D'autre part (et sir John Simon souligne qu'il n'entend point poser des questions auxquelles la réponse est difficile, mais qu'il s'agit là de choses essentielles pour l'Angleterre en raison de ses relations d'étroite amitié avec la France), M. Daladier pourrait-il indiquer comment la France conçoit l'emploi de ses forces aériennes : userait-elle de son aviation pour attaquer l'Allemagne dans les airs, ce qui entraînerait immanquablement une déclaration de guerre?

M. Daladier répond qu'il serait aussi ridicule de concentrer une armée pour l'immobiliser dans des fortifications et de l'y laisser l'arme au pied, que de ne rien faire dans le domaine aérien. Il rappelle en ce qui concerne le territoire français, qu'en Espagne, où le gouvernement Franco dispose depuis le début de la maîtrise des airs, malgré les destructions de villes et de vies humaines, l'aviation n'a pas suffi à gagner la guerre. En Allemagne, malgré les déclarations de M. Hitler, les fortifications sont beaucoup moins solides qu'on ne le prétend; il se passera encore plusieurs mois avant que la ligne Siegfried ne soit vraiment achevée et l'on peut donc envisager des offensives destructives sur le sol allemand; d'autre part, il est possible de se livrer dans les airs à des attaques contre les centres militaires et industriels du Reich et de leur porter des coups sérieux.

Le président du Conseil ajoute qu'il voudrait d'ailleurs moins parler pour le moment de guerre et de stratégie que des obligations morales de son pays, les discussions d'ordre militaire pouvant être remises à plus tard. M. Daladier a consenti, il y a huit jours, au nom du gouvernement français, et sans consulter ce dernier, à démembrer un pays ami, auquel la France est liée par des traités et des souvenirs séculaires. Pour sauvegarder le maintien de la paix européenne, trois millions d'Allemands des Sudètes seront octroyés à M. Hitler.

Une telle décision est singulièrement dure à prendre, pour ne pas dire un peu déshonorante; mais le gouvernement français s'y est résolu plutôt que de voir recommencer l'épreuve d'il y a vingt ans. Sans tirer un coup de fusil, sans un coup de canon, M. Hitler peut donc obtenir trois millions d'Allemands; et cependant, il ne juge pas encore que cela soit suffisant. Jusqu'où ira-t-on pour le maintien de la paix? Si l'on peut trouver le moyen de permettre au Chancelier de prendre livraison, si l'on peut dire, des hommes qui lui ont été attribués, qu'on discute ce moyen; mais les Tchèques sont des êtres humains, qui ont une patrie, qui ont combattu aux côtés des alliés, et qu'il convient de consulter avant de prendre une décision qui les touche. Peut-être pourrait-on trouver quelques concessions de forme, encore qu'elles ne doivent sans doute servir qu'à préparer la destruction de la civilisation et de la liberté; mais M. Daladier ne pourra jamais consentir à des concessions qui entraîneraient la destruction de l'État tchécoslovaque et assureraient la domination de M. Hitler sur ce pays. La France n'acceptera jamais de telles concessions ; la suivra qui voudra.

Sir John Simon, après avoir indiqué combien les ministres anglais partagent les sentiments qui viennent d'être exposés par le président du Conseil, précise qu'il n'a pas voulu poser de questions dans l'hypothèse où la France accepterait le plan de M. Hitler, puisque M. Daladier avait déclaré antérieurement qu'elle ne l'accepterait jamais; mais il se demande, avec toute l'anxiété que doit éprouver un pays ami et voisin, ce que le gouvernement français envisage de faire une fois le plan repoussé : si la France est décidée à combattre l'Allemagne, par quels moyens et par quelles méthodes pense-t-elle pouvoir mener cette lutte?

Sur le premier point, c'est-à-dire sur ce que le gouvernement français suggère de faire en cas de rejet du mémorandum, *le président du Conseil* répond que l'on pourrait envisager de mettre néanmoins en vigueur le système conçu huit jours auparavant au cours de la réunion des ministres français et anglais. M. Hitler objecte à la procédure des commissions internationales qu'elle entraîne mille atermoiements et qu'elle se ressent de l'atmosphère genevoise. Mais pourquoi ne pas désigner une commission dans les trois jours qui pourrait en finir avec sa tâche dans une dizaine de jours, et, sans attendre, autoriser l'occupation immédiate par les troupes allemandes de districts où la majorité germanique est particulièrement importante? On ne voit pas ce que M. Hitler pourrait objecter à une telle suggestion; au lieu que l'occupation sans accord préalable se heurterait aux troupes tchèques maintenant mobilisées, installées dans leurs fortifications en plein pays sudète, et résolues à résister. Par l'intermédiaire d'une commission, l'on pourrait faire en sorte que l'occupation allemande fût rendue plus rapide qu'elle n'était prévue d'abord, ce qui éviterait l'invasion et ses conséquences. L'on n'est pas obligé d'accepter tout ce que propose M. Hitler, et il est difficile d'imaginer ce qu'il pourrait objecter à une occupation rapide et progressive en vertu de décisions prises par une commission internationale.

Le président du Conseil répète qu'il ne pourrait rentrer demain en France après avoir accepté l'étranglement de la Tchécoslovaquie. La cession du terri-

toire des Sudètes constitue déjà un sacrifice douloureux, peut-être nécessaire, dans l'intérêt de la paix, mais il est impossible d'aller au-delà.

Sir Samuel Hoare s'associe aux vues exposées par M. Daladier et ajoute qu'aucun ministre britannique ne goûte plus que les ministres français les propositions allemandes; mais il propose de revenir sur les suggestions que vient de faire le président du Conseil et qui, à ses yeux, méritent d'être retenues. S'il a bien compris, même si les Allemands n'étaient point d'accord, il conviendrait d'envoyer tout de suite sur les lieux la Commission internationale, en la chargeant de faire une enquête, de façon à permettre à M. Hitler de prendre rapidement possession de certaines zones. Il y a là une idée digne de considération; l'on montrerait ainsi à M. Hitler que l'on ne cherche point à accumuler les délais, l'on conserverait une certaine initiative, et il pourrait être difficile au Führer de refuser si la Commission se trouve en mesure d'effectuer très rapidement des transferts de territoires.

Le président du Conseil répond que sir Samuel Hoare a pleinement saisi sa pensée.

M. Neville Chamberlain n'hésite pas à affirmer avec l'expérience qu'il rapporte de ses récentes conversations avec M. Hitler, qu'une telle proposition ne serait pas considérée comme acceptable pour ce dernier; il doute, d'autre part, s'il serait possible de former une commission internationale, de l'envoyer là où sa présence serait nécessaire, et de préparer dans un si bref délai d'importants transferts de territoires. Aux yeux de M. Hitler, la solution du problème tarde depuis beaucoup trop longtemps; il veut un règlement immédiat; il souhaitait même que ce règlement intervînt plus tôt, et, sans le voyage de M. Chamberlain, l'invasion aurait sans doute commencé déjà. La visite du Premier ministre a pu la retarder, mais de peu de jours seulement. Si, comme il y a toutes les raisons de le croire, M. Hitler ne s'arrête pas un instant à examiner la solution proposée, que faire ensuite? La discussion se trouve ramenée au point où elle en était quelques instants plus tôt; d'ici deux ou trois jours, on peut se trouver en présence d'une invasion rapide, toutes les dispositions ayant été prises à cet effet avec la compétence propre aux Allemands; le gouvernement français et le gouvernement britannique risquent de se trouver en présence d'une avance extrêmement rapide, et de voir les troupes allemandes arriver à Prague avant même qu'on ne le sache; il est essentiel de savoir quelle serait l'attitude de la France en pareil cas, en raison même des relations étroites qui règnent entre Londres et Paris, et qui ont été soulignées si fréquemment déjà.

M. Daladier a indiqué plus haut que le plan français consistait à prendre l'offensive et à monter des opérations contre la ligne Siegfried dans l'espoir de la traverser, et à bombarder les centres industriels ou militaires allemands. Le Premier ministre doit dire en toute franchise que l'on a recueilli à Londres des informations très inquiétantes sur l'état de l'aviation française, sur la capacité des usines françaises à fabriquer du matériel aéronautique et à remplacer les pertes sérieuses des premiers jours; si, d'autre part, une pluie de bombes s'abat sur Paris, sur les aérodromes, sur les centres industriels, la France se trouvera-t-elle en mesure de se défendre et de riposter? Par

ailleurs, quelle serait l'attitude de l'U.R.S.S.? Sur ce point également, les informations du gouvernement britannique ne permettent point de savoir clairement ce que ferait le gouvernement de Moscou. Quant au ton de la presse française, il ne se montre guère belliqueux et donne plutôt l'impression que la France n'est pas prête à faire face à une décision d'une telle importance. Ce serait vraiment une maigre consolation que de vouloir remplir ses obligations et porter secours à ses amis, pour constater plus tard que l'on n'est pas en état de le faire, mais que l'on est contraint de s'effondrer. M. Neville Chamberlain serait très reconnaissant au président du Conseil des informations plus précises que ce dernier pourrait apporter sur ces différents problèmes.

M. Daladier déclare qu'il répondra volontiers à ces diverses questions, mais constate que l'on parle toujours des difficultés que l'on trouverait si l'on voulait agir. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire? Après avoir offert trois millions d'Allemands à M. Hitler, faut-il lui donner le reste de la Tchécoslovaquie? Si l'on est prêt à accepter les propositions du Chancelier, est-on disposé également à faire une pression sur la Tchécoslovaquie pour étrangler le pays?

Pour en revenir aux différents points soulevés par le Premier ministre, le président du Conseil déclare que ce n'est point dans certains journaux qu'il faut chercher la véritable attitude de l'opinion, mais dans l'attitude des Français qui, après avoir fort bien compris, malgré un premier mouvement d'étonnement, pourquoi l'on sacrifiait la région des Sudètes à la paix, ne comprendraient point aujourd'hui, en revanche, que l'on livrât un peuple faible à un adversaire supérieur en nombre. Un million de ces Français ont gagné les frontières et les casernes sans une hésitation; c'est là qu'il faut chercher l'expression du véritable sentiment national.

Une fois de plus, il faut savoir si l'on est décidé à s'incliner devant toutes les exigences de M. Hitler. En pareil cas, les discours sont inutiles. Si l'on envisage un nouvel effort de conciliation, ce ne peut être qu'à condition de dire halte au Chancelier, comme l'a déclaré unanimement le gouvernement français.

En ce qui concerne l'aviation française, il faut se méfier des bruits tendancieux qui circulent, et qui tendent à la présenter comme inexistante. Elle est certainement inférieure à l'aviation allemande en quantité, mais non pas en matière de personnel. La France, en face de l'Allemagne, n'a que quarante millions d'habitants, et le potentiel industriel du Reich est évidemment supérieur; mais l'aviation française reste fort capable de porter des coups sérieux à un adversaire. Pour ce qui est de l'U.R.S.S., on la décrit tantôt comme infiniment puissante, et tantôt comme dépourvue de toutes ressources. La vérité est sans doute entre les deux. Il y a lieu de penser que la Russie possède 5.000 avions. Elle en a fourni 700 à l'Espagne, qui se sont fréquemment avérés supérieurs aux avions italiens et allemands; si le général Franco piétine aujourd'hui sur le front de l'Ebre, c'est à cause de l'arrivée, il y a quelques temps, de 300 avions russes. Un nombre identique d'appareils, considérés comme satisfaisants, a été vendu par l'U.R.S.S. à la Tchécoslovaquie, et l'on peut estimer que la production aérienne russe est sensiblement

égale à celle de l'Allemagne, même si le gouvernement de Moscou, comme le croit le colonel Lindbergh [1], ne dispose pas de prototypes comparables à ceux du Reich; mais, en cas de guerre, ce serait surtout la masse qui compterait, et l'on est en droit de penser que l'aviation russe et l'aviation allemande s'équilibreraient.

Il ne faudrait pas, dans tous les calculs, montrer une modestie excessive. L'on ne parle pas de la marine britannique, par exemple, ni des possibilités de blocus. La flotte allemande est très inférieure à la flotte anglaise, et même à la marine française.

La question essentielle demeure : si M. Hitler a dit son dernier mot, propose-t-on de l'accepter ? Ce serait une politique, mais l'on ne saurait s'incliner sans consulter le gouvernement tchèque et demander son opinion.

Sir Samuel Hoare, sans être en désaccord avec les vues exprimées par le président du Conseil, déclare qu'il voit difficilement, si la guerre survenait demain, et même si la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. y entraient, ce que l'on pourrait faire pratiquement pour aider la Tchécoslovaquie envahie. L'action navale de la Grande-Bretagne, si elle prenait part au conflit, serait nécessairement lente. L'attitude de la Russie reste peu claire, et on ne peut savoir si elle ferait entrer en jeu toute son aviation. Dans ces conditions, l'on risquerait de voir la plus grande partie de la Tchécoslovaquie envahie et détruite sans se trouver en mesure de s'y opposer. Cette question des moyens d'arrêter une action rapide en Tchécoslovaquie n'a pas encore trouvé de réponse aux yeux de sir Samuel Hoare, qui lui trouve une importance capitale et qui fait largement dépendre son attitude personnelle de la solution qu'elle pourrait recevoir.

Sans vouloir s'engager plus avant sur le terrain technique, *M. Daladier* souhaite poser à son tour trois questions :

1° Le gouvernement britannique accepte-t-il le plan de M. Hitler ?

2° Pense-t-il exercer une pression sur le gouvernement de Prague pour lui faire accepter ce plan, quand on sait que les Tchèques, plutôt que de l'accepter, préféreraient périr en combattant ?

3° A-t-il le sentiment que la France doive rester passive ?

M. Neville Chamberlain répond successivement sur les trois points :

1° Ce n'est pas au gouvernement britannique ou au gouvernement français qu'il appartient d'accepter ou de rejeter le plan de M. Hitler, mais au gouvernement tchèque. Les propositions du Führer ne sont pas adressées à la Grande-Bretagne, qui ne les a acceptées ni repoussées, et qui se borne à les transmettre;

2° En ce qui concerne l'attitude du gouvernement tchèque, une réponse préliminaire [2] a été reçue dans l'après-midi qui, tout en laissant prévoir

(1) Sur le rapport de ce dernier, voir ci-dessus le n° 125 (note).

(2) Cette réponse préliminaire, sous forme d'une note transmise au secrétaire d'État au Foreign Office par le représentant tchécoslovaque à Londres, dans l'après-midi du 25 septembre, est reproduite dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, III, n° 1092, p. 518.

un document ultérieur plus détaillé, rejette sans condition les propositions allemandes sous leur forme actuelle. Quant à ce qui est de la pression sur les Tchèques, le gouvernement britannique ne dispose d'aucun moyen pour effectuer une telle pression, mais il est bien obligé de se demander ce qui arrivera quand cette réponse aura été transmise à M. Hitler.

3° Enfin, à propos de la troisième question posée par M. Daladier, ce n'est pas au gouvernement britannique qu'il appartient d'émettre une opinion sur ce que doit faire la France, mais au gouvernement français. Sa décision ne sera pas sans avoir des conséquences pour la Grande-Bretagne, et c'est pour les examiner plus clairement que les ministres anglais ont interrogé M. Daladier.

En raison de l'heure tardive, et afin de permettre au cabinet britannique de tenir la réunion interrompue pendant l'après-midi, le Premier ministre suggère que la séance soit suspendue pendant une demi-heure. Il demande s'il serait éventuellement possible au général Gamelin de venir à Londres le lendemain et, sur une réponse affirmative, si ce dernier pourrait également traiter les problèmes de l'aviation [1]. Après que *M. Daladier* eût indiqué que le général Gamelin, en sa qualité de chef d'État-major des trois armes, est parfaitement en mesure de traiter les questions aériennes, la séance est ajournée.

Elle est reprise trois quarts d'heure plus tard pour être aussitôt levée, *M. Neville Chamberlain* ayant déclaré, à la suite du conseil de Cabinet, que les ministres britanniques avaient une suggestion à soumettre à leurs collègues français, et qu'ils proposaient d'en remettre l'examen au lendemain matin 26 septembre, à dix heures.

357

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2318, 2319. Réservé. *Prague, 26 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* 1 h. 30.)

Le directeur politique vient de me faire savoir que la note visée par mes télégrammes nos 2284 et suivants [3] avait été remise cet après-midi au ministre de Pologne; elle a été accompagnée de commentaires oraux qui ont mis M. Papée plus explicitement au courant des intentions du gouvernement tchécoslovaque quant à la cession de Tesin.

(1) Les comptes rendus des entretiens, le 26 septembre, du chef d'État-major général de Défense nationale à Londres sont ci-après reproduits sous les nos 376, 405.
(2) Par téléphone.
(3) Du 25 septembre. Les T. nos 2284-2294 sont ci-dessus reproduits sous le no 346.

M. Krno m'a signalé qu'une phrase avait été ajouée au texte primitif de la note, rattachant « les négociations amicales que le ... [1] gouvernement tchécoslovaque est prêt à engager » aux négociations isolées entre les deux pays. Cela, d'après le directeur politique, afin de marquer aux yeux de l'opinion publique tchécoslovaque qu'aucun lien n'existe entre la cession de Tesin et la question des Sudètes, et pour éviter que le peuple tchèque ne pense que la Pologne a profité de la crise actuelle pour effectuer une pression sur le gouvernement tchécoslovaque.

M. Krno m'a confirmé par ailleurs comme déjà réalisé l'envoi à M. Moscicki de la lettre de M. Benès.

358

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3602 [2]. *Berlin, 26 septembre 1838, 11 h. 30.*

Les journaux allemands ont signalé qu'une émeute militaire très grave aurait éclaté en Ukraine.

L'idée répandue dans les milieux dirigeants du Reich — je l'ai déjà indiqué — est que la Russie des Soviets ne résistera pas à l'épreuve d'une guerre et que le régime de Staline s'écroulera dès les premiers jours.

359

Communication téléphonique du Directeur politique [3]
à la légation de France à Prague

T. [4] *Paris, 26 septembre 1938.*

La Conférence de Londres est terminée.

Première phrase du communiqué : « Le Premier ministre, avec la pleine

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) M. Massigli.
(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

approbation des ministres français, a décidé d'envoyer à Hitler une communication personnelle que porte à Berlin sir Horace Wilson » (1).

Les ministres français désirent que le gouvernement tchécoslovaque sache [que] : « cette communication ne touche en rien la position tchécoslovaque. C'est simplement un appel à M. Hitler, qui n'a pas d'autre but que de substituer la méthode de la négociation à une action militaire violente. C'est-à-dire que c'est un dernier appel à Hitler pour lui dire « Soyez raisonnable ».

M. Massigli insiste pour qu'on dise bien au gouvernement tchécoslovaque que cette communication ne touche en rien la position tchécoslovaque (2).

360

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 952. *Varsovie, 26 septembre 1938, 12 h. 27.*

(*Reçu :* 14 h. 50.)

La presse officieuse déclare ce matin que le gouvernement tchécoslovaque a tort de chercher à gagner du temps dans la question de Tesin; elle affirme à nouveau, sur le ton le plus tranchant que seule la remise immédiate de la Silésie tchèque aux autorités polonaises et la reconnaissance, de la part de Prague, que cette région ne fait plus partie de la Tchécoslovaquie peuvent satisfaire la Pologne.

En ce qui concerne la situation générale, la presse officieuse cherche à donner l'impression que la Tchécoslovaquie est isolée et qu'il n'y a pas de réel danger de guerre générale.

(1) Sir Horace Wilson, conseiller confidentiel du Premier britannique, quittait Londres le matin du 26 porteur de ce message. Il devait être reçu par le Führer à 17 h. (Le *Temps* du 27 septembre, p. 6).

Dans ce message, le Premier britannique affirmait que le gouvernement de Prague, qui avait accepté le principe du transfert des territoires sudètes, ne pouvait cependant admettre la proposition du mémorandum allemand du 23 septembre concernant « une immédiate évacuation et une occupation allemande immédiate ». Aussi M. Chamberlain proposait-il, pour éviter une issue tragique, que des négociations s'engagent aussitôt entre des délégués allemands et tchécoslovaques avec la participation, si elle était désirée, de représentants britanniques. Le texte du message est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, nº 1097, p. 541-542.

(2) Le texte du télégramme porte *in fine*, entre parenthèses : « M. de Lacroix a aussitôt prévenu par téléphone M. Benès ».

361

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1400/S. *Changhaï, 26 septembre 1938, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

Si la guerre éclatait en Europe, il faudrait s'attendre à une nouvelle campagne secrète japonaise en vue de la paix par accord avec les Kouomintangs modérés, de façon à avoir les mains libres contre l'U.R.S.S. et éventuellement l'Angleterre et la France.

J'ai communiqué à Tokyo et à Hanoï. Prière communiquer au ministère de la Guerre.

362

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3607, 3608 [2]. *Berlin, 26 septembre 1938, 18 h. 8, 18 h. 9.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Suite à mon télégramme précédent [3].

Il est possible que les informations relatives aux délibérations des cabinets de Londres et de Paris et aux réactions de l'opinion britannique et française n'aient pas laissé insensibles les milieux dirigeants. Il est certain qu'elles

(1) Par télégramme nos 1397 à 1399, du même jour, l'ambassadeur évoquait la situation militaire en Chine, l'inquiétude des Chinois devant les risques de guerre européenne (en raison des conséquences sur leur approvisionnement en matériel), enfin les projets de certains milieux modérés du Kouomingtang visant à un règlement sur la base de la fusion des gouvernements de Tchongking, de Nankin et de Pékin, du départ de Tchang-Kaï-Chek et du retrait des troupes japonaises.

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) D'après le télégramme nos 3605-3606, également du 26 septembre, il semblait « que ce soit la nouvelle de la publication du mémorandum de Godesberg (ci-dessus reproduit sous le nº 340, annexe II), par la presse anglaise et française qui ait déterminé les dirigeants du Reich à organiser ce soir une manifestation monstre et M. Hitler à y prendre la parole ». La presse allemande justifiait le Führer : les nazis « estim[aient] naturel d'assimiler les Tchèques à un pays battu et qui a capitulé en rase campagne ».

ont frappé le public allemand, chez lequel on remarque, dans la mesure où il croit la guerre proche, plus d'accablement ou de résignation ou de triste indifférence que d'enthousiasme.

Quoi qu'il en soit, contrairement aux bruits qui couraient ce matin, on dit et fait dire maintenant qu'Hitler, dans son grand discours au Palais des sports, n'annoncera pas de décisions définitives et ne prononcera pas de paroles irréparables. (1)

Dans la presse depuis deux jours, le chapitre des atrocités tchèques est moins abondamment garni et le ton général est aussi moins forcené.

363

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2324 à 2333 (2). Réservé. *Prague, 26 septembre 1938* (3).

(*Reçu :* 20 h. 20, 20 h. 30, 20 h. 40, 20 h. 50, 21 h., 21 h. 10, 21 h. 20, 21 h. 30, 21 h. 40.)

Le premier secrétaire de la légation vient d'étudier avec plusieurs hauts fonctionnaires tchécoslovaques la carte [annexée] au mémorandum de M. Hitler (4).

Les nouvelles exigences de l'Allemagne dépassent de beaucoup le plan franco-anglais et tendent à un asservissement complet de la Tchécoslovaquie en la privant, non seulement de ses fortifications, mais aussi de plusieurs centres économiques importants et de nœuds ferroviaires essentiels.

Il est frappant de remarquer tout d'abord que les demandes du Reich vont sensiblement au-delà de ce que M. Kundt, dans ses conversations avec M. Lamarle, avait revendiqué comme équitable. Le député sudète avait en effet déclaré que la frontière ethnique passait, au nord-ouest, à Lubenec (district de Zlutice); et au nord, aux environs de Ceska Lipa (cf. mon télégramme no 2152) (5).

La zone enclavée, c'est-à-dire celle dont l'Allemagne réclame l'annexion pure et simple, comprend 816.000 Tchèques contre 2.100.000 Allemands (6). Ceux-ci forment donc en moyenne une proportion qui dépasse de beaucoup celle de 50 %. Mais si l'on examine région par région, on voit immédiatement que le Reich élève des prétentions sur plusieurs districts dans lesquels les

(1) Sur ce discours, voir ci-après les nos 382 (et note), 383, 386, 397.
(2) Extrait des archives des ambassades de France à Rome et Prague.
(3) Par téléphone.
(4) Ci-dessus reproduit sous le no 340 annexe II.
(5) Du 17 septembre, dont le sens est suffisamment résumé ici.
(6) 2.800.000 dans le texte des archives de l'ambassade à Prague.

Tchèques sont en majorité; et il se trouve précisément que ces districts ont pour la vie économique de la Tchécoslovaquie et sa défense nationale un intérêt primordial. Il en est ainsi pour le bassin houiller et industriel de [Dux], Brux, Komotau (1). Si l'on s'entenait aux propositions franco-anglaises, la frontière devrait être en cette région très découpée pour tenir compte à la fois des facteurs ethniques et des nécessités économiques. Au contraire, Berlin réclame l'annexion de tout le bassin, y compris le district de Litomerice, dont la population est en majorité tchèque.

D'autre part, un simple coup d'œil sur la carte annexée au mémorandum montre que si l'on donnait satisfaction au Reich, celui-ci étranglerait littéralement la Tchécoslovaquie entre la Silésie et l'Autriche. Il fermerait en grande partie la porte morave qui fait communiquer la Bohême et la Slovaquie, et il couperait en cet endroit les communications ferroviaires les plus importantes. La rocade qui va de Turnov à Ceska-Trebova pour bifurquer ensuite d'une part sur Olomuc et Moravska-Ostrava, d'autre part sur Brno et Bratislava, serait en effet coupée soit par des territoires qui seraient purement et simplement annexés, soit par d'autres qui risqueraient de l'être en tout ou partie à la suite du plébiscite.

Une troisième [voie ferrée], celle qui va de Prague à [Znojmo] et Breclav par Kolin, tomberait également sous le contrôle de l'Allemagne par l'annexion de son terminus et par l'enclave de Jihlava pour laquelle Berlin demande un plébiscite. Par ailleurs, le grand centre industriel qui est Pilsen, avec les usines Skoda, serait aux trois quarts encerclé par la nouvelle frontière à 10 ou 15 kilomètres de la voie ferrée qui part de cette ville en direction de Budejovice, serait sur tout son parcours à une distance du territoire du Reich qui ne dépasserait guère la portée de l'artillerie de campagne.

Il n'est pas inutile de souligner en outre que, dans la zone verte pour laquelle l'Allemagne demande un plébiscite, la population germanique totale [n'est que de 144.000 habitants contre] (2) 1.110.000 Tchèques. Il est donc véritablement excessif de prétendre instituer dans ces régions une consultation populaire. Et il est clair que si M. Hitler maintient cette exigence, c'est parce que, comme je l'ai montré plus haut, il voudrait disloquer l'organisation défensive et le réseau ferroviaire de la Tchécoslovaquie, en annexant certaines localités à majorité allemande.

Berlin objectera sans doute qu'une grande partie des Tchèques des régions frontières s'y sont établis par suite d'une politique systématique de dégermanisation depuis octobre 1918. C'est sous ce prétexte que le mémorandum remis à M. Chamberlain refuse le droit de participer au plébiscite aux personnes qui sont arrivées depuis cette date. Cet argument n'est pas pertinent; l'état de choses ainsi ... (3) ne saurait être en effet considéré comme normal et absolument juste, car il était le résultat de longues années de germanisation.

Les exigences de M. Hitler, souligne le cabinet de Prague dans la réponse

(1) Actuellement : Duchcov, Most, Chomutov.

(2) Le passage entre crochets est rétabli d'après l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade de France à Prague.

(3) Lacune de déchiffrement.

qu'il a fait remettre hier à Londres, sont de celles qu'on n'impose qu'à un pays vaincu [1]. Il faut reconnaître qu'il y a dans cette déclaration une grande part de vérité. Dans les milieux politiques de Prague, ou se demande même si le Reich ne cherche pas à pousser à bout le gouvernement et le peuple tchécoslovaques pour arriver à une solution violente et supprimer radicalement cet état. Certains le craignent d'autant plus que les conditions posées dans le mémorandum touchent non seulement à des questions vitales mais aussi à l'amour-propre national en Tchécoslovaquie.

364

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 219, 220 [2]. Réservé. *Budapest, 26 septembre 1938, 16 h. 50*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Une conversation que je viens d'avoir avec un haut fonctionnaire des Affaires étrangères me laisse l'impression qu'ici, dans le gouvernement, on imagine encore qu'un conflit général sera évité et qu'Hitler, en envoyant ses troupes en Tchécoslovaquie le 1er octobre, s'arrangera pour présenter les choses de telle façon que la France et l'Angleterre puissent s'abstenir d'entrer en action. Dans ce cas, la Tchécoslovaquie, dont l'armée est assez atteinte dans son moral comme en témoignent de nombreuses désertions, renoncerait à la résistance et la Pologne et la Hongrie pénètreraient immédiatement elles aussi en territoire tchécoslovaque.

Si au contraire, le conflit se généralise, mon interlocuteur assure que la Hongrie s'abstiendra de toute action militaire et fera l'impossible pour conserver le plus longtemps possible la neutralité. Mais son attitude sera fortement influencée par celle de l'Italie. Le rôle que joue l'Italie aujourd'hui est trop incompréhensible pour que l'on puisse .... [3] celui qu'elle assumera demain.

Ici, dans l'opinion moyenne, la crainte d'un conflit général (*sic*) et l'ardeur guerrière, qui se manifestait au temps où on n'espérait n'avoir affaire qu'à la Tchécoslovaquie, est très visiblement en baisse.

[1] Réponse reproduite dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, n° 1092, p. 518-519. Dans ce document, M. Masaryk affirmait solennellement que les revendications du Führer, dans leur forme actuelle, étaient « absolument et sans conditions inacceptables » pour le gouvernement de Prague.

[2] Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Lacune de déchiffrement.

365

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 877 à 881 (1). Réservé. *Bucarest, 26 septembre 1938, 19 h. 45. 19 h. 15, 20 h. 10; 27 septembre, 20 h. 10.*

(*Reçu :* le 26, 21 h., 23 h., 23 h. 40; le 27, 22 h. 5.)

Rentré de Genève dans la nuit, M. Comnène est reparti ce matin pour Sinaïa, afin de s'entretenir avec le Roi. Sans attendre son retour, j'ai rendu visite à M. Cretziano, directeur politique, qui a assisté hier à l'entrevue de deux heures que M. Comnène a eue avec M. Stoyadinovitch dans le Simplon-Express, entre Subotika et Kikinda. Selon M. Cretziano, les deux hommes d'État se seraient contentés de faire un ample tour d'horizon et « envisagé la possibilité d'arriver à une entente pacifique ». Le laconisme de ce renseignement dénote à nouveau (mon télégramme nos 869-870) (2), le désir évident du gouvernement roumain d'éviter tout acte qui pourrait être de nature à le compromettre ou à laisser préjuger pour le moment de son orientation en cas de conflit.

Le directeur politique a en effet profité de notre conversation pour préciser que le gouvernement roumain, tout en continuant de tolérer le survol de son territoire par des avions soviétiques, restait toujours aussi déterminé à s'opposer au passage des troupes russes.

Par ailleurs, mon interlocuteur a vivement critiqué la mobilisation tchécoslovaque, qu'il a qualifiée de mesure « dangereuse et regrettable », ayant eu pour effet de créer dans le monde entier un véritable « état de panique »; et il a ajouté que son gouvernement avait été très ému d'apprendre cette décision qui, selon le ministre de Roumanie à Prague, avait été prise « sur les conseils des gouvernements de Paris et de Londres ».

Les meilleurs dirigeants de Bucarest paraissent en effet, à en croire M. Cretziano, enclins à amenuiser les différences pouvant exister entre les plans franco-anglais acceptés par Prague le 21 septembre et le contre-projet refusé hier par le cabinet Syrovy (3). La Tchécoslovaquie, a poursuivi le directeur politique, a admis l'essentiel des prétentions allemandes; va-t-on faire maintenant la guerre pour un désaccord relativement « ..... (4) d'application? ».

Je me suis naturellement élevé contre cette assimilation, en insistant sur les

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Du 24 septembre, ci-dessus publié sous le n° 334.
(3) Sur ce refus, voir ci-dessus le n° 350.
(4) Lacune de déchiffrement.

profondes différences qui, d'après les renseignements fournis par les agences, existent à ce sujet entre les deux plans. M. Cretziano m'a demandé si je pouvais lui fournir des précisions officielles à cet égard. J'ai pu lui faire part des indications que Votre Excellence a bien voulu me transmettre par ses télégrammes nos 666 à 671 (1) au sujet des propositions franco-anglaises, mais je n'ai pu lui donner aucune information authentique en ce qui concerne le mémorandum de M. Hitler, transmis à Prague par le gouvernement britannique (2). Comme je m'étonnais que le gouvernement roumain ne fût pas en mesure d'obtenir à ce sujet des précisions de source tchèque, j'ai eu nettement l'impression que les milieux officiels de ce pays cherchaient à éviter le plus possible les contacts avec leurs « alliés » de Prague et préféraient se faire conciliants.

Je serais donc reconnaissant au Département de me faire savoir dans le plus bref délai si les indications transmises en cette matière par les agences correspondent exactement à la réalité.

366

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 192, 193 (3). *Sofia, 26 septembre 1938, 20 h. 30, 20 h. 20.*

(*Reçu :* le 27, 1 h. 15.)

Pour la première fois, je viens de trouver le président du Conseil enclin au pessimisme. Non seulement la marche des événements en est cause, mais surtout, il semble, une conversation téléphonique qu'il a eue avec le Roi. Celui-ci était à Berlin, mais avant son entrevue avec M. Hitler, m'a-t-il dit.

Il est frappant que ce n'est pas... (4) accroissement des exigences allemandes qui provoque chez lui ce revirement. Il l'explique par l'esprit de résistance de Prague qui, d'après lui, se montre intransigeante à l'égard des modalités qui ne seraient que la mise en application d'un principe déjà accepté. J'ai dû lui rappeler que si la Bulgarie avait conquis l'estime par sa fierté nationale, il devait d'autant mieux comprendre qu'une autre nation ne se laisse pas dépouiller, puis humilier. J'ai ajouté qu'il ne pouvait fermer les yeux sur les ambitions sans cesse croissantes du national-socialisme, menaçantes pour tous les petits pays.

(1) Du 24 septembre, consacrés à l'aggravation de la situation en Tchécoslovaquie. Il s'agit vraisemblablement du télégramme-circulaire ci-dessus reproduit sous le no 324.

(2) Reproduit ci-dessus sous le no 340 annexe II.

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Lacune de déchiffrement.

D'autre part, le président du Conseil attribue ce qu'il appelle le changement d'esprit à Prague à l'influence de Moscou, qui aurait provoqué l'accès au pouvoir d'un nouveau gouvernement avec le général Syrovy qui lui est inféodé. Pour lui, ce sont les Soviets, qui ont leurs agents *partout*, a-t-il souligné, qui poussent à la guerre.

M. Kiosseivanov m'a répété la volonté inébranlable de la Bulgarie de rester neutre. D'ailleurs, a-t-il conclu, à moins d'une attaque hongroise, qui n'est pas à prévoir, les Balkans ont des chances de rester en dehors du conflit.

367

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 722 (1). *Moscou, 26 septembre 1938, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 27, 1 h. 35.)

Faisant écho aux déclarations de M. Litvinov à Genève (2), la radio a, ce matin, pour la première fois à ma connaissance, annoncé qu'en cas d'agression de la Tchécoslovaquie, l'U.R.S.S. viendrait à son secours si la France en faisait autant. Les bureaux de consultations populaires établis dans les jardins publics donnent les mêmes indications.

Ce n'est pas encore une mobilisation de l'opinion, comme lors du récent conflit soviéto-japonais (3), mais il semble que le gouvernement soviétique commence à mettre le public en alerte.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Prononcées le 21 septembre, et rapportées ci-dessus sous le nº 253.
(3) Sur les confins mandchous, en juillet-août 1938 : voir, au tome X de la présente série, les nos 232 (note), 243, 262, 308, 314, 358, 383.

368

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1041, 1042 (1). *Washington, 26 septembre 1938, 23 h. 10.*

(*Reçu :* le 27, 8 h. 50.)

Au cours de la journée d'hier, le sentiment public américain s'était manifesté avec beaucoup de force dans les grandes villes à population internationale en faveur de la Tchécoslovaquie et contre l'Allemagne. A New York, 40.000 personnes ont entendu Thomas (2) et Dorothy Thompson, qui se sont efforcés d'ailleurs de séparer dans leur condamnation le peuple allemand et son chef. A Chicago, une réunion analogue a groupé plus de 60 000 auditeurs. Mais le mouvement a gagné même les milieux d'affaires et a dû certainement encourager le président Roosevelt à faire son message (3).

Celui-ci a produit généralement une impression favorable. Si certains idéalistes auraient souhaité plus de netteté, la plupart tiennent cependant pour essentiel que le gouvernement américain se soit affirmé par la voix de son chef, non seulement spectateur, mais juge de l'agression préméditée par l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie. Beaucoup estiment que si le gouvernement allemand persistait dans le silence qu'il a opposé jusqu'ici au message, il se placerait définitivement dans le camp moral opposé aux États-Unis.

Quant au discours du Chancelier (4), les auditeurs américains y ont généralement discerné de l'hésitation, sinon du fléchissement; mais ce sentiment n'est pas partagé par les réfugiés allemands, qui s'attendent à ce que l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie s'effectue avant la fin de la semaine, conformément au plan approuvé par M. Hitler.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Il faut lire en fait : Thomas Mann.

(3) S'exprimant « au nom de 130 millions d'habitants », le président américain adressait le 26 septembre au chancelier du Reich et à M. Benès, en même temps qu'aux premiers ministres de Grande-Bretagne et de France, un pressant appel pour qu'ils ne rompent pas les négociations et « recherchent un règlement pacifique, juste et constructif des questions en cause... Tant que les négociations continuent, il existe un moyen de régler les différends. Une fois rompues, la raison se trouve bannie et la force s'affirme. Et la force ne donne aucune solution pour l'avenir ni pour le bien de l'humanité ».

(4) Prononcé au Palais des sports de Berlin. Sur ce discours, voir ci-après les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

369

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3610 [1]. *Berlin, 26 septembre 1938* [2].

Les membres de l'ambassade qui représente à Berlin le gouvernement du général Franco se montrent consternés de l'évolution actuelle de la situation européenne et supputent avec anxiété les conséquences éventuelles de l'intransigeance qu'a manifestée M. Hitler à Godesberg.

L'un d'entre eux a déclaré aujourd'hui à l'un de mes collaborateurs que, depuis la seconde entrevue de M. Chamberlain avec M. Hitler, on ne partageait plus à Salamanque les illusions allemandes et italiennes, quant à la possibilité de localiser le conflit germano-tchèque. Le diplomate espagnol a reconnu spontanément que, si une guerre générale venait à éclater, la cause de Franco deviendrait rapidement désespérée.

« Nous serions perdus, a-t-il dit; car, même si nous exprimions notre volonté de rester en dehors du conflit européen, les gens de Barcelone ne manqueraient pas de saisir l'occasion et de déclarer la guerre à l'Italie et à l'Allemagne, de façon à obliger la France et l'Angleterre à les appuyer militairement. Coupés des Italiens, privés des secours de Rome et de Berlin, nous serions bientôt réduits à merci ».

L'interlocuteur de mon collaborateur s'est exprimé dans les termes les plus amers sur la politique excessive de prestige, poursuivie par M. Hitler et sur les fautes répétées, commises par M. Mussolini depuis le discours de Gênes [3]. Il croit, cependant, que l'instinct politique et le bon sens du Führer finiront par prévaloir. D'après lui, une pression très forte s'exercerait actuellement à l'intérieur de l'Allemagne pour inciter Adolf Hitler à renoncer à ses plans belliqueux. D'autre part, on se rendrait compte à Berlin que l'Italie et son Duce ne suivraient qu'avec répugnance le Reich dans ses exigences toujours croissantes et que les avertissements, tant de l'U.R.S.S., que de la Roumanie et de la Yougoslavie, auraient déjà eu pour effet d'intimider la Pologne et la Hongrie et d'arrêter leur élan primitif.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce discours, prononcé le 14 mai 1938, voir, au tome IX de la présente série, les nos 335 339 (et note), 355, 357, 360, 372, 377.

370

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2334 (1). *Prague, 26 septembre 1938.*

Le ministre d'Amérique m'a confié sous le sceau du secret que M. Benès l'avait prié de faire passer à M. Roosevelt un message priant le Président d'intervenir à Paris et à Londres pour que la France et l'Angleterre, dans leur désir de maintenir la paix, ne se laissent pas entraîner au delà de la proposition faite il y a huit jours au gouvernement tchécoslovaque (2). M. Carr ne sait pas si cette requête a été accueillie à Washington.

371

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 955, 956. *Varsovie, 26 septembre 1938.*

Je réponds à votre télégramme nº 658 (3).

M. Beck vient de recevoir successivement l'ambassadeur d'Angleterre et d'autres.

Sir William Kennard lui a remis, en notre nom à tous deux, une note pré-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(2) En dehors de ce message, il faut noter également la réponse du président tchécoslovaque au message de M. Roosevelt, adressé le même jour à M. Benès ainsi qu'à MM. Daladier et Chamberlain et au Führer (voir ci-dessus le nº 368, note). Dans sa réponse, M. Benès rappelait que, malgré les sacrifices déjà consentis durant les négociations, « sacrifices touchant à ses intérêts vitaux », son gouvernement ne rompait pas les négociations. La Tchécoslovaquie était prête à renouveler sa proposition de régler le litige conformément au traité d'arbitrage germano-tchécoslovaque. « En cas d'agression, la nation tchèque se défendrait; cependant, elle partage profondément votre conviction qu'en fin de compte, une guerre n'est pas le moyen de résoudre un problème ».

(3) Ce télégramme n'a pas été retrouvé. Toutefois, les papiers Bonnet permettent d'en reconstituer le contenu. Par ce télégramme, M. Léon Noël était invité dans la soirée du 25 à effectuer sans délai une démarche auprès du colonel Beck et du maréchal Rydz-Smigly afin d'appeler leur attention « de la façon la plus énergique » sur les conséquences d'une action hostile qui serait engagée contre la Tchécoslovaquie malgré les satisfactions données par M. Benès.

cisant le caractère, le but et la portée de la démarche commune qui nous était prescrite par nos deux gouvernements [1].

Nous avons ajouté au document les commentaires nécessaires; j'ai particulièrement insisté d'une part sur l'importance de l'acceptation suggérée du principe d'une cession territoriale et, d'autre part, sur les responsabilités incombant à la Pologne en tant qu'alliée de la France.

M. Beck m'a répondu que la note remise hier à M. Papée [2] n'était pas satisfaisante et marquait même un recul, dont il n'a d'ailleurs pas voulu nous préciser la nature, mais que la déclaration verbale qu'y avait ajoutée M. Krofta et la lettre du président Benès au président Moscicki permettaient d'éviter une rupture et de continuer la négociation.

Le ministre a ajouté qu'il « appréciait » la démarche franco-britannique.

Il importe maintenant que le gouvernement tchécoslovaque se prête à cette négociation avec le maximum de célérité et la largeur de vues qu'exige l'importance de l'enjeu.

Communiqué à Prague [3].

372

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1603 [4]. *Rome, 26 septembre 1938.*

Conformément à l'autorisation qu'il avait reçue à ce sujet de M. le Ministre de la Guerre, notre attaché militaire a, d'accord avec moi, fait savoir hier soir au ministère italien de la Guerre que les mesures d'ordre militaire prises par le gouvernement français à la date du 24 [5] visaient uniquement notre frontière du Nord-est.

[1] Cette note déclarait notamment : « Le gouvernement britannique et le gouvernement français ont appris que le gouvernement tchécoslovaque serait prêt à accepter, pour régler définitivement la question de Teschen, une cession territoriale au profit de la Pologne... si le gouvernement polonais de son côté, prenait l'engagement d'adopter vis-à-vis de la Tchécoslovaquie une attitude de neutralité bienveillante... Les deux gouvernements expriment l'espoir que le gouvernement polonais souscrira à un tel accord ». (*Documents on british foreign Policy. Third series*, III, nº 53, p. 39, note).

[2] Voir ci-dessus les nos 346, 357.

[3] Ce télégramme fut retransmis à Londres le 30 septembre, sous les nos 3127-3128.

[4] Extrait des archives de l'ambassade.

[5] Sur ces mesures, voir ci-dessus les nos 325, 343.

373

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1605 à 1609. *Rome, 26 septembre 1938.*

Il est assurément difficile, étant donné que les derniers discours de M. Mussolini ont été prononcés à la cadence extrêmement rapide de deux par jour (1), d'attribuer à chacun d'eux, par rapport au précédent, une signification particulière et nouvelle inspirée de la situation du moment. Sous cette réserve, on peut remarquer que le discours de ce matin à Vérone est, si on le compare aux autres, plutôt un peu en retrait et qu'en tout cas, il ne constitue pas le terme final d'une incitation guerrière poussée à son paroxysme. On y retrouve des éléments familiers : attaques à M. Benès, à la Société des Nations; nouvelle affirmation de la nécessité de régler intégralement (c'est-à-dire y compris la question des minorités hongroise et polonaise) le problème tchécoslovaque, etc. L'énonciation des éventualités en trois temps (règlement pacifique, conflit localisé, conflit général, dans lequel l'Italie entrerait sans hésitation) n'est pas non plus inédite pour M. Mussolini. La phrase relative aux « réunions répétées qui démontrent à tous, *je dis à tous*... la communion entre fascisme et peuple italien », montre bien qu'en réalité la nation italienne, dans la phase précipitée des graves événements actuels, ne suit pas ses dirigeants avec l'enthousiasme que souhaiteraient ces derniers.

Il ne faut pas exagérer en effet la portée véritable des hurlements et des acclamations qui émanent d'une foule composée en très grande partie de Chemises noires, rassemblées en service commandé. En dehors des lieux mêmes où M. Mussolini se trouve en personne et parle, les auditions radiophoniques de ses discours de ces jours derniers dans la rue ou dans des lieux publics ont été (du moins c'était le cas à Rome) écoutées avec une attention soutenue et respectueuse, mais sans qu'aucune adhésion enthousiaste allât aux paroles de l'orateur lointain. Il est certain qu'à l'heure actuelle, la « fièvre » de la guerre n'a aucunement envahi la masse du peuple italien.

On a noté enfin ce matin la dernière phrase du discours de Vérone dans laquelle M. Mussolini a affirmé que l'Italie fasciste « était pour la nouvelle Europe, l'Europe de la justice pour tous et de la réconciliation entre les peuples ». Cette affirmation pacifique a produit dans les différents milieux de la capitale une impression encourageante. Je ne crois pas cependant qu'il faille pour le moment du moins, attribuer au discours de Vérone une autre portée que celle d'un discours d'attente, dans lequel M. Mussolini a voulu

(1) Sur ces discours, voir ci-desssu le no 352 (et renvois).

sans doute éviter d'affirmer une position trop nette, étant donné l'incertitude sur l'issue des pourparlers franco-anglais en cours depuis hier soir, et étant donné surtout le fait que M. Hitler doit lui-même prononcer ce soir à Berlin un discours représenté comme capital.

374

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1613 à 1620 (1). *Rome, 26 septembre 1938.*

Plusieurs des événements survenus au cours de ces dernières vingt-quatre heures semblent avoir suscité en Italie un sentiment de malaise et de désarroi que trahit assez nettement la presse romaine de cette après-midi.

Tout d'abord, l'unanimité qu'a manifestée ce matin la presse britannique à déclarer inacceptables les exigences draconiennes de M. Hitler. Le point de vue anglais à ce sujet est d'ailleurs exposé tout au long, avec une certaine objectivité, dans les correspondances reçues de Londres par les journaux italiens de ce soir. D'autre part, la promesse roumano-yougoslave d'assistance à la Tchécoslovaquie au cas d'attaque de la Hongrie (2) a pu faire ici impression; cette nouvelle n'est d'ailleurs pas formellement annoncée par la presse, qui se contente d'y faire allusion dans ses correspondances de l'étranger. Enfin, l'information relative à la probabilité d'un arrangement tchéco-polonais au sujet de Teschen n'a pu être passée sous silence, mais les journaux s'efforcent de noyer en quelque sorte la nouvelle, en publiant en même temps d'abondants détails sur la situation très grave qui existerait selon eux à Teschen. Mais c'est surtout l'évolution décisive survenue dans l'opinion anglaise qui, semble-t-il, frappe surtout les esprits, comme le signe d'une vérité dont beaucoup d'Italiens, et notamment dans les milieux dirigeants, ne sont peut-être pas encore tout à fait persuadés, à savoir la participation effective et immédiate de l'Angleterre au conflit, au cas où viendraient à échouer finalement les efforts répétés que le gouvernement britannique et son chef ont déployés en vue de sauver la paix.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par télégramme n° 400 de Belgrade du 27 septembre, le ministre de France en Yougoslavie signalait que la démarche concertée avec la Roumanie pour empêcher l'absorption de la Slovaquie par Budapest (sur l'origine de cette démarche, se reporter au T. nos 389-394 de Belgrade, du 24 septembre, ci-dessus publié sous le n° 335) semblait, aux yeux du gouvernement yougoslave, « être devenue pour l'instant sans objet ». Le texte de la communication à effectuer aux différentes puissances intéressées avait cependant été élaboré et transmis pour approbation au gouvernement roumain. *Le Temps* du 27 septembre (p. 2) faisait état d'une communication de Belgrade à l'agence Havas, aux termes de laquelle une démarche roumano-yougoslave avait été faite à Budapest pour informer le gouvernement hongrois qu'en cas d'attaque contre la Tchécoslovaquie, Belgrade et Bucarest devraient tenir les engagements contractés envers la Tchécoslovaquie en tant que membres de la Petite Entente.

C'est sans doute en fonction de ces divers événements, assurément assez troublants pour l'Italie, que M. Gayda formule ce soir, d'ailleurs assez en mineur, un suprême appel à Londres et à Paris. Après avoir dénoncé la manœuvre que constitue, selon lui, le refus tchèque d'accepter les conditions posées par le mémorandum allemand [1], et après s'être efforcé de démontrer, ou tout au moins d'affirmer que ce mémorandum n'est que la « substance fidèle » des précédentes demandes allemandes déjà acceptées à Londres et à Paris, le directeur du *Giornale d'Italia* conjure les gouvernements français et anglais de « ne pas se raidir maintenant en menaçant la paix européenne, pour une question de forme, qui est celle de l'exécution » des demandes hitlériennes. Il les conjure également de ne pas refuser justice aux droits nationaux identiques des Magyars et des Polonais. « Une guerre européenne, écrit-il, serait entre autres choses une menace difficilement évitable pour la vie des empires britannique et français, une monstrueuse destruction de vies et de biens dans les territoires de chaque nation. Le cas tchécoslovaque mérite-t-il ce risque? La justice de l'histoire doit-elle s'accomplir au prix de ruines inutiles? Voilà la question extrême que Londres et Paris devraient poser à leurs peuples avec une réponse immédiate avant qu'il soit trop tard ». La conclusion de M. Gayda n'est pas sur un ton de menace et il se contente de déclarer que l'Italie attend, qu'elle veut avoir confiance, qu'elle suit les événements avec vigilance et qu'elle « sera prête à mettre au point sa préparation de guerre au cas où continueraient les imprudentes et quelque peu provocatrices préparations des autres, dans les milieux que ne concernent en aucune façon le cas tchécoslovaque et ses environs immédiats ».

Par ailleurs, les journaux annoncent presque tous, dans de brèves manchettes, que la France poursuit et intensifie ses préparatifs militaires. En ce qui concerne le *Giornale d'Italia*, les intentions de ce titre tendancieux ne sont du reste nullement confirmées par la correspondance de Paris qui lui fait suite. Il est même assez curieux de constater que dans cette correspondance (qui pourrait bien avoir été faite en partie à Rome), M. Pomé s'efforce d'atténuer l'effet fâcheux de la phrase désobligeante que M. Mussolini a adressée dans son discours de Bellune [2] aux « adversaires d'au-delà des Alpes ». M. Pomé explique que cette phrase a été parfaitement comprise en France par tous les esprits non prévenus et que l'on a très bien discerné qu'elle visait non pas toute la France, mais ceux qui dans notre pays « sont encore les esclaves d'une idéologie maintenant dépassée ». D'autre part, M. Pomé déclare qu'à Paris, « certains croient savoir que le gouvernement italien n'ignore pas qu'aucune mesure spéciale n'a été prise par le gouvernement français le long de la frontière des Alpes ».

La presse italienne de ce soir laisse donc dans l'ensemble l'impression d'un certain flottement et aussi d'une certaine réserve dans l'attente des paroles que M. Hitler doit prononcer ce soir à Berlin.

[1] Ci-dessus publié sous le n° 340 annexe II.
[2] Sur ce discours, prononcé le 24 septembre, voir ci-dessous le n° 460.

375

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS FRANCO-BRITANNIQUES DE LONDRES DU 26 SEPTEMBRE 1938 (1)

Secret.

M. Neville Chamberlain.
Lord Halifax.
Sir John Simon.
Sir Samuel Hoare.
Sir Robert Vansittart.
Sir Alexander Cadogan.
Mr. Bridges.
Mr. Strang.
Mr. Roberts.

M. Daladier.
M. Bonnet.
M. Corbin.
M. Léger.
M. Rochat.
M. Henry.
M. de Margerie.

Le *Premier ministre* ouvre la séance en remarquant que la situation évolue très rapidement et approche de son point culminant. M. Hitler doit prononcer ce soir un discours qui sera radiodiffusé à travers le monde (2) et qui révèlera sans doute les intentions finales de la politique allemande. Dès maintenant, on sait que le gouvernement tchèque est résolu à résister. Les ministres français, de leur côté, ont indiqué nettement que, dans l'hypothèse d'une agression non provoquée la France exécuterait les obligations qu'elle a contractées. Le gouvernement britannique, de son côté, a fait savoir publiquement à plusieurs reprises que la Grande-Bretagne ne pouvait courir le risque de voir la France envahie par l'Allemagne ou défaite par elle, et qu'elle se porterait à son assistance en cas de danger. Il n'entre pas dans l'esprit du gouvernement britannique d'affaiblir cette déclaration; mais il pense qu'aussi longtemps que subsiste la moindre chance de paix, il convient de la saisir. Aussi le Premier ministre a-t-il pris sur lui d'envoyer aujourd'hui sir Horace Wilson, son conseiller confidentiel, à Berlin, pour y remettre un message

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Discours prononcé au Palais des sports de Berlin : voir ci-après les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

personnel adressé à M. Hitler [1]. M. Neville Chamberlain espère que sir Horace Wilson pourra voir le Chancelier cet après-midi, et l'on peut être assuré que tous ceux qui, en Allemagne, sont partisans d'une politique de modération, seront au courant de ce message.

Le Premier ministre se propose de rendre public le fait même de la mission de sir Horace Wilson, mais non la nature du message que celui-ci sera chargé de remettre; peut-être la teneur devra-t-elle en être divulguée plus tard, mais, pour l'instant, il ne faut pas oublier que l'on a à faire à une personnalité d'un tempérament tout à fait particulier et qu'il n'y a de chance de succès qu'à condition d'éviter à M. Hitler toute humiliation publique.

M. Neville Chamberlain veut espérer que cette démarche, approuvée par ses collègues français, portera des fruits, mais sa confiance à cet égard reste limitée; il subsiste peut-être encore une faible chance de sauver la paix, surtout si les informations qui montrent que la guerre est impopulaire auprès des masses allemandes et que beaucoup d'Allemands doutent si le jeu en vaut la chandelle, venaient à se confirmer.

M. Daladier déclare approuver l'initiative du Premier ministre, comme, d'ailleurs, toutes celles qui ont été prises depuis un certain temps par M. Neville Chamberlain, qui mène avec maîtrise ces négociations si difficiles.

Le gouvernement français dispose également sur l'Allemagne d'informations qui proviennent même de hauts personnages officiels, et qui prouvent qu'il règne une vive inquiétude outre-Rhin. A la suite des voyages faits par le Premier ministre, et devant les sacrifices que la Tchécoslovaquie et la France ont consenti à s'imposer, un grand sentiment de joie régnait en Allemagne, où le peuple se voyait sur le point d'annexer trois millions d'Allemands sans guerre ni pertes. Dans la masse et même parmi les dirigeants, on ne comprend pas pourquoi M. Hitler, pour de pures raisons de prestige personnel, veut imposer une humiliation supplémentaire aux puissances quand il a déjà partie gagnée. Ce matin encore, le gouvernement français a reçu des informations sur ce malaise. Il n'est donc pas interdit d'espérer d'heureux résultats de l'initiative de M. Neville Chamberlain.

Le *Premier ministre*, après avoir marqué le même espoir, indique que le secrétaire d'État au Foreign Office va exposer maintenant quelques vues sur la politique à suivre vis-à-vis de la Pologne.

Lord Halifax pense que le gouvernement français sera d'accord pour reconnaître qu'il y a là une question très importante. Il se demande s'il ne serait pas utile que les deux gouvernements, dont la rencontre actuelle affirme une fois de plus la solidarité aux yeux du monde, fissent une démarche, commune ou simultanée, empreinte de toute la fermeté désirable, auprès de la Pologne, pour attirer sa plus sérieuse attention sur l'attitude qu'ils pourraient être amenés à prendre à son égard dans certaines circonstances.

Une telle démarche dépend évidemment des informations dont on dispose sur l'attitude de M. Benès en face des revendications polonaises. Le gouvernement britannique n'a pas d'indications précises à se sujet, mais l'on a pu

[1] Voir ci-dessus le n° 359 (et note).

lire ce matin dans les journaux que le président de la République tchécoslovaque avait envoyé au président polonais un messager spécial par la voie des airs. Si cette nouvelle pouvait être interprétée comme le signe d'un désir d'arrangement avec la Pologne, en ce qui concerne la question de Teschen, il serait sans doute opportun pour le gouvernement français et le gouvernement britannique d'indiquer clairement au gouvernement polonais qu'ils approuvent les propositions de M. Benès, et ne pourraient rester indifférents dans certains hypothèses.

M. Georges Bonnet estime qu'il est à la fois très important et très urgent de faire le plus tôt possible auprès du gouvernement polonais une démarche énergique. M. Benès a accepté en principe la cession du territoire de Teschen (1); c'est là un résultat très important, dû en partie aux démarches faites par le gouvernement français pour obtenir, en faveur de la Pologne, la satisfaction de ses revendications. Peut-être le gouvernement polonais a-t-il vu ses ambitions croître dans l'intervalle, et ne considérera-t-il plus la concession de Teschen comme suffisante. Il n'en est que plus nécessaire d'effectuer la démarche prévue, pour marquer la position commune des deux gouvernements et pour indiquer que ces derniers ne pourraient approuver le rejet des propositions si avantageuses et si généreuses de M. Benès. Il va sans dire que la Pologne devrait en échange donner sa garantie à l'État tchécoslovaque et s'engager à n'effectuer contre lui aucune intervention militaire.

M. Daladier rappelle qu'à l'occasion du voyage en France du maréchal Rydz-Smigly, il y a deux ans, un accord a été conclu entre les gouvernements de Varsovie et de Paris (2). La France, qui n'a jamais assez d'argent pour elle, trouve toujours le moyen d'en prêter aux autres et de partager avec eux son manteau comme saint Martin. C'est ainsi qu'elle a prêté à la Pologne deux milliards, et elle a demandé, à cette occasion, ce qu'il en serait de l'attitude du gouvernement de Varsovie dans le cas d'une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, certains bruits ayant représenté la Pologne comme disposée à s'associer à une telle entreprise. Le maréchal Rydz-Smigly a donné par écrit sa parole d'honneur de soldat qu'il ne permettrait jamais à l'armée polonaise d'attaquer la Tchécoslovaquie (3), et le général Gamelin, qui est arrivé ce matin de Paris, possède chez lui le texte de cet engagement. Il faut espérer qu'il sera tenu, surtout si l'on peut obtenir de M. Benès qu'il cède à la Pologne la Silésie de Teschen. En pareil cas, Varsovie n'aurait plus aucune raison de se joindre à une attaque contre la Tchécoslovaquie. La question est d'autant plus importante qu'il y a cinquante divisions polonaises qui, additionnées aux trente-quatre divisions tchèques, représentent plus de la moitié de l'armée allemande complètement mobilisée. Si la Pologne et la Tchécoslovaquie étaient complètement d'accord, la moitié de l'armée allemande se trouverait immobilisée à l'est, au lieu de se retourner vers l'ouest, c'est-à-dire vers la France et vers la Belgique. Le président du Conseil ne peut donc qu'approuver entièrement la suggestion de lord Halifax.

(1) Voir ci-dessus les nos 346, 351.

(2) Allusion à l'accord de Rambouillet, paraphé le 7 septembre 1936, et dont le texte est publié au tome III de la présente série sous le no 259 annexe.

(3) Voir au tome III précité, les nos 301, 308.

Après une brève interruption de *M. Neville Chamberlain*, qui annonce que sir Horace Wilson est sur le point de quitter Croydon pour Berlin, et qui fait approuver par les ministres français le texte du communiqué qui va être donné à la presse à ce sujet, *lord Halifax* revenant à la question polonaise, demande si l'on peut croire que, d'après les informations reçues, les propositions de M. Benès concernant Teschen constituent une offre ferme, et si l'on peut faire usage de cette indication vis-à-vis du gouvernement de Varsovie.

M. Georges Bonnet précise qu'il s'agit bien d'une offre ferme, à condition, comme il l'a indiqué plus haut, que la Pologne n'intervienne point militairement contre la Tchécoslovaquie et lui donne sa garantie dans l'avenir. Le ministre des Affaires étrangères croit d'ailleurs qu'il est utile de faire état de ce renseignement vis-à-vis du gouvernement polonais, certains éléments du pays professant dès maintenant des ambitions plus importantes.

M. Daladier, à propos du communiqué relatif à la mission de sir Horace Wilson, observe que, si aucune indication à ce sujet n'est donnée au gouvernement tchèque, celui-ci pourra croire que l'on ne tient pas compte de lui, et se trouver ainsi conduit à des gestes de désespoir. Le président du Conseil craint que le gouvernement de Prague ne soit très ému s'il ne reçoit aucune information sur ce point, et que, afin de le ménager, il y aurait lieu de lui faire connaître que sir Horace Wilson n'est pas chargé de formuler des propositions, et que la Tchécoslovaquie n'a pas à s'inquiéter. Il faut également tenir compte du fait que le gouvernement tchécoslovaque vient d'être reconstitué, et qu'il a désormais un général à sa tête. Il suffirait, par exemple, pour parer aux inconvénients signalés plus haut, de faire venir M. Masaryk.

Le *Premier ministre* pense que l'on pourrait communiquer à la fois avec le gouvernement de Prague et avec son représentant à Londres. Et il propose de leur indiquer que la mission de sir Horace Wilson ne touche en rien la position de la Tchécoslovaquie, et qu'elle constitue simplement un appel adressé à M. Hitler pour tenter de substituer la méthode des négociations à l'emploi de la violence dans le conflit qui met aux prises l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

Lord Halifax donne ensuite lecture du texte du télégramme d'instructions adressé à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, conformément à l'échange de vues intervenu plus tôt [1].

Au moment de lever la séance, toutes les questions que l'on voulait évoquer ayant été discutées, le *Premier ministre* se félicite de constater une fois de plus, comme après chacune des rencontres précédentes, que les ministres français et britanniques sont tombés entièrement d'accord. Il tient à remercier les ministres français d'être venus à Londres. Si les circonstances avaient été différentes, M. Neville Chamberlain aurait été heureux de se rendre lui-même à Paris; mais il vient seulement de revenir d'Allemagne, et il a trouvé à Londres beaucoup de besogne accumulée en son absence; c'est pourquoi il s'est permis d'inviter ses collègues français à lui rendre visite, et il voudrait leur exprimer

[1] Ce télégramme avait été envoyé à 13 h. 40 (*Documents on british foreign Policy, Third series*, II, n° 1102, p. 545).

une fois de plus sa reconnaissance pour leur courtoisie. *M. Daladier*, de son côté, remercie le Premier ministre de l'ardeur infatigable qu'il met au service de la paix, et de l'accueil que ses collègues français trouvent toujours à Londres.

ANNEXE

COMMUNIQUÉ

Une nouvelle rencontre a eu lieu ce matin entre les ministres français et les ministres britanniques, au cours de laquelle un accord complet a été réalisé sur tous les points.

Le général Gamelin, qui avait été appelé en consultation spéciale, a également rendu visite au Premier ministre et a eu ensuite une conversation avec le ministre pour la coopération de la Défense [1].

376

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS TECHNIQUES DU GÉNÉRAL GAMELIN AU CABINET OFFICE, 26 SEPTEMBRE 1938 [2]

Secret.

Après avoir fait à Downing Street, devant le Premier ministre britannique, M. Daladier et M. Bonnet, un exposé général de la situation militaire, telle qu'on la conçoit actuellement en France [3], le général Gamelin était prié de se rendre, vers 11 h. 15, au Cabinet Office (Richmond Place), qui est le siège du Comité de défense impériale, pour y avoir une conférence technique avec certains représentants de la défense nationale britannique.

Assistaient à cette conférence :

Anglais :

a. Ministère de la coordination de la Défense :

Sir Thomas Inskip, ministre;
Colonel Ismay, secrétaire du comité impérial de Défense.

b. War Office :

M. Hore-Belisha, ministre;
Général lord Gort, chef d'État-major impérial;
Brigadier Beaumont-Nesbitt, chef du bureau des renseignements.

(1) Voir ci-après le n° 405.
(2) Extrait des archives du service historique de l'Air.
(3) Le compte rendu de cette rencontre est ci-après reproduit sous le n° 405.

c. Air Ministry :

Sir Kingsley Wood, ministre;
Air vice-Marshal sir Cyril Newall, chef d'État-major de l'Air.

Français :

Général Gamelin;
Général Lelong, attaché militaire.

* *

La plus grande partie de la conférence a été consacrée à un grand nombre de questions posées au nom des ministres anglais ou des chefs d'état-major. Questions souvent sans beaucoup de relations les unes avec les autres, sans plan d'ensemble.

En voici ci-dessous le résumé.

A. Équilibre des forces à l'heure actuelle?

Répartition des forces allemandes sur les différents théâtres : frontières tchécoslovaques, frontière française, Prusse orientale, intérieur.

Possibilité de création d'unités nouvelles en Allemagne.

Possibilités de résistance tchèque? Le général Gamelin fait ressortir que :

Les Tchèques ont pu mobiliser et se mettre en place;

Leurs effectifs ne les mettent pas dans une situation numérique tellement inférieure en face des 34 D.I. allemandes, actuellement sur leur front.

S'ils ont, comme ils l'ont toujours dit, la sagesse de sacrifier du territoire (voire même la capitale) pour conserver l'armée et couvrir leurs flancs, la résistance peut se prolonger en Moravie.

Les possibilités de résistance dépendront beaucoup de l'attitude des voisins — surtout la Pologne.

Quant à la Hongrie, son intervention devrait déclencher une réaction de la Petite Entente, qui permettrait à la Tchécoslovaquie — surtout dans le cas d'une Pologne au moins neutre — de reconstituer un front avec ses alliés roumains et yougoslaves.

Possibilités françaises : effectifs, fortifications, possibilités d'action offensive pour aider la Tchécoslovaquie.

B. Comment on conçoit en France la conduite de la guerre. Rôles respectifs du gouvernement, du comité de Guerre, du chef d'État-major général de la Défense nationale, des chefs d'État-major de la Marine, de l'Air.

Organisation en particulier du commandement des forces terrestres et aériennes.

C. Probabilité de déclenchement rapide des opérations?

La France attendra-t-elle une attaque allemande contre elle?

Réponse : la France n'a aucune raison d'attendre cette initiative allemande, si elle doit porter secours à la Tchécoslovaquie.

Néanmoins, il est probable qu'il faut compter sur un certain délai :

— du côté allemand : pour transformer le dispositif actuel, qui correspond à un plan d'entrée pacifique en Tchécoslovaquie, pour en faire un dispositif d'attaque. Peut-être aussi, une mise en place de moyens pour faire face à une mobilisation française, quand celle-ci sera effectuée;

— du côté français : (surtout en ce qui concerne les opérations aériennes) pour ne pas compliquer, si possible, par une lutte aérienne prématurée, les opérations de concentration et l'évacuation des grandes villes. Cette considération mise à part, les opérations de terre peuvent commencer sans délai, une fois les troupes en place.

Le général Gamelin souligne d'ailleurs la nécessité pour la France d'une politique de guerre exempte de toute exaltation et tenant compte de toutes les données du problème. Si l'on met à part la Russie, dont l'aide immédiate est difficile, les armées française et tchécoslovaque représentent les seules forces prêtes : elles constituent la « couverture » des forces du monde entier qui, il faut l'espérer, se rangeront du côté des puissances démocratiques. Il est nécessaire de ne pas la faire battre isolément par une action inconsidérée. Elle peut tenir ce rôle. *Mais, pour gagner la guerre, elle aura besoin d'être aidée.*

*
* *

A midi, les trois ministres de la Défense nationale sont obligés de se rendre à un conseil de Cabinet. La séance continue avec les chefs d'État-major de la Guerre et de l'Air. Elle prendra de ce fait une importance moindre car, comme on le verra plus loin, ces derniers sont désarmés pour répondre à certaines questions du général Gamelin.

Les questions envisagées dans cette seconde partie sont surtout posées par le chef d'État-major de l'Air :

A. Importance de la Pologne.
B. Où sont les groupements de bombardements allemands?
Où sont les groupements de chasse allemands?

C. Les Français ont-ils l'intention, dès le début, de prendre comme objectifs les usines et villes manufacturières et les ponts du Rhin?

Le point de vue anglais, explique-t-on, est qu'il serait préférable d'éviter d'attaquer les villes de la Ruhr, ce qui amènerait une forte mortalité civile et qualifierait des représailles allemandes sur Paris et Londres. Intérêt qu'il y a à tenir compte à ce sujet de l'opinion mondiale. On envisagerait même la possibilité d'une déclaration aux termes de laquelle on ne s'attaquerait, en principe, qu'à des objectifs militaires.

D. Résultats probables d'une action française pour aider la Tchécoslovaquie? Temps nécessaire (autant qu'on peut en juger) pour le transfert d'une partie des troupes allemandes de Tchécoslovaquie vers la France? Au cas où l'Allemagne se retournerait en grandes forces contre la France, que ferait celle-ci? Peut-elle tenir derrière sa ligne Maginot?

E. Valeur du commandement et des forces allemandes?

F. Action de l'Italie.

Probabilité d'action de ses forces aériennes :

— sur les villes,
— sur les bases maritimes,
— en Afrique du Nord française et en Égypte.

Possibilités de réaction franco-anglaise. Utilisation des bases d'aviation française d'Afrique du Nord par l'aviation anglaise.

Possibilités du rôle de l'Italie sur terre :

a. Sur les frontières des Alpes.

Réponse du général Gamelin. — L'hiver va venir. — Frontière fermée. — Opérations peu probables.

Plus tard, l'Italie peut se présenter avec une certaine supériorité numérique. Nous pouvons y faire face. Néanmoins, si les opérations continuent sur les autres théâtres, la France pourrait avoir besoin de disponibilités : *des renforts anglais seraient à ce moment les bienvenus.*

b. Quant à l'Afrique du Nord, continue le général Gamelin, on peut redouter :

— soit une attaque sur la Tunisie, en partant de la Libye;
— soit une attaque sur l'Égypte, en partant de la Libye;
— soit un débarquement.

La France a renforcé sa ligne de Mareth. Durant cet hiver, elle a, en Afrique du Nord, des forces suffisantes pour faire face à l'Italie et au besoin, même aider la Grande-Bretagne si celle-ci était pressée en Égypte.

Par contre, la Grande-Bretagne doit renforcer sérieusement sa défense du canal de Suez.

Enfin, il appartient aux marines franco-anglaises de s'opposer à tout transport de troupes d'Italie vers l'Afrique du Nord (ou vers l'Espagne) et à toute tentative de débarquement.

G. Action possible des forces russes?

a. Au point de vue terrestre?

Aucune possibilité de coopération avec la Tchécoslovaquie par la Pologne. Du côté roumain, aucune envie de voir des troupes de terre traverser le territoire. Possibilités, peut-être, de passage d'avions et de matériel en transit.

Si, cependant, la Hongrie intervenait contre la Tchécoslovaquie, on pourrait peut-être obtenir de la Roumanie l'usage de terrains pour l'aviation russe.

b. Valeur des forces aériennes? Nombreuses. Matériel assez bon, mais pas de la classe des forces aériennes allemandes.

H. Importance présumée des forces aériennes de 1re ligne allemandes?

De part et d'autre on admet :
— avions de 1re ligne : 3.000;
— avions de réserve : 2.000.

I. Importance de la neutralité des Pays-Bas et Belgique.

Réponse : pour le moment, elle ne nous est point défavorable.

a. Elle couvre dans une certaine mesure l'Angleterre au point de vue aérien.

b. Elle rétrécit le front d'action des forces terrestres françaises.

Mais il semble difficile qu'elle soit maintenue, en raison des probabilités de passages d'avions. En tout état de cause, il faut étudier les conséquences qu'aurait une violation de la neutralité par l'Allemagne. En particulier, en ce qui concerne la France, en obligeant l'armée française à une extension du front, elle rendrait bien *nécessaire une aide efficace par envoi de troupes anglaises sur le continent.*

*
* *

Le général Gamelin, à ce propos, souligne qu'il faut faire de la stratégie non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. Et que, par suite, il serait *indispensable que le gouvernement et le haut commandement français pussent savoir sans trop de retard quel serait l'ordre de grandeur des possibilités d'envoi en France de forces importantes britanniques.*

Il fait ressortir que, comme il l'a déjà indiqué plus haut, au printemps prochain, la question peut se poser de façon sérieuse, en raison, en particulier des possibilités d'ouverture :
— du front italien (dégagement des cols alpins);
— du front belge (violation de la neutralité par l'Allemagne),
et que les plans à établir par le commandement français pour la conduite de la guerre seront totalement différents suivant l'importance de l'aide qu'il pourra attendre du côté britannique.

Cette question embarrasse visiblement les chefs d'État-major britanniques qui, tout en en reconnaissant le bien-fondé, se déclarent incapables d'y répondre, car c'est là au premier chef une *question de gouvernement.* Elle dépend en effet de la politique générale de guerre de ce dernier.

Ils signalent d'ailleurs les difficultés, bien connues, et qui ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions :

a. Opinion publique très peu préparée, sinon hostile, à l'envoi de forces importantes sur le continent;

b. Engagement pris par le gouvernement de porter tout l'effort, d'abord sur la marine, puis sur l'aviation et la défense antiaérienne, les forces de terre ne venant qu'après;

c. L'Angleterre, qui n'a jamais été attaquée sur son territoire et qui va l'être sans doute, se trouve en présence d'un problème nouveau : il faut y faire face, de façon à éviter toute panique; donc renforcement ou création d'organismes nouveaux : police, pompiers, organes de D.A.T., etc., qui évidemment diminuent les effectifs de l'armée.

d. Enfin et surtout, questions pratiques (même une fois admis le principe de la conscription) d'organisation, d'instruction et d'équipement des unités territoriales.

*
* *

Le général Gamelin déclare qu'il n'ignore pas ces difficultés et que c'est en effet une question à traiter à l'échelon gouvernement. Il a tenu seulement à en signaler *l'urgence* absolue.

En attendant, il pense que la liaison est établie entre les états-majors respectifs des trois départements de la Défense nationale en France et en Angleterre — que les marines sont prêtes à coopérer — que le corps expéditionnaire prévu pourra être transporté dans les délais voulus (ceci surtout au point de vue moral); enfin que, dès la première heure, nous pourrons avoir une aide anglaise aérienne sérieuse, sinon sur des objectifs civils (comme il a été spécifié ci-dessus), tout au moins dans la zone des opérations.

Le chef d'état-major de l'Air, tout en affirmant son intention de nous fournir cette aide, insiste sur la nécessité :

— de conserver en Angleterre l'aviation de chasse;

— de ménager les forces aériennes anglaises pour ne pas les user prématurément, en raison de l'état encore insuffisant des réserves. Sur une question du général Gamelin, il se déclare d'ailleurs satisfait de la production, qui serait d'environ 300 avions par mois.

*
* *

La séance est levée à ce moment, après que le général Gamelin a souligné encore la nécessité qu'à l'heure actuelle, il y ait non seulement effort maximum de part et d'autre de la Manche, et communication de part et d'autre des

résultats obtenus et des intentions, mais une véritable coordination des efforts des deux pays, analogue à la coordination qui a lieu, dans chaque pays, entre les trois ministères de la Défense nationale [1].

377

LE GÉNÉRAL VUILLEMIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR,
À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 127/EM G.A.A./S [2]. *Paris, 26 septembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous confirmer ci-après, à toutes fins utiles, les données que je vous ai exposées verbalement le 26 septembre matin relativement à la situation *à cette date* de l'armée de l'Air française et de préciser les conséquences que cette situation paraît devoir entraîner en cas de conflit.

I. Les moyens aériens *actuellement disponibles* dans la *métropole* comprennent en chiffres ronds, et compte tenu de l'aviation d'observation des G.U. terrestres :

Chasse de jour : 250 appareils;
Bombardement : 320 appareils;
Reconnaissance statégique : 130 appareils.

Ces chiffres font ressortir, par rapport à l'aviation allemande, une disproportion de forces en faveur de l'Allemagne extrêmement accusée; en outre les performances de ces appareils sont nettement insuffisantes.

Il en résulte que l'armée de l'Air française ne pourra qu'avec d'extrêmes difficultés et au prix de très lourdes pertes, remplir les missions qui lui sont confiées.

Il faut ajouter que les réserves de matériel dans les entrepôts sont, à peu de choses près, inexistantes.

L'aide britannique prévue par les accords d'états-majors n'apporte à cette situation qu'un faible palliatif.

[1] Ce procès-verbal était transmis le 29 septembre par l'attaché militaire de France à Londres au ministre de la Défense nationale. (Rapport nº 136/S). Le général Lelong suggérait à titre personnel qu'« étant donné l'importance qui s'attache à la question soulevée par le général Gamelin (nécessité de savoir quel serait l'ordre de grandeur des possibilités d'envoi en France de forces britanniques) », « il serait bon qu'à l'occasion l'attention de M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris fût attirée également sur le désir du gouvernement français de voir traiter sans retard le problème ainsi posé ».

[2] Extraite des papiers Daladier conservés à la Fondation des Sciences politiques. Une note manuscrite marginale de ce document porte : « Veille de Munich : transférer à dossier Munich ».

Le document est reproduit dans les *Témoignages et documents* de la Commission d'enquête parlementaire, II, p. 313 (audition de M. Guy La Chambre).

Si la force avancée britannique de bombardement basée en France est équipée d'avions modernes (bombardiers moyens) pouvant agir de jour en raison de leurs performances, en revanche son arrivée est largement échelonnée dans le temps, à savoir :

120 appareils (plus les volants) le jour j + 7;
120 appareils (plus les volants) le jour j + 25.

Cette disproportion des forces sera naturellement d'autant plus flagrante qu'il est indispensable, au moins initialement, d'en maintenir une partie face à l'Italie.

II. Les conséquences les plus importantes de cet état de choses sont les suivantes :

1° Les pertes au sol et en vol subies par l'armée de l'Air française dans les premières semaines seront très lourdes et ne seront pas comblées; elles peuvent atteindre à la fin du premier mois 40 % de l'effectif initial et à la fin du deuxième mois, 64 % de cet effectif.

2° Le haut commandement terrestre français sera très imparfaitement renseigné sur les intentions de l'ennemi; celui-ci au contraire connaîtra en temps voulu nos préparatifs.

3° Les grandes unités terrestres (corps d'armée, division de cavalerie ou division légère, etc.) ne disposeront que d'une observation aérienne intermittente et incomplète; leurs opérations seront considérablement gênées et le rendement des différentes armes (artillerie, infanterie, chars) sera ainsi sensiblement diminué.

4° En dehors de la région de Paris, le territoire français exposé aux attaques aériennes n'est qu'insuffisamment et très incomplètement couvert. Il en résulte nettement :

a. Que la concentration des forces terrestres françaises peut être gravement troublée et subir de très importants retards; il en sera de même pour les transports en cours d'opérations;

b. Que les opérations terrestres seront rendues difficiles par suite de la puissance et de la fréquence des interventions aériennes ennemies sur les arrières des armées et sur le champ de bataille lui-même;

c. Enfin que le potentiel des usines de guerre, et notamment celui des usines fabriquant le matériel aéronautique est gravement menacé et que leur production peut être de ce fait réduite dans d'importantes proportions.

5° l'aviation de bombardement française ne peut agir *de jour* qu'à faible distance en territoire ennemi et par certaines circonstances atmosphériques favorables (utilisation des nuages), qui exigent des équipages d'élite, en nombre restreint.

Elle agira normalement *de nuit*; mais, de ce fait, elle rencontrera de grandes difficultés pour découvrir ses objectifs et ajuster ses tirs.

Le rendement de ses entreprises visant l'attaque de la concentration ennemie ou de son potentiel industriel sera donc limité.

6° Enfin, on doit signaler tout spécialement les répercussions qu'entraîneraient probablement les attaques aériennes massives et répétées — sans contrepartie équivalente chez l'ennemi — des grands centres démographiques et industriels.

378

Note du Vice-Amiral, Chef d'État-major général de la Marine [1]

Au sujet de la politique française de défense nationale

26 septembre 1938.

Tant qu'aucun changement important ne se sera produit dans la situation politique de l'Europe, nous devons considérer l'Allemagne comme la maîtresse du jeu contraire à nos intérêts. En paix comme en guerre elle est l'adversaire principal, celui que nous devons combattre politiquement, diplomatiquement, financièrement, militairement.

Nous ne pouvons espérer agir de façon efficace contre elle que si nous sommes étroitement unis à l'Angleterre dont les intérêts sont comme les nôtres menacés par les agissements du Reich.

Nos alliés ou amis terrestres de l'Europe centrale et orientale ne nous seront vraiment utiles pour le succès final que lorsque nous aurons pu les joindre — et nous ne pourrons les joindre que si nous sommes maîtres de la mer.

Il est peu probable que le Reich s'attaque directement à la France et à l'Angleterre tant qu'il n'aura pas démoli le système politique résultant du traité de Versailles (cette démolition est commencée depuis cinq ans), tant qu'il n'aura pas acquis au moins le contrôle politique, économique et industriel des pays de l'Europe centrale et orientale producteurs de vivres, de combustibles, de matières premières, tant qu'il n'aura pas rendu précaires les communications de la France et de l'Angleterre avec ces pays et avec les territoires outre-mer.

L'axe Berlin-Rome, l'amitié japonaise, l'intervention en Espagne, la conquête de l'Éthiopie par l'Italie, l'entretien de l'agitation dans notre Afrique du Nord comme en Égypte et en Palestine sont les gestes préliminaires destinés à préparer cette interruption de nos communications maritimes.

[1] L'amiral Darlan. Cette note est extraite des archives de la Marine, qui en contiennent également la minute, datant du 21 septembre, et dont le texte diffère du texte final.

Les travaux de défense effectués en un temps record sur les frontières occidentales du Reich ont pour principal objet de rendre aléatoire sinon impossible une attaque directe franco-anglaise.

De même les défenses formidables accumulées depuis cinq ans dans la baie allemande rendent à peu près impossible une attaque directe du Reich par la mer du Nord.

A ces travaux défensifs, il convient d'ajouter une D.C.A. puissante destinée à empêcher les bombardements aériens des centres vitaux allemands.

Enfin, une aviation de bombardement nombreuse est prête à bombarder le territoire français que l'adversaire sait certainement mal défendue par une D.C.A. en partie désuète et très peu nombreuse.

La flotte moderne allemande — à l'inverse de celle de 1914 —est à peu près exclusivement conçue pour l'action lointaine dans les océans aux vastes étendues.

Les desseins de l'Allemagne peuvent être résumés comme suit :

— expansion vers l'Est, le Sud-est et la Méditerranée orientale pour des besoins vitaux;

— dislocation du système impérial franco-britannique;

— arrêt des communications maritimes sur toutes les mers;

— lorsque ses adversaires seront privés de leurs moyens impériaux : attaque finale et décisive [1].

Enfermé dans la mer du Nord, le Reich, pour agir sur notre empire et sur nos communications maritimes, avait besoin d'un allié géographiquement bien placé.

Il a choisi l'Italie qui coupe en deux l'Empire et les routes maritimes franco-britanniques en Méditerranée.

Il a annexé l'Autriche pour communiquer directement avec l'Italie et la Méditerranée.

Il a recherché l'amitié du général Franco pour disposer des côtes nord-ouest d'Espagne, des côtes du détroit de Gibraltar, des îles Canaries et des territoires espagnols en Mauritanie.

Il a conclu un pacte idéologique avec le Japon pour, éventuellement, gêner l'Angleterre et la France en Extrême-Orient et dans l'océan Indien.

*
* *

Comment pouvons-nous riposter?

D'abord, partant de ce principe qu'une attaque de front partie de notre frontière de l'est est vouée sinon à l'échec, du moins à un piétinement prolongé, coûteux en personnel, en approvisionnements et en matériel, j'estime que nous devons rester sur la défensive sur le front du Nord-est.

(1) A partir d'ici, le texte de la minute diverge : le passage commençant à « Enfermé dans la mer du Nord... » et s'achevant : « ... en Extrême-Orient et dans l'océan Indien » est reporté plus loin, ou plus exactement interverti avec le passage débutant par « Comment pouvons-nous riposter? » et se terminant par « ... de la sûreté de leurs routes maritimes ».

Ceci implique un renforcement aussi grand que possible de nos fortifications, un accroissement considérable en nombre et en puissance de nos moyens actifs de défense aérienne (canons antiaériens, grosses mitrailleuses, projecteurs, postes d'écoute, avions de chasse).

En second lieu, l'Allemagne ayant pour premiers objectifs de détruire le système impérial franco-britannique et d'arrêter nos communications maritimes, nous devons l'en empêcher. Cela d'autant plus que le salut de la France et de l'Angleterre dépend étroitement de la cohésion de leur empire et de la sûreté de leurs routes maritimes [1].

Envers les alliés du Reich notre ligne de conduite est aussi tout tracée.

Il faut d'abord neutraliser ou abattre l'Italie (dont l'attitude n'est actuellement pas douteuse) et l'Espagne de Franco (sauf garanties certaines qui nous seraient données) constituant les deux principaux obstacles placés sur les communications franco-britanniques.

Ceci nous conduit :

— à prendre le Maroc espagnol;
— à attaquer les Italiens en Libye et dans la métropole;

Accessoirement :

— à prendre les Baléares;
— à attaquer l'Espagne de Franco en Guipuzcoa et en Navarre.

Si nous réussissons ces opérations et si nous fermons l'Atlantique aux Allemands, nous respirerons librement; la Yougoslavie, la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie marcheront avec nous et, comme en 1918, l'Allemagne succombera asphyxiée.

Si nous ne les réussissions pas, il n'y aurait qu'à faire la paix, car alors ce seraient nos troupes et en particulier celles du Nord-est qui seraient paralysées.

*
* *

Notre effort de défense nationale doit donc porter :

a. Sur l'augmentation de la valeur de nos fortifications de la frontière terrestre;

b. Sur l'accroissement de nos moyens actifs [2] de D.C.A. (canons, mitrailleuses, postes d'écoute, aviation de chasse);

[1] La minute insère ici un bref paragraphe absent du texte définitif : « Nous devons également être prêts à joindre nos alliés éventuels des Balkans et à arrêter les Allemands dans leur marche vers l'est qui est vitale pour le Reich ».

[2] *Note du document* : L'aviation de bombardement sera certes très utile; mais elle le sera surtout dans la bataille pour participer à l'action. Avec les D.C.A. modernes son action lointaine, du moins sur les territoires allemands et italiens d'Europe, sera rendue extrêmement aléatoire. Elle doit donc passer, du point de vue financier, après les autres armes. [Cette note fait partie du corps du texte de la minute, qui s'achève d'ailleurs ainsi].

c. sur la réalisation des programmes militaire et naval actuellement prévus

Sans une marine forte nous n'obtiendrons pas le succès car dans la guerre envisagée, la charge des marines anglaise et française sera particulièrement lourde et leur action, forcément dispersée du Pacifique à l'océan Indien, à l'Atlantique, à la mer du Nord, à la Méditerranée nécessitera de nombreux bâtiments.

Nos dispositions du temps de paix doivent être telles que :

a. Nos fortifications soient effectivement occupées;

b. Nos troupes de l'Afrique du Nord soient nombreuses et équipées pour des actions rapides et violentes;

c. 70 % de nos forces navales et aériennes soient prêtes à entrer en action sans délai.

379

Note du Ministre [1]

Conversation du Ministre avec sir Eric Phipps

26 septembre 1938.

Devant la gravité croissante de la situation, j'ai vu aujourd'hui sir Eric Phipps et je l'ai prié de bien vouloir demander d'urgence à lord Halifax de répondre aux trois questions suivantes dont je l'ai entretenu :

1° En cas de guerre où la France serait impliquée, survenant à propos de la Tchécoslovaquie, le gouvernement britannique est-il prêt à faire immédiatement la mobilisation générale?

2° Est-il prêt à faire voter la conscription?

3° Est-il prêt à ce que l'Angleterre mette en commun avec la France toutes ses ressources économiques et financières pour la conduite de la guerre?

J'attache la plus extrême importance à ce qu'une réponse précise et rapide puisse nous être faite.

Sir Eric Phipps me donne l'assurance qu'il préviendra d'extrême urgence, selon mon désir, son gouvernement.

[1] Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

380

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE [1]

Démarche de l'attaché militaire soviétique

26 septembre 1938.

L'attaché militaire soviétique a fait une démarche auprès du général Jamel, chef de Cabinet du général Gamelin, pour remercier celui-ci, de la part du maréchal Vorochilov, des indications fournies à l'attaché militaire sur les préparatifs français [2]. Il a ajouté que l'armée soviétique était prête à masser à sa frontière ouest 30 divisions d'infanterie, plus des divisions motorisées et de l'aviation [3].

Le général Colson estime, avec raison, qu'il y aurait un grave inconvénient à engager les Russes dans cette voie, alors que les Polonais hésitent sur le parti à adopter; mais, par contre il va de soi que nous n'avons aucun intérêt à décourager les Russes à l'heure actuelle. Il conviendrait donc de faire droit à la suggestion faite par M. Coulondre qui, dans son télégramme du 24 septembre [4], demande que des conversations militaires soient immédiatement engagées avec Moscou.

[1] Extraite des papiers Rochat.

[2] Voir à cet égard Gamelin, *Servir*, t. II, p. 348 (qui donne le nom exact de son collaborateur : le général Jeannel).

[3] Le général Gamelin, dans *Servir* (*ibid.*), fait état de la visite de l'attaché militaire soviétique au général Jeannel (et non « Jamel »), visite dont les résultats lui furent transmis à Londres. Les mêmes renseignements avaient été communiqués à l'attaché militaire de France à Moscou (T. n° 729 de Moscou, du 28 septembre) ainsi qu'au gouvernement tchécoslovaque (*Nouveaux documents de l'histoire de Munich*, Munich, 1958, p. 139-140, 145).

[4] Allusion au télégramme n° 720, ci-dessus publié sous le n° 339.

381

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 396. *Belgrade, 26 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

Par lettre nº 408 du 30 août sous le timbre des Relations commerciales [1], Votre Excellence a bien voulu me faire connaître les informations que lui avait données notre ambassadeur à Berlin sur le prochain voyage de M. Funk, ministre de l'Économie nationale, dans les pays de l'Europe centrale et des Balkans.

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que M. Funk, qui se trouve déjà en Yougoslavie et prend actuellement un repos sur la côte dalmate, doit, selon le programme prévu, être reçu officiellement à Belgrade du 30 septembre au 3 octobre et être alors l'hôte du ministre du Commerce, M. Kabalin.

D'après les informations recueillies par notre attaché commercial, le ministre de l'Économie du Reich accomplirait surtout un voyage d'études et de courtoisie; il ne serait pas accompagné d'experts et ne ferait qu'effleurer les principales questions à l'ordre du jour des prochaines négociations commerciales germano-yougoslaves, qui doivent en principe s'ouvrir à Cologne en octobre. Celles-ci, qui seront dirigées, du côté yougoslave, par M. Pilja, ministre-adjoint des Affaires étrangères, qui mène depuis deux ans toutes les conversations d'ordre économique avec le Reich, auront à examiner notamment la question de la stabilisation du cours du mark, qui ces derniers mois a varié fréquemment entre 12 et 15 dinars, troublant les relations établies et soulevant de nombreuses récriminations des importateurs et exportateurs, et la répartition des contingents alloués par l'Allemagne entre les diverses catégories de produits.

En ce qui concerne les bruits d'une union économique entre l'Allemagne et les états danubiens, M. Pilja, qui juge très objectivement la situation actuelle, a fait à notre attaché commercial les intéressantes déclarations suivantes, que je me permets de recommander à l'attention spéciale de Votre Excellence.

« L'on ne voit pas très bien l'intérêt qu'aurait l'Allemagne à modifier la forme

(1) Qui signalait un discours prononcé par M. Funk, le 21 août, au sujet d'une nouvelle orientation de la politique commerciale allemande grâce à la conclusion de pactes bilatéraux. (Voir, au tome X de la présente série, le nº 442). D'après M. François-Poncet, ce plan visait l'Europe danubienne et balkanique que le ministre devait prochainement visiter, afin d'étudier « les possibilités de réalisation d'un vaste programme d'union économique » entre l'Allemagne et les états de la région, et de constituer une zone où ces états trouveraient un débouché immédiat pour leurs exportations et dont le Reich serait le fournisseur presque exclusif. « La Tchécoslovaquie se trouverait isolée de toutes parts et réduite à la merci du gouvernement de Berlin ».

de l'état de choses actuel et à exercer de nouvelles pressions sur les états danubiens alors que, d'une part, la politique économique qu'elle a adoptée ces dernières années et, d'autre part, les changements politiques qui s'opèrent en Europe centrale, ont pour effet d'intensifier automatiquement les relations économiques du Reich avec lesdits pays.

« L'Allemagne, en achetant nos produits à nos *prix intérieurs qui, grâce à elle, restent très supérieurs aux cours mondiaux* (160 dinars le quintal de blé, alors que la parité mondiale est à 72) et en nous accordant *des tarifs douaniers préférentiels*, fait bénéficier notre économie d'avantages substantiels, auxquels nos paysans et le pays ne peuvent être insensibles.

« Ces derniers temps, à côté de l'Allemagne, d'autres pays nous octroyaient également des avantages préférentiels, notamment l'Autriche depuis 1932 (préférence de 8 couronnes par quintal de blé) et la Tchécoslovaquie depuis 1930. Mais à présent l'Allemagne parle au nom de l'Autriche et elle est sur le point d'absorber la Tchécoslovaquie industrielle. Ainsi le grand Reich, reprenant à son compte les préférences données antérieurement par d'autres, *devient l'unique dispensateur de ces préférences et des prix d'achat élevés avec tous les avantages que sa conduite comporte*. Que peut-il vouloir de plus? Son influence s'amplifiera d'elle-même sans qu'il soit besoin d'union économique ou d'autres systèmes analogues.

« On parle bien d'une aide éventuelle de l'Angleterre et de la France aux pays balkaniques, continue M. Pilja, mais en fait, il n'y aura pas d'aide si ces puissances ne viennent acheter nos excédents de récolte aux mêmes cours et avec les mêmes avantages que ceux offerts par l'Allemagne ».

Notre attaché commercial fit alors observer qu'il n'était pas nécessaire que les puissances occidentales absorbent à des cours peu avantageux pour elles et avec des préférences, tout l'excédent des récoltes yougoslaves, mais simplement une partie de ces excédents, de façon que la part de la grande Allemagne soit *limitée à 30 ou 40 % des exportations totales* et que la Yougoslavie puisse ainsi conserver la maîtrise et le contrôle de son commerce extérieur. M. Pilja en convint de suite et exprima le vœu qu'une action ferme de la part de ces puissances vienne contrebattre une influence dangereuse et dont il est difficile encore d'entrevoir les limites.

Ainsi que j'en ai personnellement exprimé le désir à Votre Excellence, il est extrêmement souhaitable, si les événements le permettent, que des négociations commerciales aient lieu à Paris prochainement, en vue d'améliorer l'état de choses actuel et je serais heureux que leur date puisse être fixée sous peu.

Je compte faire parvenir, par ailleurs, à Votre Excellence des précisions sur les avantages préférentiels que le Reich accorde actuellement à l'économie yougoslave.

Notre attaché commercial envoie les mêmes informations à M. le Ministre du Commerce.

382

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3612 à 3618 (1). *Berlin, 27 septembre 1938* (2).

Dans le discours qu'il vient de prononcer au Palais des sports de Berlin (3), M. Hitler n'a annoncé ni la mobilisation générale, ni la mobilisation partielle, qui est, à vrai dire, déjà chose faite.

A cet égard, les assurances qu'avait répandues aujourd'hui le ministère de la Propagande auront été vérifiées. Mais ceux qui y joignaient l'espoir que le Führer se montre un peu plus modéré et indique une voie permettant de sortir de l'impasse au fond de laquelle la guerre attend son heure, seront complètement déçus.

M. Hitler n'a rien rabattu, en effet, des termes de son mémorandum; il n'a pas modifié en quoi que ce fût l'attitude qu'il a eue, à Godesberg, en présence de M. Chamberlain.

Son discours, dans sa partie essentielle, n'a été que l'exposé tendancieux du contenu de ce mémoire, l'essai d'en justifier les prétentions et la confirmation de son caractère ultimatif.

Les arguments dont le Führer s'est servi n'ont été que la reproduction de ceux qu'on peut lire dans la presse allemande. Il n'y a rien ajouté. Il n'en a rien retranché.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Ce télégramme porte en fait, dans l'exemplaire des archives de l'ambassade : 26 septembre 1938, expédié à 23 h. 55 (d'où, avec le décalage horaire, 27 septembre 1938, vers 1 h. du matin).

(3) Dans cette allocution, le Führer, après s'être posé en porte-parole du peuple allemand, déclarait : « La question qui ... nous émeut ... ne se nomme pas tant Tchécoslovaquie : elle s'appelle M. Benès ! ». Il affirmait que la politique extérieure du Reich visait au maintien et au développement du peuple allemand, sans chercher à opprimer d'autres peuples ni à se les incorporer. Il rappelait les propositions qu'il avait jadis formulées visant à une série d'accords orientés vers la limitation des armements. Il ne s'en vantait pas moins après du réarmement intensif de son pays, « résultat de cinq années de travail jour et nuit ». Il évoquait sa politique de désarmement moral : c'est ainsi qu'il avait réglé ses rapports avec la Pologne, renoncé à une concurrence navale avec l'Angleterre, affirmé que le problème d'Alsace-Lorraine ne se posait plus entre le Reich et la France : « Quand, avec la coopération loyale de la France, la Sarre a réintégré le Reich, j'ai dit que désormais nos deux grands peuples voulaient travailler ensemble ». L'entente avec l'Italie, facilitée par une communauté d'idéologie, était devenue « une amitié indissoluble ». Il était resté cependant dix millions d'Allemands hors des frontières du Reich : après l'Anschluss autrichien, un autre problème se posait, qui serait résolu : « C'est notre dernière revendication territoriale en Europe, une revendication que nous n'abandonnerons pas ». Il évoquait la remise à M. Chamberlain de son mémorandum, « qui ne réclame pas autre chose que la réalisation de ce que Benès a promis ». Tout en remerciant le Premier britannique, il affirmait : « Il y a une limite en-deçà de laquelle nous ne pouvons reculer... Benès a maintenant entre ses mains la guerre ou la paix. Ou bien il acceptera de donner la liberté aux Sudètes, ou bien nous irons conquérir cette liberté ». Identifiant toujours la volonté du peuple allemand à la sienne, il concluait : « Que M. Benès maintenant fasse son choix !». [Sur ce discours, voir également ci-après les nos 383, 386, 397].

M. Hitler n'a pas reculé d'une semelle. A part une allusion à la mission qui pourrait être confiée à la Légion britannique d'assurer l'ordre pendant le plébiscite chez les Sudètes, il a écarté catégoriquement toute nouvelle possibilité de concession ou de compromis.

C'est là le fait qui domine sa manifestation oratoire et qui supprime du même coup tout l'intérêt qui aurait pu s'attacher au rappel de ses initiatives et de ses intentions pacifiques, de sa renonciation définitive à l'Alsace-Lorraine et à toute revendication territoriale en Europe, en dehors du retour des Sudètes au Reich.

Avec plus de violence encore qu'à Nuremberg, le Chancelier s'en est pris personnellement à M. Benès. Il a prononcé contre lui un réquisitoire farouche, presque sauvage, coupé par les interjections féroces du public, analogue à celui qu'il avait lancé contre M. Schuschnigg, à la veille de l'invasion de l'Autriche. Il a jeté un véritable défi à l'homme d'État tchèque. « Deux hommes sont aujourd'hui face à face, s'est-il écrié. M. Benès, d'une part; moi, de l'autre! Eh bien, nous allons voir! ».

Par cette diatribe *ad hominem*, il semble qu'il ait voulu signifier que la personne de M. Benès était, à l'heure actuelle, le principal obstacle à la paix. Il est vrai qu'à l'égard des démocraties, il ne s'est pas exprimé avec moins de haine ni de mépris.

Sans le dire expressément, M. Hitler a laissé clairement entendre, d'ailleurs, que les protecteurs à l'abri desquels se tenait M. Benès n'arrêteraient pas le bras de l'Allemagne. Il a glissé sur l'opposition anglaise et française. En revanche, il a exalté avec une ferveur frappante l'Italie et son chef.

« Il y a une limite où la complaisance doit cesser! Cette limite est atteinte. Maintenant, c'est fini. Ici le jeu doit finir! Ma patience est à bout. Ou bien M. Benès donnera aux Allemands la liberté; ou bien nous irons la leur donner nous-mêmes! Il y a un reproche qu'on n'a jamais pu m'adresser, c'est celui d'être un lâche! ». Telles sont les phrases qui revenaient comme un refrain, à travers le discours et le marquant d'une empreinte caractéristique.

La péroraison a eu l'allure d'une sorte d'appel aux armes, à la levée en masse. Et c'est en ce sens que la presse a pu, à juste titre, parler d'une heure historique. Il n'y a guère de doute malheureusement sur la nature des événements que paraît annoncer cette heure.

383

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3619, 3620 [1]. Réservé. *Berlin, 27 septembre 1938, 1h. 16.*

(*Reçu :* 3 h.)

Au cours de son discours au Palais des sports, M. Hitler a dit qu'il était exactement renseigné sur la pensée et les véritables intentions de M. Benès.

Toutes les communications téléphoniques de M. Benès avec M. Masaryk à Londres et M. Osusky à Paris ont été en effet écoutées par les Allemands.

Ceux-ci prétendent avoir appris de la sorte que M. Benès était décidé à ne pas exécuter ses promesses et que M. Masaryk travaillait à la chute de M. Chamberlain à Londres, tandis qu'à Paris, M. Osusky s'efforçait parallèlement de faire forcer la main au gouvernement actuel [2].

Dans son discours, le Führer y a fait une allusion directe, et c'est ce qui explique en partie la violence de son réquisitoire contre M. Benès.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Un télégramme adressé le lendemain 28 au secrétaire d'État au Foreign Office par le ministre tchécoslovaque à Londres transmettait un message du gouvernement de Prague démentant les affirmations allemandes, « inexactes et typiques de la méthode utilisée par le gouvernement allemand dans ces périodes de tension pour rejeter sur les autres la responsabilité d'actions qu'il était en train de préparer » (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, no 1201, p. 609). Un démenti analogue, donné par le ministre Osusky, était transmis à Londres par dépêche no 2038, du 13 octobre 1938.

384

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1043 à 1046. *Washington, 27 septembre 1938, 10 h. 15, 12 h. 8, 12 h. 15.*

(*Reçu :* 8 h. 50, 12 h. 50.)

Le sous-secrétaire d'État m'a dit combien il avait été frappé du sang-froid des hommes d'État français et du calme de notre population. Il s'est félicité vivement des nouvelles constatant l'unanimité réalisée au sein du cabinet britannique et annonçant la promesse inconditionnelle d'appui faite par l'Angleterre à la France (1).

Concernant le message présidentiel (2), M. Sumner Welles m'a précisé qu'adressé à Berlin, Prague, Londres et Paris, il avait été communiqué à Varsovie et Bucarest, mais non à Moscou ni à Rome. Il m'a indiqué que l'intention de M. Roosevelt avait été d'affirmer la présence américaine dans la crise européenne en des termes généraux et objectifs, pour ne pas effrayer aux États-Unis les adversaires de l'intervention ni froisser les susceptibilités allemandes. Les critiques, d'ailleurs modérées, formulées ici par quelques idéalistes, le rassuraient sur la réaction des isolationnistes. Les commentaires grossiers de certaines feuilles allemandes lui paraissaient indiquer que l'avertissement avait été entendu à Berlin.

M. Sumner Welles m'a exprimé la très vive satisfaction que la réponse française avait causée au Président (3). Il a ajouté que l'attitude franco-anglaise après Berchtesgaden avait pu sembler faible à nombre d'observateurs américains, mais qu'elle aurait pour résultat de gagner aux deux démocraties les sympathies presque unanimes de l'opinion, maintenant qu'on pouvait mesurer l'étendue des exigences allemandes.

(1) Le 26 septembre, une déclaration avait été émise par les services du Foreign Office sur la question tchécoslovaque. Faisant allusion aux entretiens Chamberlain-Hitler, elle énonçait : « La revendication allemande de transfert de régions sudètes a déjà été satisfaite par les gouvernements français, britannique et tchécoslovaque. Cependant, si en dépit de tous les efforts du Premier ministre britannique, la Tchécoslovaquie était l'objet d'une attaque allemande, le résultat immédiat serait que la France serait obligée de venir à son aide et que la Grande-Bretagne et l'URSS seraient certainement aux côtés de la France.

« Il n'est pas encore trop tard pour mettre un terme à cette grande tragédie et pour que les peuples de tous les pays insistent en faveur d'un règlement par voie de libre négociation ».

(2) Du 26 septembre : voir ci-dessus le n° 368 (note).

(3) De Londres, le président du Conseil français avait répondu le 26 au message du président des États-Unis. Il y affirmait « attacher un prix particulier à entendre rappeler aussi solennellement, sous votre haute autorité morale, l'attachement du peuple américain tout entier aux principes qui ont été reconnus et consacrés publiquement par tous les signataires du pacte Kellogg ». « Fidèles ... à l'esprit comme à la lettre de ces engagements, nous poursuivons avec une ténacité qu'aucune difficulté ne découragera, la recherche de toute procédure ou formule d'entente compatible avec la dignité et les intérêts vitaux des parties en cause ».

M'excusant de penser tout haut, je me suis demandé si ce mouvement indéniable de sympathie chaleureuse envers l'Angleterre et la France ne risquait pas de voisiner avec une volonté d'isolement si forte qu'elle entraînerait, non seulement le maintien, mais l'aggravation de la loi de neutralité.

Comme l'avait fait M. Cordell Hull, il y a trois jours [1], M. Sumner Welles s'est défendu de pouvoir prédire avec certitude les mouvements de l'opinion publique en ce pays. Mais il m'a dit que l'administration avait soigneusement examiné toutes les questions posées par la loi de neutralité et m'a laissé clairement entendre que cette étude avait été conduite dans un esprit qui nous était favorable. L'accord trouvé à la Trésorerie par notre attaché financier [2], et dont celui-ci rend compte à M. le Ministre des Finances par un télégramme que je transmets d'autre part à Votre Excellence, fournit d'ailleurs la preuve de ces bonnes dispositions.

A la fin de l'entretien, nous avons entendu un résumé du discours que venait de prononcer M. Hitler [3]. M. Sumner Welles a constaté qu'aucune parole irréparable n'avait été prononcée. Mais il a été frappé par la haine personnelle manifestée contre M. Benès et s'est demandé quelles étaient exactement les promesses qui auraient été faites par le président de la République tchécoslovaque et dont le Chancelier demandait impérieusement l'exécution.

(1) Voir le télégramme de Washington nos 1024-1026, du 23 septembre, ci-dessus publié sous le no 316.

(2) D'après des informations Havas de Washington, du 26 septembre, M. Morgenthau, secrétaire au Trésor, avait déclaré que la Trésorerie américaine était prête à faire tout ce qui serait « humainement possible » pour répondre à tous les besoins financiers découlant d'une guerre européenne. Si la communication de l'attaché financier n'a pas été retrouvée dans les archives du ministère des Affaires étrangères, en revanche ces archives contiennent le texte d'une communication des Finances à M. Leroy-Beaulieu (transmise par T. no 682 pour Washington, du 27 septembre). L'attaché financier devait remercier M. Morgenthau et exprimer par son truchement sa gratitude au président Roosevelt « pour leur bienveillante compréhension des difficultés de notre situation et l'accord empressé qu'ils ont bien voulu donner à la demande remise le 25 septembre à M. Cochran ». Les autorités américaines « pouvaient compter sur une absolue discrétion de notre part ». Cette demande visait, selon toute vraisemblance, à relâcher les rigueurs de la loi de neutralité en cas de conflagration européenne, ainsi que le laisse entendre le télégramme nos 1081-1083 de Washington du 1er octobre : d'après ce télégramme, M. Leroy-Beaulieu venait de recueillir à la Trésorerie des indications aux termes desquelles « on y paraissait enclin à fermer les yeux sur les entorses que la loi de neutralité pourrait recevoir au bénéfice de la France et de l'Angleterre ».

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383; ci-après les nos 386, 397.

385

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3627 à 3629 (1). *Berlin, 27 septembre 1938, 12 h. 25, 13 h.*

Dans les circonstances actuelles, je ne vois, pour éviter le pire, qu'une solution qui n'ait pas encore été essayée : celle qui consisterait à proposer l'occupation immédiate du territoire des Sudètes par une force internationale. Puisque M. Hitler a déclaré qu'il avait pris exemple sur le statut et les conditions du plébiscite de la Sarre, peut-être voudra-t-il, à supposer qu'il ait quelque désir de conciliation, aller jusqu'au bout de cet exemple?

A part cela, les seuls gestes qui paraissent encore de nature à le sortir du dilemme dans lequel il s'est enfermé seraient la démission de M. Benès qu'il a, lui-même, par ses violences personnelles, rendue plus difficile que jamais, ou l'envoi d'un plénipotentiaire militaire tchèque, chargé de négocier les conditions de l'évacuation.

Encore celui-ci, même appuyé par nous, aurait-il bien de la peine à obtenir que la date du 1er octobre fût reculée.

Il me semble qu'il serait peut-être encore temps de déclarer à M. Hitler que la France et l'Angleterre se portent garantes de la cession du territoire des Sudètes :

— que le délai imparti pour réaliser une telle opération est trop court, qu'il devrait être repoussé au 1er novembre;

— qu'à titre de symbole, le 1er octobre, les troupes allemandes pourraient occuper la région *d'Asch* ou une partie de l'Egerland;

— mais que si M. Hitler procède, le 1er octobre, à l'invasion militaire totale des territoires en question, la France et l'Angleterre seront obligées de penser qu'il a voulu provoquer la guerre et se comporteront en conséquence.

(1) **Extrait des archives de l'ambassade.**

386

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3630 (1). *Berlin, 27 septembre 1938.*

Malgré l'extrême nervosité dont le chancelier Hitler a donné, hier, le spectacle, on doit reconnaître que le discours prononcé par lui, le 26 septembre, au Palais des sports (2), a été d'une extrême habileté.

Les Allemands qui l'ont entendu, ceux qui en lisent aujourd'hui le texte ne peuvent pas savoir que la France et l'Angleterre ont été choquées par les prétentions du mémoire remis, à Godesberg, à M. Chamberlain (3), et les ont jugées inacceptables, car M. Hitler ne l'a pas dit; et s'ils le savent, ils n'en peuvent pas discerner les raisons, car M. Hitler s'est gardé de les indiquer.

Il s'est appliqué, au contraire, à établir qu'il n'y avait aucune différence entre les exigences exprimées dans le mémorandum et les principes acceptés après l'entrevue de Berchtesgaden; celles-là ne seraient que la conséquence logique de ceux-ci; qui accepte les uns doit accepter les autres; puisque le territoire des Sudètes est, en droit, cédé, il faut le céder en fait; et comme le cessionnaire, non seulement est animé d'une sincérité douteuse, mais en outre, terrorise et martyrise les populations locales, la cession doit avoir lieu dans le moindre délai. Dans tout cela, M. Hitler s'est abstenu d'évoquer l'intervention de la Reichswehr, l'entrée des troupes, la reddition des forteresses avec leur matériel, l'abandon des usines et des biens de toute sorte, bref la capitulation totale qu'il prétend infliger aux Tchèques comme à des vaincus. Il s'est également abstenu de définir la frontière à laquelle il s'arrêterait; il a parlé de cette frontière comme d'un tracé résultant naturellement des nombreuses études auxquelles il a été, depuis longtemps, procédé. Jusqu'où irait ce tracé? Quelles régions, quelles villes, quelles densités de population tchèque engloberait-il? Le Chancelier n'est entré à dessein dans aucune précision, pas plus, d'ailleurs, qu'aucun journal allemand n'a publié une reproduction de la carte qui accompagnait le mémorandum de Godesberg.

Tout ce qui a heurté de front le cabinet de Prague, ceux de Londres et de Paris étant ainsi traité par prétérition, l'attitude de l'Angleterre, de la France et de la Tchécoslovaquie doit nécessairement paraître incompréhensible et scandaleuse au public allemand.

En représentant, d'autre part, M. Benès comme un malfaiteur qui, depuis 1918, assied sa domination sur le vol, le mensonge, l'hypocrisie, la ruse, la

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383; ci-après le nº 397.
(3) Mémoire dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 340 (annexe II).

persécution, la terreur, M. Hitler fournissait l'explication des événements la plus propre à toucher la crédulité des masses, toujours prêtes à admettre que les événements fâcheux n'ont pour origine que la culpabilité et la méchanceté de certains hommes. M. Benès étant l'incarnation de l'Esprit du mal, du démon, M. Hitler suggérait qu'il était lui-même l'Esprit du bien, l'instrument de la justice immanente; il prêtait à l'Allemagne le rôle d'un redresseur de torts, c'est-à-dire le rôle dans lequel l'imagination de son peuple se complaît, qui le flatte et l'exalte au suprême degré et peut le mieux exciter son enthousiasme guerrier.

Il n'était pas moins habile de ramasser dans une énumération pathétique toutes les initiatives prises, toutes les propositions faites par le Chancelier pour affermir la paix. Dans le moment où il s'apprête à déclencher la guerre, M. Hitler se donnait la figure d'un apôtre de la paix. Il rassurait ainsi les consciences inquiètes, qui sont nombreuses en Allemagne. Il oubliait seulement de dire que la plupart de ses offres pacifiques succédaient à un geste de violence ou à un coup de force qui rendait plus difficile, psychologiquement, de les accepter.

Le Führer excelle à faire l'innocent. Selon lui, les Allemands des Sudètes se seraient révoltés spontanément, sous la contrainte d'une tyrannie de plus en plus féroce. La réalité est tout autre. Les Sudètes ont sûrement été traités par les Tchèques avec maladresse et brutalité. Mais leur révolte a été voulue, fomentée, préparée, alimentée et conduite méthodiquement par Berlin. La suppression de la Tchécoslovaquie est une opération préméditée, décidée il y a longtemps, exécutée avec un sang-froid, un cynisme, une continuité imperturbables. J'en ai été informé dès le mois de février 1935 (cf. dépêche nº 142) [1]. Depuis lors, j'en ai, dans ma correspondance et mes télégrammes, accumulé les preuves et les témoignages les plus irrécusables. Cette documentation n'a pas servi à grand'chose dans le présent. Mais elle servira demain à la manifestation de la vérité.

[1] Du 3 février 1935. Cette dépêche retransmettait le compte rendu d'une conversatio le 9 janvier précédent, entre le Führer et un ancien collaborateur du général Ludendorff, compte rendu remis à M. François-Poncet par le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin. Si ce dernier se portait garant de l'authenticité du document, l'ambassadeur de France en revanche manifestait quelques doutes. M. François-Poncet n'en reconnaissait pas moins que les paroles attribuées à Hitler « n'[avaient] rien d'invraisemblable ». Elles montraient le Führer « tourmenté par le démon du *Drang nach Osten*, conscient, en même temps, du dynamisme qu'il a réveillé au sein de son propre peuple et soucieux de procurer à celui-ci un exutoire du côté de la Russie ».

Dans ce compte rendu, axé effectivement vers l'anéantissement de l'U.R.S.S., Hitler définissait la Tchécoslovaquie comme « *un abcès en Europe centrale, créé par les magiciens de Versailles pour étouffer toute vie allemande de son relent pestilentiel* ». Il fallait la combattre aussi énergiquement que l'U.R.S.S., en raison des souffrances des Allemands qui s'y trouvaient. Hitler envisageait une collaboration entre puissances balkaniques sous la houlette du Reich, qui isolerait tant la Tchécoslovaquie qu'elle chercherait une issue dans la guerre : mais alors l'Allemagne serait suffisamment avancée au point de vue militaire pour ne pas demeurer passive.

387

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3631, 3632 (1). *Berlin, 27 septembre 1938, 13 h. 55.*

J'ai vu ce matin sir Nevile Henderson (2).

Son avis est que toute nouvelle proposition de la part de la France ou de l'Angleterre serait d'avance vouée à l'échec. Il continue à penser qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus qu'une alternative : l'envoi d'un plénipotentiaire tchèque ou la guerre.

Dans la conversation qu'il a eue hier avec M. Hitler, auquel sir Horace Wilson apportait la nouvelle du refus tchèque, le Führer a déclaré que, si demain à 14 heures, les Tchèques n'avaient pas changé d'attitude, il saurait ce qui lui restait à faire. L'ambassadeur d'Angleterre a interprété cette phrase comme l'annonce que le Führer ordonnerait demain après-midi la mobilisation.

En ce qui concerne la France, sir Nevile Henderson a noté qu'au cours des récents entretiens du Führer avec M. Chamberlain et sir Horace Wilson, M. Hitler avait formellement assuré qu'il n'avait pas la moindre intention d'attaquer notre pays; il voulait dire par là que, si la Grande-Bretagne ne veut se porter qu'au secours d'une France attaquée, elle n'aura pas à bouger. Si la France attaque l'Allemagne, bien entendu, le Führer lui fera la guerre; mais il évitera avec soin que l'Allemagne n'assume le rôle d'agresseur.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Dans la nuit du 26 au 27, M. François-Poncet, par télégramme nos 3621-3622, relatait les impressions de son homologue anglais sur la situation après l'allocution du Führer au *Sportpalast* de Berlin : « L'ambassadeur d'Angleterre, qui avait vu M. Hitler cet après-midi et l'avait trouvé très excité, a eu l'impression que le discours du Palais des sports était relativement plus calme. Sir Nevile Henderson considère que ce discours ne s'écarte pas des déclarations faites à M. Chamberlain. Il continue à penser qu'à moins que les Tchèques n'envoient sans délai un plénipotentiaire militaire pour régler la question de l'évacuation du territoire des Sudètes, le Führer mettra ses menaces à exécution le 1er octobre ». Aussi, selon sir Nevile, la France et l'Angleterre devaient-elles se demander « si elles veulent, en se portant aux côtés des Tchèques, entrer elles-mêmes dans une guerre, dont le premier effet sera d'anéantir la Tchécoslovaquie ».

388

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2508 à 2511. Réservé. *Londres, 27 septembre 1938* (1).

Lord Halifax, à qui j'ai conformément à vos instructions déclaré qu'il ne fallait pas laisser tomber les chances de paix qu'offrait encore le discours de M. Hitler, si limitées qu'elles fussent, m'a assuré que le gouvernement anglais était dans le même état d'esprit. Il en a donné le témoignage par la déclaration que le Premier ministre a faite cette nuit (2). D'autre part, il se préoccupe de mettre sur pied une proposition qui tienne compte des allégations qui sont à retenir dans les paroles prononcées hier à Berlin. Cette proposition serait basée, en particulier, sur la nécessité de mener les opérations aussi rapidement que possible et de les placer sous la garantie morale de la France et de l'Angleterre puisque le chef du gouvernement allemand répète qu'il n'a aucune confiance en M. Benès.

Les modalités de cette suggestion ne sont pas encore au point, mais lord Halifax estime qu'elles répondraient à l'esprit de la transaction à laquelle M. Daladier avait fait allusion dimanche soir, au cours des conversations de Downing Street (3). En substance, il s'agirait d'accorder aux troupes allemandes l'occupation immédiate de points tels que Eger et Asch qui n'offrent aucun inconvénient, semble-t-il, au point de vue de la défense du pays, de constituer sans délai une commission internationale et d'installer des éléments de la Légion britannique pour le maintien de l'ordre. Des dates seraient fixées pour l'occupation progressive par les troupes allemandes de la zone colorée en rouge sur la carte après règlement des transferts dans les conditions d'équité et de rapidité les plus satisfaisantes possibles.

Lord Halifax se proposerait en contrepartie de garantir aux Tchèques la frontière de la zone rouge et peut-être ensuite de leur assurer des facilités financières pour que leur vie économique ne soit pas menacée durant la période de transition. Il reste évidemment beaucoup de points au sujet desquels

(1) Par fil. L'heure de ce télégramme n'est pas portée : il est vraisemblement de peu postérieur au télégramme nos 2506-2507, chiffré à 13 heures.

(2) Dans la nuit du 26 au 27 septembre, le Premier britannique, au cours d'une déclaration à la presse qui rendait compte de son impression sur le discours d'Hitler au *Sportpalast*, affirmait : « Le gouvernement britannique se considère comme moralement responsable de l'observation légale et complète des promesses faites aux gouvernements français et anglais par le gouvernement tchécoslovaque et se porte garant de leur exécution avec toute la promptitude raisonnable, pourvu que le gouvernement allemand accepte que les termes du transfert soient réglés par la discussion et non par la force ». Cette déclaration était retransmise dans la matinée du 27 à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, no 1121).

(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus le no 356.

les exigences du chancelier Hitler ne recevraient pas satisfaction, notamment le plébiscite dans les zones vertes qui devrait être abandonné. Mais s'il y a quelque sincérité dans le désir de paix que le Chancelier affirmait hier soir, une suggestion ainsi formulée lui fournirait l'occasion de modifier sa position, le rôle assumé par la France et la Grande-Bretagne dans le règlement devant être de nature à dissiper les soupçons que lui inspire la personne de M. Benès. D'autre part, nous maintiendrions ainsi le principe de l'occupation graduelle par les troupes allemandes sous le contrôle d'une commission internationale.

389

M. LASMARTRES, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAINT-SÉBASTIEN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 246 (1). Réservé. *Saint-Sébastien, 27 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 16 h. 05.)

Le délégué à Saint-Sébastien du ministère des Affaires étrangères a eu, hier, à Burgos une longue entrevue avec le général comte Jordana, ministre des Affaires étrangères.

Il a été question surtout, au cours de leur entretien, d'une éventuelle conflagration européenne et des conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'Espagne nationale.

M. Cristobal del Castillo m'a dit :

« Le général Jordana m'a autorisé à vous communiquer ce qui suit :

« Le général Franco est résolument décidé à rester dans une neutralité absolue. Il fera connaître ses intentions au Portugal; il a donné également des instructions à son représentant à Paris, afin que le gouvernement français soit bien informé de ses intentions et aussi, a ajouté M. del Castillo, afin d'entamer des négociations relatives à cet objet ».

Cependant, d'après certains renseignements particuliers qui me parviennent, un contingent important de troupes italiennes aurait débarqué au Maroc espagnol et des Allemands seraient arrivés à Burgos en nombre suffisant pour fermer un *tercio*, appelé, dit-on, à prendre part aux opérations militaires sur l'Èbre. Ces derniers renseignements sous toutes réserves.

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade de France en Espagne.
(2) Par courrier, en clair.

390

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 3126. Extrême urgence. *Paris, 27 septembre 1938, 16 h. 40* (1).

Sous réserve des éléments nouveaux qu'apporterait la réponse de M. Hitler à la dernière intervention de M. Chamberlain (2), le discours prononcé hier par le Führer (3) permet de tenir pour certain qu'au 1er octobre les troupes allemandes se mettront en marche.

Nous nous devons de tenter un suprême effort pour l'empêcher.

Aucun sacrifice nouveau ne pouvant plus sur le fond être demandé au gouvernement tchèque sous peine de mettre en péril ses intérêts vitaux, il reste qu'à la mesure des sacrifices déjà consentis et qui doivent être considérés comme acquis, une évacuation partielle accompagnée de l'occupation correspondante devrait pouvoir être acceptée, ou mieux offerte, par le gouvernement tchèque avant l'expiration du délai fixé par l'Allemagne, la méthode arrêtée dans le plan franco-britannique demeurant proposée pour la détermination immédiate de la tranche complémentaire à évacuer après fixation de la nouvelle frontière.

Le gouvernement allemand ne pourrait plus accuser le gouvernement tchèque d'aucune arrière-pensée de manœuvre dilatoire et, d'autre part, l'entrée à la date fixée des troupes allemandes dans le territoire des Sudètes fournirait à M. Hitler la sauvegarde d'amour-propre nécessaire pour lui permettre, sans se déjuger publiquement, de céder partiellement là où il avait paru se couper les ponts.

Au surplus, il convient d'observer encore qu'en toute hypothèse, des considérations stratégiques peuvent, en fait, conduire le commandement tchèque à envisager, dès le début des hostilités, certains replis dans les régions où l'élément allemand a une prépondérance presque absolue. Il serait, me semble-t-il, possible de profiter de cette circonstance pour suggérer à Prague de faire, dès maintenant, pour en retirer un bénéfice d'ordre politique et psychologique, l'opération qui dans quatre jours sera peut-être poursuivie par des fins militaires.

Le gouvernement tchécoslovaque, s'il partageait cette manière de voir, déclarerait que dès maintenant il retire de certaines zones ses forces et ses fonctionnaires. M. Hitler serait donc en mesure de faire occuper, dès le 1er octobre, des territoires où existe une importante population allemande. A cette

(1) Par téléphone.
(2) Sur cette intervention, voir ci-dessus le nº 388 (note).
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus les nºs 382 (et note), 383, 386 ; ci-après le nº 397.

même date, d'autre part, la Commission internationale serait constituée et il serait peut-être même possible d'envisager dès maintenant le début de ses travaux.

Veuillez soumettre cette suggestion à lord Halifax et vous assurer d'urgence que le gouvernement britannique serait disposé à la recommander avec nous à l'examen du gouvernement de Prague.

Je vous ferai connaître, par un télégramme ultérieur, les zones dont l'abandon pourrait être envisagé dans ces conditions.

391

Communication téléphonique de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris au Département [1]

27 septembre 1938, 19 h. 45.

D'après les informations du gouvernement de Sa Majesté [2], les forces allemandes recevront l'ordre de traverser la frontière tchécoslovaque si demain, à 2 heures après-midi, le gouvernement tchèque n'a pas accepté les propositions allemandes. Ceci aura pour résultat que la Bohême sera submergée et qu'aucune action par d'autres puissances ne pourra l'empêcher. Ceci est vrai, quelle que soit l'issue d'un conflit général.

Le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas prendre la responsabilité de vous conseiller ce que vous devez faire, mais il estime que ces informations doivent vous parvenir de suite.

[1] Extraite des papiers Bonnet.

[2] Sir N. Henderson est vraisemblablement l'un des informateurs (*Documents on british foreign Policy. Third series*, vol. II, n° 1142, p. 574).

392

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 400 à 403 (1). *Bruxelles, 27 septembre 1938, 21 h. 15* (2).

M. Spaak a demandé ce soir à me voir.

Il tenait à m'expliquer, comme il l'avait fait pour les premières mesures (3), la décision prise aujourd'hui de porter l'armée belge à l'effectif de « paix renforcée ». Samedi étant un jour particulièrement critique, le gouvernement et l'État-major avaient estimé que trois jours ne seraient pas de trop pour mettre tout au point. Il n'avait pas besoin de me dire que tout le pays avait pleine confiance dans les intentions de la France, n'eût-il pas lui-même les assurances reçues du gouvernement français.

En assurant de la façon la plus complète la défense du territoire belge, il était d'ailleurs convaincu, non seulement de remplir au mieux les engagements pris par la Belgique, mais de sauvegarder nos intérêts. Il en était de même du souci qu'il avait de ne fournir à l'Allemagne aucun prétexte. Je lui signalai à cette occasion les bruits qui circulaient et que mon télégramme nos 394-395 (4) vous a rapportés. Une communication du Département, reçue dans son cabinet, m'informant du déplacement de la brigade de cavalerie de Givet m'a permis de lui donner aussitôt cette indication dont il m'a remercié.

Pendant notre conversation, M. Spaak a reçu une communication téléphonique de M. Davignon : la visite de sir Horace Wilson au Chancelier cet après-midi avait été décevante et sir [N] Henderson était complètement découragé (5). Le ministre de Belgique à Berlin considérait que seule une intervention directe du gouvernement français pouvait encore laisser une chance. Sans prendre cette suggestion à son compte, M. Spaak m'a dit combien il était tragique de voir sombrer la paix sur une question qui paraissait n'être que de procédure, s'il s'agissait de prendre pour base le programme du Chancelier. Il est vrai, ajoutait-il, que la conversation avec M. Hitler était bien décevante.

Lui-même était bien peu au fait de toutes les difficultés rencontrées. Mais il tenait à faire savoir au gouvernement français qu'il serait prêt si à Paris et à Londres, on en avait le désir, à tenter un effort de conciliation.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Les mesures annoncées devaient se traduire par « l'appel de 200.000 hommes au moins » (T. nos 394-395 de Bruxelles, du même jour).
(4) Ce télégramme faisait état de « l'émotion considérable » de l'opinion en Belgique. « Le peu d'importance des rassemblements allemands à la frontière belge porte l'opinion à croire que les dispositions prises aujourd'hui le sont en raison du rassemblement de forces françaises ».
(5) Se reporter à cet égard au télégramme nos 3631-3632 de Berlin, du 27 septembre, ci-dessus publié sous le no 387.

393

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2518 (1). *Londres, 27 septembre 1938, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

En l'absence du secrétaire d'État et de sir A. Cadogan, tous deux en conférence chez le Premier ministre, j'ai fait part à 6 heures à M. Strang des indications générales contenues dans votre télégramme nº 3126 (2). Mon interlocuteur a promis de les communiquer à son chef, en me faisant observer cependant que le temps pressait et qu'il était nécessaire d'envoyer cette proposition dès ce soir à Berlin pour qu'elle ait quelque chance de succès. M. Strang m'a fait connaître un peu plus tard que le Premier ministre avait approuvé un projet préparé par le Foreign Office et dont le texte vous sera communiqué par l'ambassade d'Angleterre à Paris en même temps qu'il sera télégraphié à Berlin (3).

394

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2519 (4). Secret. Réservé. *Londres, 27 septembre 1938, 22 h. 22.*

(*Reçu :* le 28, 0 h. 45.)

Sir N. Henderson a eu ce matin un entretien avec M. Goering (5) au cours duquel ce dernier a indiqué que si demain à deux heures des négociateurs tchèques n'étaient pas arrivés à Berlin, ou si le gouvernement tchécoslovaque n'avait pas accepté les termes du mémorandum allemand, des mesures de mobilisation seraient prises aussitôt et suivies d'action.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 390.
(3) Il s'agit du projet communiqué à Paris sous le nº 338 (ci-après nº 401) et dont le texte est publié dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 1140 (p. 572). Il est analysé également par le télégramme nºs 2508 à 2511 de Londres, ci-dessus reproduit sous le nº 388.
(4) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Le compte rendu de l'entretien se trouve dans les *Documents on british foreign Policy, Third series*, vol. II, nº 1126, p. 501.

Le Premier ministre de Prusse a ajouté que le Reich n'avait aucune intention agressive à l'égard de la Grande-Bretagne ou de la France. Sir N. Henderson aurait l'impression que les chefs de la Reichswehr s'apprêteraient à une concentration massive de troupes contre l'armée tchèque, afin de chercher à en régler le sort en quelques jours.

395

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 974, 975 (1). *Varsovie, 27 septembre 1938, 23 h. 55, 23 h. 59.*

(*Reçu :* le 28, 1 h. 35, 1 h. 20.)

Le comte Szembek qui m'avait prié de venir le voir d'urgence, vient de me faire une communication au sujet de la réponse polonaise à la Tchécoslovaquie (2).

Par une note transmise à Prague en même temps qu'une lettre du président de la République au président Benès, lettre sur laquelle il ne m'a été donné aucune indication, le gouvernement polonais propose au gouvernement tchécoslovaque, m'a dit le comte Szembek, une négociation immédiate en vue du règlement de la question territoriale.

Il demande la cession de divers districts contigus à la frontière et ultérieurement un plébiscite pour la région immédiatement voisine de la première.

Le sous-secrétaire d'État s'est excusé de ne pouvoir me donner pour l'instant d'autres détails, et a beaucoup insisté sur la modération de cette double demande et sur le peu d'étendue des territoires visés.

[Il a] du reste précisé que ceux-ci étaient exclusivement situés en Silésie. Le comte Szembek a ajouté que, bien qu'il insistât pour une réponse rapide, le gouvernement polonais avait évité dans sa note tout ce qui aurait pu être désobligeant pour Prague ou présenter le caractère d'un ultimatum.

Après les avances faites hier soir à la Pologne par le chancelier allemand (3), point n'est besoin d'insister à nouveau sur l'intérêt de cette affaire.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Réponse polonaise à la note tchécoslovaque remise dans l'après-midi du 25, ainsi qu'à une lettre adressée personnellement par M. Benès au président de la République polonaise (voir ci-dessus les nos 346, 357).

(3) Avances effectuées par ce dernier lors de son discours au Palais des sports : voir à cet égard le télégramme de Berlin no 3633, ci-après publié sous le no 397.

396

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1054, 1055. *Washington, 27 septembre 1938, 21 h. 17, 21 h. 22.*

(*Reçu :* le 28, 8 h., 6 h. 55.)

Comme ce matin à Washington, la réponse du chancelier allemand au message du président Roosevelt a fort déplu par son intransigeance belliqueuse (1).

Par contre, les déclarations diffusées du Premier ministre britannique ont produit une grande impression de franchise et de dignité. On pense généralement qu'en affirmant... (2) droit pour l'Angleterre, non pas d'intervenir dans une question de nationalité, mais d'empêcher une puissance de dominer le monde par la force, M. Neville Chamberlain s'est fait le défenseur d'un principe essentiel à la politique des États-Unis.

Le contraste de la réponse allemande avec les réponses française et britannique (3) contribuerait certainement, en cas de conflit, à rejeter sur l'Allemagne aux yeux de l'opinion américaine toutes les responsabilités.

Le président Roosevelt a tenu cet après-midi un conseil de Cabinet, à l'issue duquel il s'est refusé à toute déclaration. Cette réunion avait pour objet d'examiner les mesures que les États-Unis seraient amenés à prendre en cas de guerre européenne et, en premier lieu, l'application de la loi de neutralité.

(1) La réponse du Chancelier au président des États-Unis, donnée le 27 septembre, rejetait *a priori* toute responsabilité de sa part « au cas où, contrairement à tous mes efforts faits jusqu'à présent, le développement de la situation conduirait à des hostilités ». Après avoir exposé sa thèse sur les origines et le développement de l'affaire sudète depuis 1918, et évoqué son mémorandum du 23 septembre (ci-dessus reproduit sous le n° 340, annexe II), il concluait : « Les possibilités de parvenir par un accord à une solution équitable sont donc épuisées par les propositions du gouvernement allemand. Il appartient non pas au gouvernement allemand, mais au gouvernement tchécoslovaque seulement, de décider s'il veut la paix ou la guerre ».

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Sur la réponse française, voir ci-dessus le n° 384 (note). Dans sa réponse, M. Chamberlain évoquait les efforts de son gouvernement pour obtenir une solution pacifique des difficultés germano-tchécoslovaques : « Il a fait aujourd'hui même un nouvel appel pressant pour un règlement par voie de négociation dans lequel il est prêt à fournir ses bons offices ».

397

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3633 [1]. Réservé. *Berlin, 27 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 28, 12 h. 40.)

Certains points du discours prononcé hier au Palais des sports par M. Hitler [3] méritent de retenir l'attention, même si ces détails ne devaient plus avoir qu'un intérêt rétrospectif, eu égard au cours précipité que menacent de prendre les événements.

1º On doit souligner, tout d'abord, le soin qu'a pris le Chancelier de ménager, dans sa diatribe, l'Angleterre et la France, malgré les invectives auxquelles il s'est livré à l'adresse des démocraties occidentales.

Il a même ménagé la France plus que l'Angleterre. Il a rappelé, sans doute, qu'il avait tendu la main à la Grande-Bretagne et conclu avec elle un accord de limitation des armements navals. Mais il a accompagné ce rappel d'une sorte de menace voilée, comme s'il n'était pas disposé à respecter dans toutes les circonstances l'accord en question.

Après avoir affirmé, en effet, que l'Allemagne, si elle le voulait, serait capable de construire autant de bateaux que l'Angleterre, il a ajouté qu'une entente du genre de celle qui avait été conclue supposait que les deux contractants renonçassent pour toujours à s'affronter dans une guerre; mais il n'était pas admissible que l'un des deux renonçât à toute idée de guerre mutuelle, tandis que l'autre se réservait le droit de dire, de temps à autre, qu'il ferait la guerre, s'il lui plaisait.

Par ces mots, M. Hitler a tenu, évidemment, à avertir la Grande-Bretagne que, si elle entrait en guerre contre lui, l'accord naval deviendrait aussitôt caduc. On peut trouver également dans ses paroles le reflet de la déception que lui a causée l'Angleterre. C'est sur ce pays qu'il avait le plus compté et fait porter, depuis des mois, le principal de son effet. Le mécontentement qu'il éprouve, aujourd'hui, n'en est que plus vif. S'il ne l'a pas marqué plus fortement, c'est qu'il espère encore que le cabinet de Londres et M. Chamberlain empêcheront la généralisation du conflit et, s'ils n'y réussissent, éviteront, du moins, une intervention active.

En ce qui concerne la France, le Führer n'a formulé aucune réserve, aucune restriction. Il a reconnu que notre pays avait loyalement restitué le territoire

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383, 386.

de la Sarre. Il a répété qu'il n'y avait aucune cause de litige entre les deux peuples. Il a renouvelé sa renonciation à l'Alsace-Lorraine et l'a présentée comme absolue. Il a déclaré que le vœu de l'Allemagne était de vivre en paix avec son voisin de l'Ouest et de travailler en collaboration avec lui.

Manifestement, ces précautions, ces ménagements lui sont inspirés, plus encore que dans le cas de l'Angleterre, par le désir de nous voir demeurer à l'écart du combat. Il s'est appliqué à ne pas revêtir, vis-à-vis de nous, figure de provocateur et d'agresseur. S'il doit y avoir guerre, il entend bien nous laisser le rôle de l'assaillant. Il compte qu'ainsi les accords qui nous lient à la Pologne ne joueront pas et que l'Angleterre elle-même pourrait se sentir libérée de sa promesse de nous assister.

2° Envers la Pologne et l'Italie, M. Hitler a été débordant de sympathie. Visiblement, ce sont les deux appuis essentiels sur lesquels il fait fond. Mussolini lui avait, d'ailleurs, facilité la tâche, par les discours qu'il a prononcés ces jours derniers et qui constituaient une série d'apologies à retardement de ses actes successifs. En retour, le Führer a solennellement juré à son « grand ami », que s'il se trouvait jamais en difficulté, l'Allemagne soudée à lui en un seul bloc, volerait à son secours.

Quant à la Pologne, il semble qu'il ait voulu la tirer de ses hésitations. Il lui a donc offert de changer en un pacte durable et définitif le pacte décennal, qui a été signé en 1934. Il lui a reconnu, en outre, le droit de posséder un accès à la mer. Faut-il comprendre qu'il lui a fait abandon du Corridor et de Dantzig? Il s'est servi d'une formule qui ne va pas si loin et qui s'accommoderait, au besoin, d'un échange du Corridor contre un autre couloir, par exemple le couloir lithuanien. Depuis longtemps, ne raconte-t-on pas qu'un arrangement secret a déjà été conclu à ce propos entre lui et le colonel Beck? Le discours du Palais des sports laisse la porte ouverte à cette supposition. De toute manière, Hitler a promis de ne pas recourir à la violence et de n'user que de procédures amicales.

3° Le Chancelier a fait valoir qu'une fois accompli le retour au Reich des Allemands des Sudètes, il n'élèverait plus aucune revendication d'ordre territorial; mais il a ajouté : *en Europe*.

Il a donc expressément réservé les revendications coloniales.

En réalité, comme il l'avait déjà indiqué à Augsbourg [1], sa pensée à cet égard est que l'Allemagne abordera le problème de la restitution de ses colonies, après qu'elle se sera assuré sur le continent une densité, une force telles que sa réclamation ne puisse plus ne pas être écoutée et exaucée.

4° Au sujet de la garantie à donner par lui aux frontières futures de la Tchécoslovaquie, le Führer a dit qu'il consentirait à accorder cette garantie, dès que la Tchécoslovaquie se serait arrangée avec les Polonais et les Hongrois. Cela revient, par un détour habile, à prendre à son compte les exigences qu'ont formulées ces deux états.

[1] Dans un discours prononcé le 21 novembre 1937 : Max Domarus, *Hitler-Reden u. Proklamationen 1932-1945*, Munich, 1965, p. 760.

5° J'ai déjà relevé le passage du discours du Palais des sports dans lequel M. Hitler a indiqué qu'il connaissait les arrière-pensées de M. Benès et de ses diplomates [1]. Ces arrière-pensées lui sont connues par les entretiens téléphoniques échangés entre Prague, Londres et Paris et que l'Allemagne a interceptés. M. Hitler a appris de cette façon que M. Benès se faisait fort d'éluder son engagement et de tout remettre en cause tandis que M. Masaryk et M. Osusky lui promettaient de s'employer à obtenir la chute parlementaire de M. Chamberlain et de M. Daladier.

J'ignore si les notes prises par le service allemand des écoutes sont authentiques ou non; elles ont été montrées par le maréchal Goering à l'ambassadeur d'Angleterre, qui en a informé son gouvernement.

6° L'ensemble du discours confirme l'interprétation que j'avais donnée des raisons de l'attitude du Chancelier à Godesberg. Il a manœuvré, pendant son entrevue nocturne avec M. Chamberlain, de manière à reporter, au moins aux yeux de son peuple, la responsabilité de choisir entre la paix et la guerre sur la personne de M. Benès. Le peuple allemand aurait difficilement accepté, en effet, qu'il apparût comme l'artisan de la rupture.

Pour autant qu'on en puisse juger à l'heure actuelle, cette habile manœuvre semble avoir réussi.

Le discours du Palais des sports a été jugé lumineux et convaincant par un grand nombre d'Allemands.

398

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1629, 1630 [2]. *Rome, 27 septembre 1938.*

L'ambassadeur de Belgique m'a dit avoir demandé hier au comte Ciano si le gouvernement italien avait déjà procédé à des mesures militaires de précaution. Le ministre des Affaires étrangères a répondu que certaines dispositions avaient été prises, mais bien moins importantes, a-t-il souligné, que celles d'autres pays. Tirant argument de la position géographique de l'Italie aussi bien que de l'efficacité de l'organisation fasciste, le comte Ciano a ajouté que la mobilisation italienne pourrait être, en cas de besoin, réalisée en quelques heures (six heures, aurait-il précisé).

Divers renseignements recueillis par les services de l'ambassade paraissent en effet confirmer l'existence de certains préparatifs : ainsi que notre attaché

(1) Voir ci-dessus le n° 383.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.

militaire en a rendu compte aujourd'hui par télégraphe au ministère de la Guerre, des hommes appartenant aux classes 12 et 13 (peut-être aussi 11) auraient été invités à se tenir prêts à rejoindre leurs corps, et l'on aurait décidé également la mise sur pied, tout au moins partielle, de la défense contre avions de Rome. On me signale en outre que certains officiers de réserve, affectés aux forteresses de la frontière des Alpes, ont gagné leurs postes [1].

399

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1636 à 1639 [2]. *Rome, 27 septembre 1938.*

De nombreux indices recueillis surtout depuis deux ou trois jours montrent qu'au fur et à mesure que la période aiguë de la crise se prolonge, la population italienne, loin de s'orienter vers une franche adhésion à l'idée de participer à un conflit armé, s'ancre au contraire dans un sentiment de répulsion à l'égard de la guerre, et de mécontentement vis-à-vis de ceux qui l'y conduisent. Mon opinion et celle de mes collaborateurs quant à cet état d'esprit de la nation italienne, concordent entièrement avec les impressions qui me sont rapportées à ce sujet par des collègues étrangers. Il ne semble pas que la campagne de discours de M. Mussolini ait aucunement réussi à galvaniser les masses en vue de la guerre.

On est tenté de croire que cette réticence croissante de l'opinion finirait par peser de quelque poids dans la décision du gouvernement si celui-ci ne se trouvait aussi complètement lié qu'il l'est à l'heure actuelle par la position de solidarité réaffirmée qu'il a maintenue en face des plus récentes manifestations de l'attitude allemande dans l'affaire tchèque. Il faut bien constater d'autre part que le gouvernement italien n'a jusqu'à ce soir annoncé encore aucune mesure militaire et que par ailleurs sa presse, tout en soutenant avec ardeur le point de vue allemand, s'abstient de déclarations positives ou explicites pouvant viser à l'intimidation, quant à la participation immédiate de l'Italie avec l'Allemagne, au conflit qui viendrait à éclater.

Le gouvernement fasciste se comporte donc, en apparence et au moins (en admettant avec le comte Ciano que peu d'heures suffiraient pour réaliser la

(1) Le lendemain, par dépêche no 439, le chargé d'affaires revenait sur les préparatifs militaires italiens. Il déclarait notamment : « Jusqu'à présent, il n'y aurait en ce moment — à Rome du moins — ni contacts politiques ni consultations militaires entre l'Allemagne et l'Italie ». La population obéirait certes aux ordres que donnerait éventuellement le Duce, mais « sans gaîté de cœur ». Les préparatifs militaires consistaient en l'appel de plusieurs classes de réservistes, en la mise sur pied du réseau de défense antiaérienne, mais il n'y aurait pas de déplacements de grandes unités.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

mobilisation générale italienne; mon télégramme nº 1629) [1] sous l'un de ces deux aspects de son attitude, comme s'il avait l'arrière-pensée de se réserver pour le jour fatal quelque liberté d'action. Je ne crois pas encore, pour ma part, qu'il soit en situation, si le conflit se produit, de rester, ne fût-ce que quelque temps dans l'expectative, à laquelle devrait pourtant l'incliner désormais, en plus du sentiment public italien, la conscience toute nouvelle qu'ont acquise enfin les dirigeants fascistes d'une entrée immédiate de l'Empire britannique dans la guerre.

Mais si comme il est, malgré tout, plus prudent de s'y attendre, l'Italie se range instantanément aux côtés de l'Allemagne, la masse peu convaincue de ses combattants pourra constituer dans le développement des opérations militaires un objectif moralement vulnérable aux coups de l'adversaire; et si tout spécialement les premiers coups portés étaient visiblement efficaces, la valeur et peut-être l'attitude de la nation italienne s'en trouveraient sans doute assez sérieusement affectées.

400

Note du Ministre [2]

27 septembre 1938.

Conseil des ministres le matin du 27 septembre. Longue discussion.

J'indique que, dès le mois de juin, nous avons prévenu à deux reprises les Tchèques qu'en aucun cas, nous ne pourrions faire la guerre et que nous les soutiendrions seulement diplomatiquement, au plus par la mobilisation de quelques classes [3].

Jamais la situation diplomatique n'a été pire et nous n'avons pas d'aviation. L'Angleterre ne peut nous apporter aucune aide sérieuse en ce moment sur terre; son aviation est à ses débuts. La mobilisation générale n'aurait de signification que si l'on était décidé à faire la guerre.

Il est impossible de faire la guerre. Je suis contre la mobilisation générale. A tout prix, il faut trouver un arrangement.

Je subis une très vive opposition de la plupart de mes collègues. La question de ma démission est incontestablement posée. La communication donnée à l'issue du Conseil des ministres ne mentionnera même pas mon nom, mais seulement celui de M. Daladier.

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 398.

(2) Cette note est extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Les mémoranda des 9 juin et 17 juillet précédents (respectivement reproduits au tome IX de la présente série sous le nº 535 et au tome X sous le nº 222) étaient en fait moins explicites. Le premier conseillait instamment au gouvernement de Prague de s'entendre avec les Sudètes, sans émettre de menaces de changement dans l'attitude française; le second laissait entendre qu'il serait difficile à Paris d'agir pour la Tchécoslovaquie sans être épaulé par Londres.

En rentrant, j'ai une longue conversation avec Jules Henry, directeur de mon cabinet. Je lui indique que mon impression est que d'ici deux jours, je ne serai plus au ministère.

A 16 heures, je vois M. Daladier. J'ai une nouvelle conversation avec lui. Je lui rappelle la lettre qu'il a lue un jour plus tôt et qui le supplie de continuer nos efforts pour la paix [1].

Il paraît ébranlé. Il ne parle plus de ma démission. Il me laisse partir, en me disant d'agir au mieux.

Dans la soirée, après la visite de sir Eric Phipps [2], je décide d'envoyer un télégramme à Poncet pour faire une proposition au chancelier Hitler, à qui il demandera un rendez-vous dès le lendemain matin [3].

Cette proposition est rédigée par moi sur des bases plus larges que laissait (*sic*) la proposition faite par le gouvernement britannique. Elles me paraissaient tout à fait acceptables. J'insiste auprès de Poncet pour qu'il demande un rendez-vous d'urgence.

J'envoie également un télégramme à Londres pour avoir l'appui de l'Italie et je téléphone à Blondel à Rome dans ce sens [4].

[1] Le 26 septembre, M. Georges Bonnet écrivait au président Daladier une lettre dont l'original n'a pas été retrouvé. Elle peut cependant être approximativement reconstituée par la citation qu'en fait le Ministre dans ses Mémoires :

« Nous sommes à une heure décisive où chacun doit dire clairement sa pensée... La France devrait soutenir seule sur terre le choc des armées allemandes et italiennes réunies, sans compter le Japon qui... s'attaquera sans doute à l'Indochine... La France ne peut pas compter sur la Pologne... pas davantage sur les diverses nations de la Petite Entente... Nous devons exclure la possibilité d'avoir des troupes d'infanterie russes nous apportant un appui effectif... Le gouvernement des États-Unis nous a fait connaître qu'il ne pourrait nous donner « ni un homme ni un sou... » L'aide de la Grande-Bretagne, si capitale sur mer, sera presque nulle, par contre, au point de vue terrestre, pendant les premiers mois. Notre isolement est dramatique. On ne peut imaginer qu'il soit plus complet... La France doit attendre, pour accepter l'idée d'une guerre, *d'avoir reconstitué ses forces, ses alliances, ses amitiés, son aviation*. Sur ce point, l'opinion du général Vuillemin est significative. En conscience, j'estime que nous prendrions la plus grave responsabilité devant l'histoire, si nous engagions notre pays dans une guerre dont il ne peut rien attendre et où il risque de tout perdre. Depuis cinq mois, nuit et jour, au cours de notre confiante collaboration, nous avons lutté pour la paix. Je vous supplie de continuer dans cette voie. Elle est la seule qui puisse sauver le pays ». (*Dans la tourmente*, 1971, p. 57-58).

[2] Dans la soirée du 27 septembre, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris devait entrer en contact à plusieurs reprises avec le Quai d'Orsay (Bonnet, *De Washington au Quai d'Orsay*, p. 279 et suiv.). Les archives conservées, et particulièrement les papiers Bonnet, ne permettent pas de vérifier toutes les assertions du Ministre. Il semble que la visite à laquelle il soit fait ici allusion est celle au cours de laquelle sir Eric Phipps remit au Ministre le texte des nouvelles propositions envoyées par le secrétaire d'État au Foreign Office, propositions autorisant l'entrée immédiate des troupes allemandes dans une partie importante des territoires sudètes (et dont le texte est ci-dessous reproduit sous le n° 401).

[3] Ce télégramme fut envoyé, sous les n°s 847 à 852, le 28 septembre, à 1 heure du matin. Il est ci-après publié sous le n° 413.

[4] Le télégramme destiné à Londres n'a pas été retrouvé. Quant à la communication téléphonique destinée au chargé d'affaires de France à Rome, à laquelle il est ici fait allusion, il s'agit vraisemblablement de ce coup de fil par lequel le Ministre prescrivait le 28, vers midi, à M. Blondel de s'entendre avec son homologue anglais chargé d'effectuer une démarche auprès du gouvernement italien et d'indiquer combien la France souhaitait que Rome s'associât à l'initiative britannique (voir ci-après le n° 443).

401

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Télégramme du secrétaire d'État au Foreign Office à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin

(Traduction)

T. nº 338 [1]. *Londres, 27 septembre 1938, 20 h. 30.*

Malgré les indications contenues dans votre télégramme nº 535 [2], le gouvernement de Sa Majesté estime qu'un dernier effort doit être fait pour tenter de persuader le gouvernement allemand d'accepter un projet raisonnable pour le transfert du territoire des Sudètes, cession qui a été approuvée en principe par le gouvernement tchécoslovaque.

Comme le Premier ministre l'a fait observer par sa déclaration de ce matin [3], le principal grief dans le discours de M. Hitler hier soir était que les promesses tchèques sont sans valeur et que M. Benès ne tiendrait jamais ses promesses. Le gouvernement de Sa Majesté désire faire remarquer à M. Hitler que dans cette affaire, il traite avec les gouvernements britannique et français et non pas avec le gouvernement tchécoslovaque. M. Hitler a dit que sa patience était à bout et qu'il devait annexer le territoire militairement le 1er octobre. Ceci ne donne pas le temps de mettre en œuvre les conditions auxquelles la cession a été consentie. Mais cette opération ne demanderait pas très longtemps et le gouvernement de Sa Majesté suggère l'échelonnement suivant pour l'exécution duquel les autorités britanniques prennent leur part de responsabilité :

1º Les troupes allemandes occuperaient les territoires de Eger et de Asch à l'extérieur des fortifications tchèques le 1er octobre;

(1) Il s'agit de la traduction du télégramme nº 428 adressé par lord Halifax à sir Nevile Henderson à 18 h. 45, reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, nº 1140 (p. 572-573). Cette traduction est extraite des papiers Bonnet; elle porte comme date « 8 heures et demie du soir ». Les papiers Bonnet indiquent, en effet, dans la rubrique des « Faits du jour » : « A 20 h. 15, lord Halifax transmet à M. Bonnet le plan anglais qui comporte cession immédiate d'Asch et Eger, la réunion simultanée d'une commission internationale anglo-germano-tchèque, des possibilités d'occupation ultérieure rapide. Sir N. Henderson est chargé de faire une démarche en ce sens auprès de M. Hitler ».

(2) Ce télégramme est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, nº 1127 (p. 563). Sir Horace Wilson demandait au Premier britannique de mettre immédiatement au courant le gouvernement tchécoslovaque de la fixation par Hitler du 1er octobre comme date limite. Paris et l'état-major tchécoslovaque devaient être informés de la faiblesse du moral de la population tchécoslovaque. Aussi sir Horace recommandait-il le retrait des troupes tchécoslovaques afin de laisser l'Allemagne effectuer une occupation sans effusion de sang.

(3) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 388 (note).

2° Réunion de plénipotentiaires allemands et tchèques avec un représentant britannique dans une ville de la région des Sudètes le 3 octobre.

Le représentant britannique aurait un droit de suffrage égal à celui de ses collègues allemands et tchèques.

A la même date, réunion de la Commission internationale de délimitation constituée par des représentants allemands, tchèques et anglais.

A la même date si possible, arrivée d'observateurs et également si possible de la Légion britannique [1]. Les observateurs, la Légion et les troupes seraient sous les ordres de la Commission de délimitation.

Le rôle des plénipotentiaires réunis serait :

a. D'organiser le retrait immédiat des troupes tchèques et de la police d'État;

b. De tracer les grandes lignes des mesures pour la sauvegarde des minorités dans le territoire cédé et pour définir leurs droits [2], celui de récupérer leurs biens. Des mesures analogues seraient prises pour la minorité allemande dans la nouvelle Tchécoslovaquie;

c. De déterminer la nature des instructions, basées sur le plan franco-britannique, qui seraient données à la Commission internationale de délimitation en vue du tracé des nouvelles frontières dans le plus bref délai.

III. Le 10 octobre, entrée des troupes allemandes dans la zone dans laquelle les plénipotentiaires auront indiqué [3]. Cette zone pourrait être l'ensemble du territoire cédé, mais ceci pourrait ne pas être possible dès le 10 octobre, car les troupes tchèques pourraient ne pas avoir été complètement retirées et il y aurait risque d'une collision avec les troupes allemandes. La Commission internationale de délimitation devra cependant avoir terminé le tracé de la nouvelle frontière le 31 octobre. Les troupes et la police tchèques devront avoir été retirées en deçà de cette ligne et les troupes allemandes avoir occupé le territoire jusqu'à cette ligne à la même date.

IV. La réunion des plénipotentiaires devra examiner si des dispositions ultérieures ne doivent pas être prises pour améliorer le tracé de la frontière effectué au mois d'octobre par la Commission de délimitation, afin que ce tracé corresponde mieux aux conditions géographiques et économiques locales. Il y aura lieu d'examiner si des plébiscites locaux ne seraient pas nécessaires ou désirables à cet effet.

V. Aussitôt que possible, des négociations commenceront entre l'Allemagne, l'Angleterre, la France et la Tchécoslovaquie; afin *a.* d'élaborer des mesures communes pour la démobilisation et le retrait des troupes et *b.* de réviser le traité actuel de la Tchécoslovaquie relatif à [4] et instituer un système garantissant conjointement la nouvelle Tchécoslovaquie.

[1] Lacune de texte.
[2] Lacune de texte.
[3] Lacune de texte.
[4] Lacune de texte.

Veuillez soumettre immédiatement ce qui précède à M. Hitler, en ajoutant que j'ai soumis en même temps ce projet au gouvernement français qui a déjà, avant d'en connaître les détails, déclaré qu'il donnait son accord à un plan conçu sur ces bases générales. Je le transmets également au gouvernement tchécoslovaque en indiquant que, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, un tel plan offre le seul moyen d'assurer, dans l'ordre, le transfert des territoires que ce gouvernement a accepté de céder.

402

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département

Télégramme de lord Halifax à sir Eric Phipps remis à M. Georges Bonnet le 27 septembre 1938, à 22 h. 10 (1)

Le général Gamelin nous a fait comprendre clairement qu'à son avis, si les troupes allemandes envahissaient maintenant la Tchécoslovaquie, la résistance tchèque serait probablement extrêmement brève (2). Cette opinion défavorable est confirmée par notre attaché militaire à Berlin, qui vient de revenir de Tchécoslovaquie et qui déclare qu'il est convaincu que le moral est bas et que la résistance serait faible.

Notre attaché militaire vient d'arriver à Londres et m'a répété cette information à moi personnellement.

Si donc nos efforts pour la paix échouent et si les troupes entrent jeudi en Tchécoslovaquie, comme il semble maintenant probable, nous pouvons nous attendre en très peu de temps à être mis devant un fait accompli quant à la Tchécoslovaquie.

En attendant, aucune déclaration ou action par la France ou par nous-mêmes ne pourra empêcher ce résultat soudain et écrasant, quelle que soit toute autre justification pour une guerre mondiale ou quelle que soit l'issue dernière de cette guerre qui serait menée pour maintenir nos conceptions de justice.

Bien que nous ayons toujours envisagé cette probabilité, les informations les plus récentes nous obligent à envisager les faits tels qu'ils se présentent dans la réalité.

(1) Ce document se trouve dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » et dans les papiers Bonnet. L'original anglais, reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, vol. II, n° 1143 (p. 575-576), devait être remis par sir Eric Phipps, à son choix, soit à M. Bonnet, soit à M. Daladier.

(2) Il est fait allusion à l'entrevue, le 26 septembre, du chef d'État-major général français de la Défense nationale avec M. Chamberlain et certains ministres anglais (entrevue dont le compte rendu est ci-après reproduit sous le n° 405). Sur l'interprétation du général Gamelin, voir *Servir*, t. II, p. 353.

Dans cette situation et vu l'identité des intérêts de nos deux pays, il est nécessaire que toute action par la France pour tenir ses obligations et par nous-mêmes pour aider la France, soit très étroitement liée et concertée, surtout quant aux mesures qui pourraient déclencher immédiatement et automatiquement une guerre mondiale sans avoir aucun effet pour sauver la Tchécoslovaquie.

Nous serions heureux d'apprendre que le gouvernement français est d'accord que toute action d'un caractère offensif prise désormais par l'un ou l'autre de nos deux pays ne le sera seulement qu'après consultation et accord préalable. Ceci d'ailleurs aurait une grande importance du point de vue des États-Unis d'Amérique.

Ceci bien entendu ne s'applique pas à des mesures défensives de précaution sur lesquelles nous nous sommes déjà mis d'accord ou à l'occupation française de la ligne Maginot, qui a déjà été effectuée [1].

403

Note du Président du Conseil [2]

Mardi 27 septembre [*1938*], *22 h. 30.*

Reçu visite Bullitt venant me voir de la part du président Roosevelt, « qui, dit-il, sans vous connaître personnellement, a la plus grande estime pour vous et m'a chargé de vous dire qu'il fera tout ce que vous pourrez lui suggérer dans l'intérêt de la paix ».

L'ai prié de remercier vivement Roosevelt — Accord avec Bullitt, pour qu'il propose à Hitler réunion à La Haye d'une conférence internationale, peu nombreuse, pour rechercher solution de conciliation.

Bullitt me quitte en m'assurant qu'il sera heureux de transmettre à Roosevelt toute suggestion de ma part [3].

[1] Dans les papiers Bonnet, nous retrouvons un résumé des événements de la journée qui fait état de la réception de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à 22 heures. Le Ministre y déclare : « J'ai fait à ce moment un grand effort auprès de sir Eric Phipps pour lui marquer que rien ne me paraissait encore tout à fait perdu, qu'il fallait en tout cas tenter dans les heures qui nous restaient un effort suprême pour sauver la paix.

« Je l'ai prié d'indiquer au Premier ministre qu'il me paraissait exister trop peu de différence entre les thèses en présence pour que si l'on agissait, l'on ne pût pas aboutir à un accord ».

[2] Cette note manuscrite est extraite du « fonds Daladier » conservé au ministère des Affaires étrangères.

[3] Une note du sous-directeur d'Europe, du 27 septembre également, fait état de la visite, dans la matinée, de l'ambassadeur des États-Unis venu demander « si le gouvernement français avait quelque suggestion pratique à faire au gouvernement américain en vue d'éviter le déclenchement des opérations militaires qui paraît inévitable le 1er octobre ». « Il croit que le président Roosevelt serait disposé à donner suite à tous les conseils qui pourraient lui être donnés à cet effet : démarche, réunion d'une conférence internationale, etc. ».

404

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Notes sur les concessions qui pourraient être faites à l'Allemagne en vue d'autoriser l'occupation de certaines régions des Sudètes par l'armée allemande avant tout règlement par la voie proposée par le mémorandum franco-anglais (1)

27 septembre 1938.

Ces concessions doivent répondre aux deux obligations suivantes :

1° Accorder aux Allemands l'entrée immédiate dans des territoires purement allemands dont la cession ultérieure par les Tchèques ne fait aucun doute.

2° Ne pas compromettre la défense tchécoslovaque ni le plan de manœuvre de l'armée et pour cela :

— Accorder le maximum aux angles nord-ouest et nord de la Tchécoslovaquie ayant un intérêt militaire secondaire;

— assurer en tout état de cause :

a. La défense éloignée de Prague;

b. La maîtrise des deux courants Prague-Olmütz et Tabor-Brno;

c. La possibilité d'un redressement en Moravie.

Pour atteindre ce but, résumé dans les paragraphes *a*, *b*, *c*, il est indispensable de conserver intégralement les régions de Troppau — Olmütz au nord et Brno — Znaïm au sud.

Les concessions faites au profit des Allemands apparaîtront encore moins sensibles du point de vue militaire s'il est possible d'obtenir des Allemands une occupation symbolique (analogue à celle du début de l'occupation de la rive gauche du Rhin).

Le tracé qui pourrait être proposé pourrait être le suivant :

1°. Une zone située à l'ouest d'une ligne nord-sud partant d'un point situé à l'est de Vejprty (Weipert), laissant les fortifications tchèques à l'est et rejoignant la frontière germano-tchécoslovaque actuelle à l'ouest de Domazlice;

2° Une zone située au sud-ouest d'une ligne partant de l'actuelle frontière vers Nisko et aboutissant au sud-ouest de Budejovice, puis descendant jusqu'à la frontière actuelle vers le sud;

(1) Ce document est extrait des archives de la Guerre.

3° Une zone située au nord de la ligne des fortifications et comportant l'abandon des saillants de Rumburg et de Friedland.

Le tracé pourrait être l'objet d'une extension plus profonde dans la corne nord-ouest de peuplement allemand (Lusace) s'il est reconnu que la situation des Tchèques ne doive pas trop en souffrir [1].

405

Compte rendu

Conversation du général Gamelin avec M. Neville Chamberlain du 26 septembre 1938 [2]

Secret. *27 septembre 1938.*

Je suis introduit par M. Daladier avec M. Corbin; peu après nous sommes rejoints par lord Inskip, ministre de la coordination de la Défense.

Quelques mots aimables. M. Chamberlain me demande d'envisager avec les représentants des intérêts militaires britanniques les problèmes qui peuvent se poser. Mais, comme je tiens à exposer certaines choses à M. Chamberlain, je prends la parole, après un coup d'œil à M. Daladier et sors mes cartes.

Résumé de mon exposé.

1° La puissance militaire terrestre de la France : 6 millions d'hommes; une centaine de D.I.; un système fortifié qui nous garantit toute liberté de

[1] Une note du même jour conservée dans les papiers Massigli — et qui (bien que sans en-tête) émane vraisemblablement de la direction politique au ministère des Affaires étrangères — faisant allusion à ce tracé, lui reconnaissait l'avantage « de ne laisser l'armée allemande entrer dès maintenant que dans des régions où l'élément ethnique allemand a une très forte prépondérance ». Elle poursuivait cependant : « Au cas où la proposition serait estimée trop peu avantageuse pour l'Allemagne, on peut en concevoir une autre qui permettrait au Reich l'occupation d'une zone continue sur les faces ouest, nord-ouest et nord du quadrilatère jusque vers Trutnov (exclu) ». Solution qui soulèverait de fortes objections du côté tchèque, car elle faisait entrer tout de suite la Wehrmacht « dans une région où existe une forte minorité tchèque et qui au surplus est importante au point de vue industriel et même au point de vue militaire, l'état-major tchèque y ayant installé deux systèmes défensifs ».

Aussi la note considérait-elle que « pareille solution ne serait admissible que s'il était expressément stipulé que les personnes, les biens des particuliers et les propriétés d'État seront respectés, leur sort devant finalement être réglé par la Commission internationale, suivant les principes qui seront adoptés pour le reste du territoire transféré. La présence d'observateurs neutres serait d'autre part de nature à rassurer la population tchèque. Enfin, l'opération serait plus facilement acceptée du côté tchèque si elle était effectuée avec des effectifs très faibles et avait en quelque sorte un caractère symbolique ».

Suivait l'indication détaillée de la zone à occuper dans cette nouvelle optique. Aussi le tracé proposé par l'État-major devait-il être modifié en conséquence, le tracé finalement retenu par le Département étant transmis par instructions du Ministre à son représentant à Berlin, le 28, à 1 heure du matin [Allusion au télégramme n°s 847-852 pour Berlin, ci-après reproduit sous le n° 413].

[2] Cette conversation est, avec quelques variantes, relatée dans Gamelin, *Servir*, t. II, p. 351 et suiv.

manœuvre; une aviation inférieure, mais demeurant en état de travailler à petite portée aux besoins de l'Armée.

2º Les faiblesses allemandes : le haut commandement, qui se rend compte des dangers. Un système fortifié qui n'est qu'ébauché. De gros déficits en cadres : une mobilisation encore difficile faute de réserves instruites suffisantes. Incapacité d'une guerre longue faute de matières premières, spécialement pétrole. Certes une aviation supérieure. Nous en souffrirons, surtout pour les populations; mais, le moral tenant, cela n'empêchera pas l'issue heureuse pour nos armes.

3º Les faiblesses italiennes : moral du pays — valeur secondaire des troupes — impossibilité d'une guerre de durée.

M. Chamberlain interrompt : « Si nous marchons, l'Italie ne marchera pas ». Je réponds : « C'est possible. En tout cas, nous la réglerons; sur mer, très vite; sur terre, dès que l'hiver sera fini ».

4º Possibilités de résistance de la Tchécoslovaquie : 30 divisions actuellement mobilisées contre 40 allemandes. Si on tient au nord et au sud de la Moravie, on peut sauver l'armée, quitte à abandonner une partie du territoire. Alors la question de la Pologne : si elle entre en action, on refait un front.

406

M. MANDEL, MINISTRE DES COLONIES,
AU GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 92. Secret. *Paris, 27 septembre 1938.*

Plusieurs câblogrammes me sont parvenus de chefs de différentes colonies, me demandant de leur préciser s'il existait des plans concertés concernant une action des forces franco-britanniques en Extrême-Orient ou en Afrique.

A ma connaissance, aucun de ces plans ne semble avoir été établi pour ce qui concerne ce genre d'opérations combinées aux colonies contre des adversaires européens ou asiatiques.

Il m'apparaît donc particulièrement important et très urgent d'examiner, avec les autorités qualifiées britanniques, les actions d'ordre politique et militaire envisagées en commun dans les régions ci-après :

1º Côte des Somalis (française et anglaise).

Il importe là de connaître l'intérêt qu'attache l'Angleterre à conserver les

deux rives du détroit de Bab-el-Mandeb, comment elle entend intervenir avec nous pour assurer cette intégrité sur la rive africaine, soit en partant des bases d'Aden ou du Somaliland; quelle action politique elle entend mener à ce sujet; quelle direction éventuelle d'attaque elle pourrait envisager vers l'ouest en vue de protéger ou de défendre la rive en question; quels moyens elle compterait y mettre.

De même, il serait intéressant de connaître les possibilités que nous trouverions en Somalie anglaise, en cas d'évacuation forcée de Djibouti. Il serait bon de connaître quelles forces — en particulier, quelles forces aériennes — les Britanniques pourraient mettre dans les opérations visant certaines régions de l'Éthiopie, soit en partant des régions somalies, soit en partant du Soudan égyptien, du Kenya, et même de l'Égypte. Il y a là une combinaison d'efforts qu'il y a lieu de déterminer au plus tôt, si l'on veut donner aux exécutants les directives nécessaires.

2° Action combinée des forces de la Malaisie et de l'Indochine, en vue de réagir contre toute tentative partant du Siam, soit sur l'une, soit sur l'autre des deux colonies.

Les mêmes questions d'ordre militaire qui se posent pour l'Afrique sont, évidemment, à préciser pour l'Extrême-Orient.

J'estime que les conversations à ce sujet devraient se présenter comme le prolongement des accords, tant politiques que militaires franco-britanniques d'Europe ou du bassin méditerranéen, de manière à valoriser les entretiens qui auraient lieu à ce sujet entre les experts qualifiés.

Il y aurait avantage également à ce que les conversations entre ceux-ci aient lieu dans les moindres délais.

407

LE COLONEL LAURENT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 284/S. [1]. Secret. *Bruxelles, 27 septembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous confirmer que, dans l'après-midi de ce jour, l'armée belge a été mise sur pied de paix renforcée. J'ai déjà indiqué succinctement par télégramme que cela comportait un rappel de 6 classes et permettait la formation des 6 divisions de réserve [2].

J'ajoute les précisions suivantes : les 6 classes ne sont convoquées que pour l'infanterie; pour d'autres armes, ce n'était pas nécessaire, soit que leurs

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Sur ces mesures, voir ci-dessus le n° 392.

effectifs du temps de paix fussent suffisamment élevés, soit qu'elles eussent été déjà complétées par le jeu de mesures antérieurement prises.

Au total, la situation de l'armée belge est actuellement la suivante :

Sont à leurs effectifs de guerre : le corps de cavalerie motorisé, les cyclistes et les troupes frontière (division de chasseurs ardennais et unités cyclistes frontière), les troupes de la défense aérienne du Territoire, les unités spéciales du Génie (chemins de fer et transmissions) et certaines unités de transport.

Les 6 divisions de réserve sont en cours de formation par dédoublement des 6 divisions actives, chacune auprès de la grande unité mère. A l'État-major général, on m'a assuré qu'elles demeuraient en place, cantonnées en « position d'expectative », prêtes à se porter dans l'une ou l'autre direction.

N'oublions pas qu'en Belgique, plus que jamais, on estime qu'il y a deux fronts, au moins en théorie : le front germano-hollandais et le front « sud ». La presse flamingante répète que les assurances données par les Allemands sont plus complètes que les nôtres et que les Français prétendent toujours exiger le droit de passage. Dans les campagnes brabançonnes, je sais des villages où l'on dit depuis hier en entendant un fracas insolite : « C'est le canon. Voilà les Français qui arrivent! ». Et j'ai signalé à deux reprises que des inquiétudes s'étaient manifestées dans certains milieux à l'occasion des rassemblements français de Givet : les spahis de Vireux-Molhain étaient pris pour des troupes noires de choc. Dès que j'ai appris ces inquiétudes, je me suis rendu à l'État-major général et je n'ai eu aucune peine à rassurer le général Van den Bergen. Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre à voir prendre ici toutes les mesures en double : une réelle face à l'Allemagne, une plus ou moins symbolique, mais très apparente face au sud.

Ceci m'amène à considérer l'ordre chronologique des mesures déjà prises :

Il y a eu d'abord la préparation de destructions aussi bien sur le front sud (Sambre) que sur le front allemand, où d'ailleurs, il ne s'agissait plus de la première ligne, équipée depuis longtemps.

Il y a eu ensuite renforcement du corps de cavalerie et des chasseurs ardennais. Ceux-ci, échelonnés d'Arlon à Vielsalm, font face à l'Allemagne; tout au plus peut-on leur demander vers Arlon un crochet défensif face au sud. On dit que ce crochet a été esquissé et on prétend même que des troupiers auraient, à cette occasion, refusé d'obéir. Je n'ai pu encore avoir aucune confirmation.

La mise sur pied de guerre du corps de cavalerie qui est motorisé permet au gouvernement de dire qu'il est destiné soit au front sud soit aux autres fronts.

En même temps, on renforçait, ainsi que je l'ai dit, le seul 11e régiment d'artillerie (Mons et Tournai).

Enfin, il vient d'y avoir la formation des 6 divisions de réserve, numérotées de 7 à 12 :

7e auprès de la 6e D.I. d'active (Bruxelles).
8e auprès de la 4e D.I. d'active (Hasselt).
9e auprès de la 2e D.I. d'active (Anvers).
10e auprès de la 5e D.I. d'active (Mons).
11e auprès de la 3e D.I. d'active (Liège).
12e auprès de la 1re D.I. d'active (Gand).

Il n'y en a qu'une seule, celle de Mons, pour le front sud; c'est que dans son for intérieur, le haut commandement belge a toujours mis en première ligne le danger allemand; c'est ainsi qu'il a transporté la 4e D.I. de Namur à Hasselt sur le canal Albert.

Le déséquilibre est patent. On peut donc penser qu'en compensation, les Belges vont faire quelque chose face au sud. Ce sera sans doute des travaux que l'on exécutera bruyamment puisqu'il s'agira surtout de les faire connaître aux flamingants et aux Allemands.

Aussi paraît-il désirable que nous évitions de donner prise à la malignité des flamingants par des rassemblements trop voyants comme ceux qui se sont produits dans le pédoncule de Givet [1].

408

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1025 [2]. *Berlin, 27 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 septembre.)

Les inquiétudes que pouvait susciter la lecture de la presse allemande à la veille de la seconde entrevue de M. Chamberlain avec M. Hitler * se sont malheureusement avérées comme justifiées. A Godesberg, le Führer n'est pas venu à mi-chemin dans la négociation comme le Premier ministre anglais était en droit de l'espérer. Faisant table rase, M. Hitler a écarté le résultat des conversations de Berchtesgaden à peine vieilles de huit jours, il n'a pas voulu tenir compte des propositions franco-britanniques élaborées à Londres et que, sur les instances de Londres et de Paris, le gouvernement tchécoslovaque s'était résigné à accepter avec douleur, mais loyalement. Lui qui n'a jamais de mots assez durs, assez violents pour flétrir le *diktat* de Versailles, il a prétendu imposer à la Tchécoslovaquie, en temps de paix et à l'issue de

[1] Par lettre nº 286/8, du 28 septembre, l'attaché militaire de France à Bruxelles faisait état de destructions « stratégiques » effectuées par l'état-major belge (coupures de voies ferrées, minage de ponts sur la Sambre, dans la région de Charleroi).

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

* *Note du document :* cf. lettre nº 1014 du 22 septembre 1938 [ci-dessus reproduite sous le nº 297].

négociations dites amiables, une véritable capitulation et « dicter » à Prague un ultimatum qui dépasse les limites de ce qui est tolérable aussi bien pour l'honneur du peuple tchécoslovaque que pour la dignité des médiateurs.

Avant même que ne commençassent les entretiens de Godesberg, la volonté agressive du IIIe Reich s'était manifestée par un fait caractéristique. Dans la nuit du 21 au 22, des détachements du corps franc des Sudètes avaient passé la frontière et s'étaient emparés par surprise de la ville d'Asch et de la région environnante (1). Les douaniers et les policiers tchèques avaient été désarmés. A l'office des Affaires étrangères allemand où, dans la matinée du 22 septembre, la France et l'Angleterre faisaient entendre un avertissement (2), on déclarait d'abord tout ignorer de cet incident, puis on ajoutait que, renseignements pris, c'était bénévolement que, dans la région d'Asch, les autorités tchécoslovaques avaient déposé leurs pouvoirs entre les mains de fonctionnaires sudètes. En même temps, la presse berlinoise continuait de couvrir d'injures le président Benès, dont la démission était annoncée d'heure en heure par la radio allemande, et se déchaînait contre la personne du général Syrovy, successeur présomptif de M. Hodza démissionnaire, l'accusant d'être à la solde de Moscou et d'avoir fondé sa carrière militaire sur la désertion et la trahison.

Sur ces entrefaites, M. Chamberlain débarquait à 12 h. 40 à l'aéroport de Cologne. La réception triomphale, qui devait lui être faite « spontanément » dans cette ville, avait été décommandée au dernier instant par les autorités allemandes, soit qu'on eût reconnu à Berlin le caractère un peu indécent d'une semblable manifestation, soit que, comme l'indiquait un communiqué radiodiffusé, on eût réellement voulu ajourner la fête et ne la célébrer qu'après la conférence... et son succès. Mais, de Cologne à Godesberg et jusque sur les hauteurs où s'élève le vieil hôtel *Petersberg*, résidence affectée au visiteur britannique, les drapeaux anglais alternaient avec la croix gammée et la jeunesse hitlérienne rassemblée faisait la haie.

Sur le développement des entretiens eux-mêmes, les milieux politiques du Reich ont gardé la discrétion la plus absolue et ce ne sont pas les indications volontairement confuses qu'ont données les rédacteurs officieux qui pourraient permettre de rétablir la vérité des choses. La presse et, par suite, l'opinion allemandes ont ignoré, en effet, la crise qui a interrompu la conférence dès ses débuts. A peine M. Chamberlain avait-il exposé le plan franco-anglais pour le règlement du problème sudète, que son interlocuteur lui présentait la liste des « exigences » (*Forderungen*) nazies. Ces exigences ont été, à quelques détails près, reprises dans le mémorandum allemand que le gouvernement britannique a transmis à Prague et dont les presses anglaise et française ont publié le texte (3). Mais, dans le mémorandum, le mot « propositions » a remplacé celui d'exigences et l'expiration de l'ulti-

(1) Voir ci-dessus les nos 278 (et note), 283 (et note), 285 (note), 305.
(2) Voir ci-dessus le no 283.
(3) La traduction du mémorandum allemand du 23 septembre est ci-dessus publiée sous le no 340, annexe II.

matum a été portée du 26 septembre, date primitivement fixée par M. Hitler, au 1er octobre.

D'emblée, le Führer écartait donc tous les résultats acquis à Berchtesgaden et consacrés par l'acceptation « douloureuse » de Prague. Alors que la cession des régions tchécoslovaques peuplées de plus de 50 % d'Allemands lui était d'ores et déjà garantie par l'assentiment du gouvernement tchèque et par la caution de Londres et de Paris, il prétendait élever encore la limite de ses revendications, les renforcer en leur donnant un caractère catégorique et péremptoire, en les présentant comme une sorte de traité de capitulation semblable à ceux qu'on impose à un ennemi vaincu par les armes. Il refusait même de souscrire l'appel en faveur de la paix que le ministre anglais avait préparé et que celui-ci dut se résoudre à signer seul. La comédie de Berchtesgaden se répétait sur une plus large échelle.

Devant l'intransigeance de M. Hitler, et en présence de l'obstination allemande à ne faire aucune concession à son désir profondément sincère d'apaisement, M. Chamberlain, froissé et écœuré, prit le parti de regagner son hôtel avec sa suite et de n'en plus bouger.

En interrompant ainsi les pourparlers, le Premier ministre anglais marquait un point très net. Il avait donné à l'Allemagne et au monde assez de preuves de sa bonne volonté pour que personne ne pût suspecter celle-ci. La position morale de la diplomatie hitlérienne devenait mauvaise et on ne mit pas longtemps à le comprendre dans l'entourage du Führer.

Tout d'abord, les services de M. Goebbels s'ingénièrent à masquer la crise, à l'entourer d'un nuage protecteur qui la dissimulât à l'opinion allemande. L'échange de lettres, qui eut lieu dans la matinée du 23 septembre entre les deux parties [1], fut présenté comme un mode normal de fixer par écrit certaines précisions réclamées par M. Chamberlain. Alors que les dirigeants nationaux-socialistes savaient que la rencontre prévue pour 11 h. 30 entre les deux hommes d'État était décommandée, l'agence *D.N.B.* annonçait à 11 h. 10 que le ministre britannique venait de quitter son hôtel afin de se rendre à l'hôtel Dreesen où les négociations se poursuivraient. Ce communiqué fut d'ailleurs arrêté peu après son émission. De même, on laissait attendre vainement au débarcadère les jeunes filles chargées de saluer l'hôte anglais. En apprenant au public que les conversations reprendraient vraisemblablement vers 15 heures, la presse allemande, dans ses éditions d'après midi, se perdait dans des commentaires embrouillés pour expliquer cette interruption. Comme au surplus la constitution du cabinet Syrovy et la décision du gouvernement tchécoslovaque de réoccuper militairement toutes les zones fortifiées [2] fournissaient un nouvel aliment à la campagne contre Prague qui, une fois de plus, atteignait dans la journée du 23 septembre ses plus hauts sommets, une nouvelle vague d'inquiétude commençait de déferler sur l'Allemagne en dépit des informations lénifiantes provenant de Godesberg.

(1) Voir ci-dessus le n° 340 (et notes).
(2) Voir ci-dessus les nos 285, 308 (note).

M. Hitler comprit qu'il était allé trop loin. Afin de remonter le courant contraire, il sut très habilement transformer l'entrevue d'adieux en une longue séance de négociations. Cette entrevue devait, selon le programme, durer une demi-heure. Elle se prolongea pendant plus de trois heures. Le Führer venait d'apprendre, par ses services de renseignements, que la délégation anglaise avait informé le gouvernement tchécoslovaque qu'elle ne pouvait continuer de prendre la responsabilité de lui conseiller de ne pas mobiliser (1). M. Chamberlain eut soudain en face de lui un autre homme. Autant le Chancelier s'était montré la veille dur et intraitable, autant il s'efforça de paraître affable et débordant de mansuétude. Cet ultime entretien se termina sur une poignée de main cordiale, que les reporters allemands s'empressèrent de fixer sur leurs plaques photographiques. Ce spectacle « rassurant » a été reproduit le lendemain dans tous les journaux. M. Hitler avait réussi à faire accepter à M. Chamberlain de transmettre à Prague sous forme de mémorandum la liste — un peu retouchée — de ses exigences. Le Premier ministre anglais avait toutefois spécifié qu'il ne s'engageait nullement à recommander aux Tchèques l'acceptation de ce mémorandum.

Les dirigeants nationaux-socialistes se sont flattés d'avoir renversé ainsi la situation morale à leur profit. Si l'on excepte l'*Observateur raciste* (*), bien peu de journaux ont signalé, en Allemagne, que l'homme d'État anglais ne s'était chargé de cette transmission qu'avec répugnance et pour ainsi dire à son corps défendant. La propagande hitlérienne s'est empressée de proclamer que, désormais, toute la responsabilité de l'évolution des événements incombait à Prague et que M. Benès tenait entre ses mains la paix ou la guerre. C'est la formule dont s'est servi le Führer dans son discours d'hier (2). On cherche à faire croire à l'opinion allemande que le gouvernement britannique, qui a accepté de faire parvenir le mémorandum au gouvernement tchécoslovaque, en approuve implicitement les dispositions et que le gouvernement français est prêt à partager ce point de vue.

Il y a donc tout un côté important des faits que M. Goebbels, sur les instructions de son maître, laisse soigneusement dans l'ombre. On évite tout ce qui pourrait appeler l'attention de la population sur cet aspect de la question. C'est ce qui explique, dans une certaine mesure, que la presse allemande n'a pas relevé avec la violence qu'on aurait pu craindre la nouvelle de la mobilisation tchécoslovaque, et que la plupart des feuilles berlinoises ont glissé jusqu'ici sur les mesures militaires prises en France et en Angleterre (3). Dans la thèse allemande telle que l'a exposée le Führer au Palais des sports, c'est le défaut de la cuirasse et M. Hitler s'est bien gardé de toucher à ce point sensible.

Quant au mémorandum en soi, c'est moins une note diplomatique que le *diktat* d'une puissance victorieuse à la veille d'un armistice. Le chancelier du Reich réclame non seulement une occupation immédiate et très étendue

(1) Voir ci-dessus le n° 314 (et note).
* *Note du document* : Numéro du 25 septembre 1938.
(2) Voir ci-dessus les n°s 382 (et note), 383, 386, 397.
(3) Sur ces mesures, voir ci-dessus les n°s 325, 343 ; ci-après le n° 446 (et note).

du territoire tchécoslovaque, mais encore la livraison des fortifications, du matériel de guerre, de l'outillage militaire, industriel et ferroviaire, du cheptel, etc... M. Hitler ne se contente plus, maintenant, de recevoir les districts des Sudètes à majorité allemande qui étaient confiés à sa souveraineté par le plan franco-anglais, il revendique encore, sous réserve, il est vrai, d'un plébiscite ultérieur, de véritables enclaves territoriales au cœur de la Tchécoslovaquie, enclaves qui auraient pour conséquence de livrer entièrement à sa merci une sorte de couloir de trente kilomètres à peine, à la lisière de la Bohême et de la Slovaquie, au nord de Brno. La capitale elle-même serait à quelque trente kilomètres de la frontière allemande et la voie ferrée internationale qui dessert le pays serait coupée en plusieurs endroits.

En outre, la Tchécoslovaquie ainsi amputée perdrait presque tout son charbon et une partie de son minerai de fer. Pilzen serait encerclé. L'existence économique du nouvel état serait mise en question. Elle dépendrait uniquement du bon ou du mauvais vouloir du IIIe Reich.

Les presses anglaise et française ayant publié dès le 25 septembre l'incroyable « mémorandum » hitlérien, la presse allemande a été contrainte de suivre leur exemple et c'est pour expliquer l'énormité — devenue tangible — de ses exigences que le Führer a pris hier soir la parole dans une manifestation improvisée.

Contrairement aux bruits optimistes qui avaient couru à Berlin, le discours de M. Hitler ne marque nullement un recul par rapport aux conclusions de Godesberg. Le Chancelier s'en tient farouchement aux revendications formulées par le mémorandum. C'est son dernier mot. Après quoi, il ne restera plus au Reich qu'à recourir aux armes et à trancher le nœud gordien par la violence.

Le Führer s'est défendu d'avoir créé, à Godesberg, une situation nouvelle. A l'entendre, le mémorandum ne ferait que fixer les conditions pratiques d'application du plan franco-britannique. Il suffit de se reporter aux assertions de la presse allemande d'il y a huit jours pour découvrir combien ce raisonnement est spécieux. « M. Benès a accepté les propositions franco-anglaises, écrivaient alors les journaux, il est trop tard. Cela ne nous intéresse plus. La situation qui se présentera à Godesberg n'est plus celle qui s'est présentée à Berchtesgaden. Elle est entièrement neuve ».

Le discours d'hier soir est très habile. J'y consacre, d'autre part, quelques réflexions [1]. Il n'en demeure pas moins une justification de nature un peu forcée. A écouter hier soir l'orateur, on ne pouvait comprendre pourquoi l'Angleterre et la France restaient opposées aux desseins allemands. L'homme de la rue en a peut-être oublié pour un temps que le conflit qui se prépare, risque d'incendier l'Europe entière. M. Mussolini a été plus franc. Il a souligné les périls d'une guerre générale [2]. Enfin, on a remarqué que si, jusqu'à présent, lorsqu'il s'était agi de la zone rhénane ou de l'Autriche, le Führer

[1] Voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

[2] Au cours, notamment, de discours prononcés à Trieste, Padoue, Vicence, Vérone : voir ci-dessus les nos 210 (note), 211, 214, 235, 239, 265, 330 (note), 337 (et note), 351 (note).

avait justifié *après coup* ses actes de force, hier, il a tenu à se justifier avant d'agir. C'est qu'il se rend compte que la partie est, cette fois, d'une autre importance. Peut-être, aussi, sent-il que l'opinion le suit plus difficilement, que, sous la crainte d'un nouveau et gigantesque conflit armé, la masse du peuple juge et critique sa politique excessive de prestige. Le maître du IIIe Reich était hier soir nerveux à l'extrême, plus pâle que de coutume.

Doit-on en déduire qu'il se sent entraîné par son destin, que, désormais sourd aux avertissements et aux appels, il est irrévocablement décidé à tirer l'épée et à tenter la plus sanglante des aventures? Ce que l'on sait des emportements de sa nature farouche, le serment qu'il a exigé de son peuple au terme de son discours, la sorte de levée en masse qu'il a décrétée en terminant, tout semble s'accorder pour condamner la paix.

409

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 848. *Londres, 27 (?) septembre 1938* (1).

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.

Les commentaires de la presse de province à la date du 27 septembre ont souligné l'importance des trois faits suivants : le communiqué remis à la presse le 26 septembre par le Foreign Office (2), le discours que le Führer a prononcé le même jour à Berlin (3), et la déclaration faite par le Premier ministre après le discours du chancelier Hitler (4).

Aux yeux du public de province, le communiqué du Foreign Office a fait ressortir la signification politique des entretiens franco-britanniques du dimanche 25 et du lundi 26 septembre. Les organes de province approuvent unanimement la fermeté et l'extrême précision de ce communiqué. La nécessité d'une alliance franco-britannique est devenue en effet si évidente que les journalistes ne croient plus devoir la justifier. Dans la mesure où l'isolationnisme persiste encore, il n'est plus qu'une sorte de réflexe que l'on trouve seulement parmi les générations d'avant-guerre, mais il disparaît en tant que doctrine politique. D'ailleurs, les manifestations populaires spontanées de ces derniers jours et la tenue de la grande presse populaire de Londres, ont montré

(1) Les exemplaires conservés de cette dépêche portent tous la date du 23 septembre. Sans doute y a-t-il confusion avec la dépêche précédente (D. nº 847), du 23, qui traitait également des réactions de la presse provinciale britannique vis-à-vis du problème tchécoslovaque, et ci-dessus reproduite sous le nº 322. Il est évident, à en juger d'après le contenu du premier paragraphe, que la dépêche nº 848 ne saurait être antérieure au 27 septembre.

(2) Voir ci-dessus le nº 384 (note).

(3) Voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

(4) Voir ci-dessus le nº 388 (note).

que l'alliance franco-britannique reposait sur une base psychologique : on trouve, d'une part, dans les milieux d'opposition (travaillistes, libéraux, jeunes conservateurs) le culte des libertés démocratiques communes à la France et à la Grande-Bretagne, ainsi que l'horreur des dictatures, et, d'autre part, dans l'ensemble de la nation, un sentiment d'amitié pour notre pays. A cet égard, il ne paraît guère douteux que la France bénéficie de l'impression produite par la visite des souverains britanniques à Paris [1].

En ce qui concerne les réactions même de la presse de province devant le communiqué du Foreign Office, il est à noter qu'elle a accueilli favorablement l'annonce d'un front commun contre l'Allemagne comprenant la Russie. Il y a là, au point de vue de la politique intérieure, un fait nouveau considérable, qui montre jusqu'à quel point l'accord s'est fait, sous la pression des circonstances, entre la majorité et l'opposition. Depuis plusieurs jours déjà, la *Yorkshire Post* (journal conservateur) et surtout le *Manchester Guardian* (libéral) faisaient campagne en faveur d'une action franco-anglo-russe. Toutefois, on n'aurait guère pensé que le gouvernement pût être si rapidement persuadé et que l'ensemble des conservateurs acceptât si facilement une association active avec les Soviets, contre laquelle ils avaient jusqu'à présent manifesté une profonde répugnance.

Quant aux paroles prononcées par M. Hitler, l'opinion anglaise de province, qui n'a pas encore oublié le discours de Nuremberg, a accueilli avec scepticisme les assurances solennelles de paix auxquelles se mêlaient d'une façon trop marquante des menaces immédiates.

De même, les efforts du chancelier allemand pour déplacer la responsabilité qui lui incombe et la rejeter sur Prague ont échoué. Tous les journaux sont d'accord sur ce point, qu'ils soulignent avec une très grande force. Enfin, les injures dirigées contre le Dr. Benès n'ont eu d'autre effet que d'augmenter les sympathies récentes, mais nettes, du public anglais à l'égard de la Tchécoslovaquie. Toute la presse de province se range du côté d'un peuple vis-à-vis duquel beaucoup d'Anglais jugent qu'ils ont, depuis le 18 septembre, contracté une dette d'honneur.

Comme le discours de Nuremberg, celui de Berlin n'a pas répondu à l'attente anxieuse du public, qui s'apprêtait à y trouver l'annonce du prochain destin de l'Europe. Les journaux provinciaux soulignent sa confusion et le sentiment d'incertitude qu'il suscite, sentiment qui n'est pas fait pour dissiper le malaise actuel.

Si vague qu'il ait été, ce discours n'en a pas moins été interprété, d'une façon générale, dans un sens nettement pessimiste. Le public a été frappé de l'insistance avec laquelle le Führer a rappelé le délai qu'il a lui-même fixé à Godesberg pour l'exécution complète de ses exigences. L'impression s'est ainsi confirmée que, depuis le 23 septembre, on se trouve en présence d'un véritable ultimatum. D'autre part, on n'a pas manqué d'observer qu'Hitler reprenait la thèse exposée ces jours-ci par la presse allemande, et selon laquelle le mémorandum allemand n'a d'autre but que la réalisation pratique du plan franco-

[1] En juillet 1938.

anglais. Le « recul » *in extremis* qu'escomptaient de nombreux Anglais ne se produisait donc pas.

Les journaux se sont peut-être indignés davantage encore des erreurs volontaires que contient le discours du Führer et qui faussent complètement les faits aux yeux du public allemand, animé, croit-on ici, d'intentions pacifiques. L'opinion allemande est ainsi dans l'impossibilité de se rendre compte des différences capitales, qui existent entre le plan franco-britannique du 18 et le mémorandum allemand du 23, ainsi que de la coalition des forces qui se prépare à résister à une agression allemande. Les journaux sont d'avis qu'il n'y a rien d'aussi dangereux, ni d'aussi criminel, que de tenir le peuple allemand dans une pareille ignorance.

On a appris cependant avec soulagement que M. Hitler n'avait encore rien dit d'irréparable. On s'est demandé si certains passages du discours du Reichsführer ne signifiaient pas qu'il fût prêt à quelques concessions sur des points secondaires. Enfin, la pensée qu'il restait encore quatre jours pour sauver la paix donnait quelques espoirs, si minces fussent-ils.

Dans ces conditions, M. Chamberlain, en déclarant que l'Angleterre était prête à se battre s'il le fallait et décidée en même temps à lutter jusqu'au dernier moment pour la paix, ne pouvait manquer d'être approuvé.

Cette approbation, que l'on a rencontrée pour ainsi dire partout, ne doit pas être interprétée comme un signe de faiblesse, car les journaux ont maintenu que le mémorandum allemand était tout aussi inacceptable pour Londres et pour Paris que pour Prague. Je crois bon d'ailleurs d'ajouter à l'analyse qui précède quelques citations.

C'est ainsi que le *Glasgow Herald* du 26 septembre, traduisant les sentiments d'un nombre considérable d'Anglais, a exprimé le regret que la France et la Grande-Bretagne fussent allées si loin dans la voie des concessions : « Nous savons enfin maintenant, écrit-il, la teneur du plan que la France et la Grande-Bretagne ont contraint le gouvernement tchèque à accepter. Ces propositions sont vraiment bouleversantes, si bouleversantes qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de l'impitoyable ultimatum nazi qui en est résulté.

« Lorsque le Premier ministre s'est rendu à Godesberg, il semblait qu'il ne pouvait plus espérer des puissances amies de la Tchécoslovaquie une résistance quelconque à une invasion allemande, même dénuée du moindre prétexte, pourvu que les envahisseurs pussent déguiser leurs agissements sous l'aspect d'une « guerre civile ». A l'heure actuelle, il est au contraire certain que la France, la Russie et la Grande-Bretagne, aidées peut-être jusqu'à un certain point par la Roumanie et la Yougoslavie, sont décidées à maintenir l'existence d'un état tchécoslovaque vraiment indépendant.

« Il est certain que si le public avait su la semaine dernière que l'on demandait à la Tchécoslovaquie de céder sans discussion toutes les régions où se trouve une majorité de langue allemande, les protestations contre le plan Chamberlain-Daladier auraient été encore plus vives qu'elles ne le furent.

« Il semble maintenant que les gouvernements français et anglais sont disposés à se conformer aux désirs à peu près unanimes de l'opinion publique, qui est que l'ultimatum d'Hitler, que M. Chamberlain a transmis à Prague,

soit non moins énergiquement refusé par Londres et par Paris que par Prague ..

« Ce sont là des exigences qu'aucune nation encore capable de se défendre ne saurait accepter... »

De son côté, la *Birmingham Post*, qui est disposée à accepter ce plan, quoique sans aucun enthousiasme, traduit peut-être plus exactement encore l'état actuel de l'opinion britannique. « M. Chamberlain et, écrit ce journal, Hitler ont simplifié la situation et lui ont donné une clarté qu'elle n'avait pas en 1914. M. Chamberlain a échoué jusqu'ici dans ses efforts pour sauver la paix. Mais la patience et la ténacité du Premier ministre ont eu au moins cet heureux effet d'amener l'Allemagne à développer au grand jour ses buts et ses méthodes; elles ont ainsi facilité la réalisation de ce que sir Edward Grey trouva si difficile à obtenir en 1914, à savoir une résistance unanime à une intolérable agression. Peu à peu, le programme de l'Allemagne hitlérienne a été rendu clair même aux yeux de ceux qui désiraient le moins croire qu'Hitler pensait vraiment ce qu'il a toujours dit. Peu à peu, diverses catégories d'Anglais qui, pour une raison ou une autre, éprouvaient de la sympathie pour l'Allemagne, se sont vus contraints de lui retirer cette sympathie. Les « torts » du traité de Versailles se sont révélés n'être pour l'Allemagne de 1938 que de simples prétextes à une agression ouverte. Les protestations pacifiques d'Hitler, Hitler lui-même a montré qu'elles ne concordaient pas avec les objectifs et les méthodes de l'Allemagne. Nos « isolationnistes » apprennent maintenant que ni la France, ni la Grande-Bretagne ne peuvent se détacher de l'Europe centrale. Il n'est pas jusqu'à nos pacifistes mêmes qui ne se rendent compte que, quelquefois, la guerre est le prix de la paix. De tout cela, il résulte que, s'ils nous demandent de nous battre, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères auront manifestement derrière eux le pays tout entier, et cela quelques heures *avant* et non *après* que les canons n'aient parlé. Si Hitler peut se rendre compte de ce que cela signifie, la paix peut encore être sauvée ».

410

M. Gaston Bernard, Consul de France à Trieste,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Trieste, 27 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 octobre.)

Mon informateur habituel me fait savoir que, alors que l'immense majorité de l'opinion triestine se trouve atterrée par la menace d'une guerre dans laquelle l'Italie se trouverait englobée, le petit groupe de fascistes militants commence à s'échauffer sur des plans de chantage à la France. Si la France

se trouve aux prises avec l'Allemagne, disent-ils, ce sera le moment de marchander notre attitude au prix de la cession de Nice, de la Corse et de la Tunisie (on ne parlerait pas de la Savoie).

Une telle attitude, en impliquant que l'Italie pourrait subordonner son abstention dans le conflit à l'obtention de certains avantages, réaction naturelle de l'instinct italien, serait mal conforme aux déclarations de Mussolini, affirmant au contraire que son choix serait déjà fait; elle ne serait pas davantage conforme à l'indignation qui a secoué les journaux italiens devant l'article d'une revue anglaise, opinant que l'Italie, suivant sa coutume, attendrait d'abord, pour voler ensuite au secours de la victoire. La campagne de révolte indignée, suscitée à ce sujet dans la presse, avait été jusqu'à porter le *Corriere della Sera* à flétrir la revue anglaise dont il s'agit, le *Time and Tide*, du reproche de « *mauvaise éducation* »... estimant sans doute que ses propres colonnes et les discours du Duce étaient des modèles de courtoisie.

A ce dernier égard, on m'a rapporté de nombreuses sources que l'un des récents discours dans lequel M. Mussolini a cru devoir taxer de « stupidité » ses adversaires d'outre-Alpes [1], a proprement scandalisé les Triestins.

411

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 436. *Rome, 27 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 octobre.)

Sir Noel Charles m'a dit aujourd'hui que l'ambassadeur de Belgique était venu lui annoncer qu'il avait recueilli le 26 au soir une intéressante indication du ministre des Affaires étrangères italien. Le conseiller de l'ambassade d'Angleterre a ajouté que lord Perth avait transmis cette indication à Londres, non sans avoir, en un second télégramme, exprimé à ce sujet un certain scepticisme. Je n'ai pas caché à sir Noel Charles que je partageais le sentiment de réserve de son chef en ce qui concerne une information dont le comte de Kerchove m'a lui-même fait part au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui aujourd'hui. D'après ce qu'aurait dit le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de Belgique, le gouvernement fasciste considérerait comme « localisé » un conflit où la Tchécoslovaquie aurait pour alliés les pays tenus de la défendre en raison d'engagements spéciaux. Il résulterait donc de cette explication que l'Italie resterait neutre si l'Angleterre ne sortait pas elle-même de la neutralité.

J'ajoute que le comte de Kerchove a évité de préciser, tant devant moi que

[1] Allusion au discours prononcé à Bellune le 24 septembre : voir ci-après le nº 460.

devant sir Noel Charles, les paroles du comte Ciano qui ne représentaient, a-t-il conclu, *qu'une impression* retirée de son entretien avec le ministre italien des Affaires étrangères. Aussi, les explications du comte Ciano, en admettant même qu'elles aient été exactement recueillies par l'ambassadeur belge, me paraissaient-elles devoir être accueillies avec une réserve d'autant plus grande qu'elles peuvent, avec vraisemblance, être attribuées au désir du gouvernement italien d'impressionner le gouvernement britannique en l'invitant indirectement à coupler sa neutralité avec la neutralité italienne.

Quel que soit le crédit qu'il faille attribuer à des propos probablement inspirés au comte Ciano par une préoccupation de manœuvre tactique, on peut toutefois se demander, en pareil cas, quelle valeur morale attacherait encore aujourd'hui l'Italie à l'idéologie anticommuniste qui devrait, semble-t-il, la pousser résolument dans une guerre où l'Allemagne ferait face à Moscou et aux alliés de Moscou.

412

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 230. *Washington, 27 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

Ma communication du 19 de ce mois [1] a signalé à Votre Excellence la déclaration faite deux jours auparavant à la radio par le sénateur Pittman sur la politique extérieure des États-Unis.

Le président de la commission des Affaires extérieures du Sénat partage notoirement les idées du président Roosevelt sur la nécessité pour les États-Unis de collaborer avec les démocraties européennes. Quand je l'ai vu pour la première fois peu de temps après mon arrivée à Washington, il s'est félicité du succès des efforts qu'il avait faits pour déjouer les manœuvres des partisans de la politique de l'isolement et, notamment, pour faire échec à la résolution subordonnant à un référendum populaire l'entrée des États-Unis en guerre. Avant de quitter la capitale en juin dernier, il avait annoncé qu'il profiterait de ses vacances pour mettre au point, de concert avec le département d'État, le nouveau texte de la loi sur la neutralité qui serait soumis aux délibérations du prochain Congrès [2]. Il n'avait pas caché son intention de laisser une plus grande liberté d'appréciation au Président pour lui permettre d'adapter plus exactement la politique du gouvernement aux sympathies de la nation américaine.

(1) Allusion au télégramme de Washington nos 997-1000, ci-dessus reproduit sous le nº 220.
(2) Voir, au tome X de la présente série, le nº 252 (note).

La déclaration du 17 septembre donne une note beaucoup plus réservée. Les principes d'une politique favorable aux démocraties sont exposés avec une certaine netteté, mais la conclusion paraît incliner vers l'isolement. Le sénateur Pittman a certainement voulu tenir compte de la réaction de l'opinion publique qui, devant l'imminence du danger européen, a marqué un brusque mouvement de retrait. Cette tendance a été d'autant plus accusée que le voyage accompli par M. Neville Chamberlain à Berchtesgaden la veille du jour où M. Pittman a pris la parole a été sur le moment interprété comme un fléchissement de la résistance britannique à la poussée allemande.

M. Pittman a commencé par faire l'éloge du président Wilson qui, en décidant la participation des États-Unis à la Grande Guerre, avait eu pour dessein d'assurer la sécurité de la démocratie dans le monde. Cependant, a-t-il ajouté, « notre gouvernement a manqué, et même refusé, de prendre aucune part au développement ou au maintien de la politique de paix dont les principes démocratiques sont le fondement ». Il a rappelé ensuite que le pacte de la Société des Nations, le traité des neuf puissances et les actes internationaux conclus depuis vingt ans avaient eu pour fin « d'établir un équilibre de forces en faveur des gouvernements pacifistes contre les gouvernements militaristes qui voudraient poursuivre une politique de conquête au moyen d'alliances militaires ». Il n'a pas manqué de rappeler que lorsque le gouvernement américain, signataire du traité des neuf puissances, avait pris une position énergique contre l'invasion de la Mandchourie par le Japon, il avait été abandonné par le gouvernement britannique et ses cosignataires. Vinrent ensuite les défis portés à la Société des Nations, à la marine britannique et à toutes les démocraties du monde par un autre grand dictateur disposant d'un pouvoir absolu et d'une organisation militaire puissante. A son tour, le succès de Mussolini amena « les provocations, progrès et conquêtes sans opposition faits par Hitler ».

M. Pittman a parlé ensuite de la menace pesant sur la Tchécoslovaquie. Il a prévu que M. Hitler exigerait l'abandon complet du district des Sudètes et que cette exigence serait suivie d'autres jusqu'à la disparition de la Tchécoslovaquie. Or, « la Tchécoslovaquie a été créée par les grandes démocraties qui ont gagné la guerre mondiale et avec la garantie solennelle que son intégrité politique et territoriale serait protégée. La Tchécoslovaquie a été l'une des plus grandes des démocraties nouvelles sous le gouvernement d'hommes d'État habiles et pacifiques. Ce pays a mis en application les véritables principes de la démocratie et est devenu l'un des plus prospères d'Europe ». Si la Tchécoslovaquie devait être abandonnée par les démocraties puissantes, toutes les petites démocraties d'Europe seraient exposées à l' « acceptation d'un esclavage pacifique sous les dictateurs militaires ». On aurait pu s'attendre à ce que, de cet exposé, M. Pittman tirât la conséquence logique et conforme à la politique rooseveltienne dont il a été longtemps le porte-parole, à savoir : la nécessité pour les États-Unis de collaborer avec les démocraties européennes. Il n'en a rien fait cependant et sa conclusion traduit une grande confusion de pensées et un extrême désarroi de sentiments.

« Les États-Unis, déclare-t-il, n'ont retiré aucun avantage permanent de la

guerre mondiale, qui leur a, au contraire, infligé des pertes irréparables. La confiance qu'ils avaient si aveuglément et généreusement accordée à leurs associés pendant et après la guerre mondiale a été violée cyniquement. La nation américaine, dans son écrasante majorité, accorde ses sympathies aux démocraties et, pourtant, elle se refuse à sacrifier les vies de ses enfants pour défendre des démocraties sur lesquelles on ne peut compter pour se défendre elles-mêmes ni pour défendre ceux envers qui elles ont des obligations ». Cette dernière phrase donne l'impression d'avoir été insérée après coup, dans l'émotion produite par les nouvelles de Berchtesgaden. Car le sénateur Pittman, revenant évidemment à son texte primitif, affirme aussitôt après que « nos hommes d'État ne peuvent fermer les yeux sur le fait que la conquête de l'Europe par des gouvernements totalitaires militaristes serait une continuelle menace pour la sécurité de nos institutions et de nos libertés ».

Il est vrai qu'il affirme ensuite la résolution du Sénat de ne voter, dans l'éventualité d'une nouvelle guerre mondiale, « pour aucun traité, résolution ou mesure qui autoriserait l'entrée des États-Unis dans une guerre étrangère ou dans une alliance ou action commune avec un ou des gouvernements étrangers en vue d'une guerre étrangère ». Toutefois, « si notre gouvernement est attaqué ou si sa sécurité est menacée, il combattra et combattra jusqu'à la victoire ».

M. Pittman a indiqué ensuite la possibilité de modifier la loi de neutralité et, bien qu'il se soit abstenu de préciser quel serait le sens de ces amendements, on peut penser qu'ils ne tendraient pas à une aggravation du régime existant. M. Pittman, en effet, insiste pour conserver en tout état de cause les dispositions de la loi de neutralité connues sous le nom de *cash and carry*, c'est-à-dire l'obligation pour les belligérants de payer comptant et de transporter les marchandises américaines sur leurs propres navires.

Parlant de la Californie où il villégiaturait, le sénateur Pittman n'a pas pu concerter ses déclarations avec le gouvernement. On m'en a donné l'assurance formelle au département d'État. Mais le Président et l'administration sont également très soucieux de ne pas heurter le sentiment public. Il est donc vraisemblable que si la guerre éclate en Europe, le Président déclarera la neutralité des États-Unis et s'abstiendra de convoquer le Congrès pour lui demander la modification de la loi de neutralité. Il est probable, en effet, qu'à la veille des élections, une majorité se formerait pour voter des amendements qui tendraient à restreindre encore le commerce avec les belligérants, afin de tenir plus sûrement le pays à l'écart du conflit.

413

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 847 à 852 (1). Priorité absolue. Réservé.

Paris, 28 septembre 1938, 1 h.

Je me réfère à votre télégramme nos 3637 et suivants (2).

D'après l'ambassadeur d'Angleterre, ce n'est pas seulement la mobilisation, mais l'ouverture des hostilités qui serait envisagés pour demain 14 heures (3).

Sir Eric Phipps vient de me communiquer une proposition que son gouvernement soumet à Berlin et qui comporte l'entrée immédiate des troupes allemandes dans l'Egerland (4).

Je vous prie de demander à votre collègue britannique de vous faire savoir sans délai si cette proposition est accueillie.

Dans la négative, et afin de tenter un dernier effort pour éviter l'irréparable, vous soumettrez d'urgence, au nom du gouvernement, à M. Hitler lui-même, une proposition qui, *reprenant les modalités d'application de cette dernière suggestion britannique*, comporterait une occupation immédiate d'un territoire beaucoup plus important assurant ainsi au gouvernement allemand une très large satisfaction de prestige.

Les troupes allemandes entreraient dès le 1er octobre dans trois zones :

1o A l'angle nord du quadrilatère, zone située au nord des fortifications tchécoslovaques et comportant l'abandon à l'Allemagne du saillant de Rumburg et de Friedland;

2o Zone située à l'ouest d'une ligne orientée nord-nord-est, sud-sud-ouest, partant d'un point de la frontière germano-tchécoslovaque situé à l'est de Weipert (Vejprty, nord-est de Karlovy-Vary) laissant les fortifications tchèques à l'est et rejoignant la frontière actuelle sensiblement à l'ouest de Taus, vers Klentsch;

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Il doit s'agir d'une erreur : le télégramme no 3637, du 27 septembre, annonçant très brièvement le discours de Goebbels au Lustgarten et les télégrammes suivants, du 28 étant postérieurs au télégramme nos 847-852 du Ministre. Sans doute faut-il lire : télégramme nos 3627 et suivants. (Du 27 septembre, ci-dessus reproduits sous le no 385).

(3) Ainsi qu'il ressort de la communication téléphonique de sir Eric Phipps la veille, à 19 h. 45, communication dont la substance est ci-dessus reproduite sous le no 391. Les archives — et particulièrement les papiers Bonnet — ne contiennent aucune trace de l'entrevue qu'aurait eue le 27, à 23 h. 30, l'ambassadeur de Grande-Bretagne avec Georges Bonnet, et au cours de laquelle l'ambassadeur aurait annoncé l'ouverture des hostilités pour le lendemain (entrevue pourtant mentionnée dans *De Washington au Quai d'Orsay*, p. 281).

(4) Proposition dont le texte est ci-dessus publié sous le no 401.

3° Sur la face sud-ouest du quadrilatère, une zone située au sud-ouest d'une ligne tracée en partant de la frontière actuelle vers Neuern et se dirigeant vers le sud-ouest de Budweiss pour s'infléchir au sud et rejoindre l'ancienne frontière sensiblement sur le méridien de Linz [1].

Si le gouvernement allemand vous fait connaître qu'il serait prêt à accepter cette proposition, le gouvernement français s'emploiera de tout son pouvoir à y rallier le gouvernement tchécoslovaque avant le 1er octobre. Mais il ne pourrait évidemment pas y parvenir si les opérations militaires commençaient demain.

Ce tracé est approximatif et aurait à être précisé, étant entendu que les fortifications resteraient aux mains des Tchèques.

Vous accompagnerez votre communication des considérations suivantes :

Au moment où risquent de s'engager, de façon irrémédiable, des responsabilités dont il est inutile de souligner toute l'étendue, le gouvernement français observe que le conflit qui menace d'éclater en Europe a déjà perdu tout objet réel dès lors que le rattachement au Reich des Allemands des Sudètes et de leur territoire a été officiellement assuré au gouvernement du Reich par le consentement formel de la Tchécoslovaquie, sous la double garantie de la France et de la Grande-Bretagne; il constate d'autre part que le gouvernement du Reich a invoqué seulement comme principale objection à la proposition franco-britannique le doute qu'il élevait sur l'exécution de l'engagement de principe souscrit par le gouvernement tchécoslovaque; s'attachant en conséquence aux dispositions générales dont M. Hitler a entendu témoigner publiquement dans son dernier discours [2], il tient en cette heure extrême, à affirmer en toute certitude au chancelier du Reich qu'il dépend encore pleinement de lui de sauvegarder la paix européenne sans rien sacrifier des satisfactions essentielles qui lui ont déjà été assurées, dans la question du rattachement des Allemands des Sudètes.

(1) Les suggestions présentées par le Ministre relativement aux zones où les armées allemandes pourraient pénétrer dès le 1er octobre s'inspiraient des notes du 2e Bureau, portées la veille à sa connaissance, et ci-dessus reproduites sous le n° 404.

(2) Sur ce discours, prononcé au Palais des sports le 26 septembre, voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

414

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2522, 2523 [1]. Réservé. *Londres, 28 septembre 1938, 1 h. 10*

(*Reçu :* 2 h. 45, 3 h. 45.)

Sir A. Cadogan m'a prié de passer ce soir au Foreign Office pour me faire part des résultats de la mission de sir H. Wilson [2]. « Je puis, a-t-il dit, vous les résumer d'un mot : il n'a rien rapporté. Le Chancelier a maintenu toutes ses prétentions sans accorder la moindre concession. Il veut que ses troupes entrent le 1er octobre dans toute la région habitée par les Allemands des Sudètes et il n'entend offrir aucune espèce de garantie. Il n'a pas été question à nouveau de plébiscite, mais il est clair que M. Hitler y reviendra, considérant la consultation populaire, avec l'immense effort de propagande qui l'accompagne, comme le couronnement nécessaire de ses conquêtes ».

Dans ces conditions, le sous-secrétaire d'État permanent estime que les propositions qui viennent d'être adressées à Berlin [3] sont voués à un échec. A son avis, rien ne saurait plus retenir l'élan de la force allemande. Mais il est indispensable de poser clairement, devant l'opinion universelle, les termes de la position du Royaume-Uni et de montrer qu'aucun effort n'a été épargné. Elle assure pacifiquement au Reich la satisfaction de ses demandes essentielle [4].

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Au sujet de l'entretien de sir Horace Wilson et du Führer dans l'après-midi du 26, entretien relaté dans les *Documents on british foreign Policy*, *Third series*, II, n° 1118, p. 554-557, l'ambassadeur de France écrivait déjà (T. nos 2506-2507 du 27 septembre, 13 h.) : « La visite a duré près d'une heure. Le Chancelier a parlé presque tout le temps pour ressasser les généralités que nous connaissons et qui ont reparu dans le discours. Il [sir H. Wilson] n'a pas cru devoir lui faire la déclaration générale dont il était chargé pour ne pas déterminer un accès de colère juste avant son discours (du *Sportpalast* à Berlin) et s'est contenté de lui remettre la lettre du Premier ministre ». Sur l'entretien du 27 au matin, voir les *Documents* britanniques précités, *Third series*, II, nos 1127 à 1129, p. 563-567.

(3) La traduction française du texte de cette communication est ci-dessus reproduite sous le n° 401.

(4) Le télégramme a été communiqué le lendemain à Moscou sous les nos 567-568.

415

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 3129. *Paris, 28 septembre 1938, 2 h. 50.*

Je suis informé que M. Roosevelt propose la réunion d'une conférence en vue de régler le problème tchécoslovaque [1]. La France s'associera à cette initiative comme la Grande-Bretagne. Je pense qu'il serait bon que l'Italie également appuyât cette proposition auprès de M. Hitler. Je vous prie de consulter lord Halifax pour lui demander de donner des instructions à son ambassadeur à Rome en vue d'obtenir de M. Mussolini qu'il appuie lui-même la proposition telle qu'elle est formulée par M. Roosevelt ou une proposition plus réduite en vue d'assurer le maintien de la paix.

416

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 555 [2]. *Paris, 28 septembre 1938, 3 h. 17.*

Je me réfère à votre télégramme nº 720 [3].

Les contacts utiles ont été pris par nos états-majors avec l'attaché militaire soviétique et les conversations se poursuivront sur le plan technique [4].

Vous pourrez l'indiquer à M. Potemkine au cas où le maréchal Vorochilov ne l'en aurait pas informé.

(1) Voir ci-dessus le nº 403 (et note); ci-après le nº 421 (note).
(2) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.
(3) Du 24 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 339.
(4) Au sujet de ces contacts d'État-major, voir également ci-dessus le nº 380 (et notes); Gamelin, *Servir*, II, p. 348.

417

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2342 à 2353 (1). Réservé. *Prague, 28 septembre 1938, 2 h. 55, 2 h. 58, 3 h.*

(*Reçu :* 5 h. 30, 5 h. 45, 6 h., 4 h., 4 h. 9, 4 h. 30, 4 h. 50.)

Le président de la République vient de me convoquer. Il a commencé par me remercier de la ferme attitude adoptée à la conférence de Londres par M. le Président du Conseil et par Votre Excellence... (2) soulever les objections des ministres anglais que les propositions du dernier mémorandum de M. Hitler (3) avaient un but non plus ethnique, mais politique, militaire et économique et auraient pour résultat de mettre ce qui restait de la Tchécoslovaquie à la discrétion de l'Allemagne. M. Benès m'a répété avec force qu'il ne voulait nullement faire de difficultés à la France et à l'Angleterre, qu'il ne voulait pas plus la guerre que les gouvernements de Paris et de Londres, qu'il maintenait son acceptation intégrale de la proposition franco-anglaise (4).

Sans avoir aucun renseignement à ce sujet, le Président a ajouté qu'il redoutait extrêmement que dans les pourparlers qui ont sans doute lieu avec le gouvernement du Reich, les puissances occidentales ne se laissent entraîner au-delà des limites de cette proposition. Il m'a déclaré d'une manière catégorique et passionnée qu'il ne pourrait accepter aucune nouvelle concession, dût-il se battre seul pour tenter de rentrer dans les bornes du sacrifice extrêmement douloureux qu'il a été obligé de consentir. Il ne pourrait accepter aucune évacuation avant que ne fussent fixées les nouvelles frontières de l'état rétréci. Actuellement, en effet, avec 1.500.000 hommes sous les drapeaux et occupant les fortifications, il est en mesure de se défendre. Désarmé, il n'aurait plus aucun moyen de le faire contre les empiètements de M. Hitler, à quoi il redoute de recevoir le conseil de se résigner. Il demande, sous peine d'être mis dans une situation intenable, que le temps lui soit laissé de préparer l'opinion publique et l'armée.

Il ajoute ne pouvoir évacuer qu'une fois muni de la garantie de l'état rétréci qui est promise dans la proposition franco-anglaise. Il fait remarquer que cette garantie serait particulièrement lourde pour la France et l'Angleterre si elle était donnée à un pays mis préalablement hors d'état d'offrir aucune espèce de résistance. J'ai senti qu'il ne se résignerait pas à livrer les fortifications. Il voudrait sans doute avoir le temps de détruire celles qui seraient dans les

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Ci-dessus publié sous le n° 340, annexe II.
(4) Reproduite ci-dessus sous le n° 213.

territoires à céder et d'en évacuer le matériel. Il s'est indigné contre la prétention allemande d'assimiler le mode de réalisation de la cession amiable de territoires tchécoslovaques à celui adopté en 1918 après une guerre de quatre ans, pour la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France.

Revenant sur la question des délais, j'ai déclaré que la stipulation devait comprendre la nécessité d'aller très vite, la tension actuelle ne pouvait durer sans grand danger. J'ai exprimé l'opinion que la Commission internationale devait [entrer] en fonctions aussi rapidement que possible; j'ai ajouté qu'à mon [avis], une police internationale aux ordres de la Commission devrait sans tarder occuper la région en cause. M. Benès m'a répondu accepter tout ce qui était convenu dans la proposition franco-anglaise.

A l'aide de cartes très éloquentes, mentionnant les pourcentages de population par districts, M. Benès m'a démontré que les territoires dont M. Hitler réclamait le transfert immédiat comprenaient des districts à majorité tchèque; qu'elle englobait des districts à majorité allemande, quand ceux-ci étaient peuplés d'autre part d'une minorité tchèque même importante; que dans le cas inverse, elle partageait les districts au prorata de la population sans tenir compte de la région... [1] de résidents allemands, et uniquement en vue des intérêts politiques, militaires, économiques et de communications poursuivis par le gouvernement du Reich; que partout, et souvent au mépris des consirations ethniques, le but poursuivi par le tracé de la ligne de démarcation était de priver l'état rétréci de ses frontières naturelles et de lui enlever presque toutes les fortifications.

M. Benès a répété qu'en aucun cas, il ne pourrait admettre le plébiscite dans les régions à majorité tchèque. Visiblement, il ne voulait donner aucune explication pour laisser à son affirmation sa plénitude. J'ai essayé de le pousser. Il m'a reparlé du caractère insupportable et humiliant pour l'opinion tchécoslovaque d'une pareille consultation populaire; du danger de troubles pouvant devenir sanglants; de l'impossibilité et du péril d'un plébiscite sous le contrôle allemand dans de pareilles régions. J'ai dit que si les territoires étaient mis sous le contrôle de la Commission et d'une police internationales, ce dernier péril paraissait disparaître. Le Président a mentionné également, en illustration de sa thèse, la prétention de M. Hitler de fixer le droit de vote suivant l'état de la population en octobre 1918. J'ai compris qu'il craignait de perdre ainsi de nouveaux territoires. Il a déclaré ne pouvoir accepter à aucun prix la prétention d'Hitler. J'ai demandé si, pour faire une concession, une date intermédiaire entre 1918 et 1938 ne pourrait pas être fixée. Il m'a répondu ne pas avoir étudié la question.

Je pense que M. Osusky est muni des cartes que m'a montrées le Président et qu'il pourra faire à Votre Excellence une démonstration plus colorée et parlante de l'exactitude des affirmations de M. Benès. Je dois dire que si sont exacts les pourcentages de population mentionnés sur les cartes, j'ai été très frappé de l'argumentation du Président; M. Lamarle a été lui aussi vivement impressionné d'une démonstration du même genre, que lui ont faite les fonctionnaires compétents et dont je rapporterai demain l'essentiel.

(1) Lacune de déchiffrement.

418

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire [1]. *Paris, 28 septembre 1938, 4 h. 16.*

La presse vous a donné le texte exact du mémorandum allemand remis le 23 septembre par M. Hitler à M. Chamberlain [2].

L'étude de ce document et de la carte qui y est jointe fait apparaître une opposition profonde entre l'esprit des propositions allemandes et celui du plan de paix franco-anglais, dont l'analyse vous a été transmise par mon télégramme du 24 septembre [3].

J'attire particulièrement votre attention sur les points suivants :

1° Le plan franco-anglais proposait le transfert au Reich des territoires comportant plus de 50 % de Sudètes tels qu'ils auraient été délimités à la suite des travaux d'une commission internationale comprenant un représentant tchécoslovaque. Le mémorandum allemand exige le transfert à titre provisoire, dès le 1er octobre, des territoires délimités unilatéralement et englobant des zones où l'élément sudète n'est pas prépondérant. Le délai dérisoire imparti rendrait pratiquement impossible le règlement préalable de toutes les questions qu'entraîne un transfert de souveraineté (droits des optants, transfert des biens, [prise] [4] des propriétés domaniales, etc.).

2° Le plan franco-anglais écartait la procédure du plébiscite en raison du précédent dangereux qui se trouverait ainsi créé pour la tranquillité de l'Europe. Le mémorandum allemand prévoit un plébiscite qui, postérieurement à l'occupation, devrait fixer l'attribution définitive des territoires occupés, ainsi que d'autres régions débordant ces zones et dont l'une est enclavée en territoire purement tchèque. De la zone occupée, l'armée allemande serait sans doute retirée avant le plébiscite, mais aucune police internationale n'étant prévue, la police allemande devrait nécessairement être maintenue. La Gestapo aurait donc toute latitude de faire opérer et préparer le scrutin selon des méthodes éprouvées. La commission internationale envisagée se bornerait en fait à entériner les résultats du vote.

3° Le plan franco-anglais prévoyait l'octroi d'une garantie internationale au nouveau territoire. Le mémorandum allemand n'envisage aucune garantie

(1) Deux exemplaires de ce document ont été retrouvés dans les archives, l'un destiné à Washington (nos 683-690), l'autre à Rome (nos 830-837).
(2) Voir ci-dessus le n° 340, annexe II.
(3) Allusion au télégramme ci-dessus reproduit sous le n° 324.
(4) L'exemplaire destiné à Rome porte : haras.

de cette nature. Il laisse [le Reich] libre de fixer à sa guise son attitude à l'égard de toutes les questions pendantes, notamment du statut international du nouvel état et des revendications d'autres nationalités.

4° Le plan franco-anglais envisageait, avant tout transfert de territoires, une négociation au cours de laquelle les partis intéressés conserveraient la possibilité de débattre librement les ajustements nécessaires. Le mémorandum allemand pose des conditions analogues à celles d'un armistice imposé à une armée vaincue. L'évacuation immédiate des fortifications situées en pays sudète, l'interdiction de transporter ou de détruire le matériel militaire, industriel et ferroviaire des régions occupées marque la volonté du Reich de tenir la Tchécoslovaquie à sa merci, au cours des négociations immédiates et à l'avenir. Ces dispositions priveraient une garantie internationale éventuelle de toute efficacité. Elles témoignent au surplus de l'intention du gouvernement allemand de s'assurer de nouvelles bases d'opération en vue de poursuivre impunément la pénétration allemande en Europe centrale et orientale.

Le gouvernement tchécoslovaque a fait savoir le 25 septembre qu'il considérait comme inacceptables les propositions allemandes, « qui privent la Tchécoslovaquie de ses possibilités d'existence ultérieure » (1).

C'est dans ces conditions que les ministres français et britanniques se sont de nouveau réunis à Londres pour examiner l'ensemble de la situation (2). Ils ont tout d'abord estimé qu'il y avait lieu de poursuivre malgré tout leurs efforts dans la recherche d'un mode de règlement pacifique du conflit et il a été décidé d'un commun accord d'envoyer sir Horace Wilson à Berlin avec mission de remettre à Hitler, avant le discours qu'il devait prononcer dans la soirée, un message personnel de M. Chamberlain (3). Un communiqué a été publié à l'issue de ces conversations, constatant l'accord complet sur tous les points.

D'autre part, appelé à Londres à la suggestion du gouvernement britannique, le général Gamelin a exposé au Premier ministre les éléments essentiels de la situation militaire et pris contact avec le ministre pour la coopération de la Défense et avec le chef d'État-major de l'armée britannique (4).

Le 26 septembre, le président Roosevelt a adressé à Londres, Paris, Prague et Berlin un appel pressant les gouvernements de rechercher un règlement pacifique en évoquant les engagements du pacte Briand-Kellogg et en marquant la réprobation de « cent trente millions d'Américains » à l'égard d'une solution imposée par la force (5). Les chefs des gouvernements français, britannique et tchécoslovaque ont immédiatement répondu en exprimant leur adhésion sans réserve à ces principes et leur volonté de ne négliger aucun effort pour assurer le maintien de la paix (6).

(1) Voir ci-dessus les nos 350, 363.
(2) Voir ci-dessus les nos 356, 375.
(3) Sur la mission de l'émissaire britannique, voir ci-dessus les nos 375, 387, 401 (note), 414.
(4) Voir ci-dessus les nos 376, 405.
(5) Voir ci-dessus le n° 368 (note).
(6) Voir ci-dessus les nos 370 (note), 384 (note), 396 (note).

A 20 heures, le 26 septembre, le chancelier Hitler a prononcé au Sportpalast à Berlin un long discours dont le texte vous a été transmis par les agences et qui ne modifie pas sensiblement la situation générale (1).

La réponse de M. Hitler au message personnel qui lui a été remis par sir Horace Wilson de la part de M. Chamberlain, n'est pas encore connue (2). En attendant, les gouvernements britannique et français poursuivent leur étroite collaboration en vue de trouver une formule d'entente compatible avec la dignité et les intérêts vitaux en cause.

419

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2354 (3). Réservé. *Prague, 28 septembre 1938, 3 h.*

(*Reçu :* 5 h. 15.)

M. Newton a remis hier soir 27 septembre à M. Benès un message personnel de M. Neville Chamberlain, suivant lequel, si le gouvernement tchécoslovaque n'a pas accepté cet après-midi à 14 heures la proposition de M. Hitler, les troupes allemandes pourraient à tout moment recevoir l'ordre de franchir la frontière tchécoslovaque (4).

Tout en remarquant qu'une guerre même victorieuse n'assurerait sans doute pas à la Tchécoslovaquie des conditions meilleures que celles dictées aujourd'hui par Berlin, M. Neville Chamberlain se défend de donner aucun conseil.

(1) Voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

(2) Tard dans la soirée du 27, le Führer remettait sa réponse à sir Horace Wilson. Il y accusait le gouvernement de Prague de déformer la proposition faite par l'Allemagne pour l'occupation des territoires à céder, afin de mobiliser, en Grande-Bretagne et en France, les tendances qui visaient à une conflagration générale. Il affirmait à nouveau sa volonté d'occuper le territoire allemand des Sudètes et observait qu'après, la Tchécoslovaquie constituerait « un organisme plus sain qu'auparavant ». Il laissait le Premier britannique libre de juger s'il devait poursuivre ses efforts « pour contrecarrer ces machinations et amener à temps le gouvernement de Prague à la raison ». Le texte du message du Chancelier est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 1144, p. 576 et suiv.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Le télégramme transmettant le message avait été expédié de Londres à 17 h. 45 (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 1136, p. 570). Des informations identiques étaient transmises au Département à 19 h. 45, le gouvernement britannique se défendant également de donner un quelconque conseil à celui de Paris (voir ci-dessus le nº 391).

420

Communication de l'Ambassadeur de France à Berlin au Führer

Mémorandum (1)

Berlin, 28 septembre 1938.

D'ordre de son gouvernement, l'ambassadeur de France a l'honneur de transmettre au gouvernement du Reich la proposition suivante, relative à l'occupation du territoire des Sudètes par les troupes allemandes :

Les troupes allemandes entreraient, dès le 1er octobre, dans trois zones :

1° La première zone, située au nord du quadrilatère de Bohême, comprendrait les saillants de *Rumburg* et de *Friedland;*

2° La deuxième zone serait délimitée par une ligne, partant d'un point situé à l'est de Weipert et allant jusqu'à un point situé entre *Taus* et *Klentsch;*

3° La troisième zone serait déterminée par une ligne partant de la frontière actuelle vers Neuern, passant au sud-ouest de Budweiss et rejoignant la frontière du Reich au nord de Linz.

Ce tracé pourrait, d'ailleurs, être ultérieurement précisé. Dans la mesure où il engloberait des fortifications, celles-ci resteraient aux mains des Tchèques.

Si le gouvernement du Reich acceptait cette proposition, le gouvernement français s'efforcerait d'y rallier le gouvernement de Prague avant le 1er octobre, mais il n'aurait chance d'y parvenir que si les opérations militaires ne commençaient pas dès maintenant.

En soumettant au gouvernement du Reich les suggestions ci-dessus, qui s'inspirent du désir de ne rien négliger et de faire une suprême tentative afin d'épargner à l'Europe une catastrophe générale, le gouvernement de la République tient à souligner que le conflit qui menace d'éclater a déjà perdu tout objet réel, puisque le rattachement au Reich des Allemands des Sudètes et de leur territoire a été officiellement assuré à l'Allemagne par l'acceptation de la Tchécoslovaquie, elle-même garantie par la France et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement du Reich a paru douter de la mise à exécution de l'accord souscrit en principe par la Tchécoslovaquie. La proposition qui lui est soumise aujourd'hui est de nature à dissiper ce doute. Elle procure à l'Allemagne des gages qui répondront de l'exécution loyale de la totalité de l'accord.

(1) Le texte de ce mémorandum est extrait des archives de la Guerre. Il a été remis au Führer par M. François-Poncet au cours d'une audience qui débutait à 11 h. 15, et dont le compte-rendu est ci-après reproduit sous le n° 426.

Confiant dans les sentiments que le Führer du peuple allemand a exprimés dans son discours du 26 septembre [1] et qui témoignent d'une pleine conscience des responsabilités de l'heure présente, le gouvernement de la République espère fermement que le chancelier du Reich voudra joindre ses efforts aux siens et sauvegarder la paix de l'Europe.

421

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1057 à 1059. *Washington, 28 septembre 1938, 2 h. 55, 2 h. 53, 2 h. 52*

(*Reçu :* 11 h. 15, 10 h. 25, 10 h. 20.)

Connu très tard dans la soirée, le nouveau message adressé par le président Roosevelt au chancelier Hitler a produit une profonde sensation [2]. Tous, sans distinction de parti, en louent la belle inspiration et admirent le courage avec lequel le Président s'est porté très en avant de l'opinion américaine moyenne pour lui montrer la route.

Bien qu'on demeure sceptique sur la possibilité d'arrêter M. Hitler dans sa volonté de guerre, on attache une importance capitale à un document qui détermine la position américaine au regard d'un conflit éventuel. Le fait que le message soit adressé au Chancelier seulement suffit en effet à le désigner comme l'agresseur responsable. D'autre part, en opposant aux assertions allemandes les déclarations « d'hommes d'État responsables », qui sont en fait les ministres franco-anglais, le Président manifeste sa solidarité avec eux. Enfin, tout en se défendant d'avoir des engagements politiques en Europe et de vouloir assumer aucune obligation dans la conduite des négociations dont il conseille la poursuite, le gouvernement américain reconnaît de son plein droit ses responsabilités en tant que « partie d'un monde où tous les états

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

[2] Ce nouveau message répondait au message du chancelier du Reich, qui lui-même avait répondu au premier appel du président des États-Unis (voir ci-dessus le no 396, note). Pour ce dernier, il était « d'une importance suprême que les négociations continuent sans interruption jusqu'à ce qu'on arrive à une solution juste et constructive. Ma conviction... est devenue plus profonde parce que des hommes d'Etat responsables ont déclaré qu'un accord avait été obtenu entre le Reich et la Tchécoslovaquie mais que le moment précis et la méthode de mise à exécution de l'accord restent à débattre ». Selon M. Roosevelt, « si la nécessité de développer davantage (les négociations) devient évidente, rien n'empêche d'en élargir la portée, en faisant confiance à toutes les nations qui sont intéressées. Une telle réunion devrait avoir lieu immédiatement dans un endroit neutre... Des questions corrélatives pourraient être résolues dans un esprit de justice... ». Le Président affirmait en conclusion : « Les États-Unis n'ont pas d'engagements politiques en Europe et n'assumeront pas d'obligations dans la conduite des négociations présentes. Pourtant, nous reconnaissons nos responsabilités comme faisant partie du monde ».

sont voisins ». Par cette image qui lui est chère, le Président revendique, pour son pays, avec plus de force qu'on ne l'a jamais fait, le rôle de puissance mondiale.

On remarque que le Président n'écarte pas l'éventualité d'une participation américaine à la conférence dont il suggère la réunion (1).

Très urgent. — Le *New York Times* publiera, dans quelques heures, un article de M. Krock, soutenant cette thèse que le même publiciste, parfois inspiré, avait cependant écartée il y a peu de jours.

On prévoit que l'initiative du Président effraiera les isolationnistes. Mais on pense généralement qu'elle recueillera une large approbation auprès de l'opinion publique, dont la réprobation pour la politique hitlérienne, telle que les derniers événements l'ont mise à nu, croît d'heure en heure.

422

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2525 (2). Urgent. *Londres, 28 septembre 1938, 11 h. 19.*

(*Reçu :* 13 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme nº 3129 (3).

M. Neville Chamberlain, s'associant au dernier message du président Roosevelt (4), vient de télégraphier à Hitler pour le presser de donner son assentiment à la conférence où les questions actuellement en litige seraient examinées d'urgence et il a ajouté qu'il serait heureux, au cas où le Chancelier le souhaiterait, que la France et l'Italie fussent associées à ces pourparlers (5).

Il a également adressé un télégramme personnel à M. Mussolini (6) pour l'inviter à y participer et il a fait part à Washington de la suite pratique qu'il a ainsi donnée à l'appel du Président.

(1) Selon le télégramme nº 1064, du même jour, M. Sumner Welles déclarait qu'« il croyait interpréter exactement **sa** pensée (la pensée du président Roosevelt) en disant que le gouvernement américain ne refuserait pas d'être représenté à une conférence générale si l'invitation lui en était adressée par une requête unanime de toutes les puissances participantes ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 415.

(4) Sur ce message, voir ci-dessus le nº 421 (et note).

(5) Le texte anglais du message du Premier britannique au Führer est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 1158, p. 587. Il spécifiait que des représentants tchécoslovaques seraient associés aux discussions de la conférence.

(6) Le texte anglais de ce télégramme est publié dans les *Documents on british foreign Policy* précités, II, nº 1159, p. 587. Une traduction française s'en trouve insérée dans le télégramme de Rome nos 1646-1653 du même jour, ci-après reproduit sous le nº 443.

423

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 534 (1). *Rome, 28 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* 15 h. 30.)

Mgr Montini, que j'avais vu ce matin et à qui j'avais encore parlé en faveur d'un appel du Pape aux sentiments pacifiques, m'a ensuite téléphoné que le Saint-Père adresserait demain soir au monde un message radiodiffusé (3). La nouvelle de cette décision du Pape a été communiquée de Castelgandolfo à la secrétairerie d'État du Vatican aujourd'hui vers 1 heure. Le ministre d'Angleterre auprès du Saint-Siège a été reçu par Sa Sainteté à Castelgandolfo aujourd'hui à midi. Il était notamment chargé de communiquer au Souverain Pontife le texte du discours radiodiffusé prononcé hier soir par M. Chamberlain (4).

424

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 407 (5). *Bruxelles, 28 septembre 1938, 16 h.* (6).

Mon collègue d'Angleterre me fait savoir à l'instant qu'à 15 heures, il a été appelé d'urgence par M. Spaak. Celui-ci avait sous les yeux une carte de

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome-Quirinal.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Le texte de cet émouvant message du Souverain Pontife, « offrant sa vie à Dieu pour la paix du monde », est analysé par le télégramme nº 554 de Rome Saint-Siège du 30 septembre, ci-après reproduit sous le nº 495.
(4) Au cours de cette allocution, le Premier britannique avait rappelé ses efforts pour un règlement pacifique de la question des Sudètes, déclarant qu'il n'hésiterait pas à rendre même une troisième visite au Führer si cela dût servir à quelque chose. Il exhortait ses concitoyens à offrir leurs services pour la défense de leur pays, ce qui ne signifiait pas pour autant qu'il fût décidé à la guerre. Il affirmait : « Si j'étais convaincu qu'une nation, quelle qu'elle soit, était résolue à dominer le monde par la crainte de sa force, j'estimerais qu'il faut lui résister... Mais la guerre est une chose terrible et nous devons être bien certains, avant de nous y engager, que ce sont vraiment de grandes causes qui sont en jeu, et que l'appel à tout risquer pour leur défense, une fois pesées toutes conséquences, est réellement irrésistible ». Il concluait en invitant le peuple britannique à suivre avec calme les événements.
(5) Extrait des archives de l'ambassade.
(6) Par téléphone, en clair.

Tchécoslovaquie et lui a dit qu'il était prêt à offrir au chancelier Hitler de faire occuper immédiatement le territoire contesté par des troupes belges et, si le gouvernement de La Haye y était disposé, par des troupes hollandaises, en attendant un accord entre Berlin et Prague. Sir Robert Clive a répondu qu'aucun effort ne devait être négligé, mais a ajouté, à titre personnel, que cette proposition n'aurait aucune chance d'être accueillie s'il ne s'agissait pas d'occuper le territoire délimité par la proposition allemande.

Mon collègue a immédiatement téléphoné au Foreign Office où il a joint M. Mallet qui, par M. Strang en ce moment aux Communes, s'est chargé d'informer M. Chamberlain. Aucune appréciation n'a été formulée par les agents du Foreign Office, mais M. Mallet a répondu qu'une démarche semblable venait d'être faite par M. Patijn auprès du ministre d'Angleterre à La Haye. Sir Robert Clive a le sentiment qu'il n'y a pas démarche concertée, mais coïncidence. D'ailleurs les Pays-Bas n'ont qu'une quarantaine de mille hommes sur pied, alors que la Belgique en a plus de trois cent mille et pourrait immédiatement disposer des effectifs nécessaires.

425

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2527-2528, 2534-2535. *Londres, 28 septembre 1938, 16 h., 19 h. 30* (1).

La Chambre des Communes, convoquée par le gouvernement à une session extraordinaire, a commencé ses travaux aujourd'hui. Quelques instants avant trois heures, le Premier ministre a pris la parole.

M. Neville Chamberlain, après un bref historique des circonstances qui ont provoqué la réunion du Parlement, a constaté que l'on se trouvait aujourd'hui en face d'une situation sans parallèle depuis 1914. « Si, a-t-il ajouté, l'article 19 du pacte de la Société des Nations, qui prévoit la révision pacifique des traités, avait pu être appliqué en temps voulu, sans doute la crise actuelle aurait-elle pu être évitée ».

Le Premier ministre a ensuite exposé que la Grande-Bretagne n'avait pu menacer le Reich de lui déclarer la guerre si elle attaquait la Tchécoslovaquie, n'ayant aucune obligation envers ce dernier état, et ayant toujours refusé d'en assumer. Elle n'a pas voulu davantage rester à l'écart et se borner à contempler les événements, et a préféré une troisième méthode, celle de la médiation.

Après un hommage rendu à lord Runciman et à ses collaborateurs, le chef du gouvernement britannique a retracé les diverses étapes de leur mission jusqu'au moment où il est apparu qu'un compromis serait extrêmement diffi-

(1) Par téléphone, en clair (le T. no 2534 ne porte pas d'indication d'heure de départ).

cile à réaliser d'autant plus que, dès le début d'août, commençaient à parvenir des nouvelles sur les mesures militaires d'un caractère particulièrement étendu prises par le gouvernement du Reich. Aux représentations du gouvernement britannique, M. von Ribbentrop a répondu en refusant de discuter ces mesures, et en déclarant que les efforts poursuivis à Prague par la Grande-Bretagne n'avaient fait qu'accroître l'intransigeance des Tchèques (1).

Le chef du gouvernement britannique a continué ensuite l'exposé des efforts de lord Runciman, et indiqué que celui-ci avait fait tenir à M. Hitler, le 2 septembre dernier, par M. Henlein un message exprimant l'espoir que le Führer donnerait son approbation et son appui aux négociations (2). Il n'a reçu aucune réponse directe à cet appel, mais M. Henlein à son retour, s'est déclaré convaincu que M. Hitler désirait une solution pacifique.

Décrivant l'évolution des événements en Allemagne, le Premier ministre a souligné l'anxiété croissante qu'ils avaient causée au gouvernement britannique, et fait allusion à une lettre adressée le 28 juillet par lord Halifax à M. von Ribbentrop, pour lui exprimer son regret de l'attitude négative adoptée par le gouvernement du Reich à l'égard de la mission Runciman (3). En même temps, une vigoureuse pression était exercée sur M. Benès pour lui demander d'aller jusqu'à la limite des concessions possibles. Il en est résulté le « quatrième plan » du Président (4).

Le Premier ministre a rendu compte ensuite des nouveaux efforts accomplis pour mener le gouvernement allemand à observer une attitude de prudence à la veille du congrès de Nuremberg. Il a cité successivement le discours de sir John Simon à Lanark le 27 août (5), les démarches de sir Nevile Henderson auprès de M. de Weizsäcker le 31 août (6), et de M. von Ribbentrop le 1er septembre, qui se proposaient d'attirer l'attention du gouvernement allemand sur l'attitude que prendrait la Grande-Bretagne en cas d'agression et, plus particulièrement, au cas où cette agression entraînerait une intervention française. Le Premier ministre a indiqué que le gouvernement français avait insisté pour que rien ne fût négligé en vue d'ôter de l'esprit des dirigeants du Reich tout doute concernant l'attitude éventuelle de la Grande-Bretagne. Cependant, le gouvernement n'avait pas cru devoir recourir à des représentations formelles afin de ménager l'extrême susceptibilité de M. Hitler.

Au cours du congrès de Nuremberg, sir Nevile Henderson saisit toute occasion pour renouveler ses avertissements antérieurs et fit savoir à Londres qu'à son avis, les dirigeants allemands étaient maintenant pleinement informés de la position britannique. Le gouvernement français fut informé de ces efforts.

(1) Allusion possible à une lettre de Ribbentrop à lord Halifax, du 21 août, reproduite dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 661, p. 127.

(2) Un résumé des propositions faites par lord Runciman avait été transmis par celui-ci au secrétaire d'État au Foreign Office (*Documents* précités, II, n° 756, p. 223). Sur le message destiné par lord Runciman au Führer, voir également ci-dessus le n° 8 (note).

(3) Ribbentrop avait déclaré que son gouvernement devait réserver son attitude, et que la mission Runciman était une affaire purement britannique. *Documents* précités, II, n° 556, p. 18.

(4) Sur ce plan, voir ci-dessus les nos 18, 31, 37.

(5) Sur le discours de Lanark, voir, au tome X de la présente série, les nos 484 (note), 486, 500.

(6) Voir, au tome X précité, le n° 524.

Le Premier ministre rappela ensuite les démarches du ministre d'Angleterre à Prague et de lord Runciman pour recommander au gouvernement tchécoslovaque d'aller jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles. Après le discours de M. Hitler à Nuremberg [1], et bien que ce dernier n'ait pas fermé la porte à la continuation des négociations, il apparut que les circonstances ne permettaient plus à lord Runciman de présenter un plan personnel, ainsi qu'il l'avait envisagé à un moment.

Le 14 septembre, poursuivit M. Neville Chamberlain, l'on se trouvait en présence d'une situation extrêmement critique : les troupes allemandes, concentrées sur la frontière tchèque, menaçaient d'entrer immédiatement en Tchécoslovaquie, et le gouvernement de Prague estimait de son côté ne pouvoir retarder plus longtemps sa mobilisation générale. L'invasion allemande, considérée comme imminente, risquait de mettre le gouvernement français dans l'obligation de remplir ses engagements d'assistance et de provoquer ainsi une guerre européenne, dans laquelle la Grande-Bretagne aurait fort bien pu être entraînée afin de soutenir la France.

C'est alors que M. Chamberlain décida que le moment était venu de mettre à exécution un plan qu'il tenait en réserve depuis déjà assez longtemps. Étant donné la difficulté d'entrer en relations avec les personnalités qui décident de tout dans les régimes totalitaires, M. Neville Chamberlain se résolut, en dépit des critiques à prévoir en cas d'échec, à se rendre en personne auprès du Führer, étant donné la gravité des circonstances. Il put se rendre compte aussitôt que la situation était bien plus sérieuse encore qu'il ne le pensait : « En termes courtois, mais parfaitement précis, M. Hitler déclare que, si les Allemands des Sudètes ne pouvaient obtenir le droit de disposer d'eux-mêmes, il les aiderait à y parvenir et qu'il était prêt à risquer une guerre mondiale plutôt que d'attendre. Le Führer s'étant plaint de menaces anglaises adressées à l'Allemagne, je lui ai répondu qu'il convenait de distinguer entre la menace et l'avertissement et qu'il aurait le droit de se plaindre si je lui permettais de croire qu'en aucune circonstance, l'Angleterre ne ferait la guerre à l'Allemagne, alors qu'en fait des conditions peuvent survenir où il en serait autrement ».

M. Neville Chamberlain a ensuite exposé comment il avait accepté de rentrer à Londres pour savoir si le gouvernement britannique était disposé à reconnaître aux Allemands des Sudètes le droit à disposer d'eux-mêmes, à condition que M. Hitler s'abstînt d'hostilités actives jusqu'à la réponse du cabinet anglais; à la suite de consultations avec lord Runciman, qui se prononça en faveur des revendications des Allemands des Sudètes et recommanda que la Tchécoslovaquie eût à l'avenir une politique de neutralité semblable à celle de la Suisse [2] et à la suite, d'autre part, de conversations avec le gouvernement français, un plan franco-anglais fut présenté à Prague. Ce plan comportait une garantie britannique en faveur de la Tchécoslovaquie

(1) Discours analysé ci-dessus sous le n° 108 (et note).
(2) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 213.

future et l'acceptation immédiate et inconditionnelle du gouvernement tchécoslovaque [1].

Le Premier ministre a souligné ensuite que le cabinet Syrovy, qui n'avait rien d'une dictature militaire, acceptait également le plan, et ajouta que les revendications hongroises et polonaises seraient traitées plus tard avec la considération qu'elles méritent, à un moment moins grave de la tension européenne.

La séance de la Chambre des Communes, à laquelle j'ai assisté d'un bout à l'autre, s'est déroulée dans un grand calme, malgré l'assistance exceptionnellement nombreuse qui se pressait sur les bancs et dans les tribunes. Au fur et à mesure que l'exposé du Premier ministre se rapprochait des tout récents événements, l'attention devenait de plus en plus soutenue. Le discours de M. Neville Chamberlain n'a soulevé que de très rares interruptions, immédiatement réduites au silence par l'ensemble de la Chambre. La majorité conservatrice a accueilli par des approbations chaleureuses le récit que le chef du gouvernement a fait de ses voyages en Allemagne. Elle l'a également applaudi lorsqu'il a dit qu'il avait cru pouvoir négliger son amour-propre de Premier ministre en Grande-Bretagne pour essayer de sauver la paix.

M. Neville Chamberlain, après avoir annoncé l'intervention de M. Mussolini à Berlin, qui a été saluée par des signes de vive satisfaction, reçut au cours de la séance la nouvelle du consentement donné par M. Hitler à une réunion des quatre chefs de gouvernement [2]; il en donne connaissance aussitôt à la Chambre, non sans une émotion qui a gagné toute l'assemblée et qui lui a valu peu à peu les ovations de tous les partis. Les acclamations, parties des bancs conservateurs, ont entraîné d'abord les opposants de droite, puis certains libéraux, enfin tout le groupe travailliste s'est levé à son tour, la Chambre donnant l'impression d'une adhésion unanime.

M. Attlee, au nom du Labour Party, sir Archibald Sinclair, au nom des libéraux, M. Lansbury, au nom des socialistes pacifistes, ont apporté leur approbation à la nouvelle tentative du Premier ministre. Seul le représentant du parti communiste a tenu à faire des réserves [3].

(1) Sur le rapport Runciman, voir ci-dessus les nos 177 (note), 213 (note).

(2) Dans son *Journal*, sir Alexander Cadogan a révélé les circonstances dans lesquelles le Premier britannique fut ainsi averti. A 14 h. 30, Cadogan se trouvait au Foreign Office, et lord Halifax aux Communes, aux côtés de M. Chamberlain. C'est alors qu'arriva le télégramme de Rome annonçant que le Duce avait demandé au Führer d'ajourner sa mobilisation de vingt-quatre heures. A 15 h. 30, sir Nevile Henderson, transmettait l'invitation du Führer à se rendre à Munich. Sir Alexander, après avoir dicté un message, courut aux Communes, où lord Halifax et lui firent passer ce message derrière la tribune au Premier britannique, qui devait s'en servir dans sa péroraison.

(3) Le 30 septembre, par dépêche n° 859, l'ambassadeur relatait à nouveau le discours du Premier britannique aux Communes, en donnant de larges extraits et en remontant jusqu'à l'entrevue de Godesberg, au mémorandum allemand du 23 septembre et à la mission de sir Horace Wilson qui ne sont pas abordés dans le présent télégramme. Évoquant l'hommage unanime rendu au Premier britannique, cette dépêche concluait : « Pour le moment, il convient de noter seulement que dans les fastes de la Chambre des Communes, on a grand peine à retrouver où un pareil tribut d'estime et d'admiration ait été rendu au chef du gouvernement, dont le prestige sort considérablement grandi de ce débat ».

426

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3640 à 3652 [1]. Réservé.

Berlin, 28 septembre 1938, 16 h. 35, 16 h. 40, 16 h. 45, 16 h. 31, 16 h. 56, 16 h. 55, 16 h. 54, 16 h. 41, 16 h. 29.

(*Reçu :* 18 h. 45, 17 h. 55, 17 h. 50, 19 h.)

J'ai été reçu ce matin à 11 h. 15 au palais de la Chancellerie par M. Hitler [2]. M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères, assistait à cette audience.

J'ai apporté au Führer un mémorandum que j'avais rédigé [3], et qui contenait les propositions du gouvernement français accompagnées de quelques phrases faisant appel au sentiment de la responsabilité et à l'humanité du Chancelier. J'avais joint à ce mémorandum une traduction en allemand et une carte sur laquelle j'avais fait ressortir en couleurs vives les zones qui pourraient être éventuellement occupées par l'Allemagne.

J'ai engagé la conversation en disant à M. Hitler : « Nous avons déjà une fois, en causant l'un avec l'autre, empêché bien du mal. Aujourd'hui, il faut que nous réussissions à en empêcher encore davantage. Croyez-moi, je ne suis pas votre mauvaise étoile! ». Là-dessus, je l'ai attaqué à fond : « Vous avez gain de cause, lui ai-je déclaré. Il ne s'agit pour vous que de gagner quelques jours. Ce que nous vous demandons, c'est de laisser marcher en tête les civils, les membres de la Commission internationale qui prononceront : ce district est allemand sans contestation, l'Allemagne peut en prendre possession. Celui-ci doit être soumis à un plébiscite; il faut donc que l'Allemagne attende encore jusque-là. En prétendant renverser l'ordre des facteurs, en envoyant l'armée d'abord et ses canons, en faisant tirer ces canons, vous

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

[2] L'ambassadeur avait déjà rendu compte de son entrevue lors d'une communication téléphonique, mais plus brièvement, à 12 h. 45. Deux heures plus tôt (à 10 h. 45), le Département relatait une autre communication téléphonique avec M. François-Poncet dans les termes suivants :

« M. François-Poncet, interrogé sur le communiqué de l'agence *D.N.B.* publié ce matin dans la presse française et démentant la nouvelle de la mobilisation allemande pour aujourd'hui à 14 heures, si Prague n'avait pas accepté à cette heure le mémorandum allemand, a indiqué qu'il n'avait jamais été question d'ultimatum allemand à Prague pour aujourd'hui, sinon dans des conversations privées. Le seul ultimatum valable est celui impliqué dans le discours du Palais des sports. M. François-Poncet fait observer que la date du 1er octobre donnée par le Führer a été mal comprise en France. M. Hitler n'a pas voulu dire qu'à partir du 1er octobre il reprenait sa liberté d'action : le 1er octobre est une date limite et le gouvernement allemand désire obtenir satisfaction *avant cette date*, soit de gré, soit de force.

« M. François-Poncet a ajouté qu'il avait demandé une audience à 8 heures et demie mais qu'il n'avait pas encore reçu de réponse ».

[3] Mémorandum ci-dessus publié sous le no 420.

deviendrez l'agresseur; vous détruirez la solution pacifique que nous avions élaborée : vous provoquerez une guerre [qui sera] tout de suite une guerre générale, car vous aurez immédiatement contre vous l'Angleterre, la France et la Russie; n'en doutez pas! Puis viendra l'Amérique du nord au bout de quelques semaines, puis les états de l'Amérique du sud, et bientôt vous aurez le monde entier contre vous. Nous vous garantissons la bonne exécution de l'accord qui est intervenu. Nous en sommes les *trustees*. Nous veillerons à son application loyale. Aujourd'hui, nous vous offrons la possibilité de recevoir un gage non seulement symbolique, mais réel. Le reste suivra. Mais il ne saurait être question de tout régler en deux jours. Donnez-nous un délai. Fixez-le aussi rapproché que vous voudrez, mais dans des limites raisonnables, par exemple à la fin d'octobre ou à la fin de novembre. L'essentiel est que les opérations importantes et régulières que nous avons prévues puissent se poursuivre légalement et régulièrement sans recours à la force ».

Hitler m'a répliqué en substance : « Il ne s'agit pas de symbole. Je veux protéger efficacement mes compatriotes. On les traque, on les massacre, on les chasse. J'ai déjà plus de 200.000 fugitifs. Je ne sais plus qu'en faire. C'est assez. C'est trop. Ce que je demande pour ma part, on me l'avait déjà accordé. M. Chamberlain m'avait dit en effet : ce qui est incontestablement allemand, vous pourrez l'occuper tout de suite. Il est revenu là-dessus. Pourquoi? Parce que la clique tchécoslovaque et marxiste est à l'œuvre dans vos capitales. Je le sais par des conversations téléphoniques qui ont été surprises et dans lesquelles, je vous prie de le croire, on ne se gênait pas! (1). D'ailleurs, c'est seulement hier que nous avons eu communication d'un texte écrit énonçant les propositions franco-anglaises (2). Or, nous avons remarqué que la frontière visée par ce texte était presque identique à celle que nous nous préparons à occuper. Pourquoi, dans ces conditions, trouver mauvais que nous prenions possession de ces territoires? »

J'ai représenté à mon interlocuteur que ses exigences étaient draconiennes, qu'elles assimilaient la Tchécoslovaquie à un peuple vaincu en rase campagne, qu'elles le livraient pieds et poings liés, qu'elles le ruinaient dans son honneur et nous empêchaient ainsi de continuer à agir sur lui. Ce que l'Allemagne avait déjà obtenu au détriment de la Tchécoslovaquie était énorme. Le Chancelier avait l'air de tenir cela pour rien. L'acquiescement apporté à Godesberg par M. Chamberlain semblait n'avoir eu aucun prix à ses yeux. Il représentait pourtant le résultat d'un effort considérable qu'on n'avait pas le droit de sous-estimer.

M. Hitler a souri de la carte que je lui avais apportée et m'a fait remarquer qu'elle laissait de côté les points décisifs, qu'elle négligeait des enclaves entièrement allemandes. Quant aux forteresses, elle les laissait en dehors, sauf quelques-unes. Les forteresses tchèques de l'Ouest étaient du reste sans valeur. L'Allemagne les connaissait parfaitement et les tenait pour négligeables. Les seuls ouvrages qui comptaient étaient à la frontière nord-est et à ceux-là,

(1) Voir ci-dessus le n° 383 (et note).
(2) Voir ci-dessus le n° 401.

bien entendu, nos propositions ne touchaient pas. Peu importait au surplus, car comment concevoir que, même dans les zones qui seraient éventuellement occupées par les troupes allemandes, les forteresses restassent aux mains des Tchèques?

J'ai répondu que les ouvrages en question avaient sans doute de petites garnisons et que ces petites garnisons demeureraient sur place.

« Et qui les nourrira? », s'est écrié le Chancelier. « Vous-même, lui ai-je dit, et vos canons à gulasch! »

Dans son argumentation, M. Hitler est revenu à plusieurs reprises sur l'exemple de la Sarre. « Je ne veux rien d'autre, assura-t-il. Là, tout s'est admirablement passé. Il est vrai que les Français ne sont pas des Tchèques et que les Tchèques ne sont pas des Slaves, mais des Mongols ».

Comme il insistait, je lui ai dit : « Puisque vous citez l'exemple de la Sarre, il faut vous y conformer. Comment l'ordre a-t-il été maintenu en Sarre? Comment les expatriés y sont-ils revenus et ont-ils pu participer au plébiscite? Sous une garantie morale internationale et sous la garantie matérielle d'une force armée internationale. Pour faire régner l'ordre, il y avait des contingents italiens et des contingents suédois. En ce qui concerne la cession du territoire des Sudètes, vous avez notre garantie morale; et puisque vous pensez que les populations de ces régions sont terrorisées et martyrisées, puisque le souci de les protéger paraît être l'une de vos préoccupations principales, pourquoi n'accepteriez-vous pas que des contingents internationaux, sinon français et anglais, soient envoyés sur place immédiatement, avec des arbitres internationaux, des disciples ou des *ersatz* de lord Runciman? Ce n'est pas difficile à réaliser. Cela pourrait être exécuté en quelques jours; mais donnez-nous quelques jours! Nos conceptions respectives sont toutes proches les unes des autres. Faudra-t-il verser des flots de sang pour d'aussi minces divergences? Ce serait absurde et criminel ».

J'ai eu l'impression que M. Hitler était quelque peu ébranlé ou, du moins, qu'il commençait à flotter.

Pendant l'entretien, il avait été appelé au téléphone. C'était M. Mussolini qui s'adressait à lui [1] et le priait de surseoir à la mobilisation et à l'ordre de marche en avant, au moins pour vingt-quatre heures. Cette communication ne lui avait pas été indifférente, car il a parlé après l'avoir reçue avec plus de modération qu'auparavant.

Comme je lui demandais : « Dois-je dire à mon gouvernement que vous avez refusé mon offre, une offre que l'Angleterre appuie, que mon collègue britannique reprendra et développera tout à l'heure devant vous et qui vous procure l'essentiel de ce que vous réclamez? »

Le Chancelier m'a déclaré qu'il ne pouvait me répondre sur l'heure, qu'il gardait mon mémorandum et la carte, et qu'il me ferait parvenir plus tard une réponse par écrit.

Pendant toute la conversation, qui a duré une heure entière, M. Hitler

[1] Cette intervention téléphonique du Duce était également rapportée par le télégramme nos 1646 à 1653 de Rome, ci-après reproduit sous le no 443.

a été calme, sauf à certains moments, quand il parlait des mensonges tchèques et des souffrances indescriptibles des Sudètes. Il a été non seulement calme, mais presque amical et tel que je l'ai toujours trouvé à mon égard.

Visiblement, M. von Ribbentrop le poussait à la résistance, dans la mesure où il constatait que j'exerçais une action sur lui. Nous avons parlé avec une franchise totale, et il n'a pas été le seul à hausser le ton. Il est possible qu'il n'ait pas admis les vérités et les avertissements que j'ai fait entendre. Mais Votre Excellence peut être assurée que je me suis exprimé sans voiles, sans ménagement et avec une [chaleur] que je n'avais, du reste, pas besoin de feindre.

Au milieu des influences qu'il subit, quel écho laisseront [en lui] mes paroles? Qu'en fera-t-il? Je l'ignore. Retombera-t-il dans sa volonté de violence? C'est possible. J'ai retiré en tout cas de notre entretien un espoir, un faible espoir, mais tout de même un espoir.

A l'issue de notre rencontre, que j'ai, d'ailleurs, fait appuyer par une démarche personnelle du général Renondeau auprès du chef d'État-major général de l'armée allemande [1], je conseille de proposer, sans perdre une minute, la nomination des experts ou des arbitres qui doivent former la commission prévue par le plan franco-britannique, et de préconiser énergiquement la thèse de la constitution et de l'envoi sur place d'une force internationale [2].

427

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

T. nos 18 à 20 [3]. Secret. *Berlin, 28 septembre 1938, 16 h. 30.*

1° Le 28 septembre, notre ambassadeur m'a envoyé auprès du chef d'État-major général pour lui exposer les termes des propositions françaises que lui-même venait de présenter au Führer [4]. J'ai été reçu à 13 heures par le général Halder, très courtoisement. Il a déclaré être très reconnaissant de cette communication qu'il allait porter à la connaissance du commandant

[1] L'attaché militaire a rendu compte de cette démarche à son ministre par télégramme nos 18 à 20 du même jour, ci-après publié sous le n° 427.

[2] D'après les éphémérides conservés dans les papiers Bonnet, l'ambassadeur devait rencontrer, à l'issue de son entretien avec le Chancelier, à 12 h. 15, son homologue anglais, qui portait à Hitler la proposition de conférence du Premier britannique.

Sur les événements de la journée, se reporter également à la note rédigée par l'ambassadeur, et ci-après reproduite sous le n° 450.

[3] Extrait des archives de la Guerre.

[4] Allusion au mémorandum présenté par l'ambassadeur au Führer en fin de matinée : voir ci-dessus les nos 420, 426.

en chef. Il ne m'a fait qu'une objection de détail au sujet des frictions possibles entre troupes allemandes et garnisons tchèques des îlots fortifiés englobés dans la première zone à occuper. Il m'a assuré que la forte discipline des troupes allemandes garantissait que ces frictions ne seraient pas provoquées par elles.

Je n'ai pas manqué de souligner que l'entrée en Tchécoslovaquie par la force déclencherait un conflit général, la France, l'Angleterre, la Russie intervenant immédiatement. Il m'a répondu qu'il avait espoir que les choses n'iraient pas si loin et a ajouté : « Il m'est impossible de vous en dire plus ». J'ai senti nettement qu'il voulait me faire entendre que le Commandement freinait le gouvernement du Reich.

Il a enfin ajouté qu'en raison des mesures prises à l'est par la France, des contremesures avaient été prises de ce côté par le commandement allemand, mais il m'a dit que ces dernières étaient restreintes et m'a laissé sous l'impression qu'à son avis elles seraient inutiles.

2° Les troupes qui ont traversé Berlin le 27 septembre soir comprenaient des éléments de Stettin et peut-être de Prenzlau (cf. mon télégramme n° 16 du 27 septembre 1938).

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2531, 2532 (1). Réservé. *Londres, 28 septembre 1938, 17 h. 35, 17 h. 55.*

(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h.)

Le duc d'Albe a fait ce matin une démarche auprès du Foreign Office et a déclaré, au nom du général Franco qu'en cas de guerre européenne, le gouvernement nationaliste observerait une attitude de rigoureuse neutralité, à condition que les gouvernements britannique et français adoptent une position analogue à son égard. Il a demandé au gouvernement britannique d'intervenir dans ce sens.

Les indications qui précèdent m'ont été fournies à titre confidentiel par un collaborateur du duc d'Albe. Elles m'ont été confirmées au Foreign Office, où la démarche en question avait été accueillie avec satisfaction.

On s'y demande cependant s'il appartient au gouvernement britannique de se faire auprès du gouvernement français l'interprète du désir manifesté

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

par le général Franco, tout en espérant qu'il vous paraîtra possible d'y répondre.

A la demande du Foreign Office, je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir conserver pour le moment à la démarche effectuée ce matin par le duc d'Albe un caractère absolument secret.

429

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 196 (1). *Sofia, 28 septembre 1938, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Le chargé d'affaires d'Angleterre, qui a remis ce matin au président du Conseil le texte du discours de M. Chamberlain (2), a été frappé de l'entendre dire, encore plus nettement semble-t-il, qu'à moi-même (mon télégramme nº 192) (3) qu'il attribuait l'aggravation de la situation à l'intransigeance tchèque, très probablement provoquée par Moscou. La brutalité de l'attitude allemande paraît donc échapper complètement à M. Kiosseivanov.

Cet état d'esprit est d'autant plus caractéristique qu'il a eu maintenant tout le temps de prendre contact avec le Roi qui revient de Berlin (4).

430

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2536, 2537. Très urgent. *Londres, 28 septembre 1938, 21 h.* (5).

Le ministre de Tchécoslovaquie me demande de faire parvenir d'urgence au gouvernement de la République le message suivant de M. Benès.

Celui-ci est vivement ému à la pensée qu'une nouvelle conférence va se tenir pour décider du sort de la Tchécoslovaquie sans qu'aucun représen-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur ce discours, prononcé le 27 et radiodiffusé, voir ci-dessus le nº 423 (note).
(3) Du 26 septembre, ci-dessus publié sous le nº 366.
(4) Le roi Boris avait séjourné à Paris à titre privé, en était parti le 18 pour l'Allemagne, où il se trouvait encore le 22.
(5) Par fil.

tant de cette puissance ne soit présent. Le gouvernement tchèque s'était déclaré prêt, en réponse à une démarche du Premier ministre britannique, à prendre part à une conférence internationale avec l'Allemagne (lettre du 26 septembre à lord Halifax) (1). Aujourd'hui, tous les pourparlers semblent devoir se dérouler en dehors de lui. Si sa participation directe n'est pas souhaitée à la conférence de Munich, il serait à tout le moins équitable qu'un porte-parole du gouvernement tchèque puisse être là pour plaider sa cause et fournir aux quatre chefs de gouvernements les informations nécessaires.

M. Benès, qui ne paraît pas avoir pu toucher M. Osusky par le téléphone, demande que M. Daladier veuille bien appuyer cette suggestion à Berlin. La même communication a été adressée au secrétaire d'État pour les Affaires étrangères (2). M. Masaryk m'a indiqué que le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, M. Mastny, pourrait être désigné pour se trouver à Munich devant la Conférence (3).

431

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2361 à 2363 (4). Réservé. *Prague, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 40.)

Le président de la République vient de me dicter au téléphone le message suivant qu'il adresse à M. le Président du Conseil.

Message de M. Benès à M. Daladier.

« J'ai appris le départ de M. Daladier pour Munich pour la conférence des quatre puissances. En ce moment extrêmement douloureux et même tragique pour la Tchécoslovaquie, je prie M. Daladier de ne pas oublier les vingt années

(1) A la proposition du Premier britannique d'effectuer un ultime effort pour persuader le Führer d'adopter, pour le problème sudète, une autre méthode de règlement pacifique que le recours au mémorandum allemand du 23 septembre — par exemple de réunir une conférence internationale — le gouvernement de Prague avait répondu le jour même par l'affirmative : voir les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 1112, p. 550-551.

(2) Par l'intermédiaire du ministre de Grande-Bretagne à Prague, à qui le président de la République tchécoslovaque demandait, à 19 h. 30, la transmission d'un message à M. Chamberlain, aux termes duquel M. Benès, averti de la prochaine conférence de Munich, réclamait que rien ne s'y fît sans que la voix de la Tchécoslovaquie y fût entendue (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, n° 1194, p. 604). Par un nouveau message, adressé à un collaborateur immédiat du secrétaire d'État au Foreign Office, M. Masaryk faisait connaître le désir de M. Benès de voir un représentant tchécoslovaque plaider la cause de son pays à la Conférence (*Documents* précités, n° 1198, p. 606-607).

(3) Les papiers Bonnet contiennent une note reproduisant le texte de la communication téléphonique de M. Corbin, mais en datant cette dernière du 28 septembre, *17 h. 45*. Il semblerait peu vraisemblable qu'une première communication de ce genre ait ainsi précédé l'envoi du télégramme téléphoné nos 2536-2537.

(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

de collaboration politique que j'ai eues avec la France. Je le prie de ne pas permettre que de nouvelles et graves décisions soient prises contre la Tchécoslovaquie. Je le prie de ne pas permettre que l'on prenne des décisions concernant les intérêts de la Tchécoslovaquie sans que celle-ci puisse être entendue, comme cela a eu lieu malheureusement dans les précédentes négociations. Je le prie surtout de prendre en considération non seulement la situation générale internationale, mais aussi la situation intérieure de la Tchécoslovaquie, car celle-ci est soumise à une telle tension, elle traverse une telle crise morale que si des épreuves nouvelles devaient lui être imposées, on ne sait pas quelles seraient les répercussions intérieures; l'Allemagne en profiterait et nous n'échapperions pas à un effondrement ou à la guerre.

« J'adresse ce pressant message en me rappelant ma collaboration personnelle avec M. Daladier. J'espère qu'il va aider la Tchécoslovaquie alliée et amie de la France ».

432

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2359, 2360 [1]. Réservé. *Prague, 28 septembre 1938* [2].

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 55.)

En l'absence du ministre retenu au Conseil, je viens de voir un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères qui m'a appris que les membres du gouvernement étaient en train de discuter parmi d'autres questions celle de la cession de Teschen à la Pologne.

J'ai dit que suivant l'avis de Votre Excellence, déjà donné hier par mes soins au président de la République et devenu sans doute plus pressant aujourd'hui, cette cession devrait être consentie immédiatement.

Il valait la peine de tout tenter en vue d'obtenir une modification favorable de l'attitude polonaise au moment où allaient se réunir les chefs des gouvernements français, anglais, italien et allemand. J'ai fait état de la démarche analogue de mon collègue britannique qui avait offert la médiation anglaise en vue de faciliter un règlement. J'ai répété que les bons offices du gouvernement français étaient acquis dans ce domaine.

Mon interlocuteur lui-même, déjà gagné au point de vue que je développais, m'a promis de porter ma démarche à la connaissance de M. Krofta.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.

433

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3656 à 3659 (1). *Berlin, 28 septembre 1938, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

La grande réunion populaire qui vient d'avoir lieu ce soir à 6 heures au Lustgarten et où M. Goebbels a pris la parole, a été remarquable par la retenue expressive, la froideur dont a témoigné la foule amassée sur les instructions du ministère de la Propagande et conduite par détachements sur les lieux.

En dépit des efforts qui auraient dû galvaniser les enthousiasmes, les visages étaient mornes, visiblement préoccupés, les hourrahs très maigres, malgré les incitations répétées des chefs de claque. Dans son discours, qu'il avait évidemment remanié à la suite des événements de la journée, M. Goebbels a fait preuve d'une modération qui ne lui est guère habituelle.

Les quelques invectives auxquelles il s'est livré contre M. Benès n'ont pas éveillé d'échos. Il s'est surtout attaché à rassurer ses auditeurs, inquiets à la perspective d'une conflagration mondiale. Il a déclaré, il est vrai, que l'Allemagne maintenait toutes ses revendications concernant les Sudètes et restait résolue à obtenir satisfaction « d'une façon ou de l'autre », mais il a ajouté qu'elle attendait encore un certain temps, mais il n'a plus parlé du terme du 1er octobre.

Déjà, hier soir, pendant que les Sudètes défilaient, des heures durant, le long de la Wilhelmstrasse, on avait pu remarquer que personne n'applaudissait ni n'acclamait les soldats; personne non plus n'a poussé de cris pour que le Führer, qui, cependant, s'y attendait et se tenait prêt, parût à son balcon.

Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

434

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

AU GÉNÉRAL FAUCHER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE.

T. nº 2447/2/EMA/SAE [1]. Très secret. *Paris, 28 septembre 1938.*

Je reçois votre lettre nº 3196 [2].

Si les Tchécoslovaques pensaient ainsi, nous n'aurions qu'à les abandonner à leur sort. Mais je ne le crois pas et suis certain qu'ils se rendent compte des efforts que fait la France pour les sauver.

Je vous inflige le blâme du chef d'État-major général et vous incite à continuer à faire votre devoir de général français.

435

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2539, 2540 [3]. Réservé. *Londres, 28 septembre 1938, 23 h. 31, 23 h. 27* [4].

(*Reçu :* le 29, 2 h. 50, 3 h.)

Le Foreign Office a télégraphié cet après-midi à Prague pour informer le gouvernement tchécoslovaque de l'invitation adressée par le chancelier Hitler aux premiers ministres de Grande-Bretagne, de France et d'Italie [5]. Il a ajouté que M. Neville Chamberlain, qui connaît la situation, tâchera d'obtenir l'arrangement le plus favorable pour la mise en œuvre du plan franco-britannique déjà accepté à Prague. M. Newton s'efforcera, d'autre part, de rallier l'accord du gouvernement tchécoslovaque aux propositions anglaises et françaises communiquées hier soir à Berlin [6].

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Du 22 septembre, ci-dessus reproduite sous le nº 300.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(4) Par fil.
(5) Sur cette invitation, voir ci-après le nº 450.
(6) Sur ces propositions, voir ci-dessus les nos 401 et 413 (Il faut distinguer en fait les propositions britanniques de la veille au soir — nº 401 — des propositions françaises transmises dans les premières heures de la journée du 28 : nº 413).

A la demande de M. Benès indiquée dans mon télégramme nº 2537 (1), lord Halifax a répondu en priant le gouvernement tchécoslovaque qu'une personnalité qualifiée se tienne prête à partir de suite pour Munich au cas où sa présence serait requise. Il envisagerait la venue de M. Mastny ou de M. Krofta. M. Neville Chamberlain compte poser la question dès son arrivée, mais il préfère ne pas engager de discussion à ce sujet à l'avance avec le gouvernement du Reich.

436

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 1061 à 1964. Très confidentiel. Réservé.

Washington, 28 septembre 1938, 22 h. 18, 22 h. 37, 22 h. 32, [22] h. 24.

(*Reçu :* le 29, 7 h. 5, 6 h. 5, 6 h.)

On a démenti aujourd'hui au département d'État que le second message adressé par le président Roosevelt à M. Hitler (2) l'eût été à la demande des gouvernements britannique et français ou d'accord avec eux. Cette dernière indication est manifestement inexacte, mais nécessaire au regard de l'opinion américaine, qui craint par-dessous tout de voir les États-Unis aliéner leur indépendance en suivant les suggestions des puissances européennes et plus particulièrement de l'Angleterre.

On eût de même voulu ici tenir secret l'appel d'hier à M. Mussolini (3), car on sait que certains milieux avancés s'indigneront que Moscou n'ait pas été sollicité en même temps.

Cette préoccupation avait déterminé la non-communication à Rome du premier message présidentiel. Comme on pouvait s'y attendre, le gouvernement italien, dans son besoin de prestige, a donné à la démarche du président Roosevelt la plus grande publicité.

L'ambassade à Washington s'y est employée activement.

En me donnant la substance des informations qui précèdent, le sous-secrétaire d'État m'a lu le télégramme de l'ambassadeur des États-Unis à Rome transmettant les remerciements chaleureux de M. Mussolini et l'assu-

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 430.
(2) Sur ce nouveau message, voir ci-dessus le nº 421 (et note).
(3) Dans un message, remis personnellement à Mussolini par l'ambassadeur des États-Unis, le président Roosevelt, après avoir rappelé ses efforts en vue d'assurer une solution pacifique au conflit germano-tchécoslovaque et fait allusion aux tragiques conséquences d'une guerre européenne, demandait au Duce de prêter son aide pour résoudre le litige, moyennant des négociations, ou tout autre moyen pacifique, sans recours à la force. En revanche, le premier message du président Roosevelt (voir le nº 368, note) n'avait pas été adressé au chef du gouvernement italien.

rance qu'à la suite des efforts tentés par lui auprès de M. Hitler, l'espoir était permis que la paix serait maintenue.

M. Sumner Welles m'a d'ailleurs parlé avec appréhension de la conférence de Munich, redoutant que, malgré le langage conciliant tenu ce matin par le Chancelier à leurs ambassadeurs (1), les chefs des gouvernements français et britannique ne se trouvent soumis à une très forte pression.

Mais il n'est pas impossible que, ce disant, il ait exprimé le sentiment de la Maison Blanche. D'après de bons observateurs, le président Roosevelt, qui aurait été guidé non seulement par son sens très réel et très élevé de ses responsabilités internationales, mais par le désir de jouer un rôle, manifesterait aujourd'hui quelque dépit de voir M. Mussolini chercher à recueillir les lauriers de la paix. Les milieux où circulent ces rumeurs sont d'ailleurs ceux qui s'apprêtent à protester vivement si le gouvernement tchécoslovaque n'est pas entendu à Munich.

Quoi qu'il en soit, j'avais exprimé fortement au sous-secrétaire d'État mon admiration pour le message et la conviction que cette initiative avait, plus que toute autre, considérablement contribué à la détente. Devinant ensuite chez lui quelque réserve, j'ai ajouté que la réunion, provoquée pour demain en vue de parer par des mesures immédiates aux dangers les plus pressants, ne me paraissait aucunement exclure la consultation plus large préconisée par le Président.

Sur ma demande, M. Sumner Welles a précisé que [par] « puissances intéressées », le président Roosevelt avait entendu non seulement l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la France et la Grande-Bretagne, mais la Hongrie, la Pologne, l'Italie et la Russie. Je lui ai rapporté la conversation de M. Jouhaux avec [le Président] et la réponse évasive que M. Cordell Hull m'avait faite à ce sujet (voir mon télégramme nos 1027 et 1028) (2). Il m'a dit que, sans en avoir parlé au Président, il croyait interpréter exactement sa pensée en disant que le gouvernement américain ne refuserait pas d'être représenté à une conférence générale, si l'invitation lui en était adressée par une requête unanime de toutes les puissances participantes.

(1) Sur l'entretien du Chancelier et de l'ambassadeur de France, qui fut en fait assez rude jusqu'au coup de téléphone du Duce au Führer, voir ci-dessus le n° 426. Sur l'entretien du Führer et de l'ambassadeur britannique, voir les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nos 1180 à 1182.

(2) Du 23 septembre, analysé ci-dessus sous le n° 220 (note).

437

M. Lasmartres, Consul général de France à Saint-Sébastien,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 250 (1). *Saint-Sébastien, 28 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 30, 12 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme nº 246 en date du 27 septembre (3).

Le général Franco, en affirmant sa neutralité, ne pose pas de conditions. Il a, cependant, le ferme espoir qu'en présence de son attitude bien définie, le gouvernement français cessera de laisser ravitailler la zone gouvernementale.

Le haut commandement français sait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur les intentions du général Franco.

Le colonel Sanz-Agero, pour que je sois bien convaincu de l'attitude passive du gouvernement de Burgos, m'a donné toute liberté pour parcourir la zone de la frontière.

438

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2357, 2358 (4). *Prague, 28 septembre 1938.*

M. Benès attribue beaucoup d'importance à l'appel en vue du maintien de la paix adressé par le président Roosevelt aux gouvernements allemand, français, anglais et tchécoslovaque (5). Il a été frappé de l'idée exposée hier dans le *Jour* et suivant laquelle le gouvernement tchécoslovaque devrait répondre à cet appel en proposant l'arbitrage (6). Le Président m'a rappelé que, dans la première note qui nous a été remise par M. Krofta en réponse à la proposition franco-anglaise (7), était mise en avant cette solution par

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade de France en Espagne.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 27 septembre, ci-dessus publié sous le nº 389.
(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(5) Sur cet appel (ou plus exactement les appels), voir ci-dessus les nos 368 (note), 403 (et note), 421 (note).
(6) En se référant à l'accord germano-tchécoslovaque du 16 octobre 1925.
(7) Cette note, retransmise par télégramme nos 2223 à 2235 de Prague, du 20 septembre, est ci-dessus publiée sous le nº 234.

l'arbitrage du différend germano-tchécoslovaque. M. Benès a exprimé l'avis que si les gouvernements français et anglais avaient accepté cette suggestion, ils se seraient déchargés de bien des responsabilités.

439

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2364 [1]. *Prague, 28 septembre 1938.*

M. Newton hier soir et le ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères aujourd'hui m'ont donné connaissance du plan anglais en vue de la réalisation des arrangements prévus par la proposition franco-britannique [2]. A ce sujet j'ai fait au ministère des Affaires étrangères une démarche dans le même sens qu'à propos de la cession de Teschen (mon télégramme nº 2359) [3]. J'ai ajouté que, puisqu'il résultait du discours de M. Chamberlain que le gouvernement britannique prendrait la responsabilité de ce plan s'il était accepté par le gouvernement tchécoslovaque, il me paraissait d'un intérêt haut et urgent que Prague donnât son acceptation avant la conférence de Munich. Sur ce point encore, mon interlocuteur est, à titre personnel, tombé d'accord avec moi, et m'a promis de porter l'avis que je donnais à la connaissance de M. Krofta.

Je sais que de son côté, M. Newton presse le gouvernement tchécoslovaque de lui donner une réponse affirmative.

440

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 2365 à 2371 [4] *Prague, 28 et 29 septembre 1938.*

Après m'avoir donné pour M. le Président du Conseil le message qui fait l'objet de mes télégrammes nºs 2361 à 2363 [5], M. Benès, qui me téléphonait, avait répondu aux questions que je lui posais quant à la suite donnée

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Sur ce plan, voir ci-dessus le nº 401.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 432.
(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(5) Du 28, ci-dessus publiés ci-dessus sous le nº 431.

à la revendication polonaise et à la proposition anglaise concernant la réalisation du plan franco-britannique [1], d'une manière me faisant craindre qu'il n'eût pas été tenu compte des conseils que j'avais donnés dans l'après-midi au ministère des Affaires étrangères [2]. J'avais donc résolu de voir le Président dans la soirée même. Le télégramme nº 936 de Votre Excellence [3] qui m'a été présenté sur ces entrefaites m'a donné le meilleur motif pour solliciter cette audience. J'ai emmené M. Lamarle, qui avait eu ces jours derniers de nombreux entretiens sur la question de Teschen avec un collaborateur intelligent et averti du ministre de Pologne. Nous nous sommes rendus au Château dans cette obscurité impénétrable par laquelle on entend préparer les Pragois aux risques peut-être prochains de bombardements aériens.

Après une longue et laborieuse discussion, nous avons convaincu le Président de répondre demain matin à la note de la légation de Pologne dans le sens suivant : sur les trois districts en cause le plus oriental, celui de Jablunkov, où la population est en majorité polonaise, serait cédé dès qu'auraient été pris les arrangements matériels nécessités par le passage sur ce territoire de la ligne de chemin de fer reliant la Bohême et la Moravie à la Slovaquie. Pour les deux autres, ceux de Teschen et de Frystat, où la population tchèque est en majorité d'après les statistiques officielles, une commission paritaire polono-tchécoslovaque qui serait nommée incontinent et qui commencerait immédiatement ses opérations fixerait la répartition du territoire et déterminerait la nouvelle frontière. La cession effective pourrait avoir lieu au fur et à mesure de la progression des travaux de cette commission. Tout devrait être terminé le 1er décembre prochain. La réalisation de l'accord serait placée sous la garantie de la France et de l'Angleterre, ce qui donnerait à la Pologne tous apaisements. En vue d'essayer de produire un effet utile avant la conférence de Munich, j'ai obtenu avec peine que le Président publiât un communiqué aussitôt remise la réponse tchécoslovaque au ministre de Pologne.

Quant au plan anglais concernant la réalisation de la proposition franco-britannique, M. Benès donnera son acceptation pour autant que ce plan « soit arrangé » de manière à ne pas dépasser les limites de la proposition en question. C'est ce qu'il a déclaré également à M. Newton qui lui a téléphoné pendant ma visite. Ce que craint surtout le Président, c'est que le Reich prenne des positions stratégiques qui lui permettent ensuite d'augmenter ses exigences.

Il est également revenu avec insistance sur le péril que constituerait la révolte de l'opinion publique. Cette révolte, a-t-il dit, pourrait amener dans le pays un chaos dont l'Allemagne prendrait immédiatement prétexte.

D'après ce qu'a dit M. Newton, le gouvernement tchécoslovaque doit se tenir prêt à envoyer un représentant à Munich. J'ai parlé au Président de M. Osusky. M. Benès a répondu que son choix porterait sans doute sur ce diplomate.

(1) Sur la proposition britannique, voir ci-dessus le nº 401.
(2) Voir ci-dessus le nº 432.
(3) Du 28 septembre, non retrouvé. Peut-être ce télégramme retransmettait-il le T. de Varsovie nos 974-975, reçu dans la nuit du 27 au 28, et ci-dessus publié sous le nº 395.

441

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1640, 1641 (1). *Rome, 28 septembre 1938.*

L'attaché militaire a été appelé ce matin à 10 h. 15 au ministère de la Guerre. Le chef du 2e bureau de l'État-major a fait officiellement au général Toussaint la communication verbale dont voici la traduction :

« En raison de la situation internationale générale, l'Italie prend quelques mesures de précaution, mais rien n'est dirigé contre la France ».

Le général Toussaint vient de communiquer ce qui précède par le téléphone au ministère de la Guerre à Paris. Il a transmis en même temps quelques indications complémentaires, d'ailleurs très vagues, que lui avait fournies son interlocuteur, à titre purement officieux. Notre attaché militaire ayant demandé si des mesures étaient prises également en Libye, l'officier italien lui a répondu qu'il n'en savait rien.

442

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 1643 (2). D'extrême urgence. Secret. *Rome, 28 septembre 1938.*

Lord Perth m'a rapporté qu'au cours de son premier entretien de ce matin avec le ministre italien des Affaires étrangères (3), celui-ci avait affirmé que l'Italie se rangerait immédiatement aux côtés de l'Allemagne en cas de conflit. « Nos intérêts, notre honneur et notre parole sont engagés », a déclaré le comte Ciano.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Il est plus longuement question de cet entretien dans le télégramme nos 1646 à 1653, du même jour, ci-après reproduit sous le no 443.

443

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1646 à 1653 (1). *Rome, 28 septembre 1938.*

Je me réfère, d'une part, à la communication téléphonique par laquelle Votre Excellence m'a prescrit vers midi de m'entendre avec l'ambassadeur d'Angleterre chargé de faire une démarche auprès du gouvernement italien, et d'indiquer moi-même audit gouvernement combien la France souhaitait qu'il s'associât à l'initiative britannique et, d'autre part, à la seconde communication que j'ai eue par téléphone avec Votre Excellence à 13 heures et demie (2).

Je m'étais immédiatement rendu à l'ambassade d'Angleterre et j'avais été informé par le conseiller des résultats d'une première visite faite dans la matinée au comte Ciano par l'ambassadeur, qui était d'ailleurs retourné au palais Chigi pour effectuer sa démarche. Sir Noel Charles était d'ailleurs convaincu que les hostilités allaient éclater aujourd'hui même à 14 heures. Au contraire, lord Perth, rentrant du palais Chigi, m'annonça tout aussitôt qu'il existait une « lueur » et il me fournit sur les deux entretiens qu'il avait eus dans la matinée avec le ministre des Affaires étrangères, les renseignements suivants :

1° Conformément à la suggestion qu'il avait adressée hier au Foreign Office en vue de reprendre contact avec le palais Chigi (3), lord Perth recevait l'instruction d'aller remettre entre les mains du comte Ciano le texte de la déclaration publiée hier par le Premier ministre et qui consistait comme on le sait à proposer au gouvernement allemand de régler les termes et conditions du transfert des territoires sudètes par la discussion et non pas par la force (4). Ce faisant, l'ambassadeur d'Angleterre a indiqué que le gouvernement britannique désirait savoir si le gouvernement fasciste ne pourrait pas intervenir

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Aucune trace ne se retrouve dans les archives françaises de ces deux communications téléphoniques, ce qui ne saurait surprendre. Sur les entretiens de la journée entre le ministre italien des Affaires étrangères et lord Perth, on peut se reporter par contre au *Journal politique 1937-1938* de Ciano (trad. J. Imbert-A. Maugé, Paris, 1949, p. 262-263). Le premier de ces entretiens avait eu lieu à 10 heures, soit quatre heures avant le moment fixé par le Führer pour l'ouverture des hostilités.

(3) L'ambassadeur britannique avait proposé d'exprimer, au nom de son gouvernement, l'espoir que le Duce consentirait à user de son influence pour amener le Führer à accepter les dernières propositions de M. Chamberlain. Lord Perth reçut une réponse favorable de Londres le soir à 23 heures (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, p. 561, n° 1125).

(4) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 388 (note).

auprès du gouvernement allemand en vue de faire accepter par M. Hitler cette proposition de M. Chamberlain.

Le comte Ciano ayant demandé s'il s'agissait là d'une démarche officielle, lord Perth prit sur lui de répondre affirmativement. Sur quoi le ministre italien des Affaires étrangères alla consulter le chef du gouvernement; il revint auprès de son visiteur avec le message suivant : M. Attolico allait être chargé de dire à M. von Ribbentrop que M. Mussolini, bien que l'Italie fût résolue à accomplir entièrement sa promesse de se tenir aux côtés de l'Allemagne, espérait néanmoins, en raison de la grande importance de la requête que venait de lui adresser la Grande-Bretagne, que M. Hitler trouverait le moyen d'ajourner d'au moins vingt-quatre heures l'action qu'il avait annoncée à sir Horace Wilson pour aujourd'hui à 14 heures, de façon à donner à M. Mussolini le temps de réexaminer la situation et d'essayer de trouver un règlement pacifique [1];

2° Rentré à l'ambassade, lord Perth en repartait vers midi pour retourner auprès du comte Ciano. Le document qu'il était cette fois chargé de remettre au gouvernement italien était un message personnel du Premier ministre à M. Mussolini, daté de ce matin 10 heures et qui venait d'être transmis à l'ambassade par le téléphone. En voici la traduction :

« M. Mussolini, j'ai adressé aujourd'hui un dernier appel à M. Hitler avant qu'il ne recoure à la force pour régler le problème des Sudètes qui, j'en suis sûr, pourrait être réglé dans une courte discussion et qui lui donnerait l'essentiel touchant le territoire, la population et la protection pour les Sudètes et pour les Tchèques pendant le transfert. J'ai offert moi-même d'aller de suite à Berlin pour discuter des arrangements avec des représentants allemand et tchèque et, si le Chancelier le désire, les représentants aussi de l'Italie et de la France.

« J'ai confiance que Votre Excellence fera savoir au chancelier allemand qu'Elle est prête à se faire représenter et qu'Elle le presse d'accueillir ma proposition. Cela préservera tous nos peuples de la guerre. J'ai déjà garanti l'exécution des promesses tchèques et j'ai bon espoir qu'un accord complet pourrait être réalisé en une semaine » [2].

De nouveau le comte Ciano se rendit auprès de son beau-père et en revenant, il annonça, avec une joie très visible, à l'ambassadeur d'Angleterre : 1° Qu'Hitler avait accepté de retarder de vingt-quatre heures son action contre la Tchécoslovaquie, par considération pour la requête de M. Mussolini [3]; 2° Que M. Mussolini appuyerait auprès de M. Hitler l'initiative britannique tendant à la réunion à Berlin d'une conférence à laquelle le chef du gouvernement fasciste demanderait à être représenté.

(1) L'ambassadeur d'Italie à Berlin se rendit immédiatement auprès du Führer qui s'entretenait alors avec M. François-Poncet (voir ci-dessus le n° 426).

(2) Le texte anglais est donné dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, vol. II, n° 1159, p. 587.

(3) Cette seconde acceptation du Führer aurait été transmise à 15 heures par M. Attolico. (*Journal politique* de Ciano, p. 263). Selon le ministre italien des Affaires étrangères, le Führer avait posé comme condition la présence du Duce à la conférence.

Lord Perth, après m'avoir fourni tous ces renseignements, exprima l'avis que la communication dont je venais d'être chargé par Votre Excellence lui paraissait avoir perdu son objet et présentait dès lors moins d'avantages que d'inconvénients. C'est à ce moment même qu'il reçut en ma présence une communication téléphonique du comte Ciano, dont j'ai rendu compte également par le téléphone à Votre Excellence, en la signalant particulièrement à son attention et dans laquelle le ministre italien des Affaires étrangères, qui avait eu vent du projet de démarche française auprès de lui, exprimait avec force la crainte qu'une pareille démarche ne transformât la situation, non seulement vis-à-vis de l'Italie mais aussi vis-à-vis de l'Allemagne [1].

444

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1654 à 1657 [2]. *Rome, 28 septembre 1938.*

En dehors de l'évidente contradiction qu'elle contient (car ce n'est pas contre la Suisse, ni contre l'Allemagne, ni contre la Yougoslavie que pourraient être dirigés les préparatifs militaires italiens), la communication faite ce matin par le ministre italien de la Guerre à notre attaché militaire (mon télégramme nos 1640-1641) [3] comporte un enseignement intéressant : trois jours à peine avant l'expiration de l'ultimatum lancé par le gouvernement du Reich, le gouvernement italien commence seulement à recourir à des mesures partielles de précaution militaire. Comme le sait le Département, nos attachés militaire, aéronautique et naval n'avaient d'ailleurs jusqu'à hier soir, pas plus que leurs collègues britanniques, recueilli d'indications relativement à l'adoption de dispositions importantes d'ordre technique de la part des autorités italiennes.

C'est il y a trois jours déjà que M. Mussolini, dans son discours de Vicence [4], annonçait que si d'autres nations accentuaient leurs mesures militaires, l'Italie serait contrainte d'en adopter elle-même à son tour. Or, depuis lors la presse de la Péninsule n'a cessé de mettre l'accent sur l'intensification des préparatifs militaires de l'Angleterre et surtout de la France. On peut donc s'étonner de ce que la décision que faisait prévoir le chef du gouvernement italien n'ait été prise qu'après un intervalle relativement assez long.

(1) Par télégramme reçu à Londres à 14 h. 20, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome faisait état de sa crainte de voir tous les efforts réduits à néant par le souci des Français de s'associer à l'initiative britannique auprès du gouvernement italien (*Documents on british foreign Policy. Third series*, II, no 1168, p. 591). Voir également le *Journal politique* de Ciano, p. 263.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Ci-dessus reproduit sous le no 441.

(4) Sur ce discours, du 25 septembre, voir ci-dessus le no 351 (note); ci-après le no 460.

Peut-on encore imaginer, malgré la déclaration claironnante faite ce matin par le comte Ciano à l'ambassadeur d'Angleterre (mon télégramme nº 1643) (1) que le gouvernement italien ait cherché, par ce retard voulu, à se créer, auprès du gouvernement allemand, un prétexte pour éviter l'entrée immédiate en guerre à son côté en se déclarant insuffisamment prêt? En tout cas, une telle induction, quelque aventurée quelle puisse être, cadrerait avec la réserve assez grande que, ainsi que l'ont signalé mes télégrammes de ces derniers jours, la presse fasciste a observée sur la question d'une entrée immédiate de l'Italie dans l'éventuel conflit. L'empressement avec lequel M. Mussolini a saisi la possibilité de jouer un grand rôle de pacificateur, et la satisfaction visible montrée ce matin à lord Perth par le comte Ciano, ne sont pas non plus pour infirmer les spéculations auxquelles pouvaient donner naissance les innombrables manifestations de la répugnance quasi-unanime de la nation italienne à entrer dans un conflit armé, éclatant dans les circonstances actuelles.

445

M. Bonjean, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 356 à 358. *Saint-Jean-de-Luz, 28 septembre 1938* (2).

Je crois savoir que des assurances auraient été données à notre état-major par celui du général Franco touchant son désir de rester neutre en cas de conflit intéressant la France sous condition d'une application *rigoureuse* de la non-intervention de notre part (3). En tout cas, j'ai lieu de penser que tel est le désir du général Franco.

D'après un renseignement dont je ne puis vérifier la valeur, Mussolini aurait de son côté demandé à Franco son appui en cas de guerre contre la France, le menaçant dans le cas contraire de lui retirer tout son appui.

On m'a également dit que M. Quiñones de León aurait, de son côté, été chargé d'informer Votre Excellence des intentions pacifiques du gouvernement de Burgos (4).

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 442.

(2) Par fil.

(3) Assurances dont la trace ne se retrouve pas dans les archives du service historique de l'Armée. Par ailleurs, une dépêche nº 65, adressée le 29 septembre par le consul de France à Bilbao, faisait état d'un entretien du général Jordana, ministre des Affaires extérieures du gouvernement nationaliste, avec une personnalité espagnole aux sentiments francophiles. Le général déclarait à son interlocuteur « qu'une guerre entre la France et l'Allemagne lui paraissait, en ce moment, devoir être désastreuse pour l'Espagne nationale » qui « n'avait qu'un intérêt, celui de ne pas entrer en lutte avec la France, car, dans ce cas, la cause du général Franco serait compromise ». Le général Jordana « aurait exprimé ses craintes que l'Espagne fût entraînée dans le conflit, peut-être même obligée de par la volonté de l'Allemagne, d'y prendre part ».

(4) Aucune trace n'a été retrouvée de cette démarche de l'ambassadeur officieux du gouvernement nationaliste espagnol dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

Même si la chose a été faite, il ne me paraît pas sans intérêt d'avoir confirmation une fois de plus des bonnes dispositions du général Franco. Le marquis del Rebalso, qui m'a manifesté son vif désir de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour empêcher que, dans les circonstances présentes, l'attitude des nationaux puisse donner lieu en France à des suspicions, serait heureux de pouvoir nous rapporter des assurances positives touchant la politique pacifique du gouvernement nationaliste. Le marquis del Rebalso ne saurait, à mon avis, que servir nos intérêts en se rendant à cet effet à Burgos. Les relations qu'il possède dans l'entourage immédiat du général Franco lui permettent d'avoir auprès de celui-ci un accès très facile. De toute façon, son crédit qui vient précisément de nous valoir pour la première fois des promesses formelles touchant la mise en liberté de notre agent consulaire à Irun, pourrait être utilement mis à profit dans toutes circonstances où il conviendrait d'agir à Burgos avec rapidité et efficacité.

Pour ces raisons je demanderai à Votre Excellence d'examiner avec bienveillance la possibilité de l'autoriser à se rendre de temps à autre en Espagne nationaliste, tout en maintenant sa résidence en France.

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Télégramme de lord Halifax à sir Eric Phipps du 28 septembre 1938 (1)

Le gouvernement de Sa Majesté considère qu'il est nécessaire que toute action que peut prendre le gouvernement français en vertu de ses obligations et que lui-même peut prendre pour aider la France devrait être étroitement concertée. Le gouvernement de Sa Majesté estime qu'aucune action d'un caractère offensif ne devrait être prise par l'un ou l'autre des deux gouvernements sans consultation et accord préalable.

J'ai été heureux d'apprendre que le gouvernement français partage les vues du gouvernement de Sa Majesté à ce sujet (2).

M. Bonnet appréciera l'importance que ces considérations doivent avoir

(1) Extraite des papiers Bonnet. Le texte anglais de ce télégramme, envoyé à 20 h. 20 de Londres, est publié dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, nº 1191, p. 602. L'heure à laquelle cette communication fut effectuée au Département n'est pas connue : d'après les papiers du Ministre, ce dernier aurait reçu l'ambassadeur à 20 h. 30 puis 22 heures dans la soirée du 28. C'est par erreur que l'ancien ministre français des Affaires étrangères, dans ses Mémoires (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 279) place dans la soirée du 27 cette communication.

(2) Les vues du gouvernement français furent transmises par télégramme le 27 septembre à 23 h. 55, au gouvernement britannique (*Documents* précités, vol. II, nº 1150, p. 582).

sur les questions qu'il a posées au gouvernement de Sa Majesté [1]. Dans les circonstances actuelles, vous pouvez faire les réponses suivantes :

1. Mobilisation.

Veuillez demander à Son Excellence de se référer à l'annonce publiée le 27 septembre autorisant l'appel des unités défensives dans l'armée auxiliaire de l'Air, et à l'annonce de ce matin qu'il a été décidé de mobiliser la flotte à titre de mesure de précaution [2].

2. Quant à la deuxième question (conscription), vous voudrez bien demander à M. Bonnet de se référer à la déclaration que j'ai faite lors de la première réunion avec le ministre français le 28 avril [3], concernant le caractère de la participation du gouvernement de Sa Majesté dans une guerre qui surviendrait en vertu des obligations qu'elle a assumées envers la France par le traité de Locarno et à la discussion qui a suivi lors de la seconde réunion.

3. Quant à la mise en commun des ressources économiques et financières, vous devrez expliquer que cette proposition provoque des problèmes constitutionnels et qu'une décision ne pourra être prise qu'après sanction du Parlement.

447

Note du Vice-Président du Conseil supérieur de la Guerre [4]

Secret. *Paris, 28 septembre 1938.*

1° Dans la position actuelle de la question, je ne puis pas entrer en relations avec l'état-major tchécoslovaque. Je ne puis donc parler qu'en ami et ne lui donner qu'une opinion personnelle.

2° Du point de vue de la conduite supérieure d'une guerre éventuelle, ce qu'il importe avant tout c'est de conserver l'armée tchécoslovaque. Un peuple n'est pas battu tant que l'armée existe.

(1) Questions posées lors de l'entretien du Ministre et de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris dans la soirée du 26, et dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 379.

(2) L'ordre concernant la mobilisation de la flotte avait été donné de son propre chef par le premier lord de l'Amirauté, M. Duff Cooper, le 27 septembre à 20 heures. Lors de la réunion du Cabinet britannique à 21 h. 30, M. Chamberlain endossait cette initiative.

(3) Voir, au tome IX de la présente série, le n° 258 annexes I et II.

(4) Le général Gamelin. En fait, il s'agit là d'un message destiné par ce dernier au général Syrovy, transmis « par l'intermédiaire de l'attaché militaire (tchécoslovaque) à Paris, qui était un camarade sûr » (Gamelin, *Servir*, tome II, p. 356).

Dans la situation actuelle, si la Tchécoslovaquie est attaquée par les Allemands, l'armée aurait donc intérêt à tenir ferme sur les deux môles couvrant au nord et au sud la Moravie et au besoin, à effectuer un repli stratégique en Bohême, l'amenant, s'il était nécessaire, sur une ligne s'appuyant à ces deux môles.

3° Ce point de vue est strictement militaire et dans l'hypothèse de la guerre. Il est indépendant de la question politique de l'évacuation des territoires des minorités allemandes, qui regarde les gouvernements.

448

Note du Chef d'État-major général de la Défense nationale [1]

Tracé des frontières tchécoslovaques

28 septembre 1938.

Le général Gamelin rappelle que, dans le tracé des frontières de la Tchécoslovaquie, un effort doit être tenté pour que les grosses fortifications à la frontière nord soient maintenues en territoire tchécoslovaque :

a. Pour des raisons stratégiques;

b. Dans l'intérêt de notre propre défense nationale : ces ouvrages ayant été conçus sur des plans français et établis par les méthodes françaises, leur possession donnerait à l'Allemagne des renseignements précieux sur notre système fortifié. Si ce résultat ne peut être obtenu, il serait du moins indispensable que les Tchèques puissent détruire ces fortifications en temps utile.

[1] Extraite des papiers Bonnet (et de la « Reconstitution Fouques-Duparc »).

449

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

28 septembre 1938.

1. En vue de l'occupation des territoires visés dans le plan franco-britannique, il sera fait une distinction entre :

a. Les territoires dans lesquels l'occupation allemande peut être immédiate;

b. Les territoires dans lesquels l'occupation se poursuivra au fur et à mesure des décisions qui seront prises par l'organisme international chargé de régler les conditions du transfert.

2. Les territoires à *occupation immédiate* comprennent trois zones définies à l'annexe A. Les troupes allemandes pourront y pénétrer à partir du 1er octobre; il est souhaitable que l'occupation conserve un caractère « symbolique » et qu'elle soit effectuée par des effectifs réduits.

Les fonctionnaires et la police d'État tchèques seront immédiatement retirés de cette zone.

Les habitants qui voudraient quitter le territoire recevront toutes facilités pour le faire; ils auront la liberté de transférer leurs biens en territoire tchèque. Les biens qui ne seraient pas transférés seront placés sous la sauvegarde des autorités instituées par les troupes d'occupation.

Les arrangements qui interviendront ultérieurement pour régler toutes questions posées par le changement de souveraineté seront valables pour la zone d'occupation immédiate. Le gouvernement allemand prendra sans délai à cet effet toutes mesures conservatoires nécessaires. Des observateurs neutres se rendront sur place pour constater la situation.

3. Le reste des territoires devant être cédés à l'Allemagne en vertu du plan franco-britannique devront être évacués par les autorités tchèques au plus tard le 31 octobre. Un contingent international franco-britannique y sera stationné, ainsi que des observateurs neutres.

La Commission internationale, au fur et à mesure que se trouveront réglées les questions locales aura pouvoir pour autoriser une occupation progressive par les troupes allemandes; de toute manière, cette occupation aura lieu au plus tard le 31 octobre pour l'ensemble de la zone.

4. Dans le plus court délai, la Commission internationale prévue au plan franco-britannique sera constituée; l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la France et la Grande-Bretagne y seront représentées.

(1) Cette note, extraite des papiers Massigli a été vraisemblablement rédigée en vue de la conférence de Munich, à l'intention de la délégation française.

La Commission aura tout pouvoir pour déterminer la ligne frontière d'après le plan franco-britannique, sur la base d'attribution à l'Allemagne des districts comptant au moins 50 % d'Allemands.

Pour le tracé de cette frontière, il sera procédé à tous ajustements reconnus opportuns et équitables, compte tenu du régime économique des transports et des voies de communication et éventuellement des considérations d'ordre militaire. Éventuellement, il pourra être recouru à des échanges de populations.

La Commission internationale aura qualité pour proposer tous arrangements rendus nécessaires par la présence de minorités dans les territoires cédés, soit que ces minorités désirent demeurer sur place, soit qu'elles préfèrent quitter le pays. D'une manière générale, elle règlera toutes questions que pose le changement de souveraineté, à moins qu'elle ne décide d'en confier le règlement à un accord direct entre les gouvernements allemand et tchèque.

La Commission règlera enfin le retrait progressif des troupes et de la police d'État tchèques : le contingent international d'occupation relèvera d'elle.

Le tracé des nouvelles frontières une fois établi, l'œuvre de délimitation proprement dite incombera à une commission germano-tchèque placée éventuellement sous la présidence d'un ressortissant d'une autre nationalité.

5. Sous réserve d'une mise au point ultérieure, il importe d'obtenir de l'Allemagne qu'elle accepte en principe de garantir le nouvel État tchèque. La France et la Grande-Bretagne étant également garantes, cette garantie devra être conçue comme individuelle et collective et non pas seulement collective, ce qui lui enlèverait toute efficacité [1].

[1] Si cette note semble avoir été destinée à la conférence de Munich, par contre, aucune trace n'a été retrouvée dans les archives du mémorandum rédigé par le Ministre à l'intention du Secrétaire général, qui devait le remplacer auprès du chef du gouvernement dans la cité bavaroise. Selon ce mémorandum, il ne fallait céder à l'Allemagne que les territoires à nette prédominance sudète, préserver certains centres industriels tchécoslovaques, obtenir, pour les frontières nouvelles, la garantie des puissances invitées; mais surtout proposer l'élargissement de la réunion de Munich, sa transformation en une conférence véritablement internationale qui examinerait et réglerait tous les problèmes litigieux en Europe (Bonnet, *De Washington au Quai d'Orsay*, p. 287-288).

450

Note de l'Ambassadeur de France à Berlin M. François-Poncet

sur la journée du mercredi 28 septembre 1938

A 6 h. 30. Coup de téléphone m'avertissant qu'un télégramme urgent est arrivé dans la nuit et vient d'être déchiffré (1). Je prends connaissance de ce télégramme dont les noms propres sont très difficiles à reconstituer. M. Le Roy, secrétaire, se rend chez le commandant Réa et le général Renondeau pour retrouver sur la carte les noms en question.

A 8 h. Je téléphone à sir Nevile Henderson (2). Il a fait hier soir par écrit la proposition d'accorder l'occupation militaire de l'Egerland (3). Il ne croit pas au succès de cette offre, qu'il juge insuffisante et trop tardive. Il ne s'attend même pas à recevoir une réponse qui lui arrive avant les événements.

A 8 h. 20. Je téléphone à Weizsäcker, secrétaire d'État. Je le prie de demander audience pour moi, ce matin, à M. Hitler. Je lui expose les grandes lignes de la proposition française, en faisant ressortir qu'elle va bien au-delà de tout ce qui a été envisagé jusqu'ici. Il promet de faire le nécessaire. Il ne me cache pas que la proposition anglaise relative à l'occupation de l'Egerland est dépassée. Accessoirement, il m'indique que le délai du 1er octobre ne signifie pas que l'Allemagne attendra jusque-là avant d'agir : il signifie que l'Allemagne entend avoir satisfaction, par accord mutuel ou par l'effet de ses propres moyens, d'ici à cette date. Je réponds que ma visite n'en est que plus urgente.

A 8 h. 30. Je téléphone au conseiller de l'ambassade et au premier secrétaire pour les inviter à se rendre aussitôt à l'ambassade.

A 8 h. 35. Je prie le général Renondeau de se rendre aussitôt à l'ambassade.

A 8 h. 40. Je rédige un mémorandum s'inspirant des instructions reçues de Paris (4). Je fais établir des cartes, éclairant les propositions du mémorandum.

A 9 h. 15. Je donne mission au général Renondeau de demander à être reçu par le général chef d'État-major de l'armée allemande, aussitôt que le Chancelier m'aura à moi-même fixé un rendez-vous.

Je crains, en effet, que M. Hitler ne communique pas à l'État-major les propositions françaises. D'après ce que je sais des sentiments des dirigeants de cet état-major, je crois que ceux-ci seront plus sensibles à nos offres que le Chancelier, et, au besoin, recommanderont à ce dernier d'y donner suite.

(1) Allusion au télégramme nos 847-852, adressé de Paris à 1 heure du matin, et ci-dessus reproduit sous le no 413.

(2) Voir les *Documents on british foreign Policy. Third series*, II, no 1157, p. 586.

(3) Sur cette proposition, voir ci-dessus le no 401.

(4) Dont le texte est ci-dessus publié sous le no 420.

J'indique au général Renondeau que dans sa conversation avec le chef d'État-major, il devra ne laisser aucun doute sur la participation de la France, de l'Angleterre et de la Russie à la guerre qui ne manquera pas d'éclater, si l'armée allemande attaque aujourd'hui la Tchécoslovaquie. Je sais qu'à l'heure actuelle, l'état-major allemand s'est laissé persuader que l'Angleterre et la France ne marcheront pas et au maximum demeureront l'arme au pied. Il est indispensable de leur enlever cette illusion.

A 9 h. 30. Je charge le capitaine Stehlin de traduire en allemand le mémorandum que j'ai préparé.

A 10 h. 30. Je suis sans réponse de Weizsäcker.

Je commence à redouter que M. Hitler ne fasse la sourde oreille et ne refuse de me recevoir. Dans ces conditions, je prie le général Renondeau de se rendre à l'État-major, sans s'occuper de moi, et d'y faire, *à titre personnel et de camarade à camarade*, la communication prévue. J'apprends qu'hier soir, tandis que les régiments défilaient le long de la Wilhelmstrasse et passaient sous les fenêtres du Führer, celui-ci, caché derrière un rideau, attendait que des cris s'élèvent et réclament sa présence au balcon. Aucun cri ne s'est élevé. Hitler en a été frappé. Il est vrai que la foule qui assistait au passage des troupes, intentionnellement amenées sur cet itinéraire, n'a pas fait entendre un seul applaudissement. Ce soir, à la réunion du Lustgarten, il se pourrait que l'on assistât à des scènes imprévues.

A 10 h. 50. Weizsäcker me téléphone que M. Hitler me recevra à 11 h. 15.

A 11 h. 15. Je me présente à la chancellerie du Reich. M. Hitler me reçoit aussitôt.

Compte rendu de mon entretien avec le Führer [1].

.....

A 13 h. Le général Renondeau m'avise qu'il sera reçu à l'État-major à 13 h. 15.

A 14 h. Le général Renondeau me rend compte de sa visite à l'État-major.

Il a eu une conversation avec le général Halder, successeur en fait du général Beck. Le général Halder l'a écouté avec sympathie et lui a laissé comprendre qu'à son avis, les choses pourraient encore s'arranger pacifiquement [2].

A 15 h. 25. M. von Ribbentrop m'appelle au téléphone. Il m'annonce que M. Hitler a invité M. Chamberlain et M. Mussolini à se rendre demain matin 29 septembre à Munich. Il me prie de transmettre de la part du Chancelier une invitation à M. Daladier d'assister à cette réunion.

A 15 h. 30. Je transmets cette invitation par téléphone à M. Bonnet, au Quai d'Orsay [3].

(1) Ce compte rendu a déjà été transmis par télégramme nos 3640 à 3652, ci-dessus reproduit sous le no 426. Aussi a-t-il paru superflu de le republier ici.

(2) Le compte rendu de sa visite par l'attaché militaire de France a été ci-dessus reproduit sous le no 427.

(3) Dans ses *Mémoires*, Georges Bonnet (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 286) parle de « deux heures de l'après-midi ».

A 15 h. 35. L'ambassadeur d'Italie, que j'avais fait informer du cours de mon entretien avec le Führer, me confirme l'intervention de Mussolini (1) et la décision de tenir demain un Conseil des quatre chefs de gouvernement à Munich.

A 15 h. 40. Le premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre me rend visite, envoyé par son chef. Il me rapporte que sir Nevile Henderson a soumis à M. Hitler un plan analogue au sien, mais allant encore plus loin, et qu'il a fait valoir des considérations du même ordre. M. Hitler l'a accueilli avec amabilité; il avait l'air d'un homme qui n'a pas pris ses résolutions; il a déclaré qu'il avait besoin de se consulter avec M. Mussolini et qu'il répondrait aux suggestions anglaises après qu'il aurait eu cet échange de vues avec le Duce.

Selon le premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, ce ne serait pas M. Chamberlain qui aurait eu l'idée d'une rencontre des chefs de gouvernement à Munich — car M. Chamberlain, en ce moment à la Chambre des Communes (2), n'a pas encore fait connaître s'il acceptait ou non d'aller à Munich —; ce serait plus probablement une idée de M. Mussolini.

A 16 h. 40. M. Georges Bonnet m'informe par téléphone que M. Daladier accepte l'invitation du Führer et se rendra demain à Munich, en même temps que M. Chamberlain, et probablement par la voie des airs.

Je le fais savoir aussitôt à la Wilhelmstrasse.

A 16 h. 50. L'ambassadeur d'Italie me demande si M. Daladier a donné sa réponse. M. Mussolini, qui ne traversera pas les Alpes par avion à cause du temps incertain, voudrait ne pas monter en vain dans le train.

Je rassure M. Attolico en lui disant que le Duce peut sans courir de risque monter dans son train.

A 17 h. Le maréchal Goering m'appelle au téléphone. Il est impatient. Il désire savoir si M. Daladier a accepté l'invitation. Il ne cache pas sa satisfaction, quand je lui réponds affirmativement. « Enfin, s'écrie-t-il! Voilà obtenue la rencontre qui s'imposait. Ce sera bien le diable si les quatre hommes n'arrivent pas, en quelques instants, à régler le conflit! ».

Comme je lui exprime l'avis que le tournant le plus dangereux semble dépassé et que l'idée de la réunion de Munich n'est pas mauvaise, il me déclare sur un ton de triomphe : « Cette idée vient de moi! Je l'ai eue en rêve, il y a quelques jours. Et je ne cessais de la préconiser, ces temps derniers! ». Le Maréchal ira, lui aussi, à Munich.

(1) Voir ci-dessus les nos 416, 443.
(2) Sur la séance des Communes, voir ci-dessus le no 425 (et notes).

451

2e Bureau de l'état-major de l'armée

Compte rendu de la réunion [interministérielle hebdomadaire] aux Affaires étrangères du 28 septembre 1938

Secret.

Étaient présents :

— M. Massigli, directeur politique;
— M. Rochat, sous-directeur d'Europe;
— Lieutenant-colonel Carayon, sous-chef d'État-major de l'Air;
— Capitaine de vaisseau de Villaine, chef du 2e bureau de la Marine.

I. M. Massigli expose les derniers renseignements politiques :

Pologne. — Réponse à M. Benès, conciliante et de nature à faciliter un accord (1).

Italie. — D'après l'ambassadeur de Belgique à Rome après une entrevue avec M. Ciano (2) :

1° Mesures militaires peu avancées, si ce n'est la mise sur pied de la D.C.A. de Rome et des rappels d'O.R. dans les Alpes;

2° Si l'Angleterre entre en guerre, l'Italie suivra.

Nota : A ce sujet, le sous-chef de l'état-major de l'Air fait observer qu'il y aurait intérêt à faire temporiser l'Italie jusqu'au moment où l'aviation anglaise sera installée en France, car une entrée en action de l'aviation italienne avant cette date ne trouverait en face d'elle, dans le Sud-est, que des forces aériennes dérisoires.

U.S.A. — Pas encore de réponse connue au deuxième message de Roosevelt (3).

U.R.S.S. — M. Massigli estime qu'il y aurait intérêt à fournir aux Affaires étrangères les éléments d'une note permettant de poser sur le terrain politique la question de la collaboration d'états-majors entre la France et l'U.R.S.S. de manière à obtenir une décision de base des gouvernements.

(1) Sur la réponse polonaise en question, voir le télégramme nos 974-975 de Varsovie, du 27 septembre, ci-dessus publié sous le n° 395.
(2) Ces informations sont tirées des télégrammes nos 1629-1630 et 1636-1639 de Rome, du 27 septembre, ci-dessus reproduits sous les nos 398 et 399.
(3) Sur ce deuxième message, voir ci-dessus le n° 421 (note).

Il semble que 300 à 400 avions russes soient déjà en Tchécoslovaquie. La Roumanie a laissé faire.

Allemagne. — Goering parlera à la T.S.F. à 18 h. (1)

II. Le général Dentz expose la situation militaire.

III. Marine :

La Marine demande le déclenchement de la mesure T.P. 3 des Mémentos de tension politique (2) de manière à pouvoir, le cas échéant, dérouter les bateaux.

Elle demande que l'on établisse d'accord avec les Anglais la liste de la contrebande de guerre qui, pour être valable aux yeux des neutres, doit être publiée au Journal officiel.

Le général Ironside est parti pour l'Égypte avec le titre nouveau de commandant en chef en Égypte, Soudan, Palestine.

Aucun mouvement anormal des navires marchands allemands, sauf le retour à Hambourg du paquebot *Europe* qui devait toucher Cherbourg pour New-York.

LE COLONEL LAURENT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 294/S (3). *Bruxelles, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cab. gén. chef EMA, 29 septembre.)

Par lettre nº 284/S, du 27 septembre (4), j'ai indiqué que les premières mesures militaires prises en Belgique (préparation de destructions nouvelles, mise sur pied de guerre des chasseurs ardennais et du corps de cavalerie, renforcement de l'artillerie de Liège) visaient presque uniquement l'Allemagne.

(1) Il s'agit en fait de Goebbels. Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 433; ci-après le nº 474.

(2) Il est difficile d'identifier cette « mesure T.P. 3 des Mémentos de tension politique » à laquelle se réfèrent ici les représentants de la Marine. Rien n'y correspond dans le « Mémento des mesures dont l'application en tension politique incombe aux autorités relevant du ministre de la Guerre », en date du 17 septembre 1937 (nº 02650/P 3 EMA) auquel nous avons fait allusion au tome VIII de la présente série, p. 730, nº 1. Les archives du service historique de la Marine contiennent un Mémento analogue des mesures qui, en cas de tension extérieure, relèvent du ministère de la Marine. Ce document porte le numéro d'ordre (D.S.) A 505 et n'est conservé que dans l'édition de 1939. Il cite une mesure nº 3, pour laquelle le cas de conflit le plus probable est le cas A.I. (c'est-à-dire d'une guerre de la France à la fois contre l'Allemagne et l'Italie) mais sans que le contenu en soit révélé.

(3) Extraite des archives de la Guerre.

(4) Ci-dessus publiée sous le nº 407.

Il apparaissait que c'était seulement la mesure suivante (mise sur pied renforcé de toute l'armée) qui avait permis aux Belges de placer des effectifs à la frontière sud.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'apprends de bonne source que c'est sur une intervention allemande que cette mise sur pied renforcé a été décidée, bien que les Belges aient su à ce moment qu'une division allemande était retirée du front d'Aix-la-Chapelle - Losheim et que d'autre part, les rassemblements français de Givet - Vireux-Molhain n'étaient que temporaires. Le chargé d'affaires allemand en effet est venu se plaindre que tous les renforcements belges soient dirigés contre son pays. Le seul moyen qui a été jugé possible en l'occurrence pour lui donner satisfaction a été la mise sur pied de paix renforcé de l'armée belge.

453

LE COLONEL LAURENT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 298/S [1]. *Bruxelles, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cab. gén. chef EMA, 29 septembre.)

Par lettres nos 284 et 286/S des 27 et 28 septembre [2], j'ai indiqué que des « précautions » étaient prises sur la frontière sud.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la population wallonne s'est indignée de voir, sur les bords de la Sambre, braquer des armes vers le sud. C'est ainsi que des sections de mitrailleuses en batterie ont été réellement attaquées par des civils et ont dû être protégées par des gendarmes. Les femmes venaient avec des casseroles frapper sur les mitrailleuses; je le tiens d'un témoin absolument sûr.

Par ailleurs, certains officiers nous ont dit : « Si nous voyons arriver les Français, nous mettrons la crosse en l'air ».

D'aucuns, dont des personnalités politiques importantes, pensent que l'unité belge ne survivrait pas à une neutralité quelque peu prolongée.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] La première de ces lettres est ci-dessus reproduite sous le nº 407. La seconde est analysée sous le même nº (note).

454

Le Général Toussaint, Attaché militaire de France à Rome, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 326/S [1]. Secret. *Rome, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cab. EMA, 2 octobre.)

L'attaché militaire adjoint allemand qui fait fonctions d'attaché militaire [2] a fait les déclarations suivantes le *23 septembre* à un de mes collègues digne de confiance.

« 1º Je ne suis pas certain que l'Italie marche avec nous. Elle mobilisera sans doute, mais je crois que sous un prétexte ou un autre, elle s'en tiendra là.

(Il est à remarquer que Mussolini avait déjà à cette date prononcé ses discours de Trieste et Udine, annonçant que le choix de l'Italie, dans l'hypothèse d'un conflit généralisé, était fait) [3].

« 2º Il y a déjà assez longtemps que je n'ai vu le colonel Tripiccione (chef du Sim). Si le colonel von Rintelen ne rentre pas bientôt, il faudra que j'aille le voir.

« 3º Où allons-nous? Nos armements sont incomplets. Et que dire de ceux de l'Italie, qui n'a pas d'artillerie, pas de chars, etc.

« Notre récolte de cette année est déficitaire.

« Nous affronterions une guerre dans des conditions très difficiles ».

Nota. — L'authenticité de ce propos et la bonne foi de leur auteur ne me paraissent pas douteuses.

On serait donc en droit d'en conclure, qu'il n'y a — pour le moins à Rome — dans la grave période actuelle ni contacts particuliers, ni consultations militaires entre l'Allemagne et l'Italie.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) *Note du document :* Depuis que le titulaire a dû rentrer en Allemagne, au début d'août, pour soigner un grave ulcère de l'estomac.

(3) Sur ces discours, voir ci-dessus, les nºs 210 (note), 211, 214, 235, 239; ci-après le nº 460.

455

LE GÉNÉRAL TOUSSAINT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 325/S [1]. Secret. *Rome, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cab. EMA, 2 octobre.)

La population italienne, du moins d'après les constatations faites à Rome, prend peu à peu conscience de la gravité des événements et du risque couru par l'Italie de se voir entraînée dans un conflit général aux côtés de l'Allemagne.

Les réactions du milieu populaire et des éléments, de toutes classes sociales, qui ne sont pas étroitement inféodés au régime, sont *unanimes*. Les gens sont atterrés, angoissés, révoltés.

Ces sentiments se traduisent dans les différentes phrases suivantes exprimées à des Français, et que nous reproduisons en substance :

« Se faire tuer pour le roi de Prusse, quelle dérision tragique! ».

« A approfondir le problème, on sent la raison sombrer tant la politique de nos dirigeants est contraire à la logique, à nos intérêts, à nos sentiments profrançais et antiallemands ».

« En cas de guerre contre la France, nous ne tirerons pas ».

« S'il faut affronter le Français, nous nous rendrons ».

« A bientôt, dit un coiffeur à son client habituel, soit ici, soit chez vous, où je n'hésiterais pas à déserter ».

« Tant mieux, s'il y a la mobilisation générale, car si nous avons des armes, nous pourrons alors régler de vieux comptes à l'intérieur ».

« S'il y a la guerre, que les premières victimes soient ceux qui nous mènent, etc... ».

Je répète qu'il serait illusoire de prendre à la lettre ces déclarations pour en déduire que la nation ne suivrait pas ses chefs.

Mais j'estime qu'il y a dans ces manifestations verbales des indications à retenir, ne fût-ce qu'à l'usage de *notre service de propagande*.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

456

Le Colonel Merson, Attaché militaire de France à Belgrade, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 60/S [1]. Secret. *Belgrade, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* Cab. EMA, 10 octobre.)

Comme suite à mes lettres nos 53/S du 7 septembre, 56/S et 57/S du 14 septembre 1938 [2] et à mes télégrammes nos 75 du 22 septembre, 76 du 24 septembre, 77 du 25 septembre 1938, 78 et 79 du 26 septembre [3], j'ai l'honneur de vous rendre compte des réactions observées à Belgrade dans cette dernière quinzaine.

L'état-major général yougoslave est passé par des états d'âme très divers; il a paru d'abord influençable et enclin à manquer de calme, mais fait actuellement un effort méritoire pour s'élever à la hauteur de sa tâche.

Jusque vers le 15 septembre, la neutralité semblait possible et même facile; endormi par les conseils italiens que j'ai relatés, l'État-major se désintéressait, à un degré surprenant, des événements dont la gravité lui échappait.

Aussitôt après le voyage de M. Chamberlain en Allemagne, cet état d'euphorie a fait place soudainement à une inquiétude profonde, allant chez quelques-uns jusqu'à la démoralisation. « L'Angleterre et vous, me dit-on le lendemain matin, vous avez lâché les Tchèques. Les petits états, dont vous étiez considérés comme les protecteurs, sont voués à la perte. A qui le tour, et à quand notre tour? ». Et, lorsque j'objectais que si la Yougoslavie avait eu une attitude différente, nous aurions peut-être pu mieux faire, on me répétait tristement : « Vous êtes forts et nous sommes faibles ».

A ce moment nous pouvions douter que la Yougoslavie intervînt, même si les Hongrois laissaient passer les troupes allemandes sur leur territoire.

A partir du 23 septembre, une vive réaction se dessinait brusquement et tout se préparait pour l'application du pacte de la Petite Entente. Une activité fébrile régnait jour et nuit à l'État-major et se traduisait par les mesures que mes télégrammes des 24, 25 et 26 septembre vous ont résumées.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Par lettre nº 53/S, du 8 septembre, l'attaché militaire déclarait : « Il s'avère... que dans le conflit qui va peut-être éclater, la Yougoslavie demeurera neutre, au moins au début, et à la condition que la Hongrie n'appuie pas l'Allemagne, ne fût-ce qu'en laissant passer les troupes d'Hitler sur son territoire »; cette neutralité était « pratiquement imposée par la situation géographique et par des motifs de politique intérieure ». Le colonel Merson concluait en se disant « frappé de l'apathie à peu près générale des officiers yougoslaves». Les rapports nos 56/S et 57/S, du 14 septembre, faisaient état de certaines mesures prises par l'état-major général yougoslave (« changement du plan de mobilisation », appel de réservistes pour les divisions faisant face à la Hongrie).

(3) Ces télégrammes n'ont pas été retrouvés dans les archives du service historique de l'Armée.

Ce revirement provient en premier lieu, évidemment, de l'interprétation que M. Stoyadinovitch donne aux événements; mais la pression tenace exercée par mon collègue tchèque, appuyé par son ministre, n'y est point étrangère, non plus que l'action personnelle du ministre de la Guerre. Un officier de l'État-major général m'a dit que le général Neditch avait demandé au président du Conseil la convocation de cinq classes de réservistes et, sur le refus qui lui était opposé, avait menacé de démissionner et obtenu ainsi un compromis.

Cette version est probablement exagérée, mais il est certain que le général Neditch veut que l'armée soit prête et pousse énergiquement ses subordonnés.

Je mentionne à ce propos que dès le lendemain de son entrée en fonctions, le nouveau ministre de la Guerre s'est mis à travailler à un projet de réorganisation de l'armée, surtout dans le domaine administratif, semble-t-il. Une des premières mesures serait l'augmentation des soldes, qui s'impose évidemment.

Pour en terminer avec cette esquisse de la vie de l'état-major de Belgrade, je dirai que deux préoccupations s'y font jour depuis avant-hier.

La première concerne la Bulgarie. Le voyage du roi Boris à Berlin a suscité des inquiétudes [1]. Le général Aratchitch, commandant la division du Danube, appelée à opérer vers le nord, craint « le coup de pied dans le dos », et il n'est pas seul de son avis; c'est celui de tous les anciens combattants des guerres balkaniques.

L'autre cause de malaise se rapporte à l'Italie. Elle avait « conseillé » à la Yougoslavie de ne pas bouger. Or, celle-ci appelle quelques milliers de réservistes, et l'activité de l'État-major ne peut rester ignorée de mon collègue italien. Qu'en pensera M. Mussolini?

Il faut reconnaître que ces considérations ne semblent pas entamer le courage nouveau de l'État-major général. Ayant mis sur pied un plan d'opérations qui se tient, assez fier de l'avoir fait et surtout animé, semble-t-il, par un chef, il attend les événements sans trop de nervosité.

L'état d'esprit des cadres de l'armée n'est pas moins bon, au contraire. L'État-major général est influencé par les idées de M. Stoyadinovitch, qui en écarte soigneusement les opposants à sa politique, alors que la masse de l'armée conserve envers et contre tout son attachement à la France et à la cause tchécoslovaque.

Dans le pays, la masse du peuple ne se rend pas compte encore de la situation. Le gouvernement prend soin de ne pas l'éclairer et vient d'interdire toute manifestation ou réunion. Cependant une certaine inquiétude apparaît çà et là; des bruits absurdes circulent. Dimanche dernier, un groupe d'Allemands s'est livré à une manifestation hitlérienne près de Pancevo, à une vingtaine de kilomètres de Belgrade.

Les mesures militaires prises par la Yougoslavie sont les suivantes :

1° Le 15 septembre, les trois divisions de la Drave (Ljubljana), de la Save (Zagreb) et d'Osijek (Osijek), dont les territoires sont limitrophes de la Hon-

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 429 (note).

grie, ont été renforcées de réservistes à raison de 900 par régiment d'infanterie, de 100 par régiment d'artillerie, ce qui donnerait un total de 8.000 hommes. Il s'agissait surtout de sous-officiers, de mitrailleurs et de spécialistes du Génie;

2° Le 25 septembre, deux classes entières de réservistes ont été appelées dans certaines divisions, parmi lesquelles les trois précitées et celles du Danube (Belgrade) et de la Tisza (Subotica).

Il m'a été impossible de savoir même approximativement l'effectif ainsi convoqué. Mais cette fois, des officiers ont été appelés, principalement dans la cavalerie et le Génie;

3° Aujourd'hui 28 septembre, les appels de réservistes paraissent continuer, mais par convocation d'isolés.

J'ai pu avoir des données assez précises sur le plan d'opérations yougoslaves, grâce surtout au général Jankovitch, dont les fonctions correspondent à celles d'un sous-chef d'État-major général chargé des 2e et 3e bureaux.

Ce plan répond à l'idée suivante :

— probablement peu de chose à craindre de l'Italie;

— attaque principale germano-hongroise probable, traversant la plaine hongroise de part et d'autre du lac Balaton et faisant effort sur l'axe Osijek-Brod, en vue de séparer la Croatie de la Serbie; la dislocation du royaume de Yougoslavie étant escomptée par les Allemands à la faveur de cette opération, appuyée par une politique déjà préparée;

— nécessité d'opérer la liaison avec l'armée roumaine, en couvrant sa gauche.

En conséquence :

— défensive de la mer à Zagreb avec un minimum de forces; manœuvre en retraite et au besoin, abandon d'un large territoire;

— défensive de Zagreb jusqu'à hauteur de Mitrovica (sur la Save), avec effort principal entre Brod et Vinkovci. Il paraît probable que la ligne de la Drave ainsi que la Slavonie seraient peu défendues et que la ligne principale de résistance sera établie au sud de la Save;

— offensive en direction du nord, à cheval sur la Tisza, ayant pour but de s'emparer de Szeged, puis de Szentes, afin de couvrir la gauche de l'armée roumaine débouchant dans la plaine hongroise.

L'état-major yougoslave verrait finalement les armées roumaine et yougoslave bordant le Danube, face à l'ouest de Budapest à Subotica et se reliant à droite avec l'armée tchèque, qui aurait abandonné la Bohême.

Les optimistes calculent que la Petite Entente peut mobiliser au total 3.700.000 combattants (tchèques : 1 million, yougoslaves : 1.200.000, roumains : 1.500.000).

Mais la partie offensive du plan paraît hardie à certains. Elle n'a été adoptée sans doute que sur les instances de l'état-major roumain, avec lequel Belgrade s'est mis en étroite liaison. Il existe un accord écrit, déjà ancien, par

lequel les Yougoslaves se sont engagés à couvrir la gauche roumaine contre une attaque hongroise, et l'opération offensive ci-dessus définie a été au moins esquissée à la conférence des chefs d'états-majors de la Petite Entente de novembre 1935. (Voir à ce sujet la lettre de mon prédécesseur, nº 68/S du 16 décembre 1935) [1].

Les chefs yougoslaves n'ignorent pas que leur armée est peu capable d'une action offensive, à cause de la médiocrité des cadres et de l'insuffisance du matériel. Je les sens attirés vers une guérilla dans les montagnes de Bosnie, qui leur sont familières et où la valeur individuelle du soldat prend toute son importance.

Quoi qu'il en soit, le plan d'opérations tel qu'il vient d'être exposé est, me dit-on, entièrement prêt à être exécuté.

Mais dans quel délai? Rien n'est commencé et, si la mise sur pied des unités paraît pouvoir être assez rapide (de l'ordre de deux à quatre jours selon les régions), leur mise en place sera très lente, en raison du faible rendement des chemins de fer, de la rareté des routes et du manque de camions.

L'état-major yougoslave n'a pas connaissance de préparatifs allemands à la frontière yougoslave, sauf un renforcement de gardes-frontières et quelques travaux de fortifications peu importants.

Les voyageurs venant d'Allemagne signalent tous une activité militaire intense, des transports d'artillerie surtout antiaérienne, des interdictions de routes, des retards de trains.

Le général von Faber, attaché militaire, et le lieutenant-colonel von Schönbeck, attaché de l'Air, sont rentrés à Belgrade le 23 septembre, par ordre et sans avoir pris part aux manœuvres. Le général a perdu son sourire habituel. Dès son retour, il a déclaré au capitaine Le Troter, à qui il se confie volontiers : « Hitler veut la guerre. » « Tout de suite? » « Oui ». Aujourd'hui, il a dit au même officier venu prendre congé de lui : « Hitler entrera en Tchécoslovaquie sans attendre le 1er octobre ».

Ces avertissements me paraissent trop nets pour être sincères.

J'apprends en dernière heure que l'Allemagne aurait promis à la Yougoslavie de ne rien entreprendre contre elle.

Le 22 septembre, l'état-major yougoslave apprenait, à la fois de son attaché militaire à Budapest et de l'état-major roumain, que la Hongrie avait concentré 200.000 hommes devant la frontière tchécoslovaque. Enquête faite, il s'est révélé que les attachés militaires yougoslave et roumain s'étaient entendus pour donner à leurs gouvernements des renseignements concordant, sans prendre le soin de les vérifier.

Le 25 septembre, on admettait à Belgrade que les Hongrois n'avaient pas plus de 100.000 hommes sur pied. Je crois ce chiffre plus exact que celui de 160.000 donné par la presse.

D'accord avec l'état-major yougoslave, j'estime que les Hongrois peuvent mettre sur pied immédiatement 7 divisions; quelques jours après, 3 autres : un mois après, 4 autres. L'effort maximum ne peut dépasser 20 divisions.

(1) **Non retrouvée.**

L'Italie n'a cessé de conseiller à la Yougoslavie la neutralité et même l'inaction absolue. Lorsque les mesures militaires bien modestes prises par Belgrade ont été connues, le colonel Coronati a prévenu l'état-major yougoslave que s'il agissait d'une manière quelconque contre les Hongrois, l'Italie se verrait obligée de « prendre des mesures ».

A l'occasion d'une réunion récente des attachés militaires, mon collègue italien m'a pris à part. « La paix dépend de vous, me dit-il. » « Bah! et comment cela? » « Ne donnez donc pas trop d'encouragement à vos amis. » « Je pourrais vous donner le même conseil. »

Les quelques minutes que M. Mussolini a passées sur le territoire yougoslave [1] ont donné lieu à des commentaires passionnés. On prétend que le Prince Régent et M. Stoyadinovitch étaient présents. Pour le Prince, c'est peu probable; pour le président du Conseil, c'est impossible, étant donné qu'il était présent à Belgrade au moment de la visite du Duce à Planina.

Le chef du 2e bureau yougoslave m'a affirmé que la Pologne est décidée à mener, dans la question tchécoslovaque, une politique indépendante de celle de l'Allemagne. Il me dit en être tout à fait sûr.

Les offres de service de sujets yougoslaves à la légation de Tchécoslovaquie, niées et moquées par la presse de M. Stoyadinovitch, sont bel et bien réelles et nombreuses. On prend les noms et les adresses des volontaires et on les prévient qu'il sera fait appel à eux en temps utile. Je vous adresse d'autre part un tract distribué dans les rues de Belgrade en faveur de la Tchécoslovaquie; les distributeurs sont arrêtés par la gendarmerie.

Conclusion. — Malgré le travail de l'état-major yougoslave et les progrès que fait chez lui l'idée d'une intervention, il demeure probable que, si le conflit éclate, la Yougoslavie sera neutre jusqu'au jour où M. Stoyadinovitch, sous la pression de l'opinion, devra céder sa place à un autre. Le mécontentement grandissant des jeunes et des anciens combattants donne à penser que ce jour ne sera pas éloigné.

Le plan d'opérations si bien préparé sera-t-il alors exécutable, et le commandement saura-t-il s'adapter à la situation telle qu'elle sera?

[1] Au cours de sa tournée d'inspection à la frontière italo-yougoslave, le 19 septembre, le Duce avait effectué une courte visite dans la banovine de Ljubljana, salué par les autorités civiles et militaires locales.

457

LE COLONEL DELMAS, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 89/S [1]. Secret. *Bucarest, 28 septembre 1938.*

Comme suite à mon télégramme nº 317 de ce jour [2], j'ai l'honneur de vous rendre compte d'une longue conversation que je viens d'avoir avec le général chef d'État-major général de l'armée roumaine, avec lequel je désirais m'entretenir du différend germano-tchécoslovaque qui tient l'Europe et le monde entier sous la menace d'un conflit.

Le général Ionesco, que j'ai trouvé très calme, m'a autorisé à lui poser un certain nombre de questions auxquelles il a bien voulu répondre avec beaucoup d'affabilité et sans marquer de réticences.

Pour la clarté de l'exposé, je crois utile de préciser d'abord ces questions et les réponses qui m'ont été faites.

1º *Croyez-vous que le conflit éclatera?*

« Je ne le crois pas, car je pense que, l'Allemagne n'étant pas en situation, ni au point de vue économique, ni au point de vue militaire, de s'engager avec chance de succès dans un conflit contre la France et l'Angleterre, Hitler écoutera les conseils de modération que lui donnent son entourage et les chefs de l'armée allemande et qu'il transigera ».

2º *Est-il exact que la Hongrie a mobilisé partiellement, et avez-vous pris des mesures militaires de sécurité?* (*Voir annexe nº 1*).

« Il est exact que la Hongrie a déjà mobilisé quatre classes de réservistes et les spécialistes d'un plus grand nombre de classes. Elle a réalisé en partie son dispositif de guerre, tout particulièrement sur le front tchécoslovaque. Nous estimons qu'elle a actuellement environ 180.000 hommes sous les armes. De notre côté, nous n'avons pas encore commencé à mobiliser. Les convocations de réservistes qui ont été faites et qui étaient prévues depuis longtemps ne correspondent qu'à des buts d'instruction. Mais toutes les mesures d'État-major sont prises pour déclencher la mobilisation au premier signal.

« Nous nous sommes bornés présentement à effectuer quelques légers déplacements de troupes vers la frontière hongroise, pour être en mesure d'asseoir la couverture dans quarante-huit heures ».

3º *Si la Hongrie attaque la Tchécoslovaquie, exécuterez-vous les engagements militaires de la Petite Entente et interviendrez-vous militairement contre l'agresseur?*

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Non retrouvé.

« Certainement, nous interviendrons ».

4° *Connaissez-vous les dispositions des Yougoslaves à cet égard?*

« Les Yougoslaves se montrent assez réservés, mais nous espérons qu'ils interviendront aussi contre la Hongrie, dans ce cas-là [1] ».

5° *Considérez-vous que l'Allemagne va se limiter, après l'Anschluss, à l'annexion de la région des Sudètes ou qu'elle est partie à la conquête de l'Europe centrale et qu'elle menace la Roumanie, à une échéance plus ou moins lointaine?*

« Je pense que l'annexion des Allemands de Tchécoslovaquie n'est qu'une étape et que l'Allemagne est, en effet, résolue à conquérir l'Europe centrale et partie de l'Europe orientale; qu'elle cherchera à mettre la main sur tous les pays dont la possession lui est nécessaire pour s'agrandir au maximum, pour vivre et pour dominer le continent; qu'elle vise, en particulier, la Roumanie à cause de ses ressources agricoles et pétrolières ».

6° *Ne pensez-vous pas qu'il est temps et possible d'arrêter l'expansion allemande?*

« A mon avis, c'est la dernière occasion. Si on la laisse passer, on ne pourra plus endiguer l'Allemagne et, en tout cas, cela exigera des sacrifices énormes, alors qu'aujourd'hui la victoire paraît certaine ».

Évidemment, l'avis du chef d'État-major général roumain, en ce qui concerne l'intervention militaire de la Roumanie contre la Hongrie, n'engage que lui, la décision étant une affaire de gouvernement; mais elle a été exprimée assez nettement et me semble correspondre à l'opinion générale des milieux militaires de ce pays.

Il faut tenir compte aussi que le général Ionesco avait assisté, la veille, à un grand conseil, tenu à Sinaïa et présidé par le Roi, qui groupait les autorités civiles et militaires, qui sont, à des titres divers, responsables de la défense du pays.

Dans ce conseil, on a fait l'inventaire de l'armement dont dispose le pays et envisagé les moyens d'intensifier la production nationale d'armement. Une commission chargée de pousser et de contrôler cette production a été constituée; mais il a été aussi question de l'attitude que prendrait la Roumanie devant le renforcement connu des troupes hongroises et, en cas de conflit général, de mesures de mobilisation. C'était même le principal objet de la réunion de ce conseil, d'après ce qui m'a été dit par ailleurs.

Pour expliquer la position prudente que garde la Roumanie dans les circonstances actuelles, le général Ionesco n'a pas tiré argument des réticences du gouvernement yougoslave, comme le fait le département des Affaires étrangères, qui s'efforce, sans y être encore parvenu, d'obtenir l'assentiment de Belgrade à une action diplomatique et militaire concertée contre la Hongrie, dans le cas où cette puissance attaquerait la Tchécoslovaquie [2].

Par contre, il a excipé de l'attitude équivoque de la Pologne et mis en

(1) Sur ces dispositions, voir ci-dessus le n° 456.
(2) Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 374 (note).

évidence combien l'incertitude qui planait sur les intentions de cet état pesait sur les possibilités de la Roumanie, sur le développement du conflit possible, et de quelle manière tous les problèmes se simplifieraient, si la Pologne se décidait à intervenir éventuellement contre l'Allemagne, à côté de la France et de l'Angleterre.

Au début de l'entretien, le général avait l'air de redouter une agression polonaise contre la Tchécoslovaquie. Je lui ai exposé combien peu logique serait une telle agression, quelle responsabilité encourrait la Pologne de ce chef et à quels risques elle s'exposerait du côté russe, tout : la logique et les faits, portant à croire que le facteur militaire russe a, dans le domaine aéronautique et même sur le plan terrestre, une valeur plus grande que celle qu'on lui attribue communément, les Polonais en particulier; qu'au surplus la réalisation d'une entente polono-tchécoslovaque, sous la pression des événements, n'était pas exclue. Mon interlocuteur en a convenu et m'a signalé que le gouvernement soviétique semblait tendre à augmenter ses possibilités d'intervention en Europe, en constituant une masse de manœuvre spéciale sur la frontière occidentale (voir annexe II).

Ce sujet m'a amené à lui parler du passage des troupes russes à travers le territoire roumain. J'ai déjà exprimé mon avis sur ce sujet (voir mon compte rendu nº 125/S du 30 décembre 1937) [1]. Il est resté le même. Je considère que, tant que les dés ne sont pas jetés, il n'est pas opportun, étant donné l'état de la mentalité roumaine à ce sujet, de poser officiellement la question à la Roumanie : on s'exposerait à une fin de non-recevoir, sinon à un refus. Mais on peut aborder le problème d'homme à homme. C'est ce que j'ai fait.

J'ai dit au général Ionesco à peu près textuellement ceci : « La zone de passage indiquée d'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie est en Pologne méridionale. Cette affaire se résoudra de ce côté d'une manière ou de l'autre, en cas de nécessité. Mais si, toutefois, il était besoin d'un couloir de passage dans le nord de la Roumanie, pourquoi ne le donneriez-vous pas contre une garantie officielle des grandes puissances : France, Angleterre, Russie, vous assurant, en tout état de cause, l'intégrité du territoire national? Vous auriez tout à gagner à cette solution, tandis qu'un refus obstiné pourrait avoir des conséquences lourdes pour la Roumanie. Il n'y a, à livrer passage, que deux sortes d'inconvénients graves : la contagion communiste et l'occupation définitive d'une partie du pays par les troupes russes. De la contagion communiste,

[1] Dans ce rapport, non reproduit, l'attaché militaire déclarait : « En cas de crise européenne, il est encore probable aujourd'hui — étant donné l'esprit de solidarité internationale qui doit nécessairement animer la Roumanie et la peur de l'impérialisme germanique, qui hante les esprits clairvoyants de ce pays — que si la France et l'*Angleterre* s'affirmaient effectivement solidaires de la Tchécoslovaquie en Europe centrale, en face d'une attaque allemande menaçant cet état ou déclenchée contre lui, la Roumanie ne s'opposerait pas à l'application de l'alinéa 4 de l'article 16 du covenant, c'est-à-dire au transit, à travers ou au-dessus de son territoire, de forces soviétiques se portant au secours de la Tchécoslovaquie.

« Mais rien ne serait moins opportun pour nous que de poser la question, dans l'état actuel de la mentalité roumaine en ce qui concerne le problème russe, sur laquelle pèsent la crainte du bolchevisme, les mauvais souvenirs laissés par les troupes russes qui se sont battues en Roumanie durant la dernière guerre, l'appréhension d'une installation définitive du Russe dans ce pays. Et cette opinion me paraît devoir être prise en considération plus encore maintenant que précédemment, depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement national-chrétien (le gouvernement Goga) ».

nul ne peut vous préserver : c'est une affaire proprement roumaine et vous avez déjà parfaitement réussi, à la fin de la guerre, à échapper au communisme, qui a bien peu d'emprise sur vos masses paysannes. Mais, contre l'autre danger, celui de l'occupation, les grandes puissances alliées peuvent vous donner une solide assurance. C'est une affaire qui mérite d'être examinée de près et discutée ».

L'objection, qui exprimait toutes les rancœurs et toutes les inquiétudes roumaines à ce sujet, est venue spontanément : « On ne peut pas compter sur une promesse russe! » « Peut-être, mais sur la parole de la France et de l'Angleterre? »

L'argument a paru porter et le général a convenu que le problème, envisagé dans ces conditions, se présentait sous un jour plus favorable.

Je pense donc que, sous la pression des événements militaires et contre certaines garanties officielles, le gouvernement roumain pourrait être amené à laisser passer des troupes soviétiques sur son territoire, en cas d'absolue nécessité; mais il vaut mieux ne pas le presser de prendre *a priori* position sur cet irritant sujet.

Le chef d'État-major général ne m'a pas caché que, d'après ses informations, ni le peuple allemand, ni le peuple italien ne voulaient la guerre contre la France et que ni le Reich, ni l'Italie n'étaient en mesure économiquement de soutenir une guerre de longue durée. J'en ai profité pour contrebattre, à titre strictement personnel, l'opinion trop répandue que la France et l'Angleterre ne peuvent militairement rien d'efficace contre l'Allemagne et l'Italie, que je considère pour ma part comme fausse et dangereuse pour nous. J'ai exposé qu'un blocus économique serré, de puissantes interventions aériennes et maritimes, étaient de nature, sans recourir à de gigantesques Verdun pour débuter, à peser singulièrement sur la résistance de peuples qui pourraient se trouver assez rapidement affamés, si l'on en croit tous les dires; qu'en particulier, l'Italie était assez vulnérable, qu'elle pourrait bien, si elle s'engageait dans le conflit, porter une grande partie du poids de la guerre. Le général Ionesco s'est rangé à ma manière de voir.

Je n'ai pas voulu le presser pour essayer de savoir ce que ferait la Roumanie en cas de conflagration générale et dans l'éventualité où la Hongrie resterait neutre. Il se serait dérobé à une question aussi directe sur un cas aussi délicat, qui n'est pas de sa compétence.

Je reste, à cet égard et quant à l'attitude ultérieure de la Roumanie au cours du développement du conflit, sur les opinions exposées dans mon rapport nº 87/S du 17 courant [1].

[1] En fait du 19 septembre. Dans ce rapport, l'attaché militaire de France résumait ainsi ses impressions :

« 1º En cas de conflit localisé entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, il est hors de doute que la Roumanie n'interviendra pas...

« 2º Si la Hongrie entre dans le conflit, aux côtés de l'Allemagne, je crois que la Roumanie exécutera les conventions militaires de la Petite Entente et entrera en guerre.

« 3º En cas de conflit européen provoqué par le différend germano-tchécoslovaque, j'incline à penser que — en particulier si la Hongrie, la Pologne et l'Italie restent neutres —, la Roumanie se cantonera, au début, dans une attitude de neutralité bienveillante pour le bloc franco-anglais, tant que la Pologne ne se sera pas prononcée et pour gagner du temps en matière de réarmement, et qu'elle s'engagera, à son heure, derrière la France et l'Angleterre ».

Pour conclure, j'ai trouvé le chef d'État-major général de l'armée roumaine parfaitement calme et bien informé. Il m'a donné l'impression de considérer :

1° Que son pays restera fidèle aux engagements militaires pris, sans aller plus avant jusqu'à nouvel ordre, et doit garder, jusqu'à la décision de guerre ou de paix qui est l'affaire des grandes puissances, une attitude réservée ne compromettant pas ses relations pour l'avenir;

2° Que la Roumanie sera fatalement entraînée à entrer dans la guerre, si elle éclate, et à se ranger, conformément à sa tradition historique, à côté de la France et de l'Angleterre, pour défendre ses provinces frontières convoitées par des voisins hostiles.

Annexes

I

Mesures militaires hongroises (d'après l'état-major roumain)

Bucarest, 28 septembre 1938.

La Hongrie aurait, à l'heure actuelle, convoqué clandestinement :

a. les réservistes des quatre classes : 1912, 1913, 1914, 1915;

b. les spécialistes des 8 classes de 1908 à 1915.

Elle aurait actuellement de 180 à 200.000 hommes sous les armes.

Elle aurait entrepris la mobilisation progressive de ses forces militaires. Elle tendrait à mettre sur le pied de guerre un ensemble de 21 brigades mixtes (de 2 R.I. et 1 R.A.), obtenues par détriplement des 7 brigades mixtes du temps de paix, qui deviendraient elles-mêmes des espèces de corps d'armée à 3 brigades mixtes chacun.

Les trois corps d'armée placés face à la Tchécoslovaquie : II (région N.-O. de Budapest), (région N. de Budapest), III (région de Miskolc), actuellement les plus gonflés, constitueraient un groupement prêt à agir contre ce pays.

Les deux corps d'armée placés face à la Roumanie : au nord, VIe (région de Debreczen), au sud, V^{e} (région de Szegedin), se sont bornés jusqu'à nouvel ordre à étoffer le dispositif de couverture : le premier avec 4 bataillons; le second, avec quelques compagnies.

II

Mesures militaires prises par l'U.R.S.S. (d'après l'état-major roumain)

Bucarest, 28 septembre 1938.

Pour être en mesure de pouvoir intervenir militairement en Europe, en cas de conflit, sans faire appel aux unités territoriales qui constituent le soutien du régime et dont l'enlèvement pourrait entraîner des troubles graves, le gouvernement soviétique semble tendre à constituer sur la frontière occidentale, en face de la soudure polono-roumaine, indépendamment des unités territoriales, un groupement de forces important, dont le commandement serait confié au maréchal Blücher, qui serait rappelé d'Extrême-Orient à cet effet.

Ce groupement comporterait :

— 5 corps d'armée à 2 ou 3 divisions d'infanterie;
— 3 corps de cavalerie, à 3 divisions de cavalerie;
— 5 brigades mécanisées.

458

LE LIEUTENANT-COLONEL FOURNIER, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 143/S [1]. Secret. *Londres, 28 septembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le procès-verbal de la conférence qui a eu lieu le 26 septembre au siège du comité de Défense impériale, en vue de permettre aux ministres des départements de la Guerre et de l'Air britanniques, et à leurs chefs d'État-major de procéder à un premier échange de vues techniques avec le général Gamelin, sur les différents problèmes que pose la collaboration militaire franco-britannique et sur la situation probable des forces en présence sur les différents théâtres d'opérations à envisager [2].

Le même jour, j'ai eu un entretien avec l'Air vice-Marshal Peirse, sous-chef d'État-major de la Royal Air Force, dont j'ai fait un compte rendu succinct par le télégramme chiffré nos 2502-03 du 26 septembre [3] adressé par notre ambassade au département des Affaires étrangères, avec prière de vous le communiquer.

Le sous-chef d'État-major de la R.A.F., après m'avoir mis au courant des nouvelles mesures de sécurité prises par l'*Air Ministry* pour parer à toute éventualité, et dont la publication dans la presse paraissait d'ailleurs dès le lendemain [4], m'a fait part de l'éventuel envoi en France de 10 escadrilles de bombardement moyen, qui constitueraient un premier contingent aérien britannique.

Le même jour, partait pour Paris une mission de quatre officiers de la R.A.F., chargée de prendre contact avec le ministère de l'Air et de fournir au Département tous renseignements utiles en vue de permettre à celui-ci de prendre les mesures de détail administratives et techniques qui résulteront, le cas échéant, du transport en France des escadrilles britanniques.

Le sous-chef d'État-major de la R.A.F. m'a en outre déclaré que l'on préparait également l'envoi en France d'une mission d'État-major, dirigée par l'Air-Marshal sir Arthur Longmore, qui aurait pour objet d'étudier

(1) Extraite des archives du service historique de l'Air.
(2) Un compte rendu de cette conférence est également ci-dessus reproduit sous le nº 376.
(3) Dont le sens est résumé dans le présent rapport.
(4) Sur ces mesures, voir ci-dessus le nº 446.

en collaboration avec l'état-major de l'armée de l'Air, les dispositions à prendre en vue de coordonner les deux systèmes de défense (dans le cadre des conversations d'État-major déjà entamées entre les services français et britanniques).

Les problèmes à régler exigent en effet des contacts immédiats, si l'on veut que les forces aériennes britanniques soient en mesure d'entrer en action dès le début des hostilités, à supposer naturellement que le cours des événements aboutisse à une rupture.

Dans le même ordre d'idée, les services de l'Amirauté et de la Rue Royale ont décidé de procéder à un échange d'officiers généraux. L'amiral Odend'hal est arrivé à Londres ce matin.

Le départ d'un amiral britannique pour Paris doit avoir lieu incessamment.

459

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 606 (1). *Bruxelles, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

Notre attaché militaire a eu, ces jours-ci, avec son collègue britannique, une conversation sur la position probable de la Grande-Bretagne, de l'Italie et des États-Unis en cas de conflit armé.

Votre Excellence trouvera ci-joint copie de la lettre par laquelle le colonel Laurent a rendu compte de cette conversation à M. le Ministre de la Défense nationale.

Annexe

Le Colonel Laurent, Attaché militaire de France à Bruxelles,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 265/S. Secret. *Bruxelles, 25 septembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai eu hier, dans la soirée, un long entretien avec mon collègue britannique, dont j'expose ci-après les idées principales :

« Nous nous préparons à la guerre et le principe de la conscription est admis dans les hautes sphères, mais nous ne pourrons l'instituer, je crois, avant le début de la guerre. La difficulté résulte surtout de cette injustice initiale, qui est que les usines retenant de gros effectifs, tous les hommes ne seront pas incorporés.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

« Je crois que l'Italie ne bougera pas. Je suis assez lié, comme vous le savez, avec l'attaché militaire italien, lequel m'a confié que son pays n'entrerait en guerre que si la France attaquait l'Allemagne et par ailleurs, le *Drang nach Osten*, la marche vers la mer Noire, était contraire aux intérêts de l'Italie. Mussolini est furieux que M. Chamberlain l'ait devancé; il pensait faire le courtier entre Hitler et nous; il escomptait un bon pourboire. Aujourd'hui, après Godesberg, il espère retrouver sa chance. J'ai l'impression que l'Italie, une fois de plus, est à vendre; sans doute pourrons-nous l'acheter, d'ailleurs uniquement pour de l'argent. Ce serait heureux, car si la guerre était générale, nous aurions de gros ennuis en Méditerranée : pourrions-nous garder la Palestine et l'Égypte?

« Pour le Pacifique, nous comptons sur les Américains, qui certainement marcheraient si les Japonais attaquaient Hong-Kong. »

460

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 437. *Rome, 28 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 novembre.)

Lorsqu'au lendemain de l'Anchluss, des craintes se manifestèrent en Italie quant au sort qui attendait peut-être celles des provinces frontières du Royaume qui échangeaient le voisinage d'un petit état pacifique contre celui d'une grande puissance fortement armée et de nature belliqueuse, l'un des premiers soins du gouvernement fasciste fut de rassurer les populations que le nouvel état de choses pouvait légitimement inquiéter. La promesse de M. Hitler touchant la frontière du Brenner considérée comme fixée définitivement [1] et l'engagement pris pour l'avenir par le Chancelier au nom du peuple allemand, de respecter la nouvelle ligne de contact entre le germanisme et la latinité furent enregistrés avec satisfaction par le gouvernement de Rome, qui ne manqua pas d'en faire état auprès d'une opinion publique passablement réticente à l'origine. Le voyage entrepris quelques semaines plus tard par le prince et la princesse de Piémont dans les vallées du Haut-Adige peuplées pour la plupart d'habitants de langue allemande, servit à son tour à prouver à l'Italie et au monde que l'Anschluss ne pouvait en rien compromettre les conquêtes réalisées par l'Italie pendant la guerre et que le Trentin faisait désormais partie intégrante du Royaume, au même titre que la Sicile ou l'Ombrie. Une démonstration analogue restait à faire en ce qui concerne la région de Trieste, menacée elle aussi plus encore peut-être dans ses intérêts économiques que dans son intégrité territoriale. Aussi, dès le printemps, M. Mussolini avait-il annoncé sa visite aux terres de la Vénétie julienne.

Les graves circonstances politiques de l'heure ont encore élargi la portée que le chef du gouvernement avait compté attribuer à son voyage et du 18 au

(1) Sur cette promesse, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 388 (note), 491.

26 septembre, c'est en réalité à l'Italie entière et au monde qu'il s'est adressé en une floraison de discours dont cette ambassade a fait parvenir les textes au Département en relatant par le télégraphe les diverses impressions suggérées par ces morceaux oratoires relativement à la position de l'Italie dans la crise internationale. La présente dépêche voudrait simplement présenter un tableau raccourci du voyage de M. Mussolini.

C'est le 17 septembre que le chef du gouvernement, parti de Forli en compagnie du comte Ciano, de M. Starace, de M. Alfieri et de son secrétaire particulier, s'est embarqué à Venise à bord du contre-torpilleur *Camicia Nera* pour se rendre à Trieste. Dans le discours qu'il prononça le lendemain matin sur la Piazza dell' Unità (1), M. Mussolini exposa sa fameuse requête « en faveur d'un traitement équitable pour toutes les nationalités comprises dans l'État tchécoslovaque ». Telle est la « solution mussolinienne », déjà exposée dans la « lettre à Runciman » publiée dans le *Popolo d'Italia* du 15 (2) et par laquelle le chef du gouvernement s'efforça de réintroduire l'Italie dans le débat — quitte à élargir ce dernier — afin d'effacer l'impression, cruelle pour son amour-propre, suivant laquelle le gouvernement de Rome n'avait jusqu'alors tenu qu'un rôle de comparse dans l'affaire. C'est par ailleurs dans le discours de Trieste que M. Mussolini a pris position vis-à-vis de l'Allemagne, en déclarant « qu'au cas où, pour ou contre Prague, se produirait un déploiement de caractère universel, la place de l'Italie est déjà choisie ». Il fit enfin allusion au problème juif, particulièrement actuel dans la ville de Trieste où les Israélites sont en très grand nombre et détiennent des postes importants, et il promit « compréhension et justice à ceux d'entre eux qui possèdent d'indiscutables mérites militaires ou civils, en regard de l'Italie et du régime ». L'après-midi fut coupé par la visite des chantiers de constructions navales et des usines. S'adressant aux travailleurs, le chef du gouvernement s'efforça surtout, par un appel à la confiance, de dissiper les craintes qu'on avait vu se formuler au lendemain de l'Anschluss quant à l'avenir du port de Trieste, dont l'activité risquait d'être tarie au profit des ports allemands de la mer du Nord. M. Mussolini a rappelé l'existence de l'arrangement conclu après l'Anschluss en vue de sauvegarder au maximum les intérêts économiques de la région (3).

La deuxième journée du séjour de M. Mussolini à Trieste a été remplie par la visite à un certain nombre de localités du Carso, Cezana, Postumia... Dans chacune d'elles, M. Mussolini a reçu les autorités locales et a adressé quelques paroles aux populations souvent en langue slovène. Arrivé en un point de la frontière yougoslave, où une compagnie de douaniers italiens et un détachement de chasseurs yougoslaves s'étaient alignés face à face, M. Mussolini a passé l'un et l'autre [en revue] et a pénétré sur le territoire yougoslave pour exprimer sa satisfaction aux officiers présents.

Quittant Trieste le 20 au matin, le chef du gouvernement toujours en automobile, remonta vers le nord. A Gradisca, il s'arrête pour défiler lui-même

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 210 (note), 211, 214.
(2) Sur cette « lettre », voir ci-dessus le no 154 (note).
(3) Le 28 mai 1938, étaient signées à Berlin des conventions économiques germano-italiennes comme conséquence de l'Anschluss. La partie des accords concernant le trafic terrestre et maritime avait notamment pour objet la situation du port de Trieste.

en courant à la tête d'un bataillon de bersaglieri ; à Gorizia, devant la foule et les hiérarques locaux, il affirme en une courte allocution que s'il doit « y avoir un drame, nous l'affronterions ». Le soir, c'est à Udine « capitale de la guerre » que M. Mussolini prononce un nouveau discours où il évoque les souvenirs d'une guerre glorieuse et proclame que « si ce même peuple doit être soumis à de nouvelles épreuves, pas une minute il n'hésiterait ». Le lendemain c'est à Trévise, « cité de la victoire », que M. Mussolini prend à nouveau la parole et insiste à nouveau sur la nécessité de faire triompher dans l'État-mosaïque une solution totalitaire susceptible de donner satisfaction à *toutes* les minorités [1].

Rentré à Rome le 22 et le 23, pendant que se poursuivent à Godesberg les entretiens entre M. Chamberlain et le chancelier Hitler, M. Mussolini préside à l'inauguration de l'*Ara Pacis*, dont je rends compte en une autre dépêche de ce jour.

Le lendemain, à Padoue, le chef du gouvernement prend occasion de la mobilisation tchécoslovaque pour poursuivre ses attaques contre M. Benès et les hommes d'État à la solde de Moscou [2].

Le même jour, à Bellune, M. Mussolini s'en prend à la France : « Nos adversaires d'au-delà des Alpes, liés encore à une idéologie plus que dépassée, ne nous connaissent pas et sont trop bêtes pour être méchants ».

Le 25, à Vicence, le chef du gouvernement fait allusion à tous les préparatifs militaires qui se poursuivent en Europe et affirme que « jusqu'à aujourd'hui l'Italie n'a pris aucune mesure de caractère militaire, mais que si les autres continuent à rappeler des réservistes, à les amasser aux frontières, que s'il continue à se produire des concentrations de flottes, aucun de vous — cela est clair — ne s'étonnera si l'Italie prend ses mesures elle aussi » [3].

Enfin, le 26 au matin, le discours de Vérone [4] vient clore la série de ces manifestations oratoires : M. Mussolini termine son discours par ces mots : « Camarades, il est inutile que les diplomates se fatiguent encore pour sauvegarder le traité de Versailles. L'Europe qui fut édifiée à Versailles, souvent avec une ignorance pyramidale de la géographie et de l'histoire, agonise. Son sort doit se décider cette semaine. Cette semaine peut surgir la nouvelle Europe : l'Europe de la justice pour tous et de la réconciliation entre les peuples.

« Chemises noires, nous, fascistes du Licteur, nous sommes pour cette nouvelle Europe ».

Sans vouloir rechercher les répercussions extérieures qu'ont pu avoir les paroles dispensées avec tant d'abondance par M. Mussolini et sans s'attacher à suivre, en des discours aussi rapprochés les uns des autres, les diverses étapes qu'ils ont pu marquer dans l'évolution de la pensée du chef du gouvernement italien en face de la crise qui se développait, il peut paraître suffisant de noter

(1) Sur les discours d'Udine et de Gorizia, voir ci-dessus les nos 235, 265.
(2) Sur le discours de Padoue, voir ci-dessus les nos 330 (note), 337 (et note).
(3) Voir ci-dessus le no 351 (note).
(4) Sur cette allocution, voir ci-dessus les nos 351 (note), 373.

quelques-unes des réactions déterminées dans le public italien par ce qu'on pourrait appeler la « tournée électorale » de M. Mussolini.

Car c'est assurément une nécessité de propagande qui a conduit le chef du gouvernement à se dépenser si généreusement au cours de son voyage en Vénétie julienne. Au besoin de rassurer les populations d'une région légitimement soucieuse des conséquences que l'Anschluss pouvait comporter pour elle, est venu en effet s'ajouter le souci de ressaisir une opinion publique qui, dans toute l'Italie, n'a pas laissé, au cours de la présente crise internationale, que de rester fort en retrait par rapport aux dirigeants fascistes. La correspondance télégraphique de cette ambassade a à plusieurs reprises, au cours de ces jours derniers, signalé à quel point des discours du chef du gouvernement ressortait clairement le souci constant de reprendre avec la nation un contact quelque peu détendu. C'est en s'adressant directement à la foule, en lui posant des questions et en provoquant ses réponses, ses rires et ses huées que M. Mussolini, usant largement du procédé du dialogue renouvelé de l'antique comme M. Hitler le fait de celui de la prière copiée sur celle des anciens Germains, s'est efforcé de recréer par la force des mots cette atmosphère de confiance en sa personne et de résolution en face des plus graves éventualités qui demeure plus que jamais essentielle pour le succès de ses entreprises.

Quel a été au demeurant le succès de cette campagne personnelle du chef du gouvernement? On pourrait apporter à cette question différentes réponses selon les villes où M. Mussolini a pris la parole. C'est ainsi que, d'après ce qui m'a été rapporté par des témoins oculaires, le succès aurait été à Trieste inférieur à l'attente. Les milieux industriels et commerçants en particulier n'auraient pas fait preuve de l'enthousiasme de rigueur. Dans les autres villes de la Vénétie, par contre, il semble bien que le passage de M. Mussolini ait provoqué tous les applaudissements espérés. Certains discours ont déchaîné chez les assistants de telles clameurs — souvent même aux passages les moins remarquables — qu'on pouvait se demander si la multitude n'était pas en proie à un véritable délire collectif. Il faut évidemment faire une très large place à l'orchestration de telles manifestations, mais le moins qu'on puisse dire, c'est que cette seconde partie du voyage de M. Mussolini a été bien préparée.

Il est par ailleurs frappant de noter la réserve avec laquelle, en dehors des lieux proprement dits du voyage, les discours de M. Mussolini ont été accueillis. Lorsque, à tous les carrefours de Rome, la parole du chef était radiodiffusée, elle était le plus souvent accueillie dans le silence des auditeurs et sans manifestations d'enthousiasme. Les seuls commentaires de la foule allaient à la vitalité et à l'énergie physique du Duce qui réunissait l'exploit en quelque sorte sportif de prendre la parole plusieurs fois par jour, de s'entretenir avec les hiérarques locaux, d'inaugurer des monuments sans cesser de se déplacer en automobile, en chemin de fer ou en aéroplane. Mais, quant au fond, on ne pouvait manquer de percevoir dans le public un certain sentiment de lassitude devant une pareille inflation oratoire; la réaction était de passivité plutôt que d'enthousiasme tant il est vrai que qui veut trop prouver ne prouve rien.

461

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DE VAUX SAINT-CYR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH.

T. nº 2372 (1). *Prague, 29 septembre 1938.*

Pour le président du Conseil.

Je me réfère à mes télégrammes nos 2370-2371 (2).

Il va sans dire que le président de la République a répété avec force que la garantie internationale promise dans la proposition franco-anglaise devait être donnée à la Tchécoslovaquie, avant que l'armée évacuât les fortifications sises dans les territoires à céder, et avant la démobilisation.

Communiqué à Paris.

462

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DE VAUX SAINT-CYR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH.

T. nº 2373 (3). *Prague, 29 septembre 1938.*

Pour le président du Conseil.

Je me réfère à mon télégramme nos 2370-2371 (4).

Je serais heureux que Votre Excellence voulût bien prier M. Osusky, s'il est à Munich, ou tout autre représentant tchécoslovaque, de venir à Prague expliquer à M. Benès et aux dirigeants tchécoslovaques les résultats auxquels sera parvenue la conférence de Munich.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Le télégramme nos 2365-2371 des 28-29 septembre, est ci-dessus reproduit sous le nº 440.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(4) Le télégramme nos 2365-2371, des 28-29 septembre, est ci-dessus reproduit sous le 440.

463

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3661 à 3663 (1). *Berlin, 29 septembre 1938, 12 h.*

On remarquera l'extrême réserve des commentaires consacrés par la presse allemande de ce matin à la conférence de Munich et le soin avec lequel les journaux, dont les éditions spéciales d'hier soir marquaient une vive satisfaction, mettent l'opinion en garde contre tout optimisme prématuré. Il faut y voir sans doute un mot d'ordre du ministère de la Propagande et des milieux extrémistes du parti dont il est le truchement, irrités de la décision de M. Hitler aussi bien que de l'accueil réservé hier par la foule au discours de M. Goebbels (2), et désireux de prévenir toute impression de reculade de la part de l'Allemagne.

Les journaux affectent de ne pas douter que les autres chefs de gouvernement, mis en face de responsabilités immédiates, ne s'accordent sur une solution pleinement satisfaisante pour l'honneur du peuple allemand. Mais tous, avec un remarquable ensemble, insistent sur le caractère irrévocable de l'échéance du 1er octobre. A cette date, d'une manière ou d'une autre, l'armée allemande entrera sur le territoire des Sudètes pour mettre un terme aux « brigandages » et aux « persécutions » dont la liste particulièrement longue remplit de nouveau les colonnes des journaux. Le Reich ne saurait tolérer plus longtemps un semblable état de choses, non plus que la continuelle dérobade de M. Benès à l'exécution immédiate de ses engagements. C'est cela que M. Hitler fera comprendre à ses interlocuteurs de Munich. Il demeure prêt à toute solution pacifique, mais, fort de son bon droit, de la résolution de son peuple, des appels à l'aide qu'il reçoit chaque jour des Sudètes, il ne transigera pas sur les délais désormais publiquement annoncés.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus le n° 433 ; ci-après le n° 474.

464

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

T. nos 943 à 951 (1). *Paris, 29 septembre 1938, 18 h. 05.*

Je vous communique ci-après le texte des instructions que j'ai adressées dans la nuit du 27 au 28 septembre à notre ambassadeur à Berlin dès que j'ai été informé des détails du plan britannique auxquels se réfère votre télégramme no 2364 (2).

[*Reproduire le T. nos 847 à 852 pour Berlin, du 28 septembre*] (3).

Les instructions s'inspirent de l'idée que ce ne serait pas payer un prix trop élevé pour empêcher l'ouverture d'hostilités avec les conséquences qui en découleraient que de consentir immédiatement certains sacrifices territoriaux sur des points dont la population est purement allemande, et dont la cession ne compromet nullement la défense tchèque puisque, en cas de guerre, des raisons stratégiques imposeraient certainement leur abandon immédiat par l'état-major de Prague.

La réunion de la conférence de Munich rend pour le moment inutile la communication de ces propositions au gouvernement tchèque, mais j'attacherais du prix, en revanche, à ce que vous mettiez en valeur les principes essentiels communs aux deux projets franco-anglais :

1o Consentement des cessions territoriales immédiates partout où il ne doit en résulter aucun dommage véritable pour les intérêts tchèques.

2o Envisager une méthode d'occupation progressive.

3o Faire appel à des contingents et à des observateurs internationaux pendant les négociations, pour rassurer M. Hitler sur le sort des populations sudètes destinées à redevenir allemandes.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(2) Du 28 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 439.

(3) Il a paru superflu de publier ce passage, qui reproduisait mot pour mot e télégramme nos 847 à 852 destiné à Berlin, et ci-dessus publié sous le no 413.

465

Note du Département [1]

Communication téléphonique de Munich

Munich, 29 septembre 1938, 20 h. 20.

M. de Vaux Saint-Cyr téléphone qu'il y a eu aujourd'hui deux réunions. La première, qui s'est tenue vers midi, a été une simple présentation. Vers 5 heures, les négociations ont repris et ne sont pas encore terminées.

On avait pensé interrompre et recommencer les pourparlers demain matin. On a décidé de continuer.

Les négociations portent sur un document. Une entente est déjà intervenue sur un certain nombre de points.

Il est difficile de savoir ce qui se passe, seul, M. Léger assiste aux entretiens. Les autres membres de la délégation (MM. François-Poncet, Rochat et Clapier) se trouvent dans une salle voisine.

Les Allemands rencontrés par M. de Vaux Saint-Cyr ont une bonne impression.

Si on aboutit ce soir, M. Daladier rentrerait demain matin.

466

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3152, 3153. *Paris, 29 septembre 1938, 21 h.* [2].

Après une laborieuse discussion avec M. de Lacroix dans la soirée du 28 septembre [3], M. Benès se serait décidé à adresser ce matin, en réponse à la note polonaise, une note dont voici les grandes lignes :

1° Cession (ou remise?) du district de Jablunkov, où la population est en majorité polonaise, qu'entraîne le passage sur ces territoires de la ligne de chemin de fer reliant la Bohême et la Moravie à la Slovaquie (*sic*) [4];

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Par fil.
(3) Relatée ci-dessus sous le n° 440.
(4) Il faut lire sans doute (cf. ci-dessus le n° 440) : (en majorité polonaise), dès qu'auraient été pris les arrangements matériels (qu'entraîne).

2° En ce qui concerne les districts de Teschen et de Frystat, où la population serait en majorité tchèque d'après statistiques Rador, constitution immédiate d'une commission paritaire polono-tchécoslovaque, qui commencerait aussitôt ses travaux en vue de la répartition des territoires et de la fixation de la nouvelle frontière.

3° La cession effective des territoires aurait lieu au fur et à mesure des travaux de la Commission, qui devraient être terminés le 1er décembre prochain.

4° En vue de donner tous apaisements à la Pologne, l'exécution de l'accord sera placé sous la garantie franco-anglaise.

M. Benès a promis de publier un communiqué avant la remise de la réponse tchécoslovaque au ministre de Pologne (1).

467

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 736 à 739 (2). *Moscou, 29 septembre 1938, 20 h. 46, 20 h. 47, 20 h. 48, 20 h.45*

(*Reçu :* 22 h. 25, 21 h. 55, 22 h. 15.)

Le ... (3) de la conférence de Munich a produit une mauvaise impression. On estime qu'en ne mettant pas à exécution la décision qu'il avait annoncée de mobiliser et d'attaquer le 28 si la Tchécoslovaquie ne capitulait pas, M. Hitler aurait fléchi et qu'une attitude ferme l'aurait fait céder. On pense que l'Angleterre et l'Italie, en lui suggérant une conférence à quatre, lui ont sauvé la mise au moment où son orgueil et son audace lui avaient fait dépasser la mesure et l'avaient placé dans l'alternative ou de se lancer dans une guerre de conquête et soulever la réprobation du monde et même d'une partie de l'opinion allemande, ou de reculer et ruiner son prestige. On laisse entendre qu'au contraire, la conférence à quatre aboutira à de nouvelles concessions franco-anglaises, à une aggravation des propositions de Londres et que M. Hitler en sortira avec une position renforcée et des moyens accrus pour préparer une agression nouvelle.

M. Potemkine que j'ai vu ce matin, tout en se montrant très réservé, tient la conférence d'aujourd'hui pour « mauvaise ». A la vérité, il a constaté qu'en la réunissant, M. Hitler avait marqué un fléchissement; mais il a regretté

(1) En fait, la réponse tchécoslovaque à la communication polonaise du 27 (sur cette dernière, voir ci-dessus le n° 395) ne fut transmise que le 30 sous forme d'une lettre du président Benès au ministre de Pologne à Prague.

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Lacune de déchiffrement.

qu'on n'eût pas aussitôt fixé cet avantage en proposant un élargissement de la conférence dans le sens suggéré par M. Roosevelt et proposé par le gouvernement de l'U.R.S.S. lui-même (mon télégramme nº 732) (1).

Je me suis efforcé de faire comprendre au Commissaire du peuple que le gouvernement français n'aurait pas pu décliner l'invitation de M. Hitler sans paraître refuser une dernière chance de paix et qu'au demeurant, il eût été vain de demander au Führer d'associer l'U.R.S.S. à la réunion. J'ai ajouté qu'il pouvait d'ailleurs ne s'agir que d'une conversation liminaire destinée à préparer une conférence élargie.

Mon interlocuteur a paru en douter. D'après les dernières indications qu'il a reçues, M. Neville Chamberlain se proposait de préconiser à Munich un plan très voisin du mémorandum allemand (2).

468

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 112, 113 (3). *Lisbonne, 29 septembre 1938, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Une haute personnalité portugaise, avec laquelle j'entretiens des relations de confiante amitié et qui est en contact permanent avec le président Salazar, m'a assuré qu'en cas de conflit, l'attitude de ce dernier ne saurait faire de doute.

Il se déclarerait aussitôt fidèle à l'alliance anglaise.

Mon interlocuteur a ajouté que M. Salazar, très impressionné par la politique de force du Reich, la jugeait sévèrement et qu'au cours d'un entretien récent avec le ministre d'Allemagne, il avait fait connaître à celui-ci son sentiment en termes particulièrement énergiques.

Il me revient que le général Carmona et les dirigeants de l'armée redoutant que M. Salazar, en se rapprochant des régimes totalitaires, n'adopte une attitude de neutralité, lui auraient déjà laissé savoir qu'ils n'admettraient pas d'autre solution que celle d'une entente... (4) avec l'Angleterre.

(1) Du même jour, non reproduit. Par télégramme nos 732-733, l'ambassadeur de France à Moscou notait que le commissaire du peuple aux Affaires étrangères n'avait pas cru devoir retenir une proposition du chargé d'affaires américain visant « dans l'esprit du premier message du président Roosevelt », à adresser à Berlin et à Prague un message analogue. M. Coulondre concluait toutefois : « S'inspirant du second message du président des États-Unis qui envisage la réunion d'une conférence internationale de toutes les puissances directement intéressées au règlement du conflit, le gouvernement de l'U.R.S.S. s'est déclaré prêt à prendre une part active à une telle conférence. Il a d'ailleurs souligné que sa position était, en cela, conforme à la politique qu'il avait préconisée dès le lendemain de l'Anschluss ».

(2) Sur le plan britannique ainsi visé, voir ci-dessus le nº 401.

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Lacune de déchiffrement.

On ne saurait négliger l'inconnue que représente la concentration au voisinage de la frontière d'un contingent italien et d'éléments d'aviation allemands et l'impossibilité dans laquelle se trouverait l'armée portugaise de s'opposer éventuellement à une entrée qui ne serait qu'une promenade militaire.

469

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2387 à 2389 (1). Secret. Réservé.

Prague, 29 septembre 1938, 23 h. 40.

(*Reçu :* le 30, 4 h. 20, 4 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme no 2370 (2).

En mentionnant hier le péril que constituait l'indignation de l'armée, la révolte de l'opinion publique, M. Benès m'avait signalé que beaucoup de gens adhéraient au parti communiste qui a pris la position la plus intransigeante.

Une personne bien placée pour être informée normalement est venue ce matin me faire part de craintes concernant des troubles révolutionnaires.

Une autre, qui manque peut-être de discernement, mais qui tient de très près au général Syrovy, a dit à un membre de la légation : « Nous aurons la révolution ou la guerre ».

Je ne suis en mesure que de rapporter ces renseignements et de les rapprocher de cette circonstance que peut-être l'autorité et la fermeté du Président ne sont plus ce qu'elles étaient.

J'attire cependant sérieusement l'attention de Votre Excellence à ce sujet. Il convient, je pense, dans notre intérêt même, que nous aidions la Tchécoslovaquie de toutes nos forces à traverser cette dure épreuve en... (3) organiser. Si des troubles importants venaient à se produire, l'Allemagne sans doute interviendrait militairement. Je crois que le maréchal Goering l'a dit il y a quelque temps à sir N. Henderson; elle interviendrait aussi, aurait ajouté le Maréchal, si une dictature militaire venait à s'installer. C'est donc l'intérêt de la paix et de la sauvegarde de ce qui reste de la Tchécoslovaquie que des conditions acceptables soient faites à cet état.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Les télégrammes nos 2370-2371, du 29 septembre, sont ci-dessus reproduits sur le no 440.
(3) Lacune de déchiffrement.

470

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2383 à 2386 (1). *Prague, 29 septembre 1938.*

Le gouvernement tchécoslovaque a remis la nuit dernière à M. Newton sa réponse au plan britannique du 27 septembre (2). Mon collègue a aussitôt envoyé à Londres une analyse de cette réponse. Il en adresse, d'autre part, le texte intégral à M. Chamberlain à Munich.

J'enverrai demain par avion ce texte à Votre Excellence. Je crois utile d'en donner dès maintenant la substance.

Ainsi que je l'ai indiqué par télégramme nos 2370-2371 (3), le cabinet de Prague déclare ne pouvoir accepter ce qui, dans le nouveau plan, dépasse les précédentes propositions franco-britanniques.

Les objections principales portent sur la date de l'évacuation des territoires à céder. Le gouvernement tchécoslovaque redoute en effet que l'Allemagne, après avoir occupé des positions stratégiques dominantes, n'en profite pour se montrer absolument intransigeante sur le tracé des nouvelles frontières et même pour augmenter ses exigences. Aussi demande-t-il :

1o Qu'avant l'ouverture des travaux des deux commissions, il soit précisé, par des négociations diplomatiques « sur la base de quels principes et de quels faits » le tracé des nouvelles frontières serait établi. A ce propos, la note tchécoslovaque rappelle que les propositions franco-britanniques ont admis qu'il serait procédé aux ajustements nécessaires;

2o Que la date d'évacuation ne soit fixée qu'une fois terminés les travaux de la Commission de délimitation et une fois mis sur pied le nouveau système de garantie.

Tout en posant ces conditions, le gouvernement tchécoslovaque se déclare prêt à accélérer les travaux des commissions et les pourparlers relatifs aux garanties futures, de façon que la remise des territoires ait lieu dans le plus bref délai possible. Il accepterait de fixer pour cette remise une date limite qui pourrait être le 15 décembre.

Par ailleurs, le gouvernement tchécoslovaque accepte les suggestions anglaises concernant la constitution de la commission qui fixera les conditions d'évacuation et de la Commission de délimitation. Il demande toutefois que

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Sur le plan britannique, voir ci-dessus le no 401.
(3) Du 29 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 440.

ces commissions comprennent un membre français et il propose qu'en cas de besoin, on fasse appel à un arbitre américain.

Il propose également que l'on soumette l'ensemble du problème à l'arbitrage du président des États-Unis ou à une conférence internationale si « des difficultés insurmontables » en empêchaient la solution.

471

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1667 à 1669 (1). *Rome, 29 septembre 1938.*

L'annonce de la démarche de M. Mussolini auprès de M. Hitler et celle de la réunion de Munich, ont été accueillies par toutes les classes de la population avec une satisfaction et un soulagement véritablement immenses et qui confirment la mesure des sentiments avec lesquels la perspective de la guerre était envisagée par la nation tout entière. Il semble qu'en outre, le fossé qui allait en s'élargissant entre l'opinion publique et ses dirigeants ait été d'un seul coup comblé, et que par son action de paix, M. Mussolini ait réussi à regagner de la part du peuple italien une adhésion unanime que ses discours belliqueux de ces derniers jours n'avaient pu réussir à emporter.

Dans les milieux officiels italiens on cherche, semble-t-il, à laisser entendre que M. Mussolini était de toutes façons résolu, si même aucune démarche anglaise n'avait été faite auprès de lui, à exercer de sa propre initiative une intervention auprès de M. Hitler. Si peu vraisemblable que paraisse une telle indication dans le déroulement chronologique de la matinée d'hier, le fait qu'on cherche à la répandre montre bien, en tout cas, le prix que l'on attache ici à fixer solidement dans les esprits la notion de « Mussolini médiateur et sauveur ». Et c'est assurément là pour le chef du gouvernement italien, dans le cas d'un échec, une lourde responsabilité assumée tant vis-à-vis de l'opinion mondiale que surtout à l'égard d'une opinion publique nationale assez peu affermie en face d'éventualités extrêmes.

Il paraît bien probable, en tout cas, que si le chef du gouvernement revenait de Munich sans avoir réussi dans son rôle, universellement exalté aujourd'hui dans le pays, de « sauveur de la paix », le moral de la nation italienne retomberait beaucoup plus bas qu'il n'était ces jours derniers.

(1) **Extrait des archives de l'ambassade.**

472

Note du 2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Sur les concessions qui pourraient être faites aux Allemands et aux Hongrois(1)

I. *Concessions possibles dans le couloir morave.*

A. *Conserver si possible en raison de leur intérêt militaire :*

Au nord du couloir : les fortifications lourdes situées dans la région Zamberk-Friwaldov-Opawa.

Au sud du couloir : les fortifications légères de Znojmo-Breclaw.

En conséquence :

Limiter les concessions à la ligne avant de ces fortifications.

Des compensations pourraient être accordées dans la partie nord et nord-ouest du quadrilatère de Bohême en vue du maintien aux Tchèques des fortifications du couloir morave.

Si cette solution ne peut être admise :

B. *Garder aux Tchèques la maîtrise des deux courants de transport :*

Prague-Olomouc, Tabor-Brno, indispensables à un redressement de la défense tchèque sur le couloir morave.

En conséquence, la frontière pourrait être déterminée par la ligne suivante :

Au nord du couloir : Kraliky-Sumperk (correspondant à une limite ethnique de la carte tchécoslovaque), puis Rymarov (à l'Allemagne), Valsov (à l'Allemagne), Brumovice (aux Tchèques).

Au sud du couloir : Olbramovice, Branizovice, Strachotin-Rakvice-Podivin.

Ces lignes consacrent au nord comme au sud la perte des fortifications.

II. *Concessions possibles aux Hongrois.*

a. *Concessions initiales à proposer.*

Une nouvelle frontière, sur la ligne générale Komarno-Bratislava (cette ville exclue avec ses fortifications) suivant le cours du Maly-Dunaj.

(1) Cette note, extraite des papiers Bonnet, a été approuvée par le général Gamelin, ainsi qu'en témoigne une annotation manuscrite marginale.

b. *Concessions maxima.*

Alignement de la frontière au pied des crêtes sur la ligne générale Bratislava (exclue)-Esztergom.

473

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES [1]

Au sujet de la cession à l'Allemagne d'une partie des territoires tchécoslovaques
Intérêts français en cause

Paris, 29 septembre 1938.

L'attention de la sous-direction des Relations commerciales vient d'être appelée sur l'intérêt qu'il y aurait, lors de la cession à l'Allemagne de certaines portions du territoire de l'État tchécoslovaque, à régler, à l'occasion du transfert de souveraineté, diverses questions économiques et financières qui concernent nos nationaux et l'État français.

La première question qui se pose est celle de la prise en charge par l'Allemagne d'une partie de la dette intérieure et extérieure de l'État tchécoslovaque. Cette solution est conforme à l'usage international. Si elle n'a pas été retenue lors du retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France en 1918, cela tient à ce que l'Allemagne avait dérogé elle-même aux règles posées par le droit des gens en exigeant, par le traité de Francfort, l'annexion, libre de toute charge, de ces départements français. Il convient en effet de remarquer que la dérogation prévue par le traité de Versailles est la seule qui ait été retenue par les traités qui ont fixé en 1919 le statut nouveau de l'Europe [2]. Il n'est pas sans intérêt de noter également que la question a été également tranchée dans le même sens par les accords de Naples du 19 février 1935, qui, en l'absence de dettes à la charge de la Commission de gouvernement, ont prévu un régime spécial de transfert en faveur des dettes contractées par des personnes physiques ou morales sarroises avec l'approbation de cette commission.

Une seconde question, non moins importante pour nous, que pourrait poser l'union à l'Allemagne du territoire des Sudètes, serait celle des transferts privés, qui intéresse nos nationaux ou les étrangers domiciliés en France, qui possèdent dans les territoires à céder des biens mobiliers ou des créances diverses. En ce qui concerne cette seconde question, qui a d'ores et déjà été

(1) Pour la sous-direction d'Europe.

(2) L'article 255 du traité de Versailles stipulait, en son premier alinéa : « 1° En considération de...ce que l'Allemagne a refusé en 1871 de prendre à sa charge aucune portion de la dette française, la France sera exemptée, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, de tout payement résultant de l'article 254 » [c'est-à-dire de tout paiement d'une partie de la dette de l'Empire allemand].

posée au Département par certains de nos nationaux et qui présente un intérêt considérable eu égard à l'importance de nos participations bancaires et industrielles en Tchécoslovaquie, il conviendrait, semble-t-il, de se référer également aux dispositions prévues à ce sujet par les accords du 19 février 1935, dispositions qu'il conviendrait d'ailleurs d'améliorer sur certains points, en particulier en ce qui concerne le transfert des créances des personnes morales.

La sous-direction des Relations commerciales croit devoir d'ores et déjà appeler l'attention de la sous-direction d'Europe sur l'importance des questions de transfert que pose une réunion du territoire des Sudètes au Reich et sur l'intérêt qu'il y aurait, le cas échéant, à les inscrire au programme des négociations sur le transfert éventuel de souveraineté.

Cette demande se justifie d'autant mieux qu'à diverses reprises, le chancelier Hitler a lui-même établi un rapprochement entre le retour de la Sarre au Reich et un rattachement éventuel du pays sudète à l'Allemagne. En prenant possession de la Sarre, le Reich n'a pas discuté le principe de la prise en charge des obligations assumées antérieurement par ce territoire.

Cette question présente pour nous un intérêt d'autant plus grand que la cession territoriale a été suggérée par le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement britannique, et que nous avons ainsi assumé vis-à-vis de nos nationaux qui, sous le régime antérieur, disposaient librement de leurs biens, une responsabilité dont ils ne manqueraient pas de se prévaloir si ces facilités ne leur étaient maintenues.

474

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1032. (1). *Berlin, 29 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 octobre.)

La grande manifestation organisée hier soir, 28 septembre, à Berlin, au Lustgarten et le discours qu'y a prononcé M. Goebbels (2) devaient, suivant l'opinion répandue encore hier matin parmi les Berlinois, suivre de peu la proclamation de la mobilisation générale. On pensait que l'allocution du ministre de la Propagande revêtirait les allures d'un appel aux armes.

On avait annoncé qu'elle serait diffusée par radio et on la croyait destinée à galvaniser la nation toute entière au moment où ses chefs la lanceraient dans une aventure belliqueuse. On s'attendait à des accents enflammés, à un langage incendiaire, à un redoublement d'efforts en vue d'exciter l'indignation, la fureur, le fanatisme de la foule.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 433.

En fait, la manifestation d'hier soir s'est déroulée dans des conditions toutes différentes. Elle n'a pas été radiodiffusée et s'est trouvée, ainsi, limitée à la capitale berlinoise. En outre, le Dr. Goebbels a fait preuve, dans son discours, d'une modération relative dont il est peu coutumier. Quant à la foule, elle n'a témoigné d'aucun enthousiasme.

Ce n'est pas que le ministre de la Propagande ait négligé d'évoquer le prétendu martyre des populations sudètes, la vilenie et la traîtrise de M. Benès, l'extermination totale dont seraient menacées les populations allemandes de Bohême; mais son discours a eu davantage le caractère d'un plaidoyer que d'un réquisitoire.

Le ministre de la Propagande s'est surtout attaché à montrer que si, à l'heure actuelle, le Reich courait de nouveau le risque de voir se former contre lui une coalition mondiale, la faute n'en incombait pas à ses dirigeants; ceux-ci, en revendiquant le rattachement des Sudètes, ne faisaient qu'obéir aux exigences inéluctables des intérêts et de l'honneur allemands. La responsabilité en retombait sur M. Benès seul, qui, à l'instigation de Moscou, cherchait à provoquer une guerre générale, et sur les inspirateurs de l'infâme campagne de calomnie menée par la presse étrangère contre l'Allemagne. Renversant les rôles avec une absence totale de scrupules, le Dr. Goebbels a présenté le Reich comme en butte, de la part de l'étranger, à des exigences éhontées, à des sommations injurieuses. « Nous ne demandons rien à personne, s'est-il écrié. Pourquoi le monde nous cherche-t-il noise, alors que nous n'avons pas de plus ardent désir que de vivre en paix? » Le ministre a cru devoir affirmer que l'Allemagne ne capitulerait pas, comme si c'était le gouvernement du Reich et non celui de Prague qui s'était vu placé devant un ultimatum. Le Dr. Goebbels a terminé en exhortant son auditoire à une confiance illimitée dans le Führer qui, d'une façon ou de l'autre, saurait résoudre le problème sudète pour le plus grand bien du Reich.

Mais le Dr. Goebbels, tout en maintenant intégralement les revendications allemandes et en soulignant que derrière ces revendications, il y avait non seulement un peuple tout entier, mais une puissante armée, s'est abstenu de mentionner le terme du 1er octobre indiqué par le Chancelier dans son discours du 26 (1). Il a même déclaré que « l'Allemagne attendrait encore quelque temps » (*Wir wollen noch einige Zeit warten*). Comparés à la formule « immédiatement et sans délai » (*jetzt und zwar sofort*) dont s'était servi le Führer au Palais des sports, ces mots sont caractéristiques de la baisse de ton observée entre les manifestations oratoires du 26 et du 28 et dont l'explication doit être manifestement cherchée dans les événements qui se sont déroulés au cours de la journée d'hier et qui ont abouti à la conférence de Munich.

Si le Dr. Goebbels s'est imposé quelque retenue, la foule à laquelle il s'adressait ne s'est pas départie de la plus grande froideur.

Il va sans dire que les dizaines de milliers de personnes invitées à illustrer, à la face du monde, l'attachement du peuple allemand pour ses frères sudètes, avaient été, suivant la méthode habituelle, cueillies à la sortie de leur bureau,

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 382 (et note), 383, 386, 397.

de leur boutique ou de leur atelier et conduites par détachements sur les lieux de la manifestation. Dès 16 heures de l'après-midi, on pouvait voir devant les banques et les magasins qui avoisinent l'avenue des Tilleuls se former, autour d'une pancarte sur laquelle figurait un numéro de cellule nazie, de mornes cortèges d'employés, hommes et femmes, attendant avec discipline et ennui le moment du départ. Une à une, les colonnes s'ébranlaient au signal donné par le chef de cellule et se dirigeaient vers la place du Château qui, une heure avant la manifestation, était entièrement tapissée d'une foule dense et résignée.

Malgré les marches militaires jouées par un invisible orchestre et répercutées par des haut-parleurs, l'atmosphère restait glaciale. A son arrivée, le Dr. Goebbels n'a recueilli que de vagues acclamations. L'évocation des tribulations des Sudètes a paru laisser l'auditoire assez indifférent. Les invectives contre M. Benès n'ont éveillé qu'un faible écho. Le ministre a eu plus de succès avec certaines plaisanteries au détriment des « démocrates armés de parapluies » qu'il a opposés aux nazis qui préfèrent avoir en mains des fusils. Mais pas un seul moment, il n'a réussi à faire vibrer l'assemblée, à susciter parmi elle un mouvement d'approbation ou un courant d'enthousiasme. Malgré leurs efforts soutenus et répétés, les chefs de claque n'étaient pas suivis et leurs applaudissements se perdaient, à peine perceptibles, à travers l'immense forum choisi pour cette démonstration « spontanée » de la volonté populaire.

Déjà la veille, les Berlinois, pourtant si avides de spectacles militaires, avaient laissé défiler dans le plus grand silence, sans une seule acclamation, une division motorisée qui avait traversé la capitale et pris la direction de Dresde.

Une fois de plus, on a eu nettement l'impression, lors de la réunion du Lustgarten, que l'idée d'un conflit à propos de la Tchécoslovaquie, dont on commence à redouter de nouveau qu'il ne se transforme en une guerre générale, est loin d'être accueillie avec faveur par la population. Le Dr. Goebbels a cru devoir protester que le problème sudète n'était pas une question artificielle entièrement forgée par les nazis. C'est pourtant là le sentiment d'une grande partie du public, tandis que ceux qui, il y a quelques jours, ne croyaient pas ou ne croyaient plus à une intervention franco-britannique, redoutent de nouveau que l'Allemagne ne se trouve, du jour au lendemain, en face d'un monde d'ennemis.

Les efforts intenses déployés depuis des mois par la propagande allemande, la mise en jeu de tous les moyens pour exciter l'opinion contre la Tchécoslovaquie, ont, parmi la majorité des Allemands, engendré plus de lassitude que d'ardeur belliqueuse. On commence à se fatiguer de vivre constamment dans un état intermédiaire entre la guerre et la paix et à trouver que les chefs nazis abusent des nerfs de la population.

Il est impossible que les dirigeants hitlériens ne se rendent pas compte du peu d'enthousiasme qu'éprouve dans son ensemble le pays pour une aventure belliqueuse, avec tous les aléas qu'elle entraînerait. Cette considération a peut-être joué un certain rôle dans la décision prise hier par le Führer de convoquer la conférence de Munich. Jusqu'ici, cependant, elle ne les a pas

amenés à prescrire à leur presse d'atténuer un peu son langage. L'intransigeance absolue et le ton catégorique que celle-ci continue à afficher, le jour même où se réunissent, dans la capitale bavaroise, les chefs de gouvernement français, anglais, allemand et italien, constituent un contraste saisissant avec l'air fatigué et déprimé des milliers de Berlinois qui ont été obligés de former, hier soir, l'auditoire du Dr. Goebbels.

475

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 528 [1]. *Varsovie, 29 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

Dans un moment où la situation intérieure de la Pologne apparaît si confuse, où les luttes se poursuivent entre quelques individus et quelques groupes, les préoccupations de politique intérieure tendent constamment, chez les dirigeants, à l'emporter sur celles que peuvent inspirer les événements extérieurs, les unes et les autres sont en tout cas si étroitement mêlées, qu'il est difficile de comprendre certains aspects de la politique extérieure de ce pays, si l'on ne tient compte des intérêts et des ambitions qui, sur le plan intérieur, se trouvent en présence.

L'aventure où le gouvernement polonais vient de risquer de jeter son pays à propos de la Silésie de Tesin en est un exemple frappant.

Au moment où la crise européenne devenait si alarmante, la Pologne, elle, entrait en période électorale. On sait, en effet, que le Parlement avait été dissous le 13 septembre dernier et que les élections à la Diète et au Sénat avaient été fixées aux 6 et 13 novembre prochain.

Pour le gouvernement actuel, pour les groupes qui le soutiennent, plus particulièrement pour l'O.Z.N. (le mouvement organisé sous les auspices du maréchal Rydz-Smigly et qui compte trouver dans la nouvelle diète un centre d'action qu'il n'a jamais réussi à s'assurer), il fallait, en vue des élections polonaises, trouver un slogan, s'assurer un succès.

La question de Silésie est apparue comme une occasion exceptionnellement favorable à exploiter. Le souvenir du préjudice causé à la Pologne en 1920, l'animosité qui pousse les Polonais contre les Tchèques donnaient à cette revendication un caractère national et lui assuraient la faveur populaire. En même temps, les dirigeants polonais prévoyaient que l'opinion n'accepterait pas sans difficulté le nouvel accroissement de la puissance allemande. Il conve-

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

nait donc de faire sans retard acte d'énergie et de faire miroiter au public polonais la perspective d'une prompte compensation.

Les dirigeants polonais se lancèrent donc dans une campagne d'excitation de l'opinion publique avec d'autant plus de précipitation et de violence que, à ce moment, c'est-à-dire au lendemain des conversations de Berchtesgaden et du premier voyage à Londres de Votre Excellence et de M. le Président du Conseil, ils pensaient que tout risque de conflit général se trouvait écarté.

Le développement ultérieur des événements en Europe devait amener par la suite, dans les milieux gouvernementaux, les réactions que j'ai par ailleurs journellement signalées à Votre Excellence.

La question de la Silésie de Tesin n'est du reste pas la seule, dans ce domaine, où certains problèmes de politique extérieure se trouvent liés à des intérêts de personnes. C'est ainsi que M. Beck qui, lui aussi, a de grandes ambitions dans le domaine de la politique intérieure, souhaite vivement profiter des événements actuels pour assurer à son pays une frontière commune avec la Hongrie. Ses amis disent et écrivent que, après avoir assuré des relations pacifiques avec l'Allemagne et repris des rapports normaux avec la Lithuanie, s'il réussissait à unir, par une frontière commune, la Pologne et la Hongrie, il aurait bien mérité la reconnaissance du peuple polonais. A l'heure actuelle déjà, une des personnalités les plus marquantes du groupe des « colonels » auquel appartient bien entendu M. Beck, le colonel Matuszewski, se trouve actuellement à Budapest où il se préoccupe évidemment de prendre les contacts nécessaires en vue de faciliter la réalisation des visées polonaises.

476

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1034 (1). *Berlin, 29 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 octobre.)

J'ai l'honneur d'attirer, d'une façon toute particulière, l'attention du Département sur la lettre ci-jointe en copie (2) par laquelle le colonel de Geffrier, attaché de l'Air près cette ambassade, rend compte d'un entretien qu'il a eu aujourd'hui avec le général von Witzendorf, chef de la direction centrale du ministère de l'Air du Reich.

Le général von Witzendorf a convoqué le colonel de Geffrier pour l'inviter, sur un ton aimable et courtois, à se montrer actuellement très « prudent » dans l'exécution des vols que notre attaché de l'Air et son adjoint effectuent

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

quotidiennement afin de satisfaire aux obligations prescrites pour leur entraînement aérien.

Le colonel de Geffrier a exprimé l'étonnement que provoquait chez lui une telle communication. Il a souligné qu'il pensait avoir toujours fait preuve, au cours de ses vols, de cette prudence qui lui était recommandée et s'être toujours attaché, en particulier, à suivre à la lettre toutes les règles en vigueur concernant le survol du territoire allemand.

Sur cette réplique, le général von Witzendorf s'est montré assez embarrassé. Il s'est borné à répéter ses conseils de prudence en déclarant que les groupes de DCA allemands étaient très « énervés », notamment aux abords de la frontière germano-tchécoslovaque, et qu'il serait regrettable qu'un incident se produisît, etc.

Le colonel de Geffrier est tombé d'accord avec son interlocuteur pour décider d'éviter, à l'avenir, de survoler le territoire allemand dans une zone de 100 kilomètres au voisinage de la frontière tchécoslovaque. Il a, d'ailleurs, fait valoir que, depuis le début de la crise internationale actuelle, il s'était abstenu de dépasser le parallèle de Leipzig.

Notre attaché de l'Air a rendu compte de cet entretien à son ministère, en vue notamment de lui permettre d'adopter telles mesures de réciprocité qui seraient jugées utiles vis-à-vis de l'attaché de l'Air allemand à Paris.

477

M. MERCIER, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 39. Secret. *Tirana, 29 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 octobre.)

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'il m'a paru utile, dans les graves conjonctures actuelles, de m'assurer, autant que faire se peut des dispositions du gouvernement albanais, dans l'éventualité où la contestation germano-tchèque se terminerait par la guerre.

Je suis allé voir à cet effet Ekrem bey Libohova, le 26 septembre, sous le prétexte de l'entretenir de la demande dont m'avait saisi le colonel Giraud (ma lettre nº[38], du 28 septembre 1938) (1).

Une fois tirée au clair cette question, j'ai demandé au ministre si, dans les conjonctures prochaines, je devais m'attendre à recevoir mes passeports et à quitter le pays.

Ekrem bey a protesté que l'Albanie était fort éloignée de nourrir des desseins hostiles contre la France. « L'intérêt évident de mon pays, dit-il, est de

(1) Non retrouvée.

se tenir à l'écart d'un conflit qui jetterait les grandes puissances les unes contre les autres ».

J'objectai qu'il pouvait se produire tel concours de circonstances où l'Italie ferait appel à son alliée, l'Albanie.

« Au cas même, dit le ministre, où l'Italie serait entraînée dans la conflagration, le *casus foederis* ne jouerait, pour nous, que si elle était l'objet d'une agression. Cette éventualité même n'est guère à prévoir, du moins tant que la Yougoslavie elle-même reste neutre ».

« Précisément, répondis-je, Votre Excellence a dû apprendre que, dès hier ou avant-hier, la Roumanie et la Yougoslavie ont fait connaître à Prague qu'elles fourniraient leur appui à la Tchécoslovaquie, si celle-ci était l'objet d'une agression injustifiée de la part de la Hongrie, par application du pacte de la Petite Entente [1]. Comme la Hongrie serait certainement contrainte, par M. Hitler, de participer à l'offensive éventuelle contre les Tchèques, tout permet de compter, dès maintenant, la Yougoslavie parmi les antagonistes du groupe germano-italien ».

« En ce cas, dit Ekrem bey, nous ne pouvons évidemment prévoir ce que fera l'Italie. Mais, à admettre qu'elle cherche une base en Albanie même — en dépit de nos protestations — contre la Yougoslavie, celle-ci n'hésiterait pas à envahir tout le nord du Royaume et notre pays deviendra, comme en 1914, l'un des théâtres de la lutte.

« De toute façon, vous pouvez être pleinement assuré de nos dispositions amicales, qui feraient que vos passeports ne vous seraient remis qu'à la dernière extrémité ».

C'est sur ces mots que je pris congé du ministre.

478

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 617 [2]. Confidentiel. *Bruxelles, 29 septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 octobre.)

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint en copie deux lettres de notre attaché militaire [3].

Le colonel Laurent signale d'une part que ce serait pour répondre à une observation du chargé d'affaires d'Allemagne que l'on aurait renforcé les

[1] Sur cette promesse d'appui roumano-yougoslave à la Tchécoslovaquie en cas d'attaque hongroise, voir ci-dessus le n° 374 (note).

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

[3] Il s'agit des rapports n°s 294/S et 298/S du 28 septembre, ci-dessus reproduits sous les n°s 452 et 453.

faibles effectifs installés à la frontière française et que, pour ce faire, on avait dû rappeler les nombreux réservistes mobilisés avant-hier soir. J'ajoute que M. Spaak aurait hésité à prendre cette mesure en raison des dépenses considérables qu'elle entraîne et par crainte d'inquiéter l'opinion. Il ne pouvait pas non plus retirer des troupes de la frontière est pour les porter au sud sans provoquer de sérieuses réactions en pays wallon ni paraître manifester trop de méfiance à notre égard. Aussi, serait-ce afin de mieux équilibrer la distribution des forces aux frontières, et, paraît-il, devant l'insistance du palais royal, qu'il se serait décidé à mettre toute l'armée sur le pied de paix renforcée, ce qui représente près de 350.000 hommes sous les armes.

Cette explication paraît plausible, car l'importance des mesures prises est hors de proportion avec celles qui existent de l'autre côté des frontières belges.

Comme le signale d'autre part le colonel Laurent, les mouvements de troupes vers le sud ont provoqué du mécontentement en Wallonie et quelques petits incidents locaux. C'est ainsi que des petits tracts, dont je possède un exemplaire, ont été distribués par des automobilistes dans la région de Charleroi, avec le texte suivant :

« L'Allemagne menace d'envahir la Tchécoslovaquie et de provoquer la guerre mondiale ».

« La Belgique dresse ses canons et ses mitrailleuses contre la France, championne de la paix ».

« La Wallonie entière s'insurge contre ces mesures et se refuse à servir de bouclier au nazisme ».

479

Accord conclu à Munich le 29 septembre 1938

T. *Munich, 30 septembre 1938* [1].

(*Reçu :* 4 h. 20.)

Les quatre puissances : Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, tenant compte de l'arrangement déjà réalisé en principe pour la cession à l'Allemagne des territoires des Allemands des Sudètes, sont convenues des dispositions et conditions suivantes réglementant ladite cession et les mesures qu'elle comporte. Chacune d'elles, par cet accord, s'engage à accomplir les démarches nécessaires pour en assurer l'exécution :

1° L'évacuation commencera le 1cr octobre;

(1) Par téléphone, en clair.

2° Le Royaume-Uni, la France et l'Italie conviennent que l'évacuation du territoire en question devra être achevée le 10 octobre, sans qu'aucune des installations existantes ait été détruite. Le gouvernement tchécoslovaque assure la responsabilité d'effectuer cette évacuation sans qu'il en résulte aucun dommage auxdites installations;

3° Les conditions de cette évacuation seront déterminées dans le détail par une Commission internationale composée de représentants de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de la Tchécoslovaquie.

4° L'occupation progressive par les troupes du Reich des territoires de prédominance allemande commencera le 1er octobre. Les quatre zones indiquées sur la carte ci-jointe seront occupées par les troupes allemandes dans l'ordre suivant :

La zone 1, les 1er et 2 octobre;
La zone 2, les 2 et 3 octobre;
La zone 3, les 3, 4 et 5 octobre;
La zone 4, les 6 et 7 octobre.

Les autres territoires à prépondérance allemande seront déterminés par la Commission internationale et occupés par les troupes allemandes d'ici au 10 octobre.

5° La Commission internationale mentionnée au paragraphe 3 déterminera les territoires où doit être institué un plébiscite.

Ces territoires seront occupés par des contingents internationaux jusqu'à l'achèvement du plébiscite. Cette commission fixera également les conditions dans lesquelles le plébiscite doit être institué en prenant pour base les conditions du plébiscite de la Sarre. Elle fixera, en outre, pour l'ouverture du plébiscite, une date qui ne pourra être postérieure à la fin de novembre.

6° La fixation finale des frontières sera établie par la Commission internationale. Cette commission aura aussi compétence pour recommander aux quatre puissances : Allemagne, Royaume-Uni, France et Italie, dans certains cas exceptionnels, des modifications de portée restreinte à la détermination strictement ethnographique des zones transférables sans plébiscite.

7° Il y aura un droit d'option permettant d'être inclus dans les territoires transférés, ou d'en être exclu. Cette option s'exercera dans un délai de 6 mois à partir de la date du présent accord.

Une commission germano-tchécoslovaque fixera le détail de cette option, examinera les moyens de faciliter les échanges de populations et réglera les questions de principe que susciteront lesdits échanges.

8° Le gouvernement tchécoslovaque libérera, dans un délai de quatre semaines à partir de la conclusion du présent accord, tous les Allemands des Sudètes des formations militaires ou de police auxquelles ils appartiennent et qui désireront cette libération.

Dans le même délai, le gouvernement tchécoslovaque libèrera les prisonniers allemands des Sudètes qui accomplissent des peines de prison pour délits politiques.

Annexe n° 1

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement français ont conclu l'accord ci-dessus, étant bien entendu qu'ils maintiennent l'offre contenue dans le paragraphe 6 des propositions franco-britanniques du 19 septembre 1938 touchant une garantie internationale des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque contre toute agression non provoquée (1).

Quand la question des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie aura été réglée, l'Allemagne et l'Italie, pour leur part, donneront également une garantie à la Tchécoslovaquie.

Annexe n° 2

Les chefs des gouvernements des quatre puissances déclarent que le problème des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie, s'il n'est pas réglé dans les trois mois par un accord entre les gouvernements intéressés, sera l'objet d'une autre réunion des chefs de gouvernements des quatre puissances aujourd'hui assemblés.

Annexe n° 3

Toutes les questions qui pourront naître du transfert de territoires seront considérées comme du ressort de la Commission internationale.

Annexe n° 4

Les quatre chefs des gouvernements ici réunis sont d'accord pour que la Commission internationale prévue à l'accord en date de ce jour se compose du secrétaire d'État à l'office des Affaires étrangères, des trois ambassadeurs accrédités à Berlin et d'un membre à nommer par le gouvernement tchécoslovaque (2).

(1) Le texte des propositions franco-britanniques est ci-dessus publié sous le n° 213.

(2) Les archives françaises ne contiennent que le texte de l'accord de Munich : aucun compte rendu de la conférence elle-même ne s'y retrouve.

480

M. Daladier, Président du Conseil,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. [1]. *Munich, 30 septembre 1938.*

Veuillez transmettre d'extrême urgence le télégramme suivant à M. de Lacroix :

« Le texte de l'accord conclu cette nuit entre les quatre puissances a été remis par M. Chamberlain et par moi-même à M. Mastny, qui partira en avion ce matin à six heures pour Prague.

« M. Ashton-Gwatkin accompagne M. Mastny et vous remettra le texte français de ce document ainsi que la carte annexe.

« Veuillez effectuer d'extrême urgence une démarche auprès de M. Benès pour vous assurer de son acceptation.

« Vous lui exprimerez toute l'émotion avec laquelle je parviens à l'issue de cette négociation, à laquelle il n'a pas dépendu de moi que ne fût présent un représentant de la Tchécoslovaquie. La France... [2] les sacrifices qu'exige la situation actuelle.

« Je ne doute pas que M. Benès ne comprenne comme moi l'intérêt de soustraire la nation tchécoslovaque à l'épreuve redoutable de la guerre, tout en sauvegardant pour l'avenir les conditions essentielles qui permettent à son pays de garder foi en ses destinées ».

[1] Ce télégramme, extrait des archives de l'ambassade de France à Prague, et transmis par fil à Prague sous les nos 953-954 porte comme heure de réception dans la capitale tchécoslovaque : 8 heures. Or, il est publié par ailleurs dans le *Livre jaune (Ministère des Affaires étrangères, Documents diplomatiques 1938-1939. Pièces relatives aux événements et aux négociations qui ont précédé l'ouverture des hostilités...* Paris, 1939) sous le no 13, p. 13, avec comme heure de départ de Munich *3 h. 30.*

[2] Lacune de déchiffrement.

481

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3676 [1]. *Berlin, 30 septembre 1938, 14 h.* [2].

En vue de faciliter la tâche que j'aurai à remplir à la Conférence internationale chargée de régler les problèmes germano-tchèques, je serai reconnaissant au Département de bien vouloir mettre à ma disposition deux fonctionnaires ayant été mêlés à l'organisation du plébiscite de la Sarre à la fois dans l'élaboration des principes qui ont présidé à ce plébiscite et dans l'application qui en a été faite.

Je compte faire appel immédiatement à la collaboration des attachés militaires auprès de mon ambassade ainsi qu'à celle de l'attaché financier. Je suggère qu'il pourrait être demandé au général Le Rond de nous prêter le concours de son expérience et de son autorité en pareille matière.

Je ne puis encore estimer le montant des crédits dont j'aurai besoin. Mais peut-être pourrait-il m'être alloué une provision de l'ordre de 40 à 50.000 francs, qui serait restituée dans la mesure où elle serait trop forte, et devrait être augmentée dans le cas contraire. A l'heure actuelle, il y aurait lieu de presser Prague de nommer le membre tchèque de la Commission internationale. Notre désir serait que ce choix portât sur M. Mastny, ministre à Berlin, avec lequel nous sommes liés personnellement et qui est un esprit modéré et pondéré.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.

482

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2392 à 2394 (1). *Prague, 30 septembre 1938* (2).

Je réponds à votre télégramme nos 953 et 954 (3) par lequel Votre Excellence m'a fait l'honneur de me transmettre le télégramme de M. le Président du Conseil.

M. Benès nous ayant fait dire à M. Newton et à moi qu'il ne pouvait nous recevoir, c'est auprès de M. Krofta que nous avons fait la démarche prescrite. Notre collègue d'Italie ayant exprimé le désir de s'entendre avec nous à ce sujet, a été reçu en même temps que nous par le ministre des Affaires étrangères.

M. Krofta nous a déclaré au nom du président de la République et du Cabinet « que le gouvernement tchécoslovaque acceptait avec douleur la décision de Munich prise sans la Tchécoslovaquie et contre elle ». Il a ajouté qu'il nous serait remis à ce sujet une note écrite.

Il nous a prié d'intervenir auprès de nos gouvernements en vue de faire cesser la campagne de la radio et de la presse allemandes sur le danger d'incidents qui pourraient en résulter à l'occasion de l'exécution de l'accord.

La délégation tchécoslovaque à la Commission internationale est composée de M. Mastny et du général Masaryk, premier adjoint du chef d'état-major de l'Armée (4). Elle assistera à la séance de cette après-midi à Berlin.

J'ai déclaré au ministre qu'il n'avait pas dépendu de M. Daladier qu'un représentant de la Tchécoslovaquie n'est pas... (5) à la négociation.

Communiqué à l'ambassade de Berlin.

(1) Ce télégramme ne se retrouve en fait dans les archives que sous forme de la retransmission qui en fut effectuée, le 1er octobre, au poste de Rome-Quirinal, sous les nos 842 à 844.

(2) Le télégramme a été adressé à Paris vers 16 heures, si nous en croyons la chronologie de la journée conservée dans les papiers Bonnet.

(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le no 480.

(4) A ne pas confondre avec M. Hubert Masarik (secrétaire privé du ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères), qui s'était rendu avec M. Mastny à la conférence de Munich, à laquelle ils n'avaient pu participer, leur rôle s'étant borné à en recueillir les décisions.

(5) Lacune de déchiffrement.

483

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 276, 277. *Tokyo, 30 septembre 1938, 20 h.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 14 h.25.)

Les deux conseillers diplomatiques du général Ugaki, M. Arita et M. Sato, l'ont suivi dans sa retraite (1). Le président du Conseil, après avoir parlé d'une démission collective du Cabinet, s'est laissé convaincre par les ministres de la Guerre et de la Marine de rester provisoirement au pouvoir. Il prend l'intérim des deux ministères des Affaires étrangères et des territoires d'outre-mer.

On déclare que la politique du Japon ne sera modifiée en rien, ses trois principes étant : lutte contre le Komintern, respect des droits des tierces puissances en Chine, refus de traiter avec Tchang-Kai-Chek. Cependant, il paraît certain que le départ du général Ugaki est une défaite du parti modéré.

Le « Groupe des jeunes » du Gaimusho a remis au président du Conseil une pétition demandant la nomination de M. Shiratori aux fonctions de vice-ministre. C'est un homme qui semble avoir partie liée avec les extrémistes; il a toujours réclamé une entente aussi étroite que possible avec l'Allemagne et l'Italie et il s'est toujours posé en adversaire très agressif des Russes.

Je vous ai dit à plusieurs reprises que je ne croyais pas qu'en cas de guerre européenne, le Japon abandonnerait la neutralité (2). Cette opinion était en grande partie fondée sur les tendances des hommes au pouvoir. Il y a donc peut-être lieu de la réformer et un de mes premiers soucis sera de me renseigner à ce sujet, quoique heureusement l'éventualité en paraisse maintenant moins pressante. L'avis de l'ensemble de la population n'a sans doute pas changé, mais les extrémistes auraient plus de facilités pour faire triompher leurs vues.

En tout cas, je crains fort que les rapports entre les autorités militaires de la Chine du nord et les étrangers, spécialement les Français, ne se tendent davantage encore. Il serait malheureusement bien facile dans cette région de faire naître un incident gros de conséquence.

Communiqué à Changhaï.

(1) Le général Ugaki, ministre nippon des Affaires étrangères, venait de donner sa démission le 29 septembre.
(2) Voir ci-dessus les nos 85, 183.

484

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2545 [1]. Secret. Réservé. *Londres, 30 septembre 1938* [2].

(*Reçu* : 16 h. 30.)

Devant les discussions auxquelles se livrent actuellement certains de nos journaux, je crois devoir préciser les indications déjà fournies par téléphone au Département concernant le communiqué britannique du 26 septembre sur l'aide anglo-russe à la France publié à Londres le même jour dans les dernières éditions des journaux du soir et le lendemain matin par toute la presse [3].

Ce communiqué a été remis aux agences anglaises par le Foreign Office sur papier à en tête avec la mention « communiqué officiel » vers 21 h. 15 [4]. D'après des informations qui n'ont été données par un haut fonctionnaire de ce département, le texte original aurait été écrit de la main même de lord Halifax [5].

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.
(3) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le nº 384 (note).
(4) Les dossiers Bonnet contiennent le texte d'une communication téléphonique de l'ambassadeur de France à Londres le 28 septembre, à 10 h. 45. L'ambassadeur y faisait observer que c'était « en raison de l'urgence » que le communiqué avait été distribué sur papier à en-tête du Foreign Office; une adjonction manuscrite laissait entendre que le 29, sir Eric Phipps avait fait connaître qu'il ne s'agissait pas d'un véritable communiqué du Foreign Office.
(5) Le témoignage de M. Pierre Comert, alors chef du service de presse au Département (*Témoignages et documents recueillis par la Commission d'enquête parlementaire*, t. VII, p. 2176) quant à ce communiqué est des plus intéressants. Constatant que les journaux du 27 y faisaient à peine allusion, alors qu'il l'avait évoqué à la conférence de presse du 26 au soir, M. Comert fit son enquête et apprit que le communiqué était de M. Vansittart, mais qu'il avait été approuvé par lord Halifax et publié par le *Times*, sans avoir été soumis cependant à l'approbation du Premier britannique. Quant à M. Georges Bonnet, il avait interdit de faire diffuser le télégramme de l'ambassadeur Corbin, qui transmettait le communiqué, par l'agence Havas. Aussi *Le Matin* du 2 octobre pouvait-il affirmer que ce communiqué n'était qu' « un mensonge ». Sur cette affaire, voir également H. Noguères, *Munich ou la drôle de paix*, Paris, Laffont, 1963, p. 200 et suiv.

485

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin [1],
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3670 à 3678 [2]. Réservé. *Berlin, 30 septembre 1938, 16 h. 30 (?), 16 h. 39, 17 h. 39, 17 h. 38, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 17 h. 40, 18 h. 55, 19 h. 15, 18 h. 40, 18 h. 20, 18 h. 30.)

Je ne me dissimule pas le caractère si pénible à certains égards de l'accord signé hier, qui comporte, pour nos amis tchèques, de grands et douloureux sacrifices.

Voici pourtant ce qu'il me semble que l'on puisse dire à l'appui d'une justification de cet accord, afin de le faire mieux comprendre et admettre par la partie de notre opinion publique qui inclinerait à le juger défavorablement :

1o L'accord du 29 septembre 1938 arrête, et c'est là le point essentiel, le bras déjà levé et prêt à frapper brutalement [de l'Allemagne]. Il sauve Prague et la Tchécoslovaquie de l'écrasement et de l'hécatombe. Il n'y a pas de doute que M. Hitler avait décidé de donner, le 28 septembre, à 14 heures, l'ordre de mobilisation générale. Deux mille avions de bombardement étaient rassemblés; la destruction de la capitale tchèque, des centres ferroviaires les plus importants, des terrains d'aviation, des centrales électriques avait été minutieusement préparée et répétée à l'avance sur des objectifs figurés, en vue d'une intervention vive et foudroyante de nature à ... [3] du pays. Cette opération a été évitée. Qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas — et mieux vaudrait, évidemment, ne pas trop le dire — M. Hitler a dû reculer et compter avec d'autres volontés que la sienne. Si même au lendemain d'une guerre où les adversaires victorieux de l'Allemagne avaient voulu ressusciter la Tchécoslovaquie, on ne doit pas oublier qu'ils auraient dû, même alors, et de toute manière, séparer Tchèques et Sudètes.

2o Le IIIe Reich ne dicte pas ses volontés. Il s'incline devant une autorité internationale. C'est au nom de celle-ci, et sous sa caution, que se dérouleront désormais les événements. Une procédure internationale a été instituée, pour une Allemagne qui prétendait s'y être soustraite pour toujours, et qui a néanmoins consenti à se plier.

(1) Qui rentrait à l'instant de Munich « pour assister à la première séance de la Commission internationale qui se [tenait] cet après-midi à 17 heures à la Wilhelmstrasse » (T. no 3669).

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Lacune de déchiffrement. L'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade de France à Berlin porte : (foudroyante) sur les points vitaux (du pays).

3° L'occupation des territoires en majorité allemands aura lieu. Mais elle ne sera pas foudroyante : elle se déroulera par étapes et, au lieu d'être terminée en quarante-huit heures, elle sera répartie sur huit jours [1].

4° Dans les zones où la population est fortement mêlée d'Allemands et de Tchèques, les troupes allemandes n'entreront pas. Ce seront des contingents internationaux qui y tiendront éventuellement garnison. En outre, il n'y aura pas cession immédiate de ces régions. Il y sera au contraire organisé des plébiscites, comme dans la Sarre, avec possibilité de procéder ultérieurement à des échanges de population.

5° Une garantie franco-anglaise immédiate est acquise à la Tchécoslovaquie pour ses nouvelles frontières. Une garantie allemande et italienne s'y ajoutera, à la condition que la Tchécoslovaquie règle avec la Pologne et avec la Hongrie les problèmes concernant les minorités respectivement polonaise et hongroise; mais le gouvernement tchécoslovaque a trois mois de délai pour y parvenir et il lui est loisible de recourir à une procédure diplomatique normale.

6° La Tchécoslovaquie sort du débat avec un territoire diminué : on ne saurait le contester, mais ce territoire sera plus homogène. Elle est, hélas, pourrait-on dire, amputée d'une jambe, mais l'autre lui est conservée; et surtout le malade survit et pourra se rétablir.

7° Les deux groupes de puissances qui s'affrontent à l'heure actuelle en Europe n'ont pas eu l'un vis-à-vis de l'autre une attitude d'hostilité. Les contacts personnels entre les quatre chefs de gouvernement ont été empreints de cordialité. C'est la preuve que l'antagonisme des idéologies n'entraîne pas nécessairement la guerre.

La conférence de Munich permet ainsi de penser qu'il y a encore place pour un concert européen, lui-même capable de vouloir et de maintenir la paix.

[1] Dix jours dans l'exemplaire de l'ambassade à Berlin.

486

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1427/S à 1432/S. *Changhaï, 30 septembre 1938, 18 h. 50, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 40, 18 h. 27, 18 h. 50.)

En me référant aux nouvelles de presse relatives aux dernières décisions de la Société des Nations au sujet de la Chine, je crois devoir renouveler les recommandations de mon télégramme nos 1355 à 1357 (1).

Le précédent de l'affaire d'Éthiopie démontre l'inefficacité des sanctions économiques et financières, qui exaspèrent l'agresseur sans protéger la victime.

En supposant qu'elle n'aille pas jusqu'à des actes d'hostilité ou de représailles, l'exaspération des Japonais, notamment celle des extrémistes de l'armée et de la marine pourrait, surtout maintenant que le général Ugaki a donné sa démission (2), les pousser à entreprendre une liquidation de fait des droits territoriaux et autres que nous possédons en Chine.

Nous avons pu, non sans peine, les sauvegarder par un calme déterminé, ne comportant contre le Japon aucune mesure positive qu'il fût justifié à considérer comme inamicale en fait ou en droit.

Évitant de donner à notre attitude un caractère doctrinal susceptible d'affecter notre impartialité dans le conflit actuel, je me suis constamment attaché à réclamer des Japonais le respect de nos droits, de nos intérêts et de notre dignité.

Grâce à la mise en œuvre d'un patrimoine accumulé d'ascendant moral encore plus que de puissance matérielle, nous avons pu ainsi traverser jusqu'ici cette crise dramatique sans subir les humiliations souffertes par d'autres puissances.

Mais il est évident qu'une participation française à des sanctions contre le Japon mettrait cette œuvre en danger, dans des conditions qui, vu les délibérations interministérielles objet de vos télégrammes récents sur la défense des concessions, prendraient un caractère extrêmement grave d'humiliation nationale, susceptible de retentissement en Indochine, où la situation repose, comme en Chine du reste, sur le prestige.

(1) Du 22 septembre, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France en Chine indiquait que, par suite du récent refus du Japon « de se soumettre, sur invitation de la Société des Nations, aux obligations de l'article 17 du pacte », l'application des sanctions, conformément à l'article 16, était à l'ordre du jour. M. Naggiar mettait en garde contre une procédure « qui, pour ne pouvoir comporter, dans l'état présent de l'Angleterre et de la France bien évidemment, aucune mesure efficace de pression sur le Japon, n'en aurait pas moins pour effet de l'irriter inutilement et d'exaspérer les extrémistes de l'armée et de la marine ». Aussi la France se devait-elle de sauvegarder par priorité ses droits et intérêts en Chine.

(2) Voir ci-dessus le no 483 (note).

Ces considérations devront être mûrement pesées avant de décider une participation quelconque de la France à des sanctions contre le Japon. Dans le cas où ces sanctions paraîtraient inévitables, elles devraient, avant toute décision même de principe, comporter la liquidation volontaire de nos concessions territoriales, afin d'éviter le déshonneur d'une reddition sur ultimatum.

J'attire l'attention sur la perte immense au point de vue moral et au point de vue matériel que comporterait, pour le présent et pour l'avenir, cette liquidation des principales bases de notre influence et de nos intérêts en Chine.

Il serait indispensable, d'autre part, de faire l'effort supplémentaire qu'exigera la défense de l'Indochine soumise du fait des sanctions, à des dangers beaucoup plus précis.

De toute façon, je suggère que rien ne soit fait en matière de sanctions sans la participation américaine effective et simultanée.

487

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 741. *Moscou, 30 septembre 1938, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

La presse reflète l'émotion des milieux gouvernementaux soviétiques à l'annonce de la conférence de Munich.

Les *Izvestia* publient notamment ce matin une correspondance de Genève intitulée « Nouvelle capitulation anglo-française ». Le rédacteur augure très défavorablement de ces pourparlers avant même de les connaître. A son avis, ils marqueront pour la Tchécoslovaquie la dernière étape d'un démembrement, déjà accepté par l'opinion internationale. Ils porteront aussi un coup décisif à la situation européenne de la France, désormais enserrée par Hitler et Mussolini entre les Pyrénées et la ligne Maginot. En trois semaines la France a perdu sa signification en tant que grande puissance européenne. A la conférence de Munich, simple comité de coordination de l'agression fasciste, la France ne joua aucun rôle.

« La France et l'Angleterre, conclut le journal, se trouveront avant peu devant la même menace de guerre qu'aujourd'hui, mais dans des conditions bien plus mauvaises ».

488

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3682. *Berlin, 30 septembre 1938* [1].

(*Reçu :* 21 h. 40.)

J'adresse ci-dessous, à Votre Excellence, le texte de l'accord arrêté par la sous-Commission militaire, et adopté par la Commission internationale en séance plénière, chargée de régler l'application de l'accord de Munich du 29 septembre 1938 en ce qui concerne le mouvement de troupes prévu dans la journée du 1er octobre dans la zone à évacuer à cette date par l'armée tchécoslovaque.

Ce texte n'est naturellement pas destiné à la publicité.

Accord pour le mouvement de la journée du 1er octobre.

1º La ligne à franchir par l'armée tchécoslovaque et à atteindre par l'armée allemande le 1er octobre est déterminée par :

— la route de Pfinsterau à Aussergefild (cette localité exclue pour l'armée allemande);
— la Moldau jusqu'à Friedberg (cette localité exclue pour l'armée allemande);
— la route Friedberg-Vorder Hauraffel [2]-Reiterschlach (localité incluse pour l'armée allemande).

Toutefois, par mesure de sécurité, une zone neutre sera laissée en fin de mouvement entre les deux armées dans les conditions suivantes :

a. Les armées tchécoslovaque et allemande se maintiendront respectivement à 1.500 mètres au moins au nord et au sud de la Moldau;

b. Une zone neutre de 3 kilomètres au moins sera laissée à l'ouest de la route de Pfinsterau à Aussergefild et à l'est de la route de Friedberg-Vorder Hauraffel [2]-Reiterschlach, ces deux routes étant à la disposition de l'armée allemande.

2º Le franchissement de la Moldau par l'armée tchécoslovaque devra être terminé le 1er octobre à 14 heures.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Lecture du manuscrit conservé dans les archives de l'ambassade de France à Berlin.

Le franchissement de la frontière germano-tchécoslovaque par l'armée allemande commencera à 14 heures.

3° Le 1er octobre, les détachements tchèques qui n'auraient pas pu être touchés par les ordres tchécoslovaques d'évacuation auront toute latitude pour rejoindre leurs unités avec armes et bagages au-delà de la ligne à évacuer par l'armée tchécoslovaque, et qui est définie au paragraphe I ci-dessus. Ils seront accompagnés par des détachements allemands.

4° Destruction préparée.

Chaque fois que les délais d'évacuation le permettront, le désarmorçage principal des dispositifs de mines sera effectué par les soins de l'armée tchécoslovaque. Dans le cas contraire, un fanion blanc indiquera l'emplacement de chaque dispositif. A tous les emplacements de dispositifs à retardement, un homme sera laissé par l'armée tchécoslovaque pour les signaler à l'armée allemande. Il sera reconduit ensuite au-delà de la Moldau par les soins des troupes allemandes.

Les champs de mines seront indiqués par un fanion blanc.

5° Officiers de liaison.

Un poste mixte de liaison sera constitué pour le 1er octobre à la frontière germano-tchécoslovaque aux six points suivants : Reiterschlach [1]-sud-ouest de Sarau-ouest de Gloeckelberg-nord-ouest de Ludwigsreuth-sud de Kushwarda-Buchwald.

Ces postes seront constitués en principe par un officier de chacune des armées tchécoslovaque et allemande, à défaut par un officier ou un sous-officier de gendarmerie.

Paragraphes additionnels à la demande de l'attaché militaire britannique :

Les propositions ci-dessus sont soumises à la Commission comme paraissant les meilleures qui puissent être réalisées dans un temps aussi court.

Mais la sous-Commission souligne que précisément en raison de la brièveté de ce délai, il est impossible d'assurer qu'il ne se présentera pas de difficultés si le commandement tchèque n'a pu atteindre toutes les unités intéressées en temps utile [2].

[1] Lecture du manuscrit conservé dans les archives de l'ambassade de France à Berlin.
[2] Télégramme transmis à l'ambassade de Rome par le Département le 1er octobre sous le n° 845.

489

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À OTTAWA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 179. *Ottawa, 30 septembre 1938, s. h.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Le Premier ministre est venu ce matin pour me prier de transmettre à M. le Président du Conseil et à Votre Excellence les félicitations de son gouvernement et du peuple canadien à l'occasion de l'heureux résultat de la conférence de Munich.

Il m'a dit combien avaient été appréciés au Canada les efforts courageux poursuivis sans relâche par le gouvernement français pour sauver la paix dans des circonstances particulièrement difficiles.

Il a exprimé enfin son vif désir de voir maintenir d'une manière étroite la collaboration franco-anglaise, qui vient de se manifester d'une manière si efficace.

490

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 3172 (1). *Paris, 30 septembre 1938, 22 h. 35.*

Le communiqué publié à l'issue de la conversation que M. Neville Chamberlain a eue aujourd'hui avec M. Hitler (2) est appelé à susciter de nombreux commentaires.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Avant de prendre (à 14 h. 30) l'avion pour Londres, le Premier britannique affirmait devant la presse avoir signé dans la matinée, avec le Führer, la déclaration suivante :

« Nous, Chancelier et Führer allemand, et le Premier ministre de Grande-Bretagne, avons... reconnu d'un commun accord que la question des relations anglo-allemandes présente une importance primordiale pour nos deux pays et pour l'Europe. Nous considérons l'accord signé hier soir et l'accord naval anglo-allemand comme symbolisant le désir de nos deux peuples de ne jamais plus se trouver en guerre l'un contre l'autre. Nous avons décidé que la méthode de consultations mutuelles serait employée chaque fois qu'il y aurait à traiter une question pouvant intéresser nos deux pays, et nous sommes résolus à continuer nos efforts pour écarter toutes les sources de désaccord et à contribuer ainsi au maintien de la paix en Europe ». (T. nº 2547 de Londres, du 30 septembre, 20 h. 30).

Veuillez donc, d'urgence, provoquer tous éclaircissements sur la portée de ce document dont nous avons lieu d'être étonnés que, dans les circonstances actuelles, il ait pu être préparé sans que le gouvernement britannique se souciât de nous y associer.

491

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1006 à 1008 (1). Extrême urgence. Réservé.
Varsovie, 30 septembre 1938 (2).

(*Reçu :* 22 h. 40.)

M. Beck vient de me faire part des conditions de l'ultimatum qui doit être remis par M. Papée au gouvernement de Prague ce soir avant minuit.

La Pologne exige :

1° L'évacuation et la livraison à ses troupes de la ville de Teschen et de ses environs immédiats dans un délai de 24 heures à compter de demain midi;

2° L'évacuation et la livraison du reste du district de Tesin et du district de Frystat dans un délai de 10 jours à compter du même point de départ.

Le gouvernement polonais demande au gouvernement tchécoslovaque d'engager avec lui, [immédia]tement, mais sans fixation d'un terme et d'un délai, les négociations techniques nécessaires pour le règlement des modalités d'évacuation et de transfert de ces territoires.

Pour la solution des autres questions posées par la note polonaise précédente (y compris la question du plébiscite) (3), [le gouvernement polonais] demande également à Prague de procéder à des pourparlers ultérieurs, le gouvernement tchécoslovaque pouvant s'il le désire, proposer l'intervention éventuelle, à cet égard, d'un organisme international à déterminer.

La Pologne n'attendra pas l'acceptation tchécoslovaque au-delà de demain samedi à midi.

En cas de refus total ou partiel, les troupes polonaises entreraient à ce moment immédiatement en action.

Le délai d'acceptation est donc de douze heures à partir de minuit et le premier délai d'évacuation de 36 heures à partir du même moment.

(1) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Note analysée ci-dessus sous le n° 395.

492

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2546. *Londres, 30 septembre 1938, 22 h. 14.*

(*Reçu :* le 1er octobre, 1 h.)

L'opinion anglaise salue l'accord de Munich avec des sentiments comparables à ceux qui accueilleraient la conclusion de la paix après une longue attente.

Elle se sent soudain délivrée des visions de guerre auxquelles les préparatifs de ces derniers jours donnaient une forme de plus en plus précise.

Quoique, dans certains cercles, on fasse des réserves sur la valeur de l'accord de Munich, dont on ne connaît pas encore d'ailleurs l'exacte portée, dans le public l'impression de soulagement est générale et un vif élan de gratitude monte vers M. Chamberlain, dont la popularité personnelle ne pourrait être plus forte qu'aujourd'hui.

A son arrivée à l'aérodrome d'Heston, où j'ai été le saluer, le Premier ministre a été l'objet d'acclamations délirantes. L'enthousiasme a redoublé lorsque M. Chamberlain a prononcé quelques mots devant le micro, donné lecture de la déclaration, signée à son départ de Munich par lui-même et par M. Hitler, où le public veut voir le gage d'une longue période de paix avec l'Allemagne et le prélude d'accords plus étendus en Europe [1].

493

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 229 à 231. *Budapest, 30 septembre 1938, 22 h. 20, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 1er octobre, 2 h. 20.)

La satisfaction que sont tenus d'exprimer les journaux à propos des résultats de la conférence de Munich, les témoignages de reconnaissance qu'ils adressent à M. Mussolini et à M. Hitler dissimulent mal la déception et l'amertume.

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 490 (note).

Il est une première déception dont on ne fait qu'à peine mystère, c'est celle de l'ajournement qu'ont subi les revendications hongroises, et des aléas auxquels on prétend qu'il les expose. Il en est une seconde à laquelle la presse n'a encore osé faire que discrètement allusion, mais que décèlent assez les propos qu'on entend; ... [1], celle-ci dont l'expression « minorité hongroise » employée par le communiqué est la source. Ces mots semblent exclure toute idée de plébiscite en Slovaquie et Ruthénie et ruiner le rêve de la reconstitution de la « Hongrie du nord » et de la frontière commune avec la Pologne. Il est à prévoir que le parti nazi va mettre à profit les déboires de l'opinion et accuser le gouvernement d'avoir, par sa faiblesse et ses tergiversations, compromis la cause nationale.

Toutes sortes de nouvelles sont mises en circulation qui... [2] venaient donner l'impression qu'une sanglante anarchie règne en Slovaquie où l'abdication des autorités régulières ouvre progressivement la voie à la dictature d'éléments communistes.

La Hongrie semble espérer encore de pouvoir alarmer l'opinion internationale et obtenir d'elle qu'elle fasse pression sur le gouvernement tchécoslovaque.

On attend avec curiosité de savoir quelle attitude va adopter Varsovie. C'est la Pologne qui s'était particulièrement chargée de faire valoir les droits de la Hongrie sur la Ruthénie.

494

M. Lasmartres, Consul général de France à Saint-Sébastien,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 258 [3]. *Saint-Sébastien, 30 septembre 1938* [4].

(*Reçu :* le 1er octobre, 19 h.)

M. Roberto Martinez, le fils du général Martinez Anido, ministre de l'Ordre public, qui revient de Valladolid et de Burgos, est venu me dire, ce matin, que les ministres avaient tenu hier et avant-hier à Burgos, deux réunions importantes.

Dans la première réunion présidée par le général Jordana, en l'absence du général Franco retenu sur le front, les ministres ont affirmé, à l'unanimité, la neutralité de l'Espagne. Pas une voix discordante ne s'est élevée.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade de France à Madrid.
(4) Par courrier, en clair.

Le général Martinez Anido, en sortant de ce conseil, a confié à son fils que si la France était engagée dans une guerre européenne, on irait encore plus loin dans la neutralité. L'atmosphère du Conseil était une atmosphère de sympathie pour la France et l'Angleterre.

495

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 554 (1). *Rome, 30 septembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 4 octobre, 13 h. 45.)

Le Pape a prononcé hier soir l'allocution radiodiffusée qui avait été annoncée la veille. Il était très ému en parlant devant le microphone et l'on perçut nettement à diverses reprises que sa voix était brisée par des sanglots. Ce fut là d'ailleurs le principal élément d'intérêt de son allocution, où l'ardente exhortation à la paix a gardé la plupart du temps une intonation toute spirituelle.

Cependant, il faut noter dans son texte quelques expressions symptomatiques : « Conservation de la paix dans la justice et la charité »; « Confiance dans les méthodes pacifiques de loyale discussion et d'accords durables »; « Que tous se montrent égaux à leurs assurances pacifiques réitérées »; « Que les sentiments et actes de tous soient propres à favoriser la paix et à la fonder sur les bases sûres du droit et des enseignements évangéliques ».

L'on doit relever aussi l'allusion à saint Wenceslas, duc de Bohême et patron du malheureux pays qui était sur la table d'opérations. Ainsi que j'ai pu m'en rendre compte aujourd'hui en étant reçu par lui, le Pape a été pris de pitié pour la Tchécoslovaquie, à laquelle il n'avait porté, jusqu'à ces dernières semaines, qu'un intérêt mitigé.

La presse italienne a reproduit intégralement l'allocution pontificale, mais seulement à la place où les journaux insèrent habituellement les informations vaticanes.

Dans les cercles de presse, tant étrangers qu'italiens, l'on a estimé en général que cette exhortation du Saint-Père à la paix venait tardivement.

Elle fut en effet tardive. On s'en explique mieux le retard quand on sait ce que le Pape m'a laissé voir ce matin : il n'a pas cru et ne croit encore pas que M. Mussolini fût réellement disposé à entrer en guerre; il a cru et croit encore que M. Hitler lui-même, ayant eu gain de cause sur le fond, n'était pas si impatient que cela d'affronter une guerre européenne sur une question de forme et de date.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome-Quirinal.
(2) Par courrier, en clair.

Qu'il ait vu juste ou faux, ce n'est pas moi qui peux en juger; mais c'est ainsi qu'il a vu les choses.

496

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2395 à 2398 (1). *Prague, 30 septembre 1938.*

Je viens de recevoir la visite du directeur politique.

De la part du gouvernement, et, a-t-il ajouté, de la plus haute autorité de l'État, M. Krno m'a rappelé que la Tchécoslovaquie avait dû se soumettre aux conditions de Munich sans avoir été admise à participer à la négociation préalable. Le territoire à évacuer avant le 10 octobre, a-t-il ajouté, est celui où est édifiée la majeure partie des fortifications. Celles-ci comprennent un matériel et notamment des pièces d'artillerie du modèle le plus récent et le plus perfectionné, et dont la valeur est de 2 milliards de couronnes environ. Il est impossible d'enlever ce matériel d'ici le 10 octobre.

Le gouvernement tchécoslovaque nous prie de peser les conséquences d'un pareil abandon. Il a confiance qu'à la Commission, nos représentants feront tout le possible pour remédier à ce péril qui menace aussi la France. J'ai répondu que, dans la mesure des engagements contractés à Munich en vue de l'exécution de l'accord, et notamment du paragraphe 2 de celui-ci, le gouvernement français s'emploierait à ce qu'il soit tenu compte autant que faire se pourrait du vœu exprimé par le gouvernement tchécoslovaque.

Je prie Votre Excellence de remarquer que le mot « installation » employé dans le paragraphe donne l'idée de quelque chose de permanent et semblerait donc pouvoir être interprété dans le sens de l'exclusion du matériel garnissant les fortifications. Je ne l'ai pas dit à M. Krno, n'ayant aucune connaissance technique et n'ayant pas été à Munich.

Le directeur politique m'a dit qu'il allait faire au ministre d'Angleterre la même communication que celle dont il était chargé pour moi.

J'ai fait part au directeur politique de l'émotion de M. le Président du Conseil, de celle de Votre Excellence et de la mienne propre.

Après m'avoir remercié, M. Krno m'a dit que si le sacrifice cruel demandé à la Tchécoslovaquie devait faciliter la collaboration pacifique bienveillante et constructive des états et des peuples, son pays aurait la volonté et le pouvoir de continuer à vivre indépendant, bien que diminué et affaibli. Pour cela,

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

les Tchèques et les Slovaques avaient les ressources de vitalité, de courage et de persévérance nécessaires. Mais, si les procédés et la pression d'hier devaient continuer demain, le sacrifice demandé aurait été inutile et nuisible.

497

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2400, 2401 (1). *Prague, 30 septembre 1938.*

Le directeur politique m'a dit que la légation d'Angleterre avait annoncé son intention d'envoyer six ou sept observateurs dans la zone à évacuer demain. Le gouvernement tchécoslovaque a accepté avec reconnaissance et a ajouté que si des observateurs anglais plus nombreux pouvaient être envoyés, il en aurait une grande gratitude, car il craint les incidents.

M. Krno était chargé de me demander que Votre Excellence insiste immédiatement à Londres dans le sens de cet envoi supplémentaire d'observateurs. Il souhaiterait également que la Commission traitât immédiatement la question du rideau à établir entre les troupes tchécoslovaques et les troupes allemandes.

Pour le moment, la ville est calme. Pour que ce calme se maintienne, il est indispensable qu'il n'y ait pas d'incident. Au point de vue de l'armée, pour qui cette évacuation représente un malheur inexprimable, l'absence d'incident est également indispensable.

Communiqué à Berlin.

498

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 989 à 992. Confidentiel. *Varsovie, 30 septembre 1938* (2).

Hier matin, M. Slavik avait déclaré à mes collègues britannique, roumain et à moi-même que son gouvernement répondrait dans la journée au gouvernement polonais (3) et que cette réponse serait affirmative et très précise (4).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par fil.
(3) Qui avait envoyé à Prague une note en forme d'ultimatum : voir ci-dessus le n° 491.
(4) Ce télégramme a été retransmis à Londres le même jour par télégramme nos 3167 à 3170. C'est d'ailleurs le texte même de cette retransmission qui est ici reproduit.

Il avait ajouté que, selon lui, Prague accepterait de céder immédiatement à la Pologne les districts de Teschen et de Frystat et que la remise de ces territoires aux autorités polonaises pourrait avoir lieu avant la livraison à l'Allemagne des régions allemandes de Tchécoslovaquie. Nous avons, mes collègues et moi, très vivement insisté auprès de M. Slavik pour qu'il fît savoir immédiatement à son gouvernement que, personnellement, nous jugions indispensable que, dans la journée même, le gouvernement polonais reçût de Prague une réponse dans l'esprit des modalités envisagées par le ministre de Tchécoslovaquie, mais, de mon côté, j'avais ajouté que pour que l'accord à intervenir eût un effet durable et permanent, il conviendrait, à mon sens, que le gouvernement tchécoslovaque proposât au gouvernement polonais de se prêter à des transferts de populations entre les régions cédées par lui et celles où subsisterait encore une minorité polonaise.

Or, il semble bien que jusqu'à présent la réponse tchécoslovaque [1] ne soit pas encore parvenue à Varsovie et, en tout cas, d'après les indications qui m'ont été transmises par le Département, elle ne soit pas de nature à apaiser les exigences de la Pologne. Maintenant qu'un accord est intervenu à Munich et que le gouvernement polonais ne redoute plus une guerre européenne, il va profiter, selon toute probabilité, pour étendre à nouveau ses prétentions envers la Tchécoslovaquie, passer du programme minimum au programme maximum, essayer à se mettre d'accord avec la Hongrie en vue de l'établissement d'une frontière commune et travailler, avec l'appui de l'Allemagne, de l'Italie, à réaliser des ambitions qui, au moment le plus aigu de la crise, avaient failli, selon l'aveu que m'a fait hier soir une des personnalités le plus directement mêlées à la question minoritaire, le faire passer dans le camp du Reich.

Si étendus que soient les sacrifices qui lui sont imposés, la Tchécoslovaquie doit comprendre qu'il lui faut faire un dernier effort, s'il en est temps encore, pour tenter, par des concessions immédiates et plus étendues, d'enlever aux dirigeants polonais tout prétexte à préparer avec la Hongrie et l'Allemagne le démembrement de la Slovaquie.

Que les Tchèques se hâtent avant que, par exemple, la Pologne ne procède à l'occupation de Teschen.

Ils pourraient arguer de l'accord de Munich pour faire au gouvernement polonais des propositions nouvelles.

C'est, de ce côté, leur dernière chance de salut.

[1] Sur cette réponse, voir ci-dessus le n° 466 (et note).

499

NOTE RELATIVE

à une conversation entre M. Daladier et le maréchal Goering (1)

Munich, 30 septembre 1938.

A midi et demi, le maréchal Goering fait savoir qu'il serait heureux de rendre visite à M. Daladier pour lui faire ses adieux.

Le président du Conseil remonte vers une heure dans son appartement, où le Maréchal descend immédiatement. La conversation dure environ vingt minutes. Elle est menée presque exclusivement par le maréchal Goering qui se montre extrêmement cordial.

Le Maréchal et le Président se félicitent mutuellement de l'accord intervenu la veille et d'un résultat qui sauve la paix de l'Europe.

« Croyez-moi, déclare le Maréchal, la guerre aurait été la chose la plus impopulaire qu'on puisse imaginer — aussi bien chez vous que chez nous. L'atmosphère en Allemagne était tendue; mais on ne peut trouver trace d'une « psychose de guerre ». Chacun voyait la guerre venir et personne ne l'imaginait possible. Jamais, à l'égard de la France, le ton n'a été méprisant. Autrefois, dans des circonstances analogues, on criait partout *Nach Paris!* Cette fois-ci, il ne s'est rien passé de semblable. Soyez-en sûr, dans la politique que nous faisons, ce n'est pas seulement le parti que nous avons derrière nous, mais tout le peuple ».

Le président Daladier fait remarquer qu'on peut dire la même chose de la France. « Nous sommes d'aussi bons soldats que vous, mais nous pensons tous que la guerre aurait été quelque chose de stupide ».

« La plus grande stupidité qu'on puisse imaginer », reprend le maréchal Goering : « J'ai fait la guerre; vous êtes aussi un ancien combattant. Honnêtement, nous devons dire que nous n'avons pas envie de la recommencer ».

« Voyez-vous, déclare le Maréchal, vous avez construit une solide ligne de fortifications, la ligne Maginot. De notre côté, nous avons construit...

... « la ligne Siegfried », répond M. Daladier.

« Quand deux pays, reprend le maréchal Goering, dépensent des milliards pour défendre ainsi leurs frontières et pour bâtir d'aussi formidables fortifications, c'est qu'ils n'ont pas envie de passer à l'attaque. Ces deux lignes qui se font face donnent la garantie la plus sûre du respect mutuel que les deux peuples ont l'un de l'autre.

« Envoyez-nous rapidement en territoire sudète la Légion britannique et les anciens combattants français. Notre peuple a confiance en eux; oui, il a confiance en eux. Il sait qu'ils mettront l'ordre là où l'ordre doit être mis ».

(1) Cette note a été rédigée par M. Le Roy, collaborateur de l'ambassadeur de France à Berlin. Ce dernier en retransmettra le texte au Département par dépêche n° 1048, du 4 octobre.

M. Daladier signale aussitôt au maréchal Goering que M. Pichot, président de la Fédération des anciens combattants, était hier à Munich, et que les anciens combattants français se sont mis à la disposition du gouvernement pour remplir le rôle qui leur sera confié.

Le maréchal Goering remercie M. Daladier.

« J'espère, ajoute enfin le Maréchal, que notre entrevue sera le point de départ d'une politique plus large et plus grande entre nos deux pays. C'est possible et c'est nécessaire ».

« J'y ai déjà pensé, répond M. Daladier. J'ai à ce sujet un certain nombre d'idées et il faudra que celles-ci prennent corps ».

« Venez me voir, dit le maréchal Goering, je serai heureux de vous montrer l'Allemagne. Je tiens à vous dire, Excellence, combien vous m'avez fait une profonde impression, combien vous avez fait une profonde impression sur le Führer lui-même. Celui-ci me l'a dit personnellement et je tenais à vous le répéter ».

M. Daladier répond par une déclaration analogue et souligne l'impression profonde que lui ont faite le Führer et le maréchal Goering lui-même.

En terminant l'entretien, le maréchal Goering souhaite à M. Daladier un heureux retour.

500

Note du Ministre [1]

30 septembre 1938.

M. Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne, signale au Ministre que d'après les indications qu'il vient de recevoir de Prague, les Tchèques, contrairement à ce que lui a affirmé ce matin M. Georges Bonnet, n'ont répondu ni oralement

[1] Ce document, retrouvé dans les papiers Bonnet, et dont on ne sait avec certitude s'il s'agit d'une note rédigée au cours de l'audience même ou bien d'un résumé effectué après coup, analyse très brièvement deux conversations téléphoniques (à 20 heures, puis deux heures plus tard) que M. Lukasiewicz relate en revanche plus longuement dans ses Mémoires : M. Jedrzejewicz, *Papers a. Memoirs of J. Lukasiewicz Ambassador of Poland. Diplomat in Paris, 1936-1939*, New York et Londres, 1970, p. 142-143. Lors du premier entretien, Georges Bonnet se serait informé, « d'une voix irritée », de l'exactitude de rumeurs concernant un ultimatum adressé par la Pologne à la Tchécoslovaquie et qui devait expirer le 1er octobre; il n'eût pas cru à des réactions aussi graves de la part de Varsovie à l'accord de Munich. Il demandait que M. Lukasiewicz intervînt auprès de son gouvernement, estimant intolérable que la Pologne créât de nouvelles tensions dans la situation internationale. M. Lukasiewicz rétorquait que ces tensions ne se seraient pas produites si le gouvernement de Prague avait rempli ses engagements vis-à-vis de Varsovie et si la France avait tenu les assurances données à la Pologne.

Lors du second entretien, beaucoup moins véhément, l'ambassadeur de Pologne avertissait officiellement Georges Bonnet de la note polonaise adressée à Prague et demandait que le gouvernement français intervînt à Prague pour que le gouvernement tchécoslovaque fournît sans délai une réponse affirmative.

ni par écrit à la note polonaise [1]. Il a été indiqué à M. Lukasiewicz que les informations que nous avions reçues de Prague étaient extrêmement précises et positives [2].

M. Lukasiewicz a répondu, fort désagréablement, que nos informations étaient fausses et que si le ministre de Pologne à Prague avait été convoqué par M. Benès, celui-ci lui avait simplement déclaré qu'il se proposait de répondre prochainement à la note polonaise.

501

LE COLONEL LAURENT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 308/S [3]. Secret. *Bruxelles, 30 septembre 1938.*

(*Reçu :* 2e Bureau E.M.A., 3 octobre.)

Par lettre nº 284/S, du 27 septembre [4], j'ai signalé qu'à l'État-major général, on m'avait assuré spontanément que les divisions mobilisées (les 6 d'active et les 6 de réserve) resteraient dans leurs garnisons et cantonnements.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'il n'en a rien été et que les troupes ont toutes été employées plus ou moins utilement, sur des positions plus ou moins vraisemblables. Sans doute a-t-on jugé nécessaire d'exercer des hommes inoccupés; sans doute aussi et surtout a-t-il fallu se montrer sur le front sud, sans hâte d'ailleurs, car aujourd'hui encore, j'ai vu des bataillons d'infanterie quitter Bruxelles.

J'ai déjà exposé par lettre nº 284/S qu'il y a eu deux temps dans les mesures militaires prises en Belgique :

1º Mesures réelles contre l'Allemagne, prises avec le maximum de rapidité (renforcement des corps frontières et des forteresses, préparation des destructions de 2e ligne);

2º Mesures plus ou moins symboliques « face au sud », prises tardivement et sans hâte.

Entre ces deux temps s'est placée, m'a-t-on affirmé, une pression allemande sur le gouvernement et surtout sur le Roi [5].

(1) Il est fait ici allusion à la note polonaise du 27 (voir ci-dessus le nº 395) plutôt qu'à l'ultimatum adressé par Varsovie le 30 (voir ci-après le nº 510).
(2) Informations relatées ci-dessus sous le nº 440.
(3) Extraite des archives de la Guerre.
(4) Ci-dessus publiée sous le nº 407.
(5) Voir ci-dessus les nos 452, 478.

Au total, voici comment se présente ce soir le déploiement de l'armée belge sur pied de paix renforcé, déploiement qui paraît actuellement à son maximum.

Nous distinguerons les deux fronts :

I. *Front allemand et hollandais.* — La couverture a été réalisée sensiblement selon le croquis que je vous ai adressé le 22 septembre.

Le corps de cavalerie motorisé est groupé à effectifs de guerre au camp de Beverloo, d'où il peut facilement gagner ses emplacements sur le canal Albert.

Les corps frontières (chasseurs ardennais et cyclistes) et les garnisons des positions fortifiées de Liège et de Namur disposent de tous leurs moyens. La ligne de la Meuse est mise en état de défense.

A l'arrière, le réduit national Anvers-Gand est réellement occupé, ainsi que les positions au sud et à l'est de Bruxelles, qui s'y relient par les vallées de la Dendre et de la Dyle. Des tranchées sont creusées, même dans les faubourgs de Gand, des armes mises en batterie et des lignes téléphoniques de campagne déployées.

II. *Front sud.* — (A l'État-major, on emploie toujours cet euphémisme géographique, tandis qu'on donne franchement à l'autre front l'épithète « allemand ».)

Un observateur venant de France rencontre d'abord un cordon de surveillance extrêmement lâche [1]; ensuite, à hauteur de la ligne d'eau qui de Tournai à Namur, par Mons et Charleroi, relie l'Escaut à la Meuse, une position qui aurait pu être de résistance, mais qui en fait n'est généralement occupée que de façon fantaisiste et ostentatoire; ainsi, sur le rond-point central, à la sortie de Mons, s'étalent dans tous les azimuts une demi-douzaine de mitrailleuses et trois canons de 47 (ni abris, ni tranchées, ni camouflage, aucun champ de tir). Je crois que les seuls travaux réels sont les préparatifs de destruction des ponts de la Sambre (destructions qui seraient d'ailleurs à deux fins). Il en est de même sur la Semois.

Ensuite, l'observateur qui continuerait de Mons à Bruxelles (grand'route de Paris) trouverait devant Hal des éléments de la 6e D. I. qui, eux, sont réellement implantés dans le terrain. C'est la position sud de Bruxelles dont j'ai parlé plus haut.

Cet exposé est basé sur des renseignements de source sûre, sur des reconnaissances du capitaine Quenard [2] et de l'adjudant-chef Jacquet et de moi-même [3].

En résumé, l'armée belge a fait immédiatement face à l'Allemagne comme il était prévu. Puis, pour les raisons bien connues de politique à la fois intérieure et extérieure et sous la pression allemande, elle a effectué un déploiement face au sud, tardif et surtout symbolique.

[1] *Note du document :* On me signale des fraternisations avec les Français, notamment à Erquelinnes et Blanc-Misseron, où des soldats belges flamands ont trinqué avec les nôtres.

[2] *Note du document :* J'enverrai ultérieurement son rapport de reconnaissance.

[3] *Note du document :* Malgré la réserve à laquelle j'étais tenu et l'utilité de ma présence à Bruxelles, j'ai pu visiter la région Hal-Ninove.

502

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nº 685 (1). Réservé. *Paris, 1er octobre 1938, 2 h. 20.*

Suite à mon message téléphonique. J'ai recommandé à Prague d'agir promptement en vue d'une solution pacifique dans l'affaire de Teschen.

Mais j'estime que l'ultimatum polonais est inadmissible, surtout après la déclaration formelle, faite par moi hier matin à M. Lukasiewicz, que le gouvernement français s'emploierait de toutes ses forces à un règlement amiable (2). Il est particulièrement inadmissible, étant donné le traité d'amitié qui lie la Pologne à la France. Il est plein de risques pour la Pologne dans l'avenir. Car elle pourrait avoir elle-même un jour à souffrir de procédés identiques. Au surplus, cette intervention polonaise pourrait entraîner des réactions très vives de la part du gouvernement soviétique. Il me paraît qu'il y aurait lieu de faire une nouvelle démarche auprès de M. Beck, pour lui marquer à nouveau avec force le point de vue du gouvernement français. Vous pourriez vous concerter à ce sujet avec votre collègue d'Angleterre (3).

503

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 973 à 976 (4). Réservé. *Paris, 1er octobre 1938, 2 h. 35.*

Je vous transmets sous les trois numéros suivants le télégramme envoyé par notre ambassadeur à Varsovie au sujet de l'ultimatum du gouvernement polonais (5).

J'ai multiplié les démarches auprès du gouvernement de Varsovie. J'ai vu ce matin M. Lukasiewicz, ambassadeur à Paris, et j'ai protesté vivement auprès de lui contre l'emploi de la force par la Pologne, particulièrement

(1) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur la récente entrevue du Ministre et de M. Lukasiewicz, voir ci-dessus le nº 500 (et notes
(3) La démarche de l'ambassadeur de France à Varsovie est relatée par le télégramme nos 1022 1023 du même jour, ci-après reproduit sous le nº 506.
(4) Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Sur cet ultimatum, voir ci-dessus le nº 491 ; ci-après le nº 510.

intolérable à l'heure du succès de la conférence de Munich (1). J'ai envoyé M. Léon Noël voir aujourd'hui M. Beck pour lui apporter la même protestation (2). J'ai prié M. Corbin de prévenir le gouvernement britannique pour obtenir de lui une démarche à Varsovie (3).

Mais je me suis constamment heurté de la part du gouvernement de Varsovie, à une opposition irréductible. Je comprends parfaitement les difficultés que rencontre le gouvernement de Prague dont nous avons apprécié l'extrême bonne volonté. Je vous prie néanmoins de signaler au gouvernement tchécoslovaque l'intérêt qui s'attache à ce que cette affaire puisse être rapidement et pacifiquement réglée.

504

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3173 à 3176 (4). Réservé. *Paris, 1er octobre 1938, 3 h. 10.*

Suite à mon message téléphonique.
Je vous transmets sous les trois numéros suivants l'ultimatum envoyé à Prague par le gouvernement de Varsovie (5). J'ai multiplié les démarches auprès de lui mais jusqu'ici je n'ai pu vaincre sa résistance. Dans ces conditions, j'estime qu'il conviendrait de nous concerter d'extrême urgence avec le gouvernement britannique. Je vous téléphonerai à nouveau demain matin de bonne heure à ce sujet après que vous aurez vu lord Halifax (6).

(1) Voir ci-dessus le n° 500 (et note).
(2) Voir ci-dessus le n° 502.
(3) Voir ci-après le n° 504 (et note).
(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Sur cet ultimatum, voir ci-dessus le n° 491 ; ci-après le n° 510.
(6) En fait, le Ministre ne devait pas tarder à retéléphoner à l'ambassadeur de France à Londres en vue d'une nouvelle démarche auprès du gouvernement polonais, démarche à confier à M. Chamberlain. Vers 10 heures de la matinée sir Eric Phipps annonçait au secrétaire d'État au Foreign Office que M. Georges Bonnet demandait à M. Corbin de suggérer à lord Halifax que le Premier britannique adressât une exhortation urgente au gouvernement polonais, et proposât la tenue d'une conférence pour régler la question de Teschen. (*Documents on british foreign Policy. Third series*, III, n° 84). A 11 h. 30, lord Halifax transmettait effectivement à sir William Kennard, qui représentait la Grande-Bretagne à Varsovie, le texte d'un message de M. Chamberlain au colonel Beck, message aux termes duquel il n'y avait pas de raison que les revendications polonaises ne fussent pas réglées « amicalement » et mettant la Pologne en garde contre les conséquences d'une rupture dans les circonstances du moment (*Documents précités*, III, n° 85). Voir également ci-après le n° 507.

505

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1016 à 1019 (1). Extrême urgence. Réservé.

Varsovie, 1er octobre 1938 (2).

(*Reçu :* 6 h. 25, 6 h. 30, 6 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme no 685 (3).

Pour obéir aux instructions de Votre Excellence et sauf contre-ordre de sa part, je tenterai d'effectuer aussitôt qu'il sera possible une nouvelle démarche auprès de M. Beck, après m'être concerté avec mon collègue anglais, mais il n'est pas douteux, en admettant même que le ministre des Affaires étrangères ne se refuse pas à tout entretien avant midi, ce qui est à peu près certain, qu'une telle démarche sera inopérante.

Une démarche identique... (4) tentée à la dernière minute pendant la crise du mois de mars (5); elle n'a servi qu'à nous mettre en mauvaise posture auprès de l'opinion polonaise, qui en a gardé envers la politique française une profonde rancune; il ne s'agissait alors pourtant que d'essayer d'obtenir que le représentant diplomatique dont la Pologne exigeait l'arrivée à Varsovie arrivât à son poste le 10 avril au lieu du 31 mars! Cette fois l'affaire est beaucoup plus sérieuse, les dirigeants polonais qui, n'ignorant rien de l'opinion de la France dont la responsabilité est pleinement dégagée de ce côté, ont pris néanmoins position (*sic*). Ils ne reculeront pas plus; pour qui connaît la situation à Varsovie, ils ne peuvent d'ailleurs plus reculer quelles que soient les conséquences éventuelles de leur attitude.

Il est évident depuis le 23 septembre, ainsi que je n'ai cessé de le répéter dans mes communications successives, que la seule solution de l'affaire de Teschen réside malheureusement dans une acceptation par Prague des conditions polonaises qui, d'ailleurs, et comme suite à nos démarches réitérées, sont moins lourdes qu'on ne pouvait le craindre.

Mon collègue anglais est entièrement d'accord avec moi sur tous ces points; il a téléphoné et télégraphié à Londres dans ce sens et il a la conviction que rien ne fera céder, *même sur un point de détail*, le gouvernement polonais.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.
(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le no 502.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) A l'occasion du litige polono-lithuanien : voir, au tome VIII de la présente série, les nos 488. 492 (et note).

Sir Howard Kennard, comme il l'a fait en mars dernier, se dérobera et l'Angleterre recueillera à nouveau auprès de l'opinion polonaise, le bénéfice de sa réserve.

Si le gouvernement tchécoslovaque n'accepte pas sans condition et sans réserve *avant midi* les demandes polonaises, les troupes qui sont massées à la frontière de Silésie entreront en action et le sang coulera.

Le seul service que nous puissions rendre encore au gouvernement tchécoslovaque est de lui faire connaître *sans délai* toute la vérité et la nécessité de se soumettre pour éviter de plus grands maux [1].

506

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1022, 1023 [2]. Priorité. Extrême urgence. Réservé.

Varsovie, 1er octobre 1938 [3].

(*Reçu :* 12 h.15.)

Je viens d'être reçu par le comte Lubienski et je lui ai parlé dans les termes prescrits par les instructions de Votre Excellence [4] en appuyant la proposition britannique de médiation [5].

M. Beck, mis aussitôt au courant, m'a fait répondre :

1° Que la proposition de médiation était sans doute bien tardive;

2° Que si le délai imparti à la Tchécoslovaquie pour répondre expirait aujourd'hui à midi, la Pologne n'avait pas l'intention de faire entrer ses troupes immédiatement en Silésie tchécoslovaque, mais qu'elle prendrait aussitôt une série de mesures qui devaient aboutir à l'occupation de la région de Teschen, avant demain midi :

« Le train, m'a dit le comte Lubienski, partira aujourd'hui à midi; peut-être pourra-t-on le rattraper ».

J'ai insisté spécialement sur le fait que la Tchécoslovaquie pouvait, après les immenses sacrifices qu'elle vient d'accepter, se refuser à s'incliner devant

(1) Ce télégramme a été transmis à Londres le 3, à 12 heures.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par téléphone.
(4) Il s'agit vraisemblablement ici non des instructions transmises par télégramme n° 685 à 2 h.20 du matin (ci-dessus reproduit sous le n° 502), mais de nouvelles instructions dont aucune trace ne se retrouve dans les archives. Elles ont vraisemblablement été adressées par téléphone.
(5) Sur cette proposition britannique de médiation, voir ci-dessus le n° 504 (note).

un nouvel ultimatum et profiter de ce que son armée est mobilisée pour tenir tête aux troupes polonaises, ce qui risquerait de déclencher toute une série d'événements imprévisibles [1].

507

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2551 à 2555. *Londres, 1er octobre 1938, 13 h.* [2].

Je n'ai réussi à voir lord Halifax qu'à dix heures et demie [3]. Il n'était pas en possession du texte de l'ultimatum [4] et croyait au surplus que l'action polonaise avait été décidée avant que l'on connût les résultats de la conférence de Munich. Il paraissait penser qu'en présence de l'accord des quatre gouvernements, les Polonais ne donneraient pas suite à leur intention. Il avait cependant fait envoyer hier soir des instructions générales à son représentant à Varsovie à l'effet d'amener les Polonais à éviter tout recours à la force en se basant sur les promesses de règlement déjà faites par les Tchèques et confirmées par la conférence de Munich [5].

J'ai répondu au secrétaire d'État que l'ultimatum polonais conservait toute sa valeur et qu'on pouvait donc craindre pour aujourd'hui l'entrée des forces polonaises dans le territoire de Teschen avec toutes les conséquences qu'elle implique. Je lui ai demandé d'unir ses efforts aux nôtres pour tâcher d'obtenir d'urgence à Varsovie une prolongation du délai imparti au gouvernement tchèque. C'est la première mesure à prendre. Il m'a promis d'envoyer des instructions en ce sens à sir W. Kennard.

D'autre part, il demandera au Premier ministre d'adresser un message personnel au colonel Beck, conçu en termes assez raides, mais avec une phrase destinée à en appeler à sa vanité, pour l'inviter à se conformer à l'accord de Munich et lui faire sentir que l'opinion du monde entier serait contre lui s'il recourait à la force [6].

(1) Par télégramme no 1028 du même jour, téléphoné à 14 h. 35, l'ambassadeur relatait l'entrevue qui venait d'avoir lieu entre son homologue britannique et le ministre polonais des Affaires étrangères. L'ambassadeur de Grande-Bretagne « avec une extrême fermeté », avait affirmé « qu'il n'était jamais trop tard pour une médiation et que si M. Beck maintenait sa réponse, le monde entier le saurait ». En terminant l'entretien — au cours duquel il avait reçu une communication de Prague laissant prévoir une réponse affirmative des Tchèques aux revendications polonaises — M. Beck avait dit « qu'il retenait la proposition britannique pour recourir éventuellement aux bons offices de Londres, si la suite des pourparlers le rendait nécessaire ».

(2) Par téléphone.

(3) En exécution d'instructions mentionnées ci-dessus sous le no 504 (note).

(4) Sur cet ultimatum, voir ci-dessus le no 491 ; ci-après le no 510.

(5) *Documents on british foreign Policy. Third series*, III, no 76.

(6) Sur ce message du Premier britannique au ministre polonais des Affaires étrangères, voir ci-dessus le no 504 (note).

Le Foreign Office avait dès hier soir envoyé des instructions à Berlin pour que le gouvernement allemand fasse aussi des représentations à Varsovie. J'ai suggéré que l'on examine la possibilité de demander à l'Italie d'agir dans le même sens, comme nous l'avons fait nous-mêmes. Mais l'on ne fonde pas grand espoir ici sur l'intervention de ces deux puissances.

508

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1682 [1]. Réservé. *Rome, 1er octobre 1938, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 16 h.)

D'après les informations qui ont été apportées à l'ambassadeur d'Angleterre et auxquelles celui-ci attache un certain crédit, le chef du gouvernement italien aurait éprouvé le plus vif ressentiment contre les intentions de neutralité que le général Franco aurait annoncées pour le cas où la guerre eût éclaté [2], et il aurait sur-le-champ pris la résolution de principe de rappeler le plus tôt possible les légions italiennes combattant en Espagne.

Lord Perth n'est pas éloigné de croire qu'à Munich, M. Mussolini aurait abordé avec M. Hitler le problème de la question du règlement espagnol.

D'après une indication que je vais faire contrôler, le ministère de la Culture populaire déclarerait ne pouvoir ni infirmer, ni confirmer les bruits d'un règlement immédiat de la question d'Espagne et de la mise en vigueur pour ainsi dire simultanée des accords du 16 avril.

[1] Extrait de dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Sur ces intentions, voir ci-dessus les nos 389, 428, 437, 445, 494 ; ci-après les nos 511, 518.

509

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2558 à 2564, 2566 à 2572 (1). Secret. Réservé.

Londres, 1er octobre 1938 (2).

(*Reçu :* 16 h. 45, 16 h. 55, 17 h., 17 h. 15, 17 h. 20, 17 h. 30, 17 h. 40, 18 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme no 3172 (3).

Dès hier soir, j'avais interrogé sir A. Cadogan sur la déclaration commune que le Premier ministre a signée avec M. Hitler avant de quitter Munich (4). Le sous-secrétaire d'État permanent m'a répondu que ce document avait été pour le Foreign Office une surprise totale. Rien de pareil en tout cas n'avait été préparé et son impression était que l'accord avait été improvisé au cours de l'entretien des deux chefs de gouvernement.

J'en ai parlé ce matin à lord Halifax qui, s'il en a dit un mot hier à M. Neville Chamberlain, n'était guère en mesure de me renseigner davantage. Je lui ai dit l'étonnement qu'avait éprouvé le président du Conseil, en lisant les journaux du soir à son arrivée à Paris, à la nouvelle d'un accord conclu après son départ, et dont la portée nous échappe. Je ne lui ai pas caché que, quel que soit l'immense satisfaction du public à se sentir délivré du cauchemar de la guerre, beaucoup de gens, en France comme en Angleterre, ne manqueront pas de se livrer à un examen critique de la situation et de relever l'entente séparée établie entre Londres et Berlin, en se demandant si elle ne contenait pas les germes d'un revirement de la politique professée jusqu'ici par le Royaume-Uni. Bien entendu, ai-je ajouté, ceux qui connaissent le Premier ministre et qui l'ont vu à l'œuvre au cours de cette crise ne peuvent douter de ses intentions. Mais on ne saurait oublier l'effet particulièrement fâcheux produit il y a trois années par l'accord naval anglo-allemand, auquel se réfère justement la clairvoyance de M. Neville Chamberlain. On est obligé aussi de se rappeler combien les Allemands, comme les Italiens, ont souhaité jeter la division entre nos deux pays. Bien des fois, le Premier ministre y a fait allusion dans ses discours.

N'est-il pas à craindre, au moment même où les liens qui unissent nos deux démocraties prenaient une forme de plus en plus pratique et concrète, que la déclaration de Munich ne soit exploitée par la presse allemande et

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.
(3) Du 30 septembre, ci-dessus publiée sous le no 490.
(4) Sur cette déclaration commune, voir ci-dessus le no 490 (note).

italienne, pour mettre en doute l'efficacité de nos accords? N'avons-nous pas le plus grand intérêt, tout en sauvegardant les possibilités de réconciliation entrevues au cours de la conférence des quatre chefs de gouvernement, à maintenir au premier plan l'amitié et l'alliance franco-anglaises qui doivent rester le pivot de la résistance contre toutes les entreprises de force? Le secrétaire d'État a allégué tout d'abord que la déclaration n'avait nullement été préméditée; que l'idée en était venue à l'issue d'un long entretien où les deux hommes d'État avaient passé en revue l'ensemble des relations anglo-allemandes et conclu à la nécessité de la bonne entente des deux puissances pour la paix du monde. Il n'a pu me dire quelle en serait la portée pratique. Mais il m'a promis que le discours qui sera prononcé par le Premier ministre lundi [1] à la Chambre des Communes ferait une large part au maintien des liens déjà noués avec la France et montrerait que « les amitiés nouvelles » ne doivent pas nuire aux amitiés anciennes et éprouvées, comme celles qui existent entre nos deux pays. Je lui ai fait remarquer aussitôt que cette mention, si utile qu'elle puisse être, ne serait pas suffisante. Il semblerait indiqué, étant donné les rapports confiants qui se sont créés entre M. Daladier et M. Neville Chamberlain, que celui-ci adressât un message au président du Conseil pour lui expliquer ce qui s'était passé et pour bien marquer qu'il n'y avait rien là qui pût porter la moindre atteinte à nos bonnes relations. Lord Halifax n'a pas exprimé d'avis sur la suggestion que je lui présentais à titre personnel. Il m'a assuré qu'il parlerait de la question au Premier ministre et que celui-ci aurait certainement le désir d'effacer tout ce qui pourrait prêter à inquiétude de notre part.

Il serait intéressant de savoir de qui est venue l'idée première de la déclaration commune. Je doute que M. Neville Chamberlain veuille s'expliquer à ce sujet et c'est à Berlin plutôt qu'à Londres que des indiscrétions pourront nous en apprendre davantage. Si l'initiative est venue du chancelier Hitler ou de M. von Ribbentrop, l'objet de l'accord saute aux yeux. M. Neville Chamberlain a-t-il jugé difficile de se dérober et a-t-il pensé qu'il n'y avait rien là qui tirât à sérieuses conséquences? Cela n'est pas impossible puisqu'il s'est trouvé seul avec M. Hitler et que d'ailleurs parmi les personnes qui l'accompagnaient, aucune ne possédait à la fois assez de compétence et d'autorité pour le dissuader de signer un tel papier.

D'autre part, le Premier ministre n'a pu manquer de se rappeler qu'au cours de la crise, l'Angleterre avait toujours été spécialement prise à partie par la presse allemande, dont les attaques contre la France étaient beaucoup moins vives. Peut être lui a-t-il paru nécessaire de faire un pas de plus que nous pour donner à l'accord de Munich un effet plus marqué et plus durable. Au cours de sa conversation particulière avec M. Daladier, lundi dernier [2], M. Neville Chamberlain avait insisté sur les bons rapports personnels qu'il avait noués avec M. Hitler et qu'il jugeait très désirable de maintenir. Il importe de se rappeler aussi que M. Neville Chamberlain sur qui agissent

[1] C'est-à-dire le 3 octobre.

[2] Soit le lundi 26 septembre. Aucune trace de cette « conversation particulière » n'a été retrouvée dans les archives françaises.

toujours les considérations commerciales et les préoccupations de la solidarité, s'efforce depuis longtemps de restaurer une certaine stabilité dans les questions internationales, qui lui paraît la reprise de la prospérité. Il est vraisemblable que de tels motifs n'ont pas été étrangers à la signature du document.

On peut imaginer également que M. Neville Chamberlain qui n'a pas été tout à fait insensible à l'accent de sincérité du chancelier Hitler se flatte de développer chez lui une psychose de paix qui jusqu'ici n'est apparue que dans des discours et qui répond peut-être aux aspirations secrètes du peuple allemand.

Enfin, certains dont je ne rapporte l'opinion que sous réserve apportent une autre explication. Au cours des trois visites en Allemagne qu'il a faites durant la dernière quinzaine, le Premier ministre a été frappé, comme l'avaient été déjà plusieurs ministres anglais avant lui, par le spectacle de la force allemande et par la volonté brutale des dirigeants du Reich. M. Neville Chamberlain ne s'est-il pas demandé si la France et l'Angleterre, conjuguées ... (1) contenaient au point de vue matériel et au point de vue moral des éléments de résistance pouvant être victorieusement opposés à l'alliance germano-italienne? Si des doutes lui sont venus à ce sujet, n'a-t-il pas été tenté de composer au moins provisoirement avec le plus fort pour amortir les à-coups dont la politique de M. Hitler peut nous réserver la surprise?

Il est trop tôt pour se prononcer sur les mobiles qui ont inspiré le Premier ministre lors de la signature de la déclaration anglo-allemande à laquelle jusque-là l'entière confiance et l'esprit de coopération dont il a toujours fait preuve à notre égard nous interdit jusqu'à preuve du contraire de lui attribuer des calculs impliquant un changement dans l'attitude du gouvernement britannique. Mais il est indispensable que l'exposé qu'il fera lundi devant le Parlement soit conçu en termes assez nets pour rassurer entièrement le public français et empêcher toute fausse interprétation ... (2).

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

510

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 903 à 906. *Bucarest, 1er octobre 1938, 20 h. 25, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h. 33, 22 h. 53, 21 h. 45.)

L'ambassadeur de Pologne a remis ce matin à M. Comnène la note suivante :

« La réponse du président Benès, plusieurs fois ajournée et remise seulement le 30 courant [1] étant insuffisante et ne contenant que des promesses évasives quant aux revendications de la Pologne dont la réalisation est renvoyée après le règlement du problème sudète, le gouvernement polonais a adressé à Prague un ultimatum exigeant l'acceptation de ces demandes le 1er octobre à midi ainsi que l'évacuation des régions de Teschen et de Frydek, le premier secteur du territoire de Teschen devant être cédé sans autre délai à l'armée polonaise au plus tard le 2 octobre ».

M. Comnène a répondu avoir marqué à M. Raczynski la pénible impression que lui causait cette communication et lui avoir instamment conseillé de demander à M. Beck de ne pas commettre un acte irréparable.

Puis le ministre des Affaires étrangères s'est rendu chez le Roi pour le mettre au courant. Celui-ci a immédiatement mandé l'ambassadeur de Pologne et l'a prié de transmettre un message personnel au président Moscicki, le priant « en sa qualité d'ami et d'allié de s'abstenir de tout geste qui pourrait mettre en danger la paix et annuler les efforts faits par les grandes puissances à Munich ». « Du moment que le fond des réclamations polonaises a été accepté, a ajouté le Souverain, il serait profondément regrettable qu'en faisant preuve d'une telle précipitation, on allumât un nouveau foyer d'incendie dans notre région pour une simple question de modalités d'exécution ».

L'ambassadeur de Pologne aurait été vivement impressionné par les paroles du Roi qui, d'après M. Comnène, s'est exprimé d'une manière « courtoise mais très ferme ». En même temps, le ministre des Affaires étrangères téléphonait à M. Franassovici pour le prier d'insister dans le même sens auprès de M. Beck. « J'estime, m'a dit M. Comnène à titre personnel, que la brutalité de la Pologne ne tient pas tant à ses revendications territoriales elles-mêmes qu'à la vanité froissée du gouvernement de Varsovie et à son dépit de n'avoir pas été compris parmi les grandes puissances invitées à Munich ».

Le ministre a d'autre part informé le chargé d'affaires tchécoslovaque; celui-ci lui a remis de son côté une note de protestation contre l'attitude polonaise contraire, selon lui, aux stipulations de l'article 2 du protocole addi-

[1] Sur cette réponse, voir ci-dessus le n° 466 (et note).

tionnel de Munich [1]. Il a en outre attiré l'attention de M. Comnène sur la violence et le caractère méprisant des notes envoyées à Prague par la Pologne qui traitait son pays de « Tchéquie ». Au moment où je m'apprêtais à quitter le ministre, il a été appelé au téléphone par son représentant à Prague, qui lui a fait part de l'acceptation sans conditions de l'ultimatum polonais; le gouvernement tchécoslovaque demandait seulement que quelques heures lui fussent accordées pour y satisfaire [2]. M. Comnène n'a pu me cacher son émotion en présence du traitement infligé aux Tchèques par les Polonais.

511

M. Bonjean, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 363, 364 [3]. Confidentiel.
Saint-Jean-de-Luz, 1er octobre 1938, 20 h. 50, 21 h.

(*Reçu :* 23 h. 5.)

Je tiens de bonne source qu'après avoir déterminé son attitude en cas de conflit européen, le général Franco aurait convoqué les officiers de son état-major et leur aurait fait part de son intention de garder dans ce cas une neutralité absolue. Cette déclaration fut, paraît-il, accueillie par les applaudissements de tous les éléments francophiles, beaucoup plus nombreux qu'on eût pu le penser. Les autres officiers gardèrent le silence devant le ton ferme du général.

Celui-ci aurait fait remarquer qu'il se rendait parfaitement compte que la décision qu'il venait de prendre était grosse de conséquences pour la cause nationale. D'une part en effet, elle serait fatalement connue de l'ambassadeur d'Allemagne et selon toutes probabilités, refroidirait les relations des deux gouvernements.

D'autre part, en Espagne même, elle serait loin de rallier l'unanimité de l'opinion publique, dont une bonne partie ne comprendrait pas que le Généralissime ait pris l'initiative d'une mesure éminemment favorable à la France avant que notre pays ait fait le moindre geste en faveur de l'Espagne nationale.

[1] Ci-dessus reproduit sous le no 479.

[2] Cette seconde réponse fut transmise au Département par tél. nos 2407-2408 de Prague du 1er, 23 h 40. « Forcé par les circonstances », le gouvernement de Prague acceptait les propositions formulées par la note du gouvernement polonais du 30 septembre [sur cette note, voir ci-dessus le no 491]. Il suggérait que des experts militaires des deux pays « se réunissent immédiatement pour arriver à une entente en ce qui concerne la procédure de détail à suivre » et demandait le maintien, même après l'occupation polonaise, du trafic sur la ligne Bohumin-Zilina.

[3] Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.

C'est pour éviter des indiscrétions que le général Franco aurait fait informer directement Votre Excellence de ses intentions, sans passer par ses services (1).

Les intentions du général Franco n'ont certes pas été strictement respectées puisque j'en ai moi-même été informé (voir mon télégramme nos 356-357) (2) par des éléments nationalistes officieux. Est-il même exact qu'il ait caché ses desseins puisque le correspondant du *Times* à Hendaye, M. Decaux, mandait le 27 septembre à son journal (le *Times* du 28) que le général Franco avait déclaré à des journalistes à Burgos : « Nous désirons rester neutres et ne voulons créer de difficultés à personne ». De même, la *Presse de Bayonne* se faisait l'écho de ces bruits (no du 29 septembre). On m'a assuré, il est vrai, que le général Franco se serait montré mécontent de ces indiscrétions. Il est en tout cas certain que la presse de la zone occidentale de l'Espagne n'a absolument rien publié [à ce] sujet.

512

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2409 à 2414. *Prague, 1er et 2 octobre 1938* (3).

(*Reçu :* le 1er, 23 h. 15, 23 h. 20, 23 h. 30, 23 h. 40, 23 h. 55; le 2, 0 h. 10.)

Je crois devoir signaler à l'attention du Département que les territoires dont la Pologne a exigé l'occupation par son ultimatum d'hier (4) présentent pour la Tchécoslovaquie un intérêt économique primordial :

1o La presque totalité des mines de houille tchécoslovaques se trouve, en effet, dans le district de Frystat. La capacité d'extraction annuelle est d'environ 15 millions de tonnes. Si ces mines devaient revenir à la Pologne, la Tchécoslovaquie serait privée de toute ressource en charbon noir comme elle risque déjà de l'être de ses ressources en charbon brun du bassin de Dux-Bru... (5);

2o Des usines métallurgiques qui représentent environ le tiers de la capacité de production du pays se trouvent dans les districts de Frystat et de Tesin. D'ailleurs, les autres usines seraient fort handicapées si elles devaient dépendre de la Pologne pour leur approvisionnement en coke;

(1) Par l'intermédiaire de M. Quiñones de León (voir ci-dessus le no 445).
(2) Les télégrammes nos 356 et 357 du 28 septembre sont ci-dessus reproduits sous le no 445.
(3) Par téléphone.
(4) Sur cet ultimatum, voir ci-dessus les nos 491, 510.
(5) Lacune de déchiffrement. (Il faut lire : Brux, actuellement Most).

3° J'insiste à ce propos sur le fait qu'une partie importante des intérêts miniers et métallurgiques du bassin d'Ostrava-Karvin appartiennent à la société des *Mines et forges*, dont les capitaux sont pour moitié français (groupe de l'Union européenne).

Etant donné que la population des territoires qui doivent être occupés par la Pologne comprend, spécialement au nord, une forte proportion de Tchèques et que le gouvernement de Varsovie lui-même admet une répartition, il serait sans doute possible que la Tchécoslovaquie obtienne une frontière qui lui laisse une partie de ses mines et de ses usines. C'est là pour elle une question vitale, alors que la Pologne a en Silésie des ressources charbonnières considérables. Il est vrai qu'elle manque, me dit-on, de charbon à coke. Si la délimitation de la frontière doit être fixée par une commission analogue à celle qui a été constituée pour les régions sudètes, peut-être serons-nous en mesure d'agir pour assurer à la Tchécoslovaquie la sauvegarde de quelques centres économiques essentiels et aussi pour défendre des intérêts français peut-être importants. Il est clair que la société des Mines et forges serait extrêmement vulnérable si ses fonderies étaient séparées de ses mines par la nouvelle frontière. La principale usine de la société, savoir celle qui, à elle seule, comporte quatre hauts fourneaux et quatorze fours Martin, est située à proximité de la limite entre le district de Tesin et le sous-district de Jablunkov au tiers du territoire à céder à partir de la frontière polonaise.

513

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1686, 1687. *Rome, 1er octobre 1938, 22 h. 35.*

(*Reçu :* le 2, 0 h. 15, 0 h. 50.)

Je me réfère à ma conversation téléphonique avec Votre Excellence.

A 1 h. 15, lord Perth m'a fait savoir qu'il venait d'être invité par le Foreign Office à « s'associer à l'appel que le chargé d'affaires de France devait avoir reçu l'instruction d'adresser au gouvernement italien en vue d'écarter la menace polonaise d'occuper Teschen le 2 octobre » (1).

(1) Le texte des instructions adressées au chargé d'affaires de France à Rome n'a pas été retrouvé. Peut-être furent-elles transmises par le truchement de la communication téléphonique à laquelle M. Blondel se réfère en tête du télégramme nos 1686-1687. On sait que, par ces instructions, le gouvernement français pressait celui de Rome d'user de son influence à Varsovie pour retenir la Pologne de mettre à exécution sa menace d'occuper Teschen dans un très bref délai. Lord Perth, invité à s'associer à cette démarche, déclarait au Foreign Office s'être acquitté de ses instructions à 13 h. 30 et ajoutait que le comte Ciano avait effectué dès 11 heures une action « indépendante, mais analogue ». *Documents on british foreign Policy. Third series*, III, n° 90, p. 62 (et note).

Vu l'heure tardive, c'est au chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères que j'ai exprimé, en le priant de la transmettre le plus tôt possible au comte Ciano, la suggestion de Votre Excellence tendant à l'intervention auprès du gouvernement polonais des quatre grandes puissances heureusement animées depuis la réunion de Munich d'esprit de détente et de collaboration.

En me promettant de porter aussitôt que possible à la connaissance de son chef, la suggestion de Votre Excellence, M. Anfuso m'a dit que les nouvelles parvenues au palais Chigi indiquaient comme probable l'imminence d'un règlement direct entre Varsovie et Prague.

514

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2415 à 2420. Confidentiel. Réservé.
Prague, 1er octobre 1938, 23 h. 43, 23 h. 30, 23 h. 20.

(*Reçu :* le 2, 0 h. 40, 0 h. 55, 1 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nº 2399 (1).

En vue de l'aide économique et financière que Votre Excellence a bien voulu promettre à la Tchécoslovaquie, je crois utile de donner à Votre Excellence les indications suivantes que je dois à un personnage compétent. Vu les dépenses d'armement intense et de mobilisation auxquelles la Tchécoslovaquie a été obligée de faire face depuis l'Anschluss en passant par le 21 mai et en aboutissant à la mobilisation actuelle, les finances de l'État sont extrêmement obérées et le service de l'emprunt contracté en France devient fort lourd. Les commandes faites à Skoda en particulier s'élèvent à près de 900 millions de couronnes, dont la moitié livrée et, je pense, payée en attendant l'autre moitié en cours d'exécution.

Pour donner une idée de l'importance de l'effort fait en achat de matériel de guerre, il m'a été dit que le nombre des ouvriers de Skoda est passé de 24.000, chiffre normal, à 60.000.

Cet excédent d'ouvriers ne peut être licencié par crainte en partie de troubles sociaux. Si le gouvernement français était désireux de s'assurer tout ou partie du matériel livré ou en cours de fabrication, il pourrait envoyer ici une mission compétente (2).

(1) Ce télégramme, du 30 septembre, n'a pas été retrouvé.

(2) Le télégramme nos 2415 à 2417 porte en tête l'annotation manuscrite suivante du Ministre : *M. Delenda. Voir* in fine : *il s'agit d'une suggestion personnelle de Lacroix. Peut-être que le gouvernement tchécoslovaque voudra garder ce matériel. Il ne peut s'agir pour le moment que de signaler, avec cette réserve, cette suggestion à la Guerre en lui demandant son avis sur l'intérêt qu'elle attacherait à l'acquisition du matériel.*

Le paiement du matériel qui serait acquis pourrait être assuré soit par la prise en charge du service de l'emprunt tchécoslovaque obligatoire sur le marché français, soit jusqu'à concurrence de 600 millions, montant nominal de l'emprunt, par le paiement d'une somme qui permettrait par exemple le remboursement de celui-ci. Le paiement d'une somme en argent frais serait naturellement plus utile au gouvernement tchécoslovaque. De plus, ce serait un geste plus frappant aux yeux de l'opinion publique.

L'acquisition du matériel en cours de fabrication chez Skoda permettrait d'employer utilement les ouvriers actuellement en excédent et assurerait également la possibilité de travailler aux nombreux fournisseurs de Skoda. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de faire étudier cette combinaison.

D'après ce qui m'a été dit en effet, le ministre des Finances et le général Cisek, qui est un fonctionnaire chargé du soin des intérêts économiques importants de l'État, me demanderont ces jours-ci une audience pour me parler d'une combinaison de ce genre.

Je n'ai pas à rappeler que la majorité des actions Skoda est entre les mains d'un groupe français [1].

515

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1084 à 1086. *Washington, 1er octobre 1938, 23 h. 15, 23 h. 7.*

(*Reçu :* le 2, 6 h. 55, 6 h. 45.)

J'ai trouvé auprès du sous-secrétaire d'État une volonté d'optimisme.

Sans s'attarder au passé, il m'a confié son espoir que la psychologie créée par la réunion de Munich serait mise à profit par les grandes puissances européennes pour régler au plus tôt les questions dangereuses : celle des colonies, évidemment par des concessions pour nous à l'Allemagne, et celle d'Espagne par une médiation.

L'établissement d'un équilibre durable en Europe permettrait aux quatre grandes puissances et aux États-Unis qui ont les mêmes intérêts en Chine de tenir tête au Japon.

Il rendrait possible la réunion de conférences internationales auxquelles les États-Unis prêteraient volontiers leur collaboration, d'une part, pour le

(1) Le 2 octobre, le ministre de Tchécoslovaquie à Paris avertissait par lettre M. Bonnet que son gouvernement avait sollicité de celui de Londres la garantie d'un emprunt de 30 millions de livres sterling, rendu nécessaire par les décisions de Munich, qui, entre autres choses, portaient gravement atteinte au capital industriel tchécoslovaque.

désarmement et, d'autre part, pour la solution des problèmes économiques et financiers.

M. Sumner Welles m'a dit en effet ne pas craindre que la dernière crise accentue ici la tendance à l'isolement. L'opinion américaine avait manifesté, par la violence même de sa réaction, qu'elle comprenait désormais la nécessité pour les États-Unis de contribuer à prévenir la guerre, s'ils voulaient éviter d'y être entraînés. Aucune critique ne s'était élevée contre les interventions du Président. La preuve était faite que les États-Unis pouvaient faire entendre leur voix en Europe sans risquer la vie d'aucun citoyen américain, à quoi mon interlocuteur a d'ailleurs fait la réserve que, pour ne pas décourager la collaboration ultérieure des États-Unis, le règlement des litiges européens devrait être rapide et ne pas choquer le sentiment de la justice. Il aurait été sans doute embarrassé de définir avec précision ce sentiment dans l'âme américaine, dont les réactions émotives sont difficiles à prévoir.

Il semble résulter des propos tenus par M. Sumner Welles que le président Roosevelt fera bon visage à mauvaise fortune et ne se laissera pas décourager par les derniers événements, dans son désir de contribuer par son action personnelle à rétablir cet « ordre dans le droit » dont lui-même et M. Cordell Hull ont souvent exposé la théorie.

516

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2421, 2422 (1). *Prague, 1er octobre 1938.*

Lettre particulière pour M. Léger

Je regrette de jeter une note mélancolique dans la joie populaire dont se font l'écho les journaux. Mais, lue dans les revues de presse tchécoslovaques, cette joie fait un pénible effet à qui vit dans ce pays, dont le deuil en fait les frais.

Peut-être quelques journalistes connaissant la Tchécoslovaquie et ayant été touchés de la reconnaissante et confiante affection que le peuple nous y portait pourraient-ils puiser dans leurs souvenirs la matière et le ton d'articles faisant sentir à nos amis que, si nous sommes heureux d'avoir contribué à éviter la guerre à l'Europe, nous sympathisons néanmoins à leur tristesse.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

517

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 417. *Belgrade, 1er octobre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol.. 16 octobre.)

La tourmente qui s'est abattue sur l'Europe et au cours de laquelle la paix du monde fut si près de sombrer a permis de faire, d'ici et pour ici, certaines observations qu'il me paraît utile de consigner avant que des informations détaillées en provenance de l'étranger viennent en obscurcir ou interpréter le sens et la portée. Je ne reviendrai pas sur les responsabilités qui incombent à la Yougoslavie dans l'enchaînement des faits ayant abouti à la mutilation de la Tchécoslovaquie. Elles ont fait l'objet de mon télégramme nº 377 du 22 septembre [1]. D'autre part, je me limite à ce qu'il m'a été donné de voir et d'entendre dans l'espace de temps compris entre l'entrevue de Berchtesgaden (15 septembre) et la conclusion de l'accord de Munich (29 septembre).

Cette période se divise en trois stades :

1º De l'entrevue de Berchtesgaden à celle de Godesberg; 2º De Godesberg à l'appel adressé à Mussolini; 3º De l'appel à Mussolini à la réunion et à l'accord de Munich.

Lorsqu'au lendemain de Berchtesgaden, la France est intervenue et a fait une violente pression sur Prague pour que les exigences de l'Allemagne concernant le retour au Reich des régions sudètes soient acceptées, la première impression qu'on eut ici fut à notre égard d'une extrême réserve. On s'est abstenu de commentaires et l'on s'est borné à chercher des explications à notre attitude. Le fait que la Tchécoslovaquie ait accepté la soumission qui lui était demandée n'a pas seulement atténué, mais dissipé les critiques qui étaient sur le point de nous être adressées. Tout le monde s'est alors rendu compte qu'il y avait eu là un cas de force impératif provoqué par une conjoncture de positions politiques auxquelles la France était étrangère et que, du point de vue moral, la thèse soutenue jusqu'ici par le gouvernement tchécoslovaque pouvait, malgré les engagements pris, donner lieu, en France même, à des controverses d'importance. Sur les millions de Français qui en 1914, étaient venus au secours des Serbes et des Croates opprimés, il n'était venu, s'est-on mis à penser, à l'esprit d'aucun d'eux qu'un jour nous pourrions être appelés à reprendre les armes pour défendre la thèse inverse et obliger d'autres peuples, fussent-ils allemands, à vivre malgré eux sous une domination étran-

(1) Ci-dessus publié sous le nº 286.

gère. En outre, l'opinion publique yougoslave, quoique attachée plus qu'ailleurs par des appels inconscients de race que par des sentiments raisonnés à la Tchécoslovaquie, n'avait pas encore été suffisamment alertée en sa faveur par les événements et restait somme toute assez passive.

Tout lui permettait au reste de croire qu'à Godesberg, l'accord intervenu serait purement et simplement enregistré et que sa mise en application pourrait se faire, sinon sans douleurs, du moins sans trop de heurts politiques. On n'avait pas compté sans l'incompréhension psychologique qui compromet immanquablement les succès allemands au moment précis où ils paraissent définitivement acquis. Le mémorandum à forme d'ultimatum remis à Godesberg par Hitler à M. Chamberlain (1) retourna brusquement la situation : la résistance que nous songeâmes à opposer aux prétentions exorbitantes du Führer modifia ici du jour au lendemain l'orientation des réactions. Le refus opposé par les Tchèques aux exigences allemandes et le fait qu'ils avaient pu procéder à une mobilisation générale sans qu'il y ait eu d'intervention immédiate allemande ont fait naître ici des espoirs de résistance, qui se sont trouvés considérablement renforcés par les mesures de défense nationale que nous prenions nous-mêmes et par l'impression que les Anglais seraient à nos côtés pour s'opposer à l'entrée brusquée de troupes allemandes en Tchécoslovaquie.

Par voie de conséquence, ainsi que l'attaché militaire en a rendu compte dans son rapport du [...] septembre, l'état-major yougoslave s'est mis fébrilement à travailler à la réadaptation de son plan de mobilisation en direction de la Hongrie (2), dont on pouvait craindre une agression provoquant le déclic de l'obligation d'assistance inscrite dans le pacte de la Petite Entente. Ce travail d'État-major fut complété par un appel de 25.000 réservistes, des déplacements de troupes, des interdictions ou simili-interdictions d'exportation de produits intéressant la défense nationale. Par ailleurs, il fut procédé à des échanges de vues avec la Roumanie pour amener la Hongrie à renoncer à l'ambition entretenue par la Pologne de provoquer, non pas seulement la mutilation, mais le démembrement de la Tchécoslovaquie (3). Durant toute cette période d'une huitaine de jours, notre situation morale, comme je l'ai indiqué dans mon télégramme nº 405 du 29 septembre (4), s'était considérablement renforcée; nous avions repris l'avantage, d'autant que le président Roosevelt, par ses initiatives, donnait l'impression de vouloir se ranger résolument à nos côtés.

Cette vue s'est modifiée à l'annonce que M. Chamberlain ne donnait pas suite au projet de conférence « sur terrain neutre » suggéré par le président Roosevelt et avait préféré s'adresser à M. Mussolini pour obtenir son interven-

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 340, annexe II.
(2) Voir ci-dessus le nº 456.
(3) Voir ci-dessus le nº 374 (note).
(4) En réalité, le télégramme nºs 405-406 de Belgrade, du 29 septembre, relatait le « sentiment de soulagement » éprouvé par les milieux gouvernementaux à l'annonce de la conférence de Munich et notait avec inquiétude que, pour un organe gouvernemental yougoslave, « deux chefs autoritaires » — et particulièrement M. Mussolini — avaient prouvé « qu'ils pouvaient contribuer plus à la paix que les démocrates ».

tion auprès d'Hitler [1]. En apprenant que cette démarche avait abouti à la réunion immédiate des quatre grandes puissances à Munich, l'opinion yougoslave eut immédiatement le sentiment que si la paix était sauvée, elle ne pouvait plus l'être au bénéfice des puissances démocratiques, anxieuses de réduire au moindre mal le douloureux précédent créé aux dépens des Tchèques. La scène de pleurnicherie, qui s'est déroulée le même jour à Westminster et la teneur de l'accord réalisé dans la nuit du lendemain à Munich, ont laissé les Yougoslaves sous l'impression que les états totalitaires, bien plus encore que la paix, sortaient vainqueurs de cette période de haute tension.

A ceux qui auront à suivre la marche des événements en Europe centrale, il ne servirait à rien de se voiler la face et de ne pas enregistrer dès maintenant les trois faits suivants : l'Allemagne a obtenu sans perdre un homme ce qu'elle demandait; Mussolini, dont l'étoile aux yeux mêmes de l'opinion italienne pâlissait, sort grandi de la crise; enfin, pour ce qui concerne la politique yougoslave, M. Stoyadinovitch, dont l'autorité avait été fortement mise en cause par les critiques acerbes de l'État-major, peut, non sans apparence de raison, se donner la satisfaction de s'attribuer le mérite d'avoir « tout » prévu et d'avoir agi en conséquence.

Ce serait toutefois une erreur de croire que la crise n'aura en fin de compte apporté que du mauvais pour nous. Dans la colonne crédit, il nous est possible d'inscrire, pour ce qui concerne la Yougoslavie, quelques avantages dont l'importance peut pour la suite des événements être pour nous d'un incontestable intérêt. D'abord, la Yougoslavie, au cas où la suite des événements eût imposé sa belligérance, a témoigné par des faits qu'elle était décidée, même sous le gouvernement de M. Stoyadinovitch, à se ranger à nos côtés. Deuxièmement, l'opinion s'est montrée ici beaucoup plus profrançaise que protchèque [2]; l'affaiblissement de Prague ne constituera donc pas un élément de nature à modifier notablement les sentiments de fidélité que nous témoigne le peuple yougoslave. Troisièmement, l'État-major se rend parfaitement compte de l'état de faiblesse militaire dans lequel se trouve le pays et, après une telle alerte, aura certainement le désir d'améliorer son organisation défensive. Quatrièmement, on a eu parfaitement conscience ici que la France avait fait l'impossible pour sauver l'intégrité de la Tchécoslovaquie, qu'elle avait réussi à lui épargner le démembrement total qui la menaçait et que notre pseudo-mobilisation s'était effectuée dans un ordre parfait sans agitation pouvant faire craindre une scission nationale à l'heure du danger. Par ailleurs, dans la pensée de ceux qui, à tort ou à raison, avaient le sentiment qu'il eût suffi d'une demi-heure de résistance de plus pour mettre à nu le bluff de la politique d'Hitler, la faute, s'il y en a eu une de commise, est beaucoup plus imputable à l'Angleterre qu'à nous-mêmes. Enfin, personne ne met en doute que si, par rapport aux exigences de Godesberg, les Tchécoslovaques ont tiré quelque bénéfice de l'accord de Munich, ils le doivent à la persistance avec laquelle la France a défendu leur cause.

(1) Sur l'appel du Premier britannique au Duce, voir ci-dessus le n° 443.
(2) Voir ci-dessus les nos 286, 335.

Mon tour d'horizon ne serait pas complet si je ne rendais hommage à la haute tenue de nos compatriotes établis en Yougoslavie. Durant ces heures de crise, où les nerfs de tous étaient si tendus, il n'en est pas un dont l'attitude eût pu donner, du point de vue patriotique, substance à la moindre critique. Parfaitement conscients des nécessités du moment, ils ont eu les uns et les autres la claire vision que Paris faisait de son mieux; et à aucun moment aucun d'eux, comme je l'ai déjà télégraphié, ne s'est trouvé diminué ni atteint dans son amour-propre national par les incompréhensions auxquelles certaines de nos initiatives ont pu ici se heurter. Il est plaisant à cet égard de noter que la seule lettre un peu divergente que j'ai reçue durant ces quinze derniers jours émane d'un certain M. de la Boissière, déserteur d'avant-guerre, insoumis de guerre et d'après-guerre et dont le patriotisme maintenant chatouilleux a pris ombrage de propos qui lui auraient été tenus [1].

518

M. Bonjean, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 365, 366 [2]. Confidentiel. Réservé. *Saint-Jean-de-Luz, 2 octobre 1938, 0 h. 5.*

(*Reçu :* 0 h. 40.)

Suite des télégrammes précédents [3].

Un des officiers les plus francophiles de l'entourage du général Franco m'a fait savoir que si, comme il est naturel, celui-ci s'était inspiré des intérêts de son pays, il n'en restait pas moins qu'en prenant position, il s'était mis dans une situation délicate non seulement au regard de ses alliés allemands, mais aussi d'une partie de l'opinion publique. C'est pourquoi le Généralissime espère qu'à l'exemple de tant d'autres pays et notamment de l'Angleterre, le gouvernement français ne tardera plus à envoyer un représentant à Burgos. Il compte bien que, dorénavant, on ne saurait plus, sans mauvaise foi, faire état du prétendu danger qui résulterait pour la France du succès de ses armes.

La personne qui m'a tenu ces propos a tenu aussi à m'assurer que le Caudillo ne tolérerait jamais que des éléments étrangers combattant dans son camp se [permissent] d'enfreindre ses consignes : « Rien, m'a-t-il dit, ne peut se faire en Espagne sans l'autorité du Caudillo ».

(1) Le bordereau d'envoi de cette dépêche porte la mention manuscrite suivante : *Commandant de Villelume. Cette lettre est à faire lire à l'État-major.*

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Les télégrammes nos 363-364, du 1er octobre, sont ci-dessus reproduits sous le no 511.

519

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 236. *Budapest, 2 octobre 1938, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

On annonce ce soir que le gouvernement tchécoslovaque s'est déclaré prêt à engager immédiatement des négociations avec le gouvernement hongrois sur la question des minorités hongroises. Il a proposé la constitution d'une commission mixte [1].

520

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1092 à 1094. *Washington, 2 octobre 1938, 18 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, 14 h.)

Le sous-secrétaire d'État m'a résumé comme suit l'action diplomatique américaine au début de la semaine dernière :

Dimanche 25 septembre, message présidentiel adressé à Berlin, Prague, Londres et Paris, communiqué à Varsovie et Budapest [2].

Mardi 27, 14 heures (heure américaine). Instructions adressées à toutes les missions diplomatiques américaines ailleurs que dans les six capitales précitées pour demander aux divers gouvernements de joindre leur action conciliante à celle du gouvernement américain.

15 heures, message personnel du président Roosevelt à M. Mussolini [3].

22 heures, réplique du Président au chancelier Hitler [4].

(1) La réponse du gouvernement tchécoslovaque à la note de Budapest relative à la minorité hongroise de Slovaquie était annoncée, également par télégramme nos 2424-2425 de Prague, du même jour. La veille, le président du Conseil hongrois avait réclamé, lors d'une allocution radiodiffusée, le règlement « du destin des nationalités qui vivent en Tchécoslovaquie sur la base du droit de libre disposition » (T. nos 234-235 de Budapest, du 2 octobre).

(2) Voir ci-dessus le nº 368 (note).

(3) Sur ce message, voir ci-dessus le nº 436 (note).

(4) Voir ci-dessus le nº 421.

Celui-ci aurait été touché le mercredi 28 à 7 heures (heure locale). Il aurait reçu peu après un message de M. Neville Chamberlain [1] et convoqué les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Cependant M. Mussolini prenait connaissance le même jour à 9 heures du message présidentiel et téléphonait vers 11 heures au Chancelier [2], qui rapportait l'ordre donné à ses troupes de franchir la frontière tchécoslovaque à 14 heures.

Le récit de la matinée du 28 était visiblement influencé par le désir de souligner le caractère décisif de l'intervention du Président.

521

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1690 à 1695 [3]. *Rome, 2 octobre 1938.*

Ainsi que je l'ai dit à Votre Excellence par le téléphone, j'ai demandé en quelque sorte officieusement lors de mon entretien d'hier avec le chef du cabinet du comte Ciano, une audience que celui-ci pourrait bien fixer pour demain.

En vue de cette conversation avec le ministre italien des Affaires étrangères, j'aurais intérêt à connaître la part exacte qui nous revient dans la conception du projet de médiation italienne qui fut soumis au palais Chigi dans la matinée du 28 comme une initiative britannique [4].

J'aurais également intérêt à savoir si l'affaire du règlement espagnol a été abordée à Munich (voir mon télégramme no 1682) [5].

Il me serait utile de recevoir aussi des directives du Département pour le cas où surgirait naturellement, au cours de ma conversation avec le comte Ciano, quelque échange de vues sur l'ensemble du problème constitué par la mise en vigueur des accords italo-britanniques du 16 avril, par la double reconnaissance franco-britannique de l'empire d'Éthiopie et par l'envoi d'un ambassadeur de France.

D'après toutes les indications que j'ai pu recueillir depuis quarante-huit heures, on s'attend assez généralement, dans les divers milieux italiens, comme conséquence de l'entente des quatre Premiers ministres à Munich, à la prompte mise en vigueur de l'accord italo-britannique et, en ce qui nous

(1) Voir ci-dessus le no 388 (note).
(2) Voir ci-dessus les nos 426, 443.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Allusion à l'appel lancé par le Premier ministre britannique au Duce en vue d'obtenir de ce dernier qu'il plaidât auprès du Führer en faveur d'un projet de conférence destinée à régler le litige germano-tchécoslovaque : voir ci-dessus le no 433.
(5) Du 1er octobre, ci-dessus publié sous le no 508.

concerne, à un geste encore plus prompt si possible de la part de la France qui ne manquerait pas, bien entendu, de procéder elle aussi à la reconnaissance du nouvel empire. La désignation d'un ambassadeur aurait même à l'heure présente, aux yeux du gouvernement italien, une valeur d'opportunité plus par elle-même que par la reconnaissance de l'Empire, qu'elle comporterait automatiquement. On se retrouve à cet égard dans un de ces « moments psychologiques » qui ont une grande importance dans le va-et-vient des dispositions d'un chef de gouvernement dont la personnalité reflète si exactement la mobilité italienne. Il n'y a pas, à mon avis, de doute sur l'intérêt que nous aurions, tout en nous gardant d'ailleurs d'évaluer avec trop d'optimisme les conséquences possibles de notre geste, à ne pas laisser passer ce moment psychologique et, en profitant de l'atmosphère de détente générale créée par les accords de Munich, à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis deux ans.

Toutefois, il convient de souligner d'abord qu'une telle désignation, au lendemain d'une crise si grave, dans l'heureux dénouement de laquelle M. Mussolini considère qu'il a joué le rôle de sauveur, ne saurait faire de notre part l'objet d'une négociation tendant à l'octroi d'une contrepartie quelconque, pas plus sous la forme d'un règlement concret que d'un engagement de principe. En outre, le simple rétablissement de relations diplomatiques normales entre la France et l'Italie ne suffira évidemment pas à tout arranger, notamment en ce qui concerne les développements que le gouvernement fasciste serait tenté de donner à sa politique méditerranéenne et impériale avec l'appui d'une Allemagne satisfaite en Europe centrale et reconnaissante de l'aide négative ou positive qu'elle a reçue depuis un an de Rome. L'envoi d'un ambassadeur de France serait, en somme, simplement considéré ici, maintenant plus que jamais, comme le postulat indispensable de toute reprise de collaboration soit sur le plan général européen, soit en ce qui concerne les règlements particuliers toujours en suspens entre les deux pays.

Pour ma part, quelle que puisse être l'évolution de la politique italienne dans l'avenir prochain, je n'hésite pas à considérer qu'il est de l'intérêt de notre pays de procéder à la régularisation des rapports franco-italiens dans le délai minimum compatible avec la nécessité de coupler, bien entendu, l'action de la France et de l'Angleterre.

Si, comme on peut l'espérer, la restauration d'un esprit de collaboration entre les grandes puissances est susceptible d'écarter suffisamment, au lendemain de la réunion de Munich, les méfiances antérieures, ne serait-il pas possible de considérer le règlement espagnol comme « acquis » sur une simple promesse italienne, au lieu d'exiger comme précédemment l'exécution pratique du programme de retrait des volontaires ?

Si telles étaient en réalité les perspectives de la normalisation des rapports anglo-franco-italiens, il resterait pour nous à trouver le moyen de manifester d'une manière authentique et avec date certaine la spontanéité de la bonne volonté française aux yeux des Italiens, de manière à bien établir ici que notre décision a été prise *proprio motu* dans le temps comme dans l'intention, et non pas seulement à la suite et en fonction d'une décision anglaise. A ce

point de vue, il y aurait intérêt à ne pas se contenter d'une manifestation verbale, et je souhaiterais qu'il parût possible au gouvernement français d'adresser, après entente avec Londres, une communication écrite au gouvernement italien au sujet de ses intentions, à supposer que celles-ci fussent telles que je me suis permis de les présumer dans le présent télégramme.

522

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Marchandeau, Ministre des Finances.

D. nº 2095. *Paris, 2 octobre 1938.*

Par lettre nº 2027 en date du 23 septembre, je vous ai fait savoir, en réponse à votre lettre nº 13869 du 21 septembre [1], que, partageant votre manière de voir, j'estimais qu'il n'y avait pas lieu, dans les circonstances actuelles, de consentir au gouvernement polonais l'avance de 35 millions qu'il sollicitait en anticipation sur le montant de 135 millions de francs qui doit lui être fourni en novembre prochain, par application de l'accord de Rambouillet.

Cette avance devait être destinée à faciliter le transfert, à échéance du 1er octobre 1938, des obligations de la Compagnie du chemin de fer Silésie-Baltique.

Devant une nouvelle et pressante démarche de l'ambassadeur de Pologne et, en considération de l'évolution de la situation politique internationale, j'ai cru devoir m'engager auprès de M. Lukasiewicz à appuyer auprès de vous la requête du gouvernement polonais.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir examiner d'urgence la possibilité de donner une suite favorable à la demande polonaise.

J'ajoute qu'il me paraîtrait opportun de tenir compte à cette occasion de la suggestion de M. le Ministre des Travaux publics, tendant à obtenir du gouvernement polonais l'engagement formel et précis d'autoriser à l'avenir, sans restrictions, les transferts nécessaires au service du coupon de la Société franco-polonaise du chemin de fer de Silésie-Baltique.

[1] La lettre nº 13.869 du ministère des Finances est ci-dessus publiée sous le nº 272. Il a paru superflu de reproduire la réponse des Affaires étrangères du 23 septembre, le sens en étant indiqué dans le présent paragraphe.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABETZ (Otto), secrétaire particulier du ministre allemand des Affaires étrangères, n° 28.

ALBE ET BERWICK (J. M. del P. C. M. Fitz-James Stuart, duc d'), représentant officieux du gouvernement nationaliste espagnol à Londres, n° 428.

ALBERT Ier, roi des Belges de 1909 à 1934, nos 407, 501.

ALFIERI (Dino), ministre italien de la Culture populaire, n° 460.

ALVAREZ DEL VAYO (Julio), ministre des Affaires étrangères du gouvernement républicain espagnol, n° 110.

ANFUSO (Filippo), chef de cabinet du ministre italien des Affaires étrangères, n° 513.

ARAS : voir RUSTU ARAS.

ARATCHITCH (général), commandant la division yougoslave du Danube, n° 456.

ARCISZEWSKI (Miroslav), sous-secrétaire d'État adjoint polonais aux Affaires étrangères, nos 206, 207.

Aris (Jean), attaché financier près l'ambassade de France à Berlin, n° 54 annexe.

ARITA (Hachiro), ancien ministre nippon des Affaires étrangères, conseiller diplomatique du général Ugaki, n° 483.

Arnal (Pierre), sous-directeur du service français de la Société des Nations au Département, secrétaire général de la délégation française à l'Assemblée de la S.D.N., nos 159, 201, 202, 251, 258.

ASTHON-GWATKIN (Frank T. A.), conseiller à l'administration centrale du Foreign Office, membre de la mission Runciman, nos 8, 18, 25, 31, 139, 140, 141, 244 (et note), 480.

ATTLEE (Clément), leader de l'opposition travailliste à la Chambre des Communes, n° 425.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 48, 443 (et note), 450.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, n° 80.

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

BALBO (maréchal ITALO), membre du grand Conseil fasciste, gouverneur général de Libye, nos 22, 24, 40, 48.

BALDWIN (Stanley), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, no 298.

BARCZA (Georges de), ministre de Hongrie à Londres, no 288.

BARGEN (Werner von), conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Bruxelles, no 104.

Bargeton (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 75, 127, 172, 330, 392, 424, 459, 478.

BARTLETT (Vernon), rédacteur diplomatique du *News Chronicle*, no 298.

Basdevant (Jules), jurisconsulte du Département, nos 106, 146, 243, 270-I et II.
Cité : no 126.

BASTID (Paul), ancien ministre français du Commerce, no 137.

BEAUMONT-NESBITT (brigadier), chef du bureau des Renseignements au War Office, no 376.

BECH (Joseph), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, no 179.

BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 43, 149 (et note), 159, 169, 223-II, 233, 236, 238, 258, 259, 290, 291, 293-II, 297, 315, 323, 327, 346, 351, 371 (et note), 397, 475, 491, 503, 504 (note), 505, 506 (et note), 507, 510.

BECK (général Ludwig), chef d'État-major général de l'armée de Terre allemande, nos 21 (et note), 22, 40, 53, 171, 450.

Benès (Édouard), président de la République tchécoslovaque, no 192.
Cité : nos 2, 5 (et note annexe), 8, 10 (et note), 13 (et note), 15, 18 (et note), 22, 28, 31 (et note), 40, 41, 44, 46, 48, 53, 62, 66, 77, 87, 88, 89, 92, 94, 102, 108 (note), 109, 112 (note), 119, 120, 123, 143, 149 (note), 150, 154 (note), 157, 166, 171, 175, 177, 178, 180, 181, 183, 186, 188, 195-I, 207, 208, 212, 213 (note), 215 (note), 217, 222-I (et note), 224, 232, 237, 244, 245, 247, 249 (note), 252 (et note), 257 (note), 260, 266, 277, 279, 280, 283, 285 (note), 291, 295, 298, 310, 313, 324, 333, 337, 346, 349, 350, 351, 352, 357, 359 (note), 368 (note), 370 (et note), 371 (et note), 373, 375, 382 (et note), 383, 384, 385, 386, 388, 395, 397, 401, 408, 409, 417, 419, 425, 430 (et note), 431, 433, 435, 438, 440, 451, 460, 462, 463, 466 (et note), 469, 474, 480, 482, 500, 510.

BERAN (Rudolf), secrétaire général du parti agrarien tchécoslovaque, nos 69, 178.

Bernard (Gaston), consul de France à Trieste, no 410.

Blondel (Jules), ministre plénipotentiaire, chargé de la gérance de l'ambassade de France à Rome, nos 49, 62, 63, 77, 81, 82, 83, 84, 120, 121, 144, 163, 164, 191, 210, 235, 247 (et note), 248, 265, 337, 338, 352, 353, 372, 373, 374, 398, 399, 411, 441, 442, 443, 444, 460, 471, 508, 513 (et note), 521.
Cité : no 400 (et note).

BLÜCHER (maréchal V. K.), commandant en chef des forces soviétiques d'Extrême-Orient, no 457 annexe III.

BLUM (Léon), secrétaire général du parti socialiste français, président du Conseil de juin 1936 à juin 1937, puis du 13 mars au 8 avril 1938, nos 29, 192 (note), 220 (et note).

BLUMEL (André), chef de cabinet du président Léon Blum, no 192 (note).

Bonjean (René), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Madrid, nos 445, 511, 518.

Bonnefoy-Sibour (Adrien), ministre de France à Copenhague, no 317.

BONNET (Georges), ministre des Affaires étrangères, nos 1 (note), 5 (note annexe), 8 (note), 9 (note), 10 (note), 14 (note), 17 (note), 18 (note), 28 (note), 29 (note), 33 (note), 34 (et note), 36 (note), 37 (note), 39 (note), 41, 45 (note), 46 (note), 52 (et note), 55 (note), 56 (note), 58 (note), 59 (note), 66 (note), 67 (note), 70 (note) 79 (et note), 89 (note), 94 (et note), 96 (note), 102 (note), 103 (note), 104 (note), 123 (note), 124 (et note), 125 (note), 129 (note), 130 (note) 138 (note), 145 (note) et annexe, 150 (note), 165 (note), 166 (note), 167 (et note), 168 (et note), 177 (note), 178 (et note), 180 (notes), 187 (note), 192 (note), 193 (note), 194 (note), 196 (note), 212, 213 (note), 215 (note), 222-I (note), II (note), 225 (et note), 226 (note), 228 (note), 229 (note), 232 (note), 233 (note), 242 (note), 249 (note), 250 (note), 252 (note), 256 (note), 257 (note), 259 (note), 262 (note), 264 (note), 268 (note), 269 (note), 274, 277 (note), 279 (note), 280 (note), 283 (note), 285 (note), 287 (note), 302 (note), 305 (note), 308 (note), 313 (note), 323 (note), 327 (note), 331 (note), 332 (note), 333 (note), 334 (note), 335 (note), 340 (note), 341 (note), 342 ,351 (note), 356, 364 (note), 371 (note), 375, 376, 383 (note), 391 (note), 393 (note), 394 (note), 400 (notes), 401 (note), 402 (et notes), 413 (notes), 419 (note), 426 (note), 430 (note), 446 (et note), 448 (note), 450 (et note), 465 (note), 472 (note), 482 (note), 484 (note), 490 (note), 491 (note), 500 (et note), 502 (note), 503 (note), 504 (note), 506 (note), 508 (note), 514 (note), 518 (note).

BORAH (William), sénateur républicain de l'Idaho, membre de la Commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, nos 200, 220 (et note).

BORIS III, tsar des Bulgares, nos 429 (note), 456.

BOSSY (Raoul), ministre de Roumanie à Budapest, no 231.

BOURRAGUÉ (contre-amiral Célestin-Jean-Léon), sous-chef de l'état-major de la Marine, nos 147, 271.

BOVA-SCOPPA (Renato), consul général d'Italie à Genève, no 202.

BRIAND (Aristide), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, décédé en 1932, nos 138 (note), 196, 212-I, 253, 418.

BRIDGES (Edward), secrétaire du Cabinet britannique, nos 212, 356, 375.

Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, nos 137, 286, 335, 381, 517.

Brunet (René), député socialiste de la Drôme, spécialiste de droit international, sous-secrétaire d'État aux Finances du cabinet Chautemps, nos 102, 123, 178, 224. *Cité :* no 252.

BULLITT (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 9 (et note), 76, 125 (note), 403.

BURCKHARDT (Carl), haut-commissaire de la Société des nations à Dantzig, no 258.

BURNS, correspondant diplomatique du *Times*, no 59.

BUTLER (Richard), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, membre de la délégation britannique à l'assemblée de la S.D.N., no 126.

C

CADOGAN (sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 46, 99, 133, 188 (note), 212, 277 (note), 298, 311, 356, 375, 393, 414, 425 (note), 509.

CAHEN, correspondand de *Paris-Midi*, no 35.

Cambon (Henri), ministre de France à Luxembourg, no 179.

CAMBON (Roger), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Londres, no 15.

CAMPINCHI (César), ministre de la Marine militaire du cabinet Daladier, no 150 (note).

CANCICOV (Mircea), ministre roumain des Finances, assurant l'intérieur des Affaires étrangères, nos 173, 263.

CARAYON (lieutenant-colonel Jean), second sous-chef de l'état-major général de l'Air, nos 40, 147, 451.

CARMONA (général Antonio Oscar de Fragoso), président de la République portugaise, no 468.

CARR (Wilbur J.), ministre des États-Unis à Prague, no 370.

CASTILLO (Cristobal del), délégué à Saint-Sébastien du ministre nationaliste espagnol des Affaires étrangères, no 389.

CASTLEREAGH (Henri-Robert Stewart, vicomte), secrétaire d'État au Foreign Office de 1812 à 1822, no 298.

Chamberlain (sir Neville), Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 122, 340 annexes I et II.

Cité : nos 12, 34, 41 (note), 61, 107, 112, 125, 127, 130, 133, 138, 151, 152, 158, 160, 161, 162, 168, 171, 175, 178, 181, 183, 184 (et note), 185, 186, 188 (et note), 201, 212, 217, 218, 220 (note), 237, 238, 244, 245, 247 (et note), 254, 256, 260, 262, 273 (note annexe), 277, 279 (et note), 280, 282, 287, 291, 297, 298, 304, 306 (et note), 311, 314 (note), 322, 324, 326, 329, 331 (et note), 341 annexe (note), 345, 349 (et note), 354, 355, 356, 359 (note), 363, 369, 370 (note), 375, 382, (et note), 383, 384 (note), 386, 387 (et note) 390, 396 (et note), 397, 402 (note), 405, 408, 409, 412, 418, 419, 422, 423, 424, 425 (et note), 426, 429, 430 (note), 435, 439, 443 (et note), 446 (note), 450, 456, 459 annexe, 460, 467, 470, 480, 490, 492, 504 (note), 509, 517, 520.

CHAMPETIER DE RIBES (Auguste), ministre des Anciens combattants du cabinet Daladier, no 150 (note).

CHARLES (sir Noel), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, nos 81 (note) et annexe I, 164 (et note), 247, (et note), 411, 443.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, nos 3, 4, 26, 156, 211, 239, 423, 495.

Cité : nos 77, 111.

Charmasse (Christian Desplaces de), premier secrétaire à la légation de France à Budapest, no 1.

Charvériat (Émile), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, membre de la délégation française à l'assemblée de la S.D.N., n° 253.
Cité : nos 40, 302, 328 (note).

CHAUTEMPS (Camille), ancien président du Conseil (22 juin 1937-10 mars 1938), vice-président du Conseil dans le cabinet Daladier, nos 102 (note), 150 (note), 178 (note).

Chauvel (Jean), consul général de France à Vienne, n° 30.

CHURCHILL (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 91, 252 (note), 281 (et note), 298, 322 (et note).

CIANO DI CORTELLAZO (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 63, 77, 81 (et note), annexes I et II, 82, 83, 120, 163, 164 (et note), 191, 248, 338, 398, 399, 411, 442, 443 (et notes), 444, 451, 460, 513, 521.

CISEK, général tchécoslovaque, n° 514.

CITRINE (sir Walter), secrétaire général du conseil national des Trade Unions, n° 107.

CLAPIER (Marcel), directeur du cabinet du président du Conseil, n° 465.

CLARENDON (G. W. F. Villiers, baron Hyde, vicomte de), secrétaire d'État au Foreign Office en 1852-1859, 1865-1866, 1868-1870, n° 223-I.

CLERCQ (de), député belge flamingant, nos 127 (et note), 172.

CLIVE (sir Robert), ambassadeur de Grande-Bretagne à Bruxelles, n° 424.

COCHRAN (H. Merle), premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris, n° 384 (note).

COLSON (général Louis), chef de l'état-major de l'Armée, nos 97, 105, 380.

COMERT (Pierre), chef du service de Presse au ministère des Affaires étrangères, nos 232 (note), 484 (note).

COMNÈNE (N. Petresco), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 6, 16, 17, 29, 32, 35, 95-I, 96, 251, 263, 264, 334, 335, 365, 510.

CORA (Giulano), ambassadeur d'Italie en Chine, n° 301.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 7, 8, 14, 15, 33, 41, 42, 45, 46, 55, 56, 58, 59, 66, 67, 70, 72, 88, 91, 99, 100, 101, 107, 112, 133, 136, 152, 176, 187, 188, 262, 277, 281, 287, 288, 289, 298, 311, 312, 314, 321, 322, 332, 333, 388, 390, 393, 394, 409, 414, 415, 422, 425, 428, 430, 435, 466, 484 (et note), 490, 492, 504, 507, 509.
Cité : nos 34, 52, 79, 94, 125, 167, 212, 215 (note), 340 annexe II (note), 356, 375, 405, 503.

CORONATI (colonel E.), attaché militaire près la légation d'Italie à Belgrade, n° 456.

COT (Pierre), ancien ministre de l'Air, n° 62.

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Moscou, nos 93, 165, 184, 255, 266, 267, 292, 318, 339, 344, 367, 416, 467, 487.
Cité : nos 12, 29 (et note), 223-II, 380.

COWLES (Virginia), journaliste américaine, n° 168.

CRETZIANO (Alexandre), directeur politique au ministère roumain des Affaires étrangères, n° 365.

D

Daladier (Édouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 122, 132, 170, 197, 208, 273, 274, 300, 341 annexe, 403, 407, 427, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 459 annexe, 461, 462, 480, 501.

Cité : nos 10 (note), 33 (note), 44 (note), 65 (note), 66, 78 (note), 94 (et note), 95-I (note), 97 (note), 102 (note), 104 (note), 110 (et note), 130 (et note), 150 (note), 169 (note), 175, 180 (note), 185, 192 (note), 204-I (note), 212 (et note), 215 (note), 222-I (note), II (note,) 228 (note), 229 (note), 232 (note), 252, 298, 308 (note), 313 (note), 325, 340 (note), 341, 343 (note), 355 (note), 356 (et note), 370 (note), 375, 376, 377 (note), 379 (note), 388, 397, 400 (et note), 402 (note), 405, 409, 430, 431, 450, 465, 482, 499 (et note), 509.

Dampierre (Robert de), ministre de France à Ottawa, no 489.

Darlan (vice-amiral François), chef d'état-major général de la Marine, no 378.

Darré (Walther), ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du Reich, no 128.

Davignon (Jacques, vicomte), ambassadeur de Belgique à Berlin, no 392.

Davis (Norman), conseiller privé de Roosevelt, no 190.

Dawson (Geoffrey), rédacteur en chef du *Times*, no 59.

Decaux, correspondant du *Times* à Hendaye, no 511.

De la Warr (Herbrand Edward Dundonald Brassey Sackville, comte), lord du Sceau privé britannique, no 170-II.

Delenda (Antoine), sous-directeur des Relations commerciales au Département, no 514 (note).

Delmas (colonel Jules-Marie), attaché militaire près la légation de France à Bucarest, no 457.

Del Vayo : voir Alvarez del Vayo (Julio).

Dentz (général Henri), sous-chef d'État-Major de l'armée française, nos 27, 241 (et note).

Cité : nos 40, 50, 105, 147, 271, 294, 451.

Didelet (colonel Henri-Antoine), commandant le 4e régiment d'artillerie divisionnaire, membre du Centre des hautes études militaires, nommé attaché militaire de France à Berlin le 25 octobre 1938, no 50.

Dietrich (Otto), chef du service de presse du gouvernement allemand, no 57.

Djuvara (Radu), ministre de Roumanie à Berlin, no 6.

Drost (professeur), juriste allemand, no 106.

Duff Cooper (Alfred), premier lord de l'Amirauté, no 446 (note).

Dupong (Pierre), chef du gouvernement luxembourgeois, no 179.

E

EDEN (Anthony), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 91 (et note), 298, 322 (et note).

ELVIN (H. H.), président des Trade Unions, no 107.

F

FABER DU FAUR (général M. von), attaché militaire près la légation d'Allemagne à Belgrade, no 456.

FABRICIUS (Wilhelm), ministre d'Allemagne à Bucarest, nos 6, 16, 32.

FARINACCI (R.), membre du grand Conseil fasciste, ancien secrétaire général du parti, no 48, 86.

Faucher (général Eugène), chef de la mission militaire française à Prague, nos 132, 170, 208, 300, 434.
Cité : nos 189 (note), 204-I, 212-II (note), 295.

FISCHER (M.), consul d'Allemagne à Changhaï, no 301.

FISH (Hamilton), représentant de l'état de New York au Congrès, no 200.

Flandin (Pierre-Étienne), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, président de l'Alliance démocratique, no 341 et annexe.

FORSTER (Albert), gauleiter de Dantzig, no 258.

FOUQUES-DUPARC (Jacques), secrétaire d'ambassade chargé des fonctions de conseiller à l'ambassade de France à Barcelone (puis à l'administration centrale de 1939 à janvier 1943), nos 1, (note), 2 (note), 8 (note), 14 (note), 17 (note), 18 (note), 28 (note), 33 (note), 37 (note), 45 (note), 46 (note), 55 (note), 56 (note), 58 (note), 59 (note), 66 (note), 67 (note), 70 (note), 95-I (note), 96 (note), 124 (note), 125 (note), 145 (note), 177 (note), 178 (note), 180 (note), 212 (note), 213 (note), 226 (note), 228 (note), 229 (note), 232 (note), 233 (note), 249 (note), 256 (note), 257 (note), 259 (note), 262 (note), 264 (note), 269 (note), 277 (note), 280 (note), 283 (note), 285 (note), 323 (note), 327 (note), 331 (note), 332 (note), 333 (note), 335 (note), 351 (note), 356 (note), 364 (note), 375 (note), 383 (note), 393 (note), 394 (note), 400 (note), 402 (note), 413 (note), 419 (note), 448 (note), 490 (note), 491 (note), 502 (note), 503 (note), 504 (note), 506 (note), 508 (note), 518 (note).

Fournier (lieutenant-colonel Pierre-Théodore-Jules), attaché de l'Air près l'ambassade de France à Londres, no 458.
Cité : no 72 (note).

FRANASSOVICI (Richard), ambassadeur de Roumanie à Varsovie, nos 263, 290, 510.

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État nationaliste espagnol, nos 81 annexe I, 98, 169, 223-II, 248, 356, 369, 378, 389, 428, 437, 445 (et note), 494, 508, 511, 518.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Berlin, nos 2, 9, 20, 21, 22, 23, 24, 38, 48, 53, 54, 64, 71, 73, 86, 92, 108, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 128, 134, 142, 143, 151, 154, 160, 161, 162, 171, 182, 183, 186, 203, 214, 237, 238, 240, 244, 245, 246, 254, 278, 283, 291, 297, 299, 304, 306, 326, 329, 331, 345, 347, 349, 358, 362, 369, 382, 383, 385, 386, 387, 397, 408, 413, 420, 426, 433, 450, 474, 476, 481, 485, 488.

Cité : nos 27, 40, 147, 168, 271, 350, 381 (note), 400, 420 (note), 443 (note), 465.

Frank (Hans), ministre d'État allemand, commissaire à la Justice du Reich, no 223-II

Frank (Karl), vice-président du parti allemand des Sudètes, nos 69, 140, 141, 181, 244 (note).

Frédéric II, roi de Prusse de 1740 à 1786, no 270-I.

Fuller (colonel Horace H.), attaché militaire près l'ambassade des États-Unis à Paris, no 105.

Funk (Walter), ministre allemand de l'Économie nationale, nos 54 annexe, 71, 381 (et note).

G

Gamelin (général Maurice), chef d'état-major général de la Défense nationale, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 65, 97, 273, 405, 406, 434, 447, 448 .

Cité : nos 11 (note), 204-I (et note), 208, 228, 295, 330, 356, 375 et annexe, 376 (et note), 380 (et note), 402 (et note), 418, 458, 472 (note).

Garvin (James Louis), rédacteur en chef de l'*Observer,* no 91.

Gauché (colonel Maurice-Henri), chef du 2e Bureau, no 50.

Cité : nos 27, 241.

Gayda (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia,* nos 49, 120, 352, 374.

Geffrier (colonel Hubert-Marie-Joseph de), attaché de l'Air près l'ambassade de France à Berlin, nos 246, 299, 476.

Georges-Picot (Guillaume), premier secrétaire à l'ambassade de France à Pékin, no 301.

Giraud (Émile), professeur à la Faculté de droit de Rennes, membre de la Section juridique au secrétariat de la S.D.N., no 169.

Giraud (colonel Gontran), beau-père de la reine d'Albanie, no 477.

Goebbels (Joseph), ministre allemand de la Propagande, nos 22, 40, 53, 66, 99, 108, 118, 245, 291, 408, 413 (note), 433, 451 (note), 463, 474.

Gömbös (Julius), ministre-président de Hongrie, décédé en 1936, no 297.

Goering (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, nos 1, 48, 53, 71, 73, 99, 106, 108, 114, 115, 118, 128, 147, 161, 178, 186, 212, 227, 238 (et note), 240, 245, 297, 349, 394, 397, 450, 451, 469, 499.

Goga (Octavian), ancien président du Conseil des ministres roumain, nos 82, 457.

GORT (John Standish Surtees Prendergast Vereker, lord), chef d'État-major impérial britannique, nº 376.

GRAZYNSKI (M.), voiévode de la Silésie polonaise, nº 149.

GREY (sir Edward), secrétaire d'État au Foreign Office lors du déclenchement de la première guerre mondiale, nº 409.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, nº 202.

H

HALDER (général Franz), successeur du général Beck, comme chef d'État-major général de l'armée allemande, nos 40, 427, 450.

Halifax (vicomte Edward Wood), secrétaire d'État au Foreign Office, nos 79, 94, 124, 145 annexe, 401, 402, 446.
Cité : nos 8, 14, 15, 33, 34 (et note), 41, 42, 43, 46, 53, 55, 59, 66, 67, 81 annexe I, 95-I, 101 (et note), 112, 125, 126, 133, 145, 152, 167, 188 (et note), 212, 251, 277, 287, 288, 289, 298, 332, 333, 356, 375, 379, 388, 390, 401 (note), 415, 425 (et note), 430, 435, 484 (et note), 504 (et note), 507, 509.

HAMZA BEY (Fouad), ministre des Affaires étrangères d'Arabie saoudite, nº 148.

HEARST (William Randolph), propriétaire d'une chaîne de journaux américains, nos 158, 200.

HELFAND (L.), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome-Quirinal, nº 191.

Henderson (sir Nevile Meyrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nº 401.
Cité : nos 14, 48, 53, 67, 73, 88, 94, 99, 118, 168, 171, 186, 212 (et note), 240, 245, 329, 349, 387 (et note), 391 (note), 392, 394, 425 (et note), 450, 469.

HENLEIN (Conrad), chef du parti allemand des Sudètes, nos 2, 5 (note annexe), 8, 10 (note), 13, 15, 18, 22, 28, 31, 37 (et note), 48, 53, 62, 77, 79, 83, 88, 116, 139, 141, 142, 147, 154 (et note), 162, 171, 177, 181 (et note), 195-I, 203 (et note), 204-II, 212, 220 (note), 224 (note), 244 (et note), 245, 278 (note), 297, 356 (note), 425.

HENRI D'ORANGE-NASSAU (prince), frère cadet de Guillaume III de Hollande, lieutenant de ce dernier dans le Grand-Duché de Luxembourg à partir de 1850, nº 179.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, nos 85, 135, 153, 483.
Cité : nº 319.

HENRY (Jules), directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères, nos 232 (note), 250, 356, 375, 400.

HERRIOT (Édouard), président de la Chambre des députés, nº 252 (note).

HESS (Rudolf), mandataire du Führer au sein du parti nazi, nos 73, 245.

HESSE (prince Philippe de), président supérieur de Hesse-Nassau, intermédiaire officieux entre Hitler et Mussolini, nos 120, 191.

HICKS (George), député britannique travailliste, nº 56.

HIMMLER (Heinrich), chef des SS et de la police du Reich, nos 53, 99, 244, 291.

HITLER (Adolf), Führer et Chancelier du IIIe Reich, nos 340 annexes I et II, 420.
Cité : nos 1, 8 (et note), 10, 11, 14, 15, 18, 19, 21 (et note), 22 (et note), 24, 26, 27, 28, 33, 34 (note), 36, 40, 41, 45, 47, 48, 49, 50, 53, 54 annexe, 55, 59, 61, 63, 66, 67, 68, 71, 73, 75, 76 (note), 77, 79, 83, 87, 88, 94, 99, 108, 109, 112, 113, 114, 115, 116 (et note), 117, 118, 120, 122, 128, 131, 133, 134, 136, 138, 143, 147, 148, 151, 153, 154, 155, 156 (note), 158, 161, 168, 169, 170, 171, 178, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 188 (et note), 192, (et note), 201, 209, 212, 213, 217, 218, 223-II, 225 (note), 227, 237, 238 (et note), 244, 245, 247 (et note), 250, 254, 255, 256, 258, 260, 261, 262, 271, 277, 282, 287, 291, 297, 298, 303, 304, 306, 311, 314 (note), 315, 322, 324, 239, 330, 331, 332, 336, 340, 341 annexe (note), 345, 347, 349, 350, 352, 356 (et note), 359, 362 (et note), 363, 364, 365, 366, 368, 369, 373, 374, 375, 382, 383, 384 (et note), 385, 386 (et note), 387 (et note), 388 (et note), 390, 392, 397, 400, 401 (et note), 403, 408, 409, 412, 414, 415, 417, 418, 419, 421, 422, 424, 425, 426, (et notes), 435, 436, 443, 450, 456 (et note), 457, 459 annexe, 460, 463, 464, 467, 471, 473, 477, 485, 487, 490, 492, 493, 495, 508, 509, 517, 520.

HOARE (sir Samuel), ministre britannique de l'Intérieur, ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 212, 298, 356, 375.

HODZA (Milan), président du Conseil des ministres tchécoslovaque jusqu'au 22 septembre 1938, nos 44, 57, 119, 129 (et note), 139, 178, 207, 224, 232, 244 (note), 280 (note), 298, 408.

HORE-BELISHA (Leslie), secrétaire d'État au War Office, no 376.

HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, nos 1 (note), 14, 21, 238 (et note), 297.

HSU-MO, vice-ministre chinois des Affaires étrangères, no 301.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 22, 61, 76, 138, 158, 301, 316, 384, 436, 515.

HUMBERT DE SAVOIE, prince de PIÉMONT, fils du roi Victor-Emmanuel III, prince héritier d'Italie, no 460.

I

IBN SAOUD (Abdul Aziz), roi d'Arabie saoudite (1880-1953), no 148.

IMREDY (Bela), ministre-président de Hongrie, nos 1, 227, 238 (et note), 291, 297.

INSKIP (sir Thomas), ministre britannique de la coordination de la Défense, nos 376, 405.

IONESCO (général), chef d'État-major général de l'armée roumaine, no 457.

IRONSIDE (général W. Edmund), commandant la région militaire de l'Est en Grande-Bretagne, promu commandant en chef des troupes britanniques du Proche-Orient, no 451.

ISMAY (colonel Hastings Lionel), secrétaire du comité impérial britannique de Défense, no 376.

J

JACQUET (adjudant-chef), collaborateur de l'attaché militaire de France à Bruxelles, nº 501.

JAKSCH (Wenzel), président du parti social-démocrate allemand de Tchécoslovaquie, nº 216.

JANKOVITCH (général), chef des 2e et 3e bureaux à l'état-major général yougoslave, nº 456.

JANSON (Paul-Émile), ancien Premier ministre belge, nº 127.

JEANNEL (général Joseph-Charles-Robert), chef de cabinet du général Gamelin, nº 380 (et note).

JOHNSON (Nelson T.), ambassadeur des États-Unis auprès du gouvernement nationaliste chinois, nº 301.

JORDANA Y SOUSA (comte Gomez), général espagnol, ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste espagnol, nos 389, 445 (note), 494.

JOUBERT DE LA FERTÉ (Air Marshal Philip Bennet), haut officier de la R.A.F., nº 82.

JOUHAUX (Léon), secrétaire général de la C.G.T., nos 220 (et note), 436.

JUNKERS (Hugo), constructeur aéronautique allemand (1859-1935), nº 240.

K

KABALIN (Nicolas), ministre yougoslave du Commerce, nº 381.

KANYA (Koloman de), ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 1, 35, 47, 219, 227, 238 (et note), 256, 291, 297.

KEITEL (général Wilhelm), chef du commandement suprême des forces armées allemandes (O.K.W.), nos 21, 35 (et note), 356.

KELLOGG (Frank), secrétaire d'État américain de 1925 à 1929, nos 138 (note), 196, 253, 384 (note), 418.

KENNARD (sir Howard William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 371, 504 (note), 505, 507.

KERCHOVE DE DENTERGHEM (André, comte de), ambassadeur de Belgique à Rome-Quirinal, nos 163, 411.

KIOSSEIVANOV (Georges), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 366, 429.

KLEIST (général Ewald von), ancien commandant du 8e corps d'armée allemand (Breslau), nº 114 (note).

KÖLLNER (Fritz), député du parti allemand des Sudètes, chef de l'organisation de ce parti, nº 244.

KOHLER, ancien député du parti agrarien allemand de Tchécoslovaquie, nº 216.

KOMARNICKI (Titus), délégué permanent de la Pologne à la S.D.N., nos 80, 258.

KOO (Wellington), ambassadeur de Chine à Paris, représentant son pays au conseil et à l'assemblée de la S.D.N., nº 301.

KORFANTY, chef du parti chrétien-social de Silésie polonaise, nº 149.

KORICKI (Stanislas), politicien de droite polonais, nº 149.

KREJCI (Jaroslav), président du Tribunal constitutionnel tchécoslovaque, nº 224.

KREJCI (général Ludvik), chef d'État-major général de l'armée tchécoslovaque, nº 228.

KRNO (Ivan), directeur politique au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 346, 357, 496, 497.

KROCK (Arthur), publiciste du *New York Times*, nº 421.

KROFTA (Kamil), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 29, 87, 189, 218, 226, 229, 257, 276 (note), 346, 371, 432, 435, 438, 439, 482.

Kuhlenthal (général Erich), attaché militaire près l'ambassade d'Allemagne à Paris, nº 97.

KUNDT (Ernst), président de la fraction parlementaire du parti des Sudètes, nos 8, 13 (note), 18, 31, 37, 102, 139, 244, 363.

KURIHARA, ministre du Japon à Bucarest, nº 6.

L

LA BOISSIÈRE (de), ressortissant français, résidant en Yougoslavie, nº 517.

Labonne (Eirik), ambassadeur de France à Barcelone, nos 110, 111.

La Chambre (Guy), ministre de l'Air, nos 377, 458.
Cité : nº 125 (note).

Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, nos 5, 13, 18, 25, 31, 37, 44, 57 60, 68, 69, 87, 102, 109, 129, 131, 139, 140, 141, 150, 155, 157, 174, 175, 180, 181, 189, 198, 199, 209, 215, 216, 217, 218, 226, 228, 229, 230, 232, 234, 252, 257, 260, 279, 282, 307, 308, 309, 310, 313, 328, 336, 346, 350, 357, 363, 370, 417, 419, 431, 432, 438, 439, 440, 461, 462, 464, 469, 470, 482, 496, 497, 503, 512, 514, 516.
Cité : nos 10 (note), 15, 177 (note), 192 (note), 213 (note), 222-I, 225 (et note), 249 (et note), 285 (note), 305, 324, 351, 359 (note), 466, 480.

LAMARLE (Albert), premier secrétaire à la légation de France à Prague, nos 102, 278 (note), 363, 417, 440.

LANSBURY (George), représentant des socialistes pacifistes au sein du Labour Party, nº 425.

Lasmartres (Émile), consul général de France à Saint-Sébastien, nos 98, 389, 437, 494.

Laurent (colonel Edmond-Joseph-Louis-Jules), attaché militaire près l'ambassade de France à Bruxelles, nos 407, 452, 453, 459 annexe, 501.
Cité : nos 330, 478.

LAUTENSCHLAGER (H.), conseiller à l'ambassade d'Allemagne en Chine, no 301.

LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, no 298.

LEBRUN (Albert), président de la République française, nos 232 (note), 249 (note).

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, no 516.
Cité : nos 94 (note), 101 (note), 124 (et note), 167, 212, 232 (note), 249 (note), 252, 268, 308 (et note), 313 (note), 356, 375, 465.

LELONG (général Albert), attaché militaire près l'ambassade de France à Londres, no 376 (et note).

LE LUC (amiral Maurice-Athanase), directeur de la section d'Études générales à l'état-major général de la Marine, no 40.

LE ROND (Henri), général français, ancien conseiller militaire de la délégation française à la conférence de la paix de Paris (1919), ancien président de la commission interalliée de plébiscite pour la Haute-Silésie (1919-1923), no 481.

Leroy (Amé), ministre de France à Lisbonne, no 468.

Le Roy (Jean), attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Berlin, no 499.
Cité : no 450.

LEROY-BEAULIEU (Paul), attaché financier près l'ambassade de France à Washington, no 384 (note).

LE TELLIER (Pol), ambassadeur de Belgique à Paris, nos 104 (note), 330.

LE TROTER (capitaine Roger-Eugène-Antoine), attaché militaire adjoint près la légation de France à Belgrade, no 456.

LÉVY (Louis), correspondant diplomatique du *Populaire*, no 88 (note).

LEY (Robert), chef du « Front allemand du Travail », no 71.

LIBOHOVA (Ekrem bey), ministre albanais des Affaires étrangères, no 477.

LINDBERGH (colonel Charles), aviateur américain, nos 125 (et note), 356.

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 12, 29, 39, 93 (et note), 95 (I et II), 126, 165 (et note), 201, 253, 255, 267, 274, 292 (note), 318 (note), 339, 367.

LOIZEAU (général Lucien), sous-chef d'État-major général, chargé de la direction des 2e, 3e et 4e bureaux, no 29 (et note).

LONDONDERRY (sir Charles Stewart Henry Vane-Tempest-Stewart), ancien secrétaire d'État britannique à l'Air, no 178.

LONGMORE (Air Marshal sir Arthur), directeur du collège de Défense impériale britannique, no 458.

LOTHIAN (Ph. H. Kerr, marquis de), secrétaire du *Rhodes Trust*, personnalité germanophile, no 83.

LUBIENSKI (comte Michel), chef de cabinet du ministre polonais des Affaires étrangères, no 506.

LUDENDORFF (général Erich von), sous-chef d'État-major général de l'armée allemande durant la première guerre mondiale, décédé en 1937, n° 386 (note).

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, n° 194.
Cité : n°s 52, 187, 233, 242, 276, 500 (et note), 502, (et note), 503, 522.

M

MACDONALD (Malcolm), secrétaire d'État britannique aux Dominions, n° 311.

MACKIEWICZ (Stanislaw), rédacteur en chef au journal polonais *Slowo*, n° 149.

MAGINOT (André), ministre français de la Guerre de 1922 à 1924 et de 1926 à 1931, n°s 94 (note), 356, 376, 402, 487, 499.

MALINOWSKI (général), sous-chef de l'État-major général polonais, n° 274.

MALLET (V. A. L.), conseiller à l'administration centrale du Foreign Office, n° 424.

Mandel (Georges), ministre des Colonies du cabinet Daladier, n° 406.
Cité : n°s 150 (note), 213 (note), 252 (note), 281 (note).

MANN (Thomas), romancier allemand antinazi, n° 368 (note).

Marchandeau (Paul), ministre des Finances du cabinet Daladier, n°s 54 annexe, 272, 522.

MARDAM BEY (Djemil), président du Conseil des ministres syrien, n° 148.

MARGERIE (Roland Jacquin de), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Londres, n°s 212, 356, 375.

MARQUET (Adrien), maire de Bordeaux, n° 9 (et note).

Martel (Damien de), haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, n° 74.

MARTIN (Pierre), inventeur d'un procédé de décarburation de la fonte (1824-1915), n° 512.

MARTINEZ ANIDO (général Severiano), ministre de l'Ordre public du gouvernement nationaliste espagnol, n° 494.

MARTINEZ ANIDO (Roberto), fils du précédent, n° 494.

MASARIK (Hubert), secrétaire privé du ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, n° 482 (note).

MASARYK (Jan), ministre de Tchécoslovaquie à Londres, fils du suivant, n°s 87, 166, 333, 363 (note), 375, 383, 397, 430 (et note).

MASARYK (Thomas Garrigue), premier président de la République tchécoslovaque, décédé en 1936, n° 180.

MASARYK (général), premier adjoint du chef d'État-major de l'armée tchécoslovaque, n° 482.

Massigli (René), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, n°s 39, 80, 146, 166, 195-I et II, 223-I et II, 293-I et II, 359, 380.
Cité : n°s 29 (note), 40, 147, 193 (note), 203 (note), 204-I (note), II (note), 271, 294, 323, 342 (note), 404 (note), 449 (note), 451.

MASTNY (Vojtech), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, n°s 430, 435, 480, 481, 482 (et note).

MATTEOTTI (Giacomo), député socialiste italien, assassiné par les fascistes en 1924, n° 247 (note).

MATUSZEWSKI (Ignaz), ancien ministre de Pologne à Budapest, n° 475.

Maugras (Gaston), ministre de France à Budapest, n°s 47, 219, 227, 256, 264, 284, 364, 493, 519.

MAY (Franz), député du parti allemand des Sudètes, n° 244.

Mercier (Louis), ministre de France à Tirana, n° 477.

Merson (colonel Jean), attaché militaire près la légation de France à Belgrade, n° 456.

MESSERSMITH (George S.), sous-secrétaire d'État adjoint américain, n° 113.

MOFFAT (Jay-Pierrepont), chef de la section d'Europe occidentale au département d'État, n° 113.

MOHL (Waclaw), conseiller financier près l'ambassade de Pologne à Paris, n° 272.

MOLOTOV (M. M. Skriabine, dit), président du Conseil des commissaires du peuple d'U.R.S.S., n° 29.

MONROE (James), président des États-Unis de 1817 à 1825, n°s 119, 270.

Montbas (Hugues Barthon de), conseiller à l'ambassade de France à Berlin, n° 463.

MONTINI (Mgr Jean-Baptiste), substitut à la secrétairerie d'État au Vatican, n° 423.

MONZIE (Anatole de), ministre des Travaux publics du cabinet Daladier, n°s 150 (note), 249 (note), 213 (note).

MORGENTHAU (Henry), secrétaire américain au Trésor, n° 384 (note).

MOSCICKI (Ignacy), président de la République polonaise, n°s 357, 371, 510.

Mouchard (général Henri-Eugène), commandant l'école de l'Air, membre du conseil supérieur de l'Air, n° 296.

MUNTERS (Wilhelm), ministre letton des Affaires étrangères, n° 159.

Musse (général Félix), attaché militaire près l'ambassade de France à Varsovie, n° 274.
Cité : n° 205.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, n°s 22, 26, 63, 73, 77, 83, 120, 154 (et note), 155, 169, 178, 185, 186, 191, 210 (et note), 211, 214, 223-II, 235, 239, 245, 247 (et note), 265, 322, 330, 337, 348, 352, 369, 373, 374, 397, 399, 408, 410, 412, 415, 422, 425, 426, 436 (et note), 443, 444, 445, 450, 454, 456, 459 annexe, 460, 471, 487, 493, 495, 508, 517 (et note), 520, 521.

N

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Pékin, n°s 135, 301, 361, 486.

Nečas (Jaromir), ministre tchécoslovaque de la Santé publique, n° 192 (et note).
Cité : n°s 180 (note).

NEDITCH (général), ministre yougoslave de la Guerre, n° 456.

NEGRIN LOPEZ (Juan), président du Conseil des ministres de la République espagnole, nos 110 (et note), 111.

NEURATH (Constantin H. K., baron von), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, nos 118, 212 (note).

NEUWIRTH (Hans), député du parti allemand des Sudètes, no 60.

NEWALL (Air vice Marshal sir Cyril), chef d'état-major de l'Air britannique, no 376.

NEWTON (Basil, Cochrane), ministre de Grande-Bretagne à Prague, nos 10, 15, 198, 209, 217, 226, 249 (note), 252 (note), 310, 314 (note), 324, 336, 419, 435, 439, 440, 470, 482.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 43, 89, 90, 149, 187, 205, 206, 207, 233, 236, 259, 275, 276, 290, 315, 323, 327, 348, 351, 360, 371, 395, 475, 491, 498, 502, 505, 506.

Cité : nos 223-II, 346, 503.

O

ODEND'HAL (vice-amiral Jean Ernest), commandant de l'École de guerre navale française et du Centre de hautes études navales, no 458.

Osouski (Stefan), ministre de Tchécoslovaquie à Paris, nos 204-I, 278.

Cité : nos 18, 44, 87 (et note), 103, 166, 175, 177, 189, 192 (et note), 203, (note), 212, 213 (note), 222-I (et note), II (et note), 249, 252 (note), 281 (note), 383 (et note), 397, 417, 430, 440, 462.

OTT (général Eugen), ambassadeur d'Allemagne à Tokyo, no 85.

OTTLIK (Gy.), directeur du *Pester Lloyd*, no 1.

P

PACELLI (cardinal Eugenio), secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 3, 4. 239.

PALASSE (colonel Auguste-Antoine), attaché militaire près l'ambassade de France à Moscou, no 292 (note).

PALMERSTON (H. J. Temple, vicomte), secrétaire d'État au Foreign Office (1830-1841, 1846-1851), Premier ministre britannique (1855-1865), no 298.

PAPÉE (Kazimierz), ministre de Pologne à Prague, nos 276 (et note), 323, 346, 357, 371, 491.

PARASCHIVESCO (Georges), secrétaire général du ministère roumain des Affaires étrangères, no 334 (note).

PATIJN (Jacob), ministre néerlandais des Affaires étrangères, no 424.

PAUL-BONCOUR (Jean), secrétaire d'ambassade, assurant les fonctions de consul-adjoint de France à Genève, neveu du suivant, no 193.

PAUL-BONCOUR (Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, délégué permanent de la France à l'assemblée de la S.D.N., nos 126, 127, 193 (note), 302.

Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, n° 12.
Cité : n°s 29, 39, 93 (note), 95-I et II.

PEIRSE (Air vice Marshal), sous-chef d'État-major de la Royal Air Force, n° 458.

PELCZYNSKI (colonel Tadeus), chef du 2e bureau polonais, n° 274.

PERTH (sir Eric Drummond, alias lord), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n°s 338, 411, 442, 443 (et notes), 444, 508, 513 (et note).

PERTINAX (André GÉRAUD, dit), spécialiste de politique étrangère de l'*Écho de Paris*, n° 249.

PHILLIPS (William), ambassadeur des États-Unis à Rome-Quirinal, n°s 77, 191.

Phipps (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n°s 79, 94, 124, 145 et annexe, 340, 391, 402, 446.
Cité : n°s 15, 34, 66, 78, 101 (et note), 125, 145, 152, 166, 167, 252 (note), 281 (note), 313 (note), 314 (note), 379, 400 (et note), 413 (et note), 484 (note), 504 (note).

PICHOT (Henri), président de la Fédération française des anciens combattants, n° 499.

PIÉMONT (prince de) : voir HUMBERT de SAVOIE, prince de PIÉMONT.

PILJA (M.), ministre adjoint yougoslave des Affaires étrangères, n° 381.

PILSUDSKI (colonel Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre de la Guerre de Pologne (décédé en 1935), n° 159.

PINNA (général Pietro), chef d'état-major général de l'Air italien, n° 84.

PITTMANN (Key), président de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, n°s 220, 412.

POMARET (Charles), ministre du Travail du cabinet Daladier, n° 150 (note).

POMÉ, correspondant à Paris du *Giornale d'Italia*, n° 374.

Ponsot (Henri), ambassadeur de France à Ankara, n° 74.

POTEMKINE (Vladimir), commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., n°s 12, 29, 93, 165, 266, 292 (et note), 318, 416, 467.

PRICE (Ward), correspondant du *Daily Mail* à l'étranger, n°s 161, 217 (note), 245.

Q

QUÉNARD (capitaine), collaborateur de l'attaché militaire de France à Bruxelles, n° 501.

QUIÑONES DE LEON (Jose Maria), ancien ambassadeur d'Espagne à Paris; représentant officieux du gouvernement Franco dans la capitale française, n°s 445, 511 (note).

R

RACZYNSKI (Edouard, comte), ambassadeur de Pologne à Londres, n°s 176, 206, 289.

RACZYNSKI (Roger, comte), ambassadeur de Pologne à Bucarest, nos 173, 510.

RATZ (général Jenö), ministre hongrois de la Guerre, no 1.

RÉA (commandant Émile-Marie-André), attaché militaire adjoint de France à Berlin, nos 27, 50, 241, 450.

REBALSO (marquis del), ressortissant espagnol, intermédiaire officieux entre les gouvernements français et nationaliste espagnol, no 445.

REICHENAU (général Walter von), commandant en chef du 4e groupe d'armées allemand (Leipzig), no 22.

REICHENBERGER, chef de l'Union catholique populaire allemande de Tchécoslovaquie, no 216.

RENAULT (Louis), constructeur français d'automobiles, no 274 (et note).

Renondeau (général Gaston), attaché militaire près l'ambassade de France à Berlin, nos 27, 50, 197, 241, 427.
Cité : nos 426, 450.

REYNAUD (Paul), garde des Sceaux du cabinet Daladier, nos 150 (note), 213 (note), 281 (note).

RIBBENTROP (Joachim von), ministre des Affaires étrangères du Reich, nos 1, 8, 14, 21, 22, 27 (note), 28, 32, 33, 48, 53, 99, 113, 118, 161 (et note), 171, 186, 227, 237, 245, 283 (et note), 291, 322, 329, 330, 425 (et notes), 426, 443, 450, 509.

RIEDEL, ressortissant tchécoslovaque d'origine sudète, no 244.

RINTELEN (colonel von), attaché militaire près l'ambassade d'Allemagne à Rome-Quirinal, no 454.

Ristelhueber (René), ministre de France à Sofia, nos 366, 429.

ROBERTS (Walter St-Clair Howland), conseiller à l'administration centrale du Foreign Office, nos 212, 356, 375.

ROCHAT (Charles), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, nos 147, 212, 271, 356, 375, 380 (note), 451, 465.

ROCHE (Émile), président de la fédération radicale du Nord, directeur du journal *La République,* no 49 (note).

RÖSSING (colonel), attaché militaire près la légation d'Allemagne à Helsinki, no 27.

ROMIER (Lucien), directeur du *Figaro,* no 149 (et note).

ROON (A. Th. E., comte de), ministre de la Guerre prussien de 1859 à 1873, nos 71, 73.

ROOSEVELT (Franklin Delano), président des États-Unis d'Amérique, nos 22, 36, 61, 76, 113, 138 (note), 158, 190, 200, 220, (et note), 261, 301, 368, 370 (et note), 384, 396, 403 (et note), 412, 415, 418, 421 (et note), 422, 436 (et note), 438, 451, 467 (et note), 515, 517, 520.

ROSENBERG (Alfred), chef de l'Office de politique étrangère du parti national-socialiste, mandataire du Führer pour l'éducation intellectuelle et nationale au sein du parti, no 48 (et note).

ROSSI (Cesare), ancien chef du service de presse de Mussolini, no 247 et note).

RUNCIMAN (Walter, vicomte), ancien ministre britannique du Commerce, membre de la Chambre des lords, envoyé en mission de conciliation (juillet 1938) en Tchécoslovaquie, nos 8 (et note), 10, 13 (note), 15, 18, 22, 25, 28, 34 (note), 39, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 63, 64, 67, 79, 87, 88 (et note), 91, 94, 112 (note), 114, 116, 122, 123, 129 (note), 133, 140, 147, 154 (et note), 155 (note), 175, 177 (note), 181, 186, 188, 198, 201, 210, 212-I, 213 (et note), 244 (et note), 247, 324, 425 (et notes), 426, 460.

RUNDSTEDT (général Gerd von), ancien commandant en chef du premier groupe d'armées allemand (Berlin), nos 21, 22, 53.

RUSTU ARAS (Tevfik), ministre turc des Affaires étrangères, no 74.

RYDZ-SMIGLY (maréchal Édouard), inspecteur général, commandant en chef de l'armée polonaise, nos 327 (et note), 351, 371 (note), 375, 475.

S

Saint (Charles), chef-adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, no 168.

Saint-**Q**uentin (René, Doynel de), ambassadeur de France à Washington, nos 113, 138, 158, 190, 200, 220, 261, 303, 316, 368, 384, 396, 412, 421, 436, 515, 520.

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais, no 468.

SANDLER (Richard), ministre suédois des Affaires étrangères, chef de la délégation de son pays à la S.D.N., no 126.

SANDNER (Rudolf), député du parti allemand des Sudètes, nos 37 (note), 53.

SANZ-AGERO (colonel), haut officier nationaliste espagnol, no 437.

SARGENT (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, no 15.

SATO (Naotake), ancien ministre nippon des Affaires étrangères, conseiller diplomatique du général Ugaki, no 483.

Scapini (Georges), député de Paris, no 28.
Cité : no 22.

SCHACHT (Hjalmar), président de la Reichsbank, ancien ministre allemand de l'Économie nationale, nos 22, 54 annexe, 128 (et note).

SCHNEIDER (Eugène), industriel et homme politique français (1805-1875), no 295.

SCHÖNBECK (lieutenant-colonel von), attaché de l'Air près l'ambassade d'Allemagne à Belgrade, no 456.

SCHULENBURG (comte Friedrich Werner von der), ambassadeur d'Allemagne à Moscou, nos 12, 93.

SCHUSCHNIGG (Kurt von), chancelier fédéral de la République autrichienne de juillet 1934 au 11 mars 1938, nos 171, 178, 297, 382.

SEBEKOWSKY (Wilhelm), député du parti allemand des Sudètes, nos 13 (note), 18, 244.

SEYSS-INQUART (Arthur), chancelier fédéral d'Autriche du 12 mars au 24 mai 1938, puis Reichstattshalter d'Autriche, nos 48, 244.

SHIRATORI (Toshio), ambassadeur du Japon à Rome-Quirinal, nº 483.

SILEX (Karl), rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, nos 53, 245.

SIMON (sir John), chancelier de l'Échiquier, nos 3, 4, 8, 14, 41 (note), 87, 88, 212, 244, 298, 356, 375, 425.

SINCLAIR (sir Archibald), leader du parti libéral à la Chambre des Communes, nos 322 (et note), 425.

SKODA, constructeur tchèque, nos 65, 300, 363, 514.

SLAVIK (Jurajy), ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie, nos 89, 90, 207, 274, 498.

SOUEIDI (Tewfik), premier ministre irakien, nº 148.

SPAAK (Paul-Henri), Premier ministre et ministre belge des Affaires étrangères, nos 75 (et note), 104 (et note), 127, 172 (et note), 330, 392, 424, 478.

Spitzmuller (Henry), premier secrétaire à la légation de France à Bucarest, nº 6. *Cité :* nº 35.

STACHIEWICZ (général Waclaw), chef de l'État-major général polonais, nos 205, 274.

STALINE (Joseph DJOUGACHVILI, dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 23, 29, 352, 358.

STARACE (Achille), secrétaire du parti fasciste italien, nº 460.

STEHLIN (capitaine Paul), attaché de l'Air adjoint auprès de l'ambassade de France à Berlin, nº 450.

STELZER (G.), conseiller à la légation d'Allemagne à Bucarest, nº 32.

STOYADINOVITCH (Milan), président du Conseil des ministres yougoslave, nos 82, 137, 286, 335 (et note), 365, 456, 517.

STRANG (William), chef de la section d'Europe centrale au Foreign Office, nos 212, 340 (note), 340 annexe II (note), 356, 375, 393, 424.

STUCKI (Walter), ministre de Suisse à Paris, nº 166 (note).

suad Davaz (Mehmed), ambassadeur de Turquie à Paris, nº 342.

SUN-YAT-SEN, premier président de la République chinoise (1911-1912), nº 301.

SYROVY (général Jan), inspecteur général de l'armée tchécoslovaque, devenu (22 septembre) président du Conseil de son pays, nos 285, 291 (note), 306, 309, 310, 347, 365, 366, 408, 425, 447, 469.

SZALASSY, chef des « Croix fléchées » (nationaux-socialistes hongrois), nº 1 (et note).

SZEMBEK (comte Jan), sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, nº 395.

T

TACCHI-VENTURI (le Père), jésuite italien, intermédiaire officieux entre le Saint-Siège et Mussolini, nº 26.

TARDINI (Mgr D.), secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires au Saint-Siège, n° 4.

TCHANG-KAÏ-CHEK (maréchal), commandant en chef des armées nationalistes chinoises, nos 85, 135, 361 (note), 483.

Thierry (Adrien), ministre de France à Bucarest, nos 16, 17, 32, 35, 173, 231, 263, 334, 365, 510.

THOMAS (général Georg), chef des services de l'Économie et de l'Armement à l'O.K.W., n° 128.

THOMPSON (Dorothy), publiciste au *New York Herald Tribune*, nos 61, 200, 368.

Toussaint (général Jean), attaché militaire près l'ambassade de France à Rome, nos 454, 455.
Cité : nos 49, 84, 441.

TRIPICCIONE (général), chef du service d'informations militaires italien, n° 454.

Truelle (Jacques), conseiller à l'ambassade de France à Washington, nos 36, 61, 76.

TRUFFAUT, député socialiste de Liège, n° 127.

U

UGAKI (général Kazushige), ministre des Affaires étrangères du Japon jusqu'au 29 septembre 1938, nos 483 (et note), 486.

UNDEN (Bo Osten), délégué suédois au comité des Vingt-huit, nos 51, 127.

UTLEY (Freda), journaliste britannique, n° 301.

V

VALERA (Eamon de), président de la République irlandaise, n° 119.

VAN DEN BERGEN (général Edouard), chef de l'État-major général belge, n° 407.

VANSITTART (sir Robert), principal conseiller diplomatique du Foreign Office, nos 53, 212, 298, 356, 375, 484 (note).

Vaux Saint-Cyr (Christian Carra de), consul général de France à Munich, nos 19, 185, 461, 462.
Cité : n° 465.

VILLAINE (commandant Raymond-Marie-Auguste Gaudin de), chef du 2e bureau de l'état-major général de la Marine, n° 451.

VILLELUME (commandant Paul de), officier de l'état-major de l'Armée détaché à la sous-direction de la Société des Nations du ministère des Affaires étrangères, n° 517.

VISCONTI PRASCA (général, comte), attaché militaire près l'ambassade d'Italie à Paris, nº 105.

VITROLLES (commandant Alfred-Antoine-M.-H. Arnaud de), chef du 2e bureau de l'état-major général de l'Air, nº 271.

VOROCHILOV (maréchal Klement Efremovich), commissaire du peuple à la Guerre d'U.R.S.S., nº 416.

Vuillemin (général Joseph), chef d'état-major général de l'armée de l'Air, nos 296, 377.
Cité : nos 33 (note), 106 (note), 115, 168, 295, 400 (note).

W

WAGNER (A.), Gauleiter de Munich (Haute-Bavière), nº 53.

WATKINS (F.-C.), membre travailliste de la Chambre des Communes, nº 56.

WEI-TAO-MING, secrétaire général du Yuan exécutif chinois, nº 301.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 28, 48, 113, 118, 283, 425, 450.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 33 (note), 79 (note), 148.

WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, nos 261, 384, 421 (note), 436, 515.

WENCESLAS Ier (Saint), duc de Bohême de 924 à 939, nos 310, 495.

WILSON (sir Horace), conseiller personnel du Premier ministre britannique, nos 212, 298, 329, 340 (note), 356, 359 (et note), 375, 387, 392, 401 (note), 414 (et note), 418 (et note), 425 (note), 443.

WILSON (Hugh Robert), ambassadeur des États-Unis à Berlin, nº 113.

WITZENDORF (général von), chef de la direction centrale du ministère allemand de l'Air, nº 476.

WOERMANN (Ernst), directeur ministériel, chef de la section politique à la Wilhelmstrasse, nº 283.

WOLLNER (Georg), député du parti allemand des Sudètes, nos 37 (note), 53.

WOOD (sir Kingsley), ministre britannique de l'Air, nº 376.

WRIGHT (Michael, Robert), premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nº 168 (et note).

Y

YUKI, gouverneur de la Banque du Japon, nº 85.

Z

ZAMFIRESCO (Alexandre), ambassadeur de Roumanie à Rome-Quirinal, n° 82.

ZAY (Jean), ministre de l'Éducation nationale, n°s 213 (note), 356 (note).

ZENKL (Petr), bourgmestre de Prague, n° 310.

ZEPPELIN (Ferdinand, comte von), aéronaute allemand (1838-1917), n° 48.

ZIZKA (Jean), chef militaire hussite (1370-1424), n° 306.

ZVETOSKI, journaliste yougoslave, n° 335.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Accords :

— de Bled (23 août 1938)..... 82.
— de Munich (29 septembre 1938)..... 479, 480, 482, 485, 488, 489, 492, 496, 498, 499, 500, 507, 510, 517, 521
— de Naples (19 février 1935).. 473
— de Rambouillet (septembre 1936)..... 272, 274, 375, 522
— de Rome (16 avril 1938)..... 148, 210, 247, 508, 521
— de Salonique (31 juillet 1938). 82
— germano-polonais (1934)..... 149, 212, 397
— militaire franco-belge (1920). 127
— militaires franco - tchécoslovaques (1er juillet 1935 — 1er juillet 1937)..... 212
— navals anglo - germaniques (18 juin 1935)..... 108, 212, 490, 509

Agression..... 12, 29, 32, 35, 39, 41, 51, 66, 79, 80, 88, 91, 94, 95, 103, 105, 106, 124, 146, 159, 166, 167, 181, 189, 203, 204, 212, 213, 218, 233, 253, 267, 268, 270, 304, 312, 318, 324, 341, 356, 367, 368, 375, 387, 397, 409, 425, 426, 457, 467, 477, 517

Annexion..... 22, 53, 59, 60, 83, 103, 117, 123, 154, 169, 178, 181, 201, 202, 212, 215, 245, 335, 363, 401, 457, 473

Anschluss..... 22, 26, 66, 69, 86, 110, 149, 159, 168, 169, 196, 212, 215, 223, 266, 457, 460, 514.

Arbitrage (*voir aussi* accords de Locarno)..... 51, 225, 229, 234, 250, 257, 270, 276, 438, 470

Axe..... 49, 71, 73, 77, 163, 169

Belligérance..... 517

Blocus..... 22, 71, 128, 356, 457

Bons offices..... 212, 396, 432, 507

Commission internationale (*voir aussi* frontière, modification, délimitation, et accord de Munich)..... 336, 340, 350, 354, 355, 356, 388, 401, 404, 418, 426, 440, 449, 466, 470, 479, 482, 485, 488, 512, 519

Concessions (en Chine)..... 135, 301, 319, 486

Conciliation..... 39, 44, 51, 94, 106, 326, 356, 392
— commission de 80

Convention :

— de Lausanne (1923)..... 270
— de Pittsburg..... 274
— polono-tchécoslovaque (1925).. 276

C.P.J.I..... 243

Déclaration de guerre..... 94, 341, 356, 425

Déclaration germano - britannique de Munich (30 septembre 1938)..... 490, 509

Déclarations unilatérales..... 104, 124, 232, 243, 270, 320, 376

Doctrine de Monroe..... 119, 270

Droit d'option..... 479

Droit de passage (sur le territoire d'un État)..... 1, 17, 21, 29, 32, 35, 39, 40, 82, 93, 95, 127, 165, 172, 173, 297, 365, 376, 407, 456, 457.

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes..... 10, 12, 64, 85, 108, 109, 154, 155, 169, 171, 186, 188, 212, 244, 256, 300, 322, 336, 340, 425

Droit des traités (*voir aussi* interprétation, S.D.N., traité de Versailles) :

— caducité..... 106, 270, 397
— casus foederis..... 270, 477
— dénonciation..... 318
— nullité..... 196
— *rebus sic stantibus*..... 196
— révision..... 33, 51, 95, 126, 263, 288, 289, 425
— violation..... 106, 212, 223, 243, 272, 376

Droit vital du peuple allemand..... 223

Égalité de traitement (ou de droits).. 37, 219, 274, 297

Embargo..... 107

Frontière (*voir aussi* Commission internationale garantie) :

— délimitation..... 148, 212, 237, 245, 257, 262, 275, 277, 287, 324, 340, 426, 440, 449, 512

— fermeture..... 81

— incidents..... 301

— modification (ou ajustement, rectification)..... 65, 66, 94, 108, 155, 162, 180, 192, 195, 202, 212, 213, 223, 233, 234, 274, 297, 317, 340, 350, 355, 375, 418, 466, 470

— querelles..... 148

— violation..... 75, 131, 223

Garantie (*voir aussi* indépendance et intégrité territoriale, neutralité)... 44, 51, 59, 177, 212, 213, 217, 222, 223, 234, 245, 257, 259, 260, 262, 270, 277, 297, 298, 300, 324, 354, 375, 397, 401, 413, 417, 418, 420, 449, 457, 461, 479, 485

Guerre civile..... 220, 247, 409

Indépendance et intégrité territoriale..... 59, 103, 104, 106, 107, 168, 169, 212, 223, 243, 270, 422, 457, 460, 517

Intérêts vitaux (ou droits et intérêts vitaux, nécessités vitales)..... 44, 51, 152, 195, 204, 209, 213, 218, 257, 281, 298, 324, 370, 384, 390, 418

Interprétation (*voir aussi* Société des nations)..... 10, 20, 28, 41, 51, 76, 101, 106, 108, 109, 120, 127, 196, 211, 212, 224, 249, 270, 292, 301, 320, 496, 509

Intervention (ou non-intervention).. 14, 28, 29, 32, 41, 42, 48, 81, 88, 89, 90, 93, 110, 116, 131, 158, 168, 171, 203, 207, 212, 244, 247, 261, 270, 292, 293, 297, 301, 306, 315, 319, 384, 397, 425, 445, 456, 457, 474, 502, 507, 513, 515, 517

Légitime défense..... 106, 244

Médiation..... 18, 28, 39, 44, 66, 94, 155, 198, 212, 301, 340, 408, 425, 432, 471, 506, 515, 521

Minorités..... 8, 28, 31, 37, 43, 133, 155, 175, 176, 180, 187, 194, 196, 206, 212, 214, 219, 231, 242, 247, 259, 260, 262, 263, 269, 274, 289, 291, 293, 297, 315, 317, 336, 337, 341, 352, 373, 395, 401, 417, 447, 460, 479, 485, 493, 498, 519

Mobilisation..... 204, 208, 209, 212, 218, 221, 314, 324, 326, 329, 331, 336, 341, 365, 379, 382, 387, 394, 398, 400, 413, 425, 426, 446, 454, 457, 460, 474, 517

Neutralité (ou neutralisation) [*voir aussi* garantie]..... 1, 22, 32, 33, 35, 39, 47, 53, 61, 65, 83, 85, 89, 90, 91, 98, 104, 121, 137, 159, 166, 169, 173, 179, 184, 196, 212, 220, 238, 243, 247, 270, 281, 297, 301, 316, 335, 364, 366, 371, 376, 384, 389, 411, 412, 425, 428, 437, 445, 453, 456, 457, 468, 477, 483, 494, 508, 511

Occupation militaire..... 162, 179, 181, 318, 331, 340, 349, 355, 356, 359, 385, 388, 401, 404, 408, 413, 506

Pacte :

— à Quatre..... 106, 184
— anti-komintern..... 153, 319
— Briand-Kellogg..... 138, 196, 253, 384, 418
— de la Société des nations (*voir* Société des nations :
— franco-soviétique..... 93, 95, 181
— franco-tchécoslovaque..... 9, 28, 29, 39, 56, 66, 79, 95, 101, 106, 146, 150, 212, 292
— Petite Entente..... 1, 32, 35, 65, 82, 149, 155, 159, 189, 231, 247, 251, 270, 271, 297, 334, 335, 374, 400, 456, 457, 477, 517
— soviéto-polonais..... 318
— soviéto-tchécoslovaque 29, 39, 56, 83, 178, 181, 212, 253, 270, 292, 346

Plébiscite (*voir aussi* droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, minorités). 8, 10, 22, 44, 45, 48, 53, 57, 59, 64, 66, 87, 94, 103, 108, 109, 112, 120, 123, 133, 142, 154, 155, 162, 168, 171, 174, 175, 176, 178, 181, 186, 188, 194, 195, 201, 206, 210, 212, 213, 214, 215, 219, 222, 223, 224, 233, 245, 247, 271, 274, 306, 311, 322, 324, 336, 340, 349, 350, 354, 356, 363, 382, 385, 388, 395, 401, 408, 414, 417, 418, 426, 479, 481, 485, 491, 493

Pression..... 33, 48, 79, 103, 155, 186, 212, 213, 257, 291, 297, 356, 381, 436, 457, 496, 501

Principes généraux du droit international..... 270

Protestation..... 35, 503

Provocation..... 12, 14, 20, 22, 203, 208, 326

Question des Sudètes (*voir* droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, minorités, plébiscite).

Réciprocité..... 84, 270, 476

Reconnaissance..... 301, 521

Recours à la force..... 1, 6, 8, 10, 12, 21, 22, 41, 54, 79, 133, 212, 245, 277, 289, 323, 356, 443, 507

Règlement pacifique (*voir aussi* arbitrage, bons offices, conciliation, médiation)..... 12, 36, 37, 39, 44, 45, 51, 52, 53, 63, 106, 133, 168, 171, 177, 188, 196, 212, 262, 324, 368, 418, 430, 436

Relations diplomatiques..... 77, 111, 301, 521

Représailles..... 304, 376, 486

Responsabilité internationale..... 219

Sanctions..... 39, 51, 106, 169, 486

Sécurité collective (*voir aussi* Société des nations)..... 51, 107, 149, 201, 223, 286

Société des nations :

— Pacte..... 29, 32, 39, 41, 51, 56, 127, 149, 172, 234, 253, 266, 270, 412, 486

— Avenant..... 51

— Interprétation..... 51, 127, 320

— Modification (ou Réforme)... 51, 95, 126

— Retrait..... 1, 106, 201

— art. 494..... 106

— art. 10..... 106, 243, 270

— art. 11..... 39, 51, 80, 93, 95, 106, 126, 146, 165, 253, 270

— art. 15, al. 7..... 106

— art. 16..... 39, 51, 106, 126, 127, 146, 172, 212, 243, 266, 270, 320, 486

— art. 17..... 80, 106, 212, 266, 486

— art. 19..... 51, 106, 126, 193, 289, 425

— Assemblée..... 51, 243, 253, 320

— Conseil..... 39, 41, 42, 51, 74, 80, 95, 96, 106, 146, 270, 301, 320

— Secrétaire général..... 80, 106

— Comité de juristes..... 51

— Unanimité (principe de l' —). 51, 106, 126, 270

Succession d'États..... 449, 473

Traité (*voir aussi* droit des traités) :

— d'arbitrage germano - tchécoslovaque (*voir* Locarno).

— de Locarno..... 39, 41, 80, 106, 112, 193, 196, 212, 223, 229, 234, 270, 370, 438, 446

— de Versailles..... 22, 33, 51, 64, 378, 408, 409, 460, 473

— franco-polonais..... 43, 106, 242, 292, 315, 344, 502

Transfert (ou échange) de populations. 195, 212, 213, 245, 324, 350, 354, 449, 485, 497, 498

Ultimatum..... 28, 48, 108, 109, 131, 140, 142, 244, 290, 300, 309, 322, 395, 408, 409, 426, 444, 474, 486, 491, 500, 502, 503, 504, 506, 507, 510, 512, 517

Union douanière (ou économique)... 1, 270, 381

Zones démilitarisées..... 270

IMPRIMERIE NATIONALE
5 018001 6 47